



1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



2 — 22

Ar 33-4

DICTIONNAIRE

GÉOGRAPHIQUE

DE LA

PROVINCE DE HAINAUT.

BRUXELLES. — IMPRIMERIE DE ODE ET WODON,
BOULEVARD DE WATERLOO, N° 34.

DICTIONNAIRE

GÉOGRAPHIQUE

DE LA

PROVINCE DE HAINAUT,

PAR

PH. VANDER MAELEN,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES ET BELLES LETTRES DE BRUXELLES, DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES DE TURIN ET DE LUCQUES, DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE PARIS, DE LA SOCIÉTÉ GÉOLOGIQUE DE FRANCE, DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE STATISTIQUE UNIVERSELLE, DE L'ACADÉMIE DE L'INDUSTRIE AGRICOLE, MANUFACTURIÈRE ET COMMERCIALE, DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES PHYSIQUES, CHIMIQUES ET ARTS INDUSTRIELS DE FRANCE, DE CELLE D'HISTOIRE NATURELLE DE VÉTÉRAVIE, CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE LIÉGE, AUTEUR DE L'ATLAS UNIVERSEL EN 400 FEUILLES, ET DE L'ATLAS DE L'EUROPE, EN 165 FEUILLES.

LE DOCTEUR MEISSER,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE PARIS,

EST CHARGÉ DE LA RÉDACTION ET DE LA CORRESPONDANCE.

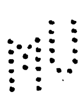


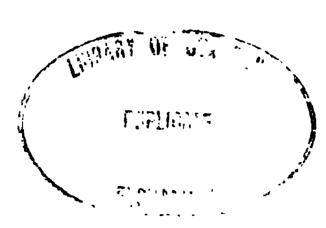
Bruxelles,

A L'ÉTABLISSEMENT GÉOGRAPHIQUE,

FAUBOURG DE FLANDRE.

1833





PRÉFACE.

A une époque où se fait sentir si impérieusement le besoin de s'occuper de tout ce qui a trait à la connaissance des intérêts les plus positifs, s'il est un genre de publication qui a droit à quelque intérêt, c'est bien celui qui aurait pour objet d'offrir le tableau véridique des principales ressources de toutes les localités du pays. Ce pénible travail, qui n'avait jamais été entrepris en Belgique, nous n'avons pas craint de l'aborder dans l'espoir d'être utiles, en nous astreignant à ne réunir que des renseignemens spéciaux et authentiques qui pourront recevoir successivement des développemens ultérieurs. Parmi les moyens employés dans ce but, nous avons eu recours à des tableaux circulaires comprenant les principales questions relatives à la topographie,

l'hydrographie, l'agriculture, l'anthropologie, l'industrie, etc., et en outre à une correspondance active avec les savans les plus zélés pour les progrès de la géographie moderne, qui comporte une instruction si étendue qu'il serait impossible d'y suffire à moins d'être secondé par les habitans les plus instruits et les plus éclairés, qui seuls sont à portée de fournir des détails complets et satisfaisans pour la monographie de leur localité : en effet, quel est l'homme versé dans les études de la civilisation qui se refuserait à admettre que si chaque commune, chaque province apportait son contingent de faits particuliers bien observés, les acquisitions générales qui embrassent l'ensemble du territoire, de ses institutions, de sa statistique agricole, industrielle et commerciale, etc., deviendraient plus sûres, plus riches et plus fructueuses, en facilitant l'appréciation des ressources comparatives de toutes les parties du pays, des besoins de ses habitans, et enfin des chances annuelles qui peuvent les arrêter ou les diminuer? Telles sont une partie des considérations qui ont présidé à la formation du plan adopté pour nos dictionnaires des provinces de la Belgique, dont chaque article présente, dans des divisions uniformément suivies, la plupart des renseignemens que réclament les progrès des lumières mises à la portée du plus grand nombre des habitans, et dégagées, autant que possible, de tout ce qui ne pourrait pas servir à une application pratique.

Les deux dictionnaires précédens[1] ont été rédigés dans le même esprit que celui de la province de Hainaut que nous offrons aujourd'hui à nos lecteurs : les publications suivantes, quoique soumises au même plan, ne comportant pas autant d'étendue, nous croyons devoir annoncer, entre autres, que le dictionnaire de la province d'Anvers, qui est sous presse et qui ne comprend que

[1] Les dictionnaires géographiques de la province de Liége et de la province de Namur.

cent trente-huit communes, compensera par son exiguité ce qu'il y aurait en plus dans l'ouvrage du Hainaut, eu égard au grand nombre de communes (quatre cent vingt-quatre) et de villes qui appartiennent à cette industrieuse province.

En appliquant les mêmes observations au Luxembourg et au Limbourg, il deviendra évident que la collection de nos dictionnaires sur le pays se trouvera rationnellement en rapport avec les données géographiques. Nous avons lieu d'espérer qu'en faisant la part des difficultés inséparables d'un premier travail sur un sujet qui n'avait pas encore été traité d'une manière aussi explicite, et toutefois en rapport avec les besoins de l'époque, on reconnaîtra que nous avons appliqué tous nos soins à justifier ce que nous avions émis antérieurement, et entr'autres dans le mémorial de l'Établissement Géographique, dont nous rappelons seulement ces lignes : « Le but principal qui nous dirigera sans « cesse sera de peindre avec vérité tout ce qui est du domaine « de la géographie dans l'état actuel; les vues d'amélioration n'en « étant que le complément, elles seront présentées avec ré- « serve, sans aucune prétention systématique, et avec le dé- « gagement le plus complet de tout ce qui ne serait pas établi par « l'expérience.

Indépendamment des données inédites que nous nous sommes efforcés de réunir sur la topographie, l'hydrographie, l'agriculture et l'industrie de chaque localité, nous avons aussi porté toute notre attention sur une autre section géographique qui n'est pas moins importante à nos yeux : nous voulons parler de celle qui a pour objet l'étude de l'homme et l'influence plus ou moins directe que peut exercer sur sa santé la nature du sol, d'où s'exhalent des émanations qui ne peuvent être expliquées que par les principaux élémens géologiques qui le composent, les divers degrés d'inclinaison de la superficie de la terre, qui seuls peuvent faire évaluer le degré d'impression des rayons solaires, les ni-

veaux plus ou moins élevés qui interceptent la lumière ou la réfléchissent avec plus ou moins d'intensité, en influant puissamment sur le climat, la construction des habitations, la direction des rues plus ou moins en rapport avec les vents ou le courant des eaux, la trace profonde que laisse sur le physique des habitans la différence des habitudes, du genre de vie, des alimens, enfin l'homme considéré en lui-même et sous le rapport des agens si variés au milieu desquels se modifie son existence. Ce faible aperçu des considérations qu'embrasse l'anthropologie suffit cependant pour prouver à quelle portée peuvent s'élever les données géographiques lorsqu'elles ont été localisées et qu'elles ont reçu le cachet de la vérité.

Aucune des garanties nécessaires pour constater l'authenticité des faits concernant la province de Hainaut n'a été mise en oubli. Nous aimons à déclarer que M. l'Inspecteur en chef des ponts et chaussées, MM. les Membres de la Commission d'Industrie, MM. les Bourgmestres, les Contrôleurs et Receveurs des communes, se sont empressés de nous communiquer avec la plus grande générosité de précieux renseignemens en réponse à nos demandes, ainsi qu'aux tableaux-circulaires qui ont été envoyés dans chaque localité. Nous avons en outre reçu beaucoup d'autres marques d'un intérêt soutenu pendant le cours de ce travail : M. le Baron de Reiffenberg, professeur de philosophie à l'université de Louvain; M. Gossart, président de la Chambre de Commerce de Mons; M. l'Ingénieur Chevremont; M. Sury, pharmacien, membre de la commission de statistique du Hainaut; M. Charlé de Tyberchamps, M. Cunier, médecin à Belœil; MM. Desey, négocians et fabricans à Ath, trouveront leur nom dans ce dictionnaire, où nous les avons cités avec le sentiment de reconnaissance que nous devons à leurs conseils et à leur appui.

Les principaux ouvrages que nous avons consultés sont l'histoire de Mons, par de Boussu; l'histoire d'Ath, par le même; l'histoire

d'Enghien, par P. Colins; le Mémoire [1] de M. Drapiez; les Recherches sur la reproduction et la mortalité de l'homme aux différens âges, et sur la population de la Belgique, par MM. A. Quetelet et Ed. Smits; l'ouvrage de M. Paridaens, intitulé : « Mons sous les rapports historiques, statistiques, de mœurs, littérature et beaux-arts », la statistique commerciale de l'arrondissement de Tournay, par M. Lecocq; l'exposé succinct des produits du règne végétal et animal dans le canton d'Enghien, par M. Parmentier; le journal d'agriculture, et le voyage pittoresque des Pays-Bas dont les planches ont été exécutées par M. Madou.

Le grand ouvrage de M. Dewez nous a servi de base pour ce qui concerne l'histoire.

Nous n'avons rien négligé pour rendre ce dictionnaire le moins imparfait qu'il nous a été possible, nous confiant dans le jugement des hommes éclairés qui sont convaincus de la nécessité de descendre aux détails même en apparence les plus minutieux, *avant* de s'élever aux considérations générales.

Le Dr MEISSER,
ANCIEN COLLABORATEUR DES ANNALES DES SCIENCES PHYSIQUES.

PH. VANDERMAELEN,
FONDATEUR DE L'ÉTABLISSEMENT GÉOGRAPHIQUE DE BRUXELLES.

[1] Mémoire couronné, en réponse à cette question proposée par l'Académie royale de Bruxelles :

« Décrire la constitution géologique de la province de Hainaut, les espèces minérales et les fossiles accidentels que les divers terrains renferment, avec l'indication des localités et la synonymie des auteurs qui en ont déjà traité.

Bruxelles, 1823.

« Sed prior hæc hominis cura est dignoscere terram,
« Et quæ hujus miranda tulit natura notare.

CORN. SEVERUS.

COUP-DŒIL.

COUP-D'OEIL

SUR

LA PROVINCE DE HAINAUT.

Avant sa réunion à la France, en vertu des décrets de la Convention nationale des 2 et 6 mars 1793, et renouvelés après la rentrée des troupes françaises, le 1er octobre 1795, le Hainaut était composé de quatre prévôtés, savoir :

Mons,
Chimay,
Binche,
Beaumont;

De trois bailliages :

Lessines,
Enghien,
Rœulx;

Et de deux châtellenies :

Ath,
Braine-le-Comte.

Le département de Jemmapes, qui fut érigé par le gouvernement français, était formé de la plus grande partie du Hainaut et du Tournaisis, et de plusieurs petites villes, bourgs et villages du comté de Namur, de la principauté de Liége, et du Brabant.

Le département de Jemmapes, qui fut maintenu depuis 1793 jusqu'en 1814, reçut son nom du village de Jemmapes, devenu célèbre par la victoire que les Français y remportèrent le 16 novembre 1792.

La province actuelle de Hainaut est formée de ce département, auquel on a ajouté cinq villages du département du Nord, cédés par la France.

Elle est bornée au N. par les provinces de Flandre occidentale et orientale, et par celle de Brabant, à l'E. par celle de Namur, au S. et à l'O. par la France. Sa plus grande longueur du S. E. au N. O. est d'environ 22 lieues, et sa largeur de l'E. à l'O. est de 12 lieues. Ses limites, vers la France, ont un développement de 42 lieues. On évalue sa superficie à 223 lieues. M. Drapiez donne à cette province une surface de quarante-cinq myriamètres carrés.

La province de Hainaut a pour chef-lieu la ville de Mons; elle est divisée en trois arrondissemens judiciaires qui ont pour chefs-lieux, Mons, Tournay et Charleroy; en six districts administratifs, savoir : Mons, Tournay, Charleroy, Ath, Soignies et Thuin; il y a treize contrôles de contributions, vingt-deux arrondissemens de brigades de gendarmerie, vingt-huit districts de vaccine et trente-deux cantons de justices de paix et de milice.

Cette province comprend 424 communes dont 21 ont conservé le titre de ville, et qui sont : Antoing, Ath, Beaumont, Binche, Braine-le-Comte, Charleroy, Châtelet,

Chièvres, Chimay, Enghien, Fontaine-l'Évêque, Gosselies, Lessines, Leuze, Mons, Péruwelz, Rœulx, Saint-Ghislain, Soignies, Thuin et Tournay. Elle a sept membres à élire au sénat, et quinze membres à la chambre des représentans.

APERÇU

GÉOLOGIQUE ET MINÉRALOGIQUE.

La surface de la province du Hainaut, sans offrir de montagnes proprement dites, est assez généralement montueuse, surtout vers le Sud et l'Est, où des gorges escarpées, quelques plateaux assez élevés dont le massif le plus étendu court du Sud-Ouest depuis Merbes-le-Château jusqu'à Charleroy, dessinent d'agréables vallons : elle est coupée par l'Escaut, qui, à l'Ouest, la traverse longitudinalement; par la Sambre, qui, dans la partie opposée, serpente du Sud-Ouest au Nord-Est; enfin par diverses autres rivières d'un ordre inférieur, telles que la Dendre, la Haine, la Trouille, la Senne qui ne fait pour ainsi dire qu'y prendre sa source, etc.

Le sol est composé de couches horizontales : cela ne dénote pas, d'après les principes adoptés, que sa formation soit très-ancienne; cependant on ne peut la considérer comme appartenant exclusivement à l'époque la plus rapprochée de nous, trop de faits évidens s'élèvent contre cette opinion. M. Drapiez y a reconnu trois époques de formation bien distinctes: l'une que ce savant nomme antérieure,

une autre qu'il considère comme postérieure; enfin une troisième que tout le porte à regarder comme plus récente.

La formation antérieure comprend principalement la chaîne porphyrique qui paraît traverser de l'Est à l'Ouest toute la partie septentrionale du Hainaut; elle comprend aussi la chaîne quartzeuse qui, dans la même direction, se montre sur divers points de la partie méridionale. Cette formation est dépourvue de débris ou d'indices de corps organisés.

La formation postérieure comprend le calcaire compacte, les psammites, les houilles, les grauwackes, les schistes, les phyllades, les pséphites, les divers minérais qui se présentent en couches puissantes dans des directions variées, etc.

Enfin, à la formation récente appartiennent les agrégats argileux, les débris de toute nature que l'on trouve confondus avec les masses d'argile, les dépôts marneux et sablonneux, ainsi que les amas ou couches de détritus quelconques, entraînés par les eaux lors de leur retraite, et différant d'une manière si tranchée des autres formations sur lesquelles ils n'ont été que déposés.

La classification dont M. Drapiez a fait usage est, pour les roches, le système de M. Brongniart, et pour les substances minérales proprement dites, celui de M. Haüy.

ROCHES SIMPLES.

Calcaire compacte.

Le calcaire compacte est une des formations les plus importantes du Hainaut; aussi cette pierre est-elle exploitée très en grand en beaucoup d'endroits; ses produits, distribués et exportés au-dehors, sont une des branches utiles de l'industrie d'une population nombreuse. Les carrières les plus remarquables sont sans contredit celles des environs de Tournay, où des fours construits d'après les meilleurs principes convertissent en chaux la plus grande partie de la pierre que l'on exploite, ainsi que les débris des blocs que l'on soumet à la taille. La pierre qui se présente sous le terrain meuble, à six ou huit mètres de la surface, est disposée en couches plus ou moins épaisses, légèrement inclinées au S., d'une direction constante de l'E. à l'O.; elle est d'un gris-bleu foncé, traversée par des veines de chaux carbonatée laminaire, distantes entre elles de 0^m 30 à 0^m 60, et parsemée de nœuds de la même substance. Ces nœuds sont assez souvent géodiques et renferment alors des cristaux réguliers; on en trouve aussi dans les fissures, dans les intervalles que laissent entre elles les couches. Elle offre, suivant les localités, plus ou moins de coquillages fossiles. Les carrières de calcaire compacte sont très-nombreuses dans la plus grande partie des communes du Hainaut: après celles de Tournay, on remarque celles de Basècles, Bla-

ton, Quevaucamps, Ath, Maffle, Attre, Brugelette, Autreppe, Montignies-les-Lens, Casteau, Maizières, Soignies, Horrues, Saint-Symphorien, Erquelinnes, Solre-sur-Sambre, Merbes-le-Château, Rognies, Ghoy, Sars-la-Buissière, Hantes-Wiheries, Montignies-Saint-Christophe, Fontaine-Valmont, Lobbes, Alne, Landelies, Leernes, Mont-sur-Marchienne, Marchienne-au-Pont, Montignies-le-Tilleul, Feluy, Arquennes, Viesville : toutes sont exploitées comme celles de Tournay ; partout on y taille des pierres propres à la bâtisse, et les besoins en ont été considérables, depuis que l'on a ordonné l'érection des villes frontières en places fortes. Les débris sont convertis en chaux dans des fours volans ou permanens. Quelques unes de ces carrières jouissent d'une assez grande réputation pour la qualité et la dureté de la pierre.

Calcaire compacte fétide.

Le calcaire fétide est encore l'une des formations les plus abondantes dans la série des petits bassins particuliers que l'on observe dans la province ; il encaisse assez généralement les terrains houillers ; on le reconnaît facilement à l'odeur particulière d'hydro-sulfure que dégage en lui le choc d'un corps dur. On s'est étendu en recherches sur les causes de la présence d'une aussi grande quantité de gaz hydrogène sulfuré dans ces énormes masses de calcaire, sans que l'on soit encore parvenu à les assigner d'une manière certaine. Les uns ont cru pouvoir les attribuer aux êtres organisés, saisis, enveloppés et serrés lors de la formation du calcaire ; d'autres ont pensé qu'elles étaient dues à la décomposition des masses pyriteuses qui font ordinairement partie des bancs calcaires : mais ces diverses opinions se sont trou-

vées sans fondement dès qu'on a reconnu qu'il existait des couches de calcaire fétide d'une puissance très-considérable, où l'on ne pouvait reconnaître la moindre trace pyriteuse, pas plus que celle d'aucun corps organisé; tandis que des calcaires éminemment coquilliers, et chargés de pyrites, ne développaient pas la moindre odeur d'hydrogène sulfuré, soit par le choc, soit par l'action des acides ou du calorique. Le calcaire fétide étant aussi généralement répandu, devait offrir des modifications dépendantes de diverses circonstances ou de formation, ou de localités; en effet on le voit varier non seulement en couleur et en mélanges de couleurs depuis le gris-bleu pâle, jusqu'au brun foncé et au noir, mais encore en consistance, dans les masses les plus dures, susceptibles du poli le plus parfait, et dans les amas fragiles qui s'égrènent sous la plus faible pression. Les masses solides, lorsqu'elles ont le grain très-fin et très-serré, sont débitées en tablettes et soumises au poli; on les emploie alors pour recouvrement de meubles, décors d'appartemens, etc. : telle est la pierre connue vulgairement sous le nom de *Petit-Granite*, nom qui lui a été donné à cause de la grande quantité de débris de petites coquilles qu'elle renferme, et dont le tissu cristallin forme dans la pierre une foule de petites taches blanches qui lui donnent un faux aspect de granite. Les premières carrières ont été ouvertes il y a long-temps; ce n'est que depuis 30 à 35 ans qu'aux Écaussinnes, on a songé à la polir; d'abord cette espèce de marbre fut très-recherchée, le pouvoir de la mode le fit acheter à des prix excessifs comparativement à ceux auxquels les mêmes objets sont tombés peu de temps après, quand la pierre et son origine ont été mieux connues. Le petit-granite n'existe pas seulement aux Écaussinnes, on le retrouve à Leernes, entre Thuin et Fontaine-l'Évêque,

entre Strée et Ragnée. Tantôt cette variété de calcaire fétide offre de très-grandes coquilles, et surtout beaucoup de *gryphites*, tantôt on n'y en découvre que difficilement des traces, et alors la couleur est en général d'un gris sombre qui se rapproche même assez souvent du noir; elle renferme, épars à de grandes distances entre eux, des noyaux, souvent de la grosseur du poing, de calcaire laminaire blanc; quelquefois des veinules assez épaisses de la même substance traversent la pierre en différens sens.

Les blocs d'un tissu plus grossier sont employés aux constructions; on les recherche tant à cause de la solidité de la pierre, que de la facilité avec laquelle elle prend sous le ciseau toutes les formes qu'on veut lui donner; d'immenses carrières se sont ouvertes à Soignies, Basècles, Casteau : dans toutes, le mode d'exploitation est identique avec celui du calcaire compacte. La direction des couches est en général du N. E. au S. O. avec inclinaison au S., variant entre 35 et 45. Les couches de médiocre épaisseur ont une consistance moindre, elles sont exploitées pour la fabrication de la chaux, qui s'opère sur le parquet même de l'exploitation et presque toujours dans des fours volans. La chaux est estimée en ce qu'elle contient une assez grande quantité d'oxide de fer qui contribue à augmenter la solidité des cimens.

Le calcaire fétide ne diffère du calcaire compacte que par la présence de quantités très-variables de gaz hydrogène sulfuré; il y a même un grand nombre de carrières où l'on observe l'un et l'autre se liant par une gradation insensible; ils sont tous deux colorés par du carbone qui paraît n'y être qu'interposé; M. Drapiez l'y a trouvé dans des proportions *moyennes* entre 0,06 et 0,11; celles de fer étaient moindres.

Calcaire-Marbre.

Le calcaire-marbre n'est qu'une modification du calcaire compacte; son tissu est plus grenu et plus fin; en général, on le regarde comme le résultat d'une cristallisation confuse, et non d'une précipitation directe; cependant il est des marbres, et c'est même la plus grande partie, où l'on observe l'un et l'autre mode : des molécules se sont réunies symétriquement et ont donné lieu à la formation de noyaux et de veines lamellaires, ordinairement limpides ou d'un blanc translucide, d'un calcaire très-pur, qui se sont mêlés et croisés en tous sens au milieu d'une précipitation rapide et souvent plus grossière d'un calcaire coloré, uni à d'autres matières terreuses et métalliques. La réunion de ces lamelles cristallines, donnant au tissu pierreux plus de densité et de dureté, le rend aussi plus propre à recevoir le poli; c'est ce qui fait que dans presque tous les marbres polis, on aperçoit à leur surface, des masses plus brillantes qui répondent précisément aux fleurages qu'y dessinent les veines et grains cristallisés. Ces marbres, quoique tous modernes, paraissent néanmoins avoir plusieurs époques de formation : il en est où les débris de corps organisés sont extrêmement rares; d'autres paraissent n'être entièrement composés que de coquilles réunies par un ciment calcaire peu abondant. Parmi les plus belles carrières de marbre, on distingue celles de Sainte-Anne, situées sur la rive droite de la Sambre, à Ghoy-la-Buissière. L'exploitation, ainsi que partout dans cette région calcaire, s'en fait à ciel ouvert; les couches, plus ou moins puissantes s'inclinent assez généralement vers le S. S. O. Lorsque le banc ne se montre pas au jour, et surtout lorsqu'il s'enfonce à une assez

grande profondeur, on le trouve couvert d'une croûte de galets calcaires roulés et réunis par un ciment argilo-calcaire : c'est un véritable poudding. Cette formation renferme peu de restes de corps organisés, on n'en observe même que dans les couches les plus supérieures. Les fissures qui séparent les couches ne sont point, comme dans le calcaire compacte ordinaire, tapissées de cristaux de chaux carbonatée, elles sont remplies par une argile très-ferrugineuse, qui, presque toujours, pénètre par infiltration dans la pierre et y dépose des molécules de fer oxidé : c'est ce qui est cause que l'on est obligé d'enlever de certaines surfaces des blocs plusieurs feuilles de marbre ainsi sali. Lorsque les fissures sont très-larges, elles constituent des espèces de couches qui consistent ordinairement en une argile smectique grise, que l'on recueille pour l'employer au foulage. On détache le marbre du rocher au moyen de la poudre, mais on a soin, en le faisant sauter, de se procurer des faces autant parallèles que possible ; lorsque les blocs sont détachés, on les équarrit au ciseau ; ils forment alors des cubes de 3 à 4^{m} que l'on divise avec des scies volantes et à bras, en pièces susceptibles d'être placées sous la scie mécanique. Les ouvriers distinguent plusieurs variétés dans ces carrières : ils nomment *grand fleurage* celui dont les veines moins rapprochées, sont assez souvent plus larges ; *petit fleurage* celui qui offre des dispositions contraires.

D'autres carrières de marbre sont encore disséminées sur différens points de cette partie de la province : en s'éloignant un peu des bords de la Sambre, on en rencontre une à Solre-sur-Sambre et une autre à Montignies-Saint-Christophe. En descendant on aperçoit un rocher de marbre qui se découvre à Villée, mais il n'est point en exploitation ; c'est un fond rouge veiné de gris foncé et de blanc.

Plus loin encore, parmi les rampes au pied desquelles serpente la Sambre, se montrent, vers Landelies, de puissantes masses de marbre qui semblent offrir leurs flancs à qui voudra utilement les ouvrir et les déchirer; elles s'étendent jusqu'à Mont-sur-Marchienne, où des stratifications d'argile avec ce même calcaire, donnent à la pierre un aspect rubanné. A Fontaine-l'Évêque, auprès de la fontaine de Paradis, paraît un autre banc de marbre blanc veiné de rouge, qui s'étend sous la route et se dirige vers Charleroy. Enfin les marbres de Rance, de Froid-Chapelle, de Barbançon et de Chimay, rivalisent de beauté avec les marbres étrangers.

Calcaire friable.

Le banc calcaire qui comprend tout le territoire de Ciply, qui constitue en grande partie ceux de Noirchain, Genly, Asquillies, Beugnies, Nouvelles, Harvengt, Harmignies, Vellereille, Givry, etc., est très-étendu; il paraît n'être qu'un prolongement du grand système qui, depuis Boulogne jusqu'à Maestricht et au-delà, traverse de l'O. à l'E. une partie de la France et de la Belgique, en s'appuyant aux terrains houillers, aux psammites et à quelques autres roches de cette formation. La pâte en est grossière, grenue, crayeuse; ses particules ont peu d'adhérence et paraissent être le résultat d'une agglutination de grains de dépôt d'anciennes roches quartzeuses, schisteuses et calcaires, dans laquelle ce dernier dominerait considérablement. Ce calcaire, dans ses affleuremens, est extrêmement tendre et friable; il ne peut servir ni aux constructions, ni à sa conversion en chaux; il n'est bon que pour amender

les terres arables trop fortes ou trop argileuses, pour régénérer les terrains marécageux ; à la profondeur de 5 à 8 mètres, il acquiert brusquement de la consistance, et devient susceptible d'être scié et débité en cubes; sa couleur est le blanc de crême, tirant sur le jaune; il est rude au toucher, s'égrène facilement; il exhale une forte odeur d'argile, se dissout avec une très-vive effervescence dans l'acide nitrique, en laissant un résidu insoluble assez abondant; exposé au feu, il se réduit en une chaux maigre d'une qualité médiocre. La direction du banc est assez difficile à retrouver, car ce qui couvre cette partie du Hainaut paraît n'être qu'une déviation de la grande formation. Cependant dans la coupe perpendiculaire, on observe une stratification formée de lits de coquilles et de silex d'une très-faible épaisseur qui séparent les lits superposés du calcaire, dont la puissance varie d'un à trois mètres, rarement plus; il arrive souvent que la teinte des masses diffère assez pour distinguer les différens lits : c'est dans ces indices de stratification que l'on trouve abondamment des gryphites, des échinites, des térébratulites, des bélemnites, etc. Le banc calcaire paraît s'enfoncer à de si grandes profondeurs que jusqu'ici l'on n'a pu parvenir à s'assurer d'une manière exacte de la nature du terrain sur lequel il est assis; il est constamment recouvert par une couche épaisse de deux à trois mètres, consistant en galets roulés, en débris de quartz xyloïdes et d'autres pseudomorphoses siliceuses d'une foule de molusques dont les analogues vivans ne se retrouvent plus. C'est encore dans cette couche de galets, plongés dans une argile brune verdâtre, que se trouvent d'énormes ossemens fossiles; immédiatement au-dessus est la *terre végétale*, dont l'épaisseur en bien des endroits n'a pas plus de 0,2 à 0m,3. Il y a dans ce vaste dépôt calcaire des

points où les couches siliceuses prennent un caractère très-prononcé : tel est, entre autres, le territoire de Nouvelles. La fortification de Mons a rendu très-active l'exploitation autrefois négligée des moëllons calcaires; on les emploie pour construire les fondemens, où l'on a remarqué qu'ils acquéraient de la dureté, pour former des massifs de maçonnerie où ils conviennent parfaitement en ce qu'ils amortissent le choc du boulet. Dans les villages environnans ce calcaire n'est exploité que pour alimenter des fours à chaux dont les produits sont appliqués au ciment, et plus encore à l'amendement des terres arables.

MARNIÈRES.

Il n'existe point de marnières en exploitation dans le Hainaut; la marne y est rare, quoiqu'il soit reconnu que cette substance appartienne aux terrains récens. On ne reconnaît d'indice de l'existence de la marne que dans les environs de Leuze et d'Ath, au petit bassin de la Dendre, où elle se montre dans quelques coupures de terrain, pratiquées par d'anciens travaux à ciel ouvert. La marne semble ne point former de bancs réguliers; elle consiste en de faibles amas ou dépôts de détritus de calcaire, d'argile et de sables réunis et agglomérés postérieurement par les eaux pluviales et d'infiltration. Les masses sont d'un blanc sale, verdâtre, et contiennent en général plus d'argile que de calcaire : ce qui, dans cette région plus glaiseuse que calcaire, les rend peu propres à l'amendement des

terres et les fait en conséquence négliger des cultivateurs. Par la raison contraire, c'est-à-dire parce qu'elles contiennent trop de chaux, on ne les emploie pas non plus à la fabrication de la brique, pour laquelle, dans bien des cantons, on recherche la marne argileuse de préférence à la glaise. Cette marne, exposée à l'air, y acquiert ordinairement une dureté moyenne, s'y délite quelquefois comme les schistes, et tombe en poussière.

ROCHES QUARTZEUSES.

Les masses quartzeuses découvrent à Saint-Denis, Maizières et Casteau leurs têtes arides, elles y paraissent comme des pointes ou aspérités d'un noyau de formation antérieure; on les retrouve dans une direction constante de l'E. à l'O., depuis Fleurus, où elles sont déjà la suite d'un banc beaucoup plus étendu, jusqu'à Stambruges; elles semblent établir la limite du terrain houiller, et en effet, au N. de cette ligne, ne reparaissent plus les psammites qui, au S., viennent s'appuyer entre cette chaîne antique. Dans le sens du système que les couches de houille seraient des dépôts sous-marins de matières végétales carbonisées et bituminisées par l'effet de l'eau et d'une forte compression, on pourrait admettre que ces masses quartzeuses auraient formé la rampe contre laquelle se seraient arrêtés les débris de végétaux entraînés par de puissans courans; ces débris, augmentant en pesanteur spécifique par suite d'une

décomposition spontanée, se seraient précipités, en glissant le long de la rampe, vers les ravins que l'on devrait alors supposer que forment au fond des mers deux rampes opposées.

La pâte de cette roche est homogène, assez grossière, à grain fin et serré; sa cassure est largement conchoïde, écailleuse, bien nette, presque vitreuse. Sa couleur varie du blanc pur au blanc-jaunâtre et au blanc-bleuâtre; elle est faiblement translucide sur les bords, sa pesanteur spécifique est moyenne entre 2,2 et 2,4. Le choc du briquet fait jaillir de nombreuses étincelles. Un fragment exposé à l'action du chalumeau se fond assez difficilement en émail grisâtre. L'analyse chimique a donné pour principes constituans, après dessication complète : silice 0,85, alumine 0,04, chaux 0,02, fer 0,07, perte 0,02.

Cette roche consiste en couches d'une grande puissance, elle est remplie de cavités géodiques dont l'intérieur est tapissé de sommets hexaèdres, limpides, très-serrés les uns contre les autres; dans quelques géodes se rencontrent quelquefois des prismes entiers de quartz-hyalin bien transparent et d'un volume qui atteint souvent $0^{m},01$; mais ces trouvailles de cristaux sont assez rares.

Ces bancs quartzeux renferment des veinules d'argilophyre terreux d'une formation postérieure, et qui vraisemblablement aura rempli les interstices des couches antérieures, soit par suite d'un retrait naturel, soit par l'effet d'une catastrophe quelconque; c'est dans cet argilophyre terreux que l'on trouve, mais rarement, quelques empreintes de coquilles, de fragmens roulés ou brisés d'autres roches qui, dans un examen superficiel, feraient prendre facilement le change sur l'époque à laquelle appartient le véritable rocher. L'argilophyre est d'un blanc-grisâtre, entiè-

rement opaque, il est formé de feuillets épais, le grain est assez fin, peu serré, doux au toucher; sa cassure est irrégulière, feuilletée dans le sens des lames; il est d'une dureté médiocre, cédant au faible choc du marteau; sa pesanteur spécifique ne va pas au-delà de 2; il exhale par la vapeur de l'haleine une très-forte odeur d'argile, et se fond très-difficilement au chalumeau en une masse spongieuse grise. Il produit à l'analyse: alumine 0,65, silice 0,17, chaux 0,11, oxide de fer 0,07.

TRIPOLI.

L'argilophyre terreux, suivant les circonstances dans lesquelles il a été formé, a pu admettre une plus grande quantité de matière siliceuse, et a formé alors un véritable tripoli que l'on trouve dans la même situation que l'argilophyre. Les particules d'alumine et de silice, naturellement à l'état de finesse extrême, n'ont pu parvenir au degré d'endurcissement que l'on observe dans l'argilophyre; alors, se laissant plus vite pénétrer par les eaux infiltrantes, les couches ont entre elles une moindre adhérence. Ce tripoli varie pour la couleur entre le blanc-grisâtre, le gris-jaune et le brun. Il a, au toucher, ce grain fin et âpre qui distingue les tripolis; il exhale une odeur argileuse par l'insufflation; il est d'une légèreté assez grande. Il n'est point connu qu'il soit exploité pour être livré au commerce, quoiqu'il puisse parfaitement soutenir le parallèle, dans les usages auxquels on emploie le tripoli.

GRÈS. — SABLIÈRES.

Presque partout les sablières se trouvent au-dessus, à côté ou au centre du calcaire; leur étendue et leur profondeur sont ordinairement bornées : ce sont en quelque sorte de vastes poches remplies d'un dépôt siliceux pulvérulent que l'on pourrait peut-être considérer comme le résultat d'une cristallisation gênée et précipitée ; car si la majeure partie de la masse solide du globe a existé à l'état de dissolution, comme tout paraît le prouver, la force d'affinité a dû, lorsqu'elle l'a pu, exercer son influence sur différentes substances qui se trouvent confondues dans le dissolvant universel ; conséquemment, à mesure que, par la retraite ou le changement d'état de ce dissolvant, les précipitations se sont succédé avec plus ou moins de rapidité, suivant les circonstances auxquelles elles étaient soumises, les molécules siliceuses, cherchant à obéir à la force attractive qui leur est particulière, se sont séparées des molécules du calcaire, et ont formé, à côté des couches énormes de cette dernière substance, les dépôts siliceux dont il est question, et qui ne seraient proprement que des précipités chimiques ordinaires. Si la précipitation a été assez rapide pour s'opposer au jeu de l'attraction des molécules, alors celles-ci, déposées pêle-mêle, auront produit ces masses considérables de nature mixte entre le sable et le calcaire friable ; ce sont ces masses qui occupent la plus grande étendue dans cette vaste formation qui s'étend de Boulogne à

Maestricht, et où les proportions des deux terres varient à l'infini. Assez souvent on observe que l'attraction chimique ayant été favorisée par des circonstances particulières, les molécules siliceuses ont pu se séparer partiellement, et se rassembler sur des points souvent si multipliés, que les noyaux auxquels elles ont donné naissance sont à peine perceptibles : tels sont les rognons de tous diamètres de silex pyromaque et autres qui abondent dans certains calcaires, et dont l'enveloppe, au point de contact avec le calcaire, est une véritable combinaison des deux substances. Quelquefois, mais rarement, les circonstances ont été assez favorables pour permettre aux molécules siliceuses de prendre un arrangement symétrique, et alors des géodes de cristaux prismatiques ont remplacé les rognons compactes de silex. Enfin, lorsque le temps a pu rendre possible la séparation totale des molécules calcaires et siliceuses, les unes et les autres obéissant à des lois différentes d'affinité, il en est résulté d'un côté des formations de calcaire assez pur, et de l'autre des sablières. Au milieu de celles-ci, il n'est pas rare de trouver des blocs solides formés par l'agglomération des grains quartzeux : on peut attribuer la formation de ces blocs à une portion de matière siliceuse non encore dissoute, restée au milieu de la masse précitée ; cette matière, étendue sur la surface des particules ou grains sablonneux, a fait, à la longue, office de ciment qui les a tenus réunis. Ces blocs se trouvent dans la plupart des sablières; ils n'ont point de formes déterminées, puisque les molécules dont ils sont composés n'ont pu prendre aucun arrangement symétrique : aussi les trouve-t-on souvent en cylindres irréguliers ou aplatis, en masses cubiques ou alongées, d'un volume de plusieurs mètres.

ARGILE PLASTIQUE.

Le Hainaut renferme plusieurs glaisières importantes, parmi lesquelles M. Drapiez distingue celles d'Hautrage et de Trahégnies : la première se trouve placée dans la formation calcaire qui se montre à découvert sur tant de points différens de la partie Sud-Ouest de la province ; elle paraît être le résultat d'un immense dépôt qui aurait rempli, après coup, une excavation au sein du calcaire. Il est difficile de déterminer exactement la profondeur de ce dépôt, les puits du bure d'extraction ne s'enfonçant jamais, dans la crainte qu'il ne soit imprudemment donné accès à l'eau, jusqu'à l'extrémité de la dernière couche, que l'on sait être sablonneuse et conséquemment susceptible d'infiltration. La plus grande profondeur que M. Drapiez ait pu lui reconnaître est d'environ 22 mètres. La glaise n'est point constamment homogène dans toutes ses couches, ce qui tend à faire croire que le dépôt s'est opéré lentement et par une sorte de précipitation. On y distingue sept à huit couches différentes et de diverses puissances : la plus profonde, dont l'épaisseur est inconnue en beaucoup d'endroits, et qui indique pour la moindre 5 à 6 mètres, est d'un gris verdâtre assez foncé, elle est mêlée de beaucoup de pyrites et autres corps étrangers. Cette qualité de glaise est employée à la confection de poteries grossières ; la couche est recouverte d'un sable argileux noirâtre, dans lequel on trouve du lignite et des débris de végétaux ; ce sable est

aussi stratifié par des couches d'une teinte plus claire, qui va même quelquefois jusqu'au blanc; la masse est en général peu considérable, son épaisseur ne surpasse guère 2 mètres. Vient ensuite la couche de glaise la plus estimée et à laquelle on donne environ 3 mètres, dans sa plus grande épaisseur; elle est d'un gris-bleuâtre, très-douce au toucher : c'est l'argile avec laquelle on fabrique la poterie blanche, dite grès-anglais. Au-dessus de cette couche, il s'en trouve une autre ordinairement plus considérable, d'un grain moins fin, d'une couleur tirant davantage sur le jaune, et qui est séparée de la précédente par un ruban ou filet de lignite d'un beau noir; cette qualité d'argile plastique est employée à la confection des pots ou creusets de verrerie, des gazettes dans lesquelles on place les pièces de porcelaine et de faïence pour les porter au four, etc. Ces cinq couches réunies peuvent former une puissance moyenne de 15 à 16 mètres; le reste des couches, jusqu'à la surface du sol, se compose de diverses espèces de sables, de galets, d'argile jaune et de terre végétale.

Il y a plusieurs exploitations dirigées par différens particuliers : la plus considérable, qui appartient au sieur N..., aubergiste, est celle vers laquelle M. Drapiez a principalement tourné son attention ; l'extraction se fait par deux bures dont un sert à l'airage et peut conséquemment être d'un moindre diamètre ; le seul cuvelage consiste en des perches placées perpendiculairement et que retient l'élasticité de cerceaux en spirales aussi rapprochées que l'exige la mobilité des diverses couches. On perce les galeries en travers, dans la première couche d'abord, et successivement on descend, ce qui forme des espèces d'étages de 2 mètres de hauteur sur un peu plus d'un mètre de largeur, entre lesquels on laisse un massif de 3 à 4 mètres, suivant la nature de la

couche, pour éviter les affaissemens. On étaie légèrement, mais cependant d'une manière assez solide pour ne point avoir à redouter le danger pendant les travaux. Dès qu'ils sont terminés, c'est-à-dire, dès que l'on a exploité une galerie dans la distance d'un bure à l'autre, on enlève les étais et l'on fait ébouler successivement de droite et de gauche; puis on perce une nouvelle galerie plus bas, et ainsi de suite, jusqu'à ce que l'on ait épuisé tout ce qui se trouvait à exploiter entre les deux bures, alors on porte les travaux un peu plus loin, et c'est ainsi qu'alternativement on parvient à épuiser une étendue considérable de la couche argileuse. Ce mode est sans contredit bien simple, mais il n'est point avantageux et laisse engloutir une grande quantité de matière que l'on rechercherait vainement plus tard, et qu'on pourrait bien alors se repentir d'avoir méprisée.

On détache la glaise avec le louchet et on l'amène au jour dans des paniers, au moyen d'un tourniquet. La glaise de Trahégnies présente à peu près les mêmes caractères que celle d'Hautrage; ainsi que cette dernière, elle forme des couches qui offrent des qualités diverses, mais, comme la première d'entre ces couches, est d'une puissance considérable et qu'elle vient affleurer le sol, c'est la seule que l'on exploite. Le dépôt de Trahégnies, beaucoup plus étendu et plus profond que celui d'Hautrage, est situé au centre du village, dont il forme en quelque sorte la place publique. Les habitations, assez tristes et peu nombreuses, sont disposées circulairement autour de ce petit bassin. La glaisière est une propriété communale : chaque habitant prépare à son gré la portion qui lui est échue ou qu'il s'est choisie. Comme la première couche est la seule dont on ait besoin, l'on n'est tenu à aucun remuement de terre; les puits, les

galeries souterraines sont inutiles; l'exploitation s'opère à ciel ouvert jusqu'à une profondeur qui excède rarement 3 à 4 mètres. Les principaux travaux s'exécutent pendant l'hiver, lorsque les besoins de l'agriculture ne réclament point tous les bras; pendant l'hiver aussi, les fosses que l'on a disposées pour l'extraction de l'argile nécessaire à la consommation de toute la campagne, se trouvant constamment recouvertes de quelques centimètres d'eau, on éprouve beaucoup moins de difficultés pour détacher la glaise dont on forme des tas ou des mottes, qu'on laisse exposés à l'action de l'air et surtout des gelées; on trouve que, par cette exposition, la terre s'améliore considérablement, qu'elle se laisse ensuite mieux *corroyer*.

L'argile est d'un gris tirant sur le brun; elle est assez douce au toucher, mais son grain n'a point l'uniformité et la finesse indispensables pour la poterie: aussi les produits exploités à Trahégnies ne sont-ils employés qu'à la fabrication des carreaux à paver, des pannes, des gazettes, etc. Il serait cependant bien avantageux pour les verreries qui sont en si grand nombre dans les environs de Charleroy, que l'on creusât quelques puits pour arriver à une couche de glaise plus réfractaire. L'argile de Nimy n'a été reconnue que par l'enfoncement des puits qu'on a faits pour le camp d'exercice établi dans cette commune.

Quant à l'argile figuline qui, n'est qu'une modification grossière de l'argile plastique, on la rencontre sur une infinité de points.

ARGILE SMECTIQUE.

L'argile smectique, *terre à foulon*, Walkererde, W., est assez abondante sur plusieurs points, à Chimay, Baileux, Ghoy et surtout à Hyon, où elle alimente un ancien moulin à fouler; elle est fort estimée en ce que son grain est très-fin et qu'elle renferme dans ses masses peu de parties quartzeuses; sa couleur est le gris-jaunâtre, passant au rouge de brique.

ARGILE FEUILLETÉE.

L'argile feuilletée ne diffère des autres argiles que par son tissu, qui ne l'empêche cependant pas d'être employée aux mêmes usages; elle se trouve dans presque toutes les glaisières.

ARGILE LITHOMARGE.

M. Drapiez a trouvé l'argile lithomarge à Labuissière : elle existe en petites quantités au-dessus des filons de mines de fer, comme entre certaines couches de marbre; elle se trouve aussi à Athis, entre les couches de grès, etc.

ARGILE LÉGÈRE.

L'argile légère, *terre pourrie*, existe dans quelques petits dépôts à Houdeng et Bracquegnies; elle est mélangée de beaucoup de sable grossier, ce qui fait qu'elle n'est pas exploitée; il est assez probable qu'à une plus grande profondeur elle serait beaucoup plus pure, et qu'elle pourrait être employée à tous les usages qui réclament la terre pourrie : cette argile est d'un gris-brun.

ARGILE ZOGRAPHIQUE.

Le Hainaut produit encore diverses argiles à pâte fine, lesquelles, par les couleurs assez brillantes et variées qu'elles offrent, sont susceptibles d'être appliquées à la peinture; on en trouve de jaune à Ghlin, Mons, Sars, etc.; de rouge à Casteau, Dour, Blaregnies, Horrues, etc.; de rougeâtre à Baudour (celle-ci sert à rougir les pavemens des maisons et les toiles de moulin à vent); de verdâtre à Havré (celle-ci, après la cuisson, donne une poterie comparable pour la finesse, la couleur et la légèreté à ces anciens vases étrusques si recherchés des amateurs d'antiquités); de verte à Ville-Pommerœul (celle-ci existe à

40 mètres de profondeur ; elle a été découverte dans des fouilles infructueuses pour la recherche de la houille ; on en a exploité une assez grande quantité et maintenant encore on l'emploie en peinture au lait) ; de noire à Ghlin et Houding ; enfin d'une vingtaine de nuances bien décidées de rouge, de jaune, de bleu, de vert, et de noir, à Baileux, près de Chimay.

ARGILOLITE.

Au nombre des déchirures qu'offre la Sambre, M. Drapiez en a remarqué une qui met à découvert une roche qu'il n'a découverte qu'en ce seul endroit du Hainaut : c'est une argilolite tendre, d'un gris verdâtre, gisant dans une glaise d'un rouge rose-sale. Cette roche dégage par l'insuflation une forte odeur argileuse ; elle se laisse fortement imbiber par l'eau, sans néanmoins se réduire en pâte ; elle ne fait aucune effervescence avec les acides, et n'éprouve au feu d'autre altération qu'un changement de couleur ; cette roche est composée de plaques ou petites couches superposées de 0,02 à 0^m, 05 d'épaisseur. L'analyse chimique a donné à M. Drapiez, pour principes constituans : alumine 0,82, silice 0,05, chaux 0,04, magnésie 0,01, oxide de fer 0,08.

Cette pierre, qui se laisse tailler avec beaucoup de facilité, pourrait être très-avantageuse à la construction des âtres dans les fourneaux qui exigent des coups de feu vio-

lens et long-temps soutenus : elle fait partie d'un bas-fond, vis-à-vis de Thuin, au-dessous du moulin dit à marteau.

CORNÉENNE LYDIENNE.

C'est par accident qu'on rencontre la cornéenne Lydienne en petits fragmens disséminés dans les sables; elle est assez abondante aux environs de Mons, et les fragmens y sont toujours en parallélipipèdes dont les plus grands n'atteignent jamais plus de 0m,05. On emploie quelquefois aux essais des matières d'or ces petites pierres de touche, qui vraisemblablement ont été amenées de très-loin, par les alluvions.

JASPE SCHISTEUX.

On trouve dans le calcaire compacte des masses arrondies, tuberculeuses, ou rognons, que l'on ne peut rapporter au quartz-agathe pyromaque, à cause de leur opacité parfaite, de leur cassure largement conchoïde, quoique peu luisante, à grains fins et serrés. Ces masses sont dures, étincelantes, mais susceptibles de se déliter longitudinale-

ment en feuillets plus ou moins épais; elles sont infusibles à la chaleur du chalumeau alimenté par l'air atmosphérique : avec le gaz oxigène, on obtient un émail gris; leur couleur varie du noir-foncé au noir-bleuâtre, et la stratification des couches de ces diverses teintes, qui sont aussi mêlées de couches de quartz-hyalin, donne à la cassure transversale un aspect assez agréable; l'analyse chimique a donné : silice 0,710, chaux 0,110, alumine 0,030, magnésie 0,040, protoxide de fer 0,060, peroxide de manganèse 0,005, perte 0,045.

Ces masses siliceuses, sans être très-abondantes dans certains marbres du Hainaut, s'y rencontrent néanmoins trop souvent encore pour les intérêts des exploitans, qui leur donnent le nom de *diables* ou *diales;* rarement elles prennent une étendue suffisante pour les faire considérer comme couches stratifiantes du calcaire; il n'est pas rare d'en rencontrer des fragmens dans les chemins sablonneux, dans les champs cultivés; ces fragmens ont été rejetés des carrières et entraînés loin d'elles.

SCHISTES IMPRESSIONNÉS DES HOUILLÈRES.

Les schistes des houillères offrent une quantité considérable d'empreintes de végétaux qui, au besoin, pourraient servir de caractères distinctifs à ces schistes. La plupart de ces empreintes se sont parfaitement conservées; l'argile s'est modelée avec facilité sur toutes les par-

ties des végétaux, sans en retenir d'autres altérations qu'un aplatissement dû à la compression exercée par la masse; le tissu végétal s'est insensiblement décomposé, et à mesure que l'eau ou tout autre agent en enlevait une molécule, aussitôt elle était remplacée par une molécule alumineuse. On y trouve dans le plus bel état de conservation, à côté des plantes les plus délicates, les troncs de grosses plantes monocotylédones. Les moules qui ont formé ces empreintes, semblent avoir appartenu à des espèces en grande partie perdues, au moins pour nos climats, et généralement elles se ressemblent dans toutes les houillères. Ces espèces ont pour la plupart leurs congénères dans la cryptogamie, principalement parmi les fougères; on y reconnaît beaucoup moins de plantes phanérogames; de grands roseaux, des cactiers, des palmiers dont, à la vérité, la texture ligneuse interne a entièrement disparu, mais dont l'empreinte corticale a été admirablement conservée, quoique sous une forte compression, sont, parmi les grands végétaux, ceux qui se présentent le plus souvent. On observe assez généralement que ces grands débris se trouvent ordinairement dans les psammites et les autres dans les schistes. On trouve aussi, mais beaucoup plus rarement, des empreintes de poissons; il arrive souvent que, pour celles-ci et pour les autres, une couche de fer sulfuré les a recouvertes au point de faire paraître les parties saillantes comme dorées et brunies.

AMPÉLITES ALUMINEUX.

On ne rencontre ordinairement les schistes alunifères ou ampélites, qu'en couches très-minces, aux points de séparation qui établissent les limites entre les terrains calcaires et les terrains houillers. Les seules couches qui aient été exploitées se trouvent comprises dans le territoire de Peruwelz. Ces schistes sont noirs, susceptibles de se déliter en feuillets peu épais et de tomber promptement en efflorescence par la seule exposition à l'air humide.

SCHISTES ARGILEUX ET PHYLLADES.

Dans la partie du Hainaut circonscrite entre Soignies, Enghien, Halle et Oostkerque, les schistes argileux se présentent en quantité; ils y forment des bancs dont l'inclinaison varie autant que la direction. C'est au milieu de ces diverses couches schisteuses que paraît le rocher Trappéen, qui, sur plusieurs points, s'appuie immédiatement contre le schiste, de manière que les deux bancs se

confondent. Ces schistes se présentent sous divers aspects : tantôt ils forment des couches suivies qui, tout-à-coup, se terminent brusquement devant un banc calcaire qui les coupe à angle droit ; tantôt ils s'élèvent en pics arides et isolés au sein de la plus belle culture; plus loin c'est une suite de coteaux plus ou moins étendus, scabreux ou arrondis, etc. Leur couleur et leur texture varient autant que leur allure; ils sont tour-à-tour, d'un gris terne ou brillant, jaunâtres, bruns, bleuâtres, et quelquefois d'un vert si pur que l'on pourrait les appliquer à la peinture ; ils sont le plus souvent tendres et homogènes, assez rarement durs et mélangés de noyaux de feld-spath, de chlorite, de mica, de calcaire, de quartz, de fer oxidulé, de fer sulfuré, de fer arsénical, etc.; ils offrent souvent des masses d'une assez grande épaisseur; quelquefois ils se délitent en feuillets droits et si minces qu'on les prendrait pour des ardoises, s'ils en avaient la solidité.

PHYLLADE MICACÉ, SATINÉ.

Le phyllade micacé se trouve parmi les formations précédentes; cette roche est d'une belle couleur de fer, veinée alternativement de gris et de noirâtre, ce qui lui donne beaucoup d'apparence; en la prenant sur la tranche on croirait voir une suite de rubans collés les uns contre les autres; le tissu a un aspect soyeux; à une demi-lieue d'Enghien, au-dessus de Marcq, la couleur de ces phyllades est

différente : la surface offre une teinte purement grise, soyeuse et nacrée.

CALSCHISTE.

On trouve le calschiste en lames d'une épaisseur médiocre entre les couches de marbre à Ghoy-Labuissière ; il est d'un blanc-jaunâtre mêlé quelquefois de petites veines rousses; il ne fait avec les acides qu'une légère effervescence, ce qui dénote que la chaux n'y est point en excès.

STEACHISTE.

Quelquefois, comme à Soignies, le stéachiste est tellement chargé de mica que cette roche pourrait être rangée parmi les gneiss; d'autres fois, comme au Petit-Enghien, elle se rapproche davantage des stéatites; la structure est toujours feuilletée, et la couleur varie du gris-bleuâtre au jaune-brunâtre. Cette roche peu abondante se trouve superposée aux précédentes, elle alterne avec elles.

ARGILOPHYRE PORPHYROÏDE.

M. Drapiez considère la formation trappéenne qui traverse le Hainaut de l'Est à l'Ouest dans sa partie septentrionale, comme un argilophyre porphyroïde; cette roche est exploitée à Lessines, où le banc s'élève sur une étendue assez grande pour former un petit plateau; partout ailleurs on ne la retrouve qu'à de très-grandes profondeurs, sous le terrain de transition, et dans sa seule direction. Cette roche est formée d'un argilolite gris-bleuâtre, dans lequel sont empâtés une foule de cristaux de feld-spath blanc, prenant quelquefois une teinte de rouge et de rose; ses parties accessoires sont l'amphibole en grains assez souvent cristallisés, d'un vert plus ou moins foncé, quelquefois presque noir, et le quartz gris; elle renferme comme parties accidentelles : 1° de la chaux carbonatée laminaire blanche; 2° des cristaux prismatiques et des noyaux de la grosseur du poing et même plus, de quartz hyalin limpide, quelquefois enfumé; 3° des cristaux parfaitement déterminés de feld-spath rouge (ils sont rares et ne se laissent bien observer que dans les parties en décomposition); 4° des cristaux d'axinite violette, tapissant l'intérieur de petites cavités géodiques; 5° de l'épidote vert cristallisé et plus souvent aciculaire, dont les rayons, partant d'un centre commun, donnent à la cassure l'aspect d'un globule radié; 6° du cuivre pyriteux cristallisé ou laminaire assez souvent irisé; 7° du fer sulfuré blanc cristallisé, la-

minaire et même dendritique; 8° des noyaux de la grosseur de la tête et même plus, de diabase porphyroïde d'un jaune-verdâtre presque uniforme; 9° enfin d'autres noyaux d'un volume un peu moindre, mais en revanche plus communs, de diabase schistoïde compacte, noirâtre, qui très-souvent renferment eux-mêmes des cristaux de fer sulfuré.

Quoique le passage à la décomposition du banc ne soit indiqué que par des gradations assez insensibles, on peut cependant encore distinguer quatre états : dans le premier, le feld-spath prend une teinte rose, ou s'il reste blanc il acquiert une opacité complète; dans le second état, les parties roses passent au rouge de brique, l'amphibole devient d'un vert-jaunâtre-mat, et la pâte argileuse prend un aspect terreux; au troisième état, la pierre a perdu presque toute son élasticité, sa dureté et sa sonorité, les grains de feld-spath se détachent aisément de l'argilolite, qui est devenu entièrement ochreux; ils ont perdu toute couleur. Enfin au quatrième état, la masse ne ressemble plus qu'à une espèce de poudding de faible cohésion, d'une teinte générale de brun d'ochre, il ne reste plus de cristallins que quelques grains de quartz disséminés. Cette croûte, comme assez généralement celle de tous les bancs, quelle que soit la nature de la pierre, est nommée *agaisse* par les carriers; son épaisseur varie entre 2 et 3 mètres.

Le banc porphyrique est composé d'une multitude de couches ou plutôt de masses qui ne paraissent soumises à aucun ordre d'inclinaison; du moins la multiplicité des joints empêche de bien saisir cette inclinaison, si elle existe. Contre les faces de ce banc, viennent de tous côtés s'appuyer des couches de schistes et de phyllades qui les recouvrent en tous sens; et c'est un fait assez extraordi-

naire de voir une même roche offrir d'un côté une belle face porphyrique, et de l'autre un vaste rideau de schistes ou de phyllades.

La roche porphyrique de Lessines est exploitée en grand et à ciel ouvert. Il y existe quatre carrières auxquelles sont employées 800 ouvriers. On détache d'abord les grandes masses au moyen de la poudre, puis on les débite par cubes de 0,16 à 0^{m},20 qui servent à payer les routes. Cette roche, par sa dureté et son élasticité, procure un pavement extrêmement solide et avantageux. Il s'en fait un très-grand débit, qui promet d'être bien plus considérable à mesure que la qualité de la pierre sera mieux appréciée. Quoique parvenus déjà à une assez grande profondeur (60 mètres et plus), les travaux ne sont point gênés par les eaux; il ne s'y rassemble que celles de l'atmosphère que l'on a soin d'enlever à la main, à mesure qu'il en arrive dans les creux du fond. Les eaux souterraines ne peuvent s'infiltrer à travers le tissu très-serré de la roche et la superposition de ses masses.

ARGILOPHYRE TERREUX.

Si, à ce qui a déjà été dit de cette roche, en parlant de celle quartzeuse de St.-Denis, on ajoute quelques localités, comme Marcq, Petit-Enghien et Lessines, on aura à peu près le gisement complet de l'argilophyre terreux, connu dans la province.

PSAMMITE QUARTZEUX.

Le psammite quartzeux recouvre ordinairement le grès des houillères et s'élance quelquefois au-delà de cette formation pour constituer quelques petits bassins bornés et sans suite. Cette roche, où dominent de gros grains quartzeux, se présente isolément à Sart-Labuissière, à Thuin, où elle se lie aux roches calcaires, etc.

PSAMMITE MICACÉ

(*grès des houillères*).

Les psammites micacés sont l'une des formations les plus abondantes du Hainaut ; ils recouvrent généralement toutes les couches de houille. Les carrières où l'on exploite ces psammites pour les employer soit dans les arts mécaniques, soit aux constructions, sont en assez grand nombre : il nous suffira d'indiquer les principales.

La carrière qui se présente avec le plus d'importance est celle qui a été ouverte dans le bois de Boussu, il y a seize ou dix-sept ans. La pierre y forme des masses étendues,

susceptibles de se déliter en feuillets aussi minces que ceux de l'ardoise. La facilité avec laquelle elle se laisse tailler, la rend propre à divers ouvrages : on en fabrique des meules qui servent à aiguiser les gros outils et à dégrossir les pièces en fer. On la débite aussi en équarris. Le bas prix auquel on peut livrer toute façonnée cette pierre qui est très-belle, lui a fait trouver beaucoup d'applications utiles.

Une autre carrière de même nature et non moins considérable, est celle des Écaussinnes : elle est distante d'un ou deux kilomètres des carrières de calcaire fétide dit *petit granite*, et forme de ce côté la limite du terrain houiller. Ce psammite, d'un grain fin et serré, à parcelles de mica extrêmement tenues, est blanchâtre, très-agréable à l'œil, et résiste fort bien aux alternatives de la température : on l'emploie avec avantage dans la bâtisse. La carrière de Jumetz offre un psammite à peu près semblable à celui de Boussu, mais d'un grain plus gros, moins uniforme, et d'un gris tirant sur le rouge-brun; elle est exploitée presqu'uniquement pour les marbriers qui l'emploient à dégrossir leurs blocs et tablettes, et à les disposer à recevoir le poli. Le psammite de la Hutte près de Genappe (Brabant) ne diffère du précédent que par une teinte plus rembrunie, et par un peu plus de dureté; il est d'ailleurs appliqué aux mêmes usages et à la bâtisse des chaumières des environs. Non loin de là, à Weys, se trouve une autre carrière d'un psammite à grain plus fin, et à parcelles de mica plus tenues; il est en outre d'un brun-noirâtre; les masses se délitent à l'épaisseur de $0^m,030$ à $0^m,045$; cette pierre est employée à décaper les surfaces métalliques. Il existe dans le même endroit une autre espèce de psammite d'un gris-bleu passant au gris-verdâtre;

il a le grain très-fin; il happe faiblement à la langue; l'insuflation ne dégage presque pas d'odeur argileuse. Cette pierre est très-propre à adoucir le tranchant des plus fines lames. Entre Bry et Sombref, à 15 kilomètres N. E. de Charleroy, au point de séparation de la province du Hainaut et de celle de Namur, est encore une petite carrière de pierre à aiguiser; sa couleur est le gris-rougeâtre; sa dureté est considérable. Cette pierre conviendrait parfaitement à la construction des meules à aiguiser.

A Languesaint, à 3 kilomètres N. E. d'Ath, le psammite se montre sous un grain si fin et si serré, les molécules de mica s'identifient tellement avec l'aspect général de la masse, sa dureté est si grande, qu'il peut soutenir la comparaison avec le grès du Levant, dont au reste il a l'aspect et la couleur. La carrière a été exploitée autrefois : l'on ne sait pour quel motif elle a été comblée et le sol rendu à l'agriculture.

A Wiheries, à un myriamètre et demi de Mons, les psammites prennent un caractère particulier et se rapprochent davantage des grès par la dureté et le tissu : ils sont moins susceptibles de délitement que les précédens : ils ne contiennent pas autant de mica; et leur couleur, beaucoup plus sombre, tire moins sur le bleu. Les couches ou lames qui, près du sol, ont une épaisseur de 0,06 à $0^m,16$ en acquièrent plus de 0,60 à 0,90 lorsqu'elles sont à 20 mètres de profondeur ; elles s'inclinent assez généralement de 35 à 40°, dans la direction de l'Est à l'Ouest.

PSAMMITE VERDATRE.

Une roche particulière que, par sa texture et plusieurs autres de ses caractères, M. Drapiez regarde comme un psammite, est celle qui constitue la hauteur que l'on remarque à un kilomètre Sud-Est de Mons, et qui domine en quelque sorte la ville. Cette roche est très-faiblement attaquée par les acides; elle scintille difficilement sous le briquet; sa cassure est grenue; elle est composée de grains anguleux de quartz arénacé, agglutinés, mêlés d'une multitude de très-petits points arrondis de chlorite d'un vert noirâtre, ce qui donne à la pierre un aspect verdâtre.

On trouve dans cette roche ou plutôt cet agrégat des quantités considérables de mollusques de diverses espèces, ce qui la distingue des psammites micacés, dans lesquels on ne rencontre que rarement des restes d'animaux; elle en diffère encore par l'absence des lamelles de mica, par la compacité de ses masses, qui ne sont aucune susceptibles de se déliter en feuillets comme le grès des houillères; enfin par le tissu lustré que prennent assez souvent quelques-unes de ses masses, et qui la rapproche des roches quartzeuses.

La puissance des couches, qui toutes sont de même nature, varie depuis 0,20 jusqu'à $0^m,70$; elles sont en majeure partie séparées par un lit de silex pyromaque d'un gris blond : ces silex ont peu d'épaisseur; ils sont en rognons et disposés comme les pavés d'une chaussée qui lais-

seraient entre eux d'assez grands intervalles. On observe aussi entre ces couches des pseudomorphoses d'une espèce inconnue de jambonneau (Pinna) si abondantes et tellement serrées qu'elles se croisent et se confondent en tout sens dans le ciment qui les unit. On y trouve aussi, mais moins abondamment, diverses espèces de cardites, de camites, de pectinites, des ostracites, des patélites, des buccinites, des échinites, des belemnites, des corallites, etc.; toutes les dépouilles solides de ces animaux ont conservé leur nacre intérieure, et lorsqu'on brise une masse qui en contient, on voit cette partie de la coquille tomber en éclats brillans et en laissant un moule qui rend parfaitement la coquille réduite à un plus petit volume. On y trouve encore assez fréquemment des pseudomorphoses de substances végétales. M. Drapiez y a recueilli un fragment de bois qui offre le tissu du hêtre, long de $0^{m},40$; il est, comme tous les quartz xyloïdes qu'on trouve dans ce terrain, d'un blanc mat, fragile, néanmoins assez dur pour donner de vives étincelles sous le briquet.

PSAMMITES SABLEUX, SCHISTOÏDE ET CALCAIRE.

Le calcaire compacte que coupe la Sambre est souvent appuyé sur une espèce de psammite à gros grains, à noyaux calcaires, et à ciment d'argile, de mica et de talc que M. Drapiez considère comme les grauwackes des Alle-

mands ; quelquefois aussi il s'allie au psammite sableux ; enfin il stratifie les psammites ou grauwackes schisteux. Depuis Lobbes jusqu'à Thuin et entre cette ville et les ruines de l'abbaye d'Alne, la grauwacke renferme une grande quantité de quartz et de nombreux débris de roches plus anciennes en noyaux roulés ou anguleux, aglutinés par un ciment argileux : elle est dure et sa cassure n'offre aucune régularité, ce qui la différencie des grauwackes schisteuses ; sa couleur, abstraction faite de celle des noyaux qui varie à l'infini, est le brun passant au verdâtre ; elle est parsemée de grains rares de mica blanc. D'Alne à Landelies et même au-delà, en avançant vers Marchienne-au-Pont, la grauwacke commune ne se présente plus que rarement, mais en revanche la grauwacke schisteuse y devient assez abondante, quelquefois elle domine le calcaire. Les caractères de celle-ci, en prenant les points les plus extrêmes avec la grauwacke commune, en diffèrent d'une manière bien sensible : on trouve ici un grain fin, égal, serré; elle renferme peu de noyaux, et encore sont-ils extrêmement petits ; sa cassure feuilletée est assez nette ; sa couleur est le gris noirâtre, tirant ordinairement sur le vert; les grains de mica y sont en plus grand nombre, mais beaucoup plus menus ; il est des masses où les couches colorées en brun et en vert, alternent avec tant de régularité, que la pierre, taillée dans le sens de la cassure transversale, imite, quoique avec des élémens plus grossiers, le quartz-jaspe rubané de Sibérie. Dans cette grauwacke les grains noduleux deviennent quelquefois si rares, qu'il n'en résulte plus qu'une espèce de schiste micacé, tel qu'on le voit dans le bois de Leerne, taille de Warnivelle, où l'on a commencé à mettre une carrière en exploitation ; cette carrière donne une pierre qui, débitée en tranches, sert à affiler les instrumens

tranchans. D'autres couches de la même carrière, mais d'un grain plus gros et d'une couleur brune tirant sur le rouge, sont employées pour donner le poli au cuivre.

Les psammites schisteux contiennent beaucoup de silice, quoiqu'ils ne soient pas scintillans sous le briquet; ils se laissent difficilement pénétrer par l'eau, et cette propriété doit les rendre précieux pour les constructions souterraines à établir sous les niveaux d'eau, pour le revêtement des murs de caves, etc., etc.

M. Drapiez a cherché à établir la puissance respective des couches de grauwackes commune et schisteuse et le calcaire, mais il n'a pu y parvenir d'une manière exacte, à cause des passages intermédiaires qu'il était impossible d'assigner à l'une plutôt qu'à l'autre. Ces couches d'ailleurs n'ont point une allure fixe : quelquefois elles marchent uniformément, mais bientôt l'une d'elles s'élève tout à coup et se montre seule sur une étendue considérable; brusquement elle s'enfonce pour céder la place à une autre, et ainsi de suite. Il se trouve çà et là entre ces psammites des veines d'un calcaire compacte si pur et si parfaitement vitrifiable, qu'il peut devenir un objet d'une très-grande importance dans une région où l'industrie a créé un assez grand nombre de verreries.

La croûte qui, au jour, recouvre les grauwackes qui constituent ces terrains, est formée, en très-grande partie, de débris et de restes assez bien conservés de corps organisés; on y trouve surtout des madréporites, des corallites, etc., etc.

PSÉPHITE

(*grès rouge.*)

A Montigny-sur-Roc commence une suite de vallées agréables qui conduisent insensiblement aux rives rocailleuses de la Sambre. Le village est situé, ainsi que l'indique son nom, sur un rocher formé par une élévation du banc qui se dirige vers l'Est. Ce banc est un pséphite, ou grès rouge, dont les couches ont d'un à deux mètres d'épaisseur : elles sont séparées par une lame ordinairement très-mince d'épidote vert; les molécules de cette dernière substance ont pris un arrangement tel, qu'elles la font paraître formée d'aiguilles accolées. Le poli de la surface de ces lames, joint à un déplacement naturel des couches de pséphites sous une inclinaison constante, tendrait à faire croire à un glissement de ces couches les unes sur les autres; car les fibres de l'épidote sont toutes disposées parallèlement à l'inclinaison des couches de pséphite, qui est en général de 30 à 40° au Midi. Quelquefois les fissures des couches prennent plus d'étendue, et alors il se mêle à l'épidote du quartz blanc et de la chlorite; souvent aussi il en résulte des géodes dont l'intérieur est tapissé de prismes de quartz blanc opaque. Les couches sont à grains fins ou composées de fragmens roulés de la grosseur d'un pois. Le rocher court directement de l'Ouest à l'Est, sur une largeur d'environ trois kilom.; il montre sa cime nue à Montignies, Athis, Trieux,

Quevy; les couches, au jour, paraissent s'altérer assez vite, elles se délitent en petites masses prismatiques quadrilatères, et ne tardent pas à se réduire en poussière qui, se mêlant à la terre végétale, concourt puissamment à son amélioration; aussi voit-on ce rocher recouvert d'un sol fertile. Au-dessus de Quevy, entre Havay et Givry, le grès rouge s'enfonce pour faire place à cet immense banc de calcaire coquillier qui, dans la même direction, traverse presque toute la partie méridionale du pays. Le grès rouge, sur quelques points, se rapproche du sol, qu'il perce à Rouveroy, Sars-la-Buissière, etc., etc., et se remontre enfin avec plus de majesté à Lobbes, Thuin, Alne, et Landelies, etc., etc., où il forme un plateau très-étendu, déchiré de tous côtés par des vallées magnifiques dont la riche végétation contraste admirablement avec le squelette pierreux qu'offrent des flancs escarpés, de plus de cent pieds d'élévation. En plusieurs endroits viennent s'accoler brusquement aux rampes du rocher, des couches épaisses de calcaire compacte, de schistes, de psammites argileux et micacé, de grauwacke calcaire, etc., etc., diversement colorés depuis le gris-verdâtre jusqu'au noir-intense. Ces couches se confondent assez souvent d'une manière si intime qu'il en résulte une roche mixte dont il est difficile de déterminer la nature lorsqu'on ne l'a pas étudiée sur place; il n'est pas rare non plus, d'après cela, de voir le rocher présenter sur ses diverses faces des formations différentes, et l'on serait embarrassé de décider à laquelle appartient le noyau, si l'on ne suivait pas à pas la direction du banc.

Le grès rouge n'est point ici un dépôt, mais un véritable banc dont la formation pourrait être contemporaine avec celle des psammites, des grès des houillères. La direction du banc est constante de l'Ouest à l'Est, sans déviation.

La pâte de la roche paraît appartenir autant à l'argile qu'à la silice; il y a même plus, c'est que cette pâte contient une multitude de petits noyaux très-rapprochés, et même des veines assez puissantes d'une argile smectique pure, douce, luisante, sans aucun mélange de sable. On rencontre aussi, dans l'étendue du banc, des masses plus ou moins fortes d'une espèce de porphyre assez tendre et souvent décomposé, de phyllade, de calschiste et même de variolite.

Le phyllade est ici purement de transition, et souvent il se confond si bien avec le grès rouge, qu'il est impossible de déterminer, à l'égard de ces deux roches, la limite où se termine l'une et où commence l'autre. La transition est beaucoup plus marquée du phyllade avec le psammite et surtout avec le calcaire coquillier, qui sont les deux roches les plus récentes, et avec lesquelles le phyllade stratifie le plus ordinairement dans cette direction.

Au-dessus d'Alne, où le grès rouge reparaît toujours dans la même direction du Sud-Sud-Ouest au Nord-Nord-Est, le banc est recouvert, en beaucoup d'endroits, par une espèce de poudding grossier et friable, formé de galets de quartz blanc et de fragmens de schistes durs, réunis par un ciment quartzeux, mêlé de beaucoup d'argile rouge qui s'oppose à la cohésion qu'auraient dû avoir les grains quartzeux entre eux, et conséquemment à celle des galets. Ailleurs ce sont des globules d'argile rouge, dont le volume atteint ordinairement celui d'un œuf, qui se trouvent réunis par un ciment siliceux. Ces agrégats, comme l'on doit bien s'y attendre, n'ont point une grande solidité, aussi voit-on dans les parties exposées aux actions simultanées de l'air et de l'eau, les particules d'alumine se détacher insensiblement et se délayer : il ne reste plus que le

ciment qui les enveloppait, formant alors une espèce de grès poreux ou caverneux. Lorsqu'on brise des fragmens de ce grès rouge contenant des rognons particuliers d'argile, il arrive que ceux-ci se détachent d'eux-mêmes; ils ressemblent à la sanguine tendre, et on pourrait au besoin les tailler en crayons.

SUBSTANCES ACIDIFÈRES.

chaux carbonatée.

La chaux carbonatée est extrêmement abondante dans toutes les carrières de calcaire compacte du Hainaut; elle y tapisse l'intérieur de presque toutes les cavités géodiques; elle se trouve dans les fissures des couches, en cristaux d'une régularité parfaite et d'un volume quelquefois considérable : il n'est pas rare d'en trouver qui aient jusqu'à 0m,10 et 0m,12. M. Drapiez en a recueilli de forme métastatique qui avaient ces dernières dimensions.

Les différentes variétés que ce savant géologue a pu déterminer, sont les suivantes : 1° primitive; 2° équiaxe; 3° inverse; 4° métastatique; 5° contrastante; 6° cuboïde; 7° binaire; 8° bi-rhomboïdale; 9° dodécaèdre; 10° dilatée; 11° sex-duodécimale; 12° bis-alterne; 13° bi-binaire; 14° analogique-prismée; 15° rétrograde; 16° soustractive; 17° tri-rhomboïdale; 18° zonaire; 19° émoussée; 20° triforme; 21° doublante; 22° continue; 23° sur-composée; 24° am-

biguë. Parmi cinq autres variétés que M. Drapiez présume être nouvelles, il en est une remarquable par la netteté de ses plans; elle est une combinaison de l'inverse et de l'équiaxe; son signe est $\overset{E''}{} \underset{f}{\overset{E}{}} \underset{g}{\overset{B}{}}$; le cristal a douze faces, l'angle formé par les faces *f* avec le plan horizontal est égal à l'angle formé par les faces *g* avec un plan vertical, c'est-à-dire 116 33' 54".

Le nombre des formes indéterminables est également considérable; la lenticulaire et la spéculaire se trouvent fréquemment au centre des noyaux calcaires dans la houille; les laminaire et lamellaire se rencontrent plus ou moins abondamment dans tous les terrains calcaires; la compacte constitue la plupart de ces terrains, et doit être considérée particulièrement comme roche simple; la saccharoïde fait partie de quelques marbres; la grossière et la crayeuse appartiennent à une grande formation qui s'étend en triangle dans le Hainaut méridional, entre Fayt, Erquelinne et Ciply; que l'on peut considérer comme les trois points du triangle; la spongieuse et la pulvérulente existent dans les fissures que laissent entre eux les blocs qui semblent prêts à se détacher de la grotte de Ciply; enfin des concrétions variées se montrent sous forme de stalactites, de stalagmites, de tubercules, de globules, d'incrustations, de sédimens dans cette même grotte, dans les excavations les plus profondes du rocher de Landelies, dans les fissures de tous les bancs de psammites. Les pseudomorphoses nombreuses connues sous le nom de pétrifications sont répandues dans toutes les couches horizontales.

Les accidens de lumière, dans ces chaux carbonatées, ne sont pas très-multipliés : la couleur dominante est le blanc-jaunâtre, passant quelquefois à l'orangé, pour les

cristallisations, et le blanc-mat, ou le gris-bleuâtre, rarement le jaune et le rouge, pour les masses.

CHAUX CARBONATÉE FÉTIDE.

La chaux carbonatée fétide, laminaire ou compacte, gris-bleuâtre ou noirâtre, constitue des masses étendues de terrain.

ARRAGONITE.

L'arragonite aciculaire radiée se trouve quelquefois par grains ou noyaux arrondis dans le calcaire crayeux et spongieux. On en rencontre de concrétionné (*flos ferri*) au rocher de Landelies. L'une et l'autre variétés sont d'un blanc-mat, soyeux, à fibres très-fines.

CHAUX PHOSPHATÉE.

Cette substance ne se trouve qu'accidentellement dans la province de Hainaut. Elle paraît être le résultat d'un échange de principes dans la décomposition des grands animaux qui, à des époques très-reculées, ont été enfouis dans le sol. Tout ce qui enveloppe les débris de ces animaux, tout ce qui pénètre leurs ossemens est chargé de chaux phosphatée terreuse, d'un gris-verdâtre. M. Drapiez a obtenu de cette dernière, par l'analyse chimique : chaux 0,38, acide phosphorique 0,16, acide carbonique 0,13, silice 0,08, alumine 0,11, fer oxidé 0,06, eau et perte 0,08. Ce savant a retrouvé une combinaison à peu près semblable sur le mont Panisel près de Mons, où, entre les couches de psammites, sont amoncelées des quantités considérables d'une espèce perdue de mollusques, du genre *pinna*. La matière terreuse verdâtre interposée parmi les valves de cette coquille contient de l'acide phosphorique.

CHAUX FLUATÉE.

La chaux fluatée ne se rencontre qu'entre les lames de chaux carbonatée cristallisée, et en très-petites masses,

qui se réunissent soit en groupes de cristaux réguliers dans des cavités géodiques, soit confusément en noyaux ou veinules dans le calcaire compacte et surtout dans le calcaire fétide ; il n'est point d'exploitation de pierres de cette nature où l'on n'ait trouvé de cette substance acidifère. Sa couleur est toujours le violet plus ou moins foncé, quelquelquefois tirant sur le noir; elle est ordinairement en lames de $0^{m},003$ à $0^{m},005$; on la rencontre aussi, mais très-rarement, en petits cristaux parfaits, qui sont le parallélipipède, l'octaèdre et leurs modifications.

CHAUX SULFATÉE.

On trouve dans les glaisières d'Hautrages et de Trahegnies, des cristaux trapéziens de chaux sulfatée, presque toujours disposés symétriquement et en forme d'astérique autour d'un noyau ferrugineux. Ces cristaux sont d'un volume assez considérable ; on en ramasse quelquefois qui ont jusqu'à $0^{m},03$ de longueur et $0^{m},01$ d'épaisseur. Les schistes des houillères renferment souvent entre leurs feuillets de semblables cristaux, mais d'un très-petit volume, le plus souvent aciculaires, et conséquemment indéterminables. On trouve la variété laminaire sur l'extrême frontière au S. de Mons, entre Fayt et Bélignies. Là, existe une espèce de souterrain caverneux qui paraît avoir été autrefois un réservoir naturel d'eaux fortement séléniteuses. Toutes les parois de cette cavité qui forme une ellipse de 12 à 14 mè-

tres dans sa plus grande longueur, sont recouvertes d'une croûte épaisse de 0m,06 à 0m,08, de petites lames agrégées, formée de chaux sulfatée d'un gris verdâtre.

BARYTE SULFATÉE.

Elle se trouve au sein d'un énorme banc de grès tendre que l'on exploite à Grandglise, dans une cavité géodique qui peut avoir de 4 à 5 mètres de diamètre, et dont les parois intérieures sont tapissées de petites parcelles agglomérées, très-brillantes. M. Drapiez, qui l'y reconnut, en détacha des fragmens d'un volume double de celui du poing; leur couleur est le gris-verdâtre; ils sont composés de la réunion de petits cristaux laminaires brillans, dont l'éclat assez souvent tire sur le nacré; leur pesanteur spécifique est environ 4; ils sont très-fragiles; essayés au chalumeau, ils blanchissent d'abord, éprouvent ensuite une espèce de fusion, puis se réduisent en une poussière blanche qui, mise sur la langue, y développe une saveur désagréable d'œufs pourris. M. Drapiez soumit à l'analyse une certaine quantité des parcelles les plus nettes qu'il y put ramasser; il en obtint : baryte 0,550, strontiane 0,015, acide sulfurique 0,285, silice 0,060, alumine 0,010, oxide de fer 0,005, eau et perte 0,075. Ce qui formerait à peu près : sulfate de baryte 82, sulfate de strontiane 3, silice 6, alumine 1, peroxide de fer 0,05, eau et perte 0,75. En analysant une quantité prise au hasard dans la masse, il eut moins

de sulfate de baryte (environ un quart), et proportionnellement plus de sulfate de strontiane, de silice, d'alumine, etc. : ce qui prouve que le sulfate de strontiane n'existe que dans la pâte ou le ciment qui unit les cristaux de baryte sulfatée. En cherchant à déterminer la forme cristalline de la baryte sulfatée, M. Drapiez a reconnu le prisme droit à bases rhombes, augmenté de deux faces verticales remplaçant deux arêtes longitudinales; ce qui se rapporte aux variétés rétrécie et raccourcie, suivant la position des arêtes que remplacent les faces.

POTASSE NITRATÉE.

On observe cette substance saline, en longue efflorescence soyeuse à la surface du sol de l'intérieur de la grotte de Ciply. Cette formation est beaucoup plus prompte et plus abondante sur les platras qui avoisinent les dépôts de fumiers de matières animales en décomposition, sur les murs des étables, des écuries. En effet, ces matières dégagent beaucoup d'azote et d'oxigène, qui sont les élémens de l'acide nitrique; elles sont mêlées à des végétaux qui contiennent de la potasse, et pour peu que le calorique et l'électricité, qui paraissent être, en définitive, les agens les plus puissans de la chimie, favorisent la combinaison de ces trois corps, il ne sera pas impossible de concevoir le phénomène de la production spontanée de la potasse nitratée.

ALUMINE SULFATÉE ALCALINE.

Quelques ampélites alumineux ou schistes pyriteux que l'on trouve accolés aux bancs calcaires de Péruwelz et Qué vaucamps, sont imprégnés d'alumine sulfatée alcaline.

SUBSTANCES TERREUSES.

Quartz.

Le quartz-hyalin se rencontre rarement en beaux cristaux prismés; il est plus abondant en seules pyramides hexaèdres groupées sur une paroi de la roche, ou tapissant l'intérieur des géodes que l'on trouve fréquemment dans les bancs quartzeux. Le quartz-hyalin laminaire et amorphe, beaucoup plus commun encore, existe en larges bandes dans la formation de préphites qui s'étend depuis Montigny-sur-Roc jusqu'à Leernes. Le porphyre de Lessines en renferme des masses nombreuses de la grosseur du poing, qui ont une teinte de rose violâtre. Des noyaux roulés amoncelés sur la hauteur de Fleurus, y font partie

intégrante d'une espèce de poudding dont les fragmens sont réunis par un ciment argileux; détachés d'abord par l'action des eaux pluviales, ils sont ensuite entraînés par celles d'un petit ruisseau qui baigne le pied de quelques faces de cette éminence. La transparence et la belle *eau* dont jouissent ordinairement ces cailloux roulés, les font rechercher des lapidaires qui, par la taille, leur procurent un très-vif éclat. On nomme communément ces quartz taillés, *diamans de Fleurus*. Les quartz-hyalin arénacés sont répandus sur différens points, en masses plus ou moins grandes, et y forment ces divers dépôts vulgairement appelés *sablières* ou *sablonnières*.

Le quartz-agathe concrétionné-calcédoine se trouve quelquefois en rognons dans le calcaire horizontal. On en rencontre dont le volume égale celui des plus gros *potirons*. Les silex pyromaques stratifient souvent le calcaire, souvent aussi ils sont disséminés dans les sables et les graviers.

Le quartz-jaspe est peu répandu, ce n'est guère que dans les sables mouvans et parmi les galets qu'on le rencontre quelquefois; il fait partie des poudding et des brèches. Il en existe plusieurs variétés, parmi lesquelles M. Drapiez en remarque une composée de couches alternatives noires et blanches; les couches de cette dernière couleur sont si minces que, lorsqu'on examine la pierre sur la tranche, elles n'y dessinent que des traits extrêmement déliés.

Le quartz-nectique forme des couches tuberculeuses ordinairement superposées autour d'un noyau dense et compacte de quartz-pyromaque. Il y a sur la hauteur de Casteau un espace qui ne contient que cette variété, remarquable par sa légèreté.

Enfin les fragmens brisés ou roulés de quartz-résinite commun, conchylioïde et xyloïde, abondent encore parmi les sables et les graviers, gisant en couches assez puissantes entre le calcaire horizontal et le terrain de culture.

Les couleurs de ces quartz sont le blanc-limpide, le blanc-mat, le blanc-jaunâtre et rougeâtre, le noirâtre, etc., pour les cristaux et quelques masses roulées ou amorphes; le verdâtre pour quelques masses tachées de chlorite; le blanc-jaunâtre pour les calcédoines; le blond et le noir pour les silex pyromaques; le blanchâtre, le brun-verdâtre, le gris-brun, le jaune, l'orangé, le rouge, le noir, pour les jaspes et les quartz-résinites.

FELD-SPATH.

Les bancs de porphyre trappéen offrent, principalement dans les couches supérieures dont les parties ou grains ont éprouvé une espèce de désagrégation, des cristaux rarement parfaits, il est vrai, mais du moins encore déterminables de feld-spath. M. Drapiez y a parfaitement reconnu des cristaux binaires et bihexaèdres; quant aux formes indéterminables, elles y sont extrêmement abondantes, et assez souvent l'on rencontre des noyaux laminaires de $0^{m},02$ empâtés dans le feld-spath compacte. La couleur est le blanc-bleuâtre, le gris, le rose, le rouge-ponceau, et quelquefois le jaune-ochreux dans les parties en décomposition. La transparence n'existe que sur les bords les plus aigus; les masses sont entièrement opaques.

AXINITE.

Il n'est pas très-rare de trouver aussi dans le porphyre de Lessines de petits rognons d'axinite violette, dont les molécules, dans quelques circonstances favorables, ont pris un arrangement symétrique qui a donné à cette substance la forme la plus régulière. C'est ainsi que des cristaux des formes nommées équivalente et sous-double, de six à huit millimètres, s'élèvent dans les géodes, du sein d'un amas confus de lames, qui ordinairement se confondent avec le quartz. M. Drapiez présume que c'est à ce mélange que le quartz du porphyre de Lessines doit la teinte violette qui le colore.

AMPHIBOLE ET ACTINOTE.

L'amphibole entre comme substance accessoire essentielle dans la formation trappéenne. Elle consiste en lames d'un vert-noirâtre, disséminées abondamment dans la masse. La variété qui faisait primitivement l'espèce actinote et que l'analyse chimique a fait réunir à l'amphibole, s'y trouve aussi, et non moins abondamment, en grains

d'un vert clair liés avec l'argilolite. Il y a quelquefois dans la même roche de gros rognons d'argilolite, d'un gris noirâtre agréablement veiné d'actinote ; ces masses étant polies sont du plus bel effet.

ÉPIDOTE.

Ce même porphyre produit encore de jolis cristaux d'épidote ; souvent du centre d'un noyau de calcaire laminaire partent de nombreux faisceaux de prismes rayonnans qui s'étendent, en divergeant, dans la masse porphyrique. Si l'on fait macérer ce noyau dans l'acide hydro-chlorique, le calcaire est dissous et les prismes restent libres ; ceux-ci ont d'un à deux millimètres d'épaisseur et sont très-longs ; ils ont six faces et sont assez souvent cannelés ; ils sont terminés par des sommets dihèdres, sur deux arêtes horizontales du prisme. Cette forme se rapporte donc à la première variété décrite par M. Hauy, la bisunitaire. Ils sont ou d'un vert-blanchâtre, ou d'un vert-olive ; quoique très-fragiles, ils sont d'une dureté assez considérable pour donner des étincelles au choc du briquet. L'analyse a donné : silice 0,34, alumine 0,26, chaux 0,19, deutoxide de fer 0,17, protoxide de manganèse 0,01, perte et eau 0,03.

Des cristaux indéterminables, qui sont les plus nombreux, rentrent dans la forme aciculaire, et cette dernière existe non seulement dans le porphyre de Lessines, mais

encore entre les couches de pséphites de Montignies-sur-Roc, etc., etc., formant avec le quartz des plaques sur lesquelles les fibres épidotiques sont disposées parallèlement avec la plus grande régularité.

MICA.

Cette substance fait partie d un grand nombre de roches. Ce n'est qu'à l'aide des plus fortes loupes que l'on peut quelquefois distinguer, parmi de très-petites lames, la forme hexagonale; la couleur est ordinairement le blanc et le gris, rarement le jaune.

TALC CHLORITE.

Le talc chlorite se montre abondamment dans quelques terrains; ses masses, chargées de beaucoup de parties hétérogènes, stratifient les couches de pséphites dans toute cette grande formation. On l'y voit aussi interposé avec les molécules quartzeuses dans les cristaux, même les plus réguliers, de cette espèce; on le retrouve encore à de très-grandes profondeurs parmi les psammites dans lesquels il

forme de larges veines d'une belle couleur verte. Assez souvent, par ses mélanges avec de trop grandes quantités d'alumine, il passe à l'état de simple argile colorée.

SUBSTANCES COMBUSTIBLES, NON MÉTALLIQUES.

Anthracite.

Au milieu des roches calcaires de Landelies, paraît un petit filon d'anthracite; ce filon, dont la puissance est extrêmement variable, prend un grand nombre d'inclinaisons diverses; on le voit en plusieurs endroits monter et descendre d'une manière fort brusque, sans que l'on découvre les causes de cette singulière déviation d'inclinaisons. Cet anthracite est d'un noir tirant sur le gris-métalloïde, luisant; il est dur, il brûle très-difficilement, mais en revanche il donne une chaleur considérable; à cause de cette propriété, cette substance, que l'on retrouvera vraisemblablement en plus grande quantité, pourrait être utilisée avec avantage par les chaufourniers des environs, qui, la mêlant à la houille, augmenteraient ainsi l'intensité de chaleur qu'ils obtiennent de ce dernier combustible. Ce filon (si toutefois l'on peut qualifier ainsi une suite souvent interrompue et sans égalité d'épaisseur, de masses de globules engagés dans la gangue avec les feuillets de laquelle l'anthracite finit souvent par confondre les siens), est le

seul que M. Drapiez ait rencontré sur les rives de la Sambre. Le calcaire qui l'encaisse est un marbre noir, surchargé de diverses empreintes de fossiles et de veines de toutes dimensions de chaux carbonatée laminaire blanche : il renferme aussi de la chaux fluatée violette, et l'on observe que cette substance ne se rencontre qu'aux points de contact de l'anthracite avec le calcaire.

HOUILLE.

L'espace occupé par le terrain houiller, dans le Hainaut, constitue trois grands bassins d'une extrême richesse : le premier, situé à l'ouest de Mons, s'étend à plus de trois lieues; le second, placé à l'Est de la même ville, ne serait probablement pas moins considérable si toutes ses veines principales étaient, comme celles du précédent, connues et exploitées; enfin le troisième bassin, le plus étendu, est celui au centre duquel se trouve la ville de Charleroy. Ces trois bassins en se réunissant, traversent la partie méridionale du Hainaut, dans la direction de l'Est-Nord-Est à l'Ouest-Sud-Ouest, sur une ligne de plus de deux lieues de largeur ; ils se rattachent au grand système bituminifère, d'un côté par le bassin de Namur, de l'autre par ceux du Nord de la France.

Chacun de ces bassins est composé d'un nombre plus ou moins grand de couches de houille, qui alternent avec diverses espèces de psammites, de pséphites et de schistes

dont la puissance varie depuis six jusqu'à vingt mètres et plus. Les couches de houille se dirigent régulièrement de l'Est à l'Ouest, en s'inclinant en pente vers le Midi pour se relever ensuite vers le Nord; leurs affleuremens jusqu'à plusieurs mètres de la surface du sol, offrent le combustible dans un état tel d'imperfection ou de décomposition, que ce produit ne ressemble point au charbon fossile; il est nommé vulgairement par les mineurs *terre-houille*. M. Drapiez le considère comme une espèce de lignite, et il l'a rangé sous ce nom dans sa distribution méthodique des espèces minérales de la province. La nature des couches terreuses qui recouvrent celles de la houille, est à peu près la même dans toutes les mines des trois bassins : la première, qui se présente immédiatement sous le sol argileux, est ce que les ouvriers nomment vulgairement *Tuff;* c'est un psammite contenant un tiers et plus de calcaire; sa force d'agrégation est très-variable, assez souvent elle est presque nulle, quelquefois elle égale celle de la pierre la plus dure; son épaisseur ordinaire est de 4 à 7 mètres. Vient ensuite la couche marneuse, dont la couleur, d'abord blanche et ensuite d'un gris tirant sur le vert, reste enfin de cette dernière couleur. Cette couche ou plutôt cette série de modifications d'une même couche qui renferme souvent beaucoup de coquilles, a constamment la consistance des marnes ordinaires; c'est même une véritable marne mêlée d'une certaine proportion d'argile, son épaisseur varie de 12 à 18 mètres. La couche qui suit est un psammite calcaire qui se rapproche davantage des grauwackes; il est mêlé de beaucoup d'argile et de sable, et repose souvent sur un lit fort épais de silex pyromaques vulgairement connus sous le nom de *cornus;* la solidité de cette couche, qui est assez grande pour la faire employer comme pierre de taille, a une puis-

sance de 15 à 20 mètres. Les couches bleuâtres de glaises impénétrables aux eaux de filtration qui s'y arrêtent et y forment des dépôts immenses, se trouvent presque toujours sous les silex : ces couches qui, à cause de cela, sont très-difficiles à percer, sont plus particulièrement connues sous le nom de *dieft*, et le réservoir auquel elles servent de lit, sous celui de *niveau ;* elles forment ensemble une épaisseur de 20 à 30 mètres. Enfin arrivent les vrais psammites, lesquels, non moins épais que les glaises, précèdent les schistes bitumineux ; les mineurs les nomment *queurelles* et *tourtias* lorsqu'ils contiennent des fragmens plus ou moins gros de roches et d'autres débris qui leur donnent quelquefois l'apparence des pouddings ; ceux-ci forment les dernières couches.

Dans les psammites à grain fin se trouvent disséminées des empreintes de végétaux, de mollusques et de poissons, recouvertes d'un enduit très-mince de houille maigre.

Les schistes noirs bitumineux forment le toit et le mur des couches de houille ; ils sont couverts d'une quantité considérable d'empreintes de plantes (principalement de cryptogames (1) : ils renferment, ainsi que les psammites, divers minérais de fer.

Les houilles sont, suivant la nature des couches, de différentes qualités, depuis la maigre que l'on recherche pour certaines usines, jusqu'à la houille grasse ou collante (dite *de fine forge*), qui est employée de préférence par les maréchaux, les féronniers, etc., etc. ; on les voit quelque-

(1) M. le docteur Sauveur, qui depuis plusieurs années s'occupe d'un grand travail sur les végétaux fossiles du terrain houiller, en a donné un premier aperçu dans les mémoires de géologie de M. d'Omalius d'Halloy.

fois recouvertes de lames extrêmement minces de fer sulfuré qui leur donne un aspect doré.

L'exploitation se fait par galeries; l'on pratique d'abord le puits ou bure d'extraction, ensuite celui d'airage, lequel, presque toujours et au moyen d'une cloison verticale, sert à la descente des mineurs; et enfin celui d'épuisement, sur lequel on établit les systèmes de pompes qui sont mis en jeu par des machines à vapeur. Les principaux modes d'exploitation se trouvent consignés dans la description qui suit du district des mines de Mons; il nous suffira de dire que chaque établissement varie et perfectionne ces procédés selon sa position et diverses circonstances particulières qui permettent à tel d'entre eux des modifications, des améliorations impraticables dans tel autre.

Le bassin houiller de l'ouest de Mons s'étend sous les communes de Baisieux, Quiévrain, Élouges, Vihéries, Dour, Boussu, Hornu, Eugies, Wasmes, Warquignies, St.-Ghislain, Wasmuel, Paturages, Frameries, Noirchain, Cuesmes, Hyon, Quaregnon et Jemmapes.

Le bassin de l'est de Mons comprend les communes de St.-Denis, Obourg, Thuin, Ville-sur-Haine, Trivières, Strépy, Houdeng, Goegnies, St.-Vaast, Haine-St.-Pierre, Lahestre, Morlanwelz, Chapelle-les-Herlaimont et Carnières.

Le bassin de Charleroy, s'étend sous les communes de Aiseau, Gilly, Jumetz, Marchienne-au-Pont, Charleroy, Fleurus, Montignies-sur-Sambre, Montignies-le-Tilleul, Lambusart, Châtelet, Châtelineau, Lodelinsart, Courcelles, Gosselies, Ransart, Landelies, Fontaine-l'Évêque, Forchies-la-Marche, Farciennes, Dampremy, Wanfersée et Baulet.

DESCRIPTION DU TERRAIN HOUILLER.

Du 1er district des mines (ingénieur M. Chevraumont (1).

Ce district, qui comprend les bassins de l'est et de l'ouest de Mons, a sa direction presque de l'Ouest-Sud-Ouest à l'Est-Nord-Est; il est borné au Sud, dans le Hainaut, par une ligne qui, à partir de l'Ouest, passerait entre Baisieux et Audregnies, près de la frontière de France, au Sud et non loin d'Élouges, Dour, Asquillies, Ressaix, Leval-Trahegnies, au nord de Fontaine-l'Évêque et de Landelies sur la Sambre; vers ce point ou plutôt à partir de Marchiennes-au-Pont, le bassin houiller s'élargit vers le Sud, et sa limite passe à Montignies-le-Tilleul, à Jamioulx, et de là, dans la province de Namur, en se reportant un peu au Nord.

Au Nord il est borné par une ligne qui, partant du Vieux-Condé (France), passerait à peu de distance au Nord d'Harchies, Villerot, Baudour, St.-Denis, Gottignies, Houdeng-Goegnies, Lahestre, Chapelle-les-Herlaimont, Trazegnies, Courcelles et au sud de Fleurus.

Au sud et au nord de ces deux lignes on ne rencontre plus que le calcaire compacte ancien, le grauwacke et le schiste argileux (Tonschiefer); dans sa longueur les bornes du bassin houiller sont hors de la province de Hainaut, à l'Est comme à l'Ouest.

(1) Voir la préface.

Le nombre de couches de houille reconnues que renferme ce bassin est d'environ cent cinquante, dont plus de cent sont exploitables ; ces couches de houille sont toutes superposées les unes aux autres et s'inclinent d'abord du Nord au Sud pour se relever ensuite vers le Sud : ces deux inclinaisons sont nommées *Combles* par les mineurs, qui appellent *Naye* la ligne d'intersection des deux combles. Cette ligne est bien reconnue depuis Hornu jusqu'à Cuesmes ; il paraît que sa direction passerait du couchant au levant un peu plus au Nord que le bois de Boussu, vers le village de Hainin, passerait ensuite à Hornu, Quaregnon, Jemmapes, Cuesmes, passerait sous le territoire de Mons, le mont Panisel, immédiatement au nord d'Hyon, le hameau de Bonvouloir près d'Havré, etc.

Le véritable centre du bassin se trouve sous la montagne dite du Flénu dans les communes de Jemmapes et Cuesmes. C'est là que l'on rencontre les couches qui sont les premières dans l'ordre de superposition : quelques-unes se terminent même dans toutes les parties d'un cercle ou plutôt d'un ovale dont le grand diamètre se dirige à peu près de l'Ouest-Sud-Ouest à l'Est-Nord-Est ; quelques autres, faisant leur tête vers l'Ouest sous Jemmapes, se retrouvent sous Hornu, montrant leur tête vers l'Est, ce qui semblerait indiquer que la partie du terrain houiller entre Jemmapes et Hornu, aurait été emportée ; et en effet il se trouve dans ces deux villages un ensellement considérable dans ce terrain qui en empêche la stratification sans qu'elle en soit dérangée. L'inclinaison des couches en partant du Nord jusqu'à la Naye, est régulière sur 25 à 30°, mais il n'en est pas ainsi dans le comble du Sud. Les premières dans l'ordre de superposition présentent une inclinaison de 15 à 20°, depuis la Naye jusqu'à leur affleure-

ment vers le Sud, sur 45 à 50°, puis font un retour vers le Nord avec une moindre pente, puis au Sud, et enfin au Nord jusqu'à la Naye. Ces zig-zags qu'elles forment sont d'autant plus multipliés qu'elles se rapprochent plus de la partie inférieure du bassin, et que par conséquent elles font leur tête ou affleurement plus au Midi. Le rocher houiller est presque partout recouvert par des terrains de formations qui lui sont postérieures et que les mineurs du pays appellent *morts-terrains;* on ne le voit paraître à la surface que dans peu d'endroits, tels que sur la croupe de la montagne de Flénu, vers Quaregnon, et dans le fond des petits vallons qui se trouvent au Sud des villages de Paturages, Wasmes, Warquignies et dans le bois de Boussu, à l'ouest de Mons; les parties du bassin où il est en général le plus rapproché du sol sont ses extrémités septentrionales et méridionales, où il se relève d'une manière sensible. Dans le bois de Boussu on le voit recouvert par une roche de calcaire compacte noirâtre, semblable par sa structure au calcaire compacte ancien que l'on rencontre au Nord et au Sud de la formation houillère, mais dont on n'a pas assez examiné les fossiles pour en déterminer l'âge relatif avec précision. Ce calcaire, qui n'occupe qu'une très-petite largeur du Nord au Sud, a été reconnu sur une étendue d'environ une lieue et demie dans la direction de l'Est à l'Ouest.

On ne rencontre aucune des formations secondaires antérieures à la craie, mais celle-ci présente une assez grande puissance et une notable variété de ses roches.

Le terrain de craie est recouvert sur quelques points par des terrains tertiaires qui s'étendent sur tout le bassin houiller.

L'épaisseur de ces morts-terrains varie beaucoup sur les différens points du bassin houiller : celle des terrains tertiaires n'excède nulle part la hauteur de 20 à 25 aunes;

mais celle de la formation crayeuse est beaucoup plus forte ; aussi à Baudour on y a poussé les recherches jusqu'à la profondeur de 64 aunes sans atteindre le rocher houiller ; à Havré on est parvenu à 51 aunes de profondeur, dont 18 dans le terrain tertiaire et trente-trois dans la craie : on continue le travail. A Quaregnon et Hornu, l'épaisseur des morts-terrains va jusqu'à 120 à 130 aunes. Dans toute la partie du bassin houiller, depuis Quiévrain jusqu'à la chaussée de Nivelles, les morts-terrains présentent une plus grande puissance au nord de la Naye, depuis la frontière de France jusqu'à Mons. Dans cette partie ce n'est qu'à l'extrémité Nord du terrain houiller qu'on a pu l'atteindre, tandis qu'au sud de la Naye, on l'aborde facilement, et c'est là que sont établies toutes les exploitations du couchant de Mons ; mais à l'est de cette ville, c'est la partie méridionale du bassin qui se trouve recouverte d'une couche puissante de morts-terrains, tandis que la partie septentrionale n'offre aucune difficulté pour atteindre le terrain houiller ; c'est dans cette partie que sont établis les charbonnages de Bracquegnies, Houdeng, Sars-Longchamp, etc. Ces terrains secondaires et tertiaires qui recouvrent le rocher houiller sont perméables à l'eau et en contiennent une masse qui est relative à leur épaisseur ; ainsi à l'ouest de Mons, la partie du nord de la Naye, et la partie qui en est au Sud, à l'Est de cette ville, présentent des difficultés telles pour l'épuisement des eaux qu'on n'a pu les vaincre que dans certaines localités à l'aide de sommes considérables dont on avait la certitude d'être indemnisé par une exploitation avantageuse. C'est ainsi qu'à Quaregnon et Hornu, on a traversé une nappe d'eau de 70 aunes d'épaisseur. On doit employer, pour l'épuisement de ces eaux, pendant qu'on exécute le travail, les machines

à vapeur de la plus grande force, et retenir ensuite la masse d'eau par une suite de cadres en bois superposés les uns aux autres et dont l'épaisseur est relative à la hauteur de la colonne d'eau qu'ils ont à retenir.

Cette suite de cadres s'appelle un *cuvelage*, et l'opération à l'aide de laquelle on traverse le mort-terrain contenant de l'eau, *passage de niveau.*

Ces passages de niveau coûtent quelquefois jusqu'à cent-cinquante mille florins, et le succès n'est pas toujours certain.

La moindre profondeur à laquelle on exploite maintenant dans la partie du bassin situé à l'ouest de Mons, est de 70 à 80 aunes, et la plus grande profondeur est de 381 aunes.

La profondeur moyenne de tous les puits ou bures d'extraction en activité au couchant de Mons, est de deux cent vingt et une aunes.

Dans la partie située à l'est de Mons, la plus petite profondeur à laquelle on exploite maintenant, est de 49 aunes: la plus grande profondeur de 287 aunes, et la profondeur moyenne tant des bures d'exhaure que d'exploitation, 169 aunes.

Le nombre de chevaux employés à extraire la houille est de 224, celui des machines à vapeur est de 75, qui représentent ensemble la force d'environ 1500 chevaux.

On compte trente-deux machines à vapeur employées à pomper les eaux des houillères à une profondeur moyenne de 233 aunes; leur puissance totale représente 1600 chevaux.

Cent vingt-six puits d'extraction sont annuellement en activité, et en supposant que le système des travaux d'exploitation restât le même, on pourrait porter à environ

cinquante le nombre de ceux qui pourraient y être remis plus tard ; mais si on introduit les perfectionnemens dans le traînage à l'intérieur que quelques exploitations ont déjà adoptés, le nombre de puits diminuera en raison de l'alongement des galeries, et il est difficile de déterminer maintenant les bures qui pourront encore être utiles.

On extrait annuellement, terme moyen, depuis plusieurs années, 12,250,000 quintaux métriques de houille, représentant une valeur de 6,945,000 florins, dont presque la moitié est exportée en France par le canal de Mons à Condé : le reste est consommé en partie dans la province, et en partie exporté en Flandre et dans les provinces septentrionales, par le canal de Pommerœul à Antoing et l'Escaut, et vers Bruxelles, par voitures qui chargent aux houillères du levant de Mons.

Les houillères au couchant de Mons présentent trois espèces de houille bien distinctes : ce sont la houille dite *flénu*, qui tire son nom de la localité où l'on a exploité d'abord, la houille grasse et la houille maigre. La houille dite *flénu* présente une cassure fibreuse : ses fragmens affectent généralement une forme rhomboïdale, elle est très-sonore, presqu'autant que le charbon de bois. Elle brûle rapidement, donne beaucoup de flamme et de fumée, ne donne pas une chaleur très-intense, et répand en général une odeur désagréable pendant sa combustion, ne colle que peu ou point. On l'emploie principalement dans les foyers à chauffer des chaudières, à en extraire le gaz hydrogène carburé pour l'éclairage, et à chauffer les appartemens. Le coke qu'elle donne est trop friable pour être employé avantageusement dans les fonderies.

La houille grasse à la cassure unie, se divise en petits cubes et elle est plus friable que le flénu; elle se gonfle

considérablement en se brûlant, et le bitume qu'elle contient la fait coller en s'échauffant : elle donne moins de flamme et de fumée que le flénu, mais une chaleur bien plus intense; elle est éminemment propre à la forge, à la fabrication du coke pour les fonderies, et à chauffer les appartemens, parce qu'elle ne répand que peu ou point d'odeur, donne beaucoup de chaleur, et brûle assez lentement.

La houille maigre a la même cassure que la houille grasse : elle est plus friable et ne colle pas au feu, parce qu'elle ne contient pas de bitume : par cette raison elle ne peut faire de bon coke; elle n'est réellement propre qu'à la cuisson des briques et de la chaux, parce que, ne se collant pas, elle n'obstrue pas le courant d'air dans la briqueterie ou le four à chaux, et que brûlant très-lentement, elle donne une chaleur plus égale.

La différence entre ces espèces de houille ne se montre pas d'une manière tranchée en passant d'une couche à l'autre : elle s'opère au contraire insensiblement. Les couches qui sont le type de la qualité dite *flénu* sont les premières dans l'ordre de superposition; elles acquièrent les qualités de la houille grasse au fur et à mesure qu'elles se rapprochent de la partie inférieure du bassin, comme les houilles grasses passent à la qualité de houille maigre dont le type est dans les dernières couches.

Le nombre d'ouvriers employés à l'exploitation est de 14,500 à 15,000, dont les quatre cinquièmes environ pour la partie à l'ouest de Mons.

L'exploitation de la houille remonte à des époques très-reculées, puisque des chartes qui datent de plus de 800 ans en font mention. Il est vraisemblable qu'à ces époques l'extraction était peu considérable, mais encore présentait-elle assez d'importance pour que les souverains l'eussent comprise dans leurs grandes transactions.

TABLEAU

Des houillères situées à l'E. et à l'O. de Mons.

DÉNOMINATION DES CHARBONNAGES.	Machines à vapeur pour l'épuisement des eaux.	MACHINES à extraire LA HOUILLE mues par : des chevaux.	la vapeur.	NOMBRE des TRAITS [1]. en activité.	qui chôment.	NOMS DES COMMUNES SUR LESQUELLES LES MINES SONT SITUÉES.
	Charbonnage de l'O. et du S. O.					
Agrappe.	1	«	2	1	1	Frameries, Noirchain, Genly.
Puqueri.	«	2	«	«	2	Frameries.
Grand Bouillon.	1	4	«	1	3	Frameries, Pâturages, Wasmes.
Grisœul et Grande-Veine.	3	4	4	2	6	Pâturages, Wasmes.
La Boule.	1	2	2	2	2	Pâturages, Quaregnon.
Rieu du Cœur.	2	3	13	11	5	Quaregnon.
Sidia.	«	1	1	1	1	Jemmapes.
Baurieu.	«	1	1	1	1	Jemmapes.
Auflette ou Gaufrette.	«	1	1	1	1	Jemmapes.
Garde de Dieu.	3	1	1	1	1	Jemmapes.
Bonnet-Roi.	«	1	1	1	1	Jemmapes.
Fosse du Bois.	«	2	2	2	2	Jemmapes.
Jausquette.	«	2	«	1	1	Jemmapes.
Turlupu.	«	«	1	«	1	Jemmapes.
Cache après.	1	«	3	2	1	Jemmapes et Cuesmes.
Crachet et Ostenne.	2	4	«	2	2	Frameries.
Produits.	2	1	«	2	2	Jemmapes et Cuesmes.
Belle et Bonne.	1	1	5	3	3	Jemmapes, Quaregnon, Cuesmes.
Vingt actions.	2	3	2	2	3	Jemmapes.
Bonne Dame.	1	«	1	1	«	Quaregnon.
Cossette.	1	«	1	1	«	id.
Hornu et Wasmes.	1	1	5	5	1	Hornu et Wasmes.
Long Terne.	«	«	2	1	1	Dour.
Machine à feu de Dour.	1	2	1	1	2	Dour.
Bois de Boussu (Nord.)	2	3	2	2	3	Boussu.
Bois de Boussu (Midi).	1	4	4	3	5	id.
Grand Hornu (M. Degorges).	2	«	9	4	5	Hornu et Wasmes.
Buisson.	1	5	3	3	5	Hornu.
Escoufiaux.	1	3	3	3	3	Warquignies.
Grande-Veine (Bois de St.-Ghislain).	«	«	2	1	1	id.
Grand et Petit Tas.	1	2	2	1	3	id.
Sainte-Croix.	1	1	2	2	1	Dour.
Grande-Veine (Bois d'Épinoy).	«	«	2	1	1	Elouges.
Baisieux et Belle-Vue.	1	1	3	2	2	Baisieux, Quiévrain, Elouges, etc.
TOTAUX. . .	33	55	82	67	71	
	Charbonnage de l'E. et du N. E.					
Strepy, Bracquegnies.	2	4	1	4	1	Strepy, Bracquegnies.
Bois du Luc et Louvière.	2	3	5	5	3	Goegnies-Houdeng et Houdeng-Aimeries.
Barette.	1	1	1	2	«	Goegnies-Houdeng.
Louvière.	2	«	5	5	«	Saint-Waast.
Houssu.	«	5	«	2	3	Haine-St.-Paul, St.-Waast.
Sars-long-Champs.	1	8	1	5	4	id. id.
TOTAUX. . .	8	21	13	23	11	

[1] On calcule qu'un trait produit par jour, terme moyen, 800 hectolitres de houille, et qu'il emploie 265 ouvriers dont 225 se livrent aux travaux souterrains et 40 aux travaux extérieurs.

Dans le charbonnage de l'E., un trait produit 340 hectolitres, et emploie 86 ouvriers dont 75 s'occupent dans l'intérieur des houillères et 10 à l'extérieur.

Montignies-St.-Christophe, sur la rive droite de la Sambre. On le découvrit dans le défrichement d'une partie du bois, et les ouvriers, croyant avoir trouvé une tête de veine de houille, creusèrent un trou en forme de puits, dans l'espoir de découvrir l'allure de la veine : leurs espérances furent bientôt déçues, mais ils n'en demeurèrent pas moins persuadés qu'il devait y avoir sous le sol des mines de charbon. M. Drapiez, s'étant fait conduire vers cet affleurement prétendu, reconnut dans un assez vaste enfoncement, cerné de tous côtés par le rocher d'un calcaire bleu-noirâtre, extrêmement compacte, un dépôt de lignite à l'état bitumino-terreux. Ce dépôt est recouvert par une croûte de terre végétale, épaisse souvent de plus de trois mètres, mêlée de galets roulés et de débris de toute espèce de roches, qui cache, 1° une couche très-faible de calcaire sableux ; 2° une couche de $0^m,6$ à 0,8, d'une glaise calcaire ou espèce de marne bleuâtre que l'on retrouve plus profondément, alternant encore avec deux autres couches de lignite.

Ce lignite, ou plutôt cette espèce de terreau, brûle très-difficilement en dégageant peu de flammes qu'obscurcit une fumée épaisse et fétide. Il est assez probable que l'excavation conique du banc calcaire, d'abord remplie d'eau, se sera insensiblement comblée par la grande quantité de végétaux qui s'y seront accumulés, ou qui y auront été entraînés ; que ces végétaux, en se pourrissant et en se desséchant, auront formé le lignite qui, plus tard, aura été recouvert de différentes couches terreuses dans lesquelles auront crû de puissans végétaux auxquels les premiers auront même dû fournir des sucs nourriciers.

M. Drapiez serait tenté, ne sachant qu'en faire mieux, de placer parmi les lignites-houilliformes les affleuremens

de couches de houille que l'on nomme vulgairement Têtes-de-Veines ; peut-être ne seraient-ils, à proprement parler, que des houilles moins perfectionnées ou altérées : aussi ce savant géologue a-t-il soin de les bien distinguer des autres lignites. Ils sont noirs, tachans, friables, pulvérulens, sans éclat, légers, offrant rarement des traces d'une organisation première.

Ces lignites bien différens de ceux que l'on attribue à la décomposition des matières végétales et à leur conversion en terreau par l'effet d'une longue immersion dans l'eau, sont beaucoup plus carbonisés et contiennent moins de bitume, du moins n'en donnent-ils que de très-faibles portions à la distillation ; ils brûlent lentement, avec uniformité, sans flamme, et presque sans odeur ; ils laissent un résidu volumineux d'un gris-rougeâtre. Dans le voisinage des mines de houille, ces lignites sont abandonnés aux pauvres qui les mêlent avec de l'argile gâchée, et en forment des boulets dont ils se servent pour leurs usages domestiques.

M. Drapiez a rencontré des dépôts assez grands de ce lignite-houilliforme dans les vallées que forment les hauteurs de Montignies-sur-Roc, de Rampemont et Blaugies, à l'ouest de Quiévrain ; il en existe aussi sur la rive droite de la Sambre, entre La Buissière, Montignies, St.-Christophe, Berzillies et Solre-sur-Sambre ; plus bas dans la vallée du Hèvre ; enfin sur la rive gauche et plus bas encore, au nord de Charleroy, dans toute la vallée du Piéton, depuis Darmay et Monchou, jusqu'à Courcelle, Trazegnies et Vieuville. Ce lignite est quelquefois assez compacte pour former une espèce de jayet sur lequel on observe encore des traces d'organisation végétale.

On trouve dans presque tous les marais desséchés, le li-

gnite terreux dont la décomposition est plus ou moins avancée et quelquefois jusqu'au point de ne plus laisser apercevoir aucun indice de son origine; il est ordinairement en masses brunes, légères plus ou moins humides, suivant le degré d'élévation du sol.

TOURBE.

Quoiqu'il n'y ait point de tourbières, proprement dites, en exploitation dans le Hainaut, ce combustible y existe néanmoins, mais si peu abondamment, que même, si l'on n'avait pas la ressource des houillères, il est fort douteux que l'on songeât à tirer parti de la tourbe. Quelques amas gisans çà et là dans les vallées de la Sambre, de la Dendre, de la Haine, etc., paraissent être ce qu'il y a de plus considérable en Tourbes.

SUCCIN.

Cette substance est disséminée dans un des amas de glaise qu'entourent les habitations du hameau de Trahegnies, et dont l'étendue connue peut avoir 500 mètres

carrés. Cette glaise est d'un gris décidé, ne tirant point sur le bleuâtre; elle est d'un grain assez fin, compacte, susceptible d'acquérir par la cuisson une dureté considérable, et de prendre une couleur rouge de brique assez vive. Elle est généralement homogène, et contient, outre le succin, des débris de végétaux qui bien visiblement n'ont point appartenu aux conifères, et des cristaux prononcés, plus ou moins gros, de chaux sulfatée trapézienne.

M. Drapiez, qui, dans son exploration géologique de la province de Hainaut, avait rencontré cette mine de succin (dont feu M. Gossard, père du respectable pharmacien, président actuel de la chambre de commerce de Mons, avait eu connaissance il y a environ cinquante ans), s'est trouvé dans l'impossibilité de déterminer la profondeur de la couche de glaise, parce que la carrière étant communale, les habitans n'y creusent pas de puits; ils détachent et rassemblent en mottes, pendant l'hiver, lorsque les fosses sont remplies d'eau, les quantités de terre dont ils croient avoir besoin pour la campagne suivante.

Le succin de Trahegnies diffère peu de celui que l'on trouve soit dans les collections, soit dans le commerce : il est en morceaux arrondis, variant de grosseur depuis la moindre, jusqu'à celle d'un œuf de poule : il est rouge orangé, transparent, très-éclatant; il est tendre, très-facile à briser; sa cassure est conchoïde, brillante, sa poussière est d'un jaune doré, elle est odorante; il développe par le frottement l'électricité résineuse; sa pesanteur spécifique est de 1,065; il s'allume facilement, brûle presqu'en entier, en se boursoufflant et en exhalant une odeur assez agréable.

Pour constater ses propriétés, ses usages, ainsi que la

nature de ses principes constituans, comparativement avec ceux du succin du commerce et de la résine copal, M. Drapiez en a introduit cent parties dans une cornue, qui ont été soumises à la distillation au bain de sable : un récipient communiquant avec l'appareil hydrargyro-pneumatique, le feu a été gradué de manière à pouvoir lui donner toute l'intensité convenable; dès que le succin commença à entrer en fusion, il se dégagea quelques vapeurs humides qui se condensèrent dans le récipient; bientôt après, d'autres vapeurs blanches vinrent déposer sur toutes les parois du récipient, et même sur le col de la cornue, une foule de petits cristaux, qui, en s'accumulant, donnèrent naissance à de fines aiguilles; il passa en même temps quelques gouttes d'un liquide oléagineux, d'un jaune tirant légèrement sur le fauve; lorsqu'après un certain temps on s'aperçut qu'il ne se dégageait plus de vapeurs blanches, on augmenta le feu avec beaucoup de précaution, et l'huile commença à couler plus abondamment, mais en se colorant davantage à mesure que le feu était plus ardent; enfin il arriva une époque où il ne distilla plus rien, et où le résidu dans la cornue, totalement affaissé, ne donnait plus le moindre signe de boursoufflement: ce dernier coup de feu fut poussé aussi hardiment qu'il fut possible.

L'appareil ayant été déluté, et les cloches que l'on avait été obligé de renouveler plusieurs fois, à cause de l'abondance des fluides gazeux, ayant été mises de côté, l'on ramassa avec beaucoup de soin les cristaux qui tapissaient l'intérieur des vaisseaux, et l'on fit, à l'aide d'une suffisante quantité d'eau distillée, le lavage des appareils et des matières y contenues, lesquelles retenaient encore des principes solubles. L'on recueillit toute l'huile obtenue; et la matière charbonneuse, bien détachée du verre de la cor-

nue, et, pesée, fut introduite dans une cornue nouvelle, afin de pouvoir, par une chaleur rouge, en séparer encore quelques portions d'huile, qui auraient pu avoir échappé à la première distillation; en effet l'on obtint à peu près 00,6.

L'on procéda ensuite à l'examen des différens produits de la distillation. La substance gazeuse, par son odeur particulière et pénétrante, par sa propriété de brûler avec une flamme bleuâtre, fut soupçonnée être du gaz hydrogène carboné ou percarboné. Pour s'en assurer, on essaya un volume donné, par l'eudiomètre : il absorba en brûlant un peu plus de trois fois d'oxigène, et le produit fut, 1° de l'eau; 2° un volume d'acide carbonique double de celui du gaz éprouvé. Ainsi, il ne restait pas de doute que la matière gazeuse fût de l'hydrogène percarboné.

On s'occupa ensuite de la substance acide cristalline que l'on jugea à propos de réunir à l'eau qui avait servi au lavage des produits; par cette simple opération on la débarrassa d'une petite quantité d'huile qui salissait les cristaux, et que l'on réunit à la masse oléagineuse. On instilla dans la solution de l'eau de baryte, jusqu'à ce qu'il ne se formât plus de précipité, puis l'on filtra; et comme la liqueur conservait une saveur âcre et piquante, on la fit évaporer; le dépôt résultant de cette évaporation, a été reconnu pour être de l'acétate de baryte : or, ayant saturé 100 parties d'acide acétique bien pur, par l'eau de baryte, et ayant obtenu un peu plus de 227 d'acétate de baryte, l'on conclut qu'il y avait dans le résidu de l'évaporation 0,44 d'acide acétique; l'on recueillit ensuite le précipité que l'on fit bien sécher, et que l'on mêla avec six fois son poids d'alun en poudre; ayant introduit le mélange dans un petit matras, on procéda à la sublimation par un feu gradué;

l'excès d'acide sulfurique de l'alun décomposa le sel que l'on avait formé avec l'eau de baryte, et l'on retrouva sublimée à la partie supérieure du matras, et dégagée de toute impureté, la substance cristalline qui était l'acide succinique. Pour faire l'analyse de cet oxide, 100 parties saturées complétement par le nitrate de plomb furent dissoutes; on recueillit ensuite le succinate de plomb produit par la décomposition du nitrate : après l'avoir bien lavé et fait sécher, on le mêla avec quatre fois son poids d'oxide de cuivre. Le mélange fut introduit dans un tube de verre, fermé par un bout, et l'on ajouta encore au-dessus deux cents parties d'oxide de cuivre pur : le tube étant placé dans un fourneau préparé, et son extrémité ouverte, plongeant dans un flacon long et étroit contenant de l'eau de baryte, et communiquant avec la cuve hydrargiro pneumatique, on gradua convenablement le feu, jusqu'à ce qu'il ne s'opérât plus aucun dégagement; des résultats de cette observation, calculant la quantité de carbonate de baryte obtenue, et celle d'eau formée, par la perte en poids qu'avait subie l'appareil, on reconnut que cet acide succinique était composé de :

Carbone,	45,23
Hydrogène,	3,97
Oxigène,	50,80
	100,00

Quant à la matière oléagineuse qui avait été reçue dans le récipient pendant la distillation, une partie plus solide et presque opaque s'en était séparée, et s'était rassemblée dans le fond du vase; dès lors, soupçonnant que cette huile pouvait contenir plusieurs principes différens ou des combinaisons différentes des mêmes principes, on chercha à

les isoler par des véhicules différens : on en avait la possibilité, après avoir reconnu que cette matière n'était pas entièrement soluble dans l'alcohol. En conséquence, après une digestion de deux jours, dans l'alcohol à 38° R., on décanta la partie non dissoute : séchée autant que possible, elle fut mise de nouveau à digérer dans l'éther sulfurique, qui l'a dissoute à l'exception d'une petite masse jaunâtre assez brillante qui a acquis, par l'action de l'éther, une assez grande solidité.

L'attention n'ayant pu être portée d'abord que sur la partie dissoute par l'alcohol, on l'a séparée de sa solution à l'aide d'une suffisante quantité d'eau; elle fut ensuite ramenée à son état d'isolement par les moyens mécaniques; sa fluidité était moyenne entre celle des huiles essentielles récentes et celle des baumes; elle était douée d'une odeur particulière très pénétrante; sa couleur était le jaune dont brille le vin de Malaga; traitée par les réactifs et surtout par le chlore, elle s'est comportée à peu de chose près comme les huiles essentielles; enfin on l'a soumise à l'analyse par les mêmes procédés que l'on a suivis pour l'acide succinique, mais en ajoutant à l'appareil un tube de porcelaine intermédiaire avec le flacon à l'eau de baryte : ce tube, renfermant de l'oxide de cuivre, traversait des charbons allumés, et conséquemment était propre à décomposer les petites portions d'huile qui auraient pu s'être volatilisées avant voir éprouvé leur décomposition dans le tube de verre : c'est ainsi que l'on s'est assuré que cette huile était formée de :

Carbone,	75,33
Hydrogène,	14,04
Oxigène,	10,63
	100,00

On reprit ensuite la portion de l'huile du succin qui n'avait pas été dissoute par l'alcohol, et que pour l'opération, on avait eu soin de ne pas mettre en contact avec l'éther sulfurique, dans la crainte que ce menstrue si facilement décomposable, n'eût apporté quelque modification à la nature de l'huile; on n'employa pas moins de précautions pour en séparer, par un long repos, toute la partie solide qui s'était rassemblée au fond du vase. Cette huile était fort épaisse, visqueuse, d'une couleur rouge de grenat; son odeur, peu forte, avait quelque chose de désagréable : en la traitant avec le même appareil que la partie volatile, on a reconnu que sa composition était :

Carbone,	81,08
Hydrogène,	12,87
Oxigène,	6,05
	100,00

Enfin, après avoir laissé digérer pendant huit jours de l'éther sur la partie solide de l'huile, on en a séparé celle-ci pour la soumettre à son tour à l'examen. Cette matière, par son immersion prolongée dans l'éther, avait diminué en poids, ce qui était dû à ce qu'une portion s'était dissoute; sa consistance s'était beaucoup accrue; elle était devenue presque cassante, conservant cependant un peu d'onctuosité; elle était très-fusible, et offrait après le refroidissement, dans sá cassure, un aspect confusément cristallin; son opacité était parfaite, et sa couleur, le jaune brillant; elle était inodore, insipide; exposée sur les charbons ardens, elle brûlait sans flamme, en répandant une odeur presque fétide. Cette matière, que l'on n'a pu soumettre à l'action de tous les agens chimiques, à cause de la trop petite quantité que l'on avait obtenue, réduite

en très-petits fragmens et introduite dans l'appareil dont on s'est servi pour les précédentes analyses, a donné comme proportions de ses principes constituans :

Carbone,	79,87
Hydrogène,	14,92
Oxigène,	5,21
	100,00

L'éther dont on a séparé la matière précédente, ayant été soumis à la distillation jusqu'à siccité, laissa pour résidu une petite couche de substance résineuse transparente, d'un rouge de résine laque, flexible, ductile, susceptible de ramollissement, et de retenir l'empreinte des caractères que l'on y moulait ou que l'on y imprimait; projetée sur les charbons ardens, elle s'est allumée et a brûlé entièrement en répandant une odeur empyreumatique qui n'était pas désagréable. Les principes constituans de cette autre matière et leurs proportions, sont représentés par l'analyse suivante :

Carbone,	78,60
Hydrogène,	12,82
Oxigène,	8,58
	100,00

Il ne restait plus, pour compléter l'analyse du succin, qu'à examiner le résidu charbonneux resté dans la cornue après la distillation du succin : 100 parties, pulvérisées et projetées dans un creuset de platine placé dans le fourneau à têt, furent réduites après une incinération parfaite, à 8,31, lesquelles, essayées par les différens réactifs, ont été reconnues pour un composé de chaux, d'alumine et de

silice dans les proportions suivantes, auxquelles sont ajoutées celles du carbone brûlé :

Chaux,	3,91
Alumine,	2,80
Silice,	1,60
Carbone,	91,69
	100,00

En résumant ces diverses analyses partielles, on trouve que 100 parties du succin de Trahégnies ont donné d'abord :

1° Fluide gazeux (évalué en poids),	1,40
2° Acide succinique,	4,65
3° acide acétique,	1,15
4° Huile fluide, n° 1,	16,50
5° Huile épaisse, n° 2,	24,00
6° Huile concrète, n° 3,	7,50
7° Huile dissoute par l'éther, n° 4,	3,20
8° Résidu charbonneux,	39,50
9° Perte dans les diverses opérations,	2,10
	100,00

En réduisant ces divers principes aux élémens qu'ils ont fournis par leurs analyses, les constituans chimiques du succin de Trahégnies sont :

Carbone,	80,59
Hydrogène,	7,31
Oxigène,	6,73

Chaux,	1,54
Alumine,	1,10
Silice,	0,63
Perte,	2,10
	100,00

Le travail comparatif que M. Drapiez a fait sur le succin du commerce, le plus beau et le plus pur qu'il a pu trouver, ayant produit des résultats presque semblables, et dans des proportions trop peu différentes pour qu'elles aient mérité de fixer particulièrement son attention, il a cru pouvoir se dispenser de recourir à l'analyse chimique de chacune des matières séparées du succin par la distillation : le succin de Trahégnies et celui du commerce lui ont paru identiques.

Quant à la résine copal, sa distillation en fournissant plus de fluides élastiques, n'a donné qu'une quantité extrêmement petite d'acide succinique, mais en revanche, infiniment plus d'acide acétique; les proportions de ces deux acides ont été 1,82 du premier, et 3,20 du second; il n'a été obtenu ensuite qu'une seule espèce d'huile qui était entièrement soluble dans l'alcohol, et point du tout de cette matière onctueuse, concrète, que le séjour dans l'éther et l'action simultanée de l'air et de la chaleur avaient rendue friable, à cassure presque cristalline; le résidu charbonneux était aussi beaucoup moins considérable; enfin, les élémens chimiques déduits de différentes analyses ont été :

Carbone,	72,95
Hydrogène,	12,20
Oxigène,	8,75

Chaux,	1,05
Silice,	1,40
Perte,	3,65
	100,00

Une partie du succin de Trahégnies, fondue dans un vase de terre ou de métal, auquel on ajoute une partie d'huile de lin ou de noix, et que l'on délaie avec trois parties d'essence de térébenthine, lorsque la mixtion est devenue, par un coup de feu, bien liquide, produit un vernis aussi beau, aussi liquide que celui fait avec le meilleur succin : il est à observer seulement qu'il se desséchait un peu trop vite, ce qui l'exposait à se gercer; on remédie facilement à ce léger inconvénient, dû à la trop grande friabilité du succin de Trahégnies, en rendant, par une opération préliminaire, l'huile siccative un peu élastique : il ne s'agit pour cela que de la faire digérer à chaud sur un mélange d'oxide de plomb, de sulfate de zinc et de lignite terreux (vulgairement appelé terre d'ombre) pulvérisés; on obtient alors un vernis qui jouit de toutes les qualités qui font rechercher ces enduits brillans.

Telles sont les recherches qu'a suggérées à M. Drapiez la découverte du succin à Trahégnies : il est à désirer que les arts et le commerce s'emparent d'une ressource que la nature paraît leur offrir assez abondamment pour dédommager de ses peines quiconque voudrait en entreprendre l'exploitation. L'on pourrait, à l'aide d'opérations convenables, atteindre un double but : celui de recueillir le succin, et d'en débarrasser l'argile à carreaux, à la qualité de laquelle sa présence nuit considérablement; il a paru à M. Drapiez que de simples moyens mécaniques, tels que

le délaiement de l'argile, pourrait suffire pour séparer tout le succin qui, en raison de sa pesanteur spécifique, viendrait indubitablement se rassembler à la surface des masses boueuses. Les moyens de séparation du reste se présenteront d'eux-mêmes à l'ouvrier tant soit peu intelligent.

Un semblable gisement d'une substance déjà assez rare par elle-même, est un des faits les plus intéressans de la minéralogie du Hainaut, et il serait assez difficile d'expliquer d'une manière plausible l'origine et la formation de ce précieux bitume. On le chercherait en vain dans toutes les autres glaisières des environs, et notamment à celle d'Hautrages, qui n'en est éloignée que de trois myriamètres, et dans laquelle on retrouve la chaux sulfatée cristallisée, le fer sulfuré et les débris de corps organisés qui accompagnent le succin de Trahégnies. Quelques grains de succin ont été trouvés dans la roche siliceuse de Saint-Denis. Cette substance s'y était montrée en plus grande quantité il y a quarante ou quarante-cinq ans, lorsqu'on creusa des travaux de reconnaissance dans les psammites qui sont accolés aux bancs quartzeux, afin de s'assurer de l'allure de quelques veines de houille.

SUBSTANCES MÉTALLIQUES.

Plomb sulfuré.

Une mine de plomb sulfuré a été exploitée, il y a environ 46 ans, sur le territoire de Sirault; on en a abandonné les travaux à cause de la pauvreté des filons. En recherchant avec attention dans les terres cultivées qui avoisinent l'ancien puits, on retrouve encore des fragmens de minérais qui probablement ont été amenés au jour avec les déblais. Parmi quelques-uns de ces fragmens que M. Drapiez ramassa, il trouva un groupe d'assez gros cristaux cubiques et cubo-octaèdres de plomb sulfuré. Il paraît que cette mine a été due au hasard, et que ce fut en creusant une rigole d'écoulement assez profonde, que l'on arriva sur une veinule de galène. Un nommé Prévost demanda et obtint facilement la permission de l'exploiter; il forma aussitôt une société composée de 25 actionnaires pris, pour la plupart, parmi les habitans de l'endroit. Les travaux, conduits avec beaucoup d'irrégularités, entraînèrent à des frais considérables sans fournir aucun produit; bientôt tous les actionnaires, à la réserve de Prévost, se débarrassèrent à vil prix de leurs actions en faveur du sieur Castiaux, lequel, après avoir formé une société nouvelle, reprit les travaux et les enfonça à un profondeur de 24 mèt. où il ouvrit une galerie qu'il mena environ à 60 mètres

Le bure n'ayant fait reconnaître que quelques petits filons sur lesquels n'a point porté la galerie, on jugea à propos d'ouvrir plus loin une autre fosse dans la direction qu'avaient indiquée les petits filons; en creusant le nouveau bure, on recoupa un filon qui promettait une épaisseur favorable : on le suivit dans sa direction du N. E. au S. O., sur le calcaire compacte d'un gris-bleuâtre, mais le filon s'est insensiblement affaibli, et enfin il a disparu après une course d'environ 35 mètres. On se proposait d'ouvrir d'autres travaux, de construire une nouvelle machine à molettes, et d'augmenter le nombre des pompes; mais il survint divers obstacles qui firent suspendre l'exécution des ouvrages projetés, et depuis les travaux n'ont plus été repris. Il est possible qu'avec une meilleure administration, les travaux eussent été couronnés de succès; car l'on n'est point descendu au-delà de vingt-quatre mètres. Et c'est précisément à cette profondeur que l'on a commencé à découvrir les premiers grains de galène à la mine de Vedrin, dont la majeure partie des filons n'a été trouvée productive qu'à une profondeur de plus de cent mètres. A Sirault comme à Vedrin, la mine se dirige du N. E. au S. O. et s'incline de même très-légèrement au S. E. Sirault est à huit myriamètres environ S. O. de Vedrin. Le minérai de Sirault paraît être assez riche, si l'on peut en juger par les échantillons. L'essai a donné à M. Drapiez 50 à 55 de plomb pur; les minérais de Vedrin, au moins pour la grande majorité, ne donnent pas autant.

PLOMB CARBONATÉ.

Parmi les échantillons que M. Drapiez a recueillis à Sirault, il en a distingué plusieurs renfermant des noyaux composés de lames brillantes, nacrées, que, par leur solubilité avec effervescence dans les acides, leur facile réductibilité au chalumeau, il reconnut pour être du plomb carbonaté. Ces noyaux étaient recouverts d'une croûte jaunâtre, assez épaisse de plomb carbonaté terreux. Il est assez probable que dans cette mine le plomb sulfuré est stratifié par le plomb carbonaté.

CUIVRE PYRITEUX.

Il existe, disséminées dans le porphyre de Lessines, de petites masses quelquefois cristallisées, plus souvent amorphes, de cuivre pyriteux; la forme qu'il affecte est la primitive; les cristaux sont très-petits; les masses amorphes, dont les plus considérables ne surpassent pas le volume d'une grosse noisette, étaient souvent ornées des brillantes couleurs de l'iris.

CUIVRE CARBONATÉ VERT.

C'est encore dans la roche porphyrique de Lessines qu'on a trouvé le cuivre carbonaté vert; cette substance accompagne la précédente, quelquefois elle s'y trouve absolument seule, en petites veinules; elle y est en fines aiguilles soyeuses, disposées en rayons, ou sous forme terreuse, d'une teinte plus pâle et disséminée dans l'argilolite.

FER OLIGISTE.

Dans les recherches qui avaient un tout autre but, Prévost découvrit dans un hameau entre Enghien et Tubise, un petit filon de fer oligiste écailleux, courant sur une veine de quartz qui stratifie les couches alternatives de schistes stéatiteux et d'argiles colorées qui sont très-abondantes dans ces terrains. Il exploita ce fer oligiste et le colporta comme graphite (plombagine), pour en enduire la surface des meubles ou des instrumens de fer de fonte, et les préserver ainsi des atteintes de la rouille; mais le peu de succès que l'on obtint d'une substance qui n'était point

propre à l'usage auquel on la soumettait, en arrêta bientôt le débit, et l'exploitant en fut pour ses frais. Il eût été préférable pour lui que, sans vouloir abuser les autres et peut-être sans s'abuser lui-même sur la nature du minérai, il se fût appliqué à en obtenir le métal dont il est très-riche ; il est possible que ses travaux, poussés avec sagesse, lui eussent fait enfin découvrir un filon d'une puissance assez grande pour le récompenser de toutes ses peines.

FER ARSÉNICAL.

Parmi les schistes de cette grande formation dont Enghien paraît être le point central, formation qui pourrait bien un jour devenir précieuse pour le pays, on rencontre souvent de petits filons de fer sulfuré dans lequel se trouve du fer arsénical. C'est encore à Prévost que l'on doit la connaissance de l'existence de ce minérai. Il y a cinquante ans environ, que quelques grains de pyrites, disséminés dans le stéaschiste feuilleté, essayés par lui, donnèrent le change sur leur véritable nature, à cause des vapeurs arsénicales qu'ils laissèrent dégager et que Prévost prit pour des indices certains de la présence du cobalt. Suivant sa coutume, de suite il demanda la permission de faire des fouilles de recherches ; il découvrit dans une veine de quartz un petit filon de la mine qu'il cherchait : encouragé par cette espèce de succès, il creusa sur le filon une fosse qu'il conduisit jusqu'à douze mètres environ de profondeur. Il coupa,

dans ce creusement, diverses couches de stéaschiste-stéatiteux blanchâtre, de gneiss-talqueux jaunâtre, et enfin un second filon métallifère, mais extrêmement pauvre. Il parvint à former, à Gand, une société pour l'entreprise de l'exploitation en grand de cette mine, et c'est sur cette ville que furent expédiés les premiers produits en minérai. Là aussi furent exécutés les travaux de traitement et de réduction, dont les résultats, par un prodige que l'on devinera sans peine, produisirent du cobalt. Ces premiers résultats donnèrent de la consistance à la société : le nombre des actionnaires s'accrut, on activa les travaux, on perça un nouveau puits, on fit de nouvelles opérations, mais on ne trouva plus de cobalt dans les creusets. Les actionnaires s'imaginant alors que leur confiance avait été surprise, se refusèrent à de nouvelles mises de fonds, et tout en est resté là. On voit encore à présent la fosse, et l'on trouve encore quelques indices d'exploitation sur le terrain, qui est un petit fief, nommé autrefois *Steenberg*, et surnommé, depuis, la *mine*. Ce fief, situé entre Marcq et Enghien, est de la contenance d'environ un bonnier du pays. La pyrite arsénicale d'Enghien a donné par l'analyse chimique : soufre 0,29, fer 0,36, arsenic 0,05, silice 0,19, alumine 0,06. perte 0,05.

FER SULFURÉ.

Le nombre des divers gisemens du fer sulfuré dans le Hainaut est très-considérable. Son gîte le plus abondant se trouve parmi les schistes alunifères de Peruwelz et dans les stéaschistes d'Enghien. On le rencontre encore dans plusieurs des couches calcaires, dans la formation trappéenne, dans les ardoises, dans les houilles et les schistes qui les recouvrent; les formes régulières sous lesquelles on trouve le fer sulfuré, sont la primitive, la cubo-octaèdre, la dodécaèdre, la cubo-dodécaèdre, la cubo-icosaèdre, la quadripointée, la pantogène. Il existe en outre, sous presque toutes les formes indéterminables, principalement dans le calcaire et les glaises; il est dendroïde dans les ardoises et le porphyre, lamelliforme, concrétionné-radié, granuliforme, amorphe, pseudomorphique en ammonites, bois, etc., etc.

Le fer sulfuré blanc et l'épigène accompagnent presque toujours la précédente.

FER OXIDÉ.

Ce minérai constitue une formation assez importante, disposée irrégulièrement, quoiqu'en couches distinctes, entre les bancs d'argile à foulon et d'argile ferrugineuse, encaissée dans le calcaire compacte dont elle coupe assez souvent les couches ou les bancs dans une direction constante du S. E. au N. O. La mine est en rognons, quelquefois libres, plus souvent réunis par un ciment argileux; elle est peu riche en fer. Parmi ces fragmens il se trouve du fer oxidé hématite, concrétionné, fibreux, fistuleux, géodique, etc., etc. Il y a de ces géodes qui, primitivement, ont appartenu à des globules de fer sulfuré, lequel s'est insensiblement décomposé par l'action des eaux d'infiltration; le sulfate qui en est résulté a pénétré les corps environnans, sur lesquels il s'est déposé à son tour, et l'intérieur de la géode est resté vide; c'est ainsi qu'on les trouve ordinairement. Dans des cavités où des corps étrangers ont pu pénétrer, on observe tantôt un sable très-fin, coloré en rouge-pâle, jaune ou brunâtre, disposé très-légèrement par couches assez minces, qui ne contractent entr'elles qu'une faible adhérence; tantôt une argile d'un blanc-verdâtre, très-fine et très-douce au toucher, et qui tient de la nature du toit et du mur de la veine. Le sable ainsi que l'argile sont très-facilement enlevés par le lavage.

On remarque souvent aussi, parmi les minérais, des veinules d'oxide de fer beaucoup plus pur, plus compacte et plus pesant, celui-ci se distingue aisément par sa couleur d'un noir-bleuâtre; brillant au sortir de la veine, il ne tarde pas à se ternir, et souvent sa surface n'offre qu'une teinte d'un noir-mat et sale.

Les minérais du Hainaut sont en général peu riches; ils ne rendent vulgairement que de 24 à 25 pour cent de métal (fonte brute). Trois essais docimasiques des variétés différentes de minérais pris à La Buissière, ont donné à M. Drapiez : le n° 1, 39 de fonte blanche extrêmement douce; le minérai était très-compacte, pesant, d'un tissu fibreux; c'était une véritable hématite en couches concentriques sur un noyau terreux. Le n° 2, 26 d'une fonte moins blanche, à grain plus fin, mais néanmoins encore douce. Minérai assez compacte, d'un noir-bleuâtre. Le n° 3, 19 d'une fonte grise, aigre et sèche, à petit grain. Minérai spongieux, médiocrement pesant, chargé de beaucoup d'alumine. Un travail absolument semblable pour les minérais de Morialmé (province de Namur), a donné les résultats suivans : n° 1, 43 de fonte blanche médiocrement douce. Minérai très-compacte, très-pesant, d'un gris-brun, veiné de brun-noirâtre; n° 2, 34 de fonte grise, à grain fin, plus aigre que douce. Minérai, d'un gris-noirâtre, mêlé de noyaux jaunes et rougeâtres; n° 3, 16 de fonte grise, très-aigre. Minérai léger, formé de couches limoneuses d'un jaune-brun. On voit d'après cela que les minérais de Morialmé, examinés en détail, diffèrent très-peu, ou plutôt ne diffèrent point de ceux de La Buissière; néanmoins pris en masse, ils offrent beaucoup plus d'avantage à la fonte et rendent communément de 33 à 38 pour cent mais toujours est-il vrai que la fonte de la mine de Mo-

rialmé, sans mélange, est de beaucoup inférieure à celle de La Buissière.

L'extraction des minérais se fait sans aucun principe, et pour ainsi dire au hasard; le mode que l'on y suit est basé sur la plus stricte économie de la part de l'extracteur, et devient en cela aussi préjudiciable à l'intérêt général, qu'il est vicieux. L'exploitation est abandonnée à des mineurs pauvres qui traitent de la vente des produits par censes, avec les maîtres de forges. Ces mineurs, après en avoir acheté le droit des propriétaires du terrain où ils ont reconnu la mine, creusent des puits dans toutes les directions jusqu'à ce qu'ils se soient bien assurés de celle de la couche et de son inclinaison. Ces puits sont plus ou moins profonds : à La Buissière on leur donne de 20 à 24 mètres; profondeur à laquelle on y recoupe ordinairement la troisième couche. A Louzet, le minérai se présente au jour à divers endroits, et l'on n'a que la peine de le ramasser; alors la seconde couche se coupe à 3 ou 4 mètres du sol, et la troisième à 12 ou 13 mètres. Soit dans la crainte de rencontrer de l'eau, soit parce qu'alors les travaux deviendraient trop coûteux, jamais on ne s'enfonce au-delà de la troisième couche; cependant on a la certitude que, plus bas, il se trouve encore des veines dont l'exploitation ne serait certainement pas plus onéreuse si les travaux étaient bien dirigés et surtout bien surveillés. Dès que le puits ne produit plus assez de minérai pour assurer aux mineurs un très-faible salaire de leurs pénibles travaux, ils l'abandonnent et vont en percer un autre à quelques mètres au-dessus, en suivant la direction du filon, et des déblais de celui-ci, ils remblaient les précédens. On sent tout ce qu'a de préjudiciable une semblable méthode d'opérer, qui ne fait pour ainsi dire qu'effleurer le terrain,

et n'entame souvent qu'une seule ligne dans la couche, sans porter à s'étendre horizontalement sur les deux côtés qui restent ensevelis pour toujours. Les puits d'extraction sont cuvelés avec quelques perches soutenues verticalement par une spirale de même nature qui fait arc-boutant contre les parois, que la poussée des terres renverse souvent avec le faible obstacle qu'on lui a opposé. Lorsque les veines paraissent assez riches, les mineurs se décident à élargir l'excavation, à pratiquer une espèce de chambre à laquelle ils donnent à peu près deux mètres en tous sens, espace qu'ils n'outrepassent jamais, dans la crainte des éboulemens. Ils ne veulent pas entendre parler de boisage; ils ne veulent percer ni galeries ni bouveaux. A l'orifice de la fosse, ils établissent un tourniquet simple, porté ordinairement sur deux branches bifurquées qu'ils fichent en terre. Il n'y a que deux hommes pour le service de chaque puits : l'un pour détacher le minérai, ce qui se fait avec le secours de la pioche et de la pelle; l'autre pour l'amener au jour, et le ranger en censes.

L'enlèvement du minérai se fait avec des mannes formées de cerceaux tressés en forme de corbeilles, qu'ils attachent aux deux extrémités d'un câble qui s'enroule sur le tour, de manière que la corbeille vide descend à mesure que l'autre monte. Ces puits n'ont point ordinairement d'airage; lorsque les ouvriers s'aperçoivent de la présence d'un gaz délétère, ce qui arrive très-rarement, ils rapprochent leur creusement, et au lieu de combler immédiatement le puits abandonné, ils le font communiquer avec le nouveau par une espèce de galerie; le mouvement dans le puits exploité suffit presque toujours pour établir une circulation de l'air extérieur, et quand ce moyen n'est pas assez puissant,

ils ont recours à un foyer. S'ils rencontrent de l'eau, ils abandonnent non seulement le puits, mais encore le terrain, et vont s'établir, en suivant la direction de la veine, dans un endroit qui leur semble plus élevé au-dessus des niveaux, et relativement à l'inclinaison des couches. On voit que toutes ces exploitations à ciel ouvert sont des moyens de destruction. Des travaux très-anciens et dont il ne reste aucun souvenir dans le pays, paraissent n'avoir pas été mieux suivis, car c'est en quelque sorte de ce qu'ils ont dédaigné comme trop peu riche, que les travaux modernes s'alimentent; cependant on doit croire, d'après l'inspection des scories ou laitiers, vulgairement appelés *crayons*, que l'on retrouve en abondance aux environs de la mine, où sans doute ils établissaient leurs fourneaux, qu'ils avaient du moins l'art d'empêcher que ces crayons retinssent de la fonte, ce que de nos jours, l'on n'est pas encore parvenu à éviter aussi complétement.

De ces crayons soumis à l'analyse chimique M. Drapiez a obtenu : avec des anciens :

Oxide de fer	0,09	0,16
Silice	0,39	0,34
Alumine	0,23	0,31
Chaux	0,20	0,17
Magnésie	0,06	0,00
	0,97	0,98

On rechercherait en vain l'époque de la découverte de la mine de La Buissière, puisque les traditions les plus anciennes en font déjà mention; les habitans, suivant leur coutume, l'attribuent aux Sarrazins. Quoi qu'il en soit,

elle paraît avoir une étendue considérable dans la direction indiquée ci-dessus. On l'a exploitée à Erquelinnes il y a environ quarante ans; les travaux, restés long-temps en souffrance, furent repris par les soins de M. De Besme; mais la mine se trouvant bientôt épuisée, ils furent définitivement abandonnés, il y a environ vingt ans. C'est vers cette époque qu'on les transporta à La Buissière, où ils sont maintenant en pleine activité. On exploita successivement cette même mine à la cense du Pommerœul, mais les veines, peu épaisses en cet endroit, ne purent suffire aux besoins du fourneau de Hourbes; elles furent bientôt épuisées et par suite abandonnées. On a reconnu la mine plus loin, au bois de Seuve-sur-Ragnies et successivement à Thuillies, toujours dans la même direction. Elle est en extraction à Louzet et reconnue à Fleurenchamp et à Cour-sur-Heure ; c'est à ce point que la limite du Hainaut coupe le filon métallique qui s'étend ensuite vers Thy et paraît se joindre aux mines exploitées de Fraire, Yves et Florennes. On observe que le minérai perd en qualité à mesure que le filon s'étend vers le couchant, depuis Erquelinnes jusqu'à Fleurenchamps. En général, on s'accorde à dire que le minérai dont la couleur tire plus sur le jaune, est du fer fort de première qualité; les mines en sont assez pauvres, mais elles donnent une fonte extrêmement douce qui se laisse tourner et limer avec beaucoup de facilité; au contraire, la partie de la mine qui s'étend dans la province de Namur est du fer tendre; elle est brune et tire au rouge, de manière que, quoique plus riche, elle est moins estimée. A Montignies-le-Tilleul, on exploite, à la profondeur de 20m environ, un filon parallèle à celui qui vient d'être décrit. Un filon à peu près semblable se découvre à Gouy-les-

Piéton. Quelques autres veines du même minérai se retrouvent encore dans la partie la plus méridionale du Hainaut, laquelle est en général presque toute ferrugineuse. Le minérai est en exploitation à Villers-la-Tour.

Les minérais exploités par les particuliers sont vendus par eux aux maîtres de forges, à raison de tant la cense. Ils nomment ainsi la quantité qui peut couvrir jusqu'à une hauteur déterminée, une surface également déterminée : par exemple à La Buissière et Louzet, la cense est de 4 mètres carrés sur 0^{m}, 75 de hauteur ; elle peut contenir 11,500 à 12,000 kilog. ; elle se paie sur place à raison de 36 à 40 fr. brute, ce qui la porte à environ 100 fr. lorsqu'elle est lavée. A La Buissière les maîtres de forges achètent le tour ; c'est-à-dire qu'ils font travailler les ouvriers à leurs pièces et uniquement pour eux ; ils indemnisent du dommage causé sur le terrain, en louant les terres sur lesquelles on exploite le minérai. A Louzet l'indemnité pour le dommage est perçue sur la vente des censes à raison d'un franc vingt centimes pour chacune. A Morialmé, Fraire, Yves, et en général dans toutes les parties exploitées de la province de Namur, la cense n'est que de 2^{m}, 650 de surface sur une hauteur 0^{m}, 382 ; cette contenance pèse environ 3,000 kilog. et se vend de 5 à 12 fr. brute, suivant la qualité, ce qui revient de 25 à 30 fr. lorsquelle est lavée ; elle est offerte sur place par les exploitations. Le dommage causé au terrain par l'exploitation, se paie par les mineurs qui, en outre, laissent encore percevoir par le propriétaire ou le locataire du terrain 25 c. sur la vente de chaque cense. Le minérai de La Buissière est presqu'entièrement absorbé par le fourneau de Hourbes, à l'exception d'une très-faible partie qui se dirige sur Namur. Le minérai de Villers-

la-Tour et environs, ainsi que ceux de Morialmé, etc., alimentent plus de cinquante forges.

Un gîte de minérais, à la Hestre, se présente sous un aspect particulier : ce n'est qu'un dépôt accidentel; on n'y reconnaît ni veine ni filon; c'est en un mot un amas considérable de globules géodiques, recélant dans leur cavité centrale un noyau libre: on connaît vulgairement ces globules sous le nom d'ætites ou pierres d'aigle. Ces géodes sont évidemment le résultat de la décomposition de noyaux de fer sulfuré globuliforme; car, dans presque toutes, on remarque de la chaux sulfatée en petits cristaux aciculaires et radiés. Cette minière paraît avoir été exploitée autrefois; sans doute son extrême pauvreté l'aura fait abandonner.

MINÉRAIS DES HOUILLÈRES.

Ces minérais existent quelquefois en très-grande quantité dans les psammites, les phyllades, les schistes des houillères, et souvent aussi dans le combustible. On semble les dédaigner sans motif, puisque étant amenés au jour avec les débris de creusement (vulgairement appelés *terris*), il n'y aurait qu'à les ramasser. Les exploitans français limitrophes, moins riches il est vrai en minérais de fer, en tirent un parti avantageux, et les fontes dont ils ont besoin dans leurs usines sont en partie produites par les minérais qu'ils font choisir parm

les déblais qui entourent les puits ou bures. Ces minérais sont toujours disposés en couches parallèles à la stratification générale du terrain, soit en-dessus faisant partie du toit, soit en-dessous participant à la constitution du *mur* des couches de houille dont elles suivent toutes les déviations. Ils sont de plusieurs espèces et contiennent plus ou moins de métal. On y trouve du fer oxidé, du fer oxidé sulfuré, du fer carbonaté et du fer hydraté. Le fer oxidé se montre en grains ou noyaux irréguliers, ordinairement volumineux; sa couleur est le jaune passant au gris; il est médiocrement dur, quelquefois même assez friable, ce qui paraît provenir de son mélange avec une assez grande quantité de sable; sa cassure est grenue, terreuse, parsemée, comme dans toutes ces sortes de minérais, de petites parcelles brillantes; sa pesanteur spécifique donne pour nombre moyen 3. L'analyse chimique d'une partie moyenne composée de différens échantillons, a donné: acide carbonique 0,120, protoxide de fer 0,230, silices, 0,400; alumine 0,045, chaux 0,090; magnésie 0,010; eau et perte 0,105, protoxide de manganèse, trace; ce qui ferait rendre au minérai traité dans le haut fourneau, environ 14 à 15 pour cent de fonte. Ce minérai, quoique peu riche, pourrait néanmoins être employé sans désavantage avec d'autres dont il rendrait la fusion et la réduction plus faciles, car il n'est, à proprement parler, qu'un grès ferrugineux.

FER SULFURÉ.

Le fer sulfuré y est en masses sphéroïdales comprimées, aplaties, empâtées dans le schiste, souvant articulées les unes aux autres, mais se séparant facilement, recouvertes d'une croûte schisteuse, délitable, très-luisante; la couleur est le noir à l'intérieur, le gris jaunâtre parsemé de petits points brillans à l'extérieur ; il est très-dur, scintille sous le briquet ; sa cassure est granuleuse, jouissant quelquefois d'un éclat qui se ternit bientôt ; sa pesanteur spécifique est de 3, 5. Il perd au feu près de la motié de son poids, et laisse un résidu d'un rouge vif; l'analyse y dénote : soufre 0,440 ; fer 0,360 ; silice 0,030; alumine 0,010, chaux 0,080, magnésie 0,005, acide carbonique 0,040, acide phosphorique 0,005, perte 0,030. On pourrait vraisemblablement obtenir de ce minérai 28 et 30 de fonte.

FER CARBONATÉ.

Le fer carbonaté est ordinairement en rognons apla[...] ou en couches compactes peu suivies, d'une très-faib[...]

épaisseur; ces couches sont en revanche très-multipliées ; M. Drapiez en a compté 13 dans un banc schisteux de moins de 4^{m} de puissance ; leur épaisseur variait de 0^{m}, 02 à 0^{m}, 10 ; lorsqu'elles sont moins rapprochées, elles sont plus épaisses et atteignent quelquefois jusqu'à 0^{m}, 18. La couleur du fer carbonaté varie du gris-clair au gris-noir, passant au brun-bleuâtre ; il happe à la langue, et répand par l'insufflation une forte odeur argileuse ; il est médiocrement dur et aride au toucher; sa cassure est unie, quelquefois conchoïde, à grains fins et serrés ; sa pesanteur spécifique est ordinairement de 3, 4. Le grillage lui fait perdre un peu plus du quart de son poids, et les fragmens grillés acquièrent une couleur rouge-brun. L'analyse chimique d'un mélange de divers échantillons a produit : acide carbonique, 0,240 ; protoxide de fer, 0,460 ; peroxide de manganèse, 0,010 ; silice, 0,140 ; alumine, 0,015 ; chaux, 0,060 ; eau et perte, 0,075. Ce minérai rendrait en fonte de 32 à 35. Lorsqu'il est en masses assez volumineuses, le fer carbonaté renferme des cloisons tapissées de petits cristaux de chaux carbonatée jaunâtre, dues, sans doute, à un retrait de la masse, d'où il sera résulté des interstices qu'auront remplis, par la suite, les infiltrations d'eau chargée de carbonate calcaire; exposé à l'air, il se délite en fragmens très-minces ; bientôt, par l'action simultanée de l'air et de l'eau, il se recouvre d'une croute jaunâtre qui gagne insensiblement jusqu'au centre, en même temps qu'elle perd de sa consistance ; c'est une véritable transformation de fer carbonaté en fer hydraté.

FER HYDRATÉ.

Le fer hydraté est en masses tuberculeuses plus ou moins mélangées de parties terreuses; d'un brun-jaunâtre, se réduisant assez facilement en poussière d'un jaune assez foncé, qui est aussi la couleur que prend la râclure; l'insufflation dégage une forte odeur argileuse; il est tendre, avec une cassure matte, unie; sa pesanteur spécifique moyenne est de 3, 2. L'effervescence qu'il produit avec les acides est presque nulle; exposé au feu il présente une couleur rouge foncé, très-intense. Il donne à l'analyse chimique: peroxide de fer, 0,390; silice, 0,190; alumine, 0,080; chaux, 0,070; peroxide de manganèse 0,005; eau, 0,160; acide carbonique, 0,060; perte, 0,045. Ce minérai produit donc environ 28 à 29 de fonte. Sa qualité particulière est d'être extrêmement fusible et réductible; ce qui, conséquemment, offre de grands avantages pour les mélanges avec d'autres minérais d'une réduction plus difficile.

FER OXIDÉ CARBONATÉ ou FER SPATHIQUE.

Le fer spathique se trouve en petits cristaux primitifs et inverses, jaunâtres, accompagnant, à Soignies, les cristaux de chaux carbonatée métastatique; il affecte la même forme, mais il a une couleur gris-sombre, à Horrues où il tapisse l'intérieur des cavités, dans des masses compactes de la même substance; à Dour il prend la forme lenticulaire; la radiée, qui n'est qu'une modification de la dilatée, à Soignies; la laminaire, dans tous les lieux précités, et enfin la pseudomorphique offrant une foule d'empreintes de coquilles diverses, à Horrues, Ghoy-la-Buissière, Saint-Denis, etc., etc.: partout il est en trop petites quantités pour être exploité comme mine propre, mais on pourrait le faire concourir avec avantage à la réduction des autres minérais en l'employant comme castine.

FER PHOSPHATÉ.

Plusieurs terrains argileux renferment du fer phosphaté pulvérulent en petites masses friables, d'un bleu plus ou moins intense; le dépôt le plus considérable se trouve

dans le bois de Baudour. Il y en a aussi à Lanquesaint et dans les environs de Mons. Ce minéral imprègne le plus souvent un terrain pyriteux baigné par des eaux chargées de phosphate calcaire, dans le voisinage des cimetières ou dans les localités où l'on a coutume d'abattre le bétail. Ce fer phosphaté, bien lavé et dégagé de toutes matières hétérogènes, est susceptible d'être utilisé dans la peinture grossière, soit à l'huile, soit en détrempe.

FER SULFATÉ.

Partout où se trouvent des pyrites en décomposition on rencontre le fer sulfaté qui en est le résultat; on le voit à la surface du sol en longues efflorescences soyeuses, blanchâtres, et dans l'intérieur sous forme de petits cristaux verdâtres, transparens, le plus uvent indéterminables ou laminaires.

MANGANÈSE OXIDÉ.

Le manganèse oxidé existe sous forme de très-petites masses ou d'une croûte pulvérulente noire, dans les mines de fer de La Buissière. Il y est heureusement assez rare pour ne pas gâter la qualité de la fonte que produit le minérai.

TABLEAU MÉTHODIQUE

DES

Espèces minérales trouvées dans la province de Hainaut, avec l'indication de leur gisement particulier.

SUBSTANCES ACIDIFÈRES TERREUSES.

NOMENCLATURE ET SYNONYMIE.	GISEMENS.
GENRE CHAUX.	
CHAUX CARBONATÉE, Haüy, t. 2, p. 127.	
Chaux aérée. De Born.	
Spath calcaire. R. Delisle.	
— — Daubenton.	
— — Brochant.	
CHAUX CARBONATÉE primitive.	Tournay, Quevaucamps, Horrues, Rance.
— — équiaxe	Pâturages, Landelies.
— — inverse	Montignies-les-Lens, Brugelette, Soignies, Basècles, Lens, Quevaucamps, Ath, Landelies.
— — métastatique	Feluy, Landelies, Viesville, Ath, Blaton, Stambruges, Quevaucamps, Tournay, Brugelette, Soignies, Lens, Casteau.
— — contrastante.	Brugelette, Casteau.
— — cuboïde	Basècles, Brugelette.
— — binaire	Casteau.
— — bi-rhomboïdale	Tournay, Feluy.
— — dodécaèdre	Dour, Boussu, Montignies-les-Lens, Soignies, Landelies, Feluy, Thuillies.
— — dilatée	Landelies, Brugelette, Soignies, Tournay.
— — bi-duodécimale. . . .	Casteau.
— — bis-alterne	Quevaucamps.
— — analogie-prismée	Casteau, Montignies-les-Lens.

NOMENCLATURE ET SYNONYMIE.	GISEMENS.
CHAUX CARBONATÉE rétrograde	Soignies, Brugelette.
— — soustractive. . .	Casteau.
— — tri-rhomboïdale	Blaton, Quevaucamps, Soignies.
— — zonaire	Montignies-les-Lens.
— — émoussée	Blaton, Montignies-les-Lens.
— — triforme	Blaton, Quevaucamps, Thuillies.
— — doublante	Quevaucamps, Feluy.
— — continue.	Soignies.
— — surcomposée	Blaton.
— — ambiguë	Casteau, Brugelette.
— — variétés crues nouvelles .	Montignies-les-Lens.
— — id.	Blaton.
— — lenticulaire	Dans les houillères du Fléau.
— — spiculaire	Houillères de Dour.
— — laminaire.	Tournay, Basècles, Blaton, Quevaucamps, Ath, Maffles, Attres, Brugelette, Autreppe, Lens, Montignies-les-Lens, Casteau, Maisières, Ciply, St.-Symphorien, Soignies, Horrues, Erquelinne, Solre-sur-Sambre, Merbes, Ragnée, Ghoy, Rance, Chimay, Beaumont, Froid-Chapelle, Hantes-Wiheries, Montignies-St.-Christophe, Fontaine-Walmont, Lobbes, Alne, Landelies, Thuillies, Leernes, Mont-sur-Marchienne, Marchienne-au-Pont, Montignies-le-Tilleul, Arquennes, Fontaine-l'Évêque, Thuin, Viesville, Courcelles, Lessines, etc.
— — saccharoïde	Lens, Soignies, Fontaine-l'Évêque.
— — compacte.	Dans les mêmes localités que la chaux carbonatée laminaire.
— — grossière.	Ciply, Harmignies, Noirchain, Genly, Asquillies, Nouvelles, Givry, Harvengt, Vellereille.
— — crayeuse	Ciply et beaucoup d'autres localités.
— — spongieuse	Ciply, Casteau, Attres.
— — pulvérulente.	Casteau, Ciply, Soignies.
— — concrétionnée en stalactites.	Brugelette, Landelies, Ciply.
— — concrétionnée sédimenteuse.	La Buissière.
— — concrétionnée coquillière .	Dans la plupart des endroits indiqués ci-dessus.
CHAUX CARBONATÉE FÉTIDE. Haüy.	
Pierre de porc, Sage.	
Pierre puante, Broch.	
Stinkstein, Werner.	
— — — laminaire . . .	Tournay, Brugelette, Casteau, Écaussinnes, Lens, Montignies-les-Lens, Fontaine-l'Évêque, Leernes, Strée, etc.
— — — compacte . . .	
— — — granuleuse. . .	Brugelette.
— — — coquillière. . .	Écaussinnes, Ragnée.
ARRAGONITE. Haüy.	
Chaux carbonatée dure, Bournon.	
ARRAGONITE aciculaire radiée.	Ciply, Givry.
— concrétionnée.	Landelies.

NOMENCLATURE ET SYNONYMIE.	GISEMENS.
CHAUX PHOSPHATÉE. Haüy.	
Apatite de Born.	
Werner.	
Brochant.	
Améthyste basaltine, Sage.	
Delisle.	
CHAUX PHOSPHATÉE, terreuse verdâtre. . . .	Ciply, Mont-Panisel.
CHAUX FLUATÉE. Haüy.	
Spath fusible, Delisle.	
Spath fluor. Daubenton.	
Fluor, Brochant.	
Werner.	
CHAUX FLUATÉE. primitive, violette.	Lens, Soignies, Tournay, Casteau.
— — cubique, id.	Tournay, Brugelette, Landelies, Soignies.
— — laminaire, id.	Lens, Casteau, Brugelette, Landelies, Soignies, Tournay, Ath, Montignies-les-Lens, Feluy.
CHAUX SULFATÉE. Haüy.	
Gypse. Wallerius.	
— Delisle.	
Sélénite. De Born.	
Werner.	
Delametherie.	
CHAUX SULFATÉE trapézienne, blanche. . . .	Hautrages, Trahégnies.
— — mixtiligne, id.	Hornu, Dour, etc., dans les schistes houillers.
— — aciculaire, id.	Dans les schistes des houillères.
— — laminaire, verdâtre	Fayt.
— — compacte, blanche	En petite masse dans le calcaire marneux.

GENRE BARYTE.

BARYTE SULFATÉE. Haüy.	
Spath pesant, Delisle.	
Daubenton.	
Brochant.	
Baritite, Delametherie.	
Schwerspath, Werner.	
BARYTE SULFATÉE rétrécie, verdâtre.	Grandglise.
— — raccourcie, id	Grandglise.
— — trapézienne, id	Grandglise.

NOMENCLATURE ET SYNONYMIE.	GISEMENS.

SUBSTANCES ACIDIFÈRES ALCALINES.

GENRE POTASSE.

POTASSE NITRATÉE. Haüy.
Nitre ou salpêtre, Delisle.
Daubenton.
Kirwan.
Brochant.
Brongniart.
Werner.

POTASSE NITRATÉE fibreuse . . . . Ciply, et dans tous les vieux plâtras.

SUBSTANCES ACIDIFÈRES ALCALINO-TERREUSES.

GENRE ALUMINE.

ALUMINE SULFATÉE ALCALINE. Haüy.
Alun, Wallerius.
Delisle.
Brochant.
De Born.
Kirwan.
Bergmann.

ALUMINE SULFATÉE ALCALINE amorphe. . . . Peruwelz et dans tous les schistes pyriteux décomposés.

SUBSTANCES TERREUSES.

GENRE QUARTZ.

QUARTZ HYALIN. Haüy.
Werner.
Brochant.
Kirwan.
Daubenton.
Cristal de Roche, Delisle.

QUARTZ HYALIN prismé limpide . . . . Saint-Denis, Montignies-les-Lens, Marcq, Marimon Montigny-sur-Roc, Thuin, Charleroy, Enghien Maisières, Loverval, Lessines, Landelies, Alne

NOMENCLATURE ET SYNONYMIE.	GISEMENS.
QUARTZ-HYALIN prismé blanc opaque.	Montigny-sur-Roc, Sart-la-Buissière, Athis, Marcq, Landelies, Fontaine-l'Évêque, Thuin, Lobbes, Fontaine-Walmont.
— — amorphe limpide.	Lessines, Montigny-sur-Roc, Alnes, Thuin, Lobbes, Mons.
— — roulé limpide.	Fleurus.
QUARTZ-AGATHE. Haüy.	
Silex, De Born.	
Agathe, Brochant.	
Calcédoine, id.	
Cornaline, id.	
QUARTZ-AGATHE roulé veiné	Environs de Mons, Casteau, Quevaucamps, dans les graviers.
— — calcédoine.	Ciply, Saint-Denis.
— — cornaline semi-opaque. . . .	Environs de Mons, Enghien, Stambruges, Havré, etc., dans les sables.
— — pyromaque	Ciply, Casteau, Nouvelles.
— — onix	Montignies-les-Lens, Havré, Marchienne.
— — panaché	Stambruges, Hyon, Havré, etc., dans les graviers.
— — nectique	Saint-Denis, Casteau.
QUARTZ-RÉSINITE. Haüy.	
Pierre de poix, De Born.	
Pissite, Delametherie.	
Pechstein, Dolomieu.	
QUARTZ-RÉSINITE commun, jaune et brun . .	Environs de Mons, Ciply, Stambruges, Enghien, Marchiennes-au-Pont, etc.
— — xyloïde (bois pétrifié) . . .	Ciply, Mont-Panisel, Stambruges, Quevaucamps.
QUARTZ-JASPE. Haüy.	
Jaspe de tous les auteurs.	
QUARZ-JASPE, diversement coloré.	Dans tous les graviers, en fragmens accidentels.
— — schistoïde (pierre lydienne). . .	*Id.*

GENRE FELD-SPATH.

FELD-SPATH. Haüy, Traité, t. 1, p. 590.	
De Lisle.	
De Born.	
Brochant.	
Werner.	
Spath-étincelant, Daubenton.	
FELD-SPATH binaire translucide	Lessines.
— — di-hexaèdre, *id.*	*Id.*
— — laminaire, blanchâtre.	*Id.*
rosé.	*Id.*

NOMENCLATURE ET SYNONYMIE.	GISEMENS.

GENRE AXINITE.

AXINITE. Haüy.

Schorl-violet, De Born.
Fer de hache, Daubenton.
Yanolithe, Delametherie.
Schorl transparent, De Lisle.
Thumerstein, Werner.
Pierre de thum, Brochant.

AXINITE équivalente violette.	Lessines.
— sous-double, *id.*	*Id.*
— lamelliforme, *id.*	*Id.*
— amorphe, *id.*	*Id.*

GENRE AMPHIBOLE.

AMPHIBOLE. Haüy.

Schorl opaque rhomb, De Lisle.
Hornblende, Werner.
Brochant.
Delametherie.
Basaltine, Kirwan.

AMPHIBOLE laminaire, verdâtre	Lessines.

GENRE ÉPIDOTE.

ÉPIDOTE. Haüy.

Delphinite, Saussure.
Schorl vert, De Lisle.
Thallite, Delametherie.
Rayonnante, vitreuse, Brochant.

ÉPIDOTE bis-unitaire, vert-blanchâtre.	Lessines.
— aciculaire, vert-olive foncé	Montigny-sur-Roc, Athis, Lobbes, Alnes.
— aciculaire-radié, vert-jaunâtre. . . .	Lessines.

GENRE MICA.

MICA. Haüy.

Id. de tous les minéralogistes.

MICA écailleux blanc.	Boussu.
— — jaune.	Soignies, Marcq.

NOMENCLATURE ET SYNONYMIE.	GISEMENS.

GENRE TALC.

NOMENCLATURE ET SYNONYMIE.	GISEMENS.
TALC CHLORITE. Haüy. Chlorite, Kirwan. Brongniart. Brochant. Terre verte, Delametherie. Talc schisteux, De Born.	
TALC CHLORITE fissile	Montigny-sur-Roc, Marcq, Enghien.
— — terreux.	Ville-Pommerœul, Montigny-sur-Roc, Enghien, Thuin, dans les terrains houillers, etc.

SUBSTANCES COMBUSTIBLES NON MÉTALLIQUES.

GENRE ANTHRACITE.

NOMENCLATURE ET SYNONYMIE.	GISEMENS.
ANTHRACITE. Haüy. Plombagine charbonneuse, De Born. Houillite, Daubenton. Houille sèche, Werner. Kohlenblende, Brochant.	
ANTHRACITE feuilleté, gris-foncé	Landelies.
— compacte, noir-bleuâtre.	Dans la plupart des schistes houillers.

GENRE HOUILLE.

NOMENCLATURE ET SYNONYMIE.	GISEMENS.
HOUILLE. Haüy. Houille ou charbon de terre, de pierre, etc., de tous les minéralogistes.	
HOUILLE feuilletée.	Baisieux, Quiévrain, Élouges, Wiheries, Dour, Boussu, Hornu, Eugies, Wasmes, Warquignies, Saint-Ghislain, Wasmuël, Pâturages, Frameries, Noirchain, Cuesmes, Hyon, Quaregnon, Jemmapes, Saint-Denis, Obourg, Thieu, Ville-sur-Haine, Trivières, Strepy, Braquegnies, Houdeng-Goegnies, Saint-Vaast, Haine-Saint-Pierre, Lahestre, Morlanwelz, Marimont, Chapelle-les-Herlaimont, Carnières, Aiseau, Gilly, Jumetz, Marchienne-au-Pont, Charleroy, Fleurus, Montignies-sur-Sambre, Montignies-le-Tilleul, Lambusart, Châtelet, Chatelineau, Lodelinsart, Courcelles, Gosselies, Ransart, Landelies, Fontaine-l'Évêque, Farciennes, Forchies-la-Marche, Dampremy, Wanfercée-Baulet, etc., etc.
— compacte.	Pâturages, Frameries, Quiévrain, etc.

NOMENCLATURE ET SYNONYMIE.	GISEMENS.

GENRE JAYET.

JAYET. Haüy.	
Jais, Daubenton.	
Jet, Kirwan.	
Pétrole compacte, De Born.	
JAYET compacte.	Dans quelques lignites.

GENRE SUCCIN.

SUCCIN. Haüy.	
Ambre jaune, karabé, De Born.	
Daubenton.	
SUCCIN compacte, jaune-orangé-rouge.	Trahégnies, Saint-Denis.

SUBSTANCES COMBUSTIBLES MÉTALLIQUES.

GENRE PLOMB.

PLOMB SULFURÉ. Haüy.	
Galène, De Lisle.	
De Born.	
Plomb minéralisé par le soufre.	
Daubenton.	
PLOMB SULFURÉ primitif	Sirault.
— — cubo-octaèdre	*Id.*
— — octaèdre	*Id.*
— — laminaire	*Id.*
PLOMB CARBONATÉ. Haüy.	
Mine de plomb blanche, De Lisle.	
Plomb blanc, Brochant.	
Plomb spathique, Werner, Daubenton.	
PLOMB CARBONATÉ laminaire, nacré.	Sirault.
— — terreux, jaunâtre . . .	*id.*

GENRE CUIVRE.

CUIVRE PYRITEUX. Haüy.	
Pyrite de cuivre jaune, De Born.	
Daubenton.	
Bergmann.	
Brochant.	
Kupferkies, Werner.	

NOMENCLATURE ET SYNONYMIE.	GISEMENS.
CUIVRE PYRITEUX primitif.	Lessines.
— — amorphe	*Id.*
— — irisé	*Id.*
CUIVRE CARBONATÉ vert. Haüy.	
Malachite, De Lisle.	
Cuivre oxidé vert, De Born.	
Chaux de cuivre, Bergmann.	
CUIVRE CARBONATÉ vert soyeux	Lessines.
— — — terreux	Petit-Enghien.

GENRE FER.

FER OLIGISTE. Haüy.	
Fer spéculaire, De Born.	
Delametherie.	
Kirwan.	
Brochant.	
Chaux de fer cristallisée, Bergmann.	
FER OLIGISTE écailleux	Entre Enghien et Tubise.
FER ARSÉNICAL. Haüy.	
Mispikel natif, De Lisle.	
Mine d'arsenic blanche, Daubenton.	
Pyrites arsénicales, De Born.	
FER ARSÉNICAL amorphe.	Enghien.
FER SULFURÉ. Haüy.	
Marcassites, De Lisle.	
Pyrites de fer, Delametherie.	
Kirwan.	
Fer minéralisé par le soufre, Daubenton.	
FER SULFURÉ primitif.	Dour, Pâturages, Athis, Hautrages.
— — cubo-octaèdre.	Hautrages, Pâturages, Peissant, Chimay.
— — octaèdre.	Charleroy, Dour, Lessines.
— — dodécaèdre.	Pâturages.
— — cubo-dodécaèdre.	Chimay, Hautrages.
— — cubo-icosaèdre	Hautrages, Chimay, Trahégnies.
— — quadri-épointé	Charleroy.
— — pentagone	Chimay.
— — surbaissé	Hautrages, Harmignies, Givry.
— — dendroïde	Lessines.
— — lamelliforme	A la surface de diverses espèces de Houille.
— — concrétionné-radié	Ciply, Quevaucamps, Tournay.
— — granuliforme	Lessines, Hautrages, etc.
— — amorphe	Dans presque tous les endroits cités ci-dessus.
— — pseudomorphique	Dans les schistes des houillères.
FER OXIDÉ ÉPIGÈNE (fer sulfuré décomposé). Haüy.	

NOMENCLATURE ET SYNONYMIE.	GISEMENS.
FER OXIDÉ ÉPIGÈNE Mine de fer brune, De Lisle. Fer hépathique, De Born. Pyrite hépathique, Brochant. Fer sulfuré hépathique, Brongniart.	
FER OXIDÉ ÉPIGÈNE massif et géodique . . .	Lessines, Lahestre.
FER OXIDÉ HÉMATITE. Haüy. hématite. De Lisle. Brochant. Daubenton. Brauner-glaskopf, Werner.	
FER OXIDÉ HÉMATITE concrétionné	Ghoy-Labuissière, Thuillies, etc.
— — irisé	Labuissière.
FER OXIDÉ RUBIGINEUX. Haüy. Ætites, De Lisle. Fer limoneux, De Born.	
FER OXIDÉ géodique	Ghoy, Labuissière, Thuillies, Saint-Denis, Lahestre, etc.
— — pseudomorphique	Ghoy, Labuissière, Thuillies, etc.
— terreux, rouge-brun	Labuissière, Écaussinnes, Frasnes, Loverval, Villers-la-Tour, Thuillies, etc.
— — terreux, jaune	Chimay, Ghoy, Labuissière, Écaussinnes, Loverval, Frasnes.
— — terreux, sphéroïdal.	Dour.
FER OXIDÉ CARBONATÉ (chaux carbonatée ferrifère). Haüy. Fer spathique, De Lisle. Bergmann. Delametherie. Brochant. Brongniart.	
FER OXIDÉ CARBONATÉ primitif, grisâtre. . .	Horrues.
— — — inverse, grisâtre . . .	Horrues.
— — — lenticulaire, brun. . .	Horrues, Pâturages.
— — — laminaire, jaune . . .	Soignies, Horrues, Ghoy, Labuissière.
— — — radié, grisâtre. . . .	Soignies.
— — — pseudomorphique. . .	Soignies, Ghoy, Labuissière, Horrues.
— — — terreux, brun	Casteau.
FER PHOSPHATÉ (fer azuré). Haüy. bleu de Prusse natif. De Lisle. De Born. Bergmann. Fer en oxide bleu. Daubenton.	
FER PHOSPHATÉ pulvérulent	Saint-Symphorien, Mons, Havré, Saint-Ghislain, Baudour, Jemmapes, Chin, Douvrain, Lessines, Ath.
FER SULFATÉ. Haüy. Vitriol martial natif. De Lisle. Vitriol vert. Daubenton.	

NOMENCLATURE ET SYNONYMIE.	GISEMENS.
VITRIOL VERT Brochant.	
FER SULFATÉ amorphe, verdâtre.	Dans les ampélites, les bitumineux, et partout où il y a des pyrites en décomposition.
— — fibreux en efflorescence.	*Id.*

GENRE MANGANÈSE.

MANGANÈSE OXIDÉ. Haüy.	
Chaux de Manganèse, Bergmann.	
MANGANÈSE OXIDÉ, noir terreux.	Ghoy, Labuissière.

ROCHES.

ROCHES SIMPLES.

CALCAIRE lamellaire.	Voyez chaux carbonatée.
— saccharoïde.	
— concrétionné.	
— spongieux.	
— pulvérulent.	
— marbre.	
— compacte.	
— craie.	
— grossier.	Hornu, Ramegnies, Moulbais, Montignies-Saint-Christophe.
— marneux	
— siliceux	Landelies, Ath.
— fétide (Voyez chaux carbonatée fétide) .	
ALUN (Voyez alumine sulfatée alkaline).	
QUARTZ grenu, d'un gris bleuâtre.	
QUARTZ arénacé (sables).	Saint-Denis, Casteau, Merbes, Havré, etc.
GRÈS lustré	Wiheries, Mont-Panisel.
— blanc	Loucets, Saint Denis, Thuillies, Bray, Waudrez.
— rouge	Stambruges.
— bigarré.	Stambruges.
SILEX corné	Ciply, Nouvelles.
TRIPOLI	Casteau.

NOMENCLATURE ET SYNONYMIE.	GISEMENS.
STÉATITE commune	Wiheries.
ARGILE plastique	Hautrages, Trahégnies, Ville-Pommerœul.
— smectique (terre à foulon)	Hyon, Chimay, Baileux, Labuissière, Athis.
— figuline (terre à poteries)	Dour, Hautrages, Trahégnies, Havré, Peissant, etc.
— feuilletée	Hautrages, Trahégnies, etc., dans quelques terrains houillers.
— légère (terre pourrie)	Houdeng, Bracquegnies.
— lithomarge	Ghoy, Labuissière, Athis, Alnes.
— sographique, jaune et brune	Ghlin, Mons, Dour, Casteau, etc.
OCRE rouge	Casteau, Blaugies, Baudour, Horrues, Alnes.
ARGILOLITE (argile endurcie)	Lessines, Thuin, Enghien, Marcq.
CORNÉENNE lydienne	Ghlin.
JASPE schisteux	Chimay, Ghoy, Labuissière.
SCHISTE luisant (des houillères)	Dans presque tous les terrains houillers.
— argileux	Chimay, Enghien, Steenkerke, Horrues, Soignies.
AMPÉLITE alumineux (schiste alumineux) . . .	Quevaucamps.
ANTHRACITE (Voyez cet article plus haut.)	
HOUILLE (*idem*).	
LIGNITE friable (têtes de veines de houille). . .	Dans la plupart des terrains houillers.
— fibreux	Ath, Stambruges, Baudour, Montignies-Saint-Christophe.
— terreux.	Dans tous les marais desséchés.
BOIS bitumineux.	Dans quelques houillères.
— pyritisé.	Dans les houillères dites du Fléno.
TOURBE limoneuse } — fibreuse }	Dans les vallées de la Sambre, de la Dendre et de la Haine.
FER HYDRATÉ (fer oxidé)	Ghoy, Labuissière, Loucets, Thuillies.
FER TERREUX	Villers-la-Tour, Frasnes.
FER CARBONATÉ spathique.	Horrues.

ROCHES MÉLANGÉES.

DIABASE ou **DORITE**. Brongniart. Grünstein, Werner.	
DIABASE porphyroïde (grün-porphyr)	Lessines.
— schistoïde (grünstein schieffer)	Lessines, Marcq.
GNEISS. Brongniart. Gneiss de tous les oryctologistes.	
GNEISS talqueux.	Soignies, Enghien, Attres, Sirault, Charleroy.
PHYLLADE. Brongniart. thons-schieffer. Werner.	
PHYLLADE micacé, satiné (schiste luisant). . .	Enghien, Marcq.
CALSCHISTE. Brongniart.	
CALSCHISTE sub-lamellaire	Ghoy, Labuissière, Merbes, Lobbes.
STÉASCHISTE. Brongniart. talkschieffer, Werner.	
STÉASCHISTE stéatiteux	Petit-Enghien.
VARIOLITE (Amygdaloïde). Brongniart.	
VARIOLITE rougeâtre	Montigny-sur-Roc, Thuin, Lobbes.

NOMENCLATURE ET SYNONYMIE.	GISEMENS.
ARGILOPHYRE. Brongniart.	
Thon-porphyr, Werner.	
ARGILOPHYRE. Porphyroïde, grisâtre.	Lessines.
— terreux.	Saint-Denis.
PSAMMITE. Brongniart.	
Grès des houillères.	
Quelques grauwakes de Werner.	
PSAMMITE quartzeux	Sart-Labuissière, Lobbes, Thuin.
— micacé (grès des houillères)	Écaussinnes, etc., tous les terrains houillers. Le Rœulx, Jumets, Havré.
— verdâtre.	Mont-Panisel.
PSAMMITE schistoïde (schistes impressionnés) . .	Dans tous les terrains houillers.
— calcaire (grauwake)	*Id.*
— sableux (grauwake commun) . . .	Alnes, Thuin, Lobbes.
PSÉPHITE. Brongniart.	
PSÉPHITE (grès rouge)	Montigny-sur-Roc, Quevy, Athis, Rouveroy, Sart la-Buissière, Lobbes, Thuin, Alnes, Landelies, Gerpinnes; Thieu, etc.
POUDINGUE argiloïde. Brongniart.	
Variétés de grauwake. .	Sart-la-Buissière, Alnes, Lobbes, Thuin, Landelies.
— polygénique	Dans tous les terrains rocailleux.
— siliceux	Fleurus, Sart-la-Buissière, Boussu, etc.
— psammitique.	Dans tous les terrains houillers.
— calcaire	Il forme le recouvrement de presque tous les rochers calcaires.
BRÈCHE. Brongniart.	
Brèche de tous les oryctologistes.	Environs de Mons, Stambruges, Casteau, Marcq,
BRÈCHE siliceuse	Enghien, Landelies, Alnes.
— siliceo-calcaire	*Id.*
— schisteuse	Enghien, Soignies, Hornues, Marcq.
— schisto-calcaire	*Id.*
— calcaire	Beaumont, Rance, Fontaine-l'Évêque, etc.

mètre, à en juger par la courbure des fragmens, pouvait avoir 0m, 15.

4° Sept dents molaires dont deux, parfaitement conservées, pesaient 2,350-2,500 gr.; les cinq autres étaient plus ou moins altérées et manquaient même de plusieurs de leurs lames.

5° Trois atlas, un axis et beaucoup d'autres vertèbres.

6° De nombreux débris de côtes.

7° Des parties de bassins, dont l'une offre un sacrum parfaitement conservé.

8° Une omoplate presque entière.

9° Un très-grand humerus.

10° Des fragmens qui ont dû faire partie de trois énormes radius.

11° Divers fragmens de cubitus.

12° Un femur.

13° Cinq tibias dont les têtes, en raison de leur tissu plus spongieux, sont les parties les plus mutilées.

14° Une très-grande quantité de plus petits os parmi lesquels on trouve très-bien conservés ceux du carpe; du métacarpe, du tarse, du métatarse; des calcanéums, des astragales, des scaphoïdes, des phalanges, etc., etc.

RHINOCÉROSITES.

Trois dents, dont une très-bien conservée, sont des indices certains que, parmi les ossemens de Ciply, il en

est aussi qui appartiennent au genre Rhinocéros. De plus une mâchoire inférieure presque complète, trouvée peu après les dents, a pu donner une idée assez exacte de la taille de l'un de ces individus enfouis par les alluvions. La mesure de cette mâchoire, depuis l'extrémité des condyles jusqu'à celle du menton, a donné une longueur de 0m, 961.

URSITES.

Au milieu de beaucoup d'ossemens que réclame le genre d'ours, M. Drapiez a reconnu;

1° Une mâchoire inférieure dont les dimensions surpassent toutes celles qui ont été données de ces animaux trouvés en si grande quantité dans les grottes du Hanovre, de la Saxe, de la Hongrie et de la Franconie. Cette mâchoire, mesurée diagonalement, avait 0m,35 d'une extrémité à l'autre. Il est à regretter que le crâne et la mâchoire supérieure se soient trouvés tellement fracturés qu'il a été impossible d'en réunir les fragmens.

2° Un crâne complet d'une autre espèce d'Ours dont les caractères se rapprochent beaucoup de l'espèce que Blumenbach a surnommée *des cavernes* (ursus spelœus). Ces deux faits rendent un peu hasardée l'opinion émise par un célèbre anatomiste, laquelle tend à écarter toute

possibilité de l'existence des Ours fossiles dans les terrains d'alluvion [1].

M. Drapiez a rapporté quelques autres ossemens beaucoup moins volumineux, à un rongeur de la taille du Castor, à des Chiens, des Renards, etc., etc.

ERPÉTOLITES.

M. Drapiez rapporte, dans son mémoire sur le Hainaut, qu'il a eu occasion de voir à Brugelettes un bloc provenant des carrières, lequel avait près de 1^m, 70 de hauteur sur 1^m, 10 dans sa plus grande largeur; ce qu'il y avait de visible du squelette, avait environ 1^m, 40 ; l'ensemble des parties saillantes représentait assez bien, au premier coup-d'œil, un squelette humain privé des extrémités inférieures ; mais en examinant attentivement ce qu'il restait de chacun des os en particulier, on était bientôt convaincu qu'ils offraient des différences frappantes avec ceux de l'homme. N'ayant que des indices très-équivoques dans les caractères de la tête et des premières vertèbres, il était assez difficile de trouver la place qu'aurait pu occuper cet animal fossile parmi des analogues vivans ; l'extrême dilatation du sternum et des côtes l'éloignait des sauriens, quoiqu'on ne pût le séparer des reptiles ; il n'y avait donc

[1] Annales du Muséum d'histoire-naturelle, t. 7, p. 312.

que les chéloniens qui eussent pu le réclamer ; et en effet en examinant la structure particulière de l'épaule, dont les trois pièces, l'omoplate, la fourchette, et la clavicule sont soudées ensemble, on trouve que ce seul caractère serait suffisant pour faire reconnaître dans ces restes fossiles ceux d'une énorme tortue voisine et congénère, peut-être, de celles que l'on retrouve encore aux Antilles.

M. Drapiez fait remarquer que divers autres ossemens qu'il a détachés dans la carrière, prouvent que l'on trouverait dans ces mêmes lieux de précieux restes des habitans d'un ancien monde, si des ouvriers soigneux et intelligens recueillaient et conservaient tout ce que la nature semble avoir placé dans des archives capables de résister aux efforts des siècles.

ICHTYOLITES.

Les Ichtyolites sont assez rares dans la province de Hainaut, et encore n'offrent-ils, pour la plupart, que des empreintes, tellement les moules ont été comprimés et ont peu résisté à l'action décomposante. Ce n'est que dans les schistes des houillères et dans le calcaire compacte fétide que M. Drapiez les a observés ; et souvent les parties saillantes étaient occupées par du fer sulfuré en petits cristaux ou en petites lames.

Les seuls Ichtyolites que M. Drapiez a vus sont au nom-

bre de neuf : sept dans des schistes bituminifères, et deux dans le calcaire des carrières d'Attre. Parmi eux il a cru reconnaître deux Clupées, un Scombre, et un Cyprin. Toutes ces productions paraissaient extrêmement récentes.

Il n'en est pas de même de quelques parties de poissons : les dents de Squale, que l'on rencontre très-fréquemment dans les terrains calcaires, dans les marnes et dans les graviers, sont toutes à l'état siliceux.

M. Drapiez en a trouvé de plusieurs formes :

1° D'étroites, alongées, pointues, plates, assez fortement courbées en-dedans, un peu convexes en-dehors, à bords entiers; on les rapporte à l'espèce Squale-nez (Squalus Cornubicus);

2° De larges, droites ou légèrement courbées en arrière, à bords entiers, avec une petite pointe de chaque côté de la base, au Squale féroce (Squalus ferox);

3° De très-larges, triangulaires, plates et légèrement courbées en-dedans, un peu convexes en-dehors, à bords très-finement crénelés. Elles paraissent appartenir au Squale requin (Squalus lamia).

On trouve encore dans les mêmes terrains d'autres dents en forme de peignes à divisions droites ou couchées. On attribue les premières aux raies, et les secondes aux Actobates. Les unes et les autres ont une couleur bleu-noirâtre, et sont, comme les glossopètres (dent de Squale) de nature siliceuse.

Enfin, dans les terrains purement calcaires et friables, on rencontre souvent des aiguillons de presque toutes les espèces de raies.

MOLLUCITES.

De nombreuses couches, dans le Hainaut, renferment des coquilles, il en est même où le calcaire paraît être uniquement formé de leurs débris. Indépendamment des énormes bancs du calcaire compacte qui traverse toute la province de l'Est à l'Ouest, et des couches qui composent tout le terrain au Sud de Mons, tout ce qui formait l'ancienne principauté de Chimay est de constitution calcaire. L'on y trouve des coquilles en très-grande abondance; des couches toutes coquillières alternent avec le calcaire compacte dans les parties supérieures, et la puissance de chacune d'elles ne va guère au-delà d'un mètre; la partie inférieure est entièrement compacte. Le banc de coquilles le plus étendu est celui qui se montre d'abord au Nord de Chimay, à Rance, traverse ensuite la forêt de la Fagne, reparaît de distance en distance vers Sivry et Robechies, y forme une éminence d'environ 12^m, descend à Beauchamps, comprend tous les territoires de Belièvre, St.-Rémy, Salles, Macon, Villers-la-Tour, Momignies, Bauwelz, Séloignes, etc.; enfin tout ce qui se trouve entre Chimay et Forges, s'étend ensuite à l'est vers Boutonville, Virelle, Longpré et au-delà. Cette couche paraît ne renfermer absolument que des coquilles à peine liées par un ciment argilo-calcaire; en cela, elle se distingue de toutes les formations du même

genre que l'on retrouve dans le Hainaut, car en général les coquilles n'y existent pas uniformément et indistinctement disséminées dans les couches; plus souvent on trouve des amas considérables et étendus des mêmes espèces à une certaine distance sous le sol, et l'on n'en retrouve plus au-dessus ni au-dessous; d'autres fois un seul point de la couche renferme rassemblées des quantités considérables de la même coquille, ce qui tendrait à faire croire que ces mollusques, vivant en société, auront pu être surpris et comme engloutis tout d'un coup par une grande masse de matières terreuses encore dans un grand état de mollesse.

TABLEAU DES FOSSILES.

CLASSIFICATION des FOSSILES.	NATURE des FOSSILES.	LOCALITÉS.	TERRAIN de GISEMENT.

MOLLUSQUES PROPREMENT DITS.

AMMONITE comprimée . . . . Bourguet. Traité des pétrifications, figures 311 et 312.	Calcaire.	Ciply [1].	Calcaire friable.
AMMONITE crénelée. . . . . Bourguet, fig. 258 et 259.	Calcaire.	Ciply. Soignies, Écaussinnes.	Calcaire friable. Calcaire compacte.
AMMONITE lisse . . . . . Bourguet, fig. 310 et 311.	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
Plus sept espèces infiniment petites qui ont paru, à M. Drapiez, n'avoir point encore été déterminées. . . .	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
ORBULITE . . . . Nouveau dict. d'hist. nat., pl. 30, fig. 12.	Calcaire.	Chimay.	Calcaire compacte.
BACULITE vertébrale . . . . Bourguet, fig. 313—316. Hommalocératite Hupsch., pl. 4. Faujas, pl. 21, fig. 2 et 3.	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
TURRITÉLITE costée . . . . D. Montfort. Journal de phys., tom. 49. Therm. Bourguet, fig. 230 et 231.	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
NUMMULITE lisse . . . . . Camérine. Enc. méth., t. 1, p. 399 et 400. Discolithe. Fortis, Mém., sur l'Italie, t. 2, p. 97.	Calcaire.	Ciply. Chimay. Écaussinnes.	Calcaire friable. Calcaire compacte. Calcaire fétide.
NUMMULITE tuberculeuse . . . . Rotalite. D. Montfort, p. 162.	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
NUMMULITE convexo-plane . . . Faujas. Discolithe. Fortis, t. 2, p. 106.	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.

[1] Pour éviter les répétitions fastidieuses d'une nomenclature de localités, on a compris dans ce tableau des pétrifications du Hainaut, sous le seul nom de Ciply toute la région de calcaire friable au sud de Mons, et sous celui de Chimay tout ce qui compose ce grand appendice territorial qui forme la partie la plus méridionale du Hainaut.

CLASSIFICATION des FOSSILES.	NATURE des FOSSILES.	LOCALITÉS.	TERRAIN de GISEMENT.
SIDÉROLITE chausse-trape . . . Faujas-St.-Fond, pl. 34.	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
MILIOLITE . . . . Plus, deux ou trois petites espèces que M. Drapiez soupçonne indéterminées.	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
ELLIPSOLITE. . . . . . . Petite espèce que M. Drapiez croit nouvelle; d'un peu plus d'un centimètre dans sa longueur.	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
LITUITES. . . . . Deux espèces non déterminées; d'un à deux centimètres; engagées dans le marbre.	Calcaire.	Rensse.	Calcaire marbre.
SPIROLITES . . . . Trois espèces extrêmement petites, non déterminées.	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
MOLOSSITES à Syphon . . . . Gualtieri, Index, tab. 19, R. S.	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
ORTHOCÉRATITE anachorète . . . Schlottheim. Dissert., sur les pétrifications.	Calcaire.	Chimay, Tournay.	Calcaire coquillier.
BÉLEMNITE cylindrique-arrondie . . Sage, Journ. de phys., tome 52. Brumaire.	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
BÉLEMNITE à pointe aiguë . . . Sage, Journ. de phys., tome 52.	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
BÉLEMNITE cylindrique feuilletée . . Sage, Journ. de phys., tome 52.	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
HIPPURITE . . . . Picot-Lapeyr., pl. 6., fig. 4.	Calcaire.	Belœil, Tournay.	Calcaire marneux.
HIPPURITE . . . . Espèce non déterminée.	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
BATHOLITE . . . . D. Montfort, 334.	Calcaire.	Belœil.	Calcaire ochreux.
PATÉLITE scutatelle . . . . . Lamarck, Annales du Muséum, t. 1, p. 310.	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
PATÉLITE corne d'abondance. . . . Lam., Ann., tome 1, p. 311. Knorr., pl. 131, fig. 3.	Calcaire.	Ciply.	Calcaire coquillier.
PATÉLITE retortelle . . . . . Lam., Ann. du Mus., t. 1, p. 311 et	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
deux autres petites espèces . . qu'on n'a pu déterminer.	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
ÉMARGINULITE à côte . . . . . Lam., Ann. du Mus., t. 1, p. 384.	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
CALYPTRÉITE trochiforme . . . Lam., Ann. du Mus., t. 1, p. 385. Lin., Brand., foss., fig. 1—3.	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.

CLASSIFICATION des FOSSILES.	NATURE des FOSSILES.	LOCALITÉS.	TERRAIN de GISEMENT.
NÉRITITE sommaire . . . . Lam., Ann. du Mus., t. 5, p. 94	Calcaire.	Ciply. Chimay.	Calcaire friable. Calcaire coquillier.
NÉRITE . . . . Petite espèce qu'on n'a pu déterminer.	Calcaire.	Ciply. Chimay.	Calcaire friable. Calcaire coquillier.
HÉLICITE . . . . Espèce que M. Drapiez n'a pas trouvée déterminée.	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
TURBINITE hélicinoïde . . . . Lam., Ann. du Mus., t. 4, p. 107.	Calcaire.	Chimay. Ciply.	Calcaire compacte. Calcaire friable.
DELPHINULITE turbinoïde . . . Lam., Ann. du Mus., t. 4, p. 111.	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
SCALARITE dépouillée . . . . Lam., Ann. du Mus., t. 4, p. 214.	Calcaire.	Écaussinnes.	Calcaire compacte fétide.
Plus trois autres petites espèces bien distinctes qui paraissent n'avoir pas encore été déterminées.	Calcaire.	Écaussinnes.	Calcaire compacte fétide.
TURRITÉLITE perforée . . . . Lam., Ann. du Mus., t. 4, p. 218.	Calcaire.	Écaussinnes.	Calcaire compacte fétide.
TURRITÉLITE sillonnée . . . . Lam., Ann. du Mus., t. 4, p. 216.	Calcaire.	Écaussinnes.	Calcaire compacte fétide.
TROCHITE disjointe . . . . . Lam., Ann. du Mus., t. 4, p. 55.	Calcaire.	Chimay.	Calcaire coquillier.
Et une autre espèce très-petite qu'on n'a pu reconnaître	Calcaire.	Écaussinnes.	Calcaire comp. fét.
VOLVARITE balloïde . . . . Lam., Ann. du Mus., t. 5, p. 29.	Calcaire.	Écaussinnes.	Calcaire compacte fétide.
ANCILLITE buccinoïde . . . . Lam., Ann. du Mus., t. 1, p. 475.	Calcaro-argileuse.	Mont-Panisel.	Psammite.
PHASIANELLITE demi-striée . . . Lam., Ann. du Mus., t. 4, p. 297.	Calcaire.	Écaussinnes.	Calcaire compacte fétide.
CONITE turriculée . . . . . . Lam., Ann. du Mus., t. 15, p. 442.	Calcaire.	Ciply.	Calcaire coquillier.
VOLUTITE harpe . . . . . . Encyc., pl. 384, fig. 1. Lam., Ann. du Mus., t. 1, p. 476, et t. 17, p. 74.	Calcaro-argileuse.	Mont-Panisel.	Psammite.
VOLUTITE épineuse . . . . Lam., Ann. du Mus., t. 1, p. 476, et t. 17, p. 74. D'Argenville, Conc., pl. 29, f. 10. List. T. 1033.	Calcaro-argileuse.	Mont-Panisel.	Psammite.
VOLUTITE à côtes rares . . . . Lam., Ann. du Mus., t. 2, p. 58.	Calcaro-argileuse.	Mont-Panisel.	Psammite.
OLIVITE mitréole . . . . . . Lam., Ann. du Mus., t. 1, p. 391; et t. 16, p. 328.	Calcaire.	Ciply.	Calcaire.
BUCCINITE fuseau grain-d'orge . . Lam., Ann. du Mus., t. 2, p. 318.	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
BUCCINITE croisée . . . . . Lam., Ann. du Mus., t. 2, p. 165.	Calcaro-argileuse.	Mont-Panisel.	Psammite.

CLASSIFICATION des FOSSILES.	NATURE des FOSSILES.	LOCALITÉS.	TERRAIN de GISEMENS.
BUCCINITE-vis . . . . Et trois petites espèces qu'on n'a pu déterminer.	Calcaire.	Écaussinnes.	Calcaire compacte fétide.
STROMBITE fissurelle . . . . . Lam., Ann. du Mus., t. 2, p. 221.	Calcaire.	Écaussinnes.	Calcaire compacte fétide.
STROMBITE à canal . . . . . Lam., Ann. du Mus., t. 2, p. 219.	Calcaire.	Écaussinnes.	Calcaire compacte fétide.
CÉRITE échidnoïde . . . . . . Lam., Ann. du Mus., t. 2, p. 273.	Calcaire.	Écaussinnes.	Calcaire compacte fétide.
CÉRITE des pierres. . . . . . Lam., Ann. du Mus., t. 3, p. 350.	Calcaire.	Écaussinnes.	Calcaire compacte fétide.
CÉRITE ombiliquée. . . . . . Lam., Ann. du Mus., t. 3, p. 436.	Calcaire.	Écaussinnes.	Calcaire compacte fétide.
CÉRITE clou . . . . Lam., Ann. du Mus., t. 3, p. 346. Et une autre petite espèce.	Calcaire.	Écaussinnes.	Calcaire compacte fétide.
TROCHITE sub-carénée . . . . . Lam., Ann. du Mus., t. 4, p. 50.	Calcaire.	Écaussinnes. Chimay.	Calcaire comp. fét. Calcaire coquillier.
TROCHITE sillonnée. . . . . . Lam., Ann. du Mus., t. 4, p. 49. .	Calcaire.	Écaussinnes. Chimay.	Calcaire comp. fét. Calcaire coquillier.
CAMITE . . . . Et deux ou trois espèces qu'on n'a pu déterminer.	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
GRYPHITE sub-orbiculaire. . . . . Lam., Système des animaux sans vertèbres, p. 398.	Calcaire.	Ciply, Belœil.	Calcaire friable.
GRYPHITE pointue. . . . . . Lam., Système des animaux sans vertèbres	Calcaire.	Ransse. Soignies.	Calcaire-marbre. Calcaire compacte.
GRYPHITE arquée . . . . Lam., Syst. des anim., p. 398. Bourg., fig. 92.	Calcaire.	Ciply.	Calcaire marneux.
CORBULITE striée . . . . Lam., Système des animaux sans vertèbres, p. 137.	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
OSTRACITE flabellule . . . . . Lam., Ann. du Mus., t. 8, p. 164, et t. 14, p. 374.	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
OSTRACITE deltoïde . . . . . Lam., Ann. du Mus., t. 8, p. 160.	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
OSTRACITE spatulée. . . . . . Lam., Ann. du Mus., t. 8, p. 163.	Calcaire.	Chimay. Ciply.	Calcaire coquillier. Calcaire friable.
OSTRACITE fausse-came. . . . . Lam., Ann. du Mus., t. 8, p. 161.	Calcaire.	Soignies. Ciply, Chimay.	Calcaire compacte. Calcaire friable.
OSTRACITE pectinée. . . . . . Encycl., pl. 187, fig. 3-5, pl. 188, fig. 1 et 2. Lam., Ann. du Mus., t. 8, p. 165 et t. 14, p. 375.	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.

CLASSIFICATION des FOSSILES.	NATURE des FOSSILES.	LOCALITÉS.	TERRAIN de GISEMENS.
OSTRACITE bateau plat. Brand., foss. hant., nº 84. Lam., Ann. du Mus., t. 8, p. 165 et t. 14, p. 375.	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
OSTRACITE difforme. Lam., Ann. du Mus., t. 8, p. 164 et t. 14, p. 374.	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
OSTRACITE vésiculaire. Lam., Ann. du Mus., t. 8, p. 160 et t. 14, p. 375.	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
OSTRACITE linguatule. Lam., Ann. du Mus., t. 8, p. 161.	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
SPONDYLITE rape. Lam., Ann. du Mus., t. 8, p. 351.	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
PLICATULITE déprimée. Lam., Syst. des anim. invertébrés.	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
ANOMITE.	Calcaire.	Chimay, Tournay.	Calcaire coquillier.
Deux espèces qu'on n'a pu déterminer.		Ciply.	Calcaire friable.
CRANIOLITE à masque. Lam., Syst. des anim. invertébrés, 138.	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
PECTINITE. Trois espèces que M. Drapiez n'a pu déterminer.	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
Et une espèce de moyenne grandeur qu'il soupçonne indécrite.	Siliceuse.	Saint-Denis.	Quartz-arénacé.
MYTULITE à crevasse. Lam., Ann. du Mus., t. 6 p. 120.	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
PINNITE nacrée. Lam., Ann. du Mus., t. 6, p. 118.	Argile-calcaire.	Mont-Panisel.	Psammite.
MODIOLITE en cœur. Lam., Ann. du Mus., t. 9, p. 237.	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
VÉNITE petite rape. Lam., Ann. du Mus., t. 7, p. 131.	Argilo-calcaire.	Mont-Panisel.	Psammite.
VÉNITE oblique. Lam., Ann. du Mus., t. 7, p. 62.	Calcaire.	Féluy, Tournay.	Calcaire compacte.
VÉNITE. Une petite espèce qui ressemble à la cythérée labiée.	Calcaro-argileuse.	Mont-Panisel.	Psammite.
CRASSATELLITE renflée. Enc., pl. 259, fig. 3. Lam., Ann. du Mus., t. 6, p. 408, et t. 9, p. 240. Linn., Gmel., p. 3260.	Calcaire.	Hornu.	Calcaire marneux.
VÉNÉRICARDITE à côtes plates. Lam., Ann. du Mus., t. 7, p. 55 et t. 9, p. 400.	Calcaire.	Hornu.	Calcaire crayeux.
VÉNÉRICARDITE imbriquée. Lam., Ann. du Mus., t. 6, p. 56.	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
VÉNÉRICARDITE ridée. Lam., Ann. du Mus., t. 7, p. 57.	Calcaire.	Soignies, Attre.	Calcaire compacte.

CLASSIFICATION des FOSSILES.	NATURE des FOSSILES.	LOCALITÉS.	TERRAIN de GISEMENS.
ARCITE scapulite	»	»	»
Lam., Ann. du Mus., t. 6, p. 221.			
CARDITE aviculaire.	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
Lam., Ann. du Mus., t. 6, p. 340.			
TELLINITE rostrale.	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
Lam., Ann. du Mus., t. 7, p. 235.			
Et deux autres petites espèces non déterminées	Calcaire.	Ciply, Chimay.	Calcaire friable.
LUCINITE sillonnée.	Calcaire.	Ciply	Calcaire coquillier.
Lam., Ann. du Mus., t. 7, p. 240.			
PAPHITE crassatelle	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
Lam., Ann. du Mus., t. 6, p. 408.			
CUCULLÉITE crassatine	Argilo-calcaire.	Mont-Panisel.	Psammite.
Lam., Ann. du Mus., t. 6, p. 308.			
PETUNCULITE	Calcaire.	Chimay, Ciply.	Calcaire friable.
Trois espèces qu'on n'a pu déterminer.			
TÉRÉDITE commune	Calcaire.	Chimay, Tournay	Calcaire coquillier.
Lam., Anim. invertébrés, p. 128.			
TÉRÉBRATULITE vulvaire . . .	Argileuse.	Pâturâges, houillères	Schiste.
Lam., Ann. du Mus.			
TÉRÉBRATULITE paradoxe . . .	Argileuse.	Charleroy, houillèr.	Schiste.
TÉRÉBRATULITE vitrée	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
Lam., Encycl., pl. 239, fig. 1 . .			
TÉRÉBRATULITE sillonnée . . .	Calcaire.	Virelle, Chimay.	Calcaire marneux.
TÉRÉBRATULITE plissée. . . .	Calcaire.	Soignies, etc., etc.	Calcaire compacte.
TÉRÉBRATULITE peigne	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
TÉRÉBRATULITE lacuneuse . . .	Calcaire.	Soignies, Tournay.	Calcaire compacte.
TÉRÉBRATULITE histérique.		Ciply.	Calcaire friable.
Lam., Ann. du Mus.			
TÉRÉBRATULITE commune . . .	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
TÉRÉBRATULITE andouillée . . .	Calcaire.	Tournay, Soignies, Thuin.	Calcaire compacte.
TÉRÉBRATULITE frisée.	Calcaire.	Tournay, Soignies, Chimay.	Calcaire compacte.
Et sept autres espèces que M. Drapiez n'a pu déterminer. . .	Calcaire.	Ciply, Chimay.	Calcaire coquillier et friable.
CYTHÉRÉITE polie.	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
Lam., Ann. du Mus., t. 7, p. 57.			
BALANITE	Calcaire.	Écaussinnes.	Calcaire compacte fétide.
Espèce que M. Drapiez n'a pu déterminer.			

CLASSIFICATION des FOSSILES.	NATURE des FOSSILES.	LOCALITÉS.	TERRAIN de GISEMENS.

ANNÉLIDES TUBICOLES.

SERPULITE vermiculaire. . . .	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
Muller, Zool. dan. LXXXVI. 7 9—			
DENTALITE entale	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
Martiny. L. I — 2.			
DENTALITE striée	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
Martiny. I. 5. 2.			
DENTALITE annelée.	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
Et deux autres espèces que M. Drapiez croit indéterminées.			

ZOOPHITES.

ECHINITE ovaire	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
Bourg., fig. 347 et 348.			
ECHINITE miliaire	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
Lam., Enc., pl. 133, fig. 1 et 2.			
ECHINITE diadème	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
Lam., Enc. mét., pl. 133, fig. 10.			
ECHINITE oculée	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
Lam., Enc. méth.			
Grande espèce que M. Drapiez soupçonne nouvelle.			
Plus trois ou quatre autres petites espèces qu'il n'a pu déterminer .	Calcaire.	Ciply.	Calcaire compacte.
ENCRINITE ronde	Calcaire.	Belœil, Chimay.	Calcaire marneux.
Guettard. Mém. de l'Acad. des sciences, 1775		Écaussinnes.	Calcaire fétide.
ENCRINITE pentagone	Calcaire.	Écaussinnes.	Calcaire compacte fétide.
Guettard., Mém. de l'Acad. des sciences, 1775.			
Et plusieurs autres petites espèces calcaires qui n'ont pas été déterminées.	Calcaire.	Écaussinnes.	Calcaire comp. fét.
CALÉRITE commune.	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
Enc. méth., pl. 153., fig. 6 - 7.			
CALÉRITE conique	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
Enc. méthod.			
Et deux autres petites espèces indéterminées	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
SCUTELLITE quadrifasciée . . .	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
Enc., pl. 153, fig. 10 - 11.			
CASSIDULITE belgique	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
Faujas. Montagne-St.-Pierre.			
ANANCHITE ovale	Calcaro-argileuse.	Mont-Panisel.	Psammite.
Encyc. méthod.			

CLASSIFICATION des FOSSILES.	NATURE des FOSSILES.	LOCALITÉS.	TERRAIN de GISEMENS.
ANANCHITE pustulée. Enc. méthod., pl. 154, fig. 16 et 17.	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
ANANCHITE carénée. Enc. méth., pl. 158, fig. 1-2.	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
CLYPÉOSTRITE à rosace. Enc. méth., pl. 143, fig. 8-9.	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
Et une espèce voisine de celle-ci.	Calcaro-argileuse.	Mont-Panisel.	Psammite.
CORALLIOLITE orthoceratoïde. Picot-Lapeyr. Monographie.	Argileuse.	Houillères.	Psammite schisteux.
TUBIPORITE	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
Plusieurs espèces probablement non déterminées		Écaussinnes.	Calcaire comp. fét.
GORGONITE. Espèce qui n'a pas été déterminée.	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
MADRÉPORITE caverneuse. Lam., Système des animaux sans vertèbres, t. 2, p.	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
MADRÉPORITE virginale. Lam., Syst. des anim. sans vertèbres, t. 2.	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
MILLÉPORITE agaricite.	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
Lam., Système des animaux sans vertèbres, t. 2		Écaussinnes.	Calcaire comp. fét.
MILLÉPORITE tronquée. Lam., Système des animaux sans vertèbres, t. 2.	Calcaire.	Écaussinnes.	Calcaire compacte fétide.
MILLÉPORITE celluleuse. Lam., Système des animaux sans vertèbres, t. 2.	Calcaire.	Landely.	Calcaire compacte.
OSCELLARITE. Espèce qui n'a pas été déterminée	Calcaire.	Ciply.	Calcaire friable.
RETEPORITE. Espèce qui n'a pas été déterminée.	Calcaire.	Landely, Ransse. Chimay.	Calcaire compacte.
ASTROITE	Calcaire.	Landely, Chimay.	Calcaire compacte.
Quatre ou cinq espèces qui n'ont pas été déterminées.		Écaussinnes.	Calcaire compacte fétide.

RÈGNE VÉGÉTAL.

AGRICULTURE.

Quoique le sol de cette province, en général fertile, *soit* exploité en majeure partie par des cultivateurs actifs et industrieux, cependant l'agriculture y est encore éloignée de l'état de perfection dont elle est susceptible sous le rapport de nos besoins, de nos goûts, du commerce et de l'industrie. Ce n'est qu'en recueillant avec soin les détails agricoles justifiés par la pratique que l'on parviendra à connaître avec exactitude les divers procédés qui peuvent réussir, et qu'enfin l'on détruira les préjugés qui s'opposent à l'amélioration de la culture. Dans cette vue nous avons recueilli jusqu'aux moindres faits qu'il nous était donné d'atteindre, persuadés que s'il n'y a rien d'indifférent dans la nature, c'est surtout lorsqu'il s'agit des vérités qui appartiennent à la science agricole.

La moitié du terroir arable de l'arrondissement de Mons offre une terre franche composée de sable et d'ar-

gile : on compte dans l'autre moitié, où dominent le sable et l'argile, environ mille bonniers de terre marneuse.

Le sol de l'arrondissement de Tournay est généralement argileux, sablonneux, excepté dans les cantons de Peruwelz et Quevaucamps où prédominent les sables blancs et noirs, le calcaire, la marne, le grès dur et tendre appelé pierre de sable, etc. Le fond du sol de l'arrondissement de Charleroi est de sable mêlé d'argile et de pierre : aussi est-il bien moins fertile que le sol des deux autres arrondissemens. L'épaisseur de la couche végétale varie suivant les localités ; il en existe où cette couche végétale atteint jusqu'à dix-huit pouces : tels sont, entre autres, les cantons de Tournay et d'Antoing.

L'arrondissement de Tournay est réputé le meilleur de la province, sous le point de vue du degré de fertilité et des progrès de la science agricole. Les cantons de Celles, Leuze, Frasnes, Lessines, Ellezelles, Peruwelz, Quevaucamps, présentent beaucoup de terres d'une qualité médiocre : on y cultive principalement le froment, le seigle, l'escourgeon, l'avoine, la pomme de terre, les fèves, le colza, la camomille, le lin, le houblon, les trèfles, etc.

La superficie totale de la province est de 372,469 hectares, divisés ainsi :

Terres cultivées,	356,258 hectares.
— Incultes,	3,455
Terrains bâtis,	2,962
Chemins et canaux,	9,794

La surface de l'arrondissement de Mons, d'après les

opérations cadastrales les plus récentes est de 118,096 bonniers 79 verges 42 aunes, réparties de cette manière:

	bonn.	verg.	aun.
1° Terres labourables,	81,255	39	25
2° Prairies et vergers,	4,686	55	98
3° Prés,	8,405	39	22
4° Pacages,	2,002	99	22
5° Houblonnières,	398	81	95
6° Bois,	9,067	17	98
7° Terres vaines et vagues,	230	83	00
8° Routes et chemins,	268	31	80
9° Canaux et rivières,	455	29	83
10° Autres propriétés.	11,326	01	19

En résumé le territoire de la province peut être réparti de la manière suivante :

Terres grasses ou fertiles,	3/4 ou 24/32e
Bruyères et landes,	1
Terres crayeuses,	1
Terres sablonneuses,	5
Terres pierreuses,	1

GRAINS.

Dans toutes les localités de cette province, les terres sont en général partagées et alternées avec beaucoup de

discernement en cultures céréales, oléagineuses légumineuses, textiles et herbacées : les régions peu fertiles qui avoisinent les Ardennes font seules exception à cette donnée. Dans l'arrondissement de Tournay les récoltes des céréales dépassent, année commune, les besoins de la consommation. Quelques cantons de Charleroy ne permettent pas ce genre de culture : dans celui d'Enghien, où l'emploi des engrais combinés avec des assolemens bien entendus et des amendemens bien appliqués, est l'une des sources les plus fécondes de la richesse agricole, la hauteur du froment d'hiver est de trois pieds huit pouces (un mètre vingt-deux centimètres), la grosseur inférieure du chalumeau est de treize millimètres ; les épis ont quatre pouces (cent et dix millimètres) de longueur et contiennent vingt-huit à trente grains. Ce froment vient bien dans le canton d'Enghien, mais il réussit mieux dans le canton de Tournay. On est dans l'usage d'affecter à cette culture un quart des terres arables dans les cantons de Tournay, Antoing, Templeuve et Ath ; dans les autres cantons on ensemence un huitième et même un douzième. Le bonnier rend de trente à trente-cinq rasières; il faut en excepter les cantons de Celles, Leuze, Frasnes, Ellezelles, où la même étendue de terrain ne rapporte que vingt à vingt-cinq rasières.

Dans l'arrondissement de Tournay on a mis en usage avec succès la pratique suivante : sur un sol plus ou moins mêlé d'un sable fin et blanchâtre auquel les longues sécheresses sont seules nuisibles et qui exige beaucoup d'engrais, vers la fin de septembre la troisième coupe de trèfle a été enfouie par un seul labour profond. Sur cette défriche on a semé du blé un peu dru : deux hectolitres ont été employés à l'hectare, après avoir été

mesurés avant le chaulage : ce grain a été couvert à la herse que deux chevaux traînent de long et de travers, huit à neuf fois au moins sur toute la pièce, afin que la terre ainsi foulée en soit plus consolidée et affermie. Tout ce travail doit être achevé avant le huit octobre.

On sait que les débris du trèfle divisent et soulèvent la couche superficielle de la terre où germe le blé. Monsieur de Vindé en fait la remarque ; sans ce foulement qui est indispensable, la terre serait trop légère, et le jeune blé périrait pendant l'hiver par déchaussement.

Au mois de mars suivant, si ce blé paraît trop maigre, on l'engraisse ordinairement avec des urines de bestiaux amassées pendant l'hiver ou avec de la gadoue. La sole porte son blé semé l'automne précédent. Immédiatement après cette récolte, on déchire le chaume au moyen d'un léger labour ; quelques agriculteurs se servent à cet effet de préférence de la petite charrue, à un seul versoir fixe, dite de Brabant, qui exécute fort bien ce travail à l'aide d'un seul cheval. On herse ensuite de deux sens. Vers la mi-septembre, on laboure cette sole profondément et par bandes de dix pieds de largeur, en laissant un sillon ouvert entre les bandes : alors un fort travailleur creuse dans le sillon un ruisseau à la profondeur d'un fer de bêche, et à la largeur de deux ; il jette les terres à droite et à gauche, puis on rabat avec la charrue les bords de ce ruisseau, et on y fait passer la herse à gros ventre ; par ce moyen la terre se trouve disposée en dos d'âne et toute préparée à recevoir la semence.

On sème du seigle pur ou mélangé de vesce d'hiver pour fourrage ; on n'emblave de seigle pur que le tiers de cette sole. La quantité de semence, soit pure, soit mélangée, est d'un peu moins de deux hectolitres à l'hectare.

Ce mode de labour par bandes de dix pieds, que l'on appelle *ruotage* dans le département du Nord, a le double avantage d'exécuter partiellement et à peu de frais le renouvellement de terre si utile et si recommandé dans toute bonne culture, et en outre de pratiquer des issues aux eaux pluviales, qui, en séjournant l'hiver sur la pièce de terre, pourraient nuire au seigle.

ÉPEAUTRE.

La culture de l'épeautre est très-répandue dans la partie méridionale de la province qui correspond à une assez grande section territoriale de l'arrondissement de Charleroy : l'épeautre remplace le froment.

SEIGLE.

Le seigle réussit assez bien dans cette province : il est surtout de très-bonne qualité dans le canton d'Enghien où l'on voit son chaume atteindre une hauteur de cinq pieds dix pouces (un mètre quatre-vingt-onze centimètres)

La grosseur inférieure du chalumeau est de douze millimètres : les épis, qui renferment quarante grains environ, ont jusqu'à cinq pouces et demi (cent cinquante millimètres).

ESCOURGEON.

L'escourgeon ou orge d'hiver, qui est très-répandu, prospère dans la plus grande partie des localités : le canton de Rœulx est très-favorable à cette culture ; dans le canton d'Enghien, la hauteur de l'escourgeon est de trois pieds cinq pouces (un mètre douze centimètres) ; la grosseur inférieure du chalumeau est de seize millimètres : les épis, qui contiennent vingt-sept à vingt-huit grains, ont quatre pouces un quart de longueur (cent-trente millimètres).

L'orge d'été rend par bonnier jusqu'à trente rasières ; cette graminée a trois pieds deux pouces (un mètre trois centimètres) d'élévation ; la grosseur inférieure du chalumeau est de quinze millimètres ; l'épi, de quatre pouces et un quart (cent-vingt millimètres) de longueur, renferme vingt-sept grains environ. L'orge d'été est une grande ressource dans les années peu abondantes en escourgeon.

AVOINE.

L'avoine est d'un très-grand rapport : en 1830 cette culture a produit jusqu'à quarante rasières par bonnier; dans le canton d'Enghien , le chaume de l'avoine atteint trois pieds six pouces (un mètre quatorze centimètres) de hauteur; la grosseur inférieure du chalumeau est de onze millimètres; les épis ont six pouces de longueur (cent soixante millimètres) : ils contiennent environ trente-six grains.

SARRASIN.

Le sarrasin n'est cultivé que dans un petit nombre de localités.

GRAINES OLÉAGINEUSES.

Le chou-colza, le lin, la camomille et l'oliette ou pavot sont les divers végétaux dont on extrait de l'huile par l'expression de leurs graines; l'huile retirée du colza est propre à l'éclairage et à la fabrication du savon noir : on s'en sert aussi dans la corroierie, dans la draperie, et dans les autres opérations manufacturières du même genre. L'huile de lin est employée dans la fabrication du savon et dans la peinture. L'huile de camomille est exclusivement propre au savon : comme c'est une substance très-chaude, les savonniers la préfèrent dans les brassins d'hiver, concurremment avec l'huile de lin. L'oliette fournit une huile comestible, connue dans le commerce sous le nom d'huile-blanche; on en sème très-peu, bien que cette culture promette de grands avantages. Dans l'arrondissement de Tournay, la culture du colza occupe un dixième des terres arables des cantons de Tournay, Antoing et Templeuve, un vingtième dans ceux de Leuze, Celles et Frasnes, un quatorzième dans les cantons d'Ath et Lessines, un trentième dans les cantons de Peruwelz et Quevaucamps; on en cultive très-peu dans celui d'Ellezelles.

Les terres douces un peu argileuses sont celles que l'on préfère pour la culture du colza. C'est après une récolte de froment, seigle ou vesce d'hiver que l'on plante

ordinairement ce crucifère. Aussitôt que cette récolte est enlevée du champ, la méthode la plus usitée est d'y voiturer le fumier; la quantité ordinaire est de vingt-huit voitures à l'hectare, pesant environ quinze cents kilogrammes. Dès qu'il est épars, on le met en terre légèrement à la charrue; on aplanit le labour avec le dos de la herse, et si la terre est exempte de mauvaises herbes, on laisse le fumier ainsi reposer jusqu'au temps de planter le colza. Dans le cas contraire, on se presse, avant de charrier le fumier, de donner un léger labour à la terre, et de herser plusieurs fois pour la nettoyer, et l'on y répand le fumier seulement vers le temps de planter le colza.

La saison de cette plantation est ordinairement du 15 au 30 septembre; on laboure alors le champ le plus profondément possible, et par bandes de dix pieds de large, en laissant entre chaque bande une raie de charrue ouverte; au fur et à mesure qu'une partie du champ est ainsi labourée, on aplanit ce labour avec le dos de la herse, et cela dans les terres légères; dans les autres cette pratique n'est utile que dans les grandes sécheresses; puis on plante le colza.

L'usage le plus généralement adopté aujourd'hui, est de mettre quinze plantes à la rangée, en espaçant toutefois les rangées d'un pied; d'où il résulte qu'il se trouve une plante et demie par chaque pied carré. La superficie du bonnier ou hectare, étant de 116,143 pieds carrés, ancienne mesure du Hainaut, il s'ensuit que le bonnier contiendrait 174,214 plantes de colza, s'il était entièrement planté; mais comme on laisse des rigoles entre les bandes, cela diminue le nombre des plantes d'environ un sixième.

Aussitôt que la plante de colza est bien reprise, on la butte; cette opération s'appelle dans le pays *palotter*. Voici comme on procède : un bon ouvrier fouille les raies à la profondeur d'un fer de bêche, et à la largeur de deux, et jette les terres de droite et de gauche entre les rangées de colza. Cette pratique a pour but 1° de rehausser le pied de la plante ; 2° de lui procurer un abri contre les gelées; 3° de ménager des issues aux eaux pluviales, dont la surabondance lui est aussi nuisible que les fortes gelées. Le produit ordinaire est de vingt-cinq rasières par bonnier.

CAMOMILLE.

Le culture de la camomille n'offre qu'un faible résultat. Environ un vingtième des terres labourables des cantons de Leuze, Celles et Frasnes sont affectées à cette culture qui rapporte à raison de vingt-cinq hectolitres par bonnier.

PAVOT.

Les cultivateurs ne soignent le pavot que pour en tirer l'huile nécessaire à leur consommation en remplacement

de l'huile d'olive : le terrain exploité par ce genre de culture fait partie de leurs jardins.

PLANTES FILAMENTEUSES.

CHANVRE.

Le chanvre réussit ordinairement fort bien dans la province de Hainaut ; la culture de cette plante, qui exige une terre fraîche, bien fumée avant d'être semée, a été négligée en Belgique pendant quelques années, à cause d'arrivages considérables de chanvres étrangers, dont l'importation se faisait pour ainsi dire sans droits. D'abord les cultivateurs furent découragés par le bas prix de ces chanvres importés ; mais leurs qualités n'ayant pas répondu à l'attente des consommateurs, la culture de cette plante utile reprit dans cette province avec la même activité qu'auparavant, à l'exception toutefois des communes de Montrœul, Hensies, Thulin, Hainin, Quiévrain, Boussu, Quaregnon, Cuesme et Hyon, où le haut prix de la location des terres forme encore un obstacle qu'on n'a pu vaincre. Il eût cependant été à désirer que cette culture reçût de grands encouragemens, car le chanvre qu'on récolte dans ces dernières localités est reconnu pour être de la première qualité : il résiste en outre le plus longtemps à l'action destructive de l'eau. Aussi ce chanvre est

très-recherché même à l'étranger. On lit dans un des rapports sur l'industrie par M. Montalivet, ministre de l'intérieur en France, que « les chanvres récoltés dans les communes de Montrœul, Hensies et les environs sont les « meilleurs et les plus forts du continent. »

LIN.

Le lin est cultivé avec succès dans l'arrondissement de Tournay : dans les cantons de Tournay, Antoing et Templeuve, un quarantième des terres est approprié à cette culture, dont le rapport est de neuf rasières de graines par bonnier, et un vingtième dans les autres cantons où le rapport n'est que de douze rasières.

Le lin est distingué en deux espèces : le lin, dit de Trinité, que l'on sème du 10 au 25 mai, et le lin qui se sème en mars : le lin de mars l'emporte sur l'autre espèce sous le rapport de la qualité de la filasse ; mais il produit beaucoup moins de graines. Dans les cantons de Tournay, Antoing et Templeuve, le lin rapporte quatre mille kilogrammes de filasse par bonnier, et trois mille kilogrammes de soie brute dans les autres parties de l'arrondissement, également par bonnier. Le lin qu'on cultive aujourd'hui est loin d'atteindre le poids et la qualité de celui qu'on récoltait il y a une trentaine d'années : on attribue ce

dépérissement à la qualité de la graine que l'on tirait antérieurement de Riga, d'où il a été très-difficile d'en recevoir par suite des événemens.

La culture du lin n'ayant pas encore atteint le degré de perfection que mérite l'importance de cette plante, nous ferons connaître la méthode qui a été suivie avec grand succès par un agriculteur très-éclairé. La graine de lin exigeant une terre extrêmement adoucie, on choisit de préférence les terres des prairies artificielles nouvellement défrichées, qui sont très-meubles et beaucoup plus substantielles que toutes les autres de même qualité.

Pour commencer la préparation, on fait fumer le champ de trèfle destiné à porter le lin l'année suivante, avec des cendres de tourbe, ou, à leur défaut, avec de bon fumier de basse-cour; dix voitures de cendre par hectare suffisent; il faut trente à trente-six voitures de fumier. Le trèfle ainsi fumé, donne deux coupes de foin très-abondantes; la récolte de la seconde coupe n'est pas plus tôt finie, que l'on fait voiturer de nouveau une quantité de fumier à peu près égale à celle mise précédemment sur le trèfle. Après un simple labour pour enterrer le fumier, on y fait passer la herse pour aplanir les sillons, afin de pouvoir donner le second labour peu de temps après. La terre ayant été aplanie de nouveau après le second labour, on lui en donne un troisième et dernier: celui-ci est fait avec le versoir.

La terre, fumée et labourée ainsi à la fin du mois de septembre ou dans celui d'octobre, a tout le temps nécessaire pour reposer, s'amalgamer avec le fumier et recevoir les améliorations naturelles, pendant un intervalle de six à sept mois, qui sépare ce moment de celui des semailles, lesquelles se font vers la fin du mois de mars,

le temps est favorable, ou dans le commencement d'avril, s'il n'a pas été possible de semer plus tôt.

La herse et le rouleau sont les seuls instrumens que l'on emploie pour semer les lins; mais il faut avoir soin de bien diviser la terre, passant et repassant en tout sens avec ces instrumens, jusqu'à ce qu'elle soit parfaitement ameublie; alors on sème la graine, à raison de deux hectolitres un quart par hectare, ou à peu près; on la couvre avec la herse, ayant soin de ne pas l'enterrer trop profondément, car on courrait risque de la voir lever trop clair.

La graine doit être tirée de Riga, ou n'avoir été semée qu'une seule fois dans le pays, car elle est très-sujette à dégénérer. Le lendemain ou surlendemain, on passe le rouleau sur la terre pour la dernière fois. Il serait à désirer, pour le bien général, que tous les cultivateurs qui sont dans l'usage de semer des lins, ouvrissent enfin les yeux sur leurs propres intérêts et adoptassent définitivement ce mode de culture. La quantité de fumier employée dans un même temps paraît d'abord considérable; mais, si l'on réfléchit qu'une terre ainsi préparée peut rapporter jusqu'à cinq et six récoltes sans fumier nouveau, on sera convaincu que la dépense n'est pas plus grande qu'en suivant l'ancienne coutume, et que l'on en retire un bénéfice plus considérable. En voici l'ordre successif:

1° Après le lin, excellente récolte de froment.

2° La troisième année, récolte de plantes oléagineuses.

3° La quatrième année, récolte de froment.

4° La cinquième année, récolte d'avoine.

5° Enfin la sixième année, seigle mélangé avec des vesces, ce qui donne un excellent fourrage pour la nourriture des chevaux.

CHICORÉE.

Cette plante vient très-bien dans les terres argileuses: un quarantième du canton de Lessines est affecté à cette culture. L'expérience y prouve, comme ailleurs, que c'était une erreur de la part de quelques propriétaires de faire insérer comme condition dans les baux qu'ils passent avec leurs fermiers, que ceux-ci ne pourraient ensemencer les terres louées avec de la chicorée, comme si elle pouvait être plus épuisante que les blés, les trèfles et toutes les autres plantes céréales qui ont des racines fibreuses. Pour ne citer ici que le canton de Lessines et les environs d'Écaussinnes, il y est prouvé aujourd'hui que dans un sol humide, couvert d'une épaisse couche d'argile, la culture de la chicorée dont la racine est pivotante, offre le plus grand avantage pour la qualité du terrain, en ce qu'elle exige une terre soigneusement préparée, où toutes les plantes parasites se trouvent nécessairement extirpées et détruites, et en ce que l'extraction de la chicorée donne lieu à un défoncement qui renouvelle la terre, la rend plus légère, plus sèche, et prête beaucoup par conséquent à la filtration des eaux pluviales, dont la stagnation cause souvent des dommages incalculables.

TABAC.

Cette plante, qui réussit assez bien dans la province de Hainaut, n'est cependant cultivée que dans quelques localités, surtout dans le canton de Templeuve.

HOUBLON.

Le houblon ne se cultive en grand que dans le canton de Quévaucamps et surtout à Ville-Pommerœul. Le nombre de bonniers plantés en houblon dans le canton d'Enghien s'élevait, en 1790, à trente-deux : en 1819 ce nombre était réduit à huit bonniers.

La non-réussite des récoltes, qui a été attribuée en grande partie au mauvais choix du plant et de la variété qui convenait le mieux au terrain; le peu de profit que le cultivateur en retirait, et surtout la défense long-temps maintenue sous le gouvernement français d'exporter le houblon, telles sont les causes qui ont puissamment contribué à entraver cette culture.

LÉGUMES ET PLANTES POTAGÈRES.

Le plus ordinairement on n'en cultive en grand que, dans les environs des villes pour alimenter les marchés. Ce que le cultivateur en récolte dans son jardin est uniquement destiné à sa consommation. La pomme de terre, la carotte et le navet appartiennent aux grandes exploitations: la pomme de terre surtout, qui est devenue désormais la plus sûre garantie contre la famine, a pris une extension considérable. Les différens avantages qui ont dû fixer l'opinion publique sur ce précieux tubercule sont entr'autres, que la culture des pommes de terre est très-facile et ne contrarie en rien les travaux ordinaires de la campagne, puisqu'on les plante après toutes les semailles du printemps, et qu'on les récolte quand la moisson des grains est terminée; qu'elle peut aider puissamment à faire les jachères, en nettoyant et divisant les terres que l'on destine à l'emblavement des céréales d'automne; que contenant une très-grande quantité de cette fécule qui rend le blé et le seigle si précieux, et cette fécule pouvant par des moyens chimiques être changée successivement en sucre et en eau-de-vie, elle mérite d'être cultivée en concurrence avec toutes les céréales; enfin, que dans un champ d'une étendue donnée, elle rapporte au moins cinq fois plus de substances nutritives, qu'aucune céréale ne pourrait le faire, et que ses produits restant sous terre, ils s'y trou

vent à l'abri de la grêle, des sécheresses, et de tant d'autres chances météorologiques fâcheuses aux céréales.

Les principales espèces de pommes de terre répandues dans la province de Hainaut, sont la rouge noirâtre, la rouge longue, la bleue, la blanche ronde et la tardive.

Dans le canton d'Enghien, le produit moyen d'un hectare de pommes de terre, est de 20,000 kilogrammes, ou 200 hectolitres de 100 kilogrammes.

L'on en plantait annuellement :

En 1790	225 hect.
En 1819	250

Le produit total était, en 1790, de 4,500,000 kilogram. ou 45,000 hectolitres.

En 1819 de 5,000,000 kil. ou 50,000 hectolitres.

L'asperge fait la richesse des communes de Kain et Froyennes : la végétation des griffes y est singulièrement favorisée par une terre légère qui rend l'asperge plus blanche, plus tendre et plus succulente que dans toutes les autres localités.

POIS, FÈVES ET FÉVEROLES.

Dans le canton d'Enghien, le nombre de bonniers cultivés en pois et fèves, s'élevait en 1819 à deux cents bonniers : on y cultive cependant beaucoup moins de pois que

de fèves : ce légume se consomme particulièrement (mélangé avec de l'avoine moulue), dans les boissons qu'on donne aux chevaux et au bétail.

Dans ce canton le produit moyen des pois, fèves et féveroles, est de 1,440 kilogrammes ou 16 hectolitres de 90 kilogrammes.

L'on en semait annuellement :

En	1790,	180 hectares.
En	1819,	200

Le produit total était, en 1790, de 259,200 kilogr. ou 2,880 hectolitres; en 1819, de 288,000 kil. ou 3,200 hectolitres.

Dans l'arrondissement de Mons, le produit moyen d'un bonnier de pois, fèves ou féveroles est de 1,440 liv. ou 16 rasières de 19 livres.

L'on en sème annuellement environ 8,937 bonniers.

Le produit total est de 142,992 rasières.

Le prix est de 5 fl. 00 c.

VESCE.

Il est d'expérience que la vesce, qui est délicate sur la nature du terrain, prospère d'autant plus que les expositions sont sèches et chaudes. Cette qualité distinctive donne à ce fourrage un bien grand prix au milieu des sécheresses, qui désolent les campagnes, alors que les fèves, les avoines,

les foins des prairies artificielles ont manqué, et que les jeunes trèfles épuisés sur pied, ne laissent presque plus d'espoir pour la récolte de l'année suivante. Cette calamité s'étant plusieurs fois reproduite dans l'arrondissement de Tournay, un habile propriétaire agriculteur du Hainaut appela spécialement l'attention sur la culture de la vesce comme étant de beaucoup préférable à tous les autres moyens employés, entr'autres les semis du trèfle dans les chaumes.

Les deux espèces de vesce que l'on cultive dans l'arrondissement de Tournay, sont la vesce d'hiver et la vesce de printemps. La première, appelée aussi vesce commune, ne se sème qu'en octobre ; la seconde, que l'on ne sème qu'au printemps, porte le nom de vesce de mars. La graine de la vesce de mars étant plus grosse, les fait distinguer facilement l'une de l'autre. Les vrilles ou tenons dont sont pourvues ces plantes herbacées, dont les tiges sont longues et frêles, servent à les soutenir au milieu des seigles ou des féveroles, qu'on a toujours soin de semer simultanément. Peu de plantes fournissent un fourrage plus précieux et plus abondant. On a obtenu plusieurs fois douze à quatorze voitures d'excellent foin de vesce à l'hectare, du poids de quinze ou seize cents kilogrammes ; ou, en d'autres termes, un terrain de vesce qui réussit bien fournit, au moyen d'une seule coupe, une quantité de foin plus considérable que le plus beau terrain de trèfle ou de luzerne d'égale étendue, récolté sur les deux coupes.

Le propriétaire agriculteur dont nous consignons ici les précieuses observations, assure que toutes les fois que le foin provenant des vesces avait pu être renfermé sans être endommagé par les pluies, ses chevaux l'ont préféré au meilleur foin de prairie, et se sont engraissés en s'en nourrissant.

Ce qui suit se rattache à sa manière de cultiver et de récolter ce fourrage.

La vesce d'hiver veut un terrain plus léger que compacte et plus maigre que gras ; elle craint surtout les fortes gelées et les grandes humidités de l'hiver. Loin d'épuiser la terre, elle la laisse dans le même état de fertilité qu'auparavant : de telle sorte qu'après une récolte de vesce, on peut semer tel autre grain que l'on veut et espérer une bonne moisson. Pour purifier la terre de mauvaises herbes, il suffit de semer de la vesce d'hiver un peu drue, elle les étouffera. La vesce remplace donc très-avantageusement la jachère, et laisse encore après sa récolte, qui se fait en juillet, le temps nécessaire pour donner à la terre deux ou trois façons avant le moment de la semaille. C'est après une dépouille de blé que l'on emploie ordinairement la vesce. Aussitôt donc que le chaume a pû être déchiré, on fait herser la pièce de terre à plusieurs reprises, tant en longueur qu'en largeur, et on la laisse reposer ainsi jusque vers la mi-septembre. A cette époque, on la fait labourer profondément en laissant une raie de charrue ouverte à la distance de dix pieds. Lorsque tout le champ a été disposé ainsi par bandes de la largeur de dix pieds chacune, de forts travailleurs habitués à manier la bêche creusent le sillon demeuré ouvert à la profondeur d'un fer de bêche et à la largeur de deux, et jettent la terre qui en provient moitié sur la plate-bande à droite, et moitié sur celle à gauche. Cette opération se nomme *ruisseautage*, et se paie aux ouvriers à raison d'un demi florin de Brabant (90 centimes) du mille pieds courans (297 aunes 80 pouces).

Quand le temps de la semaille est arrivé (qui est la fin de septembre), on rabat à la charrue les bords des ruisseaux,

et on y fait passer la herse à gros ventre. La terre alors est toute préparée à recevoir la semence. La quantité de semence que l'on emploie à l'hectare est un hectolitre de vesce et autant de seigle, bien mélangés ensemble, que l'on recouvre à la herse en la faisant passer deux fois sur la même place. Si, malgré cette précaution, le semis était demeuré gros, il faudrait en écraser les mottes de terre avec le cylindre, ou simplement en y faisant repasser la herse à reculons. La raison qui porte à disposer de cette façon le semis de vesce d'hiver est aisée à saisir. Ainsi que le seigle, la vesce craint les longues humidités de l'hiver: pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales qui séjourneraient trop long-temps sur le champ et nuiraient à la récolte, il convient donc de donner au terrain une forme de dos d'âne par le moyen des ruisseaux. En même temps on exécute, du moins en partie, le renouvellement du sol, ce qui est une opération très-profitable et très-recommandée dans tous les traités d'agriculture.

Une mauvaise pratique qu'il faut combattre c'est d'attendre que la vesce soit mure pour la récolter; outre la perte totale des feuilles, qui forment la partie la plus savoureuse et la plus nourrissante de la plante, on n'obtient par cette méthode qu'un foin de mauvaise qualité, que les chevaux dédaigneraient de manger, si l'on n'avait pas pour habitude de le hacher pour le mêler avec leur avoine; cette mauvaise pratique pour récolter la vesce, explique le peu de cas que font de cette plante la plupart des fermiers.

Aussitôt que les vesces ont atteint toute leur croissance, et que les dernières fleurs commencent à éclore, il importe de les faire couper promptement par un beau temps et de les soigner comme du foin de prairie, en faisant re-

tourner les javelles plusieurs jours de suite, afin de hâter la dessiccation, qui se fait mieux en liant en gerbes avant que les plantes soient tout-à-fait sèches, plutôt que de les dresser en chaîne, comme on le fait presque partout ailleurs; en achevant de se faner en monts, elles se conservent mieux contre les pluies. Formés de seize gerbes au plus, ces monts doivent être couverts, pour peu que la saison soit pluvieuse, de quatre gerbes renversées l'épi en bas, qu'on assujettit ensemble par le moyen d'un double lien de paille et de seigle. Ces monts se trouvent ainsi à l'abri des mauvais temps, et il n'y a ordinairement d'endommagé que les quatre gerbes placées comme couverture, qui soient frappées d'une espèce de rouissage.

Si la dessiccation n'est pas parfaite au moment que l'on est sur le point d'engranger les vesces, on choisit une belle journée pour ouvrir les monts et exposer les gerbes à l'ardeur du soleil, en ayant soin de les concentrer le soir pour passer la nuit.

Une précaution utile à prendre c'est de déposer le foin de vesce plutôt dans une grange que dans un grenier à foin, en entassant par dessus quelqu'autre récolte, dans le but d'empêcher l'air de pénétrer dans la masse. Par ce moyen l'on obtiendra une bonne fermentation sans laquelle le fourrage serait exposé à prendre le blanc.

Quant à la vesce de printemps, elle demande une terre bien fumée et bien préparée, parce qu'étant semée en mars, elle végète et achève la production en moins de temps. On sème la graine avec un mélange de féveroles et d'avoine : la quantité de semences de chaque sorte varie beaucoup suivant la routine ou l'habitude de chaque cultivateur. L'usage le plus rationnel est de semer les féveroles séparément et dans la proportion de deux hecto-

litres à l'hectare. Comme cette semence veut être enterrée plus profondément que la vesce, on fait suivre la charrue par le semeur qui répand les féveroles dans la raie : on continue de la sorte jusqu'à ce que toute la pièce soit labourée : la vesce, mêlée avec une quantité égale d'avoine, est ensuite semée à la volée sur ce labourage ; le tout aussi dans la proportion de deux hectolitres à l'hectare. La herse et le cylindre achèvent enfin de donner au semis sa dernière façon.

Ce mélange, qu'on appelle en terme du pays *dravière*, est d'un grand secours pour nourrir les bêtes à cornes à l'étable, quand la première coupe de trèfle est épuisée, car alors le regain ou seconde coupe étant encore trop jeune et trop tendre pour être entamé, on est obligé d'avoir recours à un moyen qui leur procure une nourriture intermédiaire.

La vesce de printemps sert encore très-utilement à remplacer les vesces d'hiver, que les fortes gelées ont fait périr. Pour réparer cette perte, on ressème au premier beau temps la pièce tout entière sans aucun labour préparatoire : pour couvrir la semence on herse ensuite fortement, et enfin quand la terre est bien séchée on passe le cylindre. Le savant agronome auquel l'on doit les meilleurs enseignemens qui se trouvent dans cet article, conseille, pour hâter la végétation de la vesce et s'assurer une abondante récolte, d'engraisser le terrain avec des cendres de houille dans la proportion de 35 à 40 hectolitres à l'hectare.

PRAIRIES NATURELLES ET ARTIFICIELLES.

Les prairies qui appartiennent aux bassins des rivières où l'irrigation est facile, produisent en abondance du foin de bonne qualité. Dans le canton d'Enghien, dont les prairies occupent une étendue d'environ cinq cent huit bonniers, on les arrose en mars, à l'aide d'écluses. Cette opération n'offre point partout le même degré d'utilité, à cause des eaux troubles et sablonneuses. Le foin récolté ne pèse pas la moitié de celui recueilli aux bords des rivières des cantons voisins. La superficie des pacages, des pâturages et des vergers de ce canton est évaluée à deux mille bonniers; leur entretien exige indispensablement des engrais sans lesquels ces terres ne seraient d'aucun rapport: sur les plus humides on répand de la chaux et du fumier bien consommé: on se sert aussi de l'urine du bétail, que l'on y transporte par tonneaux. La plupart des pâturages sont clos de haies vives, et les pacages de perches ou de larges fossés. On arrose les prairies jusqu'à la fin de mars, et l'on fauche les foins vers le 15 ou 20 de juin. Lorsque l'herbe est fauchée, on la retourne avec un rateau, et vers le soir on l'amasse en petits tas pour les ouvrir le lendemain s'il ne tombe pas de pluie: l'herbe est de nouveau retournée, et quand elle a acquis le degré de dessiccation nécessaire, on la réunit en un tas plus considérable pour l'engranger.

A dater du quinze mai on fait paître le bétail : les bêtes à cornes ne passent jamais la nuit dans les pâturages ; il arrive même souvent qu'on les fait rentrer dans l'étable pour y faire le fumier pendant trois ou quatre heures de la journée : ce n'est que vers la fin du mois de juillet que l'on amène le bétail dans les pacages où le foin se récolte.

Les prairies artificielles de cette province sont plus ensemencées en trèfles qu'en luzerne et en sainfoin. Cependant le sainfoin, de l'avis de tous les agronomes, est la plante la plus propre à former des prairies artificielles, puisque outre l'avantage de réussir passablement dans les terrains les plus médiocres, les plus secs, les plus pierreux, il procure des récoltes d'une terre qu'on aurait laissée inculte, qu'il la bonifie et la dispose même à la culture des céréales, au milieu desquelles ses fleurs en épis d'une belle couleur rose, interposés avec les blés en herbe forment le coup-d'œil le plus agréable dans nos campagnes. C'est autant comme amendement que pour son fourrage, que la culture du sainfoin doit être recommandée, sa fane couvre le sol, l'ombrage attire et retient l'humidité ; ses racines pénètrent bien avant dans la terre, la divisent, l'ameublissent, et lorsqu'on défriche la prairie elles se réduisent en terreau. Le sainfoin secreste d'un beau vert et conserve une odeur agréable ; tous les bestiaux le mangent avec délices : il serait donc à désirer que les cultivateurs du Hainaut suivissent l'exemple de quelques agronomes très-éclairés de cette province, qui ont donné avec succès leurs soins à la culture de cette plante fourrageuse, qu'Olivier De Serres appelle « une plante fort valeureuse. » Le sol sur lequel ces essais ont été faits, était en majeure partie calcaire et aride : des deux espèces de sainfoin

employé, l'une, désignée sous le nom de grosse espèce, est plus rustique, résiste mieux à la sécheresse et n'a pas besoin d'un sol aussi profond : elle exige si peu d'engrais que dans une terre défoncée et bien ameublie on peut même se dispenser d'en mettre, car si le sol était trop riche, elle végèterait avec trop de vigueur et ne donnerait qu'un fourrage grossier, que les bestiaux, et surtout les chevaux rebuteraient.

Le sainfoin de petite espèce exige un sol plus riche et plus profond: il réussit néanmoins dans les terrains très-secs, surtout lorsqu'ils sont calcaires.

Il est à remarquer que le blé, le seigle ou l'avoine dans lequel on a semé du sainfoin, est toujours d'une plus belle venue que lorsqu'il est semé seul. Après avoir récolté la céréale, le terrain se trouve transformé en une prairie artificielle, plus ou moins abondante dont la durée peut s'étendre jusqu'à trois, quatre, cinq ans et plus, suivant la richesse du sol et la quantité d'engrais qu'on y a mise. Ces règles, ainsi que les suivantes, sont fondées sur l'observation raisonnée de faits qui appartiennent spécialement à la province de Hainaut.

Si l'on veut établir une prairie artificielle avec le sainfoin sans l'associer à une céréale, et que l'on désire en prolonger la durée, il faut bien défoncer le sol, l'ameublir, le fumer et le purger soigneusement de toute espèce de mauvaises herbes. Mais les meilleurs cultivateurs du Hainaut insistent sur la nécessité de tirer parti du terrain dès la première année en semant une céréale avec le sainfoin, avec la précaution, surtout si c'est du froment, de le semer clair. L'établissement d'une prairie artificielle en sainfoin dans le Hainaut a été conduit avec succès de de la manière suivante :

Au printemps, après avoir donné au sol les façons dont il a été parlé ci-dessus, on fume copieusement et l'on sème en même temps sur le terrain une plante sarclée, telle que pomme de terre, betterave, carotte, etc. Les soins qu'exige la plante sarclée qui occupe le sol jusqu'à l'automne achèvent de le nettoyer de toute espèce de mauvaises herbes. Au commencement d'octobre, on donne un seul labour à la terre, sans y mettre aucun engrais, et on l'ensemence aussitôt, soit en froment, soit en seigle. Un ouvrier qui suit celui qui sème le grain, répand la graine de sainfoin ; ensuite on passe légèrement la herse, et le rouleau. Cette dernière opération étant terminée, le sol n'exige plus rien, et donne toujours une bonne récolte de grain, après laquelle il se trouve converti en une excellente prairie, résistant aux sécheresses les plus fortes et les plus prolongées.

En reconnaissant que l'adoption des prairies artificielles renverse la jachère, et que c'est le seul moyen de se préserver des disettes de fourrages verts, qui pendant l'hiver font sentir aux bestiaux leurs cruels effets, l'on sera forcé d'admettre que l'on ne saurait donner assez de détails relativement aux bonnes pratiques, ayant pour objet de combattre la routine à laquelle sont encore livrés une grande partie des habitans de la campagne.

Dans le canton d'Enghien, où les prairies sont surtout ensemencées en trèfles, la dépense pour les établir se réduit à la main d'œuvre et à l'acquisition des graines, dont le prix s'élève jusqu'à trois francs le kilogramme. Les fumures en cendres que l'on y répand sont en outre indispensables pour l'ensemencement de la terre qui a produit des trèfles.

Les cultivateurs observent que, depuis quinze à vingt

ans, les trèfles réussissent moins bien et meurent souvent après la première coupe, surtout lorsque l'on emploie la graine de nos récoltes. Jusqu'ici l'on ignore la cause de ce dépérissement, qui autrefois était très-rare : l'on remarque aussi que les *trèfles* semés avec des graines étrangères, dans les grains d'hiver, périssent souvent après la première coupe, ce qui n'arrive pas lorsque ces graines sont semées au printemps dans les avoines ou orges (grains d'été).

BIENS ET PATURAGES COMMUNAUX.

Il en existe encore dans quelques parties de l'arrondissement de Charleroy, surtout dans le canton de Beaumont et dans celui de Chimay.

ARBRES FRUITIERS.

Un grand nombre d'habitans de cette province se livre[nt] avec zèle à la culture et à l'amélioration des diverses es-pèces d'arbres fruitiers, tels que le pommier, le poirie[r], le prunier, le cerisier et le pêcher. Dans le canton d'E

ghien, les pommiers forment à eux seuls une branche de commerce assez considérable : les cultivateurs les plantent près de leurs habitations, dans leurs vergers, et dans les années où ces fruits réussissent, la vente aide à acquitter le fermage, lorsque les conditions du bail ne les assurent pas au propriétaire.

La greffe la plus suivie dans ce canton est celle en fente et en approche; ces deux manières se pratiquent au printemps, c'est-à-dire, pour les espèces telles que poiriers, pruniers, cerisiers, pommiers, et quant aux abricotiers et pêchers, on se sert de la greffe à écusson à œil dormant (cette dernière se fait au mois de juillet). La taille se réduit communément à deux principes :

1° Supprimer tout canal direct de la sève, afin que la lenteur de sa marche multiplie les fleurs et assure la nouure : sa permanence augmente la grosseur et la saveur des fruits.

2° Soutenir l'équilibre le plus parfait possible entre les deux côtés ou ailes de l'arbre, c'est-à-dire, tailler plus long le côté le plus vigoureux, et plus court le côté le plus faible.

Le moment le plus propice pour la taille des arbres à pépins, tels que poiriers, pommiers, est le mois de février; celui des abricotiers et pêchers, mars et avril, au moment où l'on voit se développer les boutons à bois.

Dans le canton d'Enghien, un hectare en jardin produit, année commune, en fruits approximativement 425 kilogrammes.

La totalité des jardins fruitiers peut être calculée à raison de 50 hectares, ce qui donnerait, année commune, 21,250 kilogrammes.

Ce produit est seulement celui des jardins d'agrément

en fruits ; si l'on y ajoute celui des vergers, en estimant qu'il s'y trouve 3,665 pommiers, on obtiendra (à raison de 741 sacs de fruits, pesant 50 kilogrammes chacun), un produit de 37,050 kilogrammes, et un total de 58,300 kilogrammes. Les cerisiers ne sont point compris dans ce calcul; on ne les cultive que dans les jardins des particuliers. Tous les fruits de cette espèce, qui se vendent au marché et chez les fruitiers, viennent des communes de Ronquières et Hennuyères.

Parmi les espèces de poires les plus distinguées qui ont été obtenues à Enghien, on doit citer le Bezy-des-champs, la Bretagne-des-champs et le Beurré-Aremberg, dédié à l'illustre maison de ce nom.

Dans plusieurs localités de l'arrondissement de Tournay, telles que le chef-lieu, les communes de Calonne, Froyennes, etc., la culture des fruits est d'une haute importance : ces produits appartiennent en grande partie au commerce. Ceux que l'on exporte sont de la classe des fruits d'hiver : on les recherche dans plusieurs pays étrangers, en France, en Angleterre ; ils parviennent même en Espagne. Ces fruits sont, entr'autres, la poire *bon-chrétien*, la pomme *court-pendue* et le *calville-blanc*. La chair du bon-chrétien est ferme et grenue : parvenu à une maturité parfaite, ce fruit figure au premier rang dans un dessert ; il offre une délicatesse exquise et une chair imprégnée d'une eau parfumée. La poire de Tournay, est préférée à la célèbre poire d'Auch, près Bordeaux. Le calville a la chair fine, tendre, légère, relevée ; et la court-pendue, au rouge pourpre et aux gracieux contours, contribue également aux plaisirs de la table. On distingue aussi le gold-pepin des Anglais, fruit ferme, très-relevé et très-sucré. En général le beurré, et notamment l'espèce

gagnée par un amateur de Mons, qui lui a donné son nom, le beurré-d'Hardenpont, est un fruit délicat, fondant et très-riche en arôme : mais ce n'est que dans les bonnes années qu'il peut se conserver jusqu'en janvier : alors on l'exporte. Cet arbre demande l'exposition au vent; en espalier il mûrit trop tôt, et perd la saveur qui en fait tout le prix.

On doit à M. Duquesne, de Mons, la propagation des excellentes poires, la Marie-Louise, la Fondante-Van-Mons, le Roi de Rome, la Cendrillon, le Colmar-deux-hivers, la Rance-d'automne, etc.

On a fait plusieurs essais pour cultiver la vigne en échalas : mais jusqu'ici ces tentatives n'ont pas entièrement répondu aux espérances des propriétaires; quelques succès ont été obtenus à Pommerœul, à Montrœul, et à Bon-Secours; ils auraient été plus complets si les gelées du printemps n'avaient fait en partie avorter ce que promettait la qualité du sol.

L'histoire rapporte qu'on a cultivé la vigne sur les coteaux de la rive droite de l'Escaut, à Tournay, et au-dessus, en remontant vers Antoing : quelques chroniques mentionnent même la dîme ecclésiastique qui se prélevait sur ces produits.

BOIS ET FORÊTS.

Les forêts occupent, dans la province de Hainaut, cinquante-un mille sept cent dix bonniers : les principales masses sont les forêts de la Thiérache et de la Fagne, qui couvrent une grande étendue de terrain dans l'arrondissement de Charleroy. Outre le bois d'Havré qui est assez étendu, l'arrondissement de Mons comprend le bois de Ligne à Silly, de 330 bonniers de superficie, le bois de Steenkerke, de la contenance de cent bonniers, celui de Thoricourt de cent soixante-quatorze bonniers, et les bois d'Enghien et d'Estrihoux, dont plus de deux cent vingt-quatre bonniers sont compris dans la province de Hainaut.

L'étendue totale des forêts du canton d'Enghien est de 1150 hectares.

Les espèces d'arbres cultivées dans les forêts, sont :

Le chêne,	L'érable,
Le hêtre,	Le tremble,
L'orme,	Le bouleau,
Le frêne,	Le charme.

Ces espèces s'élèvent pour former la haute futaie.

Les espèces employées en taillis sont :

Le coudrier,	Le frêne,
L'érable,	Le bouleau,
Le charme,	L'aune.

Le châtaignier et le chêne ne sont pas employés au repeuplement des bois taillis, le premier parce que le terrain est généralement trop froid et que les gelées sont fréquentes, et le second parce que sa croissance est trop lente et d'un moindre rapport dans la proportion des autres espèces cultivées. L'équarrissage le plus fort est d'un mètre.

Les essences telles que les chênes, servent, d'après les dimensions des pièces, indifféremment pour les usines, constructions navales, bâtimens, moulins, et merrains, à former des cuves, tonneaux, etc.

Le frêne prospère particulièrement surtout dans le bois d'Estrihoux, sous Petit-Enghien, où il se trouve un arbre de cette espèce qui a 15 mètres de hauteur sur cinq mètres de circonférence.

Cette espèce d'arbre, étant peu commune, attire vers l'époque des ventes un grand nombre d'étrangers. On l'emploie au charronage et à faire des cerceaux pour la fabrication des tamis, ce qui forme une branche assez étendue de commerce dans ce canton.

Le bois de hêtre ne se cultivait, il y a quinze ans, que ocmme bois de chauffage : maintenant, lorsqu'il a acquis deux mètres et plus de circonférence, on l'emploie avec succès pour le charronnage, surtout depuis l'introduction des larges jantes aux voitures de transport ; ce bois sert aussi à faire des rames pour le service des ports. Les déchets de toutes ces diverses espèces d'arbres servent au chauffage, ainsi que ceux d'une croissance vicieuse et trop multipliée dans les forêts.

Les boulangers font une grande consommation du hêtre, avec lequel ils chauffent leurs fours ; les propriétaires d'usines et les particuliers en font peu d'usage, encore n'est-

ce qu'avec réserve, à cause de l'élévation de son prix : en général ils se servent du charbon de terre.

Il n'y a point en ce canton, proprement dit, de bois de haute futaie, mais bien des bois de futaie sur taillis.

L'époque périodique des coupes de bois de futaie sur taillis est d'un douzième par année ; la coupe annuelle dans le canton d'Enghien est de 96 hectares.

Chaque hectare donnait approximativement,

1° En bois de constructions navales :

En 1790,	7 stères.
En 1819,	3 —

La quantité en produits en stères était,

En 1790,	672 stères.
En 1819,	280 —

La valeur moyenne du stère était,

En 1790,	20 francs.
En 1819,	30 —

Le total de l'évaluation était,

En 1790,	13,440 francs.
En 1819,	8,640 —

2° En bois de menuiserie :

En 1790,	10 stères.
En 1819,	5 —

La quantité des produits en stères était,

En 1790,	960 stères.
En 1819,	480 —

La valeur moyenne du stère était,

En 1790,	18 francs.
En 1819,	24 —

Le total de l'évaluation était,

En 1790, 17,280 francs.

En 1819, 11,520 —

3° En bois de charpente :

En 1790, 30 stères.

En 1819, 20 —

La quantité des produits en stères était :

En 1790, 2,880 stères.

En 1819, 1,920 —

La valeur moyenne du stère était,

En 1790, 9 francs.

En 1819, 12 —

Le total de l'évaluation était,

En 1790, 25,920 francs.

En 1819, 23,040 —

4° En bois de bûche :

En 1790, 50 stères.

En 1819, 30 —

La quantité des produits en stères était,

En 1790, 4,800 stères.

En 1819, 2,880 —

La valeur moyenne du stères était,

En 1790, 4 francs.

En 1819, 5 —

Le total de l'évaluation, était :

En 1790, 19,200 francs.

En 1819, 14,400 —

5° En bois d'émondes et fagotages :

En 1790, 20 stères.

En 1819,	16 stères.

La quantité des produits en stères était,

En 1790,	1,920 stères.
En 1819,	1,536 —

La valeur moyenne du stère était,

En 1790,	65 centimes.
En 1819,	1 franc.

Le total de l'évaluation était,

En 1790,	1,248 francs.
En 1819,	1,536 —

TAILLIS.

Toutes les forêts étant plantées de futaie sur taillis, l'étendue du taillis devient la même que celle dela futaie; le nombre est donc de 1150 hectares.

L'époque périodique de la coupe est de 12 ans, ce qui annuellement donne 96 hectares.

Un hectare moyennement peuplé en taillis donne 5,000 fagots; les 100 fagots font 8 stères.

Le produit total du taillis en stères était,

En 1790,	38,400 stères.
En 1819,	98,400 —

Ce même taillis peut donner en outre par hectare 2,500 cerceaux, ce qui ferait pour les 96 hectares en exploîta-

tion annuelle, un total de 240,000 cerceaux, ou 600 stères de 400 cerceaux chacun.

La valeur moyenne du bois fendu ou cerceaux stère, était :

En 1790,	5 francs.
En 1819,	5

Le total de l'évaluation était :

En 1790,	3000 francs.
En 1819,	3000

La valeur moyenne du bois de fagotage était :

En 1790,	80 centimes.
En 1819,	1 fr. 25 centimes.

Le total de l'évaluation était :

En 1790,	30,720 francs.
En 1819,	48,000

ARBRES ÉPARS.

Le total des arbres épars, dans ce même canton d'Enghien, était en 1819 de 25,330 pieds ; la portion que l'on coupe chaque année est au plus d'un 100e, ce qui ferait 250 arbres que M. Parmentier estime contenir deux stères chacun, plus ou moins, savoir :

1° En bois de construction, en essence de peupliers blancs ou bois blanc,	90 stères.
2° En bois de bûche,	285
3° En bois d'émondage,	125

L'époque de l'émondage ou de l'élagage est aux mois de février et mars.

La quantité des produits en stères du bois de construction était :

En 1790, 120 stères.
En 1819, 90

La valeur moyenne du stère était :

En 1790, 8 francs.
En 1819, 10

Le total de l'évaluation était :

En 1790, 960 francs.
En 1819, 900

La quantité des produits du bois de bûche en stères était :

En 1790, 513 stères.
En 1819, 285

La valeur moyenne du stère était :

En 1790, 3 francs.
En 1819, 4

Le total de l'évaluation était :

En 1790, 1539 francs.
En 1819, 1140

La quantité des produits des bois d'émondage en stères était :

En 1790, 167 stères.
En 1819, 125

La valeur moyenne du stère était :

En 1790, 70 centimes.
En 1819, 90

Le total de l'évaluation était :

En 1790, 116 francs 90 centimes.
En 1819, 112 50

Le produit des noyers qui, dans le canton d'Enghien,

était en 1819 de 222 à 225, pouvait être évalué pour sa valeur annuelle en bois à 12 stères.

Les noix vendues sèches, à 10 kilogrammes chaque pied, font 2250 kilogrammes.

La quantité des produits des noyers en kilogrammes était :

En 1790,	2250 kilogrammes.
En 1819,	2225

La valeur moyenne du kilogramme était :

En 1790,	20 centimes.
En 1819,	20

Le total de l'évaluation était :

En 1790,	450 francs.
En 1819,	445

La quantité des produits en stères, provenant des émondes et vieux troncs, était :

En 1790,	8 stères.
En 1819,	6

La valeur moyenne du stère était :

En 1790,	70 centimes.
En 1819,	90

Le total de l'évaluation était :

En 1790,	5 francs 90 centimes.
En 1819,	5 fr. 40

CHATAIGNIERS.

On ne cultive point dans le canton d'Enghien cette essence : on ne rencontre que quelques châtaigniers épars qui ne prospèrent pas; comme en 1790, ces arbres peuvent être réputés de nulle valeur en produits, soit en bois, soit en fruits.

L'arrondissement de Tournay comprend environ six mille bonniers de bois. Les arbres forestiers qui peuplent la haute futaie sont le chêne, le hêtre, l'orme, le frêne, l'érable, le tremble, le bouleau et le charme : parmi les espèces employées en taillis, on distingue le chêne, le coudrier, l'érable, le frêne, le bouleau et l'aune. On recherche particulièrement pour la charpente, le charronnage, la menuiserie et la merrainerie, le chêne, le hêtre, l'orme et le frêne. On cultive aussi, mais en petit nombre, le peuplier et le noyer. Dans quelques localités on voit le grand cerisier dont le bois d'une belle venue est très-propre à la menuiserie et à la boissellerie; le fruit de cet arbre n'est pas moins recommandable; son fruit agréable et rafraîchissant est précieux pour les gens de la campagne pendant le grandes chaleurs de l'été : ils en font ensuite cuire dans leurs fours sur des claies pour s'en servir au besoin.

L'expérience prouve que le bois du coudrier, que l'on a exploité lors de la chute des feuilles, est trois fois plus

durable que celui abattu pendant l'hiver ou au commencement du printemps; aussi a-t-on l'usage, dans le Hainaut, d'exploiter les taillis de coudriers en automne, et on met à part tout ce qui est propre à faire des cercles et autres ouvrages.

Dans plusieurs cantons il a été remarqué, par des observateurs judicieux, que plusieurs causes tendaient journellement au dépérissement des forêts, entr'autres les dégâts que font au jeune bois les bestiaux, et, dans d'autres cantons, des défrichemens tellement étendus qu'il y a lieu de craindre que la disette des bois de construction ne se fasse sentir dans quelques années.

PÉPINIÈRES.

Les nombreux avantages qui résultent d'une bonne spéculation pour le cultivateur et le propriétaire, qui trouve à bon marché, sous sa main, quand il le veut, et sans les accidens des longs transports, les jeunes arbres dont il a besoin, sur la qualité desquels il ne craint pas d'être trompé, qui sont tous acclimatés et qu'on plante à mesure qu'on les arrache, ont donné lieu dans la province de Hainaut à l'établissement d'un assez grand nombre de pépinières qui sont favorisées par des agronomes très-distingués et spécialement par la commission d'agriculture de la province. En 1829, cette commission a reçu du gouvernement une collection de graines d'arbres forestiers de New-York,

(États-Unis d'Amérique), dont elle s'est empressée de faire la distribution à tous les cultivateurs pépiniéristes.

C'est principalement au moyen des semis qu'on forme les pépinières forestières. Les chênes, frênes, charmes, érables, hêtres, coudriers, etc., se multiplient difficilement d'une autre manière.

Un point très-important pour celui qui dirige une pépinière, c'est de se procurer de la graine bien mûre et de la meilleure qualité.

On emploie trois modes pour semer les graines : 1° à la volée ; 2° en rayons ; 3° au plantoir.

Les deux premiers se pratiquent pour les graines fines ; le dernier, pour celles qui sont très-grosses, comme les noix, châtaignes, glands, etc.

Les plantes levées demandent à être sarclées, et quelquefois éclaircies pendant l'été. La nature du sol, l'espèce de l'arbre et le temps probable de sa croissance doivent servir de bases pour fixer la distance à laquelle les plantes doivent être espacées dans les pépinières. On sent en effet qu'elles doivent être plus éloignées dans une terre maigre que dans une terre fertile ; mais si l'essence ne doit y rester que trois ans (comme l'aune, le bouleau, l'érable, etc.), elle doit être moins éloignée que si elle devait y rester six ans, comme les peupliers, hêtres, ormes, chênes, etc.

On fait la plantation de trois manières, savoir :

1° En mettant les plantes dans une fosse de quatre pouces de largeur sur 6 ou 8 de profondeur, aussi longue que le besoin exige.

2° En creusant une suite de trous de même grandeur ;

3° En faisant usage du plantoir.

La première méthode, qu'on appelle mettre en rigole, ne s'emploie que lorsque la plante est très-faible ; la se-

conde, qui offre le plus d'avantage, est d'un usage très-étendu ; elle se fait avec la bêche et demande quelque habitude pour ouvrir le trou et empêcher les terres de retomber ; on place ensuite les plantes droites et à la profondeur convenable : on étend régulièrement les racines, et on les recouvre de terre.

Un bon ouvrier, dans un sol meuble, doit planter 600 plantes dans une journée.

La troisième manière de planter doit être aussi employée pour les boutures, telles que peupliers, saules, etc.

MALADIES DES GRAINS.

Pourriture ou Charbon.

On a cru long-temps que le charbon était un insecte rongeur ; mais l'observation a démontré que c'était une plante parasite de la famille des champignons, appartenant au genre réticulaire de Buliard ou *uredo segetum* de Persoon. Cette maladie est heureusement assez rare dans le Hainaut.

ROUILLE.

Les cultivateurs donnent le nom de rouille à des taches semblables à la rouille de fer, dont l'effet est de diminuer la quantité des graines, et même de s'opposer complètement à la production des plantes qui en sont attaquées.

La rouille se manifeste assez souvent sur les fromens qui sont faibles : les fèves aussi en sont quelquefois atteintes. On l'a attribuée pendant long-temps aux brouillards, aux pluies fréquentes ; on sait aujourd'hui qu'elle est produite par un champignon du genre *uredo*. Ses effets sont peu différens de la brûlure, et causent plus de dommages dans les années pluvieuses. Lorsque la rouille apparaît, notamment sur les feuilles ou légèrement sur la tige, celle-ci s'élève moins : elle absorbe la plus grande partie de la sève, et ses grains avortent. La rouille atteint son dernier degré de malignité avant la maturité des grains : aussi les cultivateurs ont trouvé que la marche la plus favorable à suivre, était d'attendre plusieurs années avant d'en cultiver dans le même endroit, et ce principe, que leur a démontré l'expérience, paraît d'autant mieux fondé, que les bourgeons séminifères de la rouille se répandant sur la terre avant la maturité du grain, semblent y attendre celui qu'on doit semer pour y exercer de nouveau leurs ravages.

MODE DE CULTURE.

Depuis environ trente ans, l'agriculture a fait de très-grands progrès dans la province de Hainaut; cependant il n'est pas rare d'y rencontrer encore des agriculteurs qui répugnent à adopter les nouveaux procédés.

Dans plusieurs cantons de l'arrondissement de Tournay, la culture flamande s'est beaucoup propagée.

On remarque, dans le canton d'Enghien, que les semailles du printemps et de l'automne sont plus reculées qu'autrefois : aussi les récoltes sont-elles plus assurées et plus abondantes. L'assolement le plus généralement suivi dans ce canton est le suivant : 1° trèfles mêlés de seigle, d'orge ou d'avoine; 2° trèfles seuls; 3° froment ou lin; 4° seigle; 5° colza, trèfle, avoine ou pommes de terre.

Dans l'arrondissement de Charleroy, notamment dans les cantons de Thuin, Beaumont et Chimay, on rencontre de grandes étendues de terrains incultes. Ces terrains, connus sous le nom de *pâtures-sarts*, *pâtures sartables ou Trieux*, sont livrés à la culture au bout de dix, quinze à vingt ans d'intervalle; ils ne produisent qu'après avoir été essartés ou écobués. L'essartage consiste à brûler le gazon qui couvre la superficie du sol. On sème ensuite de l'épeautre, puis de l'avoine.

La charrue que l'on emploie généralement est celle que l'on appelle la grande charrue; elle est traînée ordinaire-

ment par deux chevaux; la charrue à pied est également en usage: sans avant-train elle est même préférée pour les terres légères. La grande charrue a l'avantage de sillonner à la profondeur de neuf à dix pouces. La herse avec ou sans dents de fer, la binette et le rouleau sont les autres outils aratoires. On récolte les blés à la faux que l'on appelle *piquet*, et qui est à manche court: un ouvrier peut faucher ainsi cinq cents gerbes en une journée.

Dans les arrondissemens de Mons et de Tournay on se sert de chevaux pour les travaux agricoles: dans celui de Charleroy on emploie les chevaux et les bœufs.

ENGRAIS.

Les diverses substances jetées sur les terres pour favoriser la production en fournissant des matériaux à l'assimilation des végétaux, et qui sont désignées sous la dénomination d'engrais et d'amendement, diffèrent beaucoup entr'elles soit pour leurs principes constituans, soit pour la manière et le temps de les employer. Le canton où la conduite des engrais est le mieux entendue est celui d'Enghien: dans presque toutes les fermes on y voit des citernes qui contiennent depuis deux jusqu'à quatre cents hectolitres: ces citernes, pour la plupart, sont construites près des étables et reçoivent toutes les urines du bétail de la métairie; après un certain laps de temps on les répand dans les prairies, pacages, etc.

Plusieurs agronomes de cette province ont appelé l'attention sur les fautes qui s'y commettent le plus souvent dans la préparation des engrais, sur les moyens de les conserver, de les faire fermenter et d'en accroître la quantité. Ils regrettent que dans beaucoup de localités l'on ne comprenne pas assez que la fermentation devrait être complète pour que l'effet du fumier converti par elle en terreau fût sensible sur le sol : c'est ainsi qu'il a été remarqué que le tas était souvent placé dans un creux ou noyé, où les eaux des pluies qui séjournent à l'entour le délavent et le refroidissent, de manière que la fermentation ne s'opère pas; les sels fertilisans s'affaiblissent, et la masse soumise à l'analyse qui doit laisser pour résidu principal du charbon, ne donne guère que de la terre végétale. Ailleurs, au contraire, le tas est placé sur une pente ou sur un terrain graveleux, ce qui occasione un dommage non moins préjudiciable : il en résulte que les sels qui s'échappent avec l'humidité produite par la fermentation, s'imbibent dans le sol, ou descendent sur les terrains que le fumier domine, et toutes les fois qu'il pleut, la masse est délavée, appauvrie de ses sels, et demeure enfin dans un état assez semblable à celui du thé, après qu'il a servi à une infusion.

Les meilleurs agriculteurs recommandent de placer le fumier sur une base à peu près de niveau et qui retienne l'humidité : on l'entoure d'un mur de quatre à cinq pieds, en laissant une ouverture pour y entrer. On le couvre, et on garnit le fond, s'il est possible, de glaise, qu'on pave ensuite en pierres plates. En dehors du mur et du côté opposé à l'entrée, il faut pratiquer un réservoir circulaire où sera amenée par un trou l'humidité qui découle du fumier, et qu'on retire ensuite à l'aide d'une pompe pour arroser le tas.

L'enclos destiné au fumier doit avoir ses plus longs côtés dans la direction de l'Est à l'Ouest : le mur du côté du Sud doit s'élever jusqu'au toit, afin que les rayons du soleil ne frappent jamais le fumier : les avantages de cette disposition sont d'empêcher que le fumier ne se disperse et que les bords ne se dessèchent : les sucs n'étant plus délavés par les pluies, ni perdus dans la terre, on puise à volonté au réservoir une eau chargée de sels fécondans pour la mettre dans des tonneaux et la transporter sur les terres, ou pour la rejeter sur le tas lui-même dont elle favorise singulièrement la fermentation.

Les principaux engrais et amendemens employés dans cette province, sont les urines du bétail, la chaux, la marne, les cendres de houille et de tourbe : dans le canton d'Enghien, le fumier se forme des litières de paille que l'on place sous les animaux domestiques de toute espèce : on le traîne dans une cour profonde : à défaut de pluie on y jette de l'eau, afin que l'humidité y soit constamment entretenue : toute la paille non consommée par le bétail pour sa nourriture est employée de cette manière. Dans les environs de Tournay, quelques agriculteurs, au lieu d'engraisser leurs terres ensemencées en blé, comme on le fait ordinairement avec des urines de bestiaux ou avec de la gadoue, dont la quantité est de cent-quarante hectolitres à l'hectare, préfèrent d'employer le marc pulvérisé de quelques graines oléagineuses, telles que colza, cameline ou pavot, ou de la suie de cheminée que l'on répand à la main.

Les engrais en usage dans le canton de Lessines sont les fumiers, les cendres de mer et la chaux : les premiers étant insuffisans et l'éloignement élevant considérablement le prix des autres, plusieurs expériences qui avaient été

faites dans le but de parer à ces graves inconvéniens, ont enfin amené à constater que les chiffons de laine, les haillons, etc., donnent un engrais qui se recommande sous plus d'un rapport : il a été prouvé entr'autres que ce nouvel engrais, propre à tous les sols réussissait cependant encore mieux dans les terres fortes que dans les terres légères; qu'il exerçait une influence très-marquée sur la qualité et la quantité des légumes, que ses effets se prolongeaient plus long-temps que ceux des meilleurs fumiers, et qu'enfin il y avait grande économie dans son emploi.

Le procédé consiste à déposer ces chiffons dans un endroit creux ou on les imprégne d'un peu d'eau pour les livrer à la fermentation, pendant l'espace de huit jours : on les éparpille ensuite sur le terrain en prenant le soin, avant de labourer, de déchirer les grandes pièces, pour faciliter l'enfouissement. Une fumure de deux-mille huit cents kilogrammes de ces chiffons répandus sur un hectare, suffit pour cinq récoltes et se fait en une seule fois.

Cet engrais présente en outre le grand avantage de pouvoir être porté à dos d'homme, même dans les terrains les plus difficiles à aborder : son emploi peut donc favoriser l'abolition des jachères et la réduction du nombre de chevaux à l'usage de l'agriculture.

EXPLOITATIONS RURALES.

L'arrondissement de Mons, compte environ 3250 exploitations rurales de 25 bonniers. Le nombre d'animaux domestiques attaché à chacune des ces exploitations peut être évalué de la manière suivante :

Chevaux	4,	prix moyen, l'un 145 fl. [1].
Élèves	2,	90
Bêtes à cornes	6,	43
Élèves	4,	27
Cochons	3,	14
Moutons	8,	8

DIVISION DES CULTURES.

La culture d'une exploitation de 25 bonniers se divise ordinairement ainsi :

1° Froment, 6 bonniers.

[1] Ces prix sont calculés approximativement d'après ceux des dix dernières années.

2°	Seigle,	2 bonn.	00
3°	Escourgeon,	1	75 perches.
4°	Orge d'été,	0	25
5°	Avoine,	3	00
6°	Pommes de terre,	1	00
7°	Pois, fèves, féveroles,	2	75
8°	Colza,	1	50
9°	Lin,	0	25
10°	Trèfles,	3	00
11°	Chanvre, tabac, sarrasin, navet, chicorée	0	50
12°	Jachères,	3	00

SEMAILLES.

La quantité de semence que l'on emploie assez généralement par bonnier, est dans la proportion suivante :

Froment,	2 rasières.
Seigle,	1 3/4
Escourgeon,	2 1/2
Orge d'été,	2 1/2
Avoine,	2 1/2
Sarrasin,	50 litrons.
Pommes de terre,	32 rasières.
Fèves,	4
Pois,	3
Colza,	8 litrons.
Chanvre,	2 1/2 rasières.
Lin,	2

PRODUITS DES SEMAILLES.

Les grains suivans rendent, dans une bonne année, autant de fois la semaille qu'il est indiqué ci-dessous :

	bonne terre.	moyenne,	mauvaise.
Froment,	9 fois,	8 fois,	4 fois.
Seigle,	12,	10,	8
Escourgeon,	18,	14,	9
Orge d'été,	16,	12,	8
Avoine,	16,	13,	10
Pommes de terre,	8,	6,	4
Pois, fèves, féveroles,	5,	4,	3
Colza,	350,	285,	220
Chanvre,	4,	3,	3
Lin,	5,	4,	3

TABLEAU STATISTIQUE

DES

Produits agricoles de l'arrondissement de Mons.

DÉSIGNATION DES DENRÉES.	CONTENANCES.	PRODUITS.	SEMAILLES.	PRODUITS RESTANS.	PRIX (1) MOYEN.	ÉVALUATIONS.
	Bonniers.	Rasières.	Rasières.	Rasières.	Fl. c.	Florins cents.
Froment. . . .	19,500	351,000	39,000	312,000	8,16 la ras.	2,545,920, 00
Seigle.	6,500	117,000	11,375	105,625	4,91 *id.*	518,818, 75
Escourgeon. . .	5,687	199,045	14,217 1/2	184,827 1/2	4,10 *id.*	757,792, 75
Orge d'été . . .	812	26,390	2,030	24,360	4,13 *id.*	100,606, 80
Avoine	9,750	341,250	24,375	316,875	2,72 *id.*	861,900, 00
Pommes de terre.	3,250	455,000	104,000	351,000	2,19 *id.*	768,690, 00
Pois, fèves, féveroles	8,937	142,992	31,279 1/2	111,712 1/2	5,00 *id.*	558,522, 50
Colza.	4,875	121,879	390	121,485	9,66 *id.*	1,173,545, 10
Houblon. . . .	399	292,068 liv.	—	—	0,39 la liv.	113,906, 52
Tabac	520	468,000 *id.*	—	—	0,30 *id.*	140,400, 00
Chicorée. . . .	195	780,000	—	—	0,07 1/2 *id.*	68,500, 00
Sarrasin	49	1,176	24 1/2	1,151 1/2	7,00 la ras.	8,060, 50
Navet	195	975	—	—	2,20 *id.*	2,145, 00
Chanvre { graines.	455	6,825	1,137 1/2	5,687 1/2	4,25 *id.*	24,171, 87 1/2
Chanvre { filasse .		227,500 liv.	—	—	0,48 la liv.	109,200, 00
Lin. { graines.	812	6,090	1,624	4,466	8,50 la ras.	38,961, 00
Lin. { filasse .		446,600 *id.*	—	—	0,46 la liv,	205,436, 00
Foin	13,092	30,871,000	—	—	0,02 1/2	771,775, 00
Trèfle	9,750	39,000,000	—	—	0,01 1/4	487,500, 00
					TOTAL . .	9,245,691, 79 1/2

(1) Le prix moyen de la rasière a été calculé d'après le relevé des dix dernières années.

FLORE DU HAINAUT.

La flore d'une contrée étant de nos jours jugée indispensable, pour en compléter la description géographique, depuis qu'on a cessé de nier obstinément et contre toute évidence que l'étude du règne végétal n'avait d'autre utilité directe que de contribuer à l'agrément des parterres et des bosquets, il est de notre devoir de consigner ici le fruit des recherches des botanistes les plus zélés du Hainaut, entre lesquels se distingue M. Hocquart, en ce qu'il a le premier systématisé ces observations dont le plus grand nombre lui appartiennent.

PREMIÈRE CLASSE.

Monandrie. — Monogynie.

1.	Pesse d'eau.		Hyppuris vulgaris ; à Bruyelles, erbaut.	
2.	Callitric du printemps.		Callitriche verna.	
3.	C.	intermédiaire.	C.	intermedia ; vers Tournay.
4.	C.	d'automne.	C.	autumnalis ; à Tournay.

DEUXIÈME CLASSE.

Diandrie. — Monogynie.

5.	Troëne commun.	Ligustrum vulgare.
6.	Grassette commune.	Pinguicula vulgaris
7.	Utriculaire commune.	Utricularia vulgaris* (rare.)
8.	Gratiole officinale.	Gratiola officinalis (herbe au pauvre homme.)
9.	Véronique becabunga.	Veronica beccabunga; dans les ruisseaux.
10.	V. mouronnée.	V. anagallis; vers Ath, Tournay.
11.	V. à écussons.	V. scutellata; dans les marais vers Mons, à Stambruges.
12.	V. de montagne.	V. montana; mont de la Trinité.
13.	V. germandrée.	V. Teucrium; à Saint-Denis.
14.	V. couchée.	V. prostrata (rare.)
15.	V. petit chêne.	V. chamœdrys.
16.	V. officinale.	V. officinalis (thé d'Europe.)
17.	V. à feuilles de serpolet.	V. serpyllifolia.
18.	V. des champs.	V. arvensis.
19.	V. triphylle.	V. triphyllos; vers Tournay.
20.	V. à feuilles de thym.	V. acinifolia; à Mourcourt, à Belœil.
21.	(Variété.) V. romaine.	V. romana; à Stambruges.
22.	V. agreste.	V. agrestis.
23.	V. à feuilles de lierre.	V. hederæfolia.
24.	Lycope d'Europe.	Lycopus europœus.
25.	L. élevé.	L. exaltatus; bois de Bon-Secours (rare).
26.	Sauge des prés.	Salvia pratensis; bois de Mons.
27.	Circée des Alpes.	Circœa Alpina.
28.	Circée de Paris.	C. lutetiana; Tournay, Belœil, Houtaing.

Diandrie. — Digynie.

29.	Flouve odorante.	Anthoxanthum odoratum.

TROISIÈME CLASSE.

Triandrie. — Monogynie.

30.	Iris Naine.	Iris pumila; sur les vieux murs à Basècles.
31.	Iris des marais.	I. pseudo-acorus.

32.	Valériane dioïque.	Valeriana dioica; Ath, Belœil.
33.	V. officinale.	V. officinalis.
34.	Valérianelle dentée.	Valerianella dentata; Tournay, Ath.
35.	V. vésiculeuse.	Valérianella vesicaria; Mons.
36.	V. potagère.	V. olitaria.
37.	Polychnème des champs.	Polychnemum arvense.
38.	Choin blanc.	Schœnus albus; Belœil.
39.	C. noirâtre.	S. nigricans; dans les marais à Escanaffles.
40.	C. marisque.	S. mariscus; Belœil, Stambruges.
41.	Souchet jaunâtre.	Cyperus flavescens; à Escanaffles.
42.	S. brun.	C. fuscus; à Tournay.
43.	Scirpe en gazon.	Scirpus cæspitosus; à Stambruges et Quévaucamps.
44.	Sc. des tourbières.	Sc. bœothryon; à Buissenal et à Stambruges.
45.	Sc. en aiguille.	Sc. acicularis; à Mons, à Froid-Chapelle.
46.	Sc. flottant.	Sc. fluitans; à Casteau.
47.	Sc. des marais.	Sc. palustris.
48.	Sc. des étangs.	Sc. lacustris.
49.	Sc. sétacé.	Sc. setaceus; à Buissenal, à Mons.
50.	Sc. maritime.	Sc. maritimus; à Lompret, Hollain, Antoing.
51.	Sc. des bois.	Sc. sylvaticus.
52.	Linaigrette à feuilles larges.	Eriophorum latifolium; Ath, Belœil, Casteau.
53.	L. à feuilles étroites.	E. angustifolium; Ath.
54.	L. engainée.	E. vaginatum; à Erbisœul, Casteau, Escanaffles.
55.	L. grêle.	E. gracile; Casteau.
56.	Nard serré.	Nardus stricta; Belœil, Géronsart.

Triandrie. — Digynie.

57.	Panic verticillé.	Panicum verticillatum; à Tournay, Obigier.
58.	P. vert.	P. viride; Belœil.
59.	P. glauque.	P. glaucum; à Tournay.
60.	P. pied-de-coq.	P. crus galli; à Mons, etc.
61.	Agrostis des champs.	Agrostis spica venti.
62.	A. des chiens.	A. canina; Belœil.
63.	A. traçant.	A. stolonifera; à Velaines.
64.	A. commun.	A. vulgaris; à Pâturages.
65.	A. blanc.	A. alba; à Escanaffles.
66.	A. fluet.	A. minima; dans les lieux sablonneux à Escanaffles.
67.	A. piquant.	A. pungens; Mont-Trinité.
68.	A. en roseau.	A. arundinacea; sur les bords de l'Escaut et des prés d'Ath.
69.	A. des sables.	A. arenaria; Escanaffles.
70.	A. argenté.	A. calamagrostris argentea; à Escanaffles.
71.	A. coloré.	A. calamagrostis colorata; dans les bois de Breuze et sur les bords de l'Escaut, vers Tournay.
72.	A. lancéolé.	A. lanceolata; vers Tournay, Belœil.
73.	Millet étalé.	Millium effusum.
74.	Paspale sanguin.	Paspalum sanguinale; Tournay.
75.	Alpiste phléoïde.	Phalaris phleoides; à Tournay.
76.	Phléole des prés.	Phleum pratense.
77.	Phléole noueuse.	P. nodosum.
78.	Vulpin des prés.	Alopecurus pratensis.
79.	V. des moissons.	A. agrestis.
80.	V. genouillé.	A. geniculatus; sur les bords des fossés.
81.	Léersie à fleurs de riz.	Leersia oryzoides.
82.	Mélique ciliée.	Melica ciliata; à Lompret.
83.	M. uniflore.	M. uniflora.
84.	M. penchée.	M. nutans; à Chimay, à Lompret.
85.	M. bleue.	M. cœrulea.
86.	Canche aquatique.	Aira aquatica.
87.	C. en gazon.	A. cæspitosa.
88.	C. flexueuse.	A. flexuosa.
89.	C. précoce.	A. præcox; à Belœil, Buissenal, Stambruges.
90.	C. œilletée.	A. caryophillœa; à Tournay.
91.	Fétuque flottante.	Festuca fluitans.
92.	F. élevée.	F. elatior.
93.	F. durette.	F. duriuscula; Belœil.
94.	F. rouge.	F. rubra; à Frasnes.
95.	F. ovine.	F. ovina.
96.	F. hétérophylle.	F. heterophylla; à Belœil.
97.	F. bromoïde.	F. bromoïde; à Stambruges, au bois de Breuze.

98.	Fétuque queue-de-rat.	Festuca myuros.
99.	Brome seglin.	Bromus secalinus.
100.	B. à gros épillets.	B. grossus ; à Ath.
101.	B. mollet.	B. mollis.
102.	B. à barbes divergentes.	B. squarrosus ; Tournay.
103.	B. mutique.	B. inermis ; Ath, communiqué par M. Neve.
104.	B. âpre.	B. asper.
105.	B. des champs.	B. arvensis.
106.	B. géant.	B. giganteus.
107.	B. stérile.	B. sterilis.
108.	B. des toits.	B. tectorum.
109.	Brize amourette.	Briza media.
110.	Dactyle pelotonné.	Dactylis glomerata.
111.	Cynosure en crête.	Cynosurus cristatus.
112.	Roseau à balais.	Arundo phragmites.
113.	R. faux-phragmite.	A. pseudo phragmites ; vers Tournay.
114.	R. terrestre.	A. epigymos.
115.	Paturin aquatique.	Poa aquatica.
116.	P. scabre.	P. trivialis ; Pâturages.
117.	P. à feuilles étroites.	P. angustifolia.
118.	P. des prés.	P. pratensis.
119.	P. annuel.	P. annua.
120.	P. à trois nervures.	P. trinervata.
121.	P. des marais.	P. palustris.
122.	P. raide.	P. rigida ; sur les remparts de Tournay ; à Celles.
123.	P. comprimé.	P. compressa.
124.	P. des bois.	P. nemoralis.
125.	P. bulbeux.	P. bulbosa ; sur les murs, les rochers.
126.	P. à longs épillets.	P. megastachia ; vers Belœil, Stambruges ; observé par M. Paternostre.
127.	P. en crête.	P. cristata ; à Frasnes.
128.	P. maigre.	P. strigosa ; à Belœil ; par M. Paternostre.
129.	Avoine élevée.	Avena elatior.
130.	A. bulbeuse.	A. bulbosa ; Antoing, Belœil.
131.	A. cultivée.	A. sativa.
132.	A. folle.	A. fatua.
133.	A. pubescente.	A. pubescens ; Velaines, pâturages.
134.	A. jaunâtre.	A. flavescens ; Velaines.
135.	A. laineuse.	A. lanata.
136.	Froment d'été.	Triticum æstivum.
137.	F. d'hiver.	T. hybernum.
138.	F. d'hiver à épi jaune.	T. hybernum flavum.
139.	F. d'abondance.	T. compositum.
140.	F. ventru.	T. turgidum.
141.	F. épeautre.	T. spelta.
142.	F. rampant.	T. repens.
143.	F. glauque.	T. glaucum.
144.	F. à feuilles de jonc.	T. junceum.
145.	F. des bois.	T. sylvaticum ; à Belœil.
146.	Élyme de chien.	Elymus caninus.
147.	E. d'Europe.	E. europœus ; à Chimay.
148.	E. des sables.	E. arenarius.
149.	Seigle commun.	Secale cereale.
150.	Orge commune.	Hordeum vulgare.
151.	Orge à six rangs.	H. hexastichon.
152.	O. à deux rangs.	H. distichon.
153.	O. queue-de-souris.	H. murinum.
154.	O. des prés.	H. secalinum.
155.	Ivraie vivace.	Lolium perenne.
156.	I. menue.	L. tenue.
157.	I. enivrante.	L. temulentum.
158.	I. multiflore.	L. multiflorum.

Triandrie. — Trigynie.

159.	Montie des Fontaines.	Montia fontana.
160.	Holoste en ombelle.	Holosteum umbellatum.

Tétrandrie. — Monogynie.

161.	Globulaire.	Globularia.
162.	Plantain officinal.	Plantago major.
163.	P. moyen.	P. media.
164.	P. lancéolé.	P. lanceolata.
165.	P. corne de cerf.	P. coronopus; à Mons, Obourg, Bruyelles.
166.	Centenille bassette.	Centunculus minimus; à Belœil.
167.	Gentianelle filiforme.	Gentiana filiformis; à Stambruges.
168.	Cardère sauvage.	Dipsacus sylvestris.
169.	C. velue.	D. pilosus; à Kain, à Celles, à Melles.
170.	Scabieuse mors-du-diable.	Scabiosa succisa.
171.	S. des champs.	S. arvensis.
172.	S. colombaire.	S. columbaria; Chimay, Obourg.
173.	Sanguisorbe officinale.	Sanguisorba officinalis; Baudour, Belœil.
174.	Scherarde des champs.	Schérarde des champs; Tournay, Quévaucamps, Ath.
175.	Aspérule odorante.	Asperula odorata; dans les bois de Fontaine-l'Évêque, de Peruwelz.
176.	A. rubéole.	A. cynanchica; à Chimay, à Maisières.
177.	Gaillet des marais.	Galium palustre.
178.	G. blanc.	G. mollugo; Pâturages, Tournay.
179.	G. du Hartz.	G. harcynicum; vers Chimay, sur les rochers.
180.	G. des bois.	G. sylvaticum; sur les rochers, vers Chimay.
181.	G. bâtard.	G. spurium.
182.	G. élevé.	G. elatum; à Baudour.
183.	G. jaune.	G. verum.
184.	G. anglais.	G. anglicum? an parisiense; bois de Breuze, à Stambruges.
185.	G. gratteron.	G. aparine.
186.	Valance croisette.	Valantia cruciata.
187.	Cornouiller mâle.	Cornus mascula.
188.	C. sanguin.	C. sanguinea.
189.	Alchemille vulgaire.	Alchemilla vulgaris; Chimay.

Tétrandrie. — Digynie.

190.	Alphane des champs.	Alphanes arvensis.
191.	Cuscute d'Europe.	Cuscuta Europæa; à Stambruges, Blaton, Bonsecours.
192.	C. epithymum.	C. épithym; Ghlin, Mourcourt.

Tétrandrie. — Tétragynie.

193.	Houx commun.	Ilex aquifolium.
194.	Sagine couchée.	Sagina procumbens.
195.	S. dressée.	S. erecta; à Stambruges, Belœil.
196.	Radiole multiflore.	Radiola millegrana; à Stambruges, Maisières.
197.	Potamot nageant.	Potamogeton natans.
198.	P. luisant.	P. lucens; à Escanaffles.
199.	P. hétérophylle.	P. heterophyllum; dans les étangs vers Tournay.
200.	P. perfolié.	P. perfoliatum; la Sambre.
201.	P. serré.	P. densum; à Leuze.
202.	P. crépu.	P. crispum; à Belœil.
203.	P. comprimé.	P. compressum; à Leuze, Mons.
204.	P. graminé.	P. gramineum; à Peruwelz, Brugelette.
205.	P. nain.	P. pusillum; Mons, Velaines.
206.	P. à dents de peigne.	P. pectinatum; Belœil.

CINQUIÈME CLASSE.

Pentandrie. — Monogynie.

207.	Miosotide annuelle.	Myosotis annua.
208.	M. des collines.	M. collina ; vers Tournay, Blaton.
209.	M. vivace.	M. perennis.
210.	Variété à fleurs blanches et gorge de la corolle jaune.	
211.	Grémil officinal.	Lithospermum officinale ; à Basècles, Ciply, Nouvelles.
212	G. des champs.	L. arvense.
213.	Cynoglosse officinale.	Cynoglossum officinale ; Tournay, Antoing.
214.	Pulmonaire officinale.	Pulmonaria officinalis ; Cherq, Enghien.
215.	P. à feuilles étroites.	P. angustifolia ; dans les bois d'Havré.
216.	P. des montagnes.	P. montana ; bois de Mons.
217.	Consoude officinale.	Symphytum officinale.
218.	Lycopside des champs.	Lycopsis arvensis.
219.	Vipérine commune.	Echium vulgare ; à Obourg, Ghlin.
220.	Primevère officinale.	Primula veris.
221.	Variétés à fleurs pourpres, au Mont-Trinité.	
222.	Primevère à grandes fleurs.	P. grandiflora ; vers Quiévrain.
223.	Mouron rouge.	Anagallis arvensis.
224.	M. bleu.	A. cœrulea ; Baudour, Chimay.
225.	M. délicat.	A. tenella ; à Saint-Denis, par M. Gossart.
226.	Lysimaque commune.	Lysimachia vulgaris.
227.	L. nummulaire.	L. nummularia.
228.	L. des bois.	L. nemorum.
229.	Hottone aquatique.	Hottonia palustris ; Leuze.
230.	Ményanthe trifolié.	Menyantes trifoliata ; Tournay, Bruyelles, Hollain, Casteau, Cuesmes, Saint-Denis.
231.	Molène bouillon blanc.	Verbascum thapsus.
232.	M. thapsoïde.	V. thapsoïdes, à Tournay, Chimay.
233.	M. noire	V. nigrum ; vers Mons.
234.	M. lichnite.	V. lychnitis ; vers Chimay, par M. Paternostre.
235.	Jusquiame noire.	Hyoscyamus niger.
236.	Datura stramoine.	Datura stramonium ; Mons.
237.	Liseron des champs.	Convolvulus arvensis.
238.	L. des baies.	C. sepium.
239.	Chironie centaurée (petite).	Chironia centaurium ; Ath, Rumes, Velaines.
240.	C. élégante.	C. pulchella ; à Ellignies-Sainte-Anne.
241.	Var. naine et rameuse.	Erythrœa ramosissima ; à Ellignies-Sainte-Anne.
242.	Pervenche (petite).	Vinca minor.
243.	Morelle douce-amère.	Solanum dulcamara.
244.	M. noire.	S. nigrum.
245.	M. tubéreuse.	S. tuberosum.
246.	Belladone.	Atropa belladona ; vers Rances.

Les principales espèces de pommes de terre cultivées dans la province sont la *grosse blanche* tachée de rouge, ou *pomme de terre à vache*, la *rouge longue*, la *blanche longue*, la *rouge-souris* ou *corne de vache*, la *blanche ronde*, la *pelure d'oignon* ou *pomme de terre précoce*.

247.	Tabac ordinaire.	Nicotiana tabacum.
248.	Raiponce orbiculaire.	Phyteuma orbicularis ; bois de Fontaine-l'Évêque.
249.	R. en épi.	P. spicata ; Tournay, Antoing.
250.	Campanule à feuilles rondes.	Campanula rotundifolia.
251.	C. raiponce.	C. rapunculus.
252.	C. à feuilles de pêcher.	C. persicifolia ; vers Mons, à Baudour, Bruyelles.
253.	C. à feuilles de linaire.	C. linarioides.
254.	C. gantelée.	C. trachelium ; Ath, Tournay, Quévaucamps.
255.	C. fausse raiponce.	C. rapunculoides ; dans la Fagne et bois de Houtaing.
256.	C. agglomérée.	C. glomerata ; bois de Baudour.
257.	C. miroir de Vénus.	C. speculum.
258.	C. bâtarde.	C. hybrida ; à Kain et Mourcourt.
259.	Samole de Valérand.	Samolus Valerandi.
260.	Lobélie de Dortmann.	Lobelia Dortmanna ; à Stambruges.
261.	Chèvrefeuille des bois.	Lonicera periclymenum.
262.	Nerprun purgatif.	Rhamnus catharticus ; à Quévaucamps, Ghlin.
263.	N. bourdaine.	R. frangula.
264.	Fusain commun.	Evonymus Europœus ; à Velaines, Kain, Bouvignies.
265.	Vigne cultivée.	Vitis vinifera.

Parmi le grand nombre de variétés cultivées dans la province de Hainaut, on remarque les suivantes :

Le chasselas blanc doré : vitis acino medio rotundo, ex albido flavescente.

Le chasselas rouge : vitis acino medio, rotundo, rubello.

Le ramonat, gros noir d'Espagne, appelé par d'autres raisins de Hollande : uva perampla, acinis nigricantibus majoribus.

Le muscat blanc : vitis apiana, acino medio, subrotundo, albido.

Le muscat rouge : vitis apiana, acino medio, rotundo, rubro.

Le muscat violet ou bleu : vitis apiana acino magno oblongo violaceo moschato.

Le versenay : le noir, le blanc et le gris de lin.

L'arbois : petit raisin précoce, blanc : vitis præcox acino parvo, rotondo, albido.

Le petit rouge de Champagne.

Le dupontois ou le prunelas ; très-gros raisin bleu : vitis acino majore, ovato, glauco serotino : ce raisin atteint rarement sa maturité.

Le maurillon ou pineau de Bourgogne, appelé aussi le St.-Bernard, rouge hâtif : vitis præcox, acinis dulcibus, nigricantibus.

Le griset griselet, ou ringris : vitis acinis dulcibus et griseis. Une variété du chasselas sans pépin.

Le corinthe blanc : vitis acino parvo, rotundo, albido.

Le tokai ou raisin de Hongrie.

Le ciotat, raisin d'Autriche : vitis folio laciniato, acino medio, rotundo, albido.

266.	Impatiente-balsamine.	Impatiens noli tangere ; à Belœil et à Saint-Denis.
267.	Violette odorante.	Viola odorata.
268.	V. des marais.	V. palustris ; à Stambruges, Belœil, Casteau.
269.	V. des chiens.	V. canina.
270.	V. tricolore.	V. tricolor.
271.	V. des champs.	V. arvensis.
272.	Groseillier rouge.	Ribes rubrum ; à Havré, observé par M. Gossart.
273.	G. noir.	R. nigrum ; observé vers Mons par M. Gossart.
274.	G. à maquereau.	R. grossularia.
275.	Lierre grimpant.	Hedera helix.
276.	Jasione de montagne.	Jasione montana.
277.	Paronique.	Illecebrum verticillatum ; à Stambruges, Casteau.

Pentandrie. — Digynie.

278.	Ansérine-Bon-Henri.	Chenopodium Bonus-Henricus.
279.	A. des villes.	Ch. urbicum.
280.	A. rouge.	Ch. rubrum.
281.	A. des murs.	Ch. murale.
282.	A. blanche.	Ch. album ; vers Mons, à Casteau.
283.	A. verte.	Ch. viride.
284.	A. fétide.	Ch. vulvaria ; à Jemmapes, Ghlin.
285.	A. polysperme.	Ch. polyspermum.
286.	A. à chapelet.	Ch. concatenatum ; à Tournay, Ath, Obourg.
287.	Bette vulgaire.	B. vulgaris.
288.	B. maritime.	B. maritima ; à Tournay.
289.	Herniaire glabre.	H. glabra ; à Blaton, Quevaucamps et Maisières.
290.	H. velue.	H. hirsuta.
291.	Orme champêtre.	Ulmus campestris.
292.	O. subéreux.	U. suberosa ; à Mons.
293.	Asclépiade dompte-venin.	Asclepias vincetoxicum ; à Lompret.
294.	Gentiane des marais.	Gentiana pneumonanthe ; à Stambruges, Casteau.
295.	G. croisette.	G. cruciata ; à Chimay.
296.	G. champêtre.	G. campestris ; à Stambruges, Virelles et Chimay.
297.	Panicaut des champs.	Eryngium campestre ; Baudour.
298.	Hydrocotyle vulgaire.	Hydrocotyle vulgaris ; à Stambruges, Casteau et Maisières.
299.	Sanicle d'Europe.	Sanicula Europœa ; dans les bois vers Tournay et Ath.
300.	Buplèvre perce-feuille.	Buplevrum rotundifolium ; à Chimay et Lompret.
301.	B. fauciller.	B. falcatum ; à Lompret.
302.	B. menu.	B. tenuissimum ; vers Lompret.
303.	Berce branc-ursine.	Heracleum sphondylium.
304.	OEnanthe fistuleuse.	OEnanthe fistulosa ; Tournay, Ath.
305.	OE. à feuilles de peucédane.	OE. peucedanifolia ; au Mont-Trinité.
306.	Phellandre aquatique.	Phellandrium aquaticum ; Tournay et Ath.
307.	Carotte commune.	Daucus carota.
308.	Caucalide à grandes fleurs.	Caucalis grandiflora ; à Beaumont, Chimay et Charleroy.
309.	C. daucoïde.	C. daucoïdes ; à Lompret.
310.	C. à fleurs latérales.	C. nodiflora ; vers Tournay.
311.	C. âpre.	C. anthriscus.
312.	C. des champs.	C. arvensis ; vers Tournay.
313.	Peucédane des prés.	Peucedanum pratense ; vers Tournay.
314.	Ciguë commune.	Conium maculatum.
315.	Terre-noix.	Bunium bulbocastanum ; vers Harmignies, Nouvelles et Harvengt.
316.	Berle à larges feuilles.	S. latifolium ; Tournay et Mons.
317.	B. à feuilles étroites.	S. angustifolium ; vers Mons.
318.	B. nodiflore.	S. nodiflorum ; à Kain et Rongy.
319.	B. rampant.	S. repens ; à Casteau et Stambruges.
320.	B. faucille.	S. falcaria ; à Chimay.
321.	Selin des marais.	Selinum palustre ; dans les bois du Mont-Trinité, de Bay, du Renard.
322.	S. à feuilles de carvi.	S. carvifolia ; à Belœil.
323.	Angélique sauvage.	Angelica sylvestris.
324.	Cicutaire aquatique.	Cicuta virosa ; à Brugelette, à la Tombe.
325.	Éthuse faux-persil.	Æthusa cynapium.
326.	Peigne de Vénus.	Scandix pecten Veneris.
327.	Cerfeuil cultivé.	Scandix cerefolium.
328.	C. hérissé.	S. anthriscus.
329.	C. sauvage.	Chœrophyllum sylvestre.
330.	C. penché.	Ch. temulum.
331.	Macéron commun.	Smyrnium olus atrum.
332.	M. perfolié.	S. perfoliatum ; à Tournay.
333.	Séséli carvi.	Carum carvi ; bois de Belœil.
334.	S. annuel.	Seseli annuum ; à Ghlin.
335.	S. de montagne.	S. montanum.
336.	Panais cultivé.	Pastinaca sativa.
337.	Boucage à feuilles de pimprenelle.	Pimpinella saxifraga ; à Ciply.
338.	B. à feuilles de berle.	P. magna ; à Chimay.
339.	Persil commun.	Apium petroselinum.
340.	P. odorant.	A. graveolens.
341.	Égopode podagrière.	Ægopodium podagraria.

Pentandrie. — Trigynie.

342. Viorne obier.	Viburnum opulus.
343. V. mancienne.	V. lantana; dans les haies vers Chimay.
344. Sureau hièble.	Sambucus ebulus; vers Mons et Tournay.
345. S. noir.	S. nigra.
346. Var. sureau à feuilles de persil.	S. laciniata; trouvé dans les bois de Saint-Ghislain, par M. Gossart.
347. S. à grappe.	S. racemosa; la Fagne, entre Rance et Chimay.
348. Alsine moyenne.	Alsine media.
349. A. des moissons.	A. segetalis.

Pentandrie. — Tétragynie.

350. Parnassie des marais.	Parnassia palustris; dans les marais de Montignies-lez-Lens, Peruwels, Maisières, Cuesmes.

Pentandrie. — Pentagynie.

351. Lin commun.	Linum usitatissimum.
352. L. à feuilles menues.	L. tenuifolium, sur les coteaux arides des environs de Chimay.
353. L. purgatif.	L. catharticum.
354. Rossoli à feuilles rondes.	Drosera rotundifolia; dans les marais à Stambruges et Quevaucamps.
355. R. à feuilles oblongues.	D. longifolia; à Stambruges.

Pentandrie. — Polygynie.

356. Myosure queue de souris.	Myosurus minimus; vers Tournay et Ath, dans les champs.

SIXIÈME CLASSE.

Hexandrie. — Monogynie.

---

357. Épine-vinette.	Berberis vulgaris; dans les haies, à Velaines, Ciply, Kain, Houtain et Ghlin.
358. Perce-neige du printemps.	Leucoium vernum; à Cherq, au bois du Mont-Trinité.
359. Galantine perce-neige.	Galanthus nivalis; à Chercq.
360. Narcisse des prés.	Narcissus pseudo-narcissus; dans les bois vers Mons et Tournay.
361. Ail carené.	Allium carinatum; sur les rochers, vers Lompret.
362. A. des vignes.	A. vineale; Chimay.
363. A. compacte.	A. compactum; dans les champs cultivés, à Tournay.
364. A. à tête ronde.	A. sphærocephalum.
365. A. d'ours.	A. ursinum; vers Ath, Gosselies, Tournay, Belœil.

366.	Ail cultivé.	A. sativum.
367.	A. rocambole.	A. scorodoprasum.
368.	A. oignon.	A. cepa.
369.	A. civette.	A. schœnoprasum.
370.	A. échalotte.	A. ascalonicum.
371.	Muguet de mai.	Convallaria majalis; dans les bois vers Tournay, Mons.
372.	M. verticillé.	C. verticillata; dans les bois de la Thiérache.
373.	M. sceau de Salomon.	C. polygonatum; vers Chimay.
374.	M. grand sceau de Salomon.	C. multiflora.
375.	M. à deux feuilles.	C. bifolia; dans les bois vers Tournay et Mons.
376.	Hyacinthe des bois.	Hyacinthus non scriptus; se trouve dans les bois vers Mons, Ath et Tournay.
377.	H. botryoïde.	Hyacinthus botryoïdes; bois de Breuse.
378.	Anthéric ossifrage.	Anthericum ossifragum; à Stambruges.
379.	Asperge officinale.	Asparagus officinalis; dans les fortifications de Tournay.
380.	Ornithogale jaune.	Ornithogalum luteum; à Charleroy, au moulin d'Hautrage, à Kain et sur les bords du bois d'Havré.
381.	O. nain.	O. minimum; dans les prairies des bords de l'Escaut, à Tournay.
382.	O. fistuleux.	O. fistulosum; bois de Braine, près de Soignies.
383.	O. en ombelle.	O. umbellatum; dans les champs vers Tournay et Ath.
384.	Tulipe sauvage.	Tulipa sylvestris; à Tournay, dans les anciennes fortifications.
385.	Acore odorant.	Acorus calamus; à Cambron, à Obourg.
386.	Jonc aigu.	Juncus acutus; à Belœil.
387.	J. congloméré.	J. conglomeratus.
388.	J. épars.	J. effusus.
389.	J. filiforme.	J. filiformis; à Tournay, Belœil.
390.	J. rude.	J. squarrosus; à Stambruges.
391.	J. nain.	J. pigmeus; au moulin de Brugelette.
392.	J. articulé.	J. articulatus; à Belœil.
393.	J. des bois.	J. sylvaticus; vers Ath.
394.	J. couché.	J. subverticillatus supinus; à Stambruges, dans les marais tourbeux.
395.	J. flottant.	J. fluitans; à Casteau.
396.	J. des crapauds.	J. bufonius.
397.	J. bulbeux.	J. bulbosus.
398.	J. inondé.	J. tanageia; à Stambruges.
399.	J. des landes.	J. ericetorum; à Stambruges.
400.	Luzule blanchâtre.	Luzula albida; à Calonne, à Vaux.
401.	L. printanière.	L. verna.
402.	L. champêtre.	L. campestris.
403.	L. à larges feuilles.	L. maxima.
404.	L. ramassée.	L. congesta.
405.	Péplide pourpier.	Peplis portulaca; à Quevaucamps, Jemmapes.

Hexandrie. — Trigynie.

406.	Colchique automnal.	Colchicum autumnale; Havré, Beaumont, Calonne.
407.	Troscart des marais.	Triglochin palustre; à Stambruges, Peruwels.
408.	Patience commune.	Rumex patientia.
409.	P. sanguine.	R. sanguineus; à Mourcourt.
410.	P. des bois.	R. sylvestris; près d'Ath.
411.	P. crépue.	R. crispus.
412.	P. maritime.	R. maritimus; bois d'Havré.
413.	P. aiguë.	R. acutus; Soignies, Velaines.
414.	P. à feuilles obtuses.	R. obtusifolius; bois de Breuse.
415.	P. aquatique.	R. aquaticus.
416.	P. à écussons.	R. scutatus; Chimay et sur les murs de la citadelle de Tournay.
417.	P. acide.	R. acetosa.
418.	Petite oseille surelle.	R. acetosella.
419.	Fluteau plantaginé.	Alisma plantago.
	Variété à feuilles lancéolées.	Alisma angustifolia; Tournay.
420.	F. à feuilles de graminée.	A. gramineum; à Belœil, dans les fossés du château, sur la gauche du pont.
421.	F. renonculoïde.	A. ranunculoïdes; dans les marais tourbeux, à Peruwelz.

Pentandrie. — Trigynie.

342.	Viorne obier.	Viburnum opulus.
343.	V. mancienne.	V. lantana ; dans les haies vers Chimay.
344.	Sureau hièble.	Sambucus ebulus ; vers Mons et Tournay.
345.	S. noir.	S. nigra.
346.	Var. sureau à feuilles de persil.	S. laciniata ; trouvé dans les bois de Saint-Ghislain, par M. Gossart.
347.	S. à grappe.	S. racemosa ; la Fagne, entre Rance et Chimay.
348.	Alsine moyenne.	Alsine media.
349.	A. des moissons.	A. segetalis.

Pentandrie. — Tétragynie.

350.	Parnassie des marais.	Parnassia palustris ; dans les marais de Montignies-lez-Lens, Peruwelz, Maisières, Cuesmes.

Pentandrie. — Pentagynie.

351.	Lin commun.	Linum usitatissimum.
352.	L. à feuilles menues.	L. tenuifolium, sur les coteaux arides des environs de Chimay.
353.	L. purgatif.	L. catharticum.
354.	Rossoli à feuilles rondes.	Drosera rotundifolia ; dans les marais à Stambruges et Quevaucamps.
355.	R. à feuilles oblongues.	D. longifolia ; à Stambruges.

Pentandrie. — Polygynie.

356.	Myosure queue de souris.	Myosurus minimus ; vers Tournay et Ath, dans les champs.

SIXIÈME CLASSE.

Hexandrie. — Monogynie.

357.	Épine-vinette.	Berberis vulgaris ; dans les haies, à Velaines, Ciply, Kain, Houtain et Ghlin.
358.	Perce-neige du printemps.	Leucoium vernum ; à Cherq, au bois du Mont-Trinité.
359.	Galantine perce-neige.	Galanthus nivalis ; à Chercq.
360.	Narcisse des prés.	Narcissus pseudo-narcissus ; dans les bois vers Mons et Tournay.
361.	Ail carené.	Allium carinatum ; sur les rochers, vers Lompret.
362.	A. des vignes.	A. vineale ; Chimay.
363.	A. compacte.	A. compactum ; dans les champs cultivés, à Tournay.
364.	A. à tête ronde.	A. sphærocephalum.
365.	A. d'ours.	A. ursinum ; vers Ath, Gosselies, Tournay, Belœil.

366.	Ail cultivé.	A. sativum.
367.	A. rocambole.	A. scorodoprasum.
368.	A. oignon.	A. cepa.
369.	A. civette.	A. schœnoprasum.
370.	A. échalotte.	A. ascalonicum.
371.	Muguet de mai.	Convallaria majalis ; dans les bois vers Tournay, Mons.
372.	M. verticillé.	C. verticillata ; dans les bois de la Thiérache.
373.	M. sceau de Salomon.	C. polygonatum ; vers Chimay.
374.	M. grand sceau de Salomon.	C. multiflora.
375.	M. à deux feuilles.	C. bifolia ; dans les bois vers Tournay et Mons.
376.	Hyacinthe des bois.	Hyacinthus non scriptus ; se trouve dans les bois vers Mons, Ath et Tournay.
377.	H. botryoïde.	Hyacinthus botryoïdes ; bois de Breuze.
378.	Anthéric ossifrage.	Anthericum ossifragum ; à Stambruges.
379.	Asperge officinale.	Asparagus officinalis ; dans les fortifications de Tournay.
380.	Ornithogale jaune.	Ornithogalum luteum ; à Charleroy, au moulin d'Hautrage, à Kain et sur les bords du bois d'Havré.
381.	O. nain.	O. minimum ; dans les prairies des bords de l'Escaut, à Tournay.
382.	O. fistuleux.	O. fistulosum ; bois de Braine, près de Soignies,
383.	O. en ombelle.	O. umbellatum ; dans les champs vers Tournay et Ath.
384.	Tulipe sauvage.	Tulipa sylvestris ; à Tournay, dans les anciennes fortifications.
385.	Acore odorant.	Acorus calamus ; à Cambron, à Obourg.
386.	Jonc aigu.	Juncus acutus ; à Belœil.
387.	J. congloméré.	J. conglomeratus.
388.	J. épars.	J. effusus.
389.	J. filiforme.	J. filiformis ; à Tournay, Belœil.
390.	J. rude.	J. squarrosus ; à Stambruges.
391.	J. nain.	J. pigmeus ; au moulin de Brugelette.
392.	J. articulé.	J. articulatus ; à Belœil.
393.	J. des bois.	J. sylvaticus ; vers Ath.
394.	J. couché.	J. subverticillatus supinus ; à Stambruges, dans les marais tourbeux.
395.	J. flottant.	J. fluitans ; à Casteau.
396.	J. des crapauds.	J. bufonius.
397.	J. bulbeux.	J. bulbosus.
398.	J. inondé.	J. tanageia ; à Stambruges.
399.	J. des landes.	J. ericetorum ; à Stambruges.
400.	Luzule blanchâtre.	Luzula albida ; à Calonne, à Vaux.
401.	L. printanière.	L. verna.
402.	L. champêtre.	L. campestris.
403.	L. à larges feuilles.	L. maxima.
404.	L. ramassée.	L. congesta.
405.	Péplide pourpier.	Peplis portulaca ; à Quevaucamps, Jemmapes.

Hexandrie. — Trigynie.

406.	Colchique automnal.	Colchicum autumnale ; Havré, Beaumont, Calonne.
407.	Troscart des marais.	Triglochin palustre ; à Stambruges, Peruwelz.
408.	Patience commune.	Rumex patientia.
409.	P. sanguine.	R. sanguineus ; à Mourcourt.
410.	P. des bois.	R. sylvestris ; près d'Ath.
411.	P. crépue.	R. crispus.
412.	P. maritime.	R. maritimus ; bois d'Havré.
413.	P. aiguë.	R. acutus ; Soignies, Velaines.
414.	P. à feuilles obtuses.	R. obtusifolius ; bois de Breuse.
415.	P. aquatique.	R. aquaticus.
416.	P. à écussons.	R. scutatus ; Chimay et sur les murs de la citadelle de Tournay.
417.	P. acide.	R. acetosa.
418.	Petite oseille surelle.	R. acetosella.
419.	Fluteau plantaginé.	Alisma plantago.
	Variété à feuilles lancéolées.	Alisma angustifolia ; Tournay.
420.	F. à feuilles de graminée.	A. gramineum ; à Belœil, dans les fossés du château, sur la gauche du pont.
421.	F. renonculoïde.	A. ranunculoïdes ; dans les marais tourbeux, à Peruwelz.

SEPTIÈME CLASSE.

Heptandrie. — Monogynie.

---

422. Trientale d'Europe. — Trientalis Europœa.
423. Marronier d'Inde. — Æsculus hippocastanum.

Octandrie. — Monogynie.

424. Epilobe à épi. — Epilobium spicatum; dans les bois de la Fagne et de Saint-Denis.
425. E. velu. — E. hirsutum.
426. E. pubescent. — E. pubescens; vers Ath et Braine-le-Comte.
427. E. de montagne. — E. montanum; bois de Bary et de Belœil.
428. E. rose. — E. roseum; vers Ath.
429. E. tétragone. — E. tetragonum.
430. E. des marais. — E. palustre; dans les marais de Belœil et de Quevaucamps.
431. Onagre bisannuelle. — OEnothera biennis; trouvée dans les bois de Grand-Metz et de Baudour, par M. Paternostre.
432. Airelle anguleuse. — Vaccinium myrtillus; Soignies, Frasnes, Chimay.
433. Canneberge ponctuée. — V. vitis idæa.
434. Canneberge des marais. — V. oxycoccus; à Casteau.
435. Bruyère quaternée. — Erica tetralix; à Stambruges, Ghlin et Casteau.
436. B. cendrée. — E. cinerea; observée vers Charleroy, par M. Dewalu.
437. B. commune. — E. vulgaris.
438. Daphné-Bois-gentil. — Daphne mezereum; à Lompret et Arbre.
439. Chlore perfoliée. — Chlora perfoliata; bois de Saint-Denis.

Octandrie. — Trigynie.

440. Renouée bistorte. — Polygonum bistorta; Chimay; Mainvault.
441. R. persicaire. — P. persicaria.
442. R. amphibie. — P. amphibium.
443. R. poivre d'eau. — P. hydropiper.
444. R. fluette. — P. hydropiperoides; à Mourcourt.
445. R. à feuilles de patience. — P. lapathifolium.
446. R. des oiseaux. — P. aviculare.
447. R. sarrasin. — P. fagopyrum.
448. R. liseron. — P. convolvulus.
449. R. des buissons — P. dumetorum; vers Tournay, dans les bois.

Octandrie. — Tétragynie.

450. Parisette à quatre feuilles. — Paris quadrifolia.
451. Adoxe moschatelline. — Adoxa moschatellina.
452. Élatine poivre d'eau. — E. hydropiper.

NEUVIÈME CLASSE.

Ennéandrie. — Hexagynie.

453.	Butome en ombelle.	Butomus umbellatus; dans l'Escaut et étangs voisins.

DIXIÈME CLASSE.

Décandrie. — Monogynie.

454.	Monotrope suce-pin.	Monotropa hypopitys; la Fagne.
455.	Pyrole à feuilles rondes.	Pyrola rotundifolia; bois de Chimay, Baudour, Ciply.
456.	P. mineure.	P. minor; dans la Fagne.

Décandrie. — Digynie.

457.	Dorine à feuilles alternes.	Chrysosplenium alternifolium; à Tourpes, au Mont-Trinité, Gosselies, Harchies, Soignies.
458.	D. à feuilles opposées.	C. oppositifolium; dans les bois de Ghlin, de Saint-Denis, du Mont-Trinité, de la Fontaine.
459.	Gnavelle annuelle.	Scleranthus annuus.
460.	Gnavelle vivace.	S. perennis; à Ghlin.
461.	Saxifrage granulée.	Saxifraga granulata; Mons, Tournay, Kain.
462.	S. à trois doigts.	S. tridactylites.
463.	Gypsophile des murailles.	Gypsophila muralis; dans les champs sablonneux vers Mons.
464.	Saponaire officinale.	Saponaria officinalis; à Chimay, bois de Mons.
465.	S. des vaches.	S. vaccaria; à Chimay, Harmignies, Bray.
466.	Œillet des bois.	Dianthus armeria, à Gosselies, près d'Ath, Geronsart.
467.	Œ. prolifère.	D. prolifer.
468.	Œ. delthoïde.	D. deltoides; remparts de Tournay, à Peruwelz.

Décandrie. — Trigynie.

469.	Carnillet behen.	Cucubalus behen.
470.	Silèné penché.	Silene nutans; à Chimay.
471.	S. d'Angleterre.	S. Anglica.
472.	Stellaire des bois.	Stellaria nemorum.
473.	S. holostée.	S. holostea.
474.	S. graminée.	S. graminea.

475.	Stellaire glauque.	Stellaria glauca; au Mont-Trinité.
476.	S. aquatique.	S aquatica; à Grand-Metz, Buissenal, Ghlin.
477.	Sabline à trois nervures.	Arenaria trinervia.
478.	S. à feuilles de serpolet.	A. serpyllifolia.
479.	S. à feuilles menues.	A. tenuifolia; à Chimay, Ciply.
480.	S. rouge.	A. rubra; à Mourcourt, Blaton, Lamain.
481.	S. ciliée.	A. ciliata; à Blaton, Stambruges, Nimy.
482.	S. à feuilles de ceraiste.	A. cerastoïdes; à Kain, au Mont-Trinité.

Décandrie. — Pentagynie.

483.	Ceraiste commun.	Cerastium vulgatum.
484.	C. visqueux.	C. viscosum; à Vaulx, Belœil, Blaton.
485.	C. à cinq étamines.	C. semidecandrum.
486.	C. des champs.	C. arvense.
487.	C. aquatique.	C. aquaticum; à Escanaffles, Buissenal, Kain.
488.	C. cotonneux.	C. tomentosum; sur les murs des fortifications de Tournay, porte Marvis.
489.	C. grimpant.	C. scandens; sur les confins de la Thiérache, près de Chimay.
490.	Spargonte des champs.	Spergula arvensis.
491.	S. noueuse.	S. nodosa; dans les marais de Peruwelz, d'Erbaut.
492.	S. saginoïde.	S. saginoïdes; marais de Quevaucamps.
493.	S. à cinq étamines.	S. pentandra; dans la Fagne de Chimay.
494.	Lychnide fleur-de-coucou.	Lychnis flos cuculi.
495.	L. sauvage.	L. sylvestris.
496.	L. dioïque.	L. dioica.
497.	Agrostème des blés.	Agrostema githago.
498.	Orpin reprise.	Sedum telephium; bois de Casteau, Nimy.
499.	O. réfléchi.	S. reflexum; à Virelles, Lompret et dans le bois de Ghlin.
500.	O. des rochers.	S. rupestre; sur les rochers de Chimay.
501.	O. à fleurs blanches.	S. album; à Chimay et Antoing.
502.	O. brûlant.	S. acre; à Tournay, Mons et Chimay.
503.	Oxalide oseille.	Oxalis acetosella.
504.	O. cornue.	O. corniculata; à Enghien et Braine-le-Comte.

ONZIÈME CLASSE.

Dodécandrie. — Monogynie.

505.	Cabaret d'Europe.	Asarum Europæum; observé par M. Gossart, aux bois de Ghlin et de Saint-Macaire.
506.	Salicaire commune.	Lythrum salicaria.
507.	S. à feuilles d'hyssope.	L. hyssopifolia; marais, à Stambruges.
508.	Aigremoine officinale.	Agrimonia eupatoria; vers Tournay, Ath et Mons.

Dodécandrie. — Trigynie.

509.	Gaude des teinturiers.	Reseda luteola; Tournay, Ath.
510.	G. jaune.	R. lutea; à Obourg, Givry.

511.	Euphorbe menu.	Euphorbia exigua.
512.	E. péplus.	E. peplus.
513.	E. épurge.	E. lathyris.
514.	E. des blés.	E. segetalis ; dans les champs des environs de Tournay.
515.	E. verruqueux.	E. Verrucosa.
516.	E. des bois.	E. sylvatica ; Gosselies ; Fontaine-l'Évêque.
517.	E. de Nice.	E. amygdaloïdes ; dans la Fagne et le bois d'Havré.
518.	E. à feuilles de pin.	E. cyparissias ; Lompret.
519.	E. auriculé.	E. peplis ; à Tournay.
520.	E. des marais.	E. palustris ; trouvée au bois l'Évêque, près de Mons, par M. Gossart.

Dodécandrie. — Dodécagynie.

521.	Joubarbe des toits.	Sempervivum tectorum.

DOUZIÈME CLASSE.

Icosandrie. — Monogynie.

522.	Amandier pêcher.	Amygdalus persica.
523.	Prunier putier.	Prunus padus ; à Grand-Metz, Obourg, bois de Braine.
524.	P. merisier	P. avium ; dans la Fagne et la Thiérache. On en cultive plusieurs variétés dans les jardins fruitiers.
525.	P. cerisier.	P. cerasus ; dans les bois de la Fagne et de la Thiérache.
526.	P. sauvage.	P. insititia ; Tournay.
527.	P. épineux.	P. spinosa ; dans les haies.
528.	P. abricotier.	P. armeniaca.

Icosandrie. — Monogynie.

529.	Alisier blanc.	Cratægus Aria ; vers Chimay.
530.	A. torminal.	C. torminalis ; vers Chimay.
531.	A. aubépine.	C. oxiacantha.
532.	A. fausse aubépine.	C. oxiacanthoïdes ; vers Tournay.
	Variété à fleurs rouges.	C. flore rubro ; vers Ath.
533.	A. amelanchier.	C. amelanchier ; à Chimay et Lompret.

Icosandrie. — Trigynie.

534.	Sorbier des oiseleurs.	Sorbus aucuparia.

Icosandrie — Pentagynie.

535.	Néflier sauvage.	Mespilus germanica ; à Quevaucamps, Moustier Buissenal.
536.	N. de Gesner.	M. cotonaster ; vers Charleroy et Lompret.

537.	Néflier azérolier.	Mespilus azarolus à Buissenal.
538.	Poirier commun.	Pyrus communis; dans les bois de la Fagne.
539.	P. pommier.	P. malus; dans la Fagne.
540.	P. coignassier.	P. cydonia; observé à Obourg et Hyon : par M. Gossart.
541.	Spirée ulmaire (Reine des prés).	Spiræa ulmaria.
542.	S. filipendule.	S. filipendula; dans les bois du parc de Chimay.

Icosandrie. — Polygynie.

543.	Rosier des champs.	Rosa arvensis.
544.	R. à feuilles de pimprenelle.	R. pimpinellifolia.
545.	R. mille-épines.	R. spinosissima; à Baudour.
546.	R. velu.	R. villosa; dans la Fagne.
547.	R. rouillé (églantier rouge).	R. rubinosa; à Velaines, Baudour, Antoing, etc.
548.	R. faux-églantier.	R. pseudo-rubiginosa; à Velaines.
549.	R. de chiens.	R. canina.
550.	Ronce du mont Ida (framboisier).	Rubus idœus; dans les bois de Breuse, de Baudour et de Leuze.
551.	R. bleuâtre.	R. cœsius; vers Ath, Mons, au Mont-Trinité.
552.	R. à feuilles de coudrier.	R. corylifolius; à Houtaing, Mainvault.
553.	R. frustescente.	R. fruticosus.
554.	R. Var. sans épines.	R. inermis; à Houtaing.
	Var. à feuilles velues.	An rubus hybridus? vers Ath et dans le bois du Renard.
	Var. à fleurs doubles de 16 pétales; à Kain.	
555.	R. cotonneuse.	R. tomentosus; à Buissenal, Houtaing et Ormeignies.
556.	Fraisier commun.	Fragaria vesca.
557.	F. stérile.	F. sterilis.
558.	Potentille ansérine.	Potentilla anserina.
559.	P. argentée.	P. argentea; à Givry, Quevaucamps, Maisières Blaton.
560.	P. printanière.	P. verna; à Quevaucamps, Basècles.
561.	P. rampante.	P. reptans.
562.	Tormentille droite.	Tormentilla erecta.
563.	Bénoite officinale.	Geum urbanum.
564.	Comaret des marais.	Comarum palustre; à Casteau.

TREIZIÈME CLASSE.

Polyandrie. — Monogynie.

565.	Grande chélidoine.	Chelidonium majus.
566.	Pavot hybride.	Papaver hybridum; Ath et Tournay.
567.	P. argémone.	P. argemone.
568.	P. Coquelicot.	P. rhœas.
	Var. à fleurs blanches.	
	Var. à fleurs doubles.	
569.	Pavot douteux.	P. dubium; vers Mons et Blaton.
570.	P. somnifère.	P. somniferum.
571.	Ciste hélianthème.	Cistus helianthemum; Beaumont, Chimay.
572.	Tilleul d'Europe.	Tilia Europœa.
573.	Nénuphar jaune.	Nymphœa lutea.
574.	N. blanc.	N. alba.

Polyandrie. — Trigynie.

575.	Dauphinelle consoude.	Delphinium consolida; dans les blés à Mourcourt.

Polyandrie. — Pentagynie.

576.	Ancolie commune.	Aquilegia vulgaris; bois vers Chimay.

Polyandrie. — Polygynie.

577.	Anémone des bois.	Anemone nemorosa.
578.	A. renoncule.	A. ranunculoïdes; à Gosselies.
579.	Clématite des haies.	Clematis vitalba.
580.	Pigamon jaune.	Thalictrum flavum; à Tournay, à Percq.
581.	P. nain.	T. minus; vers Escanaffles; a aussi été trouvé à Ghlin et à Boussu, par M. Havart.
582.	Hellébore d'hiver.	Helleborus hyemalis; bois d'Havré.
583.	H. vert.	H. viridis; à Leuze, Grand-Metz, Ligne et Bauffe.
584.	H. fétide.	H. fœtidus; à Chimay.
585.	Populage des marais.	Caltha palustris
586.	Renoncule flammule (petite douve).	Ranunculus flammula.
587.	R. langue (grande douve).	R. lingua, à Spiennes.
588.	R. graminée.	R. gramineus; à Vellereille-le-Sec, par M. Havart.
589.	R. ficaire.	R. ficaria.
590.	R. tête d'or.	R. auricomus; à Cherq, Calonne, Belœil.
591.	R. scélérate.	R. sceleratus.
592.	R. bulbeuse.	R. bulbosus.
593.	R. rampante.	R. repens.
594.	R. des mares.	R. phylonotis; à Tournay, Ath.
595.	R. capillaire.	R. capillaceus; vers Tournay.
596.	R. des rivières.	R. fluviatilis; à Chimay, dans l'Eau Blanche.
597.	R. à feuilles de lierre.	R. hederaceus; à Casteau.
598.	R. âcre.	R. acris.
599.	R. aquatique (grenouillette).	R. aquatilis.
600.	R. des champs.	R. arvensis.
601.	Adonide d'automne.	Adonis autumnalis; à Bray, Frameries et Ciply.

QUATORZIÈME CLASSE.

Didynamie. — Gymnospermie.

602.	Bugle pyramidale.	Ajuga pyramidalis; bois de Baudour.
603.	B. rampante.	A. reptans.
604.	Germandrée botryde.	Teucrium botrys; à Lompret, Virelles, Baudour.
605.	G. ivette.	T. chamæpytis; à Baudour et Harmignies.
606.	G. sauvage ou des bois.	T. scorodonia.
607.	G. aquatique.	T. scordium; Belœil et Quévaucamps.
608.	G. Chênette (petit chêne).	E. chamædrys; Beaumont et Chimay.

609.	Lamier blanc.	Lamium album.
610.	L. pourpre.	L. purpureum.
611.	L. amplexicaule.	L. amplexiçaule.
612.	Bétoine commune.	Betonica officinalis.
613.	B. velue.	B. hirsuta; dans la Fagne, à Maisières.
614.	Agripaume vulgaire.	Leonurus cardiaca; vers Tournay et Mons.
615.	Ballotte noire.	Ballota nigra.
616.	B. blanche.	C. alba; rempart de Tournay.
617.	Chataire ordinaire.	Nepeta cataria; vers Mons, Binche.
618.	Glécome lierre terrestre.	Glecoma hederacea.
619.	Marube vulgaire.	Marrubium album.
620.	Galéope piquant.	Galeopsis tetrahit.
621.	G. à grandes fleurs.	G. grandiflora; à Lompret.
622.	G. ladane.	G. ladanum; à Tournay et Ath.
623.	G. des bois.	G. sylvatica.
624.	Épiaire des bois.	Stachys sylvatica.
625.	E. des marais.	S. palustris.
626.	Variété.	Feuilles d'un vert jaunâtre, fleurs disposées trois à quatre par verticille; à Melles.
627.	E. d'Allemagne.	S. germanica; se trouve vers Chimay, Beaumont, Baudour.
628.	E. droite.	S. erecta; Quévaucamps.
629.	E. des champs.	S. arvensis.
630.	Hissope officinale.	Hyssopus officinalis; sur les vieux murs à Peruwelz.
631.	Menthe sauvage.	Mentha sylvestris; à Bruyelles.
632.	M. à feuilles rondes.	M. rotundifolia.
633.	M. verte (baume vert.)	M. viridis; à Belœil.
634.	M. velue.	M. hirsuta.
635.	M. aquatique.	M. aquatica.
636.	M. pouliot.	M. pulegium; Virelles, Hollain, Casteau, Quévaucamps.
637.	M. des champs.	M. arvensis.
638.	Brunelle commune.	Prunella vulgaris.
639.	B. laciniée.	P. laciniata; à Froid-Chapelle.
640.	Clinopode vulgaire.	Clinopodium vulgare; à Houtaing, Sirault, Quévaucamps.
641.	Origan vulgaire.	Origanum vulgare; Tournay et Antoing.
642.	Toque casside.	Scutellaria galericulata; à Tournay et Ath.
643.	T. naine.	S. minor, dans la Fagne.
644.	Thym serpolet.	Thymus serpyllum.
645.	T. des champs (petit basilic sauvage.)	T. acinos; à Ghlin, Beaumont, et Lompret.
646.	T. des Alpes.	T. alpinus; se trouve à Villerot, Obourg; M. Gossart l'a observé à Ghlin.

Didynamie.— Angiospermie.

647.	Orobanche vulgaire.	Orobanche vulgaris.
648.	O. majeure.	O. major; à Kain et à Ghlin.
649.	Lathrée clandestine.	Lathræa clandestina.
650.	Euphraise officinale.	Euphrasia officinalis.
651.	E. tradive.	E. odontites.
652.	Mélampyre des champs.	Melampyrum arvense; Chimay et Antoing.
653.	M. à crêtes.	M. cristatum.
654.	Digitale pourprée.	Digitalis purpurea; bois de Leuze, Chimay, Saint-Denis.
655.	D. jaune.	D. lutea; à Lompret.
656.	Muflier des jardins (mufleau).	Antirrhinum majus; sur les vieux murs des fortifications de Tournay.
657.	M. rubicond.	A. orontium; à Quévaucamps, Chimay et vers Ath.
658.	Linaire cymbalaire.	Linaria cymbalaria; sur les murs, à Tournay, Soignies et Ghlin.
659.	L. élatine.	L. elatine; Velaines, Belœil et Erbaut.
660.	L. bâtarde.	L. spuria; à Belœil.
661.	L. naine.	L. minor.
662.	L. vulgaire.	L. vulgaris.
663.	L. à feuilles de genêt.	L. genistifolia.
664.	Rhinanthe crête de coq.	Rhinanthus crista galli.
665.	R. velue.	R. hirsuta; à Chimay.
666.	Pédiculaire des marais.	Pedicularis palustris; Mons, Antoing, Erbaut et Hollain.
667.	P. des bois.	P. sylvatica; à Mainvault et Belœil.
668.	Scrophulaire noueuse.	Scrophularia nodosa.
669.	S. aquatique.	S. aquatica.

QUINZIÈME CLASSE.

Tétradynamie. — Siliculeuse.

670. Caméline cultivée.	Myagrum sativum ; on la cultive vers Tournay.
671. C. des rochers.	M. saxatile ; dans les terrains pierreux à Chercq.
672. Drave printanière.	Draba verna.
673. D. des murs.	D. muralis ; vers Charleroy.
674. D. à feuilles de giroflée.	D. cheiranthifolia.
675. Lunaire vivace.	L. rediviva ; dans le bois du Mont-Trinité.
676. Alysson calycinal.	Alyssum calycinum ; dans les lieux secs et pierreux, à Basècles et Ciply.
677. A. des champs.	A. campestre ; à Virelles.
678. Cranson, corne de cerf.	Cochlearia coronopus ; sur les chemins, Ath, Tournay et Mons.
679. C. de Bretagne (moutarde des Allemands).	C. armoracia ; sur les bords de l'Escaut, vers Escanaffles ; Mons, porte d'Havré.
680. Ibéride en ombelle.	Iberis umbellata ; Beaumont, Chimay.
681. I. amère.	I. amara ; à Lompret.
682. I. pinnatifide.	I. pinnata ; à Casteau.
683. Tabouret à tige nue.	Thlaspi nudicaule ; Baudour, Quévaucamps, Blaton.
684. T. des champs (monnoyère).	T. arvense ; Baudour et Blaton.
685. T. champêtre.	T. campestre ; à Marchienne-au-Pont, Chimay, Ghlin.
686. T. perfolié.	T. perfoliatum ; à Beaumont.
687. T. boursette (bourse à pasteur).	T. bursa pastoris.

Tétradynamie. — Siliqueuse.

688. Arabette de Thalius.	Arabis Thaliana ramosa ; dans les terrains sablonneux.
689. Tourette velue.	Turritis hirsuta ; à Chimay, Beaumont, Vaulx.
690. T. glabre.	T. glabra ; à Vaulx et Sirault.
691. Giroflée de muraille.	Cheiranthus cheiri.
692. Julienne des dames.	Hesperis matronalis.
693. Vélar officinal.	Erysimum officinale.
694. V. de ste Barbe.	E. barbarea.
695. V. giroflé.	E. cheirantoides ; vers Mons.
696. V. alliaire.	E. alliaria.
697. Chou oriental.	Brassica orientalis.
698. C. potager.	B. oleracea.

Les principales espèces de choux cultivés dans la province sont les suivans :

699. Choux vert. — C. rouge. — C. blanc. C. cabus. — Chou pomme. — Chou en pain de sucre. — C. précoce.	B. capitata.
700. Chou-fleur.	B. botrytis.
701. Chou-colsa.	B. Oleracea arvensis.
702. Chou-navet.	Napo-brassica.
703. Chou-rave.	B. oleracea gongyloïdes.
704. Chou-navet à feuilles rudes.	B. asperifolia.
705. Navette, var.	
706. Radis raphaniste ou raifort (ravenelle.)	Raphanus raphanistrum.
707. R. cultivé.	R. sativus.

On distingue les trois variétés suivantes :

708. Raifort blanc.
709. R. noir.
710. R. à racine fusiforme.

711.	Moutarde des champs.	Sinapis arvensis.
712.	M. Blanche.	S. alba.
713.	Sisymbre cresson. (cresson de fontaine.)	Sisymbrium nasturtium.
714.	S. Sauvage.	S. sylvestre.
715.	S. amphibie.	S. amphibium; à Belœil et Kain.
716.	S. roquette sauvage.	S. tenuifolium.
717.	S. à petites fleurs (Sagesse des chirurgiens.)	Sisymbrium sophia; vers Mons, porte du Parc; à Saint Symphorien, Hyon.
718.	Cardamine impatiente (cresson).	Cardamine impatiens; à Chimay.
719.	C. velue.	C. hirsuta; vers Ath et à Belœil.
720.	C. des prés.	C. pratensis.
721.	C. amère.	C. amara; dans les fossés à Mourcourt.
722.	C. à petites fleurs.	C. parviflora; à Belœil, par M. Paternostre.

SEIZIÈME CLASSE.

Monadelphie. — Décandrie.

723.	Géranier sanguin.	Geranium sanguineum; à Chimay.
724.	G. disséqué.	G. dissectum.
725.	G. colombin (pied de pigeon).	G. columbinum; dans les haies.
726.	G. fluet.	G. pusillum.
727.	G. mollet.	G. molle.
728.	G. luisant.	G. lucidum; vers Chimay.
729.	G. des prés.	G. pratense.
730.	G. Batrachoïde.	G. bratachoïdes seu sylvaticum; dans les bois de Saint-Denis et de Maisières.
731.	G. à feuilles rondes.	G. rotundifolium.
732.	G. robertin (herbe à Robert).	G. robertianum.
733.	G. à feuilles de ciguë.	G. cicutarium.
734.	G. cerfeuillé.	G. chœrophyllum; vers Tournay.

Monadelphie. — Polyandrie.

735.	Guimauve officinale.	Althæa officinalis.
736.	Mauve à feuilles rondes.	Malva rotundifolia.
737.	M. sauvage.	M. sylvestris.
738.	M. alcée.	M. alcea; à Tourpes, Velaines, Cuesmes, Hyon.
739.	M. musquée.	M. Moschata; à Houtain, Belœil.

DIX-SEPTIÈME CLASSE.

Diadelphie. — Hexandrie.

740.	Fumeterre bulbeuse.	Fumaria bulbosa ; Baudour, Blaton, Antoing, Ghlin, Fontaine-l'Évêque, Écaussinnes.
741.	F. officinale.	F. officinalis.
742.	F. grimpante.	F. capreolata.

Diadelphie. — Octandrie.

743.	Polygala commun (herbe à lait).	Polygala vulgaris;

Diadelphie. — Décandrie.

744.	Ajonc marin.	Ulex europeus ; à Neuf-Maison, près de Chimay ; aux Trois-Pucelles, près de Mons et vers Ath.
745.	Genêt des teinturiers.	Genista tinctoria : à Baudour, Casteau, Stambruges.
746.	G. velu.	G. pilosa ; Stambruges.
747.	G. herbacé.	G. sagittalis ; Chimay, chemin de Couvin.
748.	G. d'Angleterre.	G. anglica ; Havré, Casteau, Mainvault, Stambruges.
749.	G. à balais.	G. Scoparia.
750.	Bugrane arrête-bœuf.	Ononis vulgaris.
751.	B. épineuse.	O. spinosa.
752.	Anthyllide vulnéraire.	Anthyllis vulneraria ; Beaumont, Ciply, Asquillies, Ghlin.
753.	Orobe tubéreux.	Orobus tuberosus ; dans la Fagne.
754.	Gesse sans feuilles.	Lathyrus aphaca.
755.	G. de nissole.	L. nissolia ; à Anvaing ; à Houtain et près d'Ath, porte de Bruxelles.
756.	G. des bois.	L. Sylvestris ; à Vaulx, vers Ath, Calonne.
757.	G. des marais.	L. palustris ; à Rumillies.
758.	G. tubéreuse.	L. tuberosus ; vers Ath.
759.	G. velue.	L. hirsutus ; Chimay.
760.	G. des prés.	L. pratensis.
761.	G. à feuilles larges.	L. latifolius ; à Hyon, par M. Gossart.
762.	Vesce cracca.	Vicia cracca.
763.	V. ségétale.	V. segetalis ; à Irchonwelz.
764.	V. cultivée.	V. sativa.
765.	V. fausse gesse.	V. lathyroïdes ; à Baudour.
766.	V. des haies.	V. sepium.
767.	Astragale à feuilles de réglisse.	Astragalus glycyphyllos ; à Virelles, Basècles ; citadelle de Tournay.
768.	Trèfle rampant (triolet.)	Trifolium repens.
769.	T. des prés.	T. pratense.
770.	T. des Alpes.	T. alpestre ; bois de Chimay.
771.	T. jaunâtre.	T. ochroleucum ; vers Beaumont.
772.	T. des champs.	T. arvense.
773.	T. fraisier.	T. fragiferum ; à Baugnies, Belœil, Ghlin, Ath.
774.	T. houblon.	T. lupulinum.
775.	T. filiforme.	T. filiforme ; à Moustiers.
776.	T. nain.	T. procumbens ; à Belœil.
777.	Mélilot officinal.	Melilotus officinalis.
778.	M. élevé.	M. altissima, au bord de la Haine.
779.	Luzerne ordinaire.	Medicago sativa.
780.	L. faucille.	M. sativa ; à Kain, Ghlin.
781.	L. houblon.	M. lupulina.
782.	L. nain.	M. minima ; à Obourg.

783.	Lotier corniculé.	Lotus corniculatus.
784.	Ers à quatre semences.	Ervum tetraspermum.
785.	E. velu.	E. hirsutum.
786.	Ornithope délicat.	Ornithopus perpusillus; Kain, Belœil, Ghlin.
787.	Hippocrèpe vivace (hippocrèpe fer-à-cheval).	Hyppocrepis comosa; vers Chimay, sur les rochers, à Masnuy, par M. Gossart.
788.	Esparcette cultivée.	Hedysarum onobrychis; à Baudour : on la cultive en grand dans quelques endroits.
789.	Pois cultivé.	Pisum sativum.
790.	P. des champs.	P. arvense.
791.	Haricot commun.	Phaseolus vulgaris.
792.	H. nain.	P. nanus.
793.	Fève commune.	Faba vulgaris.

DIX-HUITIÈME CLASSE.

Polyadelphie. — Icosandrie

794.	Millepertuis tétragone.	Hypericum quadrangulare.
795.	M. ordinaire.	H. perforatum.
796.	M. couché.	H. humifusum; vers Ath, Leuze, Tournay.
797.	M. de montagne.	H. montanum.
798.	M. velu.	H. hirsutum; à Stambruges, Chimay.
799.	M. des marais.	H. elodes; à Casteau, Stambruges.
800.	M. élégant.	H. pulchrum; à Mainvault, Maisières.

DIX-NEUVIÈME CLASSE.

Syngénésie. — Polygamie égale.

801.	Salsifis des prés.	Tragopogon pratense.
802.	S. à gros péduncules.	T. majus; dans les fortifications de Tournay.
803.	Scorsonère d'Espagne.	Scorzonera hispanica.
804.	Picris épervière.	Picris hieracioïdes; Ath et Tournay, porte de Valenciennes.
805.	Laitron des marais.	Sonchus palustris; à Tournay.
806.	L. des champs.	S. arvensis.
807.	L. des potagers.	S. oleraceus.
808.	L. luisant.	S. lœvis.
809.	L. épineux.	S. asper.

810.	Laitue fétide.	Lactuca virosa ; Tournay, Vaulx.
811.	L. à feuilles de saule.	L. saligna ; à Vaulx.
812.	L. sauvage.	L. sylvestris ; vers Tournay.
813.	L. vivace.	L. perennis ; à Harmignies et Ciply.
814.	L. cultivée.	L. sativa.

Les trois variétés les plus répandues sont 1° la laitue pommée, 2° la laitue frisée, 3° la laitue romaine ou chicon.

815.	Épervière piloselle.	Hieracium pilosella.
816.	E. douteuse.	H. dubium ; sur les vieux murs à Gosselies.
817.	E. des bois.	H. sylvaticum ; à Barry.
818.	E. de Savoie.	H. sabaudum ; bois de Belœil.
819.	E. en ombelle.	H. umbellatum, dans les bois de Ghlin et d'Ath.
820.	E. auricule.	H. auricula.
821.	E. des murs.	H. murorum.
822.	E. des marais.	H. paludosum.
823.	Prénanthe des murailles.	Prenanthes muralis ; Ath et Tournay.
824.	Crépide bisannuelle.	Crepis bisannua ; à Tournay.
825.	C. fétide.	C. fœtida ; à Chimay, Tournay, Ciply.
826.	C. des toits.	C. tectorum ; à Tournay.
827.	C. verte.	C. virens ; vers Ath, par M. Neve.
828.	Lampsane commune.	Lampsane communis.
829.	Hyoséride naine.	Hyoseris minima ; Ath, par M. Neve.
830.	Thrincie hérissée.	Thrincia hirta ; vers Ath.
831.	T. hispide.	T. hispida ; Blaton.
832.	Drépanie barbue.	Drepania barbata.
833.	Liondent hérissée.	Leontodon hispidum ; Ath, Tournay.
834.	L. écailleux.	L. squammosum ; Ath, par M. Neve.
835.	L. pissenlit.	L. taraxacum.
836.	Porcellite à longues racines.	Porcellites radicata ; Mons, Ath.
837.	Chicorée sauvage.	Cychorium intybus.
	A. variété à fleurs blanches ; à	
	B. v. à fl. roses ; à	
838.	Chicorée endive.	C. endivia.

Les principales variétés cultivées sont 1° la scarole à larges feuilles, 2° l'endive blanche, 3° l'endive frisée.

839.	Bardane officinale.	Arctium lappa.
840.	B. à grosses têtes.	A. majus ; dans les bois vers Tournay.
841.	B. cotonneuse.	A. tomentosum ; vers Thuin et Ath.
842.	Sarrette des champs.	Serratula arvensis.
843.	Carline ordinaire.	Carlina vulgaris.
844.	Chardon marie.	Carduus marianus ; Mons, Binche.
845.	C. laineux.	C. eriophorus ; vers Tournay.
846.	C. nain.	C. acaulis ; vers Tournay et Antoing.
847.	C. acanthin.	C. acanthoïdes, Obourg, Mons.
848.	C. penché.	C. nutans ; Tournay.
849.	C. à fleurs menues.	C. tenuiflorus ; à Tournay.
850.	C. lancéolé.	C. lanceolatus.
851.	C. disséqué.	C. dissectus.
852.	C. crépu.	C. crispus.
853.	Cirse oléracé.	Cnicus oleraceus.
854.	C. des marais.	C. palustris ; Ath.
855.	Chardon aux ânes.	Onopordum acanthium ; Mons et Baudour.
856.	Bident chanvrin (chanvre aquatique).	Bidens tripartita.
857.	B. penché.	B. cernua.
858.	B. exigu.	B. minima ; se trouve dans les mares à Casteau.
859.	Eupatoire chanvrin.	Eupatorium cannabinum ; à Tournay.

Syngénésie. — Polygamie superflue.

860.	Tanaisie ordinaire.	Tanacetum vulgare.
861.	Armoise champêtre.	Artemisia campestris

862.	A. absynthe.	Artemisia absynthium ; à Chimay et à Aublain.
863.	A. vulgaire.	A. vulgaris.

On cultive dans les jardins l'armoise estragon, artemisia dracunculus, et l'armoise citronelle, artemisia abrotanum.

864.	Gnaphale des bois.	Gnaphalium sylvaticum; Ath, Barry. Ramecroix, Obourg.
865.	G. jaunâtre.	G. luteo-album ; à Ghlin, Obourg.
866.	G. dioïque.	G. dioïcum ; Blaton, Vaulx, Mainvault, au bois de Mons.
867.	G. des marais.	G. uliginosum.
868.	G. des sables.	G. arenarium ; a Obourg et vers Ath : observé par M. Neve.
869.	Conyze vulgaire.	Conyza squarrosa.
870.	Érigère âcre.	Erigeron acre.
871.	E. du Canada.	E. Canadense; Tournay, Mons.
872.	Tussilage pas d'âne.	Tussilago farfara.
873.	T. chapelière.	T. petasites ; Mons, Gosselies, Ath, Aubechies.
874.	Seneçon commun.	Senecio vulgaris.
875.	S. des bois.	S. sylvaticus ; dans la Fagne.
876.	S. jacobée.	S. jacobœa.
877.	S. aquatique.	S. aquaticus ; vers Ath.
878.	S. des marais.	S. paludosus ; à Tournay.
879.	S. des forêts.	S. nemorensis ; dans la Fagne, à Barry.
880.	S. sarrasin.	S. sarracenicus ; dans la Fagne, bois d'Hanon.
881.	S. doria.	S. doria ; bois de Saint-Denis : par M. Paternostre.
882.	Verge d'or ordinaire.	Solidago virga aurea.
883.	Cinéraire des marais.	Cineraria palustris ; Ath, Mons.
884.	C. des champs.	C. campestris ; à Barry, Bruxelles.
885.	Inule hélénion.	Inula helenium ; à Sars-lez-Eugies, par M. Havart.
886.	I. pulicaire.	I. pulicaria ; Mons, porte de la Guérite.
887.	I. dyssentérique.	I. dyssenterica ; Tournay.
888.	I. britannique.	I. britannica ; à Chimay.
889.	I. à feuilles de saule.	I. salicina ; à Bonsecours, par M. Neve.
890.	Doronic à racines noueuses.	Doronicum scorpioides ; à Maisières, par M. Gossart.
891.	Pâquerette (marguerite vivace).	Bellis perennis.
892.	Chrysanthème leucanthème (grande marguerite).	Chrysanthemum leucanthemum.
893.	C. ségétal (marguerite dorée).	C. segetum ; Rames et Ghlin.
894.	Matricaire officinale.	Matricaria parthenium.
895.	M. camomille.	M. chamomilla.
896.	Camomille des champs.	Anthemis arvensis.
897.	C. fétide.	A. cotula.
898.	Achillée mille-feuilles.	Achillea millefolium.
899.	Variété à fleurs roses ; à Ghlin, à Tournay.	
900.	Achillée ptarmique.	A. ptarmica ; à Tournay.
901.	Hélianthe topinambour.	Helianthus tuberosus.
902.	Centaurée chausse-trape.	Centaurea calcitrapa.
903.	C. jacée.	C. jacea ; à Saint-Denis, Tournay et Mons.
904.	C. noire	C. nigra ; à Saint-Denis.
905.	C. scabieuse.	C. scabiosa ; Chimay, Spiennes, Obourg.
906.	C. bleuet.	C. cyanus.
907.	Filage d'Allemagne (cotonnière).	Filago germanica.
908.	F. de montagne	F. montana ; à Blaton et à Rumes.
909.	F. des champs.	F. arvensis ; Mons et Ath.

VINGTIÈME CLASSE.

Gynandrie. — Diandrie.

910.	Orchis à deux feuilles.	Orchis bifolia; à Anserœul, Kain et dans la Fagne.
911.	O. pyramidal.	O. pyramidalis; Baudour.
912.	O. bouffon.	O. morio.
913.	O. taché.	O. maculata; Tournay et Ath.
914.	O. à fleurs lâches.	O. laxiflora; Buissenal, Ath, Belœil.
915.	O. militaire.	O. militaris; à Mons.
916.	O. pâle.	O. pallens; à Baudour.
917.	O. à larges feuilles.	O. latifolia; à Ath, au Mont-Trinité.
918.	O. mâle.	O. mascula.
919.	O. à long éperon.	O. conopsea; à Chimay, Belœil, Kain.
920.	Satyrion fétide.	Satyrium hircinum; bois de Ciply.
921.	S. vert des marais.	S. viride; près d'Ath, à Belœil.
922.	S. taché.	S. maculatum; elle est commune dans un pré vers Ath.
923.	Ophrys, nid d'oiseau.	Ophrys nidus avis; bois près d'Ath, à Isières.
924.	O. double-feuille.	O. ovata.
925.	O. bourdon.	O. insectifera; bois de Baudour.
926.	O. mouche.	O. myodes; à Baudour.
927.	O. araignée.	O. aranifera; à Baudour.
928.	O. homme pendu.	O. antropophora; à Baudour.
929.	Helléborine à larges feuilles.	Serapias latifolia; bois d'Hanon, de la Fagne; Braine-le-Comte, Baudour.
930.	H. des marais.	S. longifolia; à Erbaut, Belœil, Quevaucamps.
931.	H. d'Ath.	S. athensis.

Cette espèce croît dans un pré marécageux, près de la ville d'Ath : tige haute de 5 à 6 pouces, feuillée, engaînée; bulbe blanche et globuleuse; fleurs en épis, pédonculées, 7 à 10 purpurines : ovaire glabre : pétales supérieurs en casque. Les deux pétales latéraux sont connivens à la base. Avril et mai.

932.	Aristoloche clématite.	Aristolochia clematitis; à Kain, Nimy, Baudour.
933.	Gouet (pied-de-veau).	Arum maculatum.

VINGT-UNIÈME CLASSE.

Monoécie. — Monandrie.

934.	Zanichellie des marais.	Zanichellia palustris; à Belœil, à la Tombe.
935.	Charagne vulgaire.	Chara vulgaris; à Peruwelz, Bruyelles et Quevaucamps.
936.	C. hispide.	C. hispida; à Quevaucamps.
937.	Lenticule à trois lobes.	Lemna trisulca; à Tournay, Mons et Belœil.

938.	Lenticule bossue.	Lemna gibba.
939.	L. à plusieurs racines.	L. polyrhiza.

Monoécie. — Triandrie.

940.	Massètte à larges feuilles.	Typha latifolia.
941.	M. à feuilles étroites.	T. angustifolia; l'Escaut, Escanaffles.
942.	Rubanier rameux (ruban d'eau).	Sparganium erectum.
943.	Laiche puce.	Carex pulicaris; à Chimay et Peruwelz.
944.	L. des sables.	C. arenaria; à Casteau, à la Tombe.
945.	L. distique.	C. disticha; à Tournay.
946.	L. jaunâtre.	C. vulpina.
947.	L. piquante.	C. muricata; à Tournay et Mons.
948.	L. écartée.	C. divulsa.
949.	L. paniculée.	C. paniculata; vers Tournay.
950.	L. faux souchet.	C. cyperoides; à Belœil.
951.	L. ovale.	C. ovalis.
952.	L. espacée.	C. remota.
953.	L. alongée.	C. elongata.
954.	L. grêle,	C. gracilis.
955.	L. précoce.	C. præcox.
956.	L. à pilules.	C. pilulifera.
957.	L. des bruyères.	C. ericetorum; à Stambruges.
958.	L. basse.	C. humilis.
959.	L. brune.	C. spadicea.
960.	L. glauque.	C. glauca.
961.	L. hérissée.	C. hirta.
962.	L. jaune.	C. flava.
963.	L. fauve.	C. fulva.
964.	L. distante.	C. distans.
965.	L. bourbeuse.	C. limosa.
966.	L. pâle.	C. pallescens.
967.	L. panic.	C. panicea.
968.	L. étalée.	C. patula.
969.	L. à feuilles de souchet.	C. pseudo-cyperus.
970.	L. à vessie.	C. vesicaria.
971.	L. des rives.	C. riparia.
972.	L. roide.	C. stricta; à Belœil et Stambruges.

Monoécie. — Tétrandrie.

973.	Littorelle des étangs.	Litorella lacustris; à Peruwelz et Stambruges.
974.	Buis toujours vert.	Buxus sempervirens; vers Chimay, Charleroy, à Chercq.
975.	Aune glutineux.	Alnus seu betula glutinosa.
976.	Ortie brûlante.	Urtica urens.
977.	O. dioïque.	U. dioica.

Monoécie. — Pentandrie.

978.	Lampourde glouteron.	Xanthium strumarium; Mons, porte de Nimy.
979.	Amarante blette.	Amaranthus blitum; vers Mons, au canal, et près de la ville d'Ath.

Monoécie. — Polyandrie.

980.	Cornifle âpre	Ceratophyllum asperum; à Leuze et à Mons.
981.	C. submergée.	C. submersum; à Mons.
982.	Myriophylle en épi.	Myriophyllum spicatum; vers Tournay, Ath.
983.	M. verticillé.	M. verticillatum; à Leuze.
984.	Fléchière aquatique.	Sagittaria aquatica.
985.	Bryone blanche.	Bryonia alba.
986.	Pimprenelle ordinaire.	Poterium sanguisorba; à Tournay, Antoing.
987.	Bouleau blanc.	Betula alba.
988.	Chêne à grappes.	Quercus racemosa.

989.	Chêne à feuilles sessiles.	Quercus pedunculata ; au bois de Baudour.
990.	Hêtre des forêts.	Fagus sylvatica.
991.	H. pourpre.	F. purpurea.
992.	H. châtaignier.	F. castanea ; dans le bois de Saint-Denis : par M. Gossart.
993.	Coudrier noisetier.	Corylus avellana.
994.	Noyer cultivé.	Juglans regia.
995.	Charme commun.	Carpinus betula.
996.	Platane oriental.	Platanus orientalis.
	P. occidental.	P. occidentalis.
997.	Pin sauvage.	Pinus sylvestris ; dans les bois de Chimay et de Frasnes.
998.	P. sapin.	P. abies.

VINGT-DEUXIÈME CLASSE.

Dioécie. — Diandrie.

999.	Saule à trois étamines.	Salix triandra ; sur les bords de l'Escaut vers Escanaffles.
1000.	S. à cinq étamines.	S. pentandra ; vers Ath.
1001.	S. cassant.	S. fragilis ; vers la ville de Tournay.
1002.	S. rampant.	S. repens ; à Stambruges, Baudour, Spiennes.
1003.	S. marceau.	S. caproea.
1004.	S. viminal (osier blanc).	S. viminalis.
1005.	S. cendré.	S. cinerea ; vers la ville d'Ath.
1009.	S. à feuilles d'amandier.	S. amygdalina ; vers Mons ; par M. Gossart.
1007.	S. blanc.	S. alba.
1008.	S. osier (osier jaune).	S. vitellina.
1009.	S. aquatique.	S. aquatica.

Dioécie. — Tétrandrie.

1010.	Gui blanc.	Viscum album ; à Elliguies, Houtaing, Grosages et aux Écaussinnes.

Dioécie. — Pentandrie.

1011.	Épinard potager.	Spinacia oleracea.
1012.	Chanvre cultivé.	Cannabis sativa.
1013.	Houblon grimpant.	Humulus lupulus.

Dioécie. — Hexandrie.

1014.	Tamier commun.	Tamus communis.

Dioécie. — Octandrie.

1015.	Peuplier blanc.	Populus alba.
1016.	P. grisard.	P. canescens.

1017. Peuplier tremble. Populus tremula.
1018. P. noir. P. nigra.

Dioécie. — Ennéandrie.

1019. Mercuriale annuelle. Mercurialis annua.
1020. M. vivace. M. perennis; à Bonsecours, Erbaut.
1021. Morène grenouillette. Hydrocharis morsus ranæ.

Dioécie. — Monadelphie.

1022. Genévrier commun. Juniperus communis; à Quevaucamps et Stambruges.
1023. If commun. Taxus baccifera.
1024. Fragon piquant (housset). Ruscus aculeatus; au Roc à Bayot, près de Fontaine-l'Évêque, par M. Havart.

VINGT-TROISIÈME CLASSE.

Polygamie. — Monoécie.

1025. Houque joyeuse. Holcus mollis.
1026. H. laineuse. H. lanatus.
1027. Vaillantie croisette. Valantia cruciata.
1028. Pariétaire officinale. Parietaria officinalis; sur les vieux murs, à Tournay.
1029. Arroche étalée. Atriplex patula; à Mons.
1030. A. cultivée. A. hortensis.
1031. Érable Sycomore. Acer pseudo platanus; dans la Fagne et à Frasnes.
1032. E. champêtre. A. campestris.
1033. E. plane. A. platanoides.
1034. Frêne élevé. Fraxinus excelsior.

VINGT-QUATRIÈME CLASSE.

Cryptogamie. — Fougères.

1035.	Ophioglosse vulgaire.	Ophioglossum vulgatum ; à Erbaut et aux Marlottes du bois d'Hanon.
1036.	Osmonde lunaire.	Osmunda lunaria ; dans le bois de Baudour.
1037.	O. royale.	O. regalis ; à Baudour, Blaton et Casteau.
1038.	Prêle d'hiver.	Equisetum hyemale.
1039.	P. des fleuves.	E. fluviatile ; à Belœil.
1040.	P. des bois.	E. sylvaticum.
1041.	P. des marais.	E. palustre.
1042.	P. des bourbiers.	E. limosum.
1043.	P. des champs.	E. arvense.
1044.	P. à plusieurs épis.	E. polystachium ; dans les prés humides, à Houtaing.
1045.	Acrostique septentrional.	Acrosticum septentrionale.
1046.	A. des bois.	A. nemorale ; dans les bois de Blaton et Baudour.
1047.	Doradille scolopendre.	Asplenium scolopendrium.
1048.	D. ceterach.	A. ceterach ; à Vaulx, Antoing, Chimay, Cambron et Saint-Denis.
1049.	D. polytric.	A. trichomanes.
1050.	D. noire.	A. nigrum ; à Thuin, Chimay et Basècles.
1051.	D. des murs.	A. murorum.
1052.	Ptéris aquilin.	Pteris aquilina.
1053.	Polypode crêté.	Polypodium cristatum.
1054.	P. fougère mâle.	P. filix mas (genus polystichum.
1055.	P. fougère femelle.	P. filix fœmina (genus athyrium).
1056.	P. dryoptère.	P. dryopteris ; à Chimay et Thuin.
1057.	P. à aiguillons.	P. aculeatum ; à Ellignies-Sainte-Anne, Breuze.
1058.	P. à petites pointes.	P. spinulosum ; au bois de Breuze.
1059.	P. blanc.	P. album.
1060.	P. fragile.	P. fragile.
1061.	P. rhétique.	P. rhæticum.
1062.	P. royal.	P. regium.

Ces diverses variétés se trouvent sur les rochers, vers Chimay, Beaumont et Thuin.

Mousses.

1063.	Lycopode des marais.	Lycopodium inundatum ; dans les marais de Stambruges.
1064.	L. en massue.	L. clavatum ; à Belœil, au Mont-Trinité et dans les bois de Mons.
1065.	Phasque pointu.	Phascum cuspidatum.
1066.	P. en alène.	P. subulatum.
1067.	P. pédonculé.	P. pedunculatum ; à Tournay.
1068.	Sphagnum à larges feuilles.	Sphagnum latifolium ; à Belœil et au bois de Breuze.
1069.	S. des marais.	S. palustre.
1070.	Bry argenté.	Bryum argenteum
1071.	B. en gazon.	B. cæspititium.
1072.	B. sessile.	B. apocarpum.
1073.	B. strié.	B. striatum.
1074.	B. pomiforme.	B. pomiforme.
1075.	B pyriforme.	B. pyriforme.
1076.	B. éteignoir.	B. extinctorium.

1077.	Bry tronqué.	Bryum truncatulum; au Mont-Trinité.
1078.	B. verdâtre, contesté.	B. viridulum; à la Tombe.
1079.	B. à balais.	B. scoparium.
1080.	B. des murs.	B. murale.
1081.	B. coussinet.	B. pulvinatum.
1082.	B. ondulé.	B. undulatum.
1083.	B. des champs.	B. rurale.
1084.	B. glauque.	B. glaucum.
1085.	B. blanchâtre.	B. canescens; au bois de Breuze.
1086.	B. pâle.	B. pallidum; à Vaulx.
1087.	B. à tige courte.	B. opucaulum.
1088.	B. nain.	B. pusillum.
1089.	Hypne tamarisque.	Hypnum tamariscinum.
1090.	H. éclatant.	H. splendens.
1091.	H. des sapins.	H. abietinum; à Stambruges.
1092.	H. alongé.	H. prælongum.
1093.	H. pur.	H. purum.
1094.	H. fougère.	H. filicinum.
1095.	H. cyprès.	H. cupressiforme.
1096.	H. des marais.	H. palustre; à Belœil.
1097.	H. hérissé.	H. squarrosum.
1098.	H. strié.	H. striatum.
1099.	H. fourgon.	H. rutabulum.
1100.	H. queue de souris.	H. myurum.
1101.	H. velouté.	H. velutinum.
1102.	H. des murs.	H. murale.
1103.	H. des rives.	H. riparium.
1104.	H. ondulé.	H. undulatum.
1105.	H. dentelé.	H. denticulatum; à Belœil, Tournay.
1106.	H. plumet.	H. crista castrensis; à Ath, par M. Neve.
1107.	H. luisant.	H. lucens.
1108.	H. arbrisseau.	H. dendroïdes.
1109.	H. soyeux.	H. sericeum.
1110.	H. aplati.	H. complanatum.
1111.	H. tricomane.	H. tricomanoïdes; dans les bois de Belœil.
1112.	H. adianthe.	H. adianthoïdes; dans les bois à Belœil.
1113.	H. en forme d'if.	H. taxifolium.
1114.	H. queue d'écureuil.	H. sciuroïdes.
1115.	H. fougère.	H. filiforme; à Rumillies.
1116.	Mnium pellucide.	Mnium pellucidum; à Rumillies.
1117.	M. à crochets.	M. cirrhatum; au Mont-Trinité.
1118.	M. purpurin.	M. purpureum.
1119.	M. nain.	M. polytricoïdes.
1120.	M. hygrométrique.	M. hygrometricum; dans les bois, à Kain sur la terre.
1121.	M. androgyne.	M. androgynum.
1122.	M. des marais.	M. palustre.
1123.	M. frais.	M. crudum; à Belœil.
1124.	M. ponctué.	M. punctatum.
1125.	M. pointu.	M. cuspidatum.
1126.	M. des fontaines.	M. fontanum.
1127.	Polytrichum commun.	Polytricum commune.
1128.	P. pilifère.	P. piliferum.
1129.	P. prolifère.	P. proliferum.
1130.	Fontinale incombustible.	Fontinalis antipyretica.
1131.	F. empennée.	F. pennata.

Algues.

1132.	Riccie flottant.	Riccia fluitans; à Quevaucamps.
1133.	Targionie sphérocarpe.	Targionia sphœrocarpos; dans les bruyères à Stambruges.
1134.	Marchantia hémisphérique.	Marchantia hemisphœrica; sur la terre à Blaton.
1135.	M. conique.	M. conica; à Stambruges.
1136.	M. polymorphe.	M. polymorpha; sur les pavés humides à Tournay, Ath et Obaix.
1137.	M. ombellée.	M. umbellata; sur les vieux murs à Ath, à Houtaing sur la terre.
1138.	M. croisette.	M. cruciata; à Casteau et à Houtaing.
1139.	Jungermanne épiphylle.	Jungermannia epiphylla; dans les bois de Marimont et de Breuze.
1140.	J. fluette.	J. pusilla, au Mont-Trinité.

1141.	Jungermanne à deux dents.	Jungermannia bidentata.
1142.	J. à plusieurs fleurs.	J. polyanthos ; à Belœil.
1143.	J. lancéolée.	J. lanceolata ; au Mont-Trinité.
1144.	J. aspléniolde.	J. asplenioides ; à Gosselies et Stambruges.
1145.	J. tamarix.	J. tamarisci.
1146.	J. aplatie.	J. complanata.
1147.	J. des bois.	J. nemorosa ; au Mont-Trinité ; à Baudour.
1148.	Lèpre des antiques.	Lepra antiquorum.
1149.	L. lactée.	L. lactea.
1150.	L. botryoïde.	L. botryoïdes.
1151.	L. indistincte.	L. obscura.
1152.	Coniocarpe rouge.	Coniocarpon cinnabarinum ; sur l'écorce du charme, à Belœil.
1153.	Variolaire du hêtre.	Variolaria faginea.
1154.	V. à coupes jaunes.	V. albo flavescens.
1155.	Cornicalaire piquante.	Cornicularia aculeata.
1156.	C. crinière.	C. jubata ; dans la fagne.
1157.	Usnée fleurie.	Usnea florida ; dans la Fagne.
1158.	U. plissée.	U. plicata ; à Belœil.
1159.	U. barbue.	U. barbata.
1160.	U. articulée.	U. articulata.

Ces quatre espèces se trouvent dans la Fagne et la Thiérache, vers Chimay.

1161.	Cladomie subulée.	Cladonia subulata.
1162.	C. fourchue.	C. furcata.
1163.	C. épineuse.	C. aculeata.
1164.	C. des rennes.	C. rangiferrina.
1165.	C. cornue.	C. ceranoides.
1166.	Scyphophorus diffus.	Scyphophorus diffusus.
1167.	S. replié.	S. convolutus.
1168.	S. cochenille.	S. cocciferus.
1169.	S. digité.	S. digitatus ; à Blaton, Maisières et Stambruges.
1170.	S. entonnoir.	S. pixidatus.
1171.	S. prolifère.	S. prolifer.
1172.	S. crénelé.	S. fimbriatus.
1173.	S. difforme.	S. ventricosus.
1174.	S. cornu.	S. cornutus.
1175.	Beomyces (rose des landes).	Beomices ericetorum ; à Blaton, Belœil.
1176.	B. des rochers.	B. rupestris ; à Stambruges.
1177.	B. elvelle.	B. elveloides ; sur les tourbières à Stambruges.
1178.	Patellaire enfoncée.	Patellaria immersa.
1179.	P. à croûte blanche.	P. leucoplaca ; sur le peuplier.
1180.	P. des écorces.	P. corticola.
1181.	P. des remparts.	P. epipolia.
1182.	P. ferrugineuse.	P. ferruginea.
1183.	P. jaune.	P. candelaris.
1184.	P. distinguée.	P. parasema.
1185.	P. rougeâtre.	P. rubella.
1186.	P. variable.	P. varia.
1187.	P. brunâtre.	P. subfusca.
1188.	P. noire et cendrée.	P. tephromelas.
1189.	P. dispersée.	P. dispersa.
1190.	Urcéolaria graveleuse.	Urceolaria scruposa.
1191.	Ecaillaire épaisse.	Squammaria crassa ; dans les bois de Montignies, au Mont-Trinité.
1192.	Placodium jaune.	Placodium candelarium.
1193.	P. jaunâtre.	P. ochroleucum.
1194.	P. blanchâtre.	P. canescens.
1195.	P. bigarré.	P. versicolor.
1196.	P. rayonnant.	P. radiosum.
1197.	Colléma fasciculaire.	Collema fasciculare ; sur les pierres calcaires ; et sur la terre aux remparts de Tournay.
1198.	C. nigrescens.	C. noircissant.
1199.	Imbricaria étoilé.	Imbricaria stellaris.
1200.	I. gris.	I. grisea.
1201.	I. des parois.	I. parietina
1202.	I. olivâtre.	I. olivacea
1203.	I. ciboire.	I. acetabulum.
1204.	I. froncé.	I. caperata.
1205.	I. percé.	I. diatrypa.
1206.	I. renflé.	I. physodes.

1207.	Physcie ciliée.	Physcia ciliaris.
1208.	P. grenue.	P. furfuracea ; à Stambruges.
1209.	P. du prunellier.	P. prunastri.
1210.	P. farineuse.	P. farinacea.
1211.	P. des frênes.	P. fraxinea.
1212.	P. nivelée.	P. fastigiata.
1213.	P. des neiges.	P. nivalis.
1214.	P. glauque.	P. glauca.
1215.	Lobaire perlée.	Lobaria perlata.
1216.	L. pulmonaire.	L. pulmonaria.
1217.	Peltigère veinée.	Peltigera venosa.
1218.	P. canine.	P. canina.
1219.	Ombilicaire gris de souris.	Ombilicaria murina.
1220.	Rhizomorphe fragile.	Rhizomorpha fragilis.
1221.	Sphœria militaire.	Sphœria militaris.
1222.	S. cornu.	S. cornuta.
1223.	S. variable.	S. polymorpha.
1224.	S. digité.	S. digitata.
1225.	S. soudé.	S. cohœrens.
1226.	S. en bouclier.	S. peltata.
1227.	S. ramassé.	S. glomerulata.
1228.	S. nummulaire.	S. nummularia.
1229.	S. massette.	S. tiphyna.
1230.	S. du hêtre.	S. faginea ; au Mont-Trinité, sur les rameaux du hêtre.
1231.	S. en forme de mamelon.	S. mammæformis.
1232.	S. sanguin.	S. sanguinea.
1233.	S. en forme de point.	S. punctiformis.
1234.	S. en pâté.	S. artocras.
1235.	S. velu.	S. pilosa
1236.	S. noir-libre.	S. nigra libera.
1237.	S. lichénoïde.	S. lichenoïdes.
1238.	S. aplati.	S. complanata.
1239.	Hypoderma du chêne.	Hypoderma quercinum.
1240.	Næmaspore blanche.	Næmaspora leucosperma; sur les branches mortes à Tournay.
1241.	Xyloma lichenoïde.	Xyloma lichenoïdes.
1242.	X. des peupliers.	X. populinum.
1243.	Hysterium en forme de puce.	Hysterium pulicare.
1244.	Opégrapha du chêne.	Opegrapha quercina.
1245.	O. du hêtre.	O. faginea.
1246.	O. noire.	O. atra.
1247.	O. du cerisier.	O. cerasi.
1248.	O. poudreuse.	O. pulverulenta.
1249.	O. des pierres.	O. saxatilis.
1250.	Verrucaire de l'épiderme.	Verrucaria epidermidis.
1251.	V. atome.	V. atomaria.
1252.	V. du saule.	V. salicina.
1253.	V. blanc de lait.	V. galactites.
1254.	V. luisante.	V. nitida.
1255.	V. des rochers.	V. rupestris ; à Antoing.

Champignons.

1256.	Bysse, champignon filamenteux.	
1257.	B. blanc.	Byssus candida.
1258.	B. jaunâtre.	B. flavescens.
1259.	B. gigantesque.	B. gigantea.
1260.	B. des caves.	B. cryptarum.
1261.	B. orangé.	B. aurantiaca.
1262.	B. laineux.	B. ollaris ; trouvé sur des pierres à Calonnes : il avait deux décimètres d'étendue.
1263.	B. doré.	B. aurea
1264.	B. fleur d'eau.	B. flos aquæ.
1265.	Monilie glauque.	Monilia glauca.
1266.	M. digitée.	M. digitata.
1267.	Botrytis perce-bois.	Botrytis lignifraga.
1268.	B. en paquet.	B. glomerulata.
1269.	Égérite orangée.	Ægeritata aurantia.
1270.	E. en croûte.	A. crustacea.
1271.	Erineum des érables.	Erineum acerinum.
1272.	E. de la vigne.	E. vitis.

1273.	Helotium agaric.	Helotium agariciforme.
1274.	Pyrenium terrestre.	Pyrenium terrestre.
1275.	Peziza lenticulaire.	Peziza lenticularis.
1276.	P. en écusson.	P. scutellata.
1277.	P. baie.	P. badia ; cette belle espèce se trouve dans les fortifications de Tournay, vers l'esplanade.
1278.	P. rouge de feu.	P. coccinea ; vers Enghien.
1279.	P. bleuâtre.	P. cœsia ; à Velaines au pied des charmilles.
1280.	P. furfuracée.	P. furfuracea ; bois du Mont-Trinité.
1281.	P. à lentilles.	P. lentifera.
1282.	P. pâle.	P. pallescens.
1283.	P. verte tronquée.	P. viridula-truncata.
1284.	P. veineuse.	P. venosa ; dans les fortifications de Tournay.
1285.	P. sanguine.	P. hœmastigma.
1286.	P. vivace.	P. perennis ; sur les mousses.
1287.	P. en limaçon.	P. cochleata ; dans les fortifications de Tournay.
1288.	P. baie des troncs.	P. badia truncigena ; au printemps dans les fossés du collége de Tournay.
1289.	P. vesce-loup.	P. lycoperdoïdes ; sur la terre à Ath.
1290.	P. noire.	P. nigra ; sur des bois morts à Chimay.
1291.	P. tremelle.	P. tremelloïdea.
1292.	Tremella déliquescente.	Tremella deliquescens.
1293.	T. cérébrale.	T. cerebrina ; sur des troncs d'arbres des remparts de Tournay après des grandes pluies.
1294.	T. jaunâtre.	T. flavescens.
1295.	T. clavaire.	T. clavariæ-formis.
1296.	T. verruqueuse.	T. verrucosa.
1297.	Helvelle en mitre.	Helvella mitra ; sur la terre à Rouvroy ; dans la Fagne.
1298.	H. de Bulliard.	H. Bulliardi.
1299.	Clavaire pilon.	Clavaria pistillaris ; au Mont-Trinité.
1300.	C. jaune.	C. lutea.
1301.	C. en faisceau.	C. fasciculata, dans la Fagne.
1302.	C. améthyste.	C. amethystea ; dans la Fagne.
1303.	C. bifurquée.	C. bifurca.
1304.	C. bisse.	C. byssoïdes ; à Velaines.
1305.	C. coralloïde.	C. coralloïdes ; à Celles et dans la Fagne.
1306.	C. cendrée.	C. cinerea.
1307.	C. en pinceau.	C. penicillata ; sur des feuilles pourries dans les bois d'Enghien.
1308.	C. langue de serpent.	C. ophioglossoïdes ; à Tournay.
1309.	C. laciniée.	C. laciniata, dans la Fagne.
1310.	C. digitée.	C. digitata ; à Havré et vers Tournay.
1311.	C. élégante.	C. formosa ; dans la Fagne.
1312.	C. rétrécie.	C. pusilla.
1313.	C. très-petite.	C. minima.
1314.	Théléphore cariophyllée.	Thelephora cariophyllea.
1315.	T. tannée.	T. ferruginea.
1316.	T. réfléchie.	T. reflexa.
1317.	T. des mousses.	T. muscigena.
1318.	T. corticale.	T. corticalis.
1319.	T. tremelle	T. tremelloides.
1320.	T. de Persoon.	T. Personii.
1321.	T. orange.	T. flava.
1322.	T. blanchâtre.	T. calcea.
1323.	T. laciniée.	T. laciniata.
1324.	T. coriace.	T. corium.
1325.	T. agaric.	T. agaricoïdes.
1326.	Hydnum sinué.	Hydnum repandum.
1327.	H. cendré.	H. cinereum.
1328.	H. du hêtre.	H. fagineum ; au Mont.
1329.	H. farineux.	H. farinaceum.
1330.	H. lamelleux.	H. sublamellosum.
1331.	Bolet bigarré.	Boletus versicolor.
1332.	B. imberbe.	B. imberbis.
1333.	B. faux amadouvier.	B. pseudo-igniarius.
1334.	B. ongulé.	B. ungulatus.
1335.	B. obtus.	B. obtusus.
1336.	B. labyrinthe.	B. labyrinthi-formis.
1337.	B. labyrinthe bossue.	B. labyrinthi-formis gibbosa.
1338.	B. odorant.	B. suave olens.
1339.	B. imbriqué.	B. imbricatus.
1340.	B. hérissé.	B. hispidus ; à Belœil.
1341.	B. du saule.	B. salicinus.

1342.	Bolet brun.	Boletus fuscus.
1343.	B. styptique.	B. stypticus.
1344.	B. brûlé.	B. adustus ; au bois de Breuze.
1345.	B. aplati.	B. applanatus.
1346.	B. de Carinthie.	B. carinthiacus ; à Kain.
1347.	B. mou.	B. mollis.
1348.	B. blanc.	B. candidus ; à Calonne.
1349.	B. du noyer.	B. juglantis ; à Tournay et Ath.
1350.	B. oblique.	B. obliquatus.
1351.	B. à feuilles d'acanthe.	B. acanthoïdes.
1352.	B. crêté.	B. cristatus.
1353.	B. vivace.	B. perennis.
1354.	B. frangé.	B. fimbriatus.
1355.	B. bronzé.	B. æneus.
1356.	B. à tubes rouges.	B. rubeolarius ; dans les bois de Belœil.
1357.	B. comestible.	B. edulis ; à Casteau, Velaine, Ghlin, Havré.
1358.	B. chicotin.	B. felleus ; à Belœil.
1359.	B. poivré.	B. piperatus.
1360.	B. rude.	B. scaber.
1361.	B. à collier.	B. annulatus.
1362.	B. circineux.	B. circinans.
1363.	B. réticulé.	B. reticulatus.
1364.	B. bulbeux.	B. bulbosus.
1365.	B. laiteux.	B. lactifluus ; à Velaines.
1366.	B. ciré.	B. cereus.
1367.	B. radicant.	B. radicans.
1368.	B.? tout couvert de pores, à pédoncule latéral, épais de trois à quatre pouces ; chapeau de cinq à six pouces de diamètre : ne serait-ce pas l'hydne bisannuel de Persoon, page 550 ? — Trouvé à Tournay, au pied d'un pommier.	
1369.	Mérule chanterelle.	Merulius cantarellus ; à Havré, à Enghien
1370.	M. jaunâtre.	M. lutescens ; à Velaines.
1371.	M. hydropique.	M. hydralips ; à Havré.
1372.	M. corne d'abondance.	M. cornucopioïdes ; dans les bois de Breuze et d'Havré.
1373.	M. ondulé.	M. undulatus.
1374.	M. des mousses.	M. muscigenus ; sur l'esplanade de Tournay.
1375.	M. tremelle.	M. tremellosus.
1376.	Morille comestible.	Morchella esculenta ; à Tournay, au bois d'Havré.
1377.	M. à moitié libre.	M. semilibera.
1378.	Agaric à verrues.	Agaricus verrucosus ; dans les bois près de la ville d'Ath.
1379.	A. engainé.	A. vaginatus.
1380.	A. coriace.	A. coriaceus.
1381.	A. de l'aune.	A. alneus.
1382.	A. styptyque.	A. styptycus.
1383.	A. inconstant.	A. mutabilis.
1384.	A. orcelle.	A. orcellus.
1385.	A. doux.	A. mitis.
1386.	A. androsace.	A. nigripes.
1387.	A. dents de peigne, rougeâtre.	A. pectinaceus, rosaceus ; à Belœil.
1388.	A. à dents de peigne, jaunâtre.	A. pectinaceus fulvus ; au Mont-Trinité.
1389.	A. des campagnes.	A. bussula.
1390.	A. cynoxanthe.	A. cynoxanthus ; à Belœil.
1391.	A. à massettes.	A. tiphoïdes ; sur les bords de l'Escaut et à Tongres-Notre-Dame.
1392.	A. cendré.	A. cireneus.
1393.	A. drapé.	A. tomentosus.
1394.	A. entassé.	A. congregatus.
1395.	A. ferrugineux.	A. ferrugineus ; à Belœil.
1396.	A. cotonneux.	A. gossypinus.
1397.	A. de terreau.	A. semi ovatus.
1398.	A. bulbeux.	A. bulbosus.
1399.	A. domestique.	A. domesticus.
1400.	A. faux éteignoir.	A. pseudo-extinctorius.
1401.	A. en cloche.	A. campanulatus.
1402.	A. semi-orbiculaire.	A. semi-orbicularis.
1403.	A. noircissant.	A. nigricans.
1404.	A. appendices.	A. appendiculatus.
1405.	A. azuré.	A. cyaneus ; dans la Fagne.
1406.	A. comestible.	A. edulis.

1407.	Agaric grêle.	Agaricus gracilis.
1408.	A. en roue.	A. rotula.
1409.	A. olivâtre.	A. olivaceus.
1410.	A. âcre.	A. acris.
1411.	A. soné.	A. sonarius.
1412.	A. meurtrier.	A. necator ; à Belœil.
1413.	A. douceâtre.	A. subdulcis.
1414.	A. plombé.	A. plombeus ; à Belœil.
1415.	A. mousseron.	A. albellus.
1416.	A. anguleux.	A. angulatus.
1417.	A. pied noir.	A. nigripes.
1418.	A. poilu.	A. pilosus.
1419.	A. fistuleux.	A. fistulosus.
1420.	A. raboteux.	A. squarrosus.
1421.	A. clou.	A. clavus.
1422.	A. des écorces.	A. corticalis.
1423.	A. petit.	A. pumilus ; à Belœil.
1424.	A. vulgaire.	A. vulgaris.
1425.	A. élégant.	A. elegans.
1426.	A. tendre.	A. tenellus ; à Tournay.
1427.	A virginal.	A. virgineus.
1428.	A. faux androsace.	A. pseudo-androsaceus ; à Stambruges.
1429.	A. en entonnoir.	A. infundibuliformis ; à Belœil.
1430.	A. soufré.	A. sulphureus.
1431.	A. léonin.	A. leoninus.
1432.	A. écarlate.	A. coccineus ; dans la Fagne.
1433.	A. livide.	A. lividus ; au hameau de la Tombe.
1434.	A. safrané.	A. croceus.
1435.	A. pied-plein.	A. pleopodius ; à Kain.
1436.	A. annulaire.	A. annularis ; à Belœil.
1437.	A. doré.	A. aureus ; à Bandour.
1438.	A. jaune d'ocre.	A. ochraceus.
1439.	A. en toge.	A. togularis.
1440.	A. élevé.	A. procerus ; à Stambruges.
1441.	A. nu.	A. nudus.
1442.	A. aranéeux.	A. araneus ; dans la Fagne et au bois du Renard.
1443.	A. écailleux.	A. squammosus.
1444.	Satyre fétide.	Phallus impudicus ; dans les bois de Belœil.
1445.	Gymnosporange du genévrier.	Gymnosporangium conicum ; observé par M. A. Neve, à Ath.
1446.	Puccinie de la ronce	Puccinia rubi.
1447.	P. de la ficaire.	P. ficariæ.
1448.	P. du cerfeuil penché.	P. chærophylli temuli.
1449.	P. du rosier.	P. rosæ.
1450.	Uredo en écusson.	Uredo scutellata ; à Belœil.
1451.	U. des blés (nielle).	U. segetum.
1452.	U. du caret.	U. caricis.
1453.	U. de l'églantier ou du rosier de chien.	U. miniata eglanteriæ et rosæ caninæ ; à Gosselies.
1454.	U. du saule.	U. salicis.
1455.	U. du seneçon.	U. senecionis ; à Tournay.
1456.	U. des rosiers.	U. rosæ.
1457.	U. linéaire.	U. linearis.
1458.	U. des ronces.	U. ruborum.
1459.	U. du lin.	U. lini, à Mourcourt.
1460.	U. ponctué.	U. punctata.
1461.	U. du cerfeuil.	U. chærophylli.
1462.	U. du cranson corne de cerf.	U. coronopii.
1463.	U. des fèves.	U. fabæ.
1464.	U. des crucifères.	U. cruciferarum.
1465.	U. de l'euphorbe peplus.	U. euphorbiæ peplus.
1466.	Urédo linéaire, var. blanche.	
1467.	Æcidium de la ronce.	Æcidium rubi.
1468.	A. de l'euphorbe des bois.	A. euphorbiæ sylvaticæ ; à Gosselies.
1469.	A. du tussilage.	A. tussilaginis.
1470.	A. du fraisier.	A. rubellum fragariæ vescæ.
1471.	A. du rumex patience.	A. rumicis lapathi.
1472.	A. en paquet épais.	A. crassum ; à Moustier et Calonne.
1473.	A. ramassé.	A. confertum ; à Calonne.
1474.	A. cornu.	A. cornutum.
1475.	A. du poirier.	A. cancellatum ; à Ath, etc.
1476.	Moisissure vulgaire.	Mucor mucedo.
1477.	M. rousse.	M. rufus.

1478.	Trichie verte.	Trichia viridis.
1479.	Réticulaire sphéroïdale.	Reticularia sphœroïdalis.
1480.	Spumaire blanche.	Spumaria alba.
1481.	Lycogala couleur de vermillon.	Lycogala miniata.
1482.	L. ponctuée.	L. punctata.
1483.	L. argentée.	L. argentea ; sur les troncs pourris à Enghien et au Mont-Trinité.
1484.	Vesse-loup gigantesque.	Licoperdon giganteum ; à Maisières.
1485.	V. en forme d'outre.	L. utriforme ; aux bois de Breuze et du Renard.
1486.	V. protée.	L. proteus.
1487.	V. protée-oignon.	L. proteus cepœforme.
1488.	V. commun.	L. vulgare.
1489.	V. élevé.	L. perlatum ; au bois de Breuze.
1490.	V. d'automne.	L. autumnale.
1491.	V. ne cerf.	L. cervinum.
1492.	V. pusille.	L. pusillum ; dans les bois de Breuze et de Mons.
1493.	V. clavaire.	L. clavatum.
1494.	V. pistillaire.	L. pistillare.
1495.	V. teinturier.	L. tinctorium.
1496.	V. arhisé.	L. arhisum minus.
1497.	Tulostoma d'hiver.	Tulostoma brumale ; à Tournay et à Brugelette.
1498.	Tuberculaire commun.	Tubercularia communis.
1499.	T. rose.	T. rosea.
1500.	Battarée phalloïde.	Battarea phalloides ; dans les bois de Mons.
1501.	Nostoch commun.	Nostoch commune ; à Tournay et à Peruwels.
1502.		N. lichenoïdes ; sur les remparts de Tournay.
1503.		N. sphœricum ; à Houtain.
1504.	Rivulaire tubulée.	Rivularia tubulosa ; à Kain, sur les bords des ruisseaux après de grandes pluies.
1505.	Conferve noire.	Conferva atra.
1506.	C. pelotonné.	C. glomerata.
1507.	C. des ruisseaux.	C. rivularis.
1508.	C. jaunâtre.	C. lutescens.
1509.	C. ochreuse.	C. ochracea ; dans les eaux ferrugineuses du Saulchoir, près de Tournay.
1510.	C. réticulée.	C. reticulata.
1511.	Ulve naine.	Ulva minima.
1512.	Batrachosperme pelotonné.	Batrachospermum, dans les ruisseaux à Kain.
1513.	Vaucherie terrestre.	Vaucheria terrestris.
1514.	V. infusoire.	V. infusionum.

RÈGNE ANIMAL.

CHEVAUX.

Les chevaux du Hainaut sont estimés comme chevaux de trait; on ne les cite pas pour leur élégance, mais bien pour leur force et leur vigueur; la plupart ont la tête grosse, lourde, les oreilles écartées, épaisses est couvertes de poils longs; les arcades orbiculaires assez prononcées, les yeux souvent petits, les paupières légèrement tuméfiées, le front large et plat; les joues très-prononcées, charnues, les ganaches quelquefois chargées, l'encolure courte et droite, la crinière forte, le garot bas et faiblement arrondi, les canons forts, les flancs assez développés, la croupe large et avalée, la queue basse attachée, la peau épaisse et les jambes chargées de poils, l'ongle ou le sabot moelleux et évasé, les talons un peu bas et plats, l'os sacrum est légèrement incliné. La taille ordinaire est d'un mètre quatre à sept décimètres. Ils sont employés aux travaux agricoles à l'âge de deux ans et demie à trois ans. On fait ordinairement couvrir les jumens à trois ans. Ce pays possède en outre une race de chevaux aussi durs à la fatigue que ceux des Ardennes : comme eux ils ont les jambes sèches, le tendon détaché et la tête légère, et

sont moins sujets aux congestions et aux maux d'yeux. Cette race, qui semble oubliée, est connue dans le Hainaut sous le nom de *Bourains* ou *Borains*. Si cette espèce de chevaux était améliorée, elle fournirait à la troupe, surtout à la cavalerie légère, des chevaux robustes, vifs et infatigables. En croisant cette race avec des chevaux polonais, on en obtiendrait une espèce que l'on pourrait comparer aux Hongrais et aux chevaux Transylvains.

Les maladies qui affectent le plus souvent les chevaux sont : la peripneumonie, l'entérite, la gastro-entérite, la morve (phthisie nasale), les eaux aux jambes et l'éparvin.

HARAS.

M. le baron Duval de Beaulieu est propriétaire à Cambron-Casteau (arrondissement de Mons) d'un haras qui occupe le premier rang dans le pays. Les courses qui ont lieu chaque année à Bruxelles ont prouvé que ce haras possède le type d'une très-belle race de chevaux.

Ces chevaux, tous indigènes et de l'âge de quatre et de cinq ans, provenaient de diverses jumens anglaises, choisies avec soin, et d'un étalon anglais dont nous ferons connaître la race et les faits, nous conformant en cela à l'opinion des hommes instruits qui savent de quelle portée sont les résultats de l'amélioration chevaline.

OFFA'S DYKE,

Étalon anglais, cheval de course.

Généalogie : il a été élevé par M. C. Cock, l'an 1807, engendré par *Pagnator ;* la mère, *Anticipation*, par *Beningbrough ;* grand' mère, *Expectation*, par *Herod.* En 1810, Offa's Dyke a gagné 50 liv. sterling à York, et le grand prix à Morpheth; en 1811, 50 liv. sterl.; 80 liv. à Manchester et 240 guinées à Mostyn ; en 1812, 80 liv. sterl. à Manchester; la coupe d'or de la valeur de cent guinées à Worcester ; 80 liv. sterl. à Kingscote, et 200 guinées à Newmarket.

En 1813, ce cheval a gagné le grand prix de Graven, contre 18 chevaux, à 10 guinées chaque, et 100 guinées à Newmarket; 110 guinées à Ascot ; la coupe d'or de la valeur de 100 guinées à Winchester, et 300 guinées à Newmarket; en 1814, 300, 200, 200, et 100 guinées à Newmarket.

En 1816, il a gagné 100 guinées à Michel Grove; en 1817, il a gagné à Valenciennes 50 liv. sterl.; 45 guinées, 50 liv. sterl., 100 guinées, 60 guinées. C'est à cette époque que M. le baron Duval de Beaulieu en a fait l'acquisition.

Quoique âgé ce cheval était frais, gai, dispos, vigoureux, au point qu'on le prenait souvent pour un jeune poulain : ce qui caractérise les chevaux de sang, qui se conservent et sont bons jusqu'au dernier moment.

Des pouliches, des entiers et des hongres (environ quarante), provenaient du même père au haras de M. Duval de Beaulieu, qui, avec des jumens de race, a obtenu des poulains et des chevaux montrant autant de sang, autant d'espèce que le cheval arabe ou anglais, et qui seraient pris pour tels, par de bons connaisseurs.,

L'on voit, au haras de Cambron-Casteau, un grand nombre d'écuries avec des jardins ou cours, et de l'eau courante dans la plupart, ainsi que dans les grandes enceintes, où il y a des baraques bien moins pour les garantir des temps rigoureux que pour les mettre à l'abri de la chaleur et des mouches. Le grand nombre qu'on y élève nécessite un telle consommation, que plus de cent bonniers en exploitation ne fournissent pas de l'avoine en quantité suffisante.

BÊTES A CORNES.

Parmi les espèces bovines, on remarque celles des Flandres et de la Hollande.

La taille du bœuf est de quatre pieds trois pouces de Hainaut; à l'âge de quatre ans, il pèse jusqu'à trois cents kilogrammes, lorsqu'il est bien engraissé; on en voit quelquefois de quatre à six ans dont le poids est de six à sept cents kilogrammes.

La taille de la vache est de quatre pieds cinq pouces, rarement de cinq pieds; il naît, année commune, autant de veaux que de génisses, à peu de différence près,

Dans le canton d'Enghien, les bœufs et les vaches sont engraissés et nourris avec le résidu des distilleries, et avec des pommes de terre, des navets ou de la farine. Dans les fermes où il y a des distilleries, on engraisse les bestiaux à l'étable et on leur donne, outre la drèche, deux fois le jour, de la farine de lin, mêlée avec le résidu des distilleries. Les croisemens des bêtes à cornes avec la race hollandaise ont amélioré l'espèce du pays sous le rapport de la conformation; mais il n'est pas prouvé que l'on ait obtenu de ces croisemens des vaches qui donnent de meilleur lait et en plus grande quantité. On a aussi essayé quelques croisemens avec des taureaux écossais.

Le gros bétail est sujet à beaucoup de maladies dans la province de Hainaut; les plus communes sont la pleurésie, la péripneumonie chronique (pommelière) le typhus charbonneux, la gastrite et la météorisation.

COCHONS.

Les petits ménagers en élèvent ordinairement un par année. On nourrit les cochons avec du lait aigre, mêlé avec de l'avoine et des fèves moulues et souvent trempées dans l'eau, quelquefois avec des pommes de terre bouillies.

La chair du porc sert à la consommation des ouvriers,

des pauvres et enfin de presque tous les gens de campagne, qui en mangent la graisse fondue sur le pain, pour remplacer le beurre; on ne conserve que les porcs nécessaires à la reproduction.

CHÈVRES.

Il y a fort peu de chèvres dans la province de Hainaut.

VOLAILLE.

Il serait difficile d'évaluer la quantité de volaille que cette province produit. Les principales espèces qu'on élève dans les basses-cours sont la poule, le dindon, le pigeon, l'oie et le canard.

MOUTONS.

On en connaît deux espèces dans la province : l'*ardennaise* et la *brabançonne*. Leur taille ordinaire, dans le canton d'Enghien, est de deux pieds et demi de hauteur, de la plante du sabot au garrot ; leur longueur est de trois pieds neuf pouces, de la tête à la naissance de la queue ; la grosseur est de quatre pieds trois pouces (mesure prise à la fin du mois d'août au-dessus de la laine) ; leur ventre est couvert de laine, et les autres parties du corps en sont pourvues autant que toute autre race indigène. Les moutons ont la queue longue ; on en coupe les deux tiers aux brebis. Celles-ci ne donnent ordinairement chaque année qu'un agneau ; s'il arrive qu'elles en donnent deux, on n'en laisse qu'un seul pour l'allaitement.

La tonte se fait au mois d'avril ; on ne lave pas la toison sur le dos de l'animal avant cette opération. On tond les agneaux lorsqu'ils ont un an, mais la laine ne se coupe qu'au mois de mai ; si quelques agneaux naissent plus tard, on ne les tond que sous le ventre. Les béliers restent toute l'année avec les brebis ; les agneaux naissent à la fin de janvier, pendant les mois de février et mars ; ces animaux sont sédentaires et ne transhument pas ; on les retient toutes les nuits dans les bergeries qui sont basses, peu aérées, larges d'environ quinze pieds, et bâties sur un sol sec ; elles sont rarement voûtées ou planchéiées ; en général, elles consistent en sommiers et perches adaptés

ensemble et recouverts de paille; la hauteur du sol au sommier est de dix pieds; leur superficie est de cinq à sept cents pieds carrés; elles ont un quart ou un tiers plus de longueur que de largeur; chaque animal a quatre pieds carrés d'espace. On cure l'étable toutes les deux ou trois semaines; on laisse paître les moutons dans les prairies, les marais et les champs après la récolte; quand ils ne sortent pas, on les nourrit en donnant pour deux moutons quatre fois par jour une botte ou gerbe de seigle battu.

Plusieurs maladies meurtrières attaquent les bêtes à laine; la cachexie aqueuse (pourriture) est sans contredit celle qui exerce les plus grands ravages; on l'observe communément pendant les années humides; le tournis, le claveau, la gale, le typhus charbonneux, sont des fléaux plus ou moins redoutables.

On a essayé plus d'une fois le croisement des béliers mérinos avec les brebis indigènes, mais les résultats qu'on en a obtenus n'ont pas dédommagé les propriétaires des dépenses qu'ont nécessitées l'importation et l'éducation de ces animaux.

VERS A SOIE.

Ce n'est que depuis quelques années, que le mûrier blanc [1], nourriture de prédilection du ver à soie (bombyce des naturalistes), est cultivé en Belgique, dans de grandes plantations. Pour encourager cette culture, le gouvernement avait ordonné, en 1826, l'érection d'un établissement modèle à Meslin-l'Évêque, sous la direction de M. de Beramendi. Les plantations des mûriers eurent lieu au mois de novembre de la même année; en 1827, on recueillit de la soie de bonne qualité, et en 1828, le produit, qui s'élevait à près de deux cents livres milanaises de soie de qualité supérieure, justifia en partie les espérances qu'on avait conçues de cette magnanerie. La dépense annuelle, à cette époque, montait à 40,000 florins: sous le gouvernement actuel, ces dépenses sont considérablement réduites, elles ne reviennent pas même à l'État à la somme annuelle de 2,000 florins. En 1832, 1267 kilogr. de feuilles ont été consommés par des vers à soie, provenant de 70 grammes de graines, tant de celles récoltées à l'établissement que de divers échantillons reçus de Sicile et de France. Les produits ont été, 1° de 90 k^{os} 421 grammes de cocons qui ont fourni 9 k^{os} 701 grammes de très-belle soie; 2° de 800 grammes de filoselle première

[1] Tous les auteurs s'accordent à dire que la patrie primitive du ver à soie et du mûrier blanc qui le nourrit, est la Chine.

qualité ; 3° enfin de 1 k° 800 grammes de bourres et droguets deuxième qualité. Ces données sont de la plus scrupuleuse exactitude.

Dans le désir de faire connaître quelques-uns des meilleurs moyens à suivre pour réussir dans la plantation des mûriers et obtenir des vers à soie le produit et le bénéfice que doivent inévitablement assurer de bonnes méthodes, nous ferons connaître ce qui se pratique à ce sujet, à l'établissement modèle de Meslin-l'Évêque [1]. Ces premières observations pratiques serviront à guider ceux de nos compatriotes qui voudront lire les savans ouvrages du comte Dandolo, de M. Bonafous et autres auteurs étrangers.

CHOIX DU TERRAIN.

Le terrain le plus favorable à la culture du mûrier est un terrain léger et médiocrement gras, bien abrité des vents du Nord et d'Ouest ; il est cependant important d'observer que des terrains qui ne réunissaient pas toutes ces qualités ont produit des mûriers d'une belle venue, quoique moins beaux que ceux plantés dans un sol de la première espèce. Cette faculté de se contenter du terrain auquel on veut bien le confier, rend le mûrier précieux, pour les diverses qualités du sol de notre contrée.

[1] Voy. la *Revue Universelle*; décembre 1832.

MODE DE CULTURE.

Il a été constaté à l'établissement de Meslin-l'Évêque que, pour bien faire, il fallait défoncer la terre à une profondeur de deux pieds et demi ou de trois pieds, et l'engraisser de fumier liquide et de chaux. Ces soins et le choix d'un endroit abrité sont surtout nécessaires, si c'est une pépinière qu'on veut établir. En ce cas, il faudra, au commencement d'avril ou même à la fin, si la saison est pluvieuse et froide, semer par lignes espacées d'une demi pied les unes des autres. Il a été constaté qu'il est difficile de tenir les semis propres quand on sème à la volée. On repiquera les jeunes plants, l'année suivante, dans un terrain façonné comme il a été dit plus haut, et à la distance d'un pied les uns des autres. Il sera bon de ne mettre que quatre ou cinq rangées de jeunes plants dans chaque planche, séparée de la planche voisine par un sentier. Cette opération et toutes plantations dans les pépinières peuvent se faire depuis février jusqu'en avril, pourvu que le temps soit doux et peu variable. Le nombre des jeunes mûriers obtenus par semis en Belgique, depuis quatre ou cinq ans, dépasse déjà deux millions. S'il s'agissait de faire une plantation à demeure, il faudrait préférer l'arrière saison, c'est-à-dire, les mois d'octobre et de novembre, les arbres souffrant moins que plantés aux mois de mars et

d'avril. A cet effet on ouvrira des trous larges et profonds quelques mois d'avance, s'il est possible. Les racines seront mises à l'aise et dans leurs positions naturelles ; la terre sera foulée, mais pas trop fort, au pied de chaque arbre, de manière à empêcher que le vent ne le fasse vaciller. Il est important de veiller attentivement à ce que l'arbre ne s'apauvrisse pas en lui laissant jeter des bourgeons inutiles : il faut supprimer tout rejeton hors de place ; on doit veiller à ce que cette opération soit faite en temps convenable depuis la pépinière jusqu'à la plantation à demeure.

QUALITÉS DES FEUILLES.

Pour ce qui est relatif à l'emploi dans les magnanières des feuilles de telle espèce, préférablement aux feuilles de telle autre, voici ce que l'expérience a fait connaître. La feuille du mûrier noir, dure, rude, tenace, produit une soie forte et grossière : on s'en sert principalement en Grèce, en Espagne, en Sicile et en Calabre. En Belgique on s'est trouvé dans la nécessité d'en faire usage dans le principe lorsque les mûriers blancs n'étaient pas encore assez nombreux. Le désagrément que présente la feuille du mûrier noir d'être tardive, obligeait à différer l'incubation des œufs, retard qui nuisait au bien-être du ver. Le mûrier rose ou d'Italie donne, à la vérité, beaucoup plus de feuilles que le mûrier blanc, mais

cette variété a l'inconvénient d'être plus sensible au froid, si l'on en juge d'après les pieds qui viennent de France : obtenue de semis, elle se montrera sans doute plus acclimatée et pourra ainsi être cultivée utilement. D'après les expériences de l'établissement de Meslin-l'Evêque, l'emploi de la feuille du mûrier blanc n'a paru guère différer jusqu'ici de l'emploi de la feuille du mûrier rose : il en est de même du mûrier blanc à l'état sauvage et de celui à l'état de greffe. Les feuilles doivent être choisies dans le plus parfait état de fraîcheur et sans nulle altération ; échauffées, elles sont moins nutritives et altèrent la santé des vers à soie, et tachées de rouille elles sont plus dures. L'agronome qui s'occupe de la culture des mûriers, ayant le plus grand intérêt à connaître les méthodes suivies à Meslin-l'Évêque et le fruit des expériences faites à cet établissement modèle, nous croyons devoir communiquer les conseils suivans : le premier est de ne pas dépouiller les arbres trop tôt et de les laisser croître sans les épuiser, c'est-à-dire, de ne pas les dépouiller deux années de suite ; le second, de planter des mûriers à haute tige autour de leurs terres, attendu qu'un mûrier de dix ans, selon le calcul de M. Van Hoebroeck de Fiennes, peut produire annuellement 100 livres de feuilles, quantité suffisante pour la production d'une livre de soie estimée 10 florins. Enfin un autre conseil non moins utile à l'agronome est de l'engager à tenter de petits essais, les premières années, avec les élagages de ses mûriers : si son temps est absorbé par d'autres travaux, il pourra se contenter de planter sans faire d'éducation, les feuilles du mûrier devant manquer toujours, attendu la consommation croissante qui s'en fera nécessairement pour la production des soies dont s'ali-

menteront les fabriques belges. Cet inconvénient se fait sentir dans tous les pays où l'on élève les vers à soie; car, pour l'entretien d'une seule magnanière, plusieurs propriétaires des environs récoltent des feuilles qu'ils vendent à un prix fixé d'avance et dont conviennent chaque saison le magnanier et les propriétaires des mûriers.

ÉDUCATION DES VERS A SOIE.

On a reconnu, à l'établissement de Meslin-l'Évêque la justesse des quatre préceptes suivans : 1° d'aérer l'atelier le plus qu'il est possible; 2° d'y maintenir une chaleur de 16 à 18 degrés selon l'échelle de Réaumur; 3° de tenir les vers à soie dans la plus grande propreté, et de pousser un peu la chaleur à l'époque de la montée, 4 %; 4° enfin de ne pas trop les entasser les uns sur les autres. Voici d'autres observations que l'on doit également à l'établissement modèle. Les petites gelées étant un des inconvéniens résultant de notre climat, il importe de retarder l'incubation des graines jusqu'à la fin de mai. C'est ainsi qu'on sera certain de ne pas manquer de feuilles, inconvénient auquel rien ne pourrait remédier, puisque la feuille du mûrier est maintenant reconnue comme la seule propre à la nourriture de l'insecte sétifère. Lorsque le temps est orageux ou pluvieux une précaution indispensable est de ne donner de l'air que par les happes supérieures, et de corriger l'humidité par la chaleur des

ventilateurs. De légères fumigations de chlore sont recommandées s'il y a de l'odeur dans la magnanière.

MOULINAGE DES SOIES [1].

Le dévidoir dit *tour de Piémont* est celui qui est employé à Meslin. C'est le plus estimé de tous ceux qui sont en usage : les modifications que ce dévidoir a subies en France ne portent que sur les accessoires, le principe ayant été conservé le même pour la filature. Le doublage, le tordage et l'organsinage se font dans différens ateliers à Anvers.

Les grands avantages que la Belgique doit retirer de la culture du mûrier et de l'éducation des vers à soie, ne sont plus contestés de nos jours : il suffira de rappeler que la France gagne par an soixante millions dans l'exploitation de ses fabriques de soieries, bien que plus des trois quarts de son sol soient étrangers à cette industrie, dont la naturalisation en Belgique a pour premier but d'affranchir le pays d'un tribut annuel de plus de quatre millions de francs payés à l'étranger. Cet heureux résultat ne se fera pas long-temps attendre, si l'on en juge par le grand nombre de demandes qui arrivent au ministère

[1] L'expression *filature* est encore employée pour *moulinage* par des personnes très-instruites qui savent bien qu'elle est inexacte, et que la soie est toute filée par l'insecte qui la produit.

de l'intérieur de toutes les parties du Royaume, pour réclamer une part dans la distribution des mûriers qui, aux termes de l'arrêté, doit être faite annuellement.

Aux détails qui précèdent nous croyons utile d'ajouter quelques faits physiologiques que l'on doit à M. Dandolo :

Une once d'œufs de vers à soie de 4 mues, communs, en contient 39,168.

Une once d'œufs de vers à soie de la race la plus grosse, de quatre mues, en contient 37,440. Si tous ces œufs réussissaient, la première espèce donnerait 162 livres de cocons ; 360 cocons pèsent à peu près une livre et demie. La seconde espèce donnerait dans les mêmes circonstances 373 livres de cocons, et 150 de ceux-ci, une livre et demie.

Pour une once d'œufs de vers à soie de trois mues, il en faut 42,000, et si tous réussissaient, on aurait 105 livres de cocons, dont 600 pèsent une livre et demie.

A peu près 39,000 vers à soie, provenant d'une once d'œufs, peuvent tous manger le premier jour et être commodément sur un espace d'environ 20 pouces carrés (4 pouces sur 5).

Les vers à soie d'une once d'œufs occupent dans le premier âge un espace d'à peu près 7 pieds 4 pouces carrés; dans le 2e, 14 pieds 8 pouces; dans le 3e, 34 pieds 10 pouces; dans le 4e, 82 pieds 6 pouces; dans le 5e, 183 pieds 4 pouces. On peut, d'après cela, calculer le nombre de canisses ou claies dont il faut se pourvoir et la place qu'on doit leur destiner. On place ordinairement ces claies l'une au-dessus de l'autre, à 18 pouces de distance pour la hauteur, et bout à bout dans la longueur.

La consommation de la feuille s'élève, pour chaque once, à 800 kil., répartis ainsi qu'il suit : 1er âge, 4 kil. ;

2ᵉ âge, 10 kil. 1/2; 3ᵉ âge, 35 kil.; 4ᵉ âge, 104 kil.; 5ᵉ âge, 600 kil.; plus 47 kil., perte pour l'évaporation et autres causes. La litière retirée pendant toute l'éducation pèse 375 kil.

140 onces de cocons produisent 12 onces de soie, c'est-à-dire, environ 1/12ᵉ; 7 1/2 à peu près de bourre, ou 1/19ᵉ, et 4 1/2 d'étoupes.

180 papillons femelles pondent à peu près 2 onces 1/3 de graine. Une once de graine, en supposant que tous les œufs fissent leur ver, et chaque ver son cocon, produirait 100 à 120 livres, ou 40 à 50 kil.; mais il s'en faut de beaucoup qu'avec nos procédés le résultat soit aussi satisfaisant.

ABEILLES.

L'éducation des abeilles est de peu d'importance dans la province de Hainaut. En 1819, on comptait cent trente-six ruches dans le canton d'Enghien.

GIBIER.

Le gibier est peu nombreux dans cette province. Quelques sangliers et chevreuils vivent retirés dans les forêts qui avoisinent les Ardennes. On trouve dans la plupart des localités des lièvres, des lapins, des perdrix, des cailles et des alouettes. Les oiseaux de passage se montrent quelquefois en assez grand nombre.

ANIMAUX NUISIBLES.

Parmi les animaux nuisibles à l'agriculture, on signale le loup, qu'on rencontre quelquefois dans une partie de l'arrondissement de Charleroy, surtout lorsque les hivers sont rigoureux. Les renards, les rats, les taupes, les belettes sont assez nombreux. Les mulots et les campagnols détruisent les ruches; les pies-grièches, les guêpiers et les grosses hirondelles nuisent aussi beaucoup aux abeilles.

POISSONS.

Les divers cours d'eau qui sillonnent la province de Hainaut nourrissent beaucoup de poissons. Parmi les espèces qu'on entretient dans les étangs on distingue la carpe, le brochet, la perche, l'anguille et le poisson blanc : la pêche a lieu de deux à trois ans d'intervalle.

Le produit des étangs empoissonnés dépend entièrement de la qualité des eaux et du sol, ainsi que des engrais qui y entrent pour l'alimentation; il est des cantons où un étang de la superficie d'un bonnier peut valoir de trente à quatre-vingts francs.

Quand on peuple un étang à carpe tierce, c'est-à-dire de trois ans, on en met quatre cents au bonnier; si l'étang se nourrit bien, on peut y ajouter encore cinquante perches, quelques anguilles et poissons blancs; le brochet doit être excepté, à moins que l'étang ne se trouve trop peuplé, ou que les carpes soient âgées de cinq à six ans. Le frai se vend, par cent individus : celui d'un an trois à quatre francs; de deux ans, dix à douze francs; et de trois ans, quarante à cinquante francs. Ce prix est pour les carpes; les autres espèces se vendent cependant à peu de chose près au même taux.

Les frais de pêche et d'empoissonnement varient indépendamment des poissons que l'on doit y mettre. S'il arrive qu'ils doivent être épurés et rigolés, pour les

rendre salubres, le prix peut s'élever à trois cents francs le bonnier la première année, et ensuite le produit qu'on retire de la vente vaut par année de trente à quatre-vingts francs.

PRODUCTIONS ANIMALES.

On doit signaler en premier lieu la laine, le beurre et le fromage; le miel et la cire n'offrent aucun intérêt, sous le rapport du produit.

ÉTAT

DES

CHEVAUX, BÊTES A CORNES ET MOUTONS,

DANS LA PROVINCE DE HAINAUT,

PENDANT UNE PÉRIODE DE QUATORZE ANNÉES,

QUI COMMENCE

EN 1816, ET FINIT EN 1829.

	Chevaux.	Bêtes à cornes.	Moutons.
1816.	49,336	103,694	103,552
1817.	45,181	92,836	72,274
1818.	43,829	88,344	65,847
1819.	43,886	87,483	67,359
1820.	43,595	87,043	70,913
1821.	43,659	87,065	74,943
1822.	43,082	86,154	73,723
1823.	42,239	84,175	74,455
1824.	53,530	100,125	99,851
1825.	51,812	98,999	95,916
1826.	50,796	95,274	*
1827.	50,129	93,517	
1828.	50,129	94,216	
1829.	49,787	94,872	

En 1830, on comptait dans cette province 37,944 chevaux, 933 bœufs de trait, et 18,502 voitures de transport, non compris les chevaux et les voitures de luxe.

* Cet état ne contient le nombre des moutons que jusqu'en 1825, parce que l'impôt sur ce bétail ayant cessé depuis le 31 décembre de cette année, il n'a plus été porté sur le registre des receveurs.

ANIMAUX DOMESTIQUES

DANS L'ARRONDISSEMENT DE MONS EN 1832.

ESPÈCES DES ANIMAUX.		ESTIMATION PARTIELLE.	NOMBRE.	VALEUR EN ARGENT.
Chevaux.	l'un	145 fl. 00 c.	13,000	1,885,000
Élèves.	id.	90 »	6,100	585,000
Bêtes à cornes. . .	id.	43 »	19,500	838,500
Élèves.	id.	27 »	13,000	351,000
Cochons.	id.	14 »	9,750	136,500
Moutons.	id.	8 »	26,000	208,000
		TOTAUX. .	87,350	4,004,000

Ces prix sont calculés approximativement d'après ceux des dix dernières années.

ANTHROPOLOGIE.

La constitution physique de l'homme étant presque toujours déterminée par le climat qu'il habite, et par le genre de vie auquel il s'adonne de préférence, bien que le type originel ne disparaisse jamais complètement, vu qu'il se modifie seulement dans ses formes, et se prête pour ainsi dire aux impressions qu'il reçoit de tous les agens qui l'environnent, il en résulte qu'il faut étudier l'homme en rapport avec les lieux et les circonstances qui l'entourent, où il acquiert une manière d'être qui est la conséquence de ce rapport, et qui devient commune à toute la population du pays dans l'étendue duquel les mêmes causes agissent. C'est en se renfermant dans les bornes des régions physiques qu'il est permis de déterminer la sphère d'activité de ces causes. A cet effet nous avions soumis à plusieurs médecins distingués de la province de Hainaut nos tableaux de renseignemens, ainsi que d'autres demandes très-détaillées relatives aux limites naturelles à l'organisation physique des habitans, à la taille, aux influences déterminées par les différentes saisons, les variations de l'atmosphère, la position géographique des lieux, la qualité du sol et tous les autres élémens qui entrent dans la constitution climatoriale d'un pays. Telles étaient les données authentiques qui

auraient trouvé leur place sous le titre d'Anthropologie, si l'épidémie de 1832 n'avait réclamé tous les instans des médecins qui nous honorent de leurs correspondances. Le rapport suivant est le seul qui nous soit parvenu au moment où l'impression de ce dictionnaire allait être terminée.

GARNISON DE MONS.

Renseignemens communiqués par le medecin principal, en réponse à nos tableaux circulaires (20 *février* 1833).

MALADIES MENTALES.

Nous avons observé, depuis le premier trimestre 1827 jusqu'à ce jour, trois affections mentales dans cette garnison, causées par l'étude prolongée des sciences mathématiques chez des individus qui avaient déjà atteint l'âge mur et qui n'étaient plus propres à l'étude.

MALADIES DES ORGANES DE LA VISION.

On a assez discuté sur les causes de l'ophtalmie qui affecte l'armée pour ne point être obligé d'y revenir.

MALADIES DU COEUR.

Lorsque nous avons observé des maladies de cœur, elles n'étaient que secondaires d'affections pulmonaires.

MALADIES DE L'ESTOMAC.

La plupart des affections de l'estomac que nous avons eues ont été inflammatoires : cependant nous avons observé de temps en temps des embarras gastriques, suite de l'intempérance à laquelle s'adonnent plus particulièrement les militaires.

MALADIES DE L'APPAREIL PULMONAIRE.

Les phthysies de cette garnison sont ordinairement fournies par l'artillerie, qui se livre plus que l'infanterie à des exercices fatigans.

MALADIES DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

Nous avons eu peu de vénériens.

MALADIES DE LA PEAU.

Peu de galeux, comme on peut le voir par les rapports ci-joints :

MALADIES	INTERNES	aiguës	3046
		chroniques	111
	EXTERNES	aiguës	410
		chroniques	74
			3641

MALADIES DU SYSTÈME	Nerveux	200
	Sanguin	588
	Digestif	1040
	Respiratoire	1340
	Locomoteur	200
	Générateur	273
		3641

RAPPORT NUMÉRIQUE

DES

CHOLÉRIQUES,

TRAITÉS DANS LA GARNISON DE MONS,

Du 10 *juin, jour de l'invasion du choléra, jusqu'au* 21 *décembre* 1832.

	ENTRANS.		SORTANS GUÉRIS.		DÉCÉDÉS.		RESTANT EN TRAITEMENT.	
	Période d'invasion.	Période algide.	Période d'invasion.	Période algide.	Période d'invasion.	Période algide.	Période d'invasion.	Période algide.
A L'HOPITAL. . . .	27	34	27	23	»	11	»	»
HORS DE L'HOPITAL.	3	2	3	1	»	1	»	»
TOTAL.	30	36	30	24	»	12	»	»
TOTAL GÉNÉRAL.	66		66					

Mons, le 20 *février* 1833.

Le Médecin principal de la Garnison.

VACCINE.

Chaque année on voit disparaître les préjugés qui nuisent aux bienfaits de la vaccine.

Deux médailles d'or ont été décernées, en 1828, à MM. L. J. Garin, chirurgien à Tournay, et P. F. Cordier, chirurgien à Seneffe, en récompense du zèle désintéressé, avec lequel ils ont contribué à la propagation de la découverte de l'immortel Jenner.

Le tableau suivant présente le nombre des individus vaccinés dans cette province, de 1825 à 1828.

ANNÉES.	NOMBRE DES INDIVIDUS		
	ATTEINTS DE LA PETITE VÉROLE.	MORTS DE LA PETITE VÉROLE.	VACCINÉS.
1825	536	24	11,383
1826	152	6	9,348
1827	4	»	8,411
1828	44	12	8,953
TOTAL. . .	736	42	38,095

TABLEAU des Naissances et Décès, dans la province de Hainaut, pendant les années 1825- 26- 27 *et* 28.

ANNÉES.	NAISSANCES.		TOTAL.	DÉCÈS.		TOTAL.	EXCÉDANT des NAISSANCES.		TOTAL.
	garçons.	filles.		garçons.	filles.		garçons.	filles.	
1825.									
Comm. rurales.	8,151	7,691	15,842	4,693	4,431	9,124	3,458	3,260	6,718
Villes	2,194	2,124	4,318	1,566	1,554	3,120	628	570	1,198
TOTAL.	10,345	9,815	20,160	6,259	5,985	12,244	4,086	3,830	7,916
1826.									
Communes . .	8,209	7,902	16,111	5,050	4,845	9,895	3,159	3,057	6,216
Villes	2,283	2,179	4,462	1,679	1,572	3,251	604	607	1,211
TOTAL.	10,492	10,081	20,573	6,729	6,417	13,146	3,763	3,664	7,427
1827.									
Communes . .	7,875	7,409	15,284	4,652	4,205	8,857	3,223	3,204	6,427
Villes	2,151	2,055	4,206	1,435	1,321	2,756	716	734	1,450
TOTAL.	10,226	9,464	19,490	6,087	5,526	11,613	3,939	3,938	7,877
1828.									
Communes. . .	8,232	7,543	15,775	4,563	4,295	8,858	3,669	3,248	6,917
Villes.	2,167	2,085	4,252	1,393	1,456	2,849	774	629	1,403
TOTAL.	10,399	9,628	20,027	5,956	5,751	11,707	4,443	3,877	8,320

	VILLES ET DISTRICTS.	MAISONS.	MÉNAGES.	TOTAL des DEUX SEXES.
VILLES.	Antoing	387	448	1917
	Ath	1503	1871	8789
	Lessines	909	928	4592
	Leuze	1254	1290	5367
	Peruwels	1391	1460	6622
	Tournay	3595	6118	28737
	Braine-le-Comte	764	904	4217
	Chièvres	610	621	3040
	Enghien	705	898	3739
	Mons [1]	3308	8910	23010
	Rœulx	505	554	2568
	Saint-Ghislain	306	327	1550
	Soignies	1219	1295	6314
	Beaumont	333	460	1856
	Binche	887	1215	4878
	Charleroy	932	1210	5908
	Châtelet	493	581	2550
	Chimay	505	601	2567
	Fontaine-l'Évêque	572	673	2801
	Gosselies	851	883	4187
	Thuin	724	803	3632
	Totaux des villes [1]	21753	32050	128841
DISTRICTS DE	Ath	15355	16631	78282
	Charleroy	15926	16660	79346
	Mons	20303	21415	103612
	Soignies	11676	12711	62886
	Thuin	11859	12481	57333
	Tournay	18536	19317	94657
	Totaux des communes rurales	93655	99215	476116
	Totaux pour la province	115408	131265	604957

[1] Y compris environ 500 ouvriers étrangers, employés aux houillères de M. Degorges.

SEXE MASCULIN.				SEXE FÉMININ.			
CÉLIBATAIRES	MARIÉS.	VEUFS.	TOTAL.	CÉLIBATAIRES	MARIÉES.	VEUVES.	TOTAL.
548	329	46	923	582	329	83	994
2849	1318	155	4322	2736	1328	403	4467
1422	757	105	2284	1438	708	162	2308
1173	1161	334	2668	1212	1161	326	2699
2125	1084	103	3312	1957	1084	269	3310
9559	4336	509	14404	8715	4337	1281	14383
1258	653	93	2004	1383	658	172	2213
1009	451	58	1518	910	478	134	1522
1018	568	71	1657	1340	568	174	2082
7554	3404	444	11402	7019	3395	1194	11608
821	376	62	1259	835	376	98	1309
467	247	21	735	498	253	64	815
2090	928	112	3130	1999	921	264	3184
572	274	40	886	592	277	101	970
1376	797	121	2294	1563	816	205	2584
2066	883	93	3042	1753	868	245	2866
797	393	53	1243	804	392	111	1307
732	445	43	1220	799	437	111	1347
863	443	58	1364	858	447	132	1437
1318	666	86	2070	1297	660	160	2117
1103	565	57	1725	1198	574	135	1907
40720	20078	2664	63462	39488	20067	5824	65379
25902	12086	1559	39547	23960	12010	2765	38735
25175	13030	1251	39456	23939	13020	2931	39890
33740	16539	1639	51918	31119	16506	4069	51694
20437	9758	1232	31427	19713	9739	2007	31459
17826	9682	1040	28548	17103	9666	9016	28785
31253	14588	1886	47727	29160	14490	3280	46930
154333	75683	8607	238623	144994	75431	17068	237493
195053	95761	11271	302085	184482	95498	22892	302872

[1] Y compris 442 militaires en garnison à Ath; 2216 milit. à Tournay; 2924 milit. à Mons; et 474 milit. à Charleroy.

TABLEAU de la population de la province de Hainaut au premier janvier 1831.

NOMS DES CANTONS.	POPULATION des CANTONS.	POPULATION des ARRONDISSEM.	NOMBRE DE COMMUNES par CANTON.	NOMBRE DE COMMUNES par ARRONDISSEMENT.
ARRONDISSEMENT DE MONS.				
Chièvres	18,148	210,775	21	139
Boussu	24,471		13	
Dour	20,312		17	
Enghien	19,149		10	
Lens	20,137		17	
Mons (nord)	29,249		6	
Mons (sud)	11,386		7	
Paturages	23,754		17	
Rœulx	23,194		22	
Soignies	20,975		9	
ARRONDISSEMENT DE TOURNAY.				
Antoing	19,118	230,930	19	139
Ath	18,849		11	
Celles	18,094		13	
Ellezelles	18,100		4	
Frasnes	17,742		13	
Lessines	21,320		10	
Peruwelz	21,438		12	
Quevaucamps	17,556		15	
Templeuve	18,432		18	
Leuze	20,618		15	
Tournay (1er cant.)	35,043		9	
Tournay (2e cant.)	4,620		5	

NOMS DES CANTONS.	POPULATION des CANTONS.	POPULATION des ARRONDISSEM.	NOMBRE DE COMMUNES par CANTON.	NOMBRE DE COMMUNES par ARRONDISSEMENT.
ARRONDISSEMENT DE CHARLEROY.				
Beaumont	13,141	166,819	15	146
Binche	19,852		16	
Charleroy (rive droite)	27,886		9	
Charleroy (rive gauche)	12,972		15	
Chimay	12,581		17	
Fontaine-l'Évêque	15,931		13	
Gosselies	20,574		17	
Merbes-le-Chateau	10,212		17	
Seneffe	18,493		13	
Thuin	15,177		14	
TOTAUX.		608,524	. . . .	424

La population de cette province s'élevait, au 1er janvier 1832, à 615,461 habitans. Il y avait eu 19,030 naissances et 13,307 décès; 1,929 individus avaient quitté la province et 1,428 étaient venus s'y établir. Au 1er janvier 1833, on y comptait 617,683 habitans, ce qui fait une augmentation de 2,222 ames.

CRIMES ET DÉLITS.

Depuis long-temps la province de Hainaut s'est fait remarquer par la moralité de ses habitans et la rareté des crimes et des délits qui s'y commettent. D'après les recherches faites par M. Quetelet sur le nombre des crimes contre les personnes et les propriétés dans les provinces ressortissant de la Cour de Bruxelles, il s'en commet beaucoup moins dans le Hainaut que dans les autres provinces :

CRIMES CONTRE LES PERSONNES.

Brabant compte, par an,	1	accusé sur	10,000	hab.
Flandre Orientale. . .	1	id.	14,000	
Anvers	1	id.	17,000	
Flandre Occidentale . .	1	id.	20,000	
Hainaut.	1	id.	54,000	

CRIMES CONTRE LES PROPRIÉTÉS.

Brabant.	1	accusé sur	4,600	hab.
Anvers	1	id.	5,300	
Flandre Occidentale. .	1	id.	7,700	
Flandre Orientale . .	1	id.	7,900	
Hainaut.	1	id.	13,900	

Les délits correctionnels sont dans la même proportion.

COMMERCE ET INDUSTRIE.

Les rivières navigables, les canaux et les grandes routes qui entrecoupent cette province dans les divers sens facilitent ses relations avec les provinces limitrophes et avec la France pour l'écoulement de ses richesses minérales, agricoles et manufacturières. La majeure partie de la population appartient à la classe industrielle : les houillères des environs de Mons occupent une multitude d'ouvriers; l'extraction de la houille et du fer, et la clouterie, alimentent l'existence d'un grand nombre d'individus dans l'arrondissement de Charleroy; dans celui de Tournay les trois quarts de la population vivent de l'industrie manufacturière, qui comprend en premier lieu la bonneterie et la tisseranderie de toiles de lin.

HOUILLE.

Ce précieux combustible est exploité dans trois bassins principaux désignés sous le nom de bassins de l'Ouest et de l'Est de Mons, et de Charleroy.

Le premier s'étend sur les territoires de Baisieux, Boussu, Cuesmes, Dour, Elouges, Eugies, Frameries, Genly, Hainin, Hornu, Jemmapes, Montrœul, Noirchain, Quaregnon, Quiévrain, Saint-Ghislain, Thulin, Warquegnies, Wasmes, et Wasmuel; il offre cent quarante-deux puits d'extraction dont quatre-vingt-sept emploient la vapeur comme force motrice pour ramener la houille au jour, et cinquante-cinq font encore usage de chevaux; trente-trois machines à feu servent à l'épuisement des eaux souterraines.

Ces divers établissemens occupent 20,440 ouvriers, parmi lesquels on en compte 16,650 qui sont employés aux travaux du fond, 2,960 à l'extraction du charbon, 500 au voiturage jusqu'aux divers points d'embarcation, et 330 au chargement des bateaux. La tenue des livres, la comptabilité et la surveillance occupent encore deux cents personnes.

La dépense de ce personnel peut être estimée par jour à 20,740 florins, à raison d'un florin pour terme moyen de la journée de l'ouvrier, et un florin cinquante cents pour le traitement des employés de l'administration.

Le produit de ces diverses exploitations s'est élevé en 1829 à quatorze millions d'hectolitres de houille qui se sont écoulés de la manière suivante :

200,000 hectolitres pour l'alimentation des machines à vapeur servant à l'extraction.

3,700,000 pour la consommation des habitans des arrondissemens de Mons et de Tournay et du midi des deux Flandres.

3,600,000 pour l'exportation dans les Flandres, les provinces d'Anvers et du Brabant.

4,000,000 pour exporter en France.
2,500,000 pour exporter en Hollande.

14,000,000 hectolitres.

Cette exploitation a occasioné en 1829 un mouvement de fonds de 8,900,000 florins, savoir :

400,000 fl. valeur de la houille consommée dans les exploitations.
1,850,000 produit de la vente faite sur le carreau des fosses.
6,650,000 produit de la vente faite sur les bords du canal de Mons à Condé.

8,900,000 florins.

Le prix de vente de l'hectolitre de houille s'établit de la manière suivante :

Prix sur les lieux	0-50
Rendu dans le bateau.	0-70
à Gand.	1-07
à Paris.	2-00
à Rotterdam.	1-30

Le bassin de l'Est renferme trente-quatre bures d'extraction dont treize sont munis de machines à vapeur, et vingt-un de machines à molettes. Les mines y sont asséchées par huit machines à feu.

Le nombre des personnes employées est de 1985, dont 1725 ouvriers mineurs, 230 ouvriers de jour, et trente commis pour les recettes, l'administration, etc.

La dépense journalière du personnel est de 1061 fl. 60 cents, en évaluant le salaire de l'ouvrier à cinquante-deux cents et celui de l'employé à un florin cinquante. On pourrait s'étonner avec raison de la disproportion qu'il y a entre le nombre d'ouvriers employés aux houillères de

l'Ouest et celui des ouvriers qui travaillent dans les exploitations de l'Est, si l'on ne savait que dans ces dernières les puits sont moins profonds, les chasses, les galeries moins longues, les veines plus puissantes et généralement l'extraction plus facile. Les mêmes causes, le haut prix des denrées à l'Ouest de Mons et la difficulté de s'y procurer des ouvriers en nombre suffisant, occasionent la disproportion plus grande encore qu'on remarque dans le prix de la journée à l'Est de Mons; les ouvriers plus nombreux ne peuvent pas, comme dans l'autre partie du district houiller, imposer la loi aux propriétaires des mines.

Le produit de ces houillères a été, en 1829, de 2,200,000 hectolitres de houille; 195,000 ont servi à la consommation des machines à vapeur, et 2,005,000 ont été vendus sur les lieux.

Le prix moyen de l'hectolitre est de 74 cents, ce qui donne, pour 1829, un mouvement de fonds de 1,628,000 florins. Un cinquième environ de ce produit se dirige vers Lessines, pour y être embarqué sur la Dendre et se rendre de là à Termonde et en Hollande.

Le bassin de Charleroy compte aussi un grand nombre de houillères. Il y a cent-vingt-huit puits d'extraction dont la plus grande profondeur est de deux cents mètres et la moindre de cinq mètres; leur largeur varie entre un et trois mètres. Soixante-onze corps de veines sont exploités; la moindre puissance est de trente centimètres, et la plus grande d'un mètre quarante centimètres. Onze pompes à feu ou machines à vapeur opèrent l'épuisement des eaux. Trente-quatre machines à molettes et soixante tourniquets sont en activité pour l'extraction de la houille. Le produit annuel est de 2,800,000 quintaux métriques de combustible.

L'extraction de la houille nécessite une consommation énorme de perches et de bois de toutes espèces, de poudre de mines, de fonte, de fer ouvré, de cuivre, de cuir, de chanvre, de cordages. On emploie tous les jours, pour éclairer les travaux souterrains une quantité considérable d'huile, de chandelles. L'agriculture même retire de ces établissemens de grands avantages, puisque la consommation des céréales, des pailles, du foin, de l'avoine, etc., suit toujours dans une proportion invariable leurs progrès ou leur décadence. Enfin, les habitans de plusieurs cantons de la province, n'ont, pour ainsi dire, d'autres moyens d'existence que ceux qu'ils tirent des travaux de leurs houillères.

Parmi les diverses mines de houille dont les produits sont vendus à Paris, ceux de Mons, depuis une vingtaine d'années, sont venus y susciter une grande concurrence qui a eu pour effet de perfectionner l'extraction dans les divers centres d'exploitation, de réduire les frais d'arrivage, et d'augmenter la consommation sur le marché de Paris. Les données suivantes, que nous empruntons à un mémoire très-étendu de M. Michel Chevalier, ingénieur des mines, servant à faire connaître tout ce qui est relatif à l'exportation en France des houilles de Mons, deviennent, avec les expériences récentes qu'à faites ce savant, un complément nécessaire à tout ce que nous avons dit antérieurement sur ce sujet.

DIVERSES NATURES DES CHARBONS DE MONS.

CHARBON SEC.

En suivant, de l'extérieur au centre du bassin, les couches du terrain houiller de Mons qui se succèdent et s'enveloppent dans le même ordre, à partir de la limite nord, et à partir de la limite sud du bassin, on trouve d'abord les veines d'un charbon bitumineux, non collant, brûlant sans flamme ni fumée, très-propre à la cuisson de la chaux et des briques. Ce charbon, ajoute M. Chevalier, a généralement peu de consistance; sa structure est schisteuse et le plus souvent contournée; il se réduit en poudre fine tachant les doigts.

Des échantillons différens lui ont donné les résultats suivans :

NUMÉRO des ESSAIS.	PESANTEUR spécifique A 12° CENTIGRADES.	PERTE au feu EN CENTIÈMES.	PROPORTION des cendres EN CENTIÈMES.	COULEUR des CENDRES.
1	1 298	14 »	2 20	Fauve.
2	1 303	10 80	2 40	Fauve.

CHARBON DE FINE FORGE.

Après le charbon sec vient le charbon de *fine forge*, dont l'usage principal est la maréchalerie. Comme un grand nombre des charbons à foyer, il est fragile, friable même, sans être cependant pulvérulent et tachant comme le précédent. Il a un éclat variable.

Il existe plusieurs veines de ce charbon : celles qui fournissent les meilleurs produits sont la *grande veine*, qu'on exploite sur un grand nombre de points, et notamment à Elouges, à Grisœuil, aux Tas, et les Cinq-Paumes à Grisœuil. Ce charbon est très-convenable à la fabrication d'un coke serré, bien agglutiné, solide et sonore; M. Chevalier a fait, à cet égard, des expériences en grand très-concluantes. Ce coke serait certainement propre aux usages métallurgiques. On a employé pour essai, dans les hauts-fourneaux de Charleroy, du coke provenant de la *grande veine*; on en consommait 2 1/8 pour 1 de fonte, tandis qu'avec le charbon de Charleroy c'était 2 3/4.

Le rendement en coke est, en grand, de 65 à 68 pour cent du poids de la houille, en vase clos.

Divers essais chimiques auxquels M. Chevalier a soumis ce charbon ont fournis les résultats suivans :

NUMÉRO des ESSAIS.	PESANTEUR spécifique à 12° CENTIGRADES.	PERTE au feu EN CENTIÈMES.	PROPORTION des cendres EN CENTIÈMES.	COULEUR des CENDRES.
1	1 265	25 75	1 11	Fauve.
2	1 272	23 »	2 156	Un peu fauve.

La couleur des cendres indique que ce charbon est à peine pyriteux; il y a en effet rarement de la pyrite apparente. Du coke, fait en grand avec de la houille en morceaux, a donné 3, 80 p. 0/0 de cendres.

Du coke, fait avec du même un peu inférieur, en a donné 11, 20 p. 0/0

CHARBONS DURS.

Ces charbons se distinguent des précédens par un aspect particulier. Ils offrent ordinairement deux sens de division, qu'on serait tenté de comparer aux *clivages* des minéraux, l'un parallèle, l'autre perpendiculaire au plan de la couche. Ces clivages sont plus ou moins faciles sur les diverses veines, mais ils sont toujours indiqués. Celui qui est perpendiculaire au lit a lieu généralement suivant un plan parfaitement dressé; et lorsque la division est faite, elle montre toujours deux faces brillantes : le clivage parallèle au lit met à nu des faces moins planes, plutôt lisses que miroitantes. Les divers plans successifs suivant lesquels peuvent s'opérer ces divisions, sont fort rapprochés; ils sont rarement distans de plus d'un centimètre.

De la disposition de ces deux sens de division, il résulte que les fragmens de charbon *dur* affectent habituellement une forme rectangulaire.

Lorsque ces clivages sont faciles, le charbon vu en tas a de l'éclat, mais il renferme beaucoup plus de menu, et il supporte peu les transports; si les clivages sont difficiles, la cassure du charbon est inégale, la surface des

morceaux est grenue, sans éclat, mais ils sont beaucoup plus gros, et c'est principalement sur la grosseur que se règle le prix de vente.

Les *charbons durs* sont bitumineux, collans, très-propres à la fabrication d'un beau coke, susceptible d'être employé dans les fonderies et les hauts-fourneaux à fer.

Ils brûlent avec une chaleur vive et soutenue, et, sous ce rapport, ils conviennent aux verreries, aux fours à pudler, aux machines à feu un peu fortes, travaillant avec un effet constant ; mais ils sont lents à s'embraser, et ne permettent pas de donner un coup de feu instantanément.

Il est à remarquer que le coke de Saint-Étienne, quoique très-solide et très-serré, et brûlant avec une très-vive chaleur dans un fourneau à courant d'air forcé, paraît néanmoins être peu propre à la production de la fonte douce dans les fourneaux et à sa conservation dans les fourneaux à la Wilkinson. Plusieurs fondeurs de Paris lui reprochent de blanchir la fonte et de l'aigrir à la seconde fusion : il est vrai qu'ils ne se servent que de coke obtenu en vase clos. Cependant celui qui est fabriqué dans les mêmes circonstances avec du charbon *dur* de Mons n'a pas le même inconvénient, il rend même la fonte graphiteuse. C'est d'après ces observations que l'un des plus habiles fondeurs de Paris, M. Laurent Thiébault, mélange, pour la carbonisation, le charbon de Saint-Étienne et le charbon *dur* de Mons.

Voici le résultat des essais auxquels M. Chevalier a soumis cette qualité de charbons durs de Mons (ceux qu'il a essayés provenaient de la concession du Nord du bois de Boussu).

NUMÉRO DES ESSAIS.	NOMS DES COUCHES.	PESANTEUR spécifique A 12° CENTIGR.	PERTE au feu en CENTIÈMES.	PROPORTION des cendres EN CENTIÈMES.		COULEUR DES CENDRES.
1	Plate veine.	1 263	30 80	1 284		Fauve.
2	»	1 275	30 »	1 680		Id.
3	»	1 287	33 »	2 606		Id.
4	»	1 273	29 60	1 408	Moyenne : 1 96.	Id.
5	»	1 265	28 40	1 710		Id.
6	»	1 272	32 80	3 360		Id.
7	»	1 266	27 50	1 840		Id.
8	Veine à 2 laies.	»	28 20	1 22		Légérem. fauve.
9	»	1 262	31 20	1 »	1 27.	Fauve.
10	»	1 263	34 80	1 60		Légérem. fauve.
11	Bouleau.	1 264	35 »	4 40		Fauve.

Des essais en grand, faits en plein air sur ce charbon, ont donné 55 p. % d'un fort beau coke. Parmi les couches qui fournissent le charbon dur on cite la *Plate veine*, le *Buisson*, les *Andriers*.

CHARBON FLÉNU.

Le centre du bassin est occupé par une variété de charbon, dite *Flénu :* c'est un charbon brillant, bien taillé en rhomboïdes obliques, dont les faces portent des stries d'un aspect caractéristique, auxquelles on a donné le nom de *houille de Flénu :* il ne se réduit pas en poussière, mais en petits fragmens dont la surface est lisse. Lorsqu'il est en morceaux exempts de fissures il se conserve très long-temps.

Il ne présente pas les clivages si fréquens dans le *charbon dur :* il se partage cependant souvent parallèlement au lit, parce qu'il contient des plantes transformées en charbon de bois minéral, disposées par plans. Il est éminemment facile à embraser, brûle avec une flamme vive, longue et claire. Il est excellent pour chauffer à point nommé de grandes surfaces. On n'y trouve qu'une faible proportion de cendres, et très-peu de pyrites; aussi il ne donne pas de mâchefer. Il ne ronge pas les grilles des foyers qu'il alimente, et il ne corrode pas les appareils métalliques soumis à son action. Placé sur un feu allumé, il colle assez pour se tenir agglutiné, et pour que le menu ne passe pas à travers les barreaux, mais pas assez pour faire voûte, et pour exiger un travail continuel de la part du chauffeur. Tant de qualités, que lui seul présente réunies, ont été partout appréciées, et à Paris, plus que nulle autre part, elles lui ont assuré une haute réputation, qui s'affermit tous les jours davantage. Il est spécialement recherché pour toutes les opérations des arts où l'évaporation joue un rôle important, et c'est le plus grand nombre. C'est par-dessus tout un charbon à chaudière.

Carbonisées en grand, les bonnes qualités du *Flénu* s'agglutinent bien; mais le coke qui en provient est moins serré, moins solide que celui qu'on fabrique avec le charbon dur et avec le charbon de fine forge : il serait moins convenable aux arts métallurgiques, il le serait davantage aux usages domestiques.

Pour la fabrication du gaz, le Flénu l'emporte aujourd'hui sur les charbons de Saint-Étienne eux-mêmes; en ce moment les charbons Flénus de la compagnie de Wasmes et Hornu sont employés exclusivement à toute autre

houille, à l'usine anglaise du gaz; et les autres établissemens d'éclairage paraissent portés à se servir aussi de houille de Mons.

Les couches du *Flénu* les plus éloignées du centre du bassin se ressentent un peu du voisinage du *charbon dur :* sans cesser d'être d'une inflammation facile, elles résistent plus long-temps au feu; sans se boursouffler, elles s'agglutinent mieux que celles qui terminent la série du centre. Elles forment une qualité intermédiaire très-recherchée dans le commerce.

Les principales propriétés du *Flénu* n'ont pas contribué moins que l'heureuse situation géographique du bassin de Mons à exciter le vaste développement qu'y a pris l'industrie charbonnière. Elles assurent aux produits de ce bassin un écoulement facile, quand même des découvertes imprévues, ou de nouvelles lignes de navigation, viendraient à leur susciter des concurrences nouvelles sur les marchés où ils dominent aujourd'hui. Aussi le Flénu forme-t-il la majeure partie de l'extraction des mines de Mons.

Les divers essais auxquels M. Chevalier a soumis le charbon Flénu ont fourni les résultats suivans : les essais du n° 1 au n° 22 ont été faits sur des charbons de la concession du Nord du bois de Boussu; ceuxde 22 à 26, sur des charbons de la concession de Hornu et Wasmes):

ESSAIS SUR LE FLÉNU.

NUMÉRO DES ESSAIS.	NOMS DES COUCHES.	PESANTEUR spécifique A 12° CENTIGR.	PERTE au feu en CENTIÈMES.	PROPORTION des cendres EN CENTIÈMES.		COULEUR DES CENDRES.
1	Grand Gaillet.	»	34 80	2 86	M. 2 43	Blanc.
2	Id.	»	34 20	1 84		Id.
3	Id.	»	34 »	2 60		Id.
4	Gaillette.	1 269	35 »	2 80	M. 2 80	Fauve.
5	Id.	1 284	30 80	2 80		Blanc.
6	Renard.	1 279	38 80	2 20	Moy. 1 75	Un peu fauve.
7	Id.	1 274	32 80	1 40		Fauve.
8	Id.	1 287	37 »	1 40		Id.
9	Id.	»	35 »	2 »		Légèrem. fauve.
10	Gade.	1 254	37 20	1 50	M. 2 15	Blanc.
11	Id.	1 277	35 60	2 80		Id.
12	Anas.	1 269	34 20	1 80	M. 1 70	Id.
13	Id.	1 269	33 20	1 60		Id.
14	Veine à l'aune.	1 272	37 60	1 75	Moy. 2 05	Fauve.
15	Id.	1 306	35 »	2 73		Un peu fauve.
16	Id.	1 266	33 80	1 85		Id.
17	Id.	»	39 80	0 96		Id.
18	Id.	»	35 80	2 »		Blanc.
19	Couches de la Sentin.	1 303	28 80	5 80	Moy. 4 05	Fauve.
20	Id.	1 272	30 40	2 40		Id.
21	Id.	1 287	35 40	2 40		Blanc.
22	Id.	1 301	31 60	5 60		Id.
23	Houbarte.	1 280	33 60	2 80		Blanc.
24	Franois.	1 267	32 20	1 10		Fauve.
25	Cormillette.	1 294	33 »	5 20		Blanc.
26	Carlier.	1 271	31 20	1 90		Légèrem. fauve.

Il résulte de ce tableau que le Flénu est un charbon très-pur, et qu'il est surtout exempt de pyrite plus encore que les qualités précédentes.

Parmi le grand nombre de couches qui fournissent le Flénu, on distingue celles connues sous les noms *de Veine à l'aune*, *Carlier*, les *Franois*, *Belle et Bonne*, *Cossette*, *Veine à mouche*, *Houbarte*, *etc*.

De toutes les qualités de charbon de Mons, le *Flénu* est le seul qui vienne en grande quantité à Paris.

Le charbon dur se répand soit en Hollande, soit dans les départemens du Nord; il en vient un peu à Paris, à l'état de *gros*, pour le chauffage domestique ou pour quelques établissemens particuliers. Il paraît probable qu'il y sera bientôt plus recherché, et en effet il y aurait avantage à l'employer pour la fabrication du coke dans les fonderies. Mêlé au Flénu, qui est souvent un charbon *léger*, il l'améliorerait singulièrement pour un grand nombre d'usages, et surtout pour les machines à vapeur.

Tout porte à croire qu'à Paris l'emploi de la houille, dans le chauffage domestique, va prendre une extension considérable, et qu'on se servira de ce combustible en le mêlant au bois dans les cheminées ordinaires. Or, pour cet usage, le charbon dur semble à M. Chevalier, devoir être, dans plusieurs cas, préféré au Flénu, quoiqu'il soit moins flambant, parce qu'il tient le feu plus long-temps, et que le mélange du bois est certainement suffisant pour l'enflammer.

TRANSPORT DE MONS A PARIS.

La majeure partie des charbons de Mons s'embarquent sur le canal de Mons à Condé. Toutes les exploitations

sont situées au midi de ce canal, à une distance de 3 à 4 kilomètres au moins. Ce canal a été livré au commerce à la fin de 1814; il est à grande section, d'une navigation très-commode.

De là pour arriver à Paris, voici la route suivant laquelle ils se dirigent : à Condé ils entrent dans l'Escaut, qu'ils remontent jusqu'à Cambrai. Il y a du côté de Valenciennes quelques écluses simples à remplacer par des sas éclusés.

A Cambrai ils passent dans le canal de Saint-Quentin, qu'ils parcourent dans toute son étendue.

La partie la plus voisine de l'Oise, dite canal Crozat, date de 1785; l'autre partie de Saint-Quentin à Cambrai, n'a été livrée à la navigation qu'en 1810. C'est un canal à grande section.

A Chauny, ils rencontrent l'Oise, qu'ils descendent jusqu'à son confluent avec la Seine, à Conflans-Sainte-Honorine; de Conflans ils remontent à Paris.

L'Oise manque souvent d'eau. On s'occupe d'y remédier efficacement en la canalisant, et en la remplaçant sur une partie de son cours par un canal latéral.

La distance totale ainsi parcourue est de 340 kilomètres, savoir :

Sur le canal de Mons à Condé. . . .	12	kil.
De Condé à Cambrai, par l'Escaut. . .	53	
De Cambrai à Chauny, par le canal de Saint-Quentin.	93	40
De Chauny à Conflans, par l'Oise. . .	121	50
De Conflans à Paris, par la Seine. . .	60	00
	339	90

Les charbons ne viennent pas directement à Paris. Ils sont d'abord déchargés à Compiègne, et là les marchands les remanient et les mélangent avant de les envoyer dans la vallée de la Seine.

De la comparaison des différentes espèces de charbons employés en France, avec ceux du bassin de Mons, on peut tirer les conséquences suivantes :

Pour le chauffage domestique, pour la fabrication du gaz, pour la plupart des évaporations, et en général pour tous les foyers peu considérables, ou pour ceux où l'on a besoin de coups de feu instantanés, le Flénu est et doit continuer d'être universellement préféré.

Pour les grands foyers, pour les machines à vapeur un peu fortes, pour les verreries, le charbon d'Auvergne, vu son bas prix, doit continuer de trouver un débit assez considérable en France : sur ce point, les charbons durs de Mons rivaliseront probablement avec lui.

Pour les fours à réverbère, en petit nombre à Paris, qui exigent de gros morceaux et une haute température, le charbon de Saint-Étienne, ou certains charbons durs de Mons, sont préférables. Les charbons de Charleroy pourront un jour leur faire concurrence pour ces usages.

Pour la fabrication du coke dans les usines, le charbon de Saint-Étienne est de bonne qualité. Il paraît qu'il y a avantage à y mêler des charbons durs de Mons. Ceux de Charleroy sont susceptibles du même emploi.

Dans la plupart des cas, il y aurait bénéfice à employer non pas une seule nature de charbon, mais des mélanges; presque tous les charbons, et surtout ceux de grille, gagneraient le plus souvent à être associés à une autre variété, où serait développée telle ou telle propriété particulière qui manquerait aux premiers. C'est même parce

qu'à une grande pureté, et aux qualités ordinaires des charbons légers très-inflammables, le Flénu réunit, à un degré variable, suivant les exploitations qui le fournissent, celles des charbons collans et tenant bien le feu, qu'il est arrivé à la haute réputation dont il jouit aujourd'hui.

On a fait un grand nombre d'essais dans les trois usines à gaz de Paris, dans le but de déterminer les qualités spéciales des diverses houilles pour cette fabrication. Ici la question était très-complexe. Il y avait à tenir compte d'un grand nombre d'élémens qui varient avec les charbons dans de très-larges limites. Ce sont principalement :

Le temps nécessaire au dégagement du gaz ;

Le volume de ce gaz ;

Sa puissance éclairante ; sa pureté.

Le gaz, tel qu'il sort des cornues, et même après les préparations auxquelles on le soumet dans les usines d'éclairage, contient de l'hydrogène sulfuré, des sels ammoniacaux, des goudrons et des huiles très-fétides. Il en résulte qu'il répand une odeur très-désagréable lorsqu'il s'échappe sans être complètement brûlé, et que les produits de sa combustion, par l'acide sulfureux qu'ils renferment, exercent sur les tissus une action décolorante. Ce dernier inconvénient est très-grave à Paris, parce qu'une grande partie de la clientelle des usines à gaz se compose de magasins renfermant des étoffes délicates.

Le coke est très-cher à Paris, parce qu'il est très-recherché pour le chauffage domestique : la valeur du coke, provenant de la distillation, est à peu près égale, quelquefois même supérieure à celle du charbon chargé dans les cornues.

Ces nombreux élémens varient non seulement d'une

nature de charbon à une autre, mais encore pour celui qui provient de la même couche, du même point, suivant la grosseur des morceaux. Le menu est généralement d'un emploi beaucoup moins avantageux que le gros, principalement sous le rapport de la quantité du gaz, et de l'état du coke. L'influence du volume des fragmens sur le produit en gaz est surtout très-marquée, avec les charbons sujets à s'échauffer et à s'effleurir.

A cet égard une longue série d'expériences a été entreprise et achevée avec le plus grand soin à l'usine anglaise du gaz. M. Martin, négociant en charbons de terre en a publié les résultats (Paris; Éverat, 1828.) Ceux qui offrent le plus d'intérêt sont transcrits dans le tableau suivant.

INDICATION DES CHARBONS.	QUANTITÉS DISTILLÉES en poids. kil.	QUANTITÉS DISTILLÉES en vol. hectolit. ras.	PRODUCTION en coke. hect. comb.	PRODUCTION en gaz. pied cube.	Consommation d'un bec de gaz : pied cube par heure.	Nombre d'heures d'un bec corresp. au produit en gaz.	Estimation à vue d'un hect. comb. de coke.	Valeur totale du gaz et du coke produits.[3]
							Fr.	Fr.
Gros — St.-Étienne (Seignat).	1000	»	16	6870	4 3/7	1552	4 »	159
Gros — Mons (Grisœuil). . .	1000	»	15 1/2	7633	6 1/4	1221	3 50	129
Gros — Id. Bellevue [1] . .	1000	»	14 1/2	6250	6 2/7	995	3 »	112
Menu — Fins	1000	13	18	8281	3 3/4	2209	3 »	188
Menu — St.-Étienne (Jovin et Neyron) . . .	1000	13 3/4	19	7968	4	1992	3 75	190
Menu — Id. (Durand, Major, etc.)	1000	13 1/3	17	5776	4	1444	3 25	143
Menu — Mons (Grisœuil)[2] . .	1000	13 1/3	18	7667	4 2/7	1789	3 25	167
Mélange Flénu.	1000	12 1/2	16	8000	2 3/4	2133	3 »	176
Fge Gaillce — Mons (Grisœuil).	1000	12 3/4	15	5327	4 2/7	1243	3 10	123
Fge Gaillce — Id. (Tapatout) .	1000	14	5	6100	4 2/7	1423	3 »	105

Dans ces essais, les charbons à forger, et ceux qui sont lents à s'enflammer, ont mis plus de temps à rendre leur gaz que les charbons *légers* et facilement inflammables. Les charbons de Mons sont ceux dont le gaz était moins odorans ; aussi, eu égard à la lenteur de la distillation avec le charbon de Saint-Étienne, à son prix plus élevé, et à la fétidité du gaz qu'il produit, le *mélange* Flénu est universellement préféré par les compagnies d'éclairage.

[1] Charbon *dur*.

[2] Cassure de gros préparée au moment de l'essai.

[3] L'heure d'un bec est comptée à 6 c.

CARRIÈRES, FOURS A CHAUX ET SCIERIES DE MARBRE.

L'exploitation des carrières est une source de prospérité pour les trois arrondissemens. Dans celui de Mons, quatre-vingt-une carrières en activité fournissent au commerce une quantité considérable de pierres propres à bâtir, à diguer, à faire de la chaux; elles emploient de neuf cent vingt-cinq à mille ouvriers. L'assèchement des ouvrages s'y fait communément à bras d'hommes. Les eaux de quelques unes de ces carrières s'épuisent cependant par des machines à vapeur et des machines à chevaux.

Les carrières les plus importantes sont celles de Wiheries et d'Attre pour les pavés de route, et celles de Soignies et d'Écaussinnes pour les pierres de taille.

La pierre d'Écaussinnes est susceptible d'un beau poli; on la réduit en tables sur les lieux au moyen de scies mécaniques; elle est généralement connue en France sous le nom de granit de Flandre.

Les produits des carrières de l'arrondissement de Mons s'emploient dans le pays ou s'exportent en France par le roulage; suivant les localités, on les voiture jusqu'à Ath ou Bruxelles, où ils sont embarqués pour les Flandres ou la Hollande. Le canal de Charleroy à Bruxelles offre un débouché avantageux pour le produit des carrières de Soignies et d'Écaussinnes.

Dans l'arrondissement de Tournay, l'extraction de la

pierre de taille et du grès à paver occupe au delà de mille ouvriers dans les communes de Chercq, Calonne, Bruyelles, Antoing et Lessines; un des principaux débouchés est la Hollande.

A Basècles, la pierre de taille et le marbre sont exploités par deux cent vingt-cinq ouvriers environ.

La fabrication de la chaux compte dix établissemens remarquables dans les environs de Tournay; on y trouve huit machines à feu et plus de trois mille ouvriers employés à l'extraction et à la calcination de la pierre. Quevaucamps, Blaton et Basècles ont aussi des établissemens du même genre; mais ils sont beaucoup moins importans, et n'emploient que cent vingt ouvriers environ. La chaux s'exporte dans toute la Belgique, en France et dans la Hollande.

On trouve un grand nombre d'exploitations de pierre de taille et de marbre dans l'arrondissement de Charleroy; telles sont les carrières de calcaire compacte d'Erquelinnes, Solre-sur-Sambre, Merbes, Ragnée, Ghoy-la-Buissière, Sars-la-Buissière, Hantes-Wiheries, Montignies-Saint-Christophe, Fontaine-Valmont, Lobbes, Alne, Landelies, Leernes, Mont-sur-Marchienne, Marchienne-au-Pont, Montignies-le-Tilleul, Feluy, Arquennes, Vieuville.

Quelques unes de ces carrières jouissent d'une assez grande réputation pour la qualité et la dureté de la pierre; les débris sont convertis en chaux dans des fours volans ou permanens.

Les exploitations des carrières de marbre de Sainte-Anne, de Beaumont et de Chimay, sont très-renommées. On y détache le marbre du rocher au moyen de la poudre; mais on emploie beaucoup de précautions en le faisant

On exploite aussi beaucoup d'argile plastique à Trahegnies; on l'emploie ordinairement à la fabrication des carreaux à paver, des pannes, des gazettes, etc.

TABLEAU

DES CARRIÈRES EXPLOITÉES DANS LE PREMIER DISTRICT DES MINES.

Noms des communes où elles sont situées.	Objets exploités.	Nombre de carrières.	Nombre d'ouvriers.
Autreppe.	Calcaire ancien.	3	25
	Pour pierres de tailles et fabrication de la chaux.		
Boussu..	Craie.	1	2
	Pour fabrication de la chaux.		
Cambron-Casteau. . . .	Calcaire ancien.	2	8
	Pour fabrication de la chaux.		
Cuesmes.	Craie.	3	6
	Pour fabrication de la chaux.		
Élouges..	Craie.	3	15
	Pour fabrication de la chaux. . .		
Eugies..	Grès schisteux.	1	18
	Pour pavés de routes.		
Frameries.	Craie.	1	2
	Pour fabrication de la chaux.		
Givry.	Craie.	2	4
	Pour fabrication de la chaux.		
Ghlin.	Grès.	1	2
	On y exploite environ 140,000 pavés de route par an.		
Ghlin.	Craie.	1	2
	Pour fabrication de la chaux.		
Harmignies.	Craie.	1	2
	Pour chaux.		
	A Reporter.	19	86

Noms des communes où elles sont situées.	Objets exploités.	Nombre de carrières.	Nombre d'ouvriers.
	Report. . . .	19	86
Hautrages.	Argile plastique. . . . . Pour la fabric. des creusets de verrerie, gazettes, pipes, faïences, etc.	3	20
Jemmapes.	Craie. . . . . Pour fabrication de la chaux.	2	4
Lens	Calcaire ancien. . . . . Pierre de taille et la fabrication de la chaux.	5	12
Masnuy-Saint-Jean. . . .	Silex pyromaque.. . . . . Pierres à fusil.	1	10
Nimy-Maisières.	Grès. . . . . Pavés de routes.	2	2
Pâturages.	Grès houiller. . . . . Pour pierres de taille et bordures de routes.	1	6
Quaregnon.	Craie. . . . . Pour fabrication de la chaux.	3	7
Quevy-le-Grand.	Craie. . . . . Pour chaux.	2	3
Quevy-le-Petit.	Craie. . . . . Pour chaux.	1	1
Sirault.	Calcaire ancien. . . . . Pour pierres de taille.	1	4
Wasmes.	Craie. . . . . Pour fabrication de la chaux.	2	4
Wiheries.	Grès ancien. . . . . Pour pavés de route.	1	8
Bray.	Grès. . . . . Pour pavés de route.	1	4
Braine-le-Comte.. . . .	Calcaire ancien. . . . . Pour pierre de taille.	1	5
Écaussinnes d'Enghien. . .	Calcaire ancien. . . . . Pour pierre de taille et fabrication de la chaux. Il y a trois machines à vapeur pour l'épuisement des eaux.	7	274
Écaussinnes d'Enghien.. .	Grès. . . . . Pour meules à éguiser.	1	5
	A reporter. .	53	455

Noms des communes où elles sont situées.	Objets exploités.	Nombre de carrières.	Nombre d'ouvriers.
	Report. .	33	455
Écaussinnes-Lalaing. . .	Calcaire ancien. . . . . Pour pierre de taille.	2	10
Écaussinnes-Lalaing.. . .	Grès. . . . . Pour meules à aiguiser et pierres à bâtir.	1	4
Gottignies..	Grès. . . . . Pour pavés de route.	2	»
Horrues.	Calcaire ancien. . . . . Pour pierre de taille et fabrication de la chaux.	2	28
Maurage.	Grès. . . . . Pour pavés de route.	1	3
Péronnes.	Grès. . . . . Pour pierre à bâtir.	1	3
Rœulx (Petit).	Grès schisteux. . . . . Pour la fabrication de la chaux.	1	8
Saint-Vaast.	Craie. . . . . Pour la fabrication de la chaux.	1	2
Soignies.	Calcaire ancien. . . . . Pour pierre de taille et fabrication de la chaux.	4	200
Strepy.	Craie. . . . . Pour la fabrication de la chaux.	2	4
Thieu.	Craie. . . . . Chaux.	1	2
Ville-sur-Haine.	Craie. . . . . Chaux.	1	1
Brugelette	Calcaire ancien. . . . . Pour pierre de taille et fabrication de la chaux.	4	24
Maffles.	Calcaire ancien. . . . . Pour pierres de tailles et fabrication de la chaux.	1	100
Mevergnies..	Calcaire ancien. . . . . Pierre de taille et fabrication de la chaux.	2	20
Meverginies.	Grès. . . . . On y exploite annuellement 300,000 pavés.	2	40
		81	904

FER.

L'arrondissement de Charleroy est riche en minerai de fer; on en exploite à Labuissière, à Montignies-le-Tilleul, à Villers-la-Tour et dans plusieurs autres localités.

On trouve dans la province plusieurs usines à traiter le fer, telles que hauts-fourneaux au charbon de bois et au coke, affineries au bois et fours à puddler.

L'arrondissement de Mons renferme deux forges à martinets dans lesquelles on travaille le fer en mitrailles pour le réduire en barres; ces forges sont munies de fours à réverbères chauffés à la houille; l'une est située à Houdeng-Aimeries et l'autre à Wasmes. Trois fonderies de fer avec fourneaux dits *coupelots* se trouvent à Quaregnon, Hornu et Boussu; on y fond des corps de pompes et quelques poteries de fer.

Un haut-fourneau au charbon de bois produit annuellement, terme moyen, six cent mille kilogrammes de fonte, et consomme huit cents bannes de charbon dont la valeur, sur pied, à raison de cinquante francs par banne, est de quarante mille francs.

Un haut-fourneau au coke produit par an, terme moyen, deux millions de kilogrammes de fonte, et consomme en minerai et charbon pour une somme de deux cent soixante-deux mille francs.

Une affinerie produit annuellement cent quarante mille

piston du petit cylindre, à son diamètre, et en déduisant les différences de cette pression sur les faces supérieure et inférieure, on trouve une moyenne, entre la pression que l'on a déterminée au commencement de la descente du piston, et celle qu'il éprouve étant arrivé en bas de sa course, de 7,294 gr. ou environ 16 livres 6 onces, poids anglais, par pouce carré. Quant à celle qu'éprouve le grand piston, et qui est soumise aux mêmes variations, la moyenne entre les pressions initiale et finale, elle a été déterminée comme équivalant à 4,454 gr. ou environ 10 livres, poids anglais, par pouce carré.

Les pressions ont lieu simultanément, dans le même sens, sur les deux pistons; la machine est à double effet, donnant par conséquent deux coups de piston par tour de volant. Le volant fait trente tours par minute.

En établissant le calcul de la force et des effets de cette machine d'après celui de la machine d'Edwards et suivant les mesures anglaises, on trouve que le petit cylindre, ayant 8 pouces de diamètre = 50 pouces carrés × 16 livres 6 onces pour chaque pouce carré; la pression sur son piston doit être de 833 livres. Le diamètre du grand cylindre étant de 16 pouces, la surface du piston est conséquemment de 201 pouces carrés, lesquels × 10 livres = 2010 livres. La somme totale de pression des deux pistons est de 2843 livres × 30 coups de pistons par minute = 85,290 × trois pieds et demi, longueur de la course, = 298,515 × 2, la machine étant à double effet, = 597,030.

Il est admis qu'un cheval élève, *au maximum,* 32,000 à un pied dans une minute : conséquemment 597,030 divisés par 32,000 = 18 + 21,030; or, en diminuant un tiers pour le frottement, la machine d'Hornu doit avoir

une force rigoureuse de 12 chevaux. Elle n'a été confectionnée que pour la force de 10 chevaux. Les fardeaux sont enlevés au moyen de deux cordes plates de 0^{m}, 027, montées sur un tambour à bobines, de manière que l'une se roule sur elle-même, tandis que l'autre se déroule ; elles établissent ainsi un contre-poids, tant pour la pesanteur de la corde que pour celle du *cufard* vide. La machine ne détourne jamais ; le changement de mouvement se fait par le tambour, au moyen d'une roue en fonte de 3^{m} de diamètres, coulée d'une seule pièce ; cette roue tourne tantôt dans un sens et tantôt dans l'autre, par l'effet de deux pignons que le machiniste accroche ou décroche à volonté, ce qui rend très-facile le rendage du *cufard*, et prévient tous les accidens qui pourraient naître surtout de la rencontre des deux cufards, ce qui n'arrive que trop fréquemment.

Au nombre des grands avantages que procure la machine d'Edwards par ses perfectionnemens et sa simplicité, il faut encore compter une économie précieuse dans la consommation du combustible. Les quantités de houille employées à Hornu ont été scrupuleusement constatées, et il en résulte que la machine n'exige que 18 kil. de houille par chaque heure de travail. De toutes les machines employées jusqu'à ce jour, celles qui, sous ce dernier rapport, sont regardées comme les plus économiques, exigent beaucoup plus du double de semblable combustible, pendant un temps égal.

Pour les soins infinis, pour les travaux onéreux qu'a nécessités, en Belgique, avec des matériaux puisés parmi ses productions, la construction d'une machine, dont auparavant le pays avait été tributaire de l'industrie anglaise, on doit beaucoup de reconnaissance à

MM. Lejeune et Billard : leur zèle et leur activité ont mis sur la voie de porter leurs machines au maximum de la puissance, et d'en construire d'autres appropriées aux diverses fabriques, aux divers besoins, qui assurent aux manufacturiers de précieux avantages, non seulement dans l'économie du combustible et dans une faible dépense d'eau, mais encore dans un prix bien inférieur à celui qu'ont été payées des machines d'une égale force, avant la construction exécutée par MM. Lejeune et Billard.

TABLEAU

Des principaux hauts-fourneaux à fondre le minerai de fer, feux d'affineries et fours à puddler de la province de Hainaut (1831).

HAUTS-FOURNEAUX AU COKE EN ACTIVITÉ.

Dénomination des Usines.	Noms des exploitans.	Nombre d'ouvriers employés par jour.
Couillet.	Fontaine-Spitaels et compagnie.	278
id.	id.	278
Chatelineau.	Dupont.	223
Acoz.	De Dorloldot Houyoux.	113

HAUTS-FOURNAUX AU COKE EN NON ACTIVITÉ.

Hauchis.	Fontaine-Spitaels et comp.	»
Chatelineau.	L. Wilmar et comp.	»
id.	id.	»

Dénomination des usines.	Noms des exploitans.	Nombre d'ouvriers employés par jour.
Hourbes.	Waroqué et compagnie.	»
id.	id.	»

HAUTS-FOURNEAUX AU BOIS EN ACTIVITÉ.

Macon.	Deschamps Du Bruquet.	73
Solre-Saint-Gery.	Paul Barchi-Fontaine.	73
Saint-Éloy (Couillet).	Charles de Cartier.	73

HAUTS-FOURNEAUX AU BOIS EN NON ACTIVITÉ.

Seloigne.	Le prince de Chimay.	»
Saint-Remy.	id.	»
Grimian.	Daubresse.	»
Teronval.	Dupont d'Aherée.	»

FEUX D'AFFINERIE EN ACTIVITÉ.

Morlanwelz.	Lejeune.	28
Zone.	Charles de Cartier.	28
Bomerée.	Jennar.	28
Hameau.	Paul Barchi-Fontaine.	28
Biatreau.	Lottin.	28
Solre-Saint-Gery.	Paul Barchi-Fontaine.	56
Feronval.	Dupont d'Aherée.	56
Haut-Marteau.	De Cartier d'Yves.	56
Ostende.	Dupont d'Aherée.	56
Montbliard.	id.	28
Longpré.	id.	28
Pont-Saint-Nicolas.	Licot.	56
Brulard.	Licot.	28
Jean Petit.	Charles Depret.	28
Gérard.	L. Poschet.	28
Manquenoise.	Deschamps Du Bruquet.	28
Limelette.	Veuve Savary.	28

FOURS A PUDDLER EN ACTIVITÉ.

Dénomination des usines.	Noms des exploitans.	Nombre d'ouvriers employés par jour.
Acoz.	De Dorlodot Houyoux.	72
Fayt.	Dupont.	48

FEUX D'AFFINERIE EN NON ACTIVITÉ.

Morlanwelz	Lejeune.	»
Zone.	Charles de Cartier.	»
Bomerée.	Jennar.	»
Hameau.	Paul Barchi-Fontaine.	»
Biatreau.	Lottin.	»
Gocgnard.	Daubresse.	»
Solre-Saint-Gery.	Paul Barchi-Fontaine.	»
Acoz.	De Dorlodot.	»
Fayt.	Dupont.	»

CLOUTERIE.

La clouterie est une des principales richesses de l'arrondissement de Charleroy; cette fabrication a produit jusqu'ici annuellement six millions de kilogrammes de clous, ce qui suppose une consommation de six millions neuf cent soixante mille kilogrammes de fer en verge. Environ six mille ouvriers lui doivent leur existence.

Les fers nécessaires à la clouterie provenaient autrefois

des provinces de Hainaut et de Namur, et du grand-duché de Luxembourg; peu de fers étrangers y étaient admis. Dans le courant de l'année 1830, le fer anglais a tellement baissé de prix que la plupart des fabricans de clous ont été obligés de faire une bonne partie de leurs approvisionnemens en Angleterre. On estime la quantité de fer en verges importée dans cet arrondissement à deux millions de kilogrammes.

La valeur totale des clous fabriqués dans l'arrondissement de Charleroy, peut s'élever annuellement à trois millions huit cent mille francs.

Depuis la prohibition des clous en France, qui date de 1814, cette industrie a beaucoup souffert. Par suite de la perte de leurs débouchés, plusieurs fabricans de Fontaine-l'Évêque ont été s'établir en France, et avec eux une foule d'ouvriers qui y ont pour ainsi dire naturalisé une fabrication immense.

Les débouchés principaux ont été, jusqu'en 1830, la Hollande et les Colonies, l'Allemagne, l'Espagne et le Portugal.

Les principales fabriques de clous sont celles de Charleroy, Fontaine-l'Évêque, Mont-sur-Marchienne, Lodelinsart, Marchienne-au-Pont, Montignies-le-Tilleul, Gosselies, Fayt-le-Franc, Marbais, Jamioulx, Cuesmes, Carnières, Châtelineau, Cour-sur-Heure, Dampremy, Forchies-la-Marche, Gilly, Gozée, Jumetz, Lobbes, Liberchies, Marcinelle, Montigny-sur-Sambre, Mont-Sainte-Aldegonde, Morlanwelz, Ressaix, Souvret, Thiméon, Trazegnies, et Viesville.

COUTELLERIE.

Les principaux ateliers de coutellerie se trouvent à Mons, Ath, Peruwelz, Leuze, Enghien, Châtelet, Jumetz, Binche, Gosselies, Gilly, Carnières, Viesville, Fleurus, Thuin et Nalinnes.

TAILLANDERIE.

Les localités dans lesquelles on se livre à la taillanderie sont Ath, Attre, Binche, Thuin, Morlanwelz, Carnières, Buvrinnes, Mont-Sainte-Aldegonde, Vellereille, Haine-Saint-Pierre, Ham-sur-Heure, Lessines, Leuze, Peruwelz, Havré, Quiévrain, Sirault, Soignies, Beauwelz, Beaumont, Courcelles, Fleurus, Merbes-Sainte-Marie, Souvret, Tournay, Haine-Saint-Paul, Chimay, Heppignies, Saint-Sauveur, Peronnes et Marquain.

FERBLANTERIE.

Depuis quarante ans la ferblanterie n'a cessé de faire des progrès en suivant de près les meilleurs modèles de Paris. Pour la perfection de l'ouvrage, il est reconnu que les ferblantiers belges l'emportent jusqu'à présent sur les ferblantiers français, qui, en employant le vernis, se ménagent l'avantage de couvrir quelques imperfections du travail. Les ateliers de Tournay sont pourvus de quinquets de tout genre, de lampes astrales et de meubles de cuisine de différentes dimensions, d'objets de décoration et de fantaisie, etc. Cette branche intéressante d'industrie a reçu, depuis quelques années, une forte impulsion par les travaux ingénieux de M. Daudenart père, entrepreneur de l'éclairage public de Tournay.

Les établissemens où l'on confectionne des ustensiles en fer-blanc sont établis à Mons, Ath, Leuze, Tournay, Thuin, Merbes-le-Château et Dour; on fait aussi dans ce dernier établissement des lampes de sûreté et des quinquets.

CHAUDRONNERIE.

On en fabrique à Ath, Jemmapes, Tournay, Mons, Lessines, Enghien, Percq, Quaregnon, Binche, Fontaine-l'Évêque, Ellezelles, Flobecq, Leuze, Pommerœul, Velaines, Dour, Monceau-Imbrechies et Thuin.

PLATINERIE.

Il y a des fabriques de ce genre à Jamioulx, Arquennes, Fontaine-l'Évêque, Bouffioulx, Charleroy et Haine-Saint-Paul.

FABRIQUES DE POTERIE, DE PANNES, DE TUILES ET DE CARREAUX.

On en trouve un assez grand nombre dans la province de Hainaut; il y a des fabriques de poterie commune et vernissée à Ath, Antoing, Tournay, Leuze, Châtelet, Bouffioulx, Sirault, Saint-Vaast, Frasnes, Ghislenghien,

Lessines, Rebaix, Baudour, Lombise, Mons, Bourlers, Forges, Grandrieux et Merbes-le-Château.

On trouve des tuileries à Tournay, Warchain, Marquain, Antoing, Leuze, Gaurain-Ramecroix, Frasnes, Sirault, Battignies, Rongy, Ligne, Lessines, Havinnes, Ramegnies, Quevaucamps, Thumaide, Hautrages, Lombise, Naast, Sivry et Familleureux.

Plusieurs localités renferment des fabriques de pannes et de carreaux, notamment Antoing et Ramecroix.

Antoing fabrique en outre une poterie très-recherchée; il en fournissait autrefois en France et particulièrement en Picardie.

Les fabriques de poterie en terre, de tuiles, de briques et de carreaux à paver l'intérieur des habitations, sont remarquables par le bénéfice réel qu'elles procurent au commerce; car la main-d'œuvre emporte cinquante pour cent de la valeur; la matière première n'est qu'une terre glaise très-commune, et le champ sur lequel on la prend n'en est souvent que plus propre à l'agriculture. Les briques seules se cuisent au charbon. Le vernis dont on couvre les poteries consiste en un mélange de plomb et de sable.

L'usage des briques et des tuiles s'est extraordinairement répandu dans les campagnes depuis environ un demi siècle: partout disparaissent le paillotis et le chaume; il est peu de ménagers qui n'aient maintenant une petite maison en briques et couverte en pannes. On désigne sous le nom de pannes des tuiles courbées en S, qui s'enchâssent les unes dans les autres et forment gouttière; on les distingue en France sous le nom de tuiles forme le Guyenne.

FAIENCE, GRÈS ANGLAIS.

La faience compte plusieurs établissemens dans la province, notamment ceux de Tournay et Nimy; on y fabrique aussi du grès anglais ou plutôt de la faience dite façon anglaise : c'est une poterie composée d'argile et de silice susceptible de recevoir les formes les plus gracieuses : la modicité de son prix la met à la portée de tous les consommateurs.

PORCELAINE.

La porcelaine de Tournay, qui depuis quatre-vingt-deux ans soutient sa juste réputation, joint au mérite de pouvoir satisfaire aux caprices du luxe, celui bien plus positif de répondre aux besoins de toutes les conditions.

Il n'entre pas de kaolin dans la composition de la porcelaine de Tournay; les caractères distinctifs de cette porcelaine sont un beau blanc de lait, et un émail brillant : elle peut soutenir l'épreuve d'un feu modéré.

Ses dessins sont généralement en bleu ; c'est avec cette couleur que son blanc se marie le mieux.

La valeur de la main-d'œuvre est égale, dans la porcelaine de Tournay, à la valeur des matières premières et du combustible ; la soude est une des premières bases de cette fabrication. C'est à M. François Peterinck que la ville de Tournay doit la création de sa porcelaine : il y établit une manufacture en 1750.

L'on ne connaissait autrefois à Tournay que l'application de l'or en feuilles sur la porcelaine. Un nouveau procédé, que l'on doit à M. Bastenaire, a pour objet l'application de l'or moulu : ce procédé se recommande par plusieurs avantages marquans. On doit aussi à Mlle Olimpe de Bettignies, un moyen ingénieux d'imprimer sur porcelaine ; cette invention rend praticable l'exécution de toute espèce de dessins.

Lors de l'entrée des troupes alliées en Belgique, la fabrique mère de Tournay avait beaucoup souffert par une fatale série de malheurs dont plusieurs étaient étrangers au cours naturel de ses opérations : elle se trouvait en régie, et sa triste situation était telle que ses créanciers hypothécaires seuls pouvaient à peine espérer d'être couverts.

Le tribunal de commerce sentit que le plus grand service que l'on pût rendre à la masse, serait de conserver la valeur morale de l'établissement, en lui procurant les moyens de marcher pendant les longues opérations de vérification et d'affirmation de créances, et de le maintenir jusqu'à la réunion légale de tous les intéressés : on arrêtait ainsi la chûte complète d'une des plus belles fabriques de la Belgique, d'un établissement d'industrie éminemment nationale ; et l'on sauvait de la misère cent familles ouvrières.

Ces considérations furent généralement appréciées, et tout le monde se prêta à servir les vues bienfaisantes du tribunal, qui forma une espèce de direction suprême à cet effet, composée de membres pris dans son sein (MM. Boisacq-Spreux et Charles Le Cocq.)

La direction monta une administration intérieure, et l'établissement fut conservé, malgré tous les obstacles qui naissaient de la nature de la chose et des circonstances dans lesquelles les événemens politiques le plaçaient.

POTERIE D'ÉTAIN.

L'introduction de la porcelaine commune dans les usages domestiques a beaucoup nui à la fabrication d'objets en étain : en outre, la suppression des abbayes et des couvens, où l'usage de ce métal était généralement adopté, n'a pas été moins funeste à cette branche d'industrie, qui a tellement souffert, principalement à Tournay, depuis quarante-cinq ans, que de toutes les anciennes fabriques que possédait cette ville, il n'en reste plus qu'une seule dont les opérations soient réellement importantes autant sous le rapport de la qualité que sous celui du fini de ses ouvrages. Cette fabrique appartient à M. Boisacq-Spreux. Parmi le grand nombre de ses produits, dont le travail est d'autant plus difficile, qu'il est connu que l'étain est moins ductile que l'argent, on distingue des

réchauds hydrauliques, des cafetières économiques, des candelabres d'église etc.

Il est à remarquer, pour la prospérité de la poterie d'étain, qu'il circule dans le commerce des ouvrages importés de l'étranger dans lesquels les matières premières, se trouvant altérées, permettent qu'on les vende à un prix très-modéré, au détriment des fabricans indigènes qui tiennent à imprimer à leurs produits le sceau d'une bonne réputation.

De savans économistes se sont demandé, s'il ne conviendrait pas d'assujétir l'étain, comme on le pratique pour l'argent, à une marque qui serait tout à la fois le cachet d'honneur du manufacturier et la garantie de l'acheteur. La marque pourrait être en raison du degré d'alliage. L'introduction de cette mesure ne serait pas d'ailleurs nouvelle; car, avant la révolution de 1793, il existait des marques ou titres consacrés par l'usage et même par des statuts locaux.

La *grande rose* de Tournay indiquait un composé de quatre-vingt-seize parties d'étain pur contre quatre d'alliage; Ath et Mons étaient au même titre que Tournay. La *petite rose* de Tournay, se composait de quatre-vingt-cinq d'étain pur contre quinze d'alliage. Il est à remarquer que dans lès ouvrages de première qualité les fabriques de Tournay ne faisaient entrer aucun alliage.

Dans la platerie unie la façon des ouvrages en étain est d'environ un cinquième, et dans les creux d'un tiers.

En 1790, l'étain brut valait dix patards la livre de Tournay; le plomb deux patards et demi. En 1805, l'étain brut valait vingt patards, le plomb cinq patards.

En 1816, l'étain brut valait dix-sept patards, le plomb trois patards.

Outre les fabriques de poterie d'étain que possède Tournay, il en existe aussi dans les villes d'Ath, Beaumont, Mons et Charleroy.

VERRERIE.

Il y a, dans l'arrondissement de Charleroy, trente-cinq fours de fusin pour la fabrication du verre; vingt-cinq étaient en activité en 1830; quatorze fabriquaient le verre plat blanc et vert; les onze autres se livraient à la fabrication des bouteilles à vins et des phioles.

Chaque four fabriquait annuellement pour une valeur d'environ cent vingt mille francs. Les produits étaient destinés approximativement, un tiers pour la consommation de l'intérieur, un tiers pour la Hollande; l'autre tiers s'exportait en Espagne, en Amérique et pour les Echelles du Levant. Ces vingt-cinq fours étaient alimentés par les matières premières que fournissait le sol, pour une valeur de cinquante mille florins; le sulfate et l'hydrochlorate de soude venaient de Marseille. Cette branche d'industrie a beaucoup perdu depuis quelque temps; elle n'offre plus que sept fours en activité.

RAFFINERIE DE SEL.

La province de Hainaut renferme un grand nombre de raffineries de sel; on en compte dix sur le territoire de Mons. Il y a des salines à Châtelet, Binche, Gosselies, Fleurus, Seneffe, Fayt, Antoing, Peruwelz, Templeuve, Warcoing, Frasnes, Chièvre, Enghien, etc.

TISSERANDERIE DE TOILES DE LIN.

Cette branche d'industrie occupe un grand nombre de bras dans la province de Hainaut, et principalement dans l'arrondissement de Tournay, dont le lin est une des principales richesses. Le gros lin alimente lui seul des milliers d'individus; la même famille sème, cultive, récolte, rouit, peigne, file et tisse. Lorsque le lin sort de ses mains, il a décuplé sa valeur brute, et il a en outre versé sa graine oléagineuse dans la consommation locale ou dans le commerce. On distingue le lin fin ou ramé et le lin gros ou commun. Le premier ne s'emploie guère dans la Belgique; on le livre brut ou peigné aux fabri-

ques françaises : celles de Saint-Quentin en consomment beaucoup. La majeure partie des lins ordinaires alimente les fabriques de toiles, de fil retors et de rubanerie établies dans la province; il s'en exporte aussi dans les bonnes années. Il serait difficile de déterminer le nombre d'individus qu'occupent dans les campagnes, la culture, la préparation du lin et la confection des toiles; cette partie emploie, avec la bonneterie plus d'un tiers de la population de l'arrondissement de Tournay. Dans toute l'étendue comprise entre la chaussée d'Ath à Tournay, la rive droite de l'Escaut, à partir de cette dernière ville, et les frontières de la Flandre, il n'est guère de chaumière qui n'ait son métier à toile; c'est ce tissage qui remplit les longues soirées d'hiver de la plupart des cultivateurs.

PETITE TISSERANDERIE.

On trouve un grand nombre de fabriques de ce genre dans la province de Hainaut; mais elles n'offrent plus l'état prospère dont elles jouissaient autrefois. Tournay avait alors des fabriques de camelots, de mouchoirs de satins turcs; tous ces objets sont tombés depuis plus de trente-cinq ans; il ne reste plus que les basins, les serges, les molletons et les siamoises qui comprennent la petite tisseranderie de Tournay, dont le principal dé-

bouché est en Belgique. Les communes qui possèdent le plus grand nombre de fabriques de serges sont Trazegnies, Beaumont et Blaton; il y en a aussi à Basècles, Quevaucamps, Chapelle-lez-Herlaimont, Chimay, Leval-Chaudeville et Montignies-Saint-Christophe. On tisse aussi des calicots à Touruay; cette fabrication occupe deux établissemens dont l'un se sert de métiers anglais dits *loows*, mûs par la vapeur; ces calicots se sont écoulés jusqu'ici en Belgique, en Hollande et dans les Indes. La petite tisseranderie dans le genre de Roubaix est assez importante; elle s'occupe de la fabrication de diverses étoffes pour vêtemens d'été connues dans le commerce sous les noms de perkalines, printanières. Enfin il y a des fabriques dans les genres de Bruxelles et Saint-Nicolas; leurs produits consistent en cotonnettes, mouchoirs et tissus de même nature en couleur, tels que Nekanias, Tuffachelas, etc., ils trouvent aujourd'hui leur débouché en Belgique, autrefois on les expédiait aux Indes, en Chine et même au Japon.

BLANCHISSERIES DE TOILES.

Les principales blanchisseries de toiles de la province de Hainaut sont situées dans l'arrondissement de Tournay; les communes d'Ath, de Lessines et d'Irchonwelz, possèdent de vastes et riches établissemens dans ce genre. On en trouve aussi à Aubechies, Belœil, Estaimbourg,

Flobecq, Ghislenghien, Hacquegnies, Leuze, Ligne, Moustier, Percq, Peruwelz, Saint-Sauveur, Ville-Pommerœul, Boussoit, Braine-le-Comte, Brugelette, Cambron-Casteau, Cambron-Saint-Vincent, Chièvres, Dour, Écaussinnes-d'Enghien, Enghien, Grosage, Herchies, Horrues, Jemmapes, Ladeuze, Lens, Mons, Nimy-Maisières, Obourg, Ronquières, Saint-Ghislain, Saint-Symphorien, Sirault, Soignies, Thieu, Steenkerque, Thulin, Tongres-Notre-Dame, Villers-Saint-Amand, Anderlues, Battignies, Binche, Carnières, Chimay, Courcelles, Fontaine-l'Évêque, Forchies-la-Marche, Gosselies, Gouy-le-Piéton, Grand-Reng, Jumetz, Mellet, Morlanwelz, Nalinnes, Sars-la-Buissière, Thiméon et Trazegnies.

CORDERIE.

L'arrondissement de Mons consomme une grande quantité de chanvre pour ses charbonnages ses carrières, ses bateaux et son roulage.

Il y a dans diverses communes des corderies importantes, notamment à Élouges, Dour, Wasmes, Frameries et Hornu; ces fabriques emploient de quatre-vingts à cent ouvriers, mais le chômage de plusieurs houillères a réduit ce nombre à moitié.

Les corderies de Messieurs Moreau et Harmignies, à Élouges; Bareau frères, à Dour, et Lheureux frères,

Carlier et Dufrasnes à Frameries travaillent à l'aide de mécaniques qui se meuvent à bras d'hommes.

Dans la corderie de MM. James Hall Greeve et Ce, à Hornu, les cordages sont tordus, cousus, goudronnés au moyen d'une machine à vapeur.

Le chanvre, dont ces fabriques font usage, vient de Montrœul, Hensies, Thulin, etc., de la Flandre et du Brabant; si celui de Russie se trouve quelquefois mis en usage, c'est à l'insu des personnes auxquelles sont destinés les cordages.

L'emploi des cordes rondes et plates, dans les houillères, favorise beaucoup cette branche d'industrie; les cordes plates servent aux machines à vapeur, les cordes rondes aux machines à molettes.

Chaque puits consomme annuellement deux cordes du poids moyen de 3,600 kilogrammes pour les plates et de 2,000 pour les rondes. Le prix ordinaire est de 60 cents par kilogramme.

En 1829, les houillères de l'arrondissement de Mons ont consommé, pour une somme de 180,540 florins de cordes, savoir :

Dans le charbonnage du Levant : treize machines à vapeur, 46,800 kil.	fl. 28,080
Dix machines à chevaux, 20,000 kil. . .	12,000
Dans le charbonnage du Couchant : cinquante-une machines à vapeur, 183,600 kil.	110,160
Quinze machines à chevaux, 30,000 kil. .	18,000
Cordes de cabestan pour 41 machines d'épuisement tant au Levant qu'au Couchant, à 500 kil. par année, 20,500 kil.	12,300
Total. . fl.	180,540

Les autres localités qui possèdent des corderies sont Ath, Ellezelles, Ghoy, Tournay, Boussu, Braine-le-Comte, Lens, Marche-lez-Écaussinnes, Maurage, Mons, Paturages, Soignies, Thulin, Wiheries, Beaumont, Binche, Châtelineau, Gilly, Thuin.

BONNETERIE.

La bonneterie en coton et en laine fait la principale richesse des habitans d'une grande partie des cantons de Tournay, Leuze, Frasnes et Peruwelz. On distingue deux espèces de bonneterie, l'une au métier et l'autre au tricot; la première occupe à Tournay au-delà de cinq mille ouvriers; la seconde alimente l'existence de plus de vingt-cinq mille individus répartis dans les campagnes. On y fabrique au métier et au tricot des bas, des chaussettes, des bonnets, et au tricot seulement des camisoles, des jupons, des robes d'enfans, des couchettes, des courtes-pointes, des gilets d'hommes et de femmes en coton et en laine. La bonneterie occupe les deux sexes et tous les âges, depuis l'enfant de six ans jusqu'au vieillard de quatre-vingts. Ce travail remplit tous les loisirs; le bouvier, le pâtre tricotent en promenant le bétail.

Bauwelz, Forges, Macon, Momignies, etc., dans le canton de Chimay, Sivry et autres localités du canton de Beaumont, fabriquent aussi une grande quantité de bas de laine au métier. En 1830, la commune

de Sivry possédait cent trente métiers, qui confectionnaient quatre cents paires de bas par jour. Dans cet endroit, ce genre d'industrie prend tous les jours plus d'extension.

FILTERIE, RUBANNERIE.

Ce genre d'industrie tient un rang distingué dans l'arrondissement de Tournay. Les filtiers achètent les fils de lin écrus pour les blanchir ou les teindre et les retordre. Ces fils sont presque tous des fils à coudre; on les distingue en fils de lin retors écrus, fils de lin retors blancs, et fils de lin retors de couleur. On compte six établissemens de filterie qui emploient environ deux cents ouvriers. Il y a des retorderies de fil à dentelle à Braine-le-Comte, Enghien, Écaussinnes-Lalaing, Henripont, Ronquières, Soignies et Macon.

La rubannerie de Tournay se compose de rubans ou cordons, tissés en fils de lin sans mélange; les rubans communs unis et les croisés sont du genre de Commines (Flandre); les rubans fins ont beaucoup d'analogie avec ceux de Harlem, et les rubans communs avec ceux d'Anvers.

FILATURE DE LIN, DE COTON ET DE LAINE.

On trouve, dans l'arrondissement de Tournay, une filature de lin à mécaniques; ses produits s'exportent en France. La ville de Tournay renferme sept filatures de coton dont quelques unes sont assez remarquables; ces établissemens vont avoir pour moteur des machines à vapeur; le nombre des ouvriers qui y sont employés s'élève à quatre ou cinq cents; les objets fabriqués s'écoulent en Belgique. La ville de Tournay possède deux établissemens pour le filage de la laine; tous les deux filent par un procédé nouveau et à l'aide de machines continues; l'un d'eux est mû par la vapeur et renferme en outre une machine à peigner la laine, qui est très-remarquable sous plusieurs rapports. La filature de laine occupe un assez grand nombre d'individus dans les communes de Jumetz, Farciennes, Leval-Trahegnies, Gosselies, Ransart, Wanfercée-Baulet, Fleurus, Gouy-le-Piéton, Pont-à-Celles, et dans les villes d'Ath, Leuze, Peruwelz, Charleroy et Châtelet.

MOULINS A TAN.

Il y a des moulins à tan à Ath, Lessines, Baisieux, Cambron-Casteau, Mons, Aiseau, Biesmes, Binche, Merbes-le-Château, Thuin, et dans plusieurs autres localités.

FABRIQUES DE TABAC.

Les principales fabriques de tabac sont situées à Ath, Leuze, Peruwelz, Hensies, Tournay, Mons, Montrœul-sur-Haine, Quiévrain, Roisin, Charleroy, Chimay, Merbes-le-Château et Thuin.

RAFFINERIES DE SUCRE.

La ville de Mons renferme deux fabriques de ce genre. Il y a près de quarante ans que Tournay en possédait deux autres; l'interruption du commerce maritime a fait suspendre leurs travaux; l'une est tout-à-fait tombée. L'industrie de l'ancien propriétaire de la seconde, M. Sacqueleu-Tonnelier, avait su utiliser ses usines et une partie de son matériel, en s'appliquant à la confection du sucre de betterave. Il y a environ quinze ans que M. Charles Duquenne, de Lille, a repris cet établissement, pour le faire servir au raffinage du sucre de canne.

FABRIQUES D'HUILE.

Les principales fabriques d'huile sont établies à Tournay, Lessines, Ath, Leuze, Peruwelz, Templeuve, Blandain, Pont-à-Chin, Marquain, Froyennes, Celles, Mons, Nimy, Chièvres, Morlanwelz, Ham-sur-Heure. On extrait de l'huile de la graine de colza, de lin, de

camomille, d'oliette ou de pavot; l'huile de camomille n'est propre qu'au savon : comme c'est une substance très-chaude, les savonniers la préfèrent dans leurs brassins d'hiver concurremment avec l'huile de lin ; on peut même assurer que l'une ou l'autre leur est alors absolument nécessaire.

L'oliette fournit une huile comestible connue dans le commerce sous le nom d'huile blanche : on en sème très-peu. En général, on ne broie pas le quart des graines oléagineuses que l'on récolte, les moulins se trouvant en très-petit nombre comparativement aux matières premières que l'on retire du sol. Il est donc à désirer que cette branche d'industrie prenne du développement, puisque l'abondance de ces huiles pourraient permettre, après avoir couvert les besoins de la consommation, qu'on les exportât en Angleterre où leur qualité est très-estimée.

Le tourteau ou pain formé du résidu des graines broyées, est un précieux engrais pour l'agriculture ; il est aussi, pour les bestiaux, un mets appétissant et nutritif.

La ville de Lessines exporte des huiles en Allemagne; le pays de Waes lui offre un débouchés avantageux pour ses tourteaux.

SAVONNERIES.

Il y a des savonneries à Mons, à Tournay, à Ath,

à Lessines, à Leuze, à Peruwelz, à Chièvres, à Binche, Enghien, Hornu, Nimy-Maisières, Soignies, Charleroy et Waudrez. Le savon qu'on fabrique dans l'arrondissement de Tournay jouit d'une bonne réputation; il l'emporte par son *ferme* sur les savons de France; aussi les fabricans de cet arrondissement en fournissaient-ils, avant la séparation des deux territoires, jusqu'en Artois et en Picardie; aujourd'hui leurs opérations se trouvent renfermées dans un cercle beaucoup plus étroit.

BRASSERIES.

Il y a des brasseries dans presque toutes les communes de la province. Le blé, l'escourgeon, l'orge d'été et l'avoine servent à la fabrication de la bière; les matières dominantes sont l'escourgeon et l'orge d'été, suivant les saisons. Les brasseurs de l'arrondissement de Tournay, travaillent principalement la bière brune, plus généralement connue en France sous le nom de bière rouge. Ceux de Tournay, Lessines, Leuze et Peruwelz ne fabriquent guère que pour la consommation locale, mais ceux d'Antoing expédient au dehors. Leur bière, vulgairement appelée *grisette*, jouit d'une réputation méritée : légère, agréablement piquante, un peu mousseuse, elle se distingue encore par sa limpidité; elle doit, dit-on, une partie de ces avantages aux qualités particulières qu'acquiert en cet endroit l'eau de l'Escaut en roulant dans

un lit pierreux. On a tenté vainement d'imiter ailleurs la *grisette* d'Antoing, quoiqu'en employant les mêmes procédés et les mêmes ouvriers. La ville d'Ath fournit aussi au commerce des bières de bonne qualité; elle exporte beaucoup dans l'arrondissement de Mons : elle fournit, entre autres, à Jemmapes et au Borinage.

DISTILLERIES.

On compte un grand nombre de distilleries de grains dans la province de Hainaut; les plus remarquables sont celles de Lessines, Peruwelz, Obigies, Mons, Cuesmes, Nimy, Chièvres, Attre, Enghien, Marcq, Petit-Rœulx, Bauffe, Rœulx, Soignies, Quaregnon, Fontaine-l'Évêque, Percq, Blaregnies, Charleroy, Arquennes, Lens, Havay, Haine-Saint-Paul, Roux, etc.

VINAIGRERIES.

Les matières premières que l'on emploie pour la fabrication du vinaigre sont les pommes, les fruits surs, la bière et les grains. Les principales vinaigreries sont

à Ath, Leuze, Percq, Élouges, Enghien, Mons, Binche, Thuin et Tournay.

FABRIQUES DE CHICORÉE.

La province de Hainaut possède un grand nombre de fabriques de chicorée, mais elles ne sont pas toutes de la même importance; dans beaucoup de localités on ne fabrique que pour la consommation locale. Il n'en est pas de même de la ville de Lessines et de ses environs, où l'exploitation et la manipulation de cette racine sont une des principales branches de l'industrie agricole. En 1776, MM. Bruneau et D'Harveng, célèbres médecins de Lessines, ayant reconnu les effets salutaires du café de chicorée, le recommandèrent à leurs concitoyens. Les circonstances favorisèrent singulièrement cette branche d'industrie pendant les vingt-cinq années qui précédèrent la création du royaume des Pays-Bas; la culture et la préparation de la chicorée s'accrurent à un point extraordinaire, et l'on a compté à Lessines jusqu'à quarante maisons de premier ordre qui s'occupaient exclusivement de ce commerce. Cette ville possède encore aujourd'hui plusieurs fabriques de chicorée très-importantes. Il y a en outre quarante à cinquante communes dans la province qui renferment un ou plusieurs moulins à chicorée.

FABRIQUES DE CHOCOLAT.

Les localités où l'on fabrique du chocolat sont Ath, Mons, Quiévrain, Châtelet, Chimay et Tournay : dans cette dernière ville, cette branche de commerce a reçu beaucoup d'extension depuis quelques années.

CHANTIERS DE CONSTRUCTION.

Il y a sept chantiers de construction dans l'arrondissement de Mons; ils sont situés sur les rives du canal de Mons à Condé et sur le bord de la Haine; savoir :

Celui de M. Cousin, à Mons.

Ceux de MM. Lescart, Pillion, Masy, Ruhlbé et le Grand-Gossart et Ce, à Jemmapes ;

Celui de M. Putpière, à Saint-Ghislain;

Celui de M. Félix Ericq, à Boussu.

Ces établissemens servent à la construction et à la réparation des bateaux charbonniers qui, en Belgique et dans les départemens du Nord de la France, font le service de la navigation intérieure.

La forme de ces bateaux est fort simple : le fond en est plat, les côtés sont perpendiculaires, et la poupe et la proue sont légèrement bombées ; leur longueur est de 19 à 38 mètres, leur largeur de 2m 55 à 4m, et leur hauteur de 1m 50 à 2m ; leur port varie de 60 à 240 tonneaux.

Les bateaux charbonniers prennent différens noms d'après leurs divers tonnages.

Les grands bélandres sont du port de 225 à 240 tonneaux ; les flutes, de 220 à 230 ; les bateaux dits de canal, de 180 à 200 ; les nefs (bateaux de la Haine), de 160 à 180 ; les bateaux bâtards, de 130 à 150 ; les petits bélandres de 80 à 120 ; les bateaux d'Arras de 80 à 90 ; et les bateaux du canal de Charleroy de 65 à 70 tonneaux.

Les différentes espèces de bois qui servent à la construction de ces bateaux sont le chêne, l'orme, le bois blanc et quelquefois, à cause du haut prix de ceux-ci, le sapin du Nord et le hêtre.

Les clous sont fabriqués dans l'arrondissement de Charleroy, et principalement à Fontaine-l'Évêque ; les autres ferrures se font sur les lieux : on ne se sert que de fers indigènes.

Le goudron se tire de Stockholm, par Gand ou Anvers.

Les cordages se confectionnent soit à Termonde, soit dans les corderies de l'arrondissement et préférablement avec le chanvre du pays.

En 1830, il se trouvait quarante-huit bateaux de toutes grandeurs, en construction dans les chantiers de cet arrondissement ; trente-cinq d'entre eux étaient spécialement destinés à naviguer sur le canal de Charleroy à Bruxelles.

Il y a quelques années, la préparation des bois pour

les grands bateaux employait pendant neuf mois de l'année près de trois cents scieurs de long : on n'en comptait plus que soixante en 1830.

Le nombre des grands bateaux charbonniers diminue chaque année : de 2712 de différens tonnages qui, depuis le mois de juin 1826 ont été jaugés à Saint-Ghislain par l'expert du gouvernement, il en reste peut-être encore aujourd'hui 2400 flottans au plus. Les causes de cette diminution sont :

1° Le bas prix du fret pendant les années 1828 et 1829 qui n'a pas permis aux mariniers de faire réparer les bateaux d'un âge moyen lorsqu'ils ont été depuis hors de service ;

2° La vétusté qui a nécessité la démolition d'un grand nombre de bateaux nefs et de bateaux d'Arras ;

3° Le nouveau mode de construction adopté : les grands bélandres prennent la charge de trois bateaux de ces dernières espèces.

Ces 2,400 bateaux servent non seulement aux expéditions de houille qui se font par le canal de Mons, mais encore aux expéditions que les mines d'Anzin font par l'Escaut ; dans le courant de l'année 1830) jusq'au 30 novembre.), les unes et les autres se sont élevées à 8348 bateaux : par le canal de Mons, 5848 et par l'Escaut environ 2500 ; de sorte que chaque bateau a fait trois ou quatre voyages à peu près.

La valeur d'un bateau tout gréé peut être estimée à 3,000 florins : les 2,400 bateaux ci-dessus représentent donc un capital de 7,200,000 florins.

Les mariniers qui les montent sont mariés pour la plupart ; ils font la manœuvre soit à l'aide d'un matelot salarié, soit à l'aide de leurs enfans. On peut calculer

qu'il y a, terme moyen, cinq personnes à bord de chaque bateau, ce qui donne une population de 12,000 individus dont quatre à cinq mille seulement appartiennent à la France. Cette navigation fait vivre non seulement 12,000 individus, mais encore un nombre au moins égal de haleurs répartis le long des fleuves, rivières et canaux que parcourent les bateaux charbonniers, et de plus une infinité de charpentiers, de cloutiers, de forgerons, de cordiere, etc.

CHAPELLERIES.

Les principales fabriques de chapeaux sont établies à Binche et à Tournay; on en trouve aussi à Leuze, Mons, Ath, Enghien, Rœulx, Beaumont, Châtelineau, Seneffe et Thuin. Les matières premières sont les poils de lièvre de Saxe et de Russie, les poils de lièvre et de lapin du pays, les poils de chameau, de castor, la laine de vigogne, etc.

FABRIQUES D'ÉTOFFES DE LAINE.

Il y a des fabriques d'étoffes de laine à Fleurus, Thuin, Erpion, Charleroy, Châtelet, Mons, Warcoing, Montignies-sur-Roc, Tournay, Peruwelz, etc.

TEINTURERIES.

La teinturerie des toiles en bleu au moyen de l'indigo était naguère une industrie très-riche pour les villes d'Ath, Lessines et Leuze; elle a beaucoup souffert par suite des dispositions du tarif des douanes françaises qui repoussent les toiles bleues. Depuis cette époque les principaux teinturiers se sont établis en France; cependant on trouve encore des établissemens de ce genre à Flobecq, Frasnes, Dour, Enghien, Lombise, Saint-Ghislain, Beaumont, Chapelle-lez-Herlaimont, Chimay, Fayt-lez-Seneffe, Gosselies, Labuissière, Thuillies, etc.

La teinturerie en bleu au froid est très-répandue dans la province; elle s'applique à tous les fils, excepté aux fils de laine; il n'est si petit fabricant qui n'ait chez lui

sa cuve. La teinture en bleu sur laine au chaud est un art tout pratique qui exige des soins et des attentions scrupuleuses : le plus léger accident peut faire manquer la cuvée ; les eaux contribuent encore au succès des opérations, ou y font obstacle ; aussi le nombre des établissemens de cette espèce est-il bien petit. Les teintureries de Tournay et Leuze alimentent la plupart des fabriques de bonneterie et de petite tisseranderie ; elles travaillent en outre pour Mons, Namur, Bruxelles, Charleroy, Thuin, Malines, Anvers, Lierre, Eccloo. Les villes de Douay, Valenciennes, Arras et Cambray venaient aussi faire teindre à Tournay ; maintenant elles vont à Lille ; mais les teinturiers de cette dernière ville n'ont pas encore pu atteindre la perfection du bleu clair qui fait la réputation de Tournay.

MANUFACTURES DE TAPIS.

La fabrication des tapis de Tournay, qui a fait longtemps la réputation de cette ville, a reçu de nouveaux développemens par la formation de plusieurs établissemens dont le nombre est porté aujourd'hui à cinq ; ils occupent au delà de douze cents ouvriers, non compris ceux qui filent à la campagne la laine et le fil de lin. Depuis l'importation des filatures à mécaniques pour la laine, la filature à la main, à l'usage des tapis, a beaucoup diminué,

A l'époque de sa plus grande prospérité, entre 1809 et 1812, la maison *Piat Lefebvre et fils* occupait cinq mille ouvriers; elle avait alors des débouchés ouverts en France, en Allemagne, en Russie et en Italie. Messieurs Piat Lefebvre et fils ont obtenu une médaille d'honneur, à chacune des deux grandes expositions de 1802 et 1806, des divers produits de l'industrie de toutes les provinces qui formaient alors l'empire français; ils avaient envoyé à la première quelques échantillons de leurs tapis de pied : ces échantillons leur méritèrent la médaille de bronze, a eu égard, dit le juri, à la qualité de l'étoffe, à la solidité des couleurs et surtout à la modicité du prix, à qualité égale comparée à celle des autres fabriques ». Cette noble distinction encouragea ces industriels; ils apportèrent tant de zèle et de soin au perfectionnement de leurs articles, qu'appelés à concourir à l'exposition générale de 1806, ils obtinrent la médaille d'or en concurrence avec toutes les autres fabriques de l'Empire. Voici comment s'exprime, à cette occasion, le procès-verbal du juri : « Avant d'énoncer les jugemens qu'il a portés dans cette partie, le juri croit devoir prévenir qu'il considère le choix du dessin comme une circonstance importante dans la fabrication des tapis. La solidité de l'étoffe et la fixité des couleurs sont, à la vérité, des conditions essentielles et fondamentales, mais on a, pour les obtenir, des procédés de fabrication et de teinture très-connus et d'une réussite assurée : aussi la solidité de l'étoffe et des couleurs sont-elles des qualités plus communes dans les tapis qu'un bon dessin; c'est pourquoi l'idée qu'on se forme du mérite d'un tapis dépend beaucoup du goût plus ou moins pur avec lequel il est dessiné. Les tapis de diverses dimensions exposés par Messieurs Piat Lefebvre et fils sont fabriqués

solidement et avec soin; ils sont surtout remarquables par la perfection du dessin. Ces Messieurs ont de plus le mérite d'avoir perfectionné la fabrication, en introduisant dans leurs ateliers une méthode et une division de travail qui leur permettent de baisser les prix, sans baisser les qualités.

« Le juri leur a décerné une médaille d'or. »

A l'exposition des produits de l'industrie nationale qui a eu lieu à Gand en 1820, la médaille d'or aurait encore été adjugée aux mêmes fabricans, si M. Léopold Lefebvre, l'un des associés de cette manufacture, n'avait eu la délicatesse de se déclarer hors du concours, parce qu'il était lui-même membre de la Commission.

Le bel établissement de MM. Piat Lefebvre et fils, appartient aujourd'hui à MM. Schumacher, Overman et Ce, négocians habiles et pleins de patriotisme. Cette manufacture occupe journellement 4,500 ouvriers, dont neuf cents sont employés dans l'intérieur des ateliers, et les autres au dehors pour la filature des fils et de la laine. Les tapis qui y sont confectionnés sont envoyés dans toutes les contrées de l'Europe et même dans le Levant. Ces beaux produits de l'industrie belge soutiennent la célébrité historique de ces magnifiques tapisseries de velours qui, sous les ducs de Bourgogne, semblaient être les plus riches présens que pussent se faire les souverains. Pour terminer ce qui est relatif à ce sujet, nous ajouterons que Napoléon, si juste appréciateur de tous les genres de mérite, estimait à tel point les fabriques de Tournay, qu'il avait ordonné que les peintres les plus célèbres travaillassent aux modèles de tapis pour être placés ensuite aux Tuileries et dans ses autres palais.

Nous joignons ici les noms de MM. les fabricans de Tournay, qui ont envoyé des tapis à l'exposition de 1830,

à Bruxelles. M. Verdure-Bergé, un tapis, tissu dit *moquette*; haut de 7 aunes 80, large de 9 aunes 34; trois figures allégoriques occupent le centre du tapis; des dessins en ornemens composent la bordure. Un tapis, même tissu, long de 6 aunes 80, large de 5 aunes 45; milieu octogone, fond bleu et gris, dessin arabesque en grisaille. Un tapis même tissu, long de 5 aunes 65, large de 4 aunes 95 : compartimens fond blanc, dessins en or. Un tapis, tissu dit *verges rondes*, long de 5 aunes 38, large de 4 aunes 68; compartimens fond blanc, dessin genre persan.

MM. Schumacher, Overman et Ce : un tapis-tableau, première qualité, genre Savonnerie, long de 2 aunes 68, large de 3 aunes 20. Un tapis de pied, genre Savonnerie, deuxième qualité, long de 5 aunes 30, large de 3 aunes 67. Un foyer, genre Savonnerie, troisième qualité, long de 2 aunes 45, large de 1 aune 20. Un petit tapis de pied carré, genre Savonnerie, cinquième qualité, long de 1 aune 80, large de 1 aune 47. Un tapis de moquette, milieu à médaillon, première qualité, long de 5 aunes 60, large de 8 aunes 40. Un tapis de moquette pour escalier.

M. Charles Michel : trois tapis de pied, veloutés, longs de 5 aunes 50, et larges de 4 aunes 70.

TANNERIE.

La tannerie de la province de Hainaut est beaucoup plus importante que la corroierie, en ce qu'elle occupe plus de bras et de capitaux, mais elle n'est pas aussi avancée sous le rapport des procédés. Dans l'arrondissement de Tournay, on emploie généralement l'écorce de futaie pour tanner le cuir, tandis que le meilleur tan est incontestablement reconnu être celui qui provient de l'écorce de chêneau et même de taillis. Il y a des tanneries à Tournay, Peruwelz, Antoing, Ath, Lessines, Leuze, Basècles, Enghien, Rœulx, Houdeng-Aimeries, Casteau, Frasnes, Soignies, Braine-le-Comte, Boussu, Saint-Ghislain, Charleroy, Binche, Gosselies, Feluy, Ham-sur-Heure, Marbais, Donstienne, Ragnée, Strée, Belœil, Estaimbourg, Pommerœul, Rumes, Blaugies, Braine-le-Comte, Chièvres, Dour, Élouges, Eugies, Fayt-le-Franc, Havré, Mons, Nimy-Maisières, Onnezies, Paturages, Roisin, Quiévrain, Wasmes, Beaumont, Châtelet, Chimay, Fleurus, Fontaine-l'Évêque, Gilly, Jumetz, Ghoy-la-Buissière, Macon, Merbes-le-Château, Thuin, Morlanwelz, Seneffe, et Sivry.

CORROIERIE.

La corroierie se divise en deux clases : la corroierie flamande et la corroierie anglaise. La première est la corroierie ordinaire qu'exercent la plupart des tanneurs; ses produits ne sont destinés qu'à la consommation locale. La seconde est celle qui emploie des procédés anglais pour la préparation des tiges de bottes, des cuirs de selliers et des veaux cirés. Dans l'arrondissement de Tournay, cette dernière branche d'industrie a été poussée à un haut degré de perfection; le lustre et le moelleux des cuirs ne laissent rien à désirer; les corroyeurs de ce genre font un commerce actif avec Mons, Bruges, Gand et Ostende. Les principaux corroyeurs sont établis à Tournay, Mons, Chièvres, Charleroy, Jumetz, Binche, Morlanwelz, Gosselies, Fleurus, Seneffe, Feluy, Thuin, Ham-sur-Heure, Marbais, Donstienne, Ragnée, Strée, Chimay, et Beaumont.

FABRIQUES DE CIRE ET DE BOUGIES.

On trouve des fabriques de ce genre à Charleroy, Thuin, Ham-sur-Heure, Lobbes, Nalinnes, Mons, Ath, Lessines, Leuze et Peruwelz.

FABRIQUES DE CHANDELLES.

On en fabrique à Mons, Tournay, Ath, Lessines, Leuze, Peruwelz, Boussu, Braine-le-Comte, Élouges, Enghien, Jemmapes, Paturages, Quiévrain, Soignies, Warquegnies, Wasmes, Beaumont et Chimay.

Après avoir fait connaître quels étaient les principaux genres d'industrie de la province de Hainaut, nous avons cru convenable de donner les noms de MM. les fabricans de cette province qui ont envoyé à l'exposition de 1830, les échantillons des produits de leurs manufactures.

ATTRE.

M. Désiré-François-Joseph Huriau : une faux, un hache-paille, des bêches et autres instrumens aratoires.

BAILEUX.

M. Antoine Despret : deux bouts de barres de fer.

BARBANÇON.

MM. Pierre Roussel et François Pouillon : une table en marbre, travaillée en mosaïque, fond noir, corbeille de camélia dans le milieu, environnée de papillons; une table en marbre, octogone, fond noir, encadrement verd, perroquet perché dans le milieu, une petite table; en carré long, encadrement vert, échantillons de diverses

espèces de marbres ; un tableau au milieu, formant un paysage; une cheminée en marbre noir et une cheminée en marbre blanc.

BRAINE-LE-COMTE.

M. Jean-Baptiste Demanet : des échantillons de fils de lin à dentelle, depuis le n° 5 jusqu'au n° 100.

M. Pierre Hubert : des échantillons de fils de lin à dentelles, depuis le n° 3 jusqu'au n° 17.

M. Valentin Hubert : des échantillons de fils de lin à dentelle, depuis 20 jusqu'à 52.

Melle Félicité Hubert : des échantillons de fils de lin à dentelle, de 103 à 115.

Mme Nathalie Dulait, v^e^ de Jean-Philippe de Werchin : des échantillons de fils de lin gris à dentelle, de 1 à 6.

Mme Marie Françoise Jany, v^e^ d'Augustin Huet : des échantillons de fils de lin à dentelle, des n°s 128, 144, 160, 176, 208, 224.

M. Léopold Duray, des échantillons de coton filé ; neuf pièces d'étoffes de coton de différentes sortes, telles que jaspé croisé; dimites argentines; pilong superfin, olive et noir; siamoise rouge, lignes bleues; cuir anglais, etc.

M. J.-B. Dulait : des tissus de coton, tels que siamoise, pilong marron, cuir anglais, dimites argentines.

CHARLEROY.

M. Louis-Joseph Bernus : soixante-et-onze pièces en fonte, telles que chaudrons, marmites de différentes espèces, servant à remplacer les chaudrons et marmites de cuivre; deux poêles en fonte, ouverts et clos, remplaçant les poêles en tôle, à brûler le charbon de terre.

M. J.-B. Barrez : une boîte vitrée contenant les objets suivans : un instrument pour le broiement de la pierre dans la vessie, avec des litholabes de 2 à 4 lignes de diamètre (méthode Civiale); sept porte-caustiques de l'invention de MM. Ducamp, Civiale, Lallemand, et Fromont; des sondes creuses, à ventre, de l'invention de l'exposant, pour rétablir le canal dans son état naturel après la cautérisation, à trois corps de rechange, du diamètre de 2 lignes 1/2, 3 et 3 lignes 1/2.

COUILLET.

M. Fontaine-Spitaels et C[e] : trois gueuses, fonte de moulage, fonte forte, dite à canons et fonte d'affinage;

une aune de long de chemin de fer, à ornières plates et une à ornières saillantes; une pendule, dont les engrenages et toutes les pièces sont en fonte, et ont été coulées de première fusion : elle est montée dans une lyre, aussi en fonte de première fusion, de même que les ornemens; des pièces et engrenages d'horlogerie, pour pendules et montres à répétition, coulés également avec de la fonte de première fusion.

ENGHIEN.

Mlles Weeck sœurs : une boîte vitrée contenant des échantillons de dentelles.

GOSSELIES.

M. Simon-Auguste Dupont : un bouc, un pic-vert, et un écureuil disséqués; une chauve-souris avec son fœtus.

HAINE-SAINT-PIERRE.

M. Houtard-Cossé : quatre cylindres en verre, de différentes formes; des feuilles de verre blanc et commun; des bouteilles de diverses grandeurs; une dame-jeanne ficelée.

HORNU.

M. James Rêve : des cordes plates à l'usage des mines, composées de quatre ou six cordes rondes, dont la moitié est tordue dans un sens et l'autre moitié dans un sens opposé. Ces cordes sont assemblées par une double ou triple couture, de manière à former un cordage plat, au moyen de différens appareils mis en mouvement par une machine à vapeur, et pour lesquels l'exposant a obtenu un brevet d'invention. Des cordes rondes, aussi à l'usage des mines.

JUMETZ.

MM. Ledoux frères : douze bouteilles-flûtes, couleurs rose, rouge et verte.

M. Pierre Lavary et C[e]. : deux cylindres ronds, en verre, et un ovale; six feuilles de verre demi-blanc.

MM. François Emmanuel Houtart et Guillaume Capellemans, deux barils de sel de soude et de soude brute artificielle.

LANDELIES.

M. J. A. Dolbeau : différens objets en marbre indigène, tels que vases, tasses, sucriers, globes, plateaux, écritoires, cachets, petites consoles, tabatières, bonbonières, cadres, colonnes, œufs, etc.; une sphère à jour, pour fumigation.

LEUZE.

M. Alexandre Scheiner : cinq écheveaux de soie.

MESLIN-L'ÉVÊQUE.

L'établissement pour la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie : une boîte vitrée contenant des écheveaux de soie, produits des récoltes de 1826, 1827, 1828 et 1829; des échantillons d'étoffe de soie et des cocons. Une boîte confectionnée avec du bois de mûrier cultivé dans l'établissement, et renfermant des écheveaux de soie, de la récolte de 1830; des échantillons de filoselle et des cocons.

MONS.

M. Charles-Joseph Petit : des pipes de différentes dimensions , faites avec de la terre indigène.

MM. Philippe et Adolphe Monfort frères : quatorze chapeaux en feutre et en soie, militaires et civils.

M. Alexandre Lambert: des chapeaux de paille cousue, à sept, quinze et dix-sept bouts, et de différentes formes.

M. Charles-Auguste Lemaire Depuydt : un tableau chronologique de l'origine et des progrès de la philosophie, formé de trois feuilles et demi de papier grand-aigle.

M. Hoyois Derely : deux tableaux in-folio : le Panthéisme, ou l'origine de toutes les religions, par Bouvier, sur papier royal; trois exemplaires des poésies fugitives de Ad. Mathieu; un cahier : spécimen de caractères de typographie ; des échantillons d'ouvrages de ville, dits *bilboquets* ; une monture de rouleau à pivots.

NIMY.

MM. B. De Bousies, le vicomte de Rouveroy et le Baron de Sécus : trois terrines de différentes couleurs, avec leurs plats; deux grands vases blancs, avec ornemens; un pot à fleurs, forme de caisse, couleur gris de lin, trois assiettes imprimées et autres objets en faïence.

PÉRUWELZ.

M. Magloire Tilet-Carlier: une pièce de serge bleue et verte; des échantillons de la même étoffe, de diverses couleurs.

M. Albert Courcelles : une pièce de cotonnette; dix-neuf échantillons de coton ; treize mouchoirs de coton divers.

M. Joseph Ravez-Bridoux : une carte d'échantillons de coton du n° 1 à 57 ; une pièce de coton bleu sur bleu ; onze mouchoirs pour échantillons.

M. Joseph Delhaye-Ladrier et Delhaye frère et sœurs : du maroquin et de la basane de diverses couleurs; du

veau pour reliure ; des peaux de mouton, façon Suisse, pour registres, etc.

M. Abraham Sauval : une peau de vache pour carrossier ; trois peaux de veau, dont deux cirées, une peau de chèvre ; une peau de veau à cylindre, pour filature ; etc.

ROISIN.

M. Duronsoie : deux pièces de gaze de coton ; une pièce de gaze en fil de bobin et en fil de dentelle écru.

SOIGNIES.

M. Alexandre Chappuis : un couteau de nouvelle invention en acier fondu d'Angleterre, à l'usage des corroyeurs ; un couteau à revers en acier, destiné au même usage ; divers instrumens aratoires, tels que piquets à couper les grains, faux, faucille, etc.

THUIN.

La société de Hourbes-sur-Sambre, hameau de Thuin : un modèle de porte d'écluse d'amont à ventaux, en fer de fonte ; ce modèle représente les portes d'amont. La pression de l'eau qui agit sur les ventaux est égale au poids de 42,900 kilogrammes pour les portes d'amont, et 58,000 kilogrammes pour les portes d'aval. Le poids de chaque ventail des portes d'amont est de 3,500 kilogrammes ; et celui de chaque ventail des portes d'aval, telles qu'elles sont placées à l'écluse n° 5, à Thuin, sur la Sambre canalisée, est de 5,200 kilogrammes. Un langeron du pont en fonte, situé, hors la porte de Ninove, à Bruxelles ; trois gueuses, dont une a été brisée pour faire juger de la qualité du fer.

TOURNAY.

M. Louis Descamps : un métier mécanique, d'une nouvelle construction, pour faire des bas, jupons et autres ouvrages de bonneterie.

M. Pierre Ghislain Mahieu-Delacenserie : quatre cheminées de différens modèles; un piédestal rond uni; quatre cartels, dont deux représentent Bacchus et deux l'Amour désarmé.

M. Louis Desplanque : un poêle antique avec ornemens.

M. Norbert Goetmaekers : une pendule sphérique chronomètre de son invention.

M. Étienne Daudenart-Dubois : huit marabouts de différentes dimensions.

M. Jean Delrue : une cheminée en marbre noir de Basècles, à consoles, tablettes à moulures.

M. François Leroy : un grand nombre d'objets en cristal, tels que garde-vue brillans, garde-vue gravés, de différentes dimensions; sinombres; houles gravées, etc.

M. Henri Bossut : une caisse contenant quarante à cinquante paquets de fil à coudre, 1re et 2e qualités, dit *fil de Lille*, et du fil commun.

M. Alexandre Tonnelier : des assortimens de fils en paquets et en écheveaux, savoir : du fil de Lille et du fil de Tournay de diverses couleurs; du fil mouliné, etc.

Mme Gilson : dix-huit pièces de printanières; deux pièces de cotonnettes; une pièce de taffachelas et une carte d'échantillons.

M. Vanderborght fils : des bas à jour.

M. François Tournay : soixante-dix paquets de rubans de diverses sortes et qualités.

M. Charles Verdure-Bergé : trois tapis, tissu dit *moquette;* un tapis, tissu dit *verges rondes.*

M. Dumortier-Delobel, une pièce de moquette; cinq harnais, grands assortimens turcs, d'environ 25 aunes.

MM. Schumacher, Overman et Ce : quatre tapis, genre Savonnerie; deux tapis de moquette.

M. Charles Michel : trois tapis de pied veloutés.

MM. Jean Dael et Théodore Clainpanain : des laines peignées à la mécanique; des laines filées à des numéros et à des torses convenables pour tous les genres de bonneterie, d'étoffes en laine, tapis, etc.; du camelot écru, tissé avec des laines filées dans l'établissement.

MM. Faucher frères : des chapeaux imperméables, de différentes formes; des schakos imperméables; les objets sont confectionnés en poil de lièvre d'Allemagne et du pays, en laine cachemire du Bengale, en poil de chameau et laine de Perse, en poil de lièvre et de lapin du pays, et poil de rats musqués.

M. Benoît Aubay-Dion : des chapeaux de différentes formes et des schakos, faits de poil de Saxe et de Russie, et de poil du pays.

MM. Duparcq : un cuir du pays, une vache en croûte.

M. Deflinne-Serré : une collection de reliures en tous genres, au nombre de soixante-cinq, du prix de 7 cents 1/2 à 75 florins; des collections d'albums, de registres, de porte-feuilles, de carnets et souvenirs de poche, et de boîtes de bureau. L'exposant a fait hommage de deux reliures à la bibliothèque publique de Bruxelles, savoir : un in-4°, en maroquin bleu, dorure gothique, faite à compartimens : chaque dessin est rapporté par des fleurons et filets; l'autre, grand in-folio, est en maroquin rouge.

A la suite de cette énumération des principaux produits industriels de la province de Hainaut, il est important de se rappeler que ce n'est toutefois qu'une partie de ce que peuvent revendiquer dans les arts utiles les beaux et riches établissemens de cette province, qui possède des fa-

briques et des manufactures du premier ordre. Mais il eût été trop long et hors des limites de cet ouvrage de vouloir présenter le tableau complet de toute l'industrie : en nous restreignant aux produits de 1830, nous avons consigné un fait, sans entendre donner lieu à la moindre exclusion, ni enlever à aucun propriétaire d'établissement le juste tribut d'estime qui lui serait dû. Cette observation, que nous inspire le désir d'être constamment vrais sans acception de personne, est également applicable aux dictionnaires subséquens.

FOIRES ET MARCHÉS.

Ath, foire aux bestiaux, le 1er jeudi d'avril et d'octobre, et le 4e dimanche d'août; 2 marchés hebdomadaires les jeudis et samedis.

Beaumont, le mercredi avant la semaine sainte, le 25 juin, le 17 septembre et le 12 novembre; 2 marchés hebdomadaires, les lundis et jeudis.

Binche, 3 marchés par semaine, les lundis, jeudis et samedis.

Boussu, le 3me lundi après Pâques, et le 1er lundi d'octobre; un marché hebdomadaire, peu fréquenté.

Braine-le-Comte, le 2me de mai et le 1er dimanche de septembre; un marché aux comestibles, les lundis et jeudis.

Brugelette, le mardi après l'Assomption.

Celles, le 4e lundi d'avril et le 1er lundi après l'Assomption.

Charleroy, le dimanche qui suit le 25 juillet; une foire aux chevaux et aux bestiaux, le mercredi de chaque mois.

—(Ville Haute), 2 marchés hebdomadaires, les lundis et vendredis.

—(Ville Basse), 2 marchés dans la semaine, les mercredis et samedis.

Chatelet, la veille du Lætare, le 13 mai, le 1er septembre et le 11 novembre; une foire aux bestiaux, le 1er mardi de chaque mois; 3 marchés hebdomadaires, les mardis, jeudis et samedis.

Chièvres, le 9e jour après Pâques; un marché tous les mardis.

Chimay, le 27 mars, le 23 juin et le 15 octobre; deux marchés hebdomadaires, les mercredis et samedis.

Courcelles, un marché hebdomadaire, le mercredi.

Dour, le 3e lundi de mai, de la durée de deux jours; 2 marchés dans la semaine les lundis et jeudis.

Écaussinnes-d'Enghien, un marché hebdomadaire, le samedi.

Ellezelles, le 2me vendredi de mai et le lundi après le 11 novembre; un marché aux grains, le vendredi de chaque semaine.

Enghien, le 9 octobre et le 25 juin; 2 marchés hebdomadaires, les mercredis et samedis.

Everbecq, le 23 juillet, le lundi après la Saint-Jean, le lendemain du 3me dimanche après l'Assomption.

Fayt, marché tous les lundis et jeudis.

Fleurus, le 29 octobre, le 1er lundi de mars, les 1er et 3me

lundis de mai, le 1er lundi de juin, le lundi après la Fête-Dieu, les 1er, 2me, 3me et 4me lundis après la Saint-Gilles, le 3me lundi d'octobre, le lundi après la Toussaint, le lundi 15 jours après, le lundi de la Mi-Carême, le lundi 15 jours après; 2 marchés hebdomadaires, les lundis et vendredis.

FLOBECQ, le lundi qui suit le 18 octobre; un marché hebdomadaire, les mardis.

FONTAINE-L'ÉVÊQUE, foire aux bestiaux, le 1er mars et le 15 octobre; foire aux marchandises le 13 août; 2 marchés hebdomadaires, les mercredis et samedis.

FRASNES-LEZ-BUISSENAL, le 2e vendredi de Carême et le 1er mardi après l'Assomption; un marché tous les vendredis.

GILLY, un marché tous les vendredis.

GOSSELIES, le lundi qui suit la Saint-Luc et 15 jours après.

HAM-SUR-HEURE, le mercredi après la Pentecôte, le 11 août et le 1er décembre.

HOUDENG-AIMERIES, 2 marchés hebdomadaires, les mardis et vendredis.

JURBISE, un marché hebdomadaire, tous les samedis.

LENS, le 4e jour de mai et le 10 septembre.

LESSINES, le 1er mardi des mois d'avril et octobre; 4 marchés, les lundis, mercredis, vendredis et samedis.

LEUZE, le 1er lundi qui suit la fête de la Purification, le 1er lundi après la Saint-Pierre; un marché tous les lundis.

LIGNE, le 5e lundi après Pâques.

MARCHIENNE-AU-PONT, le 1er jeudi après le 1er dimanche de septembre, le jeudi après le Lætare.

MERBES-LE-CHATEAU, le 24 juin et le 11 novembre, pour chevaux et bestiaux.

Momignies, le 10 mars et le 10 août; un marché tous les lundis.

Mons, le 4 novembre, pendant 15 jours; marché aux grains, les mercredis et vendredis; marché aux légumes, beurre et autres comestibles, les lundis, mercredis et vendredis, et irrégulièrement les autres jours de la semaine; marché aux chevaux, bestiaux et porcs, les vendredis; marché à la viande tous les jours, marché aux poissons les vendredis, et irrégulièrement les autres jours de la semaine.

Nalinnes, le 23 juin et le 18 septembre.

Ollignies, le mardi qui suit le dimanche de la Quasimodo, le mardi après le 1er dimanche d'octobre.

Pecq, un marché tous les jeudis.

Peruwelz, le lendemain du 1er dimanche de mai; un marché tous les mardis pour légumes, laitage et volaille; un marché aux porcs et céréales tous les vendredis.

Pommeroeul, le lundi de la semaine qui suit la Fête-Dieu.

Quevaucamps, le dernier mardi de juin et le dernier mardi de septembre.

Quiévrain, le 18 octobre, marché les mardis et samedis.

Roeulx, le 5 mai, marché les lundis et jeudis.

Saint-Ghislain, le 4me lundi après Pâques, et le lundi après le 9 octobre; marché les mercredis et samedis.

Seneffe, le 10 août.

Silly, un marché tous les lundis.

Sivry, le mercredi après Lætare et le 18 août.

Soignies, le lundi avant la Pentecôte et le lundi avant le 14 juillet.

Templeuve, marché tous les vendredis.

Thuin, le mardi après Lætare, le 15 juin, le mardi

après le 1er dimanche de septembre et le 5 novembre; marché tous les mercredis et samedis.

THULIN, le 28 septembre.

TONGRE-NOTRE-DAME, le 24me jour après l'Assomption.

TOURNAY, le jeudi qui précède le dimanche avant le 13 septembre; le jeudi le plus près du 15 mai, pour marchandises; le 3me lundi de mai et le 4me de septembre, pour chevaux et bestiaux; marché aux légumes, beurre en pièces, fruit, volaille, poissons et charbon de bois, tous les jours; marché aux bestiaux, les lundis, jeudis et samedis; marché aux grains, beurre en cuvelles, lin et fil de lin, tous les samedis; marché aux fleurs et jambons, le Vendredi-Saint; marché aux toiles, 3 samedis consécutifs à dater du samedi après l'Assomption, et du samedi après la kermesse (en septembre).

TRAZEGNIES, le 12 août.

WATTRIPONT, le 2me lundi de mai.

ROUTES.

La province de Hainaut est traversée par un grand nombre de routes qui facilitent ses relations commerciales tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Ces routes, généralement belles, solidement construites et bien pavées, sont bordées de fossés et plantées d'arbres de haute futaie. Elles sont divi-

sées en routes de 1re, 2e, 3e et 4e classe, et en routes provinciales, savoir [1] :

ROUTES DE PREMIÈRE CLASSE.

Route N° III, de Bruxelles à Mons et à Valenciennes. Cette route traverse la province du N. E. à l'O. S. O., et établit une communication entre Bruxelles et la France, en passant par Hennuyères, Braine-le-Comte, Soignies, Casteau, Nimy-Maisières, Mons, Jemmapes, Quaregnon, Boussu, et Quiévrain. Son développement dans la province est de quarante-quatre mille huit cent soixante-trois mètres.

Route N° XI, section de Mons à Beaumont. Elle passe à Harmignies, Givry, Rouveroy et Montignies-Saint-Christophe. Sa longueur est de trente-un mille sept cent cinquante-trois mètres.

Route N° XI, section de Beaumont à la limite vers Philippeville (province de Namur). Elle passe à Barbançon et à Boussu-lez-Walcourt. Douze mille cinq cent soixante-cinq mètres jusqu'à la frontière. Cette route est empierrée.

Route N° XI, section de la limite de la Flandre occidentale à Tournay (Courtray à Tournay), par Warcoing, Percq et Erquelines. Sa longueur est de treize mille quatre cent trente-neuf mètres.

Route N° XI section de Tournay à Bary, de onze mille mètres de longueur.

Route N° XI, de Bary à Hornu, par Braffe, Basècles, Grandglise, Hautrage et Saint-Ghislain. Son développe-

[1] Les routes de 3e classe sont en construction ou en projet.

ment est de vingt-huit mille six cent quatre-vingt-douze mètres.

ROUTES DE DEUXIÈME CLASSE.

Route N° V, d'Ath à Mons et à Maubeuge par Maffle, Brugelette, Lens, Jurbise, Nimy et Asquillies. Elle a trente-trois mille huit cent cinquante-huit mètres de longueur.

Route N° VII, section d'Enghien à Soignies, par Hoves et Horrues. Sa longueur et de treize mille cent quarante-un mètres.

Route N° VII, section de Soignies à Marimont (Route N° 8), par Rœulx et Gœgnies. Elle a dix-sept mille deux cent onze mètres de longueur.

Route N° XI, section de Beaumont à Chimay par Rance. Vingt-trois mille deux cent quatre-vingts mètres de longueur, dont douze mille quatre cents mètres en pavé et dix mille huit cent quatre-vingts en empierrement.

Route N° XI, de Chimay à la limite vers Couvain (Namur), par Baileux; sa longueur est de six mille sept cent vingt-six mètres.

Route N° II, de Tournay vers Lille. Elle passe à Orcq, Marquain, Hertain, et a huit mille trois cent quatre-vingt-deux mètres de longueur.

Route N° III, de Tournay vers Saint-Amand (France), par Chercq, Bruyelles, Hollain et Bleharies. Son développement est de onze mille soixante mètres.

Route N° IV, de Renaix (Flandre orientale) à la frontière vers Condé (France). Cette route passe à Grand-Quenoy, Ellignies, Hacquegnies, Leuze, Bury, Peruwelz et Bonsecours. Son développement depuis la limite vers la Flandre orientale, jusqu'à la frontière de France, est de

vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-quatre mètres.

Route N° V, section de la limite vers Grammont (Flandre orientale) à Ghislenghien, par Lessines; d'une longueur de onze mille huit cent quatre-vingt-dix mètres.

Route N° V, section de Ghislenghien à Ath, par Meslin-l'Évêque. Sept mille sept cent soixante-quinze mètres de longueur.

Route N° VIII, section de Bray (route N° 9), à la limite vers Nivelles, elle passe à Péronnes, Haine-Saint-Paul, Fayt et Seneffe. Son développement dans la province est de vingt-deux mille cent quarante-deux mètres.

Route N° IX, section du Petit-Versailles (route de première classe N° 11) à Binche, par Saint-Symphorien et Villers-Saint-Ghislain. Sa longueur est de quatorze mille quatre cent quarante-trois mètres.

Route N° IX, section de Binche à la Planche (Charleroy). Elle passe à Trahegnies, Anderlues, Fontaine-l'Évêque et Marchienne-au-Pont. Sa longueur est de vingt mille mètres, dont neuf mille deux mètres en pavé et dix mille neufcent quatre-vingt-dix-huit mètres en empierrement.

Route N° IX, section de la Planche (Charleroy) à la limite vers Namur, par Gilly et Fleurus. Longueur de onze mille sept cent quatre-vingt-dix mètres.

Route N° X, section de la Planche à la limite vers Bruxelles, par Gosselies. Quatorze mille cent quarante-deux mètres de longueur.

Route N° X, embranchement de Lodelinsart (route N° 10), à la Sambre (Châtelet); de six mille six cent quatre-vingt-trois mètres de longueur.

Route N° X, section de Charleroy à la limite vers Philippeville (Namur), par Marcinelle. Sa longueur est de neuf mille soixante-cinq mètres en empierrement.

Route N° VI, de la limite vers Hal (Brabant), à Ghislenghien. Elle passe à Enghien (Petit), Enghien, et Marcq. Sa longueur est de dix-sept mille cinquante-sept mètres.

Route N° VI, d'Ath à Bary, par Villers-Saint-Amand et Leuze. Elle a dix-huit mille cent quatre-vingt-un mètres de développement.

ROUTES DE QUATRIÈME CLASSE.

Route de la Croix-Perpêtre (route de deuxième classe N° 11), à la frontière de France vers Cour-Solre, par Leugnies. Sa longueur est de trois mille cinq cent soixante-onze mètres en empierrement.

Route de Fontaine-l'Évêque (route de deuxième classe N° 9), à Thuin. Son développement est de neuf mille sept cent cinquante-six mètres en empierrement.

Route partant de la route de Thuin à Lobbes. Elle a trois mille quatre cent quarante-cinq mètres de longueur en empierrement.

Route partant de la route de Thuin à la Sambre (Hourbes). Elle a deux mille cinq cent quatre-vingt-dix mètres de longueur dont trois cents mètres en pavé et le reste en empierrement.

Route de Châtelet vers les usines de M. Puissant. Elle a huit mille mètres de longueur; trois mille huit cents mètres sont achevés : le reste est en projet. Cette route est empierrée.

ROUTES PROVINCIALES.

Route de Soignies à Ghislenghien où elle s'embranche avec la route de deuxième classe N° 5. Elle a quinze mille quarante mètres de longueur en pavé.

Route de Tournay vers Douay (France), par Rumes. Quatorze mille mètres de longueur en pavé.

Route de Tournay vers Renaix (Flandre orientale). Sa longueur, dans la province, est de huit mille deux cent soixante-neuf mètres. Cette route, commencée en 1778, n'est pas achevée.

Route de Warcoing vers Avelghem (Flandre occidentale). Sa longueur est de mille neuf cent vingt mètres.

ROUTES EN CONSTRUCTION.

Route de quatrième classe, entre le Champ-des-Lièvres (route de deuxième classe N° 11) et la commune de Sivry. Elle a trois mille sept cent dix-sept mètres de longueur.

Toutes ces routes ne sont pas les seuls chemins pavés qui existent dans cette province; il en est encore beaucoup d'autres d'une utilité particulière aux communes et aux sociétés charbonnières, et qui sont réparées et entretenues par elles.

ROUTES EN PROJET.

Route de troisième classe, jonction entre les routes de Thuin et de Nivelles, par Anderlues. Cette route aura sept mille trente-cinq mètres de longueur.

Route de troisième classe de Chimay à Trélon (France) par Macon. Cette route, qui aura huit mille deux cent, soixante-deux mètres de longueur, établira une communication directe avec le canton de Chimay et les départemens français de l'Aisne et du Nord.

Route de Chimay vers Rocroy (France). Elle aura seize mille cent soixante-quinze mètres de longueur. Cette route, ainsi que la précédente, a pour objet de procurer au canton de Chimay, les débouchés qui lui manquent pour le transport des produits du sol et des ardoisières.

Route de Beaumont à Charleroy.

Route de quatrième classe, de Binche à la route de première classe N° 11, par Merbes-le-Château. Elle aura douze mille sept cent trente mètres de longueur.

Route provinciale vers Renaix (Flandre orientale).

ORGANISATION CIVILE.

La province du Hainaut est administrée par un gouverneur qui réside à Mons.

Le collége des États-Députés se compose de quatre membres non compris le gouverneur de la province qui en est le président

Il y a un commissaire de district à Ath, Charleroy, Mons, Soignies, Thuin et Tournay.

Les trois chefs-lieux d'arrondissement sont le siége d'un tribunal de première instance et d'une chambre de commerce. Il y a en outre un tribunal de commerce à Mons et à Tournay et un juge-de-paix dans chaque canton.

La cour d'assises siége à Mons; elle est présidée par un membre de la cour supérieure, et se compose de quatre juges, d'un substitut du procureur-général qui porte le titre de procureur du roi, et du greffier du tribunal de première instance.

La cour d'appel pour toute la province est à Bruxelles.

ORGANISATION MILITAIRE.

Le commandant militaire de la province a son quartier-général à Mons.

Les villes fortes telles que Mons, Tournay, Ath et Charleroy ont chacune un commandant de place et un commandant du génie.

Il y a un auditeur militaire pour toute la province.

GENDARMERIE.

Mons est la résidence d'un major-commandant la première division, d'un major-commandant l'arme dans la province.

Il y a un commandant de gendarmerie dans chaque

chef-lieu d'arrondissement et des brigades de gendarmerie à Ath, Basècles, Beaumont, Binche, Braine-le-Comte, Charleroy, Chimay, Enghien, Erquelinnes, Fleurus, Frasnes-lez-Buissenal, Harvengt, Lessinnes, Leuze, Mons, Percq, Peruwelz, Quiévrain, Rœulx, Seneffe, Thuin et Tournay.

ORGANISATION ECCLÉSIASTIQUE.

Tournay est le siége d'un évêché.

On compte dans la province deux vicaires-généraux, sept chanoines, trois cent quatre-vingt-quinze curés desservans et quatre-vingt-deux vicaires et chapelains.

INSTRUCTION.

Depuis quelques années, l'enseignement a éprouvé de grandes améliorations dans cette province; les principes de l'écriture et de l'arithmétique sont expliqués selon les méthodes nouvelles; le calcul intuitif, le dessin linéaire et l'écriture américaine commencent à s'introduire dans les écoles primaires. Pour faciliter la méthode de l'enseigne-

ment simultané, un tableau modèle indiquant l'ordre successif du travail pour toute une semaine a été distribué gratuitement à tous les instituteurs.

La province de Hainaut comptait, au 31 décembre 1828, 544 écoles primaires, dont 379 écoles publiques et 165 écoles particulières.

Ces 544 écoles étaient dirigées par 10 instituteurs du 2e rang;

142 instituteurs du 3e rang;

130 id. du 4e rang;

32 institutrices brevetées, et 230 instituteurs et institutrices exerçant en vertu d'un certificat d'admission provisoire.

La ville de Tournay possède un athénée organisé d'après un très-bon plan : les humanités, la rhétorique, les mathématiques, la physique, l'histoire naturelle et la géographie forment la base de l'enseignement : en 1832 les cours étaient fréquentés par 272 élèves. Mons, Ath, Soignies, Enghien, Binche, Charleroy, Chimay et Thuin ont chacun un collége.

Il y a des écoles de dessin à Mons, Tournay, Enghien; Ath et Charleroy; des écoles d'architecture à Mons, Tournay et Enghien; des écoles primaires modèles à Mons et à Tournay; enfin la ville de Mons possède un cours normal pour les instituteurs primaires de la province.

TABLEAU

des Écoles qui existaient dans la province de Hainaut, au 1er février 1832.

CLASSIFICATION DES ÉCOLES.	NOMBRE DES ÉCOLES dans les villes.	les campagnes	TOTAL.	NOMBRE D'ÉLÈVES garçons.	filles.	TOTAL.
Communales	54	410	464	24,527	17,839	42,366
Privées	91	324	415	11,144	11,209	22,353
TOTAL....	145	734	879	35,671	29,048	64,719

ÉTABLISSEMENS DE BIENFAISANCE.

HOSPICES.

Les établissemens de bienfaisance sont très-nombreux dans la province de Hainaut.

D'après un relevé de la situation des hospices au 31 décembre 1828, il se trouvait dans la province trente-neuf établissemens de ce genre; leurs revenus, consistant en dotations et subsides fournis par la province et les com-

munes, s'élevaient à 299,484 florins environ ; la population de ces hospices était de 3,602.

Les principaux hospices sont ceux de Tournay, d'Antoing, d'Ath, de Froidmont, de Lessines, de Blicquy, de Braine-le-Comte, de Chièvres, d'Enghien, d'Hautrage, de Mons, de Rœulx, de Saint-Ghislain, de Soignies, de Charleroy, de Binche, de Thuin, de Chimay.

Les budgets des hospices des enfans trouvés et abandonnés approuvés pour 1829 présentent les résultats suivans :

HOSPICE DE MONS

(en 1828).

Enfans trouvés.	1,207
— abandonnés.	123

HOSPICE DE TOURNAY

(en 1828).

Enfans trouvés.	587
— abandonnés.	68
	1,985.

La population présumée devoir entrer dans le cours de 1829, est divisée de la manière suivante :

MONS.

Enfans trouvés.	113
— abandonnés.	61
Total.	174

TOURNAY.

A reporter.	174
Enfans trouvés.	80
— abandonnés.	16
	270

C'est d'après cette population que la dépense annuelle se trouve établie.

Pour Mons elle est de	74,038	94
Pour Tournay, de	26,479	89 1/2
Total. . . .	73,518	83 1/2

Les sommes allouées à titre de subside sur les fonds provinciaux sont, pour Mons, de 34,845
Pour Tournay, de 18,900

Total. . . . 53,745

D'après les états fournis par la Commission des hospices, il a été dépensé, en 1828, pour le service des enfans trouvés et abandonnés, savoir :

A Mons, la somme de	43,328	03
A Tournay, celle de	23,734	48 1/2
Total. .	67,062	51 1/2

Les aliénés de Tournay sont envoyés à Froidmont. Cet établissement date de 1821. Avant cette époque les aliénés occupaient, à Tournay, un bâtiment étroit, malpropre

et humide : depuis leur transfert, on a observé une diminution marquée dans la mortalité. L'institut de Froidmont est bien tenu, mais d'une distribution vicieuse. Il est desservi par les frères de la charité, sous la direction des hospices. Sa population, qui est de 52 individus, ne pourrait être augmentée. Tournay et Wez-Velvain ont des établissemens pour les femmes en état de démence. A Brugelette, près de Mons, on reçoit dans un pensionnat particulier, les insensés qui y sont placés par leur famille.

SECOURS A DOMICILE OU BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Outre les hospices dont nous venons de parler, il existe dans chaque commune un bureau de bienfaisance composé de cinq membres, pour administrer les biens et les revenus des pauvres.

Les revenus de ces administrations proviennent de dotations, collectes et subsides.

En 1828, ces différentes ressources se sont élevées, dans

les villes, à	130,428	77
Dans les communes à	249,121	68
Total. .	379,550	45

Le nombre des individus qui ont reçu des secours à domicile, pendant la même année, a été de 127,661, dont 36,281 dans les villes et 91,380 dans les campagnes.

Les bureaux de bienfaisance nomment un président parmi leurs membres, ils nomment également un de ces membres qui, sous le titre d'ordonnateur, est chargé de

la signature des mandats; ils choisissent un secrétaire dans leur sein ou hors de leur sein. Les fonctions des membres des bureaux de bienfaisance sont gratuites. Les membres qui remplissent les fonctions de secrétaire peuvent cependant être remboursés de leurs frais de bureau. Il y a une sous-commission urbaine de bienfaisance dans chaque canton.

On a établi des comités consultatifs pour les intérêts des établissemens de charité dans les arrondissemens de Mons et Tournay, et dans les districts de Charleroy et Thuin

MENDICITÉ.

Le dépôt de mendicité de Mons renfermait, au 31 décembre 1827, 290 individus; au 31 décembre 1828, il y en avait 301, et pendant l'année la moyenne de sa population a été de 293.

La dépense totale de 1828 a été de 16,281 florins 19 cents, ce qui fait par jour 15 cents 15/100 et par an 55 florins 44 cents 90/100 pour chaque détenu.

Le budget de 1829, basé sur une population de 350 individus, porte en total une dépense présumée de 27,049 florins 10 cents.

Ce dépôt de mendicité est administré, avec beaucoup d'ordre et d'économie.

MONTS-DE-PIÉTÉ.

Il y a deux monts-de-piété dans la province, l'un à Mons et l'autre à Tournay.

En 1827, les capitaux qui ont été employés, en prêts, par ces établissemens se sont élevés à fl. 191,396 12.

Le nombre des gages qui, dans le courant de l'année, ont été nantis ou dont le nantissement a été renouvelé, est de 130,102; celui des gages retirés, de 118,853, et celui des gages vendus de 7,827.

L'ensemble des dépenses s'élève à fl. 351,957 09; les intérêts payés pour capitaux empruntés montent à fl. 9,571 05; les frais d'administration à fl. 9,812 13; les sommes prêtées sur gages, à fl. 330,359 25; les indemnités payées pour gages endommagés ou égarés, à fl. 198 18; les frais de vente des gages à fl. 355 04, et l'excédant du produit de la vente des gages, sur le montant des prêts, restitué aux propriétaires, à fl. 1,661 44.

HISTOIRE.

Le Hainaut correspond à une grande partie du territoire des Nerviens; plusieurs monumens de l'antiquité attestent le long séjour que les Romains y ont fait. Ce pays, qui n'a pris le nom qu'il porte qu'au VIIe siècle, était gouverné dès le Ve par des comtes; mais la ligne des comtes héréditaires ne commença qu'en 860, par Regnier Ier. A cette époque les contrées belgiques furent sans cesse exposées aux ravages des Normands. En 874, Rollon, à la tête d'une troupe nombreuse de ces redoutables pillards, débarqua dans l'île de Walcheren; les habitans de la Zélande, en proie aux plus cruelles exactions, appelèrent secrètement à leur secours Regnier Ier, comte de Hainaut et Radbod, chef des Frisons : ces deux princes voulurent arrêter le cours des dévastations de ces barbares; mais leurs troupes furent complètement défaites dans le premier combat, et l'île de Walcheren abandonnée au pillage et aux flammes : le vainqueur pénétra ensuite dans la Frise, qui essuya le même sort que l'île de Walcheren; le chef des Frisons fut pris et chargé de fer. Après cette expédition, Rollon porta ses armes victorieuses dans le Hainaut; ses troupes pillèrent et incendièrent la ville de Condé, ainsi que plusieurs monastères et églises des environs; le comte Regnier ne put soutenir, avec ses troupes affaiblies, la présence des Normands; il fuit devant eux, et bientôt il tomba dans une embuscade et devint leur prisonnier.

Albrade, son épouse, proposa l'échange de Regnier contre quelques officiers normands. Rollon y consentit, mais il exigea en outre une forte contribution en or et en argent : ces conditions furent acceptées. Vivement touché de la tendresse mutuelle des deux époux, le chef des Normands fit deux parts de toutes les richesses mises à ses pieds et qui étaient le prix de la rançon de Regnier; il en donna une part au comte de Hainaut et conclut avec lui un traité d'alliance et d'amitié. En 880, ce pays fut encore désolé par les excursions des Normands. Tournay, avec les bourgs, les villages, les monastères, qui s'étendaient depuis l'Escaut jusqu'à la Sambre, furent dépouillés de leurs richesses et incendiés ; battus près de Thuin, ces barbares se vengèrent de cet échec par le massacre des Ménapiens et des Suèves (Tournay) et vinrent se retrancher à Courtray. En 899, le comte Regnier Ier fut dépouillé de ses possessions par Zuentibold, roi de Lotharingie. En 900, Louis de Germanie rétablit le comte Regnier dans ses dignités, et lui restitua ses états du Hainaut et de la Hesbaie. En 912, le comte de Hainaut, qui avait puissamment contribué à placer la couronne de Lotharingie sur la tête de Charles-le-Simple, fut créé, par ce prince, duc de Lotharingie ; cette dignité devint la propriété de sa famille; elle passa à sa mort (914), à Giselbert, son fils aîné; Regnier, son second fils, eut le Hainaut en partage ; et son troisième fils, Lambert, fut le premier comte de Louvain; enfin, Symphoriane, fille aînée de Regnier Ier, épousa Béranger, comte héréditaire de Lomme ou de Namur. Regnier II, qui avait succédé à son père dans le comté de Hainaut, fut dépouillé de ses états en 958, par le duc Brunon, frère de l'empereur Othon, qui le fit enfermer dans une prison où il mourut en 970. Le comté de Hainaut ayant été donné

à Ricuin, seigneur puissant de ce pays, les fils de Regnier se retirèrent alors à la cour de France, en attendant une occasion favorable pour se venger de cette injustice. En 973 la mort d'Othon-le-Grand favorisa leurs projets. Lothaire, roi de France, qui avait des vues secrètes sur la Lorraine, et qui désirait vivement de réunir ce royaume à sa couronne, les accueillit avec intérêt, et les combla de faveurs : toute la France sembla prendre parti pour ces deux princes si cruellement trahis par la fortune ; on accourut de toutes parts sous leurs enseignes, et bientôt se trouvant à la tête d'une nombreuse armée, ils entrèrent dans le Hainaut pour combattre les fils de Ricuin, à qui Othon avait donné leurs états. Ce pays devint alors le théâtre de plusieurs affaires sanglantes, dans lesquelles les deux partis se disputèrent la victoire avec acharnement ; enfin une bataille générale eut lieu dans la plaine de Binche près du village de Péronnes : les fils de Ricuin, après des prodiges de valeur, y perdirent la vie dans la mêlée, et, sans être décisive, la victoire se déclara alors en faveur de leurs compétiteurs ; mais elle fut si chèrement achetée, que les vainqueurs n'osèrent former le siége de Mons, dont la conquête pouvait seule assurer celle du Hainaut ; ils se bornèrent à s'emparer du château de Boussoit, sur la Haine, et s'y fortifièrent avec soin. De là, ils firent de fréquentes incursions dans la Basse-Lorraine, c'est-à-dire la Belgique, qu'ils désolèrent, par leurs brigandages continuels. En 976, le château de Boussoit, qui formait un poste important, fut assiégé et repris par Arnould, comte de Flandre, et Godefroid, comte de Verdun ou d'Ardennes, qui avait été investi par l'empereur Othon du gouvernement du Hainaut. Cet échec força les deux frères Regnier et Lambert à repasser en France; cependant quelque

temps après ils se montrèrent encore à la tête de nouvelles troupes et formèrent le siége de Mons : désespérant de défendre la place, les assiégés hasardèrent une sortie qui fut si vigoureuse que les ennemis se retirèrent en toute hâte. La paix ayant été conclue en 977, entre l'empereur Othon et Charles, frère du roi Lothaire, Regnier fut réintégré dans ses biens et succéda dans le comté de Hainaut à Regnier II, son père, mort en prison sept ans auparavant. Le règne de ce prince n'offrit rien de bien remarquable. Il mourut en 1002, et eut pour successeur Regnier IV. En 1015, le Hainaut fut envahi par Godefroid d'Enghien, dit le Jeune, duc de la Basse-Lorraine.

Les comtes de Hainaut et de Louvain, qui avaient réuni leurs forces pour s'opposer à cette agression, s'avancèrent aussitôt contre Godefroid; les deux armées se rencontrèrent dans les plaines de Florennes : la bataille fut des plus meurtrières; les troupes des deux comtes furent mises en déroute, et en partie détruites; Lambert, comte de Louvain, perdit la vie dans le combat, et Regnier n'échappa que par la fuite au fer du vainqueur. Regnier IV mourut sans enfans mâles en 1036, et laissa le comté de Hainaut à sa fille Richilde qui épousa Herman de Turinge. En 1049, la guerre s'étant rallumée entre les comtes de Hainaut et de Flandre et l'empereur d'Allemagne, celui-ci, à la tête d'une armée considérable, s'empara de Tournay qu'il abandonna au pillage. Léon IX occupait le trône pontifical; né dans les provinces belgiques, ce pontife fut vivement touché des malheurs dont ces contrées étaient affligées, et fit tous ses efforts pour arrêter le cours de cette guerre désastreuse, en usant habilement, auprès de l'empereur, de son crédit et de l'ascendant que lui donnait la sainteté de son caractère ; il soumit au prince un projet de réconciliation

avec les comtes de Flandre et de Hainaut : les propositions du pape furent acceptées, et un traité définitif, conclu à Aix-la-Chapelle, entre les parties belligérantes, suspendit pour quelque temps leurs querelles et leurs divisions. Le comte Herman étant mort quelque temps après ces événemens, Bauduin, comte de Flandre, forma le dessein de réunir le Hainaut à ses domaines. La veuve du comte était belle et dans la fleur de la jeunesse; Bauduin lui fit demander sa main pour son fils aîné : malgré ses dispositions secrètes en faveur de cette union, Richilde hésita dans la crainte d'irriter l'empereur d'Allemagne, en faisant passer une province importante de la Lorraine dans les mains d'un prince puissant et vassal du roi de France. Pour hâter la conclusion de ce mariage, Bauduin pénétra dans le Hainaut à main armée, se rendit maître de Mons par capitulation, et fit la comtesse Richilde prisonnière : l'union de cette princesse avec son fils fut aussitôt célébrée au milieu des armes, des fêtes et des trophées militaires.

A la nouvelle du mariage du fils aîné de Bauduin avec la comtesse de Hainaut, l'empereur Henri III fit éclater son mécontentement; il engagea d'abord l'évêque de Cambray à lancer contre les deux époux les foudres de l'excommunication, parce qu'ils étaient unis par les liens du sang et qu'ils n'avaient obtenu aucune dispense, et se disposa ensuite à envahir les états de Bauduin; de son côté, le comte de Flandre fit toutes les dispositions nécessaires pour s'opposer à un ennemi aussi redoutable et se hâta de prendre l'offensive. Après avoir divisé son armée en trois corps, il commença les hostilités en se jetant sur le pays de Liége qu'il ravagea; il livra aux flammes la ville de Thuin; celle de Huy fut traitée avec la même rigueur

par le comte de Hainaut son fils aîné, tandis que Robert, son second fils, chassait de l'île de Walcheren les troupes hollandaises et impériales. Pour mettre un terme aux exploits de Bauduin, l'empereur s'avança vers la Flandre avec une armée nombreuse; ayant réussi à donner le change à l'ennemi, il passa secrètement l'Escaut et s'empara de Lille presque sans résistance : Lambert de Lens, gouverneur de cette ville, trouva la mort dans la mêlée. L'empereur se dirigea ensuite vers Tournay, s'en rendit maître et y fit un immense butin.

Bauduin ne fut point découragé par ce rapide succès des armes impériales; il vint l'année suivante mettre le siége devant Anvers : mais la bravoure des assiégés rendit ses efforts inutiles; il se retira pour éviter de combattre une armée lorraine qui arrivait au secours de la ville. La mort de l'empereur, qui eut lieu quelque temps après, mit fin à la guerre. Le mariage de Bauduin avec Richilde de Hainaut, ayant été ratifié par l'impératrice Agnès, régente de l'empire pendant la minorité du fils de Henri, le comté de Hainaut, auquel on réunit la seigneurie du Tournaisis, lui fut définitivement assuré.

A la mort de Bauduin (en 1071), son frère, Robert-le-Frison, ainsi nommé parce qu'il avait épousé Gertrude de Saxe, veuve du duc de Frise, prétendit à la tutelle du jeune Arnould son neveu, et à la régence de ses états; Richilde, jalouse de son autorité, et sans égard pour les prétentions de son beau-frère, s'empara de la tutelle de son fils et du gouvernement suprême de ses domaines. Robert réclama en vain des droits qu'il croyait légitimes; ses demandes furent rejetées avec fierté, et la comtesse de Hainaut fit saisir les fiefs qui formaient son apanage. Pour se défendre avec succès contre les attaques de son adver-

saire, elle négocia auprès de Philippe Ier, roi de France, et n'épargna ni l'or ni l'intrigue pour déterminer le conseil de ce prince à se prononcer en sa faveur. Convaincu de l'insuffisance de ses ressources, Robert abandonna pour le moment ses prétentions et se retira en Hollande, auprès de Gertrude, son épouse.

Richilde profita de l'absence de Robert pour se venger contre ses partisans. Elle fit trancher la tête à Jean, baron de Gavre, ainsi qu'aux députés d'Ypres, et livra la ville de Messines aux flammes : le bruit de toutes ces cruautés s'étant promptement répandu dans le pays, presque tous les Flamands se soulevèrent contre Richilde et envoyèrent des députés à Robert pour l'engager à repasser en Flandre. Ce prince débarqua à Mardyck, et s'avança vers Cassel, où ses nombreux partisans se réunirent à lui. La comtesse de Hainaut, sans se déconcerter, marcha contre son adversaire avec l'armée française que Philippe Ier avait envoyée à son secours. Le combat s'engagea près de Cassel; Robert, emporté par son ardeur guerrière, fut enveloppé par l'ennemi et fait prisonnier; Richilde, de son côté, tomba entre les mains des Flamands, et le roi Philippe se retira à Montreuil : après un échange entre Richilde et Robert, les deux partis se disposèrent à livrer une bataille décisive : elle eut lieu quelques jours après sur les hauteurs de Bavinchove. Les Français et les troupes de la comtesse furent mis en déroute et laissèrent 22,000 hommes sur le champ de bataille; le jeune comte Arnould perdit la vie dans cette journée, et le comte de Boulogne fut fait prisonnier. En 1072, Richilde, soutenue par le duc de Lothier, les comtes de Louvain et de Namur et l'Évêque de Liége, leva encore une nouvelle armée pour reconquérir la Flandre, et en donna le commandement au jeune

Bauduin; Robert s'avança alors jusqu'à Broqueroie, près de Mons, et attaqua l'armée des confédérés; le combat fut long et sanglant, mais la victoire se déclara en faveur de Robert. La perte de l'ennemi fut si grande que l'on donna au champ de bataille le nom de *Mortes Hayes* et *Bonniers sanglans*. La journée de Broqueroie ralentit l'ardeur des hostilités, et quelques années après, un traité de paix assura à Robert la tranquille possession de la Flandre, que le mariage de Bauduin avec la comtesse Richilde avait réunie au Hainaut. L'événement le plus important du règne de Richilde est l'institution de la pairie. Elle choisit douze seigneurs possessionnés, et leur confia l'administration de la justice.

En 1096, les plus illustres chevaliers du pays partirent pour les croisades; on vit figurer parmi eux Bauduin, comte de Hainaut, l'un des plus vaillans capitaines de son siècle; Bauduin, comte de Rhetel, son neveu; Gilles de Chin, seigneur de Berlaimont, qui s'illustra dans ces fameuses expéditions par ses faits d'armes; Gillon de Trazégnies qui vendit sa terre d'Ath pour subvenir à ses dépenses. Enfin une foule d'autres seigneurs, transportés du même enthousiasme, renoncèrent à leurs biens et à leurs familles et se dirigèrent vers la Terre-Sainte.

Bauduin II, dit de Jérusalem, fut tué à la Terre-Sainte, en 1098. En 1119 Bauduin III, se rendit maître d'Alost, et détruisit Audenaerde de fond en comble. Il mourut en 1133 et eut pour successeur Bauduin IV, surnommé le *bâtisseur* ou *l'édificateur*.

En 1147, Thierri d'Alsace, comte de Flandre, se joignit à Conrad et à Louis-le-Jeune et partit pour la Palestine. Il laissa, avant son départ, le gouvernement de ses états à Sybille, son épouse. Le comte de Hainaut

qui crut alors avoir trouvé dans ces circonstances une occasion favorable pour étendre les limites de ses domaines, se jeta au milieu des possessions de Thierri avec ses troupes. La comtesse Sybille porta aussitôt le théâtre de la guerre dans le Hainaut; cette diversion força Bauduin à évacuer la Flandre pour venir protéger son propre pays. Les hostilités continuèrent pendant quelque temps ; mais l'archevêque de Reims parvint à conclure, entre les parties belligérantes, une trève passagère qui dura six mois.

Thierri d'Alsace, informé, dans l'Orient, des entreprises du comte de Hainaut, se hâta de revenir dans ses états pour se venger de ses outrages ; il ordonna, à son arrivée, de nouvelles levées, fit de grands préparatifs, et se disposa à attaquer son adversaire avec toutes ses forces : Bauduin se mit aussitôt en état de défense ; il forma une alliance étroite avec l'Évêque de Liége et le comte de Namur ; son armée, fortifiée par les auxiliaires de ces deux princes, lui ayant donné de justes espérances de succès, il marcha avec confiance au-devant de l'ennemi; arrivé bientôt en sa présence, il n'hésita pas à en venir aux mains; les deux armées combattirent avec ardeur et la victoire fut longtemps disputée, mais enfin la fortune se déclara en faveur de Thierri : le comte de Hainaut, après une rigoureuse résistance, céda le champ de bataille et se retira vers Bouchain. Quelque temps après cette sanglante journée, un traité de paix mit fin à ces terribles divisions ; l'union de Marguerite, fille de Thierri, avec le fils de Bauduin, en devint le lien et en assura la durée ; le mariage de cette princesse fit, dans la suite, passer la Flandre au comte de Hainaut.

On vit bientôt s'élever de nouvelles contestations entre les divers princes qui se partagèrent les contrées belgi-

ques; le comte de Hainaut avait su profiter de la tranquillité de ses états depuis quelques années; l'orgueil de ses vassaux était abaissé; Mons, Binche et le Quesnoy, étaient fortifiés; Braine-la-Villote, dont il avait fait l'acquisition, avait été entouré de murailles, et avait pris par son ordre le nom de Braine-le-Comte; Henri-l'Aveugle, oncle maternel de Bauduin, l'avait institué son héritier universel des comtés de Namur et de Luxembourg; celui-ci avait encore, dans cet intervalle, célébré le mariage de son fils Bauduin avec Marguerite d'Alsace; les fêtes données à cette occasion, embellies par la présence de Philippe, de l'empereur Frédéric et de leurs courtisans, avaient surpassé tout ce qu'on avait vu de plus galant et de plus magnifique jusqu'à ce jour : Bauduin, au comble de ses vœux, affermi dans la puissance et la possession de ses domaines, ne songeait plus qu'à passer ses derniers jours au sein de la paix et d'une douce tranquillité, lorsque Godefroid, duc de Brabant, engagea secrètement le seigneur d'Enghien, à rompre les liens qui l'attachaient à Bauduin; le comte, irrité par cet acte de félonie, se prépara à en tirer une vengeance éclatante : les frontières de Brabant furent aussitôt couvertes de troupes; tout retentit du bruit des armes. Les armées du comte de Hainaut et du comte de Flandre se réunirent sur les confins du Brabant-Wallon; la noblesse flamande s'empressa d'accourir pour combattre sous leurs enseignes; les deux armées s'avancèrent alors vers le village des Carnières, près de Fontaine-l'Évêque, à deux lieues de Binche. Le duc de Brabant, à la tête de ses troupes, attendit dans ce lieu même l'approche de l'ennemi : à peine les deux armées furent-elles arrivées à la portée du trait, qu'elles en vinrent aux mains; des deux côtés éclate la même fureur : la victoire, long-temps

incertaine, se déclara enfin pour les comtes de Flandre et de Hainaut, qui firent dans cette journée des prodiges de valeur : les Brabançons cédèrent, après de courageux efforts, le champ de bataille à leurs ennemis ; ils se dérobèrent à leurs poursuites par une fuite précipitée. Beaucoup de gentilshommes, tels que Gautier de Sotteghem et Gérard son frère, s'illustrèrent dans ce combat ; le jeune Bauduin, fils du comte de Hainaut, les éclipsa tous par sa bravoure, et contribua, de la manière la plus brillante, au succès de cette glorieuse journée.

Bauduin V, dit le Courageux, combattit pendant toute sa vie, pour assurer à sa maison le comté de Namur ; mais il ne put le posséder lui-même. Il mourut à Mons, en 1195, après avoir désigné son fils Bauduin pour lui succéder dans les comtés de Flandre et de Hainaut, et son second fils, Philippe, pour tenir le marquisat de Namur en fief de cette dernière souveraineté. Cette disposition ne fut remplie qu'à la mort de Henri-l'Aveugle.

Bauduin VI, réunissait dans sa personne les qualités les plus aimables ; il s'était illustré à la bataille de Neuville, par sa prudence et sa valeur, et avait commencé dans cette journée sa réputation militaire : sa douceur, sa bonté, son amour sincère de la justice, lui avaient gagné le cœur de ses sujets. On le pressait de déclarer la guerre à Philippe-Auguste, afin de forcer ce prince à renoncer à la possession de l'Artois : malgré les conseils et les instances de ses courtisans, le souverain de la Flandre et du Hainaut refusa de s'exposer aux chances incertaines des combats. Mais la guerre allumée entre la France et l'Angleterre lui fournit bientôt l'occasion de faire une tentative sérieuse pour reprendre l'Artois ; Richard-Cœur-de-Lion, l'ayant sollicité de faire une diversion en sa faveur, il accepta ses

propositions et déclara la guerre à la France. Bauduin commença aussitôt les hostilités, ravagea le Tournaisis, et pénétra dans l'Artois. Philippe-Auguste, pour conjurer ce nouvel orage, leva des troupes à la hâte et menaça la Flandre; mais il se trouva bientôt engagé au milieu de marais impraticables et son armée exposée à une destruction complète. Pour se tirer d'une situation aussi périlleuse, Philippe eut recours à la ruse en promettant à Bauduin de lui rendre toutes les places qu'il avait en son pouvoir : ces propositions furent acceptées ; mais à peine le roi était-il sorti de ce mauvais pas, qu'il viola ses promesses et recommença la guerre. Cependant la comtesse Marie, épouse de Bauduin, étant allée trouver Philippe-Auguste son oncle, parvint à rétablir la bonne harmonie entre les deux princes et à leur faire conclure un traité de paix qui fut signé à Peronnes.

Marguerite de Constantinople, qui avait succédé à Jeanne, sa sœur, dans la possession du Hainaut et de la Flandre, avait donné à son avénement les plus consolantes espérances, par les franchises, les libertés et les priviléges accordés à ses peuples ; mais cet espoir ne fut pas de longue durée. Cette princesse avait épousé dans sa jeunesse Bouchard d'Avesnes, son tuteur; pour contracter une alliance aussi riche, Bouchard avait soigneusement caché qu'il était uni et lié à l'église par son entrée dans les ordres; la princesse avait eu deux fils de cette union, Jean et Bauduin. Ce fatal secret une fois divulgué, l'affaire fut portée devant la cour de Rome; le mariage fut cassé et les deux enfans déclarés légitimes, en considération de la bonne foi de la mère. Guillaume de Bourbon-Dampierre, devenu depuis l'époux de Marguerite, était décédé avant que Jeanne, sœur de la princesse, lui eût transmis la sou-

veraineté de ses états ; pleine d'aversion et de haine pour les fruits de sa première union, ses jours ne furent plus qu'un tissu d'infortunes. La guerre éclata en même temps dans la Flandre et le Hainaut. Jean d'Avesnes, jeune, hardi, ambitieux, réclama hautement ses droits de primogéniture sur les deux comtés ; Guillaume, comte de Hollande et roi des Romains, appuya ses prétentions de toute sa puissance. Marguerite, sourde aux réclamations de Jean d'Avesnes, se déclara en faveur des Dampierre. Après deux ans des plus vives contestations, les partis en appelèrent au jugement de Louis IX, roi de France ; ce prince, après un sérieux examen, prononça, qu'à la mort de Marguerite, la Flandre serait gouvernée par les Dampierre et le Hainaut par les d'Avesnes. Cette décision rétablit le calme pendant quelque temps parmi les compétiteurs ; mais Jean d'Avesnes ne se soumit à ce jugement qu'avec répugnance : « *Vous me donnez*, dit-il à Louis IX, *la possession du Hainaut qui ne relève point de vous, et vous m'enlevez celle de la Flandre dont vous êtes suzerain.* »

Jean d'Avesnes, mécontent de la décision de Louis IX, qui le dépouillait de sa souveraineté de la Flandre, n'attendit qu'une occasion favorable pour réclamer, les armes à la main, l'héritage qu'il prétendait qu'on lui avait ravi. A peine le roi de France fut-il parti pour l'Orient, qu'il se jeta sur la Flandre impériale avec des troupes considérables.

Marguerite, désespérée de voir ses états en proie aux horreurs de la guerre, sollicita vivement son fils de se retirer ; mais Jean ne mit un terme à ses dévastations, et ne céda aux prières de sa mère, qu'au prix de soixante mille écus d'or. Dans le même temps, Guillaume, roi des Ro-

mains, confisqua le comté de Namur et tout ce qui, dans les provinces flamandes, relevait de l'empire, et donna tous ces domaines à Jean d'Avesnes, son beau-frère. Marguerite, irritée de ces actes d'autorité, et voulant venger la mort de l'aîné des Dampierre, dont elle accusait les d'Avesnes, leva une armée nombreuse et la destina à la conquête de la Zélande; elle négocia cependant une trève qu'elle rompit aussitôt, afin de surprendre l'île de Walcheren : cette odieuse infraction fut bientôt suivie de la défaite de son armée qui tomba dans une embuscade; les deux Dampierre et toute la noblesse demeurèrent au pouvoir de l'ennemi, ainsi que vingt mille hommes qui jonchèrent le champ de bataille.

Effrayée des revers de ses armées, Marguerite ne garda plus aucune mesure envers un fils dénaturé qui portait les armes contre sa mère; son aversion se changea alors en fureur : elle appela à son secours Louis IX, et lui proposa la cession du Hainaut s'il voulait embrasser sa défense; ce prince accepta ses propositions, et, suivi d'une armée formidable, il s'empara de Maubeuge, d'Ath, de Mons et de plusieurs autres villes. Les heureux succès qu'avait obtenus le comte d'Anjou, au commencement de la campagne, ne furent suivis d'aucun résultat avantageux : Charles n'eut pas le courage d'engager une action décisive contre Jean d'Avesnes et ses auxiliaires; il abandonna le Hainaut et reprit la route de France. Cette retraite précipitée amena une trève entre les parties belligérantes. La mort de Guillaume, comte de Hollande, fit bientôt désirer que cette trève pût se convertir en une paix durable; pour en cimenter le lien, le comté d'Anjou renonça à ses prétentions sur le Hainaut, et de leur côté les d'Avesnes mirent les Dampierre en liberté, et sanctionnèrent

par leur approbation la sentence arbitrale de Louis IX, qui devint irrévocable par ce consentement formel.

Cette époque, si intéressante à étudier surtout pour la connaissance des coutumes du pays, nous offre un monument historique bien précieux dans l'acte d'inauguration de Jean d'Avesnes, comme comte de Hainaut, célébré à Valenciennes en septembre 1290. Nous consignerons ici textuellement cet acte eu égard à son importance et à l'enseignement qu'on peut en tirer sur les rapports des princes de ce temps avec leurs peuples.

« Nous *Jehan d'Avesnes cuens de Hainau*, faisons savoir à tous, que quand nous fusmes nouvellement venut à terre, nous selon chou que nos ancesseurs conte de Hainaut, seigneur de Valenchiennes avaient fait anchiennement et que *nous y estient tenut*, assurames par nos sairement solempnenment fait le vile de Valenchiennes et jurames solempnenment le ville de Valenchiennes, les corps et les avoins des bourgeois et masniers de la dite vile, à warder et mener par la loy et les *frankises et loy de le ville*, tenir, warder, maintenir *as us*, *as coustumes* et *as frankises* que nos ancesseurs les avoient maintenus et *qu'il avoient uses*, et en tel maniere, que dit est, nous les connessons pour nous, nos hoirs et pour nos successeurs et les jurons solempnenment à tenir. Et si devons faire eskievains et jurés de le pais, prud'hommes créaules et suffisains bourgeois de le vile, *et s'il avenoit que de bas me vist y fust meus des usages, des coustumes, de le loy et des frankises de le ville en quelconque maniere que ce fust, que nous ou autres desissons que ce ne fust mie usages, u coustumes, u loi, u frankise de le vile, toutes les fies, que de bas seroit meus u mouveroit de chou, li recors des jurés et des eskievains de le dite vile de Valenchiennes, de chou faissons*

leur sairemens, en doit estre creus et devons tenir pour usage, pour coustume, pour frankise u pour loy de le ville chou qu'il recorderont et che mence que desure est dit; nous leur confirmons por nous hoirs et pour nos successeurs en tout chou qui est contenut en cette présente carte, nous l'avons en couvent à faire et à tenir bien loiamment pour no sairement por nous, nos hoirs et pour nos successeurs, tant com a chose as toutes choses entierement que nos poroient aider et valoir, et les bourgeois et masniers de no vile de Valenchiennes grever et nuire, et pour chou que ce soit ferme chose estanle et bien tenue et à tous jours, nous avons cette presente carte saielée de no propre saiel avec les saiaus de nos hommes (suivent les signatures) et leur requerons encore *que ce nous u no hoir u no successeurs aliénées en aucun temps en contre, aucunes des choses devant dites, qu'ils ne nous puissent ne vellent aidier ne conforter, tant com a cho par iaus, ne par leur hommes, ne par le leur ne en autre maniere qele qele soit pour chiaus de Valenchiennes grever et nuire. Et nous li hommes du cuens de Hainau devant nommés, c'est à savoir : Jehans d'Audenarde etc.* à la requete et à la priere de no dit seigneur avons nous en couvent pour nous et pour nos hoirs que ce nos chiers, sire *Jehans d'Avesnes* cuens de Hainau devant nommé il u ses hoirs et se successeur aloient en contre les convenances devant dites, u aucune d'elles, *que no a no* devant seigneur, ne a ses hoirs, ne a successeur, *ne seriens de riens aidant ne comportant,* tant comme a chose por nous, ne por nos hommes, ne por nos biens ne en autre manière nule qele qele soit, que en la grevance soit chiaus de Valenchiennes et en *thiesmoingnage*, de tenir seurement les choses devant dites et chacune a por li nous avons mis siaxs a cette pré-

sente carte a la requete de no chier seigneur avec le sien saüel.

« Ce fu fait et donnet l'an de l'incarnation notre seigneur Jesus-Christ 1290, et mois de septembre. »

Jean II d'Avesnes, petit-fils de Marguerite, fit embellir la ville de Mons ; l'étendue des faubourgs dépassait depuis long-temps celle de la ville proprement dite : le comte, de concert avec les échevins, y fit tracer et construire de nouveaux murs percés de six portes. Ce prince rendit plusieurs ordonnances propres à prévenir les incendies ; il institua la grande foire et fit battre monnaie d'après un nouveau système monétaire. C'est aussi sous son règne que les habitans de Mons furent exemptés du droit de *main morte*. Les seigneurs, attirés par lui, vinrent se fixer dans cette capitale, qui s'enrichit de leur luxe. Héritier des vertus de son père, Guillaume Ier s'appliqua surtout à favoriser le commerce. C'est sous son administration que s'établirent dans Mons les manufactures d'étoffes de laine, qui plus tard devinrent si florissantes. Jacqueline, fille de Guillaume IV, succéda très-jeune à son père. Cette princesse, dont tous les historiens exaltent la beauté, l'esprit et les grâces, était veuve de Jean, Dauphin de France. Elle n'avait que seize ans, lorsqu'elle épousa en secondes noces Jean IV, duc de Brabant. La mésintelligence ne tarda pas à éclater entr'eux. La comtesse sollicita de la cour de Rome une sentence de divorce ; mais, entraînée par sa passion pour le duc de Glocester, prince du sang royal d'Angleterre, elle s'unit à lui sans attendre le jugement du pape. Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, cousin de Jean IV, sous prétexte de venger son parent, adressa un cartel à Glocester ; celui-ci retourna dans son pays pour faire les apprêts du combat et laissa Jacqueline à

Mons. Alors Philippe et Jean investirent cette ville, qui ne se rendit qu'après une résistance vive et opiniâtre. La guerre dura encore quelques années, mais la comtesse Jacqueline fut enfin obligée de céder son héritage à Philippe-le-Bon, et le Hainaut passa dans la maison de Bourgogne. Il appartint à cette maison jusqu'en 1477, époque à laquelle il fut transmis à la maison d'Autriche, par le mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien. Les descendans de ce prince en ont joui jusqu'à Philippe IV et Charles II, roi d'Espagne : ces souverains en cédèrent une portion à la France par les traités des Pyrénées et de Nimègue. Ce qui restait à l'Espagne fut donné à l'empereur par les traités de Bade et de Rastadt, et s'appela le Hainaut autrichien.

Les États du Hainaut étaient composés du clergé, de la noblesse et du tiers-état : le clergé était représenté par 17 députés, dont six abbés, quatre chanoines et sept doyens ruraux. Pour aspirer au rang de député de la noblesse, il fallait être issu d'un père noble qui comptât trois générations de noblesse en ligne directe masculine et légitime. Cette noblesse devait être pure et sans tache : ceux qui avaient commis quelque acte dérogatoire ne pouvaient y prétendre. Les titres qui rendaient habiles aux emplois politiques, devaient être fondés sur des services rendus à l'État dans la carrière civile ou militaire. Anciennement on n'en admettait point d'autres; mais depuis 1703, les titres acquis par finance ne furent plus un obstacle à l'exercice des droits politiques; seulement, dans ce cas, le récipiendaire était obligé de prouver six générations nobles au lieu de quatre. L'aspirant devait jouir en outre d'un bien noble de 25 bonniers au moins, avec droit de justice haute, moyenne

et basse, à moins cependant qu'il ne fût seigneur d'une terre à clocher. En 1780 on exigea en biens-fonds, sauf les terres qui pouvaient se trouver enclavées dans le domaine, un revenu de 3000 livres au moins, y compris le produit des rentes non rachetables, des dîmes et des terrages; le bien des femmes en était exclus. On n'admettait à la dignité de la noblesse que des sujets de sa majesté, ayant leur résidence sur le territoire de la Belgique, et âgés de 25 ans au moins. Au rapport de M. De Neny, les députés du tiers-état étaient au nombre de soixante-huit; la ville de Mons en fournissait quarante-deux, et le reste était envoyé par les treize autres villes de la province qui jouissaient des droits de représentation. Ordinairement, les États du Hainaut ne s'assemblaient qu'une fois par an : c'était lorsque le souverain demandait le subside annuel.

Le Tournaisis formait jadis un petit état particulier dont Tournay était la capitale. Cette province, avant que Mortagne et Saint-Amand en fussent distraits, pour être réunis à la France, comprenait deux villes, deux bourgs et quatre-vingt-quatre villages. Le Tournaisis, indépendant depuis le douzième siècle, ayant été annexé par Charles-Quint au comté de Flandre, quant au judiciaire, en 1521, n'en conserva pas moins son rang comme état particulier totalement indépendant des états de la Flandre. Les souverains se faisaient inaugurer spécialement à Tournay, et les impôts se percevaient comme dans les autres provinces. Le Tournaisis avait ses États particuliers; ils étaient composés du magistrat de la ville, représentant tout le tiers-état de la province, des ecclésiastiques et des seigneurs hauts-justiciers du ressort rural.

Un prévôt et six jurés, un mayeur et six échevins, trois conseillers-pensionnaires, trois greffiers et deux procureurs fiscaux, formaient le magistrat de Tournay. Il y avait en outre un trésorier, un contrôleur et un vérificateur des comptes, ainsi que cinq conseillers assesseurs des finances ; mais ces derniers fonctionnaires ne votaient point avec le magistrat sur la proposition des subsides. Quoique le gouvernement adressât directement sa demande au magistrat de Tournay, celui-ci n'était autorisé à y consentir qu'après avoir consulté les corps de métiers, et s'être assuré de leur consentement. Les députés des ecclésiastiques étaient l'évêque de Tournay, les doyens de la cathédrale, et les abbés de Saint-Martin et de Saint-Marc ou leurs représentans.

Les seigneurs hauts-justiciers qui représentaient la noblesse, étaient ceux de Mortagne, de Rumes, de Pecq, de Warcoing et d'Espierres. Chaque ordre votait séparément à la pluralité des voix. Il en était de même des corps de métiers à l'égard du magistrat de la ville. Mais lorsqu'il était question de réunir les voix des différens ordres, le magistrat de Tournay se contentait de députer à l'assemblée générale un conseiller-pensionnaire assisté d'un greffier.

Tous les États provinciaux, ceux de Malines et de Tournay seuls exceptés, avaient des comités permanens, composés de quelques membres députés par les divers ordres politiques : ces réunions connues sous le nom de *députations*, formaient le véritable corps exécutif de la province. Quand les aides avaient été accordées par les assemblées générales, il n'appartenait qu'à ces députations d'en ordonner la répartition. Toutes les difficultés d'une session à l'autre étaient soumises à leur décision,

ou renvoyées à celle des États assemblés, lorsque la matière surpassait les attributions des membres députés, ou méritait l'examen des États provinciaux.

En 1793 le Hainaut fut réuni à la France par droit de conquête et entra dans la formation du département de Jemmapes.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE

DES COMTES DE HAINAUT.

REGNIER Ier.

Il épousa Albrade, dont il eut :
Gislebert, duc de la Basse-Lorraine ;
Regnier, qui succéda au comté de Hainaut ;
Lambert, comte de Louvain, avoué de Gembloux ;
Symphoriane, mariée à Béranger, comte de Namur ;
Balderic, évêque de Liége.
Il mourut en 914.

REGNIER II, *dit au Long Col.*

Il épousa Adèle, dont il eut :
Regnier, qui succéda au comté de Hainaut ;
Lambert, comte de Louvain.
Il fut dépouillé de ses états par Brunon, duc de Lorraine.
Il mourut en exil et en prison, en 970.

REGNIER III.

Il épousa Haduide, fille de Hugues Capet, dont il eut :
Regnier.
Il mourut vers 1002.

REGNIER IV.

Il épousa Mathilde, fille de Herman ou Henzilon, comte d'Enham, dont il eut :
Richilde,
Il mourut en 1036.

RICHILDE.

Elle épousa : 1° Herman de Turinge, dont elle eut :
Roger ou Robert, évêque de Châlons;
Gertrude.
2° Bauduin, sixième dans la dynastie des comtes de Flandre, premier dans celle des comtes de Hainaut, dont elle eut :
Arnoul, qui succéda au comté de Flandre;
Bauduin, qui succéda au comté de Hainaut.
3° Guillaume, comte de Herfort; seigneur de Breteuil.
Bauduin 1er mourut en 1071,
Richilde, en 1086.

BAUDUIN II, *dit de Jérusalem.*

Il épousa Ide, sœur de Godefroid, comte de Louvain, dont il eut :
Bauduin,
Arnoul,
Louis,
Henri,
Ide, mariée : 1° à Gui, seigneur de Chièvres; 2° à Thomas, seigneur de Marle et de Coucy;

Richilde, mariée à Amaulri, comte de Montfort,
Alix, mariée à Thiéri d'Avesnes.
Il fut tué à la Terre-Sainte, en 1098.

BAUDUIN III.

Il épousa Yolende de Gueldre, dont il eut :
Bauduin,
Gérard, seigneur de Dodewert et de Dalem;
Yolende,
Gertrude ou Richilde.
Il mourut en 1133.

BAUDUIN IV, *dit le Bâtisseur ou l'Édificateur*.

Il épousa Alix, comtesse de Namur, dont il eut :
Godefroid, mort sans enfans;
Bauduin, mort jeune;
Bauduin ;
Guillaume, seigneur de Château - Thiéri;
Henri, seigneur de Sébourg et de Fontaine;
Eustache, chanoine de Cambrai;
Yolende, mariée : 1° à Ives de Nelles, comte de Soissons; 2° à Hugues, comte de Saint-Pol;
Agnès, mariée à Raoul, seigneur de Coucy;
Laurence, mariée : 1° à Thiéri d'Alost; 2° à Bouchard de Montmorency.
Il mourut en 1171.

BAUDUIN V,

MARQUIS DE NAMUR.

Il joignit le comté de Flandre à ses états par son mariage avec Marguerite d'Alsace, dont il eut :

Bauduin, qui succéda au comté de Flandre et de Hainaut, et qui parvint à l'empire de Constantinople;

Philippe, qui succéda au comté de Namur;

Henri, qui succéda à l'empire de Constantinople;

Élisabeth, mariée à Philippe II, roi de France;

Yolende, mariée à Pierre de Courtenai, empereur de Constantinople.

Il mourut en 1195.

BAUDUIN VI.

JEANNE.

MARGUERITE.

Elle épousa 1° Bouchard d'Avesnes, dont elle eut :

Jean;

Bauduin.

2° Guillaume de Bourbon-Dampierre.

JEAN Ier D'AVESNES.

Il épousa Adelaïde de Hollande, dont il eut :
Jean;
Bouchard, évêque de Metz;
Jean, évêque de Cambrai;
Gui, évêque d'Utrecht;
Florent, seigneur de Braine et de Halle, prince d'Achaïe et de Morée, par sa femme.
Il mourut en 1256.

JEAN II D'AVESNES.

Il épousa Philippine de Luxembourg, dont il eut :
Jean, comte d'Ostrevant, surnommé Sans-Merci, tué à la bataille des éperons, en 1302;
Guillaume;
Jean, seigneur de Beaumont;
Henri, chanoine de Cambrai;
Marguerite, mariée à Robert, comte d'Artois;
Isabelle, mariée à Raoul de Clermont, seigneur de Nesles.
Marie, mariée à Louis, comte de Clermont et de la Marche, héritier de Bourbon.
Mahaut, abbesse de Nivelles.
Il mourut en 1304.

GUILLAUME Ier, *dit le Bon.*

Il épousa Jeanne de Valois, dont il eut :

Jean } morts jeunes.
Louis }

Guillaume ;

Marguerite, mariée à Louis de Bavière, roi des Romains ;

Jeanne, mariée au marquis de Juliers.

Philippine, mariée à Édouard III, roi d'Angleterre.

Élisabeth.

Il mourut en 1337.

GUILLAUME II.

Il épousa Jeanne de Brabant, dont il n'eut point d'enfans.

Il fut tué dans une bataille, en Frise, en 1345.

MARGUERITE, *sœur de Guillaume II.*

Elle épousa Louis de Bavière, dont elle eut :

Guillaume ;

Albert ;

Louis, comte de Tirol.

Anne, religieuse à Fontenelle.

Elle mourut en 1356.

GUILLAUME III, *de Bavière.*

Il épousa Mathilde de Lancastre, dont il n'eut point d'enfans.
Il tomba en frénésie, et fut enfermé au Quesnoi, en 1359.
Albert, son frère, fut chargé du gouvernement du pays.
Guillaume mourut en 1383, et non en 1377 ou 1379, puisque son frère prit seulement le titre de comte de Hainaut, en 1388.

ALBERT, *frère de Guillaume.*

Il épousa, 1° Marguerite de Lichnitz, dont il eut :
Guillaume ;
Albert, mort jeune ;
Jean, évêque de Liége ;
Catherine, mariée : 1° à Édouard, duc de Gueldre ; 2° à Guillaume, duc de Juliers.
Marguerite, mariée à Jean-Sans-Peur, duc de Bourgogne ;
Yolende, mariée à Albert, duc d'Autriche.
2° Marguerite, fille d'Adolphe, comte de Clèves, dont il n'eut point d'enfans.
Il eut deux bâtards, Adrien et Guillaume.
Il mourut en 1404.

GUILLAUME IV.

Il épousa Marguerite, fille de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, dont il eut :

Jacqueline.

Il mourut en 1416.

JACQUELINE.

Elle épousa : 1° Jean, dauphin de France ;

2° Jean IV, duc de Brabant ;

3° Humfroi, duc de Glocester ;

4° Francon de Borselle.

Elle n'eut point d'enfans de ses quatre maris.

Elle fut forcée de céder ses états à Philippe-le-Bon, en 1433.

Elle mourut en 1436.

DICTIONNAIRE

GÉOGRAPHIQUE

DE LA

PROVINCE DE HAINAUT.

A

ABRECHOEUIL, ruisseau qui arrose la commune de Thieusis.

ACOZ, commune du canton, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/4 S. S. E. de Charleroy, et à 10 lieues 1/2 E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Châtelet et de Bouffioulx, à l'E. par celle de Villers-Potterie, au S. par le territoire de Gerpinnes, à l'O. par celui de Joncret et au N. O. par la commune de Loverval.

Cette commune se compose de son chef-lieu et du hameau de Lansprelle qui en est éloigné d'une demi-lieue environ.

HYDROGRAPHIE : Ce territoire est arrosé par un grand nombre de cours d'eau ; tels sont les ruisseaux d'Acoz, Villers, Pereux et Bouillon ; celui d'Acoz, qui est le plus important, est sujet à de fréquentes crues d'eau à la suite des orages : ces débordemens, dont les dégats n'ont pas été prévenus par des fossés de décharge, sont très-nuisibles lorsqu'ils arrivent à l'époque de la fenaison. Ce ruisseau imprime le mouvement à quelques usines. — Deux étangs dont un réservoir ; ils sont alimentés par l'Acoz et par des eaux de source.

SOL : Le terrain est très-déprimé ; cependant on remarque une assez grande uniformité vers le hameau de Lansprelle, où les plaines sont légèrement inclinées. Le village est situé sur le penchant d'une colline dont le pied est arrosé par le ruisseau d'Acoz : toute la partie qui circonscrit cette localité est très-montueuse ; la plupart des coteaux offrent des rochers entièrement dénudés ou recouverts par quelques pouces de terre végétale. Il y a une carrière de pierres de meules. Le terrain est partie argileux et sablonneux, partie rocailleux et marécageux. La meilleure terre arable consiste en une argile forte qui peut être ameublie à une profondeur de six à sept pouces.

AGRICULTURE : Les principales productions de ce terroir sont le froment, le seigle, l'épeautre, l'avoine. Il y a vingt-trois bonniers de prés ; le foin qu'on y dépouille est peu estimé. On se livre avec plus de succès à la culture des prairies artificielles composées de trèfle, de luzerne et de sainfoin. Les potagers fournissent d'excellens légumes pour la consommation locale. On y recueille beaucoup de fruits ; les vergers sont garnis de pommiers, poiriers, pruniers, cerisiers et noyers. Les propriétés boisées comprennent une contenance d'environ deux cent quatre-vingt-quinze bonniers de taillis mêlés de futaie ; leur essence consiste en chênes, hêtres, charmes, cou-

driers, aunes, frênes et bouleaux; on exploite les taillis en coupes réglées de quatorze ans. — Culture en moyenne et petite tenue. Il y a une ferme. — Assolemens sexennal et quadriennal. — Le fumier et la chaux sont les principaux engrais. Le prix moyen du labourage d'un bonnier de terre est de dix à douze florins. — Il y avait en 1830 quarante-neuf chevaux, dix poulains, cent dix-sept bêtes à cornes, trente-trois veaux, soixante-dix porcs et cent trente moutons. — On élève diverses espèces de volaille, telles que poules, dindons et canards. — Éducation des abeilles. — Il y a peu de menu gibier; il consiste en lièvres, perdrix et cailles. On y trouve aussi des chevreuils, mais rarement des sangliers. — Laine, beurre, fromage, miel et cire.

POPULATION : Quatre cent quarante habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme quatre-vingt-treize maisons bâties en pierres et briques, couvertes, partie en ardoises et tuiles, partie en paille; elles sont disséminées. Il y a une église et un château remarquable par la régularité de sa construction; il appartient à monsieur le baron Du Dekem.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Une grande partie de la population est employée dans les forges et à l'exploitation des bois. Les cultivateurs fréquentent les marchés de Charleroy et Châtelet pour la vente de leurs denrées agricoles. Il y a un haut-fourneau au coak avec un feu d'affinerie et un four à puddler. Cet établissement occupe cent treize ouvriers.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune grande route ne traverse ce territoire; parmi les chemins vicinaux on désigne ceux qui conduisent à Châtelet, Joncret, Gerpinnes; ces chemins sont d'une exploitation difficile pendant la mauvaise saison, surtout à cause de l'inégalité du sol.

ACOZ, ruisseau qui se forme par la réunion de trois petits cours d'eau, sur le territoire de Gerpinnes; il se dirige du S. au N., passe à Acoz, Bouffioulx, et va se perdre dans la Sambre à Châtelet, après avoir activé plusieurs usines.

ACREN (LES DEUX), commune du canton et à 1/2 lieue N. E. de Lessines, de l'arrondissement et à 9 lieues 1/4 N. E. de Tournay, et à 8 lieues 1/2 N. du chef-lieu.

Elle est bornée au N. par les communes de Sarlardinghe et Boulair (Flandre-Orientale), à l'E. par celle de Viane (même province) et Biévène, au S. par les territoires de Lessines et Bois-de-Lessines, et à l'O. par celui de Ghoy.

Cette commune se compose de deux villages, Acren-Saint-Gérion et Acren-Saint-Martin, et de plusieurs dépendances, telles que Bourang, Delà-de-l'Eau, Glacenée, Haie-de-Viane, Bois-d'Acren, Chapelle-Saint-Pierre, Sans et Wangrave.

HYDROGRAPHIE : La Dendre, rivière navigable, traverse le territoire du S. au N. E.; près du pont de Bourang elle reçoit le ruisseau de la Marcq qui vient de l'E.; ses eaux impriment le mouvement à deux moulins à blé et à un pressoir à huile. De nombreuses dérivations partent de la Dendre et vont fertiliser les prairies qui bordent ses deux rives. Aux deux Acren, cette rivière a 5 mètres 87 cent. de largeur, et 1 mètre 65 cent. de profondeur. Les inondations occasionées par la Marcq causent beaucoup de préjudice aux propriétés riveraines; ce cours d'eau, sujet à de fréquens débordemens, au lieu de déposer sur les terrains qu'il submerge un limon gras et fécond, n'y laisse en se retirant qu'une couche de sable aride mêlé de gravier. Il y a aussi quelques petits étangs.

SOL : Le centre du territoire, qui renferme les meilleures terres, présente une surface uniforme; une ceinture de coteaux sépare cette partie des communes limitrophes. Ces sommités offrent les terrains les plus ingrats, provenant la plupart de bois dérodés. La couche végétale est généralement argilo-sablonneuse, caillouteuse dans certains endroits; son épaisseur varie de cinq à dix pouces.

AGRICULTURE : Les principales produc-

tions sont le froment, le seigle, l'escourgeon, l'avoine, le trèfle, les pommes de terre, le colza et le lin. Les prairies, entrecoupées de rigoles, sont les plus estimées du canton; elles donnent deux dépouilles par année, la seconde vaut la moitié de la première; le foin y est excellent. Potagers entretenus avec soin mais cultivés en gros légumes. Quelques vergers sont garnis de pommiers et de poiriers. Les propriétés boisées comprennent 543 1/2 bonniers de bois taillis sous futaie, composés pour la majeure partie de chênes, de hêtres, de charmilles, de bouleaux et de frênes. On trouve dans les bas-fonds et au pied des coteaux plusieurs oseraies, que les eaux submergent pendant une grande partie de l'année; quelques aunaies, et trois petites pépinières. Le terrain est généralement bien cultivé; cependant on y rencontre des terrains qui ont été abandonnés parce que les frais de culture dépassaient la valeur du produit. Il y a trente-deux fermes. On y comptait en 1830, cent vingt-cinq chevaux, soixante-onze poulains, quatre cent soixante-huit bêtes à cornes, cent quatre-vingt-dix-huit veaux, trois cents porcs, cent cinquante moutons, vingt chèvres.

POPULATION : Trois mille quatre-vingt-trois habitans.

HABITATIONS : Cette commune contient six cents maisons plus ou moins bien construites, une église, une chapelle et trois écoles primaires. — Résidence d'un médecin et d'un percepteur des contributions directes. On y remarque le château de la Potterie qui appartient à madame la veuve Loiseau, et la maison de campagne de M. Auguste Debagenrieux.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La principale branche d'industrie consiste dans le filage de lin et la fabrication de toiles. Les fermiers qui ne vendent point en nature le lin qu'ils recueillent, le font filer chez eux et portent au marché de Lessines ce qui excède leurs besoins. Quelques particuliers s'adonnent spécialement à la culture du lin. Cette précieuse production occupe des familles entières : les uns le préparent, d'autres en font des toiles que l'on expose au marché de Lessines. La classe ouvrière, qui pendant la belle saison se livre aux travaux agricoles, file et tisse des toiles en hiver pour le compte des fermiers; une partie du bénéfice qu'elle retire de ce genre d'industrie est consacrée à l'achat du lin qu'elle file, tisse et vend ensuite pour son propre compte. — Il y a dans cette commune quatre moulins à blé dont deux sont mûs par le vent, un pressoir à huile, une brasserie qui produit annuellement environ 7,000 barils de bière, une distillerie assez importante, dans laquelle on fabrique par année 370 barils de genièvre, à dix degrés de Fahrenheit, une raffinerie de sel qui emploie, année commune près de 14,000 kilogrammes de sel brut. — Un horloger, trois maréchaux ferrans, un serrurier, un charron, un tonnelier et un fabricant de métiers à tisser, et un cirier.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Lessines à Grammont passe sur le territoire de cette commune; il y a deux ponts en bois.

ACREN - SAINT - GÉRION. *Voyez* ACREN (LES DEUX).

ACREN - SAINT - MARTIN. *Voyez* ACREN (LES DEUX).

A-DELA-AUX, dépendance de la commune de Robechies.

AFFEDELLES, dépendance de la commune des Écaussines d'Enghien.

AGASSES (DES), ruisseau qui arrose la commune de Thiméon.

AGRAPPE, ruisseau qui se jette dans le Rieu-des-Rognaux, à Ciply.

AILLEMONT, dépendance de la commune de Wodecq.

AIR (L'), dépendance de la commune d'Horrues.

AIRALE (L'), petit bois situé sur la commune de Frasne-lez-Gosselies.

AIR-D'OISEAU, dépendance de la commune de Chimay.

AIR-D'OISEAU, dépendance de la commune de Séloignes.

AISEAU, commune du canton, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 E. de

Charleroy, à 12 lieues 1/2 E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Tamines (province de Namur), à l'E. par celles de Roux et Falisolles (même province), au S. et à l'O. par le territoire de Presles.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé dans un fond, et de deux hameaux, Menonrieux et Oignie, éloignés de près d'un quart de lieue du village, l'un au N. et l'autre à l'E.

HYDROGRAPHIE : La Sambre, qui forme en partie la limite avec la province de Namur, reçoit à Oignie le ruisseau de Biesme, qui partage ce territoire en deux parties à peu près égales. Ce dernier cours d'eau, qui est sujet à de fréquens débordemens, sert de moteur à une forge, une scierie de pierre, deux moulins à blé et un moulin à tan. On compte dans cette commune huit étangs qui ont chacun environ cinquante ou soixante mètres de longueur sur deux à trois de profondeur : quatre de ces étangs sont situés au hameau d'Oignie; les autres se trouvent dans le chef-lieu; une forge est alimentée par les eaux de deux de ces étangs, un autre sert de réservoir à un moulin à farine.

SOL : Environné de collines; ce terroir présente des inégalités sur le plus grand nombre de points. Cependant on y remarque peu de coteaux élevés. Les plaines en général n'offrent qu'une faible inclinaison. — Bassin houiller; le schiste domine; la rocaille est en moindre proportion; l'argile, le sable constituent le terrain de transport. Parmi les élémens qui entrent dans la composition de la surface arable, on reconnaît l'argile plus ou moins caillouteuse et une terre formée de schiste broyé.

AGRICULTURE : Les productions du sol consistent en froment, épeautre, seigle, avoine, escourgeon, féveroles, trèfle, navette, peu de lin, pommes de terre, choux, carottes, asperges, salsifis, pois et haricots. On recueille des pommes, poires, cerises, prunes, fraises et autres fruits. Les prairies qui longent la Sambre fournissent beaucoup de bon foin. — Bois taillis et futaie, peuplés de chênes pour la majeure partie, hêtres, charmes, aunes et coudriers. Il y a aussi des bouleaux, des bois blancs, des trembles, des cerisiers, des sorbiers et des frênes; on coupe les taillis de quinze à dix-huit ans; on exploite les chênes de soixante à cent ans, et les autres essences de trente à soixante ans; on emploie ces bois aux constructions, au charronage, aux houillères, ou bien on les convertit en charbon. Il y a une pépinière. — Culture à grande, moyenne et petite tenue. — Cinq fermes. — Assolement sexennal, quadriennal et triennal. Le plus souvent, après les féveroles on sème du froment, du seigle ou de l'épeautre mêlé de trèfle, puis de l'avoine. Les engrais consistent en fumier, chaux, cendres de tourbe et de houille. On donne vingt florins pour le labourage d'un bonnier. En 1830 on comptait cinquante-un chevaux et vingt-neuf poulains dont plusieurs étaient propres au service de la cavalerie et de l'artillerie, cent vingt-sept bêtes à cornes, quarante-trois veaux, vingt-cinq porcs et quatre cent quatre-vingts moutons. On élève dans les basses-cours des poules, des canards et quelques autres espèces de volaille. — Éducation des abeilles. Le menu gibier se compose de lièvres, lapins, bécasses, perdrix, cailles, grives; on y rencontre parfois des sangliers et des chevreuils. Les divers cours d'eau nourrissent des brochets, des barbeaux, des meuniers, des goujons et des perches; on pêche dans les étangs des carpes, des brochets et des perches. — Laine, beurre, peu de miel et de cire.

POPULATION : Deux cent quatre-vingt-douze hommes, deux cent quatre-vingt-trois femmes; total : cinq cent soixante-quinze habitans; on a compté, en 1830, treize décès et seize naissances. — Quatre mariages par année.

HABITATIONS : Cette commune comprend cent vingt-six maisons, la plupart agglomérées dans le chef-lieu; elles sont con-

straites en pierres et briques, couvertes en ardoises, pannes et paille. Il y a une église et une école primaire. Le prince de Gavre possède environ le tiers des terres de cette commune ; le château lui appartient.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La majeure partie de la population s'adonne à l'agriculture. On fait un petit commerce de productions agricoles, telles que légumes et fruits; de bétail, de volaille; de beurre, fromage et autres denrées, qui servent à alimenter le marché de Charleroy. Les chevaux de selle qu'on y élève sont vendus aux marchands. Un assez grand nombre d'habitans vont travailler dans les forges, ou sont employés à l'exploitation des bois. Cette commune renferme une belle forge, composée de trois foyers, d'un fourneau à réverbère et d'un bocard; une scierie de pierres, deux moulins à blé, un pressoir à huile et un moulin à tan.—Douze métiers à tisser.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux sont impraticables pendant la mauvaise saison. Il y a six ponceaux en pierre.

ALLAIN, dépendance de la commune de Tournay.

ALNE, dépendance de la commune de Gozée, canton de Thuin, près de la Sambre. L'aspect géologique de cette localité présente un grand nombre de variétés. Le calcaire compacte et coquillier, la grauwacke commune et schisteuse (psammite sableux, schistoïde et calcaire), le pséphite (grès rouge), telles sont les principales roches qui concourent à la formation du terrain. Le calcaire compacte que traverse la Sambre est assis le plus souvent sur une espèce de psammite à gros grains, à noyaux calcaires, et à ciment d'argile, de mica et de talc qui offre tous les caractères de la grauwacke des Allemands. Entre Thuin et Alne cette roche, dont la couleur est d'un brun passant au verdâtre, renferme beaucoup de quartz, et de nombreux débris de roches plus anciennes, sous la forme de noyaux roulés ou anguleux agglutinés par un ciment argileux. Cette roche, qui est parsemée de grains rares de mica blanc, se rapproche de la variété commune. Entre Alne et Landely, au contraire, la grauwacke commune ne se rencontre plus que rarement, tandis que la grauwacke schisteuse y devient assez abondante : quelquefois même on la voit dominer le calcaire; son grain est fin, égal et serré : le petit nombre de noyaux qu'elle renferme sont extrêmement petits; sa cassure feuilletée est assez nette; la couleur est le gris noirâtre tirant ordinairement sur le vert; les grains de mica y sont en plus grand nombre, mais leur ténacité est plus grande. Il existe des masses dont les couches colorées en brun et en vert alternent d'une manière si régulière, que la pierre taillée dans le sens de la cassure transversale imite, à la vérité avec des élémens plus grossiers, le quartz jaspe rubané de Sibérie. Le pséphite forme un plateau très-étendu dans lequel s'ouvrent de tous côtés de larges vallées, dont la riche végétation produit l'effet le plus contrastant avec le squelette pierreux que représentent des flancs escarpés de plus de cent pieds d'élévation. En plusieurs endroits viennent s'accoler brusquement aux rampes du rocher d'épaisses couches de calcaire compacte, de schistes, de psammites argileux et micacé, de grauwacke calcaire, diversement colorées depuis le gris verdâtre jusqu'au noir intense. Ces couches se confondent assez souvent d'une manière si intime qu'il en résulte une roche mixte dont, au premier abord, il est difficile de déterminer la nature. Au-dessus d'Alne le grès rouge est recouvert en beaucoup d'endroits par une espèce de poudingue grossier et friable, formé de galets de quartz blanc et de fragmens de schistes durs réunis par un ciment quartzeux mêlé de beaucoup d'argile rouge. Ailleurs ce sont des globules d'argile rouge qui se trouvent réunis par un ciment siliceux. Ces aggrégats, dont le volume atteint ordinairement celui d'un œuf, n'ont point une grande solidité : aussi voit-on dans les parties exposées aux actions simultanées de l'air et de l'eau, les particules

d'alumine se détacher insensiblement et se délayer : il ne reste plus que le ciment qui les enveloppait, formant alors une espèce de grès poreux ou caverneux. Lorsqu'on brise des fragmens de ce grès rouge contenant des rognons particuliers d'argile, il arrive que ceux-ci se détachent d'eux-mêmes ; ils ressemblent à la sanguine tendre, et l'on pourrait au besoin les tailler en crayons.

MINÉRAUX : Chaux carbonatée laminaire et compacte; quartz hyalin prismé limpide, amorphe limpide; épidote aciculaire (vert olive foncé); argile lithomarge; ocre rouge.

Les ruines de l'ancienne abbaye d'Alne dessinent un amphithéâtre sur le penchant de collines boisées qu'arrose la Sambre. Plusieurs salles, dont les voûtes seules ont été détruites, et des bâtimens dans toute leur intégrité, attestent l'étendue et la magnificence de ce célèbre monastère qui fut livré aux flammes pendant la révolution française. Fondée en 656 par saint Landelin, cette abbaye, dont le revenu annuel s'élevait à plus de cent trente mille écus, fut occupée au dixième siècle par des chanoines séculiers auxquels Alberon, évêque de Liége, fit prendre l'habit de chanoines réguliers de saint Augustin en 1144. L'église était l'une des plus vastes et des plus belles de tout le pays de Liége; des bas-reliefs, des statues et des tableaux d'une grande valeur en décoraient l'intérieur : le chœur, dont la porte était en cuivre massif, attirait surtout les regards par la richesse de ses lambris et de ses ornemens. L'intérieur du cloître n'était pas moins somptueux ; on y comptait jusqu'à trois cents colonnes de marbre : les superbes jardins qui en dépendaient se développaient sur les revers des collines. — Il ne sera peut-être pas sans intérêt pour ceux qui font du cas des locutions proverbiales, de savoir que l'on fait honneur du proverbe « faute d'un point, Martin perdit son âne » à un abbé d'Alne nommé Martin, qui encourut la disgrâce de son seigneur et perdit son abbaye pour avoir mis sur la porte d'entrée du monastère l'inscription suivante où il avait malicieusement transposé la virgule : *Porta patens esto nulli, claudatur honesto.*

ALTIÈRE, dépendance de la commune de Maulde.

ALTRIE, dépendance de la commune de Jumetz.

AMAND (SAINT), commune du canton et à 2 lieues E. N. E. de Gosselies, de l'arrondissement et à 3 lieues N. E. de Charleroy ; à 10 lieues 2/3 E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Bry, à l'E. par celle de Ligny (province de Namur) ; elle touche, au S., aux territoires de Fleurus, Waugenies et Mellet ; et à l'O., à ceux de Villers-Perwin et Wagnelée.

Cette commune est divisée en quatre sections : Saint-Jacques, la Croisette, les Longs-Prés et le Pairon.

HYDROGRAPHIE : Deux cours d'eau circulent sur ce territoire : le principal est la Ligne, qui y prend sa source, arrose quelques prairies et se dirige à l'E. vers Ligny.

SOL : Le village de Saint-Amand est environné de campagnes très-productives, au milieu desquelles se trouvent un grand nombre de bouquets de bois qui donnent à ce territoire un aspect boisé. Cette commune appartient à la belle plaine de Fleurus. Au-dessus de bancs de calcaire compacte bleu, qu'on exploite sur divers points, s'étend un terrain meuble argileux et gypseux dont la couche végétale a de cinq à huit pouces d'épaisseur.

AGRICULTURE : Année commune, on recueille : trois mille rasières de froment, deux mille de seigle, quinze cents d'escourgeon, deux mille six cents d'avoine et mille de féveroles. Ce terrain produit aussi en grande abondance de la vesce, du trèfle, de la chicorée et des pommes de terre. On cultive un peu de colza et de lin. Le pois des champs, vulgairement pois gris, se coupe quelquefois quand la plus grande partie des gousses est à maturité et on le fait sécher pour le donner aux bestiaux pendant l'hiver. Il y a de gras pâturages, clos

de haies pour la majeure partie. Les jardins produisent d'excellens légumes; quelques-uns d'entre eux sont garnis d'arbres fruitiers. On cultive plusieurs espèces de pommiers dans les vergers. Outre deux bonniers de taillis peuplés d'aunes, de bouleaux et de saules situés sur un mauvais terrain, on trouve épars çà et là un grand nombre d'ormes et bois blancs. La culture des terres est généralement bien soignée, quoique la majeure partie soit exploitée en grande tenue. Il y a huit fermes. Le mode de culture qu'on suit avec le plus de succès est le suivant: première année, escourgeon après la fumure; deuxième, seigle; troisième, trèfle; quatrième, froment; cinquième, avoine; sixième, lin. Le labourage d'un bonnier est évalué à vingt-trois florins. On comptait en 1830: cent dix chevaux, soixante poulains, cent cinquante bêtes à cornes, cent porcs et huit cents moutons. On élève pour la consommation locale des poules, des dindons, des canards et des oies. — Très-peu d'abeilles. — Gibier assez nombreux: lièvres, perdrix et cailles.—Laine, beurre, fromage.

POPULATION: En 1829, sept cent soixante-sept habitans, savoir: trois cent soixante-dix hommes et trois cent quatre-vingt-dix-sept femmes. Il y a eu pendant cette année trente naissances, six décès et sept mariages. La population totale était en 1830 de sept cent quatre-vingt-six habitans.

HABITATIONS: Cette commune renferme cent cinquante-neuf maisons construites en briques, couvertes en paille et disséminées. Il y a une église, trois chapelles, une maison communale et une école. On distingue dans cette commune les deux fermes de Chassart, dont les toitures sont couvertes en ardoises: les bâtimens de ces fermes réunissent à l'étendue les formes les plus régulières: ils sont établis avec les matériaux du meilleur choix: la disposition des habitations, des étables, des écuries et des granges présente toutes les conditions favorables à la santé des animaux domestiques, à l'engrais et en même temps à la solidité et à l'économie des bâtisses.

COMMERCE ET INDUSTRIE: Extraction du calcaire compacte bleu dans la carrière de Quoi-je-me-mêle; cette pierre que l'on façonne sur les lieux, est propre à la bâtisse et livrée au commerce. — Exportation de productions du sol, de bétail et de menues denrées.—Un moulin à farine, mû par le vent. Un horloger, deux maréchaux ferrans, un forgeron, un tourneur en bois, un tonnelier et un marbrier.

ROUTES ET CHEMINS: Le territoire de cette commune est séparé de celui de Villers-Perwin par la chaussée Romaine. On y trouve en outre quatre chemins vicinaux qui, bien qu'entretenus avec soin, sont d'une exploitation difficile dans la mauvaise saison. — Cinq ponts en pierre.

AMENDES, dépendance de la commune de Jametz.

AMOUR ou **ARGENTON**, ruisseau qui arrose la commune de Wanfercée-Baulet et y alimente un moulin à farine.

ANAIZE, dépendance de la commune de Wodecq.

ANDERLUES, commune du canton et à 2 lieues 1/4 O. de Binche, de l'arrondissement et à 3 lieues O. de Charleroy, et à 5 lieues 3/4 E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Carnières, à l'E. par celle de Fontaine-l'Évêque; elle touche au S. au territoire de Mont-Sainte-Geneviève, et à l'O. à celui de Leval-Trahegnies.

Cette commnue se compose de son chef-lieu, situé sur la grande route, presqu'au centre du territoire, et des hameaux de Ansuelles, les Bruyères, Gognies, Laluel, le Marais et Trieux.

HYDROGRAPHIE: Trois ruisseaux prennent naissance dans cette commune; l'un au Marais, l'autre à Ansuelle et le troisième à l'endroit dit *Saint-Médard*. Les deux premiers circulent dans un encaissement assez profond, entre deux montagnes, traversent la chaussée de Binche à Charleroy, et se réunissent ainsi que le troisième

à Carnières, où ils forment la Haine. Il s'y trouve en outre trois étangs; le plus considérable, long de sept cents mètres sur cent quarante environ de largeur, est situé sur la lisière du bois de Fontaine-l'Évêque. Les deux autres ont une longueur de cent mètres sur trente-cinq mètres de largeur.

SOL : Ce territoire, dont la superficie est de mille six cent cinquante bonniers carrés, présente une exposition élevée : il est partagé par deux collines assez prononcées dans la direction de l'E. à l'O.; des ravins en différens sens sillonnent le sol. La partie occidentale forme un plateau. Terrain argileux, sablonneux, rocailleux et marécageux; il est généralement un peu trop froid. Les terres de première classe se composent d'une argile jaunâtre de cinq à six pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Année commune on récolte dans les diverses espèces de grains et graines quatre mille cinquante rasières de froment, trois mille huit cent trente rasières de seigle, cent soixante de méteil, quatre cent soixante d'orge, deux mille quatre cents d'avoine, cent soixante de fèves et pois. Les fourrages suffisent à peine à la consommation locale. Les principaux légumes sont le choux, le navet, la pomme de terre, le pois et le haricot. On récolte des pommes et des poires dans les vergers. Il y a des prairies artificielles composées de trèfle, de luzerne et de sainfoin. Un trentième de la superficie est planté en bois taillis et futaie; les taillis consistent en charmilles, coudriers, aunes, saules et trembles; l'essence de la futaie offre un mélange de chênes, hêtres, trembles, bouleaux et bois blancs; ces trois dernières espèces dominent généralement : on coupe ces bois dès l'âge de vingt jusqu'à quatre-vingts ans et plus. Le chêne et le tremble sont employés aux constructions; le hêtre est propre au charronage, le bouleau à la fabrication de sabots; le bois blanc se vend la majeure partie aux propriétaires des houillères. La culture des terres est traitée avec soin; on les exploite en grande, moyenne et petite tenue. — Seize fermes. — Mode de culture : un tiers en jachères; un tiers en froment, seigle, méteil et orge; et un tiers en marsages. Les principaux engrais sont le fumier, la chaux et les cendres de tourbe. Le prix moyen du labourage d'un bonnier de terre est de vingt-un florins. Il y avait en 1830, deux cents vingt-trois chevaux, quatre-vingt-quatre poulains, trois cent soixante-douze bêtes à cornes, cent vingt-quatre veaux, cent vingt porcs, huit cent soixante moutons, cinquante-une chèvres.—Quelques ruches. — Peu de menu gibier. Les étangs nourrissent des carpes et des brochets.—Laine, beurre, fromage, peu de miel et de cire.

POPULATION : Elle s'élevait en 1829 à deux mille six cent soixante-deux individus, dont mille trois cent huit du sexe masculin et mille trois cent cinquante-quatre du sexe féminin. On a compté, pendant cette même année, cinquante-six décès, quatre-vingt-quatre naissances et seize mariages.

HABITATIONS : Cette commune renferme cinq cent seize maisons, la plupart disséminées, bâties en briques et couvertes en paille Il y a une église, deux chapelles et quatre écoles primaires. — Résidence d'un médecin et d'un pharmacien.

On y remarque le château de monsieur le baron Auguste de Leuze. Cette propriété, située à l'extrémité S. de la commune, dans un site agréable, est embellie par un enclos de quarante-trois bonniers, adossé au bois des Loges, et consistant en cour, jardins potagers et d'agrémens; vergers, bosquets et deux belles pièces d'eau. Sur un monticule, à côté d'un laurier, est un obélisque de dix-huit à vingt pieds de hauteur; ce monument, orné d'inscriptions, a été élevé à la mémoire du baron Xa. de Leuze, mort au champ d'honneur en 1792. On y lit ces vers :

Il fut brave comme César;
Fit l'orgueil de ses proches;
Vécut, mourut comme Bayard,
Sans peur et sans reproches.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a trois fabriques de chicorée dont une partie est exportée, dix-neuf métiers à tisser la toile de lin et de chanvre pour la consommation locale, une brasserie, une tannerie et quatre moulins à blé dont un est mû par le vent. La clouterie occupait jadis plus des deux tiers des habitans et formait leur principale ressource, mais cette branche d'industrie est bien déchue depuis que la France lui a fermé son principal débouché. Cinq maréchaux ferrans, deux charrons, trois tonneliers, quatre tourneurs en bois, deux blanchisseurs de toiles, un fileur de laine, un marchand de bois, un marchand de farine, un marchand de bétail. — Exportation de chicorée, beurre, fromage, pommes de terre dont il se fait un assez grand trafic avec les distillateurs des environs; on livre annuellement au commerce six cent trente toisons de laine.

ROUTES ET CHEMINS : La commune est traversée de l'E. à l'O. par la chaussée de Binche à Charleroy, et du S. au N. par la route de Thuin à Fontaine-l'Évêque. L'intérieur de la commune est pavé. Un bras de pavé va joindre la chaussée de Binche. — Huit chemins vicinaux praticables en tout temps. — Deux ponts en pierre sur la chaussée.

ANDRICOURT, dépendance de la commune de Moulbaix.

ANGRE, commune du canton et à 1 lieue 3/4 S. O. de Dour, de l'arrondissement et à 5 lieues 1/4 S. O. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Baisieux, à l'E. par celle d'Onnezies, au S. par Angreau, et à l'O. par les territoires de Marchipont et Sébourg (France).

HYDROGRAPHIE : L'Honelle circule sur une partie du territoire à l'E., et sert à l'irrigation des prés.

SOL : La surface est unie, excepté dans les environs du chef-lieu où se trouvent plusieurs coteaux. Terrain argileux et rocailleux offrant le calcaire compacte, non exploité.

AGRICULTURE : On récolte, année commune, onze cents rasières de froment, quatre cent soixante-dix-neuf de méteil, deux cent trente-huit de seigle, trois cent onze d'escourgeon, cent trente-six de colza et neuf cents d'avoine. Les fourrages ne suffisent pas à la consommation; légumes et pommes de terre de médiocre qualité; très-peu de fruits; bois plantés de hêtres, ormes, bouleaux, frênes, peupliers et chênes; cette dernière essence domine. Fumier : chaux et cendres de Hollande pour l'amendement du sol. Dix fermes. D'après le recensement de 1830, on y comptait quarante-neuf chevaux propres au service de l'artillerie, huit poulains, trente ânes, six mulets, cent quarante-neuf bêtes à cornes, quinze veaux, vingt porcs, soixante moutons et douze chèvres. — Poules, canards, dindons; lièvres et perdrix en petit nombre; on pêche dans l'Honelle le muge, le goujon et la perche. — Beurre et fromage que l'on vend au marché de Mons.

POPULATION : Cinq cent quarante hommes, cinq cent cinquante femmes; total : mille quatre-vingt-dix habitans. En 1829, le nombre des décès fut de quinze et celui des naissances de vingt-neuf.

HABITATIONS : Il y a cent soixante-neuf habitations rurales, cinquante cabanes, construites en pierre ou en briques, couvertes en chaume, très-peu en ardoises ou pannes; elles sont agglomérées. — Une école primaire. — Résidence d'un arpenteur.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Deux brasseries, une fabrique de chicorée, et un moulin à farine mû par eau. On y fait quelque commerce en chevaux, en grains et en menues denrées.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux sont généralement mauvais pendant l'hiver.

ANGRE, dépendance de la commune de Buvrinnes.

ANGRE (L'), ou RIEU-D'ANCRE, ruisseau qui prend sa source dans la partie montueuse et boisée du territoire d'Ellezelles, traverse la commune de Flobecq du N. au S. E., s'y grossit de trois petits cours d'eau et va se perdre dans la Dendre

à Lessines. Il active plusieurs moulins à farine et pressoirs à huile.

ANGREAU, commune du canton et à 1 lieue 3/4 S. O. de Dour, de l'arrondissement, et à 5 lieues 1/4 S. O. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune d'Angre, au S. par celle de Roisin, et à l'O. par le territoire de Sébourg (France).

Elle se compose de son chef-lieu et du hameau de Boughors.

HYDROGRAPHIE : La commune est arrosée de l'E. S. E. au N. par la grande Honelle, qui la sépare de la commune d'Angre. Le ruisseau de Roisin, coule du S. au N., passe un peu à l'O., et a son confluent dans l'Honelle, près et au N. de la commune. Le premier cours d'eau prend sa source en France, et le second dans les environs de la commune dont il porte le nom. Un étang servant de réservoir à un moulin à blé, est formé par le ruisseau ci-dessus, et alimenté par quantité de fontaines : sa superficie est de douze perches, sa profondeur de deux aunes.

SOL : Élevé, entrecoupé de collines, argileux, sablonneux et marécageux.

AGRICULTURE : On récolte mille cinq cents rasières de froment, cent soixante de seigle, six cents d'orge, huit cents d'avoine, soixante de fèves et de pois, deux cent cinquante de colza et cent cinquante d'œillette. Prairies naturelles et artificielles ; les fourrages suffisent à peine pour la consommation ; pommes de terre, choux, carottes, etc., de médiocre qualité ; pommes, poires, prunes et cerises, dont partie se vend sur les lieux, et partie au marché. — Bois peuplés d'ormes, de frênes, de peupliers, d'aunes et de saules : l'orme est l'essence qui domine. — Assolement triennal et quadriennal. On se sert de chaux et de cendres de Hollande pour amendement. Culture en grande, moyenne et petite tenue. Douze fermes. Le prix moyen du labourage d'un bonnier de terre est de vingt-six florins. En 1830 : cinquante-cinq chevaux propres au service de la grosse artillerie, douze poulains, soixante-neuf bêtes à cornes, vingt-deux veaux, vingt-sept porcs, et cent quatre-vingt-dix moutons, dont la laine se vend sur les lieux au moment de la tonte ; poules, canards, dindons et pigeons ; renards assez nombreux, lièvres, perdrix et grives. — Beurre et fromage pour les marchés.

POPULATION : Deux cent trente-quatre hommes, deux cent soixante-seize femmes ; total : cinq cent dix habitans. Douze décès et dix-sept naissances en 1829.

HABITATIONS : On y compte cent dix-huit maisons, construites en briques, en bois, et argile ; couvertes en pannes et en chaume, quelques-unes en ardoises, et agglomérées. Il y a une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Une brasserie peu importante, une briqueterie et un moulin à farine, mû par eau. Commerce en produits agricoles.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune grande route ne traverse la commune. Les chemins vicinaux sont généralement mauvais. — Un pont en briques sur l'Honelle établit une communication avec la commune d'Angre.

ANNE (SAINTE), dépendance de la commune de Cambron-Saint-Vincent.

ANSEROEUL, commune du canton et à 1 lieue 1/2 N. E. de Celles, de l'arrondissement et à 5 lieues 1/4 N. de Tournay ; à 11 lieues 1/2 N. O. du chef-lieu de la province.

Bornée au N. par les communes d'Amougies et Russignies (Flandre-Orientale), à l'E. par celles de Wattripont et Arc-Ainières (canton de Frasnes) ; elle touche au S. à cette dernière commune et au territoire de Celles, et à l'O. à celui d'Escanaffles.

Elle se compose de son chef-lieu, situé sur le grand chemin de Tournay à Renaix, à peu près à l'extrémité N. du territoire, et d'un assez grand nombre de dépendances ; telles sont : Carnoy, Chemin-d'Holnay, Dubus, Duquegnies, Gaillard, Holscheux, Maffle, Marais-du-Pré, Quesnoy, Bas-Rejet, Rejet-à-Rosnes, Marais-du-Pré et Truhaut.

HYDROGRAPHIE : Le Rosne ou Rhône qui longe le territoire du S. E. au N. O., forme sa séparation avec les communes limitrophes qui appartiennent à la Flandre-Orientale; cette petite rivière, ainsi que plusieurs ruisseaux qui circulent sur le territoire, ne sert qu'à l'irrigation des prés.

SOL : A l'exception de quelques pentes assez rapides, la surface du territoire ne présente dans son uniformité que de légères inégalités. Les terres arables sont divisées en quatre classes distinctes : la première se compose d'une terre argileuse, douce et friable, et facile à ameublir; la couche végétale a huit à neuf pouces; elle est cultivée principalement en céréales, trèfles et lin, sans repos; la deuxième classe comprend un terrain argileux, plus tendre et plus humide, de six pouces de profondeur; quelques fermiers font reposer ce terrain une année sur six, d'autres une année sur cinq; la troisième classe est sous-divisée en deux espèces : l'une offre une argile sablonneuse, froide, grasse et difficilement perméable aux eaux; l'autre est une glaise humide. Ces terres, dont la profondeur est de cinq à six pouces, sont cultivées en froment, seigle, avoine, féveroles et pommes de terre; on les assujétit à un assolement quadriennal ou quinquennal. La quatrième classe comprend d'une part des terres déboisées, de nature argileuse et très-humide, et de l'autre des terres d'une argile sèche et sans consistance, qui offrent l'aspect de l'aridité la plus complète à l'époque des fortes chaleurs.

AGRICULTURE : Les productions consistent principalement en froment, seigle, escourgeon, avoine, féveroles, foin, trèfles, lin, pommes de terre, légumes et fruits. La nature du terrain ne convient pas aux plantes oléagineuses. Le plus grand nombre des prés sont situés à proximité du Rhône. Il y a peu de pâturages : ils avoisinent ordinairement les métairies. On cultive avec soin les diverses espèces de légumes dans les jardins. Trois petites houblonnières. Vergers plantés de pommiers, de poiriers, de cerisiers et de noyers. Quinze bonniers de bois taillis mêlés de futaie, essence de coudriers, de charmes, de chênes et de bouleaux de belle venue. Le terroir est en général peu productif; il renferme une centaine de bonniers d'anciens bois défrichés et réduits en culture depuis trente ans environ; ces terres sont exploitées par une multitude de petits cultivateurs qui en tirent le meilleur parti possible. Culture à grande, moyenne et petite tenue; vingt fermes. — Il y avait en 1829, cent cinquante-neuf chevaux, douze poulains, quatre cent quarante-six bêtes à cornes, cent trente-quatre veaux, cent quarante-deux porcs, quatre cent cinquante moutons, cent douze chèvres et un mulet. — Laine, beurre. — Fréquentation du marché de Renaix.

POPULATION : Mille neuf cent soixante-trois habitans.

HABITATIONS : La commune renferme trois cent cinquante-sept habitations; le chef-lieu compte environ une trentaine de maisons agglomérées, d'une construction plus ou moins régulière; la plupart des fermes et des habitations des petits ménagers sont disséminées dans les hameaux. — Une église. — Résidence d'un arpenteur.

COMMERCE ET INDUSTRIE : On porte au marché de Renaix, le beurre, le lin filé, les toiles de lin, et les menues denrées. Il s'y fait un petit commerce de grains, graines et bétail. Le filage de lin et le tissage des toiles occupent, surtout en hiver, la majeure partie des habitans. — Deux moulins à farine et un à huile, mûs par le vent; une brasserie qui chôme depuis quelque temps; trois maréchaux ferrans et deux charrons.

ROUTES ET CHEMINS : Le grand chemin de Tournay à Renaix passe à l'extrémité du territoire; il est praticable en toutes saisons. Plusieurs autres chemins de terre facilitent les communications avec les environs. — Il y a deux ponts : l'un est construit en pierre; l'autre, en bois, est le pont Lamaire.

ANSUELLES, dépendance de la commune d'Anderlues.

ANTOINE (SAINT), dépendance de la commune d'Havré.

ANTOING, commune et chef-lieu de canton, de l'arrondissement et à 1 lieue 2/3 S. E. de Tournay, à 9 lieues 1/2 O. de Mons, à 3 lieues N. O. de Peruwelz, et à 6 lieues N. de Valenciennes.

Elle est bornée au N. par la commune de Gaurain-Ramecroix, à l'E. par celle de Fontenoy, au S. par le territoire de Péronnes, et à l'O. par l'Escaut qui la sépare des communes de Bruyelles et Calonne.

Cette commune se compose de son chef-lieu ou de la petite ville d'Antoing, située sur une éminence qui domine l'Escaut, et du hameau de Gueronde.

HYDROGRAPHIE : La rive droite de l'Escaut baigne ce territoire; les eaux de ce fleuve servent à l'irrigation des prairies qui se déploient dans son riche bassin; elles activent aussi un moulin à blé.

SOL : Ce terroir, en général montueux, et dont l'inclinaison est assez prononcée vers le Sud, renferme des carrières considérables de calcaire compacte d'un gris bleu-foncé. La terre végétale, assise en quelques endroits sur le roc calcaire, est formée dans ces endroits d'une glaise qui n'a qu'un demi-pied de profondeur, ou d'une argile onctueuse, légèrement sablée, d'environ quatorze pouces de couche. Sur un assez grand nombre de points la surface arable offre une argile franche qui atteint jusqu'à dix-huit pouces de profondeur, et recouvre un sol argileux : la première de ces variétés est employée principalement à la culture du froment, du seigle, de l'avoine et du trèfle; les deux autres produisent indistinctement des céréales, des plantes fourragères, oléagineuses et légumineuses.

AGRICULTURE : On cultive avec succès le froment, le seigle, l'escourgeon, l'avoine, les féveroles, le trèfle, le colza, et les légumes. Les prairies qui, par leur situation, permettent des irrigations faciles, donnent un foin de très-bonne qualité; le regain vaut ordinairement le tiers de la première dépouille. Cette commune renferme en outre bon nombre de gras pâturages. Les potagers ne fournissent aux cultivateurs que les gros légumes nécessaires à leur consommation. La principale culture des vergers consiste en gazons et arbres fruitiers, tels que pommiers, poiriers, cerisiers, noyers, etc. L'on compte treize bonniers de taillis formés de coudriers et d'aunes : ces bois, exploités tous les treize ans, sont bien peuplés et d'une belle croissance; ils ne suffisent pas aux besoins de la commune.

POPULATION : Mille neuf cent vingt-deux habitans.

HABITATIONS : La petite ville d'Antoing est bâtie en partie sur une élévation qui domine l'Escaut et la fameuse plaine de Fontenoy. Il y a une église dédiée à Saint-Pierre, un hospice, quatre écoles primaires, et une sous-commission urbaine de bienfaisance. C'est la résidence d'un juge-de-paix, d'un inspecteur honoraire, et d'un commissaire voyer des chemins vicinaux; d'un receveur des hypothèques et de l'enregistrement, d'un contrôleur et d'un percepteur de contributions directes; d'un contrôleur spécial pour le service des douanes, d'un notaire, de deux médecins, d'un chirurgien et de deux pharmaciens. On remarque l'ancien château-fort du prince de Ligne, dont la tour est très-élevée; on voit encore quelques vestiges des fortifications.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Cette commune renferme des carrières importantes de pierres calcaires, propres à la bâtisse, à la confection des digues, et à la fabrication de la chaux hydraulique. La bière que l'on fabrique à Antoing, et qui est connue sous le nom de *grisette*, étanche promptement la soif; elle se distingue par sa légèreté, son goût légèrement stimulant, et surtout par sa limpidité : ces qualités doivent être attribuées, dit-on, aux eaux de l'Escaut, dont le lit est pierreux dans les environs d'Antoing : quoi qu'il en soit, il est certain que c'est en vain qu'on a essayé ailleurs d'imiter la *grisette* d'Antoing, en employant les mêmes procédés et les mêmes ouvriers. On confectionne annuellement de vingt à vingt-deux mille hectoli-

tres de bière, dont une grande partie est expédiée au-dehors.

Antoing a deux fours à chaux, deux fabriques de poterie, deux moulins à blé, dont l'un est mû par le vent, et l'autre activé par l'eau de l'Escaut. Il y a en outre un moulin à huile, sept brasseries, dont cinq sont d'une grande importance; quatre raffineries de sel, dont l'une se distingue surtout par la quantité de matière première qu'elle emploie. Le commerce d'exportation consiste principalement en pierres, chaux, bière et sel; la navigation de l'Escaut et le canal de Pommerœul offrent un débouché très-favorable pour les divers produits. — Quatre maréchaux ferrans, quatre serruriers, un chaudronnier, un constructeur de bateaux, deux charrons, quatre tonneliers, deux tourneurs en bois, un vannier, un faiseur de douves, un fabricant de tabac, trois fabricans de bas, un fabricant de chicorée, un fabricant de pain d'épices, deux teinturiers, deux tanneurs, deux bourreliers, un marchand de fer, un marchand de clous, cinq marchands de bois, quatre marchands de charbon, un marchand de grains, deux marchands de farine, trois marchands de bas, et quarante-un bateliers.

ROUTES ET CHEMINS : La commune d'Antoing est traversée par le grand chemin de Mons à Tournay, et par plusieurs chemins vicinaux. — Un pont-levis construit en 1813.

HISTOIRE : Quelques traditions font remonter l'étymologie d'Antoing, jusqu'à un certain Antonius, général romain. Ce qui ne peut être contesté, c'est qu'Antoing est une ancienne seigneurie qui, dans la suite, fut érigée en baronnie, et passa à la maison de Ligne. Jadis bourg, Antoing a été récemment élevé au rang de ville par le décret d'organisation des états du Hainaut.

ANTOING. *Voyez* POMMEROEUL (CANAL DE.)

ANVAING, commune du canton et à 1 lieue N.-O. de Frasnes, de l'arrondissement et à 4 lieues 1/4 N.-E. de Tournay; à 10 lieues N.-O. du chef-lieu de la province.

Bornée au N. par les communes de Dergneau et d'Arc-Ainières, à l'E. par Ellignies-lez-Frasnes et Frasnes; elle touche, au S., au territoire de Montrœul-au-Bois, et à l'O. à celui de Cordes.

Elle se compose de son chef-lieu, situé à peu près au centre du territoire, et de cinq dépendances: la Barre, la Bruyère, Carnois ou Carnoy, le Petit-Plit ou le Plie, Outre-Anvaing.

HYDROGRAPHIE: Un grand nombre de cours d'eau arrosent le territoire; le grand et le petit Rosne y opèrent leur jonction pour former le Rosne ou Rhône. Le grand Rosne active un moulin à farine; ils servent tous à l'irrigation des prés; dans les fortes crues, le Rosne inonde les propriétés riveraines. — Quelques étangs.

SOL: On remarque dans la partie S. du territoire une élévation assez prononcée et très-rapide: quelques coteaux plus ou moins escarpés y sont adossés; à leur pied se développent des plaines légèrement sinuées. Quatre classes constituent les terres arables: la première offre une terre argileuse, douce et friable, de couleur fauve et d'une culture très-facile; sa couche végétale a neuf à dix pouces de profondeur; on y cultive principalement le froment, le seigle, le trèfle, l'avoine et quelquefois le colza: la plupart des fermiers ne suivent point le système des jachères pour cette sorte de terres; d'autres les laissent reposer après six ans de culture. Dans la deuxième classe, on distingue également une terre argileuse, mais plus humide: trop compacte en certains endroits, elle est trop légère dans d'autres; la profondeur de la couche végétale varie de six à huit pouces; elle offre les mêmes productions, mais sa culture est plus difficile; on la laisse en jachères, au bout de quatre ans. Les terres que comprend la troisième classe sont fortes et humides, caillouteuses ou glaiseuses, de quatre à six pouces de profondeur, assises sur une glaise dont

la compacité empêche l'infiltration des eaux; on les ensemence principalement en méteil, seigle, lin et féveroles; elles reposent après huit ans de culture. Une terre très-légère, sans consistance et remplie de rocaille, caractérise la quatrième classe; elle occupe en partie les élévations dont l'inclinaison est assez rapide pour occasioner, par l'action des eaux, la perte des récoltes. Cette terre, qui ne produit que du seigle et de l'avoine repose quelquefois deux années de suite.

AGRICULTURE : Quatre cents bonniers environ de la superficie sont destinés à la culture du froment, du seigle, de l'orge d'hiver et d'été, de l'avoine, des féveroles, du colza, de la navette et du lin. On récolte du trèfle, des pommes de terre, des carottes, des pois, des haricots et diverses espèces de légumes. Les fourrages suffisent à peine à la consommation : les meilleures prairies sont situées au pied des collines et entrecoupées de rigoles. Les pâturages, clos de haies, avoisinent les métairies : le sol en est médiocre. — Jardins potagers, garnis d'arbres fruitiers ou cultivés en légumes seulement. — Vergers plantés de pommiers, de poiriers et de cerisiers. Il y a environ trente-deux bonniers de bois taillis mêlés de futaie dont une partie forme le parc du château d'Anvaing : l'essence consiste en chênes, frênes, bois blancs, hêtres, ormes, aunes, charmes, bouleaux et coudriers. On coupe les taillis de huit à neuf ans. Le sol, quoique froid, est plus productif que celui des communes limitrophes; on l'exploite en grande, moyenne et petite tenue : il y a vingt fermes parmi lesquelles on en distingue plusieurs qui sont très-vastes, exploitées par des propriétaires. Ces grandes fermes absorbent une grande partie du terroir; le reste est cultivé avec un soin particulier par les petits ménagers. — *Engrais :* fumier, chaux, cendres de houille et de tourbe. On évalue de quinze à dix-huit florins le labourage d'un bonnier de terre, à raison de deux labours. Le recensement de 1829 donne à la commune : cent vingt-cinq chevaux, dix-sept poulains, trois cent soixante bêtes à cornes, soixante-trois veaux, cent porcs, trois cents moutons, dix chèvres et quinze ânes. Avant la maladie contagieuse qui a frappé les moutons, il y a quelques années, leur nombre s'élevait à six et même à sept cents. Les basses-cours sont peuplées de poules, de canards et de dindons. — Lièvres et perdrix en assez grand nombre. — Laine, beurre, fromage.

POPULATION : Six cent quatre-vingt-quatorze hommes, sept cent dix femmes; total mille quatre cent quatre habitans. En 1829, il y a eu quarante-une naissances, quarante décès et sept mariages.

HABITATIONS : La commune se compose de deux cent soixante-dix-neuf habitations, dont quarante environ sont comprises dans le chef-lieu. Il y a une église et une école primaire. — Résidence d'un médecin et d'un artiste vétérinaire. On remarque dans cette localité le superbe château de M. le comte François De Lannoy. Ce château, de construction gothique et flanqué de quatre tourelles, est vaste et bien exposé. Le goût éclairé du propriétaire y a créé une foule d'embellissemens, qui en font une des plus magnifiques habitations de la Belgique. Devant l'entrée principale, s'ouvre une belle avenue plantée sur une longueur d'un mille; deux avenues semblables répondent aux deux ailes du bâtiment. On y admire une pelouse de toute beauté, parsemée de massifs, de groupes de sapins, de mélèzes, de pins, de platanes et d'arbres exotiques : dans le lointain on aperçoit des collines en grande partie boisées. Le parc, qui a près de cent bonniers d'étendue, offre un beau massif bordé de haies vives, au milieu duquel on a ménagé une grande pelouse : cette dernière est traversée par un canal qui s'étend en ligne droite l'espace de huit cents pas, et aboutit à la route de Renaix à Leuze. Parmi les embellissemens qui distinguent le parc, on cite la cascade, l'île de la glacière et le pont presque orbiculaire qui joint cette île au continent, le kiosque de l'île blanche et le pont champêtre, tapissé de

chèvrefeuille et d'autres arbustes grimpans. Le parterre et les bosquets sont enrichis d'une multitude de plantes exotiques. Une immense volière peuplée de faisans, de perdreaux et d'un grand nombre d'oiseaux contribue aussi à l'agrément de ce beau séjour.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il s'y fait un petit commerce de productions agricoles, de bétail, de volaille, de beurre et fromage. Il y a trois fermes qui fournissent annuellement environ quatre cents toisons de laine au commerce. Les cultivateurs du deuxième et troisième rang s'occupent de la préparation du lin; ils en font des toiles qu'ils blanchissent ou qu'ils vendent grises aux marchés de Tournay, Renaix Audenaerde (Flandre-Orientale). Quelques autres se livrent au filage du lin et portent au marché de Renaix le produit de leur industrie. En hiver, le tricot de bas occupe encore un assez grand nombre d'individus; ces bas sont vendus aux marchands de Frasnes et de Leuze. — Une briqueterie, un moulin à farine mû par vent, un moulin à huile activé par l'eau; ce dernier sert également à moudre le blé; une brasserie pourvue d'une cuve matière de la capacité de quarante-un barils quarante litres : en 1819 on y a fabriqué quinze brassins de bière brune.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Leuze à Renaix traverse l'extrémité orientale de la commune, du S. au N. Il y a en outre plusieurs chemins vicinaux qui, malgré les soins que l'on apporte à leur entretien, sont presque impraticables pendant l'hiver et les temps pluvieux. On passe le Rosne sur deux ponts en pierre.

ARABIE, dépendance de la commune de Saint-Sauveur.

ARBRE-A-LEUMONT (L'), dépendance de la commune de Wannebecq.

ARBRES, commune du canton et à 3/4 de lieue N. de Chièvres, de l'arrondissement et à 5 lieues N. O. de Mons.

Elle est bornée au N. par les communes de Maffles et Meslin-l'Évêque (cette dernière appartient au canton d'Ath); à l'E. par celles de Meslin-l'Évêque et Attre; elle touche, au S., au territoire de Chièvres, et à l'O., à celui de Maffles.

Cette commune se rapproche d'un carré long, irrégulier, dont l'extrémité S. est occupée par le chef-lieu. Ses dépendances sont les hameaux de Petit-Chièvres et de Ponchau ou Ponchaux qui se trouve dans la partie N.

HYDROGRAPHIE : Elle est arrosée par la Dendre, qui forme sa limite avec le territoire de Chièvres, au S., et par un petit cours d'eau qui prend sa source au hameau de Ponchau, et afflue à la Dendre, vers l'O.; cette rivière inonde souvent les propriétés riveraines; le ruisseau de Ponchau sert à l'irrigation des prés.

SOL : Ce terroir, d'un aspect ondulé, est assez élevé : la majeure partie du sol forme une colline qui s'étend des bords de la Dendre jusqu'au N. de la commune. On y remarque quelques plaines inclinées en pentes rapides.

Le sol est généralement argileux et marécageux.—Terres labourables, trois classes : la première, argileuse, douce et friable, a douze pouces de couche végétale; la deuxième se compose d'une argile rougeâtre, tendre et humide, de huit pouces environ de profondeur; la troisième présente deux variétés : l'une est une argile friable et humide; l'autre est une glaise humide, peu caillouteuse, qui devient trop compacte lorsque les eaux sont évaporées; ces variétés ont huit pouces de couche végétale : la culture des céréales, des féveroles, du trèfle, du colza et du lin convient aux terres des deux premières classes : celles de la troisième produisent du méteil, de l'avoine, des pommes de terre et quelquefois de la luzerne.

AGRICULTURE : Le froment, le seigle, l'escourgeon, l'avoine, les féveroles, le foin, les trèfles, la luzerne, le colza, le lin et les pommes de terre, sont les principales productions de cette commune. Les prés se trouvent disséminés sur divers points; les meilleurs sont arrosés par le ruisseau

de Ponchau. Les jardins sont situés près des habitations : ils sont cultivés en gros légumes. Vergers plantés de pommiers, de poiriers, de noyers et de cerisiers. Dans la partie N. du terroir, on trouve un bois de la contenance de treize bonniers environ : il se compose de taillis, essence d'aunes, de coudriers et de frênes, entremêlés de quelques chênes et bois blancs sur futaie. Le sol est cultivé avec soin, en grande, moyenne et petite tenue. — Assolement novennal, quinquennal et triennal; quelques fermiers ont aboli le système des jachères pour les terres de première classe. — Élèves de chevaux pour l'agriculture, de gros et menu bétail : un troupeau de moutons. — Quelques ruches. — Lièvres, perdrix, cailles. — Laine, beurre. — Fréquentation du marché d'Ath.

POPULATION : Trois cent quatre-vingt-douze habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu contient environ soixante-dix maisons, dont le plus grand nombre est construit en pierre et couvert en chaume. Il y a une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les productions territoriales, le beurre, et le lin préparé par bottes, alimentent un commerce d'exportation assez important pour la commune, qui n'a point d'autres ressources. Il y a un métier à tisser.

ROUTES ET CHEMINS : On y compte quatre chemins vicinaux qui, malgré les soins que l'on donne à leur entretien, s'exploitent difficilement pendant l'hiver et les saisons pluvieuses; les principaux sont les grands chemins d'Ath à Soignies et de Chièvres à Lessines. La route de Mons à Ath passe à un 1/4 de lieue du chef-lieu.

ARBRE-SAINT-PIERRE, dépendance de la commune d'Ellezelles.

ARC-AINIÈRES, commune du canton et à 1 lieue 3/4 N. O. de Frasnes, de l'arrondissement et à 4 lieues 1/3 N. N. E. de Tournay; à 10 lieues 1/2 N. O. du chef-lieu de la province.

Bornée au N. par Wattripont (canton de Celles), à l'E. par Dergneau; elle touche, au S., au territoire de Cordes, et à l'O. à celui d'Anserœul (canton de Celles).

La commune se compose de son chef-lieu, situé à l'extrémité S. du territoire, et de trois dépendances : Ainières, Baureux et Maubray ou Monbray.

HYDROGRAPHIE : Plusieurs cours d'eau sillonnent le territoire : le plus remarquable est le Rosne, dont la direction est du S. S. O. au N. N. E. de la commune, dont il n'arrose qu'une faible partie entre Anvaing et Dergneau : il longe, au contraire, une plus grande étendue de terroir dans son cours de Dargneau vers Wattripont. Le Rosne active un moulin à farine : il demeure souvent à sec en été, surtout lorsque le moulin d'Anvaing retient les eaux. Dans les fortes crues le Rosne inonde plusieurs bonniers de prés.

SOL : Aspect très-varié. Le territoire est entrecoupé par un grand nombre de collines; on en remarque trois qui offrent une pente très-rapide. La partie centrale est la plus élevée et la plus déprimée; les extrémités E. et O. se distinguent des autres points de la commune par une surface basse et unie. Du reste, le peu de plaines que l'on y rencontre sont très-resserrées et présentent une inclinaison plus ou moins sensible. Les trois quarts des terres sont de nature argileuse; un sol argilo-sablonneux caractérise le reste du terroir : la première série de terrains est la moins productive; la compacité de la couche végétale l'entretient dans un état d'humidité nuisible à la végétation, surtout au déclin de l'hiver. L'eau, au contraire, pénètre facilement les terres argilo-sablonneuses qui comprennent la région la plus fertile. En général, les terrains d'une exposition élevée sont les plus favorables à la culture des céréales : les fonds présentent des terres marécageuses et froides : dans cette dernière catégorie viennent se ranger les parties du territoire que baigne le Rosne. La surface arable a été divisée en quatre sections ou classes cadastrales : la première comprend les terres argilo-sablonneuses tendres et friables, de couleur

roussâtre, d'une couche végétale de neuf à dix pouces d'épaisseur; on les ensemence principalement en froment, méteil, avoine, lin et colza; le plus grand nombre de fermiers ne suivent point le système des jachères pour cette classe de terrains; d'autres les laissent reposer au bout de six ans. Dans la deuxième classe, on reconnaît une terre argileuse, humide, de six pouces de couche végétale, d'un labour plus dispendieux que celle de la première section; quoique moins fertile, elle offre les mêmes productions, et repose après quatre ans de culture. Une terre argileuse, fortement imbibée, de quatre à cinq pouces de profondeur, distingue le sol compris dans la troisième classe; on y cultive principalement le froment, le méteil, l'avoine et le trèfle : l'assolement est quadriennal. La quatrième classe se compose d'une glaise pure ou mélangée de rocaille, très-humide; la couche végétale offre à peine la profondeur d'un labour, et ne produit, qu'à force d'engrais, de l'avoine et des féveroles; elle repose ordinairement après la seconde récolte.

AGRICULTURE : On cultive en grand le froment, le seigle, le méteil, l'orge d'été et d'hiver, l'avoine, les féveroles, le trèfle, le colza, la navette, le lin, les pommes de terre et les betteraves. En supposant que la superficie du terroir soit de douze cents bonniers, la culture de ces diverses espèces serait dans les proportions suivantes : six cents bonniers pour le froment, le seigle, le méteil, l'escourgeon et les autres grains d'hiver; cent trente-cinq, pour l'avoine; quatre-vingt-dix, pour les féveroles; cent trente-cinq, pour le trèfle; quarante-cinq, pour le colza et la navette; quatre-vingt-dix, pour le lin; quarante-cinq, pour les pommes de terre et les betteraves. Le seigle et le colza ne prospèrent point sur ce sol. Le foin que l'on récolte ne suffisant pas à la consommation, les agriculteurs sont obligés de s'en approvisionner à Wattripont, à Pottes et à Escanaffles. On cultive dans les jardins, des carottes, des choux, des pois, des haricots, des artichauts et divers autres légumes. Il y a des vergers clos de haies et plantés de pommiers, de poiriers et de cerisiers. Les propriétés boisées consistent en sept à huit bonniers de bois taillis mêlés de futaie, essence composée de chênes, de bouleaux, de trembles, d'aunes, de coudriers et de charmes; on coupe les taillis de neuf à dix ans. Il y a aussi des hêtres et des bois blancs. La culture des terres est bien entendue, surtout dans la partie de la commune qui comprend le village d'Ainières. On exploite en grande, moyenne et petite tenue : vingt fermes. La méthode flamande a fait beaucoup de progrès, elle est généralement suivie dans la distribution des meilleures terres; on alterne les diverses cultures de la manière suivante : première année, colza, pommes de terre ou navette; deuxième, froment; troisième, seigle ou méteil; quatrième, trèfle; cinquième, froment; sixième, avoine; septième, lin; huitième, froment; neuvième, féveroles. Ce n'est que par un sarclage continuel et des soins sans nombre, que l'on est parvenu à abolir le système des jachères, pour cette sorte de terres. Dans le but d'améliorer la nature des terrains argileux trop compactes et trop humides, les agriculteurs pratiquent des rigoles dans leurs champs qu'ils labourent à dos d'âne et à couche étroite. Les principaux engrais sont : les divers fumiers végétaux et animaux, la chaux, les cendres de houille et de tourbe. On évalue à trente-cinq florins le labourage d'un bonnier de terre. Il y avait en 1830 : cent soixante-quatre chevaux, vingt-un poulains, trois cent quarante-quatre bêtes à cornes, quatre-vingt-quatorze veaux, deux cent huit porcs et six cents moutons : une épizootie a réduit le nombre de ceux-ci à la moitié. On élève des poules, des canards, des dindons et des pigeons. Le menu gibier est quelquefois assez nombreux. — Beaucoup de laine et de beurre, très-peu de fromage. — Fréquentation des marchés de Tournay et de Renaix (Flandre-Orientale).

POPULATION : Neuf cent dix-sept hom-

mes, huit cent soixante-douze femmes; total : mille sept cent quatre-vingt-sept habitans.

En 1829, il y a eu quarante naissances, quarante-cinq décès et sept mariages.

HABITATIONS : La commune renferme trois cent seize habitations; le plus grand nombre sont bâties en briques; le reste est construit en argile; leur toiture est en ardoises, en pannes ou en chaume. Le chef-lieu et le village d'Ainières renferment quelques maisons agglomérées : les autres habitations sont disséminées sur tous les points du territoire : on remarque un très-grand nombre de pauvres chaumières; il en résulte que lorsque les récoltes n'ont pas réussi, la commune est surchargée d'un fardeau très-onéreux. Il y a deux églises : l'une est à Arc, et l'autre à Ainières; ce dernier village forme une juridiction ecclésiastique à part. — Une école primaire. — Résidence de trois receveurs de bureaux de bienfaisance.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Le surplus de la consommation en céréales, légumes et volaille, est livré au commerce. Année, commune, on vend aux marchands de laine six à sept cents toisons. Cinq mille livres de beurre alimentent annuellement les marchés environnans. Une partie de la population s'occupe, en hiver, du tricot de bas pour les marchands de Leuze et de Renaix. Quelques habitans se livrent au filage de lin et au tissage de toiles qu'ils vendent blanches ou grises au marché de Renaix. Il y a une briqueterie, cinq moulins à farine, dont quatre mûs par vent et un par eau, un moulin à huile activé par vent, deux brasseries à cuves matières d'une contenance moyenne de quarante-huit barils trente litrons. — Quatre maréchaux-ferrans et deux charrons.

ROUTES ET CHEMINS : L'ancien grand chemin d'Ath à Courtray (Flandre-Occidentale) traverse la commune. La route provinciale de Tournay à Renaix longe une partie du territoire. Il y a en outre six chemins vicinaux, qui, malgré les soins que l'on apporte à leur entretien, sont impraticables pendant l'hiver et les temps pluvieux. On traverse le Rosne sur deux ponts en pierre et briques : les ponts de Dergneau et du Moulin; le premier est assez large pour le passage des voitures, le second est praticable à cheval.

ARDENNE, ruisseau qui arrose le territoire de Rebaix, et se perd dans la Dendre.

ARDENNE, dépendance de la commune de Rebaix.

ARDENNES, dépendance de la commune de Hennuyères.

ARDENPONT, ruisseau qui prend sa source à Ladeuze, coule du S. E. au N. O., passe entre le hameau d'Ardenpont et Ladeuze, et va se jeter dans la Lunelle, par la rive droite, un peu au S. de cette commune.

ARGENTON, ruisseau. *Voyez* AMOUR.

ARQUENNES, commune du canton, et à 1 lieue 1/4 N. de Seneffe, de l'arrondissement, et à 5 lieues 1/2 N. O. de Charleroy, et à 6 lieues 3/4 N. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Nivelles (Brabant), à l'E. par celles de Petit-Rœulx-lez-Nivelles et Obaix; elle touche, au S., au territoire de Seneffe; et à l'O., à celui de Feluy.

Elle a pour dépendances : Scoumont, Roquette, Pelette, Bon-Conseil, Bois, et Grand-Peine.

HYDROGRAPHIE : La Samme parcourt le territoire du S. S. E. au N. N. O.; elle s'y grossit des eaux du Renissart, ruisseau qui alimente un moulin à farine. La Samme active une affinerie de fer, une scierie de marbre, et un moulin à blé; cette rivière sert aussi à l'irrigation des prés. Le canal de Charleroy à Bruxelles, traverse la commune dans la direction du du S. S. E. au N. N. O.; il longe le village d'Arquennes à l'O.

SOL : La surface présente un terrain très-irrégulier surtout au N. O. On y remarque des coteaux abruptes; plusieurs d'entre eux sont bordés de profondes excavations, déterminées par l'exploitation du

calcaire compacte et fétide dont se compose le noyau du sol. Cette roche, que recouvre immédiatement le terrain meuble, est traversée par une multitude de veines de calcaire laminaire; deux carrières en activité fournissent au commerce une pierre d'un gris-bleu foncé, employée avec avantage pour la construction des grands édifices; les blocs offrent quelquefois un tissu cristallin et serré; on les débite alors en tablettes pour les soumettre au poli comme le marbre. Les terres arables sont assez variées sous le rapport de leur composition; les plus productives ont une couche argilo-calcaire, colorée en jaune, divisée et adoucie par un sable roussâtre; leur profondeur est de onze pouces; elles reposent sur une argile compacte. En général, le terrain est très-humide, ce qui est cause qu'il y a fort peu de terres qui puissent être réputées fertiles.

AGRICULTURE : Ce terroir produit des céréales, des féveroles, du houblon, des légumes. On n'y cultive presque point de plantes oléagineuses, eu égard à la mauvaise qualité du sol. Le foin que l'on dépouille dans les prés est peu estimé. Il y a quelques gras pâturages, la luzerne et le trèfle forment le fond des prairies artificielles; jardins potagers garnis d'arbres fruitiers. Les vergers sont plantés de pommiers et noyers. Un neuvième de la superficie est couvert de bois taillis mêlés de futaie; leur essence consiste en chênes, bouleaux, hêtres, frênes, charmes, coudriers, aunes et cerisiers. Une aunaie sur un terrain marécageux. La culture des terres est très-bien soignée. Vingt fermes. Le recensement de 1829 donne à la commune deux cent quatre chevaux, cinquante-un poulains, deux cent soixante-deux bêtes à cornes, quatre-vingt-dix veaux, cent cinquante porcs, deux cent soixante moutons.

POPULATION : Mille six cent soixante-sept habitans.

HABITATIONS : Cette commune comprend deux cent quatre-vingts maisons et vingt fermes; elles sont, en grande partie, agglomérées dans le chef-lieu qui occupe un vallon. Il y a une église, quatre chapelles, une maison communale, et une école primaire. La chapelle de Notre-Dame-de-bon-Conseil a été bâtie en 1660, par le comte de Hoorn. On y remarque encore un petit château antique, propriété de madame la comtesse de Lalaing.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les carrières de pierre bleue exploitées par MM. Dubois et Paternotte sont très-renommées; elles occupent habituellement cent ouvriers. Il y a en outre deux fours à chaux, une affinerie de fer avec deux systèmes de marteaux, un moulin à scier la pierre bleue, deux moulins à farine, et une brasserie. — Trois maréchaux-ferrans, deux tailleurs de pierres, trois charrons, un tonnelier, un bourrelier. — On transporte les denrées agricoles au marché de Nivelles.

ROUTES ET CHEMINS : Ce territoire est traversé par la grande route de Mons à Nivelles, et par le pavé qui conduit à Feluy. — Cinq chemins vicinaux, praticables en toutes saisons, communiquent avec les communes limitrophes. Quatre ponts en pierre.

ARRONFOSSE, dépendance de la commune de Blaregnies.

ARTIMON, dépendance de la commune de Forest.

ASQUILLIES, commune du canton, et à 2 lieues E. de Pâturages, de l'arrondissement, et à 1 lieue 1/2 S. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Ciply, à l'E. par celle de Nouvelles, au S. par celles d'Harvengt et de Bougnies, et à l'O. par celle de Noirchain.

HYDROGRAPHIE : Un ruisseau qui se dirige du S. au N. divise le territoire en deux parties à peu près égales.

SOL : Cette commune offre une surface très-inégale, surtout dans la partie centrale qui est entrecoupée de collines. Les terres labourables forment quatre classes: les deux premières variétés se composent d'une argile douce, reposant sur un lit d'argile rougeâtre : la couche végétale a huit à dix pouces de profondeur; la troi-

sième classe est une terre argilo-calcaire qui repose sur le tuf : sa profondeur est de six pouces; enfin, la quatrième classe, entièrement calcaire sur quelques points, présente, sur d'autres, une terre rougeâtre, sans consistance, recouvrant une argile très-compacte. Ce territoire renferme de la houille et de la chaux carbonatée grossière.

AGRICULTURE : Tous les ans vingt-cinq bonniers de terre sont ensemencés en froment; quinze en seigle; vingt en méteil; vingt en escourgeon; vingt-cinq en avoine; quinze en féveroles; dix en colza; six en lin; et six en sarrasin. On y cultive aussi annuellement trente bonniers de prairies, dont le produit est consommé dans les fermes. Les légumes les plus généralement cultivés sont les pommes de terre, les choux, les carottes, les navets, les pois, et les haricots. Les vergers situés près des habitations sont plantés de pommiers, poiriers, noyers, et autres arbres fruitiers. — Assolement quinquennal et quadriennal. Fumier, cendres de houille, cendres de Hollande, et chaux pour engrais. Exploitation en grande, moyenne et petite tenue. Le prix moyen du labourage d'un hectare de terre est de vingt-deux florins. — Le nombre des animaux domestiques est peu considérable. En 1830, on n'y comptait que dix-neuf chevaux, cinq poulains, trente-deux bêtes à cornes, cinq veaux, et vingt porcs. — Gibier en petit nombre. — Fréquentation du marché de Mons.

POPULATION : Deux cent quatorze habitans. En 1829, il y a eu trois décès et huit naissances.

HABITATIONS : Quarante-une maisons, en briques et en terre, couvertes en chaume, quelques-unes en pannes et ardoises. — Une église.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une fabrique de bas de laine, deux métiers à tisser des toiles, une brasserie, un cordier, un charron, et un maréchal-ferrant.

ROUTES ET CHEMINS : L'église de la commune n'est éloignée que de cent cinquante aunes de la chaussée de Mons à Maubeuge. Elle communique avec les communes de Ciply, Harvengt, Quevy-le-Petit, et Bougnies, par des chemins vicinaux.

ASSOMENT, bois situé sur la commune de Buissenal. Les ruisseaux de la Place et de Placette y prennent leurs sources.

ATH, commune et chef-lieu du canton de son nom, de l'arrondissement et à 7 lieues E. de Tournay, et à 5 lieues 3/4 N. N.-O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Bouvignies, Rebaix et Lanquesaint, à l'E. par celle de Meslin-l'Évêque, au S. pas les territoires de Maffles, Chièvres et Tongre-Notre-Dame, et à l'O. par ceux d'Irchonwelz, Villers-Saint-Amand et Mainvault.

La commune d'Ath se compose de son chef-lieu et de plusieurs hameaux et maisons isolées, savoir : Bideau, Bilhée, Espillerie, Maubreucq, Lion-d'Or, Vieux-Baron, Teure, Trieu-Perilleux, Trabison, Scamps, Renard et Lorette. On y compte trois faubourgs : celui de Bruxelles, qui est le plus grand, est séparé de ceux de Mons et de Tournay par la Dendre.

HYDROGRAPHIE : La Dendre, venant d'Irchonwelz, coule du S. au N.; des deux dérivations qu'elle présente à Ath, l'une est désignée sous le nom de *Vannes-de-Saint-Jean* qui a deux vannes de décharge: l'autre dite du *Marché-aux-Poissons*, est formée de quatre vannes : elle part en amont de l'éclnse du moulin et rejoint le lit principal à l'écluse de la Dendre par le fossé de la place. Les eaux de la Dendre impriment le mouvement à quatre moulins : deux de ces moulins se trouvent dans l'enceinte de la ville.

ASPECT ET SOL : Ce territoire présente une plaine plus ou moins ondulée dont l'inclinaison est assez prononcée vers la Dendre.

Le sol, en général plus argileux que calcaire à la superficie, repose sur le calcaire compacte d'un gris-bleu foncé que l'on y a exploité anciennement : la roche est coupée

par une multitude de veines de chaux carbonatée laminaire; les interstices que laissent entre elles les couches offrent des cristaux réguliers de chaux carbonatée inverse et métastatique, dont la couleur varie du blanc jaunâtre à l'orangé; ces cristaux tapissent assez souvent l'intérieur des cavités géodiques que forment les nœuds de chaux carbonatée laminaire disséminés dans le calcaire compacte. Entre les lames de la chaux carbonatée cristallisée, on trouve de petites masses de cristaux réguliers de chaux fluatée laminaire (violette), réunis soit en groupe dans les géodes, soit confusément en noyaux ou veinules. Ce terrain contient aussi du fer phosphaté pulvérulent, de la marne et du lignite fibreux. La marne se montre à jour dans des coupures de terrain pratiquées dans le petit bassin de la Dendre: cette marne consiste en de faibles amas de détritus de roches calcaires, argileuses et siliceuses agglomérées postérieurement par les eaux pluviales et d'infiltration : ces masses sont d'un blanc verdâtre et contiennent en général plus d'argile que de calcaire, ce qui les rend peu propres à l'amendement des terres des environs d'Ath. Le lignite a été reconnu dans les grands creusemens faits pour les fortifications de la place.

En 1824, quelques fouilles ont été exécutées dans le bois du Renard, avec l'intention d'y découvrir une veine de houille: les travaux ont été abandonnés, sous le prétexte qu'il n'était plus possible de maîtriser les eaux. A l'exception de quelques parties glaiseuses et humides et de quelques autres qui proviennent de bois dérodés, les terres arables offrent tous les caractères qui constituent un sol fertile.

AGRICULTURE : Les environs d'Ath produisent de bon froment, du seigle, du méteil, de l'escourgeon, de l'orge d'été, de l'avoine, des féveroles, des colzas : on y récolte du lin de première qualité : outre un grand nombre de prairies fertilisées par les eaux de la Dendre, il y a de belles prairies artificielles cultivées en trèfle et luzerne. Soixante-quinze bonniers sont plantés en bois taillis et futaie. La culture des terres se fait en grande, moyenne et petite tenue. — Élèves de chevaux, de gros et de menu bétail.

POPULATION : Huit mille sept cent quatre-vingt-neuf habitans.

HABITATIONS ET ÉDIFICES : Ath renferme près de mille maisons et les faubourgs au delà de quatre cents. La ville est bien bâtie : on y remarque plusieurs habitations d'une construction élégante, entre autres la maison de M. Delcourt dont M. Renard, architecte de Tournay, a donné le plan : on y voit un riche salon peint par M. Ducorron, où cet habile artiste a représenté avec la plus grande vérité les plus beaux paysages des bords de la Meuse. Les édifices publics les plus remarquables sont: l'Hôtel-de-Ville, bâti vers l'an 1600, et l'église de Saint-Julien, dont la fondation remonte à l'an 1393. Le clocher était surmonté d'une belle flèche qu'un vent impétueux renversa en 1606 : on la rétablit peu de temps après, la ville ayant affecté à cet objet une somme de près de 20,000 francs. Le 10 avril 1817 l'église et le clocher furent entièrement consumés par la foudre : pendant toute la nuit la tour alimenta l'incendie; le feu qui en jaillissait menaçait du même sort toute la ville : elle en fut heureusement préservée par une neige abondante qui survint dans le moment où l'on croyait que tous les secours étaient devenus inutiles. L'église a été rebâtie d'après le plan de M. Florent, architecte né à Ath. — La flèche, qui par sa hauteur faisait l'admiration de tous les étrangers, n'a pas été reconstruite : on ne voit plus que la tour où se trouvait avant l'incendie un carillon que l'on citait comme le plus complet et le plus juste entre tous ceux de la Belgique. Le monument le plus ancien de cette ville est la *Tour du Burbant*, qu'on croit construite par Baudoin-l'Édificateur, qui bâtit le château d'Ath en 1150. Zuallart nous laisse une idée de sa structure, quand il dit que cette tour bâtie au milieu du château « est la « plus belle, grosse et éminente, à quatre

« étages voûtés, couverte en forme de pa- « villon, qui soit dans toute la province, « dont le rehaussement fait de briques, a « été élevé en 1570. » Ath renferme une caserne où l'on peut loger trois mille hommes : cette caserne, à l'épreuve de la bombe, a remplacé le couvent des Capucins; elle n'est élevée que depuis, 1821 et déjà de nombreuses réparations ont été jugées nécessaires, à cause de la mauvaise qualité des bois qui ont été employés à sa construction. L'arsenal a été bâti sur le terrain où se trouvait autrefois le couvent des Récollets. Cette ville possède un hôpital civil, une salle de spectacle, un collége dont le nombre des élèves est actuellement à cent cinquante, un hospice pour les orphelins, une école pour les pauvres des deux sexes, huit écoles particulières, dont une pour l'un et l'autre sexe, quatre pour les garçons et trois pour les demoiselles.

Le collége occupe un vaste emplacement où l'on distingue plusieurs corps de bâtimens bien aérés à l'usage des élèves et des professeurs: les jardins et les cours qui embellissent cet établissement servent aux plaisirs de la promenade et aux exercices gymnastiques dont l'administration éclairée de ce collége a reconnu l'une des premières en Belgique les heureuses influences sur la santé et le développement des forces chez les jeunes gens. Les études y sont dirigées par des maîtres habiles qui ont conservé à ce collége une célébrité non contestée.

La ville d'Ath, depuis plusieurs années, a éprouvé des embellissemens successifs : c'est ainsi que de nos jours des maisons régulières et de l'aspect le plus agréable ont remplacé les couvens de Nazareth et des Pénitentes, et qu'à l'endroit où se trouvait autrefois l'abbaye d'Ath, on a vu s'élever les belles fabriques d'impressions de Messieurs Desey frères.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La fabrication des toiles de lin est une ressource très-précieuse pour les habitans de la ville et des environs; cette branche d'industrie entretient une multitude d'individus qui n'ont pas d'autre moyen d'existence. La culture et la préparation du lin, la confection et le blanchissage des toiles occupent une grande partie de la population. Il n'est guère de chaumière qui ne possède un métier à tisser. La même famille sème, cultive, récolte, rouit, peigne, file et tisse; en sortant des mains de ces hommes industrieux, non seulement le lin a acquis une valeur décuple de sa valeur brute, mais en outre sa graine oléagineuse a été versée dans la consommation locale ou dans le commerce. Ath possède un grand nombre de fabriques intéressantes sous le rapport des produits. L'imprimerie de coton de MM. Desey frères, qui emploient de cent cinquante à deux cents ouvriers, imite avec le plus grand succès sur calicot, les mouchoirs et autres impressions de Mulhausen; on y teint aussi des toiles de lin et de coton en couleurs unies (bleu, noir et gris d'ardoise); il est reconnu que les produits de cette manufacture peuvent rivaliser avec tout ce que les fabriques de Bruxelles et de Gand ont de plus perfectionné dans ce genre. La teinturerie des toiles de lin en bleu (à l'indigo), était naguère dans un état très-florissant; les dispositions des douanes françaises qui repoussent les toiles bleues, ont considérablement nui à cette teinturerie. Ath possède plusieurs fabriques de dentelles et de gants. Il y a trois imprimeries, cinq teintureries en bleu, une filature de laine, quatre raffineries de sel, une savonnerie, six brasseries, une distillerie, une tannerie, une fabrique de chapeaux, une fabrique de noir animal, deux pressoirs à huile dont un est activé par la vapeur, qui sert également de moteur à la machine employée à broyer le charbon animal.

M. Henri Delcourt, facteur d'instrumens, confectionne des trompettes, des trombones, des cors et des ophicléides qui ne le cèdent en rien aux instrumens que l'on fait à Paris et à Strasbourg.

Le lin, les céréales, la laine et les toiles de lin forment la base d'un commerce

très-étendu : le commerce des toiles, de temps immémorial a fait la célébrité de la ville d'Ath. Le vœu général des fabricans est d'obtenir des débouchés pour l'exportation des toiles écrues, blanches et bleues; et de voir favoriser celle des toiles de coton imprimées, industrie dont MM. Desey frères, ont doté leur ville. Il se vend annuellement sur les marchés d'Ath, au moins vingt mille huit cents pièces de toiles d'une valeur d'un million six cent soixante-quatre mille francs; et deux cent huit mille bottes de lin, dont le prix équivalent est de trois cent douze mille francs. La situation de cette ville lui assurait une espèce d'entrepôt pour le charbon de terre qu'on expédiait par la Dendre et l'Escaut, en Flandre et même en Hollande : on a compté jusqu'à six bateaux d'expédition par jour pendant la saison des transports, ce qui représentait environ deux millions d'affaires par an. Ce commerce, jadis si florissant, offre à peine quelques traces de ce qu'il était avant la construction du canal de Pommerœul et de la chaussée de Soignies à Enghien; aussi la navigation de la Dendre a considérablement perdu de son activité. De grandes opérations commerciales dont les céréales font l'objet, roulent en général sur une espèce de revirement avec le pays de Waes et sur le transit. Les laines donnent également lieu à un commerce très-actif : on les achète dans l'arrondissement ou en Brabant pour les dégraisser ensuite. Ath fournit au commerce des bières brunes et et des faros d'une bonne qualité; on en exporte beaucoup dans l'arrondissement de Mons et surtout dans le Borrinage. Cette ville a été en possession d'un grand commerce manufacturier en boucles et tabatières d'argent de bas titre; les trois quarts des produits s'écoulaient en France par la voie du colportage; les bénéfices étaient considérables à raison du bon marché de la main-d'œuvre.

Il ne reste plus à l'orfévrerie d'Ath que les ressources intérieures; ses débouchés sont la Flandre et le Brabant. Les dentelles et les gants fabriqués à Ath s'expédient également dans l'intérieur du royaume. Il se fait aussi à Ath un grand commerce de denrées coloniales, de graines oléagineuses, de vins, de draps, de cuirs et de pelleteries.

FOIRES ET MARCHÉS : Trois foires par année : les premiers jeudis d'avril et octobre, et le quatrième dimanche d'août. Deux marchés hebdomadaires pour les toiles, le jeudi et le samedi, très-fréquentés. Il s'y tient aussi toutes les semaines un marché aux grains et colza. Le droit d'aunage établi par arrêté du 15 juin 1832, au profit de la ville d'Ath, sur les toiles mesurées au bureau public d'aunage de ladite ville, vient d'être supprimé. La régence d'Ath est autorisée à percevoir, à partir du 1er janvier 1833, jusqu'au 1er janvier 1834, un droit de place de cinquante centimes sur chaque pièce de toile exposée au marché de ladite ville.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Bruxelles à Lille traverse la ville et la banlieue de l'E au N. O.; celle de Mons à Gand la traverse dans la direction du S. au N, et va se joindre à la première au centre de la ville; il existe en outre un grand nombre de chemins vicinaux dont les plus fréquentés sont ceux qui conduisent par la traverse à Renaix, Lessines et Basècles.

HISTOIRE : Les auteurs sont très-partagés sur l'origine de la ville d'Ath; les uns en reculent la fondation jusqu'aux temps d'Antenor, prince troyen, qui vivait mille cent quatre-vingt-quatre ans avant l'ère chrétienne : d'autres ont avancé qu'Attanius, généralissime des Goths, en avait jeté les premiers fondemens en 410, et qu'en sa mémoire les troupes de ce guerrier lui avaient donné le nom d'Atta. Quelques autres ont prétendu qu'Ath tenait son nom d'Attila, roi des Huns, qui, après avoir franchi le Rhin, en 451, brûla et saccagea les villes de Metz, Trèves, Tongres, Arras, et vint camper dans le Burbant. Il y fit bâtir, dit-on, une tour près de l'endroit où les deux branches de la Dendre se réunissent, et lui donna son nom; on l'a appelée de-

puis, la *Tour du Burbant*. D'autres encore attribuent la fondation de cette ville à Aëtius, général romain, qui parcourut le Hainaut pour une seconde fois, en 451, à la tête d'une puissante armée, vainquit Attila, et donna son nom à Ath, que les flamands nomment Aët.

Quoi qu'il en soit, vers l'an 578, quelques habitations s'élevèrent aux bords de la Dendre, et aux environs de la Tour de Burbant, et formèrent bientôt une petite ville, dans la province de Burbant, qui, vers l'an 590, prit le nom de comté de Nerves. On croit que Galba, gouverneur de Tournay, qui vivait à cette époque, a été le premier seigneur d'Ath. Alberic, dit *l'Orphelin,* lui succéda dans cette dignité en 670. Ath et le comté de Nerves tombèrent dans le VIIIe siècle au pouvoir de Gerard de Bourgogne, surnommé *de Russillon*. Cette ville fut saccagée par les Normands, en 880. Gueric-le-Sor, se prétendant l'héritier de Gerard de Russillon, conquit le comté de Nerves et força Reignier III de lui en garantir la propriété, à condition qu'il le relevât de lui comme fief. Wedric, dit *le Barbu,* seigneur d'Avesnes, Leuze et Condé, succéda à Gueric-le-Sor, son père, dans le comté de Burbant ou de Nerves, en 1015; son fils Thiery épousa en 1052 Adon, fille de Hilduin, comte de Roucy; cette princesse, devenue veuve, se maria en secondes noces à Wauthier (en 1097) d'Ath, son parent; Béatrix, fille et héritière de Wauthier, épousa Gilles de Trazegnies et de Silly. Cest ainsi que la terre d'Ath entra dans la maison de Trazegnies. En 1136, Gilles de Trazegnies vendit cette terre à Baudoin - l'Édificateur, comte de Hainaut, et partit pour la terre Sainte. Baudoin ne tarda pas à fortifier la ville, qu'il environna de murailles en 1150; il fit paver les rues, bâtir le château et réparer la grosse tour de Burbant, malgré les obstacles qu'y apportait Rose de Gavre, petit-fils de Wauthier, seigneur d'Ath, et neveu de Béatrix, épouse de Gilles de Trazegnies. Ce prince prétendit avoir droit à cette terre, du chef de sa mère et de sa tante Béatrix; il déclara la guerre au comte de Hainaut. Baudoin eut à se soutenir à la fois contre Philippe, comte de Flandre, et Thiery d'Alsace, venu au secours du vaillant seigneur de Gavre. Celui-ci empêcha non seulement que l'on achevât le château d'Ath, mais il se mit encore à ravager les environs de la ville. Baudoin résolut d'en tirer vengeance : il se plaça dans Blicquy pour couvrir les travailleurs jusqu'à ce que son château fût mis en état de défense. Cependant, au moment où l'on allait en venir aux mains, des propositions pacifiques furent échangées entre les deux partis, et il fut convenu que, moyennant une certaine somme d'argent, la ville d'Ath demeurerait au pouvoir du comte de Hainaut. Le comte Baudoin, jaloux de faire fleurir cette ville, lui accorda un grand nombre de priviléges : il établit le marché du jeudi et le rendit franc; il se tenait alors au Nies - Ath. Baudoin, fils du précédent, fit réparer le château d'Ath, en 1186. En 1224, la comtesse Jeanne fonda un prieuré, de l'ordre de saint Benoît, sous la direction de l'abbé de Liessies, à la porte de la ville d'Ath, près du faubourg de Brantignies, sur la Dendre. En 1234, du consentement des évêques de Cambray, de Tournay et de l'abbé de Liessies, elle établit dans ce prieuré des religieuses de l'ordre de cîteaux qui jusqu'alors étaient fixées à Audenaerde. Ces religieuses furent appelées les *dames du refuge de Notre-Dame,* ce que la comtesse Marguerite confirma, par lettres de l'an 1258 : cet acte mérite, à cause de son ancienneté, d'être inséré textuellement :

« Marguerite, contesse de Flandre et « de Hainnaut, à tous ceulx qui ces pré- « sentes lettres verront ou oiront, salut. « Soit coigneu que nous avons veu une « lettre de heureuse recordation de nostre « très chère et sainte seur Madame Jehanne, « jadis contesse de Flandre et de Hain- « naut, lesquelles lettres estoient saines « et entières, ne en nulle partie d'icelles « vicieuses contenant les parolles qui s'en-

« suivent. Jehanne, contesse de Flandre et « de Hainnaut, à tous ceulx qui ces présentes « lettres verront ou oiront salut à nostre « Seigneur. Au tesmoing de ceulx qui sont « présents nous faisons sçavoir à tous « ceulx que comme aucunes filles non- « nains de l'ordre de cisteaulx eussent de- « mouré par grâce près de la ville d'Au- « denarde, et là jà eussent commenchié « aucunes petites demourances, habitations « et maisoncelles; nous considérant que « ledit lieu ne leur étoit pas bien duysa- « ble ne aussi convenable à leur reigle, à « cesse avons ordonné à être transportés le « colliege d'icelles à ung aultre lieu en « religion de moyens plus convenable près « nostre ville d'Ath en Hainnaut. Et affin « que aulcune chose appartenant à droict « ne deffaillist en la translation à être « faict, Nous avons obtenu le consentement « des Venerables pères en Dieu Messei- « gneurs les évêques de Cambray et de « Tournay, aussi le consentement de l'abbé « et du chappitre de Liessies ausquelz ap- « partient le dit lieu : et en telle maniere « que du bon plaisir et volonté des vene- « rables Pères en Dieu Messeigneurs les « abbéz de Cisteaulx et de Clervaulx et par « l'autorité de tout le Chappitre general « du dit Ordre avons faict transporter les « dictes nonnains de ce lieu près Aude- « narde, là où elles avoient commenchié « a demourer, au lieu devant dict près « Ath, que maintenant est appelé le Ref- « fuge Nostre Dame; avec leurs biens par « grace de inhabitation perpétuelle. Comme « ainsi soit, nous voulons que les fran- « chises que les aultres nonnains de Cis- « teaulx étant en nostre terre ont, que « icelles nonnains près Ath aussi en pos- « sèdent perpétuellement et davantaige « pour ce que la dicte maison est trans- « lattée audict lieu de nostre puissance « par nostre cure et diligence, et que plus « fort soit à racine ledit lieu avec tout « ce que elles peult appartenir nous rece- « vons soubz nostre tuition et deffense à « être gardée, en telle maniere que se « aulcun à l'occasion de la devant dicte « translation ou d'aultre quelconque chose « follement presumoit que jà navienne « travailler ou molester lesdictes Non- « nains, nous nous esmouverions contre luy « comme contre nostre propre adversaire; « aussi reputerions et des maintenant repu- « tons redomder à nostre comtempt ou despit « tout ce qui sera attempté induement au « préjudice d'icelles. Au tesmoing de la- « quelle chose pour plus grande seureté « nous avons fait seeller ceste page de « nostre propre Seel duquel nous usons en « toutes choses sceures, lesquelles nous « voulons pour le present et de nos succes- « seurs à perpétuité faire garder et estre « gardées. Ce fust faict l'an de Nostre « Seigneur mil deux cent XXXIIII. Or « donc comme après ce que nous avons « veu lesdictes lettres de toutes suspitions « et vices deffaillans comme dit est, la « queue des dictes lettres par negligence « gardée et a peine toute rompue en telle « manière que à peine tient-elle à la dicte « lettre. Nous en ceste partie voulans « pourveoir audit monastère donnons telle « franchise au devant dit monastère come « les aultres maisons de l'ordre de Cis- « teaulx ont en nostre terre. Et si recevons « en nostre garde et soubz nostre deffense « ledit monastère avec toutes choses qui a « iceluy appartenoient au temps que les « dictes lettres furent données. En telle « manière que se aulcun à l'occasion de « la dicte translation ou collocation ou « autres quelconques choses ayt follement « présumé de molester ou travailler les « devant dictes nonnains, nous le tiendrons « et yrons contre luy come contre nostre « propre adversaire, et si reputterons re- « domder en nostre despit, tout ce que à « icelles nonnains induement aura esté « attempté ou inoué. A laquelle chose « nous nous obligeons et noz successeurs. « En approuvant tout ce qui paravant « avoit été faict par nostre Seur en ceste « partie et aussi confirmons. Au tesmoing « de la quelle chose perpetuelle avons « baillé et donné aux dictes nonnains ces « présentes lettres munies et garnies de

« l'appension de nostre Seel. Donné en la « ville de Binch, de l'Incarnation Nostre « Seigneur Jesus-Christ, mil deux cent « LVIII, au moys de juing. *Deo Gratias*.»

Ce couvent fut pillé et brûlé par les Huguenots en 1578. Les religieuses se retirèrent dans leur refuge à Ath, près de l'église de Saint-Julien, où elles restèrent jusqu'à ce que le couvent fût remis en état d'être habité. Vers l'an 1630, ce monastère fut entouré de hautes murailles. En 1667, Louis XIV ayant résolu d'agrandir la ville, l'abbaye fut démolie de fond en comble: les débris servirent à la construction des fortifications, outre quatorze bonniers de dépendance, qui se trouvèrent enveloppés dans les fossés et remparts. En 1669, ces religieuses firent bâtir une église pour laquelle elles reçurent de grands secours de la libéralité du roi de France dont les armes ont été long-temps suspendues au frontispice du monastère. Ce couvent fut rebâti quelque temps après sur un nouveau plan; mais la communauté n'en jouit pas long-temps, car lors du siége d'Ath, en 1745, l'église et toute la maison furent écrasées sous le poids des bombes.

Les dames de ce monastère contribuèrent beaucoup à la prospérité de la ville, en faisant bâtir, l'an 1728, plusieurs belles maisons sur la place d'armes. L'an 1254, le Hainaut fut le théâtre d'une guerre occasionée par le refus opiniâtre que fit la comtesse Marguerite, de relever de Guillaume, roi des Romains, les terres d'empire, qu'elle possédait dans la Flandre. Dans le même temps il éclata à Ath une sédition dont la cause mérite d'être rapportée: Gérard le Rond, boucher, demeurant à Chièvres, en retournant chez lui avec quelques bestiaux, achetés à Ghislenghien, fut volé et tué par des Flamands qui demeuraient à Ath. Les parens et les amis du défunt, déterminés à se venger, prirent les armes, allèrent en ville, et tuèrent sans pitié tous les Flamands qu'ils rencontrèrent. Les églises et les chapelles étaient remplies de gens qui cherchaient un asile au pied des autels. Enfin, ce massacre ne finit que lorsqu'il n'y eut plus d'étrangers dans la ville. Ces fâcheux événemens eurent lieu peu de temps avant que le comte d'Anjou, frère du roi de France, se rendit dans le Hainaut, à la tête d'une armée formidable, pour secourir la comtesse Marguerite: de toutes les villes de la province qui s'opposèrent à cette irruption, Ath fut celle qui se distingua le plus par sa résistance. Pendant ce siége mémorable, les bourgeois déployèrent tant de bravoure, qu'après un grand nombre de sorties, l'armée assiégeante fut forcée de se retirer sur Valenciennes.

En 1325, le comte de Hainaut institua le corps des arbalétriers d'Ath, associés sous l'invocation de Saint-Roch, au nombre de vingt-un. Pour servir dans les occasions à la défense de la ville, ce prince leur accorda le droit de porter l'épée, les déclara exempts du droit d'aubanité et de morte-main. Leur uniforme était d'écarlate.

De Boussu rapporte que d'après une ancienne coutume, «les arbalétriers allaient « chaque année à la procession de la ville « de Halle, pour y porter l'image de la « Vierge, au nom des magistrats d'Ath, « qui s'y étaient engagés pour et au nom « du seigneur, comte de Hainaut. Ils fai« saient présent d'une robe, dont on re« vêtait la Vierge: c'était entre leurs « mains, que les échevins de Halle la re« mettaient, pour être portée à la proces« sion. Ils avaient cet honneur, et la « préférence sur toutes les autres confréries « du pays. Dès qu'ils étaient à portée de la « ville, les baillis, mayeur et échevins de « Halle, venaient les recevoir à cheval jus« ques hors de la porte, avec beaucoup de « distinction, et les conduisaient à l'hôtel« de-ville. »

Il y avait aussi une confrérie de canonniers, sous le titre de Saint-Marguerite. Les princes l'ont souvent honorée, en appelant ces canonniers à leurs services dans les siéges et les batailles; ils étaient distingués par leur instruction et leur adresse;

pendant long-temps leur chef fut le grand-maître d'artillerie, établi par le prince. Ils portaient l'uniforme bleu, parement rouge, galonné d'argent. Ils allaient, au mois de juillet, hors de la ville s'exercer au tir du canon; le plus adroit était revêtu du collier. Les confréries des archers étaient au nombre de trois, sous l'invocation de saint Nicolas, saint Sébastien et sainte Christine. Zuallart fait mention de la confrérie des Gladiateurs qui, de son temps, n'avait pas moins de considération que les autres et dont l'exercice consistait à tirer du fleuret; cette compagnie n'existait plus du temps de De Boussu. Toutes ces associations avaient chacune leur jardin séparé, pour s'y exercer et des salles pour y traiter des affaires qui concernaient leurs corps.

Le duc Albert de Bavière, comte de Hainaut, confirma les priviléges accordés à la ville d'Ath par Baudoin IV; pour favoriser la fréquentation du marché du jeudi, il déclara, que depuis le mercredi soir jusqu'au vendredi matin, les Hennuyers ne pourraient être arrêtés pour dettes; il ordonna, que les manans, même les forains, qui se feraient bourgeois, payant le droit de bourgeoisie, fussent affranchis de celui de morte-main.

Des lettres d'affranchissement furent délivrées en 1384, par Albert pour les enfans naturels. Il déclara encore, que tous bourgeois d'Ath, « ne doivent ni tonlieu ni vinage entre la Haine et l'Escaut, ni dans les villes de Gand, Audenarde et Grammont »; et quelques années après, il les exempta d'aller au chef-lieu de Mons et de Valenciennes, pour matière de rentes. Ces grands priviléges attirèrent à Ath un si grand nombre d'habitans, que l'ancienne ville devenant trop petite, il fallut l'agrandir et renfermer les faubourgs dans la nouvelle enceinte.

En 1405, Guillaume IV, comte de Hainaut, pour rendre les incendies moins fréquens, ordonna qu'à l'avenir toutes les maisons seraient bâties en pierres ou en briques avec des couvertures en tuiles: ce prince décréta aussi en 1406 que les bourgeois d'Ath ne pourraient être attraits pour dettes que devant les échevins de la ville. Vers 1416, les échevins de la ville d'Ath encouragèrent l'enseignement de la langue latine: les dispositions qu'ils adoptèrent furent si éclairées, qu'il y eut bientôt une réunion d'un grand nombre d'étudians en faveur desquels les magistrats firent ouvrir un collége d'une plus grande dimension. —En 1519, cette bienfaisante institution était déjà célèbre dans le pays.—En 1662, les échevins et le conseil de la ville, voulant donner un nouvel éclat à leur collége, firent une convention solennelle avec l'université de Louvain: cette convention porte « qu'en considération des avantages que « ce collége a reçus et pourra recevoir de « ladite université, il lui restera uni, et « sera toujours dirigé par un régent et des « prêtres séculiers, comme du passé, sans « qu'il puisse être diverti, ni le gouverne- « ment d'icelui changé, sans l'avis et l'aveu « de ladite université; l'administration « toutefois et la propriété, demeurant à « son ordinaire sous la puissance et l'au- « torité du magistrat, et conseil de ladite « ville. » — Cette convention fut agréée et confirmée par le Roi en son conseil, à Bruxelles, le 11 août 1701.

En 1714, le bâtiment de ce collége fut renouvelé et agrandi: le sieur Lanne contribua puissamment par sa libéralité aux frais de cette nouvelle construction: à la même époque un grand nombre de personnes distinguées par leurs lumières, fondèrent des bourses en faveur des jeunes gens de ce collége qui seraient destinés à suivre les cours des universités de Louvain ou de Douay. — La grande réputation du collége d'Ath est justifiée par le grand nombre d'hommes de mérite qu'il a produits, tels entr'autres que Jacques de Bay, docteur et professeur en théologie à Louvain; il eut l'honneur de complimenter, de la part de l'université, les archiducs Albert et Isabelle, à leur entrée solennelle à Louvain; il composa plusieurs ouvrages, imprimés en 1612 et 1624.

Gilles de Bay, neveu du précédent, docteur en théologie.

Michel de Bay, docteur et professeur en théologie à Louvain. Le roi d'Espagne, Philippe II le fit son député au concile de Trente, où il soutint sa réputation. Il fut un des plus fameux théologiens de son temps. Les papes Pie V et Grégoire XIII condamnèrent successivement soixante-dix-neuf propositions qu'il avait enseignées. Il se préparait à se rendre à Rome, moins pour soutenir sa doctrine que pour se soumettre à la sentence du saint-siége, lorsqu'il apprit que le cardinal François Tolède, député vers la fameuse université de Louvain, y apportait la bulle de condamnation, laquelle ayant été lue le 16 de novembre 1570, dans les écoles de théologie, en présence de toutes les facultés et de Michel Bay, il lui fut demandé par le cardinal « s'il reconnaissait que tous ces « articles étaient condamnés par la bulle ? « Et s'il les condamnait aussi lui-même, « selon l'intention de la bulle ? » Ayant répondu avec la plus grande soumission qu'il condamnait ces articles, le cardinal s'écria, qu'il ne connaissait personne de plus docte, et en même temps de plus humble que lui : *nihil doctius Bayo, nihil humilius Bayo*. Ce célèbre théologien mourut à Louvain, en 1589, doyen de l'église saint Pierre.

Guillaume Dumont, jésuite, savant prédicateur. Il vivait en 1608.

Guillaume Mercier, docteur et professeur en théologie à Louvain. Il était poète, historien et très-bon orateur (1630).

Jacques Buisset, docteur en théologie, grand pénitencier du pape, à Lorette, en 1580.

Jean Buisset, docteur en droit, greffier du grand conseil de Malines, frère du précédent.

Jean Buisset (leur frère), docteur en droit, très-versé dans les canons; il mourut en 1607.

Ignace de la Hamaide, docteur primaire en droit : on lui doit un commentaire sur la récusation des juges, ouvrage très-estimé.

Jean Du Buisson, docteur et professeur en théologie à Douay: il composa un ouvrage intitulé, *Organum Aristotelis*, imprimé à Cologne en 1572; il mourut en 1595.

Jean Taisnier, docteur en droit, dont les connaissances étaient aussi profondes que variées. Guicciardin fait son éloge dans l'histoire des Pays-Bas, lorsqu'il parle de la ville d'Ath. Ce savant publia quelques *ouvrages de mathématiques*, fort estimés : il fit aussi un traité sur la nature de l'aimant et un autre sur l'usage de la sphère matérielle.

Jean Zuallart, chevalier du saint Sépulchre, mayeur d'Ath : il composa *l'histoire* de son voyage à Jérusalem, imprimée à Anvers en 1608. Il fit aussi la description de la ville d'Ath, en 1610.

Pierre Doye, poète et auteur de plusieurs ouvrages imprimés en 1619.

Pierre Gudelin, docteur en droit à Louvain, professeur de trois langues et grand mathématicien ; ses ouvrages ont été imprimés à Anvers en 1620.

Le célèbre Juste Lipse, qui formait avec Scaliger et Casaubon le triumvirat de la république des lettres au XVI[me] siècle, a déposé dans ses écrits l'expression de sa reconnaissance pour les premiers enseignemens qu'il avait reçus au collége d'Ath.

Cette ville a produit aussi un grand nombre de militaires distingués, tels que le marquis de Trazegnies, général des armées d'Espagne, gouverneur du comté d'Artois ; le marquis d'Aiseau ; François Kinschot ; Jacques Dennetiers ; Simon de Bauffe, lieutenant-général au service de Charles VI, gouverneur de Termonde, ingénieur en chef des Pays-Bas, mort à Belgrade en 1738 ; il passait à cette époque pour l'un des premiers ingénieurs de l'Europe. Enfin, Ath a vu naître le récollet Hennepin qui découvrit le fleuve Missisipi.

En 1458, Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, confirma non seulement les grands priviléges dont cette ville jouissait, mais il ordonna en outre que les toiles ne pourraient être vendues ni envoyées dans les

royaumes étrangers, sous les sceaux des villes d'Enghien, Lessines, Chièvres, Braine, Soignies, à moins qu'elles ne portassent le sceau de la ville d'Ath. C'est depuis cette époque que son commerce de toiles acquit de la renommée.

En 1572, Mons ayant été surpris par les Huguenots, Philippe II décréta que les assemblées des états se tiendraient dorénavant à Ath, de même que les siéges de justice qui s'étaient tenus à Mons, tels que la haute et souveraine cour, le bailliage et tout ce qui en dépendait.

Ath, attaqué vigoureusement par les troupes de Louis XIV, fut forcé de se rendre, en 1667. Vauban dressa aussitôt des plans pour agrandir et fortifier la ville. Il y fit faire un octogone recouvert de ravelins, contrescarpes et chemins couverts. D'après ses ordres on démolit quelques anciennes portes et on en éleva d'autres qui portèrent des inscriptions en l'honneur de la France. On renferma dans l'enceinte de la ville cent vingt maisons qui composaient le faubourg de Brantignies. Louis XIV visita plusieurs fois la ville d'Ath, qu'il appelait son *petit Paris*. D'après le traité de Nimègue, conclu en 1678, Ath ainsi que plusieurs autres villes furent rendues à l'Espagne; la guerre s'étant rallumée, le maréchal de Catinat vint camper au-devant de cette place en 1697. Il somma d'abord le commandant, comte du Rœux, de se rendre : celui-ci répondit avec fierté, que sa garnison et les bourgeois étaient prêts à se défendre jusqu'à la dernière goutte de leur sang. Le siége fut poussé avec vigueur pendant treize jours d'attaque; la ville souffrit beaucoup par le grand nombre de bombes qui furent lancées: la Dendre, ayant débordé, inonda presque toute la ville; enfin la garnison, après avoir fait des prodiges de valeur, demanda à capituler et sortit de la place avec tous les honneurs de la guerre. La paix de Riswyk rendit Ath au roi d'Espagne. Cette ville fut prise de nouveau en 1701. Les alliés, sous les ordres du feld-maréchal Ouwerkercke, investirent la place le 16 septembre 1706, avec soixante-quatre pièces de canon et vingt-quatre mortiers. Le siége fut rude. Le comte de Saint-Pierre, qui en était gouverneur, se défendit jusqu'à la dernière extrémité. Il fit battre la chamade le 1er octobre, et fut obligé de se rendre prisonnier de guerre. Les Hollandais restèrent les maîtres de cette ville jusqu'en 1716, époque à laquelle ils l'évacuèrent pour la remettre aux troupes impériales. Les alliés y établirent un siége souverain de justice jusqu'à la prise de Mons, en 1709.

En 1713, la ville d'Ath fut rendue à l'empereur Charles VI par la paix d'Utrecht.

L'armée française, commandée par le comte de Clermont Galerande, assiégea cette ville, le 27 septembre 1745. Il y eut deux attaques, l'une entre la porte de Tournay et de Mons, l'autre entre la porte de Mons et de Bruxelles. Le feu fut très-vif et le dommage considérable. Beaucoup de bourgeois périrent sous les ruines des bâtimens. Le général de Wurumbrant, qui commandait la place, capitula, le 8 d'octobre, et la garnison obtint tous les honneurs de la guerre.

En 1746, on travailla à démanteler la ville d'Ath. Elle fut restituée à Marie-Thérèse en 1748. Par la paix d'Aix-la-Chapelle, les Français l'évacuèrent en 1749. Depuis 1814, cette ville a été fortifiée d'après un nouveau plan.

Au nombre des événemens désastreux qui ont nui à la prospérité de la ville on peut relater les suivans :

A la suite des pluies abondantes de l'année 1315, Ath et ses environs furent inondés à un tel point qu'il n'y eut d'autre asile pour les habitans que les sommets des maisons, des églises et des arbres. Ce malheur produisit une grande cherté de vivres, on vendit le grain jusqu'à vingt-huit livres la rasière; les maladies qui éclatèrent à cette époque enlevèrent, disent les historiens, plus de la moitié des habitans de la province.

En 1435, le feu, ayant pris à une brasserie, réduisit en peu de temps plus de huit cents maisons en cendres. Il était d'autant

plus difficile alors de combattre les incendies, que toutes les maisons et même les cloisons étaient en bois, dont il y avait surabondance à cause des forêts immenses qui couvrent le pays.

Le 27 mars 1606, il s'éleva un vent si violent que les habitans n'eurent d'autre asile que dans les caves, où ils se retirèrent dans la crainte d'être écrasés : un grand nombre de maisons furent renversées, les arbres déracinés, et les animaux non abrités, emportés par l'ouragan, vinrent se briser au milieu des décombres : la flèche du clocher de l'église de saint Julien fut emportée, et de sa chute écrasa une maison au pied de la tour.

Pendant les années 1615 et 1616, une maladie épidémique ravagea la population de cette ville : les habitans ne sortaient qu'en plein midi pour recueillir les morts que l'on exposait à l'entrée des maisons pour être emportés dans les endroits destinés à la sépulture.

En 1692, un tremblement de terre détruisit un grand nombre d'habitations. Pendant l'inondation de 1716, occasionée par la fonte des neiges, on vit jusqu'à cinq pieds d'eau dans les rues les plus basses de la ville.

L'inondation qui eut lieu en juillet 1717 emporta dans son cours un grand nombre de bâtimens d'une forte construction.

En 1726, les pluies, qui n'avaient cessé pendant huit mois, firent déborder les rivières : toutes les caves de la ville d'Ath furent submergées.

Le froid extrême de 1740, qui se soutint pendant six semaines, surpassa, disent les historiens, de quatre degrés celui de 1709. une grande disette fut la suite de cet hiver rigoureux.

Les armoiries de la ville sont d'or, à la croix de sable, posée sur trois degrés de même, accotée de l'aigle de l'empire, chargée d'un écusson d'or, au lion de sable. On ignore l'origine de la croix de sable ; mais quant à l'aigle impériale, il est incontestable, qu'elle a été empruntée des Romains qui ont possédé une partie des Gaules, subjuguées par la force de leurs armes, partout victorieuses ; en effet l'histoire rapporte que, l'an 409, Honorius, ainsi que son frère Arcadius, tous deux fils de Théodose-le-Grand, mirent Alaric, roi des Goths, en possession des Gaules, à condition qu'il porterait les armes pour les Romains. Celui-ci n'ayant pas satisfait à ces stipulations, l'empereur Honorius envoya des troupes l'an 415 dans les Gaules pour en expulser les Goths, sur lesquels on remporta plusieurs victoires signalées, notamment l'an 425. On attribua ces succès à Aëtius, général romain. Le vainqueur fit arborer sur toutes les tours et forteresses du pays, les aigles romaines, que la ville d'Ath adopta dans ses armoiries pour marque de sa dépendance de l'empire.

Quant à l'écusson d'or, au lion de sable qui fait le surtout des armoiries d'Ath, il fut ajouté par Baudoin-l'Édificateur, comte de Hainaut et de Flandre, vers l'an 1148, lorsqu'il acquit cette ville.

ATHIS, commune du canton et à 3/4 de lieue S. de Dour, de l'arrondissement et à 3 lieues 3/4 O. S. O. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Dour, à l'E. par celle de Blaugies, au S. par le territoire d'Erquenne, et à l'O. par celui de Montignies-sur-Roc.

Ses dépendances sont les hameaux de Préfeuillet et les Croquets.

HYDROGRAPHIE : La commune est traversée de l'E. au S. O. par un ruisseau qui prend sa source dans les environs de Blaugies ; un autre ruisseau appelé Pont-Favart arrose la partie S. du territoire.

SOL : Élevé ; une colline limite le territoire au S. O., et le sépare de la commune de Fayt-le-Franc ; terrain argileux et rocailleux.

AGRICULTURE : Récolte de grains et graines dans les proportions suivantes : froment, quinze cents rasières ; méteil, trois cent cinquante ; seigle, trois cent cinquante ; escourgeon, mille ; orge, cinquante ; avoine, douze cents ; vesces et

fèves, cinquante; colza, cent; lin, dix. — Fourrage suffisant à peine pour la consommation; légumes de médiocre qualité; fruits de différentes sortes : pommes, poires, prunes, cerises, pêches, abricots, etc. Bois plantés en peupliers, chênes, frênes et bois blancs; fournissant de la charpente et du bois de chauffage. Le peuplier domine dans la commune. — Assolement quinquennal et triennal. — Les engrais en usage sont le fumier, la chaux et les cendres de Hollande. Douze fermes. On donne vingt florins pour le labourage d'un bonnier de terre. — Les propriétés communales consistent en jardins, vergers, prairies, pâturages, terre vaine et marais; dont la contenance est de deux bonniers, et la valeur locative de soixante-deux florins; celles des pauvres, d'une superficie d'environ douze bonniers consistant en terres labourables, rapportent annuellement quatre cent quarante-huit florins. — En 1830, on trouvait dans cette commune, soixante-quatre chevaux de trait, vingt-trois poulains, quatre-vingt-huit bêtes à cornes, trente-trois veaux, vingt-cinq porcs, trois cent cinquante moutons et quatre chèvres. — Peu de volaille. — Éducation des abeilles. — Lièvres et perdrix en assez grand nombre. — Beurre, fromage, miel, cire, laine.

POPULATION : Deux cent douze hommes, cent quatre-vingt-dix-neuf femmes, total : quatre cent onze habitans. En 1829, il y a eu quatre décès et sept naissances.

HABITATIONS : On y compte trois maisons particulières, douze fermes, soixante-dix habitations rurales, et onze cabanes. Quelques-unes sont couvertes en ardoises ou en pannes, et le reste en chaume. Il y a une église, une chapelle, une école primaire, et un château inhabité, appartenant au Baron Deroyer.—Bureau de perception des contributions directes et bureau de douanes.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a un métier à tisser de la toile; un moulin à farine, mû par le vent; deux fabricans de sabots, deux maréchaux ferrans, un charron et sept boutiquiers.

ROUTES ET CHEMINS : Le chemin vicinal de Roisin à Mons, avec plusieurs embranchemens, traverse le territoire : ces chemins sont praticables; il y a un pont en pierre sur le ruisseau de Pont-Favart, en mauvais état.

ATTRE, commune du canton et à 2/3 de lieue N. E. de Chièvres, de l'arrondissement et à 4 lieues 3/4 N. O. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Meslin-l'Évêque, à l'E. par celle de Mevergnies; elle touche au S. aux territoires de Brugelette et Chièvres, et à l'O. à celui d'Arbres.

Cette commune se compose de son chef-lieu, qui est à l'extrémité orientale du territoire, et de quatre dépendances : le hameau de Coucou au N., la Croix-Josquin au S., les Marais à l'O. et les Graviers au N.

HYDROGRAPHIE : La Dendre arrose le territoire du S. E. au N. O.; sa largeur est d'environ neuf aunes, et sa profondeur de deux aunes. Le ruisseau de Bassenghien coule du N. au S. et vient se perdre dans la Dendre à peu de distance du moulin du Passe-Tout-Outre; un moulin à farine est activé par la Dendre dont les inondations sont favorables aux prairies riveraines.

SOL : Surface plane, inclinée en pente douce du S. au N. vers le cours de la Dendre. Le calcaire compacte et le gneiss talqueux sont les principales roches qui concourent à la formation du terrain, dont la superficie est presque généralement argileuse : il est à remarquer que cette argile est onctueuse au S., sur la rive gauche de la rivière; tandis qu'elle est forte et humide au N., sur la rive droite. On trouve dans cette localité de la chaux laminaire, compacte et spongieuse; la variété compacte donne lieu à d'assez grandes exploitations. C'est dans ces carrières que M. Drapiez a observé des ichtyolites. Le gneiss talqueux n'est plus en extraction. — Terres labourables, trois classes : première, argile douce et friable, de douze pouces de couche végétale; deuxième, argile tendre et humide, profonde de neuf pouces environ,

assise sur un lit d'argile rougeâtre; troisième, terre argileuse, friable et humide, de sept à huit pouces de profondeur, sur fond argileux compacte. Les deux premières classes sont propres à la culture des céréales, des plantes fourragères, du colza et du lin; dans la dernière, on récolte du méteil, de l'avoine et des pommes de terre.

AGRICULTURE : Le froment, le seigle, le méteil, l'escourgeon, l'avoine, les féveroles, le foin, le trèfle, le colza, le lin et les pommes de terre sont les principales productions du territoire. On recueille aussi des choux, des pois, des fèves, et autres légumes; des pommes, des poires de diverses espèces, des prunes, des cerises, des noix, des raisins. Les meilleurs prés occupent les bords de la Dendre. — Jardins potagers et vergers clos de haies; ces derniers sont plantés de pommiers, de poiriers, de cerisiers et de noyers. — Quelques aunaies. — Culture soignée, à grande, moyenne et petite tenue. Soixante chevaux environ sont employés aux travaux agricoles. — On élève des bêtes à cornes, des porcs, des moutons, et diverses espèces de volaille, telles que poulets, dindons, canards et pigeons. — Lièvres, perdrix, cailles, râles, en grand nombre. Les eaux nourrissent des carpes, des goujons, des poissons blancs, des tanches, des brochets, des perches, des anguilles et des écrevisses. — Laine, beurre, fromage. — Fréquentation du marché d'Ath.

POPULATION : Trois cent quatre-vingt-trois habitans.

HABITATIONS : Quatre-vingts maisons, agglomérées dans le chef-lieu, ou disséminées sur divers points; la majeure partie est construite en moellons ou briques, et couverte en pannes ou chaume. Il y a une école primaire. Au centre de la commune on remarque le château et le parc de M. le comte Duval de Beaulieu; le château, dont l'architecture est moderne, est vaste et bien situé; la Dendre arrose le parc, où l'on admire surtout la grotte qui a été construite par le comte de Gomignies.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'exploitation, la taille et la calcination de la pierre calcaire occupent une partie de la population; les produits de cette branche d'industrie sont livrés au commerce; les habitans portent au marché des fruits, de la volaille, du beurre, du fromage; il se fait un petit commerce de chevaux et de bétail. Il y a un moulin à farine, une brasserie, et une taillanderie avec martinets activés par des chevaux, dont les produits s'exportent en France.

ROUTES ET CHEMINS : L'intérieur de la commune est pavé sur une longueur d'environ deux cent cinquante mètres. La chaussée d'Ath à Mons longe le territoire vers Chièvres; le grand chemin d'Ath à Soignies le traverse de l'O. au S. E., et celui de Chièvres à Ghislenghien, du S. au N. En général, les chemins vicinaux sont praticables pendant l'hiver. — Il y a un pont en pierre de taille sur le grand chemin de Chièvres à Ghislenghien.

AUBECHIES, commune du canton et à 1 lieue 2/3 N. de Quévaucamps, de l'arrondissement et à 5 lieues 1/4 E. de Tournay; à 6 lieues O. N. O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Blicquy, à l'E par celle d'Ormeignies; elle touche au S. au territoire d'Ellignies-Sainte-Anne, et à l'O. à celui de Tourpes.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé à l'E. du territoire, et du hameau de Verd-Marais.

HYDROGRAPHIE : Trois cours d'eau arrosent ce territoire : la petite Dendre, qui est le plus important de ces cours d'eau, prend sa source à l'extrémité O. de la commune vers Tourpes, et coule de l'O. à l'E. et au N.; un ruisseau naît dans les aunaies d'Aubechies, qu'il sépare de Blicquy; un autre filet d'eau jaillit au Long-Pré, passe à peu de distance du clocher, et va se jeter dans le ruisseau mentionné ci-dessus près du moulin. — Il y a un petit étang de dix perches environ de circuit : il est alimenté par l'eau de source et sert de réservoir à l'usine.

SOL : La partie orientale, assez élevée, est coupée par un vallon qui s'étend de l'E. à l'O.; le reste est généralement bas et uni. Les sommités du terroir sont argileuses; le sol est marécageux vers Tourpes et Blicquy. La surface arable offre trois classes de terres : la première est formée d'une argile douce et friable, de treize à quatorze pouces de couche végétale; la deuxième se compose d'une argile forte et humide ou légère, profonde de neuf à dix pouces, sur un fond compacte; la troisième est une argile fortement détrempée, dont la couche végétale a sept à huit pouces d'épaisseur.

AGRICULTURE : On récolte en grains et graines, année commune, huit cents rasières de froment; six cents quatre-vingt-dix de seigle; cent d'orge d'été; cent d'orge d'hiver; huit cent seize d'avoine; trois cent quatre-vingt-onze de colza; trente-huit de lin; six de camomille; quarante de féveroles. On cultive aussi des trèfles, un peu de luzerne, du colza de mars, des pommes de terre, des navets, des carottes, des pois, des fèves et diverses espèces de légumes. Depuis une dizaine d'années, le lin dégénère : on n'exploite pour cette culture que six à sept bonniers. Un bonnier produit annuellement quatre cents bottes de lin, du poids d'une demi-livre chacune. Les fourrages sont généralement peu abondans : on est obligé d'en acheter lorsque les trèfles ne réussissent point. Douze bonniers de prés, situés le long de la petite Dendre, produisent un foin médiocre, à cause du grand nombre de plantes aquatiques qu'elle contient. — On rencontre cependant quelques pâturages de bonne qualité près des habitations. Les légumes et les arbres fruitiers en pyramides ou en espaliers, sont cultivés avec succès dans les jardins clos de murs. Quelques vergers assez bien garnis et bordés de haies vives, entourent les maisons rurales. Ce terroir n'est point boisé : on trouve seulement çà et là quelques bois blancs, peupliers, ormes et saules épars. Il y a aussi une aunaie de quarante-cinq perches de contenance; elle contient un petit nombre de peupliers de Canada. Le sol, dont la nature est assez productive, s'exploite en grande, moyenne et petite tenue : il y a trois fermes. — Assolement novennal divisé ainsi qu'il suit : première année, froment ou escourgeon; deuxième, méteil ou seigle; troisième, trèfle; quatrième, avoine ou froment; cinquième, lin ou avoine; sixième, pommes de terre, après une fumure; septième, féveroles; huitième, marsages. Les cultivateurs plantent ordinairement les colzas après la récolte du trèfle ou du seigle, ils fument ensuite la terre pour le froment, ou bien ils sèment le seigle sans fumure. Les engrais dont on se sert communément dans cette localité, sont les fumiers végétaux et animaux, la chaux et les cendres de tourbe et de houille. Parmi les instrumens aratoires, on distingue la charrue nouvellement inventée par M. Dufour, maréchal à Neuville; cette charrue, à râtissoire double, est d'un usage très-économique. — Il y avait en 1830, trente-quatre chevaux, quinze poulains, cinquante-une bêtes à cornes, quinze veaux, dix porcs, cent cinquante moutons et deux ânes. — Peu de menu gibier. La pêche fournit des anguilles, des carpes et des brochets. — Peu de laine et de beurre. — Fréquentation du marché de Leuze.

POPULATION : Le recensement de 1829 a donné pour résultat : cent et six hommes, cent vingt-huit femmes, total : deux cent trente-quatre habitans; huit décès et six naissances. La population totale a été en 1829, de cent quatre-vingt-treize habitans. Il y a un mariage par année.

HABITATIONS : Quarante-trois habitations dont le plus grand nombre sont construites en pierres et briques, avec toiture en chaume. Il y a une église, et une assez belle maison de campagne qui appartient à M. Bourgeois d'Aubechies.

COMMERCE ET INDUSTRIE : On exporte quelques productions du sol et du bétail. La laine se vend ordinairement aux marchands sur les lieux. Dans les années d'a-

bondance, on porte environ mille livres de beurre au marché. — Un moulin à farine et un métier à tisser la toile de lin.

ROUTES ET CHEMINS : La chaussée Romaine ou de Brunehault traverse le territoire du S. au N.; on l'exploite facilement en toutes saisons. Les chemins de Condé à Ath, et d'Ellignies-Saint-Anne passent par la commune; ils sont entretenus avec soin, et praticables en tout temps. Il y a un pont en pierres et briques sur la Petite-Dendre.

AUBECHUELLE ou AUBERCHIES; ruisseau qui arrose la commune de Saint-Denis du N. à l'O., y active une papeterie, un moulin à farine, alimente les étangs qui servent de réservoir à la filature de coton de cette commune, et va se perdre dans la Haine, sur le territoire d'Obourg. Il reçoit le Becqueron à Saint-Denis.

AUBERHIES. *Voyez* AUBECHUELLE.

AUBERGELLE (L'), ruisseau qui prend sa source sur le territoire de Casteau, et se dirige au S. vers Saint-Denis. Il se grossit du ruisseau des Étangs, entre Casteau et Thieusis.

AUBOIS, dépendance de la commune de Mont-Sainte-Geneviève.

AUBRIL (SAINT), ruisseau qui circule dans les prairies de la commune de Viesville.

AUCHIS, dépendance de la commune de Gilly.

AUDE, ruisseau qui arrose le territoire d'Ogy au N., se dirige vers l'O. jusqu'un peu au-dessus du moulin du sieur Dubois, où il se joint au ruisseau de Wodecq.

AUDEMETZ. *Voyez* WASMES-AUDEMETZ-BRIFFOEUL.

AUDIMONT, dépendance de la commune d'Horrues.

AUDION. *Voyez* HODION.

AUDREGNIES, commune du canton et à 1 lieue O. S. O. de Dour, de l'arrondissement et à 4 lieues 1/2 O. S. O. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Baisieux, à l'E. par celle de Wiheries, au S. par celle de Montignies-sur-Roc, au S. O. et à l'O. par le territoire d'Onnezies.

HYDROGRAPHIE : La Petite-Honelle baigne le territoire du S. S. E. à l'O. Le ruisseau de Fontaine arrose quelques prairies.

SOL : Ce territoire est plat au N., entrecoupé de collines au S. Le sol est argileux, sablonneux et rocailleux.

AGRICULTURE : On récolte, année commune, deux mille cinq cents rasières de froment, cent cinquante de seigle; quatre cent d'escourgeon et d'orge, et cinq cents d'avoine. Les autres productions consistent en chanvre, colza, œillette, peu de lin, moutardelle, féveroles, pois, vesce et trèfle; peu de prairies naturelles, beaucoup d'artificielles; les fourrages se consomment dans la commune. Légumes et fruits de toute espèce et de bonne qualité. Bois plantés en chênes, frênes, hêtres, peupliers, bois blancs, bouleaux, ormes, charmes, noisetiers, érables; le chêne domine et est employé aux constructions. — Les engrais en usage sont le fumier, les cendres de houille et les cendres de Hollande. On y compte vingt fermes. Les propriétés communales consistent en un bonnier, quarante-trois perches, 14 aunes de terre, et en trois bonniers de pâturages, formant la place de la commune, et sur lesquels les habitans ont le droit de faire paître leurs bestiaux, moyennant une rétribution de quatre-vingt-quatorze cents par tête. Les pauvres possèdent dix bonniers, quatre-vingt-huit perches, vingt aunes de terres labourables, louées 546 fl. par an. — En 1830, on comptait dans cette commune soixante-neuf chevaux de trait d'une race médiocre, vingt-deux poulains, cent trente-cinq bêtes à cornes, vingt-huit veaux, quarante-huit porcs, deux cent trente moutons, et dix-neuf ânes.—Volaille : Poules, pigeons et quelques canards. On n'élève que très-peu d'abeilles. — Lièvres, lapins, perdrix, cailles, alouettes, râles et grives.—Laine, beurre, très-peu de miel et de cire, peaux de vaches et de veaux, crins et cornes.

POPULATION : Quatre cent six hommes, trois cent quatre-vingt-quatorze femmes,

total : huit cents habitans. En 1829, vingt décès et vingt-sept naissances.

HABITATIONS : Cent soixante-deux habitations rurales, construites en briques, et quelques-unes en pierre; huit sont couvertes en ardoises, quinze en pannes et les autres en chaume. Elles sont agglomérées. Il y a un bureau de perception des contributions directes et des douanes; une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Sept métiers à tisser des toiles, une tannerie, une brasserie de bière brune, une tuilerie, un moulin à vent et un moulin à eau, pour moudre le grain. Il y avait autrefois une saunerie.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Mons à Valenciennes passe à une 1/2 lieue et au N. de la commune. Plusieurs chemins vicinaux communiquent avec les villages de Baisieux, Élouges, Wiheries, Onnezies et Montignies-sur-Roc. On passe l'Honelle sur un pont en planches.

AUDRICOURT, dépendance de la commune de Blicquy.

AULNES (LES), dépendance de la commune d'Estaimbourg.

AULNOIS, commune du canton, et à 2 lieues S. de Paturages, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/3 S. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Blaregnies, à l'E. par celle de Quevy-le-Grand, au S. et à l'O. par la France.

Une maison isolée, appelée *l'Ermitage*, dépend de la commune.

HYDROGRAPHIE : On y trouve deux ruisseaux : l'un prend sa source aux environs de Malplaquet (France), arrose le territoire à l'O. et se dirige vers Blaregnies; l'autre prend sa source dans la partie S. du territoire, traverse la commune du S. E. au N. E., passe à l'E. de Blaregnies, traverse la commune de Quevy-le-Petit du S. O. au N., et va se jeter dans le précédent au territoire de Baugnies.

SOL : Élevé, entrecoupé de collines; argileux, marécageux et froid; on y a reconnu le fer hydraté en couches.

AGRICULTURE : Les terres sont ensemencées en froment, seigle, avoine et féveroles; fourrages en petite quantité; ceux des prés sont mauvais et suffisent à peine à la consommation; légumes de médiocre qualité; peu de fruits; deux petits bois plantés de chênes, frênes et bois blancs. La raspe se compose de noisetiers et d'aunes : la coupe a lieu tous les douze à quatorze ans; partie sert aux houillères, partie au chauffage et à la construction des maisons. — Assolement quadriennal et triennal. Les cendres de houille, de Hollande et la chaux sont employées comme engrais. Le territoire est exploité en grande et moyenne tenue. On donne ordinairement vingt-huit florins pour le labourage d'un hectare de terre. En 1830, on y comptait trente-un chevaux de trait, douze poulains, quatre-vingt-cinq bêtes à cornes, douze veaux, quinze porcs et soixante-dix moutons. — Peu de volaille. Lièvres et perdrix en petit nombre. — On vend quelques bêtes à cornes aux bouchers des environs, et un peu de volaille aux marchés voisins. — Laine et beurre en petite quantité.

POPULATION : Deux cent cinq hommes, deux cent quinze femmes, total : quatre cent vingt habitans. Au 1er janvier 1831, on y comptait quatre cent trente habitans.

HABITATIONS : Les maisons de la commune d'Aulnois sont construites en pierres et briques, briques et terre; deux sont couvertes en ardoises, deux en pannes et les autres en paille. Elles sont toutes disséminées. Une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture seulement. Il y a un moulin à vent pour moudre le grain.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux sont impraticables en hiver. L'intérieur de la commune n'est point pavé.

AULNOIS, dépendance de la commune de Neufmaison.

AULNOIS, dépendance de la commune de Steenkerque.

AULNOIS-MARLIÈRE, dépendance de la commune de Ladeuze.

AULNOIT (L'), dépendance de la commune de Saint-Sauveur.

AUSTHÈNE (FORGE D'), dépendance de la commune de Chimay.

AUTREPPE, commune du canton et à 1 lieue S. S. O. de Dour, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 S. S. O. de Mons.

Elle est bornée au N. par Annezies et Montignies-sur-Roc, à l'E. et au S. E. par la France, au S. par Roisin et à l'O. par Angreau.

HYDROGRAPHIE : L'Honiau limite la commune au S., arrose son territoire du S. E. au N. O. et va se perdre dans l'Honelle.

SOL : La surface est élevée et coupée par une colline; le terrain, de nature argileuse et rocailleuse, offre dans plusieurs endroits le calcaire compacte en exploitation.

AGRICULTURE : Récolte de céréales dans les proportions suivantes : froment, deux cent quatre-vingts rasières; orge, deux cents; seigle, trente; avoine, deux cent cinquante; féveroles, cinquante. Consommation entière des fourrages recueillis; légumes de bonne qualité. Fruits : pommes, poires, cerises et prunes; on exporte environ soixante rasières de pommes. Point de bois. Assolement triennal; jachères, fumier et chaux pour engrais. Deux fermes. Le prix moyen du labourage d'un bonnier de terre est de dix-huit florins. — En 1830, vingt-quatre chevaux de trait, onze poulains, cinquante-neuf bêtes à cornes, vingt-six veaux, un très-petit nombre de porcs; quelques fermiers élèvent des dindons et des canards. Quelques ruches d'abeilles; lièvres et perdrix assez nombreux. — Laine, miel et beurre.

POPULATION : Hommes, cent quarante-six; femmes, soixante-treize; total : trois cent dix-neuf habitans. Cinq décès et onze naissances, en 1829. Au 1er janvier 1831, il y avait trois cent vingt-un habitans.

HABITATIONS : On y compte trente-six maisons et vingt-huit cabanes; les maisons sont construites en pierres, en briques et quelques-unes en terre, plusieurs sont couvertes en ardoises et en pannes, mais la toiture dominante est en chaume : toutes sont disséminées. Point d'école primaire dans la commune. Les enfants vont aux écoles de Roisin ou d'Onnezies, communes situées, la première à une demi-lieue au S. S. O., et la deuxième à un demi quart de lieue au N. d'Autreppe.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Un four à chaux. — Exploitations de trois carrières dans le calcaire compacte pour pierre de taille et fabrication de la chaux : vingt-six ouvriers y sont employés presque toute l'année. Ces pierres sont recherchées en France et en Belgique.

ROUTES ET CHEMINS : Le grand chemin de Bavay passe à l'E. de la commune. Chemins vicinaux praticables. Un pont en pierre sur l'Honiau.

AUTREPPE, dépendance de la commune d'Ormegnies.

AUTREPPE, ruisseau qui forme la limite de la commune de Boussu, vers l'E., avec Hornu. Il est alimenté, en partie, par les eaux que l'on extrait de la houillère du Buisson de Hornu.

AVENTURE (L'), dépendance de la commune de Rumes.

AVERNE (L'), ruisseau qui prend sa source à Thumaide, arrose le territoire de Basècles au S., se dirige vers l'O. et va se perdre dans le canal de Pommerœul.

AYETTE (FERME D'), dépendance de Rœulx.

AYL, dépendance de la commune de Moustier.

B

BABLONE, ruisseau qui traverse la ville de Fontaine-l'Évêque et va mêler ses eaux avec celles de l'Hiernel, non loin et à l'O. de cette ville.

BACOTTERIE, dépendance de la commune de Celles.

BAGUETTE (LA), dépendance de la commune de Gauraing-Ramecroix.

BAIGNÉE, dépendance de la commune de Ham-sur-Heure.

BAIL, dépendance de la commune de Bauffe.

BAILEUX, commune du canton et à 1 lieue E. S. E. de Chimay, de l'arrondissement et à 11 lieues 1/2 S. de Charleroy, et à 14 lieues S. S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Vaulx, Lompret et Dailly, à l'E. par celle de Gonrieux (Namur); elle touche, au S., au territoire de Chimay; et, à l'O., à celui de Bourlers.

Cette commune a pour dépendances Nimelette (Basse), Nimelette (Haute), Loge-Chaquet, Boutonville, Bruyère (la), Boulan, Houlniaux, Lisbonne, Lescaillère, Viviers-des-Honorées, Prés-du-Bois, Moulin-de-la-Haie, Moulin-de-Casteau, Haute-Grange, Forge-du-Pré-Brulard, Forge-Jean-Petit, Forges-des-Haies, Collotièrie, et Forge-du-Pont-Saint-Nicolas.

HYDROGRAPHIE : Deux petits cours d'eau circulent sur le territoire et activent trois moulins à farine. Il y a un étang qui sert de réservoir aux usines.

SOL. Surface inégale, entrecoupée de coteaux à pente abrupte. Le schiste et le calcaire sont les principales roches. On y trouve une grande variété d'argiles zographiques, susceptibles d'être appliquées à la peinture; il y en a de rouges, de jaunes, de bleues, de vertes, de blanches et de noires. Les meilleures terres arables offrent une argile douce et friable, de six pouces de couche végétale, reposant sur un fond d'argile rougeâtre.

AGRICULTURE : Les productions territoriales consistent en épeautre, seigle, avoine, trèfle, foin, pommes de terre, légumes et fruits. On n'y cultive point de plantes oléagineuses. Jardins potagers assez bien soignés. Vergers plantés de pommiers et poiriers. Un tiers environ du territoire est boisé : le taillis, peuplé de charmes, chênes et coudriers, est surmonté d'une belle futaie de chênes et hêtres; l'époque de la coupe varie de quinze à dix-neuf ans.—Culture à grande, moyenne et petite tenue : la première y domine. On y rencontre d'assez grandes masses de pâturessarts que l'on livre à la culture tous les douze ans. Quelques élèves de chevaux, un plus grand nombre de bêtes à cornes; cent moutons.

POPULATION : Mille deux cent vingt-trois habitans.

HABITATIONS : Il y a une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Une partie de la population se livre à l'exploitation des bois; le reste trouve ses moyens d'existence dans les travaux agricoles. Une brasserie et trois moulins à farine.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Chimay à Couvin traverse la partie septentrionale du territoire. Il y a six chemins vicinaux, qui, bien qu'entretenus avec soin, sont impraticables pendant les temps pluvieux.

BAILIÈVRE, commune du canton et à 1 lieue 1/2 O. N. O. de Chimay, de l'arrondissement et à 11 lieues S. S. O. de Charleroy, et à 12 lieues S. S. E. du chef-lieu de Mons.

Elle est bornée au N. et à l'E. par la commune de Salles; elle touche, au S., à celle de Macon; et à l'O., aux territoires de Moustier-en-Fagnes et Baives (France.)

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé sur le chemin vicinal de Baives à Salles, à l'extrémité S. du territoire, et de trois dépendances, Bas-du-Jour, Houppe-du-Bois et le Bas-Désiviers.

HYDROGRAPHIE : La Heppe ou le ruisseau des Grands-Prés arrose la partie inférieure du territoire; ce cours d'eau ainsi que quelques autres qui y circulent sont peu importans; ils se trouvent souvent à sec en été. Leurs débordemens en hiver favorisent les prairies riveraines. Il y a un étang de la contenance de deux bonniers sur deux aunes de profondeur; cet étang, à fond tourbeux et rempli d'eau de source, sert de réservoir à deux moulins.

SOL : Partie élevée, partie déprimée; le village est assis dans un fond. La surface

du territoire est sillonné de collines dont quelques-unes se terminent en pentes abruptes. Presque toutes les plaines sont inclinées. Le calcaire coquillier et le schiste se partagent le fond du sol; la première roche donne lieu à plusieurs exploitations. La couche végétale, dont la profondeur varie de trois à six pouces, est essentiellement argileuse.

AGRICULTURE : Année commune, on peut récolter deux mille deux cents rasières d'épeautre, mille deux cent soixante d'avoine, soixante-quinze d'escourgeon, quarante d'orge, et quinze de froment; les trois dernières productions sont rarement cultivées. Les prairies, en assez grand nombre et dont la principale masse occupe la lisière du bois de Fagne, produisent annuellement deux cent mille livres de mauvais foin. On récolte à peine pour la consommation locale des pommes de terre, des navets, des carottes, des choux, des pois, des haricots et autres légumes. Peu de fruits tels que pommes, poires, prunes et cerises de mauvaise qualité; cependant il y a des vergers assez bien garnis d'arbres fruitiers. — Bois taillis mêlés de futaie qui occupent près du tiers de la superficie; ils consistent en chênes, bouleaux, charmilles et coudriers; le chêne, qui fournit du bois à la construction et à la menuiserie, domine dans la futaie; il y a aussi beaucoup de charmes. Les taillis offrent une coupe tous les vingt ans. Ces bois en général sont de peu de valeur. Le sol est naturellement peu productif, mais on le cultive assez bien; les exploitations sont en grande, moyenne et petite tenue. — Une ferme. — Assolement triennal: épeautre, avoine, jachères. — Pâtures-sarts. — Fumier et cendres pour engrais. On emploie des bœufs pour l'agriculture. Le labourage d'un bonnier ensemencé en épeautre est évalué à vingt-huit florins; on donne la moitié seulement pour un bonnier cultivé en avoine. — En 1830, vingt-un chevaux, trois poulains, cent dix bêtes à cornes, quarante-trois veaux, dix-neuf porcs, deux cent cinquante moutons. — Trente ruches environ. — Sangliers, chevreuils en petit nombre; les lièvres sont assez communs. On rencontre rarement des loups. L'étang est peuplé de carpes. Laine, beurre, fromage, miel pour la consommation locale.

POPULATION : Cent trente-sept hommes, cent vingt-huit femmes; total : deux cent soixante-cinq habitans. Il y a eu en 1829 quatre naissances, deux décès. Le nombre des mariages est annuellement de deux.

HABITATIONS : Il y a cinquante-six maisons, dont la majeure partie est comprise dans le chef-lieu; elles sont la plupart agglomérées, construites en pierres et couvertes en chaume ou en ardoises. Il y a une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'exploitation et le commerce de bois sont les principaux moyens d'existence des habitans de cette commune. Filage de lin. Il y a deux moulins à farine, un maréchal ferrant, deux charrons et deux marchands de bétail.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux, pratiqués la plupart dans un sol pierreux, sont praticables en toutes saisons; le principal est celui de Baives à Salles qui traverse la commune de l'E. à l'O.

BAILLOEUL, commune du canton et à 1 lieue N. de Templeuve, de l'arrondissement et à 2 lieues N. de Tournay, et à 12 lieues 1/2 O. N. O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune d'Estaimbourg, à l'E. par celle d'Esquelmes, au S. par le territoire de Ramignies-Chin, et à l'O. par celui de Templeuve.

Cette commune se compose de son chef-lieu et des hameaux de Pas-à-Wasmes, Rue-Saint-Brice, Rue-Vinglotte et Trieu-Haillez.

HYDROGRAPHIE : Le territoire de cette commune est baigné par deux cours d'eau, le Rieu-de-Wasmes et le Rieu-de-Saint-Brice; le premier forme la limite au N. et sert à l'irrigation de quelques prés.

SOL : D'un aspect uniforme; il est reconnu pour être un des meilleurs du canton. La terre végétale la plus productive

a dix-huit pouces d'épaisseur et repose sur un fond d'argile jaunâtre; partout ailleurs on peut ameublir le terrain à une profondeur qui varie de huit à douze pouces.

AGRICULTURE : Ce terroir produit en abondance du froment, du seigle, de l'avoine, des féveroles, du trèfle, de la luzerne; les colzas et le lin qu'on y récolte sont d'une qualité supérieure. On y cultive avantageusement le tabac, la betterave, le navet et diverses espèces de plantes potagères et légumineuses. Il y a quatorze bonniers de prés. Les vergers sont garnis de pommiers, poiriers, cerisiers et noyers; la culture intermédiaire consiste en gazon. — Dix bonniers de bois taillis, essence d'aunes, coudriers, chênes et bois blancs; on les coupe régulièrement tous les neuf ans. — Deux oseraies. Les propriétés rurales sont divisées en petites fermes; il y en a une cependant qui exploite jusqu'à trente-six bonniers; les autres sont de dix-huit et au-dessous. On remarque généralement que les terres occupées par petites parcelles donnent les plus belles récoltes, parce que les cultivateurs mettent tous leurs soins à améliorer le sol qu'ils exploitent et qui devient l'atelier de leurs travaux journaliers. Il y a seize fermes. En 1830, on comptait dans la commune, quarante-huit chevaux, trois poulains, cent soixante-quatorze bêtes à cornes, quinze veaux, vingt-un porcs et deux cents moutons.

POPULATION : Sept cent soixante-neuf habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme cent cinquante-deux maisons, une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture et le filage de lin sont les principales branches d'industrie. Il y a un moulin à blé et un à huile mûs par le vent.—Un fondeur de cloches, deux maréchaux ferrans, un charron, deux tonneliers et un tourneur en bois. On exporte beaucoup de fil de lin; ce produit industriel forme un objet important de commerce avec la France. Les cultivateurs vont exposer leurs denrées sur le marché de Tournay.

ROUTES ET CHEMINS : La commune est traversée par le grand chemin de Tournay à Menin, ainsi que par plusieurs chemins vicinaux. Il y a trois ponts en pierre.

BAILLY, dépendance de la commune de Saint-Sauveur.

BAISIEUX, commune du canton et à 1 lieue 1/2 O. de Dour, de l'arrondissement et à 4 lieues 1/2 O. S. O. de Mons.

Elle est bornée au N. et à l'O. par le territoire de Quiévrain, à l'E. par celui d'Audregnies, et au S. par les communes d'Onnezies et Angre.

Elle a pour dépendances cinq maisons isolées, appelées *le Petit Baisieux*.

HYDROGRAPHIE : La petite Honelle longe la commune du S. à l'O. N. O., et se jette dans la grande Honelle près et au S. de Quiévrain. Elle sert à l'irrigation des prairies.

SOL : Plat; terrain argileux, mêlé de gravier, ayant une couche végétale de huit à dix pouces de profondeur. On y trouve de la houille feuilletée.

AGRICULTURE : On récolte en grains et graines, environ mille six cents rasières froment; trois cents, seigle; trois cent cinquante, orge; trois cent cinquante, avoine; colza, deux cents; œillettes, cent; moutarde, cent cinquante; fourrages pour la consommation; pommes de plusieurs espèces : on en récolte deux cents rasières. Un seul petit bois, propriété du duc d'Aremberg, et dans lequel le chêne domine. — Assolement quadriennal. Le sol est exploité en grandes, moyennes et petites tenues. Quatorze fermes. Le prix du labourage d'un hectare de terre est de 24 florins. Il y avait, en 1830, soixante-deux chevaux, onze poulains, quatre-vingt-quinze bêtes à cornes, vingt-quatre veaux, trente-sept porcs et cent cinquante-quatre moutons; peu de volaille. — Lièvres, perdrix et cailles en assez grand nombre. On pêche dans l'Honelle, la perche, le goujon, l'anguille et la roche. — Laine, beurre et fromage. — Fréquentation du marché de Quiévrain.

POPULATION : Deux cent quatre-vingt-

quatorze hommes, trois cent vingt-six femmes; total : six cent vingt habitans. En 1829, il y a eu vingt-trois décès, vingt naissances et six mariages. En 1831, la population se composait de six cent quarante-trois habitans.

HABITATIONS : Cent vingt-six habitations rurales, construites en briques et en argile, quelques-unes sont couvertes en ardoises, mais la toiture du plus grand nombre est en chaume; elles sont agglomérées.—Église et école primaire.—On y remarque le château des comtes de Noirmont, avec un beau parc.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a un moulin à tan et un moulin à farine mûs par eau, deux fabricans de chicorée; une briqueterie et un four à chaux.

ROUTES ET CHEMINS : La commune est traversée de l'O. à l'E. par un chemin vicinal qui communique avec la chaussée Brunehaut; cette chaussée traverse la partie orientale du territoire du S. au N. et rejoint la grande route de Valenciennes à Mons, près de Quiévrain. L'intérieur de la commune est pavé. Deux ponts en pierre et brique.

BALENFER, dépendance de la commune de Battignies.

BANC (LE), dépendance de la commune de Popuelles.

BANC (LE), ruisseau qui arrose quelques prés sur la commune de Popuelles.

BANCS (LES), dépendance de la commune de Forchies-la-Marche.

BANCS (LES), ruisseau qui arrose la commune de Ransart.

BARAQUES (LES), dépendance de la commune de Thirimont.

BARBENÇON, commune du canton et à 1 lieue S. E. de Beaumont, de l'arrondissement et à 7 lieues S. de Charleroy, et à 8 lieues 3/4 S. O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Clermont et Castillon (province de Namur), à l'E. par celle de Bossu-lez-Walcourt et Erpion, au S. par les territoires de Vergnies et Renlies, et à l'O par ceux de Solre-Saint-Gery et Beaumont.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé dans la partie occidentale du territoire, de deux hameaux, le Fayt et le Four-à-Verre, et de cinq fermes isolées, Jette-Feuille, la Queue-de-l'Ers, Vir, le Point-du-Jour et Drachy.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau des Fonds-Martin parcourt une partie du territoire; il tarit souvent pendant les chaleurs; en hiver, il déborde et inonde les prairies riveraines. On trouve trois étangs dans les bois de Sciernaux; l'un d'eux alimente une scierie de marbre; un autre sert de réservoir à un moulin à blé.

SOL : La surface de ce territoire offre un grand nombre de sinuosités; cependant on y remarque deux belles plaines. Le terrain est argileux, sablonneux et calcaire; certaines parties sont marécageuses, d'autres sont rocailleuses. Il s'y trouve une carrière d'où l'on extrait un très-beau marbre, connu sous le nom de marbre de Brayelle; le quartz arénacé est exploité dans plusieurs sablières; on l'emploie dans les scieries. La profondeur de la couche végétale varie de deux à six pouces.

AGRICULTURE : Ce terroir produit par année environ deux cents rasières de froment; quatre cents d'épeautre; deux cents d'escourgeon et cinq cents d'avoine. Les fourrages ne sont pas abondans. Parmi les prairies qu'arrose le ruisseau des Fonds-Martin, les meilleures offrent une pente favorable à l'écoulement des eaux; les autres, constamment détrempées, ne produisent que de mauvais foin. — Quelques jardins potagers et vergers; ces derniers ne contiennent qu'un très-petit nombre de pommiers, poiriers, cerisiers et noyers. Un huitième environ du territoire est planté en bois taillis et futaie; leur essence consiste en chênes, hêtres, aunes, bouleaux, charmilles et coudriers. On exploite les taillis de douze à seize ans. La futaie fournit du bois de construction. Ce terroir est cultivé en grande, moyenne et petite tenue. Il y a dix fermes. — Assolement triennal et jachères. — Pâtures-sarts. Le

prix moyen du labourage d'un bonnier est de dix florins. En 1831, on y comptait soixante-un chevaux, seize poulains, cent quatorze bêtes à cornes, seize veaux, vingt-cinq porcs, huit cent quatre-vingt-dix moutons. — Éducation des abeilles. Le menu gibier consiste en lièvres et perdrix; on y rencontre parfois des chevreuils et des sangliers. La pêche fournit des brochets, des carpes et des poissons blancs. — Beurre, fromage, peu de miel.

POPULATION : Sept cent quarante habitans, dont trois cent soixante-quatorze hommes et trois cent soixante-six femmes. Il y a eu en 1829 douze décès, vingt-une naissances et six mariages.

HABITATIONS : Cette commune contient cent cinquante-une maisons, construites en pierres et briques, couvertes en pannes, ardoises et paille, et disséminées; le chef-lieu en contient cent huit. Il y a une église, une chapelle, une école primaire et une prison. Le château de M. Simonis est bâti à la moderne; il offre une résidence très-agréable pendant la belle saison.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Une partie de la population se livre à l'exploitation, au sciage et au polissage du marbre. On y exécute de très-beaux ouvrages en marbre tels que cheminées, corniches, tables en tous genres. Cette commune renferme une brasserie, une tannerie, deux moulins à farine, et un à scier le marbre. — Sept marbriers, trois maréchaux ferrans, deux charrons, un bourrelier. — Commerce de marbre, de céréales, de bétail.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Beaumont à Philippeville traverse la commune. Quelques chemins vicinaux établissent des communications avec les environs. — Deux ponts en pierre.

HISTOIRE : Avant la révolution française, Barbençon avait le titre de principauté et était le chef-lieu d'une enclave qui se composait de cinq villages. Il dépendait alors de la France.

BARBE (SAINTE), dépendance de la commune de Maulde.

BARBET, ruisseau qui prend naissance à l'extrémité S. du territoire de Quevy-le-Grand et va se réunir au Wambe au-dessus du moulin de cette commune.

BARGE, ruisseau qui circule sur la partie septentrionale du territoire de Saint-Maur, arrose celui d'Ère et va se perdre dans l'Escaut, non loin de Tournay.

BARGE, dépendance de la commune d'Ère.

BARGES, dépendance de la commune de Tournay.

BARISEUL, dépendance de la commune de Pipaix.

BARISOEUL, dépendance de la commune de Leuze.

BARRE (LA), dépendance de la commune d'Anvaing.

BARRIÈRE (LA), dépendance de la commune de Warcoing.

BARRIÈRE (LA), dépendance de la commune de Spiennes.

BARRIÈRE-D'ANCLY, dépendance de la commune de Chimay.

BARRIÈRE-DE-LEUZE, dépendance de la commune de Ligne.

BARRIÈRE-DE-RENFOSSE, dépendance de la commune de Leuze.

BARRIÈRE-D'HAUBREUX, dépendance de la commune de Rouveroy.

BARY, commune du canton et à 1 lieue 2/3 N. E. d'Antoing, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 N. de Tournay, à 8 lieues 1/4 O. N. O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Gaurain-Ramecroix et Maulde, à l'E. par celle de Pipaix, au S. par les territoires de Baugnies et Vezon, et à l'O. par ceux de Vezon et Gaurain-Ramecroix.

Elle se compose de son chef-lieu, situé à gauche de la route de Mons à Tournay, et d'un grand nombre de maisons isolées.

HYDROGRAPHIE : Quelques petits ruisseaux circulent sur le territoire et arrosent les prés.

SOL : Argileux, généralement plat; les plaines ont une inclinaison peu sensible. Les meilleures terres arables se composent

d'une argile grasse, friable et très-fertile, de huit à neuf pouces de couche végétale. On trouve dans certains endroits une glaise rocailleuse, qui atteint une profondeur de quatre à cinq pouces, et se laisse difficilement sillonner par la charrue.

AGRICULTURE : Ce terroir produit du froment, du seigle, du méteil, de l'escourgeon, de l'avoine, des féveroles, du foin, du trèfle, des graines oléagineuses, du lin, des pommes de terre, des plantes potagères et légumineuses. Le foin, quoique abondant, est d'une qualité médiocre, ce qu'il faut attribuer au sol marécageux qu'occupent la plupart des prés. On cultive dans les vergers des pommiers, des poiriers, des cerisiers et des noyers. Il y a cent sept bonniers de bois taillis mêlés de futaie; cette dernière se compose de chênes et de bouleaux; les taillis sont peuplés de coudriers, d'aunes et de charmilles; ces bois sont d'une belle venue. On exploite les terres avec soin en grande, moyenne et petite tenue. Il y a quinze fermes. — Assolement sexennal et quinquennal. — Le recensement de 1829 donne à la commune trente-huit chevaux, quatorze poulains, cent dix bêtes à cornes, quarante-quatre veaux, vingt-six porcs.

POPULATION : Sept cent quatre-vingt-dix-neuf habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme cent soixante-cinq maisons assez bien bâties, une église et une école primaire. On y trouve plusieurs bonnes hôtelleries.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture est la principale ressource des habitans de cette commune. Les petits cultivateurs s'occupent de la préparation du lin qu'ils vendent par bottes dans les marchés environnans, ou aux trafiquans. La classe ouvrière n'a d'autre moyen d'existence que la fabrication de bas de laine au tricot; elle travaille pour le compte de ceux qui livrent la matière première. Le commerce de détail y est peu important. Il y a un moulin à blé mû par le vent; un pressoir à huile, activé par un manége, une brasserie; un maréchal ferrant, un vitrier, cinq marchands de grains, de graines, et de bétail.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Mons à Tournay traverse le territoire du S. au N. O.; celle de Leuze à Tournay court de l'E. à l'O. Un chemin vicinal conduit de Baugnies à Maulde, qui, bien qu'entretenu avec soin, est impraticable pendant le dégel et les temps pluvieux.

BASCOUP, dépendance de la commune de Chapelle-lez-Herlaimont.

BAS-DÉSIVIERS (LE), dépendance de la commune de Bailièvre.

BAS-DES-VIVIERS, dépendance de la commune de Salles.

BAS-DOUX, dépendance de la commune d'Hacquegnies.

BAS-DU-JOUR, dépendance de la commune de Bailièvre.

BASÈCLES, commune du canton et à 1/2 lieue O. de Quévaucamps, de l'arrondissement et à 5 lieues 1/4 E. de Tournay; à 5 lieues 1/2 O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Thumaide, Wadelincourt et Ellignies-Saint-Anne, à l'E. par celle de Quévaucamps, au S. par le territoire de Blaton, et à l'O. par celui de Péruwelz.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé au centre du territoire, et de quelques maisons isolées.

HYDROGRAPHIE : L'Averne circule sur le territoire du N. à l'O.; ce ruisseau alimente un moulin à farine. Un étang de trente perches de superficie sur trois palmes de profondeur, à fond tourbeux, sert de réservoir à l'usine.

SOL : L'aspect du territoire est assez uniforme. Une colline s'étend de l'E. au N. O. et s'incline en pente douce. La superficie du sol offre généralement une terre meuble, sablonneuse, mêlée d'argile et de rocaille; elle recouvre immédiatement le calcaire compacte d'un gris-bleu foncé ou le calcaire fétide dont la couleur varie depuis le gris-bleu pâle jusqu'au brun foncé et au noir. Parmi les espèces minérales

que ce terrain recèle et dont on a pu déterminer les formes, on distingue la chaux carbonatée inverse, cuboïde et laminaire. De nombreuses exploitations sont établies sur le territoire pour l'extraction de la pierre de taille et à chaux, et du marbre. — Terres labourables, quatre classes : première, argile tendre et friable, profonde de douze pouces environ ; deuxième, terre végétale, de nature sablonneuse, de huit à neuf pouces d'épaisseur, sur fond sablonneux ; troisième, sable léger, caillouteux, de cinq à sept pouces de couche, assise sur un sable blanchâtre ; quatrième, terre de bruyère, rocailleuse, dont la couche végétale n'a que trois à quatre pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Le froment, le seigle, l'escourgeon, l'avoine, le trèfle et le colza sont les principales productions. On ne cultive pas assez de légumes pour la consommation locale. — Très-peu de fruits. Il y a environ soixante bonniers de prés ; la majeure partie est située le long de l'Averne : on y dépouille un foin assez abondant et de bonne qualité. Les pâturages sont entourés de haies vives. — Quelques jardins potagers et vergers. — Aunaies et Oseraies d'un faible rapport. — Peupliers de Canada épars. On y trouve en outre cinq parcelles de pépinières ; elles forment à peine un bonnier de contenance. La culture des terres est assez bien soignée : les plus productives ne reposent jamais, les autres restent souvent en jachères et s'exploitent à la houe et à la bêche. — Trois fermes. On se sert de fumier et de marne pour engrais. On fait peu d'élèves en chevaux. — Gros et menu bétail. — Peu de volaille. Les lièvres et les perdrix sont assez rares. — Beurre et fromage pour la consommation locale. — Fréquentation du marché de Leuze.

POPULATION : On comptait, en 1829, deux mille deux cent quarante-cinq habitans, dont mille cent treize du sexe masculin et mille cent trente-deux du sexe féminin. Il y avait eu pendant la même année quarante-deux décès et quatre-vingt-neuf naissances. La population était, en 1831, de deux mille deux cent soixante-quinze habitans. Le nombre annuel des mariages est de vingt.

HABITATIONS : Les habitations, au nombre de quatre cent vingt-deux, sont presque toutes agglomérées et bâties assez régulièrement, partie en pierres bleues, partie en briques, et couvertes en pannes, en ardoises ou en chaume. Il y a une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'exploitation des carrières de calcaire compacte bleu est très-considérable ; la pierre est taillée sur les lieux pour différens usages tels que pour auges, pavés, seuils de portes ; les débris sont convertis en chaux : celle-ci, d'une qualité inférieure à la chaux de Tournay, sous le rapport du ciment, a une propriété qui lui est particulière, c'est qu'on en compose un très-beau plâtre pour plafonds ; on l'emploie aussi pour l'amendement des terres. Le calcaire fétide fournit au commerce des blocs qui, bien que d'un tissu grossier, présentent plusieurs des qualités du marbre : cette pierre, qui est très-solide, est surtout recherchée à cause de la propriété qu'elle a de prendre toutes les formes qu'on veut lui donner : sa couleur qui est d'un bleu noir est susceptible d'un beau poli ; on s'en sert principalement pour paver l'intérieur des habitations ; les couches de médiocre épaisseur ont une consistance moindre ; elles sont exploitées pour la fabrication d'une chaux assez estimée en ce qu'elle contient une assez grande quantité d'oxide de fer, qui contribue à augmenter la solidité des cimens. Les pierres bleues, les marbres dits de *Basècles* et la chaux donnent lieu à un commerce très-important ; on exporte aussi des productions du sol et du bétail. — Trois moulins à farine, dont deux mûs par le vent, dix-sept fours à chaux, situés la plupart dans la partie méridionale du territoire, une brasserie et une tannerie.

ROUTES ET CHEMINS : Cette commune est traversée de l'E. à l'O. par la grande route de Mons à Tournay ; plusieurs chemins de

terre, entr'autres ceux de Condé à Ath et de Basècles à Ellignies-Sainte-Anne, facilitent les communications avec les environs. L'intérieur de la commune est pavé.

BASSE-ESTRAIE, dépendance de la commune de Flobecq.

BAS-FOREST, dépendance de la commune de Frasnes.

BAS-HAMEAU (LE), dépendance de la commune de Velaines.

BAS-HAMEAU (LE), dépendance de la commune de Quartes.

BAS-MARAIS, dépendance de la commune de Mainvault.

BAS-MARAIS, dépendance de la commune de Moustier.

BAS-PRÉAU, dépendance de la commune de Rumes.

BAS-PRÉS (LE), *Voyez* DUPRETS.

BAS-REJET, dépendance de la commune d'Anserœul.

BASSE-COUR (LA), dépendance de la commune de Vellereille-lez-Brayeux.

BASSÉE, dépendance de la commune de Roux.

BASSE-FEUILLET, dépendance de la commune de Moustier.

BASSE-HESTRE, dépendance de la commune de Fayt-lez-Seneffe.

BASSENGHIEN, ruisseau qui arrose le territoire d'Attre du N. au S., et va se jeter dans la Dendre près du moulin de Passe-tout-Outre (commune d'Attre).

BASSE-RUE, dépendance de la commune de Belœil.

BASSILLY, commune du canton et à 1 lieue 2/3 O. S. O. d'Enghien, de l'arrondissement et à 6 lieues 1/2 N. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Biévène, à l'E. par celle de Marcq, au S. par le territoire de Silly, et à l'O. par celui de Hellebecq.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé près de la grande route de Bruxelles à Tournay, et de cinq dépendances: Cavée, Bourlon, Houtaing, Petit-Bruxelles et Thabor.

HYDROGRAPHIE : La Sille circule sur le territoire du S. au N. O. en décrivant un demi-cercle; plusieurs petits filets d'eau qu'alimentent les eaux pluviales sillonnent le sol, mais tarissent en été. La Sille active un moulin à blé, et sert, ainsi que les autres cours d'eau, à l'irrigation des prés.

SOL : Inégal et présentant un grand nombre d'ondulations. Ce terroir, généralement léger et sec, n'est productif que sur quelques points. Les terres les plus favorables à l'agriculture sont celles qui offrent pour base une argile douce, un peu légère, de huit à dix pouces de couche végétale; les autres, faiblement argileuses, ou maigres et sans consistance, recouvrent une glaise humide ou une argile rougeâtre; la première variété, dont le degré de fertilité est très-variable, est cultivée en froment, en colza ou en trèfle: les terrains maigres ne produisent que du seigle et de l'avoine.

AGRICULTURE : On recueille du froment, du seigle, de l'avoine, des féveroles, du trèfle, du colza, du lin, des pommes de terre et diverses espèces de légumes. La majeure partie des prés est située sur les bords de la Sille: les meilleurs donnent un regain qui vaut le tiers de la première dépouille. Il y a de gras pâturages, entourés de haies. Les jardins, dont la culture est soignée, et les vergers, plantés de pommiers, de poiriers et de noyers, touchent aux habitations rurales. — Trente-quatre bonniers de bois futaie, peuplés de chênes frênes et bois blancs d'une croissance vigoureuse, mêlés de coudriers, charmes et aunes sur taillis; ces derniers sont aménagés tous les douze ans. — La culture des terres est bien traitée en grande, moyenne et petite tenue: les meilleures reposent rarement; les autres s'exploitent par assolement quadriennal ou quinquennal. — Vingt-sept fermes. Le recensement de 1829 a donné à la commune: cent quatorze chevaux, quarante-quatre poulains, deux cent quarante-cinq bêtes à cornes, soixante-cinq veaux, quatre-vingt-cinq porcs, vingt-deux moutons, dix chèvres, onze ânes et un mulet.

POPULATION : Mille cinq cent quarante-six habitans.

HABITATIONS : Il y a deux cent soixante-douze habitations ; le chef-lieu en contient cinquante environ. Il y a une église et une école primaire.—Résidence d'un arpenteur et d'un receveur des contributions directes.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Exportation de denrées agricoles. On y fabrique beaucoup de toiles de lin. La commune renferme une petite fabrique de poterie, deux fabriques de chicorée, quatre moulins à farine, dont trois mûs par le vent; un moulin à bras pour moudre la chicorée. Il y a en outre quatre maréchaux ferrans, un charron et un tanneur.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Bruxelles à Tournay partage la commune en deux parties inégales. Plusieurs chemins vicinaux coupent le territoire ; les principaux conduisent à Saint-Marcoult, à Biévène, à Hellebecq et au Bois-de-Lessines ; ils sont très-difficiles à exploiter dans la mauvaise saison.-Un pont en pierre.

BATREAU, dépendance de la commune de Rebaix.

BATTIGNIES, commune du canton et au N. E. de Binche dont elle est regardée comme un faubourg, de l'arrondissement et à 5 lieues O. de Charleroy, et à 4 lieues E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Péronnes, à l'E. par celle de Ressaix, au S. E. par le territoire d'Épinois, au S. par celui de Buvrinnes, et à l'O par les communes de Binche et Waudrez.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé à l'extrémité N. du territoire, et des hameaux de Samme et Balenfer.

HYDROGRAPHIE : La Samme, que l'on appelle aussi Masy et rivière d'Epinois, après avoir formé la limite avec Buvrinnes, au S., sillonne une faible partie du territoire, parcourt celui de Ressaix et revient arroser le terroir de Battignies. Il y a trois petits étangs.

SOL : Coupé par une multitude de collines, ce qui rend l'aspect de ce terroir très-irrégulier : elles se terminent par des pentes très-abruptes, au S. et à l'O. ; les dépressions du terrain sont moins prononcées, au N. et à l'E., où le sol est aussi le plus productif; la partie S. offre un glaise humide et caillouteuse que l'on n'ameublit que difficilement ; à l'O., on trouve un sable marneux sec et brûlant. L'épaisseur de la couche végétale varie de deux à huit pouces.

AGRICULTURE : Année commune, on récolte dans les diverses espèces de grains et graines, quatre cent dix rasières de froment, trois cent vingt de seigle, deux cent cinquante de méteil, trois cents d'escourgeon, mille d'avoine, quatre-vingts de féveroles, cinquante de vesce, quinze de pois, dix de lin et trente de colza. Il n'y a point de prairies naturelles ; les prairies artificielles se composent principalement de trèfle et de luzerne. On y rencontre quelques bons pâturages qu'on a soin d'engraisser et qui sont bordés de haies. Les houblonnières offrent une contenance totale de soixante-dix-huit perches, divisées en quatre parcelles. — Pommes de terre, carottes, betteraves, poireaux, choux, haricots de bonne qualité; les jardins qui avoisinent la ville de Binche sont cultivés avec goût. Le pommier, le poirier, le cerisier et le noyer réussissent assez bien dans les vergers. Cette commune contient environ neuf bonniers et demi de bois taillis peuplés de coudriers, charmes, bouleaux et chênes, mêlés de chênes et de bouleaux sur futaie ; on coupe les taillis de neuf à dix-huit ans. Les terres arables s'exploitent en moyenne et petite tenue ; les meilleures produisent des grains, les deux premières années ; on les ensemence ensuite en féveroles, avoine, pois, etc. ; quelques parties sont converties en prairies artificielles et donnent trois dépouilles par année. — Fumier, cendres de mer et chaux pour engrais. Le labourage d'un bonnier est évalué à vingt florins. — Huit fermes. Il y avait en 1830, cinquante-cinq chevaux, dix-huit poulains, cinquante-deux bêtes à cornes, vingt-un veaux, quarante porcs, cinquante moutons, dix ânes et un mulet.

On élève diverses espèces de volaille, telles que poules, dindons, pigeons et canards. — Quelques ruches. — Lièvres et perdrix. — Peu de laine; beurre, fromage, miel en petite quantité.

POPULATION : En 1829, il y avait quatre cent vingt-six habitans; deux cent vingt-cinq hommes, et deux cent une femmes; le nombre des naissances s'élevait à seize, celui des décès à cinq, et celui des mariages à trois. La population totale était, au premier janvier 1831, de quatre cent quarante-deux habitans.

HABITATIONS : Au nombre de quatre-vingt-cinq, bâties en pierres et briques, couvertes en ardoises, pannes ou chaume, partie agglomérées, partie disséminées. Il y a une chapelle.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il s'y fait un petit commerce agricole. Il n'y a aucune branche d'industrie importante. La fabrication de dentelle et la broderie occupent quelques personnes du sexe. Cette commune renferme plusieurs briqueteries, deux fours à chaux, un moulin à farine et à tan, composé de trois tournans et de trois couples de meules, activé par une machine à vapeur, de la force de quatorze chevaux: deux moulins à blé mûs par le vent, une blanchisserie de toiles; deux maréchaux ferrans, un serrurier, cinq charretiers.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Mons à Charleroy passe à peu de distance du groupe principal de la commune, et traverse la langue étroite qui termine le territoire au S. La chaussée Romaine ou de Brunehault forme la limite de Battignies avec Péronnes. Les chemins vicinaux, en petit nombre, sont assez difficiles à exploiter en hiver et dans les temps pluvieux. — Il y a un pont en pierre.

BAUDOUR, commune du canton et à 2 lieues et 1/2 S. de Lens, de l'arrondissement et à 2 lieues O. de Mons.

Elle est bornée au N. par les communes de Herchies et Sirault, à l'O. par celle de Villerot, au S. O. par une partie du territoire de Hautrage, au S. par ceux de Boussu et Saint-Ghislain, au S. E. par Quaregnon et Jemmapes, à l'E. par Ghlin et au N. O. par Erbisœul.

Cette commune se compose de son chef-lieu et de quatre hameaux : Douvrain, Tertre, la Hamaide et le Long-Faix.

HYDROGRAPHIE : Un petit cours d'eau sillonne le territoire du N. au S.; la Haine coule à l'extrémité E. Le canal de Mons à Condé, sur lequel se trouve une écluse, traverse les prairies de Baudour; ses contre-fossés entretiennent le sol environnant dans un état d'humidité très-nuisible à l'industrie agricole. Il y a un marais de quarante bonniers de superficie, situé entre les terres arables de la commune et les prés de Jemmapes; on pourrait le dessécher à peu de frais: cette opération serait d'un avantage marquant, vu que les terres environnantes sont louées à un prix très-élevé. Les habitans du hameau de Douvrain, qui en jouissent seuls et presque gratuitement, se sont toujours opposés au desséchement.

SOL : L'aspect de ce territoire est très-varié. Le village, situé sur un plateau assez élevé, touche à l'O. à une colline boisée; à l'E. et au S. se déploient de vastes prairies, tandis qu'au N. sont amoncelés des amas de sable. Le centre de la commune offre une mine de houille: non exploitée. On extrait dans le bois de Baudour une espèce de glaise sableuse que l'on emploie avec succès pour l'amendement des terres calcaires. Cette glaise, qui repose sur un banc calcaire, est stratifiée par des couches de lignite fibreux dont la puissance varie de trois à seize centimètres. Une argile zographique rouge ou *bolus*, recouverte immédiatement par une couche d'argile plastique, est également exploitée sur divers points; on s'en sert dans les fabriques de faïences, et pour rougir les toiles des moulins à vent; l'argile plastique s'emploie dans les faïenceries et verreries. Mais ce qui mérite surtout de fixer l'attention des minéralogistes, c'est un dépôt assez considérable de fer phosphaté pulvérulent qu'on rencontre dans le bois de Baudour; ce minéral imprègne tout un

terrain limoneux et tourbeux, chargé de pyrites, qui se trouve presque constamment arrosés par les eaux qui descendent des prairies voisines, situées sur la pente du plateau; ces eaux baignent dans leur cours le cimetière de la commune, se chargent d'acide phosphorique, et creusent bientôt assez profondément le sol pour former un ruisseau qui dépose sur les terrains qu'il inonde une grande quantité de matières noires qui deviennent bleuâtres par leur exposition à l'air. C'est ce dépôt qui fit soupçonner à M. Drapiez, dans le voisinage, la présence du fer phosphaté. En creusant de l'un et de l'autre côté du ruisseau dans une étendue de huit à dix mètres, on ramène une argile sablonneuse noire, à parcelles brillantes, qui, par le contact de l'air, se dessèche et prend une teinte bleuâtre, cette teinte acquiert insensiblement plus d'intensité et se colore enfin d'un beau bleu d'azur foncé. Si l'on examine attentivement à la loupe l'argile au moment où on l'extrait de son gîte, on y remarque une foule de petits cristaux aciculaires transparens, lavés d'une teinte presque imperceptible d'aigue-marine. Les terres arables sont argilo-sablonneuses et très-médiocres.

AGRICULTURE : Produit du froment, du seigle, de l'orge d'été et d'hiver, de l'avoine, des pois, des féveroles, beaucoup et de bons fourrages, diverses espèces de légumes et du houblon. Le froment ne réussit que sur un petit nombre de points, au N. et à l'extrémité S. vers Boussu. On y recueille des pommes, des poires, des prunes et des cerises. Les bois taillis et futaie sont peuplés de chênes, de hêtres, de frênes et de bois blancs; on coupe les taillis de onze à douze ans; leur proximité des houillères offre de grands avantages pour la vente des perches qu'ils fournissent. Il y a des sapinières.—Assolement sexennal dans l'ordre suivant : froment, escourgeon, seigle, trèfle, avoine, jachères. On paie quinze florins pour le labourage d'un bonnier. —Chevaux employés à l'agriculture, bêtes à cornes.—Très-peu de ruches.—Lièvres et perdrix. Les eaux sont peuplées de carpes et de brochets. — Beurre et fromage.

POPULATION : Deux mille quatre cent quatre-vingt-cinq habitans, dont mille trois cent quarante-sept hommes et onze cent trente-huit femmes. En 1831, on y comptait deux mille cinq cent soixante-dix-sept habitans.

HABITATIONS : Les maisons sont construites en briques et argile, couvertes en pannes et paille, et disséminées. Il y a une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a deux raffineries de sel, deux brasseries, deux moulins à blé et un à huile mûs par le vent.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Mons à Tournay traverse le hameau du Tertre, situé à une demi lieue de Baudour; les chemins vicinaux sont très-mauvais en hiver dans les parties argileuses. Ceux que l'on a pratiqués dans le terrain sablonneux s'exploitent facilement.

BAUDRIBUS (FERME), dépendance de la commune de Gozée.

BAUFFE, commune du canton et à 1 lieue O. N. O. de Lens, de l'arrondissement et à 3 lieues 3/4 de Mons, et à 2 lieues S. S. E. d'Ath.

Elle est bornée au N. par les communes de Brugelette et Cambron-Casteau, à l'E. par celle de Lens, au S. par le territoire d'Herchies, et à l'O. par celui de Chièvres.

Cette commune se compose de son chef-lieu et de deux hameaux, Bail et Brandigines.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau de la Brune, affluent de la Dendre, circule sur le territoire de cette commune; il sert à l'irrigation de quelques prés. Il y a deux petits étangs.

SOL : D'un aspect assez uniforme. Les deux tiers du territoire sont sablonneux, l'autre tiers est argileux. L'épaisseur de la couche végétale varie de quatre à dix pouces.

AGRICULTURE : Année commune, on récolte deux mille cinq cents rasières de froment, mille quatre cents de seigle, mille cinq cents d'escourgeon, mille quatre cents d'avoine, sept cents de féveroles, mille de graines de colza et deux cents de graines de lin. — Chanvre. — Les fourrages ne

sont pas abondans. On y récolte des pommes de terre, des carottes, des pois, des haricots et autres légumes; des pommes, des poires, des prunes et des noix, dans les vergers. Un dixième de la superficie est planté en bois taillis et futaie; les taillis sont peuplés d'aunes, coudriers et charmilles. Le chêne, le hêtre, l'orme, le bois blanc sont les espèces qui dominent dans la futaie; on les emploie aux constructions. Il y a quelques oseraies. On exploite le sol en grande, moyenne et petite tenue. — Assolement novennal, septennal, sexennal, quadriennal et triennal. L'assolement sexennal, divisé de la manière suivante, est le plus suivi : première année, escourgeon; deuxième, seigle; troisième, colza ou trèfle; quatrième, froment ou avoine; cinquième, lin; sixième, avoine. On se sert de fumier, de cendre de tourbe, de bois et de houille, d'urine et de chaux pour l'engrais des terres. Le prix moyen du labourage est de seize florins. Soixante-douze chevaux et seize bœufs sont employés pour l'agriculture. On y élève des chevaux, des bêtes à cornes, des moutons et diverses espèces de volaille, telles que poules, dindons, canards et oies.—Quelques ruches d'abeilles. Il y a un assez grand nombre de lièvres et perdrix. On pêche des tanches dans les étangs. — Laine; peu de beurre et de fromage.

POPULATION : Neuf cent quatorze habitans. Il y a eu en 1829 dix-sept naissances dont sept garçons, et seize décès dont onze du sexe masculin. Le nombre des mariages varie annuellement de six à huit.

HABITATIONS : Le chef-lieu, contient environ cent dix maisons, dont la majeure partie est construite en pierres et briques; couverte en paille et disséminées. Il y a une église et une école primaire d'enseignement simultané dans laquelle on reçoit des pensionnaires. On y remarque le château de Monsieur le baron de Sécus; il est vaste, bâti à la moderne, et entouré d'un parc, de bosquets et de pièces d'eau.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a deux distilleries agricoles, un moulin à farine, mû par le vent, quatre métiers à tisser des bas et dix à tisser la toile de lin. — Commerce de productions agricoles. On vend annuellement trois à quatre cents toisons de laine.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Mons à Ath traverse une partie du territoire du S. E. au N. O. Il y a six chemins vicinaux qui, bien qu'entretenus avec soin, sont peu praticables pendant l'hiver.

BAUGNIES, commune du canton et à 2 lieues N. N. O. de Péruwelz, de l'arrondissement et à 3 lieues E. de Tournay; et à 7 lieues 3/4 O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Vezon, Bary et Pipaix, à l'E. par celle de Braffe, au S. et à l'O par le territoire de Wasmes-Audemetz-Briffœil.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé dans la partie méridionale du territoire, et de deux dépendances qui sont Ponenche ou Ponage et Warinfosse.

HYDROGRAPHIE : Ce terroir n'est arrosé par aucun cours d'eau.

SOL : Surface unie, légèrement ondulée. Le sol est généralement argileux; les parties les plus productives ont de dix à douze pouces de couche végétale.

AGRICULTURE : Cette commune produit du froment, du seigle, de l'orge d'hiver et d'été, de l'avoine, des féveroles, du foin, du trèfle, de la luzerne, du colza, du lin, des pommes de terre, des légumes et des fruits. On n'y remarque qu'un petit nombre de prairies naturelles; les pâturages sont en général situés auprès des habitations. Il y a des jardins clos de murs et de haies vives, cultivés avec soin et garnis d'arbres fruitiers. Le pommier, le poirier et le noyer sont les principales espèces qui peuplent les vergers. On n'y rencontre point de propriétés boisées. Les exploitations sont en moyenne et petite tenue.— Quatorze fermes. Les jachères ont disparu en grande partie. On y comptait en 1830, soixante-deux chevaux, seize poulains, cent quatre-vingt-trois bêtes à cornes, cinquante veaux, trente porcs, quarante moutons et quatre ânes.

POPULATION : Mille trente-cinq habitans.

HABITATIONS : Elles sont au nombre de deux cent dix dont cent quatre-vingts environ composent le chef-lieu. Il y a une église, une chapelle, une école primaire et deux sociétés d'archers, sous le patronage de saint Nicolas et de saint Sébastien. Cette commune est la résidence d'un notaire et d'un percepteur pour les contributions directes.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans livrent au commerce une partie des productions du sol, du bétail qu'ils élèvent et du laitage. Il y a deux moulins à farine, mûs par le vent, deux forges de maréchal, deux ateliers de charron, un tonnelier, un marchand de briques, un de charbon, deux de bois, un de grains, un de pain d'épices et cinq de bas de laine.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Mons à Tournay traverse une petite partie du territoire, dans la direction de l'O. au N. On y compte cinq chemins vicinaux dont la plupart sont impraticables pendant l'hiver et les temps pluvieux.

BAULET, ruisseau qui arrose la commune de Thuillies.

BAULET, dépendance de la commune de Wanfercée.

BAUME, ruisseau qui arrose la commune de Haine-Saint-Paul et y active un moulin à farine.

BAUREUX, dépendance de la commune d'Arc-Ainières.

BAUWELZ, commune du canton et à 3 lieues O. de Chimay, de l'arrondissement et à 12 lieues 3/4 S. S. O. de Charleroy, et à 13 lieues S. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N., à l'E. et au S. par la commune de Momignies, et à l'O. par celle d'Anor (France).

Cette commune n'a point de dépendances; elle ne comprend que son chef-lieu.

HYDROGRAPHIE : Plusieurs cours d'eau prennent leurs sources sur ce territoire; le principal est l'Eau-d'Anor qui se dirige vers la France; ses débordemens sont nuisibles aux prairies riveraines. Il y a trois petits étangs.

SOL : La surface est très-déprimée. La nature du terrain varie selon ses diverses expositions : le sol est rocailleux sur les hauteurs, argileux dans les plaines, et marécageux dans les vallons; il repose partout sur le calcaire coquillier.

AGRICULTURE : On peut récolter tous les ans soixante à soixante-dix rasières d'épeautre, vingt à trente de seigle, deux cents à deux cent dix d'avoine et vingt à vingt-cinq d'orge. Le foin est assez abondant. On cultive fort peu de trèfle. Beaucoup de pommes de terre qui forment la base de la nourriture des habitans; navets, carottes, betteraves et plantes potagères en petite quantité. Les arbres fruitiers n'y réussissent guère. Ce territoire est assez bien boisé; les bois communaux offrent une contenance de cent quatre-vingt-huit bonniers de taillis et futaie, peuplés de chênes, bouleaux, trembles et bois blancs. La futaie fournit du bois de chêne très-estimé pour merrains et bois de construction; on emploie les autres espèces d'arbres sur futaie au chauffage. La coupe des taillis est réglée à quinze ans. Cette commune ne renferme point de terres arables proprement dites. On n'y trouve que des pâtures coupées par une multitude de haies vives; ces terres, après avoir été bien fumées et labourées, donnent une dépouille d'avoine et d'épeautre, et sont cultivées ensuite en gazon pendant quatre à cinq ans consécutifs. On se sert de chevaux et de bœufs pour les travaux agricoles. Le recensement de 1829 a donné : quarante-un chevaux, cinq poulains, cent cinquante-quatre bêtes à cornes, trente-un veaux et vingt porcs. Dix-huit à vingt ruches. — Le gibier est assez rare; on trouve quelquefois des sangliers et des chevreuils dans les bois. Les grives et les bécasses se montrent en grand nombre aux mois de septembre et octobre. On rencontre parfois des loups dans la forêt, lorsque la saison est très-rigoureuse. — Les étangs sont peuplés de brochets et de carpes. — Beurre et fromage.

POPULATION : Six cent soixante-sept habitans, dont trois cent quarante du sexe masculin et trois cent vingt-sept du sexe féminin. Il y a eu, en 1829, vingt-sept naissances, six décès et quatre mariages. On y comptait, en 1831, six cent quatre-vingts habitans.

HABITATIONS : Cent trente-quatre maisons rurales bâties en pierres brutes, couvertes en chaume pour les trois quarts, et en ardoises pour un autre quart; elles sont presque toutes disséminées. Il y a une église, une maison communale et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La bonneterie est la principale branche industrielle; plus de trente métiers sont employés à la fabrication de bas de laine. Il y a en outre trois métiers à tisser la toile. On y file le lin. La laine qu'on tire en grande partie des provinces de Liége et Namur est filée sur les lieux pour le compte des fabricans de bonneterie. Cette commune renferme une brasserie, cinq fabriques de bas au métier, une fabrique d'horloges en bois, trois forges de maréchal, un atelier de taillandier et un de charron. Il s'y fait un commerce très-actif avec la France. Les fabricans teignent et colportent eux-mêmes les produits de leur industrie. On fréquente le marché de Chimay pour la vente du laitage et des diverses denrées agricoles.

ROUTES ET CHEMINS : On communique avec les environs par des chemins vicinaux qui exigent beaucoup d'entretien pour être viables en toutes saisons; le plus important est celui qui conduit de Chimay à Anor (France). Il y a un pont en pierre.

BAYEMONT, dépendance de la commune de Jumetz.

BEAU-CHAMP, dépendance de la commune de Chimay.

BEAU-FAUX, dépendance de la commune d'Ellezelles.

BEAULIEUSART, dépendance de la commune de Fontaine-L'Évêque.

BEAUME, dépendance de la commune de Saint-Waast.

BEAUMONT, commune et chef-lieu de canton, de l'arrondissement et à 6 lieues 3/4 S. O. de Charleroy, à 5 lieues de Binche, à 5 lieues 1/2 N. de Chimay, et à 7 lieues 2/3 S. E. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Thirimont, au N. E. par celle de Strée, à l'E. par les territoires de Barbançon et Clermont (ce dernier fait partie de la province de Namur), au S. E. par celui de Solre-Saint-Gery, et à l'O. par la commune de Leval-Chaudeville.

Cette commune se compose de son chef-lieu situé sur la grande route de Mons à Chimay, du hameau de la Gravelinne, et de plusieurs fermes et maisons isolées telles que : Verte-Vallée, Tilleul-Trésart, Thermedois, Pont-Châtelain, le Rat, Moulin-à Vent, Loup, Long-Marché, Maleghem, Hurimont, Leval-Beaumont, Jonquières, Scierie-du-Pont-Châtelain, Durimont, Pachaud, Rond-Bonnet.

La superficie du territoire est de 691 b. 50 p., 35 a., divisée ainsi qu'il suit :

	b.	p.	a.
Terres labourables,	384	20	98
Prés,	79	61	42
Pâtures,	00	53	67
Jardins potagers,	10	10	12
Jardins d'agrément,	2	86	37
Vergers,	38	33	39
Terres vaines,	4	37	81
Bois,	133	81	11
Plantis,	1	46	08
Remparts,		83	86
Chemins et grandes routes,	20	12	37
Propriétés bâties,	8	90	26
Rivières et ruisseaux,	6	01	50
Fontaines,	0	00	54
Étangs,	0	06	00
Abreuvoirs,	0	24	87

HYDROGRAPHIE : La Hantes ou rivière de Beaumont, qui se dirige du S. au N., longe le territoire à l'O. et forme la limite avec Leval-Chaudeville. Le ruisseau de Féaux prend naissance près de la ferme du Rat,

circule de l'E. à l'O. et flue vers Leval. Ces cours d'eau servent à l'irrigation des prés; la rivière de Beaumont active un moulin à blé et une scierie de marbre.

SOL : Ce terrain présente partout des sinuosités très-prononcées. La ville occupe le plateau d'une montagne assez élevée au pied de laquelle sont amoncelés d'énormes quartiers de rochers; au N., à l'O. et au S., on distingue un groupe de collines escarpées; la pente des coteaux y est tellement abrupte, qu'ils seraient inaccessibles sans les chemins en zig-zag que l'on y a pratiqués; la partie orientale est la moins déprimée. Des rocs de schiste et de calcaire entrecoupent la presque totalité du terroir; recouverts sur certains points par une faible couche végétale, ils percent çà et là la croute du sol, et montrent à nu leur squelette pierreux. Il y a de la brèche calcaire et de la chaux carbonatée laminaire. La terre meuble offre un assez grand nombre de variétés : la moins ingrate consiste en une argile douce, profonde de six pouces, et qui repose assez souvent sur la roche calcaire; d'autres, d'une couleur jaunâtre ont peu de consistance et d'épaisseur, et recouvrent un tuf rougeâtre tacheté de blanc; il en est qui sont formées de schistes décomposés, grisâtres ou blanchâtres, et gisent sur un fond de schiste.

AGRICULTURE : Les principales productions sont le froment, le seigle, le méteil, l'épeautre, l'escourgeon, l'orge de mars, l'avoine, la vesce, les féveroles, les pommes de terre et les divers légumes qu'on recueille dans les jardins, tels que pois, haricots, carottes, navets, choux de plusieurs espèces, salsifis, asperges, ail. On cultive quelques pommiers, poiriers et cerisiers dans les vergers; les jardins fournissent aussi des pommes, des poires, des prunes, des cerises, des abricots, des pêches, des noix, des groseilles et du raisin, en petite quantité. A l'exception de deux parcelles de taillis, d'une contenance de trois bonniers environ, les propriétés boisées se composent généralement de futaie sur taillis dont les trois quarts en chênes : l'essence du taillis consiste en chênes, charmes, coudriers, saules, aunes et frênes qu'on exploite tous les dix-huit ans. La futaie est peuplée de chênes, hêtres, charmes, bouleaux, bois blancs et platanes : ces bois sont très-touffus, et offrent une végétation vigoureuse. Les terres que l'on destine à la culture sont assujéties à un système d'assolement qui varie selon les localités et la qualité du terrain; les deux premières classes sont exploitées sans interruption pendant deux, trois et même cinq années; les autres reposent tous les trois ans. On y compte sept fermes. Il y avait, en 1830, cent vingt-cinq chevaux, trente-un poulains, cent une bêtes à cornes, trente-huit veaux, vingt-huit porcs, deux cents moutons, dix chèvres, dix-neuf ânes, et deux mulets. On élève diverses espèces de volaille, telles que poules, dindons et canards. La forêt abonde en gibier : on y trouve beaucoup de sangliers, de chevreuils, de lièvres, de lapins, de perdrix, de bécasses et de grives.—Quelques loups se montrent dans les hivers rigoureux. — Les cours d'eau nourrissent d'excellens poissons.

POPULATION : Elle était en 1830 de mille huit cent cinquante-six individus, dont huit cent quatre-vingt-six du sexe masculin, et neuf cent soixante-dix du sexe féminin, et en 1831 de mille huit cent soixante-huit habitans.

HABITATIONS : On en compte trois cent trente-trois dans la commune; elles sont bâties en pierre et briques, avec toiture en ardoises. Le groupe principal, formé de trois cent treize maisons, constitue la petite ville de Beaumont, remarquable par la beauté du site qui domine un paysage très-étendu et très-varié. Le magnifique tableau qui se développe autour de la montagne dont elle occupe la sommité, justifie le nom que porte cette ville. Beaumont renferme une église, une chapelle, un Hôtel-de-Ville, une prison, deux écoles primaires et un pensionnat. Il y a une sous-commission urbaine de bienfaisance. Elle est la résidence d'un juge de paix,

d'un inspecteur honoraire et d'un commissaire voyer pour les chemins vicinaux; d'un receveur d'enregistrement et des domaines, d'un contrôleur et d'un percepteur des contributions directes, d'un contrôleur spécial pour les douanes, d'un directeur des postes aux lettres, de deux notaires, de deux médecins, de deux chirurgiens et de trois pharmaciens.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Extraction du calcaire à bâtir dans une carrière située au pied de la montagne sur laquelle la ville a été construite. Les habitans font un commerce assez important de merceries et d'objets de première nécessité, qu'ils tirent de Bruxelles, de Gand et d'Anvers, pour l'approvisionnement du canton. Il s'y fabrique des serges et d'autres gros lainages au métier et au tricot, et des blondes (espèce de dentelle noire dont la soie est la matière première). Les macarons de Beaumont figurent au milieu de tous les desserts bien composés. Cette commune contient six fabriques de serges, dix-neuf métiers à tisser, un moulin à blé à trois tournans, une scierie de marbre alimentée par les blocs de marbre qui proviennent des carrières de Barbançon, de la Buissière, des Écaussines et de Cerfontaine (Namur); trois brasseries, une teinturerie et cinq tanneries.

FOIRES ET MARCHÉS : Une foire aux bestiaux se tient le 17 de chaque mois; il y a quatre foires annuelles, le mercredi avant la semaine sainte, le 25 juin, le 17 septembre et le 12 novembre, et deux marchés hebdomadaires, le lundi et le jeudi.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Mons à Chimay traverse la ville de Beaumont et une partie de son territoire, à l'O.; elle a deux embranchemens, l'un vers Maubeuge et l'autre vers Avesnes (France); un troisième se dirigera bientôt vers Charleroy. La route de Beaumont à Philippeville, récemment construite, parcourt la partie orientale. Un grand nombre de chemins vicinaux établissent des communications avec les environs; l'irrégularité du terrain en rend l'exploitation difficile dans la mauvaise saison.

HISTOIRE ET ANTIQUITÉS : Beaumont (*Bellusmons* ou *Bellomontium*) était, dès le onzième siècle, le chef-lieu d'un comté considérable, qui dans la suite fut possédé par les princes de la maison de Croy. Elle avait autrefois un château bâti par Richilde, comtesse de Hainaut, et qui fut rebâti en 1549 par le duc Philippe de Croy, frère de ce duc d'Arschot, chef des catholiques pendant la révolution du seizième siècle. Le duc de Croy fit ajouter aux anciennes fortifications de la ville, celles que les progrès de l'art militaire avaient rendues nécessaires, et il y fit élever une vaste terrasse munie de canons. Ces fortifications méritèrent l'approbation et les éloges de Charles V et de Philippe II, qui les vinrent visiter successivement. Beaumont a eu beaucoup à souffrir dans les guerres contre la France. Le château fut brûlé en 1660 par les troupes du comte de Grand-Pré, général français. Les Espagnols cédèrent la ville aux Français en 1684, mais elle retourna à la maison d'Autriche par le traité d'Utrecht. Le roi d'Angleterre, l'ayant prise en 1691, fit sauter le château dont il ne reste plus qu'une enceinte de murs avec quelques tours, et des souterrains par lesquels on peut juger de l'importance de cette place.

BEAUMONT (RIVIÈRE DE), cette petite rivière, connue aussi sous le nom de Hantes, prend sa source dans la partie S. E. du territoire de Froidchapelle. Elle se dirige au N., arrose les communes de Renlies, Solre-Saint-Gery, sépare le territoire de Beaumont de celui de Leval-Chaudeville, tourne à l'O., pénètre en France où elle reprend sa première direction, rentre dans le Hainaut à Montignies-Saint-Christophe, baigne les territoires de Solre-sur-Sambre et Hantes-Wiheries, et va se perdre dans la Sambre un peu au N. de cette dernière localité. Cette rivière reçoit le ruisseau de Féaux près de Leval-Chaudeville, et le Thirimont à Montignies-Saint-Christophe. Elle imprime le mouve-

ment à plusieurs hauts-fourneaux, affineries de fer, scieries de marbre, moulins à farine, etc. Elle nourrit des brochets, des carpes, et des poissons blancs.

BEAU-MOULIN, dépendance de la commune de Châtelet.

BEAU-REGARD, dépendance de la commune d'Hellebecq.

BEAU-REGARD, dépendance de la commune de Peissant.

BEAU-REPAIRE, dépendance de la commune d'Horrues.

BEAURICAUX (CENSE DE), dépendance de la commune de Salles.

BEAU-SOIR, dépendance de la commune d'OEdeghien.

BEAUVOIR, dépendance de la commune d'Havay.

BÉCLERS, commune du canton et à 2 lieues 1/4 O. de Leuze, de l'arrondissement et à 2 lieues E. N. E. de Tournay, et à 9 lieues 1/2 O. N. O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Quartes, Thimougies et Forest, à l'E. par celle de Montrœul-au-Bois, au S. par les territoires de Gaurain-Ramecroix, Maulde et Herquegies, et à l'O. par celui d'Havinnes.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé dans la partie occidentale du territoire, et de plusieurs dépendances, telles que Pétrieux, Giberchies, l'Eau, l'Erlambut et Bois.

HYDROGRAPHIE : Elle n'est arrosée que par quelques petits cours d'eau qui tarissent assez souvent pendant les chaleurs et les fortes gelées ; ils fertilisent quelques prés.

SOL : Ce terroir, dont l'aspect est inégal, n'offre de belles plaines qu'entre Beclers et Maulde, et vers la ferme de Pétrieux; les autres parties du terroir présentent de nombreuses ondulations. La terre végétale, essentiellement argileuse, a sur quelques points de six à huit pouces de profondeur; sur d'autres, elles n'a que l'épaisseur d'un simple labour. Ce terroir est généralement peu productif.

AGRICULTURE : On récolte du froment, du seigle, de l'escourgeon, des féveroles, du foin, du trèfle, de la luzerne, des pommes de terre et un peu de colza. Les prairies sont disséminées sur différens points du territoire; celles qui occupent des fonds marécageux produisent une herbe aigre, mêlée de joncs et de roseaux. Il y a quelques gras pâturages à proximité des fermes. Potagers et vergers plantés d'arbres fruitiers tels que pommiers, poiriers, noyers et cerisiers. Les propriétés boisées se composent de cent vingt-cinq bonniers de taillis, d'aunes et coudriers, surmontés d'une futaie de chênes, bois blancs et frênes. On exploite les terres arables en grande, moyenne et petite tenue.— Assolement sexennal, quinquennal et quadriennal. — Élèves de chevaux pour l'agriculture, de gros et petit bétail. Il y a cinq troupeaux de moutons. — Laine, beurre, fromage.

POPULATION : Mille quatre cent cinquante-deux habitans.

HABITATIONS : La commune renferme deux cent soixante-quatorze maisons, une église et deux écoles primaires. Il s'y trouve deux anciennes maisons de campagne qui tombent de vétusté ; l'une, connue sous le nom de *château de la Rosière,* appartient à M. le baron Snoy; l'autre est le château de Vert-Bois.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans font un petit commerce d'exportation qui consiste en productions du sol, en bétail, et en laitage ; il y a deux moulins à farine mûs par le vent.

ROUTES ET CHEMINS : Trois chemins vicinaux servent à l'exploitation de cette commune; ils sont impraticables pendant l'hiver et les temps pluvieux, malgré les soins que l'on donne à leur entretien.

BECQUERON, ruisseau qui arrose la commune de Saint-Denis.

BEL-AIR, dépendance de la commune de Vellereille-lez-Brayeux.

BELIAN, dépendance de la commune de Mesvin.

BELLE, dépendance de la commune de Seneffe.

BELLE-BEEK, ruisseau qui circule sur le territoire de Saint-Pierre-Capelle.

BELLE-COTTE, dépendance de la commune des Écaussinnes-d'Enghien.

BELLECOURT, commune du canton et à 2 lieues N. N. O. de Fontaine-l'Évêque, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 N. O. de Charleroy, et à 5 lieues 3/4 de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Gouy-lez-Piéton, à l'E par celle de Chapelle-lez-Herlaimont, au S. par le territoire de Morlanwelz, et à l'O. par celui de La Hestre.

Cette commune se compose de son chef-lieu et du hameau de Bois.

HYDROGRAPHIE : La Samme qui prend sa source sur ce territoire forme la limite avec la commune de Chapelle-lez-Herlaimont, et se dirige vers Seneffe.

SOL : Généralement uniforme, coupé par un coteau incliné de toutes parts. — Terrain houiller, argileux et fortement détrempé à la superficie. La meilleure terre arable offre une couche végétale douce et d'une culture facile ; elle a vingt-deux centimètres de profondeur et repose sur un fond de sable et de marne.

AGRICULTURE : Ce terroir produit du froment, du seigle, de l'épeautre, du méteil, de l'escourgeon, de l'orge de mars, de l'avoine, des féveroles, des pois, de la vesce, du trèfle, du houblon et diverses espèces de légumes.—Quelques prés, pâturages et vergers. Il y a un bois futaie sur taillis, de la contenance d'environ onze bonniers; l'essence consiste en chênes, frênes, bouleaux, ormes, érables, hêtres et peupliers. — Deux aunaies. — Quatre fermes. — En 1830, on y comptait vingt chevaux, neuf poulains, trente-six bêtes à cornes, six veaux, vingt-deux porcs, cent cinquante moutons.

POPULATION : Trois cent cinquante-sept habitans.

HABITATIONS : Soixante-huit maisons. Il y a une église annexe de Chapelle-lez-Herlaimont.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La houillère de l'Olive, qui se trouve sur ce territoire, occupe la majeure partie de la population, qui n'a point d'autres ressources. Il y a deux maréchaux ferrans et un charron.

ROUTES ET CHEMINS : La chaussée de Bascoup sépare le territoire de celui de la Hestre. Plusieurs chemins vicinaux entretiennent les communications avec les territoires limitrophes.

BELLE-CROIX, dépendance de la commune d'Horrues.

BELLE-EAU, dépendance de la commune de Frasnes.

BELLE-MAISON, dépendance de la commune de Vellereille-lez-Brayeux.

BELLE-VUE, dépendance de la commune de Grandrieux.

BELLOIT, dépendance de la commune de Laplaigne.

BELOEIL, commune du canton et à 2 lieues N. E. de Quévaucamps, de l'arrondissement et à 6 lieues 1/2 E. de Tournay; à 4 lieues 1/2 O. N. O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Ladeuze et Huissignies, à l'E. par celle de Grosage; elle touche, au S., aux territoires de Sirault et Stambruges; et à l'O., à ceux de Quévaucamps et Ellignies-Sainte-Anne.

La commune se compose de son chef-lieu, situé à l'extrémité N. O. du territoire, et de trois dépendances : les hameaux de Favarcq, Escacheries et Basse-Rue.

HYDROGRAPHIE : Un grand nombre de sources d'eau limpide et potable jaillissent autour de cette commune : elles sont alimentées, en partie, par les eaux qui filtrent du marais de Sirault, situé au S. E. : celles qui sourdent à l'E. forment le Domissart ou Rieu-de-Grosage qui fait la séparation du territoire avec celui de Grosage. Plusieurs filets d'eau arrosent la région qui correspond au hameau d'Escacheries, au bois de Belœil et à la lisière du terroir vers Quévaucamps ; ils se réunissent en deux cours principaux, la Fontaine-Claire et la Coupille, qui circulent du S. à l'O., traversent les étangs du château de Belœil, et opèrent leur jonction pour former la

Lunelle : cette petite rivière, grossie des sources qui arrosent l'intérieur du parc, se dirige au N. vers Huissignies, après avoir donné le mouvement à un moulin à farine. Il y a plusieurs étangs ; celui du parc a cinq bonniers de superficie.

SOL : Ce terroir figure un fer à cheval, de forme irrégulière, dont le contour, déterminé par les points E., S. et O., est généralement bas, uni et boisé ; les eaux qui découlent du marais de Sirault entretiennent cette partie dans un état d'humidité constante. Le centre et le N., plus élevés et presque dénudés, présentent une surface mamelonnée, coupée çà et là de coteaux escarpés. La nature du sol, argileuse et sablonneuse à la superficie, offre dans l'intérieur le calcaire, marneux, friable et ochreux ; ces diverses variétés de calcaire renferment un grand nombre d'espèces fossiles parmi lesquelles on distingue des hippurites, des batholites, des gryphites sub-orbiculaires et des encrinites ronds. Les terres les plus productives sont celles qui occupent les sommités du terroir. La surface arable offre quatre classes de terrains : la première est une terre végétale, argileuse, tendre, friable, de douze à quatorze pouces d'épaisseur ; la deuxième, argileuse, douce mais humide, a neuf à dix pouces de profondeur et repose sur un lit d'argile forte ; la troisième et la quatrième occupent le fond de terrains déboisés, réduits en culture ; elles se composent d'une argile plus ou moins compacte, fortement imbibée d'eau, de couleur blanchâtre, mélangée dans quelques-unes de particules ferrugineuses, et dont la couche végétale atteint de trois à huit pouces de profondeur ; ces terres ne produisent qu'à force de soins et d'engrais.

AGRICULTURE : On récolte du froment, du seigle, du méteil, de l'escourgeon, de l'avoine, des féveroles, du trèfle, du colza, du lin. Les fourrages suffisent à peine à la consommation locale. — Pommes de terre et légumes. — Pommes, poires, prunes et cerises. Les prés, de la contenance d'environ vingt bonniers, se déploient sur la limite E. et S. du territoire ; le foin qu'on y dépouille est d'une qualité très-médiocre, et peu abondant. Les diverses espèces de légumes et d'arbres fruitiers se cultivent avec succès dans les jardins, dont un grand nombre sont clos de murs. Il y a de beaux vergers bordés de haies vives ; la végétation y est assez vigoureuse. Cette commune renferme cinquante-cinq bonniers de bois taillis sous futaie : les taillis sont peuplés de coudriers, d'aunes, de chênes, de frênes, de bouleaux et de charmilles ; la futaie, de belle venue, est plantée de chênes, de frênes, de hêtres, de bouleaux et de bois blancs. On coupe les taillis régulièrement tous les douze ans. Aunaies, assez bien garnies, entremêlées de quelques baliveaux de bois blancs. — Un bonnier et demi environ de pépinières, divisé en cinq parcelles ; ces pépinières contiennent diverses essences d'arbres destinées au repeuplement des forêts. On cultive le bouillon blanc, la guimauve, la camomille, la mauve et quelques autres plantes médicinales. — Culture flamande, à moyenne et petite tenue ; peu de terres restent en jachères. On y compte une dizaine de petites fermes qui exploitent ensemble cent cinquante bonniers. Les assolemens se succèdent à peu près dans l'ordre suivant : première année, froment ; deuxième, colza ; troisième, seigle ; quatrième, trèfle ; cinquième, avoine ; sixième, lin ; septième, pommes de terre. D'après le mode de culture le plus usité, les terres y donnent autant de dépouilles en grains d'hiver qu'en marsages. Les principaux engrais sont les fumiers végétaux et animaux, la chaux et les cendres. — Le prix du labourage d'un bonnier est évalué à quinze florins. — Quatre-vingt-dix chevaux de trait. — Élèves de gros et menu bétail. — Diverses espèces de volaille. — Lièvres, perdrix et lapins en petit nombre. La pêche fournit des carpes, des brochets et des anguilles. — Fréquentation du marché de Leuze.

MÉTÉOROLOGIE : Le vent d'O. est le vent dominant. Le hameau d'Escacheries, situé

au S. E., sur un terroir boisé et marécageux, est la localité où le passage subit de la sécheresse à l'humidité est le plus marquant; dans la partie N., au contraire, la nature et l'élévation du sol rendent le passage du sec à l'humide peu sensible.

ANTHROPOLOGIE : Les hameaux d'Escacheries, Favarcq et Basse-Rue, sont les endroits les plus insalubres. La situation topographique de ces localités détermine des congestions abdominales, surtout au printemps et en automne. En 1810, la dysenterie y a enlevé plus de quatre-vingts personnes. La vaccination est pratiquée régulièrement dans cette commune. Le pain de froment et de méteil, rarement de seigle, la viande et la bière brune forment la base de la nourriture des habitans. Il est à remarquer que depuis quelques années un changement salutaire s'est opéré dans la distribution des propriétés rurales de la commune. Aussi le foncier est-il haussé d'un cinquième en sus des communes limitrophes.

POPULATION : En 1829, on comptait onze cent seize hommes, mille femmes, total : deux mille cent seize habitans; quatre-vingt-quatre naissances et cinquante-quatre décès. La population totale était, en 1830, de deux mille deux cent soixante-sept habitans. Le nombre annuel des mariages est de dix-huit.

HABITATIONS : Cette commune renferme quatre cent soixante-sept maisons; la plupart sont assez régulièrement construites en briques, avec toiture en pannes ou en ardoises. Il y a une église, une école primaire, une société musicale composée de vingt-cinq membres et une société d'archers dite de *saint Sébastien*, de vingt membres. — Résidence d'un notaire, de deux chirurgiens et d'un pharmacien.

Le village de Belœil est un des plus beaux et des plus agréables de la province. On y admire le superbe château du prince de Ligne. Ce château, d'architecture gothique, a été bâti en 1146; il se compose d'un vaste bâtiment carré, orné de quatre tours, de deux ailes fort étendues détachées du corps-de-logis, et de deux pavillons à l'entrée de la première cour. Le point de vue du perron du château donnant sur la grande pièce d'eau entourée de vieux tilleuls taillés, se termine par le magnifique groupe de Neptune. La grande avenue de la forêt, qui a une lieue d'étendue aboutit à deux pavillons élégans. Les jardins français de Belœil méritent également les éloges que leur prodiguent le grand nombre de curieux qui, de toutes les parties de l'Europe, viennent les visiter. On y admire surtout la prodigieuse élévation des charmilles, la grande pièce d'eau, les parcs de rosiers, les haies taillées, les percées ménagées avec art dans la forêt appelée le grand parc, qui se trouve au-delà de l'étang de fermeture, et qui communique au parc au moyen d'un pont tournant. Les jardins potagers et les établissemens pour les serres et les couches sont d'une dimension en rapport avec le grandiose du plan général. Une autre partie des jardins contient différentes fabriques d'un goût exquis, et concourt à rendre le séjour de Belœil, chanté par l'immortel Delille, un des plus intéressans qui soient en Europe.

La terre de Belœil est entrée dans la maison de Ligne en 1394. C'est un des domaines les plus considérables de cette illustre maison, si célèbre dans les annales de la Belgique. Le maréchal prince de Ligne était fort attaché à Belœil.

Dans un ouvrage qu'il a composé et imprimé en 1781 lui-même, il en parle de la manière suivante : « C'est à mon père que la gloire de mon Belœil est due. Il en a autant que d'avoir fait un poème épique. Tout ce qui est grand, ce qui est digne, noble, majestueux, lui appartient. Après les grandes idées, il n'y avait plus pour moi que d'en avoir d'intéressantes et d'agréables; d'ailleurs, le grand et la grandeur ennuient presque toujours. A Belœil, il y a beaucoup de bassins, des charmilles superbes, des berceaux à l'italienne, des berceaux magiques, d'autres très-nobles, un cloître charmant autour d'une pièce d'eau, des salons de gazon, des corbeilles

de fleurs, une petite forêt de roses en quinconces; tous les chemins sont verds et percent la forêt qui tient à mon jardin. Deux cents arpens font son étendue. Une pièce d'eau qui en a vingt, le sépare en deux parties égales qui sont entourées de canaux, dont quelques bras se montrent plusieurs fois dans ma forêt, déguisés en rivières, et en entourent aussi une petite partie qui contient des haras d'animaux sauvages, dont on lâche la trop grande quantité dans nos bois qui ont cinq lieues de long et quelquefois deux de large. C'est au bout de cette grande pièce d'eau, après un pont tournant, sur l'un de ces canaux environnans qu'une grande patte d'oie décide le genre de cette forêt, dont la route du milieu est large de cent vingt pieds. Je ne parlerai point des étoiles, des grands ronds, des dessins les plus beaux, les plus vastes; des quinconces superbes de chênes et de hêtres qui s'y rencontrent de distance en distance, pour voir traverser le cerf et les chiens.

« Je reviens à mon jardin. Vingt arpens de potager entourés de murs couverts des plus beaux espaliers. Quatre bassins avec des jets d'eau. Au milieu, un temple à Pomone; les serres chaudes; un jardin de melons et un autre de figues, méritent, dit-on beaucoup d'éloges. Dans le bâtiment des serres dont la bâtisse est très-agréable, il y aura au milieu des cinq petits pavillons qui s'élèvent pour en couper la longue uniformité, puisqu'elles ont sept cents pieds, il y aura des bassins de marbre blanc et un jet d'eau pour rafraîchir les yeux et les fruits les plus abondans et les plus précoces.

« Un appartement d'hiver, bâti au bout des serres, en tirera le plus grand parti; elles lui serviront de galerie, pour s'y promener au milieu des frimats; deux glaces les répéteront sans fin; une antichambre et un cabinet, en serres des fleurs les plus précieuses, serviront d'asile au printemps, en attendant que le soleil vienne l'y chercher, pour le présenter à toute la nature; le dedans sera un berceau entrelacé de vitres vers le midi, et de glaces vers le nord; au bout de cela, sur le retour de ce petit bâtiment en forme de marteau, est la maison du jardinier, traitée à la hollandaise. Le reste de cette partie du jardin en face des serres est pépinière et sera couvert de filets pour y contenir une quantité prodigieuse d'oiseaux: ils auront leur maison vis-à-vis celle du jardinier et une salle d'hiver très-commode. Près de ce jardin, vis-à-vis un arc de triomphe qui en borne la vue, non loin du canal du levant, sera une grande voûte qui aura son pendant près du canal de l'occident, et sous laquelle il y aura un petit port pour deux petites gondoles; quatre bancs, des berceaux, des eaux environnantes, et quantité de moyens de mouiller les gens tristes qui seraient tentés de s'y livrer à des réflexions sérieuses.

« Les cabanes de mes bergers, car il y en aura beaucoup, formeront une espèce de village, répandues partout à certaine distance, et cachées dans les arbres adossés aux murailles des serres et du potager, de manière qu'il n'y ait qu'un seul point d'où on les découvre toutes à la fois. On verra les demeures rustiques, mais très-propres, uniformes et sans toit de sept ou huit cents moutons, et de toutes sortes de troupeaux, en proportion de ce nombre. Les vaches les plus grasses de la Suisse y présenteront le soir ce que Cybèle avait en abondance, à des pâtres, chantant ou jouant de divers instrumens, champêtres comme leurs voix dont il faut encourager les sons clairs et gais; et c'est pour les reposer quand les chansons du village les ont fatiguées, qu'il y aura des cornemuses, des espèces de cors, des musettes, de grandes flûtes comme les tyroliens. Ces bergers et ces bergères, auront un uniforme digne de la beauté et de la simplicité de la nature dont ils sont les grands-prêtres. Les taureaux auront l'air menaçant, et les jeunes élèves de ma métairie joueront ensemble au bord d'un petit lac que je ferai creuser au milieu d'une enceinte de quarante arpens.

« C'est la rivière que je ferai tomber avec un bruit épouvantable, d'un second rang

de colonnes au-dessus de la colonnade qui fournira l'eau dans cette partie. Sous cette colonnade, qui régnera sur toute la largeur du terrain qu'elle bornera vers le midi, on mettra tous les chariots et les ustensiles de jardin. La rivière se perdra ensuite au pied du temple de Saturne, après s'être partagée en ruisseaux, dont l'eau arrosera mon petit jardin philosophique dont je parlerai ensuite. Il y aura le pont d'Aline exécuté sur l'un de ces ruisseaux. Près du lac, ou sur le lac même, un pont chinois avec un petit pavillon, pour que les hommes et les animaux puissent s'y mettre à l'abri de la chaleur. Il y aura de petits groupes d'arbres plantés en désordre çà et là, pour le même objet; il y en aura d'autres qui sépareront les étables de distance en distance, cacheront le mur, et feront croire le terrain plus grand vers l'orient; les autres plantations vers le couchant produiront le même effet, et, sans cacher la plaine partout, la laisseront apercevoir de temps en temps.

« C'est dans celles-ci qu'il y aura un temple indien pour y manger de la crême. Ce sera un salon ouvert où il y aura une vingtaine de petites colonnes à deux rangs en carré, et un autre petit salon au-dessus, en rétrécissant vers le haut, qui sera un troisième étage à la vue seulement, mais sans pouvoir y monter; ce sera du bois peint en blanc, très-léger, et bien proprement ciselé; du côté de la plaine, ce temple ne sera fermé que par le baha qui entoure tout ce port et qui n'en ôte pas la vue, non plus que celle du temple chinois, qui servira en même temps de pigeonnier; une mosquée enveloppera la glacière qui existe déjà, avec un bouquet de tilleuls qui devient plus beau tous les jours.

« Ces trois bâtimens ne se verront pas à la fois, et ils suivront, de même que tous les groupes, les règles de la perspective. Pour que le terrain, couvert du plus beau gazon, soit plus large, vers la partie que je traiterai en jardin, et qui sera séparé par un baha qui aura de jolis contours; des terres de l'excavation du lac et de la rivière, je ferai dans un petit coin ombragé par des cyprès, le mausolée d'Adonis; et ailleurs une montagne très-élevée, très-naturelle et très-vraisemblable qui dominera mes jardins de toutes les nations et sur laquelle sera la colonne de Marathon. Au lieu du nom des dix mille grecs qui y étaient, il y aura celui de César, Annibal, Épaminondas, Alexandre, Xénophon, Maurice, Frédéric, Henri de Nassau, Farnèse, Condé, Turenne, Luxembourg, Catinat, Gustave-Adolphe, Charles XII, Eugène, Montecuculli, le grand Diable et Lamoral de Ligne, et des places vacantes pour un roi et un maréchal, qui tous les deux, ne cèdent en rien à ceux que j'ai nommés.

« A cent pas au-delà du baha s'élèvera un rocher formé des pierres les plus considérables qu'on pourra trouver, par lequel la rivière viendra s'engouffrer, pour en sortir ensuite très-paisiblement par une autre voûte voisine; elles seront surmontées d'un côté du temple de Saturne, traité sévèrement, et que j'ai déjà commencé en marbre; d'un autre, du temple du Soleil, et d'un troisième, du temple de Vénus. L'intérieur sera un salon traité dans le genre de celui de Bagatelle. Saturne fera face au parc anglais, le soleil à la cascade, un parterre d'eau à l'orangerie et au château, et Vénus à une partie mystérieuse du jardin philosophique. Tout ce que je dis ici est peut-être romancier ou *Romantieck*, comme disent à présent les anglomanes, qui m'ennuient à mort : mais il n'est pas roman, car ce qui n'est pas fait, le sera incessamment.

« L'ordre toscan et des guirlandes déjà achevées dans le genre le plus noble, avec des bouts de colonnes qui en annoncent de plus belles, qui n'ont pourtant jamais existé, occuperont la face de Saturne. De l'autre, ce sera des colonnes d'ordre corinthien, surmontées d'un soleil de bronze; beaucoup de glaces, de marbres, d'or, etc.

« Il y faut tout ce qui peut rendre ce temple le plus brillant du monde, le soleil lui-même se chargera d'en faire le prin-

cipal ornement, puisqu'il est exposé à l'orient. La face du temple de Vénus sera peinte à fresque de la manière la plus agréable. Des roses, des amours sans fin, des inscriptions, comme :

Cras amet qui nunquam amavit, etc.

Des allégories, des couleurs charmantes, bien fraiches, bien vives....

Tout cela servira de point de vue de trois côtés, et si cela était bien considérable, l'un écraserait le château, et l'autre serait hors de mesure pour son petit espace de terrain. Sans cela j'aurais voulu effacer le Gnide, Chypre, Cythère, Paphos et Amathonte. Les carrières de marbre auraient été épuisées. Les festons, les parvis, les péristyles et les bas-reliefs m'auraient réduit à ne pouvoir jamais sortir de son temple.

« C'est donc là, dans ces environs, que commencera le tableau de la vie humaine. Venez vous promener, philosophes orgueilleux qui connaissez tout, hormis vous-mêmes; je méprise votre marche fastueuse; la mienne est plus douce, plus vraie, et me fera arriver plus agréablement. Venez, conquérans avares, ambitieux ministres, contrôleurs généraux, gens de cour et du bon ton, venez dans mes bosquets.

« D'abord, quoique cela paraisse jouer sur le mot, il y a un berceau, c'est celui de l'enfance. Une petite barrière la sépare de l'adolescence, où commencent des sentiers bordés de roses et de lis, tapissés d'un duvet charmant par sa fraicheur qui conduit à un prie-Dieu qui entoure la statue de l'Amour en marbre blanc. Un petit chemin bordé de vignes, conduira à un vieux Silène couronné de pampre et tenant une coupe qu'il présente avec gaité; je sens qu'on peut très-bien s'y arrêter un instant, sans que cela tire à conséquence. De là, le même sentier qui joint celui de l'Amour, mène à un massif obscur où il y a les Ris et les Jeux aussi en marbre blanc. Il y en a un plus sérieux qui montre le seul chemin qui perce dans le massif où il y a une ruine : c'est une espèce de cirque où il y a douze colonnes de marbre en trois étages, qui, sans être trop considérables pour ce petit terrain, donnent l'idée d'un des beaux édifices de l'antiquité; les autres jeux plus agréables montrent le chemin du cabinet de philosophie. C'est un salon verd, où un ruisseau serpente sur l'émail des fleurs, ou sur du gravier doré et des cailloux argentés. Il y a deux ou trois petits ponts de marbre blanc qui servent en même temps de siége à la statue de Voltaire, sous un berceau de roses d'hiver.

« Un bout d'une allée négligée mènera à celle de La Fontaine, et d'un autre côté sur une petite élévation, Molière. Ils auront tous des inscriptions. Les devises de mes petites stations sont déjà toutes faites depuis longtemps. De ce salon philosophique, on ira par des chemins de fleurs à un cabinet entouré de cyprès, de myrte et de lauriers : il y aura une urne funèbre et une espèce de tombeau couvert de roses d'été et d'hiver, de pensées et d'immortelles.

« A ce massif des jeux, où j'ai déjà dit qu'il y avait deux chemins, il y en aura un troisième sur la gauche, qui, à mesure qu'il montera, deviendra plus escarpé, et enfin bien difficile et très-dangereux (en apparence seulement), à cause des précipices. Il y aura un grand arc, au haut duquel sera la Fortune, et plus loin la statue de Plutus. C'est l'espérance des faveurs trompeuses de ces deux idoles, qui fait entreprendre ce voyage, où les rochers, les pierres, les casse-cols forment des obstacles affreux. Sur la droite on verra la caverne de l'Envie, telle qu'elle est dépeinte par Ovide. Plus loin, le chemin cesse. L'on descend rapidement dans ce même cabinet de la mort, où j'ai conduit par des chemins de fleurs; mais au lieu de trouver l'urne et le tombeau qui attend la philosophie ce sera l'abyme du néant, représenté par un petit précipice dans lequel tombera celui qui a préféré les grandes aventures à la vie douce et paisible, et au calme de l'ame.

« Comme je n'ai point voulu déranger la grandeur des dessins, ni la beauté des

proportions, cette scène se passe dans les massifs de la droite, et de là commence celle des ravins de la colonne de Marathon et va joindre l'autre où est le mausolée d'Adonis dans une île de fleurs, dont le choix fera croire qu'elles sont encore teintes de son sang. On retournera de là à une quatrième scène, où sera le temple de Gnide, en marbre blanc, près du fleuve Céphée, dont j'ai déjà parlé; et la cinquième scène près de là, quoique très-séparée, se passera dans un asile très-calme, où il y aura le temple de Morphée, au milieu d'un jardin de pavots. Ce sera un salon couvert, peint en dedans, comme un salon découvert, et au centre une belle statue du dieu des paresseux, ou plutôt des voluptueux lassés par les plaisirs. L'on y trouvera des canapés immenses en rond. Tout cela ramènera sans qu'on s'en doute, aux massifs de la gauche de la partie la plus brillante de mon jardin; celle où est le temple du soleil, sous lequel passera la rivière du parc anglais. Après s'être précipité sous des pierres brutes et l'antre du temple de Saturne, elle reprendra sa marche majestueuse, et tombera par quelques grandes marches de marbre blanc de toute la largeuer du terrain, dans un vaste parterre d'eau, qui est déjà exécuté en partie, et que je vais achever tout de suite. Toutes les petites goulottes seront revêtues de marbre blanc, et toutes leurs séparations seront de fleurs au lieu du gazon qui y est à présent. Les petits canaux, qui, après avoir entouré un petit buisson de. fleurs, d'où sort un beau jet d'eau, vont toujours en s'élargissant, finissent par entourer cet espace carrément, avec quelques angles arrondis vers les rampes de gazon, et tombent des deux côtés dans le canal qui sépare ce morceau assez extraordinaire, de celui de l'orangerie.

« Il n'y a rien que de simple; c'est une espèce de damier de gazon et d'orangers, au milieu un grand bassin et un jet d'eau. Mon bois sacré qui est de toutes plantes étrangères et qui est la promenade la plus voisine de la maison, d'où l'on y va à l'ombre par un pont volant, sépare ce jardin d'avec celui des Hespérides. Il y a six grands bassins en parallèlogramme d'égale grandeur, encadrés des fleurs les plus précieuses. Ils sont au pied du bâtiment de l'orangerie adossés au canal du nord.

« Il y aura une colonnade en demi-cercle au milieu, vers la route qui perce l'orangerie, près de la partie droite du jardin de la forêt. Ce salon ouvert sera dédié aux Muses; on y pourra faire de la musique, et la galerie de la droite, où l'on retirera les orangers pendant l'hiver, sera pendant l'été un théâtre de toute beauté. La galerie de la gauche servira de manége couvert et de jeu de paume; et lorsqu'on ne voudra pas tirer parti de ce bâtiment, où la grâce de l'architecture moderne sera répandue, avec un toit à l'italienne et deux pavillons aux ailes, où il y aura quelques logemens, ce sera tout simplement une grange. Du côté du nord il y aura tous les attributs de Cérès, vis-à-vis le salon ouvert du milieu, et un pont pour porter les dépouilles de l'automne, les attributs de Thalie sur le pavillon de l'orient, une tête de cheval et des jeux sur le pavillon de l'occident.

Le canal qui passe derrière l'orangerie se jette dans une pièce d'eau d'une forme très-agréable, au milieu de laquelle il y a une île de gazon et de fleurs dont toutes les faces sont arrondies avec grâce; il y a un jet d'eau de quarante pieds, un bassin de marbre, et autour du bassin une colonnade du même marbre, qui se trouve dans mes terres. Une balustrade la ferme par en bas; le haut est découvert, et l'espèce de gerbe qui tombe se sépare et se dissipe entre ces colonnes et fait beaucoup d'effet. Le même canal continue donc l'alignement de celui qui tombe dans cette pièce d'eau, et j'y ai fait construire un rocher assez extraordinaire, à l'endroit où l'eau tourne pour faire une presqu'île du temple de Diane, qui est le logement de mes chasseurs, et le temple de Mars qui est une espèce de tour archi-ostrogothique avec des pointes taillées en triangles, et où je mets

mes vieilles armes et quelques anciennes raretés militaires, tristes restes de nos temps de trouble. Je parlais d'un rocher : il y a quatre chutes très-hautes et très-rapides, et six jets d'eau qui sortent de ce rocher adossé au mur. On voit l'eau couler des parties supérieures qui fournissent, à travers de grosses pierres qui servent de passage, pour aller voir les jeux des villageois. La place qui y est destinée est entourée de bancs et de bosquets de bois, pour que les pères et les mères puissent voir à leur aise les exploits de leurs enfans.

« Le canal supérieur qui entoure le manége et où, près de deux gros arbres aussi anciens que le pays, il y a une espèce de pont, est rafraîchi sans cesse par une petite cascade qui y touche, et y renouvelle l'eau de tous les autres canaux. Elle sort d'une fontaine qui, de la première des trois cours, fournit de l'eau à tout le château, aux bains, aux offices et à l'écurie. Des grilles de fer et des balustrades de pierre ferment et séparent ces trois cours, et des ponts partout servent à la communication de toutes ces îles, où sont situés les corps de logis considérables de mon habitation.

« Dans les dessins variés dans les deux parties du jardin, divisées par mon grand lac, il y a des bosquets qui ne se ressemblent pas et qui ont chacun leur destination ; l'un est dédié à tout ce que j'aime le plus au monde. Après celui-là, il y en a un dédié à mes soldats, un autre à mes paysans, un autre à mes ouvriers, ainsi du reste. Ils seront désignés par des attributs de différens genres de décorations et d'inscriptions. D'autres le seront par d'autres moyens ; comme le bosquet du calme de l'ame, celui de la volupté, celui de la paresse, celui de la coquetterie, de l'indifférence, de la jalousie, seront traités avec la magie que tout cela mérite ; et ces derniers ne seront, peut-être, malheureusement que trop habités. Il me suffit de jouir des autres et d'en voir partager l'intérêt avec ce qui m'a inspiré en les faisant.

« Il y aura une petite promenade sombre où tous ceux qui sortiront de ces cabinets se rejoindront ; les rêveurs tristes y seront tout entiers à leurs petits chagrins qui font quelquefois plaisir, et auxquels ils faut céder sans résistance. Qui n'a pas connu les contrariétés, les obstacles, les parens, les méchans, les oisifs, les fâcheux, les malentendus, les nouvelles et l'envie ? Les rêveurs gais penseront aux racommodemens, aux espérances, que sais-je ? peut-être aux changemens.

« Que Belœil enfin retrace à la postérité, le bonheur et la douceur dont je jouis ; que les gens qui ne me ressemblent point, se corrigent et meurent de colère, de ce qu'il y a eu quelqu'un de parfaitement heureux, et que ceux qui me ressemblent, partagent, même lorsque je n'y serai plus, la félicité de l'auteur et du possesseur de ces jardins tranquilles.

Les environs.

« Je ne m'étendrai point sur tous les objets intéressans de la forêt, cela serait trop long. Je nommerai d'abord la faisanderie, où l'on entre en sortant du potager, coupée de jolies routes qui partent toutes d'une étoile au milieu de laquelle il y a une pièce d'eau à l'usage des faisans. Je nommerai ensuite la héronnière, le lac immense qu'on nomme la mer d'Estambruges, le Mississipi, les Champs-Élysées, les trois rendez-vous de chasse et de chasseurs, qui sont des rendez-vous fort ornés, etc. Avant même de parler encore de cette forêt, où il faudra bien que je revienne ; sans m'étendre si loin vers le couchant, il faut que je dise un mot du bois de la haie, percé de six routes et entouré d'une autre circulaire qui en fait au milieu de la plaine un médaillon charmant. C'est là que les hêtres prodigieux qui y sont, ressemblent à des colonnes de marbre, sur les fonds verds et touffus d'un taillis très-fourré.

A un quart de lieue de là, et pas plus éloigné du château, il y a un enclos considérable qui s'appelle Bridou ; la fable

d'Aristée s'y renouvellera; il y aura un village de mouches à miel : au milieu un pavillon de vitres en forme de ruche, auquel aboutiront six ou huit rues de ruches en chaume, avec de petites balustrades en haut bien ajustées; les rues seront toutes en colza ou en sarrasin, avec toutes les fleurs que les abeilles aiment le plus, et qui doivent plaire à tout le monde, par leur couleur et leur parfum. Dans les intervalles de ces rues qui s'éloignent à mesure qu'on les parcourt du point central, il y aura des prairies pour y rétablir un haras qui a déjà existé, et qui a fourni des chevaux admirables; la petite pièce d'eau qui y est leur sert d'abreuvoir, et quatre écuries, ou demeures de ceux qui en ont soin, partagent également les quatre faces de cet enclos, chacune en étant au milieu, lui donneront un air peuplé et agréable.

« A une demi lieue plus loin, par un chemin qui lie ces deux parties au parc anglais et au jardin, et à la troisième dont je vais parler, il y a une situation charmante ou il y aura un pavillon; la vue en est admirable. Près de là il y a beaucoup de remises pour le gibier, elles sont séparées par des bandes de prairies : l'irrégularité de ce terrain ajoute encore à son agrément.

« Dans une partie de bois qui est à côté de la route de cent vingt pieds, qui joint la forêt au jardin, il y aura une étoile de petits canaux, et au milieu un joli salon, qui, en dessus, aura l'air d'une barque de pêcheur; elle sera faite et couverte de joncs.

« Le centre de la forêt est à peu près la plus haute montagne de tout le pays; quoiqu'elle soit fort élevée, on y parvient par des rampes assez douces. Cela s'appelle le Happa; on y découvre douze villes, six abbayes et un pays immense. Que n'en découvrira-t-on point lorsque la tour que je vais y bâtir, sera achevée, elle aura plus de cent cinquante pieds. Les arbres qui y sont depuis le déluge, iront à peine au pied de la terrasse, qui ne sera escarpée et revêtue que du côté de l'orient; il y a déjà cinquante-deux routes qui y aboutissent; il y en aura davantage. Cette tour sera un fanal qu'on allumera tous les soirs; dans un espace d'air aussi immense, et au milieu des percées d'une si grande étendue, un obélisque, ainsi que j'avais déjà d'abord eu intention d'en faire, aurait dû être une vraie pyramide d'Égypte.

« Cette tour singulière, d'un ordre d'architecture à moi tout seul, ni gothique (trop colifichet) ni moderne (trop simple) ni grec (trop magnifique), ne contraste point avec le sauvage des bois. Elle sera ornée, extraordinaire et utile. Au rez-de-chaussée, un salon ouvert, pour un relais de chiens et de chevaux, et au-dessus, un salon pour voir passer la chasse et découvrir la belle vue. Les gourmands y trouveront à manger, et les paresseux à s'y reposer. Les uns et les autres peuvent y attendre la destinée du cerf qui se décide ordinairement dans ces environs-là.

« Les peintres et les amateurs de la belle nature doivent désirer que ce soit dans les étangs d'un ancien moulin à papier, où des plantis superbes de haute futaie, des collines et des contrastes parfaits de lointains, de rapprochemens, d'aride et d'orné, de gazons, d'eau et de cabanes rustiques, font le plus beau paysage que j'aie encore vu jusqu'à présent.

« A une demi-lieue de là, vers le levant, au milieu des bois, dont une partie n'empêche pas de jouir d'une des plus belles vues du monde, en amphithéâtre orné de villes, de couvents, de châteaux, de villages, de machines à feu, on trouve un château connu depuis sept cents ans qui s'appelle *Boudour* et jadis Bois d'Ours, parce qu'il y en avait beaucoup. J'ai laissé au-dedans son air noble, antique et respectable. J'ai abattu les pignons, comblé les fossés, excepté du côté du midi où j'ai planté des vignes. Pour le rendre régulier, ayant été obligé de me conformer aux angles saillans sur la gauche, ce que j'y ai bâti sur la droite est de même, et le tout représente le premier ordre de bataille d'An-

nibal à Cannes. Il y a un toit à l'italienne, des trophées de chasse qui en représentent tous les genres, et quelques trophées de gloire, d'amour et de vendange. Tout cela est peint à fresque, d'un côté en vert, ainsi que les deux pavillons de l'entrée, les barrières et les lanternes chinoises, et les bois qui, sur de petits poteaux à certaines distances, entourent la cour. La cour intérieure est à la chinoise, d'un côté en manière de porcelaine blanche et bleue, et de l'autre elle joue le marbre d'Égypte. C'est un jardin et une volière à la fois. Des treillages en portique rendent l'autre façade uniforme. Il y a des colonnes peintes en rose, d'autres en jaune. Un escalier plus arlequin encore. Le toit des écuries est une palette de couleurs. Enfin, il y a dans cette maison, à qui j'ai voulu ôter l'air de prétention, tout ce qui peut être bizarre, extravagant, fou même, avec la grâce du sujet qui doit toujours être la chasse, puisque les cerfs, les sangliers et les loups viennent jusque sous les fenêtres de cette maison gaie et extraordinaire.

« Sur la muraille de plusieurs petits établissemens, j'ai fait peindre tous les châteaux de mes autres terres. Il y en a deux en fort bon état et six en ruines. On pense avec plaisir, au milieu du calme de cette demeure paisible et champêtre, aux alarmes de nos fous d'aïeux, qui s'attaquaient et se défendaient si mal dans la leur.

« Je vais faire une continuation de bâtimens sans toit et sans étage, qui joindra les remises et la ferme au cabaret qui est à l'entrée du bois. Ce sera une maison d'éducation de travail pour tous mes petits paysans et les petites filles.

« Il y aura presque un demi-quart de lieue de promenade à couvert, pour entrer à l'ombre dans la forêt. De petits corridors depuis l'extrémité du château jusque-là, entretiendront la communication de la galerie des remises, de l'écurie qu'on traversera, ainsi du reste.

« A quelques centaines de pas vers le couchant, sans ôter la vue qu'on découvre de la porte du château, il y a une tour qui a l'air d'être ancienne comme le monde, et que j'ai fait faire dans un genre ridicule, gothique, singulier. Elle entoure un escalier pour aller à deux belvédères chinois, l'un sur l'autre, d'où la plus brillante scène, la plus variée, la plus auguste même, se présente aux yeux surpris et charmés à la fois.

« A une demi-lieue plus loin, il y a la demeure d'un ermite, que j'ai vu mourir à l'âge de cent vingt-trois ans, et dont j'ai voulu célébrer la vieille mémoire. Son tombeau en gazon, une grande pierre avec son histoire, une chapelle dont j'ai fait faire un salon, où il y a en peinture les ours et les aigles qui existaient autrefois dans ces bois que l'on appelait *la forêt Charbonnière*. Une vieille tour, une glacière au-dehors et qui n'en est une au-dedans que par un calembourg, puisque c'est un petit salon tout en glaces; une cascade assez élevée qui décharge les larges fossés dans un ruisseau bordé d'un petit chemin qui en suit les sinuosités; deux grandes portes en ruines qui ont bien l'air des débris d'une ancienne forteresse, et un pont levis d'un mécanisme simple et extraordinaire: tout cela rend cette petite enceinte intéressante et fort agréable.

« Vers le nord, il y a ce qu'on appelle *la fontaine Rouge*, parce que c'est la couleur du sable qu'elle roule, et que d'ailleurs elle est minérale. Dans une fête charmante du meilleur goût, du plus joli à propos de gaîté et de surprise, on y a placé mon buste sur un autel guirlandé de fleurs; ce qui avait l'air de l'affaire du moment, est devenu un monument de décoration. Plusieurs petites cascades, et un chemin étroit et souvent escarpé, ramènent à la fontaine Ange, où il y a sur une colonne antique un buste qui ne l'est pas. C'est un asile parfait et bien doux dans la grande chaleur, puisque la source, les deux grandes pierres qui la ferment presque, et les bancs, sont couverts par un berceau montant que les arbres les plus anciens rendent impénétrable aux rayons du soleil. Tout le long de ce chemin qui va jusqu'au châ-

teau, des ponts qui servent de bancs, plusieurs effets d'eau et son joli gazouillement, au milieu de cette sauvagerie et dans le plus épais des bois, donnent un ton simple et orné à la forêt, qui est plus jardin anglais que tous ceux qu'on fait tous les jours en France et même en Angleterre.

Jusqu'aux fêtes même, indépendamment de celle de la fontaine Rouge, et jusqu'aux plaisirs passagers, on a su tout fixer. Il y a encore un temple de Flore qui se représente double dans un petit étang, où il fut placé avec des devises, des lampions et des guirlandes dont la fraîcheur était digne de cette charmante déesse. Des bouquets, ou plutôt des arbres de fleurs en couvraient la jolie rotonde, dont les douze colonnes étaient des roses, des jasmins et du chèvre-feuille. Ce temple est susceptible d'autres décorations, et se change comme on veut. Il y a encore d'autres restes de fêtes sauvages, un berceau, un vestibule, et un salon d'arbres dans une partie de bois bien sauvage. Au lieu des ours d'autrefois et des sangliers d'aujourd'hui, on y trouve de petites filles qui viennent y chanter et travailler.

«Des pièces d'eau sont répandues à distances égales, à peu près, dans les bruyères, les taillis et les quinconces. Il y en a une qui est entourée avec une sorte d'irrégularité symétrique en pierres brutes. Il y en a d'autres dont le revêtement est en mousse ou en ruine, et j'en ai varié presque tous les encadremens. Celui qui est sur le chemin de la cabane dont je vais parler, a quelques gros arbres et quelques petits touffus, en manière de petites îles.

C'est cette cabane à deux portées d'arquebuse de là, qui est assez extraordinaire. Elle est couverte de mousse, entourée de gros arbres qui, quoiqu'ils fassent partie de sa construction, produisent des feuilles et de l'ombrage. Chaque fenêtre (il y en a quatre) et la porte, donnent sur les grandes routes qui y aboutissent. La décoration est bizarre et rustique. Les cailloux, les pierres sont bien choisies. On ne voit pas ce qui les lie les unes aux autres. Le dedans est un salon en glaces, qui répètent les vues, et en sculptures de cadres, de colonnes, et en reliefs parfaitement travaillés. Il y a des canapés en coffres qui servent aux déjeuners et sont fort utiles les jours de chasse, dont c'est souvent un rendez-vous, et où, quand ce n'en est pas un, elle passe presque toujours.

« Au bout d'une de ces allées, au-delà de la bruyère qu'on appelle de *Montsineau*, il y a une élévation où l'on voit un temple ouvert, de douze colonnes, dédié aux Hamadryades. La vue en est extrêmement variée. D'un côté, une belle plaine bien cultivée, et de tous les autres, une bruyère immense, coupée par des canaux, en manière de rivières, qui servent à dessécher le terrain et à former un contraste agréable d'eau avec le désert, les grands bois qui l'entourent, et deux ou trois cents petites montagnes que j'ai fait faire, pour y planter du sapin et d'autres arbres qui conviennent à cette terre ingrate, et entourée d'un grand canal, pour que la fauve ne vienne point les empêcher de croître. C'est de la colonnade surtout que tous ces effets se produisent, d'une manière très-pittoresque. Le bétail du village y ajoute encore beaucoup. C'est un Berchem, un Claude-Lorrain et un Salvator Rose tout à la fois.

« Tout cela n'est que parler aux yeux. Cherchons à parler à l'ame.

«Quittez les cerfs, les sangliers et les loups. Abandonnez leurs bains pour ceux de César. C'est une fontaine en cascades, en colonnes, en arc de triomphe, quelques vieilles grilles et pierres très-anciennes qui y ont été rapportées. J'ai rafraîchi la vétusté de tout cela, qui y donnait un air trop sévère, par des trônes de gazon très-bien tenus, sous des arbres épais, des bancs de plusieurs genres différens, une table ronde, etc.

« Ce serait profaner le nom de César, si chaque pas, dans mes terres, n'était pas le souvenir de sa valeur et de la résistance de notre nation. Près de cette source, où après un triomphe très-cher, il a été se reposer peut-être de sa gloire, il y a un village qui s'appelle *Haute-Rage*, du nom

d'une bataille très-ancienne où les blessés étaient si acharnés, qu'ils se traînaient sur leurs membres tronqués pour s'arracher les restes de leur vie expirante. C'était *alta rabies*, en latin. Il y aura un monument digne de ce fait extraordinaire.

« Il est beau de sortir du calme des promenades consacrées à l'ombre et au silence, pour se livrer à l'enthousiasme de la valeur.

« L'imagination, charmante palette de notre esprit, doit y présenter le clavecin imaginaire des couleurs du Père Castel. Que des larmes du courage qu'on accorde à la mémoire d'une grande action, des larmes d'attendrissement dues à la mémoire d'une belle action, on passe à celles de la volupté. Aimables de nos jours, élégans apathiques, froids parodistes, pauvres êtres mal organisés, vous croyez peut-être que les larmes sont à éviter, et vous préférez de rire. Je ris bien plus que vous, parce que je sais répandre ces larmes heureuses dont je parle : et puis ce rire qui est si fort à la mode, dont on parle toujours si tristement, n'est que la convulsion d'un moment, qu'on joue même très-souvent. Mais connaissez-vous le rire de l'ame? Venez le chercher dans mes îles des cœurs qui sont fermées par deux petites rivières qui fournissent les bains de César et la fontaine d'un vieux château, dont on voit encore la forme et l'enceinte fortifiée. Des sentiers le long de ces deux courans, où il y a quantité de chûtes d'eau, un chemin fort agréable, entre les digues de plusieurs étangs, conduisent à ces îles très-variées, cependant toutes en forme de cœurs, bien plantées et toujours avec le projet du contraste dans les effets; onze ponts, bien extraordinaires, une élévation et un petit temple, au sommet, avec des inscriptions, de grands arbres qui joignent tout ce terrain au reste de la forêt. Quelques rangées de bois blanc qui y font un cadre d'argent, un obélisque au-dessus de la fontaine du vieux château, un baldaquin moitié orné, moitié champêtre, à la place d'une vieille tour, voilà ce qui compose la partie la plus agréable, selon moi, de mes jardins rustiques.

« Il serait minutieux de rendre compte de trop petites décorations, que très-peu d'art rend faciles presque partout dans la forêt. Celle que je destine à une fontaine bouillante n'est pas de ce nombre : elle sera du plus grand genre; il y aura une statue à Hippocrate dans un massif, et un temple à Esculape.

« Une manière de tyran, de mes ancêtres, tiendra aussi son coin : on l'appelait le Grand-Diable; son armure annonce une force incroyable. C'est dans une haute futaie de chênes superbes, que je lui ai fait élever une pyramide : il y a quelques vieux trophées de sa gloire et de son plaisir.

« Je ne sais point résister à ceux qui m'élèvent ou qui me consolent : il est de douces tristesses, où l'on a besoin de ce dernier moyen. La petite agitation des ruisseaux, préférable à un calme trop paisible, m'attire vers la capitale de mes pensées; c'est à mon Baudour que je retourne pour les trouver; c'est très-près de mon habitation, qu'au travers de mes plantes, qui, quoique sauvages, sont mêlées d'arbustes un peu mieux choisis, d'acacias, de platanes, etc., et des fleurs qui croissent sans entretien, et embaument tous les alentours, que toutes les eaux des parties supérieures de ma forêt se rassemblent dans un abreuvoir que les animaux sauvages disputent aux animaux domestiques.

« Il y a près de là une petite rocaille, où l'excrescence de ce que fournit ce petit étang se précipite sur des cailloux qui ne font de résistance que pour en rendre le cours plus intéressant; il est entrecoupé par huit ou dix petites cascades : il y a quatre ponts, traités d'une manière différente, et au bout de ces plantations qui joignent vers le couchant ma forêt, de même que vers le nord, le ruisseau fait, sous un banc qui sert de pont, plusieurs chûtes et forme ensuite un petit abreuvoir, au milieu d'un rocher où croissent des roses sauvages.

« Le ruisseau part de là pour faire plu-

sieurs tours, et une petite île où il y a des roses et des fleurs, et puis s'échappe dans les champs. De petits chemins bordés de plates-bandes naturelles me consolent de sa perte et me ramènent à un boulingrin, à des bancs de gazon, d'où je découvre le superbe amphithéâtre que m'offre le midi, et l'abbaye de Saint-Ghislain qui se montre partout.

« Un peu plus loin, à une petite élévation, un point d'équerre avec le couvent et le château de Mons à l'orient, et deux autres indéterminés dans la forêt, m'ont fait naître le désir d'y former un petit établissement. Il y a une table de marbre, et tout autour des berceaux naturels. De là, on va joindre l'allée des sapins, qui, placée derrière le château, mène à une porte antique par où l'on entre dans un enclos, où de petits chemins tracés au hasard forment une espèce de labyrinthe dans cette remise excellente pour le petit gibier qui habite avec le gros gibier, jusqu'au pied de ma demeure sauvage comme lui.

« La haie de cet enclos continue et en fait un, vers la campagne, de toutes mes plantations, jusqu'à ce qu'elles rejoignent les bois et les quinconces. Il y en a un superbe à l'entrée de la forêt vers Belœil. Près de là, à droite, des bancs de pierre, à gauche, une plate-forme ombragée par le taillis qui ramène au château par de petits chemins couverts, qui joignent toutes les promenades; des vignes au pied de cette plate-forme et dans les fondrières voisines de la maison, y forment un mélange agréable avec le blé de Turquie qu'on y voit aussi, un petit champ et un petit enclos de légumes et de fruits. C'est ainsi que j'ai tâché de mettre toute la nature à contribution, pour l'utilité, le goût, la variété et le plaisir. »

COMMERCE ET INDUSTRIE : On exporte les productions agricoles et le bétail. La bière qu'on y fabrique est très-estimée et forme un objet important de commerce avec les communes des environs. Un assez grand nombre d'habitans s'occupent du tricot à l'aiguille. Il y a deux moulins à farine, dont un mû par le vent est assis sur le haut d'un monticule; un pressoir à huile activé par eau et par un manége; quatre brasseries dont la principale contient deux chaudières de la capacité de quatre-vingt-neuf barils soixante litrons pour les deux, et une cuve matière de cinquante barils vingt litrons; deux raffineries de sel, dans chacune desquelles on trouve une poêle de quatorze pieds carrés, et une cuve à détremper d'une contenance de cinq mille kilogrammes de sel brut; une tannerie.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient deux foires par année, l'une a lieu le dernier lundi de mai, et l'autre le deuxième lundi de novembre, leur durée est d'un jour.

ROUTES ET CHEMINS : La commune n'est traversée par aucune grande route. L'intérieur est pavé. Parmi un grand nombre de chemins vicinaux qui coupent le territoire, ceux de Belœil à Mons, à Ath et à Stambruges sont les mieux entretenus et praticables en toutes saisons.

BELVA, dépendance de la commune de Leers, Nord.

BENITE-FONTAINE, dépendance de la commune d'Heppignies.

BERCAMP, dépendance de la commune de Gouy.

BERCELY, dépendance de la commune de Soignies.

BERLIGNON, dépendance de la commune de Momignies.

BERLION, dépendance de la commune de Velaines.

BERNIMONT, dépendance de la commune de Pont-à-Celles.

BERNISSART, commune du canton et à 1 lieue 1/4 S. O. de Quevaucamps, de l'arrondissement et à 6 lieues S. E. de Tournay, à 5 lieues 1/2 O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Blaton, à l'E. par celle d'Harchies; elle touche, au S., aux territoires d'Hensies et Crepin (France), et à l'O. à celui de Condé.

Cette commune ne comprend que son chef-lieu, situé à peu près au centre du territoire.

HYDROGRAPHIE : La Haine limite la commune vers Hensies et Crepin ; le Grand-Courant coule à l'extrémité du territoire de l'E. à l'O. ; ce ruisseau traverse un marais et déborde assez souvent dans les fortes crues : il ne peut servir à l'irrigation des prés.

SOL : Plateau d'une élévation moyenne, en grande partie sablonneux et marécageux, rocailleux au N. ; il y a une mine de houille. La meilleure terre végétale est argileuse, marneuse, légèrement sablonneuse, d'une couche de huit à neuf pouces de puissance ; les autres sont sablonneuses, caillouteuses, froides, humides, tourbeuses et peu productives ; leur profondeur varie de cinq à sept pouces.

AGRICULTURE : Les diverses espèces que l'on y récolte, sont le froment, le seigle, l'escourgeon, l'orge de mars, l'avoine, le lin et la pomme de terre. On cultive aussi la féverole, le trèfle, la luzerne, le colza en très-petite quantité. Les fourrages sont assez abondans. *Légumes :* choux, betteraves, pois et fèves. On recueille peu de fruits, tels que pommes, poires, prunes et cerises. Cette commune renferme près de soixante bonniers de pâturages communaux destinés au parcours du bétail. Il y a une parcelle de bois dont la contenance est de vingt bonniers environ ; le chêne forme l'essence dominante de la futaie ; les taillis se composent d'aunes, charmes, frênes et coudriers. Une aunaie. — Culture soignée, à moyenne et petite tenue. Les récoltes se succèdent dans l'ordre suivant : seigle, avoine, orge de mars, pommes de terre, après fumure, féveroles et pois.—Fumiers animaux, cendres et chaux pour engrais ; le prix du labourage d'un bonnier est de trente florins. Il y a quatre fermes. On comptait en 1830 : soixante-douze chevaux, quatre poulains propres au service de l'artillerie, cent vingt-sept bêtes à cornes, vingt-cinq veaux, soixante porcs, soixante-dix moutons et trois ânes. Les espèces de volaille qu'on y élève, sont la poule, le pigeon, le dindon, l'oie et le canard. — Éducation des abeilles. — Lièvres, perdrix, cailles, bécassines et canards en petit nombre. — Laine, beurre, fromage.

POPULATION : En 1829, mille trente habitans, dont cinq cent vingt du sexe masculin et cinq cent dix du sexe féminin ; trente-sept naissances et dix-huit décès ; la population totale était, en 1831, de mille trente-six individus.

HABITATIONS : Au nombre de cent une ; presque toutes agglomérées dans le chef-lieu ; la majeure partie est bâtie en pierres et briques, avec toiture de chaume. Il y a une église, une école primaire et trois sociétés pour le tir à l'arc. On y remarque un antique château dont la fondation remonte à plus de quatre siècles ; ce château est presqu'entièrement démoli et converti en corps de ferme.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans tirent leurs principales ressources de l'agriculture ; ils exportent quelques productions du sol et un peu de bétail. — Un moulin à farine mû par le vent ; un maréchal ferrant, un charron, un marchand de bas de laine et trois négocians en grains.

ROUTES ET CHEMINS : L'intérieur de la commune est pavé. Il y a quatre chemins vicinaux praticables en toutes saisons, le principal conduit à Condé. — Un pont en pierre.

BERSILLIES-L'ABBAYE, commune du canton et à 1 lieue 3/4 S. de Merbes-le-Château, de l'arrondissement et à 7 lieues 1/4 S. O. de Charleroy, et à 6 lieues 1/2 S. E. du chef-lieu de la province.

Elle touche au N. aux communes de Coursolre (France) et Solre-sur-Sambre, à l'E. à celle de Bousignies, au S. au territoire de Coursolre, et à l'O. à celui de Colleret (France).

Cette commune ne comprend que son chef-lieu.

HYDROGRAPHIE : Deux cours d'eau serpentent sur le territoire, la Strente et le Chenon ; le premier, qui est le plus considérable, active un moulin à blé et une scierie de marbre ; l'autre sert principalement à l'irrigation des prés.

SOL : Déprimé, coupé par une multitude de coteaux dont la pente est très-roide sur plusieurs points. Le sol est généralement argileux et rocailleux. Les terrains les plus fertiles ont dix pouces de couche végétale et les autres quatre à huit pouces.

AGRICULTURE : La commune produit annuellement cent soixante-dix rasières de froment, trois cent quinze de seigle, trente-quatre d'orge, trente-cinq d'avoine, quarante-cinq de fèves et pois et cent soixante-dix de pommes de terre. On ne dépouille pas assez de fourrages pour la consommation locale, chaque ménage récolte les légumes qui lui sont nécessaires. Les vergers n'offrent qu'un très-petit nombre de pommiers et poiriers; un cinquième de la superficie est boisé; il y a des taillis mêlés de futaie, essence de chênes, charmes, bouleaux et coudriers : le chêne est l'espèce dominante. On coupe les taillis de seize à dix-huit ans, la futaie fournit du bois de construction et de charronage. Le sol, quoique peu fertile, est bien cultivé. Il y a une ferme. L'assolement triennal est le mieux suivi. — Fumier et cendres pour engrais.—Cinquante-trois chevaux et trois bœufs sont employés aux travaux agricoles; on évalue à vingt-sept florins le labourage d'un bonnier. Le recensement de 1829 a donné à cette commune cinquante-trois chevaux, quinze poulains, quatre-vingts bêtes à cornes, vingt-sept veaux, vingt-trois porcs et deux cents moutons. — Un très-petit nombre de ruches. — Fort peu de gibier. — Laine, beurre.

POPULATION : Deux cent quatre-vingt-sept habitans, dont cent trente-sept du sexe masculin et cent cinquante du sexe féminin ; le nombre des décès est annuellement de trois à six, celui des naissances de sept à huit. Un ou deux mariages par année. En 1831, on y comptait trois cent cinquante-deux habitans.

HABITATIONS : Soixante-six maisons construites en pierre et couvertes en paille; le chef-lieu en contient cinquante environ. Il y a une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une scierie de marbre qui n'est plus activée, et un moulin à farine. Il s'y trouve un fabricant de bas, deux tisserands et deux maréchaux ferrans; les bas se colportent en partie. Le commerce en détail est assez actif avec la France, dans laquelle la commune est presqu'entièrement enclavée; on porte les denrées agricoles au marché de Binche.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Mons à Chimay avoisine la commune; il y a trois chemins vicinaux impraticables en hiver. — Un pont en pierre.

BERTENCROIX, dépendance de la commune de Vezon.

BESOURIEUX, dépendance de la commune de Familleureux.

BETHLÉEM, dépendance de la commune de Thuin.

BÉTHOMÉE, dépendance de la commune de Gaurain-Ramecroix.

BÉTISSART, dépendance de la commune d'Ormegnies.

BEUGNIES (CHATEAU DE), dépendance de la commune d'Harmignies.

BEUTIGNIES, dépendance de la commune de Frasnes-lez-Buissenal.

BIAMONT, dépendance de la commune de Soignois.

BICHURIES. *Voyez* BUHARIES.

BIDEAU, dépendance de la commune d'Ath.

BIDERIE, dépendance de la commune de Grosage.

BIEMÈLE ou BIESME-L'EAU, petite rivière qui prend sa source dans la province de Namur, coule du S. au N., entre dans le Hainaut, arrose Thuillies, Biesmes-sous-Thuin, laisse la ville de Thuin à l'E., et va se perdre dans la Sambre sur le territoire de cette dernière commune. Un grand nombre d'usines sont alimentées par les eaux de la Biemèle.

BIENNE-LEZ-HAPPART, commune du canton et à 1 lieue 1/4 N. E. de Merbes-le-Château, de l'arrondissement et à 5 lieues

S. O. de Charleroy, et à 5 lieues 1/2 S. E. du chef-lieu de la province.

Elle touche au N. à la commune de Buvrinnes, au S. à celle de Sars-la-Buissière, et à l'O. au territoire de Labuissière.

Cette commune se compose de son chef-lieu et de plusieurs dépendances, telles que la Verterne, la Buisnaille, le Vivier-Coulon, le Trica-Goret, Gerlinchamps, Rougeterre et le Pont-de-Lure.

HYDROGRAPHIE : Plusieurs petits cours d'eau sillonnent ce territoire; les principaux sont les ruisseaux de Pont-de-Lure, de la Planchette et de la Fontaine-de-la-Goëtte; ces deux derniers prennent leurs sources dans la commune et fluent dans le premier. Leurs débordemens sont quelquefois naisibles aux propriétés riveraines, leurs eaux alimentent un moulin à blé. — Quelques étangs.

SOL : Surface assez uniforme, coupée par quelques légères éminences. Le terrain est argilo-sablonneux et marécageux; la meilleure terre végétale a neuf pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Année commune, on récolte quatre cents rasières de froment, deux cent cinquante de seigle, cent cinquante d'épeautre, trois cents d'escourgeon, trente d'orge d'été, neuf cent cinquante d'avoine, cent cinquante de pois, cent de fèves. Le terrain est trop froid pour la culture des plantes oléagineuses, on en cultive très-peu. Foin et trèfle pour la consommation locale. Les pommes de terre et les navets sont cultivés en grand; on recueille dans les jardins des choux, des carottes, de la laitue, des fèves et quelques autres légumes. Pommes, poires, cerises et prunes de plusieurs espèces. Il y a trois parcelles de bois taillis et futaie, de la contenance de trois bonniers environ; on y trouve des chênes, des ormes et des bois blancs. En général, ce terroir n'est pas de la meilleure qualité, mais la bonne distribution des terres contribue beaucoup à son amélioration. On y compte cinq fermes. Le labourage d'un bonnier est évalué à quatorze florins. Il y avait, en 1829, cinquante chevaux, seize poulains, cent dix-neuf bêtes à cornes, quarante-quatre veaux, trente porcs, soixante-dix moutons. — Poules, dindons, canards et pigeons. — — Quelques ruches. — Lièvres, perdrix et cailles en petit nombre. — Fort peu de laine et de miel; beaucoup de beurre et fromage.

POPULATION : Trois cent dix-huit habitans; cent cinquante-quatre hommes et cent soixante-quatre femmes; le nombre des naissances était en 1829 de sept, et celui des décès de six. Deux à trois mariages par année.

HABITATIONS : La commune comprend soixante maisons construites en pierres brutes, en briques, très-peu en argile, couvertes en paille, presque toutes disséminées. Il y a une église, une chapelle et une école primaire. On y remarque un antique château qui n'est plus habité depuis 1789, il appartient à monsieur T'Serstevens.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans de cette commune se livrent à l'agriculture en été; au printemps et en hiver ils s'occupent de l'exploitation des bois. Il y a un moulin à farine, un maréchal ferrant, un charron, un vannier et un marchand de bois.

ROUTES ET CHEMINS : Cette commune est traversée par quelques chemins vicinaux qui se dirigent vers Mont-Saint-Geneviève, Lobbes, Buvrinnes et Binche; ces chemins sont impraticables en hiver. — Deux ponceaux en pierre.

BIERCÉE, commune du canton et à 2/3 de lieue S. de Thuin, de l'arrondissement et à 4 lieues 1/2 S. S. O. de Charleroy; et à 6 lieues 2/3 S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. et à l'E. par la commune de Thuin, et au S. et à l'O. par celle de Ragnies.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé dans la partie méridionale du territoire, et du hameau de Bois-de-Villée ou Villers.

HYDROGRAPHIE : Ce terroir n'est arrosé que par le ruisseau de Villers ou de Sainte-Barbe qui y prend sa source.

SOL : Plat ; argileux et marécageux. La surface arable offre une argile douce, plus ou moins friable et humide, forte et compacte, de quatre à six pouces de profondeur, ou un sol rougeâtre, rocailleux, difficile à cultiver, dont la couche végétale n'a que quatre pouces d'épaisseur.

AGRICULTURE : La récolte des diverses espèces de grains et graines s'élève, année commune, à : trois cents rasières de froment, deux cents de seigle, trois cent cinquante d'épeautre, trois cent cinquante d'escourgeon, sept cents d'avoine, cent cinquante de fèves, cinquante de pois et vingt de lin. — Fourrages pour la consommation locale, houblon, colza. — Pommes de terre, carottes, choux, pois et haricots. On recueille annuellement : soixante-dix rasières de pommes, trente de poires, cinquante livres de prunes et cinq cents de cerises de bonne qualité. Il y a peu de prairies naturelles. Les vergers sont plantés pour la majeure partie de pommiers, de poiriers et de cerisiers. — Bois futaie et taillis, essence de chênes, hêtres, bouleaux, trembles, cerisiers, aunes, charmes et frênes ; on exploite la futaie de quarante à soixante ans ; les taillis offrent une coupe tous les quinze ans. — Une petite oseraie. — Quelques pépinières. — Assolement sexennal et triennal : ce dernier mode de culture a lieu de la manière suivante : première année, froment, seigle ou orge ; deuxième, avoine, trèfle ou colza ; troisième, lin ou jachères. — Fumier, chaux et cendres de tourbe pour engrais. Le prix moyen du labourage d'un bonnier est de vingt-deux florins. — Une ferme. Le recensement de 1829 donne à la commune : vingt-six chevaux, neuf poulains, cent cinq bêtes à cornes, vingt-deux veaux, quinze porcs, soixante moutons. On élève des poules pour le commerce. — Quelques ruches. — Peu de menu gibier : lièvres, perdrix et cailles. — Laine, beurre, fromage et miel.

POPULATION : Quatre cent dix-neuf habitans, en 1829, il y a eu quatre décès et dix naissances. En 1831, on y comptait quatre cent trente-huit individus.

HABITATIONS : Cette commune comprend quatre-vingt-dix maisons, construites partie en pierres, partie en briques, avec toiture de chaume ; douze environ forment le chef-lieu, les autres sont situées au hameau de Bois-de-Villée. Il y a une église, une chapelle et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Le surplus de la consommation en productions agricoles, volaille et autres denrées, alimente le commerce. On y file le lin. Cinq métiers sont employés au tissage de la toile.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune grande route ne traverse le territoire. Les chemins vicinaux sont ordinairement mauvais en hiver. — Deux ponts en pierre sur le ruisseau de Sainte-Barbe.

BIESMES, ou RUISSEAU DE PRESLE ; il prend sa source dans la province de Namur, se dirige au N., entre dans le Hainaut, passe à Presle, Aiseau, et va se perdre dans la Sambre à Oignie.

BIESMES-L'EAU, rivière. *Voyez* BIEMÈLE.

BIESMES-SOUS-THUIN, commune du canton et à 1/2 lieue S. E. de Thuin, de l'arrondissement et à 4 lieues S. S. O. de Charleroy ; à 7 lieues 1/2 S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Thuin, à l'E. par celle de Thuillies, au S. et à l'O. par les territoires de Thuillies et Ragnies.

Cette commune ne se compose que de son chef-lieu, situé dans la partie septentrionale du territoire.

HYDROGRAPHIE : Ce territoire est traversé par la Biemèle, qui y donne le mouvement à deux moulins ; les débordemens de ce cours d'eau sont nuisibles à l'agriculture.

SOL : Élevé et coupé par des collines. Les coteaux offrent une pente très-rapide sur plusieurs points. Quelques parties du terroir sont argileuses, perméables, de

couleur jaunâtre, profondes de cinq à six pouces et assez productives; le reste est argileux, très-humide, mêlé de pierres schisteuses, assis sur le roc, et n'a que deux à trois pouces de couche végétale.

AGRICULTURE : Les principales productions du sol sont : le froment, l'épeautre, le seigle, l'orge, l'avoine, les féveroles, le foin, le trèfle, le sainfoin, la luzerne, le colza, le lin et les pommes de terre; les fourrages ne sont pas abondans. — Choux, carottes, pois et haricots. — Pommes, poires, cerises et noix en petite quantité. — Quelques vergers et pâturages, clos de haies. — Bois de haute futaie composés de chênes, de hêtres, de bouleaux et de charmes; le chêne, forme l'essence dominante et s'emploie aux constructions et au charronage; les taillis, peuplés de charmilles, chênes, coudriers, bouleaux, frênes et bois blancs, sont exploités tous les seize ans. — Culture à grande, moyenne et petite tenue : il y a une seule ferme. — Assolement sexennal et triennal : ce dernier mode de culture, qui est le plus usité, a lieu ainsi qu'il suit : première année, froment ou seigle; deuxième, avoine ou trèfle, troisième, jachères. — Fumier et un peu de cendres de tourbe pour engrais. On donne vingt-trois florins pour le labourage d'un bonnier de terre. Il y avait en 1830 : vingt-neuf chevaux, dix-sept poulains, soixante-treize vaches, cinquante-deux génisses, dix porcs et cent soixante-dix moutons. On élève des poules, des pigeons et des canards. — Quelques ruches. — Lièvres, perdrix et cailles en petit nombre.--Laine, beurre, fromage, miel et cire.

POPULATION : Deux cent soixante-treize habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme cinquante-une maisons construites, partie en pierres, partie en briques, couvertes en chaume et disséminées; le chef-lieu en contient dix-huit. Il y a une église, une chapelle et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il s'y fait un petit commerce agricole. Il y a quatre métiers à tisser la toile, un moulin à farine, un à tan, un charron et un vannier.

ROUTES ET CHEMINS : Cette commune n'est traversée par aucune grande route. Plusieurs chemins vicinaux presqu'impraticables en hiver. Il y a un pont en pierre.

BIEVÈNE, commune du canton et à 2 lieues E. de Lessines, de l'arrondissement et à 10 lieues 1/2 E. N. E. de Tournay, et à 8 lieues N. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la Flandre-Orientale, à l'E. par celle de Saint-Pierre-Capelle, au S. par le territoire de Bassillies, et à l'O. par celui des deux Acren.

Cette commune se compose de son chef-lieu et de treize dépendances : Blouck, Boestraete, Burgh, Blometale, Commuyers, Eeckhaut, Gesule, Comstraete, Muydt, Romont, Puidt, Torrezelle et Warrisaet.

HYDROGRAPHIE : Deux ruisseaux sillonnent la superficie de ce territoire, le Torrezelle et le Carmois; ils prennent leurs sources dans les bois de ces noms.— Quelques petits étangs.

SOL : Le terrain est très-irrégulier; cependant on rencontre quelques coteaux en pente douce dans la partie occidentale, et une plaine assez uniforme à l'E.; les terres arables sont généralement argileuses; les meilleures ont huit pouces de couche végétale.

AGRICULTURE : Les principales productions sont le froment, le seigle, l'escourgeon, l'avoine, les féveroles, le trèfle, le foin, le lin, le colza, les pommes de terre et les navets. Les prairies sont disséminées dans la commune et ne reçoivent d'autre irrigation que celle qui provient des eaux pluviales. Pâturages assez abondans. On recueille dans les potagers les légumes nécessaires à la consommation locale; il y a de beaux vergers plantés en pommiers, poiriers, noyers et cerisiers; deux petites houblonnières. — Vingt bonniers environ de taillis peuplés d'aunes, de coudriers et de hêtres que l'on exploite tous les treize ans; ces bois sont mal garnis.—Quelques plantations d'aunes et de peupliers de Hollande. Les propriétés rurales sont divisées en trente fermes; la principale est

de trente-sept bonniers. Les petites exploitations qui ont l'avantage de recevoir une culture soignée, sont beaucoup plus productives que les autres. Le recensement de 1829 a donné à cette commune cent soixante-sept chevaux, quarante-neuf poulains, cinq cent quatorze bêtes à cornes, trente-deux veaux, trois cent soixante-dix porcs, quatre-vingts moutons, vingt-quatre chèvres et trois ânes.

POPULATION : Trois mille deux cent soixante-dix habitans.

HABITATIONS : Cette commune comprend cent trente-deux maisons. Il y a une église dédiée à Saint-Martin, deux chapelles, à Burgh et à Camstraete, une école primaire et un pensionnat. — Résidence de deux médecins et d'un arpenteur-géomètre.

COMMERCE ET INDUSTRIE : On y fabrique beaucoup de toiles qu'on livre au commerce. Les denrées agricoles alimentent le marché de Lessines. Il y a cinq moulins à farine, mûs par le vent, un pressoir à huile, activé par un manége, une brasserie qui fabrique annuellement quinze cents barils de bière, une distillerie, dans laquelle on fabrique par année, cent trente barils de genièvre à dix degrés.—Trois maréchaux ferrans, un ferblantier, deux vitriers, deux charrons, un bourrelier et un cirier.

ROUTES ET CHEMINS : Quelques chemins vicinaux établissent des communications avec les environs. Il y a quatre ponts en pierres et briques.

BIGNAULT, dépendance de la commune de Houdeng-Aimeries.

BIGOTE, dépendance de la commune de Mainvault.

BILGÉE, dépendance de la commune d'Ath.

BINCHE, commune et chef-lieu de canton, de l'arrondissement et à 5 lieues 1/3 O. de Charleroy, et à 14 lieues 2/3 E. S. E. de Tournay et à 4 lieues E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. et à l'E. par la commune de Battignies, au S. E. par celle de Buvrinnes, au S. et à l'O. par le territoire de Waudrez.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé sur la grande route de Mons à Charleroy, et de ses deux faubourgs, la Roquette et Versailles.

HYDROGRAPHIE : Les ruisseaux de Buvrinnes et Bonne-Espérance forment en partie la séparation de la ville d'avec ses faubourgs ; ces deux petits cours d'eau impriment le mouvement à trois moulins et longent quelques prés. Il y a trois étangs ou réservoirs dont un alimente une brasserie ; les autres fournissent l'eau nécessaire aux moulins.

SOL : Découpé, d'un aspect très-irrégulier. La ville est bâtie, partie sur le sommet, partie à mi-côte d'une colline. Le terrain présente beaucoup de sinuosités au S. et à l'O. La nature du sol n'est point favorable à l'agriculture : un sable argileux, de cinq à six pouces de couche végétale, forme les meilleures parties arables ; on trouve sur un grand nombre de points des terres marneuses, schisteuses ou rocailleuses, extrêmement sèches, qui tirent leur unique valeur de leur proximité de la ville.

AGRICULTURE : On récolte très-peu de froment, plus de seigle et d'avoine, des fourrages, des pommes de terre, des légumes et des fruits. Il y a quatre bonniers de prés. On y remarque deux petites houblonnières. Quelques jardins compris dans l'enceinte de la ville, et les faubourgs, offrent une culture soignée tant en arbres fruitiers qu'en légumes et plantes potagères. Les vergers sont clos de haies et touchent aux habitations ; ils contiennent des pommiers, des poiriers, des noyers et des cerisiers. Il y a une pépinière d'arbres fruitiers et forestiers et une oseraie. Ce terroir, dont la qualité est en grande partie peu productive, s'exploite généralement en petite tenue. On n'y élève point de chevaux. Le gros et le menu bétail même y est assez rare.

POPULATION : Quatre mille neuf cent quatre-vingt-treize habitans.

HABITATIONS : Binche est remarquable par la beauté des sites pittoresques qui

l'environnent ; cette ville est entourée de murs percés de portes ; elle renferme sept cent soixante maisons agglomérées dont quelques-unes se font distinguer par l'élégance de leur bâtisse. Une grande rue se prolonge d'un bout de la ville à l'autre. Il y a une belle place, ornée d'une fontaine, une église, un collége d'humanités, établi en 1725 et qui était régi par des Augustins ; sept écoles primaires, un hospice et une sous-commission urbaine de bienfaisance. Cette ville est la résidence d'un juge de paix, d'un inspecteur honoraire et d'un commissaire-voyer des chemins vicinaux, d'un receveur d'enregistrement et des domaines, d'un inspecteur, d'un contrôleur et d'un percepteur des contributions directes, des droits d'entrée et de sortie et des accises, d'un directeur des postes aux lettres, d'un arpenteur-géomètre, de quatre notaires, de deux médecins, de deux chirurgiens et d'un artiste vétérinaire.

Marie, reine de Hongrie et sœur de Charles V, affectionnait particulièrement le séjour de Binche ; elle y avait fait construire un château magnifique, dont il ne reste pour tous vestiges qu'un escarpement flanqué de tours sur lequel on a ménagé une terrasse qui présente aux promeneurs des points de vue fort agréablement variées. Des potagers enclos de haies vives remplacent les bâtimens somptueux qu'on y admirait jadis.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Binche possède trois fabriques de savon, une fabrique d'huile, trois raffineries de sel, quatre brasseries, quatre distilleries de genièvre, neuf tanneries, sept corroyeries, neuf chapelleries, une teinturerie, sept fabricans de couteaux. Plus de six cents ouvrières confectionnent des fleurs en plat, qu'elles vendent principalement aux fabricans de dentelles à Bruxelles, pour orner les voiles, les fichus et autres ouvrages en dentelle. Il s'y fabrique aussi une très-grande quantité de souliers, soit pour l'armée, soit pour être vendus aux foires. Cette branche d'industrie y occupe constamment plus de quatre cents ouvriers.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient le 16 de chaque mois, une foire aux chevaux et aux bestiaux, et trois marchés hebdomadaires, le lundi, le jeudi et le samedi.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Mons à Charleroy traverse la ville de Binche. Quelques chemins vicinaux conduisent aux communes environnantes ; ils sont pavés et entretenus avec soin jusqu'à la limite du territoire.

HISTOIRE : Cette ville, que Baudouin-le-Bâtisseur fit entourer de murs, en 1110, servait de dot aux filles aînées des comtes de Hainaut. Dans la guerre du roi de France, Henri II, contre Charles V, en 1554, Binche, obligée de se rendre à la discrétion du vainqueur, fut livrée aux flammes avec le beau château de la reine Marie, sœur de Charles-Quint. Paradin, auteur français, dit que ce château *renfermait plusieurs sortes d'amblesmes, marqueteries, madrures, ouvrages bigarrés de diverses pièces, verreries, tableaux, médailles, images, statues, etc. : le tout moult gentilment arrangés.* En 1578, elle fut prise deux fois, d'abord par les Espagnols et ensuite par les Français, sous les ordres du duc d'Alençon. Les Espagnols, l'ayant reprise depuis, la cédèrent à la France par le traité d'Aix-la-Chapelle. Elle a été rendue à l'Espagne à la paix de Nimègue.

Avant la révolution il y avait à Binche un chapitre composé d'un doyen et de douze chanoines. Ce chapitre, transféré de Lobbes à Binche en 1409, formait une prévôté qui comprenait cinquante-un villages.

BINCHE, ruisseau qui arrose la commune d'Everbecq.

BISAERT, dépendance de la commune de Steenkerque.

BIZENCOURT, dépendance de la commune de Mourcourt.

BLAIRON, dépendance de la commune de Quevy-le-Petit.

BLAMPAIN, dépendance de la commune de Leval-Chaudeville.

BLANC, ruisseau qui arrose la commune de Quartes.

BLANC-MORT, dépendance de la commune de Montrœul-au-Bois.

BLANCPAIN, dépendance de la commune de Houdeng-Gœgnies.

BLANCS-ARBRES, dépendance de la commune d'Hacquegnies.

BLANDAIN, commune du canton et à 3/4 de lieue S. de Templeuve, de l'arrondissement de Tournay, et à 12 lieues 1/4 O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Ramignies-Chin, au S. par celle de Lamain, à l'E. par le territoire de Marquain, et à l'O. par celui de Templeuve.

Cette commune se compose de son chef-lieu et des hameaux de Cocriomont, Espain, les Empires, Fourcroix, Fournes, l'Honnevoir, Hoully, le Bunge, Molinel et Rue.

HYDROGRAPHIE : Le Rieux sépare cette commune de celle de Templeuve. Il y a quelques petits étangs.

SOL : D'un aspect uniforme. La surface arable est divisée en quatre classes de terres : la première offre une argile légère, de couleur jaunâtre, de vingt pouces de profondeur, sur fond semblable ; la deuxième, plus légère encore, a quatorze pouces d'épaisseur et recouvre un lit d'argile rougeâtre et fortement détrempée, la troisième ne diffère de la précédente qu'en ce que la couche végétale n'a que huit pouces de puissance et que le fond est plus humide ; la quatrième est un marais défriché depuis vingt à trente ans ; son sol est une espèce de tourbe noire, mélangée d'un peu d'argile, assise sur une glaise imperméable à l'eau.

AGRICULTURE : On y cultive beaucoup de froment, de colza et de lin, moins de seigle, avoine, féveroles, pommes de terre et navets. Les prairies naturelles comprennent une superficie de quatre-vingt-quatorze bonniers. Le trèfle, la luzerne forment le fonds des prairies artificielles. On cultive le pommier, le poirier, le cerisier et le noyer dans les vergers. Il y a deux bonniers environ de bois taillis essence d'aunes et saules. — Quelques plantations de bois blancs. Les propriétés rurales sont réparties, pour la majeure partie, entre cent quatre-vingts fermes. On remarque généralement que les petites exploitations sont plus productives que les grandes. Il y avait, en 1830, cent soixante-dix chevaux, sept poulains, cinq cent soixante-dix-sept bêtes à cornes, cent un veaux, soixante-dix-sept porcs, trois cent vingt-cinq moutons. On y élève beaucoup d'abeilles.

POPULATION : Deux mille sept cent quarante-six habitans.

HABITATIONS : La commune renferme cinq cent trente-une maisons. L'église paroissiale est dédiée à Saint-Éleuthère, troisième évêque de Tournay, qui est né dans cette commune ; on y montre encore la maison qu'il a occupée ; son fauteuil est incrusté dans une muraille de ce bâtiment. — Deux écoles. — Résidence d'un chirurgien-accoucheur et d'un artiste vétérinaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La fabrication d'huile et la filature de lin sont deux branches d'industrie très-importantes dans cette commune. Il y a six moulins à huile et un à farine, mûs par le vent, une tannerie. Cinq maréchaux ferrans, deux charrons, quatre tonneliers, trois tourneurs en bois et un bourrelier. Le commerce d'huile est considérable. Le beurre, le miel et la cire donnent lieu à une assez grande exportation. — Fréquentation du marché de Tournay.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Tournay à Lille forme la limite de cette commune au S. Le grand chemin de Tournay à Lannoy et plusieurs chemins vicinaux parcourent le territoire.

BLAREGNIES, commune du canton et à 1 lieue 3/4 S. S. E. de Paturages, de l'arrondissement et à 2 lieues 3/4 S. de Mons.

Elle est bornée au N. et au N. O. par la commune de Sars-la-Bruyère, à l'E. par celle de Quevy-le-Petit, au S. par celle de Tainières (France), et au S. E. par celle d'Aulnois.

Ses dépendances sont Arronfosse ou

Crassoulette, le Rieu de Bury, les Trieux de Blaregnies, la Ramonerie, la Ferme-de-Zanette et la Ferme-de-Courq.

HYDROGRAPHIE : Elle est arrosée par trois petits ruisseaux ; le plus important fait mouvoir un moulin à farine.

SOL : La surface de cette commune offre partout des inégalités, surtout au N. et à l'O. vers le Rieu de Bury où les pentes sont très-rapides. Le chef-lieu occupe un vallon entouré de collines. Le sol, généralement froid, humide et compacte, est peu fertile.

AGRICULTURE : On cultive le froment, le seigle, le méteil, l'escourgeon, l'avoine, les féveroles, le trèfle ; fort peu de lin et de colza ; légumes et fruits en petite quantité. On exporte un peu de foin. Les bois couvrent une surface de plus de cent hectares ; la haute futaie se compose de chênes, frênes, charmes, bouleaux ; les taillis, peuplés de noisetiers, aunes, ormes, etc., sont exploités en coupes réglées tous les douze ans. — Ce territoire est exploité en grande, moyenne et petite tenue. On emploie les cendres de houille, les cendres de Hollande et la chaux pour l'amendement des terres. — Élèves de chevaux pour l'agriculture, de bêtes à cornes, de moutons et de volaille. Le gibier n'est pas nombreux. — Fréquentation du marché de Mons.

POPULATION : Hommes, trois cent quarante ; femmes, trois cent soixante-dix-sept ; total : sept cent dix-sept habitans. En 1829, le nombre des décès a été de dix dont trois mâles, et celui des naissances de vingt-deux dont onze du sexe masculin. En 1831, on y comptait sept cent vingt-quatre individus.

HABITATIONS : Cent quarante-cinq maisons ; quelques-unes sont construites en briques, le plus grand nombre en cailloux et plusieurs en terre. Trois sont couvertes en ardoises, sept en pannes et les autres ont la toiture en chaume. On y remarque une assez jolie maison de campagne. Il y a une église.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Une brasserie, une distillerie et trois moulins à farine dont deux sont mûs par l'eau. La volaille, le beurre et la laine sont vendus sur les lieux à des marchands ambulans.

ROUTES ET CHEMINS : La chaussée de Mons à Maubeuge passe à une lieue et à l'E. du chef-lieu. Un grand chemin vicinal, non pavé, traverse le territoire du N. E. au S. O. Il conduit de Mons à Bavay. Les chemins vicinaux sont assez bons en hiver. L'intérieur du chef-lieu est en pierré.

BLATON, commune du canton et à 1 lieue 1/4 E. de Peruwelz, de l'arrondissement et à 5 lieues 3/4 S. E. de Tournay ; et à 5 lieues 1/4 O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Basècles et Quevaucamps, à l'E. par celle de Grandglise, au S. par les territoires de Harchies et Bernissart ; elle touche, à l'O., à celui de Peruwelz.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé à peu près au centre du territoire, et de trois dépendances : la Bruyère, la Boiterie et Bonsecours.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau de Macon, parcourt la partie orientale du territoire et y donne le mouvement à deux moulins. La commune est traversée du S. au N. par le canal d'Antoing sur lequel on a établi trois écluses et un pont. Un étang sert de réservoir à un moulin.

SOL : Généralement plane, si ce n'est vers l'extrémité N., où le terrain s'élève sensiblement et présente sur plusieurs points des coteaux scabreux. Le calcaire compacte bleu forme le fond du sol. On trouve dans cette localité de la chaux carbonatée métastatique, tri-rhomboïdale, émoussée, tri-forme surcomposée et laminaire. La qualité du sol est très-médiocre : On y trouve quatre-vingt-cinq bonniers de terrain inculte qu'il est très-difficile d'améliorer. — Terres labourables, quatre classes : sable doux, assez fertile, de couleur fauve, ayant assez de consistance et une couche végétale de huit à dix pouces ; sable brun ou argile forte de cinq à dix pouces de profondeur ; sable léger et mêlé de débris de calcaire compacte bleu, profond

de cinq à six pouces; trois ou quatre pouces de couche végétale.

AGRICULTURE : Ce terroir produit à peine pour la consommation locale des céréales, du trèfle, du foin, des pommes de terre, des légumes et des fruits. — Quarante bonniers de prés maigres. — Quelques jardins et vergers situés sur un mauvais sol. La commune renferme environ quatre cents bonniers de bois taillis sous futaie : cette dernière se compose principalement de chênes entremêlés sur quelques points de bois blancs et de peupliers du Canada, les taillis sont peuplés d'aunes, de coudriers, de chênes et de bouleaux et s'exploitent régulièrement tous les neuf ou dix ans. Les terres sont cultivées en moyenne et petite tenue. — Élèves de chevaux pour l'agriculture et de gros et menu bétail. — Quelques ruches.

POPULATION : Deux mille trois cent dixneuf habitans.

HABITATIONS : Cette commune contient quatre-vingt-quatre maisons; elles sont agglomérées, bâties en pierres et en briques, avec toiture en pannes ou en chaume. L'église, surmontée d'une tour élevée, offre un air de vétusté. Il y a deux écoles primaires et un pensionnat de jeunes gens : ce dernier est établi au hameau de Bon-Secours. — Trois sociétés pour le tir à l'arc, un bureau de recette pour les contributions directes et une douane.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Indépendamment d'un petit trafic agricole qui consiste dans la vente du bétail et des menues denrées, il s'y fait un commerce d'exportation assez important de bas, de serges et d'autres lainages. On y trouve trois fabriques de bas de laine confectionnés au tricot, et trois fabriques de serges qui emploient huit métiers à tisser. Il y a en outre trois fours à chaux, un moulin à scier le marbre, quatre moulins à blé, dont trois mûs par le vent, un pressoir à huile activé par un manége, deux brasseries qui font annuellement de trente à quarante brassins de bière; deux petites distilleries chômeut depuis 1823 : elles contiennent un alambic de deux barils et une cuve de vitesse.

ROUTES ET CHEMINS : La chaussée de Mons à Tournay passe vers l'extrémité N. E. de la commune. Les chemins sablonneux sont praticables en toutes saisons; tels sont ceux de Bon-Secours à la chaussée de Peruwelz et à Blaton, et de Condé à Chièvres.

BLAUGIES, commune du canton et à 3/4 de lieue S. S. E. de Dour, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 S. S. O. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Dour, à l'E. par celles d'Eugies et Sars-la-Bruyère, au S. par les territoires d'Erquenne et d'Hergies (France), et à l'O. par ceux d'Athis et de Dour.

Ses dépendances sont : le Chemin-de-Ropaix, la Planche-à-l'Aune, le Coron-Chef-Fleury et le Trieu-Jean-Sart.

HYDROGRAPHIE : Elle est arrosée au S. et au N. par deux petits cours d'eau qui prennent leur source sur le territoire.

SOL : Surface généralement plate un peu ondulée au S. et au N. Les terres arables sont argileuses et la plus grande partie des prairies marécageuses. La profondeur de la couche végétale varie de cinq à dix pouces.

AGRICULTURE : On récolte, année commune, deux mille rasières de froment, huit cents de seigle, six cent quatre-vingt-treize d'escourgeon, mille huit cents à deux mille d'avoine, cent vingt de colza, mille cinq cents de féveroles, pois et vesces; on vend annuellement deux mille quatre cents à trois mille livres de foin; pois, fèves, pommes de terre, carottes, choux, navets, betteraves; le colza et le lin sont aussi des objets de culture. On récolte dans les vergers beaucoup de cerises, de noix, de pommes et de poires. Un dixième environ de la surface est planté en bois taillis et futaie. Les principales essences consistent en bois blancs, chênes, frênes, hêtres, ormes, bouleaux, peupliers, saules, taillis; on exploite la futaie pour les houillères des environs. Assolement sexennal. Vingt-

sept fermes. — On y élève des bœufs, des vaches, des porcs, des moutons, des poules, des dindons, des canards et des pigeons. En 1830, la commune renfermait cent vingt-deux chevaux de trait, propres au service de l'artillerie, quarante-trois poulains, deux cent quatre-vingt-cinq bêtes à cornes, cent quinze veaux, deux cent soixante-dix moutons, cent vingt porcs, trois chèvres; quelques ruches. — Lièvres, lapins, perdrix, cailles, peu nombreux. — Laine, beurre, fromage et peaux.

POPULATION : Hommes, six cent soixante, femmes, six cent quatre-vingt-dix-neuf; total : mille trois cent cinquante-neuf habitans. En 1829, le nombre des décès a été de quinze et celui des naissances de trente-un. En 1831, on y comptait mille trois cent soixante-quinze habitans.

HABITATIONS : Il y a une maison particulière, vingt-sept fermes, deux cent trente-six habitations rurales et vingt cabanes; une église, trois chapelles, une maison communale, une école primaire et une prison. — Résidence d'un officier de santé et d'un artiste vétérinaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il s'y trouve deux taillanderies, deux tanneries, une distillerie qui, depuis plusieurs années, n'est plus en activité; deux moulins à farine, mûs par le vent, et deux briqueteries.

ROUTES ET CHEMINS : Un grand chemin, non pavé, communique avec Dour, Warquegny, Erquenne, Athis et conduit à Bavay (France.)

BLEHARIES, commune du canton et à 2 lieues S. d'Antoing, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 S. de Tournay, et à 9 lieues 1/2 O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Hollains, à l'E. par l'Escaut qui la sépare de celle de Laplaigne; elle touche, au S., à la France; et à l'O., au territoire de Rongy.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé à un demi-quart de lieue de la grande route de Tournay à Valenciennes, et de deux hameaux, Espain que traverse la chaussée, et Fournes, à l'extrémité S. du territoire.

HYDROGRAPHIE : Ce territoire est baigné à l'E. par l'Escaut; le ruisseau de Leseul forme en serpentant sa limite avec Maulde (France). Un canal d'irrigation, alimenté par les eaux de l'Escaut et de la Scarpe, fertilise les nombreuses prairies que l'on remarque dans cette commune. Il y a deux étangs.

SOL : Surface assez unie; la partie orientale, comprise entre la chaussée et l'Escaut, présente une inclinaison sensible vers le fleuve. Le terrain est généralement fertile; la couche végétale la plus productive a jusqu'à quatorze pouces de profondeur; elle se compose d'une argile calcaire et sablonneuse et recouvre un lit d'argile rouge.

AGRICULTURE : On y cultive avec succès les diverses céréales et particulièrement le froment, le trèfle, la luzerne, les féveroles, les plantes oléagineuses et légumineuses. — Beaucoup de prairies; fort peu de pâturages. — Potagers et vergers dont les produits suffisent à la consommation locale. On y trouve quatre parcelles de bois taillis peuplés de frênes et de bois blancs; une petite pépinière. Ce terroir est très-bien cultivé; les travaux agricoles y ont une tendance marquée vers la culture flamande. Il y a cinq fermes. Le recensement de 1829 donne à la commune soixante-neuf chevaux, onze poulains, deux cent douze bêtes à cornes, trente-neuf veaux et soixante porcs.

POPULATION : Huit cent quatre-vingt-deux habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme deux cent dix-huit maisons, une église, une chapelle et une école primaire. On y distingue un petit château qui appartient à Mme la veuve Davaine.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture est l'unique occupation des habitans de cette commune; il ne s'y fait d'autre commerce que celui des productions du sol et des menues denrées. Il y a un moulin à

farine et à drèche, mû par le vent, trois brasseries dont deux sont assez importantes, un pressoir à huile; deux maréchaux ferrans, un charron, deux cordiers, un fabricant de tabac, un bourrelier, un marchand de grains, et cent soixante-sept bateliers.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Tournay à Valenciennes qui traverse le hameau d'Espain et le chemin vicinal de Bleharies à Rongy, sont les seuls moyens de communication praticables en hiver. — Un pont.

BLIQUY ou **BLICQUY**, commune du canton et à 2 lieues O. de Chièvres, de l'arrondissement et à 6 lieues N. O. du chef-lieu de la province; et à 5 lieues 1/2 E. de Tournay.

Elle est bornée au N. par les communes de Chapelle-à-Oie, Chapelle-à-Wattinnes et Ligne; à l'E. par celles de Moulbaix et Ormeignies; au S. par le territoire d'Aubechies, et à l'O. par ceux de Tourpes et Chapelle-à-Oie.

Cette commune se compose de son chef-lieu qui occupe à peu près le centre du territoire, et de quatre hameaux : Andricourt au N., Martimont et le Quesnoy à l'O., et Petit-Autreppe à l'E.

HYDROGRAPHIE : Elle est arrosée par la Petite-Dendre et trois autres cours d'eau dont deux sont assez considérables; la Petite-Dendre active trois moulins. Il y a en outre trois étangs : l'un est situé dans la partie centrale de la commune, un autre à Andricourt et le troisième à Petit-Autreppe.

SOL : Sa superficie, généralement unie, présente peu d'irrégularités. L'argile domine sur le plus grand nombre de points; la partie du terroir qui avoisine la Petite-Dendre, principalement au centre de la commune, est marécageuse. On y a exploité de la tourbe dans une localité appelée le Marais.— Les meilleures terres sont celles qui ont de huit à douze pouces de couche végétale, et se composent d'une argile douce et friable, plusou moins humide; les autres offrent une argile compacte, ou tourbeuse et ferrugineuse, dont la profondeur est de cinq pouces environ.

AGRICULTURE : Ce terroir produit du froment, du seigle, de l'escourgeon, de l'avoine, des féveroles, du foin, des trèfles, du lin, des pommes de terre et diverses espèces de plantes potagères et légumineuses. Les fourrages suffisent à la consommation locale. La plupart des prés sont fangeux et marécageux; on trouve dans le voisinage des métairies de gras pâturages. Les jardins, clos de murs ou de haies vives, offrent une culture soignée; plusieurs d'entr'eux sont garnis d'arbres fruitiers. La plantation des vergers est vigoureuse. Quelques parties boisées se montrent à Martimont, au centre de la commune et au Marais; elles consistent en taillis d'aunes mêlés de bois blancs et hêtres sur futaie; on fait la coupe des taillis de dix à douze ans. — Quelques oseraies d'un faible produit. Les terres sont exploitées avec succès, en grande, moyenne et petite tenue. — Élèves de chevaux pour la culture et le commerce, de bêtes à cornes et de moutons dont il se trouve un seul troupeau dans la commune. — Lièvres, perdrix et cailles. — Laine, beurre, fromage.

POPULATION : Mille sept cent cinquante-sept habitans.

HABITATIONS : La majeure partie est bâtie en briques et argile, avec toiture en chaume; quelques unes sont couvertes en pannes ou en ardoises. Il y a une église, quatre écoles primaires dont trois pour les garçons et une pour les filles; et un hospice destiné à recueillir les malades de la classe indigente : cet hospice, fondé en 1527 par Charles de Cressy, seigneur de Blicquy, jouit d'un revenu annuel de 1700 florins; la direction en est confiée à dix religieuses qui donnent en outre une éducation gratuite aux pauvres filles de la commune, et sont placées à la tête d'un pensionnat de jeunes demoiselles; la langue française, l'arithmétique, l'histoire, la géographie, la musique et les ouvrages de main sont les principaux élémens de l'enseignement.

Cet établissement renferme une chapelle desservie par un aumônier.

Plusieurs maisons de campagne embellissent ce terroir : le château de la Catoire à Andricourt, remarquable par son étendue, l'élégance de sa construction et le parc qui l'entoure, appartient à M. le comte d'Oultremont ; le hameau de Petit-Autreppe renferme la jolie habitation de M. de Milleville ; on en distingue une autre au Quesnoy, qui est occupée par M. Lemaire, et dans le centre de la commune une quatrième dont M. Du Roy est le propriétaire.

On trouve à Blicquy une tour ancienne d'une construction très-solide.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Exportation de productions agricoles, de bétail et de menues denrées ; une trentaine de chevaux sont vendus annuellement. On fait beaucoup de tricots de laine qui se livrent au commerce. Quatre métiers sont employés à la fabrication de la toile. Il y a trois moulins à farine et deux brasseries.

ROUTES ET CHEMINS : La route d'Ath à Leuse traverse une partie du territoire, au hameau d'Andricourt. La chaussée de Brunehault parcourt la commune du S. au N. Les chemins vicinaux sont impraticables pendant l'hiver. Il y a cinq ponts en briques.

BLOMETALE, dépendance de la commune de Biévène.

BLOUCK, dépendance de la commune de Biévène.

BLUE-RIEU, dépendance de la commune de Frasnes-lez-Buissenal.

BOESTRAETE, dépendance de la commune de Biévène.

BOIGNÉE, commune du canton et à 1 lieue E. de Gosselies, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 N. E. de Charleroy, à 11 lieues 2/3 E. du chef-lieu de la province.

Cette commune, enclavée de toutes parts dans la province de Namur, est bornée au N. par Tongrinne, à l'E. par Balâtre, au S. par Velaine, et à l'O. par Keumiée et Ligny.

Elle ne se compose que du village de ce nom, qui comprend la partie N. du territoire.

HYDROGRAPHIE : La Ligne ou la Live, circule sur une partie du terroir ; ce cours d'eau, qui est souvent à sec en été, alimente un moulin à farine et fertilise les prés riverains.

SOL : L'aspect de ce territoire diffère beaucoup de celui qui caractérise les autres communes du canton de Gosselies ; il offre, au contraire, de l'analogie avec le sol dont se composent les communes limitrophes, comprises dans la province de Namur ; cette ressemblance est surtout frappante dans la partie septentrionale. Le terrain est généralement montueux et parsemé de rochers ; et l'on n'y remarque point de plaines proprement dites. Les terres labourables ont été divisées en quatre classes : 1re classe, terre argileuse, forte ou friable, d'une teinte fauve et de huit à neuf pouces de couche végétale ; cette terre, qui repose rarement, est cultivée principalement en froment, seigle et escourgeon. La 2me classe se compose d'une terre argileuse, jaunâtre, plus compacte, et veinée dans plusieurs endroits ; elle n'a que six pouces environ d'épaisseur. Dans la 3me classe on comprend des terrains argileux et rocailleux, de cinq à six pouces de profondeur que les eaux ne pénètrent que difficilement ; ce sol exige beaucoup d'engrais, et produit du seigle, de l'avoine et des pommes de terre. Les terres de 4me classe sont entièrement glaiseuses, et contiennent des débris de roches ; elles n'ont que deux à trois pouces de profondeur et sont peu favorables à la culture des céréales et des pommes de terre.

AGRICULTURE : Ce terroir produit principalement du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, des féveroles, du trèfle, du foin, de la luzerne, du sainfoin, du lin, des pommes de terre, des légumineuses et des fruits. Les prairies situées le long de la Ligne reçoivent une irrigation soignée. Les pâtures sont à proximité des habitations, et produisent moins de foin que

les prés. Jardins cultivés en gros légumes. Vergers clos de haies et plantés de pommiers, poiriers et noyers. Il y a deux petits bois dont la contenance est d'environ un demi bonnier; l'un occupe un sol rocailleux et très-escarpé, et se compose d'un taillis maigre, d'essence de coudrier, saule et troëne, surmonté d'une futaie de chênes et de bouleaux; l'autre est situé sur un terrain plat, mais n'a pour toute futaie que quelques arbres épars et de mauvaise venue; les taillis sont en coudriers. Le sol est assez bien cultivé; on l'exploite en grande, moyenne et petite tenue. — Deux fermes. — On comptait en 1830 : trente-un chevaux, quatorze poulains, quarante bêtes à cornes, dix-neuf veaux, vingt porcs et cent vingt moutons.

POPULATION : Quatre cent quinze habitans.

HABITATIONS : La commune comprend quatre-vingt-quatre maisons dont deux fermes; la ferme de Mme Mondez, se compose de beaux bâtimens ruraux; elle est occupée par M. Philippe, bourgmestre de la commune. Il y a une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Quelques productions agricoles. Il y a un moulin à farine mû par eau, deux blanchisseries de toiles.

ROUTES ET CHEMINS : Cette commune n'est traversée par aucune grande route. Elle communique avec les environs par quatre chemins vicinaux, qui sont preque impraticables pendant l'hiver et dans les temps pluvieux.

BOIS, dépendance de la commune de Beclers.

BOIS, dépendance de la commune de Buzet.

BOIS, dépendance de la commune des Deux-Acren.

BOIS, dépendance de la commune de Melles.

BOIS, dépendance de la commune de Montrœul-au-Bois.

BOIS, dépendance de la commune d'Arquennes.

BOIS, dépendance de la commune de Bellecourt.

BOIS, dépendance de la commune de Bouvignies.

BOIS, dépendance de la commune de Quartes.

BOIS (LES), dépendance de la commune d'Houdeng-Aimeries.

BOIS (LES), dépendance de la commune de Guignies.

BOIS-BOURDON, dépendance de la commune d'Havay.

BOIS-CAHU, dépendance de la commune de Celles.

BOIS-DE-BLANDAINS (LE), dépendance de la commune de Marquain.

BOIS-DE-BOUSSU, dépendance de la commune de Boussu.

BOIS-DE-COUPLET, dépendance de la commune de Steenkerque.

BOIS-DE-L'ABBAYE, dépendance de la commune de Flobecq.

BOIS-DE-LENS, dépendance de la commune d'Herchies.

BOIS-DE-LESSINES, commune du canton et à 1 lieue 1/4 S. E. de Lessines, de l'arrondissement et à 9 lieues 1/3 E. N. E. de Tournay, et à 7 lieues 1/4 N. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune des Deux-Acren, à l'E. par celle de Marcq, au S. par les territoires de Hellebecq et Ghislenghien, et à l'O. par celui d'Ollignies.

Cette commune ne comprend que son chef-lieu.

HYDROGRAPHIE : Ce territoire n'est arrosé par aucun cours d'eau. Il y a plusieurs étangs.

SOL : Terrain très-montueux. Les parties les plus productives ont de six à dix pouces de couche végétale; elles se composent d'une argile jaune, un peu sablonneuse qui recouvre un lit de sable rougeâtre.

AGRICULTURE : Les principales productions sont le froment, le seigle, l'escourgeon, l'avoine, les féveroles, le trèfle, le

foin, le colza, les pommes de terre et les navets. La plupart des prés sont disséminés dans la commune. Il y a quelques gras pâturages. Les habitans récoltent dans leurs potagers les légumes nécessaires à leur consommation. On cultive le pommier, le poirier, le cerisier et le noyer, dont la végétation est assez vigoureuse. Les propriétés boisées offrent une contenance de cent quatre-vingt-neuf bonniers; elles consistent en taillis d'aunes, coudriers, chênes et bois blancs qu'on exploite en coupes réglées tous les treize ans. La majeure partie du terroir est répartie entre douze petites fermes. La culture y est soignée, principalement dans les exploitations d'un ordre inférieur. On y comptait, en 1830, soixante-neuf chevaux, treize poulains, cent quatre-vingts bêtes à cornes, vingt-huit veaux, trente-deux porcs, quatorze chèvres et deux ânes.

POPULATION : Mille six cent cinquante-neuf habitans.

HABITATIONS : Cette commune contient trois cent vingt-neuf maisons, une église, une chapelle et une école primaire. Il y a une société pour le tir à l'arc, sous le patronage de saint Servais et saint Protais, composée de trente-quatre membres. — Résidence d'un arpenteur. — On y remarque un ancien château, entouré d'eau; il appartient à M. Théodore, marquis d'Yve-de-Bavay.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture et la fabrication de toiles de lin sont les principales branches d'industrie. Les denrées agricoles sont transportées au marché de Lessines. Il s'y fait aussi un commerce de bois. — Un moulin à blé, mû par le vent, deux maréchaux-ferrans, un charron et un tonnelier.

ROUTES ET CHEMINS : Quelques chemins vicinaux facilitent les relations de la commune avec les environs.

BOIS-D'ELVILLE, dépendance de la commune de Jumetz.

BOIS-DE-MARQUAIN (LE), dépendance de la commune de Marquain.

BOIS-DE-NAUSSE, dépendance de la commune de Seneffe.

BOIS-DERODÉ, dépendance de la commune d'OEdeghien.

BOIS-DE-ROTTELEUR, dépendance de la commune d'OEdeghien.

BOIS-DE-VILLÉE ou VILLERS (LE), dépendance de la commune de Biercée.

BOIS-D'HAINE, commune du canton et à 1 lieue 1/4 S. de Seneffe, de l'arrondissement et à 4 lieues 1/2 O. N. O. de Charleroy, et à 5 lieues 1/4 E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Familleureux et Seneffe, à l'E. par Feluy; elle touche, au S., au territoire de Fayt, et à l'O. à celui de Saint-Vaast.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé à un quart de lieue de la grande route de Mons à Nivelles, et du hameau de Jolimont, assis sur une hauteur qui domine les environs; ce hameau se compose de quelques maisons bâties le long de la chaussée.

HYDROGRAPHIE : Le Rieu-de-Brabant forme en serpentant la limite de cette commune avec celle de Familleureux et Seneffe; ce ruisseau, de même que tous les autres cours d'eau qui circulent sur le territoire, tarit pendant les chaleurs de l'été; la plupart ne sont alimentés que par les eaux pluviales qui descendent des coteaux.

SOL : Très-inégal, coupé sur la majeure partie de sa surface. Le chef-lieu est situé dans un vallon couronné par des coteaux en pente roide. Le terrain est généralement peu productif; une argile humide et ingrate domine sur quelques points; sur d'autres, on trouve un sable léger et presqu'aride. Certaines parties arables se composent de bois défrichés. Les terres de de première classe consistent en une couche argilo-calcaire, coupée de sable roussâtre d'un pied de profondeur.

AGRICULTURE : On récolte du froment, du seigle, peu d'escourgeon (ce genre de culture ne réussit point sur toutes les terres; on le remplace le plus souvent par le seigle); de l'orge de mars, de l'avoine,

des féveroles, des pois, du foin, du trèfle, des pommes de terre, environ soixante-douze rasières de diverses espèces de légumes, tels que pois et fèves. Les prés ne reçoivent d'autre irrigation que celle des eaux pluviales. De gras pâturages, entourés de haies, avoisinent la plupart des métairies. Il y a quelques vergers plantés en pommiers pour la majeure partie. Une masse de bois couvrait anciennement la superficie de ce territoire; aujourd'hui il n'en existe pas une seule parcelle. — Assolement sexennal et quinquennal. — Trois fermes désignées sous les noms de Delamotte, Courtemotte et le Roculot. Il y avait, en 1830, trente-un chevaux, treize poulains, cent trente-cinq bêtes à cornes, soixante-dix veaux, soixante porcs, trente moutons.

POPULATION : Elle était, en 1829, de cinq cent vingt-trois habitans, dont deux cent soixante du sexe masculin et deux cent soixante-trois du sexe féminin. Dix décès, seize naissances; quatre mariages par année.

HABITATIONS : La commune renferme, cent dix-sept maisons, une église, deux chapelles et une école primaire. On remarque la maison de campagne de M. Durieux de Courtemotte.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une briqueterie, une forge de maréchal et un atelier de charron. — Commerce agricole; les habitans portent leurs denrées au marché de Nivelles.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Mons à Nivelles par Binche traverse le hameau de Jolimont sur une étendue d'environ deux cents mètres. Quatre chemins vicinaux, praticables en tout temps, communiquent avec les environs.

BOIS-D'HAURUS, dépendance de la commune d'Écaussinnes-Lalaing.

BOIS-DU-GOULOT, dépendance de la commune de Leval-Chaudeville.

BOIS-DU-LUC, dépendance de la commune de Houdeng-Aimeries, canton de Rœulx. Il se trouve dans cette localité une exploitation de houille assez considérable; elle consiste en cinq puits, d'où l'on extrait le combustible à l'aide de deux machines à vapeur.

BOIS-DU-ROI, ruisseau qui arrose la commune de Ransart.

BOIS-DU-TEMPLE, petit cours d'eau qui arrose la commune de Sars-la-Bruyère.

BOIS-HAVINOIS, dépendance de la commune d'Havinnes.

BOIS-HELIN, dépendance de la commune de Mainvault.

BOIS-HORLARD ou BOIS-HORLOR, dépendance de la commune de Tourpes.

BOIS-HUYAUX, dépendance de la commune de Buvrinnes.

BOIS-LA-HAUT (LE), dépendance de la commune d'Hyon.

BOITE, dépendance de la commune de Rance.

BOITERIE (LA), dépendance de la commune de Blaton.

BOITTE, dépendance de la commune de Ligne.

BOLLIGNIES, dépendance de la commune de Brugelette.

BOMERIE, dépendance de la commune de Montignies-le-Tilleul.

BOMMETEAU, ruisseau qui arrose la commune de Quevy-le-Petit.

BOMMETEAU, dépendance de la commune de Quevy-le-Petit.

BON-AIR, dépendance de la commune de Solre-saint-Gery.

BON-AIR, dépendance de la commune de Fleurus.

BON-AIR. *Voyez* BONNAIRE.

BONCHAMPS, dépendance de la commune de Thuin.

BON-CONSEIL, dépendance de la commune d'Arquennes.

BONNAIRE ou BON-AIR; dépendance de la commune de Waugenies.

BONNAIRE, dépendance de la commune de Lodelinsart.

BONNEAU, dépendance de la commune de Bary.

BONNE-ESPÉRANCE, ruisseau qui sépare la ville de Binche de ses faubourgs.

BONNE-ESPÉRANCE, dépendance de

la commune de Vellerielle-lez-Brayeux.

BONNE-FEMME, dépendance de la commune de Fleurus.

BONNE-FONTAINE (RUISSEAU DE LA), il prend sa source dans les champs de Moranfayt, commune de Dour, et longe la partie septentrionale de ce territoire.

BONNE-HAIE, dépendance de la commune de Hoves.

BONNET, dépendance de la commune de Havay.

BONNETEAN, petit affluent de la Trouille; il traverse le territoire de Bougnies du S. au N. E.

BONSECOURS, dépendance de la commune de Blaton.

BONSECOURS, dépendance de la commune de Péruwelz.

BONTÉ (LA), ruisseau qui arrose le territoire de Chimay.

BONTIGNIES, dépendance de Frasnes-lez-Buissenal.

BONVOULOIR, dépendance de la commune d'Havré.

BORAIN, dépendance de la commune de Soignies.

BORNE (LA), dépendance de la commune de Ragnée.

BORNE (LA), dépendance de la commune de Thuin.

BOSKANTE, dépendance de la commune d'Hoves.

BOSQUET (LE), dépendance de la commune de Froid-Chapelle.

BOSSU-LES-WALCOURT, commune du canton et à 2 lieues 1/3 E. de Beaumont, de l'arrondissement et à 6 lieues 1/2 S. de Charleroy, et à 9 lieues 2/3 S. S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Silenrieux (province de Namur), à l'E. par celle de Cerfontaine (même province), au S. par les territoires d'Erpion et Barbançon, et à l'O. par celui de Castillon.

Cette commune comprend le chef-lieu, situé dans la partie occidentale du territoire, et trois dépendances, Ferme-de-sept-Ans, Forge-Féronval et Moulin-à-Farine.

HYDROGRAPHIE : L'Eau-d'Heure et plusieurs de ses affluens arrosent le territoire; les inondations de cette rivière sont nuisibles aux propriétés riveraines. — Un étang profond de 2 aunes, servant de réservoir à l'usine de Féronval.

SOL : Extrêmement varié sous le rapport de l'aspect; il est sillonné de collines. Les plaines que l'on y rencontre ont une inclinaison assez prononcée. Des coteaux en pente très-roide se montrent sur divers points. La terre végétale a six pouces d'épaisseur dans les parties les plus productives.

AGRICULTURE : Ce terroir produit, par année, deux mille quatre cents rasières d'épeautre, trois cents de seigle et deux mille d'avoine. Les fourrages que l'on y dépouille ne suffisent pas à la consommation locale. On recueille diverses espèces de légumes dans les jardins. Quelques vergers sont plantés de pommiers, poiriers, cerisiers et noyers; en général, les arbres fruitiers ne prospèrent point sur ce terroir. Des bois taillis et futaie occupent près de la moitié de la superficie; leur essence est un mélange de chênes, hêtres, bouleaux, aunes, charmilles et coudriers; les chênes et les hêtres dominent généralement et fournissent des bois de construction; les taillis sont exploités en coupes réglées de quatorze à dix-huit ans. On cultive les terres arables en grande, moyenne et petite tenue. — Onze fermes. — Assolement triennal et jachères. Il s'y trouve quelques pâtures-sarts, sur lesquelles on dépouille un peu d'avoine et des pommes de terre, tous les huit, dix ou douze ans. — Fumier, chaux et cendres de tourbe pour engrais. Cinquante chevaux et vingt-un bœufs sont employés à l'agriculture. On donne vingt-quatre florins pour le labourage d'un bonnier. Cette commune comptait, en 1830, cent quatre chevaux, trente-sept poulains, cent quatre-vingt-deux bêtes à cornes, quarante-neuf veaux, soixante-dix porcs, neuf cent quatre-vingt-dix moutons. — Volaille pour la consommation. — Lièvres et perdrix en petit nombre. L'étang de

Féronval est peuplé de carpes. — Laine, beurre et fromage.

POPULATION : Cinq cent quatre-vingt-un habitans; savoir : deux cent quatre-vingt-un du sexe masculin et trois cents du sexe féminin. On a compté, en 1829, quinze naissances et onze décès. Le nombre des mariages est annuellement de quatre. En 1831, il y avait cinq cent quatre-vingt-huit habitans.

HABITATIONS : Les maisons sont construites en pierres et couvertes en chaume; le plus grand nombre sont agglomérées; quelques-unes sont éparses sur le territoire. On y trouve une maison de campagne qui appartient à M. de Henin, une église, une maison communale, une école et un bureau de perception des contributions directes.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une affinerie de fer, avec un système de marteaux, une petite brasserie, une tannerie et un moulin à blé. On y trouve aussi trois fabriques d'étoffes de laine ou serges que l'on teint en bleu : cette fabrication occupe six métiers à tisser. Trois autres métiers sont employés à la confection de toiles de lin. — Deux maréchaux ferrans, deux tailleurs de pierre, un charron, un tonnelier et un bourrelier. Le surplus des productions agricoles est livré au commerce.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Philippeville à Beaumont traverse le territoire du N. au S. Les chemins vicinaux, quoique bien entretenus, sont très-mauvais en hiver.

BOUCHENIES, dépendance de la commune de Wasmes-Audemetz-Briffœul.

BOUCHENIETTE, dépendance de la commune de Vezon.

BOUCQ-DU-HAUT, dépendance de la commune de Saint-Sauveur.

BOUDRENGHIEN, dépendance de la commune de Flobecq.

BOUFFIOULX, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/3 E. de Charleroy, à 1/3 de lieue S. de Châtelet, et à 10 lieues E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. et à l'E. par la commune de Châtelet, au S. par celle d'Acoz, à l'O. par les territoires de Couillet et Loverval.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé dans un fond, et du hameau de Champ-Borgniaux, à un quart de lieue du groupe principal.

HYDROGRAPHIE : La Sambre baigne un coin du territoire vers Montignies-sur-Sambre. Plusieurs cours d'eau sillonnent la superficie; les principaux sont les ruisseaux d'Acoz et d'El-Ris, affluent du premier. Les ruisseaux de Sire-Matagne et Longue-Haie séparent Bouffioulx d'Acoz et de Châtelet. L'Acoz active quelques usines.

SOL : Le territoire de cette commune présente un grand nombre de coteaux, dont la plupart ont une pente très-roide. Sur quelques points, et principalement dans la partie méridionale, le long de l'Acoz, on rencontre des masses de roches calcaires. Le sol est très-varié; il consiste en couches sablonneuses et argileuses, plus ou moins mélangées de pierres calcaires. On y exploite de l'argile figuline (terre à potier). Les meilleures terres arables se composent d'une argile jaunâtre, et ont de huit à neuf pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Les principales productions sont : le froment, le méteil, l'épeautre, le seigle, l'avoine, le trèfle, le foin et les légumes. Il y a soixante-trois bonniers environ de prés. On y dépouille beaucoup et de bon foin. Les vergers sont garnis de pommiers et de poiriers. Les bois futaie et taillis occupent une superficie de trois cent dix bonniers, dont deux cent neuf environ appartiennent au gouvernement. Il y a seize bonniers de broussailles. On cultive les terres avec soin en moyenne et petite tenue. Il y a cinq bonniers environ de terres incultes. — Une ferme. — Il y avait, en 1830, cent cinquante-quatre chevaux, sept poulains, cent trente-cinq bêtes à cornes, vingt veaux, quatre-vingts

porcs, deux cent cinquante moutons, six chèvres, quatre ânes et six mulets.

POPULATION : Mille vingt-sept habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme deux cent dix maisons, assez régulièrement bâties en pierres. Il y a une église, deux chapelles, une école primaire et une société de musique.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture, l'exploitation des bois et la fabrication de la poterie de terre fournissent les principaux moyens d'existence aux habitans de cette commune. On y compte plusieurs fabriques de pots communs ou vernissés, on leur donne le vernis au moyen du sel commun qu'on ajoute, lorsque la cuisson est à peu près terminée. Il y a une platinerie, une fonderie, une brasserie et trois moulins à blé. — Commerce de poterie.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Châtelet à Philippeville par Gerpinnes, traverse le territoire. Divers chemins vicinaux communiquent avec Châtelet, Presles, Acoz, Loverval et Couillet. Ils sont assez praticables. Il y a un pont en pierre.

BOUGETERRE, dépendance de la commune de Bienne-lez-Happart.

BOUGHORS, dépendance de la commune d'Angreau.

BOUGNIES, commune du canton et à 2 lieues E. de Paturages, de l'arrondissement et à 1 lieue 2/3 S. de Mons.

Elle est bornée au N. par les communes d'Asquillies et Noirchain, à l'E. et au S. par celle de Quevy-le-Petit, et à l'O par celle de Genly. Une pointe de ce territoire se prolonge aussi à l'E. vers Harveugt.

Elle n'a pour dépendances que quelques maisons isolées.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau de Bonneteau traverse le village et son territoire dans la direction du S. au N. E. et le divise en deux parties à peu près égales.

SOL : Le terrain est assez plat; quelques coteaux bordent les deux rives du ruisseau. Le sol, de nature argileuse, est en général de bonne qualité. Les flancs des coteaux sont rocailleux et sablonneux. Couche végétale de six à dix pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On sème tous les ans trente bonniers de froment, quinze de seigle, vingt-cinq de méteil, vingt-cinq d'escourgeon, trente d'avoine, vingt de féveroles, dix de colza, huit de lin, huit de sarrasin et trente de prairies artificielles. Légumes et fruits pour la consommation. Les vergers sont entourés de haies vives. Peu de bois. Quelques terrains sont plantés d'ormes et de bois blancs. — Assolement quinquennal et quadriennal. — Chaux, cendres de houille et de Hollande pour l'amendement des terres. Le prix moyen du labourage d'un hectare de terre est de vingt-deux florins. — On élève très-peu de bétail. En 1830, on n'y comptait que trente-trois chevaux, quarante-neuf bêtes à cornes et trente porcs. — Fréquentation du marché de Mons.

POPULATION : Deux cent soixante-trois habitans. En 1829, il y a eu six décès et neuf naissances.

HABITATIONS : Cinquante-cinq maisons, construites en briques et couvertes en chaume; quelques-unes en pannes ou en ardoises. Il y a une église, une chapelle et une maison de campagne.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Deux moulins à farine, dont l'un est mû par le vent; un apprêteur de lin, un sabotier et un maréchal ferrant. — Commerce agricole.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Mons à Maubeuge passe à une demi-lieue et à l'E. du chef-lieu. Les chemins vicinaux conduisent à Ciply, Genly, Noirchain, Quevy-le-Petit et Asquillies. Ils sont bien entretenus, mais cependant difficiles à pratiquer dans les mauvaises saisons.

BOUILLON, ruisseau qui arrose le territoire d'Acoz.

BOUILLY, dépendance de la commune de Haine-Saint-Paul.

BOUINES, dépendance de la commune de Bourlers.

BOULAN, dépendance de la commune de Baileux.

BOULOIS, dépendance de la commune de Cambron-Saint-Vincent.

BOULOIS, dépendance de la commune de Montignies-lez-Lens.

BOURANG, dépendance de la commune des Deux-Acren.

BOURG (LE), dépendance de la commune d'Orcq.

BOURGACHE, dépendance de la commune de Rumillies.

BOURGAGE-DU-PRINTEMPS, dépendance de la commune de Willemeau.

BOURGES, dépendance de la commune de Momignies.

BOURGQUENBRAY, dépendance de la commune de Gauraing-Ramecroix.

BOURLERS, commune du canton et à 2 lieues de Chimay, de l'arrondissement et à 11 lieues 2/3 S. de Charleroy, et à 14 lieues S. S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Chimay, Virelles et Vaulx, à l'E. par celles de Baileux, au S. par le territoire de Chimay.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé à peu près au centre du territoire, partie dans un fond et partie sur le penchant d'une colline, et des hameaux de Poteaupré ou Peau-tau-Près, Scourmont, Vivier-Jean-Jeot, la Bouverie et Bouines.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau de Longchamps prend sa source dans les bois de Bourlers, au marais de Laurent-Lebrun; il arrose le territoire du S. au N. Quelques petits cours d'eau sillonnent les flancs des collines. Le Longchamps sert principalement à l'irrigation des prés riverains. Il y a plusieurs étangs dans la commune; ils alimentent un lavoir pour la mine de fer, une raffinerie de sel et une brasserie.

SOL : A l'exception des parties centrales et septentrionales, qui offrent assez d'uniformité, le territoire est très-montueux.

La partie du territoire comprise entre les bois du Sud et le chef-lieu, est très-déprimée et s'incline en pente rapide; les bords du ruisseau de Longchamps sont également escarpés, principalement près la limite de Forges. — Terrain argileux, rocailleux et schisteux; une grande partie de la surface arable consiste en une terre schisteuse, froide; les terres végétales les moins ingrates se composent d'argile d'un rouge brunâtre, assez douce, de quatre à six pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On récolte sur ce terroir du seigle, du méteil, de l'épeautre, de l'avoine, des féveroles, du foin, du trèfle, des pommes de terre, des carottes, des navets, des pois, des haricots et autres légumes. Quelques vergers sont plantés de pommiers, poiriers, pruniers, cerisiers et noyers. Les bois taillis et futaie occupent les deux cinquièmes de la superficie. Les taillis consistent en coudriers et charmes assez touffus et de belle venue, la futaie se compose de chênes et bouleaux. On y trouve aussi des bois blancs et des hêtres. On exploite les taillis régulièrement tous les vingt ans. La coupe effectuée en 1828 a produit pour une somme de mille cinq cents cinquante-trois florins cinquante cents, sans y comprendre cent huit cordes trois quarts de bois, de cent quatre-vingt-douze pieds cubes, d'une valeur de huit cent dix florins, qui ont été distribués parmi les habitans. — Culture à grande, moyenne et petite tenue. — Assolement, triennal et jachères. — Quelques pâtures-sarts, sur des rochers à peine recouverts par quelques pouces de tuf rougeâtre. Le fumier, la chaux et les cendres de mer, sont les principaux engrais. On évalue à seize florins le labourage d'un bonnier. Les chevaux qu'on y élève sont petits, mais assez forts; on les emploie concurremment avec les bœufs pour les travaux agricoles et le transport. On comptait, en 1830, quarante-six chevaux, quatorze poulains, deux cent huit bêtes à cornes, quarante veaux, trente-trois porcs, trois cents moutons. — Poules, canards. — Année commune, une douzaine de ruches. Le menu gibier consiste en lièvres.

perdrix et cailles, ces deux dernières sont peu nombreuses. On y trouve aussi des sangliers et des chevreuils. Les forêts environnantes servent de retraite aux loups, qui ne deviennent nuisibles par leurs excursions qu'en hiver. LeLongchamps nourrit quelques truites et un assez grand nombre d'écrevisses. Les étangs fournissent à la pêche des carpes, des tanches, du poisson blanc et des perches. Le beurre et le fromage de Bourlers sont assez estimés. On recueille aussi du miel.

POPULATION : En 1829, cinq cent trentecinq habitans, dont deux cent soixantecinq hommes et deux cent soixante-dix femmes, dix-huit naissances dont treize mâles : onze décès, dont sept du sexe masculin ; quatre mariages.

HABITATIONS : La commune renferme cent seize maisons ; la plupart sont agglomérées, construites en pierres et couvertes en paille. Le chef-lieu en comprend soixante environ. Il y a une église, trois chapelles et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une fabrique de poterie de grès qui rapporte annuellement jusqu'à trois mille francs, et quatre fabriques de poteries de terre dont le produit annuel s'élève à quatre mille francs ; la majeure partie est exportée en France, malgré les droits d'entrée qui s'élèvent au taux énorme de 54 °/o pour la poterie en grès et à plus de la moitié pour la poterie en terre. L'argile qu'on emploie pour cette fabrication est exploitée sur les lieux. On y trouve aussi une raffinerie de sel très-importante, où l'on travaille annuellement jusqu'à soixante-treize milles kilogrammes de sel brut d'Espagne et de Portugal ; on en fait une grande exportation en France. — Une brasserie non activée, deux forges de maréchal et un atelier de charron. Les habitans de Bourlers sont très-laborieux, la plupart s'occupent de l'extraction du minérai de fer ou travaillent dans les environs. Les cultivateurs portent leur beurre, leur fromage et quelques fruits au marché de Chimay.

ROUTES ET CHEMINS : Le chemin de Chimay à Rocroix traverse le village ; celui de Chimay à Couvin coupe une partie du territoire vers le N. ; les autres chemins vicinaux communiquent avec Chimay, Forges, Baileux ; ils sont assez praticables.

BOURLIQUET, dépendance de la commune de Frasnes-lez-Buissenal.

BOURLON, dépendance de la commune d'Ellebecq.

BOURLON, dépendance de la commune de Bassily.

BOURLOTTE, dépendance de la commune de Hoves.

BOUSSOIT, commune du canton et à 1 lieue 1/2 S. de Rœulx, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/3 E. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Thieu, à l'E. par celle de Maurage, au S. et à l'O. par le territoire de Havré, et au N. O. par celui de Ville-sur-Haine.

Cette commune ne comprend que son chef-lieu.

HYDROGRAPHIE : Elle est arrosée par la Haine et par le ruisseau de Thiriau. La Haine fertilise les prairies riveraines. Le Thiriau active un moulin à farine. Il y a plusieurs petits étangs.

SOL : Le terrain est généralement uniforme ; on ne remarque des dépressions que sur un petit nombre de points. La surface arable est assez variée ; les parties les plus productives offrent une argile végétale, douce, mais plus ou moins froide, de six à sept pouces de profondeur ; il en est d'autres, formées d'argile humide, de couleur bleuâtre ; cette dernière espèce est particulièrement propre à la culture des féveroles.

AGRICULTURE : Ce terroir produit du froment, du seigle, du méteil, de l'escourgeon, de l'avoine, des féveroles, du trèfle, du colza, du lin, du houblon, des pommes, de terre et diverses espèces de légumes. Quelques prairies fertilisées par les eaux de la Haine donnent du foin de bonne qualité et assez abondant. — Jardins, houblonnières et vergers cultivés avec soin. On y trouve des taillis de coudriers et

d'aunes, surmontés de bois blancs sur futaie. Il y a deux petites pépinières. Les exploitations agricoles sont en grande, moyenne et petite tenue : cinq fermes. — Assolement sexennal, quinquennal et quadriennal; les terres de première classe reposent rarement. Le recensement de 1829 a donné : trente-un chevaux, neuf poulains, soixante-onze bêtes à cornes, sept veaux, douze porcs et sept ânes.

POPULATION : Cinq cent et deux habitans.

HABITATIONS : La commune renferme quatre-vingt-onze maisons, une église et une école primaire. Le château de M. le marquis Dumont de Gages, bâti à la moderne, d'une construction régulière, et entouré de terrains d'agrément, mérite d'être vu; il est occupé pendant la belle saison.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une brasserie, une blanchisserie de toiles, un moulin à farine mû par eau; un maréchal ferrant. Les cultivateurs fréquentent le marché de Mons, où ils transportent leurs denrées.

ROUTES ET CHEMINS : Cette commune est traversée par le grand chemin de Mons à Carnières et par plusieurs chemins vicinaux, impraticables en hiver. — Un pont en briques sur la Haine.

BOUSSU, commune et chef-lieu de canton, de l'arrondissement et à 2 lieues 2/3 O. de Mons, à 8 lieues 2/3 S. E. de Tournay.

Elle est bornée au N. par les communes de Baudour et Saint-Ghislain, à l'E. par celle de Hornu, au S. par le territoire de Dour, et à l'O. par ceux d'Élouges et Thulin.

Cette commune se compose de son chef-lieu et de sept dépendances : Bois-de-Boussu, Cavesse, Cornon, Cornet, Haine, Hanneton et Petit-Bruxelles.

HYDROGRAPHIE : Au N. la Haine sépare le territoire de Boussu de celui de Saint-Ghislain : la Haine communique avec le canal de Mons à Condé par le canal de Caraman, ouvert à la navigation en 1815. La plupart des ruisseaux qui parcourent cette commune sont alimentés par des sources ou par les eaux des houillères : il arrive assez souvent que pendant les chaleurs de l'été, ces ruisseaux demeurent à sec : à l'E., l'Autreppe forme la limite avec Hornu; quelques prairies sont arrosées par le Grand-Courant. Les eaux de la Haine font mouvoir un moulin à blé.

SOL : La région qui est comprise entre le village et les limites N. et E. présente une plaine unie; mais à mesure que l'on s'avance vers le S. et l'O., le sol s'exhausse par degré et forme une espèce d'amphithéâtre, d'un aspect très-pittoresque. Ce terrain appartient en général au bassin houiller de l'O. de Mons; les couches supérieures offrent une terre meuble, argilo-sablonneuse, de cinq à douze pouces de profondeur, moins productive sur les sommités du terroir que dans les plaines; au-dessous gisent des bancs de calcaire crayeux, de poudingues siliceux et psammitiques, de psammites micacé, schistoïde et calcaire qui recouvrent ou encaissent les dépôts houillers formés presqu'entièrement de houille feuilletée; ce combustible alimente une exploitation considérable dans le bois de Boussu. C'est dans cette même localité que l'on a ouvert, il y a seize ou dix-sept ans, une carrière de spammite micacé : cette roche y forme des masses étendues, susceptibles de se déliter en feuillets aussi minces que ceux de l'ardoise; l'inclinaison des couches est assez régulièrement de trente-cinq à quarante degrés avec l'horizon, et leur direction de l'E. à l'O.; la pierre est d'un gris-sale, peu foncé; elle se compose de grains assez gros, et d'une quantité considérable de paillettes de mica, liés par un ciment argileux. La facilité avec laquelle elle se laisse tailler la rend propre à divers ouvrages; on en fabrique des meules qui servent à aiguiser les gros outils et à dégrossir les pièces en fer. On la débite aussi en équarris; mais comme elle a l'inconvénient de se déliter et de se fendre après les gelées, on a dû en restreindre l'usage aux constructions intérieures; on l'avait d'abord appliquée au

pavement des habitations, mais on a dû y renoncer parce que l'eau que l'on versait sur ce pavé en imprégnait le tissu et faisait soulever les lames. Le calcaire crayeux est exploité dans une carrière pour la fabrication de la chaux. Le règne minéral offre en outre de la chaux carbonatée dodécaèdre, et du mica écailleux blanc.

AGRICULTURE : Ce terroir produit principalement du froment, du méteil, du seigle, de l'escourgeon, de l'avoine, des féveroles, du foin, du trèfle, du chanvre, du lin, du colza et des pommes de terre. On récolte, année commune, mille deux cents rasières de froment. La plupart des prairies occupent la partie du terroir comprise entre la Haine et la grande route de Mons à Valenciennes; elles sont arrosées par les eaux du Grand-Courant. On cultive principalement le pommier et le poirier dans les vergers. Les deux neuvièmes du territoire sont couverts de bois taillis et futaie; leur essence offre un mélange de chênes, frênes, saules, aunes, charmes, et coudriers de belle venue; les taillis s'exploitent en coupes réglées tous les treize ans. On cultive les terres avec beaucoup de soins en grande, moyenne et petite tenue. Il y a quinze fermes. Le système des jachères n'est en usage que pour les parties les moins productives : celles-ci reposent ordinairement après six ans de culture. En 1830 on comptait : deux cent trois chevaux, cinquante poulains, deux cent trente bêtes à cornes, quarante veaux, cent cinquante moutons, vingt chèvres et six ânes.

POPULATION : Elle était en 1829 de deux mille huit cent quatre-vingt sept habitans, savoir : mille trois cent quatre-vingt quatre hommes et mille cinq cent trois femmes. Il y a eu pendant cette même année cent seize naissances, dont quarante-six garçons et soixante-dix filles; et cinquante-neuf décès; vingt-huit individus du sexe masculin et trente-un du sexe féminin.

HABITATIONS : La commune de Boussu contient cinq cent quarante-quatre maisons; le groupe principal ou le *village*, se compose de cinq cents maisons. Il y a une église, une chapelle; une maison communale, deux écoles primaires, et un bureau des postes aux lettres. Elle est la résidence d'un juge de paix, d'un inspecteur honoraire des chemins vicinaux, d'un receveur pour l'enregistrement et les domaines, d'un contrôleur et d'un inspecteur des contributions directes, d'un notaire et d'un arpenteur-géomètre. Il y a une confrérie pour le tir à l'arbalète, sous l'invocation de Saint-Maurice.

M. le comte de Caraman de Beaumont possède à Boussu un château magnifique. Placé au milieu d'un parc de la meilleure ordonnance et environné de prairies fertiles entrecoupées de bosquets et de terres labourables, ce château, dont les dépendances sont arrosées par la Haine, réunit encore à l'agrément du site, un intérêt non moins puissant, celui d'anciens souvenirs historiques. Il est bâti sur les ruines du château dont Jean d'Henin, seigneur de Boussu, jeta les premiers fondemens en 1539 : Guicchiardin, dans sa description des Pays-Bas, dit que *c'est une œuvre célèbre à cause de sa rare architecture :* parmi les objets de luxe qui embellissaient cette résidence, on y distinguait une statue en argent de douze pieds de hauteur, représentant Hercule, que Jean d'Henin devait à la magnificence de l'empereur Charles V, ce prince visita ce château en 1545 : d'après une tradition qui n'est pas encore détruite, le seigneur de Boussu aurait fait mettre le feu à son château, immédiatement après le départ du monarque, pour que toute autre réception fût désormais impossible : cependant l'histoire rapporte que quatre ans plus tard, Philippe II, se rendant à Mons, pour y être inauguré Comte de Hainaut, vint aussi payer son tribut d'admiration à ce chef-d'œuvre d'architecture, qui eut ensuite beaucoup à souffrir des événemens de la révolution sous le règne du même prince, auquel la famille d'Henin demeura constamment fidèle. Une particularité qui n'est pas sans intérêt, c'est que ce fut du château de Boussu que

Louis XIV, âgé seulement de dix-sept ans, dirigea le siége de Saint-Ghislain en 1655. Telle qu'elle existe de nos jours, cette résidence ne conserve de l'ancienne qu'une espèce de forteresse qui paraît avoir fait partie de la magnifique entrée dont parle Guicchiardin : parmi un grand nombre d'inscriptions dont les ruines ont conservé les caractères, on en lit une qui est conçue en ces termes : « Gez y seray Boussut, « et J'y serai Boussu. » On prétend que ce fut par ces mots que Charles V répondit à Jean d'Henin lorsque celui-ci le pria d'honorer de sa présence le château qu'il venait de faire élever.

Cette inscription se voit encore au-dessus de la chapelle sépulchrale des seigneurs de Boussu, laquelle tient à l'église paroissiale: l'intérieur de cette chapelle, dont le parvis est très-beau, est décoré de monumens en albâtre et en marbre de diverses couleurs; en face de l'autel s'élève un sarcophage qui renferme, dit-on, les restes de Jean d'Henin et d'Anne de Bourgogne, son épouse, morte en 1551. Au-dessus de ce tombeau, plusieurs statues en albâtre sont agenouillées au pied d'un crucifix : la partie inférieure représente un homme dans l'attitude de la mort; mais ce qui paraît attirer plus particulièrement l'attention des curieux, est un squelette en pierre blanche, dont le travail est d'une exactitude anatomique bien rare à cette époque : Au centre de la chapelle est un caveau sépulchral consacré à la sépulture des seigneurs de la maison de Boussu; une large table en cuivre le recouvre et porte les noms des personnes inhumées. Cette chapelle est très-ancienne : elle existait déjà au treizième siècle; mais elle fut plusieurs fois dévastée, ainsi que l'église, surtout en 1674, époque où la soldatesque se livra aux plus grands excès et détruisit même les archives.

commerce et industrie : Extraction du calcaire crayeux pour la fabrication de la chaux, de la houille que l'on exploite dans neuf bures. On importe annuellement sept mille quatre cent soixante rasières de froment pour alimenter la consommation locale, qui est de huit mille six cent soixante environ, et pour une valeur de deux cent quatre-vingt mille florins en céréales, épiceries, toiles, étoffes de toutes espèces, etc. Le commerce d'exportation consiste principalement en six cent mille quintaux de houille, dont les deux tiers pour la France; la valeur des objets exportés s'élève annuellement à trois cent vingt-huit mille florins, savoir : en houille, deux cent quarante mille; en bière, soixante-quinze mille; en vin et genièvre, cinq mille; en colza, chenevis et moutarde, huit mille. La bière qui s'y fabrique est réputée une des meilleures du pays, tant pour son goût agréable, que pour sa qualité bienfaisante et son degré de conservation : il y a cinq brasseries qui produisent annuellement quinze mille barils de bière. — Un moulin à farine, mû par l'eau, avec trois couples de meules, une fonderie et forge où l'on fond et façonne divers objets en fer et cuivre pour les mécaniques employées dans les houillères, une raffinerie de sel dans laquelle on raffine annuellement près de vingt mille livres de sel brut.

foires et marchés : Il s'y tient deux foires par année : l'une, le troisième lundi après Pâques; l'autre, le premier lundi d'octobre. Il y a un marché tous les mardis; mais qui n'est pas fréquenté.

routes et chemins : La grande route de Bruxelles à Valenciennes traverse la commune de l'E. à l'O., et partage son territoire en deux parties presqu'égales. Deux chemins pavés se dirigent, l'un vers Dour et les fosses à houille du bois de Boussu, et l'autre vers la Haine, à proximité du canal de Caraman; ce dernier chemin, qui est en grande partie la propriété d'une société charbonnière, sert au transport du combustible que l'on charge sur bateau. — Un pont en bois.

histoire : La terre de Boussu, où déjà, dès le septième siècle, les enfans du comte Renier *au long col* avaient construit une forteresse que les Normands détruisirent en 974, fut érigée en comté l'an 1530, en

faveur de Jean d'Henin, premier écuyer de Charles-Quint.

BOUSTAINE, dépendance de la commune de Merbes-le-Château.

BOUTÉGNIES, dépendance de la commune de Grand-Reng.

BOUTEILLERIE (LA), dépendance de la commune de Thirimont.

BOUTERIE, dépendance de la commune de Sivry.

BOUTONVILLE, dépendance de la commune de Baileux.

BOUVERIE (LA), dépendance de la commune de Bourlers.

BOUVERIES (LES), dépendance de la commune de Merbes-le-Château.

BOUVERIES, dépendance de la commune de Frameries.

BOUVEROIR, ruisseau qui arrose la commune de Quevy-le-Petit.

BOUVIGNIES, commune du canton et à deux tiers de lieue N. d'Ath, de l'arrondissement et à 7 lieues E. de Tournay; et à 6 lieues 2/3 N. N. O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune d'Ostiche, à l'E. par celle de Rebaix; elle touche, au S., au territoire d'Ath, et à l'O. à celui de Mainvault.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé sur le grand chemin d'Ath à Renaix, presqu'à l'extrémité du territoire, vers Ath, et de trois dépendances: Dernier-Pré, Bois et Marais.

HYDROGRAPHIE : Le Platieu et le Ruisseau-de-la-Fontaine sont les principaux cours d'eau; le dernier forme la limite avec le territoire d'Ath. Ces ruisseaux tarissent souvent en été; ils ne servent qu'à l'irrigation des prairies.

SOL : Le terrain y est en général très-déprimé, surtout au N. et à l'O. On y distingue plusieurs éminences, et entre autres, le Champ-de-Saint-Pierre, colline élevée d'où la vue plane sur la ville d'Ath et sur plus de quinze villages des environs. Ce monticule a été et sera toujours une position militaire très-importante. Les parties du terroir qui avoisinent le chef-lieu, présentent quelques belles plaines; mais leur inclinaison est assez prononcée. Les campagnes de Bouvignies sont presqu'aussi productives que celles d'Ath; elles offrent une terre argileuse, douce, très-meuble, un peu froide, de huit à douze pouces de couche végétale. On y trouve des terres légères et incohérentes; d'autres sont glaiseuses, détrempées, compactes et caillouteuses; leur profondeur est de six à sept pouces.

AGRICULTURE : On récolte beaucoup de froment, peu de seigle, de l'escourgeon, de l'avoine, des féveroles, du foin, du trèfle, de la luzerne, du colza, du lin et des pommes de terres. On cultive dans les jardins pour la consommation locale, diverses espèces de plantes potagères et légumineuses. Le pommier et le poirier sont les principales essences d'arbres fruitiers qui peuplent les vergers. Il y a quelques mauvais bois taillis composés de charmilles, d'aunes et de chênes. — Culture à grande, moyenne et petite tenue : deux fermes. Le recensement de 1829 donne à la commune : soixante-dix chevaux, quarante poulains, soixante bêtes à cornes et vingt porcs. Il y a deux troupeaux de moutons. — Laine, beurre et fromage.

POPULATION : Sept cents habitans.

HABITATIONS : Cette commune contient cent trente habitations; le chef-lieu en comprend dix à douze mal bâties; le reste est épars çà et là sur le territoire. La plupart des maisons sont construites en briques et ont la toiture en chaume. Il y a une église et une école primaire. — Résidence d'un artiste vétérinaire. On y remarque une assez jolie maison de campagne qui appartient à Madame Franquet.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La laine est vendue sur les lieux. On exporte un peu de beurre et de fromage. Le tissage des toiles, qui occupe environ quarante métiers, est la principale branche d'industrie; ces toiles se vendent à Ath et à Renaix. — Un maréchal ferrant et un tonnelier.

ROUTES ET CHEMINS : Le grand chemin

de Renaix et trois chemins vicinaux facilitent les communications avec les environs. — Un pont en pierre.

BOUVRIE, dépendance de la commune de Chimay. On y compte onze habitations.

BOYÈRE (LA), dépendance de la commune de Nechin.

BRABANT, petit affluent de la Senne qui arrose le territoire de Marche-lez-Ecaussinnes de l'E. à l'O., et y active deux moulins à farine.

BBACKEL, dépendance de la commune de Wodecq.

BRACQUEGNIES, dépendance de la commune de Strepy.

BRAFFE, commune du canton et à 1 lieue 1/4 N. de Peruwelz, de l'arrondissement et à 3 lieues 2/3 E. de Tournay; et à 7 lieues O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Baugnies et Willaupuis, à l'E. par celle de Bury, au S. par les territoires de Bury, Brasmenil et Roucourt, et à l'O. par celui de Wasmes-Audemetz-Briffœil.

Cette commune ne renferme que son chef-lieu, situé à peu près au centre du territoire.

HYDROGRAPHIE : Un petit cours d'eau limite la commune avec celle de Bury. Il y a plusieurs étangs.

SOL : La superficie, généralement unie, ne présente qu'un petit nombre d'ondulations. Le sol est argileux pour la majeure partie; les terres arables les plus productives ont de dix à douze pouces de couche végétale.

AGRICULTURE : Les productions territoriales consistent en froment, seigle, orge de mars, orge d'été, avoine, féveroles, foin, trèfle, luzerne, colza, lin, pommes de terre, légumes et fruits. Il y a peu de prairies naturelles. On remarque dans les alentours du village de gras pâturages, qui ne reçoivent d'autre irrigation que celle des eaux pluviales. Les jardins potagers sont clos de haies vives et garnis d'arbres fruitiers. — Vergers attenant aux habitations et plantés de pommiers, de poiriers et de noyers. Il y a trente-quatre bonniers de bois taillis peuplés de coudriers, d'aunes et de frênes, entremêlés de chênes, de frênes et de bois blancs sur futaie. Quelques aunaies. — Les terres sont exploitées en moyenne et petite tenue. — Quinze fermes. On a supprimé les jachères sur un grand nombre de points. Le recensement de 1829 donne à la commune : soixante-un chevaux, vingt-quatre poulains, cent quarante-une bêtes à cornes, trente-six veaux et quarante-un porcs.

POPULATION : Huit cent vingt-sept habitans.

HABITATIONS : La commune comprend cent quatre-vingt-dix-neuf maisons; le chef-lieu en contient cent soixante environ. Il y a une église et une école primaire. Le château du Quesnoy qui appartient à MM. les héritiers Degaest, offre une jolie maison de campagne, peu vaste, mais de construction moderne et bien située.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il ne s'y fait d'autre commerce que celui des productions du sol, du bétail qu'on y élève et du laitage. — Un moulin à blé, mû par le vent; un briquetier, deux maréchaux ferrans, un charron, deux marchands de bas de laine, un marchand de bestiaux.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Mons à Tournay traverse ce territoire de l'E. au N. O. Il y a en outre trois chemins vicinaux impraticables en hiver, quoique bien entretenus.

BRAI (LONG), ruisseau qui a sa source dans les prairies de la ferme de Long-Brai, coule du S. au N. et va grossir un affluent de la Trouille à Quevy-le-Petit.

BRAILLE, dépendance de la commune de Papignies.

BRAINE-LE-COMTE, commune du canton et à 1 lieue 1/2 N. E. de Soignies, de l'arrondissement et à 5 lieues 3/4 N.N. E. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Rebecq, à l'E. par celles de Virginal, Hennuyères, Ronquières et Henripont, au

S. par les territoires d'Ecaussinnes-Lalaing, Écaussinnes-d'Enghien, Naast et Soignies, et à l'O. par ceux de Petit-Rœulx-les-Braine et Horrues.

Cette commune se compose de son chef-lieu et des hameaux de Croisseaux, la Croix, Favarges, la Houssière et Scaubecq.

HYDROGRAPHIE : Ce territoire est arrosé par la Brainette, petite rivière formée par la réunion de plusieurs petits ruisseaux; elle donne le mouvement à deux moulins à blé, dont un sert de pressoir à huile. — Quelques étangs.

SOL : Le terrain est assez égal sur divers points; sur d'autres, il présente des coteaux, principalement dans les bois de la Houssière vers Henripont, Ronquières et Verginal. Les plaines sont plus ou moins inclinées. Il y a une carrière de pierre de taille dans le calcaire compacte. La surface arable, de nature argileuse, a de sept à huit pouces de couche végétale dans les parties les plus productives.

AGRICULTURE : Ce territoire produit du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du trèfle, des pommes de terre et du lin. On n'y cultive guère le colza et les autres plantes oléagineuses. Il y a de superbes prairies qu'arrose la Brainette; elles abondent en foin. Il y a de gras pâturages que l'on entretient avec soin. Les vergers, enclos de haies vives, sont plantés de pommiers, poiriers, cerisiers et noyers. Il y a des houblonnières. Un sixième du territoire est couvert de bois futaie sur taillis; la futaie est peuplée de chênes, frênes, bois blancs et hêtres; les taillis se composent de frênes, charmes et coudriers. Il y a plusieurs parcelles de sapinières, quelques-unes offrent une croissance assez vigoureuse. — Oseraies et pépinières. Le sol est de médiocre qualité, si l'on en excepte une plaine d'environ soixante-dix bonniers métriques, qui est assez productive. On l'exploite avec soin en grande, moyenne et petite tenue. On y fait des élèves en chevaux pour l'agriculture; leur nombre est plus que suffisant pour le renouvellement des écuries des fermiers. La grande abondance de fourrages permet aux cultivateurs d'élever une multitude de bêtes à cornes. Il y a aussi beaucoup de moutons.

POPULATION : Quatre mille deux cent dix-huit habitans.

HABITATIONS : La petite ville de Braine-le-Comte n'a rien de remarquable; elle se compose d'environ deux cent quarante maisons. Il y a une église et trois écoles primaires. On y remarque le château de Madame la Comtesse d'Espangen, édifice vaste et bien bâti.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a dans cette commune, quatre filatures de coton, dont trois sont mues par un manége et une à bras; deux teintureries et deux retorderies de fils à dentelles; deux brasseries, dans l'une desquelles on fabrique annuellement de quarante à cinquante brassins de bière commune, qui se consomme sur les lieux; une tannerie, cinq moulins à farine, dont trois sont mûs par le vent; un pressoir à huile. Les habitans de la banlieue font un petit commerce agricole; un quart des élèves en chevaux est également livré au commerce.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient deux foires par année, le deux de mai et le premier dimanche de septembre. Un marché pour les comestibles a lieu le lundi et le jeudi de chaque semaine.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Bruxelles à Mons traverse la ville dans la direction du N. au S. Celle des carrières des Écaussinnes la parcourt du N. E. au S. E. — Trois chemins vicinaux bien entretenus, mais très-mauvais pendant l'hiver.

HISTOIRE : Braine-le-Comte, *Brania Comitis*, n'était anciennement qu'un village appelé Braine-la-Willotte. Le comte Baudouin IV, l'ayant acheté du chapitre de Sainte-Waudru, substitua à son ancien nom, celui de Braine-le-Comte, et y fit bâtir la tour que son fils acheva. Cette ville fût pillée et saccagée en 1424, par les Brabançons, qui mirent le feu aux maisons et à l'église. Elle éprouva le même sort en

BRUAUVENT, dépendance de la commune de Grand-Metz.

BRUGELETTE, commune du canton et à une 1/2 lieue E. N. E. de Chièvres, de l'arrondissement et à 4 lieues 1/2 N. O. de Mons.

Elle est bornée au N. par les communes de Mevergnies et Gibecq, à l'E. par celles de Gages et Cambron-Casteau, au S. par le territoire de Bauffe, et à l'O. par ceux de Chièvres, Attre et Mevergnies.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé à peu près au centre du territoire, et des hameaux de Bollignies, les Monts, les Carmes et Herimetz.

HYDROGRAPHIE : Elle est arrosée du S. au N. O. par la Dendre qui y reçoit le Rieu-de-Brune et la petite Dendre ou ruisseau des Gages; ce dernier déborde quelquefois, à la suite des orages. La Dendre active un moulin à farine et deux pressoirs à huile. Il y a deux étangs.

SOL : La partie centrale de la commune occupe un ravin rocailleux déterminé par le cours de la Dendre; le reste du territoire figure deux plateaux dont l'un est au N. et l'autre au S. Cette localité, qui appartient à la formation de calcaire compacte, offre un grand nombre d'espèces minérales, parmi lesquelles on cite : la chaux carbonatée inverse, métastatique, contrastante, cuboïde, dilatée, rétrograde, ambigüe, laminaire, compacte, concrétionnée en stalactites, fétide, laminaire et granuleuse; la chaux fluatée cubique laminaire (violette). La variété compacte est exploitée dans plusieurs carrières; c'est dans l'une de ces dernières qu'on a trouvé le chilonite dont M. Drapiez a donné la description dans son mémoire sur la géologie de la province du Hainaut. — Terres arables, quatre classes : la première est argilo-sablonneuse, douce, friable, et de douze pouces de couche végétale ; la deuxième, argileuse, tendre et légère, a six à sept pouces de profondeur, la troisième, composée d'une argile humide et rougeâtre, est profonde de cinq à six pouces; la quatrième classe offre une couche argileuse, caillouteuse, rougeâtre, épaisse de quatre à cinq pouces. Les meilleures terres produisent les diverses céréales, le colza, le trèfle et le lin; on ne récolte sur les autres que du méteil, de l'avoine et des pommes de terre.

AGRICULTURE : Les productions du sol consistent en froment, seigle, escourgeon, avoine, féveroles, foin, trèfle, colza, lin, pommes de terre, légumes et fruits; les fourrages ne suffisent pas à la consommation locale. — Jardins cultivés en gros légumes, pour la majeure partie; quelques-uns sont garnis d'arbres fruitiers. — Vergers plantés de pommiers, de poiriers, de cerisiers et de noyers, clos de haies. Il y a deux bois taillis mêlés de futaie dont la contenance totale est de cinquante bonniers environ; ils sont assez bien peuplés de frênes, de charmes, de coudriers et d'aunes; les taillis s'exploitent tous les douze ans. — Une pépinière et une oseraie. — Culture à grande, moyenne et petite tenue; on y rencontre peu de terrains non productifs. — Élèves de chevaux pour les travaux agricoles, de bêtes à cornes, de porcs et de moutons dont il y a trois troupeaux dans la commune. Les basses-cours sont peuplées de poules et de canards. — Éducation d'un petit nombre d'abeilles. — Laine, beurre. — Fréquentation des marchés d'Ath et de Mons.

POPULATION : Mille six cent soixante-quatorze habitans.

HABITATIONS : On compte environ soixante-dix maisons dans le chef-lieu; plusieurs d'entre elles sont assez vastes et bien bâties. Il y a deux écoles primaires et deux couvens qui, jadis étaient occupés par les Sœurs Grises et les Carmes; le premier a été converti en maison de santé; on y reçoit aussi des personnes du sexe en pension. Brugelette possède en outre une société musicale composée de vingt-cinq membres, une société pour le tir au fusil de quinze membres et une société pour le tir à l'arc de douze membres. On remarque dans cette localité les ruines du château de M. le comte de Mérode; ce château dont le prince

de Grimberghe, comte de Mastaing, a été le fondateur, devint la proie des flammes en 1815.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'extraction du calcaire compacte, que l'on convertit en chaux, et la fabrication de la toile de lin sont les principales branches d'industrie. Il s'y fait un assez grand commerce d'huile et de chaux. Les toiles de lin, les productions agricoles, le bétail et le beurre sont vendus au-dehors. Cette commune renferme plusieurs carrières de pierre calcaire, trois fours à chaux hydraulique, trente métiers à tisser la toile de lin, deux moulins à huile et un à farine, deux brasseries dont la principale fabrique annuellement quarante à cinquante brassins de bière commune; une petite distillerie et une saline.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient une foire aux bestiaux le mardi après l'Assomption; elle dure un jour.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Mons à Ath parcourt ce territoire du S. à l'E., huit chemins vicinaux facilitent les communications avec les environs.

BRUHAULT, dépendance de la commune de Liberchies.

BRUILLE, ruisseau qui arrose la commune de Waudrez.

BRUILLE. *Voyez* CLERFAYT-SUR-BRUILLE.

BRUILLIAUX (LE), dépendance de la commune de Peissant.

BRULE, dépendance de la commune de Feluy.

BRULOTTE, dépendance de la commune de Masnuy-Saint-Pierre.

BRULOTTE (LA), dépendance de la commune d'Erbisœul.

BRUN-CULOT, dépendance de la commune de Frasnes-lez-Buissenal.

BRUN-CULOT, dépendance de la commune de Saint-Sauveur.

BRUNE (LA) OU RIEU-DE-BRUNE, petit cours d'eau qui prend sa source dans les environs de Bauffe, coule du S. au N., passe à l'O. de Brugelette et se jette dans la Dendre, par la rive gauche.

BRUYELLES, commune du canton et à un quart de lieue S. O. d'Antoing, de l'arrondissement et à 1 lieue 3/4 S. S. E. de Tournay, et à 9 lieues 1/2 O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée, au N., par la commune de Calonne, à l'E. par l'Escaut; elle touche, au S., au territoire de Hollain, et à l'O. à celui de Jollain-Merlin.

Cette commune ne comprend que son chef-lieu, situé sur la grande route de Tournay à Valenciennes.

HYDROGRAPHIE : L'Escaut longe la partie orientale du territoire; ce fleuve, lorsqu'il déborde, dépose un limon gras. Ses débordemens sont très-favorables à la culture des prairies qui se déploient dans son riche bassin. Il y a deux étangs.

SOL : La surface de ce territoire est très-déprimée; les nombreuses excavations qu'on y a pratiquées depuis un temps immémorial pour l'extraction de la pierre calcaire, ont presqu'entièrement fait disparaître l'ancienne uniformité du sol. Outre ces irrégularités, déterminées par les travaux des hommes, toute la partie orientale de la commune, comprise entre la chaussée et le fleuve, forme une colline qui s'étend du S. au N., et dont la pente orientale se termine brusquement à la lisière des prés qui longent l'Escaut. On a établi un grand nombre d'exploitations sur le calcaire compacte bleu, que recouvre un énorme lambeau de terrain meuble. Parmi les parties destinées à la culture, les plus productives sont celles qui ont pour base une argile calcaro-sablonneuse, d'un labour facile, de quinze pouces de couche végétale, sur un lit d'argile rouge. On en remarque d'autres qui contiennent moins de sable, mais dont la compacité ne permet pas aux eaux de s'infiltrer, ce qui maintient le sol dans un état d'humidité nuisible à la végétation; ces terres ont ordinairement treize pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On y cultive avec succès les diverses céréales, et surtout le froment; féveroles, trèfle, luzerne, plantes potagères et légumineuses. Il y a de belles prairies le long de l'Escaut; elles produisent

BRUAUVENT, dépendance de la commune de Grand-Metz.

BRUGELETTE, commune du canton et à une 1/2 lieue E. N. E. de Chièvres, de l'arrondissement et à 4 lieues 1/2 N. O. de Mons.

Elle est bornée au N. par les communes de Mevergnies et Gibecq, à l'E. par celles de Gages et Cambron-Casteau, au S. par le territoire de Bauffe, et à l'O. par ceux de Chièvres, Attre et Mevergnies.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé à peu près au centre du territoire, et des hameaux de Bollignies, les Monts, les Carmes et Herimetz.

HYDROGRAPHIE : Elle est arrosée du S. au N. O. par la Dendre qui y reçoit le Rieu-de-Brune et la petite Dendre ou ruisseau des Gages; ce dernier déborde quelquefois, à la suite des orages. La Dendre active un moulin à farine et deux pressoirs à huile. Il y a deux étangs.

SOL : La partie centrale de la commune occupe un ravin rocailleux déterminé par le cours de la Dendre; le reste du territoire figure deux plateaux dont l'un est au N. et l'autre au S. Cette localité, qui appartient à la formation de calcaire compacte, offre un grand nombre d'espèces minérales, parmi lesquelles on cite : la chaux carbonatée inverse, métastatique, contrastante, cuboïde, dilatée, rétrograde, ambigüe, laminaire, compacte, concrétionnée en stalactites, fétide, laminaire et granuleuse; la chaux fluatée cubique laminaire (violette). La variété compacte est exploitée dans plusieurs carrières; c'est dans l'une de ces dernières qu'on a trouvé le chilonite dont M. Drapiez a donné la description dans son mémoire sur la géologie de la province du Hainaut. — Terres arables, quatre classes : la première est argilo-sablonneuse, douce, friable, et de douze pouces de couche végétale : la deuxième, argileuse, tendre et légère, a six à sept pouces de profondeur, la troisième, composée d'une argile humide et rougeâtre, est profonde de cinq à six pouces; la quatrième classe offre une couche argileuse, caillouteuse, rougeâtre, épaisse de quatre à cinq pouces. Les meilleures terres produisent les diverses céréales, le colza, le trèfle et le lin; on ne récolte sur les autres que du méteil, de l'avoine et des pommes de terre.

AGRICULTURE : Les productions du sol consistent en froment, seigle, escourgeon, avoine, féveroles, foin, trèfle, colza, lin, pommes de terre, légumes et fruits; les fourrages ne suffisent pas à la consommation locale. — Jardins cultivés en gros légumes, pour la majeure partie; quelques-uns sont garnis d'arbres fruitiers. — Vergers plantés de pommiers, de poiriers, de cerisiers et de noyers, clos de haies. Il y a deux bois taillis mêlés de futaie dont la contenance totale est de cinquante bonniers environ; ils sont assez bien peuplés de frênes, de charmes, de coudriers et d'aunes; les taillis s'exploitent tous les douze ans. — Une pépinière et une oseraie. — Culture à grande, moyenne et petite tenue; on y rencontre peu de terrains non productifs. — Élèves de chevaux pour les travaux agricoles, de bêtes à cornes, de porcs et de moutons dont il y a trois troupeaux dans la commune. Les basses-cours sont peuplées de poules et de canards. — Éducation d'un petit nombre d'abeilles. — Laine, beurre. — Fréquentation des marchés d'Ath et de Mons.

POPULATION : Mille six cent soixante-quatorze habitans.

HABITATIONS : On compte environ soixante-dix maisons dans le chef-lieu; plusieurs d'entre elles sont assez vastes et bien bâties. Il y a deux écoles primaires et deux couvens qui, jadis étaient occupés par les Sœurs Grises et les Carmes; le premier a été converti en maison de santé; on y reçoit aussi des personnes du sexe en pension. Brugelette possède en outre une société musicale composée de vingt-cinq membres, une société pour le tir au fusil de quinze membres et une société pour le tir à l'arc de douze membres. On remarque dans cette localité les ruines du château de M. le comte de Mérode; ce château dont le prince

de Grimberghe, comte de Mastaing, a été le fondateur, devint la proie des flammes en 1815.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'extraction du calcaire compacte, que l'on convertit en chaux, et la fabrication de la toile de lin sont les principales branches d'industrie. Il s'y fait un assez grand commerce d'huile et de chaux. Les toiles de lin, les productions agricoles, le bétail et le beurre sont vendus au-dehors. Cette commune renferme plusieurs carrières de pierre calcaire, trois fours à chaux hydraulique, trente métiers à tisser la toile de lin, deux moulins à huile et un à farine, deux brasseries dont la principale fabrique annuellement quarante à cinquante brassins de bière commune; une petite distillerie et une saline.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient une foire aux bestiaux le mardi après l'Assomption; elle dure un jour.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Mons à Ath parcourt ce territoire du S. à l'E., huit chemins vicinaux facilitent les communications avec les environs.

BRUHAULT, dépendance de la commune de Liberchies.

BRUILLE, ruisseau qui arrose la commune de Waudrez.

BRUILLE. *Voyez* CLERFAYT-SUR-BRUILLE.

BRUILLIAUX (LE), dépendance de la commune de Peissant.

BRULE, dépendance de la commune de Feluy.

BRULOTTE, dépendance de la commune de Masnuy-Saint-Pierre.

BRULOTTE (LA), dépendance de la commune d'Erbisœul.

BRUN-CULOT, dépendance de la commune de Frasnes-lez-Buissenal.

BRUN-CULOT, dépendance de la commune de Saint-Sauveur.

BRUNE (LA) ou RIEU-DE-BRUNE, petit cours d'eau qui prend sa source dans les environs de Bauffe, coule du S. au N., passe à l'O. de Brugelette et se jette dans la Dendre, par la rive gauche.

BRUYELLES, commune du canton et à un quart de lieue S. O. d'Antoing, de l'arrondissement et à 1 lieue 3/4 S. S. E. de Tournay, et à 9 lieues 1/2 O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée, au N., par la commune de Calonne, à l'E. par l'Escaut; elle touche, au S., au territoire de Hollain, et à l'O. à celui de Jollain-Merlin.

Cette commune ne comprend que son chef-lieu, situé sur la grande route de Tournay à Valenciennes.

HYDROGRAPHIE : L'Escaut longe la partie orientale du territoire; ce fleuve, lorsqu'il déborde, dépose un limon gras. Ses débordemens sont très-favorables à la culture des prairies qui se déploient dans son riche bassin. Il y a deux étangs.

SOL : La surface de ce territoire est très-déprimée ; les nombreuses excavations qu'on y a pratiquées depuis un temps immémorial pour l'extraction de la pierre calcaire, ont presqu'entièrement fait disparaître l'ancienne uniformité du sol. Outre ces irrégularités, déterminées par les travaux des hommes, toute la partie orientale de la commune, comprise entre la chaussée et le fleuve, forme une colline qui s'étend du S. au N., et dont la pente orientale se termine brusquement à la lisière des prés qui longent l'Escaut. On a établi un grand nombre d'exploitations sur le calcaire compacte bleu, que recouvre un énorme lambeau de terrain meuble. Parmi les parties destinées à la culture, les plus productives sont celles qui ont pour base une argile calcaro-sablonneuse, d'un labour facile, de quinze pouces de couche végétale, sur un lit d'argile rouge. On en remarque d'autres qui contiennent moins de sable, mais dont la compacité ne permet pas aux eaux de s'infiltrer, ce qui maintient le sol dans un état d'humidité nuisible à la végétation; ces terres ont ordinairement treize pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On y cultive avec succès les diverses céréales, et surtout le froment; féveroles, trèfle, luzerne, plantes potagères et légumineuses. Il y a de belles prairies le long de l'Escaut; elles produisent

beaucoup de foin. — Très-peu de pâturages. — Quelques vergers. Plusieurs parcelles de bois taillis et futaie sont disséminées sur le territoire; leur essence offre un mélange de chênes, ormes, frênes et bois blancs. Il y a deux fermes. On comptait en 1830, quatre-vingt-un chevaux, cent quarante-quatre bêtes à cornes, trente-six veaux et dix porcs. — Fréquentation du marché de Tournay.

POPULATION : Mille vingt-six habitans.

HABITATIONS : Il y a cent quatre maisons, une église, quatre chapelles et une école primaire. — Deux confréries d'archers, sous l'invocation de Saint-Sébastien et Saint-Roch.

COMMERCE ET INDUSTRIE : On y trouve plusieurs établissemens considérables pour l'extraction et la calcination de la pierre calcaire; ils fournissent des moyens d'existence aux nombreux ouvriers de cette commune. — Il y a plusieurs fours à chaux, un moulin à farine et à drèche mû par le vent, deux petites brasseries; deux maréchaux-ferrans, trois charrons, un bourrelier, deux marchands de charbon, deux marchands de bois, un marchand de grains et graines, un marchand de farine et un marchand de bas.

ROUTES ET CHEMINS : Cette commune est traversée du S. au N. par la grande route de Tournay à Valenciennes par St-Amand.

BRUYÈRE, dépendance de la commune de Flobecq.

BRUYÈRE (LA), dépendance de la commune d'Anvaing.

BRUYÈRE (LA), dépendance de la commune de Baileux.

BRUYÈRE (LA), dépendance de la commune de Blaton.

BRUYÈRE (LA), dépendance de la commune d'Ellezelles.

BRUYÈRE (LA), dépendance de la commune de Grandglise.

BRUYÈRE (LA), dépendance de la commune de Kain.

BRUYÈRE-DE-HAINE, dépendance de la commune de Jumetz.

BRUYÈRE-LE-LEURMONT, dépendance de la commune de FRASNES-LEZ-BUISSENAL.

BRUYÈRES (LES), dépendance de la commune de Masnuy-Saint-Jean.

BRUYÈRES (LES), dépendance de la commune d'Anderlues.

BRUYÈRE-SANTINNE, dépendance de la commune de Saint-Sauveur.

BRY ou BRYE, commune du canton et à 2 lieues 1/3 E. N. E. de Gosselies, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 N. N. E. de Charleroy; à 10 lieues 2/3 E. du chef-lieu de la province.

Bornée au N. par Marbais (Brabant-Méridional) et Sombreffe (Namur), à l'E. par Ligny (même province); elle touche au S. aux territoires de Saint-Amand et Wagnelée, et à l'O. à celui de Marbais (Brabant-Méridional).

La commune ne se compose que du village du même nom, situé presqu'à l'extrémité S. du territoire.

HYDROGRAPHIE : Elle est arrosée par un petit cours d'eau qui vient de Wagnelée.

SOL : Aspect varié. La partie N. du territoire est très-déprimée; sur d'autres points, et principalement à peu de distance du village, les plaines offrent une déclinaison assez sensible. Dans le terrain de psammite micacé, qui s'étend entre Bry et Sombreffe (Brabant-Méridional), se trouve une petite carrière de pierre à aiguiser. La couleur de cette pierre est le gris-rougeâtre; son tissu est un grain assez fin; sa dureté est très-considérable. Cette roche conviendrait parfaitement à la construction de meules à aiguiser. Les terres arables ont été divisées en trois classes : première classe, sol argileux et friable, fauve, d'un labour facile et de huit pouces environ de terre végétale; les terres de cette classe sont très-propres à la culture des céréales et des plantes fourragères, et elles reposent rarement. Seconde classe, terre argileuse, blanchâtre, trop tendre ou trop compacte, moins productive que la première. La troisième classe se compose d'un sol argileux très-compacte; les terres de cette classe se

laissent difficilement pénétrer par les eaux et acquièrent une dureté nuisible à la culture des grains, lorsque les eaux qui couvraient leur surface sont évaporées; elles n'ont que cinq à six pouces de couche végétale et produisent principalement du seigle, de l'avoine, des pommes de terre, et quelquefois du trèfle ou du froment. La commune renferme aussi des parties marécageuses.

AGRICULTURE : On recueille du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, des féveroles, des trèfles, du colza, du lin, du foin, des pommes de terre et autres légumes, et des fruits. Quoique le colza et le lin y réussissent assez bien dans certaines années, la culture de l'un et de l'autre n'est pas généralement usitée. Les jardins sont clos de murs ou de haies. On cultive le noyer et plusieurs espèces de pommiers dans les vergers, qui produisent aussi beaucoup de foin. La majeure partie des prés occupent l'extrémité N. du territoire, au-delà de la chaussée de Namur à Bruxelles. — Deux fermes dont une à grande tenue. On comptait en 1830 : cinquante chevaux, vingt-cinq poulains, cinquante bêtes à cornes, vingt-cinq veaux, quinze porcs. — Beurre et fromage.

POPULATION : Deux cent cinquante habitans.

HABITATIONS : Le village de Bry contient cinquante-une maisons, parmi lesquelles on remarque une belle ferme, bien bâtie et entièrement couverte en ardoises; elle appartient à M. Charlier, bourgmestre de la commune. — Une église et trois chapelles.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les productions agricoles, le bétail, le beurre et le fromage alimentent un petit commerce d'exportation. — Un moulin à farine mû par le vent.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Namur à Bruxelles traverse l'extrémité N. du territoire. — Quatre chemins vicinaux, bien entretenus, mais d'une exploitation difficile en hiver et dans les temps pluvieux; ils communiquent avec Marbais (Brabant-Méridional), Wagnelée et Saint-Amand. — Trois ponts en pierre.

BUCQ, dépendance de la commune de Steenkerque.

BUCQUOIR, dépendance de la commune de Nechin.

BUHARIES ou BICHURIES, dépendance de la commune de Flobecq.

BUIS (LE), dépendance de la commune de Wodecq.

BUISNAILLE (LA), dépendance de la commune de Bienne-lez-Happart.

BUISSENAL, commune du canton et à une demi lieue E. de Frasnes, de l'arrondissement et à 5 lieues 1/4 N. E. de Tournay; à 8 lieues 1/2 N. O. du chef-lieu de la province.

Bornée au N. par Frasnes et Ellezelles (chefs-lieux de canton), à l'E. par La Hamaide, OEudeghien (canton de Lessines), et Mainvault (canton d'Ath); elle touche, au S., au territoire de Moustier; et à l'O., à celui de Frasnes.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé dans un fond (dans la partie S. du territoire), et des hameaux de Haut-Brincq ou Hauts-Drencqs, le Vartouche ou Warloche, les Pirouges ou Pirouche, Dupretz ou le Bas-Pré, Outre-l'Eau, la Saule-Pendue, la Croix, la Tombelle.

HYDROGRAPHIE : Cette commune est arrosée par les ruisseaux de la Place et de Placette, qui prennent leurs sources sur le territoire dans le bois d'Assoment, ainsi que par le ruisseau de Pirouche. Le ruisseau de la Place reçoit le Placette vers Frasnes, à la limite de la commune. Ces trois ruisseaux servent à l'irrigation des prés.

SOL : La surface du territoire est en général très-irrégulière. Des collines escarpées s'élèvent sur différens points, notamment à Frasnes, Ellezelles et OEudeghien. La partie centrale offre quelques plaines assez étendues. Quatre classes ou variétés principales constituent les terres arables. Dans la première, on distingue une argile douce, friable et d'un labour facile; la couche végétale a huit à neuf pouces de profondeur; les terres de cette classe sont favorables à la culture des cé-

réales et du lin; elles reposent ordinairement la septième année. La deuxième classe comprend des terres argileuses, plus légères et plus humides, et d'autres dont la nature se rapproche de la glaise; elles ont six pouces de couche végétale et demeurent en jachères après cinq ans de récoltes. Dans la troisième classe, on reconnaît : ou un sable léger et sans consistance, de quatre à cinq pouces de couche végétale, ou une argile compacte, humide et mêlée de rocaille; ces terrains reposent une année sur quatre, et ne produisent que du seigle, de l'avoine et du trèfle. Les terres de quatrième classe se composent, en majeure partie, de bois défrichés, en pente plus ou moins rapide, ce qui en rend l'accès et la culture extrêmement difficiles; le sol y est caillouteux et peut à peine être ameubli à quelques pouces de profondeur; les terres de cette classe produisent du seigle et de l'avoine, et reposent la troisième année.

AGRICULTURE : Les productions du sol, en grains et graines, s'élèvent, année commune, à neuf cent cinquante rasières de froment, trois cent quatre-vingt-seize de seigle, vingt-cinq d'escourgeon, mille trois cent vingt-cinq de féveroles, vingt-cinq de colza; le sol est trop froid et trop humide pour qu'on puisse cultiver cette dernière espèce avec succès. On récolte aussi du trèfle, du lin, des pommes de terre, des fèves, des pois et quelques autres légumes. Les prés, fertilisés par les ruisseaux ou par des rigoles, produisent beaucoup de foin. La culture des légumes est assez soignée dans les jardins, dont plusieurs sont garnis d'arbres fruitiers. — Vergers clos de haies et plantés de pommiers, de poiriers et de cerisiers. Des bois taillis mêlés de futaie occupent environ le sixième de la surface; les principales essences sont le hêtre, le bois blanc, le coudrier, le bouleau et le chêne; leur coupe varie de neuf à dix ans : le chêne, le hêtre et le bois blanc, sont employés aux constructions. La plus grande partie de ces bois, parmi lesquels on distingue le bois d'Assoment, appartenait autrefois au gouvernement, qui en a ordonné la vente. Le terroir, quoique de nature très-médiocre, est cultivé avec soin; on l'exploite en grande, moyenne et petite tenue : il y a une seule ferme. Le mode de culture varie beaucoup dans cette commune; cependant on remarque que l'assolement quinquennal et sexennal est le plus usité. L'assolement septennal n'a lieu que pour les terres de première classe; on le divise ainsi qu'il suit : première année, froment; deuxième année, trèfles; troisième année, froment; quatrième année, avoine; cinquième année, lin ou féveroles; sixième année, seigle; septième année, jachères. — Fumier et chaux pour engrais. On évalue à trente florins le labourage d'un bonnier de terre. Il y avait, en 1830, quarante-huit chevaux, trois poulains, cent soixante bêtes à cornes, dix veaux, trente porcs, deux cent cinquante moutons et six chèvres. Volaille : poulets et canards, en petite quantité. — Peu de menu gibier. — Laine, beurre et fromage.

POPULATION : Cinq cent quarante-trois hommes, cinq cent soixante-neuf femmes; total : onze cent douze habitans. On a compté, en 1830, trente-sept naissances, vingt-et-un décès et quatre mariages. En 1831, le nombre des habitans s'élevait à onze cent vingt.

HABITATIONS : La commune comprend deux cent onze maisons; le chef-lieu n'en contient que quinze à vingt; on trouve les autres disséminées dans les hameaux. Elles sont construites en briques ou en bois et argile; le plus grand nombre a la toiture en chaume; quelques-unes sont couvertes en pannes, une seule l'est en ardoises. Il y a une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Exportation de productions agricoles, telles que légumes et fruits; de gros et menu bétail, de volaille, le tout en petite quantité; de beurre et fromage. On livre peu de chevaux au commerce. La laine est vendue sur les lieux. Les cultivateurs s'occupent principalement de la préparation et du filage du lin récolté sur les lieux; ils en tissent des toiles dont ils approvisionnent les marchés

d'Ath et de Renaix (Flandre-Orientale). On y file aussi la laine, pour les fabricans de bas. Quelques habitans n'ont d'autre industrie que celle de convertir le bois en charbon; ils en font un objet de commerce. — Une briqueterie, un moulin à farine mû par le vent; quarante-cinq métiers à tisser la toile de lin; trois maréchaux ferrans et un charron.

ROUTES ET CHEMINS : La commune n'est traversée par aucune grande route : les chemins vicinaux, au nombre de deux, quoique bien entretenus, sont impraticables pendant l'hiver et les temps pluvieux. — Quatre ponts en briques.

BUISSENAL, petit affluent de la Sille qui arrose le territoire de Ghislenghien.

BUISSERET, dépendance de la commune de Seneffe.

BUISSIÈRE (LA). *Voy.* LABUISSIÈRE.

BUISSIÈRE (LA), ruisseau qui arrose la commune de Sars-la-Buissière.

BUISSON, dépendance de la commune d'OEudeghien.

BUISSON-MAROT, dépendance de la commune de Monceau-Imbrechies.

BULTEAU, dépendance de la commune de *Buvrinnes*.

BULTIA, dépendance de la commune de Nalinnes.

BULTOIS, dépendance de la commune de Steenkerque.

BUNGE (LE), dépendance de la commune de Blandain.

BUQUERIAUX, dépendance de la commune de Gaurain-Ramecroix.

BURE-SANS-CROUTE, dépendance de la commune de Wagnelée.

BURGEON, dépendance de la commune de Fontenoy.

BURGH, dépendance de la commune de Bievène.

BURY, commune du canton et à une lieue N. de Péruwelz, de l'arrondissement et à 4 lieues 1/4 E. S. E. de Tournay, et à 6 lieues O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Braffe et Willaupuis, à l'E. par celle de Thumaide, au S. par le territoire de Roucourt, et à l'O., par celui de Braffe.

Cette commune ne se compose que de son chef-lieu, situé à peu près au centre du territoire.

HYDROGRAPHIE : La Diéronte limite la commune avec le territoire de Braffe; ce ruisseau alimente un petit moulin à blé pendant une partie de l'année, et sert principalement à l'irrigation des prés.

SOL : Légèrement ondulé. Les terres labourables sont argileuses, douces, meubles, plus ou moins menues, ou sablonneuses, caillouteuses et arides; quelques parties se composent d'une glaise humide peu productive. La profondeur de la couche végétale est de douze pouces dans les bonnes terres.

AGRICULTURE : Ce terroir produit du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, des féveroles, du foin, du trèfle, de la luzerne, du colza, du lin, des pommes de terre et diverses espèces de légumes et de fruits. Il y a de beaux pâturages. Un assez grand nombre de jardins sont garnis d'arbres fruitiers. On cultive principalement le pommier, le poirier et le noyer dans les vergers. Les propriétés boisées offrent une contenance d'environ trente-huit bonniers : On y trouve des taillis peuplés de frênes, d'aunes et de coudriers, et des chênes, frênes et bois blancs sur futaie; le tout est de belle venue. — Quelques mauvaises aunaies. — Culture soignée, à moyenne et petite tenue. — Treize fermes. Les jachères ont été supprimées dans la plupart des bonnes terres. Le recensement de 1829 donne à la commune : soixante-dix chevaux, trente-un poulains, cent vingt-cinq bêtes à cornes, quarante-deux veaux, quarante-deux porcs et cinq moutons.

POPULATION : Huit cent soixante-quinze habitans.

HABITATIONS : La commune renferme deux cent dix maisons, dont cent quatre-vingt-dix à peu près sont comprises dans le chef-lieu. Il y a une église et une chapelle. Le château de M. le comte Devisart, que l'on remarque dans cette localité, est vaste, bien bâti et agréablement situé; les

terrains d'agrément qui l'environnent sont entrecoupés de pièces d'eau.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les productions du sol et le bétail qu'on y élève donnent lieu à un petit commerce agricole. La commune renferme deux moulins à blé, dont un est mû par le vent ; il y a une fabrique de bas, une forge de maréchal, trois ateliers de charron, un tonnelier, quatre briquetiers, deux marchands de bas et un négociant en bois.

ROUTES ET CHEMINS : La commune est traversée du N. O. au S. E. par la grande route de Mons à Tournay; celle de Péruwelz à Leuze la parcourt du N. au S. — Cinq chemins vicinaux, impraticables dans la mauvaise saison, quoique bien entretenus. On y trouve un pont en pierre dit *le pont Pequeux*.

BUSCAYE, dépendance de la commune d'Obaix.

BUSTIAU, dépendance de la commune de Ghlin.

BUT (LE) ou **DUBUS**, dépendance de la commune de Moulbaix.

BUTOR, dépendance de la commune de Celles.

BUVRINNES, commune du canton et à 1 lieue S. E. de Binche, de l'arrondissement et à 4 lieues 1/2 O. de Charleroy, et à 4 lieues 3/4 E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Battignies et Epinois, à l'E. par celles d'Anderlues et Mont-Sainte-Geneviève; elle touche, au S., au territoire de Bienne-les-Happart, et à l'O. à ceux de Waudrez, Vellereille-les-Brayeux et Merbes-Sainte-Marie.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé presqu'à l'extrémité N. du territoire, et de quatre dépendances : Angre, Bois-Huyaux, Bulteau et Flastrée.

HYDROGRAPHIE : La Samme prend ses sources dans la partie boisée de la commune; elle se grossit des eaux du petit ruisseau du Moulin, active une usine et fertilise les prairies riveraines. Un étang sert de réservoir au moulin.

SOL : Surface inégale, entrecoupée de collines. Les coteaux offrent une pente abrupte sur deux points. Le terrain est généralement argileux; quelques parties sont marécageuses ou rocailleuses. Parmi les terres arables, la plus productive se compose d'une argile assez forte, de couleur fauve, de sept pouces de couche végétale.

AGRICULTURE : Année commune, on récolte mille rasières de froment, mille cent quarante de méteil, sept cent soixante-dix de seigle, sept cent quatre-vingts d'escourgeon, soixante d'orge, mille trois cent cinquante d'avoine, cent cinquante de féveroles et quarante de graines de colza. — Beaucoup de fourrages ; trèfle, luzerne, sainfoin; pommes de terre, carottes, navets, choux, poireaux et autres légumes d'assez bonne qualité. Il y a quelques houblonnières. On y trouve un assez grand nombre de vergers ; ils sont principalement garnis de pommiers, poiriers et noyers ; les deux premières espèces réussissent rarement. Les trois cinquièmes de la superficie sont couverts de bois taillis et futaie ; l'essence des taillis consiste en aunes, coudriers, saules et charmilles, dont la coupe varie de treize à seize ans ; la futaie se compose de chênes, hêtres, bouleaux et frênes; on y trouve aussi des bois blancs, des peupliers et des sapins. Le sol est très-bien cultivé en grande, moyenne et petite tenue. — Assolement triennal et jachères ; charrue, herse, binette pour outils aratoires. Huit fermes. En 1830, on comptait : quatre-vingt-dix chevaux de trait, dont trente poulains propres à l'artillerie, six cent vingt-huit bêtes à cornes, vingt veaux, deux cent soixante moutons et cent porcs. On y élève des poules et des canards. — Quelques ruches. Les espèces de gibier les plus nombreuses sont le lièvre et le lapin; on y rencontre peu de perdrix. — Laine, beurre, fromage.

POPULATION : Elle était, en 1829, de mille quatre-vingt-six habitans; cinq cent trente-cinq du sexe masculin et cinq cent cinquante-et-un du sexe feminin. Il y a eu pendant cette même année trente naissances et vingt-trois décès. Le nombre des maria-

ges s'élève annuellement de sept à dix. En 1831, on y comptait mille quatre-vingt-seize habitans.

HABITATIONS : La commune comprend deux cent quatre maisons, construites, pour la majeure partie, en briques et couvertes en chaume; le chef-lieu en contient une trentaine; elles sont généralement disséminées. Il y a une église qui est sous l'invocation de saint Pierre, et deux maisons de campagne, dont l'une appartient à M. le baron Frédéric Dezualart, et l'autre à M. Charles Deblois, chevalier de la légion-d'honneur; la première, éloignée d'environ une lieue du centre de la commune et construite à la moderne, est dans un site agréable; une vaste ferme et cent bonniers de terre forment l'ensemble de cette belle propriété.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a cinq moulins à blé, dont trois mûs par le vent, une brasserie, deux distilleries, six petites fabriques de vinaigre, une tannerie, une blanchisserie de toiles, deux maréchaux ferrans, un armurier, un cloutier, un charron, un tonnelier, deux sabotiers et un ardoisier. — Le commerce agricole est assez important. On exporte annuellement environ seize mille kilogrammes de foin, cent rasières de pommes et de poires, cinq cents livres de laine, trente mille de beurre et vingt-cinq mille de fromage.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux, au nombre de neuf, sont assez bien entretenus, mais impraticables en hiver. La route en projet de Binche à Thuin traversera le territoire du N. O. au S. E. Il y a huit ponts, dont trois en bois.

BUVRINNES, ruisseau qui sépare la ville de Binche de ses faubourgs.

BUYSTENBERG, dépendance de la commune d'Everbecq.

BUZET, commune du canton et à 1 lieue 3/4 E. de Seneffe, de l'arrondissement et à 2 lieues N. de Charleroy, et à 7 lieues 3/4 E. N. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Nivelles, à l'E. par celle de Rèves, au S. par le territoire de Liberchies, et à l'O. par ceux d'Obaix et Pont-à-Celles.

Cette commune se compose de son chef-lieu, de trois hameaux et de plusieurs fermes isolées.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau de Fromiée parcourt le territoire de l'O. à l'E.

SOL : Ce territoire présente dans toute son étendue des coteaux à pente douce ou rapide. Une argile jaune et légère de dix-huit à vingt pouces de terre végétale, forme les meilleures terres arables; elle gît sur un lit d'argile rougeâtre. Ce terroir est généralement très-productif; à peine y trouve-t-on un demi-bonnier de terre inculte.

AGRICULTURE : Le terrain est cultivé en froment, seigle, avoine, trèfle. Quelques prés, jardins potagers et vergers contigus aux habitations. La culture des terres est bien entendue; on exploite la majeure partie en grande tenue. — Sept fermes. — Le recensement en 1829 donne à cette commune quatre-vingt-six chevaux, quarante poulains, cent vingt-sept bêtes à cornes, quarante-neuf veaux, trente-et-un porcs, deux cent vingt-cinq moutons.

POPULATION : Sept cent trente habitans.

HABITATIONS : Sept fermes et cent vingt-trois maisons, une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture et l'éducation du bétail sont les principales ressources des habitans de cette commune. Il y a un maréchal ferrant, un charron et un marchand de bois.

ROUTES ET CHEMINS : Plusieurs chemins vicinaux traversent ce territoire; les principaux sont ceux de Nivelles et de Fontaine-l'Evêque à Gosselies. — Un pont en pierre.

BY (LE), petit cours d'eau qui arrose la commune de Mesvin et se jette dans la Trouille à Hyon.

C

CAFFENIÈRES, dépendance de la commune de Soignies.

CAILLOU, dépendance de la commune de Chaussée-Notre-Dame.

CAILLOUX, dépendance de la commune de Chapelles-à-Wattinnes.

CALAIS, dépendance de la commune de Soignies.

CALLENELLE, commune du canton et à 1 lieue 1/2 O. de Péruwelz, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/4 S. E. de Tournay, et à 8 lieues O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée, au N., par les communes de Maubray et Wasmes-Audemetz-Briffœil, à l'E. par celle de Brasmenil; elle touche, au S., aux territoires de Flines-les-Mortagne (France) et Wiers, et à l'O. à celui de Maubray.

Cette commune ne comprend que son chef-lieu.

HYDROGRAPHIE : Le territoire est traversé de l'O. au S. E. par le canal d'Antoing, qui sert principalement au transport du charbon de terre. On remarque sur ce canal un beau pont de fer.

SOL : Surface unie. Les plaines s'inclinent en pente douce. Une argile tendre et légère forme le fond des meilleures terres, dont la couche végétale a dix à douze pouces de profondeur; le reste est sablonneux et peu productif.

AGRICULTURE : On récolte principalement du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, des féveroles, du trèfle, de la luzerne, du colza, du lin, des pommes de terre, des légumes et des fruits. Les prés sont arrosés par les eaux pluviales : le foin qu'on y depouille est sain, mais peu abondant. Il n'y a que deux bonniers de pâturages. Les habitations sont entourées de jardins potagers et de vergers que bordent des haies vives : le pommier et le poirier font les principales richesses des vergers. On exploite les terres en moyenne et petite tenue, les meilleures ne reposent jamais. Le recensement de 1829 donne à la commune : trente-deux chevaux, deux poulains, quatre-vingt-deux bêtes à cornes, cinq veaux, dix-neuf porcs, cent dix-sept moutons.

POPULATION : Six cent trente-cinq habitans.

HABITATIONS : Elles sont au nombre de cent trente-huit. Il y a une église, une école primaire et un château gothique qui depuis quelque temps a cessé d'être habité; il appartient à M. de Joignies.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans ne font d'autre commerce que celui de productions du sol, de bétail, de laitage et de menues denrées. Il y a un moulin à farine mû par vent, une petite fabrique de chapeaux; un maréchal ferrant, un charron, deux tonneliers, un marchand de bois, un marchand de charbon et un marchand de bas.

ROUTES ET CHEMINS : Trois chemins vicinaux établissent des communications avec les environs; ils sont impraticables pendant l'hiver et les temps pluvieux, quoique bien entretenus.

CALONNE, commune du canton et à une demi-lieue N. O. d'Antoing, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/4 S. S. E. de Tournay, et à 10 lieues O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N., à l'E. et au S. par l'Escaut, à l'O. par le territoire de Saint-Maure, et au N. O. par celui de Chercq.

Cette commune ne comprend que son chef-lieu.

HYDROGRAPHIE : L'Escaut forme une partie du périmètre de cette commune. Le territoire est entrecoupé de quelques pièces d'eau. Les débordemens périodiques de l'Escaut fertilisent les prairies riveraines.

SOL : Surface ondulée, fortement inclinée vers le N. Il y a de belles carrières de calcaire compacte. La terre végétale, de

nature argileuse, atteint une profondeur de dix-huit pouces dans certains endroits; elle est très-productive.

AGRICULTURE : Les terres sont principalement ensemencées de froment et d'escourgeon ; on y cultive aussi le seigle, l'avoine, les féveroles, le trèfle, le colza, le lin, les pommes de terre, les navets et beaucoup de plantes potagères et légumineuses. Les fruits qu'on y recueille sont excellens; les poires surtout ont acquis une juste célébrité; le pommier, le poirier, le cerisier, le noyer prospèrent dans les vergers. Quelques belles prairies se déploient dans le riche bassin de l'Escaut. Il y a de gras pâturages, qui offrent une herbe abondante et sans cesse renaissante. Les propriétés boisées se réduisent à cinq bonniers, dont le coudrier forme l'essence dominante; on les exploite tous les neuf ans. — Terrains arides, parsemés d'aunes et de bois blancs. Les propriétés sont très-divisées; cependant on y trouve sept fermes, dont une a trente-quatre bonniers d'étendue. Il est à remarquer que les petites tenues y reçoivent une culture plus soignée et offrent de plus abondantes récoltes que les autres exploitations. Le recensement de 1829 donne à la commune quarante-deux chevaux, trois poulains, quatre-vingt-neuf bêtes à cornes et dix-sept veaux.

POPULATION : Six cent soixante-onze habitans.

HABITATIONS : On compte dans cette commune cent trente-cinq maisons. Il y a une église, trois écoles primaires et une maison communale. On y remarque la superbe maison de campagne de M. Pauwels, bourgmestre de Calonne : les jardins d'agrément qui en font le principal embellissement s'étendent sur le revers d'une colline dont le pied est baigné par l'Escaut. Parmi les fontaines qui ornent ces jardins, on en remarque une dont le jet est assez volumineux pour activer continuellement un moulin à farine; l'eau en jaillit avec une telle impétuosité qu'elle fournit huit cents litres environ de liquide par minute. Ces sources vives alimentent plusieurs bassins magnifiques.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'exploitation des carrières de calcaire à bâtir et à diguer forme une branche d'industrie très-considérable; la taille de ces pierres occupe près de cent ouvriers. On en exporte une grande quantité par l'Escaut. Les cultivateurs fréquentent le marché de Tournay pour la vente de leurs denrées. Il y a un moulin à farine et à drèche mû par le vent, un polissoir de pierres activé par un manége; quatre maréchaux ferrans, deux charrons, six bateliers.

ROUTES ET CHEMINS : Cette commune touche, au S., à la chaussée de Valenciennes; elle est traversée par un chemin vicinal.

CALVAIRE (LE), dépendance de la commune de Lobbes.

CAMBRON-CASTEAU, commune du canton et à 1 lieue N. N. O. de Lens, de l'arrondissement et à 4 lieues 1/4 N. N. O. de Mons.

Elle est bornée, au N., par les communes de Brugelette et de Gages, à l'E. par celle de Cambron-Saint-Vincent ; elle touche, au S., au territoire de Lens, et à l'O. à ceux de Brugelette et de Bauffe.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé à l'extrémité O. du territoire, et du hameau du Pont-de-Lens.

HYDROGRAPHIE : Cette commune est arrosée par la Dendre; ce cours d'eau y donne le mouvement à deux moulins à farine.

SOL : Terrain calcaire, déprimé surtout dans la partie qu'occupe le chef-lieu, où l'on rencontre des coteaux en pente très-roide. Le calcaire compacte y est exploité dans deux carrières. — Surface arable de nature argileuse et caillouteuse; l'épaisseur de la couche végétale varie de sept à dix pouces.

AGRICULTURE : Les productions consistent en froment, seigle, orge d'hiver et d'été, avoine, féveroles, colza, lin, pommes de terre, légumes et fruits. Il y a des prairies artificielles cultivées en luzerne et trèfle : les vergers sont clos de haies, bien

garnis d'arbres fruitiers et situés à proximité des habitations. On exploite les terres en grande, moyenne et petite tenue. Il y a plusieurs belles fermes. — Élèves de chevaux pour l'agriculture, de bêtes à cornes et de moutons dont on trouve deux troupeaux assez nombreux dans la commune.

POPULATION : Six cent dix-huit habitans.

HABITATIONS : Le village contient cent vingt maisons, une église et une école primaire. On remarque dans cette commune un superbe château, avec un parc de plus de quarante bonniers de superficie, enclos de murs. Ce château est bâti sur l'emplacement de l'abbaye de Cambron, qui a été supprimée en 1796 : le couvent et l'église ont été démolis ; on a conservé la tour qui est très-élevée et d'une belle construction. Le parc, qu'arrose la Dendre, renferme un moulin à farine mû par eau, une scierie de bois, une ferme vaste et bien bâtie, et plusieurs habitations d'artisans. M. le comte Duval, qui possède aujourd'hui cette belle propriété, y tient un haras composé presqu'entièrement de chevaux de race anglaise.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a deux carrières de pierre calcaire, que l'on convertit en chaux dans deux fourneaux, une brasserie et deux moulins à farine. — Commerce de chaux et de productions agricoles.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Mons à Ath limite en partie cette commune avec celle de Bauffe. On y compte cinq chemins vicinaux qui, bien qu'entretenus avec soin, sont impraticables pendant l'hiver et les temps pluvieux.

CAMBRON-SAINT-VINCENT, commune du canton et à 3/4 de lieue N. N. E. de Lens, de l'arrondissement et à 3 lieues 3/4 N. de Mons.

Elle est bornée, au N., par la commune de Lombise, à l'E. par celle de Chaussée-Notre-Dame, au S. par le territoire de Montignies-lez-Lens, et à l'O. par ceux de Lens et de Cambron-Casteau.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé dans la partie occidentale du territoire, et de huit hameaux : Boulois, Embize, Godart, Haute-Rue, Potray, Ste.-Anne, Tambour et Trieu-du-Colleroy.

HYDROGRAPHIE : La Dendre limite cette commune avec celle de Lens et Montignies-lez-Lens ; elle y active un moulin à farine.

SOL : Le terrain y est assez inégal. Quelques plaines ont une inclinaison plus ou moins prononcée ; sur plusieurs points, on trouve des coteaux très-scabreux. Le sol est argileux, sablonneux et marécageux. La terre végétale a dix pouces de profondeur dans les parties les plus productives.

AGRICULTURE : Année commune, on récolte mille six cent quatre-vingts rasières de froment, neuf cent soixante de seigle, cent soixante d'escourgeon, neuf cent vingt d'avoine et quatre-vingts de colza. Les fourrages sont loin de suffire à la consommation. On recueille diverses espèces de plantes potagères et légumineuses dans les jardins. Il y a des vergers garnis d'arbres fruitiers, et un petit bois taillis dont la coupe a lieu tous les douze ou quatorze ans. Le sol est généralement très-productif ; on l'exploite en grande, moyenne et petite tenue. — Assolement quadriennal divisé de la manière suivante : première année, froment ; deuxième, escourgeon ; troisième, seigle ; quatrième, jachères. Le labourage d'un bonnier est évalué à trente florins. Il y avait, en 1830, cent deux chevaux et trente-sept poulains propres au trait ; on élève des bêtes à cornes et de la volaille. — Beaucoup de perdrix. — Laine, beurre et fromage.

POPULATION : Mille cent trente-deux habitans, dont cinq cent soixante-neuf du sexe masculin et cinq cent soixante-trois du sexe féminin. On y comptait, en 1830, quarante-six naissances, dont vingt-cinq garçons, et quarante-deux décès, dont vingt-deux du sexe masculin. — Neuf mariages par année.

HABITATIONS : Elles sont construites en pierres et briques ou en pierres et argile, couvertes en pannes pour la majeure partie ; sept maisons ont la toiture en ardoises ; agglomérées dans le chef-lieu. Il y a une église et une école primaire. Cette commune n'offre de remarquable que le château de la comtesse Dandelot.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a trois moulins à farine, dont deux sont mûs par l'eau. Commerce agricole.

ROUTES ET CHEMINS : La commune est traversée par les grands chemins d'Ath à Seignies et de Mons à Enghien. Plusieurs chemins vicinaux facilitent les communications avec les environs.

CAMILON (LE), dépendance de la commune de Lessines.

CAMPENAIRE (LE), dépendance de la commune de Fleurus.

CAMP-ET-HAIE, dépendance de la commune de d'Ellezelles.

CAMSTRAETE, dépendance de la commune de Biévène.

CANDIES, dépendance de la commune de Marcq.

CANGER, dépendance de la commune de Gaurain-Ramecroix.

CANTILLON, dépendance de la commune d'Harchies.

CAPELLE-SAINT-PIERRE. *Voyez* PIERRE-CAPELLE (SAINT).

CAPILANNE, ruisseau qui arrose la commune de Ransart.

CAPILONNE, dépendance de la commune de Saint-Amand.

CAPLIMONT, dépendance de la commune de Ligne.

CAPON, dépendance de la commune d'Escanaffle.

CAPPELEN, dépendance de la commune d'Everbecq.

CARAMAN (CANAL DE); il commence sur le territoire de Boussu, où il dérive de la Haine, se dirige en ligne droite au N., et se réunit au canal de Mons à Condé, en aval de l'écluse de la Hamaide, après un développement de six cent quatre-vingts mètres. Ce canal a une écluse à son embouchure, un pont-canal sur le contre-fossé et un pont-levis. La profondeur d'eau moyenne est de 2 mètres 13 centimètres, et la largeur moyenne, à la ligne d'eau, est de dix-huit mètres. Le canal de Caraman, construit en 1814, aux frais de M. de Caraman et compagnie, a été livré à la navigation en 1816. Il est planté d'arbres sur les deux rives.

CARDENUYT, dépendance de la commune d'Everbecq.

CARLERIE (LA) ou CHATEAU, dépendance de la commune de Naast.

CARMES (LES), dépendance de la commune de Brugelette.

CARMINNE. *Voyez* CORNES.

CARMOIS, dépendance de la commune de Silly.

CARMOIS (LE), ruisseau qui a sa source dans le bois de ce nom, sur le territoire de Biévène, et va se perdre dans la Marcq à Viane (Flandre orientale).

CARNIÈRES, commune du canton et à 1 lieue 2/3 E. N. E. de Binche, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 O. de Charleroy, et à 5 lieues 1/2 E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Piéton, à l'E. par celle d'Anderlues, au S. par le territoire de Mont-Sainte-Aldegonde, et à l'O. par celui de Chapelle-lez-Herlaimont.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé sur l'ancienne route de Namur, à peu près au centre du territoire, et de huit dépendances : Hairimont, Collarmont, Ravez, Pairois, Housse, Gade, Trieu et Waressaix.

HYDROGRAPHIE : Trois cours d'eau circulent sur le territoire ; le plus important est la Haine, dans laquelle viennent se rendre les ruisseaux de la Tour-de-Hairimont et du Moulin-de-la-Haye; ce dernier prend sa source dans la commune. La Haine active une platinerie et un moulin à blé ; les deux autres alimentent deux moulins, au moyen de réservoirs. Il y a un étang dont la superficie est d'un bonnier environ.

SOL : Terrain très-déprimé, coupé par des collines dont la pente est roide sur le plus grand nombre de points ; les parties inférieures sont sillonnées de ravins et de fondrières. — Bassin houiller. Le terrain meuble consiste en argile et quartz arénacé, mêlés de rocaille. Le quartz arénacé y est

en extraction. La profondeur de la couche végétale varie de quatre à six pouces.

AGRICULTURE : On récolte du froment, du méteil, du seigle, de l'escourgeon, de l'orge d'été, de l'avoine, des féveroles, des pois, du trèfle, du lin et du houblon. — Fourrages de bonne qualité, pour la consommation locale. — Les jardins fournissent aux habitans beaucoup de pommes de terre, des carottes, des betteraves, des choux, des pois et autres légumes. — Une assez grande quantité de pommes; moins de poires, de prunes et de cerises. Les vergers sont clos de haies vives. Il y a de beaux bois taillis et futaie, qui couvrent près du quarantième de la superficie; l'essence du taillis se compose de charmes, coudriers et aunes. La futaie est peuplée de chênes, trembles et bouleaux. Le peuplier est l'espèce qui domine. On coupe les taillis tous les dix ans. — Oseraies et aunaies. Le sol, quoique d'une qualité médiocre, est bien cultivé; on l'exploite en grande, moyenne et petite tenue. — Assolement sexennal et quadriennal. On répand de la cendre de tourbe sur les trèfles. Il y avait, en 1830, cent deux chevaux, dix-neuf poulains, cent quatre-vingt-neuf bêtes à cornes, trente-et-un veaux, cent porcs et cent cinquante moutons. — Peu de gibier. — Laine, beurre et fromage en petite quantité.

POPULATION : Mille neuf cent quarante-trois habitans. Il y a eu, en 1829, cinquante-sept naissances, trente-quatre décès et seize mariages. En 1831 : on y comptait mille neuf cent soixante-quinze habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme cent cinquante-sept maisons, construites en briques, couvertes en paille, et disséminées pour la majeure partie. Il y a une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans de cette commune trouvent leurs principaux moyens d'existence dans l'exploitation des houillères et dans les travaux de la clouterie. Il y a une affinerie dans laquelle on confectionne du fer en barres et des socs de charrue; cinq ouvriers y sont constamment occupés; soixante petites forges pour la clouterie qui emploient chacune cinq ouvriers; une tannerie, trois moulins à blé dont un est mû par le vent. — Un maréchal ferrant, un coutelier, un vitrier, deux charrons, un bourrelier; un marchand de clous, deux marchands de bois, trois marchands de farine, deux marchands de houblon et un marchand de bétail.

ROUTES ET CHEMINS : L'ancienne route de Namur parcourt la commune du N. au S. On y compte huit chemins vicinaux bien entretenus et praticables en toutes saisons. — Un pont en pierre.

HISTOIRE : Carnières est devenu célèbre dans l'histoire par la victoire qu'y remportèrent, en 1170, Henri-l'Aveugle, comte de Namur et de Luxembourg, et Baudoin IV, comte de Hainaut, sur Godefroid, duc de Lorraine.

CARNOIS ou CARNOY, dépendance de la commune d'Anvaing.

CARNOY, dépendance de la commune d'Anserœul.

CAROSSE, dépendance de la commune de Jumetz.

CARRIÈRES, dépendance de la commune de Soignies.

CARTILLON, dépendance de la commune d'Isières.

CASTEAU, commune du canton et à 1 lieue 1/2 S. de Rœulx, de l'arrondissement et à 2 lieues N. de Mons.

Elle est bornée, au N. par la commune de Neuville, au N. E. par celle de Soignies, à l'E. S. E. et au S. par le territoire de Thieusies, au S. O. par celui de Nimy-Maisières, à l'O. par la commune de Masnuy-Saint-Jean, et au N. E. par celle de Masnuy-Saint-Pierre.

Cette commune se compose de son chef-lieu et du hameau de Langrenité.

HYDROGRAPHIE : L'Aubergelle, ruisseau qui y prend sa source, parcourt une étendue de terrain très-limitée, et flue vers Saint-Denis. Un autre petit cours d'eau, désigné sous le nom des *Étangs*, jaillit également sur ce territoire, arrose quelques prés dont il entretient l'état marécageux.

et s'unit à l'Aubergelle près de la limite de Thieusies. On rencontre dans cette commune plusieurs petits étangs.

SOL : Le territoire, généralement uni, ne présente que sur quelques points des coteaux plus ou moins roides. Le terrain est en grande partie calcaire et quartzeux, sablonneux à la superficie. Çà et là on découvre les sommets d'une roche quartzeuse d'un gris bleuâtre, de la brèche siliceuse et silice-calcaire. Sur les hauteurs de Casteau, est un endroit remarquable par la grande quantité de quartz-nectique qu'on y rencontre; ces couches sont superposées autour d'un noyau dense et compacte de quartz-pyromaque. Le quartz-arénacé constitue également une grande partie du terrain. Parmi les diverses substances minérales qu'offre cette localité, on distingue le tripoli; l'argile zographique jaune et brune; l'ocre rouge; la chaux carbonatée métastatique, contrastante, binaire, bi-duodécimale, analogique, prismée, soustractive, ambiguë, laminaire, compacte, spongieuse, pulvérulente, fétide, laminaire et compacte; la chaux fluatée primitive, laminaire (violette); le quartz-agathe roulé veiné, et le fer oxidé carbonate terreux (brun).— Le sol est peu fertile, les parties arables les moins ingrates s'étendent le long de la chaussée de Mons à Bruxelles; elles consistent en une argile douce et friable, de six à sept pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Cette commune produit du froment, du seigle, des féveroles et des pommes de terre pour la majeure partie. La plupart des prés sont marécageux; il en est qui donnent une assez bonne dépouille. Quelques jardins, clos de murs, sont garnis d'arbres fruitiers.— Houblonnières d'une faible contenance, destinées alternativement à la culture des légumes. —Vergers plantés de pommiers et poiriers. Un cinquième de la superficie est couvert de bois taillis et futaie; l'essence des taillis se compose d'aunes, de coudriers et de chênes de belle venue et qu'on exploite en coupes réglées de quatorze ans. — Une pépinière. — Culture à grande, moyenne et petite tenue : neuf fermes. Il y a quarante-deux bonniers de bruyères. En 1830, on comptait cent quatre chevaux, vingt-deux poulains, cent quatre-vingt-sept bêtes à cornes, vingt-cinq veaux, vingt porcs, deux cent vingt-deux moutons. — Fréquentation du marché de Mons.

POPULATION : Mille quatre cent quatre-vingt-douze habitans.

HABITATIONS : La commune renferme deux cent quatre-vingt-trois maisons, dont la majeure partie est agglomérée dans le chef-lieu. Il y a une église, une chapelle sous l'invocation de Notre-Dame-de-Bon-Secours et une école primaire.—Résidence d'un médecin. — On remarque le château de Venfoilles, qui appartient à M. Ansiau; les dépendances de ce château, dont la bâtisse est très-régulière, embrassent une grande étendue de terrain. Le château de M. Bruneau de Casteau mérite également d'être vu, ainsi que la maison de campagne dont M. Gabriel est le propriétaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Cette commune renferme une poudrière composée de deux bâtimens qui contiennent chacun une paire de meules mues par des manéges; on n'y fabrique que de la grosse poudre pour les mines. — Une briqueterie, un four à chaux, une fabrique de pipes, une fabrique de chicorée, une tannerie, trois forges de maréchal, deux charrons, un tourneur en bois et un bourrelier.

ROUTES ET CHEMINS : Indépendamment de la grande route de Mons à Bruxelles, qui traverse le territoire dans sa plus grande étendue, il y a trois chemins vicinaux assez praticables, même pendant l'hiver. — Deux ponts en pierre.

CATTIGNIES, dépendance de la commune de Pecq.

CAUMONT, dépendance de la commune de Maulde.

CAUTELEUR ou CAUTELEUX, dépendance de la commune d'Ellignies-Sainte-Anne.

CAVESSE, dépendance de la commune de Templeuve.

CAZEAU, dépendance de la commune de Templeuve.

CELLES, commune et chef-lieu du canton de son nom, de l'arrondissement et à 4 lieues N. de Tournay; à 11 lieues 3/4 N. du chef-lieu de la province.

Bornée au N. par la commune d'Escanaffles, à l'E. par celle d'Anseroeul, au S. par le territoire de Velaines, et à l'O. par celui de Herinnes.

Elle se compose de son chef-lieu, situé à l'extrémité du territoire, et des dépendances suivantes : Bacotterie, Bois-Cahu, Butor, Enclume, Haut-Hameau, Molembaix, Moulin-de-Celles, Petit-Hollaye, Pleine et Vert-Chemin.

HYDROGRAPHIE : Les cours d'eau qui circulent sur le territoire ne servent qu'à l'irrigation des prés, le plus important est le ruisseau de Méchant. — Quelques étangs.

SOL : A l'exception de quelques élévations que l'on distingue dans la partie S., la surface du territoire est unie. On a divisé les terres arables en quatre classes : les terres dont se compose la première sont argileuses, tendres, un peu sablonneuses, et reposent sur un fond de même nature, mais plus jaune et plus compacte; leur couche végétale a dix pouces environ d'épaisseur; on y cultive les céréales, le trèfle et le lin; elles reposent tous les dix ans. Dans la deuxième classe, on reconnaît une terre végétale argileuse, de cinq à six pouces de profondeur, assise sur un sol d'un jaune plus foncé, de nature plus froide et plus compacte que dans la première classe; soumise au même mode de culture. Une couche argileuse, grise et compacte, dans la troisième classe, recouvre un lit de glaise qui absorbe l'eau difficilement; cette terre, qui a quatre à cinq pouces de profondeur, produit ordinairement du méteil, de l'avoine, des pommes de terre; la quatrième classe offre une argile grisâtre et compacte, sur un fond de glaise pure, qui ne se laisse point pénétrer par les eaux, et acquiert une dureté considérable, lorsque le sol est devenu sec à sa superficie; les terres de cette classe, de trois à quatre pouces de couche végétale, sont cultivées de la même manière que celles de la classe précédente; leur assolement est quadriennal.

AGRICULTURE : Les principales productions sont le froment, le seigle, le méteil, l'escourgeon, l'avoine, les féveroles, le foin, le lin, les pommes de terre, les navets, les légumes et les fruits; peu de plantes oléagineuses et de houblon. On trouve la majeure partie des prés sur les rives du ruisseau de Méchant; le foin qui en provient est abondant et d'assez bonne qualité. — Gras pâturages, clos de haies et bien soignés. Les jardins tiennent aux habitations; plusieurs d'entr'eux sont entourés de murs et garnis d'arbres fruitiers. Il y a dix-neuf perches quatre-vingts aunes de houblonnières. — Vergers plantés d'arbres fruitiers de diverses espèces, tels que pommiers, poiriers, noyers, cerisiers. Les bois taillis et futaie occupent la soixante-neuvième partie de sa superficie : leur essence consiste en chênes, bouleaux, aunes, charmilles et coudriers; les taillis sont exploités en coupes de neuf à dix ans. — Neuf perches trente aunes d'aunaie. — Culture en grande, moyenne et petite tenue. — Quelques élèves de chevaux pour les travaux agricoles; de gros et menu bétail : il y a sept nombreux troupeaux de moutons. — Laine, beurre.

POPULATION : Deux mille six cent quatre-vingt-douze habitans.

HABITATIONS : Celles contient cinquante-huit habitations, d'une construction assez régulière. Parmi un assez grand nombre de maisons de campagne qui embellissent cette localité, on distingue les châteaux de MM. Presin, Decambry et Deformanoir de la Caserie; ils sont bâtis à la moderne et entourés de terrains d'agrément.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Indépendamment de leurs richesses agricoles, les habitans se livrent à la filature du lin et à la tisseranderie; les produits de ces fabrications alimentent un petit commerce d'exportation. Il y a quatre moulins à farine

et un moulin à huile, mûs par eau; une brasserie située au centre du village et composée de deux chaudières, d'une cuve matière et de deux réfrigérans, dont le produit annuel est de vingt-six brassins de bière commune; une raffinerie de sel, contenant un poële et une cuve à détremper; elle consomme annuellement six mille livres de sel brut; une petite blanchisserie de toile.

FOIRES : Il s'y tient deux foires par an, le quatrième lundi d'avril et le premier lundi après l'Assomption; elles ne durent qu'un jour.

ROUTES ET CHEMINS : On communique avec les communes limitrophes par les chemins vicinaux.

CENDRON, dépendance de la commune de Chimay.

CENDRON, dépendance de la commune de Seloignes.

CENSE (LA), dépendance de la commune de Froid-Chapelle.

CENSE-DE-BAINCUL, dépendance de la commune de Rance.

CENSE-DE-BEAURICAUX, dépendance de la commune de Salles.

CENSE-DE-FEIMEROY, dépendance de la commune de Solre-Saint-Gery.

CENSE-DELHAYE, dépendance de la commune de Ghoy.

CENSE-DE-MARLIÈRE, dépendance de la commune de Momignies.

CENSE-DE-SEPT-ANES, dépendance de la commune d'Erpion.

CENSE-DES-FOSSÉS, dépendance de la commune de Froid-Chapelle.

CENSE-DU-VIVIER, dépendance de la commune de Rœulx.

CENSE-LORSON, dépendance de la commune de Chimay.

CENSE-THIERESSART, dépendance de la commune de Saint-Remy.

CENSE-TOFFETTE, dépendance de la commune de Solre-Saint-Gery.

CERFONTAINE, dépendance de la commune de Peruwelz.

CERNAIX, dépendance de la commune de Saint-Symphorien.

CHAMBRE (LA), dépendance de la commune de Châtelineau.

CHAMPAGNE (LA), dépendance de la commune de Chimay.

CHAMP-BORGNIAUX, dépendance de la commune de Bouffioulx.

CHAMP-DE-COLIN, dépendance de la commune de Froid-Chapelle.

CHAMP-DE-RANCE, dépendance de la commune de Froid-Chapelle.

CHAMP-DE-RANCE, dépendance de la commune de Rance.

CHAMP-DE-SAINT-PIERRE (LE), éminence située sur la commune de Bouvignies; cette élévation domine la ville d'Ath et plus de quinze villages des environs; elle a été et sera toujours une position militaire très-importante.

CHAMP-DE-SEFAGNES, dépendance de la commune de Froid-Chapelle.

CHAMP-DES-MOTTES, dépendance de la commune de Saint-Sauveur.

CHAMP-DES-OISEAUX, dépendance de la commune de Thuin.

CHAMP-DU-FOUR, dépendance de la commune de Froid-Chapelle.

CHAMP-DU-MOULIN, ruisseau qui arrose la commune de Rebaix et s'y perd dans la Dendre.

CHAPELLE, dépendance de la commune de Sars-la-Buissière.

CHAPELLE (LA), dépendance de la commune d'Estinnes-au-Mont.

CHAPELLE (LA), dépendance de la commune de Trivières.

CHAPELLE (LA), dépendance de la commune de Wannebecq.

CHAPELLE-A-OIE ou CHAPELLE-A-OYE, commune du canton et à 1 lieue E. de Leuze, de l'arrondissement et à 5 lieues E. de Tournay, et à 6 lieues 1/2 N. O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée, au N., par la commune de Chappelle-à-Wattinnes, à l'E. par celle de Blicquy; elle touche, au S., au territoire de Tompes, et à l'O. à celui de Leuze.

Cette commune est composée de son chef-lieu, situé sur la grande route de Bruxelles

à Lille, et de trois dépendances : Endricourt, Gromont et Reveau.

HYDROGRAPHIE : Le Rieux ou rivière de Blicquy à Ligne longe une partie du territoire de l'E. à l'O.; un autre petit cours d'eau arrose la commune dans toute sa longueur.

SOL : Terrain assez égal, entrecoupé çà et là par quelques monticules en pente rapide. Les plaines sont vastes et belles et s'inclinent sensiblement vers le cours du Rieux. Le sol est fertile et n'offre que très-peu de terrains incultes (vingt-deux perches quatre-vingts aunes). — Surface arable, quatre variétés : terre végétale argileuse, tendre et friable, de dix à douze pouces d'épaisseur, assise sur un lit de sable; argile plus douce, plus froide et plus humide que la première, de six à huit pouces de profondeur; sol argileux, crû, fortement détrempé, ayant quatre à cinq pouces de couche végétale, sur fond compacte qui empêche l'infiltration des eaux. On cultive dans les deux premières les diverses espèces de céréales, le trèfle et le lin; l'autre est principalement ensemencée de froment et avoine.

AGRICULTURE : Ce terroir produit abondamment du froment, du seigle, du méteil, de l'escourgeon, de l'avoine, des féveroles, du trèfle, du colza, du lin et des pommes de terre. Les prés, quoiqu'en petit nombre, donnent d'assez bonnes dépouilles, mais dont la qualité est détériorée par le mélange de plantes aquatiques. — Peu de pâturages. On cultive beaucoup de légumes dans les jardins, dont la plupart sont dégarnis d'arbres fruitiers. Le pommier, le poirier et le cerisier sont les principales essences qui peuplent les vergers, clos de haies vives et situés à proximité des habitations. — Quelques aunaies et oseraies. — Exploitation des terres en grande, moyenne et petite tenue : treize fermes, parmi lesquelles on en distingue plusieurs du premier ordre. — Assolement sexennal et quinquennal : les terres les plus productives se cultivent sans interruption. En 1830, on comptait dans la commune : quarante-sept chevaux, vingt-un poulains, quatre-vingt-treize bêtes à cornes, vingt-six veaux et cent cinquante moutons. — Un peu de laine, du beurre et du fromage.

POPULATION : Sept cent huit habitans.

HABITATIONS : Cette commune se compose de cent trente-neuf habitations. A l'exception de quelques belles fermes, la majeure partie de ces maisons sont mal bâties : quatre-vingt-onze cabanes servent d'asile aux indigens. — Une église et une maison communale.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Indépendamment d'un petit commerce agricole, qui consiste dans l'exportation des productions du sol et de quelques autres denrées, les cultivateurs préparent le lin et le vendent aux marchés environnans, ou à des marchands ambulans. Le tissage des toiles de lin est assez important. Un grand nombre d'habitans tricotent des bas de laine pour les marchands de Leuze. — Deux moulins à farine mûs par le vent, deux maréchaux ferrans et deux charrons.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Bruxelles à Lille sépare la commune de celle de Chapelle-à-Wattinnes. Le chemin d'Ath à Condé (France) et deux chemins vicinaux facilitent encore les communications avec les environs.

CHAPELLE-A-WATTINNES, commune du canton et à 3/4 de lieue N. E. de Leuze, de l'arrondissement et à 4 lieues 2/3 E. de Tournay; à 7 lieues N. O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée, au N. par les communes de Grand-Metz et Houtaing, à l'E. par celles de Ligne et Blicquy; elle touche, au S., au territoire de Chapelle-à-Oye, et à l'O. à celui de Leuze.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé sur la grande route de Bruxelles à Lille, presqu'au centre du territoire, et de six dépendances : Cailloux, Gromont, Ronne, Roucault, Trieux et Wattinnes.

HYDROGRAPHIE : Ce territoire est arrosé par la Dendre et ses affluens; l'un d'eux traverse le centre de la commune. Ces cours d'eau entretiennent la fraîcheur dan-

les prairies voisines. Il y a plusieurs petits étangs.

SOL : Le terrain offre un aspect déprimé; il est sillonné de coteaux qui se terminent d'une manière abrupte sur plusieurs points. L'inclinaison des plaines est prononcée vers le cours de la Dendre. Les terres sont en général très-productives : on les a divisées en quatre classes, caractérisées par la présence d'une argile meuble, douce, profonde de neuf à dix pouces; ou d'une argile tendre, mais froide et humide, de six à huit pouces de couche végétale; ou de parties glaiseuses, compactes et caillouteuses, de cinq à six pouces de profondeur; ou enfin de quelques terrains glaiseux, humides et rocailleux, qui proviennent de bois dérodés.

AGRICULTURE : Les céréales que ce terroir produit en quantité sont excellentes; elles consistent principalement en froment, seigle, méteil et avoine. On y récolte de l'escourgeon, des féveroles, du foin, des trèfles, des colzas, du lin, des pommes de terre et diverses espèces de plantes potagères et légumineuses et des fruits. — La majeure partie des prairies occupe les rives de la Dendre; celles que la rivière inonde sans y séjourner trop long-temps sont riches en foin; les autres, couvertes d'eau pendant une partie de l'année, produisent une herbe aigre et mélangée de plantes aquatiques. — Jardins et vergers attenant aux habitations : ces derniers sont clos de haies et plantés de pommiers, de poiriers, de cerisiers et de noyers. — Quelques aunaies. — Culture en grande, moyenne et petite tenue : vingt-huit fermes. — Point de jachères pour les terres de première classe; assolement sexennal, quinquennal et triennal pour les autres. Le recensement de 1829 a donné à la commune : cent deux chevaux, douze poulains, deux cent trente-sept bêtes à cornes, vingt-deux veaux, soixante-cinq porcs et quatre cents moutons. — Laine, beurre et fromage.

POPULATION : mille deux cent douze habitans.

HABITATIONS : On compte dans cette commune deux cent quatre-vingt-onze maisons, dont vingt à trente d'une construction peu régulière, composent le chef-lieu. — Il y a une église, une maison communale, une école primaire et deux sociétés d'archers, sous le patronage de Sainte-Barbe et de Saint-Sébastien. — Résidence d'un artiste vétérinaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Commerce de grains, graines et bestiaux, de fourrages avec Ath et Leuze. Les cultivateurs vendent leur lin sur pied ou par bottes. Le commerce de détail y est peu important, mais il s'y fait un grand trafic de lin. La classe indigente se livre à l'agriculture et à la fabrication des bas de laine; la matière première est fournie par les marchands de Leuze. Cette commune renferme trois moulins à farine, mûs par le vent, une fabrique de chicorée, quatre maréchaux ferrans, deux charrons et deux apprêteurs de lin.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Bruxelles à Lille sépare cette commune de celle de Chapelle-à-Oie. Il y a quatre chemins vicinaux, peu praticables pendant l'hiver et les temps pluvieux.

CHAPELLE-DE-L'ARBRISSEAU, dépendance de la commune de Salles.

CHAPELLE-FAGNARD, dépendance de la commune de Thuin.

CHAPELLE-LES-HERLAIMONT, commune du canton et à 1 lieue 1/2 N. de Fontaine-L'Évêque, de l'arrondissement et à 3 lieues O. de Charleroy, et à 6 lieues E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée, au N., par la commune de Gouy-le-Piéton, à l'E. par celles de Trazegnies et Courcelles, au S. par le territoire de Piéton, et à l'O. par celui de Fayt.

Cette commune se compose de son chef-lieu et de quatre dépendances : Placard, Maison-de-Votquenne, Maison-de-Jean-Tricot et Bascoup.

HYDROGRAPHIE : Le territoire de cette commune est arrosé par trois cours d'eau : le Piéton forme en partie la ligne de démarcation avec Trazegnies et Gouy-le-Piéton; le ruisseau de Clairfontaine coule

du S. au N.; un troisième prend sa source au centre du village et va se jeter dans le Piéton, après avoir fourni l'eau à un moulin à farine.

SOL : Le territoire est généralement très-plat; il y a cependant une inclinaison peu prononcée vers Gouy-le-Piéton, de l'O. à l'E. — Bassin houiller de Charleroy. La terre labourable se compose d'une argile végétale qui, dans les parties les plus productives, a jusqu'à neuf pouces de profondeur et repose immédiatement sur un lit de sable et de marne.

AGRICULTURE : On récolte diverses espèces de céréales, du foin et des légumes. — Prairies et pâturages de peu de valeur. — Potagers cultivés en gros légumes seulement. Les vergers offrent une végétation peu vigoureuse; elle se compose de pommiers, cerisiers et pruniers. — Deux bois taillis et futaie : cette dernière consiste en chênes, frênes, charmes, hêtres et bouleaux; le taillis est peuplé de coudriers, bouleaux, charmes, aunes et saules. — Élèves de chevaux pour l'agriculture.

POPULATION : Mille quatre cent trente-huit habitans.

HABITATIONS : Il y a une église et deux écoles primaires.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'extraction de la houille et la clouterie sont les principales branches d'industrie. Il y a une raffinerie de sel, deux brasseries, une distillerie et deux moulins à blé.

ROUTES ET CHEMINS : Plusieurs chemins vicinaux facilitent les communications avec les environs.

CHAPELLE-SAINT-PIERRE, dépendance de la commune des Deux-Acren.

CHAPITRE (LE), dépendance de la commune de Grand-Metz.

CHAPOI, dépendance de la commune de Gosselies.

CHARLEROY ou CHARLEROI, commune et chef-lieu de canton et d'arrondissement, à 9 lieues E. de Mons, et à 12 lieues 1/2 S. de Bruxelles.

Elle est le siége d'un tribunal de première instance, d'un tribunal de commerce et la résidence d'un commandant de place.

Cette commune se compose de la ville proprement dite et de ses faubourgs, et de deux dépendances, Brousseterre et Warmonceau. La ville est divisée en trois parties : la ville basse, située sur la rive droite de la Sambre; l'entre-deux-villes, sur la rive gauche, et la ville haute, entourée d'un cordon de fortifications qui l'isole de l'entre-deux-villes. Les faubourgs se trouvent hors de l'enceinte de la place, dans la direction du N. et de l'E., vers Montignies-sur-Sambre, Gilly, Lodelinsart et Dampremy. La ville de Charleroy s'élève en amphithéâtre sur le penchant d'une colline escarpée, depuis le bord de la Sambre jusqu'aux faubourgs qui forment la banlieue.

HYDROGRAPHIE : La Sambre, rivière navigable, traverse le territoire de l'O. à l'E; elle sépare la ville basse de l'entre-ville. Le Piéton, qui donne le mouvement à plusieurs usines, vient déboucher dans la Sambre à mille mètres environ au-dessus de Charleroy, à l'endroit même où commence le canal de Charleroy à Bruxelles, dérivation de la Sambre. Quelques ruisseaux sillonnent le territoire sur divers points. La Sambre fertilise les prairies comprises dans son bassin. — Un étang et deux mares.

SOL : Terrain irrégulier coupé de coteaux. Charleroy est le point central du bassin houiller auquel on a donné son nom. Il y a de la houille feuilletée, du gneiss talqueux et du quartz-hyalin prismé limpide.

AGRICULTURE : On récolte dans la banlieue du froment, du seigle, du méteil, des féveroles, du foin, du trèfle. Les potagers abondent en légumes de toutes espèces. — Vergers assez bien garnis d'arbres fruitiers. — Prairies le long de la Sambre. Le territoire est très-peu boisé. Les terres arables sont cultivées avec soin en petite tenue; les meilleurs procédés sont mis en usage pour en tirer de bons produits. Cependant, sur quelques points. on rencontre des parties arides que la nature du sol ne permet point de défricher.

— Élèves de chevaux pour l'agriculture.

POPULATION : Il y avait, en 1831, cinq mille neuf cent huit habitans.

HABITATIONS : La ville de Charleroy renferme neuf cent trente-deux maisons. On y remarque l'église paroissiale. Il y a une chambre de commerce, une commission d'agriculture, un collége, une académie de dessin, plusieurs écoles et un hospice. Résidence d'un inspecteur des contributions directes et de l'enregistrement, d'un conservateur des hypothèques, d'un ingénieur des ponts et chaussées, d'un ingénieur des mines et de deux conducteurs, et d'un vérificateur des poids et mesures. Il y a huit médecins, deux chirurgiens et quatre pharmaciens.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Cette ville est très-importante sous le rapport de son industrie. L'exploitation des houillères et des usines utilise les bras d'un grand nombre d'individus. On y compte cinq verreries ; elles sont toutes établies dans les faubourgs; chacune d'elles renferme une fournaise, six creusets pour la fonte des matières vitrifiables, deux stracons ou fours d'étendage pour applatir le verre et un bocard pour écraser les matières premières ; on y fabrique des bouteilles et du verre commun. Il y a deux petites fonderies en fer dont la principale contient deux creusets et deux soufflets, propres à la fabrication de divers ustensiles en fonte : deux fenderies composées de deux grands fours à réverbères pour chauffer les fers à fendre, de deux roues pour faire mouvoir le cylindre laminoir et de deux couples de disques qui servent à fendre ; une platinerie avec four à réverbère, chaufferie et marteau ; une raffinerie de sel ; une savonnerie ; neuf brasseries, quatre distilleries, une tannerie et un moulin à blé composé de quatre tournans et de cinq couples de meules. Il y a en outre à Charleroy des filatures de laines, des fabriques de draps, molletons et coatings, des fabriques de canons de fusil ; des clouteries, des serrureries, des chaudronneries, des ferblanteries, des teintureries, des briqueteries ; on y confectionne aussi des instrumens de chirurgie et de la coutellerie. Le commerce d'exportation consiste principalement en houille, fer, savon, etc.

FOIRES ET MARCHÉS : Il y a une foire annuelle de dix jours, le dimanche qui suit le 25 juillet. Une foire aux chevaux et aux bestiaux a lieu le premier mardi de chaque mois. — Deux marchés hebdomadaires, le lundi et le vendredi pour la ville haute, et deux autres, le mercredi et le samedi pour la ville basse.

ROUTES ET CHEMINS : Les grandes routes de Bruxelles, Mons et Namur aboutissent à Charleroy ; une nouvelle route vient d'être pratiquée pour communiquer avec Philippeville. Plusieurs chemins vicinaux sillonnent la banlieue; on peut les exploiter pendant toute l'année. Il y a un pont sur la Sambre.

HISTOIRE : Charleroy est une des villes les plus modernes de la Belgique. C'était, dans le principe, un petit village du comté de Namur, nommé *Charnoy*, où le marquis de Castel-Rodrigo, gouverneur des Pays-Bas, bâtit, en 1666, sur la rive gauche de la Sambre, une forteresse, à laquelle il donna le nom de *Charleroy*, de celui du roi d'Espagne, Charles II. Les Espagnols, voyant qu'ils étaient forcés d'abandonner la nouvelle forteresse aux Français, en firent sauter les fortifications en 1667 : elles furent relevées sous Louis XIV, qui fit bâtir, en 1676, la ville basse de l'autre côté de la Sambre, sur le territoire de Marcinelle. L'entre-ville fut bâtie en même temps que la ville basse. Cette dernière resta annexée à la paroisse de Marcinelle. Charleroy a essuyé plusieurs siéges mémorables. Les Français l'ayant emportée en 1746, la démantelèrent et la rendirent à l'Autriche en 1748, par le traité d'Aix-la-Chapelle. Joseph II en fit démolir les fortifications. Les Autrichiens les rétablirent en 1794, et les Français, l'ayant prise le 25 juin de cette année, en réparèrent et en perfectionnèrent les travaux, qu'ils détruisirent vers la fin de la même année avec ce qui restait des anciens

remparts. Cette ville est fortifiée maintenant d'après un nouveau plan.

CHARLEROY (CANAL DE). Ce canal part de la Sambre à mille mètres au-dessus de Charleroy; il entre dans la vallée du Piéton, et laisse à droite Dampremy et son moulin; puis, s'appuyant sur le coteau gauche, il suit les sinuosités de la vallée, en passant par le Roux, Sart-les-Moines, le Grand-Sart, la ferme du petit Hamal, le hameau de l'Hutte. De là, se tenant au milieu du vallon, il traverse la commune de Pont-à-Celles, entre en tranchée ouverte, entre Gouy et Henriamont, et occupe le milieu du vallon de Vanderbeek ou Vanderbreck, jusqu'au seuil qui sépare le bassin du Piéton de celui de la Senne. Arrivé près de Betrefaite, le canal traverse le seuil par la galerie souterraine, et débouche du vallon du bois de Bommeré dans celui de la Samme, en occupant le coteau droit, qu'il ne quitte plus jusqu'au village d'Arquennes, en passant dans Seneffe et laissant la cense Flottem à droite. Parvenu à Arquennes, il reste sur la droite du cours actuel de la Samme. Le ruisseau a été détourné, et l'on a creusé un autre lit pour la rivière; en sortant du village, il n'abandonne plus le coteau droit jusqu'à Hal, et avant d'y arriver, il traverse le village de Feluy, une partie des jardins du château de la Rogue, Ronquières, Asquempont, touche en passant la forge de Clabecq, courant par le milieu des prairies de Tubise et à travers le jardin du château de Lombeek. Au-dessous de Hal, il abandonne la rive gauche de la Senne, pour éviter des obstacles trop difficiles à surmonter, et des propriétés trop précieuses. Ainsi, dans cette ville, le canal traverse la Senne sur un grand pont-canal à trois arches, et court directement à Bruxelles, en passant par le moulin d'Aa, traversant la grande route de Mons à Cureghem et celle de Ninove près de la ferme de Ransfort, pour venir ensuite tomber dans le canal ouvert dans les anciens fossés de Bruxelles, après avoir franchi la dérivation par un second pont-canal à trois arches. Le développement ou la longueur totale du canal depuis Charleroy ou plutôt la Sambre jusqu'à Bruxelles, est de 75,429 aunes, ayant 107 aunes 75 pouces de pente vers cette dernière ville. Cette hauteur a été rachetée par cinquante-cinq écluses, savoir : onze vers Charleroy, douze descendant du biez de partage à Arquennes, douze d'Arquennes à Bornival, dix-neuf de Bornival à Bruxelles, et enfin l'écluse immédiate au bassin de cette ville. Le souterrain a été percé à Betrefaite, sur une longueur de 900 aunes : il a 2 aunes trente pouces de profondeur. La voûte en plein cintre, de 0,60 pouces d'épaisseur, a 2 aunes 70 pouces depuis la superficie du trottoir jusqu'à l'entredos. Trente-six ponts, dont deux tournent aux portes de Flandre et du Rivage, à Bruxelles, sont construits sur ce canal. Il y a trente-deux ponts rigoles, cinquante-cinq aqueducs de diverses espèces, soixante-quatre maisons d'éclusiers et de pontonniers, et un bassin à Bruxelles, entre la cinquante-quatrième et la cinquante-cinquième écluse. Le canal de Charleroy a 6 aunes à son plafond, deux chemins de halage de 4 aunes de largeur : la profondeur de l'eau est de 2 aunes. Les écluses ont 21 aunes 20 pouces de longueur entre les bases, sur 2 aunes 70 pouces de largeur; le percement souterrain est de 2 aunes à la ligne d'eau, avec 1 aune 30 pouces de trottoir. Les douze premières écluses vers Bruxelles et les écluses vers la Sambre n'ont que 2 aunes de chute, mais pour les autres, cette hauteur a été portée jusqu'à 2 aunes 73 pouces 1/2. Pour l'alimentation du canal, il y a des prises d'eau à Arquennes, à Bornival, aux rivières du Piéton et de l'Hutte, ainsi qu'à treize ruisseaux qui s'y jettent; indépendamment des sources nombreuses qui environnent le biez de partage, on a percé des rigoles d'alimentation à Viesville, à Hamalcourre, à la Samme, et dans les environs du bois de Bommeré. Enfin, des réservoirs creusés près de Gouy-le-Piéton, à Obaix, à Andoumont, à Bornival, à Thiméon, à Trazégnies, à la Samme, et les eaux

superflues du Piéton ne laissent aucune crainte de l'insuffisance de l'alimentation. Vers la Sambre, tout a été de même prévu. La dépense de ce canal est évaluée à 4,350,205 florins.

Le projet d'un canal de Charleroy à Bruxelles existait déjà en 1699. Cette année, la ville de Bruxelles avait sollicité du gouvernement espagnol un octroi pour creuser un canal de cette ville à Charleroy : la disette presque générale qui affligeait à cette époque les Pays-Bas empêcha la réalisation de ce plan, qui eût été si utile à la prospérité du pays. En 1750, on visita pour la seconde fois le terrain, et les travaux furent encore ajournés, parce que le gouvernement ne pouvait subvenir aux dépenses. En 1802, la construction de ce canal ayant été ordonnée par une loi du corps législatif de France, un commencement d'exécution eut lieu près de Charleroy, sous la direction de l'ingénieur français Viennois ; mais ce n'est que de 1827 que datent les grands travaux du canal, dont l'ouverture a eu lieu en septembre 1832. Le plan et l'exécution de ce canal sont dûs aux talens de M. Vifquin, inspecteur des ponts et chaussées.

CHARLIER-DE-BOIS, dépendance de la commune de Ronquières.

CHARLOT, dépendance de la commune de Staimpuis.

CHARMAT, dépendance de la commune de Lodelinsart.

CHASSANDERIE, dépendance de la commune de Péruwelz.

CHASSE-ROYALE, dépendance de la commune de Hyon.

CHATEAU, dépendance de la commune de Flobecq.

CHATELET, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/2 E. de Charleroy, et à 10 lieues 1/4 E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Châtelineau dont plusieurs habitations ne sont séparées de Châtelet que par la Sambre, à l'E. par celle de Pont-de-Loup, au S. et au S. E. par les territoires de Bouffioulx, Acoz et Villers-Poterie, et à l'O. par celui de Montignies-sur-Sambre.

Cette commune se compose de la petite ville de Châtelet, chef-lieu, et de quatre dépendances : Beau-Moulin, Culot-du-Trieu, Maison-Pitié et Traquette.

HYDROGRAPHIE : La Sambre baigne par sa rive droite le territoire depuis Montignies-sur-Sambre jusqu'à Pont-de-Loup ; elle y reçoit la rivière de Biesmes ou de Châtelet qui arrose du S. au N. une partie de la commune ; ce dernier cours d'eau imprime le mouvement à trois moulins à blé.

SOL : Offrant un assez grand nombre de variétés : il est argileux et pierreux sur divers points, dans certaines localités, domine la marne ou le sable ; très-humide dans les fonds, extrêmement sec sur les hauteurs. Sa configuration offre plusieurs collines, vers le S. et l'O. ; elles sont généralement peu élevées, et leur pente n'est rapide qu'au Bois-Royal, près de la Sambre, et vers Bouffioulx. Ce territoire appartient en grande partie au bassin houiller de Charleroy. Le calcaire est ordinairement recouvert par le terrain meuble ; parmi les terres arables, la plus productive consiste en une argile douce et légère, profonde de dix à onze pouces ; on en trouve de grisâtres, mélangées de pierres calcaires, qui ne sont propres qu'à la culture du seigle, de l'avoine et du trèfle ; quelques-unes même ne produisent que du seigle et de l'avoine.

AGRICULTURE : Les productions territoriales consistent principalement en froment, méteil, seigle, épeautre, escourgeon, avoine, féveroles, vesce, trèfle, foin et légumes. On remarque de belles prairies dans le bassin de la Sambre et du Biesmes ; quelques-unes cependant offrent un fond humide et trop souvent submergé : cet inconvénient rend leur desséchement peu praticable. Les potagers, la plupart attenant aux habitations, reçoivent une culture soignée. Le pommier, le poirier et le noyer prospèrent dans les vergers. — Bois taillis mêlés de futaies composés de

chênes, charmes, coudriers, hêtres, aunes, peu de bouleaux, sapins. On exploite les taillis en coupes réglées tous les quatorze ans. — Deux petites pépinières. — Culture soignée, à grande, moyenne et petite tenue. — Élèves de chevaux destinés aux travaux agricoles. — Trois troupeaux de moutons.

POPULATION : Deux mille cinq cent cinquante-cinq habitans.

HABITATIONS : La ville de Châtelet, ouverte de tous côtés, est bâtie dans un fond. Les maisons, au nombre de quatre cent quatre-vingt-treize, sont agglomérées pour la majeure partie ; plusieurs d'entre elles se font remarquer par la régularité de leur construction. Il y a une église, deux chapelles et deux écoles.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Cette ville est assez florissante sous le rapport de son industrie et de son commerce. La fabrication de draps communs et d'autres étoffes de laine et de coton, la confection de pots vernissés ou non vernissés donnent lieu à un commerce actif ; cette poterie est très-renommée ; on la colporte dans les villes et provinces voisines, et on en approvisionne les foires et les marchés. Il y a une raffinerie de sel, une brasserie, six tanneries et trois moulins à blé.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient quatre foires par an : le 13 mai et le 11 novembre, trois jours ; la veille du Lætare et le 1er septembre, un jour. Une foire aux bestiaux a lieu le premier mardi de chaque mois. — Trois marchés hebdomadaires, le mardi, le jeudi et le samedi.

ROUTES ET CHEMINS : Une grande route pavée conduit de Châtelet à Charleroy. Les chemins vicinaux communiquent avec Pont-de-Loup, Aiseau, Presles, Bouffioulx, Acoz, Villers-Poterie et Philippeville ; la plupart sont impraticables dans la mauvaise saison.

CHATELINEAU, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/3 E. de Charleroy, et à 10 lieues E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée, au N., par la commune de Fleurus, à l'E. par celle de Pont-de-Loup, au S. par le territoire de Châtelet, et à l'O. par ceux de Montignies et Gilly.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé au centre du territoire, et du hameau de la Chambre.

HYDROGRAPHIE : La Sambre arrose la partie méridionale du territoire ; le ruisseau de Grand-Rieu y active un moulin à farine.

SOL : Le terrain est assez uni dans la partie qui avoisine la Sambre ; mais il offre un grand nombre d'ondulations sur tous les autres points. Le schiste et l'argile forment la base du sol, qui fait partie du bassin houiller de Charleroy. L'épaisseur de la couche végétale varie de cinq à neuf pouces.

AGRICULTURE : Ce terroir produit du froment, du seigle, de l'épeautre, de l'escourgeon, de l'avoine, des féveroles, du trèfle, du foin, des pommes de terre et des légumes. On y cultive peu les plantes oléagineuses. La majeure partie des prés longent la Sambre. — Jardins assez bien soignés. Les vergers sont garnis de pommiers, poiriers et noyers. Les bois taillis occupent les deux neuvièmes du territoire ; ils se composent de chênes, charmes, aunes et bouleaux, qu'on exploite tous les dix-huit ans. Le sol, quoique d'une qualité médiocre, est très-bien cultivé, en grande, moyenne et petite tenue. Il y a quatre fermes. En 1830, on y comptait, cent trente-deux chevaux, vingt poulains, cent treize bêtes à cornes, trente-neuf veaux, vingt-un porcs, trois cent dix moutons.

POPULATION : Mille deux cent vingt-trois habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme deux cent vingt-trois maisons ; elles sont en général mal construites dans le chef-lieu ; le hameau de la Chambre offre une distribution aussi régulière que la ville de Châtelet, dont il semble être le prolongement. Il y a une église et une école primaire. On y remarque le château du duc d'Aremberg, propriétaire d'un tiers des terres de cette commune.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture

et l'extraction du charbon de terre occupent la plupart des habitans. Cette commune renferme une fabrique de chicorée assez considérable, une fabrique de tabac, une brasserie et un moulin à blé. Il y a un teinturier, deux chapeliers, deux cordiers et un vitrier; deux maréchaux ferrans, un charron et un tonnelier. — Le hameau de la Chambre fait un assez grand commerce de différentes denrées avec les environs.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Bruxelles à Charleroy traverse ce territoire. Il y a en outre quatre chemins vicinaux qui ne sont guère praticables pendant la mauvaise saison. — Il y a quatre ponts en pierre et deux en bois.

CHAUNI ou **CHAUNIL**, dépendance de la commune de Cordes.

CHAUNY, dépendance de la commune de Templeuve.

CHAUSSÉE (LA), dépendance de la commune de la Hamaide.

CHAUSSÉE (LA), dépendance de la commune de Flobecq.

CHAUSSÉE (LA), dépendance de la commune de Moustier.

CHAUSSÉE (LA), dépendance de la commune d'OEudeghien.

CHAUSSÉE (LA), dépendance de la commune de Pont-à-Celles.

CHAUSSÉE (LA), dépendance de la commune de Villers-Perwin.

CHAUSSÉE-NOTRE-DAME-LOUVIGNIES, commune du canton et à 2 lieues N. E. de Lens, de l'arrondissement et à 4 lieues N. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune d'Horrues, à l'E. par cette même commune et par celle de Soignies; elle touche, au S., aux territoires de Neufville et Montignies-les-Lens, et à l'O. à ceux de Thoricourt et Cambron-Saint-Vincent.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé sur la chaussée romaine, au centre du territoire, et des hameaux de Courette, Froidmont, l'Heru, Louvignies, Lairuwez, Maubriau, Caillou, Neufsart, Molamée et Gailly.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau de la Gageolle parcourt ce territoire; ses débordemens sont plus nuisibles que favorables à l'industrie agricole.

SOL : Plat. Quelques plaines ont une inclinaison assez sensible. — Terrain argileux et marécageux dont la couche végétale a de cinq à dix pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Année commune, on récolte trois mille rasières de froment, mille cinq cents de méteil, deux mille de seigle, deux cents d'escourgeon, huit mille d'avoine, trois cents de fèves et pois et huit cents de colza. Les fourrages suffisent à peine à la consommation locale; foin, trèfle, luzerne; lin, pommes de terre et diverses espèces de légumes. On recueille annuellement quinze sacs de pommes et vingt de poires. — Il n'y a point de bois. — Ce territoire est exploité en grande, moyenne et petite tenue. Les diverses cultures de grains et graines se succèdent à peu près dans l'ordre suivant : pour les bonnes terres, seigle, méteil ou froment, trèfle, avoine; pour les autres, méteil ou froment, trèfle, avoine. — Fumier, chaux et cendres pour engrais. On donne jusqu'à trente-deux florins pour le labourage d'un bonnier de terre. — Élèves de chevaux pour l'agriculture, de bêtes à cornes et de moutons. — Poules, pigeons et canards. — Peu de menu gibier. — Beurre et fromage.

POPULATION : Elle était, en 1829, de mille deux cent soixante-trois habitans, dont six cent trente-un du sexe masculin et six cent trente-deux du sexe féminin. Dans la même année il y a eu vingt-quatre décès et trente-six naissances. — Sept à dix mariages par année. En 1831, on y comptait mille deux cent soixante-treize habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu comprend environ cinquante maisons; une trentaine à peu près forme le hameau de Louvignies. Ces habitations sont la plupart construites en pierres et couvertes en paille; quelques-unes ont la toiture en ardoises ou en pannes. Il y a une église très-antique, fondée vers le septième siècle. Le château de Lou-

vignies, qui date de la même époque, est vaste et entouré de terrains d'agrément. — Une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a vingt métiers à tisser des toiles de lin, deux petites distilleries et deux moulins à farine. — Commerce agricole, dont les céréales, les fruits, le bétail et la volaille forment la base principale.

ROUTES ET CHEMINS : La chaussée romaine ou de Brunehault traverse le centre du territoire. Un grand nombre de chemins vicinaux facilitent les relations avec les communes limitrophes ; ils sont praticables en toutes saisons.

CHEMIN-DE-ROPAIX, dépendance de la commune de Blangies

CHEMIN-D'OLNAY, dépendance de la commune d'Anserœul.

CHEMIN-NEUF, dépendance de la commune de Templeuve.

CHEMNI, dépendance de la commune de Masnuy-Saint-Pierre.

CHÈNE, dépendance de la commune de Mainvault.

CHÊNE (LE), dépendance de la commune d'Herquegnies.

CHÊNE (LE), dépendance de la commune d'OEdeghien.

CHÊNE (LE), dépendance de la commune de Thuin.

CHÊNE (LE), dépendance de la commune d'Hautrage.

CHÈNEUX (LES), dépendance de la commune de Villers-la-Tour.

CHENON, ruisseau qui arrose la commune de Bersillies-l'Abbaye.

CHENOIS, dépendance de la commune de Lodelinsart.

CHENOIS, dépendance de la commune de Courcelles.

CHENOY (LE), dépendance de la commune d'Hennuyères.

CHENSÉE, dépendance de la commune de Gouy-le-Piéton.

CHENU (LE), dépendance de la commune de Ronquières.

CHERCQ, commune du canton et à 1 lieue N.-O. d'Antoing, de l'arrondissement et à 1/2 lieue S. E. de Tournay ; à 10 lieues 1/4 O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée, au N. et à l'E. par l'Escaut, au S. par Calonne, à l'O. par la commune d'Ere, et au N. O. par le territoire de Tournay.

Cette commune ne comprend que son chef-lieu.

HYDROGRAPHIE : L'Escaut longe la commune au N. ; le ruisseau de Barge forme la limite au N. O. avec le territoire de Tournay ; il active un moulin à farine.

SOL : D'un aspect montueux. Le calcaire compacte forme en partie le fond du sol ; cette roche est exploitée dans plusieurs carrières. Le terrain meuble, composé d'argile sablonneuse ; marneuse, de couleur rougeâtre, est très-fertile. L'épaisseur de la couche végétale varie de six à dix-huit pouces.

AGRICULTURE : Ce terroir produit beaucoup de froment, de seigle, d'escourgeon, d'avoine, de féveroles, de foin, de trèfle, de colza, de lin, de pommes de terre et de légumes. On recueille d'excellens fruits dans les vergers, tels que pommes, poires, cerises et noix ; les poires ont acquis une grande renommée. — Deux bonniers soixante-trois perches de taillis, plantés d'aunes et de bois blancs, en neuf parcelles. Les propriétés sont très-divisées ; la plus forte exploitation n'est que de trente bonniers. On remarque que les terres cultivées en petite tenue sont beaucoup plus productives que les autres. Il y a trois fermes. On y comptait en 1830 : trente-huit chevaux, cinq poulains, quatre-vingt-sept bêtes à cornes, huit veaux et cent vingt-cinq moutons.

POPULATION : Cinq cent quatre-vingt-dix-neuf habitans.

HABITATIONS : La commune contient cent dix-sept maisons, une église et deux écoles primaires. On y remarque plusieurs maisons de campagne, et particulièrement celle de M. Léopold Lefebvre de Tournay. Elle est assise sur le haut d'une colline dont le pied est baigné par l'Escaut ; les jardins d'agrément qui l'embellissent en

font un séjour délicieux pendant la belle saison ; ce château occupe l'emplacement d'un ancien couvent de chartreux.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a plusieurs carrières importantes de calcaire à bâtir, dont l'extraction et la taille occupent un grand nombre d'ouvriers dans la commune ; cette pierre travaillée est livrée au commerce que facilite la navigation de l'Escaut. — Les habitans fréquentent le marché de Tournay pour la vente des denrées agricoles.— Quatre moulins à farine, dont deux sont activés par le vent et un par un manége ; deux moulins dont un à vent, pour moudre la drèche, un moulin à tan, également mû par le vent ; un maréchal ferrant et au bourrelier.

ROUTES ET CHEMINS : Cette commune est traversée par la grande route de Tournay à Valenciennes, par le chemin de Chercq à Colonne et par plusieurs chemins vicinaux.

CHEVAL-BLANC, dépendance de la commune de Pont-à-Celles.

CHEVESNES, dépendance de la commune de Sars-la-Buissière.

CHEVEUX (DES), ruisseau qui arrose la commune d'Ellignies.

CHIÈVRES, *Cervia*, commune et chef-lieu de canton, de l'arrondissement et à 4 lieues 1/2 N. O. de Mons, et à 1 lieue N. N. O. d'Ath.

Elle est bornée au N. par les communes d'Ath, Maffles, Arbres et Attre, à l'E. par celles de Brugelette et Bauffe; elle touche, au S. aux territoires de Neufmaison et Herchies, et à l'O. à ceux de Grosage, Ladeuze, Tongre-Saint-Martin et Tongre-Notre-Dame.

Cette commune se compose de la ville de Chièvres, située à l'extrémité N.O. du territoire, et à 1/4 de lieue de la grande route de Mons à Ath, et de six hameaux, savoir : Horimetz ou Horimelz, l'Hove, Ponchaux, Rue-du-Bois, Petit-Chièvres-en-Arbres, Petit-Chièvres-en-Tongre et Waudegnies.

HYDROGRAPHIE : Elle est arrosée à son extrémité N. par la Dendre, la Hunelle ou le Hunel et l'Eau-Blanche ; cette dernière reçoit le ruisseau de Grand-Rieu, qui serpente sur le territoire du S. au N. Les trois premiers cours d'eau donnent le mouvement à quatre moulins.

SOL : Malgré l'étendue de son territoire, cette commune présente presque sur tous les points une surface plane, surtout au S. Ce n'est qu'au N. et à l'O. que cette uniformité est interrompue par des monticules en pente rapide. La ville de Chièvres est située entre deux éminences, dont l'une est au S. et l'autre au N. Du point culminant de celle-ci, on découvre, sous un ciel serein, les villes environnantes de quatre à sept lieues de distance.— Le terrain, argileux au N., est un peu marécageux au S. et argilo-sablonneux au centre. Les terres labourables forment quatre classes : la première, argileuse, douce et friable, a douze à quatorze pouces de couche végétale ; la deuxième est argileuse, tendre, un peu humide et profonde de huit à dix pouces ; la troisième comprend des terres argileuses, fortes et mélangées de beaucoup de rocaille, ou tendres et humides, sur un fond de sable jaune ou de glaise, de six à huit pouces de profondeur; la quatrième est une terre noirâtre, tourbeuse, très-humide, dont la couche végétale n'a que trois à quatre pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Les principales productions du sol sont le froment, le seigle, le méteil, l'orge d'été et d'hiver, l'avoine, les féveroles, le foin, le trèfle, le colsa, le lin et les pommes de terre. On récolte un peu de tabac et de chicorée. Fruits en abondance, tels que pommes, poires, cerises, pêches, abricots, noix. La culture de la menthe y est d'un bon rapport. Cette commune renferme cinquante-quatre bonniers de prés : ces prairies sont coupées par une multitude de rigoles qui servent à leur irrigation ; les plus productives occupent les rives de la Dendre. On cultive les diverses espèces de légumes et d'arbres fruitiers dans les jardins qu'entourent des murs ou des haies vives. Les vergers attenant, ainsi que les jardins, aux habitations, offrent une plantation vigoureuse. Quel-

ques petites parcelles de bois taillis et futaie, disséminées sur le territoire, forment une contenance totale d'un bonnier quarante perches : l'essence des taillis consiste en coudriers, charmes et fusains; la futaie se compose d'un petit nombre de jeunes chênes, frênes, charmes, bouleaux et bois blancs; ces bois sont médiocrement garnis et d'une faible croissance. — Prairies bordées de frênes, saules et bois blancs : on y trouve aussi des ormes, des peupliers et des aunes. — Pépinières. — Ce terroir est en général de bonne qualité : il ne renferme que douze perches et demie de terrain non productif. Les exploitations sont à grande, moyenne et petite tenue. Le système des jachères n'est plus suivi que pour les terres du troisième et du quatrième ordre. On emploie ordinairement pour engrais le fumier, la chaux et les cendres de tourbe. — Élèves de chevaux pour l'agriculture, de gros et de menu bétail. — *Volaille :* poulets, dindons et canards. On soigne un peu l'éducation des abeilles. Les lièvres et les perdrix sont très-nombreux. On pêche dans les divers cours d'eau la tanche, le brochet et l'anguille. — Fréquentation du marché d'Ath.

POPULATION : Trois mille cinquante-cinq habitans.

HABITATIONS : La commune contient cinq cent trente-cinq habitations; la ville de Chièvres, qui est la partie agglomérée, se compose d'un petit nombre de rues peu régulières. Les maisons sont généralement construites en pierres et briques; leur toiture est en pannes ou en ardoises. Les mieux bâties occupent la grande place qui est belle et vaste. L'église est remarquable par de beaux mausolées et des inscriptions tumulaires dont un grand nombre datent du seizième siècle. Il y a un hôtel-de-ville, un hôpital, trois écoles d'enseignement simultané, dont deux à Chièvres (pour l'un et l'autre sexe) et une à Waudegnies, une société musicale de Sainte-Cécile de vingt-cinq membres, et deux sociétés d'archers, l'une de Saint-Sébastien de vingt-cinq et l'autre de Sainte-Barbe de vingt membres. Cette ville est la résidence de deux notaires, de deux médecins, d'un chirurgien, de deux pharmaciens et d'un artiste vétérinaire.

On y distingue un château gothique, qui a appartenu successivement aux comtes de Croy, d'Egmont, et au prince de Pignatelli. On voit encore une partie de l'ancienne enceinte de la ville.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Le commerce d'exportation consiste en grains, graines, farine, huile, liqueurs, épiceries, quincailleries, tuiles, pannes et carreaux. Le filage du lin et le tissage des toiles donnent de l'occupation à un assez grand nombre d'individus. Il y a en outre deux fabriques de pannes et de carreaux, dans l'une desquelles on fait des poteries; deux moulins à farine, trois moulins à huile, dont un est mû par un manége; trois brasseries, parmi lesquelles il en est une qui renferme deux cuves à matières contenant ensemble quatre-vingt-huit barils; deux salines, une petite savonnerie, une filature de coton activée par des mécaniques, une blanchisserie et une tannerie.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient une foire aux chevaux le neuvième jour après Pâques, et un marché le mardi de chaque semaine.

ROUTES ET CHEMINS : La chaussée de Mons à Ath parcourt le territoire au N., un embranchement de cette grande route aboutit à la ville de Chièvres; il est bordé de peupliers. — Plusieurs chemins, dont les principaux conduisent de Mons à Ath et d'Ath à Saint-Ghislain facilitent les communications avec les environs; le dernier traverse une partie de la ville dont l'intérieur est pavé. Les chemins vicinaux ne sont guère praticables pendant l'hiver. — Il y a quatre ponts en briques et pierres, dont deux à Chièvres; un sur l'embranchement de la route d'Ath à Mons, et le quatrième sur la chaussée d'Ath.

HISTOIRE : La fondation de cette ville, appelée anciennement *Cervia*, remonte a une époque très-reculée. On y a trouvé un denier d'argent, frappé en 877, sous le

règne de Charles-le-Chauve, qui portait la légende *Cervia moneta*. Robert, seigneur de Chièvres, y établit, en 1363, une foire aux chevaux, qu'Albert, régent du Hainaut, confirma en 1365; cette foire devint depuis une des plus célèbres du pays. La ville fut, quelques années après, presqu'entièrement ruinée par un incendie, qui força les habitans à l'abandonner. Pour favoriser son rétablissement, Albert y créa, en 1391, un marché franc : Philippe II ratifia dans la suite cette franchise.

CHIMAY, commune et chef-lieu du canton de son nom, de l'arrondissement et à 11 lieues 1/3 S. de Charleroy, et à 13 lieues S. S. E. du chef-lieu de la province.

Le territoire de Chimay a 7 lieues de longueur sur une largeur qui varie depuis 1/4 de lieue jusqu'à 4 et 5 lieues. Sa configuration présente deux demi-cercles, l'un au N. et l'autre au S., qui circonscrivent la presque totalité du canton et entre lesquels sont situées plusieurs communes. La difficulté de pouvoir préciser exactement les points cardinaux vers lesquels sont placées les communes limitrophes, a fait diviser ce territoire en trois parties ou régions.

La première se compose de la partie centrale et comprend la ville de Chimay et les terrains adjacens; la seconde, située au N., forme la Fagne, et la troisième, au S., constitue la Thierrache. Ces deux dernières parties sont, pour ainsi dire, détachées de la région centrale, puisqu'elles n'y tiennent que par une langue de terre très-étroite.

La partie centrale est bornée, au N. et au N. E. par la commune de Virelles, à l'E. par celle de Bourlers, au S. par le territoire de Forges, et à l'O. par celui de Saint-Remy.

La partie septentrionale a pour bornes, au N. la commune de Rance, au N. E. celle de Froid-Chapelle, à l'E. le territoire de Virelles, au S. celui de Robechies, au S. O. la commune de Salles, à l'O. celles de Moustier et d'Eppe-Sauvage (France) et au N. O. celle de Montbliard.

Enfin, la troisième partie ou région méridionale est bornée, au N. par la commune de Forges, au N. E. par celles de Bourlers et de Baileux, à l'E. par les territoires de Gonrieux et Couvin (province de Namur), au S. E. par ceux de Pesches (même province), Regnowez et la Neuville-aux-Tourneurs (France), au S. par la commune de Signy-le-Petit (France), au S. O. par celle de Wattigny-Saint-Michel (France), à l'O. par le territoire de Momignies, et au N. O. par ceux de Macon, Monceau-Imbrechies, Villers-la-Tour et Séloignes.

Cette commune se compose de la ville de Chimay, chef-lieu, et d'un grand nombre de hameaux et maisons isolées, disséminées sur tous les points du territoire et à des distances plus ou moins éloignées de la ville. Chimay a un faubourg qui se prolonge à l'O. sur la route de Mons à Saint-Remy, et à l'E. vers Virelles et Bourlers. Les dépendances de cette commune sont :

Les Rièzes-de-Chimay, l'Escalière, Lisbonne, la Forge-Philippe, la Forge-Jean-Petit, la Loge, Cendron, Moulin-Querteau, Poteau-Pré, la Basse-Nimelette, la Haute-Nimelette, La Bouvrie, la Champagne, Air-d'Oiseau, Forge-d'Austhène, Maronet, Forge-Montbliard, Maladrerie, Martin-Mont, Pré-Brulart, Fourneau-Philippe, Scourmont, Haute-Grange, Controlerie, Beau-Champ, Saule-Piquet, Barrière-d'Anely, Trieux-Godins, Grosse-Haie, Cense-Lorson, Deseviers, les Quevettes, Pleumont, Vieux-Ganchies, la Planche et Forge-de-Rance.

HYDROGRAPHIE : Un grand nombre de cours d'eau sillonnent le territoire dans tous les sens; aucun d'eux n'est navigable, mais ils peuvent fournir pour la plupart l'eau nécessaire à l'alimentation des usines. L'Eau-Blanche a sa source dans les bois de la Thierrache, près de Séloignes, se dirige du S. O. au N. E., partage en deux parties à peu près égales la région centrale du territoire, sépare la ville de son faubourg, active trois moulins à farine, parcourt le parc de Chimay dans sa plus

grande longueur et flue dans la direction de Virelles ; l'Eppe forme la ligne de démarcation qui s'étend entre la Fagne et les territoires de Froid-Chapelle, Rance et Montbliard; elle donne le mouvement aux forges d'Austhène et Montbliard, circule de l'E. à l'O., et passe sur la commune d'Eppe-Sauvage (France). L'Oise prend naissance dans les bois de la Thierrache, près du hameau de Poteau-Pré; cette rivière coule de l'E. à l'O., traverse les bois, longe une partie de la limite de Chimay avec Séloigne, alimente un moulin à farine placé au milieu des bois de Chimay, au Fourneau-Philippe. L'Eau-Noire sépare sur un point, vers le S., la Thierrache des communes de Regnowez et La Neuville-aux-Tourneurs (France); elle fait mouvoir la forge de la Basse-Nimelette, se dirige du S. au N., parcourt une longue vallée pratiquée au milieu des forêts, active un petit moulin à blé et les forges de Jean-Petit et Pré-Brulart. La rivière de Warte-Woise prend sa source dans les bois de la Thierrache, au hameau de Scourmont, côtoie toute la partie S. O. de la Thierrache, forme la limite avec les communes françaises de Signy-le-Petit, Wattigny-Saint-Michel; cette petite rivière imprime le mouvement aux forges Philippe et Cendron. Une multitude de ruisseaux jaillissent dans les bois et circulent dans toutes les directions; les principaux sont ceux de Lisbonne, Riez-de-France, la Bonté, Riez-de Managon.

Ce territoire est entrecoupé par un grand nombre d'étangs; on en compte quatorze dans les bois de la Thierrache et de la Fagne; leur superficie est d'environ cinquante-quatre bonniers; la plupart servent de réservoirs aux usines.

EAUX MINÉRALES : Sur la lisière du bois de la Thierrache, à l'extrémité d'une vallée et non loin de la limite de Gonrieux, se trouve la source d'eau minérale ferrugineuse de Pont-Saint-Nicolas; elle jaillit des flancs d'un rocher.

SOL : La superficie de ce territoire est des plus variées ; elle présente presque partout des dépressions très-prononcées, notamment dans la partie centrale, à Beau-Champ, Terne des-Vaches, Pleumont et à la limite du N. E. vers Virelles; les collines sont formées pour la plupart de rochers nus ou recouverts d'une faible couche de calcaire ferrugineux qui se dessèche pour peu qu'elle soit exposée aux rayons du soleil. Sillonnée par un grand nombre d'irrégularités, la Fagne offre une région montueuse et boisée ; la plupart des ruisseaux, qu'on y voit serpenter, coulent dans des encaissemens profonds; les rives de l'Eppe et les localités de Cense-Lorson, Forge-d'Austhène et Forge-Montbliard sont remarquables sous le rapport de l'inégalité du sol. La Thierrache est également un pays montueux et découpé ; les bords de l'Eau-Noire forment la partie la plus déprimée de cette région ; depuis la Basse-Nimelette jusqu'au Pré-Brulart, les deux chaînons de coteaux qui se prolongent sur une étendue de deux lieues, à la droite et à la gauche de la vallée arrosée par cette rivière, sont très-escarpés. Quelques mouvemens de terrain, mais beaucoup moins prononcés, se font remarquer sur les bords de l'Oise et des divers cours d'eau qui creusent en tous sens le sol boisé de la Thierrache, principalement dans les parties qui avoisinent le Fourneau-Philippe et la Forge-Philippe.

Toute cette région est de constitution calcaire et schisteuse ; les roches qui entrent dans la formation calcaire appartiennent au calcaire compacte, coquillier, marneux et friable. On y trouve de la chaux carbonatée laminaire, du fer oxidé terreux, de l'argile smectique (terre à foulon), du jaspe schisteux et du schiste argileux. Des amas considérables de coquillages caractérisent la formation calcaire ; des couches toutes coquillières alternent avec le calcaire compacte dans les parties supérieures, et la puissance de chacune d'elles ne va guère au-delà d'un mètre ; la partie inférieure est entièrement compacte. Le calcaire coquillier est pétri d'orthocératites anachorètes, de néritites nummaires, de

nérites, de trochites disjoints, de trochites subcarénés, de trochites sillonnés, d'ostracites spatulés, d'anomites, de tellinites rostrales, de térédites communes, de térébratulites frisés et d'un grand nombre d'espèces fossiles non déterminées. On trouve dans le calcaire compacte des orbulites, des nummulites lisses (camérines), des turbinites hélicinoïdes, des turbinites dentelés, des térébratulites frisés, des rétéporites et des astroïtes. Le calcaire friable contient des ostracites fausses-cames, des petunculites, des térébratulites. Parmi les fossiles que recèle le calcaire marneux, on distingue le térébratulite sillonné et l'encrinite rond. Ces coquillages se montrent aussi bien dans les plaines et les vallées que sur les hauteurs. Il n'y a qu'un petit nombre d'années qu'on a ouvert à une portée de fusil de la ville une carrière de marbre coquillier dont la pâte est noire, parsemée de débris et d'empreintes partie blanches, partie pénétrées d'oxide rouge et jaune de fer; si cette carrière se maintient ainsi jusqu'à une grande profondeur, le marbre sera sans contredit un des plus beaux que l'on ait parmi les modernes. L'argile smectique, que l'on trouve sur divers points du territoire, est d'un grain très-fin et renferme dans ses masses peu de parties quartzeuses; sa couleur est le gris-jaunâtre, passant au rouge de brique. Aux hameaux de l'Escalière et Lisbonne, à trois lieues environ S. S. E. de Chimay, on reconnaît le banc ardoisier qui est exploité à Cul-des-Sarts (province de Namur); les deux exploitations qui se trouvent à l'Escalière et Lisbonne ont été abandonnées à la fin de 1828. La profondeur de ces ardoisières est d'environ cent mètres; leur isolement, le mauvais état des chemins, et particulièrement les frais nécessités par l'épuisement des eaux, frais qui absorbent la majeure partie des produits, ont fait cesser les travaux.

Le roc calcaire ou schisteux, sur le plus grand nombre de points, est recouvert par une faible couche de terrain meuble, sablonneux et graveleux dans certains endroits, argileux, glaiseux et tourbeux dans d'autres. Les quatre cinquièmes de la superficie sont boisés; l'autre cinquième est livré à la culture et consiste en prés et pâturages; ces derniers occupent la plupart des parties dénudées de la Fagne et de la Thierrache, régions presqu'entièrement boisées; ils sont parsemés çà et là de quelques petites parties arables cultivées en pommes de terre ou qui produisent, mais rarement, un peu d'avoine. Ces terrains resserrés entre les bois sont d'ailleurs froids et humides. En général, le territoire de Chimay offre très-peu de terres labourables; celles qui constituent la première classe se composent d'une argile végétale douce et friable, de cinq à six pouces de profondeur.

AGRICULTURE : La partie centrale produit de l'épeautre, du seigle, de l'avoine, du foin, du trèfle, des pommes de terre, des légumes et des fruits. La Thierrache et la Fagne fournissent du fourrage, des pommes de terre et un peu d'avoine. La majeure partie des prés occupent les rives de l'Eppe et de l'Eau-Blanche. Il y a beaucoup de pâturages; il en est peu qui soient enclos de haies; les plus estimés sont disséminés dans les parties du territoire qui comprennent les hameaux de Rièzes et Champagne. On remarque d'assez bons potagers et vergers dans la région du centre. Les bois de Chimay, la Fagne et la Thierrache couvrent une superficie de onze mille bonniers carrés; ils se composent principalement de taillis mêlés de futaie. La forêt de la Fagne offre une végétation vigoureuse; les bois de la Thierrache sont en général peu touffus et d'assez mauvaise venue. La futaie consiste principalement en chênes; il y a aussi des hêtres, des charmes et des bouleaux. Les taillis sont peuplés de charmes, trembles, bouleaux, coudriers et chênes; leur aménagement est de vingt ans.—La Flore y est remarquable. Parmi un grand nombre de plantes rares qui s'y plaisent, on distingue l'elymus caninus, le sambucus racemosa (L.), le dianthus deltoïdes (L.), le cerastium scan-

dens, le sedum rupestre (L.), l'iberis umbellata (L.), la genista sagittalis (L.), l'asplenium ceterach (L.), le polypodium dryopteris (L.).— Élèves de chevaux pour l'agriculture. Dans la Fagne, et surtout vers la limite de France, vers Eppe-Sauvage, on élève quelques bœufs pour le commerce.— Deux troupeaux de moutons, de cent-cinquante à deux cents bêtes chacun. — Laine, beurre et fromage.

POPULATION : Trois mille trois cents habitans.

HABITATIONS : La commune de Chimay renferme six cent soixante-dix maisons, réparties de la manière suivante : le chef-lieu deux cent quarante, le faubourg cent quatre-vingt-dix, Rièzes de Chimay quarante-sept, l'Escalière trente-quatre, Lisbonne dix-neuf, la Forge-Jean-Petit seize, la Forge-Philippe quatorze, la Haute-Nimelette treize, la Bouvrie onze, la Basse-Nimelette neuf, la Champagne neuf, Poteau-Pré huit, Moulin-Querteau six, Cendron cinq, la Loge cinq; quarante-quatre sont disséminées sur divers points de la superficie.

Resserrée entre les forêts de la Fagne et de la Thierrache, la ville de Chimay offre l'un des sites les plus pittoresques. Elle renferme une église, un collége et quatre écoles primaires. Parmi les hôtels, on distingue l'hôtel de Belle-Vue et l'hôtel des Postes. Il y a un notaire et deux pharmaciens. Le château de Chimay, qui appartient au prince de ce nom, est situé au centre de la ville. Ce château, dont la bâtisse est simple et sans ornemens extérieurs, s'élève sur un rocher de cinquante pieds de hauteur, entouré de précipices et baigné par les eaux limpides de l'Eau-Blanche, qui ne s'éloigne de cet endroit qu'après avoir arrosé, dans toute sa longueur, le parc qui s'étend au pied du château. Ce parc, d'une contenance de plus de cent bonniers carrés, est d'une grande magnificence. C'est une enceinte immense, variée à chaque pas par des sites plus ou moins remarquables, où la nature est heureusement secondée par les calculs de l'art. Partout on y reconnaît le goût du prince qui en a ordonné les embellissemens.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La majeure partie de la classe ouvrière est occupée à l'exploitation des bois et des usines qui se trouvent dans la commune. On y compte sept forges ou affineries de fer, désignées sous les noms de Austhène, Montbliard, Cendron, Jean-Petit, Pré-Brulart, Basse-Nimelette : la première se compose d'un gros marteau et de deux soufflets à cylindre en fer fondu avec deux tuyaux également en fer, dont les embouchures aboutissent à deux feux. La forge Montbliard n'a qu'un seul feu activé par l'air aspiré et refoulé vers le fourneau au moyen d'une pompe à laquelle sont adaptés deux tuyaux conducteurs de l'air. Les autres établissemens de ce genre offrent également la pompe aspirante et foulante, à l'exception de la forge Jean-Petit, dont les deux soufflets sont d'une construction très-ordinaire. La commune de Chimay renferme en outre trois brasseries, quatre tanneries, une teinturerie et six moulins à blé. Le commerce en détail de toutes espèces d'étoffes en laine et coton, de tabac, de sucre et de diverses denrées coloniales, prohibées ou soumises à des droits élevés en France, est très-actif dans les hameaux et maisons isolées situées à proximité des frontières de France, principalement dans la partie S. du territoire de la Thierrache.

FOIRES ET MARCHÉS : Trois foires par année, le 27 mars, le 23 juin et le 15 octobre. Il s'y tient deux marchés hebdomadaires, le mercredi et le samedi.

ROUTES ET CHEMINS : Il n'existe d'autre grande route que celle de Mons par Beaumont et la route de Chimay à Couvin. Le grand chemin de Chimay à Rocroy (France) traverse, sur une étendue d'une demi-lieue, la partie centrale du territoire de Chimay, coupe dans sa plus grande longueur celui de Bourlers, et se prolonge ensuite à travers les bois de la Thierrache sur un développement de trois lieues; la partie de ce chemin entre Chimay et Bourlers est bien entretenue et facilement pra-

ticable ; celle qui est comprise entre la Basse-Nimelette et la limite de Chimay avec la province de Namur, se compose d'un sable graveleux et peut être exploitée dans toutes les saisons; le reste est d'un accès difficile, même dans les temps secs, à cause de la nature du sol qui est glaiseux, tourbeux et mouvant. Tous les autres chemins vicinaux sont bien entretenus dans la partie qui forme le centre du territoire et praticables pendant toute l'année; mais ceux qui traversent les forêts sont dans un tel état, que la circulation y est à peu près impossible.

HISTOIRE : La seigneurie de Chimay est une des plus anciennes et des plus distinguées de la province; érigée en comté par le duc de Bourgogne Charles-le-Hardi, en 1473, en faveur de Jean de Croy, elle fut élevée, treize ans plus tard, en principauté par l'archiduc Maximilien, depuis empereur d'Allemagne, pour Philippe de Croy, fils de Jean-Ernest-Dominique, prince de Chimay, vice-roi de Navare, lequel laissa, en 1686, la principauté de Chimay à Philippe-Louis d'Alsace, comte de Boussu, chevalier de la Toison-d'Or, auquel succéda Alexandre-Gabriel d'Alsace, grand-oncle du prince de Chimay actuel.

Les Espagnols cédèrent cette ville à la France en 1684; mais, par le traité d'Utrecht, elle est retournée à l'Autriche. Après avoir fait momentanément partie de la France, en 1814 la terre de Chimay fut rétrocédée à la Belgique par le second traité de Paris.

Cette ville a vu naître Alexandre Lainez, poète et géographe.

CHIN. *Voyez* Ramignies-Chin.

CINQUANT, dépendance de la commune d'Ellezelles.

CIPLY, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue S. de Mons.

Bornée au N. par les communes de Mesvin et d'Hyon, à l'E. par Nouvelles, au S. par Asquillies, et à l'O. par Noirchain.

Cette commune est composée de son chef-lieu, situé à peu de distance de la grande route de Mons à Maubeuge, et de deux dépendances : Ferme-de-Montrœul et une partie du hameau de la Savarte ou Savarde qui se trouve comprise dans le territoire; cette dépendance se compose de quelques maisons parsemées sur la grande route de Mons à Maubeuge.

HYDROGRAPHIE : Le By ou rivière de Ciply ou d'Asquillies, arrose le territoire du S. au N. ; il reçoit par la gauche, au village de Ciply, le Rieu-des-Rognaux qui se grossit dans la commune du ruisseau de l'Agrappe. Ces divers cours d'eau servent à l'irrigation des prés.

SOL : Ce territoire offre une surface très-inégale ; la partie la plus régulière est la petite plaine qui se développe à l'O., vers Noirchain; sur d'autres points, le terrain est très-montueux. Quant à la formation du sol, la commune fait partie d'un banc calcaire qui s'étend en triangle, dans le Hainaut méridional, entre Fayt, Erquelinnes et Ciply. Ce calcaire a toutes les apparences du calcaire friable : la pâte en est grossière, grenue, crayeuse; ses particules ont peu d'adhérence et paraissent être le résultat d'une agglutination de grains de dépôt d'anciennes roches quartzeuses, schisteuses et calcaires. Extrêmement tendre et friable dans ses affleuremens, cette roche ne peut être employée, ni comme pierre à bâtir, ni comme pierre à chaux; on s'en sert dans le pays pour l'amendement des terres trop fortes ou trop argileuses et des terrains marécageux; mais à la profondeur de cinq à huit mètres, elle acquiert de la consistance, et devient susceptible d'être sciée et débitée en cubes; sa couleur est alors blanc de crême, tirant sur le jaune; elle est rude au toucher, s'égrène facilement, exhale une forte odeur d'argile et se dissout avec une très-vive effervescence dans l'acide nitrique, en laissant un résidu insoluble assez abondant; par la calcination, on en obtient une chaux maigre d'une qualité médiocre. La coupe perpendiculaire de ce terrain calcaire offre une stratification formée de lits de coquilles et de silex d'une très-faible

épuisseur, qui séparent les lits superposés du calcaire, dont la puissance varie d'un à trois mètres, rarement plus; il arrive souvent, que la teinte des masses diffère assez pour distinguer les différens lits; c'est dans ces indices de stratification que l'on trouve abondamment des gryphites, des échinites, des térébratulites, des bélemnites, etc. Le banc calcaire paraît s'enfoncer à de si grandes profondeurs, que jusqu'ici on n'a pu parvenir à s'assurer d'une manière exacte de la nature du terrain sur lequel il est assis; il est constamment recouvert par une couche épaisse de deux à trois mètres, consistant en galets roulés, en débris de quartz xyloïdes et d'autres pseudomorphoses siliceuses, d'une foule de mollusques dont les analogues vivans ne se retrouvent plus. C'est encore dans cette couche de galets, plongés dans une argile brune-verdâtre, que se trouvent d'énormes ossemens fossiles. L'exploitation du calcaire a mis à découvert, dans plusieurs endroits de la commune, des excavations remplies de cendres, de fragmens de charbon et de restes d'ossemens dont l'incinération n'a pu être complètement terminée.

Un grand nombre de carrières ont été ouvertes dans cette formation calcaire. On en a retiré la majeure partie des moëllons dont on s'est servi à Mons pour former l'intérieur des massifs de maçonnerie des fortifications, où ils conviennent très-bien en ce qu'ils amortissent le choc des boulets : ces carrières sont abandonnées aujourd'hui.

Au sein de ce vaste banc calcaire et coquillier, se trouve la grotte de Ciply, vulgairement appelée *Trou des Sarrasins*. Cette excavation a une étendue de 12 à 1500 mètres carrés; elle est formée d'une suite de galeries, chambres ou salles, séparées par d'énormes piliers destinés à soutenir les voûtes; la hauteur de ces salles est ordinairement de 3 à 5 mètres, guère au-delà. La pierre est partout la même; souvent les blocs semblent se détacher par des fissures larges et profondes, dont quelques-unes sont remplies par un sédiment calcaire d'un blanc très-éclatant, d'une consistance assez ferme, quoiqu'il soit d'une pesanteur spécifique peu considérable; cette substance a été distinguée par les naturalistes sous les noms de *moëlle de pierre, craie spongieuse, agaric minéral, lait de montagne, chaux carbonatée spongieuse et pulvérulente*. Quelquefois l'intérieur de ces fissures renferme aussi des noyaux de fer sulfuré qui en se décomposant colore en jaune les parois environnantes, et ces fissures ainsi colorées dessinent sur les pilastres, sur les plafonds des voûtes, des figures plus ou moins grotesques. Des concrétions variées se montrent sous la forme de stalactites, de stalagmites, de tubercules, de globules, d'incrustations dans cette grotte; il y a même une extrémité de galerie que l'on peut appeler la salle des stalactites, car elle est tapissée de beaucoup de ces corps, d'un grain imparfaitement cristallisé, dus à des infiltrations. On trouve abondamment dans la grotte des rognons souvent très-volumineux de quartz-agathe pyromaque, gris-noirâtre, qui paraît avoir été exploité spécialement et à plusieurs reprises, soit pour la préparation du vernis des poteries dures, soit à tout autre usage qui réclame la silice. Ces rognons de silex ont quelquefois une disposition assez régulière et forment des couches d'un à deux centimètres d'épaisseur, distantes de sept centimètres à trois mètres les unes des autres; le plus souvent ils sont disposés inégalement et d'une manière bizarre en espèce d'hiéroglyphes tracés par la couleur noire des silex, jointes aux veinules d'oxide de fer, sur le blanc-grisâtre de la pierre. On ne parvient pas sans danger jusqu'à l'extrémité de toutes les galeries; il en est même plusieurs où l'on ne peut pénétrer sans recourir à quelque moyen de déplacer l'air et de le renouveler; il y est tellement chargé de gaz délétère, que la respiration y devient très-pénible, et que les flambeaux ne trouvent plus de quoi s'alimenter; l'acide carbonique est un des principes qui

vicient cet air, d'après les expériences de M. Drapiez : ce savant s'est assuré que le volume de l'acide carbonique est à celui de l'air atmosphérique : 47 : : 53. Indépendamment des espèces minérales ci-dessus mentionnées, on trouve aussi de la potasse nitratée dans l'intérieur de la grotte : cette substance saline se montre en longue efflorescence soyeuse à la surface du sol.

MINÉRAUX : Chaux carbonatée laminaire, compacte, grossière, crayeuse, spongieuse, pulvérulente, concrétionnée en stalactites, concrétionnée coquillière ; arragonite aciculaire radiée ; chaux phosphatée terreuse, verdâtre; potasse nitratée fibreuse; quartz-agathe calcédoine, pyromaque ; quartz-résinite commun, jaune et brun ; xyloïde (bois pétrifié) ; silex corné.

Les fossiles sont très-abondans dans la région calcaire de Ciply. On y a trouvé un grand nombre d'espèces appartenant aux genres ammonite, baculite, turritélite, nummulite, sidérolite, miliolite, ellipsolite, spirolite, molossite, bélemnite, hippurite; patélite, émarginulite, calyptréite. néritite, hélicite, turbinite, delphinulite, conite, olivite, buccinite, cérite, camite, gryphite, ostracite, spondylite, plicatulite, anomite, craniolite, pectinite, mytulite, modiolite, vénéricardite, cardite, tellinite, lucinite, paphite, petunculite, térébratulite, cythéréïte (mollusques) ; serpulite, dentalite (annélides tubicoles) ; échinite, galérite, scutellite, cassidulite, ananchite, clypéostrite, tubiporite, gorgonite, madreporite, milléporite, oscellarite (zoophytes). Ces fossiles ont un aspect particulier qui les fait aisément distinguer ; ils sont tendres, friables, d'un blanc pur, rarement d'un tissu lamelleux et n'offrent jamais la nacre de la coquille fraîche. Les ossemens fossiles appartenant aux genres mammifères sont aussi très-abondans à Ciply ; mais les débris de ces antiques colosses ne se trouvent point dans la formation calcaire, mais dans la couche d'alluvion qui la recouvre ; ils sont enfouis dans une argile sablonneuse, au milieu de galets roulés, de fragmens bréchiformes de toutes espèces de roches. La puissance moyenne de la couche qui renferme les ossemens est de deux mètres. M. Drapiez, qui a exploré ce terrain et qui en a donné la description dans son mémoire géologique, a trouvé que le dépôt le plus considérable de ces débris occupait environ cinquante mètres carrés Les matières terreuses qui enveloppaient les ossemens et les pénétraient, étaient plus douces, plus onctueuses que le reste des parties ténues de la couche; ces matières contenaient beaucoup de phosphate de chaux. Parmi ces ossemens et leurs nombreux débris, examinés sur les lieux ou étudiés dans les divers cabinets, M. Drapiez a reconnu les restes d'éléphans ; il a distingué des débris d'os frontaux, temporaux, nazaux, maxillaires, intermaxillaires, jugaux, des diverses apophyses du vomer, plusieurs pièces de mâchoires inférieures où se laisse facilement remarquer la fosse alvéolaire de la dent molaire, des fragmens de défenses dont le plus grand diamètre, à en juger par la courbure des fragmens, pouvait avoir quinze centimètres, sept dents molaires dont deux parfaitement conservées pesaient deux mille trois cent cinquante à deux mille cinq cents grains, trois atlas, un axis et beaucoup d'autres vertèbres, de nombreux débris de côtes, des parties de bassins dont l'une offrait un sacrum parfaitement conservé ; une omoplate presque entière, un très-grand humérus, des fragmens qui ont dû faire partie de trois énormes radius, divers fragmens de cubitus, un fémur, cinq tibias dont les têtes, en raison de leur tissu plus spongieux, sont les parties les plus mutilées; une très-grande quantité de plus petits os parmi lesquels on trouve très-bien conservés les os du carpe, du métacarpe, du tarse, du métatarse ; des calcanéums, des astragales, des scaphoïdes, des phalanges, etc., etc. Quelques autres ossemens appartenaient au genre rhinocéros, entre autres trois dents dont une très-bien conservée, une mâchoire inférieure presque complète, d'une longueur de neuf cent soixante-un millimètres, depuis l'extrémité

des condyles jusqu'à celle du menton. Au milieu d'un grand nombre de débris que réclamait le genre ours, notre savant naturaliste et géologue a reconnu : une mâchoire inférieure dont les dimensions surpassent toutes celles qui ont été données de ces animaux, trouvés en si grande quantité dans les grottes du Hanovre, de la Saxe, de la Hongrie et de la Franconie. Cette mâchoire, mesurée diagonalement, avait trente-cinq centimètres d'une extrémité à l'autre; un crâne complet d'une autre espèce d'ours dont les caractères se rapprochent beaucoup de l'espèce que Blumenbach a surnommée *des cavernes* (ursus spelœus). Enfin quelques autres ossemens beaucoup moins volumineux ont paru appartenir à un rongeur de la taille du castor, à des chiens, des renards, etc.

Les terres labourables, en raison de leurs variétés, constituent quatre classes distinctes : les terres de la première classe sont argileuses, tendres et friables, ordinairement jaunâtres et d'une couche végétale de dix pouces environ d'épaisseur ; on y cultive avec succès les céréales, les plantes fourragères et oléagineuses. Dans les terres de deuxième classe, l'argile, plus compacte que dans la première, n'est pas aussi facilement imbibée d'eau, ou bien, le sol végétal est trop léger et n'a que huit pouces de profondeur. La troisième classe comprend les terres pierreuses et légères, assises le plus souvent sur un lit de calcaire friable, de couleur blanchâtre (*marlette*); ces terres n'ont que six pouces de couche végétale; elles produisent les diverses espèces de céréales et le trèfle, mais plus particulièrement le méteil, le sainfoin et la luzerne. La quatrième classe se compose d'un sol calcaire sec et brûlant (*marlette*), de cinq à six pouces de couche végétale; on y cultive principalement le sainfoin et la luzerne.

AGRICULTURE : On ensemence tous les ans dix-huit bonniers en froment, huit en seigle, huit en méteil, douze en escourgeon, douze en avoine, douze en féveroles, huit en vesce, huit en colza, et quatre en lin : dix-huit bonniers de prairies artificielles composées de trèfle, de sainfoin et de luzerne ; douze bonniers de prairies naturelles. Les principaux légumes sont : les pommes de terre, les carottes, les navets, les fèves, les haricots et les pois. — Vergers plantés de pommiers; on cultive dans les jardins beaucoup d'arbres fruitiers, tels que poiriers, cerisiers, pruniers, vignes, pêchers et abricotiers. Cette commune ne renferme qu'un bouquet de bois futaie composé d'ormes et de bois blancs, d'une assez belle croissance. Le sol est exploité en grande, moyenne et petite tenue : deux fermes. — Assolement sexennal pour les meilleures terres : première année, féveroles ou escourgeon; deuxième année, colza, méteil ou seigle, vesce; troisième année, trèfle; quatrième année, froment; cinquième année, avoine; sixième année, lin, que l'on sème aussi après les récoltes de la deuxième année. Les autres terrains produisent une année du méteil, l'année suivante de l'avoine, et la troisième année, ils restent en jachères ou sont ensemencés en trèfle. — *Engrais :* fumiers animaux, chaux, cendres de houille et de tourbe. Le prix moyen du labourage d'un bonnier de terre est de vingt-deux florins. D'après le dernier recensement, on comptait dans la commune : vingt-huit chevaux, onze poulains, quarante bêtes à cornes, dix veaux, quarante porcs et deux cents moutons. — Quelques volailles. — Peu de gibier. — Laine, beurre et fromage.

POPULATION : Quatre cent soixante-dix-huit habitans.

HABITATIONS : Elles sont construites en briques et en pierres blanches; la majeure partie a la toiture en chaume ou en pannes. Il y a une église et un assez vaste château, de construction moderne; ce château, entouré de terrains d'agrément, offre un beau séjour en été : il est la propriété de M. Vanderheiden.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La majeure partie des habitans se livre à la préparation du lin; ils l'achètent brut pour en faire ensuite un objet de commerce. — Une brasserie qui confectionne tous les ans

quatorze à quinze cents barils de bonne bière.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Mons à Maubeuge sert, en quelque sorte, de limite entre cette commune et celles de Mesvin et d'Hyon. Quatre chemins vicinaux, bien entretenus, sont, pour la plupart, presqu'impraticables pendant l'hiver; ils facilitent les communications avec Noirchain, Asquilies, Frameries et Mesvin.

CLARDENT, dépendance de la commune de Ham-sur-Heure.

CLAIRE-FONTAINE, dépendance de la commune de Thirimont.

CLAIREMY ou CLAIRIMI, dépendance de la commune de Flobecq.

CLAIRFONTAINE, ruisseau qui arrose la commune de Chapelle-lez-Herlaimont du S. au N.

CLAIRFONTAINE, ruisseau qui coule sur le territoire de Roux et y alimente les deux étangs qui servent de réservoir aux moulins.

CLAIRFONTAINE, ruisseau qui arrose la commune de Gouy-lez-Piéton.

CLAIR-HAIE, dépendance de la commune de Feluy.

CLAIRIMI. *Voyez* CLAIREMY.

CLERFAYT-SUR-BRUILLE, dépendance de la commune de Waudrez. On y remarque le château de M. le comte François de Robiano. C'est dans ce château que naquit, le 14 octobre 1733, le célèbre feld-maréchal de Clerfayt.

CLEYE, dépendance de la commune d'Everbecq.

CLIPET (LE), dépendance de la commune de Velaines.

CLOITRE, dépendance de la commune d'Everbecq.

CLOITRE (LE), dépendance de la commune de Ghoy.

COCAILLEAU, dépendance de la commune de Pâturages.

COCAMBRE, dépendance de la commune d'Ellezelles.

COCQUE-JEAN, dépendance de la commune de Petit-Enghien.

COCRIOMONT, dépendance de la commune de Blandain.

CODRON, dépendance de la commune d'Estaimpuits.

COGNEBAUT, dépendance de la commune de Soignies.

COHO, dépendance de la commune de Templeuve.

COLLARMONT, dépendance de la commune de Carnières.

COLLOTIERIE (LA), dépendance de la commune de Baileux.

COLROY, dépendance de la commune d'Herchies.

COLROY, dépendance de la commune d'Horrues.

COMMUN, dépendance de la commune de la Hamaide.

COMMUN, ruisseau qui arrose la commune d'Henripont.

COMMUN (LE), dépendance de la commune de Lessines.

COMMUNE (LA), dépendance de la commune de Buzet.

COMMUNE (LA), dépendance de la commune de Rèves.

COMMUNE (LA), dépendance de la commune de Frasnes.

COMMUNE-JEAN-FROIE, dépendance de la commune de Ransart.

COMMUNES, dépendance de la commune de Moustier.

COMMUNES (LES), dépendance de la commune de Gouy-lez-Piéton.

COMMUYERS, dépendance de la commune de Biévène.

CONSTANTIN, dépendance de la commune de Kain.

CONTRE-PRÉ, dépendance de la commune de Frasnes.

CONTROLERIE, dépendance de la commune de Chimay.

COQUERAUMONT, dépendance de la commune de Moustier.

CORBEAU, dépendance de la commune de Rumes.

CORBEILLERIE (LA), dépendance de la commune de Thuin.

CORDES, commune du canton et à

1 lieue 1/2 O. N. O. de Frasnes, de l'arrondissement et à 4 lieues N. N. E. de Tournay; et à 10 lieues 1/2 N. O. du chef-lieu de la province.

Bornée au N. par Arc-Ainières, à l'E. par Anvaing; elle touche, au S., au territoire de Forest; et à l'O, à celui de Velaines, canton de Celles.

Elle se compose de son chef-lieu, situé dans un fond, à peu près au centre du territoire, et de six dépendances : Chauni ou Chaunil, la Drève, Dutrieu, Petite-Hollande, Petit-Quesnoy et le Trieu ou Trieux.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau du Rieu ou Rieux prend sa source sur le territoire; il le traverse de l'E. à l'O. Ce cours d'eau, qui tarit souvent en été, arrose quelques prairies. Il y a un petit étang.

SOL : Le territoire présente une surface assez irrégulière, principalement au N. et au S. Sur ces derniers points, on remarque des collines très-escarpées. L'intervalle qui sépare les hauteurs offre de belles plaines, inclinées en pente douce. Le sol est essentiellement de nature argileuse. Quatre classes distinctes caractérisent les terres labourables : dans la première, la couche végétale, de sept à huit pouces d'épaisseur, se compose d'une argile tendre et friable, de couleur fauve et d'un labour facile; les terres de cette classe produisent principalement du froment, du méteil, de l'avoine, du lin, du trèfle, et ne reposent qu'après six années de culture. La deuxième classe comprend deux variétés de terrain : l'une est une argile douce et fondante, trop humide, de cinq à six pouces de couche végétale; l'autre est une argile forte, plus humide que la précédente, assise sur un sol compacte; ces terres offrent les mêmes produits, quoiqu'en moindre quantité, et demeurent en jachères au bout de quatre ans. Dans la troisième classe, on reconnaît une terre argileuse, très-humide, mêlée de rocaille, et dont la couche végétale, de trois à quatre pouces de puissance, recouvre un terrain glaiseux qui empêche l'infiltration des eaux; on y cultive principalement le méteil, le froment et les féveroles; la plupart des fermiers la laissent reposer après trois ans de culture. La terre de quatrième classe, plus humide et plus caillouteuse que la précédente, n'a guère qu'un labour de profondeur; elle ne produit que de l'avoine, des pommes de terre et des féveroles, et reste en jachères tous les trois ans.

AGRICULTURE : On récolte du froment (blanc et roux), du méteil, du seigle, de l'escourgeon, de l'avoine, peu de foin, du trèfle, des féveroles, du lin, du colza et de la navette; pommes de terre, carottes, pois. Les fourrages ne suffisent pas à la consommation. Quelques jardins sont entretenus avec soin et garnis d'arbres fruitiers. Il y a aussi des vergers, plantés de pommiers et de poiriers. — Quarante bonniers environ de bois futaie et taillis; l'essence consiste en chênes, frênes, charmilles, coudriers et aunes. Les arbres sur futaie ont une à trois aunes de circonférence et sept à quinze aunes d'élévation. On coupe les taillis à neuf ans. Les terres offrent une culture soignée; elles sont exploitées en grande, moyenne et petite tenue : il y a cinq fermes. L'assolement quinquennal est assez en usage. On donne trente florins pour quatre labours. Il y avait, en 1830 : quarante-trois chevaux, neuf poulains, cent quinze bêtes à cornes, quarante-quatre veaux, soixante porcs et cent vingt-cinq moutons. — Volaille pour la consommation. — Menu gibier quelquefois nombreux. — Beurre, très-peu de fromage. — Fréquentation des marchés de Tournay et de Renaix (Flandre-Orientale).

POPULATION : Deux cent trente-sept hommes, deux cent quarante-quatre femmes; total : quatre cent quatre-vingt-un habitans. En 1830 on a compté : treize naissances, sept décès et deux mariages.

HABITATIONS : Cette commune renferme quatre-vingt-trois maisons, dont une vingtaine environ sont comprises dans le chef-lieu. Il y a une église et une école primaire. — Résidence d'un arpenteur.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il s'y fait un petit commerce agricole. Les habitans portent annuellement aux marchés de Tournay et de Renaix huit cents livres de beurre. La manipulation du lin et la fabrication des toiles occupent un grand nombre de familles. Ces toiles sont vendues à Renaix ou à Tournay. Quelques petits particuliers se livrent au commerce de fil, de lin dont ils approvisionnent les marchés environnans. — Deux maréchaux ferrans.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune grande route ne traverse le territoire. On y compte deux chemins vicinaux que l'on exploite difficilement, quoiqu'ils soient bien entretenus ; le principal est l'ancien chemin d'Ath à Courtray.

CORNES ou **CARMINNE**, dépendance de la commune d'Hérinne.

CORNET, dépendance de la commune d'Oëudeghien.

CORNET, dépendance de la commune de Leers-Nord.

CORNET, dépendance de la commune de Boussu.

CORNET, dépendance de la commune de Templeuve.

CORNET (LE), dépendance de la commune de la Hamaide.

CORNUAU, dépendance de la commune d'Esplechin.

CORON, dépendance de la commune de Boussu.

CORON, dépendance de la commune de Blaugies.

CORON, dépendance de la commune de Thieulain.

CORON-DES-BOIS, dépendance de la commune de Forchies-la-Marche.

CORON-DE-THIEU, dépendance de la commune de Thieu.

CORON-DE-WIHERIES, dépendance de la commune d'Elouges.

CORRONS (LES), dépendance de la commune d'Hautrages.

CORTEMBROECK, dépendance de la commune de Marcq.

CORWÉES, dépendance de la commune de Gilly.

COTRI-CHIN, dépendance de la commune d'Esplechin.

COUCOU, dépendance de la commune de Villers-Saint-Amand.

COUILLET, commune du canton, de l'arrondissement et à 3/4 de lieue S. de Charleroy, et à 9 lieues 1/3 E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la Sambre, qui sépare cette commune de celle de Montignies-sur-Sambre, à l'E. et au S. E. par le territoire de Bouffioulx, au S. par celui de Loverval, à l'O et au N. O. par la commune de Marcinelle.

Cette commune se compose de son chef-lieu et de quelques maisons isolées ; disséminées dans un rayon d'un quart de lieue autour du village. Le chef-lieu est formé de deux petits groupes dont l'un, à l'E., porte le nom de *Fiesthaut ;* l'autre, dit la *Queue du Vivier,* est situé au S.

HYDROGRAPHIE : La Sambre longe le territoire au N. Le Riz-du-Pont forme la limite avec Marcinelle. La Source-à-Haye coupe la commune et le village du S. au N. Les débordemens de la Sambre sont nuisibles aux propriétés riveraines. On y rencontre trois petits étangs.

SOL : Uni dans les parties N. et O. ; des coteaux en pente très-roide entrecoupent la superficie à l'E. et au S. ; ces deux dernières régions comprennent les propriétés boisées et la presque totalité des terres incultes ; on y trouve des masses de rochers à peine recouverts par une faible couche de terrain meuble. Le sol est en général très-varié ; il se compose le plus souvent d'une argile compacte et mélangée de pierres calcaires ; les parties boisées offrent un tuf argileux et caillouteux. La couche végétale a jusqu'à dix pouces de profondeur dans les endroits les plus productifs.

AGRICULTURE : On récolte pour la consommation locale seulement du froment, du méteil, de l'épeautre, du seigle, de l'avoine, des féveroles, de la vesce, du trèfle, du foin et des légumes. Les prairies occupent une superficie de plus de

1 lieue 1/2 O. N. O. de Frasnes, de l'arrondissement et à 4 lieues N. N. E. de Tournay; et à 10 lieues 1/2 N. O. du chef-lieu de la province.

Bornée au N. par Arc-Ainières, à l'E. par Anvaing; elle touche, au S., au territoire de Forest; et à l'O, à celui de Velaines, canton de Celles.

Elle se compose de son chef-lieu, situé dans un fond, à peu près au centre du territoire, et de six dépendances : Chauni ou Chaunil, la Drève, Dutrieu, Petite-Hollande, Petit-Quesnoy et le Trieu ou Trieux.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau du Rieu ou Rieux prend sa source sur le territoire; il le traverse de l'E. à l'O. Ce cours d'eau, qui tarit souvent en été, arrose quelques prairies. Il y a un petit étang.

SOL : Le territoire présente une surface assez irrégulière, principalement au N. et au S. Sur ces derniers points, on remarque des collines très-escarpées. L'intervalle qui sépare les hauteurs offre de belles plaines, inclinées en pente douce. Le sol est essentiellement de nature argileuse. Quatre classes distinctes caractérisent les terres labourables : dans la première, la couche végétale, de sept à huit pouces d'épaisseur, se compose d'une argile tendre et friable, de couleur fauve et d'un labour facile; les terres de cette classe produisent principalement du froment, du méteil, de l'avoine, du lin, du trèfle, et ne reposent qu'après six années de culture. La deuxième classe comprend deux variétés de terrain : l'une est une argile douce et fondante, trop humide, de cinq à six pouces de couche végétale; l'autre est une argile forte, plus humide que la précédente, assise sur un sol compacte; ces terres offrent les mêmes produits, quoiqu'en moindre quantité, et demeurent en jachères au bout de quatre ans. Dans la troisième classe, on reconnaît une terre argileuse, très-humide, mêlée de rocaille, et dont la couche végétale, de trois à quatre pouces de puissance, recouvre un terrain glaiseux qui empêche l'infiltration des eaux; on y cultive principalement le méteil, le froment et les féveroles; la plupart des fermiers la laissent reposer après trois ans de culture. La terre de quatrième classe, plus humide et plus caillouteuse que la précédente, n'a guère qu'un labour de profondeur; elle ne produit que de l'avoine, des pommes de terre et des féveroles, et reste en jachères tous les trois ans.

AGRICULTURE : On récolte du froment (blanc et roux), du méteil, du seigle, de l'escourgeon, de l'avoine, peu de foin, du trèfle, des féveroles, du lin, du colza et de la navette; pommes de terre, carottes, pois. Les fourrages ne suffisent pas à la consommation. Quelques jardins sont entretenus avec soin et garnis d'arbres fruitiers. Il y a aussi des vergers, plantés de pommiers et de poiriers. — Quarante bonniers environ de bois futaie et taillis; l'essence consiste en chênes, frênes, charmilles, coudriers et aunes. Les arbres sur futaie ont une à trois aunes de circonférence et sept à quinze aunes d'élévation. On coupe les taillis à neuf ans. Les terres offrent une culture soignée; elles sont exploitées en grande, moyenne et petite tenue : il y a cinq fermes. L'assolement quinquennal est assez en usage. On donne trente florins pour quatre labours. Il y avait, en 1830 : quarante-trois chevaux, neuf poulains, cent quinze bêtes à cornes, quarante-quatre veaux, soixante porcs et cent vingt-cinq moutons. — Volaille pour la consommation. — Menu gibier quelquefois nombreux. — Beurre, très-peu de fromage. — Fréquentation des marchés de Tournay et de Renaix (Flandre-Orientale).

POPULATION : Deux cent trente-sept hommes, deux cent quarante-quatre femmes; total : quatre cent quatre-vingt-un habitans. En 1830 on a compté : treize naissances, sept décès et deux mariages.

HABITATIONS : Cette commune renferme quatre-vingt-trois maisons, dont une vingtaine environ sont comprises dans le chef-lieu. Il y a une église et une école primaire. — Résidence d'un arpenteur.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il s'y fait un petit commerce agricole. Les habitans portent annuellement aux marchés de Tournay et de Renaix huit cents livres de beurre. La manipulation du lin et la fabrication des toiles occupent un grand nombre de familles. Ces toiles sont vendues à Renaix ou à Tournay. Quelques petits particuliers se livrent au commerce de fil, de lin dont ils approvisionnent les marchés environnans. — Deux maréchaux ferrans.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune grande route ne traverse le territoire. On y compte deux chemins vicinaux que l'on exploite difficilement, quoiqu'ils soient bien entretenus ; le principal est l'ancien chemin d'Ath à Courtray.

CORNES ou CARMINNE, dépendance de la commune d'Hérinne.

CORNET, dépendance de la commune d'OEudeghien.

CORNET, dépendance de la commune de Leers-Nord.

CORNET, dépendance de la commune de Boussu.

CORNET, dépendance de la commune de Templeuve.

CORNET (LE), dépendance de la commune de la Hamaide.

CORNUAU, dépendance de la commune d'Esplechin.

CORON, dépendance de la commune de Boussu.

CORON, dépendance de la commune de Blangies.

CORON, dépendance de la commune de Thieulain.

CORON-DES-BOIS, dépendance de la commune de Forchies-la-Marche.

CORON-DE-THIEU, dépendance de la commune de Thieu.

CORON-DE-WIHERIES, dépendance de la commune d'Elouges.

CORRONS (LES), dépendance de la commune d'Hautrages.

CORTEMBROECK, dépendance de la commune de Marcq.

CORWÉES, dépendance de la commune de Gilly.

COTRI-CHIN, dépendance de la commune d'Esplechin.

COUCOU, dépendance de la commune de Villers-Saint-Amand.

COUILLET, commune du canton, de l'arrondissement et à 3/4 de lieue S. de Charleroy, et à 9 lieues 1/3 E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la Sambre, qui sépare cette commune de celle de Montignies-sur-Sambre, à l'E. et au S. E. par le territoire de Bouffioulx, au S. par celui de Loverval, à l'O et au N. O. par la commune de Marcinelle.

Cette commune se compose de son chef-lieu et de quelques maisons isolées ; disséminées dans un rayon d'un quart de lieue autour du village. Le chef-lieu est formé de deux petits groupes dont l'un, à l'E., porte le nom de *Fiesthaut ;* l'autre, dit la *Queue du Vivier,* est situé au S.

HYDROGRAPHIE : La Sambre longe le territoire au N. Le Riz-du-Pont forme la limite avec Marcinelle. La Source-à-Haye coupe la commune et le village du S. au N. Les débordemens de la Sambre sont nuisibles aux propriétés riveraines. On y rencontre trois petits étangs.

SOL : Uni dans les parties N. et O. ; des coteaux en pente très-roide entrecoupent la superficie à l'E. et au S. ; ces deux dernières régions comprennent les propriétés boisées et la presque totalité des terres incultes ; on y trouve des masses de rochers à peine recouverts par une faible couche de terrain meuble. Le sol est en général très-varié ; il se compose le plus souvent d'une argile compacte et mélangée de pierres calcaires ; les parties boisées offrent un tuf argileux et caillouteux. La couche végétale a jusqu'à dix pouces de profondeur dans les endroits les plus productifs.

AGRICULTURE : On récolte pour la consommation locale seulement du froment, du méteil, de l'épeautre, du seigle, de l'avoine, des féveroles, de la vesce, du trèfle, du foin et des légumes. Les prairies occupent une superficie de plus de

trente-trois bonniers; elles produisent beaucoup de foin. Il y a de gras pâturages, la plupart enclos de haies. On cultive le pommier, le poirier et le noyer dans les vergers. Cent dix-neuf bonniers environ sont plantés en taillis et futaie; ces bois offrent un mélange de chênes, charmes, bouleaux, érables et coudriers; on en fait la coupe tous les quatorze ans. — Culture soignée, à grande, moyenne et petite tenue. Il y a une ferme. — Dix-neuf bonniers de terres incultes, assises la plupart sur le roc. On comptait dans cette commune en 1830, soixante-neuf chevaux, quatorze poulains, soixante-quatorze bêtes à cornes, vingt-cinq veaux, soixante porcs et trois cents moutons. — Quelques ruches d'abeilles. — Fréquentation du marché de Charleroy.

POPULATION : Six cent vingt-huit habitans. En 1829, le nombre des décès a été de dix, celui des naissances de vingt-et-un, et celui des mariages de sept.

HABITATIONS : Cette commune comprend cent trente maisons construites la majeure partie en briques, partie en pierres, couvertes en chaume et disséminées. Il y a une église, une chapelle, une école primaire et une maison communale.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La clouterie et l'exploitation des bois sont les principales branches d'industrie. Il y a deux hauts fourneaux mûs par deux machines à vapeur de la force de cinquante chevaux, et une forge activée par l'eau.

ROUTES ET CHEMINS : La chaussée de Charleroy à Philippeville coupe le territoire au S. On y trouve en outre plusieurs chemins vicinaux, qui, la plupart, sont impraticables pendant la mauvaise saison. — Il y a deux ponts en pierre.

COULANT DE MOUCHAIN (LE), ruisseau qui arrose la commune de Rumes.

COULBRIE, dépendance de la commune de Soignies.

COULBY, ruisseau qui prend naissance à Anderlues, traverse la commune de Lobbes du N. au S., active un moulin à blé et va déboucher dans la Sambre par l'aqueduc de l'ancienne abbaye de Lobbes.

COUPE, dépendance de la commune de Courcelles.

COUPE, dépendance de la commune de Jumetz.

COURANT-DE-LA-FONTAINE, ruisseau qui prend sa source dans un bois, au N. de Pommerœul, et se perd dans le Grand-Courant.

COURCELLES, commune du canton et à 1 lieue 1/2 N. de Fontaine-l'Évêque, de l'arrondissement et à 2 lieues N. O. de Charleroy, et à 7 lieues 1/2 E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée, au N., par la commune de Trazegnies, à l'E. par celle de Jumetz, au S. par le territoire de Souvret, et à l'O. par celui de Chapelle-lez-Herlaimont.

Cette commune se compose de son chef-lieu et des hameaux de Coupe, Chenois, Forrières, Hulet, Nolichamps, Motte, Petit-Courcelles, Rianwelz, Requignies, Sartis, Trieu-des-Agneaux et Trieu-de-Requignies.

HYDROGRAPHIE : Le Piéton longe le territoire de cette commune à l'E. Il y a cinq étangs qui servent de réservoirs à des usines.

SOL : Terrain houiller, calcaire et schisteux. La houille feuilletée est exploitée dans trois bures d'extraction. Il y a aussi de la chaux carbonatée laminaire; la terre arable la plus productive se compose d'une argile douce, de six pouces de profondeur.

AGRICULTURE : La récolte en céréales ne suffit point pour alimenter les habitans de cette commune pendant trois mois. Les prairies et les pâturages sont d'assez bonne qualité. — On cultive dans les potagers les légumes nécessaires à la consommation locale. — Vergers assez bien garnis d'arbres fruitiers. Il y a beaucoup de bois futaie et taillis; leur contenance est d'environ deux cent soixante-un bonniers, et leur essence est un mélange de chênes, frênes, hêtres, bouleaux et cornouillers. On coupe les taillis tous les quatorze ans. Quoique le terrain soit de mauvaise qualité, on n'y rencontre point de terres incultes proprement dites; il y a çà et là des pâturages communaux destinés au parcours du bétail.

Trois fermes. — Élèves de chevaux pour l'agriculture ; un troupeau de moutons. — Fréquentation du marché de Fontaine-l'Évêque.

POPULATION : Trois mille deux cent vingt-six habitans.

HABITATIONS : Il y a une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans de cette commune se livrent principalement à la clouterie, à la fabrication de toiles, de nappes et de serviettes. Il y a une foulerie pour les étoffes de laine, composée de quatre foulons dont deux seulement sont en activité ; une brasserie et un moulin à farine.

ROUTES ET CHEMINS : Plusieurs chemins vicinaux facilitent les relations de cette commune avec les environs.

COUR-D'EAU, ruisseau qui prend sa source dans la partie orientale du territoire de Pommerœul et va se jeter dans le Grand-Courant.

COURETTE, dépendance de la commune de Chaussée-Notre-Dame-Louvignies.

COURRIÈRE-LEZ-VILLE, dépendance de la commune de Marche-lez-Écaussinnes.

COUR-SUR-HEURE, commune du canton et à 1 lieue 1/2 S. E. de Thuin, de l'arrondissement et à 4 lieues 1/4 S. S. O. de Charleroy, et à 8 lieues 1/2 E. S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Ham-sur-Heure, à l'E. par celles de Nalinnes et Biercée ; elle touche, au S., au territoire de Biercée, et à l'O. à celui de Thuillies.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé dans un fond, sur l'Eau-d'Heure, dans la partie méridionale du territoire, et de deux dépendances qui sont les hameaux du Tordoir et d'Urlugeai.

HYDROGRAPHIE : L'Eau-d'Heure serpente dans la commune du S. au N. E. ; elle s'y grossit d'un assez grand nombre de filets d'eau. Le moindre orage fait déborder cette rivière dont le lit se trouve encaissé entre des montagnes escarpées : ces inondations ont presque toujours lieu en juillet et sont alors très-nuisibles aux propriétés riveraines ; néanmoins le limon fécond que les eaux charrient sert à enrichir le terrain qu'occupent les prairies.

SOL : Sa surface est très-découpée et présente un grand nombre d'anfractuosités : la plus forte agglomération de la commune est située sur les rives de l'Eau-d'Heure, entre deux chaînes de collines élevées qui se dirigent de l'E. à l'O. Le calcaire compacte et le schiste sont les principales roches qu'on y rencontre : le calcaire y est en extraction. On y trouve aussi un filon de fer oxidé géodique. Le terrain meuble est argileux, sablonneux et rocailleux ; il offre sur plusieurs points des parties incultes analogues aux landes. Parmi les terres arables, les plus productives sont formées par une argile sablonneuse, légère, plus ou moins humide et veinée, de quatre à six pouces de profondeur ; une glaise mêlée de rocaille, une argile ferrugineuse ou un schiste rougeâtre entrent dans la composition de terrains moins fertiles, dont la couche végétale n'a que deux à quatre pouces d'épaisseur.

AGRICULTURE : Cette commune produit du froment, du seigle, peu d'escourgeon, de l'épeautre, de l'avoine, des féveroles, des pois, de la vesce, du foin, du trèfle et des pommes de terre. La nature du terrain ne convient pas aux plantes oléagineuses. On cultive un peu de lin et de houblon. Les fourrages sont assez abondans. Il y a de gras pâturages clos de haies le long de l'Eau-d'Heure.—Navets, carottes, choux, salsifis, pois et fèves pour la consommation locale. On recueille des pommes, des poires et des noix dans les vergers. — Un cinquième de la superficie est planté en bois taillis et futaie, essence de chênes, mêlés de bouleaux et de charmilles ; l'aménagement des taillis est de seize ans. Il y a en outre des chênes et des hêtres dont le bois est employé à la construction et au charronnage et une oseraie.—Culture en grande, moyenne et petite tenue. — Assolement sexennal

pour les meilleures terres, divisé ainsi qu'il suit: première année, escourgeon; deuxième, froment; troisième, trèfle; quatrième, épeautre; cinquième, avoine; sixième, jachères. L'assolement est triennal pour les autres classes de terrains. Cette commune renferme aussi des pâtures-sarts qui ne produisent que de la bruyère et de la mousse pendant dix années consécutives, au bout desquelles on brûle la superficie du sol pour y semer des grains: après avoir donné deux faibles dépouilles, ces terres sont de nouveau mises en jachères. Ces pâtures-sarts occupent ordinairement les flancs des collines schisteuses. — Fumier, cendres de houille et de tourbe pour engrais. La charrue à roulettes et l'araire à double versoir sont les principaux outils aratoires. Trois fermes. On comptait, en 1830: trente-neuf chevaux, vingt poulains, cinquante-huit bêtes à cornes, vingt-neuf veaux, quarante porcs, cinq cent dix moutons et quatre chèvres. On élève de la volaille. — Éducation des abeilles. — Menu gibier peu nombreux. La pêche fournit des brochets, des barbeaux et des perches. — Laine, beurre, fromage, miel.

POPULATION: En 1829, trois cent trois habitans, savoir: cent cinquante hommes et cent cinquante-trois femmes. Dans la même année, il y a eu cinq décès, huit naissances et un mariage. En 1831, il y avait trois cent quatorze habitans.

HABITATIONS: La commune se compose de cinquante-sept maisons, dont une trentaine environ forment le chef-lieu; elles sont presque toutes bâties en briques et pierres et couvertes en paille; il y a une église, une école primaire et un château en ruines qui appartient à M. le comte de Glymes.

COMMERCE ET INDUSTRIE: On exporte des fruits, du bétail et diverses denrées agricoles. La clouterie et l'extraction de la pierre bleue sont les principales branches d'industrie.

ROUTES ET CHEMINS: Cette commune, qui n'est traversée par aucune grande route, communique avec les environs par des chemins vicinaux que leur nature rocailleuse rend praticables en tout temps. — Il y a un pont en pierre et deux en bois sur l'Eau-d'Heure.

COURT-A-RESSAIX, dépendance de la commune de Leval-Trahegnies.

COURTIL-GRAS, dépendance de la commune de Ladeuze.

COURT-TOURNANT, dépendance de la commune de Solre-Saint-Gery.

COUTURE, dépendance de la commune de Nalinnes.

COUTURE (LA), dépendance de la commune de Thuin.

COUTURELLE, dépendance de la commune de Papignies.

COUTURELLE, dépendance de la commune de Houdeng-Gœgnies.

CRASSOULETTE. *Voy.* ARBONFOSSE.

CRECHIES, dépendance de la commune de Nechin.

CREEMENSTRAET, dépendance de la commune d'Everbecq.

CREPIN (PETIT), dépendance de la commune de Pommerœul.

CRÉPLAINE ou CRÉPLÈNE, dépendance de la commune de Lamain.

CRIMONT, dépendance de la commune d'Ellezelles.

CRIPREAU, dépendance de la commune de Houdeng-Gœgnies.

CROISEAUX, dépendance de la commune de Braine-le-Comte.

CROISETTE, dépendance de la commune de Marcq.

CROISETTE, dépendance de la commune de Saint-Sauveur.

CROISETTE (LA), une des sections de la commune de Saint-Amand.

CROIX, dépendance de la commune de Buissenal.

CROIX (LA), dépendance de la commune de Braine-le-Comte.

CROIX (LA), dépendance de la commune de Wiers.

CROIX-AU-MONT, dependance de la commune de Leuze.

CROIX-DE-PIERRE, dépendance de la commune d'Horrues.

CROIX-GISART, dépendance de la commune d'OEdeghien.

CROIX-LEZ-ROUVEROY ou CROIX-LES-ROUVROY, commune du canton et à 2 lieues N. O. de Merbes-le-Château, de l'arrondissement et à 7 lieues O. de Charleroy, et à 3 lieues 1/2 S. S. E. du chef-lieu de la province.

Elle touche, au N., à la commune de Fauroeulx, au S. à celle d'Erquelines, à l'E. au territoire de Rouveroy, et à l'O. à celui de Peissant.

Cette commune se compose de son chef-lieu et de plusieurs maisons isolées, telles que Jonquières et Grand-Hanbreux.

HYDROGRAPHIE : Le petit ruisseau de la Fontaine passe sur le territoire.

SOL : Élevé mais plat; les plaines n'ont en général qu'une faible inclinaison. Le terrain est argileux, froid et très-humide sur divers points. Les meilleures terres ont une couche végétale de dix à onze pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Année commune, on récolte deux cent quatre-vingts rasières de froment, trois cents de méteil et de seigle, cent d'escourgeon, quatre-vingt-dix d'orge d'été, cent quatre-vingts d'avoine, cent de pois et féveroles. Les fourrages sont peu abondans.— Pommes de terre, carottes, betteraves, navets, et autres plantes potagères et légumineuses. —Quelques prairies, pâturages et vergers. — En 1830, cette commune comptait vingt-un chevaux, neuf poulains, quarante-trois bêtes à cornes, neuf veaux, cent cinquante moutons, vingt porcs. On y élève des poules, des canards et des dindons.— Éducation des abeilles.—Lièvres, perdrix et cailles. — Loups, blaireaux, belettes.

POPULATION : Elle était, en 1829, de trois cent cinquante-deux habitans, savoir : cent soixante hommes et cent quatre-vingt-dix femmes. Il y a eu pendant la même année douze naissances et huit décès. En 1831, la population était de trois cent soixante individus.

HABITATIONS : La commune comprend soixante-onze maisons, construites la plupart en argile et couvertes en chaume; quelques-unes sont bâties en pierres et briques. Il y a une église, une chapelle, une école primaire et une maison de campagne habitée par M. Deboussies.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il s'y fait un petit commerce agricole. Il y a un maréchal ferrant et un charron.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Mons à Chimay passe à un quart de lieue du village. Les chemins vicinaux qui y aboutissent sont ceux de Maubeuge, d'Hauchin et de Mons; on les exploite facilement.

CROIX-OU-PILE-DE-NOTRE-DAME-DE-JOB ou CROIX-OU-PILE, dépendance de la commune de Saint-Sauveur.

CROMBRUE, dépendance de la commune de Templeuve.

CRONRIEU, ruisseau qui prend sa source sur le territoire d'Ellezelles.

CROQUET, dépendance de la commune de Houdeng-Goegnies.

CROQUETS (LES), dépendance de la commune d'Athis.

CROQUIÈRE, dépendance de la commune de Gaurain-Ramecroix.

CROQUY, dépendance de la commune de Gibecq.

CROTTIÈRE, dépendance de la commune de Frasnes.

CROUZET, dépendance de la commune de Templeuve.

CRUINNE, dépendance de la commune d'Esplechin.

CRUNAS, dépendance de la commune d'Estaimbourg.

CRUPPE (LA), dépendance de la commune de Velaines.

CUESMES, commune du canton, de l'arrondissement et à 2/3 de lieue S. O. de Mons.

Bornée au N. et à l'E. par le territoire de la ville de Mons; elle touche, au S., aux communes d'Hyon et de Frameries (cette dernière du canton de Pâturages), et à l'O. à celle de Jemmapes.

HYDROGRAPHIE : Cette commune est arrosée par la Trouille, rivière qui donne le

mouvement à un moulin à farine situé à l'extrémité N. Sur divers points du territoire, on rencontre des étangs et des mares; ces dernières servent de réservoirs aux usines ou d'abreuvoirs aux bestiaux.

SOL : Elle forme la limite du terrain houiller dit *le Borinage*, au pied de la montagne de Flénu, qui abonde en mines de houille. La configuration du sol présente beaucoup d'irrégularités. Toutes les plaines ont une inclinaison plus ou moins sensible. Les pentes les plus rapides se rencontrent à l'extrémité S., vers Hyon, et à l'O. aux confins de la commune de Jemmapes. — Terrain calcaire et houiller, formé de calcaire, de marne, de psammite micacé, schistoïde et calcaire, de poudingue psammitique, etc.

MINÉRAUX : Chaux carbonatée laminaire et compacte; chaux sulfatée aciculaire (dans les schistes houillers); talc chlorite fissile et terreux; anthracite feuilletée (gris foncé) et compacte (noir bleuâtre); houille feuilletée; bois bituminisé et pyritisé (dans les houillères du Flénu); fer sulfuré lamelliforme et pseudomorphique (dans les schistes houillers); schiste luisant (des houillères); lignite friable, etc., etc. Plusieurs mines de houille sont en activité sur le territoire; elles font partie du bassin houiller du Flénu. Le calcaire a été exploité sur divers points.

Terres labourables divisées en quatre classes : première classe, formée de terres argileuses, friables, de couleur jaunâtre, de dix à douze pouces de couche végétale, très-fertiles et ne reposant jamais; deuxième classe, argile trop compacte ou trop douce, aussi profonde que celle de première classe et très-productive; troisième classe, sol pierreux et calcaire, brûlant dans les sécheresses, d'une couche végétale de huit pouces d'épaisseur, peu favorable à la culture de l'escourgeon; quatrième classe, terrain calcaire ou rocailleux, très-inégal, provenant, en partie, d'anciennes carrières; les terres de cette classe doivent reposer fréquemment, pour en retirer quelques faibles produits.

AGRICULTURE : On récolte toutes espèces de céréales, du trèfle, des pommes de terre et autres légumes; peu de colza, de chanvre et de luzerne. Les prairies arrosées par la Trouille produisent beaucoup de foin. — Jardins entourés de murs ou clos de haies, cultivés avec soin. — Quelques mauvais vergers. Le sol, d'assez bonne qualité, est très-bien cultivé; les engrais qui proviennent de la ville de Mons contribuent beaucoup à sa fertilité. Il existe cependant de mauvaises terres pierreuses et sablonneuses sur divers points de la commune. On exploite le sol en grande, moyenne et petite tenue. Vingt-quatre fermes. — Le dernier recensement donne à la commune : deux cent quatre-vingt-treize chevaux, quatre-vingt-cinq poulains, deux cent onze bêtes à cornes, cinquante-sept veaux, cent porcs, cent cinquante moutons. — Laine, beurre, fromage. — Fréquentation du marché de Mons.

POPULATION : Deux mille deux cent quatre-vingt-treize habitans.

HABITATIONS : Cette commune se compose de cinq cent dix-sept maisons, en grande partie agglomérées, et parmi lesquelles on distingue plusieurs fermes bien bâties. Il y a une église, une maison communale et une école primaire. — Résidence d'un chirurgien et d'un arpenteur.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'exploitation des houillères occupe la majeure partie des habitans, et donne lieu à un commerce assez actif. On vend au marché de Mons les productions du sol, le bétail, le beurre et le fromage. — Deux fours à chaux, trois moulins à farine, dont deux à vent et un mû par l'eau, trois brasseries, une distillerie qui chôme pendant trois ou quatre mois de l'année; huit maréchaux ferrans, quatre charrons, deux vanniers, un fabriquant de cordes et un grand nombre d'artisans et de débitans de toute espèce.

ROUTES ET CHEMINS : Cette commune, située à 1/4 de lieue de la grande route de Mons à Valenciennes, touche à la route de Mons à Maubeuge. Elle est entrecoupée par plusieurs petites chaussées exécutées en

pavés, qui vont se joindre aux grandes routes : elles ont l'avantage de faciliter promptement le transport des houilles sur le canal de Mons à Condé. Parmi ces embranchemens, on remarque la route de Cuesmes à Mons, et celle qui, sous le nom de *pavé de Flénu*, conduit de Cuesmes à Jemmapes. Les chemins vicinaux, au nombre de deux, sont d'une exploitation difficile en hiver et dans les temps pluvieux.

HISTOIRE : La fameuse bataille de Jemmapes, gagnée par le général Dumouriez sur les Autrichiens, le 6 novembre 1792, s'est livrée en partie sur le territoire de Cuesmes. C'est près de ce village qu'étaient établies les cinq grosses batteries au feu desquelles se trouva exposé le général Beurnonville, qui, s'étant imprudemment avancé, se vit en outre débordé par six bataillons ennemis. Ce général, s'apercevant trop tard de ce mauvais pas, allait battre en retraite, lorsque le brave Dampierre prit tout à coup la résolution hardie de le sauver, en attaquant la gauche de l'ennemi. A la tête du régiment de Flandres et des bataillons volontaires de Paris, qu'il précéda de cent pas, il se précipita sur les six bataillons ennemis, les culbuta et enleva les deux premières redoutes : après y être entré le premier, il tourna leurs canons contre les Autrichiens, rendit à Beurnonville la liberté d'agir et fit seize cents prisonniers. Frappés d'un dévouement aussi héroïque, les blessés, après la bataille, oublièrent un instant leurs souffrances pour se demander : « Dampierre a-t-il survécu ? » Les soldats, souvent justes appréciateurs du vrai mérite, le nommèrent le premier dans les acclamations qui suivirent la victoire, et forcèrent Dumouriez de partager avec lui la couronne qui lui fut décernée à son retour dans Mons. Dumouriez considéra sans doute ce partage comme une injustice, car dans le rapport qu'il adressa à la Convention, après la bataille de Jemmapes, il ne fit aucune mention de la conduite de Dampierre.

CUL-DE-FER, dépendance de la commune de Peissant.

CUL-DE-SAC, dépendance de la commune de Saint-Sauveur.

CUL-DE-QUEVAU, dépendance de la commune de Pâturages.

CULOT, dépendance de la commune d'Herchies.

CULOT, dépendance de la commune d'Eugies.

CULOT-DES-BOIS, dépendance de la commune de Froid-Chapelle.

CULOT-DU-BOIS, dépendance de la commune de Fontaine-Valmont.

CULOT-DU-BOIS, dépendance de la commune de Leers-et-Fosteau.

CULOT-DU-TRIEU, dépendance de la commune de Châtelet.

CULOTS (LES), dépendance de la commune de Sivry.

CUROIR, dépendance de la commune de Flobecq.

D

DAME-AU-LIT, dépendance de la commune de Bauwelz.

DAMERIE, dépendance de la commune de Grand-Metz.

DAMPREMY, commune du canton, de l'arrondissement et à 1/4 de lieue N. O. de Charleroy, et à 11 lieues 2/3 E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée, au N. et à l'E. par la commune de Lodelinsart, au S. par celle de Charleroy, et à l'O. par le territoire de Marchienne-au-Pont.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé sur un coteau exposé au S., des hameaux de la Docherie et de Planche et de plusieurs maisons disséminées.

HYDROGRAPHIE : La Sambre longe le territoire de cette commune au S. Le Piéton flue du N. au S. et va se jeter dans la Sambre; le ruisseau de Warcha forme en

serpentant la limite avec Lodelinsart. On y trouve encore le canal de Charleroy, qui dérive de la Sambre près du confluent du Piéton, et se dirige au N. — Un petit étang.

SOL : D'un aspect irrégulier. L'inclinaison des plaines y est assez prononcée. Des coteaux en pente roide se montrent sur divers points. — Terrain houiller, compris dans le bassin bituminifère de Charleroy. Il est des localités où le schiste est à jour, là surtout où l'exploitation des houillères a bouleversé le sol. L'épaisseur de la couche végétale varie de cinq à dix pouces.

AGRICULTURE : Les productions agricoles consistent principalement en froment, seigle, épeautre, escourgeon, avoine, féveroles, trèfle, foin, pommes de terre et légumes. On n'y cultive guère les plantes oléagineuses. Les meilleurs prés sont situés le long du Piéton. La culture des légumes est soignée dans les jardins. — Les vergers sont garnis de pommiers, de poiriers et de noyers. — Ce terroir, quoique d'une qualité médiocre, est bien cultivé; on l'exploite en grande, moyenne et petite tenue. Il n'y a d'autres terrains incultes que ceux où l'on a extrait du charbon. — On y fait des élèves en chevaux pour l'agriculture et le service des houillères, mais leur nombre ne suffit pas pour le renouvellement des écuries; l'on en achète beaucoup au-dehors.

POPULATION : Mille quatre-vingt-huit habitans.

HABITATIONS : Il y a une église, une école primaire et une maison de campagne assez vaste et bien construite.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les travaux agricoles, l'extraction et le commerce du charbon de terre et la clouterie fournissent les principaux moyens d'existence. — Il y a un moulin à farine.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Charleroy à Mons et celle de Charleroy à Bruxelles traversent le territoire. Il y a quatre chemins vicinaux impraticables pendant l'hiver et les temps pluvieux.

DARGIES, dépendance de la commune de Thieulain.

DASANSPEINE, dépendance de la commune de Fontaine-Valmont.

DEBIHAM, dépendance de la commune de Thulin.

DECODES-DE-CLERMAY, dépendance de la commune de Taintignies.

DECODES-NOTRE-DAME, dépendance de la commune de Taintignies.

DEFLIERRE, dépendance de la commune de Saint-Sauveur.

DELA-DE-L'EAU, dépendance de la commune des Deux-Acren.

DE-LA-RIVIÈRE, dépendance de la commune de Saint-Sauveur.

DELAUNOIS, dépendance de la commune de Saint-Sauveur.

DELFOSSE, dépendance de la commune de Frasnes.

DELPORTE. *Voyez* DEPORTE.

DELPRÉ, ruisseau qui arrose la commune de Velaines.

DELPRÉ, dépendance de la commune de Saint-Sauveur.

DELVA, ruisseau qui arrose le territoire de Marche-lez-Écaussinnes.

DELVAL, ruisseau qui prend sa source au hameau des Plantes, commune de Dour.

DELVIGNE, dépendance de la commune de Flobecq.

DELWART. *Voyez* WARDE (LA).

DENDRE OU DENDER, rivière formée par deux branches principales qui ont leurs sources dans les environs de Leuze et de Herchies et se réunissent à Ath. Cette rivière se dirige vers le N. N. E., arrose les communes de Lanquesaint, Rebaix, Isières, Papignies, Ollignies, la ville de Lessines, et sort de la province au N. des Deux-Acren. Son développement dans le Hainaut, depuis Ath où elle devient navigable, jusqu'à la limite de la Flandre orientale, est de vingt mille six cent vingt-neuf mètres. Sa largeur moyenne est de quatorze mètres et sa pente totale, du point où se trouve établie la première écluse jusqu'à sa sortie de la province, est de seize mètres. Les principaux affluens de la Dendre sont la Sille et la Marcq.

Cette rivière imprime le mouvement à un grand nombre d'usines, telles que moulins à blé, moulins à huile, etc. Les plus belles blanchisseries de toile sont établies sur ses deux rives.

La Dendre a été canalisée par parties successives et aux frais des propriétaires des moulins pour faciliter le passage des bateaux à leurs usines. En 1814, la navigation, assez active entre Ath et Lessines, l'était bien moins entre cette dernière ville et la Flandre Orientale. Depuis cette époque, le lit de cette rivière a été élargi et approfondi, et plusieurs constructions ont amélioré l'état de sa navigation qui, cependant, laisse encore beaucoup à désirer.

La navigation de la Dendre a été établie au moyen de quinze écluses qui n'offrent chacune qu'un passage formé par une vanne manœuvrée par un treuil.

DÉSIGNATION DES ÉCLUSES.	LARGEUR DU PASSAGE ENTRE LES BAJOYERS.	HAUTEUR MOYENNE ORDINAIRE	
		DES HAUTES EAUX.	DES BASSES EAUX.
Écluse de Willon	4m.61	2m.68	0m.05
— du Christ.	4 60	1 50	0 10
— de Moulin	4 74	2 24	0 05
— de la Broche. . . .	4 68	1 80	0 07
— de la Dendre. . . .	5 02	2 00	0 15
— Amont de Bilhée . .	5 10	2 50	0 13
— Aval de Bilhée . . .	5 14	1 80	0 18
— de Tenre	4 71	2 35	0 10
— d'Isières	4 78	3 00	0 20
— de Papignies. . . .	4 35	2 95	0 15
— d'Ollignies . . .	4 75	2 50	0 55
— de Lessines (amont) .	4 30	2 05	0 23
— de Lessines (aval) . .	4 33	1 20	0 24
— de Petit-Acren . . .	4 97	2 32	0 50
— de Grand-Acren. . .	4 94	3 30	0 90

On traverse la Dendre sur huit ponts dans la ville d'Ath, dont trois fixes et cinq mobiles; les autres ponts sont situés à Isières, Lessines et les Deux-Acren. Cette rivière a deux dérivations à Ath : l'une, désignée sous le nom de *Vannes-de-Saint-Jean*, est formée de deux vannes de décharge; l'autre dite du *Marché-aux-Poissons*, se compose de quatre vannes; elle part en amont de l'écluse du moulin et rejoint le lit principal à l'écluse de la Dendre par le fossé de la place.

Les transports sur cette rivière consistent principalement en charbon de terre tiré aux environs de Mons.

DENDRE (PETITE) ou GAGE, ruisseau qui prend sa source à quelque distance et au N. E. de Gondregnies, se dirige au S. S. O., arrose Gage, et va se perdre dans la Dendre entre Brugelette et Cambron-Casteau. Ce ruisseau porte, à Brugelette, le nom de Gage.

DENIS (SAINT), commune du canton et à 1 lieue 1/2 O. de Rœulx, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/2 N. E. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Casteau, au N. E. par celle de Thieusies, à l'E. par le territoire de Gottignies, au S. E. par celui d'Havré, au S. et à l'O. par la commune d'Obourg, et au N. O. par celle de Nimy-Maisières.

Cette commune se compose de son chef-lieu et de quelques maisons isolées.

HYDROGRAPHIE : L'Aubechuelle arrose ce territoire du N. à l'O.; elle y reçoit le ruisseau de Becqueron. Les eaux de cette petite rivière impriment le mouvement à

une papeterie et à un moulin à blé. On y trouve plusieurs étangs alimentés par l'Aubechuelle; leur superficie est de neuf bonniers trente-huit perches dix aunes. Ces étangs servent de réservoir à une filature de coton.

SOL : Le terrain, d'un aspect très-montueux, offre çà et là des masses quartzeuses qui sont les aspérités d'un noyau de formation antérieure; cette roche semble établir la limite du terrain houiller, car les psammites qui, au S., viennent s'appuyer contre elle, ne reparaissent plus au N. Sa couleur varie du blanc pur au blanc-jaunâtre et au blanc-bleuâtre. Elle est remplie de cavités géodiques dont l'intérieur est tapissé de sommets hexaèdres limpides, très-serrés les uns contre les autres; dans quelques géodes, on rencontre quelquefois des prismes entiers de quartz-hyalin bien transparent et d'un volume qui atteint souvent un centimètre. Les bancs quartzeux renferment des veinules d'argilophyre terreux (thon-porphyr), dans lequel on trouve, mais rarement, quelques empreintes de coquilles, des fragmens roulés ou brisés d'autres roches. Cet argilophyre, d'un blanc grisâtre, entièrement opaque, contient des masses de tripoli qui varient pour la couleur entre le blanc-grisâtre, le gris-jaune et le brun. On a également trouvé quelques grains de succin compacte (jaune-orangé-rouge) dans la roche siliceuse de Saint-Denis; cette substance s'y est montrée en plus grande quantité, il y a quarante à quarante-cinq ans, lorsqu'on creusa des travaux de reconnaissance dans les psammites qui sont accolés aux bancs quartzeux, afin de s'assurer de l'allure de quelques veines de houille. La houille feuilletée n'est plus exploitée sur ce territoire; le rocher houiller est à jour au N. de la manufacture (filature de coton) de Monsieur Thibergien. Les carrières de grès établies sur la formation quartzeuse qui vient d'être décrite, sont également abandonnées. Le règne minéral offre encore le quartz-agathe calcédoine et nectique, le fer oxidé géodique et le fer carbonaté (fer spathique) pseudomorphique, présentant un grand nombre d'empreintes de coquilles diverses.

La surface arable n'est pas moins variée; l'argile constitue les terres les plus productives, dont la couche végétale a de six à sept pouces de profondeur; quelques parties sont argilo-sablonneuses, ayant peu de consistance; d'autres consistent en sables humides, légers et presque arides.

AGRICULTURE : Ce terroir produit du froment, du méteil, du seigle, de l'avoine, des féveroles, du trèfle, du tabac, des pommes de terre et diverses espèces de plantes potagères et légumineuses. Le foin qu'on dépouille dans les prés est abondant, mais de qualité médiocre. — Pâturages maigres, sur fond humide. Les vergers contigus aux habitations offrent un assez grand nombre d'arbres fruitiers. Deux cinquièmes de la superficie sont couverts de taillis mêlés de futaie, essence d'aunes, coudriers, chênes et bois blancs; on coupe les taillis tous les quatorze ans. Le territoire, quoique peu productif, est bien cultivé. Les exploitations rurales sont en grande et petite tenue. — Deux fermes. — Assolement sexennal, quinquennal et quadriennal; les terres de première classe reposent rarement. On rencontre dans cette commune cinq ou six bonniers de bruyères non susceptibles d'être défrichées. En 1830, il y avait quarante-quatre chevaux, quinze poulains, quatre-vingt-neuf bêtes à cornes, vingt-quatre veaux et quarante porcs.

POPULATION : Six cent quatre-vingts habitans.

HABITATIONS : Elles sont au nombre de deux cent dix-sept. On y trouve une église, une maison communale et une école primaire. L'ancienne abbaye de Saint-Denis appartient aujourd'hui à Monsieur Thibergien, qui y a établi une filature de coton; ce bâtiment présente deux ailes assez étendues et régulières.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une filature de coton très-importante, dans l'une des ailes de l'ancienne abbaye de Saint-Denis; elle est mue par un grand tournant

de la force d'environ soixante chevaux, composé de neuf assortimens, avec moulins gros, fins et accessoires. Cet établissement, qui est exploité par Monsieur Léopard *Thibergien*, peut employer de quatre à cinq cents ouvriers; deux cent cinquante *à trois* cents individus y trouvent aujourd'hui leurs moyens d'existence. Cette filature a une succursale à Saint-Nicolas (Flandre Orientale). On trouve aussi à Saint-Denis une papeterie avec deux tournans, cylindres et presses à deux cuves. — Une fabrique de chicorée, une brasserie, un moulin à farine. — Deux maréchaux ferrans, un charron. — Commerce agricole. Les productions du sol et les diverses denrées sont vendues au marché de Mons.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux, qui parcourent ce territoire, sont praticables en toutes saisons.

HISTOIRE : C'est dans la plaine vis-à-vis l'abbaye de Saint-Denis, que s'est livrée, le 14 août 1678, une sanglante bataille entre les Français et les Alliés au moment même où les deux partis venaient d'apprendre officiellement la signature de la paix de *Nimègue*, que le prince d'Orange résolut de rompre presqu'aussitôt que le courrier en avait porté la nouvelle. Pour surprendre le maréchal de Luxembourg qui commandait l'armée française, et le contraindre à lever le blocus de Mons, il marcha la nuit et arriva à onze heures du matin près de la hauteur de Saint-Denis, lieu où était campée l'armée française. Le maréchal de Luxembourg, attaqué à l'improviste, fit à la hâte ses préparatifs de défense. Le combat commença à deux heures après-midi : il fut très-meurtrier, le carnage se prolongea fort avant dans la nuit; le théâtre de cette scène d'horreur était éclairé par l'incendie d'une grande métairie, où se trouvaient renfermés huit cents hommes, que le maréchal de Luxembourg brûla avec tous ceux qui s'y trouvaient, par la projection de plusieurs flambeaux de cire allumés. Les deux partis abandonnèrent le champ de bataille, et le maréchal de Luxembourg concentra ses forces sur Mons. Le prince d'Orange, ayant été interrogé par Gourville dans quel dessein il avait hasardé une bataille si inutile, lui répondit que, dans la persuasion où il était que le maréchal de Luxembourg était instruit de la signature du traité, il ne doutait pas du succès d'une surprise, et que jugeant très-facile de le vaincre, il voulait réparer, par ce brillant fait d'armes, la gloire des Alliés, à qui toute la campagne n'avait cessé d'être funeste.

DEPORTE ou DELPORTE, dépendance de la commune de Saint-Sauveur.

DERBAIX, dépendance de la commune de Gouy-lez-Piéton.

DERNIER-PRÉ, dépendance de la commune de Bouvignies.

DERGNEAU, commune du canton et à 1 lieue 2/3 N. O. de Frasnes. de l'arrondissement et à 5 lieues 1/4 N. E. de Tournay; et à 10 lieues 1/2 N. O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Wattripont (canton de Celles) et Renaix (Flandre-Orientale); à l'E. par Saint-Sauveur; elle touche, au S., aux territoires d'Anvaing et Arc-Ainières; et à l'O., à cette dernière commune.

Cette commune est composée de son chef-lieu, situé sur une éminence et presqu'à l'extrémité occidentale du territoire, et des hameaux de Lableau et Quesnoy ou Quennoy.

HYDROGRAPHIE : Plusieurs cours d'eau arrosent le territoire; le Rhône ou Ronne le traverse du S. au N.; le Rieu-du-Moulin fertilise quelques prés dans les parties O. et N. de la commune. Ces cours d'eau inondent et ravagent quelquefois les propriétés riveraines.

SOL : Le terrain est généralement inégal et montueux, surtout au N. et au S.O.; mais les pentes y sont douces, et même on remarque au N. et à l'E. des plaines dont l'inclinaison est à peine sensible. La surface arable présente quatre variétés principales que l'on a désignées sous le nom de classes : la première offre une terre argileuse, douce et friable, rous-

sâtre, facile à cultiver, de six à huit pouces de couche végétale; cette terre, que l'on ensemence en froment, méteil, seigle, lin, trèfle, repose ordinairement après six années de culture non interrompue. Une argile, plus humide, mêlée quelquefois de sable, de cinq à six pouces de profondeur, caractérise les terres de la deuxième classe, qui sont moins productives et soumises à l'assolement quinquennal. La troisième classe se compose d'un sol graveleux et spongieux, trop froid et trop humide, dont la couche végétale n'a que quatre à cinq pouces d'épaisseur; on y cultive le méteil, le seigle, l'avoine et les pommes de terre, et l'on est dans l'usage de laisser ces terres en jachères une année sur quatre. La dernière classe est glaiseuse, caillouteuse et très-humide; sa couche végétale n'est susceptible que d'un léger labour; ce sol produit du seigle, de l'avoine et des pommes de terre, et repose quelquefois deux années de suite après la seconde récolte.

Agriculture : Année commune, on recueille mille huit cent quarante-trois rasières de blé; quatre-vingt-seize d'escourgeon; quarante-huit d'orge; cinq cent quatre-vingt-trois d'avoine; cent-soixante-onze de colza, cent-vingt de graines de lin; neuf cents de pommes de terre. Les fourrages, tels que le foin et le trèfle, suffisent à peine à la consommation. On cultive la carotte, la betterave, l'artichaut, le pois, la fève et les diverses espèces de plantes potagères et légumineuses. — Fruits : pommes, poires, prunes, cerises, abricots, brugnons, noix, noisettes, cornouilles, framboises, groseilles, raisins, fraises, mirtilles, mures, châtaignes. Les prés sont parsemés, en grande partie, le long des cours d'eaux, et vers Wattripont et Renaix. — Gras pâturage, clos de haies à proximité des métairies. — Jardins entretenus avec soin. Les vergers sont plantés de pommiers, de poiriers et de cerisiers. — Bois de la contenance de cinq bonniers soixante-neuf perches trente aunes, essence de coudriers, charmilles et bouleaux. Il y a aussi des chênes, des frênes, des saules et des bois blancs, ces derniers et les frênes sont les essences dominantes. La flore de cette commune se compose d'un grand nombre de plantes médicinales : on distingue entr'autres : la camomille romaine, *anthemis nobilis* (L.); la guimauve, *althæa officinalis* (L.); la couleuvrée, *bryonia alba* (L.); l'absinthe romaine, *arthemisia pontica* (L.); la saxifrage bleue, *saxifraga cœsia* (L.); l'armoise-aurone, *arthemisia abrotanum* (L.); la lavande commune, *lavendula spica* (L.) la sabine, *juniperus sabina* (L.); la rue, *ruta graveolens* (L.); la mélisse officinale, *melissa officinalis* (L.); la tormentille droite, *tormentilla erecta* (L.); l'eufraise, *euphrasia officinalis* (L.); le fenouil doux, *anethum fœniculum* (L.); la bugle, *ajuga pyramidalis* (L.); la sanicle d'Europe, *sanicula europœa* (L.); l'eupatoire d'Avicennes, *eupatorium cannabinum* (L.); la tanaisie, *tanacetum vulgare* (L.). Quoique le sol soit de qualité très-médiocre, on est parvenu, à l'aide de procédés agricoles, à lui communiquer des propriétés productives.

La principale exploitation a été divisée, depuis 1806, par parties de trois à quatre bonniers; les plus importantes aujourd'hui ne contiennent que quinze à vingt bonniers; toutes les autres sont à petite tenue. Le mode de culture varie selon les classes des terres : dans la première, la série des récoltes offre le blé, le trèfle, l'avoine et le lin; dans la deuxième classe, le blé, le trèfle et le lin seulement; dans la troisième, le blé, trèfle et avoine; l'orge d'été ou d'hiver remplace quelquefois le froment. — Fumier : chaux de Basècles et de Tournay, cendres de houille et de tourbe. On donne près de vingt-cinq florins pour le labourage d'un bonnier de terre. En 1830, il y avait trente-six chevaux, quatre poulains, cent-quarante trois bêtes à cornes, quarante-cinq chevaux, quarante-deux porcs, vingt-cinq moutons et cinq chèvres. On élève des

poules, des dindons, des canards et des pigeons. Il y a un petit nombre des ruches. — Menu gibier, en moyenne quantité : lièvres, perdrix ; bécasses, bécassines, ortolans, grives, cailles, râles. — Peu de laine, beurre et miel.

POPULATION : Trois cent trente-sept hommes, trois cent quarante-deux femmes ; total : six cent soixante-dix-neuf habitans. En 1829, il y a eu seize naissances et onze décès. Le nombre des mariages est annuellement de quatre à six.

HABITATIONS : La commune se compose de cent habitations ; le chef-lieu en contient une vingtaine environ agglomérées autour de l'église ; les autres sont disséminées sur tous les points du territoire, et surtout le long de la route de Leuze à Renaix ; construites en briques et en bois et argile, couvertes en pannes ou en chaume. Il y a une église et une chapelle. — Résidence d'un médecin et d'un artiste vétérinaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : On transporte au marché le surplus de la consommation en céréales, légumes et fruits ; la principale branche d'industrie et de commerce est la fabrication des toiles de lin, qui sont vendues à Renaix. Il y a quarante métiers à tisser des toiles, deux moulins à farine, mûs par vent, l'un d'eux sert aussi à moudre la drèche et à la fabrication de l'huile ; trois maréchaux ferrans et un charron.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Leuze à Renaix traverse du S. au N. l'extrémité O. du territoire. Il y a en outre deux chemins vicinaux ; ceux-ci, quoiqu'entretenus avec soin, sont peu praticables pendant l'hiver et les temps pluvieux. — Deux ponts en pierre sur la route de Leuze.

DESERT, dépendance de la commune de Thuin.

DESEVIERS, dépendance de la commune de Chimay.

DESIVIER, hameau dépendant de la commune de Salles ; il est situé dans un bois, à une lieue environ du chef-lieu.

DIÉRONTE (LA), ruisseau qui limite la commune de Bury avec celle de Braffe.

DISSARDRIE-PALADE, dépendance de la commune de Soignies.

DOCHERIE (LA) dépendance de la commune de Dampremy.

DOMISSART ou GROSAGE, ruisseau qui prend sa source dans les environs de Sirault, coule du S. au N., sépare le territoire de Belœil et de Grosage, et se jette dans l'Hunelle près de Huissignies.

DONSTIENNES, commune du canton et à 1 lieue 1/2 S. de Thuin, de l'arrondissement et à 5 lieues S. S. O. de Charleroy, et à 8 lieues S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Ragnies, à l'E. par celle de Thuillies, au S. par le territoire de Clermont (Namur), et à l'O. par celui de Strée.

Cette commune se compose de son chef-lieu et d'une maison isolée.

HYDROGRAPHIE : Ce territoire est arrosé de l'O. à l'E. par le Monsol, et du S. au N. E. par le Mondiau ; ce dernier active un moulin à blé, l'un et l'autre servent à l'irrigation des prés. Il y a en outre un étang ou réservoir près le moulin, de dix perches de superficie.

SOL : assez régulier, coupé par deux petites collines. Les plaines n'ont en général qu'une faible inclinaison. Terrain argileux pour les deux tiers ; un tiers est rocailleux et marécageux. La surface arable présente dans ses meilleures parties une argile douce ou forte, plus ou moins friable, de cinq à sept pouces de couche végétale ; le reste est glaiseux, de couleur grisâtre, très-humide, ou consiste en une terre schisteuse qui a la dureté de la pierre dans les chaleurs et se ramollit en hiver.

AGRICULTURE : Année commune, on récolte dans les diverses espèces de grains et graines, trois cents rasières de froment, quatre cent cinquante de seigle, six cents d'épeautre, deux cent quatre-vingts d'orge d'hiver, trente d'orge d'été, quatre cent quarante d'avoine, cent vingt de féveroles,

vingt de colza et soixante de lin. Les fourrages ne sont pas abondans. On recueille par année cent quatre-vingts rasières de pommes de terre ; choux, carottes, pois et fèves pour la consommation locale. — Pommes et poires en petite quantité. — Il y a des pâturages entourés de haies où l'on engraisse du bétail. — Vergers situés auprès des habitations. Le petit bois de Tronquois est peuplé de chênes, de hêtres et de bouleaux. On exploite les terres avec soin en grande et petite tenue. Il y a huit fermes. — Assolement sexennal et triennal. On se sert de fumier, de cendres de tourbe et de chaux pour engrais. Les principaux outils aratoires sont la charrue à roulettes, l'araire, la binette, la herse et le rouleau. On évalue à trente-cinq florins le labourage d'un bonnier de terre. Le recensement de 1829 donne à la commune soixante-huit chevaux, trente-huit poulains, cinquante-trois bêtes à cornes, quarante-un veaux, mille trente moutons, quatre chèvres et deux mulets. On élève des dindons, des canards, des poules et des pigeons. Il y a quelques ruches. — Peu de menu gibier. — Laine beurre, fromage, miel en petite quantité.

POPULATION : En 1829, soixante-deux hommes, soixante-quatre femmes ; six décès et quatre naissances. La population était, en 1831, de cent quarante-six habitans ; le nombre annuel des mariages est de deux.

HABITATIONS : le chef-lieu contient vingt-cinq maisons construites en pierres et briques, couvertes en chaume et ardoises et disséminées. Il y a une église.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il s'y fait un petit commerce agricole en productions du sol, bétail, laine et autres denrées. On y file le chanvre et le lin. — Un moulin à farine ; un maréchal ferrant, un charron, un tonnelier, un bourrelier, un tanneur, un marchand de grains et un marchand de bétail.

ROUTES ET CHEMINS : La chaussée de Brunehault traverse la partie méridionale du territoire. L'ancien chemin de Mons à Philippeville coupe une autre partie de la commune. Plusieurs chemins vicinaux communiquent avec Thuillies, Ragnies, Biercé, Strée et Castillon ; ils sont impraticables dans la mauvaise saison.

DOUR, commune et chef-lieu du canton de son nom, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/4 O. S. O. de Mons, et à 6 lieues 3/4 S. d'Ath.

Elle est bornée au N. par le territoire de Boussu, à l'E. par ceux de Warquignies et d'Eugies, au S. par celui d'Athis et à l'O. par Élouges.

Le bourg de Dour a pour dépendance les hameaux de Lahaut, Plantis, Petit-Dour et Offignies.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau Delval, prend sa source dans le hameau des Plantis et traverse le bourg ; le ruisseau de Sausses forme sa limite avec Élouges ; enfin, le ruisseau de la Bonne-Fontaine, qui sourde dans les champs de Moranfayt, sur Dour, longe le territoire vers le Nord. Il s'y trouve aussi deux étangs.

SOL : Le territoire de Dour est plat ; le sol, de nature argileuse et rocailleuse, renferme des houillères très-riches. Les minéraux qu'on y trouve sont la chaux carbonatée dodécaèdre, spiculaire (dans les houillères) ; la chaux sulfatée mixtiligne ; la houille feuilletée ; le fer sulfuré primitif, octaèdre, amorphe, pseudomorphique ; le fer oxidé terreux (sphéroïdal) ; l'argile figuline et l'argile zographique (jaune et brune).

AGRICULTURE : Les principales productions sont le froment, le seigle, l'escourgeon, l'avoine, le colza, la vesce, les féveroles et les pois. Les fourrages ne sont pas abondans, les habitans en achètent dans les communes voisines. — Bois taillis mêlés de futaie de chêne, frêne, orme et bois blanc. — Assolement quadriennal et triennal, fumier, chaux et cendres de houille pour engrais — On élève des chevaux pour l'agriculture et pour le transport de la houille, des bœufs, des vaches,

des porcs, des bêtes à laine et de la volaille. — Laine, beurre et fromage.

POPULATION : Hommes, deux mille sept cent trente-trois, femmes deux mille sept cent cinquante-un ; total : cinq mille quatre cent quatre-vingt-quatre habitans. En 1829, le nombre des décès a été de cent dix-huit et celui des naissances de cent quatre-vingt-quinze. Il y avait, en 1831, cinq mille cinq cent dix-neuf habitans.

HABITATIONS : Cette commune offre un grand nombre de maisons bien construites. On y remarque un château moderne assez vaste et une jolie maison de campagne. Dour possède une église catholique, un temple protestant et plusieurs écoles primaires. Il est le siége d'un tribunal cantonnal. Il y a une société littéraire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Cette commune possède une fabrique de cordes, une saline, des blanchisseries, des tisseranderies, des tanneries et corroieries, une fabrique de lampes de sûreté, des fours à chaux, une fabrique de carreaux, une tuilerie, des briqueteries, cinq moulins à farine, dont un est mû par la vapeur, un moulin à broyer les cailloux, et plusieurs autres fabriques, usines et établissemens manufacturiers. Le territoire de Dour est riche en mines de houille d'excellente qualité qui toutes sont exploitées avantageusement, et possède des mines de fer, et des carrières de pierre et de grès. Ces produits, joints à ceux de ses fabriques, alimentent un commerce assez étendu et rendent ce bourg très-florissant.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient une foire de deux jours à la mi-mai et un marché le lundi de chaque semaine.

ROUTES ET CHEMINS : Deux routes pavées communiquent avec la chaussée de Mons à Valenciennes qui passe à un myriamètre et au N. du chef-lieu. L'intérieur de la commune est pavé.

HISTOIRE : L'origine de Dour paraît remonter au dixième siècle, suivant un ancien cartulaire de l'abbaye de Saint-Ghislain, dans lequel on trouve le passage suivant : « Après que les Normands eurent ravagé, « dans le neuvième siècle, toute la pro- « vince de Hainaut, les frères de Saint- « Ghislain, au commencement du dixième, « commencèrent à réparer leur établisse- « ment agricole de Moranfayt, sur Dour, « et à défricher les terres des environs qui « en dépendaient ; mais, ne pouvant seuls « suffire à ce travail, ils appelèrent quel- « ques colons étrangers à leur aide ; ceux- « ci, venus de différens villages alors exis- « tans, se construisirent à portée de leur « travail quelques cabanes disséminées « sur différens points et formèrent ainsi « le noyau du village de Dour. » Il paraît que cette nouvelle colonie ne fit aucun progrès pendant les quatre siècles suivans. En 1500, Dour jouissait du droit de commune ; à cette époque on y trouvait trois groupes de maisons dont deux étaient situés vers le Sud, et le troisième, au Nord, s'étendait le long d'un torrent dont la direction était du Sud au Nord. Il y avait aussi trois maisons isolées vers l'Est et deux vers l'Ouest ; enfin, l'on y comptait trente-une maisons, non compris les trois établissemens agricoles exploités par les frères de Saint-Ghislain. Vers le milieu du seizième siècle, une vingtaine de familles étrangères vinrent s'établir à Dour, pour travailler à l'extraction du charbon de terre dont les mines étaient déjà en exploitation avant le quinzième siècle, mais sur la découverte desquelles on n'a pas de données certaines. Il paraît que c'est des Liégeois que les habitans de ce village apprirent l'art d'exploiter les riches mines de houille que recèle leur territoire. C'est de cette époque que date l'accroissement de ce bourg.

En 1814, Dour avait été réuni à la France : il fut alors élevé au rang de bourg. Le traité du 30 novembre 1815, le restitua à la Belgique avec les dix-sept communes qui forment son canton.

DOUVRAIN, dépendance de la commune de Baudour.

DRAGUET, *Voy.* DRUQUET.

DRÊVE (LA), dépendance de la commune de Cordes.

DRUBANT, dépendance de la commune de Flobecq.

DRUON (SAINT), dépendance de la commune de Thuin.

DRUQUET ou **DRAGUET**, dépendance de la commune de Rumillies.

DUBIEN, dépendance de la commune d'Hacquegnies.

DUBOIS, dépendance de la commune de Flobecq.

DUBUS, dépendance de la commune d'Anserœul.

DUCHÊNE, dépendance de la commune de Montignies-lez-Lens.

DUJARDIN, dépendance de la commune de Tongre-Notre-Dame.

DUJARDIN, dépendance de la commune de Tongre-Sainte-Marie.

DUJONQUOY, dépendance de la commune d'Esçanaffles.

DUPRÉ, dépendance de la commune de Buissenal.

DUPRÉ, dépendance de la commune de Wodecq.

DUPRETZ ou **BAS-PRÉ (LE)**, dépendance de la commune de Buissenal.

DUQUETTE, dépendance de la commune de Rœulx.

DUQUEGNIES, dépendance de la commune d'Anserœul.

DURENNE, dépendance de la commune de Saint-Sauveur.

DURIMONT, dépendance de la commune de Beaumont.

DUR-MAILLET, ruisseau qui arrose le territoire de Forest et se perd dans le Ronne.

DUTRIEUX, dépendance de la commune de Cordes.

E

EAU (L'), dépendance de la commune de Beclers.

EAU (BLANCHE), cours d'eau qui arrose l'extrémité N. du territoire de Chièvres et y reçoit le ruisseau de Grand-Rieu.

EAU (BLANCHE), rivière qui prend sa source dans les bois de la Thierrache près de Seloignes, coule du S. O. au N.E., partage en deux parties à peu près égales le territoire de Chimay, sépare la ville de son faubourg, traverse le parc de Chimay dans sa plus grande longueur, se dirige ensuite vers Virelles, passe à Lompret et pénètre dans la province de Namur.

EAU (NOIRE), rivière qui a sa source dans les bruyères de Rocroy (France); elle sépare sur un point la Thierrache (territoire de Chimay) des communes françaises de Regnowez et La Neuville-aux-Tourneurs, se dirige du S. au N., parcourt une longue vallée pratiquée au milieu des forêts, et entre dans la province de Namur. Elle alimente plusieurs forges.

EAU-D'HEURE, petite rivière. *voy.* Heure.

ÉCARME, *Voy.* Écavrinnes.

ÉCAUSSINNES-D'ENGHIEN, commune du canton et à 2 lieues E. de Soignies, de l'arrondissement et à 5 lieues 1/2 N. E. de Mons.

Elle est bornée au N. par les communes de Braine-le-Comte, Henripont et Ronquières, à l'E., par celles de Ronquières et Écaussinnes-Lalaing; elle touche au S., aux limites des territoires de Marche-lez-Écaussinnes, Mignault et Naast, et à l'O, à celui de Braine-le-Comte.

Cette commune se compose de son chef-lieu, et des hameaux d'Affedelles, Belle-Tête ou Belle-Cotte, Mayeuremont, Restaumont, Thiarmont, Triboureau, Tirherée et Waugenée. Le chef-lieu, situé sur la rive gauche de la Senne, qui le sépare d'Écaussinnes-Lalaing, est tellement rapproché de ce dernier village, que ces deux localités, au premier coup-d'œil, n'en semblent former qu'une seule.

Hydrographie : Plusieurs cours d'eau sillonnent la surface de ce territoire; la Senne coule dans un lit encaissé le long du chef-lieu; le ruisseau de Mignault parcourt une partie de la commune et flue

dans la Senne. On y rencontre quelques petits étangs.

SOL : Surface déprimée, d'un aspect montueux dans certains endroits, sillonnée de coteaux et de ravins. On y remarque cependant plusieurs belles plaines dont l'inclinaison n'est que peu prononcée. Cette commune forme la limite du terrain houiller compris dans le bassin de l'E. de Mons. On y trouve de la chaux carbonatée fétide, laminaire, compacte et coquillière; du fer oxidé rouge-brun. Les calcaires fétide et compacte donnent lieu à des exploitations considérables; quelques masses de calcaire fétide ont un grain assez fin et assez serré pour être débitées en tablettes et soumises au poli comme le marbre; telle est la pierre connue vulgairement sous le nom de *petit-granite*, nom qui lui a été donné à cause de la grande quantité de débris de petites coquilles qu'elle renferme, et dont le tissu cristallin forme dans la pierre une foule de petites taches blanches qui lui donnent un faux aspect de granite. Sur la limite du terrain houiller, on rencontre une carrière de psammite micacé; ce psammite, d'un grain fin et serré, à parcelles de mica extrêmement tenues, jouit d'un degré de dureté considérable et prend facilement toutes les formes qu'on veut lui donner. La pierre est blanchâtre, très-agréable à l'œil et résiste fort bien aux alternatives de la température; on l'emploie avec avantage dans la bâtisse. Le calcaire fétide et compacte offre un grand nombre de fossiles parmi lesquels on distingue : l'ammonite crénelé (Bourg.), la nummulite lisse (discolithe de Fortis), le scalite dépouillé, le turritelite perforé et sillonné, le trochite, le volvarite bulloïde, le phasianellite demi-strié, le buccinite-vis, le strombite fissurelle, le strombite à canal, le cérite échidnoïde, le cérite des pierres, le cérite ombiliqué, le cérite-clou, le trochite sub-caréné, le trochite sillonné, le balanite, l'encrinite rond, l'encrinite pentagone, le tubiporite, le milléporite agaricite, le milléporite tronqué et l'astroïte. A l'exception de quelques plaines assez productives, principalement aux alentours du village, le terrain est en général froid et humide. Il y a beaucoup de terrains presqu'incultes qui ne consistent qu'en rochers ou en amas de rocailles qui proviennent d'anciennes carrières épuisées. Les meilleures terres arables ont de sept à huit pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Les productions du sol consistent en froment, seigle, méteil, escourgeon, orge d'été, avoine, féveroles, lin, trèfle, foin, luzerne, pommes de terre, légumes et fruits. On n'y cultive guère les plantes oléagineuses. Quelques houblonnières. Prairies et pâturages d'assez bonne qualité. — Quinze bonniers de bois taillis et futaie; celle-ci se compose de chênes, bois blancs et bouleaux; les taillis sont peuplés de coudriers, aunes et charmilles et s'exploitent tous les douze ans. On y trouve aussi quelques faibles sapinières. — Culture à grande, moyenne et petite tenue. — Assolement sexennal, quinquennal et triennal. — Élèves de chevaux pour l'agriculture et le transport; le bétail y est assez considérable; il y a sept troupeaux de moutons.

POPULATION : Deux mille six cent quatre-vingt-quatre habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu forme un groupe de cent trente-neuf à cent cinquante maisons dont plusieurs offrent une construction régulière. Le hameau de Belle-Tête, formé par l'agglomération d'une quarantaine de maisons, présente l'aspect d'un village; les autres ne comprennent que des fermes et des maisons isolées. Il y a une église et deux écoles primaires. On remarque dans cette commune un vaste château, d'une construction antique, flanqué de quatre tours; ce château, qui est embelli de terrains d'agrément et qui offre un charmant séjour pendant la belle saison, appartient à M. le baron Delabare.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'exploitation des carrières emploie un nombre considérable d'ouvriers. Une machine à vapeur

de la force de vingt-quatre chevaux active un système de mécaniques destiné à l'extraction de la pierre et une scierie composée de quatre armures. Une autre machine à vapeur de la force de sept chevaux fait agir alternativement une paire de meules pour la mouture du blé et une scierie de pierres de deux armures. Il y a en outre quatre moulins à scier la pierre activés par l'eau. La taille de la pierre occupe également un grand nombre de bras. On expédie cette pierre pour les principales villes du royaume où on l'emploie à la construction des édifices, des monumens, et à toute espèce de bâtisse. Le petit-granite est l'objet d'une exploitation importante; on en fait des tablettes, on le polit et on s'en sert pour le recouvrement des meubles et pour le décor des appartemens. Ce n'est que depuis trente-quatre à quarante ans qu'on a songé à donner le poli à cette pierre : d'abord cette espèce de marbre fut très-recherchée; le pouvoir de la mode le fit acheter à des prix excessifs comparativement à ceux auxquels les mêmes objets sont tombés peu de temps après. Lorsque les circonstances sont favorables à ce genre d'industrie, les carrières des Écaussinnes offrent une source de prospérité pour cette commune, à cause de la grande activité des travaux d'exploitation et de transport qui font régner une certaine aisance parmi la classe ouvrière; mais celle-ci, au contraire, est réduite à un état déplorable, lorsque ce commerce languit ou éprouve des interruptions. — Un four à chaux, cinq moulins à farine dont un est mû par vent, et trois forges de maréchal.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune grande route ne traverse le territoire. Une chaussée se dirige du hameau de Belle-Tête vers la grande route de Braine-le-Comte; ce bout de pavé favorise beaucoup le transport des produits des carrières de cette commune. Les chemins vicinaux, en grand nombre, sont bien entretenus et praticables en toutes saisons.

ÉCAUSSINNES-LALAING, commune du canton et à 2 lieues E. de Soignies, de l'arrondissement et à 5 lieues 1/2 N. E. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Ronquières, à l'E. par celle de Feluy; elle touche, au S., aux territoires de Marche-lez-Écaussinnes et Écaussinnes-d'Enghien, et à l'O, à cette dernière commune.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé en amphithéâtre sur un coteau baigné par la Senne, et des hameaux de Bois-d'Haurus, Hubersart et Watiamont.

HYDROGRAPHIE : La Senne sépare le village de celui d'Écaussinnes d'Enghien; son lit est encaissé, ce qui est cause qu'elle ne peut servir à l'irrigation des prés. Le ruisseau de l'Hayette prend sa source sur le territoire et va se jeter dans la Senne à l'E.; celle-ci imprime le mouvement à un moulin à blé.

SOL : Le terrain y est assez inégal, surtout vers la limite de Ronquières, où il présente des coteaux en pente roide. La partie centrale et le chef-lieu offrent également des mouvemens de terrain très-prononcés. Les plaines, en petit nombre, ont une inclinaison peu sensible. On trouve dans cette localité de la chaux carbonatée fétide, laminaire, compacte et coquillière, et du fer oxidé rouge-brun. La variété compacte est en extraction. La présence d'un grand nombre de fossiles caractérise cette formation calcaire; on y rencontre des ammonites crénelés (Bourg.), des nummulites lisses (discolithes de Fortis). Des scalites dépouillés, des turritelites perforé et sillonné, des trochites, des volvarites bulloïdes, de phasianellites demi-striés, des buccinites-vis, des strombites fissurelles, des strombites à canal, de cérites échidnoïdes des cérites des pierres, des cérites ombiliqués, des cérites-clous, des trochites-subcarénés, des trochites sillonnés, des balanites, des encrinites ronds, des encrinites pentagones, des tubiporites, des millépórites tronquées et des astroïtes. — Surface arable, en grande partie argileuse.

Les parties les plus productives ont de six à sept pouces de couche végétale.

AGRICULTURE : Les principales productions du sol sont le froment, le seigle, le méteil, l'avoine, les féveroles, le foin, le trèfle, le lin, les pommes de terre et les divers légumes. Ce terrain n'est point propre à la culture du colza, du chanvre et de l'escourgeon. Il y a quelques houblonnières. — Un petit nombre de prés. — Plusieurs gras pâturages, situés à proximité des métairies et clos de haies. On cultive le pommier, le poirier, le cerisier et le noyer dans la plupart des vergers. Un dixième environ de la superficie est planté de bois taillis et futaie, ce qui offre une contenance de soixante-treize bonniers à peu près. L'essence des taillis consiste en frênes, aunes et coudriers; la futaie se compose de bois blancs, chênes, frênes et bouleaux. On coupe les taillis au bout de neuf à douze ans. Les terres arables sont exploitées en grande, moyenne et petite tenue. Il y a onze fermes. En 1830, on y comptait soixante-neuf chevaux, vingt-trois poulains, quatre-vingt-seize bêtes à cornes, vingt-neuf veaux, quarante porcs.

POPULATION : Huit cent vingt-trois habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme cent cinquante-cinq maisons; cinquante environ, parmi lesquelles on en remarque quelques-unes qui offrent une assez belle bâtisse, sont agglomérées dans le chef-lieu. Il y a une église, trois chapelles et une école primaire. On y distingue le château de M. le comte Vander Burch. C'est un édifice irrégulier, bâti en pierre de taille, sur un rocher escarpé; il est flanqué de cinq belles tours rondes. L'intérieur de ce château est richement meublé; on y remarque deux salons de quarante-deux pieds de long sur trente-deux de large; l'un d'eux est décoré d'anciennes armoiries romaines et des armes de la maison de Croy. Cette belle propriété a appartenu successivement au seigneur René de Renesse, comte de Warfusée; aux comtes de Lalaing; aux ducs de Croy. Ce fut au commencement du XVIIme siècle que François Vander Burch, archevêque de Cambrai, en fit l'acquisition et la donna à son frère puîné à l'époque de son mariage.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a deux carrières qui fournissent beaucoup de pierres bleues et grises, propres à la bâtisse et d'une qualité supérieure. On y trouve en outre deux brasseries, une tannerie, une blanchisserie de toiles et un moulin à blé. — Trois maréchaux ferrans, deux serruriers, trois charrons, deux tonneliers, un brûleur de chicorée.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune grande route ne traverse le territoire. Plusieurs chemins vicinaux facilitent les communications avec les communes limitrophes.

ÉCAVRINNES ou ÉCARME, dépendance de la commune de Herinnes.

ÉCLATIÈRE, dépendance de la commune de Horrues.

ÉCUELLE (L'), dépendance de la commune de Taintignies.

EECKHAUT, dépendance de la commune de Biévène.

ELBE-MAJEUR, ruisseau qui arrose la commune de Macon.

ELEVON, cours d'eau qui baigne le territoire de Rongy, au S. et à l'O. et le sépare de ceux de Lecelles et Rumignies. (France).

ELLEZELLES, commune et chef-lieu de canton, de l'arrondissement et à 7 lieues 1/3 N. E. de Tournay, et à 4 lieues 1/2 N. d'Ath, à 3 lieues N. O. de Lessines, à 1 lieue 1/2 E. de Renaix (Flandre-Orientale), et à 10 lieues 1/2 N. de Mons.

Elle est bornée au N. par les communes de Renaix et Étichoves (province de Flandre-Orientale), à l'E. par celle de Schoorisse (même province), au S. par les territoires de Flobecq, Wodecq et la Hamaide, et à l'O. par ceux de Buissenal et Frasnes.

Cette commune se compose de son chef-lieu et de vingt-deux hameaux : Breucq, Arbre-Saint-Pierre, Beau-Faux, Cocambre,

Cinquant, Crimont, Gauquier, Fourque-Père, Haisette, Haute, Bruyère, Padrye Petit-Homme, Place-à-l'Aunoi, Rigaudrie, Quatre-Vents, Semenil, Vrissart, Tombelle, Miclotte, Guinaumont, Camp-et-Haie.

HYDROGRAPHIE : Plusieurs petits cours d'eau prennent leurs sources et circulent sur le territoire ; les principaux sont les ruisseaux de Hubermont, Cronrieu et Brouillard ; le premier active un moulin à blé ; ils servent tous à l'irrigation des prairies. Ces ruisseaux, qu'alimentent les eaux pluviales qui descendent des coteaux, tarissent pendant les fortes chaleurs. On y trouve aussi deux étangs dont un retient les eaux destinées à faire mouvoir le moulin.

SOL : Les trois quarts du terrain présentent une surface montagneuse, entrecoupée de coteaux scabreux. Parmi les variétés qu'offrent le terres arables, la plus productive a une couche végétale d'argile douce, de neuf à dix pouces d'épaisseur ; quelques parties sont également argileuses, mais froides et compactes, d'autres se composent de sables légers et caillouteux.

AGRICULTURE : Ce terroir est cultivé principalement en froment, seigle, méteil, avoine, féveroles, trèfle, chicorée, lin et pommes de terre. Quelques prés sont assez productifs et donnent un foin de bonne qualité. Il y a en outre des pâturages et des vergers enclos de haies ; ces derniers sont garnis de pommiers et de poiriers, pour la majeure partie. Un neuvième de la superficie est boisé : l'essence des taillis consiste en coudriers, aunes et charmilles, de belle venue, mais peu touffus à cause de la nombreuse futaie qui surmonte les taillis et qui se compose presqu'entièrement de hêtres. La coupe des taillis varie de onze à treize ans. Ce terroir n'est fertile que dans certains endroits ; on y trouve dix bonniers de bruyères qu'on ne peut défricher avec succès ; à l'exception d'une ferme de quarante-cinq bonniers, les exploitations sont en moyenne et petite tenue. — Assolement sexennal, quinquennal et triennal ; on laisse reposer rarement les terres de première classe. On élève des chevaux pour l'agriculture, du gros et du petit bétail. Les moutons, au nombre de quatre cent vingt, forment six troupeaux.

POPULATION : Cinq mille neuf cent quarante-quatre habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu comprend près de quatre-vingt-quinze maisons ; les hameaux sont assez importans et renferment plusieurs fermes. La ferme de Lelouchier contient de vastes bâtimens ruraux et un corps de logis assez étendu mais un peu irrégulier. Il y a une église, quatre écoles primaires et une sous-commission urbaine de bienfaisance. — Résidence d'un inspecteur et d'un commissaire-voyer des chemins vicinaux, d'un contrôleur et d'un receveur des contributions directes, et d'un notaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans de cette commune s'adonnent à l'agriculture, au filage de lin et à la tisseranderie de toiles ; ces diverses branches d'industrie alimentent un assez grand commerce d'exportation dont le lin et les toiles, forment la principale base. Il y a sept moulins à blé dont cinq sont mûs par eau, trois petites brasseries et une raffinerie de sel.

FOIRES ET MARCHÉS : Deux foires par année, le 2e vendredi de mai et le lundi après le 11 novembre. Il s'y tient un marché aux grains le vendredi de chaque semaine.

ROUTES ET CHEMINS : La commune est traversée par les grands chemins de Renaix à Ath, d'Ath à Audenarde et de Grammont à Tournay ; les chemins vicinaux, au nombre de dix, facilitent encore les relations avec les environs.

ELLIGNIES, dépendance de la commune de Frasnes.

ELLIGNIES-LEZ-FRASNES, commune du canton et à 1/2 lieue N. O. de Frasnes, de l'arrondissement et à 4 lieues 1/2 N. E. de Tournay ; à 9 lieues 1/2 N. O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune d'Anvaing, à l'E. par celle de Frasnes, au S. par le territoire d'Hacquegnies, et au S. O. par celui de Montrœul-au-Bois.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé près de la grande route de Leuze à Renaix, à l'extrémité orientale du territoire, et de quelques maisons isolées.

HYDROGRAPHIE : Le Ronne ou Rosne traverse une partie du territoire et partage en deux portions inégales le parc de M. le comte De Lannoy; trois autres petits ruisseaux qu'alimentent les eaux qui descendent des coteaux serpentent dans la commune: le principal est le ruisseau des Cheveux; ces cours d'eau servent à l'irrigation des prés.

SOL : Ce terroir présente une surface, en partie très-montueuse, et partie très-unie. On remarque dans la première section trois coteaux en pente très-rapide. Les terres arables forment trois classes principales : la première est argileuse, douce et friable, facile à cultiver, de dix à onze pouces de couche végétale, sur fond argileux de même nature. Ce terrain, qui produit des céréales et des plantes fourragères, ne repose jamais. Les terres qui constituent la deuxième classe sont argileuses, douces, jaunâtres, de six à sept pouces de couche végétale et recouvrent une argile plus forte; quelques cultivateurs les laissent en repos au bout de cinq ans. Dans la troisième classe on comprend des terrains argileux, compactes, de quatre pouces d'épaisseur, assis sur une argile qui se rapproche de la glaise et contient de la rocaille; ces terres sont ordinairement cultivées en froment, avoine, pommes de terre et luzerne, et reposent la troisième année.

AGRICULTURE : Les productions consistent principalement en froment, seigle, avoine, féveroles, trèfle, foin, luzerne, pommes de terre, légumes et fruits. On y cultive peu de plantes oléagineuses, à cause de la mauvaise qualité du sol.

Le Ronne et le ruisseau des Cheveux arrosent la majeure partie des prés; ceux que fertilise ce dernier cours d'eau produisent du foin de meilleure qualité et en plus grande abondance que les autres. Le parc de M. le comte De Lannoy, qui s'étend, en partie, sur le territoire, est parsemé de superbes prairies qu'entrecoupent une multitude de canaux.

La culture des légumes et des arbres fruitiers est assez bien soignée dans les jardins, dont plusieurs offrent l'avantage d'y pouvoir répandre à peu de frais les engrais nécessaires à leur fécondation. Les vergers, généralement clos de haies, se trouvent à proximité des habitations : le pommier, le poirier, le noyer et le cerisier y viennent bien. Il y a vingt-trois bonniers cinquante-neuf perches quatre-vingts aunes de bois taillis et futaie, ce qui comprend à peu près le sixième de la superficie totale : les taillis se composent d'aunes, de saules, de charmes et de coudriers; le hêtre, le frêne et le bois blanc forment l'essence de la futaie; on exploite les taillis en coupes réglées de dix ans.

Quelques oseraies occupent un terrain tourbeux, qui serait constamment submergé si l'on eût négligé de pratiquer de larges fossés pour opérer l'écoulement des eaux. Les cultivateurs entendent bien l'économie rurale; ils exploitent leurs terres en moyenne et petite tenue. On y compte plusieurs fermes. — Élèves de chevaux pour les travaux agricoles.

POPULATION : Cent quarante-sept habitans.

HABITATIONS : Leur nombre s'élève à vingt-quatre environ; le chef-lieu en contient dix-huit; quelques-unes d'entre elles sont assez bien bâties.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les productions agricoles sont les principales richesses des habitans. On trouve dans la commune un moulin à farine, mû par le vent, construit en bois et situé sur un monticule.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Leuze à Renaix traverse la commune du S. au N.; les chemins vicinaux, au nombre de deux, communiquent avec

Frasnes et Anvaing; ils sont d'une exploitation difficile dans les temps pluvieux.

ELLIGNIES-SAINTE-ANNE, commune du canton et à 1 lieue 1/2 N. de Quévaucamps, de l'arrondissement et à 5 lieues 1/4 E. de Tournay; à 4 lieues 1/2 O. N. O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes d'Aubechies, Ormeignies et Huissignies; à l'E. par celle de Belœil; elle touche, au S., aux territoires de Wadelincourt, Basècles et Quévaucamps; et à l'O., à celui de Tourpes.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé dans la partie septentrionale du territoire, et de deux hameaux : Favarques et Cauteleux ou Cauteleur.

HYDROGRAPHIE : Deux petits cours d'eau longent en partie le périmètre de la commune vers Aubechies et Belœil.

SOL : De l'E. à l'O. cette commune est coupée par une colline qui porte le nom de Mont-Fauvieau. Le terrain, en grande partie, est de nature argileuse. Les terres arables les plus productives offrent une argile tendre, friable, plus ou moins légère, de dix à quatorze pouces de couche végétale; les autres se composent d'une argile douce et humide, sans consistance, et reposent sur un fond compacte, de couleur jaunâtre, mélangé de particules ferrugineuses : on peut les ameublir à une profondeur qui varie de six à neuf pouces.

AGRICULTURE : On récolte, année commune, en grains et graines, environ, quatre mille sacs de froment; deux mille trois cents de seigle; deux cents d'escourgeon; deux mille d'avoine; six cents de colza; deux cents de lin. — Foin et trèfle; plantes légumineuses et potagères pour la consommation locale. Les fruits consistent principalement en cerises, pommes, poires et prunes. Cette commune renferme vingt-sept bonniers de prés et un assez grand nombre de gras pâturages; ces derniers sont, ainsi que la plupart des jardins et les vergers, entourés de haies vives et situés à proximité des habitations. Dans la partie orientale du territoire, sont deux bois connus sous les noms de Bois-de-la-Haye et Grand-Parc : les taillis, peuplés de coudriers, de charmilles, d'aunes et de frênes, offrent une coupe tous les neuf ans; la futaie, composée de frênes, de chênes, d'ormes et de bois blancs, est employée aux constructions : ces bois sont, en général, bien garnis et d'une belle venue; ils appartiennent au Prince de Ligne. On trouve çà et là de petites aunaies qui contiennent quelques baliveaux de bois blancs et de peupliers du Canada; elles occupent un terrain bas et humide. — Pépinières plantées de diverses essences. — Culture en grande, moyenne et petite tenue; il y a trente fermes. Les meilleures terres s'exploitent sans interruption : après avoir fumé la terre on sème ordinairement l'escourgeon ou le froment; l'année suivante, le seigle; et successivement le trèfle et le lin; le trèfle est souvent remplacé par le colza ou par l'avoine. Le fumier animal, la chaux et les cendres sont les principaux engrais. Le prix moyen du labourage d'un bonnier est de seize florins. Cent trente-un chevaux sont employés aux travaux agricoles. D'après le recensement de 1829, on y comptait cent cinquante-neuf chevaux, quarante-cinq poulains, deux cent vingt-une bêtes à cornes, soixante-seize veaux, cent vingt porcs, cinquante moutons, huit ânes et deux mulets. Les diverses espèces de volaille sont la poule, le pigeon et le canard. — Menu gibier peu nombreux : il consiste en lièvres, lapins et perdrix. — Une petite quantité de laine, de beurre et de fromage. — Fréquentation du marché de Leuze.

POPULATION : En 1829, il y avait sept cent seize hommes, sept cent-une femmes; total : quatorze cent dix-sept habitans; trente-six naissances, vingt-neuf décès et huit mariages. La population totale, en 1831, était de mille quatre cent vingt-huit.

HABITATIONS : Cette commune comprend

deux cent dix maisons ; la majeure partie est construite en grès et briques, couverte en chaume et disséminée.

Elle renferme une église, une chapelle, une maison communale et une école primaire. Quatre religieuses y vivent en communauté, et suivent, dit-on, la règle de saint François de Salle; un traitement annuel de cinquante florins leur est alloué pour l'instruction des enfans de la classe indigente : ces religieuses reçoivent des pensionnaires : leur enseignement comprend l'écriture, la langue française, l'arithmétique et quelques notions d'histoire et même de géographie.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Le surplus de la consommation en céréales, légumes fruits, bétail et volaille, estexporté au dehors. On vend environ une vingtaine de chevaux par année. La laine est travaillée ordinairement dans la commune; on en exporte très-peu. Quelques habitans font des tricots en laine. Il y a trois moulins à farine, mûs par le vent; l'un d'eux moud de la drèche; une brasserie, une petite tannerie; deux tallandiers, deux forgerons, un charron et dix sabotiers.

ROUTES ET CHEMINS : La chaussée de Brunehault coupe le territoire du S. au N. Plusieurs autres chemins traversent la commune ; les principaux conduisent de Chièvres à Basècles et d'Ath à Condé. Ces chemins sont très-bons.

ÉLOUGES, commune du canton et à 1/2 lieue O. de Dour, de l'arrondissement et à 3 lieues 2/3 O. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Thulin, à l'E. par celle de Dour, au S. par celle de Wiheries, et à l'O. par les territoires de Quiévrain et Baisieux.

Ses dépendances sont les hameaux du Monceau, Coron de Wiheries, la Rosière-Préfeuillet et la Marlière.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau d'Élouges, qui prend naissance à Wiheries, coule du S. au N. et va se perdre dans la Haine, à Thulin.

SOL : La surface de cette commune est généralement plane; quelques légères ondulations et un monticule appelé le Mont-Élouges, sont les seules irrégularités qu'on y rencontre. Le sol est très-fertile, argileux pour les deux tiers; le reste est pierreux, marneux et sablonneux. La couche végétale a souvent un pied de profondeur. Il y a plusieurs houillères en exploitation.

AGRICULTURE : Le froment produit annuellement quinze cents rasières, le seigle sept cents, le colza quatre cents, l'avoine dix-huit cents, les féveroles cent cinquante, le chanvre deux cents et la moutarde cent. On cultive aussi le lin et le tabac; prairies artificielles composées de trèfle, luzerne, etc.; légumes et fruits pour la consommation. Quelques bois taillis mêlés de futaie ; ils sont insuffisans pour les besoins de la commune. — Assolement sexennal. Cendres de Hollande pour les trèfles. Quinze fermes. — En 1830, cette commune possédait deux cent trente-un chevaux, quatre-vingt-six poulains, cent quarante-sept bêtes à cornes, cinquante-quatre veaux, trente porcs et deux cent cinquante moutons. — Très-peu de ruches d'abeilles. Les lièvres, les perdrix et les cailles sont nombreux. — Laine, beurre et miel. — Fréquentation du marché de Mons.

POPULATION : Onze cent huit hommes, onze cent vingt-cinq femmes; total, deux mille deux cent trente-trois habitans. Il y a eu, en 1829, quarante-six décès, soixante-trois naissances et onze mariages.

HABITATIONS : La commune d'Élouges renferme cent cinq maisons particulières, quinze fermes, cent cinquante habitations rurales, cent cinquante cabanes, deux églises, deux chapelles, une maison communale, deux écoles primaires et une prison. Les maisons sont toutes construites en pierre et en briques; beaucoup sont couvertes en pannes, quelques unes en chaume, peu en ardoises. — Résidence d'un chirurgien, d'un artiste vétérinaire et d'un pharmacien.

COMMERCE ET INDUSTRIE : On trouve à Élouges une raffinerie de sucre, une raffinerie de sel; deux corderies très-importantes et dont les produits jouissent d'un

réputation justement méritée; une tannerie, deux brasseries; un fabricant de chicorée, un fabricant de tabac, un fabricant de vinaigre et plusieurs fabricans de chaux; deux moulins à farine. L'extraction et le commerce du charbon de terre, qui était autrefois la principale branche d'industrie, est aujourd'hui bien diminuée.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Mons à Valenciennes passe à une demi lieue et au N. de la commune. Deux chaussées pavées, pour le service des houillères, et plusieurs chemins vicinaux bien entretenus facilitent en tout temps les communications avec la route de Mons, et avec les communes des environs. Le centre de la commune est pavé, ainsi que plusieurs rues qui traversent la partie agglomérée. — Trois ponts en pierre et briques sur le ruisseau d'Élouges.

ANTIQUITÉS : On remarque dans cette commune un monticule appelé le Mont-d'Élouges, sur lequel on prétend qu'il y avait un temple en l'honneur de Cérès. On a trouvé dans ses ruines plusieurs médailles et des pierres avec des inscriptions.

EL-RIS, petit affluent de l'Acoz qui arrose la commune de Bouffioulx.

EMBIZE, dépendance de la commune de Cambron-Saint-Vincent.

EMBIZE, dépendance de la commune de Mainvault.

EMMUEZ, dépendance de la commune de Flobecq.

EMPIRES (LES), dépendance de la commune de Blandain.

EN-BAS, dépendance de la commune de Melles.

EN-BAS, dépendance de la commune de Saint-Sauveur.

ENCLUMES, dépendance de la commune de Celles.

ENCRASCHOIR, dépendance de la commune de Leers-Nord.

ENCRE (L'), dépendance de la commune de Wodecq.

ENDRICOURT, dépendance de la commune de Chapelle-à-Oie.

ENGHIEN, commune et chef-lieu de canton, de l'arrondissement et à 7 lieues 1/4 N. de Mons, à 4 lieues 2/3 E. N. E. d'Ath et à 3 lieues 1/4 N. de Soignies.

Elle est bornée au N. par la commune de Saint-Pierre-Capelle; au N. E. par celle d'Hérinnes (Brabant méridional); à l'E. par le territoire de Petit-Enghien; au S. O. et à l'O. par celui de Marcq.

Cette commune se compose de la ville d'Enghien (chef-lieu) et du faubourg de Hoves, qui n'en est séparé que par les fossés pratiqués autour des anciens remparts.

HYDROGRAPHIE : La Marcq dans la direction du N. O. arrose la banlieue et la ville où elle active un moulin à blé.

SOL : Ce territoire ne présente qu'un petit nombre d'anfractuosités. La ville est bâtie sur la pente d'une colline. Le terrain meuble, essentiellement composé d'argile et de sable, repose sur des roches primordiales, qui, telles que le schiste argileux, le gneiss talqueux, le phyllade micacé satiné (schiste luisant), le stéaschiste stéatiteux et feuilleté, s'appuient contre le rocher trappéen ou porphyrique que l'on exploite à Lessines. Les schistes argileux offrent un grand nombre de nuances, dont les principales sont le gris terne ou brillant, le jaune, le bleu et le vert. Ces roches sont mélangées de noyaux de feldspath, de talc chlorite fissile et terreux, de mica, de calcaire, de quartz, de fer oxidulé, de fer arsénical et de couches d'argilolite. On distingue encore entre ces roches des brèches siliceuses, schisteuses et silicéo-calcaires. Le sable recèle parfois le quartz-agathe-cornaline semi opaque et le quartz résinite commun jaune et brun. C'est entre Enghien et Marcq que se trouve situé le petit fief de *la Mine* ou de Steenberg, où l'on a exploité autrefois du fer arsénical. Il y a environ cinquante ans qu'un nommé Prévost, malgré l'erreur qu'il avait commise ailleurs, en prenant du fer sulfuré pour de l'or, prétendit reconnaître ici le cobalt dans quelques grains de fer arsénical disséminés dans le stéachiste feuilleté : ayant été autorisé à faire des fouilles de recherches, il découvrit dans une veine de quartz

un petit filon de fer arsénical où il creusa une fosse de la profondeur de douze mètres environ. Après avoir coupé diverses couches de stéaschiste stéatiteux blanchâtre, de gneiss talqueux jaunâtre, il arriva enfin à un second filon métallifère extrêmement pauvre. Les travaux de réduction qui eurent lieu à Gand ne permirent plus de croire à l'existence du cobalt et la mine fut abandonnée.

AGRICULTURE : Les principales productions sont le foin, les légumes et les fruits. Les prairies naturelles occupent des fonds humides, arrosés par la Marcq ; le regain vaut le quart de la première herbe. La plupart des jardins renfermés dans l'enceinte de la ville sont cultivés avec soin et clos de murs. Les potagers que l'on rencontre dans la banlieue ont moins de valeur. On cultive dans les vergers le pommier, le poirier, le cerisier, le noyer, et dans quelques jardins d'agrément le pêcher, l'abricotier et la vigne qui est palissée le long des murs. Pour le cerisier et les fruits à pépins, la greffe en fente et en approche qui se pratique au printemps est la plus suivie ; quant aux abricotiers et pêchers, on se sert de la greffe à écusson à œil dormant. M. J. Parmentier ancien bourgmestre de la ville d'Enghien, possède un jardin botanique d'une étendue de plus de trois bonniers ; il y cultive un grand nombre d'espèces d'erica (bruyères), de geranium, de protea, de camelia japonica doubles et simples, d'amaryllis, et une foule d'autres plantes précieuses provenant du Brésil, des Indes, du Japon et du Cap. On remarque dans les serres de ce savant horticulteur (1) l'embothrium speciosissimum, un cannelier de Ceylan de trois mètres de hauteur, le beau pin de l'île de Norfolk, ainsi que plusieurs autres de la Caroline, de la Chine, et de Sumatra : il se trouve en outre dans ses serres plus de deux mille plantes d'ananas, cultivés avec le plus grand succès.

(1) M. Parmentier est auteur de plusieurs ouvrages et mémoires d'un grand intérêt sur les sciences naturelles. Il a déposé dans les Annales générales des Sciences physiques (Bruxelles 1819) des observations très-curieuses sur la culture des plantes exotiques, abritées dans ses serres.

M.

M. Parmentier a introduit dans sa patrie une multitude de végétaux rares qui n'étaient connus que par les descriptions botaniques qu'en avaient données des voyageurs : depuis un grand nombre d'années il consacre une partie de ses revenus à multiplier dans les jardins publics les produits intéressans de sa culture.

POPULATION : Trois mille sept cent trente-neuf habitans.

HABITATIONS : La ville d'Enghien comprend environ sept cents maisons bien bâties et d'une distribution régulière. Il y a deux églises, une maison communale, un collége, quatre écoles primaires et un hospice. Dans l'église des Capucins on lit l'inscription suivante sur une tombe en pierre bleue : « Ici gist Charles, prince d'Aremberg, duc d'Aerschot, seigneur d'Enghien, etc., qui trépassa en l'an de grâce 1616, le 10 du mois de janvier. » Dans la même église, en face de la seconde chapelle se trouve le caveau dans lequel a été inhumé Charles Marie Raimond, duc d'Aremberg. Une autre tombe, en marbre de Gênes, porte l'épitaphe qui suit : « Ici gist le corps de feu haut et puissant seigneur messire Louis-Christophe-Gigaut marquis de Bellefont, fils de feu monseigneur le maréchal de Bellefont, de son vivant premier et grand écuyer de Madame la Dauphine, gouverneur et capitaine des châteaux, parcs et chasses de Vincennes, colonel du régiment Royal-Comtois, qui fut tué au combat de Steenkerke (près d'Enghien), le 30 août 1692, étant âgé de 29 ans.

Le parc d'Enghien, qui est un modèle de goût et de magnificence, a été composé en 1712 pour le duc Léopold d'Aremberg. Le château, qui était de la même date, n'a pas survécu aux événemens qui ont éclaté à la fin du 18me siècle. Le parc a plus de trois cents bonniers de superficie : il comprend deux fermes (les fermes Mercier et Devroüe) et cent cinquante bonniers en culture ; l'excédant est en bois et avenues.

La porte d'entrée est placée du côté de la ville : de beaux points de vue, des statues, des groupes et des fabriques ; les travaux de l'art mêlés aux négligences de la nature, tout y justifie le choix qu'on a fait de ce parc pour tracer, d'après son modèle, les jardins de Versailles. Les arbres et les plantes les plus rares y sont si heureusement distribués, en même temps qu'on y voit rapprochés avec grâce tous les accidens que la nature présente épars sur une vaste étendue, que l'imagination, encore plus occupée que les yeux n'y rencontre jamais la monotonie. Qu'il nous suffise d'indiquer une partie de ces beautés.

Au milieu d'un bassin s'élève le temple des Sept-Étoiles, dont les quatorze arcades correspondent à un nombre égal d'allées de hêtres et de maronniers. Une belle colonne surmontée d'un vase d'airain annonce au loin le mont Parnasse. Dans la chaumière se trouve la glacière, la fausse porte des Esclaves, devant laquelle se déploie une belle pelouse garnie d'arbres verts. Les autres objets qui méritent d'être cités sont les trois pavillons, la tour isolée qui sert de chapelle, le sanglier de bronze, les jardins anglais, le mail, le château brûlé dont l'enceinte comprend la ferme Mercier, le gros maronnier, la pelouse qui se trouve en face de l'orangerie, le bois sacré planté de hêtres séculaires disposés en quinconces. Des thermes et des vases en marbre de Gênes décorent l'allée qui descend vers l'orangerie, où l'on voit la belle statue d'Hercule. Parmi les groupes on distingue celui qui représente l'enlèvement des Sabines. Une tour hydraulique communique avec l'étang de Munos, situé hors du parc, et alimente de nombreux jets d'eau. Le grand canal ou le *miroir*, qui est une vaste nappe d'eau bordée d'arbres verts, sépare l'ancien parc du nouveau. Dans celui-ci on remarque l'allée de Samson, plantée de hêtres, les jardins potagers, les jardins aux fraises, les bosquets de rosiers et dans les environs des pavillons, l'étang des canards, qui est orné de plusieurs massifs de saules pleureurs. La serre aux grandes dimensions, qu'a fait élever le duc d'Aremberg en 1826, renferme plusieurs milliers de plantes exotiques : les palmiers en forment l'un des principaux ornemens et dès l'entrée donnent une idée de la magnificence qui a présidé à cette riche collection.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a quatre raffineries de sel, deux savonneries, neuf brasseries, quatre teintureries, deux fabriques de chapeaux de feutre, deux fabriques de dentelles dites *points de Paris*; plusieurs blanchisseries, trois moulins à farine et deux moulins à huile, mûs par un manége; les toiles et les dentelles, sont les principaux articles de commerce.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient deux foires par année, le 25 juin et le 9 octobre; deux marchés hebdomadaires pour les céréales, la toile et les menues denrées, les mercredis et samedis.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Bruxelles à Tournay traverse la ville d'Enghien. Un embranchement de cette route conduit à Mons par Soignies.

HISTOIRE : L'histoire rapporte qu'en 1140, Englebert, seigneur d'Enghien, jeta les premiers fondemens de cette ville, près de son château, dont l'origine remontait à 801, époque à laquelle le domaine d'Enghien fut érigé en fief, par Charlemagne, en faveur de Enghe, l'un de ses Capitaines. Située aux confins des provinces du Hainaut, du Brabant et de la Flandre, la terre d'Enghien fut pendant une longue suite de siècles le théâtre d'événemens plus ou moins funestes à la prospérité des ses habitans. Lorsque Louis IX envoya son frère Charles d'Anjou au secours de Marguerite, comtesse des Flandre et de Hainaut, Enghien, défendu par Wautier, seigneur du lieu, fit une telle résistance, que la comtesse jugea nécessaire de se rendre en personne avec le duc d'Anjou, pour hâter la soumission de la place. Mais Wautier à la tête de six cents hommes d'élite placés en embuscade, chargea l'ennemi si heureusement et avec tant d'impétuosité, que le siége fut levé et les projets de ses ennemis frappés d'im-

puissance. A la suite de ce beau fait d'armes, Jean d'Avesnes, pour gage d'amitié, gratifia Wautier d'un grand nombre d'immunités et lui fit don des villages de Hoves, et autres propriétés. C'est alors que Wautier fit reculer les limites de la ville dans laquelle il éleva une tour d'une si grande dimension et d'une telle épaisseur que les ouvriers, fatigués des travaux interminables qu'elle nécessitait, la surnommèrent, dans leur impatience, la tour du diable, dénomination qui lui est restée. En 1300, Wautier III appliqua tous ses soins à faire achever les ouvrages qu'avait commencés son aïeul : de son temps l'église fut achevée, et c'est le même qui fit construire les caveau qui devaient servir à la sépulture de ses descendans Wautier V ne fut pas aussi heureux : l'état florissant de son patrimoine, ainsi que ses qualités brillantes ayant excité l'envie d'Albert duc de Bavière, celui-ci eut recours à un de ces stratagêmes que l'on ne retrouve que trop souvent dans l'histoire de ces siècles, où la violence faisait taire le droit des gens : suivi d'une troupe armée il pénétra furtivement dans l'appartement où se trouvait Wautier, sous prétexte de lui rendre visite, en lui proposant de sortir avec lui ; Wautier, ne soupçonnant aucune perfidie, se laissa emmener et fut immédiatement conduit jusqu'au Quesnois, où il eut la tête tranchée quelques jours avant la solennité de Pâques, de l'an 1366. Aussitôt que cette triste nouvelle parvint à Sohier d'Enghien, ainsi qu'à l'évêque de Liége, pour prendre une éclatante vengeance d'une atrocité aussi inouie, il fut résolu que douze hommes intrépides seraient envoyés pour s'emparer du château d'Enghien : cette opération, qui au premier abord paraissait devoir être très-périlleuse, réussit complètement, attendu que ces aventuriers furent secondés par le ressentiment des bourgeois, qui n'attendaient que le moment de venger la mort de Wautier : le capitaine et sa troupe qui devaient défendre le château furent tous massacrés : quant au duc Albert, il manifesta son repentir par plusieurs fondations pieuses. Sous Sohier, les arts, que protègent la paix, furent cultivés à Enghien : on lui doit entr'autres des statuts concernant la belle et fine tapisserie qui se faisait depuis long-temps en la ville d'Enghien ; une de ces ordonnances est remarquable en ce qu'elle ne permet du vendre du drap qu'à ceux qui avaient tissé de leurs mains une certaine quantité de pièces. Attirés par le commerce, plusieurs juifs opulens s'étaient fixés à cette époque à Enghien : on voit encore la maison qu'habita Jonathas, dont le nom rappelle le sacrilége des hosties, qui eut lieu à l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles. Au nombre des seigneurs qui se sont distingués par leur conduite éclairée envers les habitans d'Enghien, il faut encore ajouter Pierre de Luxembourg, qui, en faisant agrandir l'enceinte de la ville, dans laquelle il ordonna la construction de plusieurs édifices d'utilité publique, sut adopter une mesure de salubrité qui ne devait être généralisée que plusieurs siècles après lui. Nous voulons parler des lieux de sépulture qu'il défendit dans l'intérieur de la ville. Pierre de Luxembourg était contemporain de Jean de Bavière, évêque de Liége. De nouveaux travaux vinrent embellir Enghien, sous Ravestain, à son retour d'Italie ; mais ce qui doit rendre sa mémoire bien chère aux habitans, c'est que le premier il fit élever une maison en faveur des pauvres orphelins. En 1572, la terre d'Enghien, appartenait à Henri IV. Les dissensions et les troubles qui caractérisèrent cette période historique portèrent aussi atteinte à la prospérité d'Enghien. On cite le siége de 1580, où l'on vit les ennemis sous la conduite du bailli même du lieu, après avoir tenté inutilement la prise du château, se répandre dans les campagnes pour incendier les moulins et les métairies. De grandes calamités suivirent de près ces incursions barbares. Les écrivains de ce temps rapportent qu'il y avait un si grand nombre

de terres laissées en friche, qu'en 1587, le seigle se vendait à vingt florins la rasière.

En 1607, le domaine d'Enghien passa dans la maison d'Aremberg, par la vente qu'en fit Henri IV, roi de France et de Navarre, à Charles duc d'Aremberg et à madame Anne de Croy, duchesse d'Aerschot, son épouse. Leur entrée en possession fut signalée par une foule de bienfaits qui réparèrent en grande partie les malheurs des temps antérieurs. Outre les frais considérables de construction pour des établissemens d'utilité publique, entr'autres le collége qui date de 1622, les dotations en rentes perpétuelles qui furent affectées à ces établissemens s'élèvent à la somme annuelle de cinq mille deux cents vingt-sept florins, ce qui fait jusqu'à nos jours un total de plus d'un million de florins, généreusement fourni par cette illustre famille en faveur de l'instruction, des hôpitaux et des maisons d'orphelins. Les descendans du duc Charles d'Aremberg ont suivi fidèlement les mêmes traces et se sont transmis jusqu'à nos jours le goût le plus éclairé pour les sciences et les arts et tout ce qui peut réellement contribuer aux progrès de la civilisation.

ENGHIEN (PETIT), commune du canton et à 2/3 de lieue E. d'Enghien, de l'arrondissement et 7 lieues 1/2 N. N. E. de Mons.

Elle est bornée au N. par les communes d'Herinnes et Haute-croix (province de Brabant), à l'E. par celles de Saint-Remelde, Bierghe et Rebecq (même province); elle touche, au S., aux territoires de Steenkerque et Hoves ; est à l'O., à celui d'Enghien.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé près de la grande route de Bruxelles à Tournay, à peu près au centre du territoire, et de quatre dépendances : Cocque-Jean, Six-Censes, Stenkup et Tilleul-au-Bois

HYDROGRAPHIE : Trois filets d'eau qui sont souvent à sec en été, arrosent les prairies de cette commune. Il y a plusieurs étangs : un, entre autres, de cinq bonniers cinq perches soixante aunes de superficie, est alimenté par un petit ruisseau, mais tarit dans les grandes sécheresses.

SOL : Surface uniforme, sillonnée de coteaux dont les pentes ne sont scabreuses que sur deux points. Les plaines offrent une inclinaison légère. Le terrain meuble recouvre ordinairement des roches primordiales qui appartiennent à la grande formation de schiste argileux : il y a de l'argilophyre terreux et du stéachiste stéatiteux ; on y a trouvé du cuivre carbonaté terreux. Parmi les terres labourables, les meilleures sont celles dont une argile tendre, friable et empreinte d'une couleur fauve, forme la base, et qui ont dix à onze pouces de profondeur; on en remarque qui, argileuses, mais trop légères et trop humides, ont sept à huit pouces de couche végétale, et reposent sur un sol compacte et veiné ; d'autres se composent d'une argile légère, fortement imbibée, profonde de six à sept pouces, assise sur un terrain dense et ferrugineux ; quelques-unes sont sablonneuses et caillouteuses.

AGRICULTURE : Ce terroir produit du froment, du seigle, de l'avoine, des féveroles, du trèfle, du colza, du lin, des pommes de terre et diverses espèces de plantes potagères et légumineuses. Les prairies occupent des fonds qu'arrosent quelques petits cours d'eau : le foin y est assez abondant et de bonne qualité, mais le regain n'est estimé qu'au quart de la première herbe. Des rigoles alimentées par les eaux pluviales fertilisent les pâturages dont la plupart sont entourés de haies. Les jardins et les vergers touchent aux habitations les derniers contiennent des pommiers, des poiriers, des cerisiers et des noyers. Un sixième environ du terroir est planté de bois taillis mêlés de futaie, essence d'aunes, coudriers et charmilles ; leur aménagement est de onze ans. — Quelques pépinières. Le sol, quoique mauvais, est très-bien cultivé ; on l'exploite en grande, moyenne et petite tenue. — Assolement

sexennal : les terres de première classe ne restent point en jachères. — Élèves de chevaux pour l'agriculture, de bêtes à cornes ; quatre troupeaux de moutons. — Laine, beurre.

POPULATION : Mille neuf cent vingt-huit habitans.

HABITATIONS : Soixante maisons environ assez bien construites composent le chef-lieu ; les hameaux comprennent les plus grandes fermes de la commune. Il y a une école primaire. Le château de madame la comtesse d'Yve, entouré de terrains d'agrément et de pièces d'eau, est assez vaste et bien bâti, quoique d'une construction ancienne.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les productions du sol donnent lieu à un petit commerce d'exportation. La tisseranderie est la principale branche d'industrie. Il y a deux moulins à farine, mûs par vent, un pressoir à huile activé par un manége et une brasserie.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Bruxelles à Tournay traverse le territoire de l'E à l'O. Il y a quatre chemins vicinaux, y compris la chaussée romaine ; ils sont bien entretenus, mais peu praticables pendant l'hiver et les temps pluvieux.

EN-HAUT, dépendance de la commune de Goudregnies.

EN-HAUT, dépendance de la commune d'Ollignies.

ENHAUT (D'), dépendance de la commune de Masnuy-Saint-Jean.

ÉPINETTE, dépendance de la commune de Templeuve.

ÉPINETTE (L'), dépendance de la commune de Kain.

ÉPINOIS ou ESPINOIS, commune du canton et à 3/4 de lieue E. de Binche, de l'arrondissement et à 4 lieues 1/2 O. de Charleroy, à 4 lieues 3/4 E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Leval-Trahegnies et Ressaix, à l'E. par la première ; elle touche, au S., au territoire de Buvrinnes, et à l'O. à celui de Battignies.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé à un quart de lieue de la grande route, à peu près au centre du territoire, du hameau d'Hermitage-Sainte-Appolinnes, et de quelques maisons éparses.

HYDROGRAPHIE : Plusieurs petits cours d'eau sillonnent la superficie du territoire ; le plus considérable est la Samme, qui imprime le mouvement à deux moulins. Un étang d'un bonnier vingt perches d'étendue, de la profondeur de trois à quatre pieds, sert de réservoir à une usine.

SOL : coupé de collines, humide et rocailleux. La terre arable la moins ingrate est argileuse, douce et friable, et n'a que six pouces du profondeur ; les autres parties sont sablonneuses, mêlées de silex, ou argileuses, froides et humides.

AGRICULTURE : On récolte annuellement deux cents rasières de froment, quatre-vingts de seigle, cinquante de méteil, cinquante d'escourgeon, deux cents d'avoine, seize de féveroles et neuf de graines de lin. Les fourrages sont de bonne qualité, mais peu abondans ; on dépouille principalement du foin, du trèfle, du sainfoin et de la luzerne. — Pommes de terre, betteraves, carottes, choux et autres plantes potagères. Il y a peu de fruits tels que pommes, poires, prunes et cerises. Il y a quelques belles prairies et houblonnières. Les vergers sont assez bien garnis d'arbres fruitiers. Un tiers environ de la superficie est planté en bois taillis et futaie. L'essence des taillis consiste en chênes, charmilles, coudriers, aunes et saules ; on les exploite en coupes réglées de douze ans ; le chêne domine dans la futaie. Le sol est généralement mauvais ; mais il est cultivé avec soin en grande, moyenne et petite tenue. — Assolement quinquennal pour les terres de première classe ; les récoltes se succèdent ainsi : froment, ou escourgeon, trèfle, froment, avoine ; elles reposent la cinquième année ; le même

mode de culture est employé dans la deuxième, à l'exception du froment ou de l'escourgeon qu'on remplace par le seigle. Enfin l'assolement est triennal pour tous les autres terrains : pommes de terre, avoine, jachères. Le recensement de 1829 a donné à cette commune vingt-un chevaux, quatre poulains, cinquante-sept bêtes à cornes, cinq veaux, vingt-cinq porcs, et quarante moutons. Quelques poules. Le menu gibier consiste en lièvres, lapins et perdrix. — Beurre et fromage.

POPULATION : Deux cent soixante-dix-sept habitans. En 1829, il y a eu quatre naissances, un décès et un mariage.

HABITATIONS : La commune renferme cinquante maisons construites en pierres et briques, couvertes en chaume et disséminées. Une église et une chapelle. On y remarque un ancien château, de construction gothique, flanqué de quatre tours ; il est habité par M. George d'Épinois. Il y a aussi une jolie maison de campagne, dont M. le comte de Dillon est le propriétaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il ne s'y fait d'autre commerce que celui des productions du sol. Il y a une tuilerie et deux moulins à farine.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Binche à Charleroy traverse une petite partie du territoire, de l'E. à l'O. On y compte trois chemins vicinaux qui, bien qu'entretenus avec soin, sont difficiles à pratiquer en hiver et pendant les temps pluvieux. Il y a un pont en pierre.

ÉPINOIS (RIVIÈRE D'). *Voz.* SAMME.

EPPE (L'), rivière qui sépare la Fagne des territoires de Froid-Chapelle, Rance et Montbliard ; elle flue dans la direction de l'O. vers Eppe-Sauvage (France). Ce cours d'eau active les deux forges d'Austhène et Montbliard, commune de Chimay.

ERBAUT, commune du canton et à 1/3 de lieue S. de Lens, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 N. N. O. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Lens, à l'E. par celle de Jurbise, au S. par le territoire d'Herchies, et à l'O. par la Dendre.

Cette commune se compose de son chef-lieu et de deux ou trois fermes isolées, situées à quelque distance du village.

HYDROGRAPHIE : La Dendre prend une de ses sources sur le territoire de cette commune, à la Fontaine-à-Canards ; la Petite-Dendre, venant de Masnuy-Saint-Pierre, vient s'y jeter dans la Dendre. Il y a un étang au centre de la commune d'une étendue d'un demi bonnier, alimenté par des eaux de source ; il sert de réservoir à un moulin à farine.

SOL : Élevé, sillonné de coteaux arrondis et de vallons il est argileux, sablonneux et marécageux. Les parties arables les plus productives ont de neuf à dix pouces de couche végétale.

AGRICULTURE : Cette commune produit annuellement deux cent cinquante rasières de froment, mille de seigle, deux cents d'escourgeon, huit cents d'avoine, cinquante de féveroles et vingt de graines de lin. On récolte peu de colza. Les fourrages sont très-abondans. Il y a de belles prairies le long de la Dendre et des autres cours d'eau ; quelques-unes reposent sur un fond marécageux et produisent un foin mélangé de plantes aquatiques que l'on vend sous le nom de foin d'emballage, à Ghlin, Nimy et Mons. Il y a de gras pâturages, enclos de haies. Les vergers sont plantés de pommiers, de poiriers, de pruniers et de noyers. — Quelques aunaies surmontées d'un petit nombre de chênes, bois blancs et saules sur futaie ; on les coupe à neuf ans. Les terres arables sont exploitées en moyenne et petite tenue. — Assolement sexennal, quinquennal et quadriennal. On élève des chevaux pour l'agriculture ; ils sont propres au service de l'artillerie ; bêtes à cornes, porcs, moutons ; volaille. — Quelques ruches. — Peu de menu gibier. On pêche dans les divers cours d'eau des poissons blancs et des anguilles. — Laine, beurre, fromage blanc, cire.

POPULATION : Quatre cent deux habi-

tans. Il y a eu en 1829, douze naissances dont sept garçons, et huit décès, dont cinq du sexe masculin. On y compte annuellement trois mariages.

HABITATIONS : Le chef-lieu contient soixante-dix maisons construites en pierres et briques, avec toiture en ardoises, tuiles et paille; elles sont disséminées. Il y a une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a quatre métiers à tisser la toile de ménage et un moulin à blé, mû par l'eau. — Commerce agricole.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Mons à Ath avoisine la commune. Il y a neuf chemins vicinaux qui sont impraticables en hiver.

ANTIQUITÉS : On remarque non loin de l'église une tombelle, de douze mètres de hauteur, sur douze de diamètre à son sommet; on présume que ce monument date du temps des Romains.

ERBISOEUL, commune du canton et à 1 lieue 1/3 S. de Lens, de l'arrondissement et à 1 lieue 2/3 N. N. O. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune d'Erbaut, à l'O. par celle d'Herchies, au S. par le territoire de Ghlin, à l'E. par celui de Masnuy-Saint-Jean et au N. E. par la commune de Jurbise.

Cette commune se compose de son chef-lieu et du hameau de la Brulotte.

HYDROGRAPHIE : Un petit cours d'eau circule sur le territoire. Il y a un marais d'une étendue de douze bonniers environ, à l'extrême frontière vers Ghlin.

SOL : Terrain assez uniforme, coupé par une colline; sablonneux et marécageux. Le sol est médiocre dans la partie N.; au S. et à l'O., vers Ghlin et Herchies, se trouvent les terres les plus ingrates. On y rencontre encore quelques parcelles de bruyères, restes d'anciennes masses qui ont été successivement défrichées. La couche végétale a de quatre à dix pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Ce terroir produit par année environ vingt rasières de froment, quatre cents de seigle, cinquante d'escourgeon, quatre cents d'avoine et seize de graines de lin. Le fourrage est peu abondant et de mauvaise qualité. Les légumes suffisent à peine à la consommation locale. On n'y recueille point de fruits. Bois taillis composés de chênes, bouleaux, aunes, saules et peupliers; ceux-ci forment l'essence dominante; on les exploite de douze en douze ans. — Assolement quadriennal divisé de la manière suivante : première année, jachères ou pommes de terre et navets; deuxième, escourgeon et seigle; troisième, trèfle et avoine; quatrième, avoine et lin. Le prix moyen du labourage d'un bonnier est de dix-sept florins. On y élève des chevaux pour l'agriculture et le service de l'artillerie, des génisses, des moutons et des porcs. — Quelques ruches. Lièvres et perdrix. — Laine, beurre, fromage, cire.

POPULATION : Cinq cent douze habitans. On y a compté en 1829 dix-sept naissances dont neuf garçons et huit filles, et treize décès, sept du sexe masculin et six du sexe féminin.

HABITATIONS : Les maisons sont disséminées et construites en briques et en argile avec toiture en pannes ou en paille. Il y a une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a un moulin à blé, mû par le vent, et une brasserie où l'on confectionne tous les ans soixante brassins de bière pour la consommation locale. Il y a aussi une distillerie qui chôme depuis quelques années.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Mons à Ath longe une partie du territoire par le S. E. Les chemins vicinaux ne sont guère praticables pendant l'hiver.

ERE ou ERI, Commune du canton, et à 1 lieue 1/2 O. N. O. d'Antoing, de l'arrondissement et à 1/2 lieue S. de Tournay, à 11 lieues O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Tournay, à l'E. par celles de Chercq et Saint-Maur, au S. par Willemeau, et à l'O. par Froidmont et Lamain.

Cette commune se compose de son chef-

lieu et de deux hameaux, Barge et Vert-Galant.

HYDROGRAPHIE : Le territoire est traversé par le ruisseau de Barge, qui y donne le mouvement à un moulin à blé.

SOL : Plat, légèrement incliné vers le N. Les terres arables sont de nature argilo-sablonneuse et très-productives; elles ont de six à dix-huit pouces de couche végétale.

AGRICULTURE : On cultive le froment, le seigle, l'escourgeon, l'avoine, les féveroles, le colza, le lin, les pommes de terre et la plupart des plantes potagères et légumineuses; ces diverses espèces donnent des récoltes très-abondantes. Il y a fort peu de prairies naturelles. Les vergers sont garnis de pommiers, de poiriers, de cerisiers et de noyers. — Quarante bonniers de taillis, essence mêlée d'aunes et de coudriers; ces bois sont assez touffus et s'exploitent tous les neuf ans. Il y a aussi quelques parcelles de terrains plantés d'aunes et de bois blancs; elles fournissent, outre le produit du bois, un pâturage maigre et très-précaire. — Douze fermes. Le recensement de 1829 donne à cette commune, soixante-dix-sept chevaux, seize poulains, deux cent quatorze bêtes à cornes, dix-huit veaux, vingt-un porcs, quatre cent dix moutons et dix ânes. — Fréquentation du marché de Tournay.

POPULATION : Quatre cent quatre-vingt-neuf habitans.

HABITATIONS : Cette commune comprend cent-une maisons plus ou moins bien construites, une église et une école primaire. On y compte cinq maisons de campagne; les plus remarquables sont l'ancien château des Jésuites qui appartient à Mme la baronne de Tarintignies, et le château de M. Alexandre Levaillant.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture occupe la majeure partie de la population. Il y a deux moulins à blé dont un est mû par eau, un moulin à drèche, une brasserie; un maréchal ferrant et un charron.

ROUTES ET CHEMINS : La chaussée de Lille et plusieurs chemins vicinaux parcourent le territoire; on ne les exploite facilement qu'en été. Il y a quatre ponts en pierres et briques.

ERLAMBUT (L'), dépendance de la commune de Beclers.

ERPION, commune du canton et à 2 lieues 1/5 S. E. de Beaumont, de l'arrondissement et à 7 lieues S. de Charleroy. et à 10 lieues S. S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. et à l'E. par la commune de Bossu-lez-Walcourt, au S. par celle de Froid-Chapelle, et à l'O. par le territoire de Barbançon.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé dans la partie occidentale du territoire, et de deux dépendances, Cense-de-sept-Anes et Four-à-Verres.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau de Saussoy serpente sur le territoire de cette commune : il sert à l'irrigation de quelques prés.

SOL : coupé par des plaines, dont l'inclinaison est plus ou moins prononcée, et par des collines. Le terrain est argileux, sablonneux et schisteux. Les terres de première classe offrent une argile jaunâtre, douce, mais assez compacte de cinq pouces de couche végétale.

AGRICULTURE : Ce terroir produit principalement du seigle, de l'épeautre et de l'avoine. On dépouille un peu de trèfle. — Fourrages pour la consommation. — Quelques potagers et vergers; ceux-ci sont garnis d'un petit nombre de pommiers, poiriers, pruniers, cerisiers et noyers. Il y a cent quatre-vingt treize bonniers de bois taillis et futaie; leur essence offre un mélange de chênes, bouleaux, aunes, charmes et coudriers; on les exploite de quatorze à dix-huit ans. On cultive les terres arables en grande, moyenne et petite tenue. Il y a une ferme. Il s'y trouve plusieurs parties de pâtures-sarts qui ne produisent. toutes les huit ou douze années, qu'une récolte d'avoine et de pommes de terre. — Assolement triennal et jachères. Vingt-cinq bœufs sont employés aux travaux

agricoles. On donne dix-huit florins pour le labourage d'un bonnier. En 1830, on comptait dans cette commune vingt-sept chevaux, onze poulains, quarante-neuf bêtes à cornes, vingt-trois veaux, douze porcs, cent trente moutons. — Education des abeilles. — Lièvres et perdrix. — Laine, beurre et miel.

POPULATION : Trois cent trente-cinq habitans dont cent trente-huit du sexe masculin. En 1829, il y a eu six naissances et huit décès. — Trois à quatre mariages par année.

HABITATIONS : Le chef-lieu comprend soixante-six maisons, construites en pierres et briques, couvertes en ardoises et chaumes, agglomérées en partie. On y trouve une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a trois fabriques de serge et autres étoffes de laine : six métiers sont employés à cette fabrication. — Une brasserie. — Six peigneurs de laine, un tailleur de pierres, deux maréchaux ferrans, un charron et un marchand de bétail. Les fabricans d'étoffes de laine teignent et colportent eux-mêmes leurs produits.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux sont très-mauvais en hiver.

ERQUELINNES, commune du canton et à 3/4 de lieue O. de Merbes-le-Château, de l'arrondissement et à 7 lieues 1/4 S.O. de Charleroy, et à 5 lieues 1/4 S. S. E. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Peissant, à l'E. par celle de Solre-sur-Sambre, au S. par le territoire de Jeumont, et à l'O. par celui de Grand-Reng.

Cette commune ne comprend que son chef-lieu.

HYDROGRAPHIE : Les ruisseaux des Viviers et de Sern prennent leurs sources sur le territoire et vont se perdre dans la Sambre qui longe la partie méridionale ; leurs débordemens sont nuisibles aux propriétés riveraines ; la Sambre sert à l'irrigation des prés. Il y a un petit étang, d'une étendue de douze perches, sur deux aunes de profondeur.

SOL : Le terrain est presque partout inégal. L'inclinaison du sol, très-prononcée dans les environs du village, devient de moins en moins sensible à mesure que l'on s'éloigne de cette localité. On y trouve de la chaux carbonatée compacte et laminaire ; le calcaire compacte recèle des mines de fer qui y ont été exploitées, il y a quarante ans ; les travaux ont été abandonnés depuis et transportés à Labuissière. On extrait encore sur ce territoire une espèce de quartz arénacé que l'on emploie avec succès dans les scieries à marbre. L'argile, le sable et la rocaille constituent les couches supérieures du sol. Plusieurs parties sont marécageuses. Une argile friable, dont la couche végétale est très-profonde, forme la base des terres arables les plus productives.

AGRICULTURE : On récolte annuellement quatre cents rasières de froment, deux cents de seigle, trois cent quatre-vingts de méteil, cinq cents d'épeautre, trois cents d'escourgeon, cinquante d'orge d'été, sept cents d'avoine et cent soixante-dix de féveroles. Les fourrages ne suffisent pas à la consommation locale. — Pommes de terre, choux, pois, haricots et autres légumes, d'une qualité médiocre. — Cent rasières de pommes. — Houblonnières. — Bois taillis et futaie, composés de bouleaux, charmilles et coudriers ; on les coupe tous les seize ans. La futaie consiste principalement en bois blancs qui ne sont guère employés pour les constructions ; en général, le sol donne d'abondantes récoltes ; on les doit moins à la nature du terrain qui n'est point d'une qualité supérieure à celui des communes environnantes, qu'à l'activité des cultivateurs ; ceux-ci ne reculent point devant les frais que nécessite l'emploi des engrais. La succession des assolemens est disposée de manière à ce que la terre présente en tout temps une série de récoltes qui assurent la subsistance de tout ce qui est compris dans l'exploitation. — Huit fermes. — Fumiers, chaux et cendres de tourbe pour engrais. Le labourage d'un bonnier est évalué à trente

florins. En 1830, il y avait quatre-vingt-quatorze chevaux, quarante-trois poulains, quatre-vingt-douze bêtes à cornes, quarante-un veaux, trente-six porcs, quatre cent soixante moutons. Les chevaux que l'on y élève sont propres au service de l'artillerie. — Poules, dindons et canards. — Peu de ruches. — Perdrix en petit nombre. Laine, beurre, fromage, miel et cire.

POPULATION : Quatre cent quatre-vingts habitans, dont deux cent soixante-dix du sexe masculin et deux cent dix du sexe féminin. Il y a eu, en 1829, cinq décès et dix naissances. — Un à deux mariages par année. En 1831, on y comptait cinq cent quarante-deux habitans.

HABITATIONS : Cent quatorze maisons plus ou moins bien bâties. Il y a une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture est la principale ressource des habitans de cette commune : il y a une fabrique de poterie de terre ; quatre maréchaux ferrans, un charron et un bourrelier. — Fréquentation du marché de Mons.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Mons à Chimay passe à un quart de lieue du village ; elle traverse le territoire de cette commune et le partage en deux parties inégales. Les chemins vicinaux qui y aboutissent sont ceux de Maubeuge, Merbes-Sainte-Marie et Peissant. — Deux ponts en pierre.

ERQUENNE, commune du canton et à 1 lieue S. de Dour, de l'arrondissement et à 4 lieues S. O. de Mons.

Elle est bornée au N. par les communes d'Athis et Blaugies, à l'E. et au S. par la France et à l'O. par Fayt-le-Franc.

Ses dépendances sont Ruincette et Firlibray.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau des Leuzes et celui des Posselins ou de la Folie, arrosent ce territoire et se dirigent sur Montigny-sur-Roc. Le dernier sépare la commune de la France.

SOL : Le terrain est argileux, glaiseux et très-humide dans beaucoup d'endroits. Les terres les plus fertiles ont huit à dix pouces de couche végétale.

AGRICULTURE : On récolte quinze cents rasières de froment, quatre cents de méteil, mille d'escourgeon, trois cents de seigle, cinquante d'orge, quinze cents d'avoine, cinquante de féveroles, deux cents de colza et dix de lin. — Pommes, poires, prunes et cerises dont il y a exportation. — Assolement quadriennal. Les cendres de Hollande et la chaux sont les moyens d'amendement. — Douze fermes. — Le prix moyen de labourage d'un hectare de terre est de vingt florins. — En 1830, on y comptait quarante-trois chevaux, dix-huit poulains, quatre-vingt-treize bêtes à cornes, vingt-quatre veaux, vingt-trois porcs et cent-trente moutons. — Éducation des abeilles.

POPULATION : Cinq cent vingt-un habitans ; huit décès et sept naissances en 1829.

HABITATIONS : Une maison particulière, douze fermes, quatre-vingt-cinq habitations rurales et dix-huit cabanes. — Église et chapelle.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une brasserie, trois métiers à tisser des toiles. Les habitans n'ont pas d'autre industrie que l'agriculture.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune grande route ne traverse cette commune ; celle de Mons à Valenciennes, qui en est la plus voisine, passe à 1 lieue 1/2 et au N. du chef-lieu. Un grand chemin vicinal qui va de Mons à Bavay, longe le territoire à l'E.

ESCACHERIES, dépendance de la commune de Belœil.

ESCAILLE, dépendance de la commune de Solre-Saint-Gery.

ESCAILLE, dépendance de la commune de Thuin.

ESCALIÈRE (L'), dépendance de la commune de Chimay.

ESCANAFFLES, commune du canton et à 1 lieue N. de Celles, de l'arrondissement et à 5 lieues 1/2 N. de Tournay ; à 12 lieues 2/3 N. O. du chef-lieu de la province.

Bornée au N. par la commune d'Avelghem (Flandre-Occidentale), elle touche, à l'E., à ce même territoire et à ceux d'Amougies (Flandre-Orientale) et Anseroeul; au S., à Celles; et à l'O., à Pottes, Bossut et Autryve (Ces deux dernières font partie de la Flandre-Occidentale).

Cette commune est formée de son chef-lieu, situé presqu'à l'extrémité N. O. du territoire, non loin de l'Escaut, et de plusieurs dépendances, telles que Capon, Dujonquoy, Grand-Breucq, Greuneries, Pont-à-Laye, Rejet-Maquet, Rejet-du-Rhône.

HYDROGRAPHIE : Elle occupe la rive droite de l'Escaut; ce fleuve longe en serpentant le territoire du S. O. au N. E. et reçoit les eaux de la Laye ou Haye, ruisseau qui arrose le centre de la commune du S. E. au N. O. Le Rhône ou Rosmes, coule à l'extrémité orientale. Ces divers cours d'eau fertilisent un grand nombre de prairies.

SOL : Ce territoire offre peu de sinuosités; cependant on n'y remarque point des vastes plaines, si l'on excepte les champs d'Escanaffles et de Rouvroir qui comprennent une assez grande partie de la surface arable. Le sol est productif, quoique le sable forme sa principale base. Les terres labourables ont été divisées en quatre classes: la première est de nature argileuse, douce, friable, très-fertile, et se laisse facilement ameublir; la profondeur de la couche végétale varie de huit à dix pouces; elle produit les diverses espèces de céréales, de plantes fourragères et oléagineuses, et le lin, sans interruption. Deux variétés composent les terres de la seconde classe: l'une offre un sol argilo-sablonneux, tendre, friable, de six à sept pouces de couche végétale; l'autre, plus humide, s'ameublit à six ou à sept pouces de profondeur: les fermiers n'accordent point de repos à cette classe. La troisième présente également deux espèces: une terre sablonneuse, légère et sans consistance qui ne conserve pas assez d'humidité pour alimenter la végétation pendant les fortes chaleurs; et une terre froide, grasse et humide, d'un labour pénible, dont la compacité empêche l'infiltration des eaux; ces terres de quatre à cinq pouces de profondeur ne sont point favorables à la culture du froment et du colza. Des deux variétés qui constituent la quatrième classe, il en est une qui est sablonneuse, très-légère, sèche et même pulvérulente lorsque le soleil l'a réchauffée pendant quelque temps; l'autre, naturellement humide et compacte, se rapproche de la glaise, et permet à peine un simple labour. Les terres de troisième et quatrième classe reposent rarement; on est dans l'usage d'y cultiver des pommes de terre et des navets, après le froment, le seigle et l'avoine, au lieu de les laisser en jachères.

AGRICULTURE : Les productions consistent principalement en froment, seigle, escourgeon, avoine, féveroles, foin, trèfle, colza, lin, pommes de terre, légumes et fruits. On remarque de superbes prairies le long de l'Escaut; celles surtout que le fleuve enrichit en hiver d'un limon fécond, abondent en foin. Le prix d'un bonnier de première classe était évalué, il y a quelques années, de sept à huit mille francs, et l'on en obtenait quatre cents francs de location; mais elles ont diminué de valeur depuis un certain temps, parce que le foin a dégénéré par le trop long séjour des eaux.

Les prés qu'arrosent le Rhône et la Laye sont moins estimés. Il y peu de pâturages pour engraisser le bétail : on les trouve ordinairement à proximité des métairies et clos de haies. La situation avantageuse d'un assez grand nombre de jardins permet aux cultivateurs d'y répandre, à peu de frais, une masse d'engrais. Les vergers sont situés près des habitations et plantés des pommiers, de poiriers, de cerisiers et de noyers. Huit bonniers environs de bois futaie, essence de chênes, hêtres et bois blancs. La culture des terres est traitée avec soin. On exploite en grande, moyenne et petite tenue : Il y a vingt-quatre fermes. En 1830, on comptait cent soixante-quatre chevaux, douze

ture, de gros bétail. Il y a trois troupeaux de moutons.

POPULATION : Mille trois cent quatre habitans.

HABITATIONS : La commune comprend environ deux cent trente maisons assez mal bâties, si l'on en excepte deux maisons de campagne et quelques fermes.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il s'y fait un petit commerce des productions agricoles et du bétail. — Deux moulins à farine, dont un se compose d'un tournant et de deux couples de meules, mûs par le vent; l'autre, beaucoup plus petit, est activé par un manége; une brasserie.

ROUTES ET CHEMINS : Outre un grand chemin qui conduit de Tournay à Cysoing, on compte encore trois chemins vicinaux, bien entretenus, mais impraticables en hiver.

ESQUELMES, commune du canton et à 1 lieue 1/2 N. E. de Templeuvé, de l'arrondissement et à 2 lieues N. de Tournay, et à 12 lieues 1/4 O. N. O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Pecq, à l'E. par l'Escaut, au S. par le territoire de Ramignies-Chin, et à l'O. par celui de Bailloeul.

Cette commune se compose de son chef-lieu et du hameau de la Garonne.

HYDROGRAPHIE : L'Escaut baigne par sa rive gauche les prairies qui s'étendent dans la partie orientale du territoire. Il y a un étang.

SOL : Ce terrain n'offre aucune dépression. Une couche végétale, profonde de seize pouces, assise sur un fond d'argile noirâtre, caractérise les terres de première classe ; la deuxième se compose d'un sol argilo-sablonneux, d'un pied d'épaisseur, sur un lit de sable.

AGRICULTURE : On récolte sur ce terroir beaucoup de seigle et de colza, moins de froment, méteil, avoine, trèfle, luzerne, féveroles, lin, pommes de terre, navets et légumes. Les prairies qu'arrose l'Escaut abondent en foin. — Vergers plantés de pommiers, poiriers, cerisiers et noyers. Il y a sept bonniers de bois taillis, essence de bois blanc, frêne et aune ; ces bois sont d'un faible produit ; ils donnent une coupe tous les neuf ans. Les propriétés communales sont divisées, partie en grandes, partie en petites fermes ; la plus grande est de quarante-trois bonniers environ. — Il y avait en 1830, dix-huit chevaux, un poulain, soixante-dix bêtes à cornes, dix-huit veaux, douze porcs, cent vingt moutons.

POPULATION : Deux cent quatre-vingt-quatorze habitans.

HABITATIONS : Vingt-quatre habitations et une église. On y remarque le château de M. le baron de Joigny de Pamelle.

COMMERCE ET INDUSTRIE : — Commerce de céréales. Les habitans fréquentent le marché de Tournay.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Tournay à Courtray et plusieurs chemins vicinaux traversent la commune. — Un ponceau en pierre.

ESTAIMBOURG, commune du canton et à 1 lieue 1/3 N. de Templeuve, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 N. de Tournay, et à 13 lieues O. N. O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Saint-Léger, à l'E. par celles de Pecq et Bailloeul, au S. par le territoire de Bailloeul, et à l'O. par celui de Leers-Nord.

Cette commune se compose de son chef-lieu et des hameaux des Aulnes, Crunas, Haute-Rue, Jonquières et Grand-Trieux.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau de Wames limite le territoire de cette commune à l'E. Il y a quelques petits étangs.

SOL : Surface uniforme. Les terres labourables présentent trois variétés principales : la première se compose d'une argile noirâtre, de seize pouces de couche végétale ; la deuxième a pour caractère une argile jaune qui a dix pouces environ de profondeur ; la troisième offre une terre glaiseuse de sept pouces d'épaisseur. Les deux premières sont propres à la culture de la plupart des céréales et plantes four-

ragères; la dernière est cultivée avec succès en seigle, avoine et plantes oléagineuses.

AGRICULTURE : Les principales productions sont le froment et le seigle. On récolte aussi du méteil, de l'avoine, des féveroles, du trèfle, de la luzerne, du colza, du lin, des pommes de terre et des navets. Les prairies naturelles n'occupent qu'une superficie de trois bonniers environ. Il y a des vergers plantés de pommiers, poiriers, cerisiers et noyers. — Trois bonniers de bois taillis, essence d'aune, chêne et coudrier; on les exploite tous les neuf ans. Douze fermes comprennent la majeure partie des terres arables; il en est une qui exploite trente bonniers. On remarque en général que les petites tenues sont mieux soignées que les grandes. En 1830, il y avait dans cette commune, quarante chevaux, un poulain, cent soixante-quinze bêtes à cornes, vingt veaux, trente-cinq porcs, cent moutons.

POPULATION : Mille cinquante-six habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme deux cent deux maisons, une église, une maison communale, une école primaire et un pensionnat qui compte un grand nombre d'élèves. — Résidence d'un notaire et d'un artiste vétérinaire. On y remarque le château de M. le marquis de Brant de Maisières.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Cette commune renferme deux brasseries, deux moulins à farine mûs par vent et une tannerie. — Trois maréchaux ferrans, un charron, Deux tourneurs en bois, un bourrelier. On y trouve un assez grand nombre de boutiquiers et de traficans. Les productions du sol alimentent un commerce assez important. On porte les denrées agricoles au marché de Tournay.

ROUTES ET CHEMINS : Parmi les chemins vicinaux qui traversent ce territoire, on cite celui de Tournay à Menin par Estaimpuis et de Pecq à Lannois par Nechin.

ESTAIMPUIS, commune du canton et à 1 lieue 2/3 N. de Templeuve, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/4 N. N. O. de Tournay, et à 14 lieues O. N. O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Herseaux (Flandre-Occidentale), à l'E. par celle d'Évregnies, au S. par le territoire de Leers-Nord, et à l'O. par celui de Wattreloos (France).

Cette commune se compose de son chef-lieu et des hameaux de Codron, Pont-d'Hermonpont, Voisinage et Walingue.

HYDROGRAPHIE : Le territoire de cette commune est baigné par l'Espierre, qui reçoit le Rieu au Pont-d'Hermonpont.

SOL : Généralement uniforme. Le terrain est très-fertile, les parties les plus productives ont seize pouces de coupe végétale.

AGRICULTURE : Les principales productions sont le froment, le seigle, le méteil, l'avoine, les féveroles, le trèfle, la luzerne, le colza, le lin, le tabac, les pommes de terre et les navets. Il n'y a point de prés. — Un bonnier environ de pâturages. Les vergers sont garnis de pommiers, poiriers, cerisiers et noyers. La commune n'est point boisée. Les propriétés rurales sont réparties entre quatorze petites fermes; la plus grande est de treize bonniers environ. On comptait, en 1830, trente-six chevaux, cent quatre-vingt-huit bêtes à cornes, trente-sept porcs et six mulets.

POPULATION : Mille quatre-vingt-dix habitans.

HABITATIONS : La commune renferme deux cent cinq maisons, une église et une maison communale. — Résidence d'un chirurgien et d'un artiste vétérinaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La teinturerie et la fabrication des étoffes dites printanières, façon de Roubaix et de Turcoing, sont les principales branches d'industrie. Il y a deux teintureries, une manufacture d'étoffes de laine et coton, une corderie, une tannerie et une fabrique de chandelles; deux moulins à farine mûs par vent, un briquetier, un maréchal ferrant un chaudronnier, un charron, un tonnelier, un tourneur en bois, un bourrelier.

ROUTES ET CHEMINS : La grand chemin de Tournay à Menin et plusieurs chemins vicinaux parcourent le territoire. Il y a un pont en pierre.

ESTINNES-AU-MONT, commune du canton et à 1 lieue 1/4 S. O. de Binche de l'arrondissement et à 6 lieues 1/2 O. de Charleroy, et à 3 lieues E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune d'Estinnes-au-Val, à l'E par celles de Vellereille-lez-Brayeux et Fauroeulx; elle touche, au S., au territoire d'Haulchin; et à l'O. à celui de Vellereille-le-Sec.

Cette commune se compose de son chef-lieu situé sur la haute chaussée romaine ou de Brunehault, à peu près au centre du territoire, et de deux hameaux, la Chapelle et les Trieux.

HYDROGRAPHIE : Plusieurs cours d'eau arrosent ce territoire : le principal est le ruisseau des Estinnes, qui fait mouvoir trois moulins à blé. Il y a deux étangs, à fond tourbeux, de la superficie d'un bonnier environ; ils servent de réservoirs aux usines.

SOL : Élevé, coupé par une colline qui divise la commune en deux sections; argileux, sablonneux, marécageux et rocailleux, quelques parties sont mélangées de marne blanche; l'épaisseur de la couche végétale varie de trois à sept pouces.

AGRICULTURE : La quantité de grains et graines qu'on y récolte s'élève, année commune, à huit cent quatre-vingt-dix rasières de froment, cinq cent quarante de seigle, quatre cent vingt de méteil, cinq cent quatre-vingts d'escourgeon, mille sept cents d'avoine, deux cents de féveroles, cent de pois, quatre-vingt-dix de vesce et trente de graines de lin. On cultive le trèfle, la luzerne, le sainfoin, la pomme de terre et les diverses espèces de plantes potagères et légumineuses; un peu de lin et de colza. — Pommes, poires, cerises et noix, en petite quantité. Les meilleures prairies sont celles qui reçoivent l'irrigation de la rivière des Estinnes. — Potagers et vergers, à proximité des habitations. Un vingt-cinquième de la superficie est planté en bois taillis mêlés de futaie; ils consistent en charmilles, aunes, coudriers et saules, surmontés de chênes, frênes, hêtres, bouleaux et bois blancs sur futaie; on les coupe en deux périodes, de six à six ans. Les terres sont exploitées en grande, moyenne et petite tenue; il y a vingt fermes. Les terres de première classe ne reposent jamais; pour les autres classes, la première année est en grains, la deuxième en avoine ou féveroles, et la troisième en jachères; il arrive souvent qu'on substitue aux jachères la culture des prairies artificielles. Le labourage d'un bonnier est évaluée à vingt florins et demi. Ce terroir offre quelques parties incultes qui, situées sur un fond pierreux et en pente rapide, ne peuvent être défrichées avec fruits. Le recensement de 1829 donne à cette commune, cent vingt-deux chevaux, cinquante-un poulains, cent quatre-vingt-sept bêtes à cornes, vingt-huit veaux, soixante porcs, deux cent quarante moutons, quatre chèvres, vingt-deux ânes et quatre mulets. Les principales espèces de volaille qu'on y élève sont les poules, les dindons, les canards et les pigeons. On n'y trouve qu'un petit nombre de ruches. — Lièvres et perdrix. — Laine, beurre, fromage, miel et cire.

POPULATION : Hommes, sept cent cinquante-trois; femmes, huit cent douze; total : mille cinq cent soixante-cinq habitans. En 1829, le nombre des naissances a été de quarante-sept, celui des décès de trente, et celui des mariages de six. En 1831, on y comptait mille cinq cent soixante-seize individus.

HABITATIONS : La commune comprend deux cent cinquante-cinq maisons, construites en pierres, en briques et en argile, avec toiture en chaume; le chef-lieu et le hameau de la Chapelle sont assez bien bâties. Il y a une église, une chapelle connue sous la dénomination de Notre-Dame-de-Cambron, une école primaire et un pensionnat.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Quarante-deux

métiers sont employés à la fabrication de bas de coton, de fil et de laine ; on y file beaucoup de lin. Le commerce d'exportation consiste principalement en bas, lin et productions du sol. Quelques briqueteries pour la consommation locale ; quatre moulins à blé dont un est mû par le vent, une brasserie, deux petites tanneries, deux maréchaux ferrans, un potier d'étain, deux charrons, un tonnelier.

ROUTES ET CHEMINS : L'intérieur de la commune est empierré. La chaussée de Brunehault traverse la commune de N. E. au S. O. On y compte sept chemins vicinaux qu'on exploite difficilement dans la mauvaise saison.

ESTINNES-AU-VAL, commune du canton et à 2 lieues 2/3 S. de Rœulx, de l'arrondissement et à 2 lieues 2/3 E. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Bray, à l'E. par celle de Waudrez, au S. par le territoire d'Estinnes-au-Mont, et à l'O. par celui de Villers-Saint-Ghislain et Vellereille-le-Sec.

Cette commune ne comprend que son chef-lieu.

HYDROGRAPHIE : Elle est arrosée dans presque toute son étendue par le ruisseau des Estinnes : ce cours d'eau, dont le lit est profondément encaissé, ne peut servir à l'irrigation des prés ; il donne pendant un partie de l'année le mouvement à un moulin à farine, et tarit souvent en été.— Un étang ou réservoir pour le moulin.

SOL : Déprimé, coupé par des collines et des vallons. On y distingue d'assez belles plaines, et leur nombre dépasse même celui des monticules. L'argile, la marne et le sable constituent la plupart des terres meubles. Leur degré de fertilité est très-variable : quelques-unes sont propres aux divers genres de culture ; d'autres sont presqu'entièrement improductives. La couche végétale y a de trois à dix pouces d'épaisseur.

AGRICULTURE : On récolte sur ce terroir du froment, du seigle, de l'orge, de l'aveine, des féveroles, de la vesce, du foin, du trèfle, de la luzerne, des pommes de terre et diverses espèces de légumes. Les prés forment une masse de plusieurs bonniers le long du ruisseau des Estinnes. On cultive principalement le pommier dans les vergers. Les bois qui couvraient anciennement une partie de la surface ont été dérodés. Ce terroir offre une culture, soignée, surtout dans les alentours du village, et à la limite vers Villers-Saint-Ghislain et Bray. Peu de terres sont laissées en jachères. On comptait dans cette commune en 1830 : cent vingt-deux chevaux, trente-un poulains, cent soixante-neuf bêtes à cornes, trente veaux, quarante porcs, trois cent cinquante moutons et quatre ânes.

POPULATION : Sept cent trente-trois habitans.

HABITATIONS : Cette commune se compose de cent trente habitations, parmi lesquelles on distingue plusieurs belles fermes. Il y a une église, deux chapelles et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans sont voués entièrement à l'agriculture ; ils fréquentent les marchés de Mons et de Binche pour la vente de leurs productions agricoles. Il y a deux moulins à farine dont un est activé par le vent ; un moulin à chicorée mû à bras, deux brasseries ; cinq maréchaux ferrans, un charron, et un fabricant de métiers à tisser des bas.

ROUTES ET CHEMINS : Cette commune est séparée de celle de Bray par la grande route de Mons à Namur. Plusieurs chemins vicinaux facilitent les communications avec les environs.

HISTOIRE : Les villages des Estinnes sont célèbres dans l'histoire de l'Église, par le synode que St.-Boniface y tint en 743, dans le château ou palais des rois d'Austrasie, appelé Leptinæ, Lestinæ, Listinæ et Liphtinæ, qui, selon les uns, aurait été construit du temps des Romains et selon d'autres à une époque antérieure à celle où les Francs auraient étendu leurs conquêtes au-delà de Cambrai. En 756, un second synode présidé par un légat du Pape

Étienne II, fut tenu au château des Estinnes.

ESTINNES (RUISSEAU DES), petit cours d'eau qui arrose les communes d'Estinnes-au-Mont et Estinnes-au-Val.

ÉTAFFLERS, dépendance de la commune de Templeuve.

ÉTAMPE (L'), dépendance de la commune de Saint-Sauveur.

ÉTANGS (RUISSEAU DES), petit cours d'eau, qui prend sa source sur le territoire de Casteau et s'unit a l'Aubechœul, près de la limite de cette commune avec Thieusies.

ÉTOQUOIT, dépendance de la commune de Saint-Sauveur.

EUGIES, commune du canton et à 3/4 de lieue S. E. de Pâturages, de l'arrondissement et à 2 lieues S. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Frameries, à l'E. par celle de Genly, au S. et à l'O., par celles de Dour, Blaugies, Warquignies et Wasmes.

Ses dépendances sont Laizette, Hautes-Bornes et Culot.

HYDROGRAPHIE : Les principaux ruisseaux qui circulent sur ce territoire sont Le Rieu-du-Bois-de-Colfontaine, de la Basse-Rue, des Rognaux et le Rieu-du-Cœur.

SOL : Excepté la partie sur laquelle le chef-lieu est bâti, qui offre plusieurs coteaux dont les pentes sont rapides, le reste du terroir ne présente que de légères ondulations. Le sol, froid et humide, est en général peu fertile. Les terres de première classe ont dix pouces de couche végétale.

AGRICULTURE : On cultive tous les ans trente bonniers en froment, cinq en seigle, quinze en méteil, dix en escourgeon, vingt-cinq en avoine, dix en féveroles et vingt en prairies artificielles. Légumes pour la consommation. Les vergers sont plantés des pommiers, poiriers, pruniers, cerisiers et noyers. On cultive aussi dans quelques jardins les pêchers, les abricotiers, les framboisiers, les groseillers et les fraisiers. Trois petites pépinières. Les bois occupent une superficie de quatre cent cinquante hectares; ils sont peuplés de chênes, bouleaux, frênes, charmes, ormes, coudriers et aunes : on les coupe tous les treize ou quatorze ans. Assolement sexennal et triennal. Culture en moyenne et petite tenue. Les engrais en usage sont le fumier, la chaux et les cendres de houille. Le prix moyen du labourage d'un hectare de terre est de vingt-deux florins. — Suivant le recensement fait en 1830, il y avait soixante-deux chevaux de trait vingt-cinq poulains, cent quatre-vingt-six bêtes à cornes, cinquante veaux, dix porcs, et cent vingt moutons. On élève peu de volaille. — Gibier en petite quantité. — Fréquentation du marché de Mons.

POPULATION : Mille trois cent soixante-seize habitans. Le nombre des naissances fut, en 1829, de quarante-quatre, dont dix-neuf mâles; celui des décès de vingt-neuf, dont vingt-un du sexe masculin. On y compte environ sept mariages annuellement.

HABITATIONS : Elles sont bâties en briques ou en argile, couvertes en paille, quelques-unes en chaume. Il y a une église, une chapelle, une maison communale et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Extraction du grès à paver. Une brasserie, un moulin à farine, mû par eau. Plusieurs débitans de menues marchandises.

ROUTES ET CHEMINS : Chemins vicinaux qui conduisent à Frameries, Genly, Sars-la-Bruyère, Blaugies, Pâturages, etc.; très-mauvais pendant l'hiver.

ÉVERBECQ, commune du canton et à 2 lieues 1/4 E. d'Ellezelles, de l'arrondissement et à 8 lieues N. E. de Tournay; à 9 lieues 1/2 N. du chef-lieu de la province.

Bornée au N. par la commune de Nieder-Brakel, à l'E. par celle de Sarlardinge (toutes deux de la Flandre-Orientale) au S. par Ghoy (canton de Lessines), et à l'O. par Flobecq.

Cette commune se compose de son chef-lieu et d'un grand nombre de dépendances

ces, telles que Buystenberg, Breeds-traet, Cleye, Cloître, Creemenstraet, Feyle; Hemelryk, Maytereye, Maendag, Jehudewe, Hooybosch, Cappelen, Cardenuyt, Nieuport, Plaetsbecke, Reeke, Reep-Cleye, Prieen, Sablon, Steeneplain, Trimpont, Taemelbroeck, Terbeken, Ten-Berge, Yveloot.

HYDROGRAPHIE : Ce territoire est arrosé par plusieurs petits cours d'eau. Les principaux sont le Rieu ou le Meulebecq, qui se dirige de l'O. à l'E, et le Binche. Le premier active un moulin à farine. — Deux étangs dont un sert de réservoir au moulin.

SOL : Le terrain est en grande partie, très-montueux; on rencontre cependant d'assez belles plaines sur divers points. Les terres labourables varient beaucoup par leur nature et leur fertilité ; on les a divisées en cinq classes. La première classe comprend les terres en plaine, essentiellement argileuses, douces et friables, de couleur fauve et d'environ neuf pouces de couche végétale; ces terres sont propres à la culture des céréales et des plantes fourragères. La seconde classe se distingue de la première par un argile plus tendre ou plus compacte, sur un sol plus froid. Les terres de troisième classe occupent des fonds humides et froids ou des hauteurs recouvertes par une couche argileuse, mêlée de rocaille, de sept pouces environ d'épaisseur. Dans la quatrième classe viennent se ranger les terres argileuses et pierreuses, fortement inclinées, qui proviennent, en grande partie, de bois dérodés; ces terres n'ont pas plus de six pouces de couche végétale. La cinquième classe se compose de quelques terrains de broussailles que l'on a défrichés, situés en pente rapide, partie marécageux, partie sablonneux et pierreux.

AGRICULTURE : Les principales productions sont le froment, le méteil, le seigle, l'avoine, les féveroles, les trèfles, le lin, les pommes de terre et autres légumes. On cultive très-peu de colza. Vergers plantés d'arbres fruitiers. Un dixième de la superficie est occupé par des bois taillis et futaie: les taillis se composent de charmilles, coudriers, aunes et bouleaux; le chêne, le bois blanc et le peuplier sont les principales essences de la futaie. Quelques mauvaises oseraies. Le sol, dont la qualité est très-médiocre, est très-bien cultivé; on l'exploite presqu'entièrement en petite tenue; une grande partie est même cultivée à bras. On y trouve peu de terres incultes. — Trente fermes. Le recensement de 1829 donne à cette commune : cent onze chevaux, vingt-huit poulains, quatre cent douze bêtes à cornes, cent seize veaux, quatre cents porcs, cent cinquante moutons, dix chèvres et quatorze ânes. — Laine et beurre.

POPULATION : Quatre mille quatre-vingt-huit habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme mille soixante-dix maisons plus ou moins bien construites, en partie agglomérées. On y trouve deux écoles primaires, une église et une chapelle. — Résidence d'un notaire, d'un médecin et d'un arpenteur.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les principales branches d'industrie sont le filage du lin et la fabrication des toiles, de la chicorée, du sel et de la bière. — Commerce de productions agricoles, de toiles et de bétail. On compte dans la commune : cinq moulins à farine dont un mû par eau et quatre par vent, deux moulins à chicorée mûs par bras, un pressoir à huile activé par un manége, deux brasseries qui produisent par année douze cents barils de bière, une saline où l'on raffine annuellement vingt-cinq à trente mille kilogrammes de sel; trois maréchaux ferrans, trois charrons.

ROUTES ET CHEMINS : La commune est située à une demi-lieue de la route de Grammont à Audenarde. Les seuls moyens de communication sont quatre chemins vicinaux presque impraticables pendant une assez grande partie de l'année. — Huit ponts en briques dont un est mitoyen avec la commune de Sarlardinge (Flandre-Orientale).

ÉVREGNIES, commune du canton et

à 2 lieues 1/4 N. de Templeuve, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 N. de Tournay, et à 13 lieues 2/3 O. N. O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Herseaux et Ottignies, à l'E. par celle de Saint-Léger, au S. par le territoire de Leers-Nord, et à l'O. par ceux d'Estaimpuis et Herseaux.

Cette commune se compose de son chef-lieu et de trois hameaux : Motte-du-Moulin, Pont-Paquette et Voisinage-du-Greffier.

HYDROGRAPHIE : Aucun cours d'eau n'arrose ce territoire, il y a plusieurs petits étangs.

SOL : Terrain plane ; les terres offrent deux variétés principales : l'une présente une couche végétale de seize pouces de profondeur qui recouvre une argile douce ; l'autre, d'un pied d'épaisseur, repose sur un lit d'argile jaune. Ces deux classes de terres sont propres à la culture des céréales et des plantes oléagineuses.

AGRICULTURE : Cette commune produit du froment, du seigle, du méteil, de l'avoine, des féveroles, du trèfle, de la luzerne, des colza, du lin, des pommes de terre, des navets et diverses espèces de plantes potagères et légumineuses. Le froment et le colza surtout donnent de belles récoltes. Il n'y a aucune prairie naturelle. Les pâturages offrent une faible contenance de quatre bonniers environ.

On cultive le pommier, le poirier, le cerisier et le noyer dans la plupart des vergers ; ces arbres fruitiers y prospèrent assez bien. On y rencontre seulement deux parcelles d'aunaie et quelques plantations de bois blancs et pépinières. La culture des terres est soignée. Seize fermes comprennent la majeure partie des terres arables ; la plus grande n'exploite qu'environ vingt-cinq bonniers. Les petites exploitations l'emportent sur les autres sous le rapport de la quantité et de la qualité des produits. Le recensement de 1829 a donné à la commune trente-cinq chevaux, quatre poulains, cent quatre-vingt-seize bêtes à cornes, vingt-neuf veaux, quarante-trois porcs, quatre-vingt-dix moutons.

POPULATION : Huit cent quatre-vingts habitans.

HABITATIONS : Cette commune contient cent quatre-vingt-dix-neuf maisons plus ou moins bien construites, une église et une maison communale.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a un moulin à blé, activé par vent, une briqueterie, un maréchal ferrant, un serrurier, un charron, un tonnelier, deux tourneurs en bois, un fabricant de rots pour les tisserands, un bourrelier et un cordier.—Commerce de tabac, de fil, de lin et de colza.

ROUTES ET CHEMINS : Elle est traversée par le grand chemin de Tournay à Audenarde, et par plusieurs chemins vicinaux.

F

FAGNETTE, dépendance de la commune de Monbliard.

FAGOT ou FAYAT, dépendance de la commune de Marbaix.

FAGUET, petit affluent de l'Acoz, qui prend sa source sur le territoire de Joncret.

FAISANDERIE, dépendance de la commune de Nalinnes.

FAMILLEUREUX, commune du canton et à 1 lieue S. O. de Seneffe, de l'arrondissement et à 5 lieues N. O. de Charleroy, et à 5 lieues 1/4 N. E. de Mons, et à deux lieues 1/2 S. de Nivelles.

Elle est bornée au N. par la commune de Marche-lez-Écaussinnes, à l'E. par celle de Seneffe ; elle touche, au S., aux territoires de Bois-d'Haine et Saint-Vaast, et à l'O. à celui de Mignault.

Cette commune se compose de son chef-lieu, du hameau de Besonrieux, situé à l'extrémité O. du territoire, et de la ferme de Courrière.

HYDROGRAPHIE : Le Rieu-de-Brabant

forme en serpentant la limite de la commune avec celles de Seneffe et Bois-d'Haine. Plusieurs autres petits cours d'eau circulent sur le territoire.

SOL : Il offre un aspect assez uniforme sur le plus grand nombre de points. Les plaines superbes qui s'y déploient ne présentent quelques mouvemens de terrain que vers le S. et le N., où l'on rencontre des coteaux plus ou moins scabreux. Le sol, dont l'argile forme la base principale, est froid et humide dans les parties enclavées dans les bois ou situées sur la lisière des forêts. Les terres de première classe consistent en une argile douce, de couleur fauve et facile à diviser par le labour; elles ont douze pouces de couche végétale. La superficie du territoire est de sept cent quatre-vingt-trois bonniers, quatre-vingt-huit perches, soixante aunes, dont quatre cent soixante-un bonniers, quatre-vingt-dix-sept perches, soixante aunes de terres arables; cinquante-six bonniers, quatre-vingt-deux perches, trente aunes de prés; trois bonniers, soixante perches, quarante aunes de pâtures; trois bonniers, trente-huit perches, dix aunes de jardins potagers; soixante-six bonniers, quarante-huit perches, cinquante aunes de vergers; cent cinquante-neuf bonniers, trente-sept perches, vingt aunes de bois; cent soixante-seize bonniers, soixante-quinze perches de houblonnières; quatre bonniers, quarante-huit perches de propriétés bâties et dix bonniers, soixante aunes de chemins.

AGRICULTURE : On récolte sur ce terroir du froment, du seigle, de l'escourgeon, de l'avoine, des pois, des féveroles, du colza, du lin, du houblon, des pommes de terre, des artichauts et diverses espèces de plantes potagères et légumineuses. Les jardins fournissent en outre des pommes, des poires, des prunes, des cerises et des raisins. Les prairies offrent une contenance de cinquante-six bonniers, quatre-vingt-deux perches et trente aunes; la plupart sont disséminées sur le territoire et ne reçoivent d'autre irrigation que celle des eaux pluviales. Un canal a été pratiqué dans la propriété de M. Maher, pour fertiliser les prés qui en dépendent. Environ trois bonniers et demi sont convertis en pâturages; ceux-ci avoisinent les fermes et sont clos de haies. Les vergers comprennent une étendue de soixante-six bonniers, quarante-huit perches, cinquante aunes; ils sont principalement plantés en pommiers et noyers. Les houblonnières forment plusieurs parcelles dont la contenance totale est de dix-sept bonniers, soixante-quinze perches, quatre-vingt-dix aunes.— Deux masses de bois, désignées sous les noms de Courrière et Absensart, d'une superficie de cent cinquante-neuf bonniers, trente-sept perches, vingt aunes; ces bois, qui consistent presque tous en taillis mêlés de futaie, appartiennent à l'État; leur essence offre le chêne, le hêtre et le bois blanc; ils fournissent des matériaux pour la marine et les diverses constructions.— Culture flamande. — Quinze fermes. — Les principaux engrais sont le fumier, la chaux et les cendres de tourbe. Le recensement de 1830 a donné à la commune, cinquante-six chevaux, vingt poulains, cent soixante-sept bêtes à cornes, soixante-dix-sept veaux, cent porcs, cent cinquante moutons. — Poules et dindons. — Peu de ruches. — Lièvres et perdrix en assez grand nombre. — Quelques carpes que l'on pêche à la ligne.

POPULATION : Neuf cent huit habitans, dont quatre cent quatre-vingt-huit hommes et quatre cent vingt femmes. En 1831, on y comptait neuf cent trente habitans.

HABITATIONS : Cette commune contient deux cent quatre maisons, une église, deux chapelles, une maison communale et une école primaire; la plupart des maisons sont construites en pierre et briques et couvertes en paille; quelques-unes ont la toiture en ardoises et en pannes. Le chef-lieu offre peu d'habitations, mais elles sont régulièrement bâties. — Résidence d'un arpenteur. — On voit dans l'église de Familleureux, les tombeaux de Jehan Delpierre, ancien bailli et receveur de Familleureux, qui date de 1503; celui de Fran-

çois-Nicolas Nilbezh, religieux et chanoine de Bonne-Espérance, curé de Familleureux (1557); de M. J. J. de Biseau, écuyer, seigneur de Familleureux et de Besonrieux, surintendant du château royal de Marimont (1759); de Maximilienne-Thérèse, née baronne de Chanclos, de Wavre (1766); de Marie Bonier de Mongarny, et de Thérèse de Biseau, décédée au château de Familleureux, en 1781. La tombe de François-Nicolas Nilbezh est du plus beau gothique.

Le château de Familleureux, dont Monsieur Carton est aujourd'hui le propriétaire, est agréablement situé au centre du village; sa construction est d'un goût moderne.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a sept métiers à tisser des bas, une brasserie et un moulin à farine mû par vent. — Un fabricant de bas, deux maréchaux ferrans, un charron et un tonnelier.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Mons à Nivelles passe à trois quarts de lieue environ de la commune. On communique avec les territoires limitrophes au moyen de trois chemins vicinaux dont deux vont joindre la chaussée, à Seneffe et à Fayt; ces chemins sont le plus souvent impraticables pendant l'hiver.

HISTOIRE : Cette commune, qui est une ancienne seigneurie, portait autrefois le nom de Reux. Nicolas de Fameilleus, seigneur de Reux en 1244, la fit appeler Fameilleureux, qu'on changea depuis en Familleureux.

FABINELLE, dépendance de la commune de Mont-Saint-Aubert.

FARCIENNES, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue 2/3 E. de Charleroy, et à 10 lieues 1/2 O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Lambusart, à l'E. par celle d'Aiseau, et au S. et à l'O. par le territoire de Pont-de-Loup.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé dans un vallon, et de quatre dépendances, Loucets, Saint-François, Tergnée et Wainage.

HYDROGRAPHIE : La Sambre forme la limite du territoire à l'O.; les ruisseaux qui y circulent sont peu importans; ils tarissent le plus souvent en été.

SOL : Le terrain est assez uniforme vers l'O. et le S., et très-montueux dans sa partie septentrionale et orientale; il fait partie du bassin houiller de Charleroy. — Sol argileux, contenant du grès et du silex pyromaque; la profondeur de la couche végétale varie de quatre à neuf pouces.

AGRICULTURE : Les productions du sol consistent en froment, seigle, escourgeon, épeautre, avoine, féveroles, trèfle, foin, pommes de terre et légumes. On n'y cultive guère les plantes oléagineuses. La majeure partie des prés occupe les rives de la Sambre. On cultive le pommier, le poirier et le noyer dans la plupart des vergers. — Bois taillis et futaie, composés de chênes, charmes, bouleaux et aunes; ils sont assez bien peuplés et de belle venue; on les exploite à l'âge de dix-huit ans. — Une petite pépinière. Le sol, d'une qualité médiocre, est très-bien cultivé; on l'exploite en grande, moyenne et petite tenue. Il s'y trouve quelques bruyères et terrains en friche, peu susceptibles d'amélioration, à cause de leur nature ou de leur pente. — Élèves de chevaux pour les travaux agricoles.

POPULATION : Mille quatre cent seize habitans.

HABITATIONS : Il y a une église et une école primaire. On remarque un ancien château-fort, bâti, il y a plusieurs siècles, par la famille de Becquoy. Le rez-de-chaussée de ce castel, sert maintenant de bâtiment rural et les étages supérieurs de greniers. Le couvent de Saint-François qui existait autrefois dans le hameau de ce nom est presqu'entièrement démoli, et l'on n'en voit plus que les ruines.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans de cette commune se livrent principalement à l'agriculture et à l'extraction du charbon de terre; il en est peu qui s'occupent aux travaux de la clouterie. Il y a deux fosses houillères en exploitation, une briqueterie, une distillerie qui em-

ploie mille six cent quarante-sept barils de matière macérée, trois brasseries et un moulin à blé. — Trois maréchaux ferrans, deux charrons, deux tonneliers.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune grande route ne traverse son territoire. Les quatre chemins vicinaux qu'on y rencontre sont impraticables pendant l'hiver et les temps pluvieux.

FAUBOURG (LE), dépendance de la commune de Spiennes.

FAUBOURG-SAINT-BERNARD, dépendance de la commune de Fleurus.

FAUROEULX, commune du canton et à 1 lieue 3/4 N. O. de Merbes-le-Château, de l'arrondissement et à 6 lieues 3/4 O. de Charleroy, et à 4 lieues 1/7 S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune d'Estinnes-au-Mont, à l'E. par celle de Vellereille-lez-Brayeux, au S. par le territoire de Peissant, et à l'O. par celui de Haulchin.

Cette commune se compose de son chef-lieu et du hameau de Lisserœulx.

HYDROGRAPHIE : Le territoire de cette commune est arrosé par la rivière de Peissant ou de Faurœulx ; ce cours d'eau imprime le mouvement à un moulin à blé et sert à l'irrigation des prés. — Un étang, de la contenance de dix perches environ, sur une aune de profondeur, alimente l'usine.

SOL : Élevé, mais d'un aspect uniforme. Le terrain est argileux, sablonneux, marécageux et rocailleux. Les meilleures terres arables ont dix pouces de couche végétale.

AGRICULTURE : On récolte par année dans les diverses espèces de grains et graines, quatre cent vingt rasières de froment, deux cent soixante-dix de seigle, deux cents de méteil, quatre cent trente d'escourgeon, douze cents d'avoine, cent de féveroles, cinquante de pois, dix-neuf de lin et dix de colza. Les fourrages ne sont pas abondans. — Pommes de terre, betteraves et autres légumes cultivés dans les jardins. — Vergers garnis de pommiers, poiriers, cerisiers et noyers. Il y a plusieurs houblonnières. — Bois taillis et futaie, essence de chênes, hêtres, bouleaux et peupliers ; on coupe les taillis au bout de quinze ans. Le sol, quoique froid, est très-productif, grâce à l'activité et au zèle des cultivateurs qui ne reculent point devant les plus grands frais pour fertiliser leurs champs. On alterne la culture des grains, à l'aide de prairies artificielles qui donnent de deux à quatre dépouilles par année. — Six fermes. — Le labourage d'un bonnier est évalué à vingt florins. En 1830, on y comptait cinquante chevaux, douze poulains, cent bêtes à cornes, vingt-cinq veaux, vingt porcs et quatre ânes. — Les basses-cours sont peuplées de poules, dindons, canards, oies, pigeons et pintades. — Quelques ruches.— Lièvres, lapins et perdrix en petit nombre. — Laine, beurre, fromage et cire.

POPULATION : Quatre cent sept habitans, dont deux cent un du sexe masculin et deux cent six du sexe féminin. Il y a eu en 1829, quatorze naissances, quatre décès et deux mariages. En 1831, on y comptait quatre cent dix-sept habitans.

HABITATIONS : Soixante-neuf maisons construites en pierres, briques et argile, couvertes en chaume et en pannes et disséminées ; le chef-lieu en contient trente-huit environ. Il y a une église.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture est la principale ressource de cette commune. Il y a un moulin à farine, deux affineurs de lin et un maréchal ferrant.— Commerce de bois et de productions agricoles ; ces dernières alimentent le marché de Mons.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux sont peu praticables en hiver. — Un pont en pierre.

FAUROEULX (RIVIÈRE DE) *Voy.* PEISSANT.

FAUSTRÉE, dépendance de la commune de Horrues.

FAVARGE, ruisseau qui arrose la commune de Hennuyères.

FAVARGES, dépendance de la commune de Braine-le-Comte.

FAVARQUES, dépendance de la commune d'Ellignies-Sainte-Anne.

FAVARTE, dépendance de la commune de Frasnes.

FAYAT. *Voy*. FAGOT.

FAYT, dépendance de la commune de Ladeuze.

FAYT (LE), dépendance de la commune de Grandglise.

FAYT-LE-FRANC, commune du canton et à 1 lieue 1/4 S. de Dour, de l'arrondissement et à 4 lieues 1/2 S. O. de Mons.

Elle touche, au N., aux communes d'Athis et Montignies-sur-Roc; à l'E, à celle d'Erquenne; au S., aux territoires de Gussignies et Houdaing (France); et à l'O. à celui d'Autreppe.

Ses dépendances sont Rampemont et Passe-tout-Outre.

HYDROGRAPHIE : Le Bracquemont forme une partie de la limite de la commune avec celle de Houdaing; le Pont-à-Favart ou ruisseau de la Paturette la sépare d'Athis. Un étang sert de réservoir à un moulin.

SOL : La surface de ce territoire présente un terrain montueux et peu fertile. On y distingue des coteaux dont la pente est extrêmement rapide. L'épaisseur de la couche végétale varie de cinq à dix pouces.

AGRICULTURE : Les terres arables sont cultivées en froment, seigle, méteil, avoine, trèfle et luzerne. Fort peu de plantes oléagineuses. Le foin est assez abondant, mais d'une qualité médiocre. — Pâturages contigus aux habitations. — Les jardins et les vergers sont plantés d'arbres fruitiers. — Un sixième de la superficie est boisé : il y a des taillis de bouleaux, aunes et charmilles, qui offrent une coupe tous les quatorze ans. Le terrain est généralement peu fertile; cependant on ne néglige aucun moyen propre à l'améliorer. — Deux fermes. — Assolement sexennal. En 1830, on comptait dans la commune: vingt-neuf chevaux, cinq poulains, soixante-dix-huit bêtes à cornes, treize veaux, douze porcs, deux cent cinq moutons et cinq chèvres.

POPULATION : Cinq cent soixante-quatre habitans.

HABITATIONS : Cent maisons en grande partie agglomérées dans le chef-lieu. Il y a une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a deux fabriques d'hydromel, une brasserie qui chôme les trois quarts de l'année; un horloger, un cordier, un tanneur, deux charrons et un maréchal ferrant.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Mons à Valenciennes, passe à plus d'une lieue du village. Parmi les chemins vicinaux, on ne cite que le chemin de Quiévrain à Bavay; ils sont très-mauvais en hiver.

FAYT-LEZ-SENEFFE, commune du canton et à 1 lieue 1/2 S. de Seneffe, de l'arrondissement et à 4 lieues O. de Charleroy, et à 5 lieues 1/4 E. de Mons.

Elle est bornée au N. par les communes de Bois-d'Haine et Seneffe, à l'E. par celle de Bellecour; elle touche, au S., aux territoires de la Hestre et Haine-Saint-Pierre, et à l'O., à celui de Saint-Vaast.

Cette commune se compose de son chef-lieu formé par l'agglomération d'un assez grand nombre de maisons situées le long de la grande route de Mons à Nivelles, et des hameaux de la Basse-Hestre, Saint-Fiacre, Haut-de-Rœulx et Maison-de-Benoît-Massart.

HYDROGRAPHIE : Quelques petits ruisseaux prennent leurs sources et circulent sur le territoire; ils alimentent les étangs du château de l'Écaille.

SOL : Assez uniforme dans la partie S., le terrain offre quelques coteaux en pente roide au N. et à l'O. Le sol est en général de mauvaise qualité; trop humide dans certains endroits, il est sec et sablonneux dans d'autres; les meilleures terres arables se composent d'une couche argilo-calcaire, divisée et adoucie par un sable roux; cette terre végétale a douze pouces de profondeur et repose sur un lit d'argile compacte.

AGRICULTURE : Les productions de ce terroir consistent en froment, seigle, avoine, foin, trèfle, féveroles, luzerne, houblon et légumes. Le terrain n'est point propre à la culture des plantes oléagineuses; on ne récolte que fort peu de colza. Il y a de gras pâturages dans le voisinage des métairies; ils sont enclos de haies. On cultive le pommier et le noyer dans les vergers. Ce terroir est peu boisé. — Deux fermes : la grande et la petite Écaille. La commune comptait, en 1830, trente-sept chevaux, quinze poulains, cent seize bêtes à cornes, soixante-quinze veaux et cent dix porcs.

POPULATION : Neuf cent soixante-quinze habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme deux cent seize maisons, une église, deux chapelles, une maison communale et une école primaire. —Résidence d'un pharmacien et d'un arpenteur. On y remarque le château de l'Ecaille qui appartient à M. Waroqué; ce château, bâti à l'antique, mais vaste et bien situé, est entouré de pièces d'eau et de beaux jardins.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une fonderie en fer, avec un système complet de laminoir, activé par la vapeur : deux raffineries de sel, une tannerie, une brasserie, une teinturerie et un moulin à farine, mû par le vent; cinq maréchaux ferrans, un charron, un vannier, un bourrelier, deux fabricans de tabac. La position avantageuse de cette commune favorise le commerce qui s'y fait en fer, vin, grains et houblon. L'état plus ou moins prospère des houillères influe puissamment sur la situation de la classe moyenne, dont les ressources sont alimentées par le passage des voitures qui servent au transport de la houille.

MARCHÉS : Il y a deux marchés hebdomadaires, le lundi et le jeudi; on y vend des légumes, des fruits, du beurre et des œufs.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Mons à Nivelles traverse le territoire du N. au S.; un bout de pavé qui conduit aux houillères de la Hertre parcourt la partie méridionale. On y trouve aussi deux chemins vicinaux bien entretenus et praticables en tout temps.

FÉAUX (DES), ruisseau qui prend sa source près de la ferme de Lerat, territoire de Beaumont; il forme la limite de cette commune avec Leval-Chaudeville.

FELUY, commune du canton et à 1 lieue N. de Seneffe, de l'arrondissement et à 5 lieues 1/2 N. O. de Charleroy et à 6 lieues 1/4 N. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. et à l'E. par la commune d'Arquennes, au S. par celles de Seneffe, Familleureux, Marche-lez Écaussinnes; elle touche, à l'O, aux territoires d'Écaussinnes-Lalaing et Ronquères.

Cette commune se compose de son chef-lieu et des hameaux et maisons isolées de Warte, Tour-qui-Brouille, Tienne-à-Coulon, Petit-Moulin, Grattière, Clair-Haie, et Brûle.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau de Feluy prend naissance sur le territoire de cette commune; il coule du S. au N., active deux moulins à blé, et va se perdre dans le canal de Charleroy à Bruxelles qui, ainsi que la Samme, longe le territoire au N. — Il y a plusieurs étangs.

SOL : D'un aspect très-varié : la partie centrale est entrecoupée de coteaux plus ou moins rapides aux pieds desquels on remarque des excavations pratiquées depuis un temps immémorial pour l'exploitation du calcaire compacte; on remarque également de nombreux escarpemens le long des cours d'eau; la surface arable, au contraire, présente de belles plaines unies ou dont l'inclinaison est à peine sensible; l'épaisseur de la couche végétale est de six à douze pouces.

AGRICULTURE : Les productions du sol consistent en céréales, féveroles, foin, trèfle, luzerne, houblon et légumes. On y cultive surtout avec succès le froment, le seigle et l'avoine. Peu de plantes oléagineuses. Le foin y est d'une qualité mé-

diocre. Il y a quelques gras pâturages. Vergers plantés de pommiers et noyers, contigus aux habitations. Bois taillis, essence de chênes, bouleaux, hêtres, frênes, charmes, coudriers et aunes. Le sol est assez productif, à l'exception de la partie septentrionale qui s'étend vers Ronquières, où l'on trouve une terre rouge, humide et graveleuse, peu propre à la végétation. En général le terrain est cultivé avec soin : on n'y rencontre d'autres parties en friche que celles qui ont été abandonnées depuis long-temps et dont la couche végétale a été enlevée pour l'extraction de la pierre calcaire.— Assolement sexennal, quinquennal et triennal. Élèves de chevaux et de bétail.

POPULATION : Mille neuf cent dix-sept habitans.

HABITATIONS : Trois cent cinquante-une maisons, dont une partie est agglomérée dans le chef-lieu. Il y a une église, une école primaire et un château, de construction antique, entouré d'eau.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'exploitation des carrières de pierre bleue occupe une multitude d'ouvriers ; ces pierres sont propres à la construction des édifices et des monumens ; elles ont quelquefois un tissu assez serré pour pouvoir être polies et imiter le marbre : on en expédie dans les principales villes du royaume et même à l'étranger ; les débris de la pierre calcaire sont convertis en chaux dans un fourneau. Il y a en outre une tuilerie, deux brasseries, une distillerie et deux moulins à farine dont un est mû par vent. — Fréquentation du marché de Nivelle.

ROUTES ET CHEMINS : Cette commune est située à un quart de lieue de la grande route de Mons à Nivelles ; plusieurs chemins vicinaux facilitent les communications avec les environs.

FERCHEUX, dépendance de la commune de Hacquegnies.

FERME-DE-BRONCHINNE, dépendance de la commune de Lessines.

FERME-DE-CHASSART, dépendance de la commune de Saint-Amand.

FERME-DE-CHAUFOUR, dépendance de la commune de Gouy-lez-Piéton.

FERME-DE-COLIRIAUX, dépendance de la commune de Pont-à-Celles.

FERME-DE-CORBIJON, dépendance de la commune de Pont-à-Celles.

FERME-DE-COURCQ, dépendance de la commune de Blaregnies.

FERME-DE-COURRIÈRE, dépendance de la commune de Familleureux.

FERME-DE-GRAND-CHAMP, dépendance de la commune de Frasnes.

FERME-DE-GRIGNART, dépendance de la commune de Sars-la-Buissière.

FERME-DE-FLEUR-JOUR, dépendance de la commune de Fleurus.

FERME-DE-FORESTAILLE, dépendance de la commune de Sars-la-Buissière.

FERME-DE-FRITURE, dépendance de la commune de Gerpinnes.

FERME-DE-LA-BIERLAIRE, dépendance de la commune de Gerpinnes.

FERME-DE-LA-HAYE, dépendance de la commune de Lens.

FERME-DE-LA-LOGE, dépendance de la commune de Howardries.

FERME-DE-LATURE, dépendance de la commune de Solre-sur-Sambre.

FERME-DE-L'HERAL, dépendance de la commune de Frasnes.

FERME-DE-LONGUE-SAULE, dépendance de la commune d'Ère.

FERME-DE-MALFALISE, dépendance de la commune de Montignies-le-Tilleul.

FERME-DE-MONTROEUL, dépendance de la commune de Ciply.

FERME-D'ERNHANT, dépendance de la commune de Solre-sur-Sambre.

FERME-DE-SARTY, dépendance de la commune de Sars-la-Buissière.

FERME-DE-SEPT-ANS, dépendance de la commune de Bossu-lez-Walcourt.

FERME-DE-SQUERBION, dépendance de la commune de Givry.

FERME-DE-TAILLE-DE-MINEUR, dépendance de la commune de Sars-la-Buissière.

FERME-DE-WARNAF, dépendance de la commune de Saint-Maur.

FERME-DE-WASMES, dépendance de la commune de Leuze.

FERME DE-ZANETTE, dépendance de la commune de Blaregnies.

FERME-DU-CHAT-BARRÉ, dépendance de la commune de Vellereille-lez-Brayeux.

FERME-DU-GRAND-PIERRE-PONT, dépendance de la commune de Frasnes.

FERME-DU-PETIT-PIERRE-PONT, dépendance de la commune de Frasnes.

FERME-DU-SAULSOIR, dépendance de la commune de Quiévrain.

FERMONT, dépendance de la commune de Grand-Metz.

FEYLE, dépendance de la commune d'Éverbecq.

FIACRE (SAINT), dépendance de la commune de Fayt-lez-Seneffe.

FIACRE (SAINT), dépendance de la commune de Mellet.

FIACRIE, dependance de la commune de Momignies.

FICHAUX, dépendance de la commune de Pont-à-Celles.

FIMBUIS ou FRAMBUIS, dépendance de la commune de la Hamaide.

FINTIAU, dépendance de la commune de Havinnes.

FIRLIBRAY, dépendance de la commune d'Erquennes.

FIRMINS, dépendance de la commune de Frasnes.

FISTINGUE (LA) dépendance de la commune de Nechin.

FLACHES, dépendance de la commune de Gerpinnes.

FLAMENT, dépendance de la commune de Hennuyères.

FLANNÉE, dépendance de la commune de Ransart.

FLASTRÉE, dépendance de la commune de Buvrinnes.

FLECHÈRE, dépendance de la commune de Gouy-lez-Piéton.

FLEINIES, dépendance de la commune de Frameries.

FLÉNU, dépendance de la commune de Cuesmes.

FLÈNU (HOUILLÈRES DU) nom sous lequel on désigne un petit bassin houiller superposé au grand bassin de l'O. de Mons. Outre la chaux carbonatée lenticulaire, M. Drapiez y a recueilli de gros tronçons de bois bituminisé et pyritisé dans lesquels ce savant géologue a reconnu le tissu du hêtre et du sapin. Ce bois est parfaitement noir, un peu luisant au sortir de la mine; mais il se recouvre bientôt d'une efflorescence jaunâtre. Ses couches s'effeuillent au moindre effort. Il contient le plus souvent des noyaux et des cristaux de fer sulfuré blanc, dont la décomposition est très-rapide.

FLEURUS, commune du canton et à 1 lieue 2/3 E. de Gosselies, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 N. E. de Charleroy; à 10 lieues 1/2 E. du chef-lieu de la province.

Bornée au N. par Saint-Amand et par Ligny (province de Namur), à l'E. par Wanfercée-Baulet et Lambusart (cette dernière du canton de Charleroy); elle touche, au S., aux communes de Farciennes et de Gilly (même canton), et à l'O. aux territoires de Ransart et de Waugenies.

Cette commune se compose de son chef-lieu situé sur la grande route de Charleroy à Namur, à peu près au centre du territoire, et de huit dépendances, savoir : Bon-Air, Bonne-Femme, le Campenaire, Faubourg-Saint-Bernard, Ferme-de-Fleur-Jour, la Marcelle, Petit-Fleurus, Soleilmont.

HYDROGRAPHIE : Elle est arrosée par trois petits cours d'eau : un traverse la partie centrale du S. au N.; un autre forme la limite avec Lambusart; et le troisième sépare la commune de Celle, de Gilly et de Ransart; ce dernier ruisseau alimente un moulin à farine à Soleilmont, à l'extrémité S.; les autres servent à l'irrigation des prés. Quelques petits étangs sont disséminés sur la surface du territoire, le principal est celui de Soleilmont.

SOL : L'aspect du territoire est assez

varié : il offre beaucoup d'irrégularités sur divers points ; mais la majeure partie est occupée par des plaines superbes qui, la plupart, se déploient sur un plan incliné. — Terrain houiller formé de poudingue siliceux et psammitique, de psammite micacé, schistoïde et calcaire, et de schiste bituminifère et impressionné. Sur l'éminence qui domine le chef-lieu, on trouve des noyaux roulés de quartz-hyalin limpide ; ces noyaux font partie intégrante d'une espèce de poudingue dont les fragmens sont réunis par un ciment argileux ; détachés d'abord par l'action des eaux pluviales, ils sont ensuite entraînés par celles d'un petit ruisseau qui baigne le pied de quelques faces de l'éminence. La transparence et la belle *eau* dont jouissent ordinairement ces cailloux roulés, les font rechercher des lapidaires qui, par la taille, leur procurent un très-vif éclat. On nomme communément ces quartz taillés *diamans de Fleurus*.

MINÉRAUX : Chaux sulfatée aciculaire (dans les schistes houillers) ; talc chlorite fissile et terreux ; anthracite feuilleté (gris-foncé) et compacte (noir-bleuâtre) ; houille feuilletée, fer sulfuré lamelliformeet pseudomorphique (dans les schistes houillers) ; schiste luisant (des houillères), lignite friable ; quartz-hyalin roulé limpide. Ce sol, de nature argileuse, sablonneuse, rocailleuse ou marécageuse, présente beaucoup de variétés : on remarque en général, que les parties situées au S., à l'E. et à l'O. vers Gilly, Lambusart et Ransart, sont les moins productives ; les autres parties du terroir offrent l'aspect d'une culture soignée. Les terres arables constituent cinq classes principales, caractérisées ainsi qu'il suit : 1re classe, argile friable, de couleur fauve ; les terres de cette classe ont huit pouces environ de couche végétale, sont d'un labour facile, produisent toutes espèces de céréales et reposent rarement. 2e classe, terre de même nature, mais plus compacte que la première lorsqu'elle occupe un sol incliné ; dans les fonds, elle est blanchâtre, devient trop tendre et moins fertile. 3e classe, argile humide, assez compacte pour ne point s'imbiber d'eau, ou terrain sablonneux et pierreux, généralement trop aride pour la végétation ; ces terres ont environ sept pouces de couche végétale et ne produisent ni orge d'été, ni orge d'hiver. 4e classe, sol glaiseux, froid et humide ; on y cultive le seigle, l'avoine, peu de pommes de terre, et encore moins de froment et de trèfle. 5e classe, terrain pierreux et brûlant, en pente rapide, à proximité des bois.

AGRICULTURE : Ce terroir produit du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, des féveroles, peu de foin, des trèfles, du lin, des pommes de terre, des carottes et autres légumes. On y cultive peu de colza, depuis que la culture du lin y est répandue. Les prés et les pâtures sont bien entretenus et nourrissent une assez grande quantité de bétail. — Jardins potagers entourés de murs ou clos de haies, cultivés avec soin. On trouve beaucoup de pommiers, mais peu de noyers et de poiriers dans les vergers. Un septième environ de la surface est planté de bois taillis mêlés de futaie, essences de chêne, hêtre, charmille, coudrier et bouleau ; l'aménagement des taillis est de douze ans. Ces bois acquièrent beaucoup de valeur à cause de leur proximité des houillères de Gilly. L'orme et le peuplier sont les arbres qui dominent dans la commune. La majeure partie du terroir est exploitée en moyenne ou plutôt en petite tenue ; on n'y compte que trois fermes en grande tenue. — Élèves de chevaux pour la culture ; en 1830 il y en avait cent quatre-vingt-un ; bêtes à cornes. trois troupeaux de moutons. Les diverses espèces de volaille sont le poulet, le canard. l'oie et le dindon — Très-peu de ruches. Les lièvres, les perdrix et les cailles se montrent en assez grand nombre. — Beurre et fromage.

POPULATION : Deux mille neuf cent soixante-treize habitans.

HABITATIONS : Elles sont pour la plupart agglomérées dans le chef-lieu, bâties en pierres et en briques, avec toiture en ardoises, en pannes ou en chaume ; plusieurs d'elles se

font remarquer par une construction régulière. Il y a une église, une école primaire et un pensionnat de demoiselles. On distingue dans cette localité un assez beau château bâti à la moderne, habité par M. Dezualart, bourgmestre de la commune, et une petite maison de campagne qui appartient à M. Paul de Barchifontaine.

COMMERCE ET INDUSTRIE : On fait un petit commerce de productions agricoles et de bétail. La fabrication de gros lainages et la préparation du lin occupent un assez grand nombre de bras. Il y a en outre trois moulins à farine, dont un mû par eau et deux par vent, trois brasseries peu activées, trois raffineries de sel et sept tanneries dont la plupart n'ont qu'une fosse à tan.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient une foire pour le commerce du gros bétail et des porcs, le 1er de chaque mois, et deux marchés par semaine, le lundi et le vendredi.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Mons à Namur par Charleroy traverse la commune du S. au N. Six chemins vicinaux communiquent avec les villages voisins; ils conduisent à Saint-Amand, à Wanfercée, à Lambusart, à Waugenies, à Heppignies, etc.

HISTOIRE : Ce village est célèbre par les grandes batailles qui ont été livrées sur son territoire. Le 30 août 1622, le général espagnol Gonzales y défit l'armée de Mansfeld réunie à celle de Brunswick, qui traversaient le comté de Namur pour marcher au secours des Huguenots de France. Le 1er juillet 1690, les Français, sous les ordres du maréchal de Luxembourg, y remportèrent une victoire signalée sur les Allemands, commandés par le prince de Waldeck; ces derniers laissèrent plus de 6,000 morts sur le champ de bataille. Les Français remportèrent à Fleurus une victoire éclatante le 26 juin 1794. Informé que les Autrichiens n'attendaient pour l'attaquer qu'un renfort de trente mille Prussiens, le général Jourdan se hâta de prévenir cette jonction, en livrant le combat à l'ennemi. La seconde conquête de la Belgique fut le résultat de cette victoire. C'est là, que pour la première fois, les aérostats furent employés comme moyens d'explorations militaires. La veille, l'intrépide Jourdan, monté dans une de ces frêles machines, y fit ses reconnaissances, malgré les boulets que l'ennemi ne cessait de lui lancer. En 1815 il y eut à Fleurus une affaire sanglante entre les Français et les Alliés; les premiers restèrent maîtres du champ de bataille.

FLOBECQ, commune du canton et à 1 lieue E. d'Ellezelles, de l'arrondissement et à 8 lieues N. E. de Tournay, et à 10 lieues N. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Schoorisse et Opbrakel (province de Flandre-Orientale), à l'E. par celles d'Everbecq et Ghoy, au S. par les territoires d'Ogy et Wodecq, et à l'O. par celui d'Ellezelles.

Cette commune est composée de son chef-lieu et de quarante-deux hameaux, assez rapprochés les uns des autres : Bois-de-l'Abbaye, Brique, Buharies ou Bichuries, Boudreaghien, Bruyère, Clairemy ou Clairimi, la Chaussée, Château, Emmuez, Dubois, Curoir, Foire, Gazette, Geron, Delvigne, Frenois, Haubecq, Hardumont, Hanaize, Marais-aux-Arbres, Marais-à-l'Eau, Launoit, Hutte, Lumenne, Drubant, Paillard, Petit-Mont, Plachette, Planque, Point-du-jour, Purinage, Potterie, Rissoir, Religieuse, Quenau, Squesnes, Vert-Fagot, Neuve-Rue, Wahiet, Basse-Estraie, Stieneuse, Soire.

HYDROGRAPHIE : Trois petits ruisseaux prennent leurs sources sur le territoire et vont grossir l'Angre ou Rieu-d'Ancre, cours d'eau qui traverse la commune du N. au S. et y fait mouvoir quatre moulins à blé et deux pressoirs à huile. Les ruisseaux fertilisent quelques prés. Un étang, alimenté par les eaux de l'Angre, sert de réservoir à deux usines : il a trente perches environ de superficie.

SOL : Ce territoire est très-déprimé; les trois quarts offrent un aspect montueux, le reste est plane. On y rencontre des coteaux en pente abrupte. Le village est entouré de hauteurs qui dominent la plupart des

communes environnantes; des sommités du terroir on découvre la ville de Gand, et une partie de la province de Flandre-Orientale et du Hainaut. Deux tiers environ de la superficie sont argileux, l'autre tiers est un fond rocailleux et sablonneux, couvert de bois: les meilleures terres labourables ont de neuf à dix pouces de couche végétale.

AGRICULTURE : On peut récolter, année commune, six mille rasières de froment, sept mille huit cents de seigle et de méteil, et cinq mille d'avoine. Le terroir produit aussi des féveroles, du trèfle, beaucoup de lin, de la chicorée, des pommes de terre et diverses espèces de plantes potagères et légumineuses. On dépouille annuellement trente mille livres de fourrages, qui ne suffisent pas à la consommation locale. Il y a quelques prés et pâturages. Les vergers sont en général clos de haies. — Bois taillis peuplés d'aunes, de coudriers et de charmilles, surmontés d'une belle futaie de hêtres et de chênes; le hêtre, dont la nature du sol favorise beaucoup la végétation forme l'essence dominante; on le coupe après quarante ou cinquante ans, pour bois de chauffage; le chêne qui est employé aux constructions n'acquiert sa maturité qu'à l'âge de cent ans. Il y a plusieurs petites sapinières qui occupent généralement un sol sablonneux, rougeâtre; les sapins y croissent lentement et n'atteignent guère plus de dix pieds de hauteur; leurs troncs ne sont pas assez volumineux pour être sciés en planches ou pour servir aux constructions. Ce terroir, quoique froid et léger, reçoit une culture très-soignée: le mode d'alterner les diverses espèces végétales y est très-répandu; on fait succéder sans interruption les céréales, les plantes fourragères et les pommes de terre; cependant quelques parties du sol sont encore soumises au système des jachères. On n'y remarque que deux exploitations à grande tenue, l'une est de 58, et l'autre de 42 bonniers; le reste est en moyenne et petite tenue. les principaux engrais sont le fumier, la chaux et les cendres. On évalue à neuf florins le labourage d'un bonnier. — Élèves des chevaux propres aux travaux agricoles, de bêtes à cornes, de veaux et de porcs, principalement pour la consommation des habitans de la commune; il y a trois cent cinquante moutons répartis entre six petits troupeaux. — Fort peu de menu gibier. Parmi les animaux et les insectes nuisibles à l'agriculture, on signale les renards qui vivent en grand nombre dans la forêt et qu'on ne peut détruire facilement, et les chenilles dont la proximité des bois favorise le développement. — L'étang nourrit des carpes. — Beurre et fromage en petite quantité.

POPULATION : Elle était en 1830 de cinq mille deux cent cinquante-huit individus, dont deux mille six cent quatre-vingt-sept mâles et deux mille cinq cent soixante-onze femelles; il y a eu cent soixante-quatre naissances, cent trente-cinq décès et trente-cinq mariages.

HABITATIONS : Les principales maisons sont bâties en briques et recouvertes en ardoises ou pannes; le village est formé par l'agglomération de près de cent vingt habitations réunies autour de l'église. Il y a trois écoles primaires.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La majeure partie des habitans de cette commune s'adonnent presqu'exclusivement à la tisseranderie des toiles de lin, qui est la branche d'industrie la plus importante depuis un temps immémorial. Plus de sept cents métiers sont employés à cette fabrication dont la matière première est récoltée sur les lieux. On vend les toiles aux marchés environnans. Il y a neuf moulins à farine dont cinq mûs par vent; quatre pressoirs à huile parmi lesquels on en compte deux activés par eau, un par vent et un par un manége; six brasseries qui confectionnent de dix à soixante brassins de bière; trois distilleries dont la principale renferme un alambic de la contenance de six barils environ; deux raffineries de sel et six forges de maréchal.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient deux foires par année, l'une le lundi qui précède le 25 juillet, l'autre le premier lundi qui suit le 18 octobre; elles figurent au nombre des foires les plus fréquentées de la

province; il y a en outre un marché hebdomadaire, très-ancien, qui a lieu tous les mardis.

ROUTES ET CHEMINS : L'intérieur de la commune est pavé. Les grands chemins d'Audenarde à Lessines et de Renaix à Grammont, et plusieurs chemins vicinaux, traversent le territoire ; ils ne sont viables que pendant quatre mois de l'année.

FLORBECQ, dépendance de la commune d'Ollignies.

FLORENT, dépendance de la commune de Taintignies.

FLUQUIÈRES. *Voy.* FAUQUIÈRES.

FOIRE, dépendance de la commune de Papignies.

FOIRE, dépendance de la commune de Flobecq.

FOLIE (LA), dépendance de la commune d'OEudeghien.

FOLIE (LA), dépendance de la commune de Kain.

FOLIE (LA), dépendance de la commune de Gozée.

FOLIE (LA), dépendance de la commune de Ragnée.

FOLIE (LA) *Voy.* POSSELINS (LES).

FOLIE (LA), dépendance de la commune de Morlanwelz.

FOND-BOURGUIGNON, dépendance de la commune de Jumetz.

FOND-D'HAYES, ruisseau qui prend sa source au pied du rocher de la Haye-Monsieur, territoire de Loverval ; il se perd dans la Sambre.

FOND-D'HERBOIS, petit affluent de la Sambre, qui prend sa source sur le territoire de Mont-sur-Marchienne.

FOND-GAILLARD, dépendance de la commune de Saint-Vaast.

FONDS (RUISSEAU DU), petit cours d'eau qui arrose la commune de Montigny-sur-Sambre.

FONDS-MARTIN, ruisseau qui arrose la commune de Barbançon.

FONTAINE, ruisseau qui arrose la commune d'Audregnies.

FONTAINE (LA), petit cours d'eau qui prend sa source sur le territoire de Villers-Potterie.

FONTAINE-A-LA-CHAPELLE. *Voy.* FONTAINE-SAINT-MARC.

FONTAINE-A-L'AMI, ruisseau qui arrose la commune de Leval-Trahegnies.

FONTAINE-A-RONCE ou LA RONSÉE ruisseau qui a sa source à Ragnies et se perd dans le Biesme-l'Eau à Biesmes-sous-Thuin.

FONTAINE-AU-CHARME (LA), ruisseau qui prend naissance à l'extrémité du territoire de Lobbes, et va alimenter l'usine d'Hourbes.

FONTAINE-CLAIRE, petit cours d'eau qui prend sa source à la Fontaine-Bouillante, commune de Stambruges.

FONTAINE-CLAIRE (LA), ruisseau qui prend naissance dans les bois de Belœil; il coule du S. à l'O., alimente les étangs du château et mêle ses eaux avec celles de la Coupille pour former la Lunelle, dans le parc de Belœil.

FONTAINE-DE-LA-BRUYÈRE (LA). *Voy.* WARICHET.

FONTAINE-DE-LA-GOETTE (LA), ruisseau qui arrose la commune de Bienne-lez-Happart.

FONTAINE-DE-LA-PLACE, ruisseau qui arrose la commune de Trazegnies.

FONTAINE-DE-LA-VILLE, ruisseau qui prend sa source dans la commune de Quevy-le-Grand, et va se perdre dans le Wambe près du château de Warelles.

FONTAINE-D'EN-BAS, ruisseau qui arrose la commune de Trazegnies.

FONTAINE-DE-QUENIAU, ou DE QUESNIAUX, ruisseau qui arrose le territoire de Fontenoy.

FONTAINE-DU-BOIS-COLAU, ruisseau qui arrose le territoire de Trazegnies.

FONTAINE-DU-MARET, ruisseau qui prend sa source à Ragnies et se jette dans le Biesme-l'Eau à Biesme.

FONTAINE-HAUTE, dépendance de la commune de Fontaine-Valmont.

FONTAINE-HAUTE, cours d'eau qui arrose la commune de Fontaine-Valmont.

FONTAINE-L'ÉVÊQUE, commune et chef-lieu du canton de son nom, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/4 E. de Char-

leroy, à 3 lieues O. de Binche, et à 6 lieues 1/2 E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Piéton et Forchies-la-Marche, à l'E. par celle de Marchienne-au-Pont, au S. par le territoire de Leernes, et à l'O. par celui d'Anderlues.

Cette commune se compose de son chef-lieu ou de la petite ville de Fontaine-l'Évêque, de ses faubourgs et de quatre dépendances: Perseau, Metz, Gaux et Beaulieusart.

HYDROGRAPHIE : Le Bablone, gros ruisseau, traverse la ville de Fontaine-l'Évêque; il mêle ses eaux avec celles de l'Hiernel, un peu à l'O. du chef-lieu; ce dernier cours d'eau sert principalement à l'irrigation des prés et donne le mouvement à un moulin à blé. — Quelques étangs.

SOL : Sol d'un aspect varié, coupé par des collines dont les pentes plus ou moins roides vont se terminer aux bords des cours d'eau. Le schiste argileux et le calcaire compacte forment la base du sol, qui est compris dans la formation bituminifère du Hainaut (bassin houiller de Charleroy).

On trouve dans cette localité de la brèche calcaire, de la chaux carbonatée laminaire, saccharoïde, compacte, fétide, laminaire et compacte, du quartz-hyalin prismé blanc opaque, de la houille feuilletée ; mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est un banc de marbre blanc veiné de rouge qui se montre à découvert près de la fontaine du Paradis; ce banc, qui s'étend sous la route, a été reconnu lors des travaux de terrassement. La terre végétale, essentiellement argileuse, repose sur le roc ; elle a dix pouces de profondeur dans les parties les plus productives.

AGRICULTURE : On récolte sur ce terroir du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, de la vesce, du trèfle, du foin, et des légumes. Il s'y trouve quelques parcelles de terrains destinés à la culture du houblon. — Prairies et pâturages d'un faible rapport. — Potagers et vergers entretenus avec soin. La ville est entourée de plusieurs masses de bois taillis et futaie ; cette dernière se compose de hêtres, chênes, frênes, charmes et bouleaux ; l'essence des taillis consiste en charmes, platanes, saules, aunes et coudriers. Il y a une sapinière. — Quelques pépinières. — Oseraies et aunaies. Le terrain est cultivé aussi bien que le comportent les localités ; quelques parties incultes ne sont susceptibles d'aucune amélioration. — Élèves de chevaux pour l'agriculture.

POPULATION : Deux mille huit cent vingt-cinq habitans.

HABITATIONS : La ville de Fontaine-l'Évêque est assez bien bâtie ; jadis fortifiée, elle n'offre plus que quelques débris de ses anciens remparts. — Une église et quatre écoles.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La clouterie est une des principales branches d'industrie. On trouve sur ce territoire plusieurs carrières de pierre bleue et fours à chaux, une platinerie, une raffinerie de sel, trois brasseries, quatre distilleries, deux tanneries, deux moulins à huile et deux moulins à blé. Il se fait à Fontaine-l'Évêque un commerce assez considérable de clous, de fer, de pierre à bâtir et de chaux.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Binche à Charleroy traverse la partie méridionale du territoire, à peu de distance de la ville. On communique encore avec les environs par des chemins vicinaux qui sont difficilement praticables pendant l'hiver.

HISTOIRE : Cette ville appartenait anciennement aux abbés de Lobbes ; elle ne prit le nom de l'*Évêque* que dans le 13e siècle, quand Godefroid, seigneur de Fontaine, parvint à l'évêché de Cambrai en 1219; et, selon d'autres, lorsque son neveu Nicolas de Fontaine y fut promu en 1251. Cette petite ville a été long-temps un sujet de contestation entre les comtes de Hainaut et les princes de Liége pour la souveraineté, de sorte qu'elle était dans une espèce d'indépendance. Les Autrichiens tranchèrent la difficulté en s'emparant de la ville en 1757. Les Liégeois se plaignirent hautement, mais les Autrichiens s'y maintinrent.

FONTAINE-SAINT-HUBERT, ruisseau qui a sa source à Loverval.

FONTAINE-SAINT-MARC ou **FONTAINE-A-LA-CHAPELLE**, ruisseau qui arrose la commune de Peissant.

FONTAINE-VALMONT, commune du canton et à 3/4 de lieue E. de Merbes-le-Château, de l'arrondissement et à 6 lieues 1/2 O. de Charleroy, et à 6 lieues 1/2 S. E. du chef-lieu de la province.

Elle touche au N. aux communes de Labuissière, Ragnée et Sars-la-Buissière, à l'E. à celles de Leers-Fosteau, Ragnée et Strée, au S. aux territoires de Thirimont et Montignies-Saint-Christophe, et à l'O. à celui de Hantes-Wiheries.

Cette commune se compose de son chef-lieu et de plusieurs dépendances : Dasans-peine, Culot-du-Bois, Fontaine-Haute, Loge et Sattalart.

HYDROGRAPHIE : La Sambre sépare la commune de celle de Labuissière. Le ruisseau de Fontaine-Haute traverse le territoire, y active un moulin à blé et sert à l'irrigation des prés. — Un petit étang ou réservoir pour l'usine.

SOL : Inégal, sillonné de coteaux en pente roide. Le calcaire compacte y est en exploitation ; cette localité offre aussi de la chaux carbonatée laminaire et du quartz-hyalin prismé blanc opaque. Une argile végétale d'une grande profondeur forme la base des meilleures terres arables.

AGRICULTURE : Ce terroir produit du froment, du seigle, de l'escourgeon, de l'avoine, du lin, du colza ; ces deux dernières cultures ne sont pas suivies. Les prés abondent en foins. Il y a des prairies artificielles composées de trèfle et de luzerne. On trouve à la proximité des métairies de bons pâturages, enclos de haies. Les vergers sont assez bien garnis d'arbres fruitiers. Un sixième de la surface totale est couvert de taillis et futaie, mêlés de chênes, bouleaux, charmilles et coudriers ; les taillis sont bien peuplés et s'exploitent en coupes réglées dans une période de seize ans. Ce terroir est fertile et cultivé avec soin. On y compte huit fermes. Le recensement de 1829 a donné: quatre-vingt-dix chevaux, quarante-six poulains, cent cinquante-deux bêtes à cornes, trente-cinq veaux, vingt-cinq porcs, mille cinq cent cinquante moutons. Les cultivateurs emploient tous les moyens propres conserver et à améliorer la race de leurs chevaux.

POPULATION : Cinq cent seize habitans.

HABITATIONS : La commune renferme quatre-vingt-douze maisons, dont soixante-dix environ sont comprises dans le chef-lieu. Il y a une église et une école primaire. — Résidence d'un artiste vétérinaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Extraction de la pierre calcaire. Il y a un four à chaux ; un maréchal ferrant, un charron et un tonnelier.

ROUTES ET CHEMINS : Cinq chemins vicinaux communiquent avec les environs ; ils sont ordinairement très-mauvais en hiver et dans les temps pluvieux.

FONTENELLE, dépendance de la commune de Nalinnes.

FONTENOY, commune du canton et à 1/3 de lieue N. E. d'Antoing, de l'arrondissement et à 1 lieue 2/3 S. E. de Tournay, et à 9 lieues O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Gaurain-Ramecroix, à l'E. par celle de Vezon, au S. et au S. E. par le territoire de Maubray, au S. O. par celui de Peronnes, et à l'O. par la commune d'Antoing.

Cette commune se compose de son chef-lieu et du hameau de Burgeon.

HYDROGRAPHIE : Le territoire est arrosé par le ruisseau de la Fontaine-de-Queniau ou de Quesniaux.

SOL : Surface unie, légèrement inclinée vers le S. La terre végétale a dans certains endroits dix-huit pouces de profondeur ; elle repose assez souvent sur un lit d'argile compacte.

AGRICULTURE : Le terroir produit du froment, du seigle, de l'escourgeon, de l'avoine, des féveroles, du trèfle; du foin, du colza, des pommes de terre, des navets, et diverses espèces de plantes potagères et légumineuses. Les prairies, et les pâturages sont disséminés sur la surface du terri-

toire; le gazon forme la principale culture des vergers, qui renferment une assez belle plantation de pommiers, poiriers, cerisiers et noyers. — Vingt bonniers de taillis peuplés d'aunes, frênes et bois blancs; leur coupe est réglée à treize ans. Ce terroir reçoit en général une culture très-soignée. On comptait, en 1830, trente-un chevaux, sept poulains, cent cinquante-trois bêtes à cornes, dix veaux, six porcs, cent-vingt-cinq moutons.

POPULATION : Six cent-soixante-dix-huit habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme cent dix-huit maisons, une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans s'adonnent exclusivement à l'agriculture; ils transportent leurs denrées au marché de Tournay. On y trouve trois apprêteurs de laine et un marchand de bétail.

ROUTES ET CHEMINS : Le grand chemin de Mons à Tournay, et plusieurs chemins vicinaux, parcourent le territoire.

HISTOIRE : Fontenoy est célèbre par la sanglante bataille qui y fut livrée le 11 mai 1745, entre les Français, commandés par Louis XV et le maréchal de Saxe, et les Autrichiens, Hollandais et Anglais réunis, sous les ordres du duc de Cumberland, du prince de Waldeck et du comte Kœnisegg. Pour sauver la ville de Tournay, le duc de Cumberland était obligé de livrer une bataille : l'armée française était rangée sur une éminence, ayant la ville d'Antoing à droite, un bois à gauche, et en face, le village de Fontenoy. Cette position avantageuse n'effraya point le jeune duc. Les Alliés attaquèrent les retranchemens sur les deux heures du matin, et obtinrent d'abord des avantages. La victoire se déclara en leur faveur pendant près d'une heure. Le maréchal de Saxe, attaqué de la dangereuse maladie dont il mourut dans la suite, parcourut les rangs en litière; ayant rassuré les soldats et par ses gestes et par ses discours, il jouit bientôt du succès de ses exhortations : quelques phalanges ennemies reculèrent; de toute l'armée des Alliés, les Anglais seuls, aguerris par de longues campagnes, soutinrent l'effort des Français victorieux : formés en bataillon carré ils s'avancèrent avec intrépidité; l'artillerie française foudroya trois côtés à la fois de ce corps; enfin la maison du roi renversa cette phalange que l'on croyait inébranlable. Dans cette bataille mémorable les Alliés perdirent au moins quinze mille hommes; le duc de Grammont y fut tué.

FONTIGNY, dépendance de la commune de Ransart.

FORCHIES, ruisseau. *Voy.* HABLONS.

FORCHIES-LA-MARCHE, commune du canton et à 3/4 de lieue N. de Fontaine-l'Évêque, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/4 O. de Charleroy, et à 6 lieues 2/3 E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Trazegnies, à l'E. par celle de Dampremy, au S. par le territoire de Fontaine-l'Évêque, et à l'O. par celui de Piéton.

Cette commune se compose de son chef-lieu et de quatre dépendances : Trieux, Mouligneau, Coron-des-Bois, les Bancs.

HYDROGRAPHIE : Elle est arrosée par le ruisseau de Hablons ou de Forchies qui y prend sa source; ce cours d'eau fertilise quelques prés et donne le mouvement à un moulin à blé. Il y a plusieurs petits étangs.

SOL : Terrain plat et uni, incliné légèrement vers Fontaine-l'Évêque; il fait partie du bassin houiller de Charleroy, la superficie arable offre sur le plus grand nombre de points une argile rougeâtre, assise sur le schiste; il est des terres qui se composent d'un sable humide et compacte, mêlé de rocaille; ce sont des biens communaux ou des bois essartés qui ne sont livrés à la culture que depuis une époque peu reculée.

AGRICULTURE : Les principales productions du sol sont le froment, le méteil, le seigle, l'orge, l'avoine, la vesce, le trèfle. Le foin qu'on dépouille dans les prés est de mauvaise qualité. On y trouve quelques pâturages clos de haies. Les cultivateurs récoltent dans leurs potagers ce qui est nécessaire à leur consommation. Les

vergers sont garnis de pommiers, de poiriers, et de cerisiers. Le bois de la Marche, qui appartient à M. de Brancas, offre un mélange de taillis et futaie; cette dernière, peu nombreuse, consiste en chênes, frênes, bouleaux, trembles, charmes et hêtres; le taillis est peuplé en outre de coudriers, d'aunes et de saules; on l'aménage tous les quatorze ans. La culture des terres est traitée avec soin; il n'y a d'inculte qu'une partie peu considérable de biens communaux qui n'est pas susceptible d'être exploitée avec succès. On y fait quelques élèves en chevaux pour les besoins agricoles.

POPULATION : Neuf cent deux habitans.

HABITATIONS : Il y a une église et une école primaire. L'antique château de la Marche n'offre rien de remarquable.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Indépendamment de l'industrie agricole, la clouterie utilise un grand nombre de bras dans cette commune; ces cloutiers livrent les produits de leur industrie aux marchands de Fontaine-l'Évêque qui leur fournissent la matière première. — Un moulin à blé.

ROUTES ET CHEMINS : Le territoire est entrecoupé par un assez grand nombre de chemins vicinaux.

FOREST, commune du canton et à 1 lieue 1/2 O. de Frasnes, de l'arrondissement et à 3 lieues 3/4 N. E. de Tournay; à 10 lieues N. O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Cordes, à l'E. par celle d'Anvaing, elle touche, au S., aux territoires de Thimougies (canton de Leuze) et Quartes (canton de Celles); et à l'O. à ceux de Velaines et Popuelles (même canton).

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé sur une élévation, dans la partie N. du territoire, et de quatre dépendances : Artimon, Elmotte, Mortagne, et Preys ou Prays.

HYDROGRAPHIE : Plusieurs petits cours arrosent le territoire; le ruisseau de Dur-Maillet la traverse du S. à l'E. Ils servent tous à l'irrigation des prés et tarissent le plus souvent en été.

SOL : Le terrain est irrégulier, surtout au N. et à l'E., où sa surface est très-montueuse; on y distingue deux collines assez fortes : l'une est à peu de distance de l'église, l'autre avoisine le moulin du Caillas; entre ces deux éminences, et au S. et à l'O. du territoire, se trouvent de belles plaines inclinées en pente douce. Les terres arables forment quatre classes distinctes : la première offre une argile douce et friable, de couleur roussâtre, de sept à huit pouces de couche végétale. Cette terre, d'une culture facile, produit principalement du froment, du méteil, de l'avoine, du lin, du trèfle, et ne repose que la sixième année. Les terres de la seconde classe sont argileuses, moins profondes, mais plus compactes et plus humides que la précédente; elles donnent les mêmes productions quoiqu'en moindre quantité, et restent en jachères après quatre années de culture. On distingue dans la troisième classe, une argile mêlée de rocaille, trop humide et trop dense, de quatre à cinq pouces de couche végétale; ce terrain recouvre un fond de glaise dont la compacité empêche l'infiltration des eaux; on le cultive en froment, méteil et féveroles, pour le laisser reposer la quatrième année. La dernière classe se compose d'un sol sablonneux et caillouteux, rempli de sources; la couche végétale n'a guère que la profondeur d'un labour et repose sur un lit de glaise, qui ne se laisse point pénétrer par les eaux et entretient cette terre dans un état constant d'humidité nuisible à la végétation; on y recueille du froment et des pommes de terre, et les jachères ont lieu après la seconde récolte.

AGRICULTURE : Le terroir produit du froment, du seigle, du méteil, de l'avoine, des féveroles, du foin, du trèfle, du colza, du lin, du houblon, des pommes de terre, des légumes et des fruits. La nature du sol n'est point favorable à la culture du colza. Les prés, divisés en parcelles de huit à dix bonniers chacune, sont disséminés dans les champs d'Elmotte et de Rigonsart, et dans les environs du ruisseau de Dur-

Maillet ; le foin qui en provient est abondant et d'assez bonne qualité. Il y a des pâturages, à proximité des métairies : ce sont ordinairement des enclos de haies, entretenus avec beaucoup de soin et destinés à l'engrais du bétail. — Jardins potagers et vergers ; ces derniers offrent les pommier, les poiriers, et les cerisiers. — Deux parcelles de bois taillis composés d'aunes, de trente-six perches soixante aunes de superficie. La culture des terres est assez bien traitée. Les exploitations sont en grande moyenne et petite tenue. — Quelques fermes. — Élèves de chevaux pour la culture, de gros et menu bétail : il y a deux nombreux troupeaux de moutons.

POPULATION : Neuf cent quarante six habitans.

HABITATIONS : On compte quinze à vingt maisons dans le chef-lieu ; les hameaux ne comprennent que quelques fermes et habitations de petits ménagers. Il y a une église. On remarque la maison de campagne de M. le baron Dussart ; elle est construite à la moderne ; l'intérieur, quoique peu vaste, présente une distribution très-régulière, et les alentours en font un séjour très-agréable en été.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il s'y fait un petit commerce de productions agricoles, de bétail et de laitages. Les habitans s'occupent, en partie, au tricot de bas pour les marchands de Leuze ; en hiver, ils se livrent au filage et au tissage du lin et vont exposer le produit de leur industrie au marché de Renaix (Flandre-Orientale). — Deux moulins à farine, mûs par vent, dont un porte le nom de Caillas ; une brasserie, composée d'une chaudière, d'une cuve et d'un réfrigérant : cette usine, qui manque souvent d'eau, peut à peine produire annuellement quatre ou cinq brassins de bière commune, pour la consommation locale.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune grande route ne traverse le territoire. On y compte deux chemins vicinaux ; ceux-ci, quoique bien entretenus, sont difficiles à exploiter pendant l'hiver et dans les temps pluvieux.

FOREST, dépendance de la commune de Hoves.

FORESTEAU, ou SORATEAU, dépendance de la commune de Moustier.

FORGE-DE-LOMPRET, dépendance de la commune de Lompret.

FORGE-DE-RANCE, dépendance de la commune de Chimay.

FORGE-DES-HAIES, dépendance de la commune de Baileux.

FORGE-DE-VIRELLES, dépendance de la commune de Virelles.

FORGE-DE-ZONE, dépendance de la commune du Mont-sur-Marchienne.

FORGE-DU-PONT-SAINT-NICOLAS. dépendance de la commune de Baileux.

FORGE-DU-PRÉ-BRULARD, dépendance de la commune de Baileux.

FORGE-FÉRONVAL, dépendance de la commune de Bossu-lez-Walcourt.

FORGE-CUQUENY, dépendance de la commune de Renlies.

FORGE-GÉRARD, dépendance de la commune de Momignies.

FORGE-JEAN-PETIT (LA), dépendance de la commune de Baileux.

FORGE-JEAN-PETIT (LA), dépendance de la commune de Chimay.

FORGE-PHILIPPE (LA), dépendance de la commune de Chimay.

FORGE-PHILIPPE, dépendance de la commune de Seloignes.

FORGES, commune du canton et à 1/2 lieue S. de Chimay, de l'arrondissement et à 10 lieues S. de Charleroy, et à 13 lieues 1/2 S. S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N., au S. et à l'O. par le territoire de Chimay, et à l'E. par celui de Bourlers.

Cette commune se compose de son chef-lieu et du hameau de Vieux-Gaucher.

HYDROGRAPHIE : Un petit affluent de l'Eau-Blanche circule sur le territoire ; il y alimente quatre étangs qui servent de réservoirs à deux moulins à blé.

SOL : Le village est situé en partie sur une éminence et en partie dans un fond. Le terrain, schisteux sur les hauteurs, offre l'argile dans les plaines et devient

marécageux dans les vallons; il recouvre sur divers points le calcaire coquillier, que l'on exploite. Le fer oxidé y est très-abondant; on l'exploiterait avec fruit, si l'eau ne venait à chaque instant submerger les travaux. On y extrait aussi de l'argile plastique.

AGRICULTURE : L'épeautre, le seigle, le méteil, le trèfle, les pois et les fèves sont les principales productions du sol. Fourrages peu abondans, mais de bonne qualité. On y cultive beaucoup de pommes de terre; celles-ci réussissent mieux dans les terrains schisteux que dans les autres terres arables. Les potagers fournissent des choux, des carottes, des navets, des pois, des haricots, etc. On y recueille une grande quantité de cerises; le pommier, le poirier et le prunier sont moins productifs. Bois communaux peuplés de chênes, hêtres, charmes, coudriers, bouleaux et bois blancs; futaie sur taillis. Leur coupe a lieu tous les vingt ans. En 1829, on a abattu pour une somme de mille trois cent quatre-vingt-quatre florins cinquante cents; et cent vingt cordes de bois, de cent quatre-vingt-douze pieds cubes, d'une valeur de neuf cents florins ont été réparties parmi les habitans. Le chêne est employé aux constructions. Il y a une ferme. Il est peu de localités où les propriétés soient aussi bien réparties qu'à Forges : presque tous les chefs de famille sont propriétaires de deux ou trois bonniers. — Assolement triennal avec jachères. Fumier, chaux et cendres de mer pour engrais. Le prix moyen du labourage d'un bonnier est de seize florins. On comptait, en 1830, trente-trois chevaux, douze poulains, deux cent cinquante-deux bêtes à cornes, cinquante-quatre veaux, vingt porcs et trois cents moutons. Les cultivateurs élèvent aussi des poules, des oies et des canards. Quelques ruches d'abeilles. Le gibier consiste principalement en sangliers, chevreuils, lièvres, lapins, cailles, perdrix et alouettes; on prend beaucoup de grives au lacet dans les bois environnans, qui servent de retraite à quelques loups. Les étangs nourrissent des carpes, des brochets, des perches, des tanches et des poissons blancs. Les écrevisses abondent dans les cours d'eau. — Beurre et fromage très-recherchés.

POPULATION : Cinq cent quatre-vingt-neuf habitans; deux cent quatre-vingt-dix-neuf hommes, deux cent quatre-vingt-dix femmes; parmi lesquels on compte cent treize célibataires du sexe masculin et cent huit du sexe féminin. Il y a eu, en 1829, douze naissances dont neuf garçons et trois filles, et huit décès dont deux hommes et six femmes. Deux mariages par année.

HABITATIONS : Cette commune contient une ferme, cent quatorze habitations rurales et quatre cabanes; la majeure partie est construite en pierres, couverte en chaume et disséminée. Il y a une église, quatre chapelles, et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a neuf fabriques de poterie de terre; elles fabriquent annuellement pour une valeur de trente mille francs; la poterie marbrée de Forges est très-renommée; on ne l'imite ailleurs que très-imparfaitement. Il y a aussi une brasserie dans laquelle on confectionne par année cent trois mille deux cents litres de bière brune; quarante-sept mille trois cents litres sont consommés sur les lieux. Un moulin à bocarder les scories, deux moulins à farine, dont un est mû par vent; un maréchal ferrant et un tonnelier. Les cultivateurs fréquentent le marché de Chimay où ils transportent du beurre, du fromage, des fruits et surtout une grande quantité de cerises. Le commerce de la poterie souffre beaucoup par suite des droits excessifs auxquels cette marchandise est soumise à son entrée en France. Beaucoup d'habitans exercent la profession de maçons, plafonneurs, scieurs de bois, forgerons, couvreurs.

ROUTES ET CHEMINS : Forges communique par des chemins de terre avec Chimay, Couvin, Signy et Rocroy; ces chemins vicinaux sont peu praticables en hiver. Il y a un pont en pierre et deux ponts en bois.

FORRIÈRES, dépendance de la commune de Courcelles.

FORZEAU, dépendance de la commune de Templeuve.

FOSSES, dépendance de la commune de Petit-Rœulx.

FOSTEAU, ruisseau qui prend sa source sur le territoire de Leers-Fosteau.

FOUCAUMONT, dépendance de la commune de Ligne.

FOUCAUMONT, dépendance de la commune de Villers-Saint-Amand.

FOULENG, commune du canton et à 2 lieues 1/3 N. E. de Chièvres, de l'arrondissement et à 5 lieues N. de Mons.

Bornée au N. par la commune de Silly (canton d'Enghien), à l'E. par celle de Thoricourt (même canton); elle touche, au S. et à l'O, au territoire de Gondregnies.

Elle se compose de son chef-lieu et de quelques maisons éparses.

HYDROGRAPHIE : Aucun cours d'eau n'arrose le territoire. Il y a un étang.

SOL : Le terrain offre une surface assez unie; mais l'inclinaison des plaines est plus ou moins sensible. Les terres arables, forment quatre classes distinctes : la première est argileuse, douce et friable, sur fond de même nature, de douze pouces environ de profondeur, cultivée principalement en céréales, colza, trèfle et lin. Dans la deuxième classe, c'est une argile rougeâtre et humide, qui recouvre un sol analogue, mais plus compacte et plus humide. La troisième se compose d'une terre végétale, et légère qui provient d'anciens bois défrichés; cette terre a six pouces de profondeur et produit du méteil, de l'avoine, des pommes de terre, et quelquefois de la chicorée. La quatrième comprend aussi des terrains déboisés, que l'on vient de réduire en culture : une argile jaunâtre, sèche et très-légère caractérise ces terres qui offrent les mêmes productions que celles de la troisième classe.

AGRICULTURE : Ce terroir produit du froment, du seigle, de l'escourgeon, de l'avoine, des féveroles, du trèfle, du foin, du colza, du lin, de la chicorée, des pommes de terre, des légumes et des fruits. Les prés sont disséminés sur divers points du territoire; le foin qui en provient est abondant et de bonne qualité. Il y a aussi beaucoup de pâturages, clos de haies vives. — Jardins cultivés en gros légumes, en partie, plantés d'arbres fruitiers. — Vergers peuplés de pommiers et de poiriers. On y trouve un petits bois taillis mêlé de futaie, de la contenance de neuf bonniers environ : l'essence des taillis consiste en chênes, coudriers et aunes; la futaie se compose de chênes, de coudriers et d'aunes. Le sol est exploité avec soin, en grande, moyenne et petite tenue. Quelques fermiers cultivent les terres de la première classe sans interruption; un plus grand nombre les laissent en jachères une année sur neuf; l'assolement est quinquennal pour la deuxième classe, et triennal pour les autres. On y élève des chevaux pour la culture, et du bétail. — Beurre. — Fréquentation des marchés d'Ath et de Mons.

POPULATION : Cinq cent trente-quatre habitans.

HABITATIONS : La majeure partie est disséminée et d'une construction peu régulière. Cette localité n'offre de remarquable que le château de M. le comte Dauxhy; il est assez vaste et bâti à la moderne.

COMMERCE ET INDUSTRIE : On porte aux marchés d'Ath et de Mons le surplus de la consommation en productions agricoles. beurre et menues denrées. Il s'y fait aussi un petit commerce de bétail. — Un moulin à farine, mû par vent.

ROUTES ET CHEMINS : La commune est traversée par quatre chemins vicinaux qu'on exploite difficilement en hiver et dans les temps pluvieux, quoiqu'ils soient bien entretenus.

FOUR-A-VERRE, dépendance de la commune d'Erpion.

FOURBECHIES, dépendance de la commune de Froid-Chapelle.

FOURBEISSART, dépendance de la commune de Lessines.

FOURCROIX, dépendance de la commune de Blandain.

FOUR-MALOT, dépendance de la commune de Momignies.

FOURNEAU-PHILIPPE, dépendance de la commune de Chimay.

FOURNEAU-PHILIPPE, dépendance de la commune de Momignies.

FOURNES, dépendance de la commune de Blandain.

FOURNES, dépendance de la commune de Bleharies.

FOURNETTE, dépendance de la commune de Leers-Nord.

FOURNILS (DES), ruisseau qui arrose la commune de Marche-lez-Écaussinnes.

FOURQUE-PÈRE, dépendance de la commune d'Ellezelles.

FRAMBUIS. *Voy*. Fimbuis.

FRAMERIES, commune du canton et à 1/3 de lieue E. de Pâturages, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/3 S. S. O. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Cuesmes, à l'E. par celles de Noirchain et Genly; elle touche au S. aux territoires de Sars-la-Buissière et Genly, et à l'O. à celui de Pâturages.

Ses dépendances sont le hameau de la Bouverie, la Ferme-du-Temple et la Ferme de-Fleignies.

Hydrographie : Quelques ruisseaux serpentent sur le territoire; ils sont souvent à sec en été.

Sol : La surface de cette commune est plate au N., à l'E. et au S.; très-inégale à l'O., surtout dans le hameau de la Bouverie qui est entrecoupé de haies, de ravins et de fossés, et peut être cité comme l'un des endroits de la province le plus irrégulièrement bâti. Le sol, de nature argileuse et calcaire, renferme de la houille feuilletée. La couche végétale varie de cinq à douze pouces de profondeur.

Agriculture : Les productions consistent en froment, méteil, seigle, escourgeon, avoine, colza, lin, féveroles, trèfle, foin, luzerne, sainfoin, légumes et fruits. — Élèves de chevaux pour l'agriculture, de bêtes à cornes et de moutons. — Fréquentation du marché de Mons.

Population : Sept mille neuf cent quarante-quatre habitans.

Habitations : On y compte neuf cent soixante et une maisons. Le chef-lieu, dans lequel se trouvent agglomérées un grand nombre d'habitations, offre l'aspect d'un bourg. Il y a quatre écoles primaires.

Commerce et industrie : Frameries possède des corderies très importantes, cinq brasseries, une distillerie, une raffinerie de sel, un moulin à huile, activé par un manége, cinq moulins à farine mûs par le vent et un four à chaux pour l'amendement des terres. L'agriculture et l'extraction du charbon sont les principales ressources des habitans. Les houillères qui existent sur le territoire et dans les environs occupent un grand nombre de bras

Routes et chemins : Cette commune n'est traversée par aucune grande route; mais il s'y trouve plusieurs chaussées construites par les exploitans des houillères, ce qui rend les communications très-faciles. Il y a en outre cinq chemins vicinaux.

FRANÇOIS (SAINT), dépendance de la commune de Farciennes.

FRANÇOIS (SAINT) dépendance de la commune de Thuin.

FRANQUIÉ, dépendance de la commune de Rebaix.

FRANQUIER, dépendance de la commune de Wannebeck.

FRASIES, dépendance de la commune de Grandrieux.

FRASNES-LEZ-BUISSENAL, commune et chef-lieu de canton, de l'arrondissement et à 4 lieues 1/2 N. E. de Tournay, et à 9 lieues N. O. de Mons.

Elle est bornée au N. par les communes de Saint-Sauveur et Ellezelles (cette dernière du canton de ce nom), à l'E. par Buissenal, au S. par Moustier, à l'O. par Hacquegnies, et au N. O. par Ellignies-lez-Frasnes et Anvaing.

La commune se compose de son chef-lieu, situé dans un fond, à l'extrémité méridionale, et de trente-trois dépendances. Bas-Forest, Belle-Eau, Beutigies, Blue-

Rieu, Bourliquet, Brunculot, Bruyère-de-Leurmont, Contre-Pré, Croisette, Crottière, Delfosse, Ellignies, Favarte, Ferme-de-l'Héral, Ferme-du-Grand-Pierre-Pont, Ferme-de-Grand-Champ, Ferme du Petit-Pierre-Pont, Firmins, Fluquières ou Fruquières, Grandrieux, Grinquier, Grippé, Hoquenne, Houssière, Lussignies, Marais d'Ergies, Monceau, Monts, Pironche, Saint-Roch, Sondeville, Welz.

HYDROGRAPHIE : Ce terroir est arrosé par plusieurs cours d'eau : le principal est le Ronne ou Rhône : cette petite rivière, formée par la réunion des eaux qui jaillissent dans les parties montueuses et boisées au N., longe la commune vers Buissenal à l'E., et après une légère déviation, sert ensuite de limite partielle vers Hacquegnies, à l'O. Ces divers cours d'eau fertilisent quelques prés : en été ils tarisent souvent. Un bras du Ronne fait mouvoir un moulin à farine; il y a quelques viviers.

SOL : L'aspect du territoire est généralement montueux. Des coteaux rapides sillonnent à peu près la moitié de la superficie. La partie la plus déprimée est celle que l'on désigne au N., sous la dénomination des *monts*. L'argile, la glaise proprement dite, le sable et la rocaille forment le fond du sol. La section de terrain la plus productive est resserrée dans un petit espace autour du chef-lieu. Le sol s'appauvrit à mesure qu'on avance vers le hameau des Monts; cette dernière localité est la plus aride, et il faut toute l'activité des cultivateurs pour retirer quelques produits de ce terrain ingrat dont la nature se rapproche beaucoup de celui des bruyères. Quoi qu'il en soit, on a partagé la surface arable en cinq classes : la première se compose d'une terre argileuse, jaunâtre, assez compacte, de dix à douze pouces de couche végétale, sur fond semblable, mais de plus de consistance; on y cultive diverses espèces de céréales, plantes oléagineuses et fourragères et du lin. Deux variétés principales caractérisent la seconde classe : l'une est argileuse, douce, assez friable, de sept à huit pouces de profondeur, et recouvre un terrain de même nature, l'autre offre une argile un peu plus compacte, aussi profonde, sur fond analogue; ces terres, quoique moins fertiles, donnent les mêmes produits que celles de la première classe, et ne restent point en jachères. La troisième présente deux espèces de terre : l'une est légère, sablonneuse, caillouteuse et repose sur le sable; l'autre, de nature argileuse, est très-forte et recouvre la glaise; elles ont quatre à cinq pouces de profondeur; les terres légères produisent du seigle, de l'avoine et des pommes de terre; les terres fortes sont ensemencées en froment, avoine et trèfle; on les met en jachères la quatrième ou la cinquième année. Deux variétés constituent également la quatrième classe : la première est en grande partie sablonneuse et sèche, sur fond de sable; la seconde se compose d'une argile trop humide, qui se rapproche de la glaise et repose sur un sol glaiseux; enfin, la cinquième classe est formée de terrains secs et brûlans, sablonneux et rocailleux, et de terres glaiseuses fortement inclinées, assises sur la glaise ou sur un sable rougeâtre; ces terrains, naguère incultes, rentreraient promptement dans leur état primitif, si le moindre relâchement était apporté à leur culture, qui requiert des soins infinis.

AGRICULTURE : Les principales productions sont : le froment, le seigle, le méteil, l'avoine, les féveroles, le trèfle, le foin, le colza, le lin, les pommes de terre, les navets, les carottes, et les diverses espèces de plantes légumineuses et potagères. — Pommes, poires, cerises, noix, etc., en assez grande quantité. La majeure partie des prés sont arrosés par le Ronne, quelques métairies offrent de gras pâturages, clos de haies. On trouve dans le chef-lieu des jardins cultivés avec soin et garnis d'arbres fruitiers. Les vergers sont plantés de pommiers, de poiriers, de cerisiers et de noyers. Deux onzièmes environ du territoire composent les propriétés boisées; ces dernières consistent en taillis mêlés de futaie, essence de chênes, charmes, cou-

driers, bois blancs et autres; on les exploite en coupes réglées tous les onze ans. On y rencontre aussi beaucoup d'arbres forestiers épars, tels que hêtres, chênes et saules : le chêne et le hêtre sont employés aux constructions. Il y a aussi trois bonniers de broussailles. La culture des terres est traitée avec soin. On y remarque plusieurs fermes. Quant au mode de culture, le seigle ou le méteil succède ordinairement au froment, le trèfle au seigle, le froment aux féveroles, les féveroles ou le lin à l'avoine, le froment ou l'avoine aux pommes de terre. Après le seigle et le lin, on fait la même année une récolte de navets. Les engrais en usage sont le fumier, la chaux et les cendres. On donne vingt-huit florins pour le labourage d'un bonnier de terre. — Élèves de chevaux pour l'agriculture, de bêtes à cornes, de porcs, de moutons, de diverses espèces de volaille, telles que poules, canards. — Quelques vaches. — Peu de menu gibier. — Laine, beurre, fromage.

POPULATION : Deux mille deux cent quatre-vingt-seize hommes, deux mille deux cent quatre-vingt-quatre femmes, total : quatre mille cinq cent quatre-vingts habitans. Il y a eu, en 1829, cent quarante naissances et cent quarante-neuf décès.

HABITATIONS : Le chef-lieu forme un groupe d'environ cent soixante maisons plus ou moins bien construites; les hameaux se composent, en général, de maisons de fermes, et de quelques habitations occupées par de petits ménagers; le plus grand nombre offrent une construction assez régulière. Il y a une église, une école primaire, une société philharmonique composée de trente membres, et une société littéraire connue sous le nom de *Société de l'Amitié*. On remarque dans cette localité les restes de l'ancien château Desmottes que Charles-Quint a habité en 1546; ce château est aujourd'hui converti en ferme.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les principaux objets de commerce sont les diverses productions du sol, telles que les céréales, les fourrages, les légumes et les fruits; on vend aussi du bétail et de la volaille. Quelques fermiers livrent au commerce les chevaux qu'ils ont pris soin d'élever pour l'étranger. Cette commune renferme quinze fabriques de bas de laine, trente fabriques de toiles de lin qui emploient trente-six métiers à tisser, trois autres où l'on confectionne des serges au moyen de quatre métiers, neuf moulins à farine dont un mû par eau et huit par vent, trois brasseries dont la principale contient deux chaudières, une cuve matière et un réfrigérant, et fabrique annuellement quinze à dix-huit brassins de bière commune pour la consommation locale; deux raffineries de sel composées d'un seul poêle, une tannerie avec quatre fosses à tan; cinq charrons, neuf menuisiers et charpentiers.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient un marché, le vendredi de chaque semaine, et deux foires par an : l'une, le premier vendredi de carême; l'autre le premier mardi après l'Ascension.

ROUTES ET CHEMINS : Trois grands chemins traversent la commune : le premier venant d'Ellezelles est en partie pavé; il coupe le bourg et va rejoindre la grande route de Leuze à Renaix; le second, moins fréquenté, porte le nom de chemin d'Ath à Renaix; le troisième conduit de Frasnes à Ellignies et s'embranche avec la route de Leuze à Renaix. Ces moyens de communication sont quelquefois très-difficiles en hiver. Il y a six ponts et plusieurs ponceaux : On cite les ponts Royal, Planche-à-Latte, qui sont construits en briques et pierres, les ponts Périlleux et du Cloître, bâtis en briques et bois; ces quatre ponts avoisinent le bourg; on en trouve deux autres en briques au hameau de Contre-Pré; tels sont ceux que l'on désigne sous les noms de Renard et Mainvault.

FRASNES-LEZ-GOSSELIES, commune du canton et à 1 lieue 1/2 N. de Gosselies, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 N. de Charleroy; à 9 lieues 1/4 E. N. E. du chef-lieu de la province.

Bornée au N. par Baisy et Sart-Dame-Avelines (Brabant méridional), à l'E. par

Villers-Perwin, au S. par cette dernière commune et celle de Liberchies, et à l'O. par Rèves.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé à peu de distance de la grande route de Charleroy à Bruxelles, de trois hameaux qui sont : le Roue, le Grand-Marais et la Commune, de quatre fermes isolées et de quelques maisons éparses. Le hameau de Roue, situé sur la grande route, est assez étendu.

HYDROGRAPHIE : Un petit cours d'eau prend naissance sur le territoire et sert à l'irrigation de quelques prés. — Plusieurs abreuvoirs.

SOL : Le terrain est assez inégal, principalement à l'O. et au N. E. On remarque d'assez belles plaines sur quelques points; mais leur inclinaison est plus ou moins sensible. La nature des terres est très-variée: les parties argileuses sont les plus productives; à l'O. vers Rèves, au N. vers Sart-Dame-Avelines, et à l'E. vers Villers-Perwin, on rencontre une grande quantité de terres sablonneuses et rocailleuses. Les terres arables ont été divisées en quatre classes : première classe, argile tendre et friable, de couleur fauve et d'un labour facile ; couche végétale de huit pouces environ : ce terrain est propre à la culture des céréales et des plantes fourragères et repose rarement. La seconde classe offre deux variétés : l'une se compose d'un sol argileux, blanchâtre et trop tendre, situé dans un fond humide et froid ; l'autre est une terre argileuse, trop compacte et d'une culture pénible; ces terres ont la même couche végétale que celles de première classe, mais elles rapportent moins. La troisième classe comprend des terrains sablonneux et pierreux, généralement trop secs, de six pouces de couche végétale, ensemencés principalement en seigle, avoine, méteil, pommes de terre ; on y cultive peu de froment et de trèfle et point d'orge. La quatrième classe se compose de sables légers, secs et brûlans qui proviennent de landes défrichées ; leur couche végétale est de six pouces; ils produisent du seigle, des pommes de terre, un peu d'avoine et de luzerne et quelquefois du sarrasin ; on les laisse ordinairement reposer, la quatrième année, à défaut d'engrais que requiert ce sol ingrat.

AGRICULTURE : Les principales productions sont le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, les féveroles, la luzerne, le trèfle, le foin, le colza, le lin, les pommes de terre et autres légumes, et les fruits. On cultive quelquefois le sarrasin. Il y a une petite houblonnière de dix-huit perches quatre-vingts aunes d'étendue. La majeure partie des prés occupent les rives du ruisseau. Les pâtures, entourées de haies, sont bien entretenues. — Jardins clos de murs ou de haies. — Vergers plantés de pommiers et de noyers ; ces derniers en petit nombre. Un quarante-troisième environ de la superficie est couvert de bois taillis et futaie. Ces bois forment deux masses principales connues sous les noms de *Saucy* et de l'*Airalle :* dans la première, la futaie est peu touffue et consiste en chênes ; les taillis, d'une belle venue, sont peuplés de coudriers et de charmilles, et entremêlés d'aunes et de chênes ; on exploite ces taillis en coupes réglées de douze ans. Le bois de Saucy, à proximité de la grande route, est situé très-avantageusement pour les houillères de Charleroy et des environs. La deuxième masse ou le bois de l'Airalle offre une assez belle futaie, composée de chênes, de bouleaux et de hêtres; quelques chênes y ont soixante ans de croissance ; les essences des taillis sont le bouleau, le chêne et le coudrier. Le sol est exploité en grande, moyenne et petite tenue : il y a plusieurs fermes. — Élèves de chevaux pour la culture, de bêtes à cornes, de moutons dont il n'y a qu'un troupeau. — Laine, beurre et fromage.

POPULATION : Mille huit cent cinquante-neuf habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu comprend trois cent cinquante maisons. — Résidence d'un notaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Commerce agricole. — Exportation du bétail, et de quelques menues denrées. — Deux moulins

à farine mûs par vent ; deux brasseries dont une contient deux chaudières, trois cuves et un réfrigérant, l'autre a une chaudière, deux cuves et un réfrigérant ; deux distilleries dont la plus forte renferme une chaudière de la contenance de sept hectolitres, trois cuves matières de quatorze hectolitres, et trois autres cuves de sept hectolitres chacune ; un pressoir à huile activé par un manége ; deux petites tanneries qui comprennent ensemble trois fosses.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Charleroy à Bruxelles traverse la commune du N. au S. — Trois chemins vicinaux bien entretenus, mais impraticables en hiver.

FRASY, dépendance de la commune de Grandrieux.

FRAYÈRE ou **FROYÈRE**, dépendance de la commune d'Obigies.

FRENOIS, dépendance de la commune de Flobecq.

FROID-CHAPELLE, commune du canton et à 3 lieues S. S. E. de Beaumont, de l'arrondissement et à 8 lieues 1/2 S. de Charleroy, et à 11 lieues S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Renlies, au S. par celles de Chimay et Virelles ; elle touche à l'E. aux territoires de Barbençon et Clerfontaine, et à l'O. à celui de Rance.

Cette commune se compose de son chef-lieu, du hameau de Fourbechies et d'un grand nombre de dépendances : telles sont ; Champ-du-Four, Champ-de-Rance, Champ-de-Cholin, Camp-de-Sefagnes, Culot-des-Bois, Grattière, le Bosquet, Martinsart, Maladrie, la Cense, Cense-des-Fossés, Millombois, Ravet, Queue-de-Lorze et Saint-Pierre-l'Hermitage.

HYDROGRAPHIE : La rivière de Beaumont prend sa source sur le territoire ; elle coule du S. E. au N. Plusieurs petits cours d'eau naissent dans les bois ; ils tarissent presque tous en été. La rivière de Beaumont alimente un étang de quatorze bonniers de superficie, sur quatre aunes de profondeur ; cet étang sert de réservoir à un moulin à farine.

SOL : L'aspect de ce territoire est très-varié ; le chef-lieu est situé sur une éminence ; le hameau de Fourbechies occupe un fond. Des collines en pente abrupte coupent la majeure partie de la superficie. La plupart des plaines sont inclinées. Le terrain, de nature calcaire, schisteuse et argileuse, est froid et humide. On y a exploité, il y a soixante ans environ, dans la carrière dite *à Rock*, une variété de marbre connue sous le nom de *petit antique* : le fond est le noir brillant, parsemé de veines blanches. Ce terroir est peu productif ; l'épaisseur de la couche végétale varie de deux à cinq pouces.

AGRICULTURE : On récolte tous les ans quatre cent cinquante rasières de seigle, mille six cents d'épeautre, deux mille d'avoine et mille de pommes de terre. Les fourrages peuvent à peine suffire à la consommation locale. Chaque particulier recueille les légumes qui lui sont nécessaires. Il y a quelques vergers clos de haies ; on y cultive très-peu d'arbres fruitiers, à cause de l'âpreté du climat. Il y a environ trois mille bonniers de bois taillis, essence de chênes, charmes, coudriers, aunes et saules, surmontés d'une assez belle futaie de chênes, hêtres, bois blancs et bouleaux ; le chêne domine généralement. On coupe les taillis à l'âge de vingt ans. Le sol est exploité en petite tenue. — Assolement triennal et jachères. — Fumier, chaux et cendres de tourbe pour engrais : quatre-vingts bœufs et cent vingt-neuf chevaux sont employés aux travaux agricoles : le prix moyen du labourage d'un bonnier est de dix florins. On y élève des chevaux, des bêtes à cornes, des moutons. — Quelques ruches. Il y a des lièvres et des sangliers. Les forêts sont peuplées de renards. On y rencontre quelquefois des loups. L'étang nourrit des brochets ; on pêche des écrevisses dans les divers cours d'eau. — Laine et beurre.

POPULATION : Mille six cent dix-sept habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme

trois cent trente-quatre maisons construites en pierres grises, couvertes en paille et disséminées pour la majeure partie. Le chef-lieu offre un groupe de maisons assez belles. Il y a une église et deux écoles primaires.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Un grand nombre d'habitans s'occupent de l'exploitation des bois ; d'autres se livrent à la fabrication du salin. Il y a deux fabriques de salin, deux brasseries et un moulin à farine. On y compte en outre vingt métiers à tisser la toile de lin et dix à faire des bas ; ces derniers sont occupés par de petits particuliers qui travaillent pour le compte des fabricans de Sivry et des communes voisines. Le commerce de bois sciés, de douves et de fagots est très-important. On livre également au commerce par année trois cents toisons de laine et cent kilogrammes de beurre qui se vendent aux marchés environnans.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Mons à Chimay avoisine la commune. On y compte huit chemins vicinaux, impraticables en hiver.

FROIDE-FONTAINE, dépendance de la commune de Horrues.

FROIDMONT, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/3 S. O. de Tournay, à 12 lieues O. du chef-lieu de la province.

Bornée au N. par les territoires de Marquain et Orcq, à l'E. par ceux ce Willemeau et Tournay, au S. par Rumes, et à l'O. par Esplechin.

La commune est composée de son chef-lieu, situé à peu près au centre du territoire, et du hameau de Lacroix.

HYDROGRAPHIE : Elle est traversée de l'O. à l'E. par le Grand-Rieux; ce ruisseau, qui déborde rarement, fertilise quelques prés riverains. — Quelques étangs.

SOL : La surface du territoire est entrecoupée de coteaux, parmi lesquels on en distingue quelques-uns dont la pente est rapide. Une assez grande partie, provenant de bois défrichés, offre un sol humide et naturellement peu productif. Les terres arables forment trois classes : la première présente deux variétés caractérisées, ou par une terre végétale argileuse. de dix à douze pouces de profondeur, assise sur un sol argileux, ou par une argile tendre et friable, sur fond argileux ; l'une et l'autre sont favorables à la culture du froment, du seigle, de l'escourgeon, de l'avoine, du trèfle, de la luzerne, du colza et du lin ; elles ne reposent jamais. Dans la deuxième classe, on reconnait également deux espèces de terrain : elle offre, ou une couche végétale argileuse, de huit à neuf pouces d'épaisseur, qui recouvre une argile plus compacte ; ou une argile douce, sablonneuse, sur fond pareil. Quelques fermiers exploitent ces terres sans interruption; d'autres les assujétissent à l'assolement quinquennal. Un sol argileux, froid et humide, constitue la quatrième classe ; l'épaisseur de la couche végétale est de sept à huit pouces. Ce terrain repose en quelques endroits sur un sol analogue; dans d'autres il recouvre la terre glaise. Les productions agricoles, affectées à cette classe de terrains, sont le seigle, l'avoine, le trèfle et la pomme de terre. Leur mode de culture est l'assolement quadriennal.

AGRICULTURE : Ce terroir produit du froment, du seigle, de l'escourgeon, de l'avoine, des féveroles, du trèfle, de la luzerne, du colza, du lin, des pommes de terre, des légumes et des fruits. On n'y rencontre que quelques mauvais prés. La culture des légumes et des arbres fruitiers est assez bien soignée; les jardins sont entourés de murs ou clos de haies. On trouve dans les vergers des pommiers et des poiriers d'une belle venue. Les bois qui existaient dans la commune ont été défrichés. Il y a une petite aunaie et quelques bois d'agrément. Le sol, comparé à celui des autres communes du canton, occupe le deuxième rang, pour le degré de fertilité. On cultive en grande, moyenne et petite tenue. Il s'y trouve plusieurs fermes — Élèves de chevaux, de gros bétail. Il y a un assez nombreux troupeau de moutons. — Laine, peu de beurre. —

Fréquentation du marché de Tournay.

POPULATION : Sept cent deux habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu comprend quatre-vingts maisons qui, à l'exception d'une maison de campagne et de quelques fermes, offrent une construction peu régulière. On remarque la maison de force de Saint Charles; ce vaste établissement a été fondé au commencement du dix-huitième siècle, par un ecclésiastique nommé Wileskoff, pour l'instruction de la jeunesse. La maison des aliénés est sous la surveillance de dix frères de charité.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans font le commerce de légumes et de fruits. Il y a trois moulins à vent, construits en bois, dont un à farine, et deux à huile; une petite tannerie.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Tournay à Douay traverse de l'E. au S. l'extrémité du territoire. Outre deux grands chemins dont l'un conduit de Mortagne à Lille (France), et l'autre de Tournay à Cysoing (France), on y trouve encore trois chemins vicinaux, très-mauvais en hiver.

FROIDMONT, dépendance de Chaussée-Notre-Dame-Louvignies.

FROIDMONT, dépendance de la commune de Thoricourt.

FROMENTEAU, dépendance de la commune de Maulde.

FROMIÉE, dépendance de la commune de Buzet.

FROMINCÉE ou **FROMMICE**, dépendance de la commune de Gerpinnes.

FROYENNES, commune du canton, de l'arrondissement et à 2/3 de lieue N. O. de Tournay; à 11 lieues 1/2 O. du chef-lieu de la province.

Elle touche, au N., à la commune de Ramignies-Chin (canton de Templeuve); à l'E. au territoire de Kain; au S., à celui de Marquain; et à l'O., à Blandain (canton de Templeuve).

Cette commune se compose de son chef-lieu, des hameaux le Trieux-du-Loquet et Mont-Gami, et de quelques maisons isolées.

HYDROGRAPHIE : L'Escaut, qui reçoit le ruisseau de Chin par sa rive gauche, longe la commune du S. au N. et sert de limite entre Froyennes et Kain, vers l'E. Les débordemens de ce fleuve sont très-nuisibles aux prairies qu'il arrose. Il y a plusieurs étangs; deux servent de réservoirs à des moulins à farine.

SOL : Cette commune, généralement plane, n'offre quelques irrégularités que dans la partie qui touche au territoire d'Orcq. Les terres labourables sont divisées en quatre classes : la première se compose d'un terrain argileux, tendre et friable, de douze pouces de couche végétale, assis sur un lit d'argile plus compacte; on y cultive sans interruption l'escourgeon, le trèfle, le froment et l'avoine. Deux variétés constituent la deuxième classe : l'une est une argile plus humide et plus dense que la précédente, de dix pouces environ de profondeur; l'autre présente un sol argilo-sablonneux qui offre la même épaisseur et repose sur un fond de sable compacte. Dans la troisième classe, on a compris diverses espèces de terrain, dont une entre autres, plus compacte et moins profonde que celle de la deuxième classe, recouvre un sol glaiseux, et une autre, sablonneuse et plus légère, gît sur un lit analogue. La quatrième classe offre une terre argileuse, de six pouces d'épaisseur, assise sur un fond argileux impénétrable; cette terre ne produit qu'à force d'engrais du seigle, de l'avoine et des pommes de terre.

AGRICULTURE : On récolte en abondance du froment, du seigle, de l'escourgeon, de l'avoine et du colza. Le lin, le tabac et la moutarde prospèrent également sur ce terroir. Mais l'une des principales richesses agricoles est l'asperge, qui est recherchée, même à l'étranger. Les prairies, que fertilisent les eaux de l'Escaut produisent beaucoup de foin. On cultive toutes espèces de légumes et d'arbres fruitiers dans les jardins, dont plusieurs sont clos de murs. Les vergers offrent une assez belle plantation. Il y a quelques bois taillis peuplés d'aunes et de coudriers; ces bois, situés

sur un sol argileux, de couleur jaunâtre, ne suffisent pas aux besoins de la commune. Le terroir est très-productif; les soins que l'on apporte à la culture, et surtout la grande quantité de matières fécales, indépendamment des engrais ordinaires, qui proviennent des pailles consommées, que l'on y emploie, contribuent puissamment à l'amélioration de ce sol. Il y a plusieurs fermes. — Élèves de chevaux pour l'agriculture, de gros et menu bétail. — Fréquentation du marché de Tournay.

POPULATION : Mille deux cent quarante habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu contient environ cent vingt-neuf maisons plus ou moins bien bâties. On y distingue plusieurs châteaux agréablement situés, entourés de terrains d'agrément et de pièces d'eau; les châteaux de MM. Marescaille de Courcelles et Lefebvre méritent l'attention des curieux.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Le commerce agricole est la principale richesse des habitans. On expédie les asperges jusqu'à Lille (France), où elles sont très-recherchées. La commune renferme trois moulins à farine, dont deux mûs par eau et un par vent; un petit moulin à bois de teinture, activé par le vent; deux moulins à huile mûs par vent : l'un est en briques, et l'autre est construit en bois; deux brasseries et une tannerie.

ROUTES ET CHEMINS : La commune est traversée par la grande route de Tournay à Courtray (Flandre-Occidentale), et par quelques chemins vicinaux qui sont ordinairement très-mauvais pendant l'hiver.

FROYERÉ. *Voyez* FRAYÈRE.

FRUQUIÈRES ou FLUQUIÈRES, dépendance de la commune de Frasnes.

G

GADE, dépendance de la commune de Carnières.

GAGEOLLE (LA), ruisseau qui arrose les communes de Neufville et Chaussée-Notre-Dame-Louvignies, et va se perdre dans la Senne à Horrues.

GAGES, commune du canton et à 1 lieue 2/3 E. N. E. de Chièvres, de l'arrondissement et à 4 lieues 1/2 N. N. O. de Mons.

Bornée au N. par les communes de Gibecq et Gondregnies, à l'E. par celle de Lombise (canton de Lens), au S. par le territoire de Cambron-Casteau (même canton), et à l'O. par Brugelette.

Elle ne renferme que son chef-lieu, situé au centre du territoire.

HYDROGRAPHIE : La petite Dendre arrose ce territoire du N. au S. O.

SOL : A l'exception de quelques pentes rapides que présente la commune sur divers points, la surface est généralement unie. Les terres labourables sont divisées en quatre classes : la première est une argile douce et friable, de dix pouces de couche végétale, que l'on cultive principalement en céréales, colza, trèfle et lin; la deuxième classe comprend une terre argileuse, tendre, plus légère que la précédente : elle a environ huit pouces de profondeur. Deux variétés caractérisent la troisième classe : l'une est une argile grasse et humide qui recouvre un sol analogue, mais assez compacte pour empêcher l'infiltration des eaux; l'autre offre une terre argileuse, glaiseuse et humide, et dont le fond acquiert une compacité et une dureté nuisibles à la végétation pendant les fortes chaleurs : ces terres, qui n'ont que six pouces de profondeur, sont destinées à la culture du méteil, de l'avoine, des pommes de terre, et quelquefois de la chicorée. La quatrième classe, formée de deux espèces de terrains à peu près semblables à celles de la troisième, n'en diffère qu'en ce qu'elle offre une culture plus dispendieuse.

AGRICULTURE : On récolte du froment, du seigle, de l'escourgeon, de l'avoine, des féveroles, du foin, du trèfle, du colza, du

lin, de la chicorée, des pommes de terre, des légumes et des fruits. Les prés sont disséminés et produisent d'assez bon foin. — Quelques gras pâturages, à proximité des fermes et entourés de haies. Les jardins potagers, en partie garnis d'arbres fruitiers, tiennent aux habitations. — Vergers clos de haies, plantés de pommiers, de poiriers, de noyers et de cerisiers. — Six bonniers environ de bois taillis mêlés d'un peu de futaie, essence de charmilles, de coudriers et d'aunes; la futaie consiste en hêtres, chênes et bouleaux. — Quelques aunaies. Le sol, est d'assez bonne qualité et est exploité, en grande, moyenne et petite tenue. Assolement novennal pour les terres de première classe, quinquennal pour la deuxième, et triennal pour les autres. — Élèves de chevaux pour la culture, de gros et de menu bétail : il y a deux troupeaux de moutons. — Laine, beurre. — Fréquentation des marchés d'Ath et de Mons.

POPULATION : Cinq cent quatre-vingt-deux habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu contient environ cent maisons qui, à l'exception de quelques fermes, sont d'une construction peu commode. La ferme de la Courte, qui appartient à M. le marquis de Gages, est vaste et bien distribuée.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les cultivateurs portent leurs denrées aux marchés environnans; ils font aussi un petit commerce de bétail. — Un moulin à farine, mû par vent.

ROUTES ET CHEMINS : Le grand chemin de Mons à Gand passe sur le territoire; il s'y trouve en outre quatre chemins vicinaux qui, malgré les soins que l'on donne à leur entretien, sont impraticables en hiver et pendant les temps pluvieux.

GAILLARD, dépendance de la commune d'Anserœul.

GALLAIX, GALAIX ou GALLAIS, commune du canton et à 2/3 de lieue O. de Leuze, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 E. de Tournay; à 8 lieues N. O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Maulde, à l'E. par celle de Thieulain; elle touche, au S. et à l'O., au territoire de Pipaix.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé à peu de distance de la grande route de Bruxelles à Lille, et d'un assez grand nombre de maisons disséminées le long des chemins.

HYDROGRAPHIE : Plusieurs petits cours d'eau arrosent les prés de cette commune; le principal est le ruisseau du Marais.

SOL : Terrain irrégulier et très-découpé. Parmi les inégalités les plus marquantes, on distingue une montagne escarpée qui était jadis couverte de bois. Les plaines sont assez étendues et s'inclinent en pente rapide. Le sol, de nature argileuse pour la majeure partie, est assez productif. — Terres arables, quatre classes : argile douce et friable, d'une culture facile et de huit à neuf pouces de couche végétale; une variété plus tendre, plus froide et plus humide que la première, profonde de sept à neuf pouces; terres glaiseuses, compactes, rocailleuses, imbibées d'eaux, n'ayant que trois à cinq pouces de couche végétale; enfin, quelques parties argileuses, rocailleuses et très-humides occupent le fonds d'anciens bois et permettent à peine un léger labour; les deux premières variétés produisent les diverses céréales, le trèfle, le colza et le lin; sur les deux autres on récolte principalement du froment et de l'avoine.

AGRICULTURE : Cette commune produit de bonnes céréales, telles que froment, seigle, méteil et avoine; de l'escourgeon, des féveroles, du foin, du trèfle, du colza, du lin, des pommes de terre et diverses espèces de plantes potagères et légumineuses, et des fruits. Quelques prairies, arrosées par les cours d'eau, sont situées dans la partie inférieure du territoire. Les jardins potagers contiennent peu d'arbres fruitiers. Un assez grand nombre de vergers, clos de haies vives et attenant aux habitations offrent une plantation vigoureuse composée de pommiers, de poiriers et de cerisiers. On exploite les terres en

moyenne et petite tenue : la première et une partie de la deuxième classe, sont cultivées sans interruption; le reste est soumis à un assolement sexennal, quinquennal ou triennal, selon le degré de fertilité. — Une seule ferme. En 1830 : vingt-un chevaux, trois poulains, quatre-vingt-sept bêtes à cornes, quatorze veaux, et sept porcs.

POPULATION : Quatre cents habitans.

HABITATIONS : Elles sont au nombre de soixante-huit : vingt-cinq à trente sont agglomérées dans le chef-lieu, le reste est disséminé. Il y a une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans de cette commune sont laborieux; un assez grand nombre vivent dans un état d'aisance. Outre le trafic de grains et graines, ils font un commerce très-important de lin qu'ils préparent et vendent par bottes aux marchés environnans. Le tricot de bas de laine occupe la majeure partie de la classe ouvrière; le produit de cette fabrication est livré aux marchands de Leuze. — Un moulin à farine, mû par vent.

ROUTES ET CHEMINS : On communique avec les environs par deux chemins vicinaux; l'un d'eux est praticable en toutes saisons.

GARAU (LE), dépendance de la commune de Saint-Sauveur.

GARD (RUISSEAU DU), cours d'eau qui prend naissance à OEudeghien, arrose quelques prés sur le territoire de la Hamaide qu'il sépare d'Ostiches, et se perd dans la Dendre.

GARDE-DE-DIEU, dépendance de la commune de Jumetz.

GARENNE, dépendance de la commune de la Hamaide.

GARENNE, dépendance de la commune de Wiers.

GARENNE (LA), dépendance de la commune d'Esquelmes.

GARETTE, dépendance de la commune de Flobecq.

GARGE, dépendance de la commune de Montrœul-au-bois.

GANQUIER, dépendance de la commune d'Ellezelles.

GAURAIN-RAMECROIX, commune du canton et à 2 lieues 1/2 O. de Leuze, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/2 E. de Tournay; à 9 lieues O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes d'Havinnes et Beclers, à l'E. par celles de Vaulx et Warchin, au S. par les territoires de Fontenoy, Antoing et Vezon, et à l'O. par ceux de Bary et Maulde.

Cette commune se compose de deux villages, Gaurain et Ramecroix, situés tous deux à gauche de la grande route et à une petite distance l'un de l'autre, et de treize dépendances, Bourgquenbray, Buqueriaux, la Baguette, Bethomée, Sablonnière, Wiau, Ligny, Croquière, Louvière, Jonquerelle, Canger, Roches et Repos.

HYDROGRAPHIE : Quelques ruisseaux arrosent les prés de cette commune, il y a plusieurs petites pièces d'eau.

SOL : Le terrain est assez inégal, sur la droite de la grande route de Leuze à Tournay; il offre plus d'uniformité vers le côté opposé où se déploie la belle plaine de Fontenoy. Il y a du calcaire que l'on extrait pour la fabrication de la chaux. Le terrain meuble n'est productif que dans certains endroits; les parties les plus favorables pour l'agriculture sont celles qui ont pour base une argile friable, plus ou moins sablonneuse ou rocailleuse, de sept à dix pouces de couche végétale; le reste du terroir consiste en argiles douces, humides, blanchâtres, tourbeuses, qui occupent le fonds d'anciens bois dérobés.

AGRICULTURE : Les productions du sol consistent en froment, seigle, escourgeon, avoine, féveroles, trèfle, pommes de terre. On y cultive un peu de colza; la majeure partie des prés est située dans les localités dites *Houzon* et *Loucourt*, sur la droite de la grande route; les débordemens des cours d'eau suffisent en hiver pour les fertiliser. On trouve çà et là de maigres pâturages ou *marais communaux;* la plupart sont entourés de maisons de villageois qui y laissent paître leur bétail moyennant une légère rétribution payée à la commune. Les

vergers, clos de haies, avoisinent les habitations; on y cultive le pommier, le poirier, le noyer et le cerisier. — Cent trente-quatre bonniers de taillis et futaie; l'essence des taillis se compose d'aunes et de coudriers; la futaie est peuplée de chênes et de bois blancs; ces bois sont d'une assez belle venue; la culture des terres est bien soignée; on exploite le sol en grande, moyenne et petite tenue. — Assolement sexennal. — Élèves de chevaux et de bétail.

POPULATION : Deux mille sept cent dix-sept habitans.

HABITATIONS : La commune comprend environ six cent soixante-quinze maisons, une église, une école primaire et un bureau de recette pour les contributions directes. On y distingue la maison de campagne de M. Charles Deflines; elle est bâtie à la moderne.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans de cette commune sont principalement voués à l'agriculture. Extraction du calcaire que l'on calcine dans deux fourneaux. On y fabrique des carreaux, pannes et tuiles; ces divers produits et les denrées agricoles sont livrés au commerce. — Quatre tuileries, deux moulins à vent, une brasserie contenant deux chaudières dont l'une est de quarante-quatre barils et l'autre de vingt-un, une cuve matière de soixante-deux barils et un réfrigérant; il y a aussi une raffinerie de sel qui renferme une poële de quatorze pieds carrés.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Leuze à Tournay coupe le territoire dans toute son étendue, de l'E. à l'O.; il y a deux chemins vicinaux qui sont impraticables pendant l'hiver et les temps pluvieux, malgré leur bon entretien.

GAUTIAUX, ruisseau qui arrose la commune de Peissant.

GAUX, dépendance de la commune de Fontaine-l'Évêque.

GAYOLETTES (DES), ruisseau qui arrose la commune de Thiméon.

GAZICAUX, dépendance de la commune de Saint-Sauveur.

GENESTIER, dépendance de la commune de Horrues.

GENESTRIAUX, dépendance de la commune de Grandrieux.

GENLY, commune du canton et à 1 lieue 1/2 E. S. E. de Pâturages, de l'arrondissement et à 1 lieue 2/3 S. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Frameries, à l'E. par celle de Noirchain, au S. E. par celle de Bougnies; au S., elle touche au territoire de Quevy-le-Petit, à l'O. à celui de Sars-la-Bruyère, et au N. O. à celui d'Eugies.

HYDROGRAPHIE : Deux ruisseaux, celui de la Fontaine-Foreuse et le Rieu-de-Waya, prennent leur source dans la commune, au Champ de Plognes. Le Grand-Ruisseau, le Rieu de la Grande-Fontaine et celui de la Ronge circulent aussi sur ce territoire.

SOL : La surface de ce terroir est assez unie, excepté dans le village, où se trouvent quelques coteaux rapides. Les terres arables se composent d'une argile plus ou moins compacte de six à dix pouces de couche végétale. Chaux carbonatée grossière.

AGRICULTURE : On ensemence tous les ans environ soixante-huit bonniers de froment, vingt-cinq de seigle, vingt-huit de méteil, quarante d'escourgeon, quarante d'avoine, quarante de féveroles, quatorze de colza, huit de lin, et cinquante de prairies artificielles. Il y a environ quinze bonniers de prairies naturelles, situées la plupart vers l'extrémité méridionale de la commune, sur les limites des territoires de Sars-la-Bruyère et de Quevy-le-Petit, à droite et à gauche du chemin du Quesnoy. Légumes de toutes sortes pour la consommation. On récolte dans les jardins et dans les vergers, des pommes, des poires, des prunes, des cerises, des pêches, des abricots, du raisin, des groseilles, des framboises et des fraises. — Assolement quinquennal et quadriennal. Fumier des bestiaux, cendres de Hollande, cendres de houille et chaux pour l'engrais et l'amendement du sol. On donne ordinairement

vingt-deux florins pour labourer un hectare de terre. — Culture en grande, moyenne et petite tenue. — Cinq fermes. — En 1830, il y avait quarante chevaux, quatorze poulains, quatre-vingts bêtes à cornes et quatre cents moutons. — Peu de gibier. — Fréquentation du marché de Mons.

POPULATION : Cinq cent quatre-vingt-un habitans. Le nombre des décès, en 1829, a été de huit et celui des naissances de vingt-trois. Environ quatre mariages par année.

HABITATIONS : Elles sont presque toutes construites en briques, couvertes en paille et agglomérées. Il y a une église, une maison communale, une école primaire, et une maison de campagne.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Une tannerie, un moulin à farine, mû par le vent ; un cordier, un maréchal férrant, un charron et un apprêteur de lin.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Mons à Maubeuge passe à 3/4 de lieue et à l'E. du village. Plusieurs chemins vicinaux conduisent à Frameries, Noirchain, Bougnies, Quevy-le-Petit, Eugies, etc. La plupart sont très-difficiles à parcourir pendant l'hiver.

GENSON, dépendance de la commune de Gilly.

GERLINCHAMPS, dépendance de la commune de Bienne-lez-Happart.

GERMES, dépendance de la commune de Soignies.

GERON, dépendance de la commune de Flobecq.

GERPINNES, commune du canton, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 S. S. E. de Charleroy, à 2 lieues S. de Châtelet, et à 10 *l.* 1/4 E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Joncret et Acoz, au N. E. par celle de Villers-Potterie, à l'E. par les territoires de Gougnies et Biesmes, au S. par celui de Hansinnes (province de Namur), au S. O. par la commune de Tarciennes (même province), et à l'O. par celle de Nalinnes.

Cette commune ce compose de son chef-lieu situé sur le penchant d'une colline qui vient se terminer au ruisseau de Hansinnes ; de trois hameaux, Flaches, Frommiée ou Fromincée, et Imincée ou Jimmicé, et d'un grand nombre de dépendances, Ferme-de-Friture, Ferme-de-la-Bierlaire, Maison-de-la-Basse-des-Pauvres, Maison-du-Petit-Bertransard.

HYDROGRAPHIE : Plusieurs ruisseaux circulent sur ce territoire ; les trois principaux forment par leur jonction le ruisseau de Hansinnes ou d'Acoz, qui y donne le mouvement à un moulin à farine. — Quelques petits étangs.

SOL : Montueux, entrecoupé par un grand nombre des coteaux arrondis ou scabreux, formés la plupart de rochers qui se montrent presque partout à jour. On y trouve du pséphite ou grès rouge. Le terrain est d'ailleurs très-varié sous le rapport de sa composition ; l'argile, le sable et la rocaille dominent tour à tour ; il y a aussi des parties marécageuses. Les meilleures terres arables sont de nature argileuse et ont de neuf à dix pouces de couche végétale.

AGRICULTURE : On y récolte du froment du méteil, du seigle, de l'escourgeon, de l'épeautre, de l'avoine, du trèfle, de la vesce, des féveroles, du foin et des légumes. — Pommes et poires dans les jardins pour la consommation. Quelques vergers sont plantés de pommiers, de poiriers et de noyers. — Bois taillis et futaie, essence de chênes, hêtres, charmes, aunes, bouleaux, saules et coudriers ; le chêne et le hêtre, qui dominent dans la futaie, sont coupés après cent ans de croissance ; on les emploie aux constructions et aux houillères. Les taillis s'exploitent à l'âge de quatorze ans. Il y a une aunaie et une petite pépinière. On cultive les terres en grande, moyenne et petite tenue. — Assolement triennal. — Fumier, chaux et cendres de tourbe pour engrais. Le prix moyen du labourage d'un bonnier est de dix florins. On se sert de chevaux et de bœufs pour les travaux agricoles. Il y avait en 1830, cent cinquante-un chevaux, soixante-dix-neuf poulains, deux cent quatre-

vingt-onze bêtes à cornes, cent quarante-six veaux, cent vingt porcs et douze cents moutons. Le menu gibier n'est pas nombreux. — Laine et beurre.

POPULATION : Elle était en 1829 de treize cent seize habitans, dont six cent quarante-un du sexe masculin et six cent soixante-quinze du sexe féminin ; il y a eu dix-neuf décès et trente-six naissances. On y compte annuellement neuf mariages. Au premier janvier 1830, il y avait treize cent soixante-cinq habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme cent quatre-vingt-dix maisons construites en pierres et briques, couvertes en paille, partie agglomérées dans le chef-lieu, partie disséminées dans les hameaux. Il y a une église, deux chapelles et deux écoles primaires. — Résidence d'un médecin et d'un pharmacien. M. Charles De Bruges y possède une maison de campagne.

COMMERCE ET INDUSTRIE : — Industrie agricole. — Exploitation des bois. — Filage de lin et de chanvre. Il y a deux brasseries assez importantes dans lesquelles on fabrique de la bière brune pour la consommation de la commune et des villages circonvoisins, et un moulin à blé. — Un horloger, trois maréchaux ferrans, deux charrons, deux cordiers, un marchand de bétail.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Charleroy à Philippeville traverse une petite partie du territoire. Les chemins vicinaux sont impraticables pendant l'hiver.

GERSIES, dépendance de la commune de Sars-la-Buissière.

GÉSULE, dépendance de la commune de Biévène.

GHILLERIE, dépendance de la commune de Marche-lez-Écaussinnes.

GHISLAGE, dépendance de la commune de Havré.

GHISLAIN (SAINT-), commune du canton et à 1/2 lieue O. de Boussu, de l'arrondissement et à 2 lieues 3/4 O. de Mons.

Elle est bornée au N. et à l'O. par la commune de Baudour, à l'E. par celles de Quaregnon et Wasmuël, au S. par le territoire de Hornue, et vers le S. O. par celui de Boussu.

Cette commune se compose de la petite ville de Saint-Ghislain (chef-lieu) et de quelques maisons isolées, situées vers l'extrémité N. O. du territoire, sur le bord du canal de Mons à Condé, et appelées *le Rivage*.

HYDROGRAPHIE : La Haine traverse Saint-Ghislain et partage le territoire en deux parties inégales ; un moulin à farine et un moulin à huile sont placés sur cette rivière, qui a cessé d'être navigable depuis la construction du canal de Mons à Condé, qui longe toute la partie N. de la ville.

SOL : Ce terroir, généralement plat, fait partie du bassin houiller de l'O. de Mons ; il renferme un grand nombre de fosses où l'on exploite ce combustible. On y trouve aussi du fer phosphaté pulvérulent. Les prés, qui forment la principale richesse de cette commune, sont loin d'être également répartis. Les plus productifs sont situés vers l'ouest entre Saint-Ghislain et Boussu. — Les terres arables sont d'une qualité très-médiocre, mais le soin qu'on donne à la culture, la facilité avec laquelle on se procure des engrais, les rendent assez fertiles ; elles se composent d'une argile compacte de quatre à huit pouces de couche végétale, sur fond de même nature.

AGRICULTURE : On récolte un peu de froment, de seigle, d'avoine, d'escourgeon de trèfle et de féveroles. Le foin est la principale production de cette commune dont la majeure partie est couverte de prairies arrosées par la Haine. Il ne s'y trouve qu'une seule parcelle de bois plantée de peupliers, de frênes et d'aunes. Les oseraies sont très-productives, on les coupe tous les deux ans et on en confectionne des claies, pour les chariots destinés au transport de la houille. On élève très-peu de chevaux ; un plus grand nombre de bêtes à cornes.

POPULATION : Mille cinq cent soixante-treize habitans.

HABITATIONS : La ville de Saint-Ghislain se compose de trois cents maisons, dont quelques unes sont vastes et bien bâties. — Il y a une école pour les garçons et une école pour les filles : cette dernière est sous la direction des sœurs hospitalières. — Saint-Ghislain est la résidence d'un notaire, d'un médecin, de deux chirurgiens, de deux pharmaciens et d'un receveur de la navigation pour le canal de Mons à Condé.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Placée au centre de nombreuses exploitations charbonnières, cette ville est l'entrepôt d'une grande partie des houilles que l'on exploite sur le territoire et sur ceux des environs. Il y a une fabrique de savon noir, trois tanneries, une raffinerie de sel, cinq brasseries, une blanchisserie, un moulin à farine, deux moulins à huile dont un est mû par des chevaux, et un chantier avec quatre cales pour la construction de bateaux destinés au transport de la houille. C'est à Saint-Ghislain que l'on affrète les bateaux qui chargent la houille et qu'on jauge leur tonnage.

FOIRES ET MARCHÉS : Ils s'y tient deux foires par an : le quatrième lundi après Pâques et le lundi après le neuf octobre ; elles ne durent qu'un jour. Marché le mercredi et samedi de chaque semaine.

ROUTES ET CHEMINS : Elle est traversée du S. au N. par la route de Mons à Tournay ; celle de Mons à Valenciennes passe à un demi quart de lieue et au S. de la ville. Plusieurs chaussées qui partent des fosses à houille des environs et aboutissent au canal de Mons à Condé, sont établies sur le territoire. Cette commune ne possède qu'un seul chemin vicinal qui communique avec Boussu.

HISTOIRE : Cette ville est très-ancienne ; elle avait autrefois un petit monastère fondé par Saint-Ghislain. Ses fortifications ont été démolies par les Français en 1746.

GHISLENGHIEN, commune du canton et à 2 lieues N. E. d'Ath, de l'arrondissement et à 8 lieues 3/4 E. Tournay, à 6 lieues N. du chef-lieu de la province. Elle est bornée au N. par la commune d'Ellignies, à l'E. par celle de Hellebecq ; elle touche au S., au territoire de Gibecq, et à l'O. à celui de Mesvin-l'Évêque.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé à l'intersection des routes de Lille à Bruxelles et de Soignies à Lessines, presqu'au centre du territoire, et de trois hameaux : Magazin, la Briqueterie et Brimborion.

HYDROGRAPHIE : Les principaux cours d'eau qui sillonnent ce territoire sont la Sille et le Buissenal ; ces deux ruisseaux se réunissent presqu'au centre du village.

SOL : Le terrain est très-inégal, principalement vers le N. et le S. où l'on rencontre des collines escarpées ; la plus remarquable est la hauteur de Larmont dont la pente est très-abrupte. Les plaines, en petit-nombre, sont généralement resserrées, et s'inclinent visiblement vers le cours de la Sille. Les bonnes terres arables ont de six à neuf pouces de couche végétale ; elles se composent d'une argile assez compacte ; il en est qui offrent une argile sablonneuse et ne conservent pas assez d'humidité pour la végétation pendant les fortes chaleurs.

AGRICULTURE : On cultive le froment, le seigle, l'orge d'été et d'hiver, l'avoine, les féveroles, le trèfle, le colza, le lin, la chicorée ; peu de houblon. Pommes de terre ; plantes potagères et légumineuses ; le foin y est abondant et de bonne qualité. Il y a de gras pâturages qui, la plupart, avoisinent les métairies et sont enclos de haies vives. Le pommier, le poirier et le noyer prospèrent dans les vergers. Les bois taillis et futaie occupent plus d'un sixième de la superficie ; le coudrier forme l'essence dominante des taillis, qui contiennent aussi des aunes et quelques charmilles ; la futaie est peuplée de chênes, de hêtres et de frênes ; l'aménagement des taillis se fait ordinairement tous les onze ans ; ces bois sont d'une belle venue. — Une aunaie située dans un fond humide, propre à cette espèce de culture. Le sol est exploité en grande, moyenne

et petite tenue. Assolement sexennal, quinquennal, quadriennal et triennal. Les terres de première classe ne reposent point. Le terroir présente quelques parties de bois dérodés dont une culture soignée améliore sensiblement la nature. — Sept fermes. On y comptait, en 1830, soixante-quatre chevaux, vingt-trois poulains, quatre-vingt-dix bêtes à cornes, trente-six veaux, vingt-cinq porcs et deux cent cinquante moutons.

POPULATION: Huit cent trente-quatre habitans.

HABITATIONS: Cette commune comprend cent cinquante-trois habitations. Le chef-lieu contient la majeure partie des maisons, qui se font distinguer par leur bâtisse régulière; les autres sont disséminées sur les grandes routes et dans les hameaux. Il y a une église, deux chapelles, une maison communale, une école primaire, une petite société musicale de *Sainte-Cécile*. — Résidence d'un receveur des contributions directes, de deux médecins et d'un pharmacien.

COMMERCE ET INDUSTRIE: Indépendamment de l'industrie agricole, à laquelle se livrent la plupart des habitans, la fabrication de la poterie, le tissage des toiles au métier et le commerce de détail offrent plus d'un moyen d'existence pour la population de cette commune. Il y a deux fabriques de poterie, un moulin à blé et à drèche, mû par vènt; deux moulins à chicorée, mûs à bras; trois brasseries, une distillerie, une raffinerie de sel, une blanchisserie de toiles; un maréchal ferrant, un chaudronnier, un charron, deux tonneliers, un tourneur en bois, un cordier et un bourrelier.

ROUTES ET CHEMINS: Les routes de Bruxelles à Lille et de Soignies à Lessines se croisent dans le chef-lieu. Un grand chemin conduit à Mons par la traverse; plusieurs chemins vicinaux aboutissent aux chaussées. Il y a un pont en pierre au centre du village et un sur la route de Lessines.

GHISSIGNIES. *Voyez* GHYSSIGNIES.

GHLIN, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue O. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune d'Erbisœul, à l'E. par celle de Nimy-Maisières, au S. par le territoire de Jemmapes, et à l'O. par celui de Baudour.

Cette commune se compose de son chef-lieu et de deux hameaux, Bustiau et Long-Coron.

HYDROGRAPHIE: La Vieille-Haine passe dans la partie S. de la commune. Un ruisseau venant d'Erbisœul parcourt le territoire du N. au S., et flue dans la Vieille-Haine; il tarit le plus souvent en été. Cette commune renferme plusieurs petits étangs.

SOL: Ce territoire est généralement plane; il n'offre quelques légères inégalités que dans la partie qui avoisine Erbisœul. La nature du sol est assez ingrate; il est peu de terres qui réunissent les substances premières indispensables à la production dans les proportions convenables; la majeure partie est sablonneuse ou marécageuse, et nécessite de grands frais de culture pour obtenir une faible récolte. Cette localité offre au minéralogiste du grès employé au pavement des routes, du calcaire crayeux propre à la fabrication de la chaux, du fer phosphaté pulvérulent, de la cornéenne lydienne et de l'argile zographique jaune et brune.

AGRICULTURE: Ce terroir ne fournit pas en céréales ce qui est nécessaire pour alimenter la consommation locale pendant six mois de l'année. On recueille très-peu de froment, un peu plus de méteil; du seigle et de l'avoine en plus grande quantité. On récolte beaucoup, et de bon foin dans les prés qui longent la Vieille-Haine; les prairies artificielles se composent principalement de trèfle et de luzerne. — Jardins et vergers entretenus avec soin. Il y a des bois taillis et futaie: les premiers consistent en chênes, coudriers et charmilles que l'on exploite périodiquement tous les quatorze ans; la futaie se compose de chênes, de hêtres et de peupliers. — Aunaies. On y élève une race de chevaux qui

a beaucoup d'analogie avec celle des Bourrains. Ces chevaux, qui se distinguent par des formes très-prononcées ont de la vigueur et de la légèreté. — Peu de gros et menu bétail. — Un très-petit nombre de ruches. Les lièvres, les lapins et les perdrix y sont assez rares. — Beurre et fromage en petite quantité.

POPULATION : Elle était en 1829 de deux mille deux cent soixante-six individus : onze cent-trente-un du sexe masculin et onze cent trente-cinq du sexe féminin. Le nombre des mariages varie annuellement de trente à trente-cinq. Au 1er janvier 1831, on y comptait deux mille deux cent quatre-vingt-trois habitans.

HABITATIONS : Cette commune contient quatre cents maisons plus ou moins bien bâties en briques, avec toiture en chaume pour la majeure partie ; quelques unes sont couvertes en pannes, très-peu le sont en ardoises ; agglomérées dans le chef-lieu ou disséminées dans les hameaux. Il y a une église, une école primaire et plusieurs maisons de campagne, d'un aspect très-élégant. On distingue principalement les belles propriétés de Messieurs Honors et Debousies.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a dans la commune une verrerie assez considérable ; cet établissement est situé à un quart de lieue environ du village ; il a des bâtimens spacieux. — Une carrière de grès à paver qui fournit annuellement au commerce 140,000 pavés, à 17 flor. 40 cents le mille, une carrière de calcaire crayeux que l'on convertit en chaux dans un fourneau, deux brasseries et deux moulins à blé mûs par vent.

ROUTES ET CHEMINS : Le grand chemin de Mons à Baudour traverse le centre du village ; plusieurs autres chemins vicinaux facilitent les relations avec les communes limitrophes.

GHOY, commune du canton et à 1/2 lieue N. O. de Lessines, de l'arrondissement et à 8 lieues 2/3 N. E. de Tournay, et à 8 lieues 2/3 N. N. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Sarlardinghe, à l'E. par celle de Lessines, au S. par le territoire des Deux-Acren, et à l'O. par celui de Flobecq.

Cette commune se compose de son chef-lieu et de dix-neuf dépendances : Quatre-Vents, Stocquoi, Mon-Passage, Petite-Hollande, Pont-d'Ancre, Haubecq, Halivarte, Ginintrau, le Cloître, Salpot, Trijoulet, Haise-Clapice, Marais, Long-Pont, Laisette, Hombreucq.

HYDROGRAPHIE : L'Angre sépare la commune de celles de Lessines et d'Ogy ; deux petits cours d'eau circulent sur le territoire, les ruisseaux de Marais et de Long-Pont ; l'Angre est encaissé entre des coteaux, ce qui le rend peu favorable à l'irrigation des prairies riveraines.

SOL : Ce territoire, dont la superficie est de neuf cent soixante-neuf bonniers métriques, est sillonné de coteaux en pente douce ou scabreux ; ces derniers exposés à l'action des vents et des torrens, sont les parties les moins favorables à l'agriculture ; ils offrent le plus souvent une glaise profonde de cinq pouces environ, assise sur un terrain analogue ; les autres terres arables, dont la couche végétale a de huit à dix pouces de profondeur, sont essentiellement argileuses, mais quelquefois assez compactes pour s'opposer à l'infiltration des eaux.

AGRICULTURE : On récolte principalement du froment, du seigle, de l'avoine, du trèfle, du colza, du lin, de la chicorée et des pommes de terre. Il y a peu de prairies et de pâturages. Deux houblonnières forment une contenance totale de sept perches et quatre-vingts aunes. Les jardins, situés la plupart près des habitations, reçoivent particulièrement les soins des cultivateurs. On n'y rencontre qu'un très-petit nombre de vergers. — Huit bonniers de bois taillis essence de chênes, charmilles et bouleaux, divisés en plusieurs parcelles. Quelques aunaies occupent un fond marécageux couvert d'eau pendant deux tiers de l'année ; il en est de même des oseraies. Ce terroir est un des plus productifs et des mieux cultivés du canton ; la majeure partie est exploitée en

petite tenue. On y compte une dizaine de fermes; l'exploitation des trois principales ne dépasse point trente bonniers. Les habitans sont, en général, actifs et laborieux ; ils font les plus grands efforts pour améliorer et féconder leurs terres. Des sables mouvans et arides et quelques petits marais situés dans des fonds constamment détrempés sont les seules parties du sol que l'agriculture a laissées intactes ; encore leur défrichement ou leur dessèchement n'offriraient-ils aucun intérêt majeur. Il y avait, en 1830, cent trente-un chevaux, quarante-deux poulains, trois cent trente-une bêtes à cornes, cent dix-neuf veaux, deux cent cinquante porcs, deux cents moutons, six chèvres et six ânes.

POPULATION : Deux mille cent quarante-sept habitans.

HABITATIONS : Il y a quatre cents maisons, une église, une chapelle et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Après la culture des terres, la principale branche d'industrie consiste dans la fabrication des toiles de lin de commande qui occupe un grand nombre d'habitans. La classe ouvrière, qui pendant l'été travaille dans les fermes, s'occupe en hiver de filage de lin ; elle va exposer le produit de son industrie sur les marchés voisins et le bénéfice qu'elle en retire est employé aussitôt à l'achat du lin brut. Les cultivateurs fréquentent particulièrement le marché de Grammont, parce que celui de Lessines ne leur offre point le même avantage. La consommation y est beaucoup plus forte et le prix des denrées plus élevé qu'à Lessines. Il y a trois moulins à blé, mûs par vent, deux brasseries qui produisent, par année, environ seize cents barils de bière.

GHOY, village et dépendance de la commune de Labuissière, canton de Thuin. On y trouve plusieurs carrières de marbre dont l'exploitation se fait à ciel ouvert. Les couches, plus ou moins puissantes, s'inclinent assez généralement vers le S. S. O. Ce n'est qu'à une profondeur de quatre à cinq mètres sous le terrain meuble que l'on commence à exploiter le beau marbre ; les couches supérieures ne sont en quelque sorte que du calcaire compacte ordinaire, noirâtre, largement veiné et maculé de calcaire laminaire et recouvert lui-même d'une *Agaisse* ou croûte à laquelle l'influence atmosphérique semble avoir donné un tissu feuilleté.

On détache le marbre du rocher au moyen de la poudre ; mais on emploie beaucoup de précautions en le faisant sauter, afin d'obtenir des faces autant parallèles que possible ; lorsque les blocs sont détachés, on les équarrit au ciseau ; ils forment alors des cubes de deux à quatre mètres que l'on divise avec des scies volantes et à bras, en pièces susceptibles d'être placées sous la scie mécanique. Il y a une scierie de ce genre à Ghoy. Les feuilles de marbre sont distribuées à des ouvriers qui leur donnent le poli ; cette opération se fait à la main : on dégrossit d'abord la surface avec une espèce de grès tendre dont la carrière est située à Hermeton-sur-Meuse (province de Namur) ; on emploie successivement des pierres plus douces et enfin le plomb. Les femmes sont ordinairement chargées de ce travail, qui se paie d'après la mesure. Les ouvriers distinguent plusieurs variétés de marbre dans ces carrières ; ils nomment grand fleurage, celui dont les veines, moins rapprochées, sont assez souvent plus larges ; petit fleurage celui qui offre des dispositions contraires.

On trouve dans cette localité un grand nombre de minéraux. Les principales espèces sont : la chaux carbonatée laminaire et compacte ; le fer oxidé hématite concrétionné, irisé ; le fer oxidé géodique, pseudomorphique, terreux (rouge-brun), terreux (jaune) ; le fer hydraté ; le fer carbonaté laminaire (jaune), pseudomorphique ; le manganèse oxidé (noir terreux) ; l'argile smectique et lithomarge ; le jaspe schisteux ; le calschiste sub-lamellaire. Le fer carbonaté (spathique : chaux carbonatée ferrifère d'Haüy), s'y trouve en petits cristaux primitifs et inverses jaunâtres ; il affecte le plus souvent la forme pseudomorphique

et présente une foule d'empreintes de coquilles diverses. Cette substance y est en trop petites quantités pour être exploitée comme mine propre, mais on pourrait la faire concourir avec avantage à la réduction des autres minérais en l'employant comme castine.

GHYSSIGNIES ou GHISSIGNIES, dépendance de la commune de Pipaix.

GIBECQ, commune du canton et à 2 lieues 1/4 N. E. de Chièvres, de l'arrondissement et à 5 lieues 1/2 N. de Mons.

Bornée au N. par les communes de Ghislenghien et Hellebecq (canton de Lessinnes), à l'E. par celles de Silly (canton d'Enghien) et Gondregnies ; au S. par les territoires de Gages et Brugelette, et à l'O. par ceux de Mevergnies et Meslin-l'Évêque (canton d'Ath).

Elle se compose de son chef-lieu, situé à peu près dans la partie N. du territoire, et de quatre dépendances : Croquy, Marais, Sarazins et Stocquis.

HYDROGRAPHIE : Ce territoire n'est arrosé par aucun cours d'eau.

SOL : Le terrain y est assez irrégulier. L'inclinaison des plaines est plus ou moins prononcée. Des coteaux rapides se montrent sur plusieurs points. La surface arable est divisée en quatre classes : la première est composée d'une terre végétale argileuse, douce et friable de dix pouces environ d'épaisseur : cette terre convient à la culture des céréales, des plantes fourragères et oléagineuses, et du trèfle. La deuxième classe est également argileuse, tendre, mais plus légère et de huit pouces de profondeur ; elle recouvre un sol argileux, compacte et humide. Les terres comprises dans la troisième classe sont de nature argilo-glaiseuse, humides et rocailleuses, assises sur un fond de glaise, et de six pouces de couche végétale ; on les cultive principalement en avoine, méteil, pommes de terre, et quelquefois en chicorée. La quatrième classe ne diffère de la précédente qu'en ce qu'elle permet à peine un léger labour.

AGRICULTURE : Les productions territoriales consistent en froment, seigle, escourgeon, avoine, féveroles, foin, trèfle, colza, lin, chicorée, pommes de terre, légumes et fruits. Il y a peu de prairies. — Un plus grand nombre de pâturages, clos de haies. — Jardins potagers, attenant aux habitations, cultivés en gros légumes, en partie garnis d'arbres fruitiers. Les vergers sont bordés de haies vives et plantés de pommiers, de poiriers, de cerisiers et de noyers. Il n'y a qu'un petit bois taillis, mêlé d'un peu de futaie : cette dernière, d'assez belle venue, est composée de chênes, de bois blancs et de cerisiers ; les taillis sont peuplés de charmes, de coudriers et de chênes. — Quelques aunaies. — Culture soignée, en grande, moyenne et petite tenue : on y compte treize ferme. Les terres de la première classe sont soumises à un assolement septennal et novennal. Un cours quinquennal est établi sur celles de la seconde série : le cours de culture est triennal pour les deux autres classes. Il y avait, en 1829, cinquante-huit chevaux, vingt-trois poulains, cent vingt bêtes à cornes, trente-sept veaux, trente-un porcs, cent dix moutons, sept chèvres et dix ânes. — Peu de laine ; beurre. — Fréquentation des marchés d'Ath et Mons.

POPULATION : Cinq cent quatre-vingt-trois habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme cent maisons, dont quarante environ composent le chef-lieu ; plusieurs d'entr'elles sont assez vastes et bien bâties. Il y a une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les productions du sol, le laitage et les menues denrées sont vendus aux marchés environnans. Le surplus du bétail est aussi livré au commerce. Les habitans s'occupent en outre de la fabrication des toiles. — Un moulin à farine, mû par vent ; une distillerie qui chôme depuis plusieurs années, un maréchal ferrant et un charron.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Ghislenghien à Soignies traverse le territoire du N. à l'E. Outre deux grands chemins dont l'un conduit de Mons à Gand, et l'autre

de Chièvres à Enghien, on compte encore deux chemins vicinaux, difficiles à exploiter en hiver et dans les temps pluvieux.

GIBERCHIES, dépendance de la commune de Beclers.

GIBET-MARTIN, dépendance de la commune de Saint-Sauveur.

GIBRALTAR, dépendance de la commune de Nechin.

GILLY, commune du canton, de l'arrondissement et à 3/4 de lieue E. de Charleroy et à 9 lieues 1/2 E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Ransart et Jumetz, à l'E. par celles de Fleurus et Châtelineau, au S. par le territoire de Montigny-sur-Sambre, et à l'O. par celui de Lodelinsart.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé au centre du territoire, et de huit dépendances: Auchie, Corwées, Genson, Hayes, Louvy, Sartallet, Sart-Culpart et Trieu-Albart.

HYDROGRAPHIE : Le Grand-Rieu, cours d'eau formé par les eaux que l'on extrait des houillères, circule sur le territoire de cette commune; il y active un moulin à farine qu'alimente en outre un petit étang.

SOL : D'un aspect déprimé. La majeure partie de ce territoire présente une pente douce du S. O. au N. Un ravin creuse le sol dans la direction du S. au N. Des coteaux en pente roide se montrent sur divers points. — Terrain houiller, compris dans le bassin de Charleroy. La houille feuilletée y est en extraction. L'argile domine parmi les terres arables; l'épaisseur de la couche végétale varie de cinq à dix pouces.

AGRICULTURE : Les productions du sol consistent en froment, seigle, escourgeon, épeautre, avoine, féveroles, trèfle, foin, pommes de terre et légumes. On cultive fort peu de plantes oléagineuses. Quelques prairies produisent de bon foin. Les jardins fournissent aux cultivateurs les gros légumes nécessaires à leur consommation; le surplus se vend au dehors. On cultive le pommier, le poirier et le noyer dans la plupart des vergers. Un cinquième environ de la superficie est planté en bois taillis et futaie; la principale masse porte le nom de bois de Lobbe. L'essence consiste en charmes, aunes, coudriers et bouleaux; ces bois sont d'une belle venue; on exploite les taillis à l'âge de dix-huit ans; une partie est employée pour l'exploitation des houillères. — Élèves de chevaux pour l'agriculture.

POPULATION : Cinq mille six cent dix-huit habitans.

HABITATIONS : Le village de Gilly est en général assez bien bâti; on trouve, le long des grandes routes, une infinité de maisons régulièrement construites en briques et couvertes en ardoises. Il y a une église et six écoles primaires. On y remarque les restes de l'ancienne abbaye de Soleilmont; ce monastère, jadis habité par une trentaine de religieuses, est converti en ferme, à l'exception de quelques parties qui sont affectées à la demeure de religieuses.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture, l'extraction et le commerce du charbon de terre, et la clouterie, fournissent aux besoins de la population. Il y a six brasseries, un tannerie et deux moulins à vent.

ROUTES ET CHEMINS : Outre la grande route de Charleroy à Namur qui traverse la commune, on y trouve la route de Châtelet à Bruxelles, ainsi que divers bras de pavé qui conduisent aux houillères. Les communications sont encore facilitées par le chemin vicinal de Ransart à Montigny-sur-Sambre.

GININTROU, dépendance de la commune de Ghoy.

GIVRY, commune du canton et à 3 lieues E. de Pâturages, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 S. S. E. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune d'Harmignies, à l'E. par celles d'Haulchin et de Vellereille-le-Sec, au S. par celle de Villers-Sir-Nicolle (France), au S. E. par celle de Rouvroy, et à l'O. par celles d'Havay et d'Harvengt.

Cette commune se compose de son chef-lieu et de quelques maisons disséminées

sur les bords de la Trouille. La ferme de Squerbion ou Scarbion, qui est située à 3/4 de lieue et au S. S. O. du chef-lieu, fait aussi partie de la commune.

HYDROGRAPHIE : Elle est arrosée du S. au N. par la Trouille, et de l'E. à l'O. par le ruisseau des Coutures. Le ruisseau de l'Aunois et celui des Prés-à-Rieux, circulent aussi sur le territoire.

SOL : Sur plusieurs points, le territoire est assez élevé. La partie centrale forme une espèce de vallon dans lequel circule la Trouille. Le sol, argileux et calcaire, offre la chaux carbonatée laminaire, compacte, grossière, concrétionnée, coquillière; l'arragonite, aciculaire radié; le fer sulfuré surbaissé et amorphe.

AGRICULTURE : La récolte en grains et graines est évaluée, année commune, à : froment, quatre mille cinq cents rasières; escourgeon, trois mille; seigle, mille cinq cents; avoine, sept mille cinq cents; féveroles, six cents; colza et lin, quatre cent cinquante. Prairies artificielles qui consistent en trèfle, sainfoin et luzerne. On y cultive aussi le houblon mais en petite quantité; légumes et fruits pour la consommation. Ce territoire offre partout une culture soignée; il est exploité en grande, moyenne et petite tenue. Les engrais en usage sont les fumiers des basses-cours, la chaux, les cendres de Hollande et de houille. L'assolement varie suivant la qualité du sol; dans les terrains de première classe on sème la 1re année de l'escourgeon; 2me, seigle et trèfle; 3me, lin ou colza; 4me, froment; 5me, avoine; 6me, repos. Deuxième classe : 1re année, féveroles; 2me, seigle; 3me, trèfle; 4me, froment; 5me, avoine; 6me, repos. Troisième classe : 1re, froment; 2me, avoine; 3me, trèfle; 4me, seigle; 5me, repos. Quatrième classe : 1re, seigle; 2me, trèfle; 3me, avoine; 4me, repos. Cinquième classe : 1re, seigle; 2me, avoine; 3me, repos. Le prix moyen du labourage d'un bonnier de terre est de trente florins. En 1830, on y comptait deux cent-un chevaux, quatre-vingt-cinq poulains, deux cent trente bêtes à cornes, quatre-vingt-cinq veaux, quatre-vingt-dix porcs, cinq cents moutons, quatre-vingt-dix ânes. Quelques ruches d'abeilles. La Trouille fournit des anguilles, des goujons des écrevisses, etc. — Le gibier est assez nombreux, surtout les perdrix. — Fréquentation du marché de Mons.

POPULATION : Mille quatre cent quatre-vingt-seize habitans. En 1829, le nombre des décès fut de vingt-neuf, dont seize mâles; celui des naissances, de quarante-huit, dont vingt du sexe masculin. Treize mariages.

HABITATIONS : Deux cent soixante-onze maisons, presque toutes construites en grès, couvertes en chaume et agglomérées. Il y a une église, deux chapelles et deux écoles primaires. — Résidence d'un médecin et d'un pharmacien.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il s'y trouve deux brasseries, deux fours à chaux, deux moulins à farine, mûs par l'eau; un tourneur en bois, un tanneur, trois maréchaux ferrans, un charron et dix-sept boutiquiers.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Mons à Beaumont traverse le territoire au N. E. et une partie du village. Dans la partie méridionale passe l'ancienne chaussée romaine. Les chemins vicinaux sont d'une exploitation facile dans toutes les saisons. — Deux ponts en pierre et briques.

GLACENÉE, dépendance de la commune des Deux-Acren.

GLANERIE (LA), dépendance de la commune de Rumes.

GLATIGNY, dépendance de la commune de Ransart.

GODART, dépendance de la commune de Cambron-Saint-Vincent.

GODARVILLE, dépendance de la commune de Gouy-lez-Piéton.

GODU, dépendance de la commune de Pottes.

GOEGNIES-CHAUSSÉE, commune du canton et à 2 lieues 1/2 S. S. E. de Pâturages, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/4 S. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Quevy-le-Grand, à l'E. par celle d'Ha-

vay, au S. par la France, à l'O. et au N. O. par Quevy-le-Grand.

Cette commune n'est composée que du chef-lieu, situé sur la rive gauche de l'ancienne chaussée des Romains.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau du Moulin, formé de plusieurs sources qui sourdent dans les environs, parcourt ce territoire de l'O. au N.

SOL : La situation de ce territoire est élevée et entrecoupée de collines, principalement les deux rives du ruisseau du Moulin. La nature du sol est argilo-sablonneuse; quelques parties sont marécageuses et froides. La couche végétale a généralement de sept à dix pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Année commune, on récolte cent cinquante rasières de froment, cent cinquante de méteil, cinquante de seigle, cinquante d'escourgeon, et quarante de féveroles. On cultive aussi le colza et lin, mais en petite quantité; trèfle, foin, légumes et fruits pour la consommation. — Élèves de chevaux pour l'agriculture, de bêtes à cornes et de moutons. — Gibier peu nombreux. — Fréquentation du marché de Mons.

POPULATION : Sexe masculin, deux cent quinze; sexe féminin, cent quatre-vingt-douze; total : quatre cent sept habitans. En 1829, il y a eu quatre décès et neuf naissances.

HABITATIONS : Cette commune, dont une partie appartient à la France, se compose de soixante-six maisons, qui, sur l'espace d'un quart de lieue, bordent le côté septentrional de l'ancienne voie romaine ou chaussée Brunehault. Les maisons situées de l'autre côté, et parallèlement à celles-ci, forment le village français de Gœgnies-Chaussée.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une brasserie, un moulin à farine, mû par eau et une tuilerie.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Mons à Maubeuge passe à l'extrémité orientale du territoire.

GOGART, dépendance de la commune de Thieulain.

GOGNIES, dépendance de la commune d'Anderlues.

GOLY, ruisseau qui arrose la commune de Noirchain.

GOMAIROUX ou GOMINROUX, dépendance de la commune d'Heppignies.

GOMMENPONT, dépendance de la commune d'Ostiches.

GONDERNIAUX, dépendance de la commune de Montrœul-au-Bois.

GONDREGNIES, commune du canton et à 2 lieues 1/4 S. O. de Chièvres, de l'arrondissement et à 5 lieues N. de Mons.

Bornée au N. par les communes de Gibecq et Silly (cette dernière appartient au canton d'Enghien), à l'E. par celle de Fouleng; elle touche, au S., au territoire de Lombise (canton de Lens), et à l'O., à celui de Gages.

Elle se compose de son chef-lieu, situé à peu près au centre du territoire, et de quatre dépendances : Sars, Papignies, Ordenappe et Enhaut.

HYDROGRAPHIE : La petite Dendre traverse le territoire de l'E. au S. O.

SOL : Le terrain y est inégal. Les plaines que l'on y remarque ont une inclinaison plus ou moins prononcée, et sur divers points la pente des coteaux est très-rapide. Les terres arables peuvent être divisées en quatre classes : la première est caractérisée par une terre végétale, argileuse, douce et friable, sur fond analogue de dix à douze pouces de profondeur, cultivée principalement en céréales, colza, trèfle et lin. La seconde par une argile tendre plus légère que la précédente, assise sur un lit d'argile rougeâtre, humide, de huit pouces environ de couche végétale. La troisième par une couche argilo-glaiseuse, humide, mêlée de rocaille, de cinq pouces environ d'épaisseur, sur un sol de même nature, mais plus compacte et qui devient d'une dureté nuisible aux céréales, lorsque les eaux qui couvraient sa surface se sont évaporées : les terres de cette classe produisent du méteil, de l'avoine, des pommes de terre, et quelquefois de la chicorée. Dans la quatrième classe, on voit un sable argileux et

ferrugineux, qui n'a que quatre pouces environ de profondeur et recouvre un terrain compacte et très-humide.

AGRICULTURE : Les principales productions sont le froment, le seigle, l'escourgeon, l'avoine, les féveroles, le foin, le trèfle, le colza, le lin, la chicorée, les pommes de terre, les légumes et les fruits. -- Prés disséminés sur divers points du terroir; on y dépouille beaucoup de foin, de qualité médiocre. — Pâturages situés à proximité des fermes, clos de haies et entretenus avec soin. — Jardins potagers, avec arbres fruitiers. — Vergers entourés de haies et plantés de pommiers, de poiriers, de noyers et de cerisiers. Ce terroir est généralement bien cultivé. Les exploitations sont à grande, moyenne et petite tenue.—Assolement novennal et septennal pour les terres de première classe, quinquennal pour la deuxième, et triennal pour les autres. On élève des chevaux pour l'agriculture, du gros et du menu bétail : il y a deux troupeaux de moutons. Le beurre est la principale production animale. On fréquente les marchés d'Ath et de Mons.

POPULATION : Deux cent soixante-deux habitans.

HABITATIONS : La plupart sont peu commodes et mal bâties. On remarque dans cette commune un beau château, de construction moderne et d'une distribution régulière, et la ferme de Papignies, qui appartient à M. le vicomte de Nieuport.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les cultivateurs portent aux marchés d'Ath et de Mons leurs productions agricoles et menues denrées; ils font aussi un petit commerce de bétail.

ROUTES ET CHEMINS : Il y a quatre chemins vicinaux; quoique bien entretenus, ils sont impatricables pendant l'hiver et les temps pluvieux.

GORGONNE, dépendance de la commune de Nechin.

GORIEUX (RUE DE), dépendance de la commune de Sirault.

GOSSELIES, commune et chef-lieu de canton, de l'arrondissement et à 1 lieue 2/5 N. de Charleroy; à 8 lieues 2/5 E. du chef-lieu de la province.

Bornée au N. par Thiméon, à l'E. par Mellet, au S. par Wayaux, et à l'O. par Jumetz.

Elle se compose de son chef-lieu ou de la ville de ce nom, et de huit dépendances, savoir : Chapoi, Haute-Bise, Mienson, Pierresoulx, Pont-à-Migneloux, Sauve-Qui-Peut, Sart-le-Moine et Trieu-rieu-sart.

HYDROGRAPHIE : Une partie est traversée par les Piéton et par le canal de Charleroy à Bruxelles. Plusieurs ruisseaux circulent, en outre, sur le territoire; le plus important est le ruisseau de Gosselies. Ce cours d'eau et le Piéton donnent, chacun, le mouvement à un moulin à farine. — Quelques étangs.

SOL : Cette commune est généralement montueuse : la partie qui s'étend vers Mellet offre le moins d'inégalités. — Terrain houiller formé de psammite micacé, schistoïde et calcaire, de poudingue psammitique et de schiste bitumineux. Le sol, à sa superficie, se compose de couches argileuses ou sablonneuses. — *Minéraux* : chaux sulfatée aciculaire (dans les schistes des houillères); talc chlorite fissile et terreux; anthracite feuilleté (gris foncé) et compacte (noir bleuâtre); houille feuilletée; fer sulfuré lamelliforme et pseudomorphique (dans les schistes houillers); schiste luisant (des houillères), lignite friable, etc., etc. Les terres labourables ont été divisées en cinq classes: celles de première classe offrent un sol argileux d'au moins douze pouces de couche végétale, propre à la culture des céréales et des plantes fourragères. Dans la seconde classe on reconnaît deux variétés : l'une offre une argile humide et légère, de huit à neuf pouces d'épaisseur; l'autre, de nature sablonneuse, repose sur un lit de sable moins compacte. La troisième classe comprend des terres légères, menues, peu profondes, sur un fond d'argile qui se laisse pénétrer difficilement par l'eau, et d'autres, sablonneuses et peu fertiles. Les terres de quatrième classe offrent une argile.

mêlée de rocaille, ou un sable pierreux assis sur une glaise qui empêche l'infiltration des eaux. La cinquième classe est un sol pierreux dont la couche végétale est très-mince.

AGRICULTURE : On récolte toutes espèces de céréales, du trèfle, et de la luzerne, mais peu de colza et de lin. Les prairies fertilisées par les eaux du ruisseau de Gosselies abondent en foin. — Jardins garnis d'arbres fruitiers et cultivés en gros légumes. — Vergers assez bien entretenus. Quelques parties du territoire sont plantées d'aunes. Il s'y trouve aussi plusieurs oseraies ; elles occupent un sol gras et meuble. Les propriétés sont très-divisées. On élève peu de chevaux pour la culture.

POPULATION : Quatre mille deux cent quarante habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme huit cent seize maisons dont le plus grand nombre sont comprises dans le chef-lieu. Plusieurs d'entre elles se font distinguer par une façade régulière. Il y a une église, une école primaire. Gosselies est la résidence d'un juge-de-paix, d'un commissaire de police, d'un receveur des contributions directes et de l'enregistrement, et de deux notaires. Il y a trois médecins, trois chirurgiens, et plusieurs pharmaciens.

Avant la réforme dans le clergé, cette ville possédait un couvent de Récollectines, et un couvent de *Marolles*.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Une assez grande partie de la population est occupée à l'extraction de la houille dans les environs. Il y a des ateliers de clouterie, une verrerie (située à un quart de lieue de la ville) composée de quatre fourneaux et creusets; une raffinerie de sel, une fabrique de savons qui contient une chaudière et quatre bacs, quatre moulins à farine parmi lesquels on en compte deux mûs par eau et deux par vent ; fabrique d'huile activée par un manége, une distillerie où l'on emploie comme matières premières le blé et la fécule de pomme de terre ; trois brasseries ; plusieurs blanchisseries de toiles (à un quart de lieue de Gosselies); deux fabriques de chapeaux dont la principale se compose d'une chaudière et d'une foulerie ; quatre tanneries ; plusieurs lavoirs à laine ; une tannerie; deux coutelleries, et deux fabriques de vis.

ROUTES ET CHEMINS : La commune est traversée par la grande route de Charleroy à Bruxelles. Plusieurs chemins vicinaux facilitent les communications avec les communes limitrophes.

GOTTIGNIES, commune du canton et à 3/4 de lieue O. de Rœulx, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/3 E. N. E. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Naast, à l'E. par celles de Rœulx et Thieux, au S. par les territoires de ville-Sur-Haine et Havré, et à l'O. par ceux de Saint-Denis et Thieusies.

Cette commune se compose de son chef-lieu, du hameau de Trieu et de plusieurs maisons isolées.

HYDROGRAPHIE : La Wance arrose quelques prés dans cette commune et donne le mouvement à un moulin à blé.

SOL : Montueux, entrecoupé de coteaux escarpés. Le terrain est généralement froid et humide. Il y a des bancs de grès blanc, enfouis dans le sable; on les a exploités pour pavés. On trouve sur divers points une argile assez productive. En général, quatre variétés caractérisent les terres arables ; les deux premières offent une argile sablonneuse, plus ou moins imbibée d'eau, de six à sept pouces de couche végétale. La troisième est une argile veinée, fortement détrempée, ayant cinq pouces de profondeur ; la quatrième se compose de sables arides, mêlés de rocaille ou de glaise bleuâtre.

AGRICULTURE : Les productions du sol consistent en froment, seigle, méteil, avoine, féveroles, trèfle, pommes de terre. La culture des plantes oléagineuses n'y est guère suivie. Les prairies ne donnent qu'un foin de médiocre qualité : il y a de gras pâturages, clos de haies ; ils sont contigus aux fermes. On recueille beau-

coup et de bons légumes dans les jardins potagers. — Houblonnières cultivées alternativement en houblon et légumes. — Vergers garnis d'arbres fruitiers d'une belle venue.—Treize bonniers de bois taillis et futaie, essence d'aunes et coudriers qu'on exploite tous les douze ou treize ans. — Douze fermes. — Assolement sexennal, quinquennal et quadriennal. Le recensement de 1829 a donné à la commune soixante-seize chevaux, dix-huit poulains, cent cinquante-deux bêtes à cornes, trois cent dix-neuf moutons.

POPULATION : Neuf cent quatre vingt-dix-huit habitans.

HABITATIONS : Cette commune contient quatre-vingt-neuf maisons, une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une tuilerie, deux brasseries, trois moulins à farine dont deux sont mûs par vent. — Trois maréchaux ferrans et un charron ; les habitans transportent leurs denrées agricoles au marché de Mons.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Soignies à Rœulx forme la limite à l'E.; le grand chemin de Rœulx à Mons et plusieurs chemins vicinaux traversent le territoire ; ils sont impraticables en hiver. — Deux ponts en pierre.

HISTOIRE : Cette localité est célèbre dans l'histoire par la bataille que Robert, comte de Flandre, gagna, en 1076, sur Baudouin, comte du Hainaut.

GOUDINIÈRES ou **LA GOURDINERIE**, dépendance de la commune de Mont-Saint-Aubert.

GOUGNIES, commune du canton, de l'arrondissement et à 2 lieues 2/3 S. E. de Charleroy, à 1 lieue 1/2 S. de Châtelet, et à 11 lieues 1/4 E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Presles, à l'E. par celle de Sart-Saint-Eustache (province de Namur), et par le territoire de Biesmes, au S. et à l'O. par celui de Gerpinnes. Cette commune se compose de son chef-lieu et du hameau de Bassart, situé à 1/2 lieue du village, vers Sart-Saint-Eustache.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau d'Oret ou de Biesmes longe toute la partie orientale du territoire ; deux autres petits cours d'eau, qui tarissent à l'époque des chaleurs, bordent ou avoisinent la limite de Gougnies vers Presles. Le ruisseau d'Oret imprime le mouvement à un haut fourneau et à une forge. Quelques petits étangs servent de réservoirs aux usines.

SOL : Le terrain présente presque partout des inégalités, particulièrement à la sortie du village vers l'E. et du côté de Presles, au N., où les coteaux offrent une pente très-roide. Une argile plus ou moins caillouteuse constitue les meilleures terres labourables dont la couche végétale a dix pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Ce terroir produit du froment, du seigle, de l'épeautre, de l'avoine, du trèfle, du foin et des légumes. Les prairies sont situées généralement le long du ruisseau de Biesmes ; le foin qu'on y dépouille est d'une qualité médiocre.— Jardins cultivés en gros légumes. — Vergers assez bien garnis d'arbres fruitiers. — Bois taillis mêlés de futaie, leur essence consiste en chênes, charmes, aunes et coudriers ; on les exploite à quatorze ans. — Culture à grande, moyenne et petite tenue. —Une ferme. Il y avait en 1830, trente-cinq chevaux, huit poulains, soixante-deux bêtes à cornes, dix-neuf veaux, vingt-cinq porcs, deux cent cinquante moutons.

POPULATION : Quatre cent vingt-sept habitans.

HABITATIONS : La commune renferme quatre-vingt-dix maisons. Il y a une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Cette commune renferme un haut-fourneau, une forge dans laquelle on convertit la gueuse en barres, et deux brasseries, deux maréchaux ferrans et un charron. Quelques individus sont employés à l'exploitation des bois. — Commerce agricole.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune grande route ne traverse le territoire de cette

commune. Les chemins vicinaux, quoique bien entretenus, deviennent impraticables pendant la mauvaise saison.

GOURGUE, dépendance de la commune de Wiers.

GOUY-LEZ-PIÉTON, commune du canton et à 1 lieue 3/4 S. E. de Seneffe, de l'arrondissement et à 2 lieues 3/4 N. O. de Charleroy, à 7 lieues N. E. de Mons, et à 2 lieues 1/2 S. de Nivelles.

Elle est bornée au N. par la commune de Seneffe, à l'E. par celle de Pont-à-Celles; elle touche, au S., aux territoires de Courcelles et Trazegnies, et à l'O. à celui de Chapelle-lez-Herlaimont.

Cette commune se compose de son chef-lieu et des hameaux de Derbaix, Jeumont, Godarville, Ferme-de-Chaufour, Flechère, les Communes, Chensée, Morilmont, la Ville, Zebier, Mont-Delchinne.

HYDROGRAPHIE : Le Piéton et les ruisseaux de Trazegnies et Clairefontaine arrosent ce territoire; le Piéton donne le mouvement à un moulin à blé et fertilise par ses fréquens débordemens les prés riverains. — Quelques étangs.

SOL : Déprimé dans plusieurs endroits. Parmi les eminences qui entrecoupent ce terroir, on signale le mont de la Givre, amas de sable aride, difficile à gravir. Les campagnes arables offrent de superbes plaines, dont l'inclinaison est à peine sensible. Cette localité offre un filon de fer oxidé, chargé de parties siliceuses; le plus grand obstacle à son exploitation, qui ne manquerait pas d'amener au jour un minerai aussi bon que celui de Labuissière (commune du canton de Thuin), consiste dans son trop grand éloignement des fourneaux, où il ne pourrait être transporté que sur chariots. — Couche végétale de six à onze pouces de profondeur, de nature argilo-sablonneuse, assise sur un fond de sable ou de glaise.

AGRICULTURE : Les principales productions sont le froment, le seigle, l'avoine, les féveroles, le foin, le trèfle, la luzerne, le houblon et les légumes. Il y a beaucoup de prairies et de pâturages; les prés occupent généralement un fond humide, fréquemment submergé par les eaux du Piéton; les pâturages, clos de haies, avoisinent les métairies. On cultive le pommier et le noyer dans les vergers. Il s'y trouve quelques petites parties de bois taillis mélangés d'un peu de futaie; l'essence se compose de chênes, de bouleaux, de coudriers, d'aunes, de hêtres et de charmes. La culture des terres est bien soignée; ces dernières, trop humides sur divers points, sont trop légères dans d'autres localités; on les exploite généralement en grande, moyenne et petite tenue. Le nombre des élèves de chevaux excède, année commune, d'un tiers celui que les fermiers emploient aux travaux agricoles.

POPULATION : Deux mille cinq cent quatre-vingt-six habitans.

HABITATIONS : Il y a une église, située sur une éminence, une école primaire et un château remarquable par son étendue et par la régularité de sa bâtisse; il appartient à M. le baron de Herissens.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture est la principale ressource de la majeure partie de la population; quelques familles se livrent aux travaux des houillères ou de la clouterie. Il y a une brasserie, une distillerie et deux moulins à blé dont un est mû par vent; l'autre, que l'eau du Piéton fait mouvoir, se compose de deux systèmes mécaniques, et peut être considéré comme un des meilleurs du canton.

ROUTES ET CHEMINS : La chaussée Brunehault passe près de la limite de Gouy-lez-Piéton. Cinq chemins vicinaux mettent cette commune en relation avec les territoires limitrophes; ils sont impraticables pendant la mauvaise saison. Les chemins qui sillonnent la colline sur laquelle se trouve l'église sont d'une exploitation difficile.

GOYSAIX, dépendance de la commune de Jumetz.

GOZÉE, commune du canton et à 1 lieue E. de Thuin, de l'arrondissement et à 3 lieues S. S. O. de Charleroy; à 7

lieues 3/4 E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Leernes, Landelies et Montignies-le-Tilleul, à l'E. par celle de Marbais, au S. par les territoires de Marbais et Tuillies, et à l'O. par celui de Thuin.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé dans la partie orientale du territoire, et de cinq dépendances : l'Abbaye-d'Alne, Baudribus, Folie, Marbisœul et Moulin-à-Vent.

HYDROGRAPHIE : La Sambre longe la commune au N. O. : cette rivière émet une branche qui active un moulin à blé. Plusieurs ruisseaux circulent sur le territoire; le principal est le ruisseau de Marbisœul : les débordemens de ces cours d'eau fertilisent les prés en hiver. La Sambre facilite beaucoup le transport des céréales, du bois et des autres productions du sol qu'on expédie sur Charleroy. — Un étang.

SOL : Ce terrain est d'un aspect très-varié : des coteaux escarpés entrecoupent la partie boisée qui s'étend vers l'Abbaye-d'Alne. La charpente du sol présente un grand nombre de roches parmi lesquelles on signale le calcaire compacte, le pséphite (grès rouge), le psammite sableux (grauwacke commune), la brèche siliceuse, le schiste argileux et le poudingue argiloïde; la grauwacke commune sur laquelle s'appuie le calcaire entre Alne et Thuin, ne se montre plus que rarement entre Alne et Landelies, mais on y distingue une belle roche schistoïde micacée, d'un gris-noirâtre tirant sur le vert, et qui appartient à la grauwacke schisteuse. Cette localité offre au minéralogiste de la chaux carbonatée laminaire, du quartz-hyalin prismé limpide et amorphe limpide, de l'épidote aciculaire (vert-olive foncé), de l'argile lithomarge et de l'ocre rouge. La surface arable est peu variée : les meilleures terres se composent d'une argile plus ou moins douce et friable, mais un peu humide et de cinq à six pouces de profondeur; les moins productives sont glaiseuses, mêlées de rocaille et de schiste, et n'ont que trois à quatre pouces de couche végétale.

AGRICULTURE : Les productions du sol consistent principalement en froment, seigle, orge, avoine, féveroles, foin, trèfle, luzerne, sainfoin, lin et pommes de terre. On cultive un peu de houblon. Il y a d'assez belles prairies et de gras pâturages; ces derniers sont entourés de haies. Les jardins potagers produisent les légumes nécessaires à la consommation locale. On trouve dans les vergers le pommier, le poirier, le cerisier et le noyer. — Bois taillis et futaie, occupant un tiers environ de la superficie; leur essence offre un mélange de chênes, bouleaux, aunes, charmilles et coudriers : on exploite les taillis régulièrement à seize ans. — Culture à grande, moyenne et petite tenue : sept fermes. — Assolement sexennal et triennal. On y remarque des terrains incultes qu'on pourrait améliorer par la culture, mais il en est d'autres que leur nature rend peu susceptibles de défrichement. Le recensement de 1829 donne à la commune quatre-vingt-dix chevaux, soixante-un poulains, cent quatre-vingt-treize bêtes à cornes, quatre-vingt-dix-neuf veaux, quinze porcs et sept cents moutons.

POPULATION : Mille quarante-six habitans.

HABITATIONS : Cent quatre-vingt-neuf maisons; on en compte cinquante environ dans le chef-lieu. Il y a une église, une chapelle, une maison communale, un hospice et une école primaire. Dans la partie N. O. du territoire, au bord de la Sambre et dans un site très-pittoresque, on admire les ruines de l'Abbaye d'Alne que les Français incendièrent en 1794.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans sont entièrement voués à l'agriculture; ils fréquentent le marché de Charleroy pour la vente de leurs denrées. La commune renferme deux moulins à farine dont un est mû par vent et une brasserie

qui produit annuellement de vingt à vingt-quatre brassins de bière.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux qui servent à l'exploitation de cette commune sont difficilement praticables en hiver. On traverse la Sambre sur un pont en pierre, mitoyen avec le territoire de Leernes.

GRAINFAUX, dépendance de la commune de Petit-Rœulx-lez-Nivelles.

GRAND-BERMONT, dépendance de la commune de Silly.

GRAND-BREUCQ, dépendance de la commune d'Escanaffles.

GRAND-CAMP, dépendance de la commune de Maubray.

GRAND-CHEMIN, dépendance de la commune de Montignies-le-Tilleul.

GRAND-CHEMIN, dépendance de la commune de Havinnes.

GRAND-COURANT, dépendance de la commune de Thuin.

GRAND-COURANT, cours d'eau qui prend sa source à Sirault et traverse le territoire d'Hautrage du N. au S.

GRANDE-COMMUNE, dépendance de la commune de Ransart.

GRANDE-FERRIÈRE, dépendance de la commune Virolles.

GRANDE-MASURE, dépendance de la commune de Maulde.

GRANDE-QUENETTE, dépendance de la commune de Seloignes.

GRANDE-THIÉRACHE, dépendance de la commune de Momignies.

GRANDGLISE, commune du canton et à 1/2 lieue S. E. de Quévaucamps, de l'arrondissement et à 6 lieues 1/4 E. S. E. de Tournay ; à 4 lieues 1/2 O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Quévaucamps et Stambruges, à l'E. par cette dernière, au S. par le territoire d'Harchies, et à l'O. par celui de Blaton.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé à l'extrémité du territoire, sur la route de Mons à Tournay, et de deux hameaux : le Fayt, au S., et la Bruyère.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau de la Fontaine-Claire arrose le territoire du N. E. au S. O.; ce cours d'eau, dont les débordemens sont ordinairement nuisibles à l'agriculture, active un moulin à farine, à l'aide d'un réservoir.

SOL : La surface de ce territoire est très-diversifiée : des coteaux en pentes rapides la sillonnent sur plusieurs points, et les plaines en général offrent une inclinaison assez prononcée : du N. E. au S. O. une colline s'étend entre Grandglise et Harchies ; plusieurs éminences viennent se grouper autour de cette colline : les principales sont le Mont-Julienne et le Mont-Crapau. Le terrain est en grande partie sablonneux. De toutes les sablières du Hainaut, il n'en est pas de plus remarquable que celle de Grandglise. On y observe mieux que partout ailleurs la transition brusque du grès antérieur ou roche siliceuse, au grès moderne : le premier forme l'assiette du terrain, l'autre le recouvre à une grande profondeur et se trouve encaissé par le calcaire compacte et fétide ; ce calcaire renferme de nombreuses cristallisations, non seulement dans les fissures des couches, mais dans les cavités géodiques dont la pierre est parsemée ; le grès se compose de fragmens cristallins, d'un quartz bien pur, et forme une masse agrégée, diversement colorée ; les couleurs qui offrent les nuances du gris, du jaune, du verdâtre, du rouge, du brun, du noir, doivent être attribuées au ciment dans lequel sont enchâssés les grains quartzeux diaphanes : ces couleurs produisent dans la masse des zones plus ou moins étendues, suivant la quantité et la nature des matières hétérogènes que les grains quartzeux ont pu entraîner dans leur précipitation. Au sortir de la carrière, la pierre, fortement humectée, est tendre et friable ; elle acquiert par son exposition à l'air un degré de dureté tel qu'alors elle devient propre à être employée aux constructions de masses, de fondemens, de culées. C'est dans cet énorme banc de grès tendre que M. Dra-

piez a découvert, en 1816, une petite cavité tapissée de cristaux de baryte sulfatée, à dix-huit mètres environ du sol : après avoir fait déblayer une grande quantité d'éclats qui en obstruaient l'entrée, muni d'une lumière, ce savant s'y fit descendre par une très-petite ouverture, mais bientôt une odeur infecte de gaz hydrogène sulfuré le força d'en sortir pour venir respirer au dehors un air plus salubre. Cette espèce de géode lui parut avoir environ quatre à cinq mètres de diamètre; ses parois intérieures, tapissées de petites parcelles agglomérées, très-brillantes pouvaient avoir de quinze à vingt centimètres d'épaisseur. Dans l'impossibilité de faire évacuer les eaux; qui remplissaient la partie inférieure de la cavité où se trouvaient les cristaux les plus gros, M. Drapiez se réduisit à quelques efforts de sondage qui lui procurèrent des échantillons mieux caractérisés de cette singulière cristallisation; il en détacha également des parois supérieures. Cet auteur y a reconnu les variétés rétrécie, raccourcie et trapézienne verdâtre. La surface arable est très-variée : les terres les plus productives, composées d'une argile sablonneuse ou d'un sable gras, un peu rocailleux, ont de sept à dix pouces de couche végétale; les autres offrent un sable grisâtre ou blanchâtre qu'on ne peut ameublir qu'à cinq ou six pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Les productions territoriales consistent en froment, seigle, orge, avoine, féveroles, trèfle, luzerne, pommes de terre, légumes et fruits. La culture des plantes oléagineuses y est peu importante, à cause de la nature du sol. Les fourrages ne suffisent pas à la consommation. Il y a quelques pâturages; les meilleurs sont clos de haies vives et entourent les habitations. On y trouve un assez grand nombre de jardins potagers; il en est parmi eux qui contiennent des arbres fruitiers. — Trente bonniers de bois taillis et futaie, situés en partie sur la limite vers Harchies; leur essence se compose de chênes, charmilles et aunes. — Oseraies. — Culture en moyenne et petite tenue. On remarque dans la commune plusieurs parties de bruyères que leur pente et leur aridité rendent peu susceptibles de défrichement. Il y avait, en 1830, vingt-six chevaux, cinq poulains, soixante-treize bêtes à cornes, onze veaux, vingt porcs et trois ânes. On soigne l'éducation des abeilles, mais seulement pour l'agrément. — Lièvres, perdrix, cailles, lapins. — Beurre et fromage pour la consommation locale.

POPULATION : Cinq cent huit habitans.

HABITATIONS : Cent deux maisons, construites, la majeure partie, en pierres et couvertes en chaume. Il y a une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'exploitation de la pierre à bâtir et à paver et la fabrication de la chaux sont les principales branches d'industrie; ces divers produits sont livrés au commerce. Les femmes s'occupent du tricot de bas. — Deux moulins à farine dont un est mû par vent, quatre fours à chaux; un marbrier, un forgeron et un charron.

ROUTES ET CHEMINS : La commune est traversée de l'E. à l'O. par la grande route de Mons à Tournay, et du S. au N. par la chaussée Brunehault; cette dernière vient d'Harchies et se dirige vers Quévaucamps. Il y a en outre trois chemins vicinaux, bien entretenus et praticables en toutes saisons. — Un pont.

GRAND-HAUBREUX, dépendance de la commune de Croix-lez-Rouveroy.

GRAND-HAULION, dépendance de la commune d'Horrues.

GRAND-MARAIS, dépendance de la commune d'Ollignies.

GRAND-MARAIS, dépendance de la commune d'Isières.

GRAND-PARNASSE, dépendance de la commune de Thuin.

GRAND-PEINE, dépendance de la commune d'Arquennes.

GRAND-PÈRE, ruisseau qui arrose la commune de Noirchain.

GRAND-REJET, dépendance de la commune de Mont-Saint-Aubert.

GRAND-REJET, dépendance de la commune de Havinnes.

GRAND-RESQUETIA, dépendance de la commune de Thuin.

GRANDRIAUX, dépendance de la commune de Sivry.

GRANDRIEUX, commune du canton et à 1 lieue 1/2 S. O. de Beaumont, de l'arrondissement et à 8 lieues 1/2 S. S.O. de Charleroy, et à 8 lieues S. S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Leugnies, à l'E. par celle de Solre-Saint-Gery; elle touche au S. au territoire de Sivry, et à l'O. à ceux de Hestrude, Baurieux et Coursolre (France).

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé dans un vallon, au centre du territoire, et de quatre hameaux, Frasies, les Hayes, Genestriaux et Belle-Vue.

HYDROGRAPHIE : La Thure circule sur le territoire du S. au S. O.; un ruisseau, formé par les eaux de trois sources qui jaillissent dans les bois du Chenoy et Plagne, coule de l'E. à l'O. et fertilise quelques prés. La Thure imprime le mouvement à trois moulins à blé. Un étang, d'une contenance de deux bonniers, sert de réservoir aux usines.

SOL : Partie bas, partie élevé, coupé de collines. — Terrain calcaire, argileux et schisteux. On y trouve du marbre qui n'est pas exploité. La terre arable offre une argile jaunâtre ou grisâtre parsemée d'une multitude de petits cailloux; elle a de deux à cinq pouces de couche végétale.

AGRICULTURE : On récolte peu de froment, plus d'épeautre, seigle, avoine, trèfle, vesce. Les fourrages ne sont pas abondans. — Pommes de terre, choux, carottes, navets et autres légumes. Quelques vergers sont clos de haies vives et assez bien garnis de pommiers, poiriers et cerisiers. Il y a des bois taillis et futaie; ils se composent de chênes, hêtres et bouleaux. Les taillis s'exploitent de quatorze à dix-huit ans. On fait des douves avec le bois de chêne. Les terres arables sont cultivées en grande, moyenne et petite tenue; les deux premières dominent généralement. On évalue à vingt-huit florins le labourage d'un bonnier ensemencé en grains d'hiver; le prix est réduit à la moitié pour les marsages. On y élève des chevaux propres à l'agriculture et au service de la cavalerie légère. — Bêtes à cornes, moutons; volaille. — Éducation des abeilles. — Peu de menu gibier. — Les étangs sont peuplés de carpes et de brochets. — Laine, beurre, fromage, miel.

POPULATION : Sept cent cinquante-trois habitans. En 1829, il y a eu onze décès, vingt-six naissances et huit mariages.

HABITATIONS : Cette commune renferme cent cinquante-neuf maisons, construites en pierres et briques ou en bois et argile, couvertes en paille, pannes ou ardoises, sans agglomération. Il y a une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'exploitation des bois occupe un grand nombre de bras. Il y a une brasserie, une fabrique de poterie de terre, une tuilerie, quatorze métiers à tisser des bas de laine, et trois moulins à farine. — Commerce agricole.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Mons à Chimay passe à une demi lieue du village; le grand chemin qui conduit de la chaussée à Avesnes (France) coupe le territoire de l'E. à l'O. — Trois chemins vicinaux, peu praticables en hiver.

GRANDRIEUX, dépendance de la commune de Frasnes.

GRAND-RIGNEUX, dépendance de la commune de Rouveroy.

GRAND-ROND, dépendance de la commune de Ville-Pommerœul.

GRAND-RUISSEAU, affluent de la Trouille qui arrose la commune de Genly.

GRAND-RY, ruisseau qui prend sa source à Saint-Amand.

GRAND-SARTS, dépendance de la commune de Viesville.

GRAND-TRIEUX, dépendance de la commune d'Estaimbourg.

GRATTIÈRE, dépendance de la commune de Feluy.

GRATTIÈRE, dépendance de la commune de Froid-Chapelle.

GRATY, dépendance de la commune de Hoves.

GRAVELINNE (LA), dépendance de la commnne de Beaumont.

GREUNERIES, dépendance de la commune d'Escanaffles.

GRINQUIER, dépendance de la commune de Frasnes.

GRINQUIER, dépendance de la commune de Saint-Sauveur.

GRIPPÉ, dépendance de la commune de Frasnes.

GRIS-MONT, dépendance de la commune de Sivry.

GROGELERIE, dépendance de la commune de Nalinnes.

GROMONT, dépendance de la commune de Chapelle-à-Oie.

GROMONT, dépendance de la commune de Chapelle-à-Wattinnes.

GROSAGE, commune du canton et à 1 lieue 1/2 S. de Chièvres, de l'arrondissement et à 4 lieues O. N. O. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Ladeuze, à l'E. par celles de Chièvres et Neufmaison (cette dernière dépend du canton de Lens); elle touche, au S., au territoire de Sirault (même canton); et à l'O., à celui de Belœil (canton de Quévaucamps.)

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé à l'extrémité du territoire, et des hameaux de Roumont et la Biderie.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau de Domissart ou de Grosage longe la commune, au S. O., et forme sa limite avec les territoires de Sirault et Belœil; ce ruisseau alimente pendant quelques mois de l'année un petit moulin à farine, au moyen d'un réservoir qui a soixante perches environ de superficie, sur deux aunes de profondeur.

SOL : Surface ondulée, coupée par une colline qui porte le nom de Pré-du-Vivier. La partie méridionale de ce terroir offre plusieurs coteaux en pente très-rapide. Les terres labourables sont divisées en quatre classes : la première, argileuse, douce et friable, a douze à quatorze pouces de couche végétale ; la deuxième se compose d'une argile tendre, un peu humide, de neuf à dix pouces de profondeur ; la troisième offre une couche argileuse, douce et humide, de peu de consistance et de sept à huit pouces d'épaisseur ; enfin la quatrième consiste en une terre noirâtre, très-humide, de nature tourbeuse et ferrugineuse, dont la profondeur n'est que de trois à quatre pouces.

AGRICULTURE : Ce terroir produit du froment, du seigle, de l'escourgeon, de l'avoine, des féveroles, du foin, du trèfle. des plantes oléagineuses, du lin, des pommes de terre, des légumes et des fruits, tels que pommes, poires, prunes et pêches. Il y a dix-huit bonniers de prés ; ils ne donnent qu'une herbe de mauvaise qualité. Les pâturages, clos de haies, sont situés à proximité des fermes. — Jardins potagers cultivés en légumes de toutes espèces, et en partie, plantés d'arbres fruitiers.— Vergers entretenus avec soin ; il y a un bois taillis d'aunes qui est bien garni ; l'aune, qui, de tous les arbres aquatiques est celui qui aime le plus l'eau. reprend ici aisément et jette beaucoup de bois en peu de temps. — Bois blancs que l'on coupe de trente à quarante ans, employés par les sabotiers ; saules. — Culture en grande, moyenne et petite tenue. Le système des jachères n'est point suivi pour les terres des deux premières classes ; on fait ordinairement reposer les autres. Les engrais en usage sont le fumier, la chaux et les cendres. Le prix moyen du labourage d'un bonnier est de vingt florins. On élève des chevaux pour l'agriculture, du gros et du menu bétail, de la volaille. — Lièvres et perdrix, en petit nombre. — Laine, beurre et fromage.— Fréquentation du marché d'Ath.

POPULATION : En 1829, il y avait deux cent trente-huit hommes; cent quatre-vingt-quatorze femmes ; total : quatre cent trente-

deux habitans; on y a compté huit décès et six naissances. La population totale était, en 1830, de quatre cent vingt-cinq. Le nombre des mariages est annuellement de cinq.

HABITATIONS : Les maisons, au nombre de quatre-vingt-sept, sont disséminées et construites en briques ou en argile, avec toiture en pannes ou en chaume.—Une école primaire. On ne remarque dans cette commune qu'un petit nombre de fermes d'une construction solide et régulière.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Le surplus de la consommation en légumes, fruits et volaille, le beurre et le fromage, se vendent au marché. Le commerce de bétail est assez important. La fabrication de la toile de lin occupe dix métiers à tisser. On file aussi le lin. Cette commune renferme deux moulins à farine, dont un est mû par vent et l'autre par eau; une brasserie: la capacité de la chaudière est de quarante-quatre barils et celle de la cuve matière de trente-six barils environ : il s'y fait annuellement six à huit brassins de bière pour l'usage habituel.

ROUTES ET CHEMINS : La commune est coupée par plusieurs chemins: les plus fréquentés sont ceux de Saint-Ghislain à Ath et de Grosage à Chièvres; un bon entretien rend ces chemins à peu près praticables en toutes saisons.

GROSAGE, ruisseau. *Voy.* DOMISSART.

GROS-FAYT, dépendance de la commune de Lodelinsart.

GROSMONT, dépendance de la commune de Brasmenil.

GROSSE-HAIE, dépendance de la commune de Chimay.

GUERONDE, dépendance de la commune d'Antoing.

GUIGNIES, commune du canton et à 1 lieue 1/2 O. d'Antoing, de l'arrondissement et à 10 lieues 2/3 O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Taintignies et Wez-Velvain, à l'E. par celle de Jollain-Merlin, au S. par les territoires de Lesdain et Howardries, et à l'O. par celui de Rumes.

Cette commune se compose de son chef-lieu, du hameau des Bois et de plusieurs maisons isolées.

HYDROGRAPHIE : Le Rieu-des-prés traverse ce territoire du N. à l'E. Il y a plusieurs petits étangs.

SOL : Assez uniforme, à l'exception de la partie méridionale qui touche aux territoires de Lesdain et Howardries : cette dernière région est plus déprimée et forme une pente assez prononcée. La terre végétale atteint sur quelques points jusqu'à seize pouces de profondeur ; elle se compose d'un sable argileux jaunâtre ou blanchâtre, et repose sur un lit d'argile rougeâtre, humide et compacte.

AGRICULTURE : La majeure partie des terres arables est ensemencée en froment, seigle, avoine, trèfle, colza. On y cultive en petit la moutarde et le lin. Les prairies abondent en foin. Quelques pâturages avoisinent les habitations. On cultive dans les potagers les légumes nécessaires à la consommation locale. Les vergers sont assez bien peuplés d'arbres fruitiers, tels que pommiers, poiriers et cerisiers ; il y a des bois taillis plantés de chênes, bouleaux et charmes, entremêlés de chênes et bois blancs sur futaie. Le terrain, quoique de qualité médiocre, est très-bien cultivé. —Trois fermes. — On comptait, en 1830, quarante chevaux, six poulains, deux cents bêtes à cornes, dix veaux, quarante porcs, cent cinquante moutons.

POPULATION : Huit cent trente-trois habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme cent soixante-dix maisons. Il y a une maison communale et un vieux château avec donjon qui appartient à Mme Guillot.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a un moulin à farine, mû par vent, deux maréchaux ferrans, un charron et un tourneur en bois.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vici

naux qui traversent ce terroir sont d'une exploitation difficile, à cause de la nature du sol.

GUIGNIES ou JOLLAIN, ruisseau qui arrose la commune de Jollain-Merlin et se jette dans l'Escaut à Jollain.

GUINAUMONT, dépendance de la commune d'Ellezelles.

H

HABLONS ou FORCHIES, ruisseau qui prend sa source sur le territoire de Forchies-la-Marche et y active un moulin à farine.

HACQUEGNIES, commune du canton et à 3/4 de lieue S. S. O. de Frasnes, de l'arrondissement et à 4 lieues N. E. de Tournay; à 8 lieues 3/4 N. O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune d'Ellignies-lez-Frasnes et par une partie de celle de Frasnes, à l'E. par le territoire de Moustier, au S. par ceux de Grand-Mets et Thieulain (canton de Leuze), au S. O. par Herquegies (même canton), et à l'O. par Montrœul-au-Bois.

La commune se compose de son chef-lieu, situé à peu de distance de la route de Leuze à Renaix (Flandre-Orientale) et presqu'au centre du territoire, et d'un assez grand nombre de dépendances, telles que Bas-Doux-Blancs-Arbres, Dubiez, Fercheux, Haut-Doux, Monchaux ou Moucheaux, Motte-Hadoux.

HYDROGRAPHIE : Le Ronne longe une partie du territoire au N. Plusieurs petits cours d'eau circulent dans la commune; ils tarissent souvent en été et servent uniquement, ainsi que le Ronne, à l'irrigation des prés.

SOL : Le terrain présente un grand nombre d'irrégularités; elles sont très-sensibles dans la partie occidentale. Sur tous les autres points, les coteaux ont une pente peu rapide, et les plaines n'offrent qu'une faible inclinaison. La surface arable a été divisée en quatre classes: dans la première, on distingue une terre argileuse, douce et friable, de huit à dix pouces de profondeur, assise sur de l'argile un peu plus froide et de couleur jaunâtre; les terres de cette classe, qui ne reposent jamais, sont principalement cultivées en froment, seigle, avoine, pommes de terre, navets, féveroles, trèfle et lin. La deuxième classe se compose d'un sol léger, doux et fondant, d'une couche végétale de six à huit pouces d'épaisseur, sur fond de même nature; le plus grand nombre de cultivateurs ne lui accordent aucun repos; quelques uns le laissent en jachères au bout de cinq ou six ans; il est moins favorable à la culture du froment que les terres de première classe. Deux espèces de terrain constituent la troisième classe: l'une offre une terre argileuse, compacte, très-humide, peu profonde, sur fond glaiseux; l'autre est une terre sablonneuse, légère, sans consistance et peu profonde, que recouvre un sable rougeâtre: les terres fortes de cette section produisent du froment, de l'avoine et du trèfle; celles dont la nature est légère ne donnent que du seigle, de l'avoine et des pommes de terre; les unes et les autres reposent ordinairement la quatrième ou la cinquième année. Dans la quatrième classe, on reconnait un terrain sablonneux peu profond, assis sur un sable graveleux de couleur rougeâtre; ce sol, que l'on cultive communément en seigle, avoine et pommes de terre, est assujéti à un assolement quadriennal.

AGRICULTURE : Les productions territoriales consistent en froment, seigle, avoine, féveroles, foin, trèfle, lin, pommes de terre, légumes et fruits. La majeure partie des prés occupent un sol assez fertile arrosé par le Ronne ou par les divers petits cours d'eau qui sillonnent le territoire. On y cultive beaucoup de légumes; les pâturages sont situés près des habitations; les ver-

gers sont clos de haies et bien entretenus; ils ne reçoivent d'autre irrigation que celle des eaux de pluies ou des rigoles qui descendent des coteaux. On cultive principalement de gros légumes dans les jardins potagers ; quelques-uns de ces derniers sont garnis d'arbres fruitiers et entourés de murs. — Vergers plantés de pommiers , de poiriers, de noyers et de cerisiers. — Bois taillis et futaie de la contenance de trois bonniers quatre-vingt-huit perches et trente aunes, divisés en trois parcelles : les taillis se composent de frênes, coudriers, d'aunes et de bouleaux; la futaie consiste en chênes , bouleaux, bois blancs et frênes. Le sol est généralement bien cultivé, et exploité en moyenne et petite tenue. Il y a plusieurs fermes. On y élève des chevaux pour l'agriculture, du gros et petit bétail ; deux troupeaux de moutons, de quarante à quatre-vingts chacun.

POPULATION : Huit cent quarante-huit habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu contient environ cinquante maisons d'une construction très-ordinaire. Les hameaux, sans être très-importans, se composent cependant de quelques fermes et d'un assez grand nombre d'habitations, occupées par de petits ménagers. Le château que l'on remarquait, il y a quelques années, à Hacquegnies, vient d'être démoli.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Exportation de quelques productions agricoles. Un moulin à farine, mû par vent et construit en bois, est situé avantageusement sur la route de Leuze à Renaix, près du groupe principal de la commune. Une brasserie, composée de deux chaudières et cuves de moyenne dimension, où l'on fabrique annuellement dix à douze brassins de bière commune consommée sur les lieux ou aux environs. — Plusieurs blanchisseries.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Leuze à Renaix traverse la commune du S. au N. Les chemins vicinaux, qui servent de communication avec les villages voisins, sont, quoique bien entretenus, difficilement praticables en hiver.

HADINCQ, dépendance de la commune de Warcoing.

HAIE, dépendance de la commune d'OEudeghien.

HAIE-DE-MACON, dépendance de la commune de Macon.

HAIE-DE-MARCINELLE, dépendance de la commune de Marcinelle.

HAIE-DE-MONT-SUR-MARCHIENNE, dépendance de la commune de Mont-sur-Marchienne.

HAIE-DE-NALINNES, dépendance de la commune de Nalinnes.

HAIE-D'EN-HAUT, dépendance de la commune de Masnuy-Saint-Jean.

HAIE-DE-SAINT-REMY, dépendance de la commune de Saint-Remy.

HAIE-DE-SAULE, dépendance de la commune de Feugnies.

HAIE-DE-VIANE, dépendance de la commune des Deux-Acren.

HAIE-D'IMBRECHIES, dépendance de la commune de Macon.

HAIES, dépendance de la commune de Montignies-le-Tilleul.

HAIES-DU-ROEULX, dépendance de la commune de Saint-Vaast.

HAINE, rivière formée par trois ruisseaux, qui sourdent sur le territoire d'Anderlues, canton de Fontaine-l'Évêque; l'un au hameau du Marais, l'autre au hameau d'Ansuelle, et le troisième à l'endroit dit Saint-Médard. Les deux premiers circulent dans un encaissement assez profond, entre deux montagnes, traversent la chaussée de Binche à Charleroy, et se réunissent, ainsi que le troisième, à Carnières, où ils constituent la Haine. Cette rivière se dirige de l'E. à l'O., arrose les communes de Morlanwelz, Haine-Saint-Pierre, Haine-Saint-Paul, Saint-Vaast, Trivières, Maurage, Boussoit, Havré, Obourg, Nimy, Mons, Ghlin, Jemmapes, Quaregnon, Wasmuel, Saint-Ghislain et Boussu; sépare ensuite les communes d'Hautrages et Pommerœul de celles d'Hainin, Thulin, Montrœul et Hensies; passe à Harchies, en-

tre en France, département du Nord, et se jette dans l'Escaut, à Condé, après un cours d'environ quinze lieues. Ses principaux affluens sont la Trouille et la Honelle. La rivière de Haine, dont le Hainaut tire son nom, était navigable, à l'aide d'écluses, avant la construction du canal de Mons à Condé.

HAINE, dépendance de la commune d'Hainin.

HAINE, dépendance de la commune de Boussu.

HAINE, dépendance de la commune de Baudour.

HAINE-SAINT-PAUL, commune du canton et à 2 lieues 1/4 S. E. de Rœulx, de l'arrondissement et à 4 lieues 1/2 E. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Bois-d'Haine, à l'E. par celle de Haine-Saint-Pierre, au S. par une petite partie du territoire de Saint-Vaast, et à l'O. par cette dernière commune.

Elle se compose de son chef-lieu, des hameaux de Bouilly et Jolimont, et de quelques maisons éparses.

HYDROGRAPHIE : La Haine arrose le territoire de l'E. à l'O. Le ruisseau de Baume circule aussi dans la commune : ces cours d'eau donnent le mouvement à des moulins à blé et servent en même temps à l'irrigation des prairies riveraines.

SOL : Généralement montueux. L'inclinaison des plaines est assez prononcée dans certains endroits. L'on rencontre des coteaux scabreux sur divers points. Le terrain est argileux, sablonneux et rocailleux à la superficie : les parties les plus favorables à l'agriculture sont celles qui se montrent au S., à l'E. et au centre du territoire. Les terres arables ont de six à neuf pouces de couche végétale. Sous le terrain meuble s'étend une partie du bassin houiller de l'E. de Mons : c'est sur ce territoire que se trouve le charbonnage de Houssu.

AGRICULTURE : Cette commune produit toutes espèces de céréales, du trèfle, de la luzerne, du foin, des pommes de terre et les divers légumes que l'on cultive dans les potagers. Les prés et les pâturages fournissent abondamment aux besoins des habitans. Il y a quelques petites houblonnières et d'assez beaux vergers. Les bois sont situés avantageusement, à proximité des houillères ; ils se composent principalement de taillis dont l'essence est un mélange de charmilles, d'aunes, de bouleaux et de coudriers ; la futaie, d'une croissance médiocre, consiste en bois blancs et chênes. La culture des terres est bien soignée ; elle se fait en grande, moyenne, et petit tenue. Le système des jachères y est peu toléré. Il y a trois fermes. On comptait, en 1830, quarante-sept chevaux, huit poulains, cinquante-neuf bêtes à cornes, neuf veaux, vingt-cinq porcs, cent moutons, trois chèvres et six ânes.

POPULATION : Huit cent trente-six habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme cent quatre maisons, une église et une école primaire. — Résidence d'un chirurgien. — Il y a une maison de campagne qui n'a rien de remarquable.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture et l'explotation des houillères sont les principales branches d'industrie. Il y a deux puits d'extraction pour l'exploitation du charbon de terre à Houssu ; on épuise les eaux à l'aide de la pompe à feu de Sars-Longchamp (commune de Saint-Vaast.) Il y a une affinerie, une fabrique de broches en fer pour les filatures de coton, deux moulins à farine ; deux maréchaux ferrans, un cordier.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Mons à Nivelles traverse le chef-lieu et joint celle de Soignies à Marimont, à l'extrémité septentrionale du territoire ; plusieurs chemins vicinaux établissent les communications avec les environs. — Un pont en briques et pierre de taille.

HAINE-SAINT-PIERRE, commune du canton et à 1 lieue 1/2 N. de Binche, de l'arrondissement et à 4 lieues 1/3 O. de Charleroy, et à 4 lieues 1/2 E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Morlanwelz, à l'E. par celle de Trazegnies; elle touche, au S., au territoire de Péronnes, et à l'O. à celui de Haine-Saint-Paul.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé sur la grande route de Mons à Nivelles, à peu près au centre du territoire, et des hameaux de Redemont et Jolimont.

HYDROGRAPHIE : La Haine parcourt la partie centrale du territoire; elle y active deux moulins à farine. — Quelques petits étangs.

SOL : Inégal, sillonné par le cours de la Haine. Sur quelques points, la pente des coteaux est assez roide. Les plaines offrent une inclinaison plus ou moins prononcée. On y a exploité la houille feuilletée. — Surface arable, de nature argileuse, sablonneuse ou caillouteuse, de quatre à six pouces de couche végétale.

AGRICULTURE : On récolte par année, cent cinquante rasières de froment, cent cinquante de seigle, cent de méteil, trois cent cinquante d'escourgeon, cinq cents d'avoine, soixante de féveroles, quarante de pois, vingt de graines de colza et vingt-cinq de lin. — Fourrages pour la consommation. — Pommes de terre, betteraves, carottes, choux et diverses espèces de plantes potagères et légumineuses. — Houblon. On recueille des pommes, poires, prunes, cerises, noix. — Quelques mauvais taillis. On exploite les terres arables en grande, moyenne et petite tenue. — Sept fermes. — Mode de culture : pour les terres de première classe, assolement sexennal, escourgeon, seigle, trèfle, froment, avoine, repos; pour la deuxième classe, même assolement, mais distribué de la manière suivante : froment, seigle, trèfle, froment, avoine, féveroles, lin ou engrais; pour la troisième classe, assolement triennal, seigle, féveroles ou avoine, pommes de terre ou jachères. Le prix moyen du labourage d'un bonnier est de trente florins. — En 1830, soixante-dix chevaux, vingt-deux poulains, cent trois bêtes à cornes, trente-quatre veaux, quarante-neuf porcs, deux cent soixante-douze moutons, deux chèvres, douze ânes. — Peu de menu gibier. Les souris sont très-nuisibles aux céréales; ce fléau se fait sentir tous les trois ou quatre ans. — La laine, le beurre et le fromage ne suffisent pas aux besoins des habitans.

POPULATION : Neuf cent quarante-cinq habitans. Il y a eu en 1829 trente-sept naissances, vingt-un décès et dix mariages.

HABITATIONS : Cette commune renferme cent quarante-sept maisons; la plupart sont construites en pierres et briques, couvertes en paille et disséminées. Il y a une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une superbe verrerie au hameau de Redemont; elle contient trois fours alimentés par la houille et le charbon de bois. On y fabrique annuellement dix mille caisses de verre à vitre pour une valeur moyenne de cent mille florins, cent mille bouteilles de toutes espèces et des cylindres pour la moitié de cette somme. Cent ouvriers y trouvent constamment de l'ouvrage. Ils travaillent par entreprise. Le prix moyen de la journée est de soixante-cinq cents. Un cinquième des produits s'expédie pour la France; le reste se vend dans l'intérieur du royaume. La commune renferme en outre une fonderie en cuivre et deux moulins à blé; un maréchal ferrant, deux charrons, un bourrelier. Une partie de la population est occupée à l'extraction de la houille dans les environs; le reste se livre à l'agriculture.

ROUTES ET CHEMINS : On communique avec les environs par des chemins vicinaux praticables en toutes saisons. La route de Mons à Nivelles longe le territoire au N. sur une étendue de trois milles environ.

HAININ, commune du canton et à 1/2 lieue O. de Boussu, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 O. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune d'Hautrage, à l'E. par celle de Boussu, au S. par cette dernière et le territoire d'Elouges, et à l'O. par celui de Thulin.

Cette commune se compose de son chef-

lieu, situé au centre du territoire, et des hameaux de Haine et de la Grand-Route ou du Pavé.

HYDROGRAPHIE : La commune est baignée au N. par la Haine qui y est navigable; un canal d'embranchement fait communiquer cette rivière avec le canal de Mons à Condé. La largeur de la Haine, dans cette localité, est de treize mètres, et sa profondeur de trois mètres et demi. Elle sert principalement au transport de la houille.

SOL : Surface plane, légèrement ondulée. Les terres arables sont divisées en trois classes : les deux premières se composent d'une argile douce, friable, reposent sur un fond de même nature et ont une couche végétale de huit à douze pouces de profondeur; on y cultive principalement les plantes céréales et oléagineuses : ces terres ne reposent jamais. La dernière variété offre une argile mêlée de craie sur un lit d'argile compacte et a sept à huit pouces de couche végétale. La majeure partie des prairies repose sur un sol humide et tourbeux, et produit du foin mêlé de plantes aquatiques et de mauvaise qualité.

AGRICULTURE : Année commune, les productions en grains et graines peuvent être évaluées à : froment, trois cent trente rasières; escourgeon, deux cent cinquante; seigle, deux cent dix; avoine, trois cents; féveroles, soixante; colzas, soixante-dix; chanvre, vingt; moutarde, vingt-cinq. Légumes et fruits pour la consommation. Environ trente-deux bonniers de bois futaie sur taillis, essence de frênes, aunes et bois blancs. Quelques oseraies.—Le sol est exploité en moyenne et petite tenue. Il y a dix fermes. Le prix moyen du labourage est de trente florins. En 1830, on y comptait quatre-vingts chevaux, vingt poulains, soixante-dix bêtes à cornes, trente veaux, vingt porcs, cent moutons et quatre chèvres. On élève peu d'abeilles. La pêche fournit des anguilles, des brochets, des loches et des tanches. Le gibier est peu nombreux; canards sauvages et bécassines dans la saison.

POPULATION : En 1829, on y comptait deux cent douze hommes, deux cent treize femmes; total : quatre cent vingt-cinq habitans; en 1830 la population était de quatre cent quarante-sept ames.

HABITATIONS : Il y a quatre-vingt-dix maisons, une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans vendent aux marchés quelques productions du sol. Le nombre des chevaux dépassant les besoins de l'agriculture, on en vend environ un huitième au dehors. Il y a un moulin à farine, mû par le vent et un petit chantier de construction.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Mons à Valenciennes traverse le territoire dans la direction de l'E. à l'O. et passe à un quart de lieue du chef-lieu. Deux chemins vicinaux dont l'un est entièrement pavé.

HAIRIMONT, dépendance de la commune de Carnières.

HAISE-CLAPICE, dépendance de la commune de Ghoy.

HAISETTE, dépendance de la commune d'Ellezelles.

HAIZE (BOIS D'), dépendance de la commune de Wayaux.

HALIVARTE, dépendance de la commune de Ghoy.

HAMAIDE, dépendance de la commune de Baudour.

HAMAIDE (LA), dépendance de la commune de Hautrage.

HAMAIDE (LA), commune du canton et à 2 lieues 1/4 N. E. de Frasnes, de l'arrondissement et à 7 lieues N. E. de Tournay; à 8 lieues 3/4 N. N. O. du chef-lieu de la province.

Bornée au N. par Wodecq (canton d'Ellezelles); elle touche à l'E., au territoire de Wannebecq, au S. à ceux d'OEudeghien et d'Ostiches (Ath), et à l'O., à celui de Buissenal.

La commune comprend le chef-lieu qui occupe une légère éminence, à peu près au centre du territoire, et douze dépendances : la Chaussée, Commont, le Cornet, Fimbuis. Frambuis ou Frimbuis, la Garenne, Lis-

trée, Morseille, Rôme, Ronsart, Roquette, et la Warde, Warte ou Delwart.

HYDROGRAPHIE : Parmi les cours d'eau qui circulent sur le territoire, celui du Gard forme sa limite avec Ostiches; le Morseille ou Morcelle et le Ransart prennent leurs sources dans les bois de la commune; le dernier alimente un étang de cinquante perches dix aunes de superficie, sur trois aunes de profondeur, qui sert de réservoir à un moulin à farine.

SOL : L'aspect du territoire est montueux, principalement au S. et à l'O. où l'on trouve des pentes très-rapides. Les plaines, en petit nombre et peu étendues, offrent une inclinaison assez prononcée. On divise les terres arables en cinq classes: la première, de nature argileuse, douce et friable, d'un labour facile, a sept à huit pouces de profondeur; elle est propre à la culture des céréales et des plantes fourragères, et repose ordinairement au bout de cinq ans. Dans la deuxième, on reconnaît une argile trop friable et trop légère, de six à sept pouces de profondeur, assise sur un terrain compacte qui ne permet point aux eaux de s'y infiltrer; la plupart des fermiers laissent cette terre en jachères après quatre ans. La troisième se compose d'un sol glaiseux, dont la couche végétale, généralement trop forte et trop humide, n'a que trois à quatre pouces d'épaisseur; cette classe produit du seigle, du méteil et de l'avoine, et s'exploite par assolement quadriennal. La quatrième offre une glaise très-humide, caillouteuse, que l'on peut à peine ameublir; ce n'est qu'à force d'engrais, qu'elle produit un peu de seigle et d'avoine. Une terre rocailleuse, analogue à la terre des bruyères, qui n'a été livrée à la culture que depuis cinq ou six ans, forme la cinquième classe; jusqu'ici on n'y a récolté que des pommes de terre, sans qu'il fût possible de cultiver deux années consécutives : aussi une grande partie de ces terrains ont été abandonnés par les fermiers qui ne pouvaient pas suffire aux frais d'exploitation.

AGRICULTURE : Année commune, on recueille mille quatre-vingt-dix-huit rasières de froment, cinq cent cinquante-quatre de seigle, cinquante d'escourgeon, mille huit cents d'avoine, deux cent dix de féveroles, quatre-vingt-dix de colza. Fourrages tels que foin et trèfle pour la consommation locale; lin, pommes de terre, carottes, pois, fèves et autres légumes; soixante rasières environ de pommes et de poires. Il y a beaucoup de prés, situés avantageusement aux bords du Gard; de gras pâturages destinés à l'engrais du bétail, clos de haies; des jardins où la culture des légumes et des arbres fruitiers est traitée avec soin; des vergers dont le pommier, le poirier et le cerisier, forment la principale plantation. Les bois taillis et futaie occupent environ le sixième du territoire; leur essence consiste en chênes, hêtres, charmes, aunes et coudriers; les taillis sont exploités tous les neuf ou dix ans. — Quelques aunaies. L'agriculture a beaucoup contribué à l'amélioration du sol dont la qualité et assez médiocre. Les principales exploitations ne contiennent que vingt-cinq à trente bonniers; la grande et la moyenne tenue sont les seules qui soient en usage. Le nombre des fermes est de dix. La majeure partie des terres restent en jachères après quatre ou cinq dépouilles : celles de première classe sont cultivées d'après un assolement septennal qui se divise ainsi qu'il suit : première année, froment; deuxième, trèfles ; troisième, froment ; quatrième, avoine; cinquième, lin ou féveroles; sixième, seigle; septième, jachères. On emploie le fumier et la chaux pour engrais. Le labourage d'un bonnier de terre est évalué à trente florins.

Il y avait, en 1829, quatre-vingts chevaux et trente poulains, cent quatre-vingt-six bêtes à cornes, soixante-deux veaux, vingt-huit porcs et cent quarante moutons. On élève quelques poules et canards. — Peu de menu gibier. — Laine, beurre, fromage.

POPULATION : Six cent quatre-vingt-seize hommes, sept cents femmes ; total : mille trois cent quatre-vingt-seize habi-

tans. Il y a eu, en 1829, quarante-trois naissances et dix-huit décès. En 1831, on y comptait mille quatre cent deux habitans.

HABITATIONS : Il y a deux cent quarante habitations dont trente environ composent le chef-lieu. Elles sont construites, partie en briques, partie en bois et argile; et couvertes en chaume, à l'exception de quatre recouvertes en ardoises, et de quelques autres dont la toiture est en pannes; presque toutes disséminées. Il y a une église et une école primaire.

Le château de la Hamaide est devenu un monument historique, depuis qu'il a été prouvé que l'illustre comte d'Egmont y avait reçu la jour : on doit cette découverte à M. De Reiffenberg. L'ancienneté et la situation assez heureuse de ce château sont d'un puissant intérêt, à côté des grands souvenirs que révèlent l'héroïsme et la fin tragique du vainqueur de Gravelines.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Le surplus de la consommation, en céréales, légumes, fruits, bétail et volaille, le beurre et le fromage alimentent un petit commerce d'exportation. On vend la laine aux marchands qui viennent l'acheter sur les lieux. Les principales branches d'industrie sont le filage de lin et le tissage des toiles; elles occupent en hiver la majeure partie des habitans, ce qui est une source de prospérité pour cette commune. On y compte de cent à cent vingt métiers à tisser la toile; deux moulins à farine dont l'un est mû par l'eau et l'autre par le vent; un moulin à bras pour la fabrication de la chicorée; deux brasseries où l'on fabrique annuellement cinq cents barils de bière commune consommée sur les lieux; deux maréchaux ferrans et un charron.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune grande route ne traverse le territoire. Le chemin d'Ath à Renaix et quatre autres chemins vicinaux établissent les communications avec les environs; ils deviennent impraticables en hiver et dans les temps pluvieux. — Un pont en pierre et quatre en bois.

HAMEAU, dépendance de la commune de Monceau-sur-Sambre.

HAMEAU, dépendance de la commune de Solre-Saint-Gery.

HAMEAU, dépendance de la commune de Ham-sur-Heure.

HAM-SUR-HEURE, commune du canton et à 1 lieue 1/2 E. de Thuin, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/3 S. de Charleroy; et à 8 lieues 1/3 E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Marbaix et Jamioulx, à l'E. par celle de Nalinnes; elle touche, au S., au territoire de Cour-sur-Heure; au S. O., à celui de Thuillies; et à l'O., à la commune de Marbaix.

Cette commune se compose de son chef-lieu, qui porte le nom de bourg et se trouve situé dans la partie occidentale du territoire, et de cinq dépendances : Baignée, Clacdent, Hameau, Montant et la Valle.

HYDROGRAPHIE : L'Eau-d'Heure, venant de Cour-sur-Heure, traverse la commune dans toute son étendue, s'y grossit de plusieurs petits affluens et alimente deux moulins à blé, un pressoir à huile et trois affineries de fer. Cette rivière, profondément encaissée entre des montagnes escarpées, déborde fréquemment à la suite des orages : une pluie abondante suffit pour la faire sortir de son lit; les inondations qu'elle occasione en hiver sont favorables aux prairies riveraines, mais elles causent de graves préjudices lorsqu'elles ont lieu en été.

SOL : Sa surface est très-déprimée : le bourg est assis dans une vallée argilo-sablonneuse, parsemée de prairies que fertilisent l'Eau-d'Heure et ses affluens; autour de la vallée s'étend un rideau de montagnes escarpées. L'épaisseur de la couche végétale varie de quatre à six pouces. On extrait du fer oxidé dans cette localité.

AGRICULTURE : On cultive du froment, du seigle, de l'épeautre, de l'escourgeon, peu d'orge d'été, de l'avoine, des pois, des féveroles, de la vesce, du trèfle, du sainfoin, des pommes de terre, des navets.

des betteraves et diverses espèces de plantes potagères et légumineuses. — Lin et houblon en petite quantité. — Point de plantes oléagineuses. Les prairies abondent en foin excellent. En général les fourrages sont plus que suffisans pour la consommation locale : on en vend une partie sur pied par adjudication. Il y a quelques gras pâturages où l'on élève du bétail. — Vergers clos de haies et plantés de pommiers, de poiriers, de noyers et de cerisiers. Des bois taillis et futaie couvrent le quart de sa superficie : le chêne forme l'essence dominante, entremêlé de bouleaux, d'aunes, de charmilles et de coudriers ; l'aménagement des taillis est de seize ans : on emploie le chêne aux constructions. — *Plantes médicinales :* pervenche, *vinca minor* (L.) ; thym, *thymus vulgaris* (L.); serpolet, *thymus serpillum* (L.) ; sang-dragon, *rumex crispus* (L.) ; mélisse, *melissa officinalis* (L.) ; hysope, *hyssopus officinalis* ; mauve, *malva officinalis* (L.) ; armoise, *arthemisia vulgaris* (L.) ; argentine, *potentilla anserina* (L.); camomille, *matricaria camomilla* (L.) ; cochlearia, *cochlearia officinalis* (L.) ; véronique, *veronica officinalis* (L.) ; valériane, *valeriana officinalis* (L.) ; bourrache, *borrago officinalis* ; marube, *marrubium vulgare;* mélilot, *trifolium melilotus* (L.) ; scolopendre, *asplenium scolopendrium* (L.) ; fougère mâle, *polypodium filix mas* (L.) ; lichen, *lichen pulmonarius* (L.) On exploite les terres en grande, moyenne et petite tenue. Quelques parties de terrain ne peuvent être défrichées avec succès, à cause de leur pente et de leur stérilité. — Assolement sexennal et triennal. Le mode de culture est à peu près le suivant pour les bonnes terres : première année, escourgeon, après fumure ; deuxième, froment ; troisième, avoine ; quatrième, trèfle ; cinquième, méteil ; sixième, pois et vesce. — Fumier, cendres de houille et de bois pour engrais. Les principaux outils aratoires sont : la charrue à roulettes et l'araire ; on se sert aussi de l'araire à double versoir. — Environ cent chevaux propres à la culture et au service du train et de la grosse cavalerie. On élève des bêtes à cornes, des veaux, des porcs, des moutons, des chèvres et diverses espèces de volaille, telles que poules, dindons et pigeons. — Éducation des abeilles, lièvres, lapins, perdrix et bécasses, en assez grand nombre ; rarement des chevreuils. On pêche dans les divers cours d'eau, des brochets, des carpes, des barbeaux et des perches. — Laine, beurre, fromage, miel et cire.

POPULATION : En 1829 : neuf cent cinquante hommes, neuf cent trente-trois femmes, total : mille huit cent quatre-vingt-trois habitans ; vingt-cinq décès, cinquante-trois naissances ; trois mariages. La population était en 1830 de mille six cents habitans.

HABITATIONS : En partie agglomérées dans le bourg, partie disséminées dans les hameaux ; elles sont bâties en pierre et briques et couvertes en ardoises, en tuiles ou en chaume. Il y a une église et deux écoles primaires. On remarque dans cette localité un antique château, entouré d'un vaste parc ; ce château offre un grand nombre d'inscriptions, que le temps a presqu'effacées ; il appartient à Madame la comtesse de Merode.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture, l'exploitation des bois, la forgerie et la clouterie occupent la majeure partie des habitans ; les femmes et les enfans se livrent à la fabrication des dentelles. Il s'y fait un commerce assez important de céréales, de bois de chêne et de fer en barre. On exporte du bétail. Les chevaux alimentent un petit commerce avec la France. La laine, le beurre et les autres productions animales sont vendus sur les lieux. Cette commune renferme trois forges pour l'affinerie du fer : la première dite Brétreau, exploitée par M. Lottin, se compose de deux chaufferies, d'un martinet et d'un bocard ; la deuxième ou la vieille-forge a plusieurs chaufferies, quatre soufflets et un gros marteau pour réduire le fer en barre ; une troisième nommée Forge-des-prés-de-l'île

contient une chaufferie, deux soufflets et un martinet : ces deux dernières forges appartiennent à M. Depaul. Les matières premières se tirent du sol et des fabriques environnantes. Il y a en outre deux moulins à blé, deux pressoirs à huile dont un est mû par un manége, une brasserie dont le produit annuel est de dix brassins de bière commune, et six métiers à tisser dela toile.

FOIRES ET MARCHÉS : Trois foires d'un jour par année : le mercredi après la Pentecôte, le onze août et le premier décembre.

ROUTES ET CHEMINS : L'intérieur de la commune est pavé. Les chemins vicinaux sont impraticables en hiver et dans les temps pluvieux, quoiqu'ils soient rocailleux sur plusieurs points ; mais l'inclinaison rapide du terrain est cause qu'on ne peut les parcourir facilement en tout temps. On traverse l'Eau-d'Heure sur plusieurs ponts en pierre.

HANAIZE, dépendance de la commune de Flobecq.

HANNETON, dépendance de la commune de Boussu.

HANSINNES, ruisseau. *Voy.* Acoz.

HANTE, cours d'eau. *Voy.* Rivière-de-Beaumont.

HANTES-WIHERIES, commune du canton, et à 1/3 de lieue S. de Merbes-le-Château, de l'arrondissement, et à 6 lieues 1/2 S. O. de Charleroy, et à 5 lieues 3/4 S. E. du chef-lieu de la province.

Elle touche au N. à la commune de Labuissière, à l'E. à celle de Fontaine-Valmont, au S. aux territoires de Coursolre et Montignies-Saint-Christophe, et à l'O. à celui de Solre-sur-Sambre.

Cette commune se compose de son chef-lieu et du hameau de Wiheries.

HYDROGRAPHIE : Une partie de la commune est traversée par la Hante ou Rivière-de-Beaumont ; deux filets d'eau, formés par des eaux de source, sillonnent la surface du territoire. La Hante est sujette à des débordemens nuisibles pendant la fenaison ; elle active deux scieries de marbre et deux moulins à blé.

SOL : D'un aspect très-déprimé, coupé par des collines en pente abrupte. Les plaines offrent une inclinaison assez prononcée vers Montignies-Saint-Christophe. Le terrain est généralement argileux, calcaire et caillouteux. On y trouve de la chaux carbonatée laminaire et compacte ; cette dernière espèce est exploitée dans deux carrières. Les meilleures terres arables ont dix pouces de couche végétale.

AGRICULTURE : Ce terroir produit par année deux mille deux cent cinquante rasières de froment, trois mille soixante de seigle et méteil, mille huit cents d'orge, deux mille trois cent quatre-vingt-cinq d'avoine, mille trois cent dix de pois et féveroles, deux cent vingt-cinq de trèfle, deux cent sept de lin et de colza. — Fourrages pour la consommation. — Pommes de terre, carottes, choux, pois, haricots et autres légumes. Les jardins et les vergers produisent des pommes, poires, prunes, cerises et noix, en petite quantité. Il y a vingt-sept bonniers environ de bois taillis et futaie, composés de chênes, charmilles et coudriers dont la coupe a lieu de quinze à seize ans ; il y a en outre des hêtres et des sapins propres à la construction. La culture des terres arables est assez soignée. Il y a sept fermes. Mode de culture : on sème successivement l'orge d'hiver, le méteil, le trèfle et le froment. Fumier et cendres pour engrais. Le labourage d'un bonnier est évalué à trente florins. Le recensement de 1829 a donné à la commune quatre-vingt-quinze chevaux, quarante-un poulains, quatre-vingt-huit bêtes à cornes, trente-trois veaux, trente porcs, deux cent soixante moutons, douze chèvres et seize ânes. Les chevaux sont robustes et propres au service de l'artillerie. — Quelques ruches. — Peu de menu gibier. Les loups ne se montrent que pendant les hivers rigoureux. — Laine, beurre, fromage, miel et cire.

POPULATION : Quatre cent soixante-seize habitans. Il y a eu en 1829, cinq décès, onze naissances et six mariages. En 1831, on y comptait quatre cent quatre-vingt-un habitans.

HABITATIONS : La commune renferme cent quatorze maisons construites en pierres et briques, couvertes en ardoises, pannes et paille, et disséminées. Il y a une église, une chapelle et une école primaire. On y remarque le château de monsieur le baron de Robaulx.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une brasserie, une tannerie, deux moulins à farine, et deux scieries de marbre réunies dans un seul établissement ; sous le régime français, il était en pleine activité ; mais actuellement il chôme souvent. — Trois maréchaux ferrans, un tailleur de pierres, un charron, un tourneur en bois, un tonnelier, un vannier et un bourrelier. On fréquente le marché de Binche.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Mons à Chimay traverse le territoire ; elle passe à un quart de lieue du village. Six chemins vicinaux impraticables dans les temps pluvieux. Il y a un pont en pierres qui fait communiquer le chef-lieu avec la chaussée ; on l'appelle Pont-du-Grand-Pré.

HAPPART, dépendance de la commune de Sirault.

HARCHIES, commune du canton et à 1 lieue 1/4 S. de Quévaucamps, de l'arrondissement et à 6 lieues 3/4 S. E. de Tournay ; à 4 lieues 1/2 O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Grandglise et Blaton, à l'E. par celles de Pommerœul et Ville-Pommerœul ; elle touche, au S., au territoire d'Hensies, et à l'O., à celui de Bernissart.

Cette commune est composée de son chef-lieu, situé à peu près au centre du territoire, et de trois hameaux : le Risque-à-Tout, au N. O., Préaux, à l'O., et Cantilion.

HYDROGRAPHIE : La Haine traverse une partie du territoire ; le Grand-Courant ou ruisseau de Sirault coule sur la limite de l'E. à l'O. Le canal de Pommerœul, qui joint la Haine à l'Escaut, coupe la commune du S. E. au N. O. Ce canal sert principalement au transport du charbon de terre ; il y est alimenté par une superbe machine à vapeur qui offre dans tous ses détails une grande perfection. — Quelques marais et étangs.

SOL : A l'exception de quelques escarpemens rapides, le terrain y est assez égal. Une colline s'étend du N. E. au S. O. Le sol est en grande partie sablonneux ; il y a aussi beaucoup de rocaille. La surface arable présente quatre classes : première, terre végétale, argilo-sablonneuse, de huit pouces d'épaisseur ; deuxième, sable-argileux, de six pouces de profondeur ; sable doux, un peu caillouteux, profond de six pouces environ, sur sable jaune ; quatrième, sable rocailleux et humide, de quatre à cinq pouces de couche végétale, assis sur un lit de sable veiné, compacte et fortement imbibé.

AGRICULTURE : Les productions territoriales consistent en froment, seigle, orge, avoine, féveroles, foin, trèfle, luzerne, houblon, pommes de terre, légumes et fruits. Le terroir n'est point favorable à la culture du colza ; mais le houblon y prospère généralement. Les fourrages sont assez abondans, la majeure partie des prés occupent les rives de la Haine qui les arrosait avant la construction du nouveau canal. — Jardins potagers et houblonnières situés à proximité des habitations, clos de murs ou de haies vives. On trouve le pommier, le poirier, le noyer et le cerisier dans les vergers. Un quart environ du territoire est planté de bois taillis et futaie ; le principal massif est le bois d'Himbeschies qui s'étend de l'E. à l'O. ; l'essence des taillis se compose de chênes, d'aunes, de frênes et de coudriers ; la futaie est peuplée de chênes et de bois blancs. On exploite les taillis en coupes réglées de quatorze ans. — Quelques petites oseraies et pépinières. Le sol, quoique de qualité médiocre, est cultivé avec soin, en moyenne et petite tenue. On y rencontre quelques terrains de bruyères qui, par leur pente et leur aridité, sont peu susceptibles de défrichement. — Sept fermes. Le recensement de 1829 donne à la commune quatre-vingt-quatorze chevaux, neuf pou-

lains, deux cent huit bêtes à cornes, vingt-quatre veaux, dix-huit porcs, cent dix moutons, quatre ânes. — Éducation des abeilles pour l'agrément. — Laine et beurre.

POPULATION : Mille deux cent soixante-douze habitans.

HABITATIONS : La commune renferme deux cent cinquante-sept habitations dont le plus grand nombre sont construites en pierres, couvertes en pannes et agglomérées. Il y a une église, six chapelles, une maison communale et une école primaire. — Résidence d'un chirurgien.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Le commerce d'exportation consiste en productions agricoles, bétail, laitages et menues denrées. Il y a deux métiers à tisser la toile de lin, un moulin à farine, mû par vent, une brasserie; deux maréchaux ferrans, trois charrons, deux marchands de bas de laine, un marchand de bois.

ROUTES ET CHEMINS : La chaussée Brunehault traverse la commune du S. au N. Le vieux chemin de Mons à Condé et plusieurs autres facilitent les communications avec les environs; ces chemins vicinaux, au nombre de sept, sont bien entretenus et praticables en toutes saisons. Il y a un pont tournant en bois et un pont levis sur le canal d'Antoing.

HARDIMÉ, dépendance de la commune de Villers-Saint-Amand.

HARDUMONT, dépendance de la commune de Flobecq.

HARMIGNIES, commune du canton et à 1 lieue 3/4 E. de Pâturages, de l'arrondissement et à 1 lieue 2/3 S. S. E. de Mons.

Elle est bornée au N. par les communes de Villers-Saint-Ghislain, Saint-Symphorien et Spiennes, à l'E. par celle de Vellereille-le-Sec, au S. par Givry, et à l'O. par Harvengt.

Ses dépendances sont le hameau d'Harvengt (petit) et le château de Beugnies.

HYDROGRAPHIE : La Trouille arrose le territoire du S. au N. et fertilise les prairies riveraines.

SOL : Le chef-lieu est situé dans un fond, au centre du territoire; il est dominé, au N. et au S., par de fortes élévations. A l'O. le sol est assez uni. Terrain argileux et calcaire, renfermant la chaux carbonatée grossière.

AGRICULTURE : Le froment, le seigle, l'escourgeon, l'orge, l'avoine, les féveroles, le trèfle, la luzerne, le sainfain et les pommes de terre, sont les principales productions de ce territoire. On y cultive très-peu les plantes oléagineuses. Fourrages en petite quantité. Légumes et fruits pour la consommation. — Assolement sexennal, quadriennal et triennal. Culture en grande, moyenne et petite tenue. Dix fermes. Le prix moyen du labourage d'un hectare de terre est de quarante florins. — En 1830, on y comptait cent vingt-un chevaux de trait, trente-neuf poulains, cent soixante-trois bêtes à cornes, quarante-deux veaux, soixante porcs, huit cents moutons et huit chèvres. Quelques ruches d'abeilles. — Les espèces de gibier les plus communes sont les lièvres, les perdrix et les cailles. On pêche dans la Trouille, des anguilles, des poissons blancs et des écrevisses. Parmi les animaux les plus nuisibles aux céréales, on signale les souris; elles sont quelquefois si nombreuses, que les habitans sont obligés d'employer toutes sortes de moyens pour les détruire. — Fréquentation du marché de Mons.

POPULATION : Sept cent dix habitans.

En 1829, douze décès, onze naissances et six mariages. On y comptait sept cent vingt-un habitans, au 1er janvier 1831.

HABITATIONS : Cent quinze habitations rurales, construites en pierres ou en briques, couvertes en chaume; quelques unes en ardoises; presque toutes agglomérées. Il y a un château qui appartient à M. le comte Ernest de Glymes : il renferme une brasserie et une distillerie; une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il s'y trouve une tannerie, une brasserie, une distillerie, un moulin à farine, mû par eau, et un four à chaux. On ne livre au commerce

que quelques productions du sol et de la laine en suint.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Mons à Beaumont traverse la commune du N. au S. Les chemins vicinaux sont praticables dans toutes les saisons. On passe la Trouille sur deux ponts en briques ; il y a aussi deux vannes de barrage sur cette rivière.

HARVENGT, commune du canton et à 2 lieues 1/3 E. de Pâturages, de l'arrondissement et à 1 lieue 3/4 S. de Mons.

Elle est bornée au N. par les communes d'Harmignies et Nouvelles, à l'E. par celle de Givry, au S. par celle d'Havay, au S. O. par celle de Quevy-le-Grand et à l'O. par celle d'Asquillies.

Cette commune n'a pour dépendances que quelques maisons isolées, disséminées sur une étendue d'environ une demi-lieue.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau des Blanches-Voies et le Castelain se réunissent à l'entrée du village et se dirigent au N. vers Nouvelles. — Un petit étang.

SOL : Le village est bâti sur un terrain inégal. Le reste du territoire n'offre que de légères ondulations. La nature du sol est très-variée. Il y a des terres argileuses et humides, sablonneuses, marneuses, et très-sèches; elles reposent généralement sur l'argile rouge, compacte, le sable et le calaire crayeux. La couche végétale varie de quatre à douze pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On récolte froment, méteil, seigle, escourgeon, orge, avoine, chanvre, lin, colza, pommes de terre et pois, très-peu de prairies naturelles; on y supplée par des prairies artificielles qui consistent en trèfle, luzerne, sainfoin, etc. Légumes et fruits pour la consommation. Il y a un bois de la contenance de deux hectares soixante centiares, peuplé de frênes, charmes, aunes, coudriers, érables : il appartient à M. Delaroche. Le sol est exploité en grande, moyenne et petite tenue. — En 1830, on y comptait quatre-vingts chevaux, trente-cinq poulains, cent dix bêtes à cornes, trente-un veaux, cinquante porcs et deux cents moutons. Les basses-cours sont peuplées de canards, dindons, poules, etc. Quelques particuliers élèvent des abeilles. L'étang est empoissonné de carpes et de tanches.— Lièvres, cailles, perdrix : cette dernière espèce est nombreuse. — Fréquentation du marché de Mons.

POPULATION : En 1829, six cent treize habitans ; dans la même année, il y a eu dix décès et vingt-deux naissances. Au premier janvier 1831, on y comptait six cent quatre-vingt-six habitans.

HABITATIONS : Construites en pierre et en briques; toiture en chaume, pour la majeure partie. Il y a trois maisons de campagne, une église et une école primaire. — Résidence d'un notaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Quelques menues denrées et un peu de laine en suint sont les seuls objets livrés au commerce. Un moulin à farine qui chôme une grande partie de l'année, faute d'eau. Il y a deux maréchaux ferrans, un charron, un bourrelier et quelques boutiquiers.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Mons à Maubeuge passe à un tiers de lieue du village et traverse la partie occidentale du territoire. Plusieurs chemins vicinaux communiquent avec les communes limitrophes, mais la plupart sont très-difficiles à parcourir pendant l'hiver, surtout ceux qui traversent la partie basse du village.

HAUBECQ, dépendance de la commune de Ghoy.

HAUBECQ, dépendance de la commune de Flobecq.

HAUCHIES, dépendance de la commune de Marcinelle.

HAUDION ou HODION, dépendance de la commune de Lamain.

HAULCHIN, commune du canton et à 1 lieue 3/4 S. O. de Binche, de l'arrondissement et à 6 lieues 2/3 O. de Charleroy, et à 3 lieues S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Vellereille-le-Sec et Estinnes-au-Mont, à l'E. par celle des Faurœulx ; elle touche, au S., aux territoires de Rouveroy et Croix-

lez-Rouveroy, et à l'O. à celui de Givry.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé un peu à gauche de la chaussée Brunehault, du Trieu et de quelques fermes isolées.

HYDROGRAPHIE : Deux petits cours d'eau arrosent ce territoire, sur lequel ils prennent leurs sources : le ruisseau du Marais et le Norgean qui flue dans le premier.

SOL : Élevé, sillonné de coteaux dont plusieurs sont en pente rapide. — Terrain argileux, sablonneux, rocailleux et calcaire. La profondeur de la couche végétale varie de trois à sept pouces.

AGRICULTURE : On récolte annuellement, dans les diverses espèces de grains et graines, mille rasières de froment, sept cents de seigle, six cents de méteil, huit cents d'escourgeon, mille cinq cents d'avoine, deux cents de féveroles, cent de pois, soixante-dix de vesce, soixante de lin et cent de colza; pommes de terre, carottes haricots et autres plantes potagères et légumineuses. — Très-peu de fruits. Il n'y a presque point de prés; les prairies artificielles se composent de trèfle, de luzerne et de sainfoin. On y trouve aussi des pâturages clos de haies et des vergers plantés de pommiers, poiriers, noyers et cerisiers. Le territoire n'est point boisé. On l'exploite avec soin en grande, moyenne et petite tenue. Il ne s'y trouve aucune bruyère, mais çà et là, on découvre des terrains rocailleux couverts d'un maigre gazon; le roc y est à nu sur divers points. En général, les terres arables reposent fort peu; celles de première classe sont ensemencées en graines dures deux fois de suite; les prairies naturelles donnent trois dépouilles par an. On évalue à vingt florins le labourage d'un bonnier. — Dix fermes. Il y avait, en 1830, cent seize chevaux quarante-quatre poulains, cent vingt-neuf bêtes à cornes, cinquante-trois veaux, cinq cents moutons, onze chèvres. — *Volaille :* poules, dindons, canards, pigeons. On y soigne l'éducation des abeilles. — Peu de menu gibier. — Laine, beurre, fromage, miel et cire.

POPULATION : Trois cent soixante-dix hommes, trois cent quarante-cinq femmes; total, sept cent quinze habitans. Il y a eu, en 1829, trente-six naissances, quinze décès et huit mariages. Au 1er janvier 1831, on comptait neuf cent neuf habitans.

HABITATIONS : Cent vingt maisons bâties en pierres, briques ou argile; couvertes en paille ou en pannes; agglomérées. Il y a une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans de cette commune sont très-laborieux; ils s'adonnent presque exclusivement aux travaux agricoles. Un assez grand nombre trafiquent en lin. Les fermiers font un commerce très-actif de chevaux avec les marchands français. — Un horloger, deux maréchaux ferrans, un tonnelier, un vannier, un charron, cinq affineurs de lin, un fabricant de chicorée, un marchand de vin et un marchand de farine.

ROUTES ET CHEMINS : L'intérieur de la commune est empierré. La chaussée Brunehault traverse le territoire du N. E. au S. O. Les chemins vicinaux, au nombre de cinq, sont assez bien entretenus et praticables en toutes saisons.

HAUT-AULNOIS, dépendance de la commune de Meslin-l'Évêque.

HAUT-BOIS, dépendance de la commune de Petit-Rœulx.

HAUT-BOSQUET, dépendance de la commune de Steenkerque.

HAUT-BREUCQ, dépendance de la commune de Buissenal.

HAUT-BRINCQ ou HAUTS-DRENCQS, dépendance de la commune de Buissenal.

HAUT-BRUAUT, dépendance de la commune Nalinnes.

HAUT-CHÊNE, dépendance de la commune de Vezon.

HAUT-DES-VIVIERS, dépendance de la commune de Salles.

HAUT-DOUX, dépendance de la commune de Hacquegies.

HAUT-DU-ROEULX, *Voy.* FAYT-LEZ SENEFFE.

HAUTE, dépendance de la commune d'Ellezelles.

HAUTE-BISE, dépendance de la commune de Gosselies.

HAUTE-BORNE, dépendance de la commune d'Eugies.

HAUTE-FEUILLÉE; dépendance de la commune de Moustier.

HAUTE-FOLIE, dépendance de la commune de Naast.

HAUTE-FOLIE, dépendance de la commune de Quevy-le-Grand.

HAUTE-GRANGE, dépendance de la commune de Chimay.

HAUTE-RUE, dépendance de la commune d'Estaimbourg.

HAUTE-RUE, dépendance de la commune de Wannebecq.

HAUTE-RUE, dépendance de la commune de Cambron-Saint-Vincent.

HAUTE-RUE, dépendance de la commune de Hennuyères.

HAUT-FOURNEAU, dépendance de la commune de Saint-Remy.

HAUT-HAMEAU, dépendance de la commune de Celles.

HAUT-MARTEAU, dépendance de la commune de Renlies.

HAUT-PRÉAU, dépendance de la commune de Vezon.

HAUTRAGE, commune du canton et à 1 lieue N. de Boussu, de l'arrondissement et à 3 lieues O. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Sirault, à l'E. par celles de Villerot et Baudour, au S. par le territoire de Hainin et Thulin, au S. O. par celui de Pommerœul, et à l'O par la commune de Ville-Pommerœul.

Cette commune se compose de son chef-lieu, et de quatre hameaux : la Hamaide, le le Petit-Villerot, les Corrons et le Chêne, et d'un grand nombre de maisons isolées.

HYDROGRAPHIE : La Haine, qui coule au S. du territoire, forme avec Hainin et Thulin, la limite de cette commune. Les ruisseaux qui, en assez grand nombre, arrosent le sol, sont alimentés par des eaux de source et par un étang que l'on voit à l'extrémité N.; le plus important de ces ruisseaux est le Grand-Courant qui coule du N. au S.; il fait mouvoir deux moulins à farine et sert ensuite à l'irrigation des prés. La partie méridionale de la commune est traversée par le canal de Mons à Condé et par le canal de Caraman, qui joint le premier à la Haine.

SOL: Les mouvemens du terrain sont assez sensibles au N; vers le S., au contraire, une plaine uniforme ou légèrement inclinée se déploie entre le hameau du Chêne et le canal de Mons à Condé. On remarque une glaisière qui a donné lieu à une exploitation très-importante : au sein du calcaire se trouve une excavation qui était remplie primitivement d'argile plastique figuline et feuilletée. On ne peut déterminer exactement la profondeur de ce dépôt. Dans la crainte qu'il ne soit donné accès à l'eau, on prend constamment la précaution de ne pas enfoncer les bures d'extraction jusqu'à l'extrémité de la dernière couche, que l'on sait être sablonneuse, et conséquemment très-exposée aux infiltrations: la plus grande profondeur que M. Drapiez a pu reconnaître dans cette couche est d'environ vingt-deux mètres.

La glaise n'est point constamment homogène dans toutes ses parties ; on y distingue sept à huit couches différentes et de diverses puissances : la plus profonde, dont l'épaisseur est inconnue en beaucoup d'endroits, et qui indique pour la moindre cinq à six mètres, est d'un gris-verdâtre assez foncé ; elle est mêlée de beaucoup de pyrites et autres corps étrangers ; cette qualité de glaise est employée à la confection des poteries grossières ; la couche est recouverte d'un sable argileux noirâtre, dans lequel on trouve du lignite et des débris de végétaux ; ce sable est aussi stratifié par des couches d'une teinte plus claire, qui va même quelquefois jusqu'au blanc ; la masse est, en général, peu considérable : son épaisseur ne surpasse guère deux mètres ; vient ensuite la couche de glaise la plus estimée et à laquelle on donne environ trois mètres dans sa plus grande

épaisseur ; elle est d'un gris-bleuâtre, très-douce au toucher : c'est l'argile avec laquelle on fabrique la poterie blanche, dite *grès-anglais*. Au-dessus de cette couche, il s'en trouve une autre ordinairement plus considérable, d'un grain moins fin, d'une couleur tirant davantage sur le jaune et qui est séparée de la précédente par un ruban ou filet de lignite d un beau noir ; cette qualité d'argile plastique est employée à la confection des pots ou creusets de verrerie, des gazettes dans lesquelles on place les pièces de porcelaine et de faïence pour les porter au four. Ces cinq couches réunies peuvent former une puissance moyenne de quinze à seize mètres. Le reste des couches, jusqu'à la surface du sol, se compose de diverses espèces de sables, de galets, d'argile jaune et de terre végétale. Dans les principales exploitations, l'extraction se fait par deux bures dont un sert à l'airage et peut conséquemment être d'un moindre diamètre; le seul cuvelage consiste en des perches placées perpendiculairement et que retient l'élasticité de cerceaux en spirales, aussi rapprochées que l'exige la mobilité des diverses couches. On perce les galeries en travers, dans la première couche d'abord et successivement on descend, ce qui forme des espèces d'étages de deux mètres de hauteur sur un peu plus d'un mètre de largeur, entre lesquels on laisse un massif de trois à quatre mètres, suivant la nature de la couche, pour éviter les affaissemens. On étaie légèrement, mais cependant d'une manière assez solide pour ne point avoir à redouter le danger pendant les travaux. Dès qu'ils sont terminés, c'est-à-dire, dès que l'on a exploité une galerie dans la distance d'un bure à l'autre, on enlève les étais et l'on fait ébouler successivement de droite et de gauche, puis on perce une nouvelle galerie plus bas, et ainsi de suite, jusqu'à ce que l'on ait épuisé tout ce qui se trouvait à exploiter entre les deux bures; alors on porte les travaux un peu plus loin, et c'est ainsi qu'alternativement on parvient à épuiser une étendue considérable de la couche argileuse. Ce mode est, sans contredit, bien simple ; mais il n'est point avantageux et laisse engloutir une grande quantité de matière que l'on rechercherait vainement plus tard. — *Minéraux :* chaux sulfatée trapézienne blanche, fer sulfuré primitif, cubo-octaèdre, cubo-dodécaèdre, cubo-icosaèdre, surbaissé et granuliforme. Le sol est en général très-varié : on rencontre quelques parties productives aux environs du village, mais à mesure que l'on s'éloigne de ce point, le terrain devient de plus en plus ingrat. La plupart des mauvaises terres consistent en bruyères défrichées; il y a cinquante bonniers de landes. Parmi les variétés principales qu'offre la surface arable, on reconnaît une argile douce, un peu sablonneuse, sur fond de sable rougeâtre et marneux, des sables jaunâtres et blanchâtres, plus ou moins graveleux et tellement menus, que le moindre vent les déplace facilement; l'épaisseur de leur couche végétale varie de cinq à huit pouces.

Agriculture : Année commune, on récolte trois cent vingt-cinq rasières de froment, sept cents de seigle, cent cinquante d'orge, six cents d'avoine et cinquante de graines de lin. Ce terroir produit aussi des féveroles, des pois, de la vesce, du foin, du houblon et des pommes de terre. La principale masse des prés occupe la partie S. de la commune, comprise entre la Haine et le canal de Mons à Condé, et entre ce canal et le hameau du Chêne. Les pâturages sont clos de haies et situés, les uns à proximité, et les autres à une certaine distance des habitations. On recueille dans les jardins les légumes nécessaires à la consommation locale. Il y a des vergers garnis de pommiers, de poiriers, de noyers et de cerisiers. Un septième environ du terroir est planté en bois taillis peuplés d'aunes, charmes et bouleaux, surmontés d'une futaie de chênes et bouleaux; ces taillis sont de belle venue et s'exploitent tous les quatorze ans. On y trouve aussi des oseraies et des aunaies;

chênes, hêtres, sapins, peupliers, saules épars : l'essence du chêne domine. — Culture soignée, en moyenne et petite tenue. Le recensement de 1829 donne à cette commune : cent quinze chevaux, trente-neuf poulains, deux cent quatre-vingt-quatre bêtes à cornes, cent dix veaux, cent soixante-quinze moutons, trois chèvres et six ânes. On élève des poules, des canards et des pigeons. — Laine, beurre et fromage.

POPULATION : Elle était en 1829 de mille habitans, savoir : six cent soixante hommes et quatre cent quarante femmes. Il y a eu dans cette même année quinze décès, trente naissances et cinq mariages. On y comptait, en 1830, mille cent soixante-deux habitans.

HABITATIONS : Cette commune contient deux cent-vingt-une maisons, dont quarante environ sont comprises dans le chef-lieu. Il y a une église, deux chapelles et une communauté de religieuses : cette dernière occupe un bâtiment vaste, mais ancien, situé au centre du village.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Extraction de l'argile plastique employée à la fabrication des creusets de verrerie, des gazettes, des pipes, de la faïence, etc. On exporte annuellement trente mille bottes de foin. Il y a une tuilerie, trois moulins à farine dont deux sont mûs par vent, deux brasseries dans l'une desquelles on fabrique annuellement trente-cinq brassins de bière; trois maréchaux ferrans, deux charrons, deux tonneliers, deux marchands de charbon, un marchand de bois, un marchand de foin et grains, un marchand de farine.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Mons à Tournay coupe le territoire de Hautrage du S. E. au N. O. les chemins vicinaux sont en grand nombre et bien entretenus : on exploite facilement pendant toute l'année les chemins qui, tels que ceux de Ville, Sirault, Villerot, Beaudour, du Chêne, traversent un sol sablonneux et pierreux; les autres sillonnent un terrain argileux et parfois tourbeux, et sont le plus souvent impraticables. Il y a un pont levis en bois et deux ponts en pierre.

HAUT-REJET, dépendance de la commune de Havinnes.

HAUT-REJET, dépendance de la commune de Quartes.

HAUT-REJET, dépendance de la commune de Velaines.

HAUT-SOIR, dépendance de la commune de Herquegnies.

HAUT-TERNE, dépendance de la commune de Templeuve.

HAUT-TRIEU, dépendance de la commune de Bary.

HAVAY, commune du canton et à 2 lieues 1/2 E. de Pâturages, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 S. de Mons.

Bornée au N. par le territoire d'Harvengt, à l'E. par celui de Givry; elle touche au S. aux communes de Bettignies et Villers-Sir-Nicolle (France) et à l'O. à celle de Quevy-le-Grand.

Ses dépendances sont : Bonnet, Thy, Bois-Bourdon, Beauvoir et Les Rieux.

HYDROGRAPHIE : Plusieurs sources jaillissent sur le territoire, la plus importante porte le nom de ruisseau de Beauvoir : elle alimente un moulin à farine pendant une partie de l'année.

SOL : Surface inégale, entrecoupée de coteaux calcaires, quelquefois très-rapides. Le sol, calcaire et peu fertile au N. et à l'E., est argileux et compacte au S. et à l'O. La couche végétale varie de quatre à neuf pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Ce territoire produit froment, méteil, seigle, escourgeon, avoine, trèfle, foin, luzerne, sainfoin, lin, et légumes de différentes espèces. Le colza est aussi un objet de grande culture. Les pommiers, les poiriers et les noyers peuplent les jardins et les vergers. Quelques petits bois de peu de valeur. — Douze fermes. On emploie la chaux pour l'amendement des terres. On y trouvait, en 1830, quatre-vingt-dix-huit chevaux, trente-quatre poulains, soixante-dix-neuf bêtes à cornes, vingt-neuf veaux, cent soixante-quinze porcs et sept cent quatre-vingts

moutons. — Fréquentation du marché de Mons.

POPULATION : Au premier janvier 1830, on y comptait trois cent cinquante-deux hommes, trois cent quatre-vingt-dix-huit femmes, total : sept cent cinquante habitans. Il y a eu, en 1829, dix-huit décès et vingt-sept naissances. Le nombre moyen des mariages, est annuellement de trois.

HABITATIONS : Cette commune renferme trois maisons particulières, douze fermes, soixante-quatorze habitations rurales et trente-deux cabanes. Il y a une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Deux distilleries, une brasserie et deux moulins à farine; neuf boutiquiers. Il y a aussi un four à chaux pour l'amendement du sol.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Mons à Maubeuge traverse la partie occidentale du territoire et le hameau de Bonnet; l'ancienne chaussée romaine passe au S. Les chemins vicinaux sont très-mauvais pendant l'hiver.

HAVRON, dépendance de la commune d'Obigies.

HAVINNES ou AVINNES, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/3 E. N. E. de Tournay; à 10 lieues O. du chef-lieu de la province.

Bornée au N. par Melle, à l'E. par Quartes (canton de Celles) et Beclers (canton de Leuze), au S. par Gaurain-Ramecroix (canton d'Antoing), à l'O par Warchin, et au N. O. par Rumillies.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé à peu de distance de la limite N. du territoire, et de plusieurs dépendances : Grand-Rejet, Haut-Rejet, Bois-Havinois, Tutiau, Fintiau ou Faintiau, Marais-Martin et Grand-Chemin.

HYDROGRAPHIE : Deux ruisseaux circulent sur le territoire; l'un partage la commune en deux parties égales; l'autre longe la partie méridionale; ils servent à l'irrigation des prés. — Quelques petits étangs.

SOL : La partie méridionale du territoire présente une surface généralement unie; les plaines dont elle se compose n'ont qu'une faible inclinaison. Des coteaux en pentes rapides sillonnent la partie septentrionale, dont l'aspect est très-montueux. Les terres labourables ont été divisées en trois classes : la première offre une couche argileuse qui repose sur un fond de même nature, mais plus ou moins sablonneux; elle est propre à la culture du seigle, du froment, de l'avoine, du trèfle, du colza et des féveroles. Deux espèces de terrain constituent la seconde classe; l'une est une terre argileuse, assez forte, de sept à huit pouces de profondeur assise sur un sol argileux plus compacte; l'autre est légère, un peu sablonneuse, de huit à dix pouces de profondeur, et recouvre le sable. Toutes les céréales prospèrent sur les terres argileuses de cette classe; les terres de nature sablonneuse produisent principalement du seigle, de l'avoine, des pommes de terre, et quelquefois du froment. Le système de jachères est aboli pour ces deux classes. Dans la troisième classe sont comprises deux variétés principales : une argile glaiseuse, assez forte, que l'eau pénètre difficilement, peu profonde, sur fond glaiseux, caractérise la première; l'autre consiste en une terre très-sablonneuse, d'une couche mince, sur gravier. Ces terres donnent les mêmes productions que celles de la seconde classe, mais elles sont moins productives; on les fait reposer ordinairement après trois ou quatre ans de culture.

AGRICULTURE : Le terroir produit du froment, du seigle, de l'escourgeon, de l'avoine, du foin, du trèfle, du colza, du houblon, des pommes de terre, des légumes et des fruits. Les plantes oléagineuses n'y réussissent guère. La majeure partie des prés sont arrosés par les cours d'eau; le foin qui en provient est peu abondant et mélangé de plantes aquatiques. — Jardins légumiers et potagers, clos de haies. Il y a des vergers garnis de pommiers, de poiriers et de noyers. On commence à y cultiver le murier blanc. La commune,

jadis très-boisée, n'offre plus qu'environ quarante-quatre bonniers, cinquante perches de bois futaie et taillis : le chêne, le hêtre et le bois blanc forment l'essence de la futaie; les taillis se composent de charmes, de coudriers et d'aunes. On coupe ces bois tous les neuf ans. Les exploitations sont en grande, moyenne et petite tenue : il y a neuf fermes. On comptait en 1830 : quatre-vingt-sept chevaux, vingt-six poulains, deux cent soixante-quinze bêtes à cornes, soixante-onze veaux, trente porcs, cent trente-sept moutons.

POPULATION : Mille cent quinze habitans :

HABITATIONS : La commune renferme cent quatre-vingt-treize maisons, une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Exportation de quelques productions agricoles. — Un moulin à farine, mû par vent; trois maréchaux ferrans et un charron.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune route ne traverse ce territoire, si ce n'est l'ancien chemin de Tournay à Ath. On communique avec les communes limitrophes par des chemins vicinaux, dont les uns, de nature sablonneuse, sont praticables pendant toute l'année; les autres traversent des terrains argileux et s'exploitent difficilement en hiver.

HAVRÉ, commune du canton, de l'arrondissement et à une lieue 3/4 E. de Mons.

Elle est bornée au N. par les communes de Saint-Denis et Gottignies, à l'E. par celle de Boussoit, au S. E. par le territoire de Maurage, au S. par ceux de Bray et Villers-Saint-Ghislain, et à l'O. par les communes de Mons et Obourg.

Cette commune est composée de son chef-lieu et de quatre hameaux : Ghislage, le Petit-Havré, Bonvouloir et Saint-Antoine.

HYDROGRAPHIE : La Haine parcourt le territoire de l'E. à l'O.; elle sert à l'irrigation des prés et imprime le mouvement à un moulin à blé.

SOL : Généralement uniforme, à l'exception de la partie qui circonscrit le chef-lieu; celle-ci présente quelques inégalités. Les plaines n'ont qu'une faible inclinaison. La nature du sol est très-variée. Le quartz arénacé et le psammite micacé y sont assez communs; la superficie est en partie argileuse et humide, et en partie sablonneuse, marneuse et très-sèche. On trouve dans les sables du quartz-agathe cornaline semi-opaque, et dans les graviers de l'onix panaché. Cette localité offre encore du fer phosphaté pulvérulent, de l'argile figuline et de l'argile zographique verdâtre : cette dernière, après la cuisson, donne une poterie comparable, pour la finesse, la couleur et la légèreté, à ces anciens vases étrusques si recherchés des amateurs d'antiquités.

AGRICULTURE : Année commune, on ensemence soixante-dix bonniers en froment, cent vingt en seigle, quarante en escourgeon et orge d'été, quarante en avoine. Plusieurs parties de terres franches et substantielles, situées à proximité des habitations, sont destinées à la culture du houblon. Les fourrages, peu abondans, se consomment sur les lieux. — Prairies le long de la Haine. Chaque cultivateur récolte dans son jardin des pommes de terre, des navets, des carottes, des pois, des fèves et diverses espèces de plantes potagères et légumineuses. Il y a quelques beaux vergers, on y recueille des pommes, des poires et des cerises. Les propriétés boisées offrent une superficie d'environ trois cent cinquante bonniers; elles consistent en taillis et futaie, composés de chênes pour la majeure partie, de hêtres, de coudriers et de sapins; on coupe les taillis tous les quatorze ans; le chêne sur futaie, qu'on abat à l'âge de cent cinquante ans, est employé aux constructions. Le sol est d'une qualité assez médiocre; mais la bonne distribution des terres influe puissamment sur leur degré de fertilité, là surtout où le sol est devenu l'atelier des travaux journaliers du cultivateur. — Fumier et cendres de tourbe

pour engrais. Les chevaux qu'on emploie à l'agriculture sont au nombre de quatre-vingt-dix; on peut également les utiliser pour le service de l'artillerie; les fermiers en élèvent quelques uns toutes les années. — Bêtes à cornes, veaux, porcs. — Poules, canards. — Éducation de quelques ruches d'abeilles. — Peu de menu gibier. — Beurre, fromage et miel.

POPULATION : Mille huit cent trente-un habitans. Il y a eu en 1829, quarante-cinq décès dont vingt-six hommes et dix-neuf femmes, et quarante-deux naissances dont dix-neuf du sexe masculin et vingt-trois du sexe féminin. Le nombre des mariages est annuellement de douze.

HABITATIONS : La plupart sont construites en briques, avec toiture en paille et pannes ou en ardoises; partie agglomérées partie disséminées. Il y a une église, une chapelle et une école primaire. On remarque dans l'église deux épitaphes, l'une de la princesse Anne de Lorraine, épouse de Philippe de Croy, décédée en 1568, l'autre de Charles Alexandre duc de Croy, mort en 1624. La chapelle de Bonvouloir offre également deux pierres tumulaires sous lesquelles sont inhumés deux membres de cette illustre famille. Le château gothique d'Havré a été bâti en 1603; il appartient à Monsieur le duc de Croy et d'Havré.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans de cette commune s'adonnent exclusivement à l'agriculture; ils portent au marché de Mons les légumes, les fruits et les autres denrées agricoles qu'ils destinent au commerce. Il y a une raffinerie de sel, deux brasseries, une petite distillerie rurale, une tannerie et un moulin à blé.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux qui parcourent ce territoire sont peu praticables en hiver.

HAYE (DE LA), ruisseau qui arrose la commune de Velaines.

HAYES, dépendance de la commune de Gilly.

HAYES (LES), dépendance de la commune de Grandrieux.

HAYETTE (L'), ruisseau qui prend sa source sur le territoire d'Ecaussinnes-Lalaing et va se jeter dans la Senne.

HAYETTES, dépendance de la commune de Ransart.

HAYETTES, dépendance de la commune de Papignies.

HAYETTES (LES), dépendance de la commune de Morlanwelz.

HEIGNE, dépendance de la commune de Jumetz.

HELLEBECQ, commune du canton et à 2 lieues 1/4 N. E. d'Ath, de l'arrondissement et à 9 lieues E. de Tournay, et à 6 lieues 1/4 N. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. et au N. E. par les communes de Bois-de-Lessines et Biévène, à l'E. par celle de Bassily, au S. par les territoires de Silly et Gibecq, au S. O. par ceux de Ghislenghien et Ollignies.

Cette commune se compose de son chef-lieu et de quatre hameaux : Bourwart, Braizie, Bourlon et Stocquoy.

HYDROGRAPHIE : Elle est traversée de l'E. à l'O. par la Sille, qui y donne le mouvement à un moulin à blé et sert en même temps à l'irrigation des prés. — Un étang ou réservoir pour le moulin.

SOL : Le terrain est sinueux sans présenter des mouvemens remarquables. On ne trouve des parties vraiment productives que sur un très-petit nombre de points : le sol est généralement argileux, mais froid et léger. La couche végétale a d'un demi à un pied de profondeur. On rencontre çà et là des terres rougeâtres et caillouteuses, peu fertiles, dont la couche végétale est très-mince.

AGRICULTURE : Les productions territoriales consistent principalement en froment, seigle, orge, avoine, féveroles, trèfle, colza, lin et pommes de terre. Le plus grand nombre de prés longe le cours de la Sille; le foin qu'on y dépouille est abondant et de bonne qualité. La plupart des pâturages sont bordés de haies vives. On trouve dans les vergers, le pommier, le poirier, le cerisier et le noyer. Il y a cent soixante-trois bonniers de bois taillis

mêlés de futaie; les taillis se composent d'aunes, de coudriers et de charmilles; la futaie, de chênes, de hêtres, de bois blancs et de bouleaux. Ces bois sont très-touffus et de belle venue; on exploite les taillis tous les onze ans. Le sol est cultivé en grande, moyenne et petite tenue. — Assolement sexennal : toutes les terres de première classe restent rarement en jachères. Le recensement de 1829 donne à la commune quarante-un chevaux, vingt-cinq poulains, cent vingt-cinq bêtes à cornes, quarante-cinq veaux, quinze porcs et trois cents moutons.

POPULATION: Sept cent quatorze habitans.

HABITATIONS: On compte dans cette commune cent quarante-une maisons; le chef-lieu en contient soixante environ. Il y a une église.

COMMERCE ET INDUSTRIE: Les habitans de cette commune s'adonnent principalement à la culture des terres et des toiles. Il y a deux moulins à farine, dont un est mû par vent; un forgeron, un briquetier, un charron et un tourneur en bois.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Bruxelles à Lille parcourt le territoire de l'O. à l'E. et passe à une petite distance du chef-lieu. Les chemins vicinaux conduisent du village aux divers hameaux et dans les communes limitrophes; ils sont bien entretenus, mais impraticables pendant la mauvaise saison.

HEMELRYK, dépendance de la commune d'Éverbecq.

HENNUYÈRES, commune du canton et à 2 lieues 1/2 N.E. de Soignies, de l'arrondissement et à 6 lieues 3/4 N. N. E. de Mons.

Elle est bornée au N. par les communes de Quenaast et Tubize, à l'E. par celle de Virginal (province de Brabant), au S. par le territoire de Braine-le-Comte, et à l'O. par ce même territoire et celui de Rebecq (province de Brabant).

Cette commune se compose de son chef-lieu situé presqu'au milieu du territoire et des hameaux d'Ardennes, Flament, Haute-Rue, le Chenoy, Planois, Ronchy et Warichais.

HYDROGRAPHIE: Trois petits cours d'eau circulent sur le territoire, les ruisseaux de Favarge, Lacroix et Jomez; ils ne sont point favorables à l'industrie agricole, à cause de la mauvaise qualité de leurs eaux.

SOL : Inégal, entrecoupé de coteaux scabreux principalement dans la direction de Virginal. Les plaines ont une inclinaison plus ou moins prononcée. — Terrain argileux, sablonneux et rocailleux. Les meilleures terres arables ont de huit à neuf pouces de couche végétale.

AGRICULTURE : On récolte sur ce territoire du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du trèfle, des féveroles, du foin, des pommes de terre, des légumes et des fruits, tels que pommes, poires, cerises et noix qui proviennent de vergers. Il y a des houblonnières, quelques prés et pâturages. Deux beaux bois taillis et futaie comprennent le huitième de la superficie; leur essence est un mélange de chênes, charmes, aunes et coudriers, qu'on exploite en coupes réglées. On y trouve quelques sapinières. Le sol est cultivé avec soin en grande, moyenne et petite tenue. Il y a vingt-quatre fermes. En 1830, on y comptait soixante-un chevaux, trente poulains, deux cent vingt-sept bêtes à cornes, trente veaux, cinquante porcs et trois cents moutons.

POPULATION : Mille quatre cent seize habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme quatre cent trente-huit maisons, dont quarante-cinq environ, plus ou moins bien bâties sont comprises dans le chef-lieu. Le hameau de Flament que traverse la chaussée se compose principalement d'hôtelleries, de fermes et de maisons habitées par des artisans. Il y a une église, deux chapelles et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une brasserie, une distillerie activée pendant sept à huit mois de l'année, deux moulins à farine mûs par vent; trois maréchaux ferrans, deux charrons, trois tonneliers,

un vannier et un bourrelier. — Commerce agricole.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Mons à Bruxelles traverse l'extrémité O. du territoire sur une étendue de quatre cents mètres. Un seul chemin vicinal parcourt la commune de l'E. à l'O. ; il conduit de Rebecq à Nivelles et met le chef-lieu en relation avec la chaussée; ce chemin est viable en toutes saisons. Deux ponts en pierre.

HENRIPONT, commune du canton et à 2 lieues 1/3 E. de Soignies, de l'arrondissement et à 6 lieues N. E. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Braine-le-Comte, à l'E. par celle de Ronquières, au S. par le territoire d'Écaussinnes-d'Enghien, et à l'O. par celui de Braine-le-Comte.

Cette commune se compose de son chef-lieu et de quelques maisons isolées.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau de Commun circule sur une partie du territoire; il tarit souvent en été.

SOL : Le terrain est très-inégal. Le chef-lieu est placé sur une élévation considérable. Les plaines ont une inclinaison très-prononcée sur le plus grand nombre de points. Le sol, presqu'entièrement composé de sable, est très-ingrat; l'épaisseur de la couche végétale varie de quatre à sept pouces.

AGRICULTURE : On ne récolte un peu de froment que sur les terres de première classe; les autres productions sont le seigle, l'orge, l'avoine, le trèfle, les féveroles et les pommes de terre. Prés en petit nombre. Vergers clos de haies vives, plantés de pommiers, poiriers, cerisiers et noyers. Bois tallis et sapinières, d'une faible contenance. Quelques pépinières. On exploite les terres arables avec soin en moyenne et petite tenue. Il y a quatre fermes. Certaines parties du terroir ne sont susceptibles d'aucune culture. En 1830, on comptait dix chevaux, trois poulains, vingt-deux bêtes à cornes, quatre veaux, vingt porcs, quatre chèvres.

POPULATION : Deux cent quatre-vingts habitans.

HABITATIONS : Il y a soixante-trois maisons dont la majeure partie est comprise dans le chef-lieu, une église et une chapelle. On y trouve les ruines d'un ancien château qui a appartenu ci-devant à la famille de Delabarre de Flandre; elles se réduisent à quelques tourelles et souterrains qui tombent de vétusté.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Une partie de la population est employée à l'exploitation des bois des environs. Il y a une distillerie qui chôme depuis plusieurs années. — Un fileur et un retordeur de fil.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins de Soignies à Nivelles et de Braine-le-Comte passent sur le territoire de cette commune.

HENSIES, commune du canton et à 2 lieues O. de Boussu, de l'arrondissement et à 4 lieues 1/2 O. de Mons.

Elle est bornée au N. par les territoires de Bernissart et Pommerœul, à l'E. par celui de Montrœul-sur-Haine, au S., ses limites sont Quiévrain et à l'O. le territoire français.

Le hameau de Neuville dépend de cette commune.

HYDROGRAPHIE : Le canal de Mons à Condé et la Haine, baignent le territoire. Quelques petits étangs.

SOL : La surface est généralement plate et basse; le terrain argileux et marécageux; il s'y trouve cependant quelques parties sablonneuses, principalement au S. et à l'E.

AGRICULTURE : La récolte en céréales est évaluée, année commune, à : froment, mille six cents rasières; seigle, deux cents; orge, trois cents; avoine, trois cents; graines de colza, cent cinquante rasières; moutarde cent. On cultive aussi le chanvre et le houblon. Les fourrages sont assez abondans pour être exportés. Légumes et fruits pour la consommation seulement. Ce terroir n'offre aucune partie boisée, on n'y trouve que quelques saules. On élève des chevaux pour l'agriculture, des

bêtes à cornes, des moutons, des porcs de la volaille. — Les lièvres, les perdrix et les cailles sont assez nombreux, ainsi que les canards sauvages en hiver. Les cours d'eau fournissent des brochets, des tanches, des perches, des carpes, des anguilles et des goujons. — La laine et le beurre sont les seules productions animales qui soient livrées au commerce.

POPULATION : Mille neuf cent dix-neuf habitans. En 1829, il y a eu quarante-neuf naissances et trente-huit décès.

HABITATIONS : Les maisons sont construites en pierre et en briques, quelques unes ont la toiture en ardoises, le reste en pannes ou en paille. Il y a une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La laine, le beurre, le chanvre et le foin sont les seuls objets que cette commune livre au commerce. Il y a trois brasseries, deux fabriques de chicorée et un moulin à farine, mû par le vent.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Mons à Valenciennes passe au S. du territoire. Les chemins vicinaux sont praticables en tout temps; les plus importans sont ceux qui conduisent à Quiévrain et à Montrœul : ce dernier est pavé, ainsi que les principales rues du chef-lieu. Il y a un pont en pierre sur le canal de Mons à Condé et un sur la plaine.

HEPPIGNIES, commune du canton et à 1 lieue 1/4 N. E. de Gosselies, de l'arrondissement et à deux lieues 1/4 N. N. de Charleroy; à 9 lieues 2/3 E. du chef-lieu de la province.

Bornée au N. par Mellet et Saint-Amand, à l'E. par Waugenies, au S. par Fleurus et Ransart, et à l'O. par Wayaux.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé au N. E. du territoire, et de deux dépendances, Bénite-Fontaine (ferme isolée) et Gommroux ou Gomairou (moulin à eau); ces dépendances occupent la partie méridionale.

HYDROGRAPHIE : Elle est arrosée par le ruisseau de Maimpré, qui sert à l'irrigation des prés. Il y a plusieurs étangs : deux alimentent des moulins à farine pendant une partie de l'année.

SOL : La surface est généralement ondulée. Les plaines que l'on y rencontre présentent une inclinaison assez sensible; sur divers points, la pente des coteaux est très-rapide. Les parties, qui touchent aux communes de Saint-Amand et Waugenies, sont les plus productives; celles, qui avoisinent Mellet et Wayaux, le sont moins; le sol est très-ingrat vers Ransart et Fleurus. On a divisé les terres labourables en quatre classes : 1re classe, terre argileuse, douce et friable, d'une couleur jaune, de huit à neuf pouces de couche végétale; les terres de cette classe produisent principalement du froment, du seigle et de l'escourgeon, et reposent rarement. La 2me classe se compose d'une terre également argileuse, mais plus froide et plus humide, et mêlée de cailloux; la couche végétale varie de six à sept pouces de profondeur. L'argile, le sable et les cailloux forment le fond de la troisième classe; mais cette terre, généralement froide et humide, n'a que quatre à cinq pouces de couche végétale; on y cultive particulièrement le seigle et l'avoine. On a rangé dans la quatrième classe les terres qui se composent ou d'un sable léger et brûlant, ou d'une argile blanche et veinée; ces terres, qui ont tout au plus quatre pouces de couche végétale, sont plantées en pommes de terre : ce sont des bois défrichés.

AGRICULTURE : Les productions du sol sont : le froment, le seigle, l'escourgeon, les féveroles, le foin, le trèfle, le sainfoin, la luzerne, le lin, les pommes de terre et quelques autres légumes; les fruits. La majeure partie des prés sont disséminés; les meilleurs occupent les rives du ruisseau de Maimpré; on fertilise les autres au moyen de rigoles. — Pâtures, closes de haies, à proximité des habitations. — Jardins cultivés avec soin. On trouve le pommier et le poirier dans les vergers. Il y a six petits bois, de la contenance de quatre bonniers, soixante-sept perches, quarante aunes; ces bois,

composés de taillis mêlés de futaie, consistent principalement en chênes, bouleaux, bois blancs, aunes et coudriers; leur coupe n'est point réglée. On trouve aussi une pépinière dans la commune : elle n'a que cinq perches, soixante aunes de contenance. — Quatre fermes. En 1830, on comptait soixante-onze chevaux, vingt-six poulains, cent treize bêtes à cornes, trente-trois veaux, cinquante porcs et deux cents moutons.

POPULATION : Sept cent cinquante-cinq habitans.

HABITATIONS : La commune comprend cent cinquante-six maisons, dont la majeure partie est agglomérée dans le chef-lieu; plusieurs d'entr'elles, bâties à la moderne, offrent une distribution régulière. Il y a une église, une chapelle et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Commerce agricole. — Quelques habitans exercent la profession de cloutier; ils vendent à Gosselies le produit de leur fabrication. — Un four à chaux hydraulique, trois moulins à farine, dont deux mûs par eau, et un par vent; deux maréchaux ferrans, un charron, un peigneur de lin, un marchand de bois.

ROUTES ET CHEMINS : Plusieurs chemins vicinaux facilitent les communications avec les communes voisines, principalement avec Fleurus et Wayaux.

HERCHIES, commune du canton et à 1 lieue S. S. O. de Lens, de l'arrondissement et à 2 lieues 3/4 N. O. de Mons.

Elle est bornée au N. par les communes de Chièvres, Bauffe et Lens, à l'E. par celles d'Erbaut et Erbisœul, au S. par le territoire de Baudour, et à l'O. par ceux de Sirault et Neufmaison.

Cette commune se compose de son chef-lieu et des hameaux de Bois-de-Lens, Petite-Vacresse, Grande-Vacresse, Long-Aulnois, Colroy, Culot, Rouge-Puits et Plouys.

HYDROGRAPHIE : La Dendre prend une de ses sources sur le territoire de cette commune, à la Fontaine de Loquet, au S. O. du village; ce cours d'eau se grossit de plusieurs petits ruisseaux, arrose le chef-lieu, se dirige vers l'E., alimente l'étang de la Planche-Hibou, et flue vers Erbaut. Le ruisseau de Bray limite la commune avec celle de Chièvres; l'un et l'autre fertilisent les prés riverains. L'étang de la Planche-Hibou sert de réservoir à un moulin à farine.

SOL : Le terrain présente peu d'inégalités. Cependant l'inclinaison des plaines est assez prononcée. La plupart des coteaux n'offrent point de pente rapide. L'argile et le sable forment le fond du sol : plusieurs parties sont marécageuses. La profondeur de la couche végétale est de neuf pouces pour les terres de première classe.

AGRICULTURE : On récolte par année deux mille rasières de froment, six mille de seigle, mille d'escourgeon, six mille d'avoine, mille de féveroles, quinze cents de colza et cent de lin. Il y a quelques prés et pâturages. Les prairies artificielles se composent principalement de trèfle. On trouve des houblonnières dans la partie méridionale du territoire et au N. du village. — Peu de vergers, garnis de pommiers, poiriers, pruniers et noyers. Un dix-huitième de la superficie est planté en bois taillis et futaie; les taillis consistent en aunes, charmilles et chênes et s'exploitent après seize ou dix-huit ans de croissance. Le chêne domine dans la futaie, qui offre aussi des hêtres et des bois blancs propres aux constructions. Il y a en outre quelques aunaies et sapinières. On exploite les terres arables en grande, moyenne et petite tenue. — Assolement sexennal pour la majeure partie, divisé de la manière suivante : première année, escourgeon ou froment; deuxième, seigle; troisième, trèfle; quatrième, seigle ou avoine; cinquième, lin ou colza; sixième, repos. — Fumier et cendres de tourbe pour engrais. Le prix moyen du labourage d'un bonnier est de dix-sept florins. Cent quatre-vingt-seize chevaux sont employés aux travaux agricoles et propres au service de l'artil-

lerie. Bêtes à cornes, porcs, moutons. — Peu de menu gibier. La pêche fournit des poissons blancs et des anguilles.— Laine, beurre, fromage blanc.

POPULATION : Deux mille deux cent cinquante habitans. Il y a eu, en 1829, cinquante-six naissances dont vingt-six garçons, et trente-sept décès, dont dix-huit du sexe masculin.

HABITATIONS : Cette commune contient environ quatre cent trente maisons construites la plupart en pierres et briques et couvertes en ardoises, pannes ou paille; cent cinquante à peu près sont agglomérées dans le chef-lieu. Il y a une église et deux écoles primaires. On y remarque une belle maison de campagne qui appartient à M. le baron de Royer; elle est restaurée à la moderne et d'une construction solide, Il s'y trouve encore quelques restes de l'ancien château des comtes d'Egmont.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Filage de lin. Il y a douze métiers à tisser la toile de ménage, une raffinerie de sel, deux brasseries et trois moulins à farine, dont deux sont mûs par vent. — Commerce agricole en productions du sol, chevaux, bétail.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Mons à Ath avoisine le chef-lieu. Il y a dix-sept chemins vicinaux impraticables pendant l'hiver et les temps pluvieux.

HERCHIES, dépendance de la commune de Leval-Trahegnies.

HERCHIESCOURT-A-RESSAIX, dépendance de la commune de Leval-Trahegnies.

HÉRIAMONT, dépendance de la commune de Pont-à-Celles.

HERIMETZ, dépendance de la commune de Brugelette.

HERINNES, commune du canton et à 1 lieue 3/4 O. S. O. de Celles, de l'arrondissement et à 3 lieues N. de Tournay, et à 12 lieues 1/2 O. N. O. du chef-lieu de la province.

Bornée au N. par Pottes, à l'E. par Celles, au S. par Obigies, et à l'O. par l'Escaut qui forme sa limite avec Pecq et Warcoing (canton de Templeuve).

Elle se compose de son chef-lieu, et des trois hameaux : Corne-Carmine, Écavrinnes ou Écarme, et Liancourt ou Leocourt.

HYDROGRAPHIE : Le territoire occupe la rive droite de l'Escaut; ce fleuve, dont la direction est du S. au N., y fertilise un grand nombre de prairies. — Quelques marais et étangs.

SOL : Le terrain offre une surface assez uniforme ; on ne remarque que quelques petites éminences, au N. et à l'E. Quatre classes distinctes caractérisent les terres arables. Dans la première, on reconnaît deux variétés : l'une est une terre argileuse, tendre et friable, d'un labour facile, de dix pouces de profondeur ; l'autre se compose d'un sable noir, propre à toutes espèces de culture, de neuf pouces de couche : ce sable conserve en tout temps assez d'humidité pour la végétation des céréales. Ces terres sont cultivées principalement en céréales, trèfle et féveroles. La deuxième classe contient une argile sablonneuse, tendre, de huit à neuf pouces de profondeur. L'assolement des deux premières classes est de sept ans. Un sable sec et léger, de huit pouces de couche végétale, forme les terres de la troisième classe, qui produisent du froment, du trèfle et de l'avoine, et s'exploitent d'après un assolement quadriennal. La quatrième classe se compose d'un sable léger, blanc et brûlant, de six pouces de profondeur, assis sur un lit de sable ferrugineux.

AGRICULTURE : Ce terroir produit du froment, du seigle, de l'avoine, des féveroles, du trèfle, des pommes de terre et navets. On y cultive peu de plantes oléagineuses. La plus grande masse de prés occupe la rive droite de l'Escaut; le reste est parsemé sur divers points du territoire : le foin y est abondant et de bonne qualité. Pâturages entourés de haies vives et situés près des métairies. — Jardins cultivés en gros légumes, et bien entretenus; quelques-uns d'entre eux sont garnis d'arbres fruitiers. On trouve des pommiers, des cerisiers et des noyers dans les vergers. Un douzième de la superficie est

occupé par des bois taillis mêlés de futaie, essence d'aunes, de chênes, de coudriers et de charmilles; la futaie se compose de chênes et de bois blancs; les taillis offrent une coupe tous les neuf ans. Les terres, en général, sont très-bien cultivées, en grande, moyenne et petite tenue. — Élèves de chevaux pour l'agriculture, de bétail. — Beurre.

POPULATION : Mille neuf cent six habitans.

HABITATIONS : Celles dont se compose le chef-lieu sont assez bien construites; les hameaux comprennent quelques fermes et chaumières. On y distingue deux châteaux; de construction antique; l'un appartient à Mme Delamotte; l'autre, situé à Liancourt, est la propriété de M. Vercruys-Dubois-d'Hoves; quelques pièces d'eau embellissent cette dernière résidence.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans font un petit commerce en productions agricoles, bétail, laitage et menues denrées. Il y a deux moulins à farine, mûs par vent; une brasserie composée d'une cuve matière de la capacité d'environ vingt barils, d'une chaudière, de deux réfrigérans et de deux séchoirs; on y fait quatre à cinq brassins par an.

ROUTES ET CHEMINS : Plusieurs chemins de terre, entr'autres le grand chemin de Tournay à Audenarde, traversent le territoire.

HERMITAGE, dépendance de la commune de Thuin.

HERMITAGE (L'), dépendance de la commune d'Aulnois.

HERMITAGE-SAINTE-APPOLINNE, dépendance de la commune d'Épinois.

HERQUEGIES, commune du canton et à 1 lieue 1/3 S. S. O. de Frasnes, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 E. de Tournay; à 8 lieues 1/2 N. O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Montrœul-au-Bois (canton de Frasnes), au N. E. par celle d'Hacquegnies (même canton), à l'E et au S. par le territoire de Thieulain, au S. O. par celui de Maulde. et au N. O. par Beclers.

La commune est composée de son chef-lieu, situé à peu près au centre du territoire, et de quatre dépendances qui sont le Chêne, Haut-Soir, le Meure et la Montagne.

HYDROGRAPHIE : Les ruisseaux qui serpentent sur le territoire sont alimentés par des sources ou par les eaux qui descendent des coteaux; ils arrosent quelques prés et tarissent souvent en été.

SOL : La surface est sillonnée de coteaux : ces irrégularités sont très-sensibles dans la partie qui avoisine Montrœul-au-Bois et Hacquegnies; là, les collines assez élevées s'inclinent en pente très-rapide. Sur tous les autres points, l'escarpement des coteaux est moins prononcé. Quatre classes principales caractérisent les terres arables : la première offre un sol argileux. assez compacte, de huit à dix pouces de profondeur, assis sur une argile jaunâtre. forte, mais que l'eau pénètre facilement : on y cultive le froment, le seigle, les pommes de terre, les navets, les féveroles, le trèfle, le lin et le colza, sans le laisser reposer. Dans la deuxième classe, on distingue une terre légère, douce et fondante, sur fond de même nature; elle a six à huit pouces de couche végétale et donne les mêmes productions que la précédente, quoique moins de froment; le plus grand nombre n'accordent point de repos à ces terres, d'autres les laissent en jachères. Une terre argileuse, très-froide, peu profonde, sur fond argilo-sablonneux et rocailleux, forme la troisième classe, dont le froment, l'avoine, le trèfle et les féveroles font la principale culture; ces terres reposent ordinairement la troisième ou la quatrième année. On a compris dans la quatrième classe des terres sèches et brûlantes, composées d'argile rougeâtre, mêlée de rocaille, et assises sur une espèce de tuf pierreux; elles ont environ trois pouces de couche végétale, produisent du seigle, de l'avoine, de la luzerne et des pommes de terre, et de-

meurent en jachères après trois ans de culture.

AGRICULTURE : On récolte du froment, du seigle, de l'avoine, des féveroles, du trèfle, de la luzerne, des colzas, du lin, du houblon, des pommes de terre, des navets, des légumes et des fruits. Il n'y a qu'une petite houblonnière. Les prés sont disséminés sur le territoire; ils produisent assez de foin.— Pâturages situés à proximité des habitations, clos de haies et entretenus avec soin. Jardins cultivés en légumes, dont quelques-uns garnis d'arbres fruitiers. On trouve des pommiers, des noyers et des cerisiers dans les vergers.— Un bonnier de bois taillis composé de chênes, de charmes et de coudriers, divisé en plusieurs parcelles. Ce terroir, quoique de qualité médiocre, est cultivé avec beaucoup de soin; on l'exploite en moyenne et petite tenue: il y a plusieurs fermes. — Élèves de chevaux pour l'agriculture, de gros et menu bétail: il s'y trouve un troupeau d'environ cent moutons.

POPULATION : Sept cent neuf habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu comprend environ soixante-dix maisons assez bien bâties; de petites habitations composent la plupart des hameaux; on trouve en outre sur divers points du territoire, des fermes et maisons isolées. On remarque la ferme de M. le baron Albert Dussart; ce vaste bâtiment rural a de grandes dépendances; il est partagé en deux parties égales par la ligne de démarcation qui sépare la commune d'Herquegies de celle de Thieulain.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une brasserie composée de deux chaudières, d'une cuve matière d'environ quarante-six barils de contenance, et d'un réfrigérant : on y fabrique annuellement huit à dix brassins de bière commune qui est consommée sur les lieux ou dans les environs; une petite distillerie activée pendant trois mois de l'année : elle renferme un alambic, une chaudière et quatre cuves. Les cultivateurs préparent le lin provenant de leur récolte et le livrent ensuite au commerce. La classe ouvrière s'occupe des travaux agricoles et de la fabrication de bas de laine au tricot pour le compte des fabricants de bas de Leuze et de Frasnes, qui leur fournissent la matière première; mais ce genre d'industrie leur procure à peine de quoi fournir aux premiers besoins. Aussi la classe ouvrière est-elle généralement pauvre.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune grande route ne traverse le territoire. Plusieurs chemins vicinaux conduisent dans les communes limitrophes; il sont bien entretenus, quoique impraticables dans la mauvaise saison.

HERTAIN, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/2 O. de Tournay; et à 12 lieues 1/2 O. du chef-lieu de la province.

Bornée au N., à l'E. et à l'O. par la commune de Blandain; elle touche, au S. à celle de Lamain.

Cette commune est située à l'extrême frontière vers la France. Elle se compose du chef-lieu qui occupe un fond dans la partie N. du territoire, et de quelques maisons parsemées sur la grande route de Tournay à Lille. L'une des principales dépendances est Quenoque-Trinière.

HYDROGRAPHIE : Un petit cours d'eau traverse la commune du S. au N.

SOL : Le terrain est généralement plane. La surface arable offre quatre classes ou variétés de terres. On a formé la première classe de terrains argileux, de nature, friable, d'une couche végétale dont l'épaisseur varie de douze à quatorze pouces, sur fond pareil; on y cultive le colza, le lin et toutes espèces de céréales. La deuxième classe renferme des terres argileuses, douces, légères, un peu humides, de douze à quatorze pouces de couche végétale, sur fond de même nature. Dans la troisième classe on reconnaît une argile douce, très-humide, qui repose sur un lit analogue.

AGRICULTURE : Les principales productions sont le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, le trèfle, le lin et le colza. Il y a quelques petits pâturages. — Jardins po-

tagers et vergers clos de haies vives; ces derniers sont plantés de pommiers, de poiriers et de noyers. Le sol, généralement fertile, est très-bien cultivé; on l'exploite en grande, moyenne et petite tenue : quatre fermes. Les terres ne reposent jamais. On comptait en 1830: vingt chevaux, cinq poulains, cinquante-six bêtes à cornes, douze veaux et cent moutons.

POPULATION : Deux cent vingt-neuf habitans.

HABITATIONS : La commune renferme quarante-quatre maisons, une église, une école primaire et un bureau de douane.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Exportation de quelques productions agricoles, et principalement de colzas qui alimentent un commerce assez important. Il y a un moulin à huile mû par vent, un maréchal ferrant et un charron.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Tournay à Lille passe à un quart de lieue de la partie agglomérée de la commune. Les chemins vicinaux, qui servent de communication entre le chef-lieu et la grande route, sont entretenus avec soin et praticables en toutes saisons.

HERU (L'), dépendance de la Chaussée-Notre-Dame-Louvignies.

HESTE (LA). *Voy*. LA HESTRE.

HEULEN OU HEULEUX, dépendance de la commune de Lobbes.

HIERNEL, ruisseau qui arrose le territoire de Fontaine-l'Évêque.

HINAUMETZ, dépendance de la commune de Thieulain.

HOCQUET, dépendance de la commune de Saint-Vaast.

HODION. *Voy*. HAUDION.

HODION OU AUDION, dépendance de la commune de Willemeau.

HOLLAIN, commune du canton et à 2/3 de lieue S. d'Antoing, de l'arrondissement et à 2 lieues S. de Tournay, et à 9 lieues 1/4 O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Bruyelles; l'Escaut forme d'abord la limite de son territoire vers l'E., qui se prolonge ensuite au S. E. au-delà de ce fleuve, et va joindre celui de Laplaigne; elle touche, au S., à la commune de Bleharies, et à l'O., à celle de Jollain-Merlin.

Cette commune se compose d'une rangée de maisons situées le long de l'Escaut.

HYDROGRAPHIE : Le Rieu-du-moulin longe la partie septentrionale et va se jeter dans l'Escaut qui traverse le territoire, à l'E.; les débordemens de ce fleuve fécondent les magnifiques prairies qui s'étendent sur ses deux rives; le ruisseau active un moulin à blé. Il y a trois étangs.

SOL : Le terrain est en général assez uni. La partie orientale, qui se trouve comprise entre la grande route de Tournay à Valenciennes et l'Escaut, a une inclinaison sensible vers ce fleuve. Les meilleures terres labourables se composent d'une argile mêlée de calcaire et de sable roussâtre, sur un fond d'argile rougeâtre, et de quatorze pouces environ de profondeur; quelques parties sont glaiseuses à la superficie et constamment humides, parce qu'elles ne permettent pas aux eaux de s'infiltrer.

AGRICULTURE : Les productions du sol consistent en blés de toutes espèces, féveroles, trèfle, luzerne, foin, plantes oléagineuses et légumes. On y cultive particulièrement et avec succès le froment. Le bassin de l'Escaut offre de superbes prairies; quelques unes cependant sont moins estimées parce que les eaux y séjournent ordinairement trop long-temps après l'hiver. — Fort peu de pâturages. — Potagers et vergers situés à proximité des habitations. Il y a peu de bois, mais ils sont en général bien peuplés; ils consistent en taillis mêlés de futaie, essence de chênes, ormes et bois blancs. On y trouve aussi quelques petites pépinières. — Culture soignée. — Trois fermes. Le recensement de 1829 a donné à la commune, cinquante-huit chevaux, cinq poulains, cent quatre-vingt-quinze bêtes à cornes, cent cinquante-sept veaux, trente-cinq porcs, trois chèvres et cinq ânes.

POPULATION : Neuf cent trente habitans.

HABITATIONS : Il y a une église, deux chapelles, une école primaire et une maison communale. On y remarque le château de Lannoy, qui appartient à M. le comte Albéric Duchâtel.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture fait les principales ressources des habitans de cette commune. Une partie de la classe ouvrière est occupée à l'extraction de la pierre calcaire dans les établissemens de Bruyelles. Les cultivateurs fréquentent le marché de Tournay pour le commerce des productions agricoles. Il y a un moulin à farine, mû par vent, situé presqu'à l'extrémité de la commune ; une brasserie qui emploie annuellement de neuf cents à onze cents barils de matière première ; trois maréchaux ferrans, deux charrons, deux sabotiers, un tonnelier, un bourrelier, un marchand de briques, deux marchands de bois, quatre marchands de charbon, un marchand de grains et graines et un marchand de levure ; onze bateliers, trois voituriers.

ROUTES ET CHEMINS : Cette commune est traversée dans son plus grand diamètre par la grande route de Tournay à Valenciennes ; on y trouve en outre plusieurs chemins vicinaux bien entretenus et praticables en toutes saisons. Il y a un ponton sur l'Escaut ; deux ponts en pierre.

HOLLANDE, dépendance de la commune de Mainvault.

HOLSCHEUX, dépendance de la commune d'Anserœul.

HOMAY (L'), dépendance de la commune de Laplaigne.

HOMBREUCQ, dépendance de la commune de Ghoy.

HOMME (SAINT), dépendance de la commune de Thulin.

HONELLE (PETITE), cours d'eau qui arrose la commune d'Audregnies du S. S. E. à l'O.

HONNEVOIR (L'), dépendance de la commune de Blandain.

HOOYBOSCH, dépendance de la commune d'Everbecq.

HOQUENNE, dépendance de la commune de Frasnes.

HORIMETZ, dépendance de la commune de Chièvres.

HORLEBECQ, dépendance de la commune de Steenkerque.

HORLEBECQ, ruisseau qui arrose le territoire de Hoves.

HORNU, commune du canton et à 1/2 lieue E. de Boussu, de l'arrondissement et à 2 lieues O. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Saint-Ghislain, à l'E. par celle de Wasmes, au S. par le territoire de Dour, et à l'O. par celui de Boussu.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé sur la grande route au N. du territoire, et d'un grand nombre de maisons isolées.

HYDROGRAPHIE : Aucun cours d'eau n'arrose ce territoire.

SOL : Irrégulier, plus ou moins ondulé, faisant partie du bassin houiller de l'O. de Mons. On y trouve la houille feuilletée, le calcaire marneux et la chaux sulfatée mixtiligne blanche. Il y a de riches mines de houille. Le terrain meuble consiste en argiles noirâtres, grisâtres, d'une culture facile, et en sables légers et arides ; la profondeur de la couche végétale varie de quatre à douze pouces.

AGRICULTURE : Les principales productions du sol sont le froment, le seigle, le méteil, l'escourgeon, l'avoine, les féveroles, le foin, le trèfle, la luzerne, le sainfoin et la pomme de terre. Il y a peu de pâturages. — Jardins légumiers assez bien soignés. Les vergers, en petit nombre, sont garnis de pommiers, de poiriers, et de cerisiers. — Un bonnier quatre-vingt-douze perches quarante aunes de bois taillis mêlés de futaie ; leur essence se compose de frênes, aunes, saules, coudriers et bouleaux. — Une oseraie. Le sol est assez productif ; on l'exploite en grande, moyenne et surtout en petite tenue. — Élèves de chevaux pour l'agriculture, mais leur nombre ne suffit point au renouvellement des écuries des fermiers.

POPULATION : Trois mille vingt-deux habitans.

HABITATIONS : Cette commune comprend près de cinq cents maisons : la plupart offrent une construction régulière. Il y a une église et deux écoles primaires. Le magnifique établissement de M. Degorge-Legrand est d'une célébrité européenne : le voyageur qui se rend de Mons à Valenciennes, en arrivant à Hornu, est frappé de l'heureuse disposition d'une longue suite de constructions régulières et bien alignées qui bordent la route, en face de laquelle est une pompe à feu d'une magnificence au-delà de toute expression : un jet d'eau très-élevé, un groupe de figures représentent diverses allégories, d'où s'échappent des gerbes d'eau dans d'immenses bassins, et d'autres monumens du meilleur goût sont là pour témoigner que le propriétaire a su profiter de toutes les ressources pour charmer les regards. En avant s'étend une vaste et verte pelouse; des édifices élégans s'élèvent dans la campagne; d'excellens chemins en facilitent l'accès à une population active : cette prospérité est l'ouvrage de M. Degorge-Legrand, qui, à l'époque où il devint propriétaire des mines de Hornu, les avait trouvées dans le plus mauvais état, abandonnées qu'elles étaient à des mains inhabiles. Les deux seuls puits à charbon qui y fussent ouverts étaient épuisés : tout le mobilier de l'établissement se composait d'une mauvaise pompe à feu et d'une machine mue par des chevaux. De 1810 à 1823, M. Degorge-Legrand fit creuser dix puits pour l'extraction des eaux ou de la houille. De grandes difficultés vinrent entraver son entreprise : en 1811, au moment où l'on commençait à extraire la houille, des eaux souterraines inondèrent tous les travaux, et ce ne fut qu'après dix-huit mois de marche continue de deux machines à vapeur qu'on put y rentrer. Enfin, pendant les années 1816 et 1817, M. Degorge-Legrand, se trouva en mesure de donner à son établissement les développemens qu'on y admire aujourd'hui. Comme il devait employer quinze à dix-huit cents ouvriers qu'on ne pouvait réunir qu'en les attirant journellement des villages éloignés, il fit construire, de 1823 à 1825, cent soixante-quinze habitations d'ouvriers : ces habitations, saines et commodes, élevées chacune d'après un plan régulier, pour recevoir un ménage, et même une famille nombreuse, sont entourées de petits jardins, et pourvues de tous les accessoires convenables pour l'agrément et l'utilité; l'aspect en est très-pittoresque : chaque maison, composée d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, a son puits et son four; une plate-forme en toile bituminée sert de toiture commune. Tout enfin a été si heureusement ménagé en faveur des ouvriers, qu'aujourd'hui deux cent quarante-cinq maisons sont répandues dans l'étendue de la concession. Pour la promenade et les jeux, on a formé deux places publiques : sur l'une d'elles on voit un bâtiment élégant renfermant une machine à vapeur pour l'épuisement des eaux des mines : cette même machine distribue de l'eau chaude, de l'eau tiède et de l'eau froide à la colonie, pour laquelle on a disposé un établissement de bains; non loin se trouve une salle de danse, de cinquante pieds de long sur vingt-deux de large, pour les ouvriers. Huit machines, formant ensemble une force de cent cinquante-six chevaux, sont employées à l'extraction de la houille : les quatre pompes pour l'épuisement des eaux réunissent une force de deux cent soixante-quatre chevaux. Mais ce qui mérite de fixer l'attention des amis de l'enfance et de l'éducation, c'est une vaste école dirigée d'après la meilleure méthode d'enseignement et où les enfans des ouvriers, au nombre de plus de deux cents de l'un et de l'autre sexe, reçoivent gratuitement l'instruction indispensable pour comprendre et exercer utilement leur état. Dans cette école, qui a été élevée en 1825, les élèves apprennent à lire, à écrire, à compter, les premiers élémens du dessin linéaire et quelques élémens de la géométrie pratique. Le fondateur des beaux éta-

blissemens d'Hornu a mis en outre à la disposition des enfans une petite bibliothèque élémentaire. Cet industriel éclairé, qui a jugé avec raison que le meilleur moyen de contribuer à l'amélioration de la classe ouvrière, consistait dans une sage direction donnée à l'emploi des intervalles de délassement et de repos, a fait, dans cette vue, répandre parmi les ouvriers des livres appropriés à leurs besoins et à leur intelligence. C'est ainsi qu'au lieu de dissiper leur temps, leur santé et le fruit de leur labeur dans les cabarets voisins, comme en offrent tant d'exemples la plupart de nos manufactures, les ouvriers d'Hornu ont au centre de leurs habitations, un point de réunion, une salle commune où ils trouvent des collections de journaux et d'autres ouvrages à leur portée, tels que, le petit Producteur, par M. Ch. Dupin; le Journal des Connaissances usuelles, de M. Lasteyrie; la Bibliothèque des Instituteurs, publiée à Mons; la Feuille Villageoise, publiée à Liége; le Journal d'Éducation, de la société établie à Paris pour l'amélioration de l'instruction élémentaire; le Bon Homme Richard, et d'autres écrits de Franklin; le Journal d'Agriculture des Pays-Bas, etc. Par ce moyen le fondateur de la colonie d'Hornu a su réunir en faveur de ses ouvriers toutes les circonstances qui doivent concourir à rendre leur vie douce et agréable, à les animer au travail par le sentiment du bien-être qui en est la récompense : étroitement unis entre eux par des relations de bon voisinage et des services mutuels qui en font presqu'une seule famille, ils voient en quelque sorte dans le séjour qu'ils habitent une nouvelle patrie. Outre cet établissement, M. Degorge-Legrand possède un atelier destiné à la construction des machines à vapeur et des mécaniques (machines à rotation) de toute espèce. Cet atelier, dont la longueur est de soixante-dix mètres et la largeur de vingt-huit mètres, est construit en briques et entièrement vouté. Il se compose d'une machine à vapeur qui imprime le mouvement à cinq tours de différentes longueurs pour tourner des cylindres; à une machine double à tarander; à une machine à broyer le verre et le charbon pour les fondeurs, et à plusieurs autres mécaniques employées pour la construction des machines à vapeur. Cet atelier occupe vingt forgerons, douze aides forgerons, huit tourneurs en bois, quinze ajusteurs, deux taraudeurs, deux ferblantiers, un tailleur de limes, et cinq chaudronniers. Deux pièces contiguës sont occupées par une fonderie et par les faiseurs de modèles, les menuisiers, les charpentiers et les charrons.

La fonderie comprend :

1° Une fonderie en fer munie de deux fourneaux dans lesquels on peut fondre six cents kilogrammes de fer à la fois.

2° Une fonderie en cuivre avec six petits fourneaux.

3° Un séchoir voûté.

4° Deux fourneaux au coak.

Cette fonderie est munie d'une grue mobile qui occupe six ouvriers.

Ce nouvel établissement, qui n'est en activité que depuis le mois de février 1831, a constamment employé jusqu'à ce jour cent vingt-trois ouvriers. Ce nombre pourrait être augmenté si les machines à vapeur provenant d'Angleterre étaient frappées à l'entrée d'un droit de quinze pour cent (1).

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'extraction de la houille est la principale branche d'industrie; les cultivateurs livrent quelques productions du sol au commerce. On trouve dans la commune trois moulins à farine, mûs par vent, un pressoir à huile, activé par un manége, une fonderie en fer composée de quatre soufflets et de deux couplots : on y fond des corps de pompe et des poteries; une fabrique de poudre; une brasserie dont le produit annuel est de trente brassins de bière, deux raffine-

(1) La mort récente du fondateur de la colonie d'Hornu est une perte qui doit emporter les regrets de tous ceux qui s'intéressent à la prospérité du pays.

ries de sel dans lesquelles on emploie de trois à sept mille livres de sel brut, trois savonneries et plusieurs forges de maréchal.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Mons à Valenciennes traverse le territoire de l'E. à l'O., on communique en outre avec les environs par une multitude de chemins vicinaux faciles à exploiter.

HORRUES, commune du canton et à 1 lieue N. N. E. de Soignies, de l'arrondissement et à 5 lieues N. de Mons.

Elle est bornée au N. par les communes de Hoves et Steenkerque, à l'E. par celles de Steenkerque et Braine-le-Comte ; elle touche au S., aux territoires de Soignies et Chaussée-Notre-Dame-Louvignies ; et à l'O. à ceux de Thoricourt et Hoves.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé à peu près au milieu du territoire, et des hameaux d'Audimont, l'Air, Beau-Repaire, Belle-Croix, Colroy, Éclatière, Croix-de-Pierre, Faustrée, Grand-Hubaumel, Genestier, Froide-Fontaine, Long-Pont, Loge, Horruette, Masy, Largepire, Neusart, Petit-Hubaumel, Rouge, Secrée, Trahison et Wiliapont.

HYDROGRAPHIE : La Senne parcourt le territoire du S. au N.; elle reçoit au chef-lieu le ruisseau de la Gageolle. La Senne, dont les eaux fertilisent les prairies riveraines, imprime le mouvement à deux moulins à blé ; son affluent en active un autre. — Quelques petits étangs.

SOL : Très-déprimé et d'un aspect montueux, surtout vers le N., au hameau de Belle-Croix et vers Steenkerque. Les plaines, en petit nombre et généralement resserrées, s'inclinent vers la Senne. — Terrain très-varié dans sa composition ; le calcaire compacte, le schiste argileux et les brèches schisteuse et schisto-calcaire sont les diverses roches que recouvre le terrain meuble. Les cavités que l'on remarque dans le calcaire compacte sont tapissées de petits cristaux de fer carbonaté spathique. — *Minéraux :* chaux carbonatée primitive, laminaire, compacte ; fer oxidé carbonaté primitif, inverse (grisâtre), lenticulaire (brun), laminaire (jaune), pseudomorphique : argile zographique (rouge). — Couche végétale, de nature argileuse ou sablonneuse, de trois à huit pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Les principales productions sont le froment, le méteil, le seigle, l'avoine, les féveroles, le trèfle, le foin, le houblon, le colza, le lin et les légumes. On y cultive peu d'escourgeon et d'orge d'été, de superbes prairies s'étendent dans le bassin de la Senne. — Pâturages et vergers situés à proximité des habitations ; les vergers sont garnis de pommiers, poiriers, cerisiers et noyers. Il y a vingt-huit bonniers de bois taillis et futaie ; celle-ci consiste principalement en bois blancs, chênes et hêtres ; les taillis se composent de noyers, d'aunes et de charmes ; on les exploite à l'âge de douze ans. — Quelques oseraies. On exploite les terres arables en grande, moyenne et petite tenue. — Assolement sexennal, quinquennal, quadriennal et triennal. — Élèves de chevaux pour les besoins agricoles, de bêtes à cornes et de moutons ; ces derniers forment cinq nombreux troupeaux.

POPULATION : Deux mille quatre-vingt-seize habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu renferme environ cinquante maisons plus ou moins bien construites. Il y a une église et trois écoles primaires. Non loin du village, on remarque une superbe maison de campagne, vaste et bien bâtie, assise sur une éminence et entourée de belles promenades ; elle est la propriété de M. de Machamps.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a deux carrières de pierre de taille ; les débris sont convertis en chaux dans trois fours à chaux ; cette chaux est éminemment propre à l'amendement des terres ; il s'en fait une assez grande exportation pour les environs. — Une platinerie, deux brasseries, cinq moulins à blé dont deux sont mûs par vent, deux moulins à huile parmi lesquels il en est un qui est activé par un manége.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Soignies à Enghien traverse une partie du territoire du S. au N.; celle de Soignies à Lessines passe à l'O. Il y a en outre dix chemins vicinaux qui ne sont guère praticables que pendant la belle saison; le principal est l'ancienne chaussée romaine.

HORRUETTE, dépendance de la commune de Horrues.

HOTEL (L'), dépendance de la commune de Steenkerque.

HOUBLOIS, dépendance de la commune de Jumetz.

HOUDENG-AIMERIES, commune du canton et à 3/4 de lieue S. O. de Rœulx, de l'arrondissement et à 3 lieues O. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Familleureux, à l'E. par celle de Houdeng-Gœgnies, au S. par le territoire de Trivières et Strepy, et à l'O. par cette dernière commune.

Elle se compose de son chef-lieu et de huit hameaux, disséminés sur divers points du territoire, tels que : Bois-du-Lac, les Bois, Bignault, Pain-Blanc, Petit-Sars, Perce-Eau ou Marais, Prés-Dessous-la-Ville, Trieu-à-Vallée.

HYDROGRAPHIE : Ce territoire est arrosé par le Tiriau-du-Luc, le Tiriau-du-Sart et le Rieu-Baron; le premier active une platinerie et un moulin à blé; le Tiriau-du-Sart donne le mouvement à un autre moulin; un étang sert de réservoir aux usines.

SOL : Élevé, assez uniforme, excepté au S. O., où le terrain est très-montueux. Cette commune fait partie du bassin-houiller de l'E. de Mons; la principale exploitation houillère est établie au hameau du Bois-du-Luc. La surface arable n'offre point partout le même degré de fertilité : les parties S. et S. E. comprennent les meilleures terres dont la couche végétale, formée d'une argile jaunâtre, assez productive, a de sept à neuf pouces d'épaisseur. Au N., on distingue un sol sinué et humide qui était anciennement couvert de bois.

AGRICULTURE : On cultive sur ce terroir les diverses céréales et plantes oléagineuses, le trèfle, la pomme de terre et la plupart des légumineuses, le houblon et les arbres fruitiers qui croissent dans les vergers. Quelques bonnes prairies avoisinent le chef-lieu, les autres occupent un sol marécageux, à proximité des bois. — Pâturages enclos de haies dans les voisinages des fermes. Un cinquième de la superficie est boisé. On y trouve un assez beau taillis de coudriers, d'aunes et de charmilles, surmonté d'une futaie dont l'essence consiste en chênes et bois blancs; ces bois sont placés très-avantageusement près des houillères. On exploite les terres en grande, moyenne et petite tenue. Le recensement de 1829 donne à la commune quarante-trois chevaux, sept poulains, cent seize bêtes à cornes, dix-sept veaux, cent porcs, huit chèvres et huit ânes.

POPULATION : Deux mille cent soixante-un habitans.

HABITATIONS : Il y a une église, une chapelle, trois écoles primaires, et un pensionnat. — Une société philharmonique et deux confréries pour le tir à l'arc et à la cible sous l'invocation de Sainte-Barbe. Dans la partie septentrionale de la commune, on remarque l'antique château de Monsieur le comte de Wavrin-Villers-au-Tertre.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'exploitation des houillères est la principale branche d'industrie; elle occupe de neuf cents à mille ouvriers. L'établissement du Bois-du-Luc se compose de cinq puits en activité; on y trouve deux machines à vapeur pour l'extraction du combustible. Les cultivateurs livrent au commerce les produits de leur industrie et le bétail qu'ils élèvent. Cette commune renferme une platinerie avec cylindres et martinets mis en mouvement par trois tournans, quatre moulins à farine dont deux sont mûs par vent, une brasserie contenant une chaudière et deux cuves matières, une saline dont la poêle a douze pieds carrés, une tannerie composée de deux fosses à tan, et deux forges de maréchal.

FOIRES ET MARCHÉS : Deux marchés hebdomadaires, le mardi et le vendredi.

ROUTES ET CHEMINS : La commune est traversée par la chaussée de Soignies à Marimont et par les chemins de Braine à Binche et de Mons à Nivelles. Il y a en outre trois chemins vicinaux qui facilitent les communications avec les environs.— Huit ponts en pierres et briques et un en bois.

HOUDENG-GOEGNIES, ou HOUDENG-GAUGNIES commune du canton et à 1 lieue E.S. E. de Rœulx, de l'arrondissement et à 3 lieues 2/3 O. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Familleureux; à l'E. par celle de Saint-Vaast, au S. par le territoire de Trivières et à l'O. par celui de Houdeng-Aimeries.

Cette commune se compose de son chef-lieu et d'un grand nombre de dépendances telles que Trieu, Blanc-Pain, Lait-Buré, les Bois, Couturelle, Croquet, Cripreau, La-Haut et Trieu-à-Vallée.

HYDROGRAPHIE : Quelques petits cours d'eau sillonnent la surface de ce territoire.

SOL : L'aspect du sol est partout uniforme. L'inclinaison des plaines est plus ou moins prononcée dans certains endroits. Ce terrain appartient au bassin houiller qui s'étend à l'E. de Mons ; on y exploite beaucoup de houille. Cette localité offre aussi quelques petits dépôts d'argile zographique noire et d'argile légère; cette dernière, d'un gris-brun, est mélangée de beaucoup de sable grossier, ce qui est cause qu'elle n'est point exploitée. On présume que cette argile acquiert plus de pureté à une certaine profondeur, et qu'on pourrait l'employer dans ce cas à tous les usages qui réclament la terre pourrie. Le terrain est généralement argileux, mais très-variable quant au degré de fertilité ; il y a une masse considérable de terres médiocres qu'on n'a rendues productives qu'à l'aide d'une culture soignée, principalement au centre et dans la partie septentrionale du territoire ; les meilleures sont situées au S., à proximité des houillères ; elles ont de huit à neuf pouces de couche végétale.

AGRICULTURE : On récolte des céréales, du trèfle, des pommes de terre et des légumes. Les prés qui avoisinent le chef-lieu produisent beaucoup de foin, d'excellente qualité. Il y a des pâturages entourés de haies ; des houblonnières et des vergers assez bien entretenus. Un cinquième du territoire est couvert de taillis sous futaie ; celle-ci est peuplée de chênes et de bois blancs ; les taillis se composent de coudriers et de charmilles ; ces bois sont d'un grand produit et tirent leur principale valeur de leur voisinage des exploitations houillères. Il y a aussi une parcelle d'oseraie dans un fond humide et marécageux. On cultive les terres en grande, moyenne et petite tenue.— Élèves de chevaux pour l'agriculture. Il y a du gros et du menu bétail; deux troupeaux de moutons.

POPULATION : Deux mille quatre cent soixante-quatre habitans.

HABITATIONS : On y remarque plusieurs belles fermes; une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'exploitatation des houillères est d'un grand intérêt pour les habitans de cette commune; le commerce du charbon de terre et des produits agricoles est très-important. On y trouve un moulin à farine mû par vent, un pressoir à huile activé par un manége, trois brasseries dont la principale contient deux chaudières et trois cuves matières, et une forge de maréchal.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Soignies à Marimont traverse une partie du territoire; un petit bras de pavé conduit à la houillère de Barette ; et plusieurs chemins vicinaux communiquent avec les territoires limitrophes.

HOUGARDE, dépendance de la commune de Leernes.

HOULLY, dépendance de la commune de Blandain.

HOULNIAUX, dépendance de la commune de Baileux.

HOUPPE-DU-BOIS, dépendance de la commune de Bailièvre.

HOURRAIN, dépendance de la commune de Lessines.

HOURBES, dépendance de la commune de Thuin.

HOURBES, dépendance de la commune de Mont-Sainte-Geneviève.

HOUSSE, dépendance de la commune de Carnières.

HOUSSIÈRE, dépendance de la commune de Frasnes.

HOUSSIÈRE (LA) dépendance de la commune de Braine-le-Comte.

HOUTAING, dépendance de la commune de Pecq.

HOUTAING, dépendance de la commune de Bassily.

HOUTAING, commune du canton et à 2 lieues O. d'Ath, de l'arrondissement et à 5 lieues 1/4 E. de Tournay; et à 7 lieues 1/2 N. O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Mainvault, à l'E. par celle de Villers-Saint-Amand; elle touche, au S., aux territoires de Ligne et Mainvault; et à l'O., à ceux de Grand-Metz et Moustier.

Cette commune ne se compose que de son chef-lieu, situé presqu'à l'extrémité N. du territoire.

HYDROGRAPHIE : Un petit cours d'eau longe une partie du territoire vers Grand-Metz; il est presque toujours à sec. On y trouve quelques étangs.

SOL : Uni, à l'exception de la partie N., qui est coupée de coteaux. Les plaines y ont peu d'étendue et s'inclinent en pente douce. Le sol est argileux, marécageux et d'une culture très-difficile; une argile douce et friable, ou forte et compacte, de neuf à dix pouces de couche végétale, forme les meilleures terres arables; les moins productives sont glaiseuses, denses, froides et n'ont que quatre à cinq pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Année commune, on peut récolter : mille neuf cent quatre-vingts rasières de froment, seigle et escourgeon, mille deux cent quatre-vingt-seize d'avoine, deux cent cinquante-deux de féveroles; et deux cent quatre-vingt-huit de graines de lin. Ce terroir produit du foin, du trèfle, des pommes de terre et diverses espèces de plantes potagères et légumineuses. On cultive peu de colza. Les fourrages ne suffisent pas à la consommation. — Pommes, poires et cerises en petite quantité. Bois taillis dont le coudrier forme l'essence dominante, entremêlés de charmes d'aunes, surmontés d'une futaie de chênes, de bois blancs et de frênes, de la plus belle venue; les taillis s'exploitent en coupes réglées de dix ans : ces propriétés boisées occupent environ le quart de la superficie. On trouve aussi dans la commune des hêtres et des saules épars. — Culture en grande, moyenne et petite tenue : il n'y a qu'une seule ferme. Les récoltes se succèdent à peu près dans l'ordre suivant : grains, trèfle, avoine. — Fumier, chaux et cendres pour engrais. Le prix du labourage d'un bonnier de terre est évalué à treize florins. On comptait, en 1830, trente-cinq chevaux, dix-huit poulains, quatre-vingt-dix bêtes à cornes et trente-trois veaux. — Lièvres et perdrix. — Beurre et fromage.

POPULATION : Huit cent vingt-quatre habitans. Il y a eu quatorze décès, vingt-six naissances et trois mariages en 1829.

HABITATIONS : Au nombre de cent cinquante-cinq; cinquante environ sont agglomérées dans le chef-lieu, les autres bordent, en grande partie, le grand chemin de Leuze; trois quarts sont construits en briques et couverts en paille et pannes; un quart se compose de chaumières. Il y a une église dont l'intérieur est orné de lambris en bois de chêne, et une école primaire. La château de Berlière est d'une architecture très-élégante : ce château appartient à M. le comte de Mouseron, bourgmestre de la commune.

COMMERCE ET INDUSTRIE : On vend au marché un peu de beurre et de fromage. Il y a dans la commune : un moulin à farine mû par vent, une forge de maréchal et un atelier de charron.

ROUTES ET CHEMINS : Le grand chemin de Mainvault à Leuze et deux chemins vicinaux traversent le territoire; la chaussée romaine forme la limite avec Mainvault et Villers-Saint-Amand. Ces moyens de

communication sont très-difficiles en hiver, à cause de la nature du sol.

HOUZÉE (LA), dépendance de la commune de Thuillies.

HOUZÉE, ruisseau qui prend naissance à Marbaix, longe le hameau de la Houzée, commune de Thuillies, coule de l'E. à l'O. et se jette dans le Mont-Liau, non loin de Biesmes.

HOVE (L'), dépendance de la commune de Chièvres.

HOVES, commune du canton et à 2/3 de lieue S. d'Enghien, de l'arrondissement et à 6 lieues 1/2 N. de Mons.

Elle est bornée au N. par les communes d'Enghien et Marcq; elle touche, au S., aux territoires de Steenkerque et Horrues; et à l'O., à celui de Marcq.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé sur la chaussée d'Enghien à Soignies à peu près au centre du territoire, et des hameaux de Lisbecq, Moemont, Boskante, Graty, Mayeur-Bois, le Trou et la Bourlotte.

HYDROGRAPHIE : Cinq cours d'eau circulent sur le territoire et servent à l'irrigation des prés : l'un d'eux porte le nom de ruisseau d'Horlebecq. Il y a plusieurs petits étangs.

SOL : Terrain uni, à l'exception de la partie qui avoisine le hameau de Graty, où l'on rencontre des coteaux scabreux. La nature du sol est généralement productive. On distingue plusieurs variétés dans les terres arables : les unes, composées d'une argile friable, plus ou moins douce et humide, mais facile à diviser par le labour, ont de huit pouces à plus d'un pied de couche végétale, et sont propres aux diverses espèces de culture en usage dans la commune; les autres sont formées d'une argile grasse et trop humectée, ou glaiseuse et compacte, s'ameublissent de quatre à cinq pouces de profondeur, reposent sur un sol glaiseux, impénétrable à l'eau ou rempli de rocaille, et produisent ordinairement le froment, le seigle et l'avoine. On y remarque assez souvent des parties caillouteuses et humides, qui appartiennent à d'anciens bois défrichés et recouvrent une glaise sablonneuse, très-douce et très-imbibée; ces terres, dont la couche végétale est très-mince, sont cultivées en seigle et en avoine.

AGRICULTURE : Cette commune produit principalement du froment, du seigle, de l'avoine, des féveroles, du trèfle, du colza, du lin, et des pommes de terre. On y cultive un peu de houblon. Il y a des prairies dans les fonds, où elles reçoivent l'irrigation des cours d'eau : on y dépouille un foin assez abondant et de bonne qualité; le regain équivaut au quart de la première herbe. Les pâturages sont coupés de rigoles, clos de haies et situés non loin des métairies. On cultive dans les jardins les légumes nécessaires à la consommation locale. Les vergers sont garnis de pommiers, de poiriers, de cerisiers et de noyers; ils avoisinent les habitations rurales. La trentième partie environ du terroir est couverte de bois taillis et futaie, essence de chênes, frênes, bois blancs, coudriers, charmilles et aunes; ils sont bien peuplés, de belle venue et s'exploitent en coupes réglées de onze ans. Le sol est cultivé avec soin en grande, moyenne et petite tenue : il y a quarante fermes. — Culture non interrompue pour la majeure partie des terres de première classe; assolement sexennal, quinquennal et triennal pour les autres classes. On comptait, en 1830, cent quatre-vingt-douze chevaux, soixante-dix-huit poulains, quatre cent cinquante-quatre bêtes à cornes, cent cinquante veaux, trois cents porcs, quatre cents moutons et dix ânes. — Laine, beurre.

POPULATION : Deux mille deux cent sept habitans.

HABITATIONS : La commune renferme quatre cent douze maisons : le chef-lieu n'en contient que quarante environ; les autres sont parsemées dans les hameaux et principalement dans celui de Graty qui forme une juridiction particulière pour le spirituel. Il y a deux églises, deux maisons communales et trois écoles particu-

lières. On distingue à Graty une superbe maison de campagne, de construction moderne et d'une distribution régulière dans l'intérieur; elle est construite à la moderne et bien distribuée; elle appartient à M. Marbais du Graty.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Commerce de productions agricoles et de bétail. On y file le lin et l'on en fabrique des toiles. On trouve dans cette commune : deux moulins à farine, mûs par vent, trois brasseries, dont la plus importante contenant deux chaudières, une cuve matière et un réfrigérant, produit annuellement de soixante à quatre-vingts brassins de bière commune; un horloger, six maréchaux ferrans, deux charrons, trois tonneliers, un tourneur de chaises, un boisselier, deux fabricans de cordes, un fabricant de peignes de tisserands, deux bourreliers, et deux marchands de vin et liqueurs.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route d'Enghien à Soignies coupe le territoire du N. au S. Cinq chemins vicinaux, y compris la chaussée romaine, offrent toutes les facilités nécessaires pour le transport des productions du sol et de l'industrie de cette commune. — Cinq ponts en pierre sur la chaussée et plusieurs autres en briques et en bois sur les chemins vicinaux.

HOWARDRIES, commune du canton et à 2 lieues 1/2 S. d'Antoing, de l'arrondissement et à 3 lieues S. de Tournay, et à 10 lieues 2/3 O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Guignies, au N. E. par celle de Lesdain et Bleharies, à l'E. par le territoire de Rongy, au S. et à l'O. par la France.

Cette commune se compose de son chef-lieu et de trois dépendances, Plantis, Petit-Howardries et Ferme-de-la-Loge.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau de l'Elon baigne une partie de la commune. Il y a un étang. Le territoire est entrecoupé par un grand nombre de sources qui n'offrent aucune utilité, à cause de la mauvaise qualité de leurs eaux.

SOL : Généralement plane, composé d'une terre compacte et difficile à cultiver. Les parties arables de première qualité offrent une couche sablonneuse, jaunâtre, mélangée d'argile douce, de quatorze pouces de profondeur; les autres classes de terrain présentent un sable argileux ou une argile noirâtre, humide, de cinq à huit pouces de couche végétale qui recouvre un fond de glaise imperméable, analogue à l'argile plastique.

AGRICULTURE : On récolte du froment, du seigle, de l'avoine, du trèfle, pour la majeure partie; la culture des plantes oléagineuses est moins répandue. On dépouille d'assez bon foin dans quelques prairies. Les potagers fournissent aux habitans les légumes nécessaires à leur consommation. On cultive dans les vergers, le pommier, le poirier et le cerisier. Il y a des taillis peuplés de chênes, de bouleaux et de charmes, surmontés d'une futaie de bois blancs. Ce terrain est généralement bien cultivé. Il y a une ferme. Le recensement de 1829 donne à la commune onze chevaux, un poulain, quarante-deux bêtes à cornes, quatre veaux, dix porcs.

POPULATION : Deux cent vingt-sept habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme quarante-deux maisons et une église. Dans la partie septentrionale, on remarque le château de M. le comte Ernest Duchâtel; il est entouré de fossés.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Commerce agricole. Les productions du sol alimentent le marché de Tournay. Il y a un fabricant de tabac.

ROUTES ET CHEMINS : Le grand chemin de Tournay à Marchienne passe sur le territoire. La plupart des chemins vicinaux sont constamment mauvais, et même impraticables en hiver.

HUBE, dépendance de la commune de Roux.

HUBERMONT (RUISSEAU DE), petit cours d'eau qui prend sa source sur le

territoire d'Ellezelles et y active un moulin à farine.

HUBERSART, dépendance de la commune d'Ecaussinnes-Lalaing.

HUBERT (SAINT), dépendance de la commune de Thuin.

HUISSIGNIES, commune du canton et à 1 lieue S. S. O. de Chièvres, de l'arrondissement et à 4 lieues 2/3 O. N. O. de Mons.

Bornée au N. et à l'E. par les communes d'Ormeignies et Ladeuze; elle touche au S. et à l'O., aux territoires d'Ellignies-Sainte-Anne et Belœil (canton de Quevaucamps.

Cette commune est composée de son chef-lieu situé vers l'extrémité S. E. du territoire, et de quelques maisons isolées.

HYDROGRAPHIE : La Humelle longe l'extrémité S. du territoire et forme sa limite avec Belœil; un autre cours d'eau arrose la partie N. La Humelle active un moulin à farine. — Un petit étang.

SOL : Le terrain est montueux à l'O. et au N. O.; sa surface est assez plane sur les autres points.—Terres labourables, quatre classes; la première est composée d'une argile douce et friable, de douze à quatorze pouces de couche végétale; elle est très-favorable à la culture; la seconde est une terre argileuse légèrement humide, de peu de consistance dont la profondeur est de neuf à dix pouces, sur un fond d'argile plus compacte; la troisième est une couche argileuse, très-humide, de huit à neuf pouces d'épaisseur, assise sur un sol argileux dont la nature se rapproche de la glaise; la quatrième est formée d'une argile très-humide, rocailleuse, dont la couche végétale, de trois pouces d'épaisseur, recouvre la glaise; les terres de cette classe sont peu productives.

AGRICULTURE : On récolte toutes espèces de céréales, des plantes fourragères et oléagineuses, des pommes de terre, des légumes et des fruits. Il y a dix-sept bonniers de prés; le foin que l'on y dépouille est peu abondant et de qualité médiocre. Les jardins potagers sont clos de haies vives et cultivés principalement en gros légumes : les arbres fruitiers les plus répandus sont le pommier, le poirier, le noyer : il y a un assez grand nombre de variétés de cerisiers; on les multiplie ordinairement en plantant les rejetons, ce qui les rend sujets à la gourme. — Bois taillis mêlés de futaie, de la contenance d'environ soixante-six bonniers et demi; les taillis se composent d'aunes, de coudriers et de charmes et s'exploitent tous les onze ans; la futaie est peuplée de chênes et de bouleaux. Il y a aussi des plantations de bois blancs et de peupliers du Canada et quelques petites aunaies et pépinières de différentes essences de bois. —Culture en grande, moyenne et petite tenue : les deux dernières dominent généralement. Les meilleures terres ne reposent jamais. — Élèves de chevaux, pour l'agriculture seulement, de bétail.

POPULATION : Mille cent quatre-vingt-onze habitans.

HABITATIONS : La commune renferme deux cent soixante-sept maisons. On remarque un château très-ancien et d'une construction solide : il appartient à M. le duc d'Aremberg.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La vente des productions du sol et du bétail fait les principales richesses des habitans. — On trouve dans la commune deux moulins à farine dont l'un est mû par eau et l'autre par vent; une brasserie composée de deux chaudières dont la contenance totale est de soixante-trois barils quarante litrons, de deux cuves matières, l'une de trente barils quatre-vingts litrons, et l'autre de vingt-cinq barils quatre-vingts litrons.

ROUTES ET CHEMINS : Ce territoire est traversé par les grands chemins de Basècles à Ath et de Bliquy à Mons, et par plusieurs autres chemins vicinaux; ces moyens de communication sont presque toujours impraticables en hiver et dans les temps pluvieux, à cause de la nature argileuse du sol et des fondrières qui s'y produisent en peu de temps.

HULET, dépendance de la commune de Courcelles.

HUMONT, dépendance de la commune de Thieulain.

HUNELLE ou **HUMELLE**, petite rivière qui prend sa source à Belœil, arrose Huissignies, Ladeuze, Chièvres et va se jeter dans la Dendre à Maffles.

HURIMONT, dépendance de la commune de Beaumont.

HURTEBIN, dépendance de la commune de Robechies.

HURTRIE (la), dépendance de la commune de Péruwelz.

HUSMET, dépendance de la commune de Ghoy.

HUTT, dépendance de la commune de Flobecq.

HUTTE (LA) dépendance de la commune de Ressaix.

HUTUTU, dépendance de la commune de Solre-Saint-Gery.

HYON, commune du canton, de l'arrondissement et à 1/2 lieue S. E. de Mons.

Bornée au N., à l'E. et au S. par le territoire de Mons; elle touche, à l'O., à celui de la commune de Cuesmes.

Cette commune se compose de son chef-lieu ou du village de Hyon, et de trois dépendances dont deux hameaux : le Bois-là-Haut et la Savarte, et une maison isolée : Chasse-Royale. Le hameau du Bois-là-Haut est assez rapproché du chef-lieu; celui de la Savarte, au contraire, est situé à l'extrémité S. et paraît en quelque sorte enclavé dans la commune de Ciply.

HYDROGRAPHIE : La commune est traversée du S. E. au N. O. par la Trouille; cette rivière reçoit par sa rive gauche, le ruisseau dit *rivière* de Nouvelles et le By : ces deux cours d'eau arrosent la partie méridionale du territoire; le By se réunit à la Trouille dans le chef-lieu. — Un abreuvoir pour le bétail.

SOL : Le terrain présente une surface assez régulière, au N.; mais la partie du terroir, qui longe la commune de Cuesmes, est entrecoupée de coteaux en pente rapide. Cette commune fait partie du bassin qui s'étend à l'O. de Mons; les différentes roches qui constituent ce bassin sont le psammite, micacé, schistoïde et calcaire, le poudingue psammitique, etc.; l'argile, le sable, le calcaire, en proportions plus ou moins variées, forment le fond du sol. On trouve dans cette localité une grande quantité d'argile smectique (terre à foulon); cette terre est fort estimée en ce que son grain est très-fin et qu'elle renferme dans ses masses peu de parties quartzeuses; sa couleur est le gris-jaunâtre passant au rouge de brique. — *Minéraux :* chaux sulfatée aciculaire (dans les schistes houillers); talc chlorite fissile et terreux; anthracite feuilleté (gris-foncé) et compacte (noir-bleuâtre); houille feuilletée; fer sulfuré lamelliforme et pseudomorphique (dans les schistes houillers); schiste luisant (des houillères); lignite friable; quartz-agathe panaché (dans les graviers). Les terres labourables offrent quatre classes distinctes, caractérisées ainsi qu'il suit : première classe, terre argileuse, douce et friable, de couleur fauve, de dix pouces de couche végétale, reposant sur une argile plus compacte, très-productive, surtout en céréales et plantes fourragères; la deuxième classe présente deux variétés : la première est un sol pierreux et sablonneux, la deuxième se compose d'une argile trop forte et trop froide; troisième classe, terrains sablonneux et pierreux, très-inclinés, d'une couche végétale de six pouces d'épaisseur : on les laisse reposer assez souvent; quatrième classe, terres calcaires et sèches, assises sur un sol montueux et très-irrégulier.

AGRICULTURE : Ce terroir produit du froment, du méteil, du seigle, de l'escourgeon, de l'orge d'été, de l'avoine. On y récolte aussi le trèfle, la luzerne, le chanvre, le lin, le colza, les pommes de terre. Les prairies qu'arrose la Trouille fournissent beaucoup de foin. Une grande partie du territoire est cultivée en gros légumes qui approvisionnent les marchés de Mons. C'est par une culture soignée, et à force d'engrais que l'on retire en abondance de la ville, que

le sol, naturellement ingrat, produit d'assez bonnes récoltes. On fait des élèves en chevaux et bétail.

POPULATION : Mille cent trente-deux habitans.

HABITATIONS : Cette commune comprend deux cents maisons dont la construction est assez régulière. On distingue, entre autres sept maisons de campagne, bâties à la moderne; les terrains d'agrément et les pièces d'eau qui les entourent rendent ces habitations très-agréables.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Un grand nombre d'habitans vont travailler à Jemmapes. On vend beaucoup de légumes au marché de Mons. Les fermiers font commerce de chevaux. La commune renferme deux moulins à farine mûs par vent, quatre brasseries renommées par la bonne qualité de la bière que l'on y fabrique, et une saline.

ROUTES ET CHEMINS : Une route pavée d'Hyon à Mons facilite le transport des denrées de la commune et communique avec la grande route de Mons à Maubeuge. Il s'y trouve aussi trois chemins vicinaux qui, malgré les soins que l'on donne à leur entretien, sont difficiles à exploiter pendant les saisons pluvieuses.

I

IMBECQ, dépendance de la commune de Marcq.

IMBRECHIES. *Voyez* MONCEAU-IMBRECHIES.

IMMICÉ ou IMINCÉE, dépendance de la commune de Gerpinnes.

IRCHONWELZ, commune du canton et à 1 lieue 1/2 N. O. de Chièvres, de l'arrondissement et à 6 lieues 1/2 E. de Tournay; et à 6 lieues N. O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. et à l'E. par la commune d'Ath; au S. par celles d'Ath et Ormeignies, et à l'O. par le territoire de Villers-Saint-Amand.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé au centre du territoire, et de deux dépendances : Pavé et Wardau.

HYDROGRAPHIE : La Petite-Dendre ou le Secours-de-la-Dendre serpente dans la commune du S. O. au N. E.; elle arrose quelques prés et donne le mouvement à un moulin à blé.

SOL : Montueux, excepté la partie méridionale qui forme une plaine unie dont la superficie occupe le quart de la commune. Ce terroir se compose d'une argile jaunâtre, plus ou moins humide ou légère d'un labour facile, de huit à douze pouces de couche végétale; il est très-productif.

AGRICULTURE : Les récoltes consistent, principalement en froment, orge d'été et d'hiver, avoine, féveroles, foin, trèfle, luzerne, lin et pommes de terre. — Quelques bonnes prairies le long de la Petite-Dendre. — Peu de pâturages. On cultive beaucoup de légumes dans les jardins potagers dont la plupart sont clos de haies vives. Les vergers offrent une plantation vigoureuse. Il n'y a point de propriétés boisées. La culture des terres est bien soignée : les exploitations sont à moyenne et petite tenue. On n'y rencontre qu'environ huit perches de terrain inculte. Les élèves en chevaux suffisent aux besoins agricoles. Il y a du gros bétail et trois troupeaux de moutons.

POPULATION : Huit cent cinquante-trois habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu comprend un assez grand nombre de maisons villageoises, plus ou moins agglomérées. On remarque dans la commune plusieurs belles fermes. Il y a une église, une école primaire et un bureau de perception des contributions directes.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans font commerce de denrées agricoles et de bétail. La commune renferme deux moulins à farine dont un mû par vent; une petite brasserie qui produit annuellement cinq à six brassins de bière, une distil-

lerie de genièvre, un pressoir à huile activé par un manége, et plusieurs blanchisseries de toiles de lin et de coton le long de la Petite-Dendre. Ces blanchisseries sont très-importantes et occupent plus de cent ouvriers.

ROUTES ET CHEMINS : Une faible partie du territoire est coupée de l'E. à l'O. par la grande route d'Ath à Tournay. Quatre chemins vicinaux, malgré leur bon entretien sont d'une exploitation difficile en hiver.

ISIÈRES, commune du canton et à 1 lieue 1/4 N. d'Ath, de l'arrondissement et à 4 lieues N. E. de Tournay ; et à 6 lieues 1/2 N. N. O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Papignies et Ollignies, à l'E. par celle de Meslin-l'Évêque ; elle touche, au S., au territoire de Lanquesaint, et à l'O., à celui de Rebaix.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé à l'extrémité S. O. du territoire, et de six dépendances : Cartillon, Grand-Marais, Marais-du-Breucq, Plaquerie, Tratenre et Tribouriau.

HYDROGRAPHIE : La Dendre, rivière navigable, arrose la commune du S. O. au N. E. La Sille venant de Meslin-l'Évêque traverse le village d'Isière du S. E. au N. O. et va se jeter dans la Dendre au N. O. de cette localité. Plusieurs ruisseaux sillonnent la surface du territoire. Ces cours d'eau fertilisent par leurs débordemens les prés riverains. Il y a quelques pétits étangs.

SOL : Irrégulier, coupé de coteaux en pente douce. La nature du sol est très-variée : les meilleures terres offrent une argile tendre, facile à labourer, plus ou moins détrempée d'eau, de sept à huit pouces de couche végétale ; il y a des parties humides et tourbeuses ou argilo-sablonneuses, moins productives, de six à sept pouces de profondeur ; enfin, les terres les plus ingrates se composent d'une glaise bleuâtre et compacte, qui s'oppose à l'infiltration des eaux, et qui, pendant les chaleurs, acquiert une dureté nuisible à la culture des grains.

AGRICULTURE : Les productions territoriales consistent principalement en froment, seigle, orge, avoine, féveroles, foin, trèfle et pommes de terre. On cultive un peu de houblon et de colza. Il y a de belles prairies. Les jardins potagers abondent en légumes de toutes espèces. Le pommier, le poirier, le prunier, le cerisier et le noyer garnissent les vergers. Quelques mauvais taillis mêlés de futaie, essence de chênes, charmes et coudriers, occupent environ un trente-deuxième de de la superficie. La culture des terres est traitée avec beaucoup de soin. Les exploitations sont en grande, moyenne et petite tenue : sept fermes. — Assolement quinquennal : les bonnes terres ne restent point en jachères. On comptait, en 1830, soixante-dix chevaux, vingt-neuf poulains, cent-vingt-quatre bêtes à cornes, quarante-un veaux, dix porcs, deux cent cinquante moutons, cinq ânes et un mulet.

POPULATION : Huit cent quatre-vingt-quatorze habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme cent quatre-vingt-quatorze maisons, dont soixante-neuf à peu près sont comprises dans le chef-lieu. On y trouve une église, une chapelle, une maison communale, une école primaire et un bureau de perception des contributions directes.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Le commerce agricole et la fabrication des toiles sont les principales ressources des habitans de cette commune. Il y a un moulin à farine mû par vent ; deux maréchaux ferrans, un charron et un tonnelier.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route d'Ath à Bruxelles passe à une demi-lieue du chef-lieu. Deux chemins vicinaux coupent le territoire : l'un conduit d'Ath à Lessines, l'autre de Lessines à Chièvres ; ils sont impraticables en hiver, à cause des débordemens de la Dendre. Il y a un pont en bois dit *Hatôt*.

ISTORDOIE, dépendance de la commune de Cours-sur-Heure.

J

JACQUELIN ou GRANDE-RICHELLE, ruisseau qui prend sa source à Flinnes (France), arrose le territoire de Laplaigne du S. E. au N. O. et va se perdre dans l'Escaut sur le même territoire.

JACQUES (SAINT) une des sections de la commune de Saint-Amand.

JAMIOULX, commune du canton et à 2 lieues 1/2 E. N. E. de Thuin, de l'arrondissement et à 1 lieue 2/3 S. de Charleroy, et à 8 lieues 1/2 E. S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Montignies-le-Tilleul et Mont-sur-Marchienne, à l'E. par celles de Marcinelle et Nalinnes; elle touche, au S., au territoire de Nalinnes et à l'O., à ceux de Ham-sur-Heure et Marbaix.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé dans la partie N. du territoire, et des hameaux de Rostimont, Odrimont et la Selle.

HYDROGRAPHIE : L'Eau-d'Heure, venant de Ham-sur-Heure, parcourt du S. au N. une étendue de douze à quinze bonniers dans la partie occidentale de la commune, et se dirige vers Montignies-le-Tilleul; elle y reçoit le ruisseau du Vivier qui prend sa source dans un bois, sur le territoire. Cette rivière, dont le lit est fortement encaissé et la pente rapide, est sujette à de fréquens débordemens qui fécondent les prés riverains; elle alimente une platinerie et deux moulins à farine, à l'aide de biez.

SOL : Montueux et très-déprimé. A l'exception de la partie que comprend le bassin de l'Eau-d'Heure, la superficie est entrecoupée sur tous les points de collines escarpées. On n'y remarque point de plaines, proprement dites; les terres destinées à l'agriculture sont toutes inclinées. Certaines régions offrent une pente tellement rapide qu'on ne peut y promener la charrue. Le schiste, la rocaille, l'argile et le sable entrent dans la composition du sol dont la nature est généralement très-ingrate : les parties argileuses et caillouteuses, qui ont de quatre à cinq pouces de couche végétale occupent le premier rang dans la distribution des terres arables : d'autres parties sont glaiseuses, noirâtres, pierreuses, assises sur de la rocaille, ou sablonneuses, sèches, arides, recouvrant du sable.

AGRICULTURE : On récolte à peine pour la consommation locale de l'épeautre, du seigle, de l'avoine, du trèfle, des pommes de terre et quelques autres légumes. On cultive un peu de houblon. Les prairies, que les eaux de la rivière fertilisent en hiver, abondent en foin de bonne qualité. Il y a des jardins potagers et des vergers garnis de pommiers, poiriers, cerisiers et noyers : ils sont clos de haies et situés à proximité des habitations, ainsi qu'un assez grand nombre de pâturages où l'on engraisse du bétail. La moitié du terroir est couverte de bois taillis et futaie : leur essence se compose de chênes, de hêtres et de charmilles : les deux premières espèces ne prospèrent point sur ce sol, et ne peuvent être employées aux constructions; la coupe des taillis se fait à seize ans. On exploite les terres en petite tenue : il y a une ferme. — Assolement quinquennal et triennal. On comptait, en 1830, quarante-huit chevaux, douze poulains, cent vingt-six bêtes à cornes, cinquante-deux veaux et dix porcs.

POPULATION : En 1829 il y avait, deux cent soixante-quatre hommes, deux cent soixante-huit femmes; total : cinq cent trente-deux habitans; quatorze naissances et sept décès. La population était, en 1830, de cinq cent quarante-quatre habitans.

HABITATIONS : Cent maisons construites en pierres avec toiture en chaume; soixante environ sont comprises dans le chef-lieu. Il y a une église, une maison communale et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans se livrent principalement à la clouterie, à la platinerie et à l'exploitation des bois. Un grand nombre exercent la profession de briquetier dans les environs. La commune renferme une platinerie composée d'un marteau et de deux soufflets activés par deux tournans : cette usine, où l'on fabrique de la tôle pour poëles, chaudières etc., est exploitée par M. Lambert Scohier. — Deux moulins à blé ; deux maréchaux ferrans et un tonnelier.

ROUTES ET CHEMINS : Le grand chemin de Beaumont à Charleroy traverse la commune du S. O. au N. ; il est assez fréquenté. Les autres chemins vicinaux sont presqu'impraticables en tout temps, quoiqu'ils soient creusés dans un sol pierreux, mais la rapidité du terrain est cause qu'on ne peut les parcourir facilement, surtout en hiver et dans la saison pluvieuse. Il y a deux ponts en bois.

JARNEUX, dépendance de la commune de Saint-Sauveur.

JEAN (SAINT), dépendance de la commune de Thuin.

JEHUDEWE, dépendance de la commune d'Everbecq.

JEMMAPES, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/4 O. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Ghlin, à l'E. par celle de Cuesmes, au S. par le territoire de Frameries, et à l'O. par celui de Quaregnon.

Cette commune se compose de son chef-lieu, du hameau de Flénu et de quelques maisons isolées.

HYDROGRAPHIE : Parmi les cours d'eau qui arrosent le territoire, on cite la Trouille et la Haine, qui servent toutes les deux à l'irrigation des prairies riveraines; la Trouille active un moulin à blé. Le canal de Mons à Condé traverse également le territoire. Il y a plusieurs petits étangs.

SOL : Surface assez uniforme. Les plaines n'y ont qu'une faible inclinaison. — Bassin houiller riche en combustible. On y trouve de la houille feuilletée, du psammite micacé, schistoïde et calcaire, du poudingue psammitique, du fer phosphaté pulvérulent, et du calcaire crayeux que l'on y exploite. Il y a vingt puits d'extraction dont la profondeur varie de cent cinquante à trois cents mètres, et leur largeur de deux mètres à deux mètres soixante-quinze; ils coupent quinze à vingt corps de veines différentes dont la direction la plus constante est de l'E. à l'O. La surface arable est assez variée sous le rapport de la fertilité; quelques terres pèchent par excès d'humidité ; d'autres sont grasses et très-productives, les meilleures se composent d'une argile douce et friable, de douze pouces de couche végétale.

AGRICULTURE : Les productions du sol consistent principalement en froment, méteil, seigle, escourgeon, trèfle, foin et légumes. Il y a de belles prairies le long de la Haine et de la Trouille; leur contenance totale est d'environ trois cents bonniers. — Jardins dont quelques-uns sont garnis d'arbres fruitiers. — Vergers plantés de pommiers et de poiriers. — Quelques bois taillis peuplés de chênes, aunes, coudriers et charmes ; ils ne suffisent point aux besoins des habitans. On y trouve une belle pépinière; elle occupe un terrain meuble, gras et frais, abrité du vent du nord. Il y a aussi une oseraie. On élève dans cette commune une race de chevaux qui ressemble beaucoup à celle des Ardennes; ces chevaux sont connus sous le nom de Bourrains; ils ont, comme ceux des Ardennes, la jambe sèche, le tendon détaché, et la tête légère. Si cette espèce était améliorée, elle fournirait, à la cavalerie légère surtout, des chevaux vifs et infatigables. Cet essai serait très-facile dans cette commune où la culture des plantes fourragères est tellement multipliée qu'elle permet de nourrir une immense quantité de bestiaux, et par cela même de laisser pour les poulains une grande partie des prairies naturelles.

POPULATION : Quatre mille six cent soixante-sept habitans.

HABITATIONS : Cette commune présente un assez grand nombre de maisons d'une construction régulière.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'extraction de la houille est une source de richesses. Il y a vingt bures dans lesquels sont employés un grand nombre d'ouvriers des deux sexes. Le combustible est amené au jour à l'aide de machines à vapeur et quelquefois par la force des chevaux. L'épuisement des eaux s'opère au moyen de pompes à feu, mues par la vapeur. Il y a également huit forges de différentes dimensions; la plupart servent à façonner les ouvrages en fer pour les machines à rotation dont on se sert dans les établissemens houillers; deux carrières de calcaire crayeux que l'on calcine dans un four à chaux, une raffinerie de sel, une savonnerie, cinq brasseries, une tannerie et quatre moulins à blé, dont deux sont mûs par le vent.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Mons à Valenciennes passe au milieu du village; un grand nombre de chemins vicinaux facilitent les communications avec les territoires limitrophes; on y trouve en outre plusieurs bras de pavé qui appartiennent à des sociétés charbonnières, traversent une partie du territoire, et aboutissent au canal de Mons à Condé.

HISTOIRE : Ce village est célèbre par la victoire que les Français y remportèrent sur les Autrichiens et qui amena la conquête de la Belgique, le 5 novembre 1792.

Dumouriez, après avoir achevé ses dispositions pour un engagement général, en portant son avant-garde en avant de Frameries, vis-à-vis du chemin de Cuesmes, fit inquiéter le village de Quaregnon par trois bataillons de chasseurs, soutenus par les bataillons de l'aile gauche, qui devaient attaquer Jemmapes à revers. Le lendemain, 6, la canonnade commença, à huit heures du matin, par la droite. Dumouriez s'était rendu à la gauche, où était l'attaque décisive. Le général Ferrand emporta le poste de Quaregnon, défendu par une artillerie formidable. Devant ensuite, d'après ses instructions, se porter de front sur Jemmapes, tandis que le général Rozière l'attaquerait par le flanc avec quatre bataillons, Ferrand dépassa aussitôt le village dont il venait de se rendre maître; mais il rencontra des prairies marécageuses, coupées de fossés, qui empêchaient son artillerie de le suivre. Cependant, animé par les exhortations de Dumouriez, qui lui avait envoyé exprès son aide-de-camp Thouvenot, il laissa en arrière son artillerie, surmonta tous les obstacles, attaqua le village de Jemmapes et l'emporta. Ce général, dont l'âge n'avait pas ralenti l'ardeur, s'exposa lui-même aux plus grands dangers. A la droite l'attaque de Beurnonville, était loin d'avoir le même succès. Imprudemment avancé, ce général se voyait tout à coup débordé par six bataillons ennemis, et exposé au feu terrible de cinq grosses redoutes établies près du village de Cuesmes; déjà il songeait à la retraite, lorsque le brave Dampierre, prit la résolution hardie de le sauver, en attaquant la gauche de l'ennemi et par ce brillant fait d'armes rendit à Beurnonville la liberté d'agir.

Dans le même temps l'aile droite de l'ennemi se trouvait enlevée; son corps de bataille était tourné et pris à revers, quand, pour décider le succès, Dumouriez donna au centre l'ordre de marcher en avant. « Voilà « les hauteurs de Jemmapes, dit-il à ses « soldats, et voilà l'ennemi... » Lui-même s'avança au pas de charge : mais en traversant la plaine qui séparait les deux armées ennemies plusieurs bataillons français emportés par leur ardeur, perdirent leur alignement : en même temps, quelques escadrons autrichiens s'étant subitement présentés au centre de la position, dans l'endroit où le chemin qui conduit à Jemmapes forme une ouverture au milieu des bois, trois bataillons qui suivaient ce chemin, furent écharpés par les ennemis, tandis que dix-huit autres bataillons se trouvaient également exposés, depuis plu-

sieurs heures, à un feu très-violent d'artillerie et d'infanterie. Déjà quelques colonnes hésitaient ; le désordre et la confusion allaient se mettre dans l'armée, lorsqu'un jeune homme au service de Dumouriez, nommé Baptiste Renard, « inspiré, dit ce général, par un mouvement héroïque, » se porte au lieu du désordre, rallie l'infanterie et rétablit le combat.

Cependant la confusion s'était déjà communiquée aux troupes les plus prochaines : des bataillons exposés aux décharges meurtrières d'une mitraille à demi-portée, ne fuyaient pas encore, mais ils commençaient à se mêler et à tourbillonner sur eux-mêmes, indice certain d'une fuite prochaine : déjà même la cavalerie ennemie, s'apercevant de ce mouvement d'hésitation, s'élançait pour déborder dans la plaine, et charger les colonnes par leurs flancs. Le moment était critique, et les Français, qui jusque là avaient sur tous les points remporté l'avantage, pouvaient tout-à-coup se voir ravir la victoire. Dumouriez, qui s'était porté sur la droite, s'apercevant du danger, envoya le duc de Chartres [1], pour rétablir l'ordre et s'opposer à la fuite. Celui-ci par sa froide valeur rallia ces troupes ébranlées et déjà éparses ; il en forma une masse en colonne, à laquelle il donna le nom de bataillon de Jemmapes, et marcha en avant ; il pénétra dans les redoutes et les enleva à la baïonnette, tandis que le troisième régiment de chasseurs et le sixième de hussards, s'opposaient à la cavalerie ennemie, et l'empêchaient d'exécuter son mouvement. Nous avons dit que Dumouriez, après avoir ordonné l'attaque du centre, s'était porté à la droite, où Beurnonville, qui avait recouvré la liberté de ses mouvemens par l'héroïque intrépidité du général Dampierre, recommençait son attaque.

Les Autrichiens, protégés par leurs formidables retranchemens, non seulement rendaient nuls tous ses efforts, mais opposaient une résistance tellement meurtrière, que Dumouriez, ignorant encore les succès du centre, eut un instant l'idée de renoncer à cette attaque. Cependant, ayant reconnu quelques uns des bataillons de Paris, et plusieurs escadrons qui avaient servi sous lui dans le commencement de la campagne, il excita leur ardeur par ce souvenir, et leur inspira le désir de vaincre. Une colonne de cavalerie s'ébranlait alors pour les charger : enthousiasmés par la présence de leur général, ils attendirent de pied ferme cette colonne, et l'infanterie fit une décharge si heureuse, qu'en un moment ils eurent devant eux un rempart de cadavres et de chevaux. — Profitant de cet avantage, les escadrons français, s'élancèrent alors sur les Autrichiens et les repoussèrent sur la route de Mons. Beurnonville appuya ce mouvement : les troupes qui venaient de repousser les Autrichiens marchèrent aux redoutes et les attaquèrent avec vigueur. Ces retranchemens, défendus par les grenadiers Hongrois, devinrent enfin abordables pour les Français, qui s'élancèrent à travers les boulets, les obus et les balles. Bientôt ils purent croiser la baïonnette avec l'ennemi : le carnage fut horrible : enfin, les Hongrois, qui se défendaient avec intrépidité, et qui seuls combattaient, sur la ligne, se mirent à fuir. Dès ce moment la victoire fut décidée, et les généraux autrichiens, donnèrent eux-mêmes le signal de la retraite qui s'opéra sur Mons, dans le plus grand désordre. Les troupes étaient tellement fatiguées que Dumouriez leur accorda quelques heures de repos sur le champ de bataille. Elles reprirent les armes sur le soir, et s'ébranlèrent pour poursuivre l'armée fugitive; mais déjà elle avait dépassé Mons, et les Français s'arrêtèrent en avant de cette ville.

Cette sanglante bataille, qui désormais assurait aux Français la conquête de la Belgique, leur coûta beaucoup de monde en officiers et soldats.

Le village de Jemmapes donna son nom à un département français qui, depuis 1815, a formé à peu près la province de Hainaut.

[1] Aujourd'hui Louis-Philippe, roi des Français.

JÉRUSALEM, dépendance de la commune de Thuin.

JEUMONT, dépendance de la commune de Gouy-le-Piéton.

JOLI, dépendance de la commune de Viesville.

JOLIMONT, dépendance de la commune de Bois-d'Haine.

JOLIMONT, dépendance de la commune de Haine-Saint-Paul.

JOLLAIN, ruisseau. *Voyez* GUIGNIES.

JOLLAIN-MERLIN, commune du canton et à 1 lieue S. S. O. d'Antoing, de l'arrondissement et à 2 lieues S. de Tournay, et à 9 lieues 2/3 O du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Bruyelles, à l'E. par celle de Hollain, au S. par le territoire de Lesdain, et à l'O par celui de Guignies.

Cette commune se compose de son chef-lieu et du hameau de Merlin.

HYDROGRAPHIE : Elle est arrosée par le ruisseau de Jollain ou de Guignies, affluent de l'Escaut. On y rencontre plusieurs petits étangs.

SOL : D'un aspect assez uniforme. La surface arable offre une couche végétale argileuse, de couleur jaunâtre et de dix à douze pouces de profondeur, sur un fond d'argile compacte, caillouteuse, blanchâtre.

AGRICULTURE : Les terres labourables sont, pour la majeure partie, ensemencées en froment, seigle, escourgeon, avoine, trèfle et colza ; on y cultive en petit le lin et la moutarde. On récolte un foin d'assez bonne qualité dans les prairies. Les potagers produisent les légumes nécessaires à la consommation locale. Le pommier, le poirier et le cerisier forment avec le gazon les principales richesses des vergers. Il y existe quelques taillis composés de coudriers, de chênes et de charmilles.— Plantations de saules et de bois blancs, aunaies, pépinières. Le terrain est généralement bien cultivé. — Quatre fermes. On y comptait en 1830, soixante-dix chevaux, dix poulains, deux cent treize bêtes à cornes, cinquante et un veaux, quarante porcs, cent moutons.

POPULATION : Cinq cent quatre-vingt-onze habitans.

HABITATIONS : Cette commune a une église et une école primaire; elle est la résidence d'un notaire. Entre Jollain et Merlin, on remarque le château de M. Levaillant, entouré d'un grand jardin clos de murs : devant l'entrée s'ouvre une belle avenue.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La majeure partie de la population est livrée aux travaux agricoles. On porte au marché de Tournay les productions du sol destinées au commerce. Il y a deux moulins à blé, dont un moud de la drèche, et un moulin à huile, mûs par vent ; une petite brasserie; deux maréchaux ferrans, un chaudronnier, un charron, deux tonneliers.

ROUTES ET CHEMINS : Plusieurs chemins vicinaux passent sur le territoire ; le principal est celui qui part de la chaussée de Saint-Amand, et va joindre le grand chemin de Lille ; ces moyens de communication sont faciles en tout temps. — Huit ponceaux sur le ruisseau de Jollain.

JOMEZ, ruisseau qui arrose la commune de Hennuyères.

JONCRET, commune du canton, de l'arrondissement et à 2 lieues S. de Charleroy, et à 10 lieues 1/4 E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. et à l'E. par la commune d'Acoz, au S. et au S. O. par celle de Gerpinnes, et à l'O. par le territoire de Loverval.

Cette commune se compose d'un grand nombre de maisons éparses sur divers points du territoire, tels que Prebarri, Trieu-Gilson, les Bruyères, la Chapelle et Fagne.

HYDROGRAPHIE : Trois petits cours d'eau prennent leurs sources sur le territoire et l'arrosent : les ruisseaux de Faguet, du Trieu-Gilson et de Warichet ou de la Fontaine-de-la-Bruyère. Il y a un étang désigné sous le nom de Faguet.

SOL : Terrain assez déprimé, entrecoupé de collines. Les plaines n'ont en général

qu'une faible inclinaison. Le sol est peu varié; le sable domine sur le plus grand nombre de points. Partout où l'on rencontre de l'argile, elle est mélangée de sable et de pierres calcaires. Les meilleures terres arables ont de huit à dix pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On dépouille sur ce terroir du froment du seigle, de l'épeautre de l'avoine de féveroles, des pois, de la vesce, du trèfle, des pommes de terres, des navets, des carottes, des fèves et autres légumes. Les fourrages sont peu abondans et se consomment dans la commune. On recueille des pommes, des poires, des prunes et du raisin, dans les jardins; les vergers sont principalement garnis de pommiers et de poiriers. — Bois taillis mêlés de futaie; cette dernière consiste en chênes, bouleaux et frênes; l'essence des taillis se compose d'aunes, charmes et coudriers. Ces bois sont d'assez belle venue; on les coupe régulièrement tous les quatorze ans. Ce terroir est soigneusement cultivé en moyenne et petite tenue. Presque tous les cultivateurs sont propriétaires des terres qu'ils exploitent. — Assolement triennal et jachères. Le prix moyen du labourage d'un bonnier varie de douze à quinze florins. Il y avait, en 1830, trente-quatre chevaux, huit poulains, quatre-vingt-dix-huit bêtes à cornes, dix-sept veaux, soixante porcs. On y élève des poules, des dindons et des canards. — Éducation des abeilles. — Fort peu de gibier. — Beurre et fromage.

POPULATION : Deux cent soixante-dix-neuf habitans, cent-trente-cinq du sexe masculin, et cent quarante-quatre du sexe féminin. Le nombre des mariages varie de deux à quatre.

HABITATIONS : Cette commune renferme soixante-huit maisons construites en pierres et briques, couvertes partie en ardoises et tuiles, partie en paille; les maisons sont disséminées. Il y a une église.

COMMERCE ET INDUSTRIE : — Industrie agricole. Un grand nombre d'habitans se livrent à l'exploitation des bois. Il y a une brasserie. — Fréquentation des marchés de Charleroy et Châtelet.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Charleroy à Philippeville passe à une demi-lieue du village. On y trouve un assez grand nombre de chemins vicinaux : les principaux sont ceux qui se dirigent vers Gerpinnes, Acoz Lansprelles et Nalinnes; ces chemins, pratiqués dans un sol sablonneux, s'exploitent facilement pendant toute l'année.

JONQUERELLES, dépendance de la commune de Gaurain-Ramecroix.

JONQUIÈRES, dépendance de la commune de Beaumont.

JONQUIÈRES, dépendance de la commune de Croix-lez-Rouveroy.

JONQUIÈRES, dépendance de la commune d'Estaimbourg.

JONQUIÈRES, dépendance de la commune de Solre-Saint-Géry.

JUMETZ, commune du canton et à 1 lieue 1/4 S. S. O. de Gosselies, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/3 N. O. de Charleroy, et à 8 lieues E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par Gosselies, à l'E. par Ransart, au S. par Lodelinsart, et à l'O. par le Roux.

Cette commune se compose de son chef-lieu situé à l'extrémité septentrionale du territoire, sur la gauche de la chaussée de Charleroy à Bruxelles, et des hameaux de Trieu-Charlier, Sart-le-Moine, Spinoy, Saint-Rochi, Pont-Bergerond, Quareille, Guasiette, Montagnard, Pavé, Notre-Dame-au-Bois, Notre-dame-de-Tongres, Carrosse, Traux, Mallaver, Marine (la) Bois-d'Elville, Houblois, Lagasse, Heigne, Garde-de-Dieu, Fond-Bourguignon, Goysaux, Coupe, Bayement, Altrée, Trieu-Mouchon, Amendes, Bruante et Bruyère-de-Haine.

HYDROGRAPHIE : Les ruisseaux qui circulent sur ce territoire sont formés par les eaux que l'on extrait des houillères ou qui descendent des coteaux; ils sont peu importans et se trouvent à sec pendant l'été.

SOL : Le terrain, assez uni vers l'E., est très-montueux sur tous les autres points. Il est argileux, sablonneux et humide ; la couche végétale varie de 5 à 10 pouces de profondeur. On y trouve la houille feuilletée, le psammitemicacé, schistoïde et calcaire, et le poudingue psammitique.

AGRICULTURE : Le froment, le seigle l'escourgeon, l'épeautre, l'avoine, les féveroles, le trèfle, le foin, les pommes de terre et les légumes sont les principales productions de cette commune. On y cultive très-peu de plantes oléagineuses. Les bois occupent un cinquième de la surface ; leur essence consiste en chênes, charmes, bouleaux, aunes et noisetiers ; on les coupe à dix-huit ans. — On élève des chevaux, des bêtes à cornes et des moutons. — Fréquentation du marché de Charleroy.

POPULATION : Six mille cinq cent vingt-huit habitans.

HABITATIONS : Il y a mille vingt-cinq maisons. On y remarque un ancien prieuré et plusieurs maisons bien bâties. Trois écoles primaires dont une, pour les filles, est tenue par les sœurs de Notre-Dame.

COMMERCE ET INDUSTRIE : On trouve à Jumetz plusieurs verreries très-importantes où l'on fabrique du verre blanc, du verre commun et des bouteilles; huit brasseries, des distilleries, une tannerie et quatre moulins à farine dont trois sont mûs par le vent. L'extraction et le transport de la houille, la verrerie et la clouterie sont les principales branches d'industrie. Tous les ans, pendant l'été, un assez grand nombre de briquetiers émigrent avec leurs familles et vont exercer leur profession dans l'intérieur du pays.

ROUTES ET CHEMINS : Elle est traversée dans son plus grand diamètre par la route de Charleroy à Bruxelles, et dans la partie occidentale par une chaussée qui conduit aux houillères de la société d'Amercœur.

JURBISE, commune du canton, et à 3/4 de lieue S. S. E. de Lens, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/3 N. N. O. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Lens, à l'E. par celle de Masnuy-Saint-Jean, au S. par le territoire d'Erbisœul, et à l'O. par celui d'Erbaut.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé sur la route de Mons à Ath, du hameau de Vivier-Roland, et de quelques fermes et maisons isolées.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau de Masnuy, une des sources de la Dendre, arrose le territoire de cette commune de l'E à l'O. Les inondations que ce cours d'eau occasione à la suite des fortes pluies ou pendant la fonte des neiges sont nuisibles aux prairies riveraines ; il active un moulin à farine, à l'aide d'un réservoir : il y a un étang ou marais d'une étendue de deux bonniers, et dont la profondeur varie d'un à trois mètres ; le fond en est tourbeux.

SOL : Terrain argilo-sablonneux, calcaire, marécageux et rocailleux, offrant peu de dépression : le calcaire compacte y est en extraction. Les terres labourables de première classe ont dix pouces de couche végétale.

AGRICULTURE : Ce terroir produit du froment, du seigle, de l'escourgeon, de l'avoine, des féveroles, du trèfle, du colza, du lin. — Peu de fourrages. Les principaux légumes sont la pomme de terre, l'asperge, l'épinard, l'artichaut, le pois et la fève. On y recueille des poires, des pommes, des prunes, des cerises, des noix et autres fruits. — Pâturages et vergers bordés de haies. — Il y a quelques peupliers, saules et charmes. Le sol est exploité en grande, moyenne et petite tenue ; la première est la moins suivie. — Vingt-une fermes. — Assolement duodécennal, ondécennal, quinquennal et quadriennal. On se sert de fumier et d'un peu de chaux pour l'engrais des terres. Le labourage d'un bonnier est de dix-huit florins. Il y avait, en 1830, quatre-vingt-dix-neuf chevaux, trente-sept poulains, cinquante-huit bêtes à cornes, trente-deux veaux, quarante-huit porcs et deux cent soixante-dix moutons. Poules, canards et pigeons. — Peu de menu gibier : quelques lièvres, perdrix, cailles, canards et be-

cassines. On pêche dans les étangs des brochets, des carpes, des tanches, des perches et des anguilles. — Laine, beurre et fromage.

POPULATION : Sept cent neuf habitans, dont trois cent cinquante-un du sexe masculin et trois cent cinquante-huit du sexe féminin. Il y a eu, en 1829, vingt-cinq naissances, vingt-deux décès et neuf mariages.

HABITATIONS : Cette commune contient cent trente-sept maisons, bâties en pierres et briques et couvertes en pannes, pour la majeure partie. Il y a une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Extraction de la pierre calcaire pour convertir en chaux. Il y a une brasserie et un moulin à farine, activé par vent.—Trois maréchaux ferrans, deux charrons et un tonnelier. — Commerce de chevaux et de productions du sol.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route traverse le territoire du S. au N. On y compte douze chemins vicinaux; ils sont impraticables pendant l'hiver et les temps pluvieux.

K

KAIN, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue N. de Tournay; à 11 lieues 1/2 O. N. O. du chef-lieu de la province.

Elle touche, au N., au territoire d'Obigies (canton de Celles), à l'E. à celui de Mont-Saint-Aubert (même canton), et à l'O. à la commune de Ramignies-Chin (canton de Templeuve).

Cette commune est composée de son chef-lieu, des hameaux de l'Épinette, la Folie, la Bruyère, Constantin, d'Ormont, Tombe, et de quelques maisons isolées.

HYDROGRAPHIE : L'Escaut arrose du S. S. E. au N. la partie occidentale du territoire, qu'il sépare de celui de Froyennes. Cette rivière reçoit, à un quart de lieue O. S. O. du village de Kain, le ruisseau de Melle, qui traverse la commune de l'E. à l'O. et fait mouvoir un moulin. L'un et l'autre servent à l'irrigation des prés; les débordemens de l'Escaut sont quelquefois très-nuisibles. Il y a plusieurs étangs.

Sur la propriété de M. Demerville, se trouve une source d'eau ferrugineuse; cette source minérale est connue dans le pays sous le nom de *Fontaine du Saulchoit*, *Fontaine de Madame*, *Fontaine de Saint-Bernard*.

SOL : Ce territoire présente une plaine étendue, baignée à l'O. par l'Escaut; la partie qui avoisine la commune de Mont-Saint-Aubert est entrecoupée de coteaux et de vallons. Le sol est généralement sablonneux. On divise les terres arables en trois classes : la première comprend des terres argileuses, douces et friables, de couleur jaunâtre, d'un labour facile et de douze pouces de couche végétale; on les cultive principalement en froment, escourgeon, avoine et trèfle, sans les laisser reposer. Deux variétés constituent la seconde classe : l'une est une terre légère et moins argileuse que la précédente, assise sur un fond analogue; l'autre se compose d'une argile sablonneuse de huit pouces de profondeur, qui repose sur un lit d'argile moins compacte; il est peu de cultivateurs qui laissent ces terres en jachères. Dans la troisième classe, on distingue une terre légère, menue, de six pouces de couche végétale, sur fond glaiseux et sablonneux; une autre, de nature sablonneuse, qui recouvre un lit de sable moins serré; et une troisième qui offre une glaise dure, assise sur une argile que l'eau ne pénètre jamais.

AGRICULTURE : Ce terroir abonde en céréales de toutes espèces, en trèfle et luzerne. On y cultive le lin et le colza. Les légumes y sont excellens, et surtout les asperges, qui y acquièrent une délicatesse et une saveur toute particulière. Les fruits, et spécialement les poires, y sont renom-

més. On trouve de très-belles prairies aux bords de l'Escaut. La majeure partie des légumes, qui approvisionnent le marché de Tournay, proviennent des jardins de cette commune. Un grand nombre de vergers sont plantés de pommiers et de poiriers. Il y a plusieurs pépinières, situées à l'abri des vents du N. et de l'E.; elles conviennent parfaitement à la culture des jeunes plants d'arbres. Plusieurs agriculteurs, de cette commune dont le sol est de médiocre qualité, se distinguent par leur zèle à mettre en pratique les améliorations qu'amènent les progrès de leur art. — Il y a huit fermes. On comptait, en 1830, cent quinze chevaux, trente-deux poulains, deux cent soixante-une bêtes à cornes, quatre-vingt-quatre veaux, cent quatre-vingt-quinze porcs et trois cents moutons. — Laine, beurre. — Fréquentation du marché de Tournay.

POPULATION : Mille sept cent vingt-sept habitans.

HABITATIONS : La commune renferme trois cent vingt maisons; le chef-lieu en contient cent soixante-trois. Il y a une église, une chapelle, deux écoles primaires et dix-neuf maisons de campagne. On distingue le beau château de Mme la douairière De Bonart, et la maison de campagne de M. Demerville.

COMMERCE ET INDUSTRIE : On exporte une grande quantité de productions agricoles, et principalement de légumes que l'on vend au marché de Tournay. Les asperges sont très-renommées; elles s'expédient dans toutes les villes environnantes, et surtout à Lille, où l'on en consomme beaucoup. Il y a deux moulins à farine, mûs par vent et construits en bois, un moulin à drèche, deux brasseries et une distillerie agricole; deux maréchaux ferrans, deux charrons.

ROUTES ET CHEMINS : La commune n'est traversée que par des chemins vicinaux.— Deux ponts.

KENIMONT, dépendance de la commune de Lessines.

L

LABIAU, dépendance de la commune de Marcq.

LABLEAU, dépendance de la commune de Dergneau.

LABUISSIÈRE, commune du canton et à 1/2 lieue O. de Merbes-le-Château, de l'arrondissement et à 6 lieues S. O. de Charleroy, et à 6 lieues S. E. du chef-lieu de la province.

Elle touche au N. à la commune de Sars-la-Buissière, à l'E. à celle de Fontaine-Valmont, au S. aux territoires de Hantes-Wiheries et Solre-sur-Sambre, et à l'O. à celui de Merbes-le-Château.

Cette commune se compose de son chef-lieu et de trois hameaux, Ghoy, Rawarte et Saint-Pierre.

HYDROGRAPHIE : Ce territoire est arrosé par la Sambre et par une multitude de filets d'eau; les débordemens de la rivière sont très-nuisibles aux prairies qu'elle longe; ses eaux alimentent un moulin à farine et une scierie de marbre.

SOL : Surface déprimée, entrecoupée de coteaux dont plusieurs offrent une pente très-roide. Ce territoire, dont le calcaire compacte forme la principale base, renferme d'immenses carrières de marbre connues sous le nom de Sainte-Anne. L'exploitation se fait à ciel ouvert. Les couches, plus ou moins puissantes, s'inclinent assez généralement vers le S. S. O. ce n'est qu'à une profondeur de quatre à cinq mètres sous le terrain meuble que l'on commence à exploiter le beau marbre; les couches supérieures ne sont en quelque sorte que du calcaire compacte ordinaire, noirâtre, largement veiné et maculé de calcaire laminaire et recouvert lui-même d'une *agaisse* ou croûte à la-

quelle l'influence atmosphérique semble avoir donné un tissu feuilleté. Insensiblement ces débris se mêlent au terrain meuble et finissent par en faire partie. Lorsque le banc ne se montre pas au jour, et surtout lorsqu'il s'enfonce à une assez grande profondeur, on le trouve couvert d'une croûte de galets calcaires roulés et réunis par un ciment argilo-calcaire ; c'est un véritable poudding. Les fissures qui séparent les couches sont remplies par une argile très-ferrugineuse qui, presque toujours, pénètre par infiltration dans la pierre et y dépose des molécules de fer oxidé ; c'est ce qui est cause que l'on est obligé d'enlever de certaines surfaces des blocs, plusieurs feuilles de marbre ainsi sali. Lorsque les fissures sont très-larges, elles constituent des espèces de couches qui consistent ordinairement en une argile smectique grise, que l'on recueille pour l'employer au foulage. On détache le marbre du rocher au moyen de la poudre; mais on emploie beaucoup de précautions en le faisant sauter, afin d'obtenir des faces autant parallèles que possible ; lorsque les blocs sont détachés, on les équarrit au ciseau ; ils forment alors des cubes de deux à quatre mètres que l'on divise avec des scies volantes et à bras, en pièces susceptibles d'être placées sous la scie mécanique. On trouve dans le calcaire compacte et même dans le marbre des masses arrondies tuberculeuses ou rognons de jaspe schisteux (quartz-schistoïde), d'un noir-foncé tirant au noir-bleuâtre ; le calschiste sub-lamellaire, d'un blanc-jaunâtre mêlé de petites veines rousses, se montre aussi entre certaines couches de marbre : cette formation calcaire offre encore de la chaux carbonatée concrétionnée et sédimenteuse. Un gîte non moins important de fer oxidé est exploité sur ce territoire ; ce minérai forme des couches distinctes, entre des bancs d'argile smectique et ferrugineuse, encaissées dans le calcaire compacte. La mine est en rognons quelquefois libres, plus souvent réunis par un ciment argileux ; elle est peu riche en fer. Il y a du fer oxidé hématite concrétionné, irisé, géodique, pseudomorphique terreux (rouge-brun), terreux (jaune), on y rencontre aussi du fer oxidé carbonaté laminaire (jaune) et pseudomorphique offrant un grand nombre d'empreintes de coquilles diverses, du fer hydraté et du manganèse oxidé (noir terreux) ; cette dernière substance existe sous forme de très-petites masses ou d'une croûte pulvérulente noire. Dans les cavités où des corps étrangers ont pu pénétrer, on observe tantôt un sable très-fin, coloré en rouge-pâle, jaune ou brunâtre, disposé très-légèrement par couches assez minces, qui ne contractent entr'elles qu'une faible adhérence ; tantôt une argile d'un blanc-verdâtre, très-fine et très-douce au toucher. On remarque souvent, parmi les minérais, des veinules d'oxide de fer beaucoup plus dur, plus compacte et plus pesant ; celui-ci se distingue aisément par sa couleur d'un noir bleuâtre ; brillant au sortir de la veine, il ne tarde pas à se ternir et souvent sa surface n'offre qu'une teinte d'un noir mat et sale. L'argile smectique se trouve abondamment dans cette formation ; l'argile lithomarge se montre en petites quantités au-dessus des filons de fer et entre les couches de marbre. — Terres arables généralement peu productives, ayant dans certains endroits dix pouces de couche végétale.

Agriculture : On récolte sur ce terroir du froment, du seigle, de l'escourgeon, de l'avoine, du trèfle, de la luzerne, un peu de colza ; cette culture n'est pas assez suivie pour entrer dans les assolemens. — Prairies souvent submergées par les eaux de la Sambre ; elles produisent de mauvais foin. — Quelques pâturages à proximité des habitations. — Vergers assez bien garnis d'arbres fruitiers. Il y a environ seize bonniers de bois taillis et futaie, composés de chênes, charmilles et coudriers; on coupe les taillis au bout de quinze ans. Élèves de chevaux pour l'agriculture ; un troupeau de moutons.

POPULATION : Cinq cent quatre-vingt-douze habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme cent vingt-sept maisons : le chef-lieu forme un groupe de quatre-vingts environ. Il y a une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'exploitation des mines de fer et des carrières de marbre est une ressource très-précieuse pour les habitans de cette commune. Il y a une brasserie, une tannerie, un moulin à farine, un atelier de sculpteurs en marbre, et une scierie de marbre située à proximité des carrières et de la Sambre ; cette usine a quatre tournans et huit armures de dix-huit lames chacune. — Un chantier de construction. — Commerce de marbre et de productions agricoles, qui se transportent au marché de Binche.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Mons à Chimay passe à une demi lieue du village. On y trouve six chemins vicinaux au nombre desquels se trouve le grand chemin de Binche ; ces chemins sont bien entretenus, mais impraticables dans les temps pluvieux.

LACROIX, dépendance de la commune de Froidmont.

LACROIX, ruisseau qui arrose la commune de Hennuyères.

LADEUZE, commune du canton et à 3/4 de lieue S. S. O. de Chièvres, de l'arrondissement et à 4 1/2 N. O. de Mons.

Elle est bornée au N. par les communes de Tongre-Notre-Dame, Tongre-Saint-Martin et Ormeignies, à l'O. par celle d'Huissignies ; elle touche, au S., aux territoires de Belœil et Grosage, et à l'E. à celui de Chièvres.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé à peu près au centre du territoire, et de cinq dépendances : Aulnois-Marlières, Ardenpont, Courtil-Gras, Fayt et Planquette.

HYDROGRAPHIE : La Humelle ou Lumelle vient de Belœil et traverse la commune du S. au N. Le ruisseau d'Ardenpont prend sa source dans la commune et l'arrose de l'E. à l'O.

Les inondations de la Humelle sont très-nuisibles aux prés et aux blanchisseries qui se trouvent sur les bords de cette rivière. Elle donne le mouvement à un moulin à farine. L'autre cours d'eau alimente une distillerie de genièvre et sert à l'irrigation de quelques prairies.

SOL : Surface plane. Le terrain est argileux est marécageux. — Terres labourables, quatre classes : la première, de nature argileuse, douce et friable, a douze à quatorze pouces de couche végétale ; la deuxième et la troisième se composent d'une argile tendre, un peu humide, de neuf à dix pouces de profondeur ; la quatrième classe comprend une terre sans consistance dont le fond est marécageux : elle permet à peine un labour de trois à quatre pouces.

AGRICULTURE : Année commune, on récolte deux mille rasières de froment, mille deux cent cinquante de seigle, mille deux cent cinquante d'avoine, quatre cent quatre-vingts de colza, quatre-vingt-seize de lin. — Fourrages, tels que foin et trèfle ; plantes légumineuses et potagères, pour la consommation locale : on y cultive surtout beaucoup de choux. Les fruits, en assez grande quantité, consistent principalement en pommes, poires, prunes, noix et cerises. Il y a trente-un bonniers de prés ; les meilleurs, situés aux bords de la Humelle, produisent une herbe médiocre et peu abondante. Les jardins et les vergers sont bordés de haies vives. Il n'y a qu'un très-petit nombre d'arbres fruitiers qui prospèrent à cause de l'humidité du sol : quelques habitans, cependant, tiennent à la culture des pommiers, poiriers, pruniers et cerisiers, qu'ils sont obligés de renouveler souvent. Le bois blanc est la principale essence des arbres forestiers de cette commune ; on les coupe ordinairement à l'âge de quarante ou cinquante ans, pour les employer aux constructions ou à la fabrication des sabots. Quelques aunes et saules occupent un terrain marécageux et souvent inondé. Les terres sont cultivées en grande, moyenne et petite tenue : les meilleures ne reposent jamais. On répand beaucoup

d'engrais sur les terres, et l'on en obtient presque toujours des récoltes abondantes. Les engrais le plus en usage sont le fumier, la chaux et les cendres. On donne vingt florins pour le labourage d'un bonnier; le nombre des chevaux employés à l'agriculture est de soixante-dix environ. — Élèves de chevaux, de bêtes à cornes, de moutons et de porcs. Les basses-cours sont peuplées de poules et de canards. On soigne aussi l'éducation des abeilles. — Très-peu de lièvres, mais beaucoup de perdrix. — Beurre, en grande partie pour la consommation locale. — Fréquentation du marché d'Ath.

POPULATION : D'après le recensement fait en 1829, il y avait six cent cinquante-six hommes, six cent cinquante-une femmes, total mille trois cent sept habitans. Dans la même année, le nombre des naissances a été de cinquante-une et celui des décès de vingt-neuf. En 1830, on y comptait mille trois cent dix habitans.

HABITATIONS : Deux cent trois maisons disséminées, et construites, en grande partie, en briques, avec toiture en ardoises ou en pannes.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Exportation de quelques productions agricoles et de bétail. Quelques fermiers élèvent des chevaux pour les vendre aux marchands forains. Le commerce de lin, jadis très-important, est presque anéanti. On file le lin, et l'on en fait des toiles. — Un moulin à farine, mû par eau; une distillerie agricole, qui contient un alambic de quatre barils et huit cuves de petite dimension. — Blanchisseries de toiles.

ROUTES ET CHEMINS : Le territoire est coupé par un grand nombre de chemins vicinaux, dont l'exploitation est difficile en hiver et dans les temps pluvieux.

LAGASSE, dépendance de la commune de Jumetz.

LA-HAUT, dépendance de la commune de Dour.

LA-HAUT, dépendance de la commune de Houdeng-Gœgnies.

LAHESTRE, commune du canton et à 1 lieue 3/4 S. de Seneffe, de l'arrondissement et à 4 lieues O. de Charleroy, et à 5 lieues 1/4 E. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Fayt, à l'E. par celle de Bellecourt; elle touche, au S., au territoire de Morlanwelz, et à l'O. à celui de Haine-Saint-Pierre.

Cette commune se compose de son chef-lieu et de maisons éparses.

HYDROGRAPHIE : Quelques filets d'eau alimentés par les eaux qui découlent des houillères, circulent sur le territoire.

SOL : Le terrain offre assez d'uniformité vers le N. et l'O., mais il est très-montueux dans les parties S. et E. On y exploite de la houille feuilletée. Il s'y trouve aussi un gîte de minerai de fer assez intéressant sous le rapport géologique; ce n'est qu'un dépôt accidentel; on n'y reconnaît ni veine ni filon; c'est un amas considérable de globules géodiques qui recèlent dans leur cavité centrale un noyau libre; ces globules sont désignés vulgairement sous le nom d'ætites ou pierres d'aigle. On remarque dans la plupart des géodes de la chaux sulfatée en petits cristaux aciculaires et radiés. Cette minière paraît avoir été exploitée autrefois; on croit que son extrême pauvreté l'aura fait abandonner. Jadis très-ingrat, le sol s'est amélioré considérablement depuis que les travaux de charbonnage ont facilité l'écoulement des eaux, qui le rendaient trop humide. L'argile domine sur le plus grand nombre de points. Les meilleures parties arables ont jusqu'à dix pouces de couche végétale.

AGRICULTURE : Le terroir produit du froment, du seigle, de l'escourgeon, de l'avoine, des féveroles, du foin, du trèfle, de la luzerne, des pommes de terre et diverses espèces de plantes potagères et légumineuses. On y récolte peu de colza; le terrain ne convient point à ce genre de culture. Les prés offrent une faible contenance de trois bonniers trente-quatre perches; ils sont situés dans des fonds humides et ne produisent qu'un foin âpre et mélangé de plantes aquatiques. Il y a un plus grand nombre de pâturages; ceux-ci, entourés de haies, se trouvent à proximité des mé-

tairies. Les vergers sont garnis de pommiers, de poiriers et de noyers. — Quelques petites houblonnières. — Une dizaine de bonniers de bois taillis et futaie, peuplés de chênes, ormes, frênes, bouleaux, charmes, aunes et coudriers; on coupe les taillis de douze en douze ans. — Culture soignée. — Une ferme dite de Nazareth. On comptait en 1830, dans cette commune, cinquante-sept chevaux, quinze poulains, quatre-vingt-seize bêtes à cornes, soixante-quatre veaux, cent porcs, trente moutons.

POPULATION : Neuf cent soixante-neuf habitans.

HABITATIONS : La commune comprend deux cent trois maisons; celles qui avoisinent le parc de Marimont se font remarquer par la régularité de leur construction; mais la rue qui se prolonge dans la direction de Haine-Saint-Pierre n'offre que des habitations de charbonniers et d'indigens. — Une église, une chapelle, une école primaire. — Résidence d'un médecin, d'un chirurgien, d'un pharmacien, d'un artiste vétérinaire et d'un arpenteur. Le château de la Hestre, qui appartient à M. Leclercq, est bâti à la moderne.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'exploitation des houillères occupe la majeure partie de la population. Il y a une brasserie, un maréchal ferrant, un serrurier, un chaudronnier, un tailleur de pierre, un tonnelier, un vitrier. — Commerce de charbon de terre et de productions agricoles.

ROUTES ET CHEMINS : Cette commune, que la grande route de Mons à Nivelles longe à l'O., est traversée par trois chaussées, dont l'une conduit à l'ancien château de Marimont; les deux autres se dirigent vers les houillères de Marimont et de Basse-Coupe. Un seul chemin vicinal parcourt le territoire; il est impraticable en hiver.

LAIRUWEZ, dépendance de la commune de Chaussée-Notre-Dame-Louvignies.

LAISETTE, dépendance de la commune de Ghoy.

LAIT-BURE, dépendance de la commune de Houdeng-Gœgnies.

LAIZETTE, dépendance de la commune d'Eugies.

LALERUE, dépendance de la commune de Nechin.

LALUEL, dépendance de la commune d'Anderlues.

LAMAIN, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/2 O. de Tournay; à 12 lieues O. du chef-lieu de la province.

Bornée au N. par Hertain, au S. par Esplechin; elle touche, à l'E., au territoire de Marquain, et à l'O. à celui de Camphin (France).

Elle se compose de son chef-lieu, situé sur le penchant d'une colline, au centre du territoire, et des hameaux de Haudion ou Hodion et Créplène ou Creplaine.

HYDROGRAPHIE : Aucun cours d'eau n'arrose ce territoire.

SOL : L'extrémité S. offre le plateau d'une colline, dont l'inclinaison est assez rapide dans la direction du N. On a formé trois classes des terres arables : la première consiste en une argile tendre et friable, de douze pouces environ de couche végétale, assise sur un lit d'argile plus compacte. On y cultive avec succès le colza, le lin et toutes espèces de céréales. Deux variétés principales distinguent les terres de la seconde classe : l'une offre une couche végétale de nature argileuse, douce, légère et fondante, de dix pouces environ d'épaisseur, sur fond d'argile forte et compacte; l'autre se compose d'une terre argileuse, tendre, légère, un peu humide, aussi profonde que l'espèce précédente, sur fond analogue : ces terres donnent les mêmes productions que les terres de première classe, quoiqu'en moindre quantité. La troisième classe a pour caractère une argile douce, très-humide, de peu de consistance; la couche végétale, épaisse de huit pouces, recouvre une argile brunâtre, mélangée de terre glaise. Les cultivateurs exploitent ces diverses espèces de terrains sans interruption.

AGRICULTURE : Ce terroir abonde en céréales, plantes fourragères, oléagineuses

et potagères. On y cultive aussi le lin. La commune ne renferme point de prés ; mais on y remarque quelques prairies artificielles, entourées de haies vives. La plupart des jardins avoisinent les habitations ; ils contiennent, en général, peu d'arbres fruitiers. Le pommier, le poirier et le noyer prospèrent dans les vergers. L'agriculture y est traitée avec beaucoup de soin. On exploite les terres en grande, moyenne et petite tenue. Il y a six fermes. En 1830, on comptait cinquante-six chevaux, cinq poulains, cent soixante-huit bêtes à cornes, seize veaux, quinze porcs et cent quatre-vingts moutons.

POPULATION : Cinq cent soixante-quatre habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme quatre-vingt-dix-neuf maisons, une église, une maison communale et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il s'y fait un petit commerce agricole. — Un moulin à vent, construit en bois ; il sert alternativement à moudre le blé et à broyer le colza : il a, pour ce dernier usage, deux petits pressoirs et cinq pilons ; une brasserie peu importante et une forge de maréchal.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux qui servent à l'exploitation de la commune sont facilement praticables en toutes saisons. — Deux ponceaux en pierre.

LAMBUSART, commune du canton, de l'arrondissement et à 2 lieues N. E. de Charleroy, et à 10 lieues 1/2 E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Wanfercée-Baulet et Fleurus, à l'E. par celle de Moignelée (province de Namur), au S. par le territoire de Farciennes, et à l'O. par celui de Ransart.

Cette commune se compose de son chef-lieu et de trois dépendances, Lespinoy, Moulin-Maniat et Neuve-Baraque.

HYDROGRAPHIE : La partie méridionale du territoire est arrosée par la Sambre. Un ruisseau formé par les eaux qui descendent des bois et des houillères imprime le mouvement à un moulin à farine vers Moignelée. — Quelques petits étangs dont la contenance totale est d'environ quatre-vingt-seize perches.

SOL : Le terrain est assez uni dans la partie septentrionale ; mais on trouve au S. et à l'E. des coteaux en pente très-roide ; la région qui avoisine le cours de la Sambre présente un aspect très-montueux. On y exploite de la houille. La plupart des terres arables ont de sept à dix pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Les productions du sol consistent principalement en froment, seigle, escourgeon, épeautre, avoine, féveroles, trèfle, foin, pommes de terre et légumes. Les prés sont situés en partie le long de la Sambre ; on y dépouille un foin de bonne qualité. — Jardins cultivés en légumes ; le pommier et le poirier prospèrent dans quelques vergers. — Bois taillis et futaie ; leur essence offre un mélange de chênes, charmes et bouleaux, de belle venue. La culture des terres est bien traitée. On remarque que la partie du territoire qui se dirige vers Fleurus est assez productive ; celle au contraire qui avoisine Moignelée est d'une nature très-ingrate. Il y a trois fermes. On y comptait, en 1830, quarante-un chevaux, dix-neuf poulains, quatre-vingt-onze bêtes à cornes, cinquante-cinq veaux, vingt porcs et cent moutons.

POPULATION : Trois cent quatre-vingt-cinq habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme soixante-quinze maisons et une église.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture et l'extraction du charbon de terre fournissent les principaux moyens d'existence aux habitans de cette commune. Il y a trois bures en activité pour l'exploitation de la houille. — Un moulin à farine et un maréchal ferrant.

ROUTES ET CHEMINS : Indépendamment de la grande route de Charleroy à Namur qui passe à peu de distance du village, on y trouve trois chemins vicinaux qui, bien qu'entretenus avec soin, ne sont guère praticables pendant l'hiver et les temps pluvieux.

LAMOURETTE, dépendance de la commune de Thieulain.

LANDELIES, commune du canton et à 1 lieue 1/4 S. de Fontaine-l'Évêque, de l'arrondissement et à 2 lieues S. O. de Charleroy, et à 7 lieues 1/2 E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N., à l'E. et au S. par la Sambre, et à l'O. par le territoire de Leernes.

Cette commune se compose de son chef-lieu et de la ferme de Gontroux.

HYDROGRAPHIE : La Sambre baigne ce territoire par sa rive gauche; cette rivière, navigable au moyen d'écluses dont on compte deux dans la commune, n'offre aucun avantage à cette localité sous le rapport commercial; un pont levis unit ses deux rives. Elle est devenue nuisible à l'agriculture depuis l'époque de sa canalisation par ses débordemens qui envahissent la plupart des propriétés riveraines.

SOL : Cette commune présente un terrain très-inégal, entrecoupé par un grand nombre de collines. Les bords de la Sambre sont hérissés de rocs escarpés qui semblent avoir été coupés à pic pour y creuser le lit de la rivière. Cette localité est très-riche en sites pittoresques : le village de Landely, situé au débouché d'un ravin, entre deux montagnes boisées, occupe un site romantique. Le calcaire siliceux, le calcaire compacte, la grauwacke schisteuse, le pséphite, le poudingue argiloïde, la brèche siliceuse et la brèche silicéo-calcaire sont les diverses roches qui constituent la charpente du sol. Le pséphite ou grès rouge forme un vaste plateau déchiré par un grand nombre de vallées. De puissantes masses de marbre se montrent parmi les rampes au pied desquelles serpente la Sambre. Le calcaire compacte est remarquable par les excavations profondes que l'on y découvre; ces fissures sont remplies de stalactites, de stalagmites, de tubercules, de globules d'incrustations, de sédimens et d'autres concrétions calcaires très-variées. Mais ce qui mérite surtout de fixer l'attention des géologues, c'est l'existence d'un petit filon d'anthracite feuilleté (gris-foncé) et compacte (noir-bleuâtre) dans ce même calcaire. Cette substance est engagée dans une gangue de marbre noir, surchargé d'empreintes de fossiles et de veines de toutes dimensions, de chaux carbonatée laminaire blanche, et contenant aussi de la chaux fluatée violette qu'on ne rencontre cependant qu'aux points de contact de l'anthracite avec le calcaire. Cette localité offre encore de la chaux carbonatée équiaxe, inverse métastatique dodécaèdre et dilatée; de l'arragonite concrétionné, du quartz-hyalin prismé limpide et blanc opaque, et de la houille feuilletée. On trouve dans le calcaire compacte plusieurs espèces de zoophytes à l'état fossile, telles que milléporites celluleux, rétéporites et astroïtes. — Surface arable, généralement argileuse, mêlée de rocaille, la profondeur de la couche végétale varie de deux à quatorze pouces.

AGRICULTURE : Année commune, on récolte cent vingt-cinq rasières de froment, quatre-vingts de seigle, quarante d'avoine et trente de féveroles. Ce terroir produit aussi de la vesce, des pois, du trèfle, du foin et des légumes. — Jardins et vergers entretenus avec soin; ces derniers sont principalement garnis de pommiers. — Quelques houblonnières. Il y a de beaux taillis, essence de chêne et bouleau que l'on exploite à l'âge de quinze ans; on s'en sert dans les houillères. La futaie, assez vigoureuse, consiste en chênes, hêtres, bouleaux et buis. — Culture soignée. — Trois fermes. — Assolement quadriennal : première année, froment, seigle ou méteil; deuxième trèfle; troisième, avoine; quatrième, jachères. Le labourage d'un bonnier est de vingt florins. Il y avait en 1830, trente-trois chevaux, neuf poulains, soixante-dix bêtes à cornes, quatorze veaux, vingt-quatre porcs, trois cent quatre-vingts moutons. Le menu gibier consiste en lièvres, lapins et perdrix; les lapins sont nombreux et détruisent les récoltes.

POPULATION : Trois cent quatre-vingt-treize habitans. Il y a eu, en 1829, dix

naissances et six décès. Le nombre moyen des mariages est annuellement de trois.

HABITATIONS : La commune renferme quatre-vingt-onze maisons, la plupart en pierres et briques, avec toiture en chaume ou en ardoises; elles sont toutes disséminées. Il y a une église et une école primaire. On y remarque l'antique château des comtes de Looz-Corswarem; il tombe en ruines.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une houillère et deux carrières de pierre bleue en extraction. La clouterie occupe un grand nombre d'ouvriers, ceux-ci travaillent pour le compte des marchands cloutiers de Fontaine-l'Évêque. — Un maréchal ferrant, deux tailleurs de pierre et deux marchands de bois.

ROUTES ET CHEMINS : On communique avec les environs par des chemins vicinaux, praticables en toutes saisons.

LANNOY, dépendance de la commune de Pottes.

LANNOY, ruisseau qui arrose la commune de Thoricourt.

LANQUESAINT, commune du canton et à 1 lieue N. d'Ath, de l'arrondissement et à 7 lieues 1/2 E. de Tournay; et à 6 lieues 1/2 N. N. O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune d'Isières, à l'E. par celles d'Isières et Meslin-l'Évêque; elle touche, au S., aux territoires d'Ath et Rebaix.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé sur le chemin d'Ath à Isières, et des hameaux de Renard et Lestranquins.

HYDROGRAPHIE : La Dendre longe une partie du territoire, vers le N. O., et fertilise quelques prairies; plusieurs ruisseaux circulent aussi dans les prés, mais ils tarissent souvent en été.

SOL : Irrégulier, entrecoupé de plaines plus ou moins ondulées et de coteaux dont l'escarpement est très-sensible sur deux ou trois points. Le terrain meuble repose sur le psammite : cette roche se montre sous un grain si fin et si serré, les molécules de mica s'identifient tellement avec l'aspect général de la masse, sa dureté est si grande qu'elle peut soutenir la concurrence avec le grès du Levant, dont au reste elle a l'aspect et la couleur. Ce grès a été exploité autrefois, dans une carrière qui depuis a été comblée et le sol rendu à l'agriculture. Entre cette localité et la ville d'Ath, non loin de la chapelle de Laurette, sur un terrain pyriteux où l'on a coutume d'abattre des chevaux et d'autres animaux hors de service, ou attaqués de maladies incurables ou contagieuses, se trouve un dépôt de fer phosphaté; cette substance y est disséminée en masses globuleuses assez compactes. Le sol est de moyenne qualité; on y rencontre quelques parties arides que leur nature rend peu susceptibles de culture. Les meilleures terres arables sont argileuses, douces et friables ou légères et froides, de couleur fauve et de neuf à onze pouces de couche végétale; d'autres se composent d'une argile sablonneuse et humide qui a sept pouces de profondeur et produit principalement du froment, du méteil, de l'avoine et des pommes de terre; les plus ingrates sont de nature glaiseuse, ont à peine un labour de profondeur et reposent sur un sol glaiseux et compacte qui retient les eaux à la superficie et acquiert une dureté considérable.

AGRICULTURE : Ce terroir est principalement cultivé en froment, seigle, avoine, féveroles, trèfle, colza, lin et pommes de terre. Il y a quelques belles prairies le long de la Dendre et des ruisseaux : le foin y est abondant et de bonne qualité, mais le regain est de peu de valeur. — Jardins potagers et vergers attenant aux habitations : ces derniers sont plantés de pommiers, de poiriers, de noyers et de cerisiers. Les propriétés boisées occupent le cinquième de la superficie; elles consistent en taillis peuplés d'aunes, coudriers et charmilles dont la coupe a lieu tous les dix ans, surmontés d'une mauvaise futaie de bouleaux. — Culture soignée; le sol est exploité en moyenne et petite tenue. — Assolement sexennal et quinquennal; dans les meilleures terres, la série des récoltes

n'est jamais interrompue. Il y avait, en 1830, vingt-un chevaux, cinq poulains, soixante-trois bêtes à cornes, onze veaux et cinq porcs.

POPULATION : Trois cent quatre-vingt-dix-sept habitans.

HABITATIONS : Cette commune comprend quatre-vingt-trois habitations dont trente à peu près, assez mal bâties, composent le chef-lieu. Il y a une église et une maison communale. On y distingue la jolie maison de campagne de Madame d'Hanins de Morkerke.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Le filage du lin et la fabrication des toiles sont les deux principales branches d'industrie. On y trouve un moulin à farine.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune grande route ne traverse le territoire. On communique avec les environs par deux chemins vicinaux qui, malgré leur bon entretien, sont presqu'impraticables en hiver et dans les temps pluvieux.

LANSPRELLE, dépendance de la commune d'Acoz.

LANSUREL, dépendance de la commune de Ransart.

LANTERNE, dépendance de la commune de Wodecq.

LAPLAIGNE, commune du canton et à 1 lieue 1/3 S. d'Antoing, de l'arrondissement et à 3 lieues S. de Tournay, et à 9 lieues O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Péronnes, à l'E. par celle de Wiers, au S. par la France, et à l'O. par l'Escaut qui la sépare du territoire de Bleharies.

Cette commune se compose de son chef-lieu et de quatre hameaux, Belloit, l'Homery, Sart-Colin et Sein.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau de Jacquelin ou de la Grande-Richelle arrose le territoire du S. E. au N. O., et flue dans l'Escaut qui baigne la commune à l'O.; ce fleuve inonde et fertilise les prairies comprises dans son bassin; ses eaux envahissent très-souvent la partie méridionale de ce terroir.

SOL : Surface plane, faiblement inclinée vers le S. Parmi les terres végétales, il en est une qui a un pied environ de profondeur, se compose d'un sable argileux assez productif, et recouvre une argile verdâtre et compacte; les autres ont à peine cinq à huit pouces de puissance et consistent en sables jaunâtres qui reposent ordinairement sur un lit de sable gris.

AGRICULTURE : Les principales productions sont le froment, le seigle, l'avoine, le foin, le trèfle, le colza, les pommes de terre et les navets. La majeure partie des prés longe l'Escaut; on ne récolte dans les potagers que les légumes nécessaires à la consommation locale. Les vergers sont garnis de pommiers, de poiriers, de cerisiers et de noyers. Il y a quelques oseraies et plantations d'aunes et de bois blancs. La culture des terres est traitée avec soin. Toutes les parties du terroir ne sont pas également productives, car on y remarque un assez grand nombre de *bas-prés*, terrains marécageux sur lesquels on obtient à peine tous les trois ans une maigre dépouille de foin, et des pâturages communaux désignés sous les noms de *marais* ou *trieux* dont le produit est très-éventuel. On compte dans cette commune vingt fermes. Le recensement de 1829 a donné pour résultat : trente-huit chevaux, dix-neuf poulains, cent soixante-quinze bêtes à cornes, trente-deux veaux, trente porcs, cinq ânes.

POPULATION : Sept cent soixante-dix-neuf habitans.

HABITATIONS : Il y a cent cinquante-une maisons, une église, deux chapelles et une école primaire. — Résidence d'un artiste vétérinaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : — Commerce de grains en fraude, de chevaux et de bétail. La plupart des denrées agricoles sont transportées au marché de Tournay. Il y a un moulin à blé, mû par vent, et une brasserie qui emploie annuellement de neuf à douze cents barils de matières premières; deux maréchaux ferrans, deux charrons, un tourneur en bois, un fabricant de tabac, un bourrelier, trois mar-

lands de fer, bois et briques, et trente ateliers.

ROUTES ET CHEMINS: Plusieurs chemins vicinaux établissent les communications avec les environs, mais ils sont presqu'impraticables dans la mauvaise saison.

LARGEPIRE, dépendance de la commune de Horrues.

LARMOULIN, dépendance de la commune de Pont-à-Celles.

LAUNOIT, dépendance de la commune de Flobecq.

LAUNOY, dépendance de la commune de Pont-à-Celles.

LAWHSON, ruisseau qui arrose la commune de Mellet.

LAYE ou HAYE (LA), ruisseau qui arrose la partie centrale de la commune d'Escanaffles et vient s'y jeter dans l'Escaut.

LEBREUCQ, dépendance de la commune de Moustier.

LEERNES, commune du canton et à une demi-lieue S. de Fontaine-l'Évêque, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/5 O. de Charleroy, et à 6 lieues 3/4 E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Fontaine-l'Évêque, à l'E. par celles de Marchienne-au-Pont et Montignies-le-Tilleul, au S. par le territoire de Landelies, et à l'O. par celui d'Anderlues.

Cette commune se compose de son chef-lieu et de dix dépendances : Taquenerie, Plannes, Long-du-Bois, Maison-de-l'éclusier-du-trou-d'Aulne, Maison-de-l'éclusier-à-l'abbaye-d'Aulne, les Marlières, Hougarde, Legaux et Wespes.

HYDROGRAPHIE : La Sambre baigne en serpentant les prairies et les bois qui s'étendent dans la partie orientale du territoire, sur un développement de cinq mille mètres. Un petit cours d'eau circule en outre dans la commune, mais il tarit le plus souvent en été. — Quelques étangs.

SOL : La surface de ce territoire est sillonnée de coteaux plus ou moins scabreux; ces inégalités rendent l'exploitation des terres très-difficile. Le pséphite qui constitue une partie du terrain est remarquable par les larges bandes de quartz-hyalin laminaire et amorphe qui s'y rencontrent. On y trouve aussi du calcaire fétide, du marbre *petit-granite*, du calcaire compacte et de la grauwacke schisteuse; les grains noduleux de cette dernière deviennent si rares qu'il n'en résulte plus qu'une espèce de schiste micacé. On l'exploite dans le bois de Leernes; la carrière qui y a été ouverte donne une pierre qui, débitée en tranches, sert à affiler les instrumens tranchans; d'autres couches de la même carrière, mais d'un grain plus gros et d'une couleur brune tirant sur le rouge sont employées pour donner le poli au cuivre. L'épaisseur de la couche végétale varie de deux à quatorze pouces.

AGRICULTURE : On récolte sur ce terroir du froment, du seigle, de l'épeautre, de l'avoine, des féveroles, du trèfle et diverses espèces de légumes. — Prairies et pâturages d'assez bonne qualité. — Quelques petites parcelles de terrain destinées à la culture du houblon. — Jardins et vergers entretenus avec soin. Il y a une grande masse de bois taillis et futaie; les taillis, composés de chênes, de coudriers et d'aunes, sont touffus et de belle venue; la futaie consiste principalement en chênes et hêtres; elle offre une croissance vigoureuse. Les taillis sont coupés régulièrement tous les quinze ans; on en abat ordinairement vingt à vingt-deux arpens.— Culture soignée. On trouve çà et là de petites parties incultes où le roc est à nu. Il y avait en 1830, cinquante-un chevaux, vingt poulains, cent quarante-neuf bêtes à cornes, quarante-sept veaux, quarante-un porcs et trois cents moutons.

POPULATION : Neuf cent soixante habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme cent quatre-vingts maisons, une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La clouterie est l'une des principales branches d'industrie. Cette commune renferme une carrière

de pierre à bâtir, une brasserie, une distillerie. — Un maréchal ferrant, un marchand de bois.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Mons à Charleroy longe ce territoire au N.

LEERS-ET-FOSTEAU, commune du canton et à 1 lieue 2/3 E. de Merbes-le-Château, de l'arrondissement et à 5 lieues 1/4 S. O. de Charleroy, et à 6 lieues 1/2 S. E. du chef-lieu de la province.

Elle touche au N. et à l'E. au territoire de Ragnée, au S. et à l'O. à celui de Fontaine-Valmont.

Cette commune se compose de son chef-lieu et de deux hameaux, Tapfesse et le Culot-du-Bois.

HYDROGRAPHIE : Ce territoire est arrosé par le ruisseau de Fosteau qui y prend sa source. Il y a un étang, d'une étendue de trente perches, sur six aunes de profondeur.

SOL : Terrain calcaire, partie uni, partie sillonné de coteaux scabreux. L'inclinaison des plaines y est plus ou moins sensible. Le calcaire y est exploité pour moellons. La nature du sol à sa superficie est généralement rocailleuse et marécageuse. Une argile friable forme le fond des terres de première classe dont la couche végétale est très-profonde.

AGRICULTURE : On récolte tous les ans dans les diverses espèces de grains et graines environ cent quatre-vingts rasières de froment, cent cinquante de seigle, deux cent quatre-vingt-huit d'épeautre, deux cent soixante-six d'escourgeon, quatre cent quarante-huit d'avoine, cinquante de féveroles, trente-trois de pois, quarante de lin et cinquante de colza. Les prairies naturelles ne reçoivent d'autre irrigation que celle des eaux pluviales. Il y a des prairies artificielles composées de trèfle, luzerne et sainfoin. En général les fourrages se consomment sur les lieux.— Pommes de terre, carottes, choux, pois, haricots, de bonne qualité. On recueille annuellement soixante-dix rasières de pommes, trente-deux de poires, soixante-six livres de prunes, trois cent cinquante de cerises, et une rasière d'abricots. Des bois taillis et futaie couvrent le sixième environ de la superficie; ils offrent un mélange de chênes, hêtres, bouleaux, cerisiers, aunes, frênes et charmes; on coupe la futaie après quarante ou cinquante ans de croissance, et les taillis au bout de seize. — Culture soignée. — Assolement triennal divisé de la manière suivante : première année, froment, seigle, épeautre ou escourgeon; deuxième, avoine, trèfle ou colza; troisième, lin ou jachères. — Fumier, chaux et cendres de mer pour engrais. On évalue à vingt-deux florins le labourage d'un bonnier. Le recensement de 1829 a donné : vingt-six chevaux, dix-huit poulains, soixante bêtes à cornes, vingt-deux veaux, dix-huit porcs, cent trente moutons. Les basses-cours sont peuplées de poules, dindons, canards et pigeons. — Quelques ruches. — Lièvres, perdrix et cailles en petit nombre. La pêche fournit des carpes, des barbeaux, des brochets et des anguilles. — Laine, beurre, fromage et miel.

POPULATION : Quatre cent vingt-sept habitans. Il y a eu, en 1829, dix décès, dont six hommes; quatorze naissances, dont sept garçons; et trois mariages.

HABITATIONS : Cette commune contient quatre-vingt-dix maisons; elles sont bâties en pierres et briques, couvertes partie en ardoises, partie en chaume, et disséminées. Le chef-lieu comprend soixante-cinq habitations, une église et une école primaire. M. le marquis d'Août y possède un château très-vaste, très-antique et entouré de fossés; il l'habite une partie de l'année.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une carrière d'où l'on extrait des moellons, un four à chaux, une brasserie, deux forges de maréchal et un atelier de charron. Les habitans transportent leurs denrées agricoles au marché de Binche.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Mons à Chimay passe à plus d'une lieue de la commune. Quatre chemins vicineux facilitent les relations avec les

environs ; ils sont très-mauvais en hiver et dans les temps pluvieux.

LEERS-NORD, commune du canton et à 1 lieue 1/3 N. O. de Templeuve, de l'arrondissement et à 3 lieues N. O. de Tournay, et à 13 lieues 2/3 O. N. O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune d'Évregnies, à l'E. par celle d'Estaimbourg, au S. par le territoire de Leers-Sud (France), et à l'O. par celui d'Estaimpuis.

Cette commune se compose de son chef-lieu et des hameaux de Belva, Cornet, Encraschoir, Perdu, Fournette, Rieu et Salinnes.

HYDROGRAPHIE : L'Espierre limite la commune au N. Le Rieux serpente sur une partie du territoire et flue dans le premier cours d'eau. On y trouve quelques petits étangs, qui servent d'abreuvoirs au bétail.

SOL : Généralement uni. On y distingue deux espèces de terres arables : l'une, qui a seize pouces de couche végétale, recouvre un lit d'argile jaunâtre ; l'autre, d'un pied environ de profondeur, repose sur une argile blanchâtre ; elle est un peu crue. Ces deux variétés sont propres à la culture des céréales et des plantes fourragères et oléagineuses.

AGRICULTURE : On récolte sur ce terroir du froment, du seigle, du méteil, de l'avoine, des féveroles, du trèfle, de la luzerne, du colza, du lin, du tabac, des pommes de terre et des légumes. Il n'y a point de prairies naturelles. Les pâturages offrent une contenance d'un bonnier, quarante perches, dix aunes. Indépendamment des fruits tels que pommes, poires, cerises et noix, les vergers produisent un fourrage gras et abondant qui doit être considéré comme culture dominante. Il y a quatre bonniers de bois taillis, essence de chêne, aune et coudrier ; ces bois, d'une végétation peu vigoureuse, s'exploitent régulièrement tous les neuf ans. On y trouve aussi quelques pépinières et des parcelles de terrain plantées en bois blancs. La culture des terres est traitée avec beaucoup de soin. Les propriétés rurales sont divisées en grandes et en petites fermes ; parmi les premières, la plus considérable est de quarante-cinq bonniers, les autres exploitent de vingt-cinq à trente bonniers. On y compte quarante-six fermes. L'assolement septennal est le plus suivi dans cette commune. Le recensement de 1829 a donné quarante-cinq chevaux, cinq poulains, cent soixante-deux bêtes à cornes, quarante-un veaux, quarante-cinq porcs, cent cinquante moutons et vingt chèvres.

POPULATION : Sept cent trente-cinq habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme cent soixante-six maisons bâties en briques pour la majeure partie. Il y a une église qui a été construite en 1828, deux chapelles, une maison communale et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a dans cette commune, une brasserie, un moulin à blé et un pressoir à huile mûs par vent, un maréchal ferrant, un charron, un tonnelier et un tourneur en bois. Située avantageusement à l'extrême frontière, elle fait un grand commerce de fil de lin, de tabac et d'huile avec la France. Les habitans fréquentent le marché de Tournay.

ROUTES ET CHEMINS : Elle est traversée par le grand chemin de Lille à Audenarde et par un grand nombre de chemins vicinaux. Il y a trois ponts en briques, un sur l'Espierre et deux sur le Rieux.

LEGAUX, dépendance de la commune de Leernes.

LÉGER (SAINT), commune du canton et à 2 lieues N. de Templeuve, de l'arrondissement et à 3 lieues N. de Tournay, et à 13 lieues 1/4 O. N. O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune d'Ottignies (Flandre occidentale), à l'E. par celle de Warcoing, au S. par le territoire de Pecq, et à l'O. par celui d'Evregnies.

Cette commune se compose de son chef-

lieu et des hameaux de Trieu-Planquait, Petit-Voisinage, Petit-Preux, et Petit-Lannoy.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau d'Espierre traverse le territoire de cette commune; il fertilise les prés riverains.

SOL : La surface de ce territoire n'offre aucune dépression. Les terres arables présentent trois variétés principales : la première a dix-huit pouces de couche végétale et recouvre un lit d'argile jaunâtre ; la deuxième, qui a un pied de profondeur, repose sur une argile jaune ; la troisième, composée d'une terre glaiseuse, n'a que huit pouces de puissance, et gît sur un fond glaiseux.

AGRICULTURE : Les principales productions sont le froment et le colza. On récolte aussi du méteil, de l'avoine, des féveroles, du trèfle, de la luzerne, du colza, du lin, des pommes de terre et des navets. Les prairies naturelles offrent une contenance de dix-sept bonniers environ ; les plus productives sont celles que les eaux du ruisseau d'Espierre n'inondent pas trop souvent. Il y a des vergers garnis de pommiers, de poiriers, de cerisiers et de noyers. — Trois bonniers de bois taillis peuplés d'aunes, chênes et coudriers ; on les exploite tous les neuf ans. — Deux petites aunaies. — Quelques plantations de bois blancs. Les propriétés rurales sont divisées en vingt fermes ; la plus grande est de trente-neuf bonniers environ. Il y a environ cinquante chevaux, huit poulains, deux cent vingt-neuf bêtes à cornes, dix veaux, vingt-cinq porcs et deux cents moutons.

POPULATION : Mille deux cent soixante-neuf habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme cent quatre-vingt-cinq maisons, une église, une école primaire et un pensionnat.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a deux brasseries et un moulin à farine. — Un facteur d'orgues, un horloger, un maréchal ferrant, un serrurier, deux charrons. — Commerce agricole. On porte les productions du sol au marché de Tournay.

ROUTES ET CHEMINS : Cette commune est traversée par le grand chemin de Lille à Audenarde et par plusieurs chemins vicinaux ; les principaux sont ceux de Pecq à Ottignies et à Evregnies. Il y a trois ponts en pierre et un en bois.

LEKKERNY, dépendance de la commune de Marcq.

LENS, commune et chef-lieu de canton, de l'arrondissement et à 3 lieues N. de Mons, à 2 lieues 2/3 S. E. d'Ath, à 9 lieues E. de Tournay, et à 10 lieues 1/2 O. de Charleroy.

Elle est bornée au N. par les communes de Cambron-Casteau et Cambron-Saint-Vincent, à l'E. par celles de Montignies-lez-Lens et Masnuy-Saint-Pierre, au S. par les territoires de Masnuy-Saint-Jean, Jurbise et Erbaut, et à l'O. par ceux de Herchies et Bauffe.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé sur la grande route de Mons à Ath et presqu'au centre du territoire, des hameaux du Rivage et Ouillies, et de la ferme de la Haye.

HYDROGRAPHIE : La Dendre arrose le territoire du S. au N. E. ; elle y reçoit le ruisseau de Molignia qui sillonne la partie orientale. La Dendre imprime le mouvement à un moulin à blé et sert à l'irrigation des prés ; cette rivière cause de graves préjudices aux propriétés riveraines lorsqu'elle déborde à la suite des orages ou après la fonte des neiges. Il y a un étang ou marais dont la superficie est de quatre bonniers, sur une profondeur qui varie d'une à cinq aunes ; le fond en est tourbeux.

SOL : En grande partie uniforme s'exhaussant à l'O., déprimé au N. La roche calcaire y est recouverte par un lambeau de terrain meuble, de nature argileuse, rocailleuse et marécageuse. Cette localité offre sept carrières de pierre calcaire à bâtir et à chaux ; quatre sont encore en activité ; dans l'une d'elles on trouve un beau marbre granit qui a été exploité. Parmi les espèces minérales, on distingue la chaux carbonatée inverse, métastatique,

laminaire, saccharoïde, fétide laminaire et compacte; la chaux fluatée primitive et laminaire (violette). Les parties arables les plus productives ont de dix à douze pouces de couche végétale.

AGRICULTURE : On récolte sur ce terroir du froment, du seigle, de l'escourgeon, de l'avoine, des féveroles, des pois, du trèfle, du colza et du lin. La majeure partie des prés se trouvent le long de la Dendre. Il y a des pâturages entourés de haies. Les fourrages ne sont pas abondans. On recueille dans les jardins des pommes de terre, des artichauts, des épinards, des asperges, des pois, des fèves et autres légumes; pommes, poires, prunes, cerises, noix, noisettes, etc. Les arbres fruitiers réussissent assez bien dans quelques vergers. — Aunaies dont la végétation est peu vigoureuse. On y trouve épars des peupliers, des ormes, des saules et des charmes. — Les exploitations agricoles sont en grande, moyenne, et petite tenue. — Assolement sexennal, quinquennal et triennal. Assez souvent les récoltes se succèdent dans l'ordre suivant : première année, escourgeon; deuxième, seigle; troisième, trèfle ou colza; quatrième, froment, avoine ou lin. On emploie le fumier et la chaux pour l'engrais des terres. Le labourage d'un bonnier est évalué à dix-huit florins. — Élèves de chevaux, de bêtes à cornes, de porcs, de moutons. — Poules, canards, pigeons. — Lièvres, perdrix, cailles, bécassines et canards, en très-petit nombre. Les étangs sont peuplés de brochets, de carpes, de tanches, de perches, d'anguilles et de poissons blancs. — Laine, beurre et fromage.

POPULATION : Deux mille cinquante-cinq habitans, dont mille un hommes, et mille cinquante-quatre femmes; le nombre des naissances était, en 1829, de cinquante-six, celui des décès de trente, et celui des mariages de dix-sept.

HABITATIONS : La commune renferme environ quatre cent quarante maisons dont la majeure partie est bâtie en pierres et briques et couverte en pannes ou en ardoises. Le bourg de Lens forme un groupe de trois cents habitations. On y trouve une église et deux écoles primaires. Le château de M. le baron d'Engrouw est une des plus belles résidences de la province; on distingue aussi la propriété de M. Lebrun, située sur la chaussée.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'extraction de la pierre à bâtir et à chaux est une ressource précieuse pour cette commune. Il y a quatre fours à chaux, une raffinerie de sel, deux brasseries, une tannerie et trois moulins à blé dont deux sont activés par vent. Le commerce agricole est assez important il consiste en chevaux, bétail, volaille et productions du sol.

FOIRES ET MARCHÉS : Deux foires par année, le 4 mai et le 8 septembre. Il y a un marché hebdomadaire.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Mons à Ath traverse le territoire du S. au N. Onze chemins vicinaux impraticables en hiver. — Un pont sur la Dendre.

LEQUESNOY, dépendance de la commune de Marcq.

LERGIES, dépendance de la commune de Maulde.

LESCAILLÈRE, dépendance de la commune de Baileux.

LESDAIN, commune du canton et à 1 lieue 1/2 S. O. d'Antoing, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 S. de Tournay, et à 10 lieues O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Jollain-Merlin, à l'E. et au S. E. par Bleharies, au S. par le territoire de Rongy, et à l'O. par la France et celui de Guignies.

Cette commune ne comprend que son chef-lieu.

HYDROGRAPHIE : Aucun cours d'eau n'arrose ce territoire.

SOL : D'un aspect uniforme, la surface arable est peu variée : les parties les plus productives ont jusqu'à seize pouces de couche végétale; elles reposent sur une argile douce, mêlée de sable jaune. Le terrain est généralement froid et humide.

AGRICULTURE : Les terres arables sont

principalement cultivées en froment, seigle; avoine, trèfle et colza. On y récolte un peu de lin et de moutarde, du foin, des légumes pour la consommation locale, des pommes, des poires et des cerises dans les vergers. — Quelques parcelles de taillis. Le terrain est généralement bien cultivé. Les propriétés rurales sont la plupart divisées en petites fermes : il n'y en a qu'une seule en grande tenue. On y comptait, en 1830, seize chevaux, trois poulains, cent trente-neuf bêtes à cornes, quatre veaux et trente porcs.

POPULATION : Cinq cent trente habitans.

HABITATIONS : Cette commune contient cent vingt-deux habitations, une église et une école primaire. Dans la partie centrale, on distingue le château de M. Delamotte-Baraffe, dont la principale façade est exposée au N.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans, entièrement voués à l'agriculture, portent leurs denrées au marché de Tournay. Il y a un moulin à blé et à drèche, mû par vent, une brasserie, un maréchal ferrant, un tonnelier et un charpentier.

ROUTES ET CHEMINS : L'intérieur de la commune est pavé. Les chemins vicinaux sont ordinairement très-mauvais et même impraticables pendant l'hiver.

LESPINOY, dépendance de la commune de Lambusart.

LESPINOY, dépendance de la commune de Wagnelée.

LESPINOY, dépendance de la commune de Wanfercée-Baulet.

LESSINES, *Lessinia*, commune et chef-lieu de canton, de l'arrondissement et à 8 lieues 2/3 N. O. de Tournay; à 8 lieues N. N. O. de Mons, à 3 lieues N. d'Ath, et à 1 lieue 1/2 S. S. O. de Grammont (Flandre Orientale.)

Elle est bornée au N. par Ghoy et les deux Acren, à l'E. par Bievène, au S. par Papignies et à l'E. par Wannebecq et la Hamaide.

Cette commune se compose de son chef-lieu ou de la petite ville de Lessines, des hameaux de Hourain, Kénimont et la Porte-de-Pierre, et de plusieurs autres dépendances, telles que les fermes de Bronchine, le Commun, Fourbeissart, le Camilon et les Sars.

HYDROGRAPHIE : La Dendre traverse le territoire du S. au N., sur une étendue de deux mille cinq cent quarante-huit mètres; sa largeur moyenne est de dix-sept mètres. Les eaux de cette rivière embrassent la ville de manière à en former une espèce d'île. Sa rive gauche s'enrichit des eaux du ruisseau d'Angre qui sépare la commune de celle de Ghoy. La Dendre imprime le mouvement à plusieurs usines et fertilise par ses débordemens les prairies riveraines.

SOL : La configuration du sol n'offre qu'un petit nombre d'accidens; mais par cette localité est très-remarquable sous le rapport de sa constitution géologique; du milieu de couches de schistes argileux et de philades s'élève un rocher trappéen qui, sur plusieurs points, s'appuie immédiatement contre le schiste de manière que les deux bancs se confondent. Cette roche. qui est un argilophyre porphyroïde, forme un petit plateau à Lessines; partout ailleurs on ne la retrouve qu'à de très-grandes profondeurs, sous le terrain de transition; à quelque profondeur que l'on examine la croûte du rocher on la trouve fortement décomposée dans une grande épaisseur, et d'autant plus qu'elle est plus rapprochée du point de contact avec le terrain meuble ou de transition. Cette espèce de porphyre est formée d'un argilolite gris-bleuâtre dans lequel sont empâtés une foule de cristaux de feld-spath blanc, prenant quelquefois d'autres teintes, telles que le blanc-bleuâtre, le gris, le rose, le rouge ponceau, et assez souvent le jaune ochreux dans les parties en décomposition; parmi les substances accessoires on reconnaît l'amphibole en grains parfois cristallisés, d'un vert plus ou moins foncé, quelquefois presque noir et le quartz gris. Elle renferme comme parties accidentelles : 1° de la chaux carbonatée laminaire blanche;

2° des cristaux prismatiques et des noyaux de la grosseur du poing, et même plus, de quartz-hyalin limpide, quelquefois enfumé; 3° des cristaux parfaitement déterminés de feld-spath rouge (ils sont rares et ne se laissent bien observer que dans les parties en décomposition; 4° des cristaux d'axinite violette, tapissant l'intérieur de petites cavités géodiques; 5° de l'épidotte vert cristallisé et plus souvent aciculaire, dont les rayons partant d'un centre commun, donnent à la cassure l'aspect d'un globule radié; 6° du cuivre pyriteux cristallisé ou laminaire assez souvent irisé; 7° de fer sulfuré blanc cristallisé, laminaire et même dendritique; 8° des noyaux de la grosseur de la tête et même plus, de diabase porphyroïde d'un jaune verdâtre presqu'uniforme; 9° enfin d'autres noyaux d'un volume un peu moindre, mais en revanche plus communs, de diabase schistoïde compacte, noriâtres, qui, très-souvent, contiennent eux-mêmes des cristaux de fer sulfuré. Quoique le passage à la décomposition du banc ne soit indiqué que par des gradations assez insensibles, on peut cependant encore distinguer quatre états : dans le premier, le feld-spath prend une teinte rose, ou, s'il reste blanc, il acquiert une opacité parfaite; dans le second cas les parties roses passent au rouge des briques, l'amphibole devient d'un vert jaunâtre mat et la pâte argileuse prend un aspect terreux; au troisième état, la pierre a perdu presque toute son élasticité, sa dureté et sa sonorité, les grains de feld-spath se détachent aisément de l'argilolite qui est devenu entièrement ochreux; ils ont perdu toute couleur, les petites masses d'amphibole sont ternes et assez semblables à de la chlorite terreuse; enfin au quatrième état la masse ne ressemble plus qu'à une espèce de poudding de faible cohésion, d'une teinte générale de brun d'ochre, il ne reste plus de cristallins que quelques grains de quartz dissiminés. Cette croûte, comme assez généralement celle de tous les bancs, quelle que soit la nature de la pierre, est nommée *agaisse,* par les carriers; son épaisseur varie entre deux et trois mètres. Dans le terrain meuble qui recouvre les couches supérieures du banc porphyrique, on trouve disséminées des masses plus ou moins grosses de ce même porphyre décomposé qui paraissent avoir été détachées du rocher et roulées par les eaux.

MINÉRAUX : Chaux carbonatée laminaire, compacte; quartz-hyalin prismé limpide, amorphe limpide, feld-spath binaire translucide, dihexaèdre, laminaire (blanchâtre-rosé); axinite équivalente, sous-double, lamelliforme, amorphe (violette); amphibole laminaire (verdâtre); épidote bis-unitaire (vert-blanchâtre, aciculaire radié vert-jaunâtre; cuivre pyriteux primitif, amorphe, irisé, cuivre carbonaté vert-soyeux, fer oxidé épigène massif et géodique; fer phosphaté pulvérulent. Le porphyre est exploité en grand et à ciel ouvert; plusieurs carrières adossées presque circulairement les unes aux autres, emploient une multitude d'ouvriers distribués par brigades. On détache d'abord les grandes masses au moyen de la poudre, puis on les débite par cubes de 0, 16 à 0, 20 qui servent à paver les routes. Cette roche, par sa dureté et son élasticité, procure un pavement extrêmement solide et avantageux. Les eaux souterraines ne peuvent s'infiltrer à travers le tissu très-serré de la roche, et la superposition de ses masses. Le terrain meuble présente dans ses meilleures parties une argile franche qui a jusqu'à dix-huit pouces de couche végétale.

AGRICULTURE : Ce terroir est propre à la culture des diverses céréales, plantes fourragères, légumineuses et potagères. On y cultive aussi le lin, le colza, la chicorée et le tabac. On trouve de belles prairies le long de la Dendre. La plupart des pâturages avoisinent le cours de cette rivière; ils offrent beaucoup de foin. Les potagers ne produisent que les légumes nécessaires à la consommation locale. Il y a peu de vergers. Les bois sont peuplés de chênes, hêtres, bois blancs et autres. — Quelques pépinières et oseraies. La culture des terres

est très-bien soignée. Pour chauler le grain les cultivateurs du canton de Lessines emploient avec succès le procédé suivant :

On dépose le grain destiné aux semailles dans un cuvier qu'on remplit d'eau jusqu'à ce qu'elle surnage le grain de quelques pouces. On remue fortement en ayant soin d'extraire les mauvais grains et graines légères qui viennent à la surface. Après avoir répété cette opération une ou deux fois, on fait couler toute l'eau, puis on met une pinte de sel par sac de semence, en continuant de remuer le grain, auquel on ajoute un peu de chaux vive pour le faire sécher. On sème ce grain, ainsi imprégné d'eau, de sel et de chaux, le plus tôt possible, afin que le mélange ne perde rien de sa force. — Les grands cultivateurs font des élèves en chevaux pour l'agriculture.

POPULATION : En 1829, on y comptait quatre mille cinq cent quatre-vingt-douze habitans, dont trois mille quatre cent onze aborigènes et mille cent quatre-vingt-un non aborigènes.

HABITATIONS : La ville de Lessines offre à la fois un site agréable et pittoresque. Elle était jadis entourée de murs dont il reste encore quelques débris; les remparts qui l'environnaient ont été convertis en jardins. On y entre par quatre portes. Il y a huit cent dix-sept maisons, dont trois cent dix-neuf à un étage, quatre cent soixante-dix-neuf à deux étages et dix-neuf à trois étages. La grande place, qui occupe le haut de la ville, a cinq mille cent trente mètres de superficie; on y remarque l'hôtel de ville. Il y a trois églises dont la principale est sous l'invocation de saint Pierre; quatres écoles primaires dont deux publiques et deux particulières : les trois premières sont établies pour les deux sexes, la quatrième n'admet que des demoiselles. Les établissemens de bienfaisance sont l'hôpital de Notre-Dame-à-la-Rose, dans lequel on a reçu, en 1829, cent trente-neuf individus, savoir: quatre-vingt-quatre hommes et cinquante-cinq femmes; l'hospice des veuves et l'hospice des communs pauvres. Il y a en outre une sous-commission urbaine de bienfaisance, une commission des beaux-arts et de conservation des monumens, et une société littéraire. Un bureau de distribution pour les postes aux lettres. Lessines est la résidence d'un juge de paix, d'un inspecteur et d'un commissaire-voyer des chemins vicinaux, d'un receveur des domaines et de l'enregistrement, d'un contrôleur et d'un percepteur des contributions directes, de trois notaires, d'un médecin et d'un chirurgien.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Lessines est le centre d'un commerce très-actif dont la pierre à paver, la houille, le bois et les huiles forment les principaux élémens. Ses carrières fournissent des pierres à paver de toutes dimensions : ces pierres sont les plus dures et les plus compactes du Royaume ; on en extrait des pierres à bâtir brutes, dites rocailles, et à diguer ; ces dernières s'expédient pour la Hollande. La solidité de la pierre à paver a été si bien reconnue, qu'avant l'entrée des Français dans la Belgique, Lessines fournissait seule à la Flandre, au Brabant et aux provinces occidentales ; et dans le cahier des charges pour les travaux publics, cette pierre était admise à l'exclusion de toutes les autres. Cette branche d'industrie occupait, autrefois, à peu près un tiers de la population, tandis que deux cent dix ouvriers seulement lui doivent aujourd'hui leur existence. Lessines est l'entrepôt d'un commerce considérable de charbon de terre alimenté par les houillères de Houdeng-Aimeries et Gœgnies ; il se soutient par la navigation de la Dendre que sillonnent plus de mille bateaux par an chargés de ce précieux combustible. Les forêts qui environnent Lessines fournissent beaucoup de bois au commerce ; le chêne qui croît dans les environs et qu'on emploie aux constructions est très-estimé sous le rapport de sa dureté ; le hêtre sert au chauffage et au charronage. La fabrication des huiles est très-importante ; le canton ne suffit point pour alimenter les pressoirs qui y sont établis ; il en est un qui est unique dans son genre dans le pays, il pourrait consommer les grai-

nes de plusieurs provinces s'il fonctionnait constamment ; cette ville exporte des huiles en Allemagne ; le pays de Waes lui offre un débouché avantageux pour ses tourteaux. La chicorée fait aussi une partie de la richesse de Lessines ; la culture et la manipulation de cette plante occupent un grand nombre d'individus ; l'usage du café de chicorée y a été introduit vers l'an 1776 par MM. Bruneau et d'Harveng, médecins de Lessines. Les brasseries de Lessines ne fabriquent que pour la consommation de la ville et des environs. Il y a cinq moulins à farine, deux à tan, quinze à chicorée, quatre à huile ; trois brasseries, quatre distilleries, cinq raffineries de sel, deux savonneries, deux teintureries, trois tanneries, une poterie et trois tuileries. Il y a aussi une imprimerie, trois horlogers, un marbrier, six serruriers, quatre maréchaux ferrans, trois ateliers de charron, quatre de charpenterie et huit de menuiserie.

FOIRES ET MARCHÉS : Deux foires par année, le premier mardi d'avril et d'octobre. — Quatre marchés hebdomadaires, le lundi, mercredi, vendredi et samedi ; il y a un marché aux grains peu fréquenté.

ROUTES ET CHEMINS : La nouvelle chaussée de Grammont établit une communication facile avec la Flandre. Plusieurs chemins vicinaux facilitent en outre ses relations avec les environs. — Un pont en bois tournant et quatre ponts en pierre.

HISTOIRE : Si l'on ajoute foi à quelques chroniques, cette ville aurait d'abord porté le nom de Saxonville, pour avoir été fondée par les Saxons, à leur retour d'une guerre longue et sanglante contre les Romains. Alors qu'elle était déjà remarquable par sa prospérité, elle aurait été prise et entièrement saccagée : des débris, du *signe* de son ancienne splendeur, comme le veulent les étymologistes, lui serait venu le nom qu'elle porte maintenant. Quoi qu'il en soit, il est constant que vers l'an 1283 la ville de Lessines reconnut la souveraineté du comte de Flandre par l'acte suivant : « Nous eskievin et toute li comunitei de le ville de Lessines, faisons « savoir à tous ceaus ki ces présentes « lettres verront ou orront ke nous reconnessons ke très-haus sires et nobles « Guis cuens de Flandres et marchis de « Namur est nous souverains sires par le « raison de le contei de Flandres, et octroions et voulons ke à tous ses besoins « ke il et si hoir conte de Flandres et ses « gens puissent venir, entrer, aler et demorer dedans le ville de Lessines ensi « comme il luer plaira, et tout à leur volontei, et s'il avenoit, que ja Dieu ne « voille, ke nous chiers sires Jehan dis « sire d'Audenarde nos drois sires et si hoir « sengneur de Lessines se meffit en aucun « tant encontre nous souverain sengneur « le conte de Flandres devant dit, et « encontre ses hoirs contes de Flandres, « nous promettons et avons en convent à « aidier au conte de Flandres, et à ses « hoirs encontre no devant dit sengneur « monsengneur Jehan dit sengneur d'Audenarde jusques adont ke il u si hoir « l'aront amedei plainement audevant dit « conte de Flandre, u à ses hoirs, et toutes ces choses, reconnessances et convenances desus dites, nous par l'octroi, « par l'assens et à la requeste de nostre « chier sengneur monsengneur Jehan desus dit les avons reconventes et faites au « conte devant dit et à ses hoirs contes de « Flandres, se de lui estait défallit, et « leur promettons et avons en convent par « nous juremens donneis à tenir fermement et perpétuellement par nous et par « nos successeurs, en tiesmoingnage. Desqueils choses, nous avons mis nostre « sciel à ces présentes lettres ki furent « données en l'an de grâce 1283, au mois « de septembre. » En 1303 cette ville soutint un long siége contre les Flamands qui après l'avoir pillée, y mirent le feu. La suzeraineté de Lessines ayant été longtemps contestée entre les comtes de Flandre et de Hainaut, fut appelée la capitale des terres de débats. Ce n'est qu'en 1353 qu'il fut convenu par un traité qu'on laisserait les terres de débats au comte de

Hainaut, à charge d'en rendre hommage à celui de Flandre.

LESTRANQUINS, dépendance de la commune de Lanquesaint.

LEUGNIES, commune du canton et à 3/4 de lieue S. O. de Beaumont, de l'arrondissement et à 7 lieues 1/2 S. O. de Charleroy, et à 7 lieues 2/3 S. S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Bousignies (France), à l'E. par celle de Leval-Chaudeville; elle touche au S. au territoire de Grandrieux, et à l'O. à celui de Coursolre (France).

Cette commune se compose de son chef-lieu et de deux maisons isolées, Haie-de-Saule et Scierie-au-Marbre.

HYDROGRAPHIE : La rivière de Beaumont parcourt la partie septentrionale du territoire; un autre cours d'eau coule du S. O. à l'E. et flue dans le premier; ils servent tous les deux à l'irrigation des prés, mais les débordemens de la rivière sont nuisibles lorsqu'ils ont lieu à l'époque de la fenaison.

SOL : Très-inégal, coupé par des coteaux scabreux. Le terrain est argileux, sablonneux, schisteux, calcaire et marécageux. Il y a plusieurs carrières de pierre calcaire. La terre végétale a de deux à cinq pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On récolte tous les ans environ deux cents rasières de froment, deux cents d'épeautre, cent d'escourgeon et deux cents d'avoine. — Quelques prairies naturelles, assez productives. Le trèfle, la luzerne et le sainfoin forment le fonds des prairies artificielles. Les fourrages se consomment sur les lieux. — Pommes de terre, choux, carottes et autres légumes. Il y a des vergers bordés de haies vives et plantés de pommiers et poiriers. Des bois taillis et futaie couvrent plus du huitième de la superficie; les taillis se composent de coudriers, bouleaux, aunes, charmes, saules, chênes que l'on coupe régulièrement tous les vingt ans. La futaie consiste en chênes, hêtres et bouleaux employés aux constructions. On exploite les terres arables en grande, moyenne et petite tenue; les deux premières dominent. — Assolement triennal et jachères. — Pâturesarts. On évalue à dix florins le labourage d'un bonnier. — Élèves de chevaux et de bêtes à cornes. Quelques ruches. — Lièvres et perdrix. La pêche fournit des brochets, des carpes et des poissons blancs. — Beurre, fromage, peu de miel.

POPULATION : Trois cent quarante-cinq habitans, dont cent quatre-vingts du sexe masculin et cent soixante-cinq du sexe féminin. En 1829, il y a eu huit décès, onze naissances et deux mariages.

HABITATIONS : La commune comprend soixante-dix-neuf maisons, une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'exploitation des carrières et l'agriculture sont les principales ressources des habitans. Il y a deux scieries de marbre sur la rivière de Beaumont; la plus importante offre quatre armures qui se composent de seize à dix-huit scies chacune; on y travaille le marbre de Labuissière. — Commerce de marbre, de fer, de bois et de productions agricoles. Les habitans portent leurs denrées au marché de Beaumont.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Beaumont à Maubeuge traverse la commune de l'E. à l'O., celle de Mons à Chimay longe l'extrémité E. — Trois chemins vicinaux impraticables en hiver.

LEUZE, commune et chef-lieu de canton, de l'arrondissement et à 4 lieues E. de Tournay; à 7 lieues 1/4 N. O. de Mons, et à 3 lieues O. d'Ath.

Elle est bornée au N. par les communes de Thieulain et Grand-Metz, à l'E. par celle de Chapelle-à-Wattines et Chapelle-à-Oie; elle touche, au S., aux territoires de Tourpes et Willaupuis, et à l'O. à celui de Pipaix.

Cette commune se compose de la ville de Leuze (chef-lieu), située presqu'au centre du territoire, et de six dépendances : Barrière-de-Renfosse, Barisœul, Croix-au-Mont, Ferme-de-Wasmes, Plancq et Vieux-Leuze.

HYDROGRAPHIE : La Petite-Dendre et ses affluens circulent sur le territoire; leurs eaux sont favorables à l'agriculture et à l'industrie. Il y a quelques petits étangs qui servent d'abreuvoirs au bétail ou de réservoirs en cas d'incendie.

SOL : Sa superficie est généralement uniforme. Une plaine superbe se déploie entre les chaussées de Bruxelles à Lille et de Gand à Valenciennes. Au N. et à l'E., on remarque quelques mouvemens de terrain. Les plaines s'inclinent en pente presqu'insensible vers le cours de la Petite-Dendre. A l'exception de quelques parties de bois défrichés, humides ou rocailleuses, le sol est de nature très-productive. On exploite sur plusieurs points l'argile figuline employée dans les fabriques de poterie. Des coupures de terrain, pratiquées dans le bassin de la Petite-Dendre, ont mis à découvert des dépôts de marne : cette substance minérale ne forme point de bancs réguliers, elle consiste en de faibles amas de détritus de calcaire, d'argile et de sable réunis et agglomérés par les eaux pluviales et d'infiltration. Les masses sont d'un blanc-sale, verdâtre et contiennent en général plus d'argile que de calcaire, ce qui dans cette région plus glaiseuse que calcaire, les rend peu propres à l'amendement des terres et les fait en conséquence négliger des cultivateurs. Par la raison qu'elles contiennent trop de chaux, on ne les emploie pas non plus à la fabrication de la brique, pour laquelle, dans bien des cantons, on recherche la marne argileuse de préférence à la glaise. Cette marne, exposée à l'air, y acquiert ordinairement une dureté moyenne, s'y délite quelquefois comme les schistes et se pulvérise. La surface arable présente cinq classes distinctes, caractérisées par les variétés suivantes : terre végétale, argileuse, fauve, douce et friable, de plus un pied de profondeur, sur fond semblable, perméable à l'eau, située à proximité de la ville; argile plus tendre, mais moins fertile et moins profonde que la précédente (de huit à neuf pouces), à quelque distance du chef-lieu; sol argileux, plus humide et plus froid que la seconde variété, de six à sept pouces de couche végétale, et reposant sur un terrain compacte que les eaux pénètrent lentement; terre glaiseuse, fortement détrempée, mélangée de rocaille, profonde de quatre à cinq pouces, assise sur un lit argileux dont la compacité s'oppose à l'infiltration, ou légère, sans consistance, devenant sèche pendant les chaleurs; terrains marécageux, tourbeux, couverts d'une eau rougeâtre nuisible à la végétation : ces derniers, en petit nombre, proviennent de bois dérodés. Les diverses céréales, plantes oléagineuses et fourragères, et le lin, prospèrent dans les deux premières classes; la troisième est destinée à la culture du froment, du seigle, de l'avoine et du trèfle; le froment, le trèfle et l'avoine appartiennent encore à la quatrième; enfin le froment et l'avoine sont les seules productions qu'on dépouille sur la cinquième.

AGRICULTURE : On récolte principalement du froment, du seigle, du méteil, de l'escourgeon, de l'avoine, des féveroles, du foin, du trèfle, de la luzerne et des pommes de terre. Les prairies reçoivent l'irrigation de la Petite-Dendre et de quelques autres ruisseaux; les plus productives sont assises sur un sol enrichi en hiver d'une terre d'alluvion déposée par les eaux : le foin y est abondant, et le regain équivaut au tiers de la première coupe; les autres prairies, situées dans des bas-fonds, sur un terrain spongieux et marécageux, produisent une herbe aigre et malfaisante. La commune renferme en général peu de pâturages. Les plus beaux jardins sont renfermés dans l'enceinte de la ville; ils n'offrent qu'un petit nombre d'arbres fruitiers. On cultive le pommier, le poirier et le cerisier dans la plupart des vergers qu'entourent des haies vives. Quinze bonniers environ de bois taillis mêlés de futaie occupent un sol humide propre à la croissance de l'aune qui forme avec le coudrier l'essence des taillis; la futaie se compose de bois blancs et de frênes dont la végétation est assez vigoureuse. On y remarque

Hainaut, à charge d'en rendre hommage à celui de Flandre.

LESTRANQUINS, dépendance de la commune de Lanquesaint.

LEUGNIES, commune du canton et à 3/4 de lieue S. O. de Beaumont, de l'arrondissement et à 7 lieues 1/2 S. O. de Charleroy, et à 7 lieues 2/3 S. S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Bousignies (France), à l'E. par celle de Leval-Chaudeville; elle touche au S. au territoire de Grandrieux, et à l'O. à celui de Coursolre (France).

Cette commune se compose de son chef-lieu et de deux maisons isolées, Haie-de-Saule et Scierie-au-Marbre.

HYDROGRAPHIE : La rivière de Beaumont parcourt la partie septentrionale du territoire; un autre cours d'eau coule du S. O. à l'E. et flue dans le premier; ils servent tous les deux à l'irrigation des prés, mais les débordemens de la rivière sont nuisibles lorsqu'ils ont lieu à l'époque de la fenaison.

SOL : Très-inégal, coupé par des coteaux scabreux. Le terrain est argileux, sablonneux, schisteux, calcaire et marécageux. Il y a plusieurs carrières de pierre calcaire. La terre végétale a de deux à cinq pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On récolte tous les ans environ deux cents rasières de froment, deux cents d'épeautre, cent d'escourgeon et deux cents d'avoine. — Quelques prairies naturelles, assez productives. Le trèfle, la luzerne et le sainfoin forment le fonds des prairies artificielles. Les fourrages se consomment sur les lieux. — Pommes de terre, choux, carottes et autres légumes. Il y a des vergers bordés de haies vives et plantés de pommiers et poiriers. Des bois taillis et futaie couvrent plus du huitième de la superficie; les taillis se composent de coudriers, bouleaux, aunes, charmes, saules, chênes que l'on coupe régulièrement tous les vingt ans. La futaie consiste en chênes, hêtres et bouleaux employés aux constructions. On exploite les terres arables en grande, moyenne et petite tenue; les deux premières dominent. — Assolement triennal et jachères. — Pâtures-sarts. On évalue à dix florins le labourage d'un bonnier. — Élèves de chevaux et de bêtes à cornes. Quelques ruches. — Lièvres et perdrix. La pêche fournit des brochets, des carpes et des poissons blancs. — Beurre, fromage, peu de miel.

POPULATION : Trois cent quarante-cinq habitans, dont cent quatre-vingts du sexe masculin et cent soixante-cinq du sexe féminin. En 1829, il y a eu huit décès, onze naissances et deux mariages.

HABITATIONS : La commune comprend soixante-dix-neuf maisons, une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'exploitation des carrières et l'agriculture sont les principales ressources des habitans. Il y a deux scieries de marbre sur la rivière de Beaumont; la plus importante offre quatre armures qui se composent de seize à dix-huit scies chacune; on y travaille le marbre de Labuissière. — Commerce de marbre, de fer, de bois et de productions agricoles. Les habitans portent leurs denrées au marché de Beaumont.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Beaumont à Maubeuge traverse la commune de l'E. à l'O., celle de Mons à Chimay longe l'extrémité E. — Trois chemins vicinaux impraticables en hiver.

LEUZE, commune et chef-lieu de canton, de l'arrondissement et à 4 lieues E. de Tournay; à 7 lieues 1/4 N. O. de Mons, et à 3 lieues O. d'Ath.

Elle est bornée au N. par les communes de Thieulain et Grand-Metz, à l'E. par celle de Chapelle-à-Wattines et Chapelle-à-Oie; elle touche, au S., aux territoires de Tourpes et Willaupuis, et à l'O. à celui de Pipaix.

Cette commune se compose de la ville de Leuze (chef-lieu), située presqu'au centre du territoire, et de six dépendances : Barrière-de-Renfosse, Bariscul, Croix-au-Mont, Ferme-de-Wasmes, Plancq et Vieux-Leuze.

HYDROGRAPHIE : La Petite-Dendre et ses affluens circulent sur le territoire; leurs eaux sont favorables à l'agriculture et à l'industrie. Il y a quelques petits étangs qui servent d'abreuvoirs au bétail ou de réservoirs en cas d'incendie.

SOL : Sa superficie est généralement uniforme. Une plaine superbe se déploie entre les chaussées de Bruxelles à Lille et de Gand à Valenciennes. Au N. et à l'E., on remarque quelques mouvemens de terrain. Les plaines s'inclinent en pente presqu'insensible vers le cours de la Petite-Dendre. A l'exception de quelques parties de bois défrichés, humides ou rocailleuses, le sol est de nature très-productive. On exploite sur plusieurs points l'argile figuline employée dans les fabriques de poterie. Des coupures de terrain, pratiquées dans le bassin de la Petite-Dendre, ont mis à découvert des dépôts de marne : cette substance minérale ne forme point de bancs réguliers, elle consiste en de faibles amas de détritus de calcaire, d'argile et de sable réunis et agglomérés par les eaux pluviales et d'infiltration. Les masses sont d'un blanc-sale, verdâtre et contiennent en général plus d'argile que de calcaire, ce qui dans cette région plus glaiseuse que calcaire, les rend peu propres à l'amendement des terres et les fait en conséquence négliger des cultivateurs. Par la raison qu'elles contiennent trop de chaux, on ne les emploie pas non plus à la fabrication de la brique, pour laquelle, dans bien des cantons, on recherche la marne argileuse de préférence à la glaise. Cette marne, exposée à l'air, y acquiert ordinairement une dureté moyenne, s'y délite quelquefois comme les schistes et se pulvérise. La surface arable présente cinq classes distinctes, caractérisées par les variétés suivantes : terre végétale, argileuse, fauve, douce et friable, de plus un pied de profondeur, sur fond semblable, perméable à l'eau, située à proximité de la ville; argile plus tendre, mais moins fertile et moins profonde que la précédente (de huit à neuf pouces), à quelque distance du chef-lieu ; sol argileux, plus humide et plus froid que la seconde variété, de six à sept pouces de couche végétale, et reposant sur un terrain compacte que les eaux pénètrent lentement ; terre glaiseuse, fortement détrempée, mélangée de rocaille, profonde de quatre à cinq pouces, assise sur un lit argileux dont la compacité s'oppose à l'infiltration, ou légère, sans consistance, devenant sèche pendant les chaleurs; terrains marécageux, tourbeux, couverts d'une eau rougeâtre nuisible à la végétation : ces derniers, en petit nombre, proviennent de bois dérodés. Les diverses céréales, plantes oléagineuses et fourragères, et le lin, prospèrent dans les deux premières classes; la troisième est destinée à la culture du froment, du seigle, de l'avoine et du trèfle ; le froment, le trèfle et l'avoine appartiennent encore à la quatrième; enfin le froment et l'avoine sont les seules productions qu'on dépouille sur la cinquième.

AGRICULTURE : On récolte principalement du froment, du seigle, du méteil, de l'escourgeon, de l'avoine, des féveroles, du foin, du trèfle, de la luzerne et des pommes de terre. Les prairies reçoivent l'irrigation de la Petite-Dendre et de quelques autres ruisseaux ; les plus productives sont assises sur un sol enrichi en hiver d'une terre d'alluvion déposée par les eaux : le foin y est abondant, et le regain équivaut au tiers de la première coupe ; les autres prairies, situées dans des bas-fonds, sur un terrain spongieux et marécageux, produisent une herbe aigre et malfaisante. La commune renferme en général peu de pâturages. Les plus beaux jardins sont renfermés dans l'enceinte de la ville; ils n'offrent qu'un petit nombre d'arbres fruitiers. On cultive le pommier, le poirier et le cerisier dans la plupart des vergers qu'entourent des haies vives. Quinze bonniers environ de bois taillis mêlés de futaie occupent un sol humide propre à la croissance de l'aune qui forme avec le coudrier l'essence des taillis ; la futaie se compose de bois blancs et de frênes dont la végétation est assez vigoureuse. On y remarque

mes de terre, choux, carottes pour la consommation des habitans de la commune. Il y a quelques vergers plantés de pommiers, de poiriers et de pruniers. Les propriétés boisées comprennent près d'un sixième de la superficie; à l'exception de quelques parcelles de taillis simples, ces bois n'offrent qu'un mélange de taillis et de futaie, formé de charmes, de coudriers, d'aunes, de saules et de quelques chênes pour la première espèce; de chênes, de bouleaux et de bois blancs pour la deuxième, qui est généralement mal garnie et d'une venue médiocre; les taillis sont exploités en coupes peu régulières qui varient de quinze à dix-huit ans; la futaie fournit du bois pour les constructions. — Culture soignée, à grande, moyenne et petite tenue. Il y a quatre fermes. — Assolement triennal; pâtures-sarts peu susceptibles d'amélioration, assises sur le roc. Le prix moyen du labourage d'un bonnier de terre est de dix florins. Le recensement de 1829 donne à la commune, trente-trois chevaux, quatorze poulains, soixante-sept bêtes à cornes, dix veaux, dix-sept porcs, deux cent quatre-vingts moutons et douze ânes. — Poules. — Quelques ruches d'abeilles. — Lièvres et perdrix. On pêche dans les cours d'eau des brochets, des carpes et des poissons blancs. — Beurre, fromage, quelquefois du miel. — Fréquentation du marché de Beaumont.

POPULATION : Elle était, en 1829, de deux cent trente-six habitans, cent cinq du sexe masculin et cent trente-un du sexe féminin. Le nombre des naissances s'est élevé pendant cette année à sept et celui des décès à quatre.

HABITATIONS : Cinquante-six maisons construites en pierres et en briques, avec toiture en ardoises et en chaume, disséminées. Le village de Leval comprend une vingtaine d'habitations; on en compte de six à huit à Chaudeville. Il y a une église et une maison communale.

COMMERCE ET INDUSTRIE : On exploite le calcaire dans plusieurs carrières pour la fabrication. Les habitans confectionnent au métier des serges et autres gros lainages qu'ils teignent et colportent eux-mêmes. Filage de lin. — Un moulin à blé; deux pressoirs à huile, une scierie de marbre, un moulin à foulon, une blanchisserie de toiles; un tailleur de pierre, trois voituriers.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Mons à Chimay par Beaumont (section de Beaumont à Chimay) parcourt une petite partie du territoire, au S. E., à un quart de lieue de Leval et à une demi de Chaudeville. Parmi les chemins vicinaux, il en est qui sillonnent un terrain rocailleux et sont faciles à exploiter en tout temps; d'autres traversent des terres argileuses ou passent dans des fonds humides et deviennent impraticables en hiver et dans la saison pluvieuse. — Un pont en pierre.

LEVAL-TRAHEGNIES, commune du canton et à 1 lieue 1/4 E. N. E. de Binche, de l'arrondissement et à 4 lieues O. de Charleroy, et à 4 lieues 2/3 E. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Mont-Sainte-Aldegonde, et à l'E. par celle d'Anderlues, au S. par le territoire de Ressaix, et à l'O. par celui de Morlanwelz.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé sur le grand chemin qui conduit à Mont-Sainte-Aldegonde, presqu'à l'extrémité du territoire, de trois hameaux, Herchies, Trieu-de-Leval et Trahegnies, et de deux autres dépendances, Court-à-Ressaix et Herchies-Court-à-Ressaix.

HYDROGRAPHIE : Deux petits cours d'eau, la Fontaine-à-l'Ami et le Réau, prennent leur source sur le territoire; ils servent à l'irrigation des prés.

SOL : Surface alternativement basse et élevée, coupée par une colline sur laquelle se trouve le hameau de Trieu-de-Leval. Le terrain est argileux pour la majeure partie; le sable et la rocaille ne dominent que sur un petit nombre de points, il y a une petite glaisière assez importante. Ce dépôt d'argile plastique et figuline forme des couches qui offrent des qualités diverses; mais comme la première d'entre ces couches est d'une puissance considérable

et qu'elle vient affleurer le sol, c'est la seule que l'on exploite. Ce dépôt, beaucoup plus étendu et plus profond que celui d'Hautrages, est situé au centre du village, dont il forme en quelque sorte la place publique. Les habitations sont disposées circulairement autour de ce petit bassin. La glaisière est une propriété communale, chaque habitant prépare à son gré la portion qui lui est échue ou qu'il s'est choisie. Comme la première couche est la seule dont on ait besoin, l'on n'est tenu à aucun remuement de terre; les puits, les galeries souterraines sont inutiles, l'exploitation s'opère à ciel ouvert jusqu'à une profondeur qui excède rarement trois à quatre mètres. Les principaux travaux s'exécutent pendant l'hiver, lorsque les besoins de l'agriculture ne réclament point tous les bras; pendant l'hiver aussi, les fosses que l'on a disposées pour l'extraction de l'argile nécessaire à la consommation de toute la campagne, se trouvant constamment recouverte de quelques centimètres d'eau, on éprouve beaucoup moins de difficulté pour détacher la glaise, dont on forme des tas ou des mottes qu'on laisse exposés à l'action de l'air et surtout des gelées; on trouve que par cette exposition la terre s'améliore considérablement, qu'elle se laisse ensuite mieux corroyer. L'argile est d'un gris tirant sur le brun; elle est assez douce au toucher, mais son grain n'a pas l'uniformité et la finesse indispensable pour la poterie, aussi les produits exploités ne sont-ils employés qu'à la fabrication des carreaux à paver, des pannes, des gazettes. On trouve dans cette glaisière des cristaux trapéziens de chaux sulfatée presque toujours disposés symétriquement et en forme d'astérique autour d'un noyau ferrugineux. Mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est l'existence du succin dans ce dépôt. Dans un des voyages géologiques de M. Drapiez, ce savant a rencontré à cet endroit une mine qui lui a paru assez riche, et dont feu M. Gossart, père du respectable pharmacien, président actuel de la chambre de commerce de Mons, avait eu connaissance il y a environ cinquante ans: à cette époque, les ouvriers qui exploitaient l'argile glaise à la carrière de Trahegnies, pour confectionner des carreaux à paver, avaient aperçu dans la pâte de leurs carreaux, après la cuisson, des cavités vides plus ou moins grandes, qui nuisaient à la solidité de ces carreaux: ils ne tardèrent pas à observer que des corps étrangers, fondant et brûlant par l'élévation de température, rendaient nécessaire la séparation de la glaise de toute matière combustible quelconque avant de la mettre en moule. Jetées sur le feu, ces matières isolées de la glaise exhalaient une odeur si forte que la curiosité les porta à demander des éclaircissemens à M. Gossart, qui, après l'inspection des fragmens qu'on lui présenta, dit que c'était du succin. M. Gossart ne donna point de suite à sa découverte: il s'empressa de partager entre la collection minéralogique de la ville de Bruxelles et la sienne l'échantillon qui lui avait été apporté; et les ouvriers de Trahegnies, ne connaissant point d'autre emploi de leur succin, le distribuèrent, comme ils le font sans doute encore, aux clercs des paroisses des environs, pour alimenter l'encensoir, et remplacer le galipot dans le service du culte. Cette substance se trouve disséminée, à Trahegnies, en grains plus ou moins volumineux, depuis la grosseur d'une graine de millet jusqu'à celle d'un œuf; sa couleur est le jaune-orangé-rouge. Plusieurs grains sont assez souvent réunis, de manière que l'on pourrait croire qu'il y a des masses qui atteignent la grosseur du poing. Il n'est pas rare de trouver entre cette substance et l'argile qui lui sert de gîte des débris de corps organisés du règne végétal; ce sont, pour la plupart, des filamens touffus assez alongés que l'on prendrait pour du chevelu de racines. En résumant les diverses analyses partielles qu'a faites M. Drapiez, cent parties du succin de Trahegnies ont donné d'abord :

1° Fluide gazeux (évalué en poids),	1,40
2° Acide succinique,	4.65
3° Acide acétique,	1,15

4° Huile fluide, n° 1,	16,50
5° Huile épaisse, n° 2,	24,00
6° Huile concrète, n° 3,	7,50
7° Huile dissoute par l'éther, n° 4,	3,20
8° Résidu charbonneux,	39,58
9° Perte dans les diverses opérations,	2,10
	100,00

En réduisant ces divers principes aux élémens qu'ils ont fournis par leurs analyses, les constitutions chimiques du succin de Trahegnies sont :

Carbone,	80,59
Hydrogène,	7,31
Oxygène,	6,73
Chaux,	1,54
Alumine,	1,10
Silice,	0,63
Perte,	2,10
	100,00

Une partie du succin de Trahegnies, fondue dans un vase de terre ou de métal, auquel on ajoute une partie d'huile de lin ou de noix, et que l'on délaie en trois parties d'essence de térébenthine lorsque la mixtion est devenue bien limpide, produit un vernis aussi beau, aussi brillant que celui fait avec le meilleur succin. Les recherches que l'on doit à M. Drapiez sur le succin de Trahegnies, intéressent les arts et le commerce : c'est une ressource que la nature paraît leur offrir avec une assez grande abondance pour dédommager amplement de ses peines quiconque voudrait en entreprendre l'exploitation.

Les meilleures terres arables se composent d'une argile plus ou moins sablonneuse, de couleur roussâtre, de cinq à six pouces de profondeur ; une argile jaunâtre, un sable rougeâtre et un sable glaiseux cendré constituent les parties les moins productives.

AGRICULTURE : On récolte par année huit cent vingt-cinq rasières de froment, trois cent soixante de seigle, trois cents de méteil, neuf cents d'escourgeon, mille quatre cents d'avoine, soixante-douze de féveroles, cent huit de colza, trente-six de pois et trente de lin. Les fourrages sont peu abondans, mais de bonne qualité. — Pommes de terre, betteraves, carottes, navets, choux et autres légumes. — Pommes, poires, prunes, cerises et noix en petite quantité. — Quelques houblonnières. Un dix-huitième environ du territoire est planté en bois taillis et futaie, essence de charmes, aunes, coudriers, chênes, hêtres, trembles, peupliers, ormes. On coupe les taillis tous les douze ans. — Aunaies. — Culture soignée, à grande, moyenne et petite tenue. — Six fermes. L'assolement sexennal est le plus suivi pour les terres de première classe ; on le divise de la manière suivante : première année, escourgeon après fumure ; deuxième, seigle ; troisième, trèfle ; quatrième, froment ; cinquième, avoine ; sixième, repos. — Même assolement pour la deuxième classe, mais distribué comme suit : froment, seigle, trèfle, froment, avoine ou féveroles, lin. — Assolement triennal pour la troisième classe ; seigle, féveroles ou avoine, pommes de terre, repos. On donne trente florins pour le labourage d'un bonnier. En 1830, il y avait cinquante-six chevaux, seize poulains, cent cinquante et une bêtes à cornes, trente-quatre veaux, cent porcs et cent vingt moutons. On y élève très peu d'abeilles. Peu de menu gibier.—Laine, beurre et fromage.

POPULATION : Mille cent soixante-dix-sept habitans ; il y a eu, en 1829, quarante-cinq naissances, vingt-et-un décès et dix mariages.

HABITATIONS : Deux cent douze maisons construites en briques, couvertes en paille et disséminées. Il y a une église et deux écoles primaires.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Indépendamment des travaux agricoles qui occupent une grande partie de la population, l'extraction de l'argile à potier est une précieuse ressource pour les habitans de cette

commune. Il y a sept tuileries où l'on fabrique aussi des pannes et des carreaux à paver. — Deux moulins à farine mûs par vent, une brasserie, deux maréchaux ferrans, deux charrons et un tonnelier.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Binche à Charleroy traverse le hameau de Trahegnies de l'E. à l'O. On y compte six chemins vicinaux impraticables pendant l'hiver et les temps pluvieux. La chaussée Brunehault longe le territoire au N. sur une étendue de quatre cents aunes environ.

LEZ-BINCH, dépendance de la commune de Presle.

LIANCOURT, dépendance de la commune de Herinnes.

LIBERCHIES, commune du canton et à 1 lieue 1/4 N. de Gosselies, de l'arrondissement et à 3 lieues N. de Charleroy; à 8 lieues 2/3 E. du chef-lieu de la province.

Elle touche, au N., à la commune de Rèves; à l'O., à Pont-à-Celles et à Buzet; à l'E., aux territoires de Frasnes et Villers-Perwin; au S., à ceux de Viesville et Thiméon; et à l'O., aux communes de Pont-à-Celles et Buzet.

Cette commune est composée de son chef-lieu, de deux hameaux, le Marais et Bruhault ou Brunault, et de quelques maisons isolées.

HYDROGRAPHIE : Ce territoire n'est arrosé par aucun cours d'eau.

SOL : Ce terroir, généralement plat, n'offre quelques inégalités que dans la partie qui avoisine la commune de Viesville. Les terres arables sont divisées en quatre classes; la première offre une argile douce et friable, très-profonde et d'un labour facile; les terres de cette classe ne reposent jamais; elles sont propres à la culture du froment, de l'escourgeon, du trèfle et de l'avoine. Les terrains de deuxième classe présentent deux variétés : l'une est une terre légère, moins argileuse que la précédente et assise sur un fond de même nature, l'autre est une argile sablonneuse, de six pouces de couche végétale, et repose sur un lit d'argile moins compacte. La troisième classe se compose d'une terre très-légère, sablonneuse qui recouvre un fond analogue. Dans la quatrième classe sont compris des terrains sablonneux qui exigent des frais énormes pour donner une faible récolte.

AGRICULTURE : Les principales productions sont : le froment, le seigle, l'escourgeon, l'avoine et le trèfle. On y cultive peu de plantes oléagineuses. Les prés sont en grande partie disséminés sur le territoire. — Jardins clos de murs ou de haies, cultivés en légumes et garnis d'arbres fruitiers; on trouve en outre des pommiers et des poiriers dans les vergers. — Bois taillis, peuplés d'aunes, de bouleaux et de hêtres; leur coupe est réglée à dix-huit ans. — Quelques petites plantations d'arbres forestiers. Ce terrain, naturellement peu fertile, donne cependant d'abondantes récoltes, ce qu'il faut attribuer aux progrès de l'agriculture et surtout à la grande quantité d'engrais que les cultivateurs répandent sur le sol pour l'améliorer. Il y a cinq fermes. On comptait, en 1830, soixante-dix neuf chevaux, trente-trois poulains, cent dix-sept bêtes à cornes, quarante-trois veaux, soixante porcs et cinq cents moutons. — Laine, beurre, fromage.

POPULATION : Cinq cent cinquante-quatre habitans.

HABITATIONS : La commune renferme cent dix-huit maisons; le chef-lieu en contient cent quinze. Il y a une église, une école primaire et un pensionnat.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Commerce agricole. — Une brasserie; deux cloutiers, deux maréchaux ferrans, un chaudronnier, un charron, un tourneur en bois, un peigneur de lin.

ROUTES ET CHEMINS : Cette commune est traversée par la chaussée romaine ou de Brunehault, et par quelques chemins vicinaux.

LIGNE, commune du canton et à 1 lieue 2/3 E. N. E. de Leuze, de l'arrondissement et à 5 lieues 1/2 E. de Tournay; à 6 lieues 3/4 N. O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes d'Houtaing et Villers-Saint-Amand, à l'E. par cette dernière et celle de Villers-Notre-Dame ; elle touche, au S., aux territoires de Moulbaix et Bliquy ; et à l'O., à celui de Chapelle-à-Wattinnes.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé à peu de distance de la grande route de Bruxelles à Lille et presqu'au centre du territoire et de ses dépendances, Barrière-de-Leuze, Boitte, Foucaumont, Caplimont, le Bois, Moulin-du-Bergeant, le Maillet, Saint-Antoine, Tat et Vieux-Pont.

HYDROGRAPHIE : La Dendre, qui arrose ce territoire, donne le mouvement à un moulin à farine dans le chef-lieu.

SOL : Sa superficie est plate et unie ; elle offre néanmoins sur quelques points des parties montueuses qui étaient jadis boisées. On y remarque deux belles plaines : elles sont désignées sous les noms de Champs de Ligne et du Tordoir. Une grande partie du terroir se compose de bois défrichés. — Terres arables, quatre variétés : argile tendre et friable, d'une culture facile, d'une couche végétale qui varie de neuf à dix pouces ; une argile plus douce, plus froide, mais plus humide, de six à huit pouces de profondeur ; argile brûlante et légère, ou glaiseuse, compacte, humide, caillouteuse, de quatre à cinq pouces d'épaisseur ; quelques parties glaiseuses, très-compactes et humides, d'une culture pénible, et d'autres de nature sablonneuse et rocailleuse, provenant de bois dérodés. Les deux premières classes sont destinées à la culture des céréales, du trèfle et du lin ; dans la troisième, on sème principalement le froment, l'avoine et le trèfle ; la dernière enfin ne produit que du seigle et de l'avoine.

AGRICULTURE : Les principales productions sont le froment, le méteil, le seigle, l'escourgeon, l'avoine, les féveroles, le foin, le trèfle, le colza, le lin et les pommes de terre. La majeure partie des prés reçoivent l'irrigation de la Dendre ; ils produisent ordinairement en regain le tiers de la première herbe. Les pâturages, en petit nombre, avoisinent les habitations ; ils sont peu estimés. Quelques jardins seulement contiennent des arbres fruitiers ; la plupart sont destinés à la culture des gros légumes. On trouve des pommiers, des poiriers, des cerisiers et des noyers dans les vergers qu'entourent des haies vives, à proximité des habitations. Il y a environ neuf bonniers de bois taillis mêlés de futaie, divisés en parcelles : les taillis sont de belle venue et se composent principalement d'aunes et de coudriers ; la futaie, d'essence de bois blancs et frênes, est assez vigoureuse. — Quelques pépinières pour les arbres forestiers. Les plaines du Champ-de-Ligne et du Tordoir, où la fertilité du sol répond à une culture soignée, présentent l'aspect d'une riche végétation, mais le reste du terroir est généralement peu productif. L'activité des habitans, leurs progrès dans la science agricole et surtout le genre d'exploitation qui est en moyenne et petite tenue, contribuent puissamment à l'amélioration des parties de bois dérodés que l'on vient de rendre à la culture. — Assolement sexennal, quinquennal et triennal ; les terres de première classe ne sont point soumises au système des jachères. — Élèves de chevaux pour l'agriculture seulement, de bêtes à cornes et de moutons.

POPULATION : Huit cent quatre-vingt-dix-neuf habitans.

HABITATIONS : Le village de Ligne se compose de quarante à cinquante maisons agglomérées ; un assez grand nombre de maisons bordent la chaussée de Bruxelles à Lille ; c'est parmi elles qu'on distingue les plus belles habitations de la commune. Voici l'inscription qui se trouve sur le mausolée en granit placé au milieu du chœur de l'église ; elle est écrite en caractère rond gothique Saint-Pierre :

« Chy gist letz seigneur de Ligne de
« Bailleul et de Montreul-lez-Haine, qui
« trépassa le 30 janvier de l'an 1442.
« Priez pour son âme. »

« Chy est Euxtasse de Barbançon, dame

« de Ligne, de Barbançon, de Montreul-
« lez-Haine, etc., etc., qui trépassa l'an
« 1435, le quatorzième jour de décembre.
« Priez Dieu pour son âme. »

COMMERCE ET INDUSTRIE : — Commerce de toiles, de lin et de diverses productions agricoles. Il y a une fabrique de tuiles, de pannes et de poterie ; un moulin à farine, de deux couples de meules et d'un tournant de grande dimension ; deux brasseries dont la plus importante contient deux chaudières de vingt-cinq à trente-deux barils, deux cuves matières et trois réfrigérans : cette vaste et belle brasserie construite d'après un nouveau procédé, a pour accessoires des magasins, un local pour les grains et de grands souterrains pour renfermer les produits, qui consistent annuellement en quatre-vingt-dix à cent brassins de bière brune. On y trouve en outre une distillerie composée d'un alambic de six à sept barils, et de douze cuves mobiles ; et une blanchisserie le long de la Dendre.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Bruxelles à Lille parcourt le territoire de l'E. à l'O. Trois chemins vicinaux, praticables en tout temps, facilitent les communications avec les environs ; le principal conduit d'Ath à Tournay.

LIGNE ou LIVE, ruisseau qui circule sur une partie du territoire de Boignée, et y active un moulin à farine.

LIGNETTE, dépendance de la commune de Pipaix.

LIGNY, dépendance de la commune de Gaurain-Ramecroix.

LION-D'OR, dépendance de la commune d'Ath.

LISBECQ, dépendance de la commune de Hoves.

LISBONNE, ruisseau qui prend sa source sur le territoire de Chimay.

LISBONNE, dépendance de la commune de Baileux.

LISBONNE, dépendance de la commune de Chimay.

LISSEROEULX, dépendance de la commune de Fauroeulx.

LISTRÉE, dépendance de la commune de la Hamaide.

LIVE, ruisseau. *Voy.* LIGNE.

LOBBES, commune du canton et à 1/2 lieue N. O. de Thuin, de l'arrondissement et à 4 lieues S. O. de Charleroy, et à 6 lieues S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Mont-Sainte-Geneviève, à l'E. par celle de Thuin, au S. par le territoire de Ragnies, et à l'O. par celui de Sars-la-Buissière.

Cette commune se compose de son chef-lieu et de trois hameaux, qui sont : Heulez ou Heuleu, le Calvaire et le Trou-des-Loups.

HYDROGRAPHIE : La Sambre serpente dans la commune de l'O. à l'E. ; ses principaux affluens sont le Coulby, qui parcourt le territoire du N. au S., traverse un étang destiné à servir de réservoir à un moulin, et débouche dans la Sambre par l'aquéduc de l'ancienne abbaye de Lobbes ; et le Rabion, autre petit cours d'eau qui forme la limite avec Mont-Sainte-Geneviève et Sars-la-Buissière : ces ruisseaux fertilisent en hiver les prés riverains. La Sambre facilite le transport des produits du sol et de l'industrie ; on y trouve une écluse, un pont de déversoir et un pont-levis ; la chute de l'écluse est d'un mètre quarante centimètres. L'étang ou réservoir qu'alimente le Coulby est dans un site très-agréable.

SOL : Élevé et sillonné de collines. Les plaines que l'on y rencontre contrastent admirablement avec les pointes rocailleuses des rochers qui hérissent la surface sur plusieurs points. La charpente pierreuse de ce terrain offre le pséphite ou grès rouge, les psammites sableux et quartzeux, le poudingue argiloïde, le calschiste sub-lamellaire, la variolite rougeâtre, le schiste argileux et le calcaire compacte : cette dernière roche, que l'on exploite dans deux carrières, repose ordinairement sur un psammite qui présente les caractères de la grauwacke commune, principalement dans la direction de Thuin. Les bancs de pséphite contiennent de l'épidote aciculaire disposé en lames minces entre les couches. *Minéraux :* chaux carbonatée laminaire et compacte,

quartz-hyalin prismé blanc opaque et amorphe limpide, épidote aciculaire (vert-olive foncé). La moitié du terroir se compose à la superficie d'une argile assez productive, mais froide; l'autre moitié comprend des terres glaiseuses, rougeâtres, sablonneuses, rocailleuses et marécageuses. La profondeur de la couche végétale varie de deux à six pouces.

AGRICULTURE : Année commune, la quantité de grains et graines récoltés s'élève à : trois cents rasières de froment, quatre cents de méteil, trois cents de seigle, cent vingt d'escourgeon, quatre cents d'avoine, cent de pois, vesce et féveroles et vingt-cinq de lin; cent mille livres de foin, dix mille de regain et trente mille de trèfle. Les principaux légumes sont la pomme de terre, le panais, le navet, la carotte, le chou-fleur, le chou rouge, le salsifis, l'épinard, l'asperge, l'artichaut, le pois et le haricot. On y cultive un peu de houblon. Les vergers sont garnis de pommiers, de poiriers, de noyers et de cerisiers. Un tiers de la commune est boisé : il y a des bois taillis mêlés de futaie dont l'essence consiste en chênes, bouleaux, aunes, charmilles et coudriers : les taillis offrent une coupe tous les seize ans. — Chênes, bouleaux, hêtres, charmes, aunes et peupliers de haute futaie épars; les deux premières espèces dominent généralement et sont employées aux constructions. On exploite les terres en grande, moyenne et petite tenue; la majeure partie des jachères ont disparu. On fait alterner les diverses cultures à l'aide du colza, du lin ou du trèfle qui se sème dans les céréales et surtout dans les marsages, de sorte que la série des récoltes n'est jamais interrompue. On emploie pour engrais le fumier, les cendres de houille et de tourbe et la chaux. Les instrumens aratoires sont la charrue, la binette, la herse et le cylindre; le labourage d'un bonnier est évalué à vingt-huit florins. — Soixante-six chevaux destinés au service de l'agriculture; ces chevaux, d'une taille moyenne, robustes et musculeux, sont propres au train de l'artillerie. On élève des bêtes à cornes, des moutons, des poulets, des chapons, des pigeons, des dindons, et des canards. — Quelques ruches. Le lièvre, la perdrix, la caille, la grive et le merle sont les espèces de gibier les plus communes et les plus nombreuses; la bécasse y est assez rare; parmi les oiseaux de passage on signale l'oie, le canard, le pluvier et le vanneau. — Putois, fouines, belettes, loirs, taupes et campagnols; ces derniers se trouvent quelquefois en si grand nombre que les cultivateurs désespèrent de les détruire. Un insecte du genre des mordelles est aussi un grand fléau pour l'agriculture : il détruit le lin et l'ovaire du colza. La Sambre nourrit des brochets, des carpes, des brêmes, des meuniers, des tanches, des truites, des goujons, des loches, des perches, des anguilles et des écrevisses. — Laine, beaucoup de beurre et de fromage, peu de miel et de cire.

POPULATION : En 1829, deux mille deux cent soixante-six habitans, savoir : mille cent vingt-deux hommes et mille cent quarante-quatre femmes; soixante-treize naissances et quarante-six décès. La population totale était, en 1830, de deux mille deux cent soixante-quatorze habitans. On y compte annuellement de quinze à vingt mariages.

HABITATIONS : Elles sont construites en pierres et briques, couvertes en ardoises, en pannes ou en paille, partie agglomérées et partie disséminées. Le chef-lieu renferme à peu près cent trente-huit maisons. Il y a une église, deux écoles primaires et un bureau de perception des contributions directes. On y distingue les restes de l'ancienne abbaye de Lobbes, dont on a formé deux corps de ferme.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il s'y fait un commerce en détail d'épiceries et de merceries. Les cultivateurs portent aux marchés environnans du beurre, du fromage et divers produits agricoles. — Commerce de chevaux et de bétail. — Extraction de la pierre à bâtir dans deux carrières. On s'y livre aussi à la fabrication de la chicorée. On y trouve deux moulins à blé dont un

est mû par vent; deux raffineries de sel où l'on consomme de trente-un mille neuf cent vingt à soixante-dix mille livres de sel brut par année; deux brasseries dans l'une desquelles on fait annuellement trente brassins de bière; quinze fabriques de chicorée, trois clouteries, une briqueterie et une blanchisserie de toile.

ROUTES ET CHEMINS : Un embranchement de route traverse le territoire et va joindre la chaussée de Binche à Charleroy. L'intérieur de la commune est pavé. Les chemins vicinaux qui communiquent avec les environs sont peu praticables en hiver.

LOBEL-RUE, dépendance de la commune de Nechin.

LODELINSART, commune du canton, de l'arrondissement et à 3/4 de lieue N. de Charleroy, et à 9 lieues E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Jumetz, à l'E. par celle de Gilly, au S. par le territoire de Charleroy, et à l'O. par celui de Dampremy.

La commune se compose de son chef-lieu, situé sur une éminence, et des hameaux de Bonnaire, Chenois, Charniat, Gros-Fayt, Oniat, Romon-Cheval et Warchat.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau de Haut-Bois circule sur le territoire et alimente un étang qui sert de réservoir à un moulin à farine.

SOL : La superficie est très-montueuse, les plaines y ont une inclinaison plus ou moins sensible : sur divers points, la pente des coteaux est très-rapide. — Terrain argileux et schisteux faisant partie du bassin houiller qui traverse ce territoire; il y a plusieurs exploitations houillères en activité. La meilleure terre arable consiste en une argile douce, friable, de couleur fauve, de dix pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On récolte du froment, du seigle, de l'épeautre, de l'avoine, des féveroles, du trèfle; choux, carottes, navets, asperges, pommes de terre de bonne qualité. On dépouille à peine en fourrages ce qui est nécessaire à la consommation. — Pommes, poires, prunes, cerises. — Prés disséminés sur divers points du territoire. — Vergers plantés de pommiers, poiriers et noyers. Il n'y a qu'un petit bois d'une étendue d'environ trois bonniers, assis sur un coteau en pente rapide : le sol, quoique d'une qualité médiocre, est très-bien cultivé; on l'exploite principalement en petite tenue. — Élèves de chevaux pour l'agriculture, propres au service du train, de bêtes à cornes, de porcs et de moutons. — Peu de menu gibier.

POPULATION : En 1829, sept cent cinquante-sept individus du sexe masculin, sept cent soixante-dix-huit du sexe féminin; total : mille cinq cent trente-cinq habitans; cinquante décès, quarante-six naissances; seize à vingt mariages par an.

HABITATIONS : Elles sont construites en pierres et briques, couvertes en ardoises, tuiles et paille. Il y a une église et une école primaire. On y remarque un assez beau château construit à la moderne.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'extraction de la houille, la clouterie et la verrerie sont les principales branches d'industrie. Il y a quatre verreries; la plus considérable contient six creusets et deux *stracoux* ou fours d'étendage. — Une brasserie et un petit moulin à blé.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Bruxelles à Charleroy traverse la partie septentrionale du territoire; on y trouve en outre un bras de pavé qui conduit à Gilly et Chatelineau. Il y a quatre chemins vicinaux qui sont impraticables en hiver.

LOGE, dépendance de la commune de Velaines.

LOGE, dépendance de la commune de Horrues.

LOGE, dépendance de la commune de Fontaine-Valmont.

LOGE (LA), dépendance de la commune de Chimay.

LOGE-CHAQUET, dépendance de la commune de Baileux.

LOGE-WATTIEAU, dépendance de la commune de Seloignes.

LOGIMONT, dépendance de la commune de Velaines.

LOMBISE, commune du canton et à 1

lieue 1/2 N. N. E. de Lens, de l'arrondissement et à 4 lieues 1/4 N. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Gondregnies, à l'E. par celle de Gages, elle touche, au S., au territoire de Cambron-Saint-Vincent, et à l'O. à celui de Thoricourt.

Cette commune ne comprend que son chef-lieu, situé à peu près au centre du territoire.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau de Launoy circule sur le territoire de cette commune; il fertilise quelques prés. Il y a un étang près de l'église.

SOL : D'un aspect assez inégal. Les plaines présentent une inclinaison plus ou moins prononcée. Des coteaux scabreux coupent la surface sur divers points. Le terrain est généralement argileux, sablonneux et caillouteux. On en extrait de l'argile plastique. La profondeur de la couche végétale varie de sept à neuf pouces.

AGRICULTURE : On récolte, année commune, dans les diverses espèces de grains et graines, mille huit cents rasières de froment, mille de seigle, cent vingt d'escourgeon, six cents d'avoine, cent de fèves et pois, soixante-dix de colza et soixante de lin. — Peu de fourrages. — Pommes de terre, choux, carottes, pois et autres légumes. Le trèfle et la luzerne composent les prairies artificielles. Il y a quelques prairies naturelles. On récolte dans les jardins et vergers plusieurs espèces de fruits, telles que pommes, poires, prunes et cerises. Un tiers de la superficie est planté en bois taillis et futaie, peuplés de chênes, frênes, hêtres et bois blancs; le chêne est l'essence qui domine; on le coupe ordinairement après soixante à soixante-dix ans de croissance; les autres espèces s'exploitent de l'âge de vingt-cinq à quarante ans. — Culture soignée en grande, moyenne et petite tenue. — Assolement novennal divisé ainsi qu'il suit : première année, seigle; deuxième, froment; troisième, trèfle; quatrième, avoine; cinquième, féveroles et pois; sixième, lin; huitième, pommes de terre et colza; neuvième, repos. — Fumier et chaux pour engrais. Quarante chevaux sont employés aux travaux agricoles. On élève des bêtes à cornes, des moutons, des canards, des poules et des pigeons. — Éducation des abeilles. — Lièvres et perdrix. On pêche dans l'étang des carpes, des tanches et des anguilles. Les principales productions animales sont la laine, le beurre, le fromage, le miel et la cire.

POPULATION : Cinq cent quatre-vingt-six habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu contient environ une centaine de maisons, construites la plupart en briques, avec toitures en pannes, ardoises ou paille. — Une église et une école primaire. Monsieur le comte Dethienne y possède un vaste château, d'une construction antique, entouré de superbes terrains d'agrément.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Extraction de la terre à potier. Il y a une tuilerie, une poterie de terre et quinze métiers à tisser des toiles de ménage. Le lin et le colza donnent lieu à un petit commerce d'exportation.

ROUTES ET CHEMINS : On y compte six chemins vicinaux qui, bien qu'entretenus avec soin, sont d'une exploitation difficile en hiver et pendant les temps pluvieux. Il y a un pont.

LOMPRET, commune du canton et à 1 lieue E. de Chimay, de l'arrondissement et à 11 lieues S. de Charleroy, et à 13 lieues 1/2 S. S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Froid-Chapelle, à l'E. par celle d'Aublain (province de Namur); elle touche, au S., au territoire de Baileux; et à l'O. à celui de Vaulx.

Cette commune se compose de son chef-lieu situé sur l'Eau-Blanche, et de la forge de Lompret.

HYDROGRAPHIE : Parmi les cours d'eau qui sillonnent le territoire, l'Eau-Blanche seule mérite d'être citée; cette rivière imprime le mouvement à une forge et fertilise par ses fréquentes inondations les prairies riveraines.

SOL : Très-irrégulier, coupé par des collines dont les pentes sont très-rapides

sur divers points. Le calcaire coquillier et le schiste entrent dans la composition du sol; la couche végétale, de deux à cinq pouces d'épaisseur, est principalement argileuse et mêlée de débris de schistes. On y rencontre quelques terres dont la superficie acquiert une telle dureté, par une longue exposition à l'ardeur du soleil, qu'elle devient pour ainsi dire impropre à la végétation.

AGRICULTURE : Les productions du sol consistent en épeautre, avoine, trèfle, sainfoin, luzerne et pommes de terre. On trouve quelques bonnes prairies le long de l'Eau-Blanche.—Potagers entretenus avec soin.—Vergers garnis de pommiers, de poiriers, de noyers et de cerisiers, clos de haies. Près de la moitié de la superficie est couverte de bois taillis et futaie, leur essence offre un mélange de chênes, bouleaux, charmilles et coudriers; on les exploite en coupes réglées de vingt ans. Le sol est assez favorable à la culture; les habitans savent le mettre à profit aussi bien qu'on peut l'attendre d'un canton où la science agricole est loin d'atteindre à un haut degré de perfection. Les exploitations sont à moyenne et petite tenue. On y rencontre quelques masses de pâtures-sarts. Les cultivateurs se servent de bœufs pour leurs travaux agricoles. Le recensement de 1829 donne à cette commune treize chevaux, trois poulains, quarante-deux bêtes à cornes, treize veaux et dix porcs.

POPULATION : Cent cinquante-huit habitans.

HABITATIONS : Il y a trente maisons peu vastes, mais d'une construction assez solide, une église et un antique château qui tombe de vétusté, dont les bâtimens forment les dépendances d'une maison rurale.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans de cette commune se livrent principalement à l'exploitation des forêts. Ils font le commerce de bois de construction et de charronage. On y trouve une affinerie de fer qui n'est plus activée; elle contient un marteau destiné à transformer la gueuse en barres; il y a aussi un moulin à bocarder la mine de fer.—Un marchand de bétail.

ROUTES ET CHEMINS : Il y a trois chemins vicinaux et un grand chemin d'exploitation dans la forêt; ils sont mal entretenus et impraticables pendant l'hiver et les temps pluvieux.

LONDA, dépendance de la commune de Mainvault.

LONG-AULNOIS, dépendance de la commune de Herchies.

LONG-BIÉS, une des sections de la commune de Villerot.

LONG-BRAI, dépendance de la commune de Quevy-le-Grand.

LONGCHAMPS (RUISSEAU DE), cours d'eau qui prend sa source dans les bois de Bourlers, au marais de Laurent-Lebrun; il arrose ce territoire du S. au N. et se jette dans l'Eau-Blanche.

LONG-CORON, dépendance de la commune de Ghlin.

LONG-DES-BOIS, dépendance de la commune de Sivry.

LONG-DU-BOIS, dépendance de la commune de Leernes.

LONG-FAIX, dépendance de la commune de Sirault.

LONG-FAUX, dépendance de la commune de Baudour.

LONG-MARCHÉ, dépendance de la commune de Beaumont.

LONG-PONT, dépendance de la commune de Horrues.

LONG-PONT, dépendance de la commune de Ghoy.

LONG-PRÉ, dépendance de la commune de Wagnelée.

LONG-PRÉS, dépendance de la commune de Wayaux.

LONG-SART, dépendance de la commune de Seneffe.

LONGS-PRÉS (LES), une des sections de la commune de Saint-Amand.

LONGUE-FONTAINE, ruisseau qui prend sa source aux étangs de Claire-Fontaine, situés près de la ferme de la Tourette, commune de Thirimont; il se dirige d'abord du S. au N., traverse le village de Thirimont, dévie brusquement à l'O., coupe la route de Mons à Chimay, à Sar-

tieau et va se perdre sur le territoire de Boussignies.

LONGUE-HAIE, ruisseau qui sépare le territoire de Bouffioulx de ceux d'Acoz et Châtelet.

LORETTE, dépendance de la commune d'Ath.

LORINCHAMPS, dépendance de la commune de Leval-Chaudeville.

LOUCETS, dépendance de la commune de Farciennes.

LOUP, dépendance de la commune de Beaumont.

LOUVIÈRE, dépendance de la commune de Gaurain-Ramecroix.

LOUVIÈRE (LA), nom d'une houillère située sur le territoire de Saint-Vaast et renommée pour la bonne qualité du combustible qu'elle produit.

LOUVIÈRE (LA), dépendance de la commune de Sivry.

LOUVIGNIES, dépendance de la commune de Chaussée-Notre-Dame-Louvignies.

LOUVY, dépendance de la commune de Gilly.

LOVERVAL, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue S. de Charleroy, et à 9 lieues 1/2 E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Couillet, au N. E. par celle de Bouffioulx, à l'E. par le territoire d'Acoz, au S. E. par celui de Joncret, au S. par Gerpinnes, au S. O. par Nalinne, et à l'O. par Marcinelle.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé sur le penchant d'une colline, et du hameau de Trieu-d'Haye, à un quart de lieue S. O. du village.

HYDROGRAPHIE : Ce territoire est arrosé par deux petits cours d'eau, les ruisseaux du Fond-d'Hayes et de la Fontaine-Saint-Hubert : le premier prend sa source au pied du rocher de la Haye-Monsieur ; le second a la sienne dans le village et flue dans la direction du N. — Deux étangs dont un sert de réservoir à un moulin à blé.

SOL : Surface très-inégale, entrecoupée de collines. Les mouvemens du terrain ne sont nulle part plus sensibles que vers Gerpinnes. On trouve des coteaux très-scabreux dans les environs du village. Cette localité offre du fer oxidé terreux (rouge-brun, jaune), du quartz-hyalin prismé limpide et du calcaire compacte. La superficie du sol est généralement argileuse et rocailleuse; la couche végétale a de six à dix pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Ce terroir produit du froment, du seigle, de l'épeautre, de l'escourgeon, de l'avoine, beaucoup de pommes de terre, des carottes, des navets et quelques autres espèces de légumes. Les jardins fournissent aussi une petite quantité de pommes, poires, cerises et prunes. Le pommier, le poirier et le noyer sont cultivés dans les vergers. Les prairies, d'une contenance de six bonniers environ, situées dans des fonds, offrent annuellement une dépouille de foin qui ne dépasse point sept mille sept cents livres. — Quelques gras pâturages. Les bois taillis et futaie consistent en deux cent quarante-deux bonniers environ dont la presque totalité appartient à Madame la comtesse d'Espanghen; ces bois offrent un mélange de chênes, charmes, bouleaux et coudriers; on coupe les taillis tous les quatorze ans. La futaie est employée aux constructions. — Culture soignée à grande, moyenne et petite tenue. Les meilleurs procédés sont mis en usage pour améliorer l'état agricole. Cependant les terres incultes comprennent encore une superficie de vingt bonniers. Il y a deux fermes. — Assolement triennal : froment ou seigle, avoine ou féveroles, jachères. Le prix moyen du labourage d'un bonnier de terre est de quatorze florins. Il y avait, en 1830, vingt-sept chevaux, treize poulains, soixante-trois bêtes à cornes, trente-deux veaux, cinquante porcs, cinq cents moutons. On élève dans les basses-cours des poules, des dindons et des canards. — Éducation des abeilles. Les lièvres et les lapins sont assez communs. On y trouve aussi des sangliers et des chevreuils. Parmi les oiseaux de passage, les plus nombreux sont les grives et les bécas-

ses. La perdrix y est très-rare. Le loup s'y montre quelquefois. — Laine, beurre, fromage, miel et cire.

POPULATION : Elle était, en 1830, de deux cent soixante-treize habitans, dont cent quarante-un du sexe masculin et cent trente-deux du sexe féminin.

HABITATIONS : Cette commune renferme cinquante-neuf maisons construites en pierres et briques, couvertes en ardoises et paille. Il y a une église et une école primaire. On y remarque la maison de campagne de Madame la comtesse d'Espanghen.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Extraction du calcaire dans deux carrières. Les travaux de l'agriculture et de la clouterie sont les principaux moyens d'existence pour les habitans de cette commune. Un assez grand nombre vont travailler dans les bois. Il y a un moulin à farine, une forge de maréchal et un atelier de charron.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Charleroy à Philippeville traverse le territoire. Plusieurs chemins vicinaux mettent la commune en relation avec les territoires voisins.

LUMENNE, dépendance de la commune de Flobecq.

LUNELLE, cours d'eau. *V.* HUMELLE.

LUSSIGNIES, dépendance de la commune de Frasnes.

LUTRE, dépendance de la commune de Pont-à-Celles.

LYSBROEKE, dépendance de la commune de Saint-Pierre-Capelle.

M

MACON, commune du canton et à 2 lieues O. de Chimay, de l'arrondissement et à 11 lieues 2/3 S. S. O. de Charleroy, et à 12 lieues 1/4 S. S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Baives (France), à l'E. par celles de Salles, Bailièvre et Monceau-Imbrechies; elle touche, au S., aux territoires de Chimay et Momignies, et à l'O. à celui de Momignies.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé sur le chemin vicinal de Chimay à Trelon (France), dans la partie N. O. du territoire, et de deux dépendances, Haie-d'Imbrechies et Haie-de-Macon.

HYDROGRAPHIE : Deux cours d'eau serpentent sur le territoire, l'Elbe-Majeur et le ruisseau de Fourneau; ils sont alimentés par des eaux de source et servent principalement à l'irrigation des prés; l'un d'eux active un moulin.

SOL : Coupé par des collines; argileux, calcaire et schisteux. Le calcaire coquillier et le schiste sont, dans certains endroits, à fleur de sol. La couche arable, de trois à six pouces de profondeur, repose le plus souvent sur le roc; elle présente sur divers points un schiste broyé qui se crevasse à l'ardeur du soleil et devient d'une dureté nuisible à la végétation, surtout lorsque cette terre n'a point été détrempée à temps par les eaux pluviales.

AGRICULTURE : Année commune on récolte mille cent rasières d'épeautre et cinquante de seigle; ce terroir produit aussi de l'avoine, du trèfle, du sainfoin, de la luzerne, des pommes de terre et d'autres légumes. Les dépouilles en foin suffisent aux besoins de la commune, il y a quelques vergers plantés de pommiers, de poiriers, de pruniers, de cerisiers et de noyers. Quatre cent soixante-dix bonniers de taillis, essence de charme, coudrier et aune, surmontés d'une futaie de chênes pour la majeure partie, de charmes, hêtres, trembles et bouleaux; leur aménagement est de dix-huit-ans. Ces bois appartiennent à la commune, dont les habitans jouissent du droit d'affouage. Le terrain, de qualité médiocre, est assez bien cultivé en moyenne et petite tenue; il y a trois fermes. — Assolement triennal, épeautre, avoine, jachères. On y rencontre quelques masses de pâturessarts. Les chevaux et les bœufs sont em-

ployés aux travaux agricoles. Le labourage d'un bonnier se paie vingt-cinq florins, à raison de trois labours. Le recensement de 1829 a donné : soixante-dix chevaux, quinze poulains, cent trente bêtes à cornes, trente-neuf veaux, quarante porcs, cinq cents moutons et quinze chèvres. On élève des poules, des oies et des canards pour la consommation. — Très-peu de ruches. — Lièvres et perdrix. — Laine, beurre et fromage.

POPULATION : Huit cent soixante habitans. Il y a eu, en 1829, vingt-huit naissances et vingt décès. Le nombre des mariages varie annuellement de quatre à six.

HABITATIONS : La commune comprend deux cent dix maisons presque toutes agglomérées, bâties en pierres et recouvertes en ardoises. Il y a une église, une chapelle, un calvaire, et deux écoles primaires.— Résidence d'un notaire et d'un artiste vétérinaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les principales branches d'industrie consistent dans l'exploitation des bois et dans la confection de bas en laine et en coton au métier : ce dernier genre de fabrication occupe quatre à cinq métiers répartis entre deux fabricans qui teignent et colportent eux-mêmes les produits. Il y a en outre une briqueterie, un moulin à blé, une brasserie, une teinturerie en bleu ; une tannerie ; deux maréchaux ferrans, trois serruriers, deux charrons, deux tonneliers, un bourrelier et six marchands de bois, grains et bétail. Macon, situé à l'extrême frontière, offre aux traficans qui y sont établis la facilité de vendre avantageusement leurs denrées aux Français. Le commerce de bois et de bétail est assez important.

ROUTES ET CHEMINS : On y compte neuf chemins vicinaux, qu'on exploite difficilement en hiver et dans les saisons pluvieuses ; les principaux sont ceux de Chimay à Trelon et à Momignies ; le premier parcourt le territoire de l'E. à l'O. — Trois ponts en pierre.

MACON, ruisseau qui parcourt la partie E. du territoire de Blaton.

MACQUENOISE (LA), dépendance de la commune de Momignies.

MAENDAG, dépendance de la commune d'Everbecq.

MAFFLE, dépendance de la commune d'Anserœul.

MAFFLES, commune du canton et à 3/4 de lieue N. de Chièvres, de l'arrondissement et à 5 lieues 1/4 N. O. de Mons.

Elle est bornée au N. par les communes d'Ath et Meslin-l'Évêque, à l'E. par celle d'Arbres ; elle touche, au S., au territoire de Chièvres, et à l'O. à celui d'Ath.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé à peu de distance de la grande route de Mons à Ath, presqu'au centre du territoire, et du hameau de Poncheaux.

HYDROGRAPHIE : La Dendre arrose ce territoire du S. E. au N. O. ; elle y reçoit la Humelle ou Lunelle, et se dirige vers Ath. La Dendre active dans la commune un moulin à farine : elle sert, ainsi que la Humelle, à l'irrigation des prés.—Un étang.

SOL : Ce terroir, d'un aspect assez irrégulier, offre des plaines dont l'inclinaison est peu sensible. On rencontre dans cette localité de la chaux carbonatée compacte et laminaire. On exploite dans plusieurs carrières le calcaire compacte.—Terres arables, trois classes : première, argile douce et friable, d'un pied de couche végétale ; deuxième, terre franche, argileuse, rougeâtre, de neuf à dix pouces de profondeur ; troisième, glaise humide, un peu caillouteuse, de huit pouces environ de couche végétale. Les deux premières sont favorables à la culture des plantes fourragères, du colza et du lin ; on ne récolte sur l'autre que du méteil, de l'avoine et des pommes de terre.

AGRICULTURE : Les principales productions sont le froment, le seigle, le méteil, l'escourgeon, l'avoine, les féveroles, le trèfle, le colza, le lin et les pommes de terre. On récolte beaucoup de foin dans les prairies fertilisées par la Dendre ; les prés arrosés par la Humelle sont moins estimés. La plupart des jardins sont garnis d'arbres fruitiers : les plus répandus sont le pommier, le poirier, le cerisier et le noyer ; le plus communément les vergers sont clos de haies vives. — Il y a un bois

taillis planté d'aunes mêlés de chênes de frênes et de bois blancs : le frêne, à l'égal de l'aune, réussit très-bien. On observe que les chemins au bord desquels on a planté de ces arbres sont toujours plus secs que ceux qui sont entourés d'arbres d'une autre espèce.—Assolement sexennal et triennal; les terres de la première classe ne reposent jamais. — Élèves de chevaux pour l'agriculture et de bétail. — Beurre. — Fréquentation du marché d'Ath.

POPULATION : Cinq cent quarante-huit habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu contient environ cent vingt maisons. On remarque dans cette commune le château du baron d'Hérisson, dont la situation est très-pittoresque.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les principales branches d'industrie sont l'exploitation, la taille et la calcination de la pierre calcaire. La pierre travaillée et la chaux qui provient de deux fourneaux sont livrées au commerce. On exporte aussi diverses productions du sol, du bétail et du beurre. — Un moulin à farine mû par eau, avec deux tournans et trois couples de meules ; une brasserie composée de deux chaudières, d'une cuve matière et de deux réfrigérans, où l'on fait annuellement quarante à cinquante brassins de bière commune, qui se consomme sur les lieux ou dans les environs.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Mons à Ath traverse le territoire de l'E. à l'O. Trois chemins vicinaux facilitent les communications avec les communes limitrophes.

MAILLEMONT, dépendance de la commune de Pont-à-Celles.

MAILLET (LE), dépendance de la commune de Ligne.

MAIMPRÉ, ruisseau qui arrose la commune d'Heppignies.

MAINVAULT, commune du canton et à 1 lieue 1/2 N. O. d'Ath, de l'arrondissement et à 6 lieues E. de Tournay, et à 7 lieues 1/4 N.O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune d'OEudeghien ; elle touche, au S., aux territoires de Villers-Saint-Amand et Houtaing, et à l'O. à celui de Buissenal.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé sur la chaussée Brunehault, à peu près au centre du territoire. et d'un grand nombre de dépendances qui sont : Bas-Marais, Bois-Helin, Remonquesnoy, Rech, Montagne, Londa, Hollande, Embize, Chêne, Bigote, Verion-Planque, Urtebise, Tintéaul, Thiolon.

HYDROGRAPHIE : Quelques filets d'eau sillonnent la surface du territoire ; ils tarissent le plus souvent en été. Il y a plusieurs petits étangs.

SOL : Le terrain est montueux, très-déprimé et on remarque sur divers points des coteaux scabreux. Le degré de fertilité est assez variable : les sommités du terroir offrent des parties arides qu'on ne peut réduire en culture. Une argile tendre et friable, plus ou moins humide et compacte, de couleur jaunâtre, et de huit à onze pouces de profondeur, caractérise les meilleures terres ; le reste est glaiseux ou sablonneux, rougeâtre, sans cohérence, et n'a qu'une faible couche végétale.

AGRICULTURE : On récolte du froment, du seigle, de l'avoine, des féveroles, du foin, du trèfle, du houblon, du colza, du lin et des pommes de terre. Les prairies occupent principalement des fonds que les eaux fertilisent en hiver ; elles produisent beaucoup de foin et de regain, estimé le quart et le cinquième de la première dépouille ; diverses espèces de plantes potagères et légumineuses. Le pommier, le poirier, le noyer et le cerisier peuplent les vergers. Un quatorzième de la superficie est planté de taillis composés d'aunes et coudriers, entremêlés de chênes, bouleaux et bois blancs sur futaie, d'assez belle venue. On exploite les taillis en coupes réglées à dix ans. — Culture en grandes, moyennes et petites tenues. — Assolement sexennal, quinquennal et triennal. — Élèves de chevaux et de bétail.

POPULATION : Mille neuf cents habitans.

HABITATIONS. Le chef-lieu comprend environ quatre-vingts maisons. Il y a une église, deux écoles primaires et un bureau de perception des contributions directes.

Cette commune n'offre de remarquable qu'un moulin à vent qui, par sa situation sur une colline, domine tous les alentours et offre de beaux points de vue.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Le commerce d'exportation consiste en denrées agricoles, bétail et toiles de lin. La préparation, le filage et le tissage de lin sont les principales branches d'industrie. Il y a trois moulins à farine, mûs par vent; deux brasseries dans l'une desquelles on fait annuellement cent quarante à cent cinquante brassins de bière commune; une raffinerie de sel composée d'une poêle de quatorze pieds de long sur douze de large; deux forges de maréchal.

ROUTES ET CHEMINS : La commune est traversée, du N. au S. par la chaussée Brunehault. Quatre chemins vicinaux facilitent les communications avec les environs; ils sont peu praticables dans les temps pluvieux.

MAISIÈRE, dépendance de la commune de Nimy-Maisières.

MAISON-ANMONT, dépendance de la commune de Momignies.

MAISON-BARBEUX, dépendance de la commune de Thumaide.

MAISON-BAUDSON, dépendance de la commune de Bauwelz.

MAISON-BOURDON-AU-COIN-DU-BOIS, dépendance de la commune de Ville-Pommerœul.

MAISON-DE-BENOIT-MASSART, dépendance de la commune de Seneffe.

MAISON-DE-JEAN-TRICOT, dépendance de la commune de Chapelle-lez-Herlaimont.

MAISON-DE-LA-BASSE-DES-PAUVRES, dépendance de la commune de Gerpinnes.

MAISON-DE-LAUROY, dépendance de la commune de Solre-Saint-Gery.

MAISON-DE-L'ÉCLUSIER-A-L'ABBAYE-D'AULNE, dépendance de la commune de Leernes.

MAISON-DE-L'ÉCLUSIER-DU-TROU-D'AULNE, dépendance de la commune de Leernes.

MAISON-DELIBIDART, dépendance de la commune de Thumaide.

MAISON-DE-MON-PLAISIR, dépendance de la commune de Vellereille-lez-Brayeux.

MAISON-DE-PIERRE-LAMBERT, dépendance de la commune de Momignies.

MAISON-DE-VOTQUENNE, dépendance de la commune de Chapelle-lez-Herlaimont.

MAISON-DU-PETIT-BERTRAN-SARD, dépendance de la commune de Gerpinnes.

MAISON-HAUTE-BOIS, dépendance de la commune de Viesville.

MAISON-L'HOIR-SUR-LA-BRUYÈRE, dépendance de la commune de Ville-Pommerœul.

MAISON-RISSE, dépendance de la commune de Thumaide.

MAISON-SODOYER-SUR-LE-PAVÉ, dépendance de la commune de Ville-Pommerœul.

MALADRERIE, dépendance de la commune de Chimay.

MALADRIE, dépendance de la commune de Naast.

MALADRIE, dépendance de la commune de Thuin.

MALADRIE, dépendance de la commune de Froid-Chapelle.

MALAISE, dépendance de la commune de Thirimont.

MALEGHEM, dépendance de la commune de Beaumont.

MALGRÉ-TOUT ou **POIVIN**, dépendance de la commune de Nalinnes.

MALLAVÉE, dépendance de la commune de Jumetz.

MALMAISON, dépendance de la commune de Tourpes.

MAMBOURG, dépendance de la commune de Péruwelz.

MANAGE, ruisseau qui arrose le territoire de Merbes-Sainte-Marie.

MANAGE, dépendance de la commune de Seneffe.

MANAGE, dépendance de la commune de Meslin-l'Évêque.

MANENSART, dépendance de la commune de Vergnies.

MANHAEGE, dépendance de la commune de Saint-Pierre-Capelle.

MANSART, dépendance de la commune de Maulde.

MARACHE, dépendance de la commune d'Esplechin.

MARAIS, dépendance de la commune de Pottes.

MARAIS, dépendance de la commune de Wannebecq.

MARAIS, dépendance de la commune de Ghoy.

MARAIS, dépendance de la commune d'Anderlues.

MARAIS, dépendance de la commune de Rebaix.

MARAIS, dépendance de la commune de Bouvignies.

MARAIS, dépendance de la commune de Thieulain.

MARAIS, dépendance de la commune de Sivry.

MARAIS, dépendance de la commune de Gilbecq.

MARAIS (GRAND), dépendance de la commune de Frasnes-lez-Gosseliès.

MARAIS, dépendance de la commune de Saint-Symphorien.

MARAIS (RUISSEAU DU), cours d'eau qui prend sa source sur le territoire d'Haulchin.

MARAIS, petit cours d'eau qui a sa source à Maulde, arrose quelques prés dans la commune de Gallaix, et va se perdre dans la Dendre à Leuze.

MARAIS-A-L'EAU, dépendance de la commune de Flobecq.

MARAIS-AUX-ARBRES, dépendance de la commune de Flobecq.

MARAIS-D'ARGIES, dépendance de la commune de Frasnes.

MARAIS-DU-BREUCQ, dépendance de la commune d'Isières.

MARAIS-DU-PRÉ, dépendance de la commune d'Anseroeul.

MARAIS-MARTIN, dépendance de la commune d'Havinnes.

MARAIS-SAINT-NICOLAS, dépendance de la commune d'OEudeghein.

MARBAIS ou MARBAIX, commune du canton et à 1 lieue 1/4 E. de Thuin, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/4 S. S. O. de Charleroy, et à 8 lieues E. S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Gozée et Montignies-le-Tilleul, à l'E. par celles de Jamioulx et Ham-sur-Heure; elle touche, au S., aux territoires de Ham-sur-Heure et Thuillies, et à l'O. à ceux de Thuillies et Gozée.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé à peu près au centre du territoire et du hameau de Fagot ou Fayat.

HYDROGRAPHIE : L'Eau-d'Heure baigne l'escarpement qui termine la partie orientale du terroir; le ruisseau de Marbiseul venant de Gozée arrose quelques prés. Une branche de l'Eau-d'Heure, qui sert à alimenter une usine sur la commune de Jamioulx, circule aussi sur une faible partie du territoire. — Un étang.

SOL : Terrain régulier, incliné en pente rapide vers le cours de l'Eau-d'Heure. L'argile, le sable et le chiste forment le fond du sol. Les terres arables ont une couche végétale qui varie de trois à six pouces de profondeur : les moins ingrates sont argileuses et se laissent facilement ameublir; d'autres sont pierreuses ou glaiseuses et reposent sur du chiste rougeâtre mêlé de glaise; les moins productives se composent d'une terre blanchâtre, sans consistance, assise sur un sol glaiseux et compacte.

AGRICULTURE : La majeure partie des terres sont ensemencées en avoine; on cultive en moindre quantité le froment, le seigle, l'épeautre, l'escourgeon, les féveroles, la vesce, les pois et le trèfle. — Peu de fourrages et de lin; pommes de terre, choux, laitues. On recueille par année environ cinquante rasières de pommes et de poires. — Quelques gras pâturages et vergers. Un sixième environ de la superficie est boisé : il y a de beaux bois taillis mêlés d'une jeune futaie; leur essence con-

siste en chênes, bouleaux, aunes charmilles et coudriers; on fait la coupe des taillis à seize ans. Le sol, quoique froid et humide, est cultivé avec soin en grande, moyenne et petite tenue. Assolement sexennal et triennal. Le trèfle donne deux dépouilles dans l'année. Le labourage d'un bonnier est évalué à vingt-deux florins, pour les grains d'hiver; on ne donne que la moitié pour les marsages. — Quelques parties de terroir peuvent être défrichées avec succès. — Cinq fermes. Le recensement de 1829 donne à la commune : quarante-deux chevaux, quatorze poulains, quatre-vingts bêtes à cornes, trente veaux, quinze porcs et deux cents moutons. On élève des canards et des dindons. — Éducation des abeilles. — Peu de menu gibier. — Laine, beurre, fromage et cire.

POPULATION : En 1829, quatre cent soixante-seize habitans, savoir : deux cent trente-un hommes et deux cent quarante-cinq femmes ; treize naissances et dix décès. La population totale était, en 1830, de quatre cent soixante-dix-neuf habitans. On y compte annuellement six mariages.

HABITATIONS : Quatre-vingt-treize maisons agglomérées dans le chef-lieu principalement, construites en pierres et briques, et couvertes en ardoises. Il y a une église, deux chapelles et une école primaire. On y remarque le château de la Pasture, bâtiment d'architecture ancienne, que l'on vient de convertir en ferme, il appartient à M. Louis Duwooz.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il s'y fait un petit commerce de productions agricoles et de bétail. Un grand nombre d'habitans exercent la profession de cloutier, de briquetier et de maçon. Il y a deux brasseries dans l'une desquelles on fait annuellement de trente à quarante brassins de bière commune; une tannerie, un maréchal ferrant, un charron et un vannier.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux, au nombre de deux, sont bien entretenus mais impraticables en hiver. — Cinq ponts.

MARBISOEUL, ruisseau qui prend sa source à Gozée et arrose le territoire de Marbais.

MARBISOEUL, dépendance de la commune de Gozée.

MARCELLE (LA), dépendance de la commune de Fleurus.

MARCHE-LEZ-ÉCAUSSINNES, commune du canton et à 2 lieues N. E. de Rœulx, de l'arrondissement et à 5 lieues N. E. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Feluy, à l'E. par celle de Familleureux, au S. par le territoire de Mignault, et à l'O. par celui des Écaussinnes-d'Enghien.

Cette commune se compose de son chef-lieu, des hameaux de Courrière-Lez-Ville, Ghillerie, la Loupie, le Douaire et le Bouleng, et de quelques fermes situées sur divers points du territoire.

HYDROGRAPHIE : Plusieurs cours d'eau sillonnent la surface du territoire; les principaux sont les ruisseaux de Brabant, Delva et des Fournils; le premier coule de l'E. à l'O., fait mouvoir deux moulins à farine, et sert à l'irrigation des prés. Il y a deux réservoirs pour les usines.

SOL : Assez irrégulier, entrecoupé de plaines plus ou moins inclinées et de coteaux rapides. Le terrain est généralement argileux et froid; quelques parties sont tellement compactes qu'on est obligé d'y répandre beaucoup de chaux pour les rendre plus légères. Les meilleures terres arables ont de sept à huit pouces de couche végétale.

AGRICULTURE : On cultive sur ce terroir les diverses céréales, le trèfle, le houblon, les pommes de terre, les plantes potagères et légumineuses; plusieurs espèces d'arbres fruitiers. Les prairies sont d'un faible rapport. Il n'y a point de pâturages; mais, en revanche, on y rencontre de belles houblonnières et un grand nombre de vergers. — Un bonnier de taillis d'aunes et de charmilles, divisé en plusieurs parcelles. Les terres sont exploitées en grande, moyenne et petite tenue, elles reposent assez souvent. — Quatorze fermes. En 1830, on y comptait quatre-vingt-seize chevaux, trente-neuf poulains, cent soixante-onze

bêtes à cornes, quarante veaux, soixante-treize porcs et deux cents moutons.

POPULATION : Mille six cent six habitans.

HABITATIONS : La commune renferme deux cent quatre-vingt-dix maisons, une église, une maison communale et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il s'y fait un petit commerce agricole en productions du sol et bétail. On y trouve trois moulins à farine dont un est activé par le vent, trois moulins à chicorée, mûs à bras, une brasserie; il y a trois maréchaux ferrans, deux charrons, deux tonneliers, quatre cordiers, quatre affineurs de lin, un papetier et un marchand de vin.

ROUTES ET CHEMINS : Il y a trois chemins vicinaux qui sont impraticables pendant une partie de l'année. — Trois ponts en pierre.

MARCHIENNE-AU-PONT, commune du canton, et à 1 lieue 1/2 E. de Fontaine-l'Évêque, de l'arrondissement et à 3/4 de lieue O. de Charleroy, et à 8 lieues S. E. du chef-lieu de la province.

Cette commune ne comprend que son chef-lieu, qui porte le nom de bourg; elle se divisait jadis en trois hameaux, le Monceau, le Hameau et la Docherie; les deux premiers constituent aujourd'hui la commune de Monceau-sur-Sambre; le dernier est compris dans la commune de Dampremy

HYDROGRAPHIE : L'Eau-d'Heure sillonne le territoire du S. au N. et flue dans la Sambre au-dessous du bourg. L'Eau-d'Heure est sujette à se déborder; elle active une platinerie et un moulin à farine à deux tournans.

SOL : Surface inégale, très-déprimée; le bourg est bâti sur un rocher élevé qui domine les environs.

Ce territoire est compris dans le bassin houiller de Charleroy. Le règne minéral offre de la chaux carbonatée laminaire et compacte, de la houille feuilletée, de la grauwacke schisteuse, du quartz-agathe onyx et du quartz-résinite commun jaune et brun. Parmi les terres arables il en est qui se composent d'une argile franche mais un peu forte, de douze à quatorze pouces de couche végétale.

AGRICULTURE : Ce terroir produit du froment, du seigle, de l'escourgeon, de l'avoine, de l'épeautre, des pois, de la vesce, des fèves, du trèfle, et diverses espèces de plantes légumineuses et potagères. Les meilleurs prés sont ceux qui longent la Sambre. Il y a de beaux potagers dans lesquels on cultive aussi des arbres fruitiers. Quelques vergers offrent une plantation assez vigoureuse et fournissent un gras pâturage. En général la culture des terres est traitée avec soin. — Élèves de chevaux pour l'agriculture. — Fréquentation du marché de Charleroy.

POPULATION : Huit cent quatre-vingt-trois habitans.

HABITATIONS : La partie agglomérée ou le bourg consiste principalement dans une rue très-évasée, désignée sous le nom de Place; cette rue est bordée de belles maisons. L'église mérite d'être vue. Il y a aussi une école primaire et un superbe château.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Cette commune renferme une platinerie, un moulin à blé et deux brasseries.

ROUTES ET CHEMINS : Plusieurs chemins vicinaux mettent la commune en relation avec les environs.

MARCHIPONT, commune du canton et à 2 lieues O. de Dour, de l'arrondissement et à 5 lieues 1/2 O. S. O. de Mons.

Elle est bornée au N. et à l'O. par la commune de Rombies (France), à l'E. par celle du Baisieux, et au S. par celle d'Angre et le territoire de Sébourg (France).

HYDROGRAPHIE : Elle est arrosée du S. au N. par la petite Honelle, qui la sépare du territoire français.

SOL : Les terres arables offrent trois variétés; la première est une argile friable de huit à neuf pouces de profondeur qui repose sur un lit d'argile compacte; la deuxième variété, de nature argilo-sablonneuse, est moins fertile que la précédente; enfin, la troisième classe est une

terre compacte et mêlée de pierres, dont la couche végétale est très-mince.

AGRICULTURE : Deux cent cinquante rasières de froment, cent vingt rasières de seigle, cent cinquante d'orge et soixante-quinze de colza : telle est la quantité de grains et graines qu'on récolte chaque année. Légumes pour la consommation; peu de fruits. — Assolement quinquennal. — Deux fermes. Le prix moyen du labourage d'un hectare de terre est de vingt-quatre florins. — Le bétail est peu nombreux : en 1830, on n'y comptait que quinze chevaux, quatre poulains, vingt-quatre bêtes à cornes, cinq veaux et sept porcs. — Beaucoup de lièvres, de perdrix et de cailles. — Fréquentation du marché de Mons.

POPULATION : Soixante-deux hommes, cinquante-deux femmes; total cent quatorze habitans. En 1829, il y a eu trois décès et deux naissances.

HABITATIONS : Deux fermes, quatorze habitations rurales, sept cabanes; construites en briques et agglomérées. Il y a une assez jolie maison de campagne qui appartient à M. le baron de Saint-Vaast.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il s'y trouve une fabrique de tabac peu importante; trois moulins à farine et quatre boutiquiers.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Mons à Valenciennes passe à une demi lieue et au N. du village. Les chemins vicinaux sont praticables dans toutes les saisons. On passe la petite Honelle sur un pont en pierres et briques.

MARCINELLE, commune du canton, de l'arrondissement et à 1/4 de lieue S. de Charleroy, et à 9 lieues 3/4 E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Charleroy et Montigny-sur-Sambre, à l'E. par celle de Couillet, au S. et à l'O. par le territoire de Mont-sur-Marchienne.

Cette commune se compose de son chef-lieu et de trois dépendances, Hauchies, Haie-de-Marcinelle et Tombe.

HYDROGRAPHIE : La partie septentrionale du territoire est arrosée par la Sambre, qui forme la limite avec Charleroy, Montigny-sur-Sambre et Dampremy. Quelques ruisseaux peu importans, formés par des sources et des eaux pluviales, circulent sur divers points de la surface. Les débordemens de la Sambre sont très-nuisibles aux propriétés riveraines.

SOL : Le terrain est assez uniforme dans toutes les parties qui avoisinent la Sambre; sur les autres points, les plaines ont une inclinaison plus ou moins prononcée, et dans certains endroits les coteaux offrent une pente très-roide. On y remarque l'éminence de la Tombe, butte de terre surmontée d'un peuplier qui s'aperçoit de très-loin. On s'accorde à dire que ce monticule a servi de sépulture à un général romain. — Terrain argileux, partie sablonneux et rocailleux, dont la couche végétale a de quatre à neuf pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Année commune, ce terroir produit environ cinq cents rasières de froment, sept à huit cents de seigle, cent d'escourgeon, mille d'avoine. On y récolte aussi de l'épeautre, des féveroles, du lin, du colza, du trèfle, du foin, des pommes de terre et diverses espèces de légumes. — Pommes, poires, cerises et quelques autres fruits. Un bois qui comprend les deux cinquièmes du territoire s'étend de l'E. à l'O.; le taillis se compose de chênes, charmilles, bouleaux et coudriers; la futaie consiste principalement en chênes et hêtres qu'on emploie aux constructions. Le sol, quoique d'une qualité médiocre, est très-bien cultivé. On l'exploite en grande, moyenne et petite tenue. Il s'y trouve quelques bruyères que l'on a essayé à diverses époques de livrer à la culture; mais l'aridité de ces terrains les rend peu susceptibles d'amélioration. — Élèves de chevaux pour l'agriculture.

POPULATION : Mille quatre-vingt-quatorze habitans.

HABITATIONS : La majeure partie des maisons est construite en briques et couverte en paille; on en trouve qui sont

bâties en pierre, avec toiture en pannes ou en ardoises. Il y a une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les principales ressources des habitans de cette commune sont l'agriculture et la clouterie : cette dernière branche d'industrie n'offre plus aucun intérêt. On y remarque une superbe usine activée par la vapeur; elle se compose d'une fenderie avec trois cylindres pour aplatir le fer et un certain nombre de trousses pour le fendre, et d'un maka à un seul fourneau, alimenté par la vapeur alternativement avec la fenderie; la chaudière a vingt-quatre pieds de long sur cinq pieds sept pouces de diamètre; cette usine est exploitée par M. Huart-Chapelle. Il y a en outre une brasserie et une distillerie.

ROUTES ET CHEMINS : La commune est traversée par la grande route de Charleroy à Philippeville et par plusieurs chemins vicinaux. — Un pont en pierre.

MARCOULT (SAINT) dépendance de la commune de Silly.

MARCQ, commune du canton et à 1/4 de lieue d'Enghien, de l'arrondissement et à 7 lieues N. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Saint-Pierre-Capelle, à l'E. par celle d'Enghien; elle touche, au S., aux territoires de Petit-Enghien et Hoves, et à l'O. à ceux de Silly et Bassily.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé près de la grande route d'Enghien à Ath, dans la partie septentrionale du territoire, et de huit dépendances : Quadestracte, Lequesnoy, Labiau, Imbecq, Croisette, Candries, Lekkerny et Contembroeck.

HYDROGRAPHIE : La Marcq arrose quelques prés dans la commune et y donne le mouvement à deux moulins à blé; quelques autres cours d'eau, circulent sur le territoire et servent à alimenter une usine du même genre, à l'extrémité orientale vers Enghien : ces ruisseaux tarissent souvent en été.

SOL : Partie uni et incliné en pente douce, partie sillonné de collines dont deux, entre autres, sont assez abruptes. Un grand nombre de roches qui toutes se rattachent à la formation du schiste argileux, rendent cette localité très-remarquable sous le rapport géologique : tels sont le phyllade micacé (schiste luisant), l'argilophyre terreux, l'argilolite, la diabase schistoïde (grünstein schiefer), la brèche siliceo-calcaire et la brèche schisteuse. Le phyllade micacé, au-dessus de Marcq, perd cette belle couleur de fer, veinée alternativement de gris et de noirâtre, qui donne à la roche un aspect rubanné, et prend une teinte grise, soyeuse et nacrée. Le règne minéral offre encore : le quartz-hyalin prismé limpide, le quartz-hyalin prismé opaque, le mica écailleux jaune et le talc chlorite fissile. La nature et le degré de fertilité des terres arables sont très-variés : les plus productives se composent d'une argile brunâtre, douce, friable, d'une culture facile et de dix pouces à un pied de profondeur; il en est dont l'argile forme également la base, mais qui, plus grasses et plus humides, n'ont que huit à neuf pouces de couche végétale et sont destinées principalement à la culture du méteil, du seigle, de l'avoine et des pommes de terre; d'autres enfin, argileuses et rocailleuses, ont quatre à cinq pouces de profondeur, reposent sur la glaise et ne produisent que le froment, les féveroles et le trèfle.

AGRICULTURE : On récolte du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, des féveroles, du foin, du trèfle, du colza, du lin, du houblon, des pommes de terre, des légumes et des fruits. Les prés sont disséminés sur tous les points du territoire; la plupart ne reçoivent d'autre irrigation que celle des eaux pluviales; un petit nombre occupent les rives de la Marcq. Les meilleures prairies produisent ordinairement un regain qui ne vaut que le quart de la première herbe. Il y a de gras pâturages, coupés de rigoles et clos de haies; ils avoisinent les fermes dont ils dépendent. Les habitations sont presque toutes entourées de jardins potagers dans lesquels on soigne la culture des légumes et des arbres fruitiers. Les vergers touchent également aux maisons villageoises : on y trouve le pommier, le poirier, le prunier, le noyer et le ceri-

sier. Un neuvième de la superficie est couvert de bois taillis peuplés d'aunes, de coudriers, de saules, de chênes et de charmilles, surmontés d'une futaie de chênes, hêtres et frênes : la coupe des taillis s'effectue à onze ans. — Culture en grande, moyenne et petite tenue, non interrompue pour les meilleures terres; assolement quinquennal et quadriennal pour les autres. — Quarante-deux fermes. En 1830, il y avait deux cent neuf chevaux, cent onze poulains, trois cent quatre-vingt-huit bêtes à cornes, cent trente-neuf veaux, cinq cent seize porcs, quatre cent quatre-vingt-quinze moutons et cinq ânes.

POPULATION : Deux mille deux cent soixante-dix-neuf habitans.

HABITATIONS : La commune renferme quatre cent vingt-deux maisons parmi lesquelles on en remarque qui sont bien bâties; le chef-lieu en contient à peu près quatre-vingts. Il y a une église, une chapelle, deux écoles primaires et un bureau de perception pour les contributions directes.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Le commerce agricole consiste dans l'exportation des productions du sol, du bétail et du laitage. En hiver, la classe ouvrière s'occupe au tissage des toiles de lin. Il y a six moulins à farine dont trois mûs par vent, un moulin à tan activé par l'eau, deux petites brasseries et une distillerie; quatre maréchaux ferrans, trois charrons deux tonneliers et un bourrelier.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route d'Enghien à Ath traverse le territoire de l'E. à l'O.; celle d'Enghien à Soignies passe à l'extrémité orientale. Trois chemins vicinaux mettent la commune facilement en rapport avec les terroirs limitrophes. — Deux ponts en pierre.

MARCQ, petite rivière qui prend naissance entre Bassily et Hoves; elle arrose Marcq, Saint-Pierre-Capelle où elle sort de la province pour entrer dans le Brabant, et circule sur les territoires de Herinnes et Gammerages : ce cours d'eau pénètre ensuite dans la Flandre-Orientale, parcourt la commune de Viane de l'E. à l'O., rentre dans le Hainaut, et vient se réunir à la Dendre près du moulin de Bourang (commune des deux Acren).

MARCQ-MAQUIT, dépendance de la commune d'OEudeghien.

MARIEMONT ou **MARIMONT**, *Marimontum*, dépendance de la commune de Morlanwelz. On y trouve encore les ruines du magnifique château qu'y avait fait bâtir Marie, reine de Hongrie, sœur de l'empereur Charles V, et gouvernante des Pays-Bas. Cette princesse, dans une guerre contre la France, lorsque les troupes impériales pénétrèrent en Picardie, avait fait brûler le château royal de Folembray; le monarque français, Henri II, reprit, à son tour, l'offensive en 1554; il fit, par forme de représailles, incendier le château de Mariemont. On mit par ses ordres cette inscription sur les ruines : ROYNE FOLLE, SOUVIENS TOY DE FOLEMBRAY. Ce château fut cependant réédifié par Albert et Isabelle, et devint le séjour favori des archiducs d'Autriche qui se plurent à l'embellir; il y avait un parc de quatre cent quatre-vingt-deux bonniers de superficie.

En 1794, ce château fut livré aux flammes. Les ruines et le parc qui les entourent appartiennent aujourd'hui à une société charbonnière qui y exploite de riches mines de houille : on y a découvert aussi de la pholérite, qui, comme celle qui est unie à la chaux carbonatée des environs de Mons, est d'un blanc très-pur, happe à la langue, est infusible au chalumeau, et fait pâte dans l'eau. Monsieur Warocquié y possède deux maisons de campagne.

On trouve aussi dans cette localité une source d'eau minérale dont les propriétés salutaires attirèrent spécialement l'attention du gouvernement en 1740. A cette époque le célèbre médecin Rega, professeur en médecine à l'université de Louvain, fut chargé, avec deux de ses collègues, de procéder à l'analyse des eaux minérales de Mariemont et de faire connaître au public leur utilité dans le traitement des maladies. Le compte-rendu que publièrent ces savans justifia en grande partie la réputation qu'on

attribuait à ces eaux depuis un temps immémorial. Nous consignons ici quelques-unes des expériences qui se trouvent relatées dans la dissertation du professeur De Villers. La source de Mariemont, située dans une prairie au bas d'une colline, à l'Est du château de Mariemont, est reçue dans un bassin assez large d'où elle s'écoule incontinent dans un petit ruisseau voisin, laissant sur tout son passage les traces d'une couleur jaunâtre d'ochre dont la matière se trouve en grande abondance dans le bassin de la fontaine.

Cette eau très-limpide exhale une odeur de soufre qui diminue bientôt et se perd entièrement en plein air.

Mêlée avec de la noix de galle elle prend une couleur d'un brun pourpre qui augmente visiblement pendant l'espace de quelques minutes.

Si, après avoir vidé le vase contenant cette eau, on en verse de nouveau sur le résidu, la couleur n'en devient que plus vive.

Par l'évaporation on obtient une poudre d'un pâle jaune qui laisse sur la langue une légère impression.

L'élixivation donne un produit qui, exposé à l'air libre, entre facilement en fusion, et se laisse attirer par l'aimant. Le thermomètre de Fahrenheit qui, en plein air, marquait quarante-deux degrés, a monté jusqu'à quarante-huit pendant l'espace de quatre minutes qu'on l'a tenu plongé dans l'eau puisée à la source de Mariemont.

On a remarqué que cette eau qui est très-astringente colorait en noir les urines et les excrémens de ceux qui en faisaient usage à l'intérieur pendant quelques jours.

A la suite de ces expériences se trouvent plusieurs observations médicales qui prouvent que l'emploi des eaux de Mariemont peut être d'un grand secours dans le traitement de quelques maladies lorsqu'au préalable les hommes de l'art ont été consultés.

MARIETTE (LA), dépendance de la commune de Quaregnon.

MARIMONT. *Voyez* MARIEMONT.

MARIN, dépendance de la commune de Petit-Rœulx.

MARINE (LA), dépendance de la commune de Jumetz.

MARLIÈRE, dépendance de la commune d'Esplechin.

MARLIÈRE, dépendance de la commune de Willemeau.

MARLIÈRES (LES), dépendance de la commune de Leernes.

MARLOYAUX ou **MARLOYAU**, dépendance de la commune de Wodecq.

MAROIELLES, dépendance de la commune de Thuin.

MARONET, dépendance de la commune de Chimay.

MARQUAIN, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue O. de Tournay, à 12 lieues O. du chef-lieu de la province.

Elle touche, au N., à la commune de Blandain (canton de Templeuve), à l'E. au territoire d'Orcq, au S. à celui de Lamain, et à l'O. à Froidmont.

Cette commune est composée de son chef-lieu, et de trois hameaux: les Bois, le Bois-de-Marquain et le Bois-de-Blandain.

HYDROGRAPHIE : Aucun cours d'eau n'arrose le territoire.

SOL : La surface est généralement plane.

On a distribué les terres arables en trois classes : la première se compose d'une argile friable, très-profonde, assise sur un sol argileux plus compacte; les terres de cette classe sont propres à la culture de l'escourgeon, du trèfle, du froment et de l'avoine; on les laisse reposer rarement. Dans la deuxième classe, on distingue une argile plus humide et plus dense que la précédente, de dix pouces de couche végétale, sur un fond analogue ; ces terres offrent les mêmes productions que celles de première classe ; il est peu de cultivateurs qui les laissent en jachères. Un sol argileux, compacte, peu profond, assis sur la terre glaise, forme la troisième classe; il ne produit qu'à force d'engrais, du seigle, de l'avoine et des pommes de terre.

AGRICULTURE : On recueille en abondance toutes espèces de céréales, du trèfle et de la luzerne. La culture du colza et du lin

n'est pas assez suivie pour faire partie des assolemens. Il y a quelques prés et pâturages ; les premiers occupent un sol marécageux et produisent de mauvais foin ; les autres sont situés sur un bon terrain, à proximité des habitations. On cultive beaucoup de légumes dans les jardins. Les vergers sont garnis de pommiers et de poiriers, pour la majeure partie. Quoique le sol soit d'une qualité assez médiocre, l'industrie des habitans a su triompher des obstacles de la nature, en répandant une grande quantité d'engrais sur les terres. On y remarque plusieurs fermes. — Élèves de chevaux pour l'agriculture. — Fréquentation du marché de Tournay.

POPULATION : Neuf cent cinquante-cinq habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu contient environ cent trente-trois maisons. Les hameaux se composent de quelques fermes et habitations rurales. On y distingue la maison de campagne de Mme Vanzeller.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les productions agricoles se vendent en partie au marché de Tournay.

Il y a deux tuileries dont l'une se compose de deux fourneaux ; une tannerie, un moulin à farine, mû par vent et construit en bois, une petite brasserie et une tannerie de peu d'importance.

ROUTES ET CHEMINS : La commune est traversée par la grande route de Tournay à Lille, et par quelques chemins vicinaux ; ces derniers sont facilement praticables.

MARQUETTE, ruisseau qui arrose la commune de Montignies-lez-Lens.

MARTEAU, dépendance de la commune de Thuin.

MARTEAU-BERNARD, dépendance de la commune de Solre-Saint-Gery.

MARTIMONT, dépendance de la commune de Bliquy.

MARTIN (SAINT), dépendance de la commune de Montignies-le-Tilleul.

MARTIN (SAINT), maison isolée qui dépend de la commune de Saint-Symphorien.

MARTIN-MONT, dépendance de la commune de Chimay.

MARTINSART, dépendance de la commune de Froid-Chapelle.

MARZELLES, dépendance de la commune de Strée.

MASNUY (RUISSEAU DE), un des affluens de la Dendre qui prend naissance à Masnuy-Saint-Jean, arrose Masnuy-Saint-Pierre et Jurbise, et va se réunir à la Dendre à Erbault.

MASNUY-SAINT-JEAN, commune du canton et à 1 lieue 1/4 S. E. de Lens, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/4 N. de Mons.

Elle est bornée au N. par les communes de Lens et Masnuy-Saint-Pierre, à l'E. par celles de Casteau et Nimy-Maisière, au S. par le territoire de Nimy-Maisière, et à l'O. par ceux d'Erbisœul et Jurbise.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé dans la partie septentrionale du territoire, et du hameau d'Enhaut.

HYDROGRAPHIE : Une des sources de la Dendre jaillit sur le territoire. A l'extrémité de la commune, on trouve un étang d'un bonnier et demi environ de superficie, à fond tourbeux.

SOL : Terrain bas, s'exhaussant à l'E., de nature argileuse, sablonneuse, marécageuse et rocailleuse. Les parties arables les plus productives ont neuf pouces environ de couche végétale ; il y a une carrière de silex pyromaque (pierre à fusil).

AGRICULTURE : On récolte sur ce terroir du froment, du seigle, de l'escourgeon, de l'avoine, des féveroles, du trèfle, du colza, du lin. Il y a peu de fourrages. Les principaux légumes sont la pomme de terre, l'artichaut, l'asperge, le pois et la fève. On recueille de bons fruits tels que pommes, poires, prunes, cerises et noix. Les pâturages et les vergers sont clos de haies ; un quart de la superficie est planté en bois taillis et futaie, dont l'essence est un mélange de chênes, charmilles, aunes et bouleaux ; le chêne est l'espèce dominante. On coupe les taillis régulièrement tous les douze ans. Le sol

st exploité en grande, moyenne et petite nue. Il y a douze fermes. On trouve uelques parcelles de bruyères ou landes ans la partie S. du territoire; on ne ourrait les réduire en culture qu'à grands ais. — Assolement ondécennal, octennal, quinquennal et quadriennal. — Fumier et peu de chaux pour engrais. Le rix moyen du labourage d'un bonnier est dix-huit florins. On y comptait, en 1830, uatre-vingt-dix chevaux, vingt-trois poulains, cent soixante-douze bêtes à cornes, uarante-cinq veaux, quarante porcs, deux nts moutons et dix ânes. — Poules, canards et pigeons. Le menu gibier est très-rare; oan'y trouve qu'un fort petit nombre : lievres, perdrix, cailles, bécassines et anards. Les étangs sont peuplés de brochets, de carpes, de tanches, de perches d'anguilles. — Laine, beurre et fromage.

POPULATION : Mille deux cent trois habitans, dont cinq cent soixante-un du xe masculin et six cent quarante-deux u sexe féminin. Il y a eu, en 1829, rente-trois naissances et vingt-un décès. e nombre des mariages est annuellement e dix.

HABITATIONS : Cette commune renferme ent quatre-vingt-deux maisons; la pluart sont construites en pierres et briques, t couvertes en pannes; le chef-lieu en ontient cent dix environ. Il y a une église t une école primaire. On y remarque deux aisons de campagne, bâties à la moerne; l'une appartient à Madame Durieu, autre à Monsieur Dupuis de Watremont.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a un oulin à farine, mû par vent, une tanerie et une fabrique de chicorée. — Deux aréchaux ferrans. — Commerce de cheaux et de productions agricoles.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Mons Ath coupe une petite partie du territoire. La chaussée romaine se dirige du S. u N. Il y a en outre vingt chemins viciaux qui sont presque tous impraticables n hiver et dans les temps pluvieux.

MASNUY-SAINT-PIERRE, commune du canton et à 1 lieue 1/3 S. O. de Lens, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/3 N. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Montignies-lez-Lens, à l'E. par celles de Neuville et Casteau, au S. par le territoire de Masnuy-Saint-Jean, et à l'O. par celui de Lens.

Cette commune se compose de son chef-lieu situé dans la partie méridionale du territoire, et des hameaux de Brulotte, Rasteleur, Pridenveau, Chemni et Sars-le-Comte.

HYDROGRAPHIE : Une des sources de la Dendre, venant de Masnuy-Saint-Jean, circule sur le territoire de cette commune et flue de nouveau vers Masnuy-Saint-Jean. Non loin de l'église, se trouve un étang, d'un bonnier et demi de superficie, sur deux mètres de profondeur.

SOL : Surface généralement uniforme; le terrain est en partie argileux et en partie sablonneux. L'épaisseur de la couche végétale varie de six à neuf pouces.

AGRICULTURE : Cette commune produit par année, cinq cent trente-huit rasières de froment, cinq cent vingt-cinq de seigle, cinq cents de méteil, deux cent cinquante d'orge d'hiver et d'été et mille quatre cents d'avoine. On récolte peu de lin. Les fourrages suffisent à peine à la consommation locale; ils consistent principalement en foin et en trèfle. Les légumes ne sont pas abondans. Il y a de beaux vergers garnis de pommiers et de poiriers de plusieurs espèces. Ce territoire n'est pas boisé. On l'exploite en moyenne et petite tenue. — Quatre fermes. — Assolement sexennal, quinquennal et quadriennal. Assez ordinairement un huitième des terres est ensemencé en froment; le méteil et le seigle offrent les mêmes proportions; un huitième est cultivé en féveroles, lin, trèfle et pommes de terre; on destine un quart à la culture de l'avoine et un autre quart reste en jachères. Le labourage d'un bonnier est évalué à vingt-cinq florins, l'année qui suit les jachères; on ne donne que douze florins l'année d'après. Il y avait, en 1830, trente-

trois chevaux, dix poulains, soixante-six bêtes à cornes, dix-huit veaux et quinze porcs. — Volaille pour la consommation et le commerce. — Peu de menu gibier. La pêche fournit des carpes, des brochets, des poissons blancs et des anguilles. — Beaucoup de beurre et de fromage.

POPULATION : Trois cent cinquante habitans, dont deux cent quatorze du sexe masculin et cent trente-six du sexe féminin. Il y a eu, en 1829, dix décès et sept naissances. — Deux mariages par année.

HABITATIONS : Il y a soixante-sept maisons ; la plupart sont bâties en briques et couvertes en paille. — Une église et une école primaire. On y remarque le château de Monsieur Lemaire de Sars-le-Comte.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La majeure partie de la population se livre à l'agriculture. On y file le lin. Il y a quatre métiers à tisser la toile de lin, une brasserie et un moulin à farine mû par le vent. — Deux maréchaux ferraus et deux charrons. On y fait un assez grand commerce agricole, dont les légumes, les fruits, le bétail et la volaille forment la base. On vend annuellement au marché plus de cent sacs de pommes.

ROUTES ET CHEMINS : La chaussée romaine traverse le territoire du S. au N. — Sept chemins vicinaux, impraticables en hiver.

MASURE-FRÉDÉRIC, dépendance de la commune de Bauwelz.

MASY, dépendance de la commune de Horrues.

MAUBRAN, dépendance de la commune de Chaussée-Notre-Dame-Louvignies.

MAUBRAY, Commune du canton et à 1 lieue E. d'Antoing, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 S. E. de Tournay, et à 8 lieues 1/2 O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Vezon et Fontenoy, à l'E. par celle de Wasmes-Audemetz-Briffœil ; elle touche, au S., au territoire de Mortagne (France), et à l'O., à celui de Péronnes.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé au centre du territoire, et de trois hameaux, Grand-Camp au N., Vezonchaux au N. O., et Mortis au S. O.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau du Rosoir et le canal de Pommerœul arrosent le territoire de cette commune. Il y a plusieurs étangs et marais dont on ne peut opérer le dessèchement, à cause de la nature marécageuse d'un terrain coupé de sources.

SOL : Très-inégal, entrecoupé par un grand nombre de coteaux en pentes douces. Le terrain est en général de bonne qualité, quoiqu'un peu humide dans certains endroits. La meilleure terre végétale a quatorze pouces de profondeur et se compose d'un sol argilo-calcaire mélangé d'un sable roux et très-tendre. Sur quelques points, on trouve une couche sablonneuse, froide et très-détrempée, assise sur une glaise mouvante et imperméable.

AGRICULTURE : On y cultive avec succès des céréales de toutes espèces, du trèfle, de la luzerne, des féveroles, des plantes oléagineuses, potagères et légumineuses ; quelques prairies le long du Rosoir. Les pâturages, en petit nombre, occupent un sol humide et sablonneux. Ils sont d'un faible produit. Il y a d'assez beaux potagers et vergers. Un cinquième de la superficie et couvert de bois taillis et futaie ; leur essence offre un mélange de chênes, ormes, hêtres, frênes, bois blancs, sorbiers, charmes, coudriers et mélèzes ; on exploite les taillis en coupes réglées de onze ans. La culture flamande fait beaucoup de progrès dans cette commune, dont les habitans sont généralement actifs et laborieux. Cependant le terroir offre quelques parties ingrates dont les meilleurs procédés agricoles ne peuvent améliorer la nature. Il y a onze fermes. On comptait, en 1830, soixante-dix-neuf chevaux, vingt-quatre poulains, trois cent vingt-sept bêtes à cornes, cinquante-un veaux, quarante-quatre porcs, cent cinq moutons, trois chèvres et trois ânes.

POPULATION : Mille quatre cent quatre-vingt-onze habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme trois cents maisons villageoises, parmi lesquelles on distingue plusieurs belles fermes. Il y a une église et deux écoles. On y remarque le petit château de Debritremont, qui est bâti à la moderne et appartient à M. Desars de Curgies.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il s'y fait un petit commerce agricole; on porte les denrées au marché de Tournay. Il y a un moulin à blé, mû par vent; trois maréchaux ferrans, deux cordonniers, un charron, un bourrelier; trois marchands de briques, un marchand de charbon, un marchand de bois, trois marchands de bestiaux et trois marchands de farine.

ROUTES ET CHEMINS : Ce territoire est traversé par le chemin de Tournay à Condé par plusieurs chemins vicinaux. Il y a deux ponts levis sur le canal de Pommerœul.

MAUBRAY, dépendance de la commune d'Arc-Ainières.

MAUBRAY, dépendance de la commune de Pecq.

MAUBREUCQ, dépendance de la commune d'Ath.

MAULDE, commune du canton et à 1 lieue 1/2 O. de Leuze, de l'arrondissement et à 2 lieues 3/4 E. de Tournay, et à 8 lieues 1/2 O. N. O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes d'Herquegies et Thieulain, à l'E. par celles de Galaix et Thieulain, au S. par le territoire de Bary, et à l'O. par celui de Beclers.

Cette commune est composée de son chef-lieu, situé presque au centre du territoire, et d'un grand nombre de dépendances dont les principales sont : Mansart, Caumont, Altière, Brigette, Sainte-Barbe, Lergies, Petit-Bois, Fromenteau, Grande-Masure.

HYDROGRAPHIE : Quelques petits cours d'eau sillonnent la superficie de ce terroir; ils servent à l'irrigation des prés, mais sont assez souvent à sec pendant les chaleurs et les fortes gelées. On y trouve plusieurs étangs.

SOL : Entrecoupé de coteaux plus ou moins escarpés. La majeure partie est argileuse; on rencontre sur divers points des terrains secs et pierreux. L'épaisseur de la couche végétale varie de quatre à neuf pouces. La qualité du sol est en général assez médiocre.

AGRICULTURE : Ses productions consistent principalement en froment, seigle, escourgeon, avoine, féveroles, foin, trèfle, luzerne et pommes de terre. On cultive peu de colza et de lin. Les prairies sont presque toutes situées dans des vallons; elles produisent une herbe assez abondante, mais mêlée de plantes aquatiques. — Jardins enclos de murs ou de haies vives, cultivés avec soin en légumes et arbres fruitiers. On trouve des pommiers, des poiriers et des cerisiers dans les vergers qui sont également bordés de haies. Un petit bois, de la contenance de deux bonniers environ, occupe un sol ingrat; il se compose d'un taillis d'aunes surmonté de jeunes bois blancs sur futaie. Il y a en outre plusieurs plantations de peupliers et une pépinière. On exploite ce terroir en grande, moyenne et petite tenue. Les deux premières classes de terres arables offrent l'assolement sexennal, la troisième repose ordinairement après quatre et la dernière après trois ans de culture. — Élèves de chevaux pour les travaux agricoles, de gros et de petit bétail : il y a deux troupeaux de moutons. — Laine, beurre, fromage.

POPULATION : Mille quatre cent trente-quatre habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu et ses dépendances comprennent deux cent cinquante-six maisons. Il y a une église, deux écoles primaires, un pensionnat et un bureau de recette pour les contributions directes. On distingue dans cette localité une jolie maison de campagne, d'une construction solide et d'une distribution commode et régulière, entourée de pièces d'eau et de belles promenades; elle est la propriété de monsieur le Vicomte Isidore de Cossée.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il ne s'y fait d'autre commerce que celui des produc-

tions du sol et du bétail. Il y a un moulin à blé, mû par le vent, et deux brasseries dont la plus importante contient deux chaudières de dix-neuf à quarante-trois barils, et une cuve matière de même dimension que la plus forte chaudière.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Leuze à Tournay passe à une lieue du centre de la commune. Les trois chemins vicinaux que l'on y rencontre sont bien entretenus, mais difficiles à exploiter pendant l'hiver et les temps pluvieux.

MAUR (SAINT), commune du canton et à 1 lieue O. d'Antoing, de l'arrondissement et à 3/4 de lieue S. de Tournay, à 10 lieues 1/2 O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par Tournay, à l'E. par Chercq, au S. par Wez-Velvain, et à l'O. par Willemeau et Froidmont.

Cette commune se compose de son chef-lieu et du hameau de Pont-à-Rieu.

HYDROGRAPHIE : Le Rieu ou Ruisseau de Barge longe le territoire au N. Il y a un étang.

SOL : Inégal, d'un aspect montueux. La surface arable est assez variée; les parties les plus fertiles se composent d'une argile sablonneuse, profonde de dix-huit pouces environ, et assise sur une argile rouge; les autres, également argilo-sablonneuses, mais plus légères, ou glaiseuses et recouvrant un tuf imperméable à l'eau, ont de cinq à seize pouces de couche végétale.

AGRICULTURE : Les principales productions sont le froment et l'escourgeon. On récolte aussi du seigle, de l'avoine, des féveroles, du trèfle, du colza, des pommes de terre et des navets. Le pommier, le poirier, le cerisier et le noyer sont les diverses espèces d'arbres fruitiers que l'on cultive dans les vergers; ceux-ci produisent en outre un pâturage très-abondant. Il n'y a que quarante-quatre perches de taillis d'aunes et de bois blancs. Les propriétés rurales sont assez divisées. Il y a cinq fermes, la plus grande est de cinquante bonniers; en général, les terres cultivées en petite tenue sont mieux soignées et plus productives que les autres. Le recensement de 1829 donne à la commune, trente-cinq chevaux, cinq poulains, cent dix-neuf bêtes à cornes, neuf veaux, dix-huit porcs, vingt-cinq moutons, trois chèvres, dix ânes et deux mulets. — Fréquentation du marché de Tournay.

POPULATION : Trois cent dix habitans.

HABITATIONS : Elles sont au nombre de cinquante-neuf. Il y a une église.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Commerce agricole. On y trouve une tannerie, une briqueterie, un maréchal ferrant, un vitrier, un charron, un bourrelier.

ROUTES ET CHEMINS : Cette commune est traversée par la route de Tournay à Valenciennes, par le chemin de Welz à Tournay et par plusieurs autres chemins vicinaux.

MAURAGE, commune du canton et à 1 lieue 1/2 S. de Rœulx, de l'arrondissement et à 2 lieues 2/3 E. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Thieu, à l'E. par celle de Strepy, au S. E. par le territoire de Trivière, au S. par celui de Bray, et à l'O. par les communes de Havré et Boussoit.

Cette commune ne comprend que son chef-lieu.

HYDROGRAPHIE : Ce territoire est arrosé par la Haine et par le ruisseau de Wames: ce dernier serpente dans la partie limitrophe avec la commune de Trivière, et va se perdre dans la Haine; ils servent tous les deux à l'irrigation des prés. La Haine active un moulin à farine.

SOL : Le terrain est généralement montueux et présente des coteaux en pente roide. Il y a des bancs de grès qu'on exploite pour pavés. Parmi les terres arables, les unes sont argileuses, plus ou moins sablonneuses, de sept à huit pouces de couche végétale; les autres offrent une argile froide et humide, de couleur bleuâtre.

AGRICULTURE : Les productions de ce terroir consistent en froment, seigle, méteil, avoine, féveroles, trèfle et pommes de terre. On y cultive fort peu de plantes oléagineuses. Le foin qu'on dépouille dans

les fonds que fertilise la Haine est abondant et de bonne qualité. Un sol marécageux, très-mauvais, caractérise les prairies situées aux bords du ruisseau des Wames. Il n'y a qu'un seul pâturage, de la contenance de cinq bonniers, cinquante-sept perches. On y trouve quelques houblonnières, contiguës aux jardins potagers; elles sont cultivées alternativement en houblon et légumes. Les vergers, plantés d'arbres fruitiers en plein rapport, avoisinent les fermes. — Une oseraie et une pépinière. On exploite les terres arables, en grande, moyenne et petite tenue. — Neuf fermes. — Assolement sexennal et quinquennal; les meilleures terres ne reposent jamais. — En 1830, on y comptait cinquante-trois chevaux, dix poulains, quatre-vingt-quatorze bêtes à cornes, dix-sept veaux, quarante-sept porcs, deux cent vingt-quatre moutons.

POPULATION : Cinq cent cinquante-neuf habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme cent quatorze maisons, plus ou moins agglomérées. Il y a une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une carrière de grès à paver, une briqueterie, un moulin à farine; un maréchal ferrant, un charron, un cordier, deux tonneliers et un bourrelier. — Commerce agricole; les cultivateurs fréquentent le marché de Mons.

ROUTES ET CHEMINS : La commune est traversée par la route de Rœulx à Maubeuge et par plusieurs chemins vicinaux, impraticables en hiver et dans les temps pluvieux. — Un pont.

MAUVINAGE, dépendance de la commune de Silly.

MAYEURBOIS, dépendance de la commune de Hoves.

MAYEUREMONT, dépendance de la commune d'Écaussinnes-d'Enghien.

MAYTEREYE, dépendance de la commune d'Everbecq.

MAZARIN, dépendance de la commune de Ghislenghien.

MAZEUQUE, dépendance de la commune d'Ollignies.

MAZI ou **MASY**, ruisseau qui prend sa source dans les bois de Foyaux (Buvrinnes), se dirige du S. au N. O., traverse le territoire de Ressaix, et va se perdre dans la Samme.

MEAUVIN, dépendance de la commune de Roisin.

MÉCHANT, ruisseau qui arrose le territoire de Celles.

MEHART, dépendance de la commune de Velaines.

MEL (LA), ruisseau qui arrose la commune de Mourcourt.

MELLES ou **MELLE**, commune du canton et à 2 lieues 1/4 S. de Celles, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/4 N. E. de Tournay; à 10 lieues 1/4 O. N. O. du chef-lieu de la province.

Bornée au N. par la commune de Velaines, à l'E. par celle de Quartes, au S. par le territoire d'Havines, et à l'O. par celle de Mourcourt.

Elle se compose de son chef-lieu et de cinq dépendances, qui sont : Bois ou Dubois, En-Bas, Moulin, Trieux, et Trieu-Quevaux.

HYDROGRAPHIE : Aucun cours d'eau n'arrose la commune.

SOL : La surface du terrain est unie; elle offre très-peu d'inclinaison. On a formé trois classes des terres arables : la première est une terre végétale argileuse, tendre et friable, de dix pouces de profondeur, assez fertile; elle repose sur un lit d'argile qui donne facilement passage aux eaux, et produit les diverses céréales, le trèfle et le lin. Les terres de la deuxième classe sont également argileuses, mais plus humides; l'épaisseur de leur couche végétale n'est que de six pouces. Les terres de ces deux classes sont soumises à un assolement septennal. La troisième se compose d'un sol argileux, humide et glaiseux, de cinq pouces de profondeur; on y cultive le méteil, l'avoine, les pommes de terre, le sainfoin et la luzerne, d'après un assolement quadriennal.

AGRICULTURE : On récolte toutes espèces de céréales, du foin, du trèfle, du colza, du lin, du houblon, des légumes. Les prés sont disséminés sur divers points du territoire. On trouve, près des habitations, de gras pâturages, clos de haies et bien entretenus; des jardins potagers sont cultivés en gros légumes. Les houblonnières ne comprennent qu'une superficie de quatorze perches quatre-vingts aunes. — Vergers plantés de pommiers, de poiriers, de cerisiers et de noyers. Le sol, d'assez bonne qualité, est très-bien cultivé. Les exploitations sont à grande, moyenne et petite tenue; la principale est de soixante-cinq bonniers. — Trois fermes. En 1829, on comptait : quarante-quatre chevaux, douze poulains, cent douze bêtes à cornes, trente veaux, onze porcs et cent dix moutons. — Laine, beurre, fromage.

POPULATION : Quatre cent quatre-vingt-quinze habitans.

HABITATIONS : La commune renferme quatre-vingt-onze habitations et une église.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il s'y fait un petit commerce de productions du sol, de bétail et de menues denrées. Il y a un moulin à farine et à drêche, mûs par le vent : ce moulin renferme aussi un pressoir à huile; deux brasseries : la principale contient deux chaudières, une cuve de quarante-neuf barils, un réfrigérant et un séchoir; un maréchal ferrant; un charron.

ROUTES ET CHEMINS : Le grand chemin de Tournay à Renaix (Flandre-Orientale) et plusieurs chemins vicinaux traversent le territoire.

MELLET, commune du canton et à 1 lieue N. N. E. de Gosselies, de l'arrondissement et à 2 lieues 2/3 N. de Charleroy; à 9 lieues 1/2 E. du chef-lieu de la province.

Bornée au N. par Villers-Perwin, à l'E. par Saint-Amand, au S. par Wayaux, et à l'E. par Thiméon.

Elle se compose de son chef-lieu et de plusieurs dépendances.

HYDROGRAPHIE : La commune est arrosée par les ruisseaux de Pont-à-Migneloux ou Grand-Ruisseau, et de Lawhson. Il y a un marais.

SOL : Terrain calcaire. Il y a plusieurs carrières d'où l'on extrait de la pierre à chaux. Le sol est très-productif. Les terres arables forment quatre classes distinctes : la première se compose d'une terre végétale de onze pouces de profondeur, sur un fond sablonneux qui se laisse facilement pénétrer par l'eau. Les terres de deuxième classe offrent une couche végétale plus légère et moins productive que la précédente. Dans la troisième classe, on a compris des terrains légers et menus, et d'autres, de nature compacte, et de cinq pouces de profondeur, assis sur une terre glaise qui empêche l'infiltration des eaux. La quatrième classe a été formée d'un sol sablonneux dont la couche végétale a quatre à cinq pouces d'épaisseur et repose sur un sable brûlant.

AGRICULTURE : On récolte toutes espèces de céréales, du trèfle et de la luzerne. La culture du colza et du lin n'est pas assez suivie pour entrer dans les assolemens. Les prés abondent en foin. La majeure partie des pâturages sont situés à proximité des habitations. — Jardins et vergers, généralement bien entretenus. Il y a un bois taillis mêlé de futaie, composé d'aunes et de coudriers, et une sapinière. Ce terroir est très-productif. — Quinze fermes. Les cultivateurs attachent beaucoup de prix à la conservation et à l'amélioration des races des chevaux; les poulains sont très-beaux. moins robustes et moins chargés de fanons que ceux que l'on élève dans les communes dont les pâturages bas et humides occasionent cette difformité. On comptait, en 1830, cent quatorze chevaux, vingt-huit poulains, cent soixante-sept bêtes à cornes, cinquante-quatre veaux et quatre-vingts porcs. — Beurre, fromage. — Fréquentation du marché de Gosselies.

POPULATION : Neuf cent cinquante-neuf habitans.

HABITATIONS : Cette commune contient deux cent trente-trois maisons, une église, une chapelle et une école primaire. Il y a

un château qui appartient à M. Matton.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Extraction du calcaire pour le convertir en chaux.— Exportation de quelques productions agricoles. On compte dans la commune : deux fours à chaux, huit tuileries, sept petites fabriques de chicorée, deux blanchisseries de toiles; quatre maréchaux ferrans, un cloutier, deux charrons, deux apprêteurs de lin.

ROUTES ET CHEMINS : Une partie du territoire à l'O. est traversée par la grande route de Charleroy à Bruxelles, et par quelques chemins vicinaux. — Un pont.

MENIL (SAINT), dépendance de la commune de Saint-Sauveur.

MENONRIEUX, dépendance de la commune d'Aiseau.

MERBES-LE-CHATEAU, commune et chef-lieu du canton de son nom, de l'arrondissement et à 6 lieues O. S. O. de Charleroy, à 5 lieues 1/2 S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Merbes-Sainte-Marie, à l'E. par celle de Labuissière, au S. par le territoire de Solre-sur-Sambre, et à l'O. par celui de Peissant.

Cette commune se compose de son chef-lieu qui renferme les huit dixièmes de la population, et de trois hameaux, la Bouverie, Boustaine et Merboëlle.

HYDROGRAPHIE : La Sambre, que l'on y traverse sur un grand pont avec pont-levis, baigne le chef-lieu et traverse la partie méridionale du territoire; sa pente est de six palmes. Le ruisseau Braquet ou du Seigneur coule du N. au S. et vient se décharger dans la Sambre; les débordemens de ce cours d'eau sont préjudiciables aux propriétés riveraines. La Sambre fertilise les prairies que comprend son bassin. Le Braquet active un moulin à blé, un à tan et une scierie à marbre. Quatre étangs, alimentés par les eaux du Braquet, offrent des sites très-agréables ; ils sont couverts à l'E. et à l'O. par deux collines. On en remarque deux à Merboëlle, d'une superficie de vingt-deux perches chacun, sur deux aunes de profondeur; ils servent de réservoir au moulin à tan et à la scierie; les autres, situés à proximité du chef-lieu, alimentent le moulin à blé; l'un d'eux a une contenance de vingt-six perches, l'autre de neuf.

SOL : La partie méridionale du territoire est très-montueuse. On y voit des rochers qui semblent être suspendus au-dessus des humbles maisons villageoises; sur quelques points, ces rochers sont recouverts d'une verdure qui relève l'âpreté du sol. Un grand nombre de collines entrecoupent la surface. Le calcaire compacte, le quartz-arénacé et une espèce de silex ferrugineux constituent les couches inférieures au terrain d'alluvion. On y trouve de la chaux carbonatée laminaire et du calschiste sublamellaire. Une moitié du terrain meuble se compose d'une argile végétale, naturellement productive, l'autre offre une glaise qui repose immédiatement sur le silex ferrugineux. Le sol est généralement froid. Certaines parties arables ont une couche végétale très-profonde; il en est d'autres qui n'ont guère plus de cinq à huit pouces d'épaisseur.

AGRICULTURE : Année commune, on récolte dans les diverses espèces de grains et graines : cinquante-quatre lasts de froment, vingt-six de seigle, vingt-huit de méteil, cinquante-deux d'escourgeon, trois d'orge de mars, quinze d'épeautre, quatre-vingt-dix d'avoine, vingt-un de pois, vesce et féveroles, quatorze de colza, dix de lin. Les prairies produisent annuellement cent-vingt mille kilogrammes de foin et vingt mille de regain. On dépouille tous les ans trois cent mille kilogrammes de trèfle. Les jardins fournissent des pommes de terre, des betteraves, des carottes, des navets, des panais, diverses espèces de choux, des artichauts, des asperges, des pois, des haricots et autres légumes de bonne qualité. Il y a des houblonnières que l'on cultive alternativement en houblon et en légumes dans la même année. On trouve dans les vergers le pommier et le poirier qui y réussissent bien. — Trois

bouquets de bois taillis de la contenance de quatre bonniers environ; l'essence consiste en coudriers, frênes et bouleaux. Parmi les arbres de haute futaie, les peupliers blanc et noir sont ceux qui dominent: on les coupe après vingt-cinq ans de croissance pour les employer aux constructions. La grande tenue est la plus suivie dans cette commune, qui compte dix fermes. La majeure partie des jachères est supprimée; le mode de culture le plus en usage est celui d'alterner les céréales avec les diverses plantes oléagineuses et fourragères. En général, les productions sont abondantes sur les terres qui réunissent à une bonne composition terreuse, l'exposition, la profondeur et des engrais convenables pour recevoir dans leur assolement toutes les plantes propres au sol; mais il n'en est pas de même des terrains qui ne jouissent point de ces qualités. Les engrais qu'on emploie avec le plus de succès sont le fumier, les cendres de tourbe et de houille, la suie et la chaux. On évalue à vingt-huit florins le labourage d'un bonnier. Cent trente chevaux sont employés exclusivement à l'agriculture; ces chevaux, d'une taille moyenne, robustes et nerveux, sont propres au service de l'artillerie. Le recensement de 1829 a donné: cent quarante-six chevaux, quarante poulains, cent dix-neuf bêtes à cornes, quarante veaux, soixante porcs, six cents moutons, huit chèvres, quatre ânes. On élève dans les basses-cours des poulets, des chapons, des dindons, des pigeons, des oies et des canards. — Quelques ruches. Les espèces de gibier les plus communes, quoique peu nombreuses, sont le lièvre, la perdrix, la caille, l'étourneau, la grive, le merle et la bécassine. A l'approche de l'hiver, on y voit beaucoup d'oies, canards, sarcelles, pluviers et vanneaux. Parmi les animaux nuisibles à l'agriculture, il faut signaler le putois, la fouine, la belette, la taupe, le rat, le loir, les campagnols; ils sont tellement nombreux à certaines époques (tous les quatre ans) que les cultivateurs ne peuvent parvenir à les détruire entièrement. La mordelle est aussi très-nuisible; cet insecte dévore le lin à sa naissance et attaque le colza dont il détruit l'ovaire. La pêche fournit des brochets, des truites, des barbeaux, des carpes, des brêmes, des meuniers, des tanches, des nases, des rosses, des loches, des goujons, des perches, des anguilles et des écrevisses; les procédés employés sont la ligne, la nasse, le haveneau, la trulle, l'épervier, le traîneau et les bricolles. — Laine, beaucoup de beurre et de fromage, peu de miel et de cire.

POPULATION : Neuf cent quatre-vingt-seize habitans dont quatre cent quatre-vingt-sept du sexe masculin, et cinq cent neuf du sexe féminin. En 1829, il y a eu vingt-huit naissances et vingt décès. Le nombre des mariages est annuellement de quatre à six.

HABITATIONS : Cette commune renferme deux cent huit maisons bâties en pierres et briques, couvertes en ardoises, pannes et paille; cent quatre-vingts sont agglomérées dans le chef-lieu. Il y a une église, une maison communale et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture est la principale ressource des habitans de cette commune. Il y a une briqueterie, deux poteries de terre, deux tuileries dans lesquelles on fabrique aussi des carreaux. — Une brasserie, deux tanneries, un moulin à tan, un à blé, et une scierie à marbre composée de deux châssis de dix-huit scies chacun; le mécanisme consiste en un seul mouvement de va et vient imprimé aux lames qui se trouvent à des distances qui indiquent l'épaisseur que l'on veut donner aux feuilles de marbre. — Commerce de chevaux et de productions agricoles. — Fréquentation du marché de Mons.

ROUTES ET CHEMINS : L'intérieur de la commune est pavé. Deux grands chemins, impraticables en hiver, traversent le territoire: l'un aboutit à la route de Mons à Chimay, qui passe à 1/2 lieue du village, l'autre offre une communication avec la ville de Binche. Plusieurs chemins vicinaux se dirigent vers Merbes-Sainte-Marie

Sars-la-Buissière, Labuissière, Peissant et Solre-sur-Sambre. — Deux ponceaux en pierre.

MERBES-SAINTE-MARIE, commune du canton et à 1 lieue N. de Merbes-le-Château, de l'arrondissement et à 5 lieues 1/2 O. S. O. de Charleroy, et à 4 lieues 3/4 S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Vellereille-lez-Brayeux, à l'E. par celle de Buvrinnes, au S. par le territoire de Merbes-le-Château, et à l'O. par celui de Vellereille-lez-Brayeux.

Cette commune se compose de son chef-lieu et de quelques maisons isolées.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau de Manage et le Rieu-du-Quet ou Braquet, deux petits affluens de la Sambre, prennent leurs sources sur le territoire; le Braquet active un moulin à farine, à l'aide d'un réservoir qui a vingt-cinq perches de superficie et quatre à cinq pieds de profondeur.

SOL : Surface généralement plane. Les terres arables, partie argileuses et légères, partie glaiseuses et humides, reposent sur un sol ferrugineux; les parties les plus productives ont de huit à neuf pouces de couche végétale.

AGRICULTURE : On y dépouille une assez grande quantité de froment, seigle, escourgeon, orge de mars, avoine, pois, vesces, féveroles, trèfle. Les fourrages, quoique abondans, se consomment sur les lieux. On y récolte fort peu de plantes oléagineuses. — Pommes de terre, navets et autres légumes pour les besoins de la commune. Il y a de belles houblonnières qui produisent souvent, dans la même année, du houblon et des légumes. Le pommier et le poirier réussissent dans les vergers. —Quelques oseraies. Ce terroir, naturellement peu productif, offre d'assez belles récoltes, ce que l'on doit attribuer aux soins que les habitans apportent à la culture de leurs terres, et à la grande quantité d'engrais qu'ils emploient pour les fertiliser.—Trois fermes. Les bonnes terres ne reposent jamais. — Fumier, cendres de tourbe et chaux pour engrais. Le prix moyen du labourage d'un bonnier est de quinze florins. En 1830, on y comptait : soixante-neuf chevaux, douze poulains, cent trente-une bêtes à cornes, sept veaux, onze porcs, cent vingt-cinq moutons. — Un petit nombre de ruches.— Peu de menu gibier. — Laine, beurre, fromage, miel, cire.

POPULATION : Quatre cent quarante-neuf habitans, dont deux cent trente-quatre du sexe masculin et deux cent quinze du sexe féminin. Il y a eu, en 1829, quatorze naissances, six décès et trois mariages.

HABITATIONS : Quatre-vingt-dix-sept maisons bâties en briques, couvertes en paille, partie agglomérées, partie disséminées. Il y a une église, trois chapelles, une maison communale et une école primaire. Cette commune n'offre de remarquable que le château de M. Dufranne.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a deux moulins à farine dont un est mû par vent; deux maréchaux ferrans, deux charrons et un tonnelier. On fait le commerce de bois, houblon, céréales et bestiaux. On porte les fruits, les légumes et les diverses productions agricoles au marché de Binche.

ROUTES ET CHEMINS : Le territoire de cette commune est traversé par les chemins de Binche à Beaumont, de Bienne-lez-Happart à Peissant, et de Merbes-le-Château à Binche; ils sont très-mauvais en hiver. — Deux ponts en pierre.

MERBOELLE, dépendance de la commune de Merbes-le-Château.

MERLIN. *Voy.* JOLLAIN-MERLIN.

MESLIN-L'ÉVÊQUE, commune du canton et à 1 lieue 1/2 N. E. d'Ath, de l'arrondissement et à 8 lieues 1/4 E. de Tournay, et à 6 lieues N. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes d'Isières et Ollignies, à l'E. par celle de Ghislenghien, au S. E. par le territoire de Gibecq, au S. par ceux d'Arbres, Ath et Mevergnies, et à l'O. par les communes d'Ath, Lanquesaint et Isières.

Cette commune est composée de son chef-lieu, situé au centre du territoire,

près de la grande route de Bruxelles à Lille, et de cinq dépendances : Haut-Aulnois, Montagne, Prenscamp, Squinterie et Stocquoi.

HYDROGRAPHIE : La Sille fertilise les prairies et imprime le mouvement à un moulin à farine. Il y a quelques petits étangs.

SOL : Terrain irrégulier, d'un aspect montueux, de nature argileuse, pour la majeure partie; il est rocailleux dans certains endroits et recouvre alors une glaise jaunâtre. L'épaisseur de la couche végétale varie de cinq à dix pouces.

AGRICULTURE : Les productions consistent en froment, seigle, escourgeon, avoine, féveroles, colza, houblon, lin et pommes de terre. Les prairies et les pâturages sont assez productifs. On cultive principalement le pommier et le poirier dans les vergers. Il y a de beaux bois taillis et futaie; ils occupent environ le septième de la superficie : les taillis se composent de coudriers, d'aunes et de charmilles et s'exploitent tous les onze ans; la futaie est peuplée de bouleaux et de bois blancs dont la végétation est peu vigoureuse. La culture des terres est à grande, moyenne et petite tenue; celles de première classe n'offrent point d'interruption dans la série des récoltes; les autres sont soumises à un assolement sexennal ou triennal, suivant la nature du terrain. On ne fait d'élèves en chevaux que pour l'agriculture. Il y a de gros bétail et trois troupeaux de moutons, de soixante à cent-dix individus.

POPULATION : Mille six cent vingt-et-un habitans.

HABITATIONS : Cent quarante maisons plus ou moins agglomérées forment le corps de village ou chef-lieu; les hameaux comprennent quelques fermes. Il y a une église et une école primaire.

Au château de Manage, qui dépend de cette commune, se trouve la magnanerie modèle que le gouvernement y a fait élever en 1826 sous la direction de M. De Beramendi. Les plantations des mûriers eurent lieu au mois de novembre de la même année. En 1827 on recueillit de la soie de bonne qualité, et en 1828 le produit, qui était encore supérieur, justifia en partie les espérances qu'on avait conçues de cette magnanerie. A cette époque la dépense annuelle montait à 40,000 fl. : sous le gouvernement actuel ces dépenses sont considérablement réduites : elles ne reviennent pas même à l'État à la somme annuelle de 2,000 fl. (Nous renvoyons au Coup-d'Œil pour les autres détails sur ce sujet important.)

COMMERCE ET INDUSTRIE : Filage de lin pour la fabrication de la toile, qui occupe un grand nombre d'habitans. Il y a deux moulins à farine dont un mû par le vent.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Bruxelles à Lille traverse le territoire de l'E. à l'O., le chef-lieu communique par des chemins vicinaux avec les hameaux de Stocquoi et Squinterie et les communes limitrophes; ces chemins, quoique bien entretenus, sont presqu'impraticables dans les saisons de pluie.

MESVIN, commune du canton, de l'arrondissement et à 3/4 de lieue S. de Mons.

Bornée au N. et à l'E. par le territoire de Mons; elle touche, au S., à Ciply (canton de Pâturages) et à l'O., à Hyon.

HYDROGRAPHIE : Le By, Uby ou rivière de Mesvin, venant de Ciply, arrose une partie du territoire et se dirige vers Hyon. Il y a un étang dans l'enclos de l'ancienne abbaye de Belian ou Béliant.

SOL : Ce terroir offre, en général, une surface plane; les petites élévations qu'on peut y remarquer ne se trouvent qu'à l'extrémité N. Le terrain est, en grande partie, argilo-calcaire; le sable ne se montre que sur un petit nombre de points. On trouve dans cette localité une carrière de pierre calcaire blanche que l'on emploie comme moellon pour former l'intérieur des massifs de maçonnerie. Cette carrière, qui n'est plus activée, a fourni beaucoup de pierres dont on s'est servi pour les fortifications de Mons. Terres labourables, quatre classes.

1re classe : argile tendre et friable, de couleur fauve, d'une couche végétale de huit à dix pouces de profondeur ; propre à toutes espèces de culture et ne reposant jamais ; 2e classe : argile plus compacte, un peu froide, de sept à huit pouces de couche végétale ; moins productive que la première ; 3e classe : terres sablonneuses et rocailleuses, d'une couche végétale de six à sept pouces d'épaisseur ; ces terres sont peu favorables à la culture du froment et de l'escourgeon ; 4e classe, formée des déblais d'une ancienne carrière : le sol en est sec et brûlant, et la terre végétale n'a que cinq à six pouces d'épaisseur.

AGRICULTURE : Année commune, on récolte trois cent soixante-dix rasières de froment, trois cents de seigle, quatre cent cinquante d'escourgeon, sept cents d'avoine, et cent cinquante de pois et féveroles. On cultive le lin et un peu de colza. Le foin n'est pas abondant : les meilleures prairies sont celles qu'arrose le By. Les prairies artificielles se composent de quinze bonniers environ de terre ensemencée en trèfle. On récolte beaucoup et d'excellentes pommes de terre, des carottes et peu de choux. Les jardins et vergers, clos de murs ou de haies sont plantés d'arbres fruitiers. Ce terroir n'est point boisé ; on n'y remarque aucune partie inculte. Les exploitations sont en grande, moyenne et petite tenue : quatre fermes. — Assolement sexennal, divisé ainsi qu'il suit : première année, pois et féveroles ; deuxième année, escourgeon ; troisième année, méteil ou seigle seulement ; quatrième année, trèfle ; cinquième année, froment ; sixième année, avoine. Le labourage d'un bonnier de terre est évalué à vingt-cinq florins. Le recensement de 1829 donne à la commune : vingt-deux chevaux, douze poulains, cinquante-quatre bêtes à cornes, dix veaux et quinze porcs. — Quelques poules et pigeons ; lièvres et perdrix en petit nombre. Les productions animales telles que le beurre et le fromage suffisent à peine à la consommation.

POPULATION : Cent trente hommes, cent vingt-huit femmes ; total : deux cent cinquante-huit habitans.

HABITATIONS : Elles sont toutes construites en pierres et briques, et la majeure partie ont la toiture en chaume. On remarque dans cette localité une église et deux maisons de campagne : l'une est la propriété de M. A. Petit, bourgmestre de la commune ; l'autre, assez vaste et bâtie à la moderne, est formée d'une partie de l'ancienne abbaye de Belian, monastère de femmes : cette maison de campagne appartient à Mme la veuve Gantois.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Une grande partie des habitans vont travailler dans les houillères du Fléna. — Cinq apprêteurs de lin.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Mons à Maubeuge traverse l'extrémité occidentale du territoire. La chaussée romaine dite de Brunehault coupe la commune en deux parties et communique avec la grande route ; un autre grand chemin passe sur le territoire et se dirige vers Nouvelles. Ces chemins sont quelquefois impraticables pendant l'hiver et les temps pluvieux.

METZ, dépendance de la commune de Fontaine-l'Évêque.

METZ (GRAND), commune du canton et à 1 lieue N. de Leuze, de l'arrondissement et à 4 lieues 1/2 E. de Tournay ; à 7 lieues 1/2 N. O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Moustier, à l'E. par celle d'Houtaing ; elle touche, au S., au territoire de Leuze et Chapelle-à-Wattinnes, et à l'O. à ceux de Thieulain et Hacquegnies.

La commune se compose de son chef-lieu, situé presqu'au centre du territoire, et de cinq dépendances : Breucq, Bruauxent, le Chapitre, Damerie et Fermont.

HYDROGRAPHIE : Plusieurs cours d'eau arrosent ce terroir ; le principal est le Rieux-des-Labasses. Ils servent tous à l'irrigation des prés. On y trouve aussi quelques petits étangs.

SOL : Terrain irrégulier, coupé çà et là par des coteaux escarpés. L'inclinaison des

plaines est sensible sur plusieurs points. Les terres sont, en général, d'une qualité médiocre : celles qui occupent les bas fonds sont glaiseuses, froides et peu productives. La surface arable présente quatre variétés : une argile meuble, de sept à huit pouces de couche végétale; une argile douce, trop legère ou trop compacte, plus froide et plus humide, mais moins profonde que la première (de cinq à six pouces); une terre crue et caillouteuse, de trois à quatre pouces de profondeur; une glaise humide et compacte, difficile à ameublir. Les deux premières variétés sont propres à toutes espèces de culture; la troisième est ensemencée en froment ou en trèfle; la quatrième produit du froment, du seigle et de l'avoine.

AGRICULTURE : On récolte principalement du froment, du seigle, du méteil, de l'avoine, des féveroles, du foin, du trèfle, du lin et des pommes de terre. La culture de l'escourgeon et du colza n'offre point un état prospère, ce qu'il faut attribuer à la nature du sol. On trouve quelques bonnes prairies sur les bords du Rieu-des-Labasses; elles sont divisées en parcelles de trois à six bonniers. — Pâturages, en très-petit nombre, clos de haies vives. — Jardins attenant aux habitations, cultivés en gros légumes : ils contiennent peu d'arbres fruitiers. Plusieurs métairies sont entourées de vergers garnis de pommiers, de poiriers et de noyers, d'une belle croissance. Les propriétés boisées occupent un septième de la superficie : cinquante à soixante bonniers composent la principale masse, qui porte le nom de bois de Saint-Martin; il y a de beaux taillis peuplés de coudriers, d'aunes et de charmilles et que l'on exploite en coupes réglées de onze ans, et une bonne futaie, essence de bois blancs, chênes et hêtres; une grande partie de ces bois appartenait au gouvernement, qui l'a vendue il y a peu d'années. — Culture soignée, en grande, moyenne et petite tenue : vingt-deux fermes. Une partie du terroir consiste en bois défrichés. — Assolement novennal, sexennal, quinquennal, quadriennal ou triennal. Le nombre des chevaux élevés pour l'agriculture s'élevait, en 1830, à quatre-vingt-quatorze, celui des poulains à dix-neuf; on comptait deux cent vingt-une bêtes à cornes, vingt-six veaux, cinquante-cinq porcs, six cents moutons. — Laine, beurre et fromage.

POPULATION : Mille trois cents habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme deux cent dix habitations : le chef-lieu en contient environ une trentaine; vingt à vingt-cinq sont agglomérées dans les hameaux de Damerie et du Chapitre; la majeure partie est disséminée le long des grands chemins. Il y a une église, une chapelle, une maison communale et une école primaire. On y distingue un ancien château, assez vaste, entouré de belles et de grandes avenues, de jardins, de bosquets et de pièces d'eau; il est habité par M. Gustave Errembault de Dudzelle, bourgmestre de la commune.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Commerce de productions agricoles, de laitage, de toiles et de bas tricotés. Les cultivateurs préparent le lin et le vendent par bottes aux marchés environnans. La classe ouvrière n'a d'autres ressources que la fabrication des bas de laine au tricot, pour le compte des fabricans de Leuze qui livrent la laine. — Deux moulins à farine, mûs par vent; deux maréchaux ferrans et deux charrons.

ROUTES ET CHEMINS : Le grand chemin d'Ath à Tournay traverse le territoire presque dans son centre; il y a en outre trois chemins vicinaux, qui sont d'une exploitation très-difficile pendant l'hiver et les temps pluvieux, quoiqu'ils soient bien entretenus.

MEURE (LE), dépendance de la commune d'Herquegnies.

MEVERGNIES, commune du canton et à 1 lieue N. E. de Chièvres, de l'arrondissement et à 4 lieues 2/3 N. N. O. de Mons.

Bornée au N. par les communes de Meslin-l'Évêque (canton d'Ath) et Gibecq; à l'E. par celles de Brugelette et Attre; elle touche, à l'O., à cette dernière.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé à l'extrémité S. du territoire, et de deux petits hameaux : Trieu ou les Trieux et le Patard.

HYDROGRAPHIE : Elle est arrosée par la Dendre ; cette rivière y fait mouvoir un moulin à farine.

SOL : Ce terroir, d'un aspect régulier, offre cependant des inclinaisons assez sensibles ; il renferme des carrières de grès et de pierre calcaire. La surface arable présente trois variétés principales : la première est une argile douce et friable, de couleur rougeâtre, dont la couche végétale est d'un pied ; la deuxième, également argileuse, tendre, mais grisâtre, est plus légère que la précédente et n'a que huit pouces de profondeur ; la troisième, argileuse mais humide, s'ameublit de sept à huit pouces de profondeur et repose sur un sol compacte que les eaux ne peuvent pénétrer. Les deux premières classes sont propres à la culture des céréales, du trèfle, du colza et du lin ; l'autre produit du méteil, de l'avoine et des pommes de terre.

AGRICULTURE : On récolte du froment, du seigle, du méteil, de l'escourgeon, de l'avoine, des féveroles, du foin, du trèfle, du colza, du lin, des pommes de terre, des légumes et des fruits. Les prés occupent un terrain froid et humide ; le foin qui en provient est peu abondant et d'une qualité médiocre. On cultive avec soin les légumes et les arbres fruitiers dans les jardins. Vergers garnis de pommiers, de poiriers, de noyers et de cerisiers, et clos de haies. Il y a un bois taillis et futaie, de la contenance de dix-huit bonniers : le chêne, le frêne, l'aune, le charme et le coudrier forment l'essence des taillis ; la futaie est peuplée de chênes, de frênes, de hêtres et de bois blancs. — Culture en grande, moyenne et petite tenue. — Assolement novennal, quinquennal et triennal ; quelques fermiers exploitent les terres de la première classe sans interruption. — Élèves de chevaux et de bétail. — Fréquentation du marché d'Ath.

POPULATION : Six cent trente-huit habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu comprend environ cent maisons plus ou moins bien bâties, parmi lesquelles on distingue quelques fermes assez vastes et bien distribuées.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Outre le commerce agricole qui consiste dans la vente des productions du sol et du bétail, on exporte les grès et les pierres de taille qui proviennent des carrières de cette commune ; la pierre calcaire est façonnée sur les lieux ou convertie en chaux dans deux fourneaux. Il y a sur la Dendre un moulin à farine qui a un tournant et trois couples de meules.

ROUTES ET CHEMINS : Cinq chemins vicinaux facilitent les communications avec les environs ; malgré les soins que l'on donne à leur entretien, ils sont assez difficiles à exploiter pendant une partie de l'hiver.

MIAUVAING, dépendance de la commune de Montrœul-au-Bois.

MICLOTTE, dépendance de la commune d'Ellezelles.

MIENSON, dépendance de la commune de Gosselies.

MIGNAULT (RUISSEAU DE), petit affluent de la Senne qui arrose le territoire d'Ecaussinnes-d'Enghien.

* **MIGNAULT**, commune et à 1 lieue N. E. de Rœulx, de l'arrondissement et à 4 lieues N. E. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Marche-lez-Écaussinnes, à l'E. par celles de Familleureux et Houdeng-Aimeries, au S. par le territoire de Rœulx, et à l'O. par ceux de Saint-Vaast et Marche-lez-Écaussinnes.

Cette commune se compose de son chef-lieu, du hameau de Trieux-de-Mignault, et de quelques fermes isolées.

HYDROGRAPHIE : Ce terroir est arrosé de l'O. au N. par le ruisseau de Saint-Martin. Il y a deux étangs.

SOL : Le terrain est généralement uniforme ; cependant on trouve sur quelques points des inclinations assez rapides. La nature du sol n'y est pas aussi variée que

dans les communes limitrophes; l'argile forme la principale base des terres arables dont la couche végétale a de six à huit pouces. Les parties les moins productives sont situées aux extrémités E. et O.

AGRICULTURE : Les productions du sol consistent en froment, méteil, seigle, orge, avoine, féveroles, trèfle, lin. On y cultive peu de colza. Il y a plusieurs houblonnières closes de haies. Les prés sont disséminés sur divers points du territoire, en partie le long du ruisseau de Saint-Martin. On cultive beaucoup de légumes dans les potagers. Les vergers sont garnis principalement de pommiers. Un neuvième du territoire est planté en bois taillis et futaie : cette dernière se compose de chênes et de frênes; l'essence des taillis consiste en coudriers, charmilles et aunes. On exploite les terres en grande, moyenne et petite tenue. — Quinze fermes. — Il y avait, en 1830, quatre-vingt-trois chevaux, trente-quatre poulains, deux cent trente-cinq bêtes à cornes et deux cent quarante moutons.

POPULATION : Mille soixante habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme deux cent deux maisons, plusieurs belles fermes, une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il ne s'y fait d'autre commerce que celui des productions du sol. On y trouve deux moulins à farine, mûs par vent et construits en bois; trois maréchaux ferrans, un charron, deux tonneliers, un bourrelier.

ROUTES ET CHEMINS : A l'exception de la route de Mons à Nivelles, les chemins vicinaux sont les seuls moyens de communication; ils sont au nombre de cinq et deviennent parfois impraticables pendant la mauvaise saison.

MILLOMBOIS, dépendance de la commune de Froid-Chapelle.

MIRGO, cours d'eau. *Voy.* THURE.

MOEMONT, dépendance de la commune d'Hoves.

MOLEMBAIX, dépendance de la commune de Celles.

MOLIGNIA, ruisseau qui arrose la partie orientale du territoire de Lens, où il se réunit à la Dendre.

MOLINEL, dépendance de la commune de Blandain.

MOMIGNIES, commune du canton et à 2 lieues 3/4 O. de Chimay, de l'arrondissement et à 12 lieues 1/2 S. S. O. de Charleroy, et à 12 lieues 1/2 S. S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Macon, Ohain et Wallers, à l'E. par celles de Macon et Chimay; elle touche, au S., aux territoires de Saint-Michel et Hirson, et à l'O. à ceux d'Anor et Beauwelz.

Ses dépendances sont Pilerie, Petite-Thiérache, Cense-de-Marlière, Maison-de-Pierre-Lambert, Maison-Anmont, Macquenoise (la), Bourges, Forge-Gerard, Fourneau-Philippe, Grande-Thiérache, Fiacrie, Four-Malot, et Berlignon.

HYDROGRAPHIE : Plusieurs petits cours d'eau circulent sur le territoire; ils alimentent deux moulins à blé pendant une partie de l'année. Quelques étangs servent de réservoirs aux usines.

SOL : Montueux, entrecoupé de coteaux escarpés. Il y a du schiste et du calcaire coquillier. La couche végétale a de quatre à six pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On y récolte de l'épeautre, de l'avoine, du foin, un peu de houblon; des pommes de terre, des légumes et des fruits. Les meilleurs prés sont situés au centre du village. Il y a des potagers et des vergers clos de haies vives : ces derniers offrent une assez belle plantation de pommiers et poiriers. Presque la moitié de la superficie est couverte de bois taillis et futaie. Les taillis, dont l'essence se compose de coudriers, de charmes et d'aunes, se coupent tous les vingt ans; la futaie est peuplée de chênes et bois blancs. En général, le sol n'y est point fertile : on l'exploite en grande, moyenne et petite tenue. Beaucoup de terres-prés et pâtures-sarts. Élèves de chevaux et de bêtes à cornes. Il y a deux troupeaux de moutons : l'un de cent vingt, et l'autre de cinquante bêtes.

POPULATION : Deux mille deux cents habitans.

HABITATIONS : Quatre cent soixante-dix maisons, dont plusieurs sont bâties avec régularité. Il y a une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : On y fabrique des bas au métier. Un grand nombre d'habitans sont employés à l'exploitation des bois. On y trouve une poudrière qui, depuis quelques années, n'est plus en activité, une forge et affinerie de fer, deux brasseries, trois moulins à farine et un pressoir à huile.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Chimay à Avesnes (France) passe à une demi-lieue N. du village. On y compte plusieurs chemins vicinaux qui sont impraticables en hiver.

MONCEAU, dépendance de la commune d'Élouges.

MONCEAU, dépendance de la commune de Frasnes.

MONCEAU-IMBRECHIES, commune du canton et à 1 lieue 1/2 O. de Chimay, de l'arrondissement et à 12 lieues S. de Charleroy, et à 12 lieues 1/2 S. S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Salles et Macon, à l'E. par celle de Villers-la-Tour, au S. par Chimay, et à l'O. par Macon.

Cette commune se compose de son chef-lieu et du hameau d'Imbrechies.

HYDROGRAPHIE : Un petit cours d'eau prend sa source à la Fontaine-au-Loup, sur le territoire de cette commune; il arrose environ quinze bonniers de prés et se dirige vers Macon. Ce ruisseau alimente cinq étangs situés dans les localités de Paironrigé, Pré-à-l'Eau et Folenprise : le plus considérable a cinq bonniers de superficie, sur cinq aunes de profondeur.

SOL : Le centre de la commune occupe un terrain assez déprimé; les environs sont très-montueux. La ferme d'Imbrechies est le point le plus élevé du canton. On y trouve peu de terres argileuses; le sol est généralement rocailleux. L'épaisseur de la couche végétale varie de quatre à dix pouces.

AGRICULTURE : Année commune, on récolte cent cinquante rasières de seigle, mille cinq d'épeautre et mille d'avoine. Les fourrages ne peuvent suffire à la consommation locale. La pomme de terre, le chou, la carotte et le pois sont les principaux légumes que l'on y cultive. Pommes et poires en petite quantité. Ce territoire est très-boisé : les bois communaux offrent une contenance de deux cent cinquante-trois bonniers, quatre-vingt-six perches, d'une valeur de cent cinquante mille florins; l'essence consiste en chênes et hêtres; on emploie assez souvent le chêne aux constructions. Il n'y a qu'une seule ferme. Assolement triennal avec jachères. Chevaux et bœufs pour les travaux de l'agriculture. — D'après le recensement de 1829, on comptait dans cette commune : dix-neuf chevaux, six poulains, quatre-vingt-trois bêtes à cornes, trente-sept veaux, neuf porcs, deux cent trente moutons, dix chèvres. Peu de volaille. Quelques ruches. Un petit nombre de lièvres, cailles et perdrix. Les étangs sont peuplés de brochets, de carpes et de perches. — Laine, beurre et fromage.

POPULATION : Trois cent soixante-quatorze habitans, dont cent quatre-vingt-trois du sexe masculin et cent quatre-vingt-onze du sexe féminin. Il y a eu, en 1829, six décès, quatorze naissances et deux mariages.

HABITATIONS : Une ferme et soixante-douze maisons rurales, construites en pierre, et couvertes en ardoises pour la majeure partie; le plus grand nombre est aggloméré dans le chef-lieu; les maisons dont se compose le hameau d'Imbrechies sont disséminées. Il y a une église, une maison communale, une école primaire et un château. Ce château, bâti à la moderne, est la propriété de monsieur Alexis Deschamps; il occupe une éminence qui domine les alentours, à l'extrémité N. O. de la commune.

COMMERCE ET INDUSTIE : On confectionne

beaucoup de sabots dans cette commune, ce qui forme la principale branche d'industrie. Dix métiers à tisser sont employés à la fabrication de bas et bonnets de laine. Filage de chanvre et de lin. Le haut fourneau situé entre Monceau et Macon est de peu d'importance; il ne sert qu'à fondre le fer en gueuse. Il y a une briqueterie, un chaudronnier, huit sabotiers, un affineur de lin, un fabricant de bas au métier et trois marchands de bois. On y fait un grand commerce de bois. Les produits de la bonneterie sont vendus aux foires et marchés environnans. On colporte les sabots. La laine est également livrée au commerce.

ROUTES ET CHEMINS : Il n'y a que des chemins vicinaux peu praticables en hiver, pour communiquer avec les environs.

MONCEAU-SUR-SAMBRE, commune du canton et à 1 lieue 1/2 E. de Fontaine-l'Évêque, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/4 O. de Charleroy, et à 8 lieues 1/4 E. du chef-lieu de la province.

Cette commune se compose de son chef-lieu et d'un hameau.

HYDROGRAPHIE : La Sambre baigne ce territoire par la rive gauche; elle y reçoit la petite rivière de Thiernel, qui traverse les étangs de Monceau et y imprime le mouvement à une forge ou affinerie. La Sambre fertilise par ses débordemens les prairies riveraines.

SOL : Surface plane, exposée aux débordemens de la Sambre. La terre végétale offre sur quelques points une argile franche; profonde de douze à quatorze pouces.

AGRICULTURE : Cette commune produit du froment, du seigle, de l'épeautre, de l'escourgeon, de l'avoine, des pois, des féveroles, de la vesce, du trèfle, du foin et des légumes. — Jardins et vergers cultivés avec soin. Il y a de beaux taillis, essence de chêne, bouleau et frêne : la futaie consiste principalement en chênes; elle est vigoureuse et touffue. — Culture soignée. Élèves de chevaux pour l'agriculture. — Fréquentation du marché de Charleroy.

POPULATION : Six cent soixante-un habitans.

HABITATIONS : Le village de Monceau renferme quelques maisons bien bâties. Il y a une école primaire.

Entouré de sites romantiques, le château de Monceau, situé sur la Sambre, offre une des plus belles perspectives que l'on puisse rencontrer dans la province du Hainaut. L'œil y embrasse une étendue de huit lieues d'un pays où chaque pas qu'on fait amène un site nouveau, un point de vue pittoresque ou le tableau intéressant d'établissemens industriels. C'est un spectacle vraiment enchanteur que d'y voir dans une belle matinée d'été, naître comme du sein des ombres, des villes, des villages et des bourgs, s'élevant les uns au-dessus des autres sur un vaste amphithéâtre, dont les gradins se dessinent au milieu de l'atmosphère des collines boisées, de la riante verdure des pâturages et des riches moissons des alentours. Le charme de cette perspective variée répand sur le château et sur les magnifiques jardins qui en dépendent le plus vif intérêt. Qu'on se figure tout ce que l'opulence éclairée par le goût du vrai beau peut tirer d'avantages d'une telle position, et l'on se fera une idée de ce que doivent être un jour les jardins de Monceau, auxquels on travaille sans cesse. Des avenues majestueuses, un parc tracé avec art, des pièces d'eau ménagées à propos et mille autres embellissemens propres à flatter la vue et à égayer l'esprit, voilà ce qui les distingue. Le château, quoiqu'ancien, est un bâtiment carré d'un très-bel effet. La façade principale est flanquée de deux tours rondes percées avec la plus grande symétrie.

La terre de Monceau était une des plus anciennes baronnies du pays de Liége; elle appartenait à la famille de Hamal, et elle est passée dans la famille de Gavres par alliance. Cette terre jouissait autrefois des prérogatives les plus étendues.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une forge pour affiner la gueuse; elle se com-

pose de deux feux, de deux soufflets et d'un martinet pesant six cents livres environ. — Commerce de fer en barres et de clous.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Mons à Charleroy coupe le territoire. Il y a en outre plusieurs chemins vicinaux pour communiquer avec les environs.

MONCHAUX ou **MOUCHAUX**, dépendance de la commune de Hacquegnies.

MONDIAU, ruisseau qui prend sa source à Clermont et arrose le territoire de Donstienne du S. au N. E.

MON-ÉTABLE, dépendance de la commune de Peissant.

MON-PASSAGE, dépendance de la commune de Ghoy.

MONS, en latin *Montes Hannoniæ*, en flamand *Berghen*, commune, ville et chef-lieu de province, d'arrondissement et de canton; à 10 lieues 1/2 E. S. E. de Tournay, à 8 lieues 1/2 O. de Charleroy, à 12 lieues S. de Bruxelles et à 15 lieues E. S. E. de Lille.

Cette ville, siége de tribunaux de première instance et de commerce, du ressort de la cour supérieure de Bruxelles, est la résidence d'un gouverneur de la province, d'un commandant provincial, d'un commandant de place de deuxième classe, et d'un auditeur militaire.

Le territoire de la commune de Mons est borné au N. par la commune de Nimy-Maisière, à l'E. par celles d'Obourg, Havré et Saint-Symphorien, au S. par les terroirs de Spiennes et Mesvin, et à l'O. par ceux de Cuesmes, Jemmapes et Ghlin. Le circuit intérieur de la ville est d'environ trois quarts de lieue.

HYDROGRAPHIE : La Trouille coule du S. à l'O., partage Mons en deux parties, en laissant un tiers environ de la ville sur la gauche, et se joint un peu au-dessous à la Haine, à l'origine du canal de Mons à Condé; elle porte quatre ponts et fait mouvoir deux moulins à blé. Le canal de Condé, dérivation de la Haine, facilite le transport du charbon de terre. Ces divers cours d'eau ne contribuent pas peu à entretenir la nature marécageuse du sol. A l'E. de la ville, entre les portes de Nimy et d'Havré, se trouvent deux grandes pièces ou étangs qui se dégorgent dans la Haine.

SOL : Le territoire de Mons présente une surface ondulée, entrecoupée de marais et de pâturages, surtout vers Havré et Spiennes; quelques aspérités se font remarquer çà et là; on distingue principalement la colline abrupte sur laquelle la ville s'élève en amphithéâtre, et les monts Panisel et Oribus. La nature du sol est très-diversifiée; le sable recouvre la plupart des hauteurs que l'on vient de signaler; le mont Panisel est formé d'une espèce de psammite ou grès verdâtre, remarquable par les masses de silex pyromaque d'un gris blond et les nombreux coquillages qu'il offre dans les interstices de ses couches; ces fossiles appartiennent principalement aux genres *pinnite*, *ancillite*, *volutite*, *buccinite*, *venite*, *cuculléite*, *ananchite*, *clypéostrite*, *cardite*, *camite*, *pectinite*, *ostracite*, *patelite*, *échinite*, *belemnite*, et *corallite*; ils sont à l'état calcareo-argileux. Des huîtres et des numismales se trouvent dans la butte sablonneuse qui s'élève au confluent de la Haine et de la Trouille. Indépendamment des roches qui dépendent du système houiller, on y rencontre aussi la brèche siliceuse et silicéo-calcaire, l'argile zographique jaune et brune, à pâte fine, susceptible d'être appliquée à la peinture, le quartz-hyalin amorphe limpide, le quartz-agathe roulé veiné (dans les graviers), le quartz-résinite commun jaune et brun. Le fer phosphaté pulvérulent et la cornéenne lydienne; cette dernière substance minérale, assez abondante, est disseminée en petits fragmens dans les sables. Les accidens du sol influent d'une manière sensible sur le degré de fertilité des terres arables. Celles-ci offrent un grand nombre de variétés : vers Cuesmes, elles présentent une argile grasse et productive; sur une partie du Mont-Panisel on ne trouve que de la glaise; le sable constitue le sol qui touche au bois d'Havré. Tantôt trop humides, tantôt

trop sèches, ces terres tirent leur seule valeur de la proximité de la ville. On les a divisées en cinq classes : la première consiste en une argile sablonneuse brunâtre ou noirâtre, dont la couche végétale varie de neuf à quatorze pouces. La deuxième diffère de la précédente en ce qu'elle a plus de compacité et moins d'épaisseur (huit à douze pouces). Dans la troisième, on reconnaît un sable noirâtre, assis sur un sable jaune, ayant huit à dix pouces de puissance. La quatrième est caractérisée par un sable grisâtre sec, léger et graveleux, de cinq à six pouces de profondeur. Enfin, un sable noirâtre, très-aride, d'une culture difficile et de cinq à dix pouces de couche, compose les terres de la cinquième classe.

AGRICULTURE : Les productions agricoles consistent principalement en froment, seigle, orge, avoine, foin ; trèfle, chanvre, colza, pommes de terre, légumes et fruits. Il y a de belles prairies dans les environs de Mons. Les pâturages n'y sont pas nombreux ; la nature du sol est peu favorable à ce genre de culture. Les potagers abondent en légumes de toutes espèces. On n'y trouve qu'un petit nombre de vergers, plantés en pommiers et poiriers pour la majeure partie. Les propriétés boisées forment une masse de neuf bonniers trente-une perches quatre-vingts aunes de taillis, mêlés de futaie, essence de bouleaux, aunes et coudriers. On y rencontre quelques oseraies et pépinières. Quoique naturellement peu productives, les terres labourables sont bien cultivées et d'un grand rapport ; elles deviendront plus fertiles par la suite, mais c'est presqu'uniquement aux engrais qu'elles devront cette amélioration ; car bien que les environs de Mons soient très-riches sous le rapport de la végétation, ces terres réclameront toujours, et plus que dans toute autre localité, les soins du cultivateur et le secours des engrais. On n'y élève point de chevaux. Le bétail y est peu nombreux. Il y a deux troupeaux de moutons.

POPULATION : Vingt-trois mille soixante-deux habitans.

ÉTABLISSEMENS PUBLICS, ÉDIFICES, HABITATIONS : La ville de Mons, que le Panisel domine au S. E., est divisée en deux parties par la Trouille : l'une s'élève en amphithéâtre sur une colline assez escarpée ; l'autre est assise dans la plaine. Mons a plusieurs faubourgs : ceux d'Havré, de Nimy et de Bertaimoint sont les plus considérables ; ils doivent cet avantage à leur position sur les routes de Namur, de Bruxelles et de Maubeuge. On y entre par cinq portes : de Nimy, d'Havré, de Maubeuge, du Rivage et du Parc. Soixante-seize rues auxquelles aboutissent un grand nombre de ruelles ou d'impasses traversant la ville en tous sens ; elles sont, la plupart, sinueuses et en pente rapide, mais larges, propres et bien pavées. Les rues *de la Chaussée, du Lombard* et *de Nimy* occupent le premier rang. De trois mille six cent quatre-vingt-quatre maisons, que cette ville renferme, quarante à peu près réunissent à l'étendue des bâtimens une façade régulière et majestueuse à la fois : tels sont les hôtels de *Glymes* ou *du comte d'Arberg, Dugraty* et *Duval ;* deux à trois cents habitations, moins vastes, présentent pourtant une certaine apparence : deux mille à deux mille deux cents sont des *maisons bourgeoises ;* le surplus ne comprend que de chétives masures. Ces maisons sont presque toutes bâties en pierre bleue. On y compte huit places publiques : la Place d'Armes, la Place Verte, le Petit-Marché, la Croix-Place, la Place-Nouvelle, la Place-des-Carmelites et la Place-Claudine. La Place-d'Armes ou du Marché est grande et belle, quoique irrégulière ; les angles qui la bornent vers les rues *de la Chaussée* et de *la Coupe* sont disposés de de manière à la faire paraître plus vaste qu'elle ne l'est en effet ; on y distingue l'hôtel de ville et l'Académie des beaux-arts ; le Petit-Marché, très-animé, figure un parallélogramme imparfait. Une belle plantation décore la Place-Nouvelle, ancienne assiette de l'église de Saint-Ger

main. On traverse la Trouille sur trois ponts qui n'ont rien de remarquable. Vingt-cinq à trente pompes enfermées dans des revêtemens en pierre de taille de formes très-variées, servent à distribuer les eaux dans les différens quartiers.

L'un des plus beaux monumens de la ville de Mons est l'église de Sainte-Waudru. Ce superbe édifice ne fut, dans son origine, qu'une humble chapelle, bâtie par sainte Waudru, qui y vint, accompagnée de quelques dames distinguées par leur naissance, consacrer ses jours au service de Dieu. Autour de ce modeste oratoire, construit dans un lieu inculte et désert, s'éleva dans la suite des temps une cité populeuse, qui devint enfin la capitale du Hainaut.

Les soldats de Thiéry d'Avesnes incendièrent cette église en 1093. Elle fut de nouveau la proie des flammes en 1112, mais on ignore par quelle cause. Bauduin III la fit rebâtir l'année suivante; Bauduin IV fut obligé de la réédifier encore vers 1169, après un troisième incendie. L'histoire se tait sur l'événement qui rendit nécessaire la reconstruction de l'église, telle qu'elle existe de nos jours. Le 13 mars 1460, on en posa la première pierre au nom de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, en sa qualité d'abbé séculier du chapitre. Ce duc se trouvait alors malade à Bruxelles.

Un nommé Jean Déthuin, montois et ciseleur, mort le 26 août 1556, et son fils Jean Déthuin, également ciseleur, mort le 12 octobre 1596 dirigèrent les travaux de cette basilique; elle ne fut entièrement achevée qu'en 1589. L'épitaphe de Jean Déthuin ne le désigne que comme conducteur des ouvrages et non comme architecte; d'ailleurs la date de la pose de la première pierre et celle de la mort de ce ciseleur prouvent évidemment qu'il ne put donner les dessins de ce monument; mais il est plus probable que ces Déthuin ne mirent tant d'habileté et de sollicitude à la construction de ce monument qu'intéressés qu'ils étaient à la gloire d'un de leurs ancêtres qui en avait vraisemblablement donné le plan et le dessin.

La plupart des historiens varient sur la date précise à laquelle on commença les travaux. Nicolas de Guise dit qu'on en jeta les fondemens en 1449; mais c'est une erreur évidente, puisque l'on voit, dans la liste des massards ou trésoriers de la ville, qu'en 1449 même, les magistrats ayant été invités au baptême de deux cloches à Sainte-Waudru, le massart fit présent de leur part à l'église, de dix *guillelmus* (monnaie de ce temps). Or, on ne baptise pas en cérémonie les cloches d'une église au moment même où l'on en jette les fondemens. Quelques clefs des voûtes portent des dates; dans l'aile de droite on lit 1525; dans celle de gauche 1527, et enfin à l'extrémité de la grande nef 1580 et 1589. Cet édifice fut construit aux dépens du chapitre, ce que prouve encore cette liste des massards dont nous venons de parler; car elle nous apprend qu'en 1481, « les échevins accordèrent, à la requête des dames chanoinesses, un pourchat pour toute la ville, en avancement des ouvrages de l'église. »

Cette circonstance explique très-bien la cause des longs intervalles qui se trouvent entre les diverses dates de la construction de l'église de Sainte-Waudru. En 1460, on en jeta les fondemens, mais le défaut d'argent, qui nécessita une quête en 1481, entrava les travaux de construction, qui ne purent enfin être achevés que partie en 1525, et partie en 1580 et 1589.

La construction du petit clocher qui surmonte cette église date de 1715.

La tour qui devait être placée sur le portail, au couchant, ne fut pas élevée, quoique les dessins en fussent faits et le plan arrêté, parce que les moyens pécuniaires du chapitre ne le permirent pas. Cette raison que donne de Boussu de cette imperfection de l'édifice, est, sans nul doute, la véritable; car, ainsi que nous venons de le voir, elle entrava les travaux du vaisseau pendant plus d'un siècle.

L'église de Sainte-Waudru représente à

l'intérieur une croix latine. Elle a, dans l'œuvre, cent huit mètres soixante centimètres de longueur, trente-cinq mètres soixante-quinze centimètres de largeur, et vingt-quatre mètres cinquante-six centimètres de hauteur. Elle est percée de deux entrées latérales au Nord et au Midi et d'un portail avec un escalier au couchant. Ce portail est fermé, parce que son escalier n'a jamais été terminé, ce qui prive les amateurs de la perspective de cette superbe basilique, qui offre tout à la fois la grandeur et la simplicité réunies, caractères qui ne se montrent jamais ensemble sans réveiller une juste admiration.

L'édifice, qui se compose d'un chœur avec chevet rond et des bas-côtés, et d'une nef également avec des bas-côtés, est soutenu par soixante piliers et éclairé par quatre-vingt-dix vitraux. Les piliers se terminent en ogives en tiers point; au dessus de ces ogives règne une galerie, dans laquelle on peut parcourir l'église dans tout son pourtour. Cette galerie sert de base en quelque sorte aux vitraux dont le sommet est formé par les arcs-doubleaux de la voûte. Le chœur, qui est situé au levant, comme dans toutes les églises anciennes, est soutenu par seize piliers et éclairé par huit grands et sept petits vitraux : il est entouré de quinze chapelles éclairées par vingt-huit vitraux. La nef est soutenue par quatorze piliers et éclairée par vingt-un vitraux; elle est environnée de quatorze chapelles éclairées par seize vitraux. Dans les deux ailes où se trouvent les portes latérales, on compte aussi dix vitraux. Le chœur a trente-deux mètres soixante-onze centimètres de longueur et dix mètres soixante centimètres de largeur.

L'église de Sainte-Waudru peut être considérée comme un des plus beaux et des plus remarquables monumens d'architecture gothique. Quant au vaisseau, on ne peut se refuser surtout à admirer ses belles proportions, la hardiesse et l'élégance de sa construction. Des faisceaux de nervure, partant du sol et se prolongeant jusqu'aux voûtes, vont former des ogives multipliées ou se perdre dans les culs-de-lampes de ces voûtes. L'absence de chapiteaux, qui laisse ces nervures libres d'entraves s'élever avec légèreté vers le sommet de l'édifice, contribue surtout à donner à l'ensemble un caractère svelte et simple tout à la fois qui place cette église au premier rang des plus beaux monumens du style gothique. Les pendentifs des voûtes sont aussi remarquables par leur fini et par leur belle architecture.

L'église de Sainte-Élisabeth est surmontée d'une riche coupole; les piliers gothiques qui soutiennent cet édifice supportent des chapiteaux corinthiens. Celles de Saint-Nicolas et de Bertaimont n'offrent rien de remarquable. A l'un des angles de la place Verte s'élève l'ancienne église des Visitandines; le frontispice qui décore cet édifice a été construit d'après le plan d'un Montois nommé Bettignies; il se compose d'un attique et de consoles soutenus par des colonnes ioniques et corinthiennes; le tout est surmonté d'un fronton triangulaire.

Parmi les autres édifices qui embellissent la ville de Mons, on cite : l'hôtel-de-ville, bâti en 1440, d'une construction gothique et massive, surmonté d'un dôme magnifique; la Tour du Beffroi ou du Château, bâtie en 1662 sur l'emplacement de l'ancien Beffroi qui s'était écroulé dans la nuit du 20 avril 1661; cette tour qui, par sa situation, est une des plus élevées de la Belgique, occupe le sommet de la colline sur laquelle la ville a été construite en partie; sa charpente, de forme à peu près chinoise, couronne trois étages de différens ordres. On remarque encore le Palais de Justice, le Collége nouvellement reconstruit et dont la façade est très-gracieuse; l'hôpital militaire, qui se recommande par son arcade d'un style sévère, et qui a été bâti sur les dessins de Vauban; l'arsenal, la nouvelle caserne dont l'architecture fait le plus grand honneur à M. Remy de Puydt de Mons, et la salle de spectacle qui peut contenir mille personnes.

Cette ville possède une administration du trésor, de l'enregistrement et du timbre; des contributions directes, des droits d'entrée et des accises, des mines et des travaux publics; un bureau de poids et mesures, de garantie des matières d'or et d'argent, un arsenal, une commission pour l'encouragement du service militaire, une maison de sûreté civile et militaire, un collége d'administration des prisons, un service de pompes à incendie, une chambre de commerce, une commission de statistique, une société des sciences, des arts et des lettres, un collége, un cours normal, une commission administrative pour les écoles primaires, une bibliothèque publique, une académie de dessin et d'architecture, une commission des beaux-arts et de conservation des monumens, une sous-commission urbaine de bienfaisance, une commission des hospices, un dépôt de mendicité, un mont-de-piété, une école d'enseignement pour les chirurgiens et les sages-femmes, plusieurs hospices parmi lesquels on distingue : celui de Kanquennes, des Béguines ou de Cantimpré, des Houppelines, des Aliénés, des Houssières ou dames veuves, des enfans trouvés, des orphelins, des Chartriers et l'hôpital civil.

Cette ville est une des premières places fortes de la Belgique; ses fortifications étaient d'abord peu importantes; depuis 1818 on les a beaucoup augmentées, surtout vers l'O. L'accès, vers l'E., en est défendu par deux vastes étangs que l'on rencontre entre les portes de Nimy et d'Havré. Les environs peuvent être facilement inondés. Les remparts sont garnis d'allées d'arbres qui servent de promenades. Cette place forte figure un polygone flanqué de quatorze bastions.

COMMERCE ET INDUSTRIE : On trouve à Mons deux raffineries de sucre, dix raffineries de sel, dix savonneries, quatre amidonneries, une fabrique de pipes, quatre fabriques de tabac, une fabrique de chandelles, une fabrique de chicorée; trois fonderies dont une de cuivre, une de plomb et une d'étain; une tannerie, douze brasseries, un établissement où l'on confectionne des pannes, des carreaux et des briques; cinq buanderies, un moulin à scier les planches mû par les eaux de la Haine : cet établissement récemment construit est très-important; huit moulins à huile mûs par des manéges, un moulin à huile et trois moulins à farine activés par le vent, et cinq moulins à farine mûs par l'eau. Cette ville a aussi des fabriques d'étoffe de laine, de tissus de coton, de cordes, de couteaux, d'épingles, d'instrumens de musique, de gants, de cire et de bougies, de vinaigre, de poteries et d'un grand nombre d'objets de première nécessité. Sur une partie de la digue qui borde le canal de Mons à Condé se trouve un chantier de construction, assez vaste pour qu'on puisse y confectionner au moins vingt-cinq bateaux à la fois. Cette ville, qui renferme beaucoup de riches propriétaires et de rentiers, est peu manufacturière. Elle avait autrefois des fabriques de dentelle et des raffineries de sucre très-renommées, mais ces deux branches d'industrie sont aujourd'hui bien déchues. Les salines et les savonneries sont à peu près les seuls établissemens que l'on y voit fleurir. Les fabriques de molletons, de cotonnettes, de chapeaux, de tamis, d'épingles, de chicorée, de poteries, de couteaux, sont peu importantes. Le commerce de toiles, de draps et d'épiceries se borne à l'approvisionnement de la ville et des environs. Cependant Mons est le centre d'un grand commerce de houille, de houblon, de lin, de chanvre, de céréales, de pierres meulières, de marbre, de chevaux et de bestiaux.

FOIRES ET MARCHÉS : La grande foire a lieu le 4 novembre; elle dure pendant quinze jours. Il s'y tient un marché aux grains le mercredi et le vendredi de chaque semaine; un marché aux chevaux et aux bestiaux tous les vendredis; le marché aux légumes, beurre, fromage, œufs, volaille, gibier, etc., a lieu tous les jours, mais particulièrement les lundis, mercredis et vendredis. La halle à la viande est ou-

verte tous les jours. Il y a aussi un marché aux poissons le vendredi de chaque semaine.

ROUTES ET CHEMINS : Mons communique par des chaussées avec Bruxelles par Soignies, avec Charleroy par Binche, avec Chimay par Beaumont, avec Maubeuge par Valenciennes, avec Tournay par Saint-Ghislain, avec Ath par Lens. Un canal de navigation, parfaitement droit, creusé en 1807, conduit à Condé. Un grand nombre de chemins vicinaux mettent cette ville en relation avec les communes limitrophes.

HISTOIRE : On croit que Mons occupe l'emplacement de cet ancien camp romain que Quintus Ciceron, frère de l'orateur, défendit avec tant de vigueur contre les attaques d'Ambiorix, chef des Eburons. Vers l'an 456, Alberon, fils de Clodion-le-Chevelu, déclara la guerre à Mérovée qui s'était emparé d'une partie de ses états; en traversant la forêt charbonnière il trouva la position militaire des Romains, qu'il fortifia de nouveau. C'est à lui qu'on attribue la tour carrée qui existait encore en 1436, sous le règne Philippe-le-Bon. Quoi qu'il en soit, ce fort fut abandonné en 473, et la contrée reprit l'aspect d'un désert pendant plus d'un siècle et demi. En 650, saint Ghislain et ses deux compagnons vinrent se retirer dans cette solitude. Waudru, fille aînée de Walbert III, successeur d'Alberon, avait épousé Maldegaire de Gascogne, mais après quelques années de mariage, son mari prit l'habit monastique et fonda le monastère de Chaumont. Waudru suivit bientôt cet exemple, et, guidée par les conseils de saint Ghislain, son directeur, elle choisit pour sa retraite un endroit solitaire sur la montagne de Château-Lieu. Cette princesse engagea Hidulphe à faire pour elle l'acquisition de ce terrain et à y faire construire une cellule. Hidulphe se rendit à ce désir, mais l'ermitage qu'il y fit construire ayant été renversé par un vent impétueux, il lui fit bâtir une petite cellule et une chapelle dédiée à saint Pierre. Après avoir reçu le voile de saint Aubert, évêque de Cambrai, elle s'y retira en 653. Alberic, comte de Hainaut, choisit quelque temps après Château-Lieu pour sa résidence; il fit réparer la tour et entoura ce fort d'une enceinte de murailles. Sa présence et le monastère de Sainte-Waudru y attirèrent bientôt beaucoup d'habitans. Mais ce n'est qu'en 804 que Charlemagne jugea cet endroit digne d'être la capitale du Hainaut. Cette ville, qui soutint un siége contre Hugues-Capet, armé pour la cause de Regnier III qui disputait le Hainaut à Godefroid de Verdun, ne se rendit à Regnier III qu'après le traité de paix conclu par les parties belligérantes en 976. Assiégé de nouveau sous le règne de Richilde, petite fille de Regnier III, par Bauduin de Flandre, Mons ne vit renaître la paix qu'après le mariage de Richilde et du fils de Bauduin, en 1051. Jusque vers le milieu du douzième siècle, des calamités successives désolèrent la capitale du Hainaut : la peste y fit de grands ravages; les soldats de l'armée de Thierry d'Avesnes, alors en guerre contre Bauduin II, mirent le feu à l'église de Sainte-Waudru, en 1093; un nouvel incendie réduisit presque toute la ville en cendres, en 1112. Le comte Bauduin IV, qui régna en 1139, ne contribua pas peu à réparer ces désastres : ce prince aida par ses bienfaits les Montois à relever leurs habitations, à reconstruire les temples et les monumens, et mérita le nom d'*édificateur*.

Sous Bauduin V, en 1185, les Montois repoussèrent le duc de Brabant, campé sur le mont Parisel; ils obtinrent du comte de grands priviléges, celui entr'autres de pouvoir s'organiser en milice pour la défense de la ville : ce fut là l'origine des compagnies dites *sermens*.

Bauduin VI, depuis empereur de Constantinople, s'occupa avec succès du perfectionnement des institutions montoises en 1200. Vers cette époque, un grand nombre d'édifices se trouvaient encore hors de l'enceinte des remparts. A partir des bâtimens occupés aujourd'hui par la biblio-

thèque publique, la ligne que décrivaient les anciens murs aboutissait à la jonction des rues de la Chaussée et de la Coupe; de là elle se prolongeait par la rue de la Chaussée, la Terre-du-Prince, la rue des Cinq Visages jusqu'à la rue des Grosses Pommes. La ville n'était pas fermée de ce côté. De trois portes qui perçaient l'ancienne enceinte, l'une s'ouvrait à l'extrémité de la chaussée vers la place, la seconde en face de la rue de Naast; la troisième, dite des Palis, à l'embouchure de la rue des Repenties. Le marché se tenait à l'endroit nommé plus tard l'Enclos du Chapitre. Les jardins du comte couvraient la partie comprise entre les rues des Ursulines, de Quiévroy, du Parc, des Fillettes ou des Dominiquins. C'est à Jean d'Avesnes que Mons est redevable de son agrandissement; ce prince, de concert avec les échevins, fit élever, en 1290, de nouveaux murs percés de six portes : de Nimy et d'Havré, au bas des rues de ces noms; de Tubinelle et du Rivage, vers l'entrée et la sortie de la Trouille; de Bertaimont entre celles-ci; et du Parc, au pied de la montagne de ce nom. D'abord fermées de simples barrières, ces issues furent, dans la suite des temps, munies de tours et de créneaux. Jean d'Avesnes promulgua en outre diverses ordonnances propres à prévenir les incendies, institua la grande foire de novembre, attira une multitude de seigneurs à Mons qui enrichirent la ville par leur luxe, et déclara exempts du droit de *main morte* les individus habitant Mons *depuis un an plus un jour*. Par les soins de Guillaume Ier comte de Hainaut, on vit le commerce fleurir : alors s'établit la manufacture de laine qui donna tant de splendeur à la ville (vers l'an 1304).

A la suite des guerres dispendieuses qui éclatèrent à cette époque, Guillaume Ier, proposa aux Montois une augmentation de subsides : ceux-ci votèrent unanimement le double de la somme proposée, et le comte, ému de tant de dévouement, retira sa demande; cet événement eut lieu en 1331. Après avoir perdu le tiers de ses habitans par la peste, Mons recueillit les juifs que Philippe-le-Long, roi de France, chassait de ses états. En 1348, la peste sévit de nouveau; c'est alors que les loges construites pour le refuge des pestiférés, dans le voisinage extérieur de la porte *Tubinelle*, lui firent donner le nom de *Porte-des-guérites*. Malgré ce fléau, cette ville ne fournit pas moins un corps de troupes considérable qui, sous les ordres de Ligne, Gomignies, Jeumont, Deverchin, se couvrit de gloire en Frise, en 1395. Des feux de joie, allumés imprudemment à la suite de ces exploits, incendièrent le faubourg de Bertaimont. Dans la guerre que Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, soutint contre Philippe-le-Bon, en 1425, Mons ne se rendit qu'après une vive et opiniâtre résistance. Cette cité passa au pouvoir des ducs de Bourgogne, en 1436. En 1440, les pluies, la famine et la peste étendirent de nouveau leurs ravages; les manufactures sans travail laissaient des milliers d'ouvriers sans pain. Ce fut pour les nourrir que les magistrats firent commencer l'hôtel de ville moderne. Du règne de Philippe-le-Bon à celui de Charles V, l'histoire de cette ville n'offre rien qui mérite d'être cité. Le douze novembre de l'année 1515, eut lieu à Mons l'inauguration de Charles-Quint, comme comte de Hainaut. En 1530 La peste reparut; elle coûta la vie aux religieux du Tiers-Ordre qui s'étaient dévoués à l'humanité. Sous le règne de Charles-Quint, cette ville était à son plus haut point de prospérité : les manufactures de draps et de serge étaient en tel nombre, qu'à l'heure de la sortie des ouvriers, les rues devenant trop étroites, le son du beffroi arrêtait momentanément la circulation des voitures. Les produits de ces fabriques s'exposaient dans une halle immense sur la Terre-du-Prince. Un conseil de commerce, dit *la vingtaine*, veillait à ce que l'avidité des fabricans ne fît pas dégénérer les objets manufacturés : aucune espèce d'étoffe ne pouvait s'expédier sans l'empreinte du cachet de *la vingtaine*. Le fer y était travaillé avec beaucoup de dex-

térité. Plusieurs rues, habitées par des orfèvres, figuraient les riches galeries d'une mine de métaux précieux; les progrès que ces artisans avaient fait faire à la ciselure, inspiraient aux étrangers autant de confiance que d'admiration. Mais bientôt l'imposition des dixième et centième deniers menaça ces belles manufactures d'une destruction complète, sous l'infame duc d'Albe, en 1569.

Les états de la province, le magistrat de Mons, réclamèrent; ils consentirent néanmoins, peu après, à l'établissement du centième, et votèrent, pour tenir lieu du dixième, une somme fixe, pourtant moindre que ce dernier impôt. Ce reste d'opposition irrita le duc d'Albe, qui dépouilla la ville de ses franchises, et l'écrasa d'une garnison énorme, en 1570. Mais l'insurrection de la Hollande l'obligea bientôt de retirer ses troupes et de disposer d'une partie de l'artillerie qui défendait les remparts de Mons. Ce fut alors que le comte Louis de Nassau projeta de surprendre la ville. Ce prince avait concerté son dessein avec Genlis, chef des protestans français. Quelques-uns de leurs partisans, conduits par Antoine Olivier, dit *le peintre*, vinrent loger en ville, le 23 mai 1572. Le lendemain, au moment où l'on ouvrait les portes, ces hommes tentèrent de sortir armés par celle de Bertaimont, pour aller avertir Nassau qui se tenait caché dans le voisinage. Le portier, après avoir obligé plusieurs d'entr'eux de laisser leurs arquebuses au corps-de-garde, leur permit de passer outre, et s'en fut incontinent chez le premier échevin demander ses avis. Sur ces entrefaites, le comte Louis, suivi de quarante à cinquante cavaliers, s'empara des portes de Bertaimont et du Rivage, parcourut la ville et rassura les habitans en leur faisant connaître qu'il n'avait pris les armes que pour s'opposer à la tyrannie d'Albe; qu'il venait délivrer les Montois de l'oppression; que la seule proposition qu'il avait à leur faire, était de déclarer Albe de Tolède traître au roi, bourreau du peuple, ennemi de la patrie, indigne et déchu du gouvernement des Pays-Bas. On délibéra : plusieurs membres du conseil-de-ville votèrent la déchéance du tyran, mais le magistrat rejeta la proposition du comte et refusa les avances nécessaires à la solde de sa troupe; celle-ci consistait tout au plus en un millier de protestans français. Mais la bourgeoisie servit mieux le projet du comte : beaucoup de propriétaires des manufactures se mirent à la tête de compagnies de carabiniers, composées en grande partie d'ouvriers en laine; d'autres corps de volontaires furent organisés et pourvus d'armes; des bourgeois travaillaient jour et nuit à réparer les anciennes fortifications; l'abbaye d'Épinlieu fut transformée en poste militaire, couvert de retranchemens. Toutes ces mesures annonçaient que les Montois voulaient s'affranchir à tout prix des impôts, et se préparaient à la défense, si d'Albe venait les assaillir. Cependant, dès le 23 juin, Frédéric de Tolède prit position à l'abbaye de Bélian et ne tarda pas à être appuyé par son père, Albe de Tolède. Genlis, avec sept mille Français accourus au secours des Montois, tomba dans une embuscade. Le siége durait depuis quarante-huit jours, quand le prince d'Orange vint camper, le dix août, sur les hauteurs de Frameries. Ce prince tenta en vain de forcer la gauche des contre-lignes appuyées à Harmignies; il échoua de même contre la droite, vers le village de Jemmapes, et fut contraint de licencier une partie de son armée. Sans espérance au dehors, les habitans étaient menacés de trahison au dedans : quelques échevins, sortis de la ville, correspondaient du camp avec d'autres restés dans la place : Sivry entr'autres, écrivait à Potier de faire en sorte qu'une porte fût secrètement livrée aux Espagnols. Ce dernier, accusé et convaincu de trahison par Louis de Nassau, en fut quitte pour des reproches. D'Albe, voulant frapper un coup décisif, dirigea une épouvantable attaque sur l'ouvrage précipitamment construit à Epinlieu. Deleste, l'un des fabricans qui commandaient les volontaires

montois, défendait ce poste périlleux; il s'y maintint long-temps malgré les furieux assauts que répétaient sans relâche des troupes chaque fois renouvelées. Mais toute résistance était désormais impossible; les volontaires voulaient combattre jusqu'à l'extrémité, puis incendier la ville et s'ensevelir sous les ruines. Nassau aima mieux capituler; il traita avec d'Albe et évacua la place le vingt-un septembre. Les articles convenus garantissaient formellement aux volontaires la faculté de sortir avec la garnison; la plupart se retirèrent en masse; d'autres, s'étant fiés à la parole de Molain, capitaine espagnol, furent désarmés et jetés dans des cachots. Le vingt-quatre septembre, Noircarmes, grand-bailli du Hainaut, nomma la commission *des troubles*. Cette commission débuta par proscrire tous les volontaires compris dans la capitulation; leurs femmes, leurs enfans, furent bannis; leurs biens confisqués et vendus. Le quinze décembre, on vit mener à l'échafaud l'intrépide Deleste, les volontaires qui s'étaient confiés aux promesses du capitaine Molain, et un vieillard de soixante-deux ans, prévenu d'avoir souffert que son fils portât les armes. Les bourgeois qui avaient travaillé aux fortifications subirent le même sort; ceux qui refusèrent de se confesser périrent dans les flammes. Un habitant de Mons, convaincu de s'être raillé des mystères, eut la langue coupée avant d'être décapité; un autre, pour avoir enfreint l'abstinence du vendredi, eut la tête tranchée. Enfin, jusqu'au vingt-sept août 1573 c'est-à-dire, pendant huit mois, la hache ne cessa de frapper; lorsque Requesens, successeur d'Albe, fit ouvrir les prisons de Mons; elles renfermaient encore soixante-quinze individus destinés au supplice. On comptait vingt-neuf fabricans de serge, au nombre des victimes, et neuf personnes de même profession parmi les amnistiés sous Requesens.

On a découvert une des listes des proscrits fugitifs; elle porte les noms de trois cent quatre-vingts individus, parmi lesquels se trouvent inscrits ceux de cent vingt-huit fabricans et orfèvres. Le nom du célèbre sculpteur Dubrucque figure sur une des listes d'incarcérés. En 1578, le duc d'Alençon, frère du roi de France, prit le titre de proctecteur et se rendit à Mons, où les états-généraux lui envoyèrent une ambassade; cependant les Montois défendirent l'entrée de la ville aux troupes du duc. L'inauguration de l'archi-duc Albert d'Autriche et de l'infante Isabelle, comme comtes de Hainaut se fit le 24 février 1600.

Mons fut paisible sous les archiducs; mais son commerce et sa splendeur ne purent renaître; les fabricans, les ouvriers, les artistes avaient disparu.

L'année 1615 fut remarquable par une épidémie qui régna à Mons, et par le généreux dévouement des pères Récollets, qui, pendant deux ans que dura la contagion, ne cessèrent de donner leurs soins à l'humanité souffrante.

Ce fut dans ce temps de calamités que les échevins de Mons conçurent l'idée d'établir un Mont-de-Piété. Pour couvrir les frais de la guerre que Philippe IV, roi d'Espagne, voulait soutenir contre la république hollandaise, on établit une capitation sur les habitans du Hainaut en 1625, et peu de temps après, Philippe requit le magistrat de Mons de lever, sur le crédit de la commune, deux cent cinquante mille livres destinées aux dépenses de siége de Bréda. Une maladie épidémique se déclara de nouveau en 1667; mais des mesures sanitaires et les secours qu'administrèrent encore une fois les pères Récollets arrêtèrent le progrès du mal. Louis XIV menaçait la capitale du Hainaut: pour opposer une digue à l'ambition de ce conquérant, l'année 1676 se passa en préparatifs de guerre: on construisit des casernes; les bâtimens extérieurs qui gênaient le feu de la forteresse furent détruits, entr'autres l'abbaye d'Épinlieu; les remparts furent exhaussés, les arsenaux munis; une taxe sur les bières subvint aux frais de logement de la garnison; les États ouvrirent un emprunt et décrétèrent l'emploi obligé du *papier scellé*, premier

droit de timbre auquel la ville ait été assujétie. En 1678, Mons, investi par le maréchal de Luxembourg, se trouva complètement bloqué. Les bourgeois firent contre l'armée française de vives et vigoureuses sorties. Ce fut pour récompenser leur bravoure que le roi d'Espagne accorda des lettres de noblesse à toutes les personnes qui composaient cette année le corps municipal; tels furent les priviléges qui anoblirent les De Quinghem, les Lemaire, les Hanoye, les Carlier, les Dupuis, les De Manuy, les Robaulx, les De Vinchant, les Malapert, les De Franqueville, les Le Roy, les Plétinx, les Disembart, les Desfossez, les Houzeau. Le traité de Nimègue fit lever le blocus le quinze août 1678; mais en 1691, Louis XIV vint assaillir Mons de nouveau avec une armée formidable; Vauban prit la direction des travaux. Le quartier-général était à l'abbaye de Bélian; le grand parc d'artillerie, en avant de cette position, occupait le revers des hauteurs. D'abord les Français détournèrent la Trouille pour dessécher les fossés de la place; ils lièrent leurs divers campemens par deux ponts jetés sur la Haine, près de Jemmapes; les trois premières batteries furent élevées, l'une de dix-huit canons, vers la chaussée de Maubeuge; la seconde, de douze mortiers, à la droite de celle-ci; la troisième, de vingt pièces, près du village d'Hyon. Les Montois se préparèrent à une vigoureuse défense: les confréries des *sermens* se complétèrent; sept cents bourgeois, volontairement enrôlés pour la durée du siége, divisés en compagnies sous le colonel La Hamaide se réunirent à la garnison: toute la population était en armes. La troupe fit des prodiges de valeur, les ouvrages avancés furent pris et repris plusieurs fois. Mons ne se rendit que, lorsque ses remparts pulvérisés, ses maisons écrasées sous les bombes ou détruites par les flammes, ne laissèrent plus au vainqueur qu'un amas de cendres et de débris. Pendant ce siége mémorable, les remparts furent battus de cinquante-sept mille six cent soixante treize boulets; on jeta dans la ville cinq mille sept cent cinquante bombes; quelquefois, en une seule nuit, on y lançait mille boulets rouges. Les Français consommèrent à ce même siége cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cents livres de poudre. La ville resta au pouvoir des Français jusqu'à la paix de Ryswick; ceux-ci ne l'évacuèrent qu'en décembre 1697. Ils l'occupèrent de nouveau en 1701. Eugène et Malborough, vainqueurs à Malplaquet, assiégèrent Mons, en 1709, qui capitula après vingt-quatre jours de tranchée ouverte. Elle échut à l'Autriche par le traité d'Utrecht. Prise de nouveau en 1746, elle retourna à l'Autriche en 1748. Joseph II en fit démolir les fortifications en 1784. Après la victoire de Jemmapes, qui devait amener la reddition de Mons, les soldats français, impatiens d'entrer dans cette ville pour se refaire de leurs fatigues, demandaient tous à tenter l'escalade pour s'en emparer: déjà Dumouriez, après avoir envoyé sommer la place de se rendre, s'occupait à établir ses batteries, lorsque les habitans vinrent l'avertir que les Autrichiens avaient évacué la ville pendant la nuit. Dumouriez y entra le 7 novembre 1792; il trouva dans cette place cent trente pièces d'artillerie, cent sept canons en fer, trois mille bombes, trois cent mille boulets de tous calibres, deux mille trois cent soixante-cinq caisses de mitraille, quatorze cent trente-sept fusils, etc. Les Français évacuèrent cette place en 1793 et la reprirent en 1794: Elle fut alors réunie à la France, et fut le chef-lieu du département de Jemmapes jusqu'en 1814.

Mons est la patrie de Brisselot, que Charles-Quint fit entrer au Conseil-d'État, et jugea propre aux éminentes fonctions de primat de Sardaigne; d'Orlando Lassus, célèbre musicien, qui, successivement attiré à Naples, à Milan, à Rome, à Paris, à Londres, termina sa carrière à Munich, et fut nommé par ses contemporains l'Orphée du seizième siècle; de Philippe de Mons, son élève; de Dubrucque, sculpteur fameux; de Bosquier, connu dans la litté-

rature par plusieurs traductions latines; de Philippe Cospeau, porté par son seul mérite aux évêchés d'Aire, Nantes, et Lisieux. Cette ville a aussi vu naître l'architecte Dethuin, les théologiens Decker, Daelman, Calopin, Nicolas de Guyse connu par sa chronique des comtes de Hainaut, Scockart de Tirimont, célèbre par les talens diplomatiques qu'il déploya plus tard aux conférences de Ryswick; Laurent Mouton, évêque d'Ispahan, ambassadeur près la cour impériale de Vienne.

MONS A CONDÉ (CANAL DE), qui commence à Mons, où il dérive de la rivière de Haine; il se dirige en ligne droite à l'O., entre en France, département du N., arrondissement de Valenciennes, et se termine à Condé, où il débouche dans l'Escaut, par la rive droite, après un développement de vingt-quatre mille cent vingt mètres, dont quatre mille, deux cent soixante-cinq mètres en France. Il a sept écluses : à Mons, Jemmapes, Saint-Ghislain, la Hamaide, la Malmaison, Thivencelles et Golzin; ces deux dernières sont situées en France; un pont canal à Mons pour faire passer la dérivation de la Haine sous le canal; quatorze ponts-levis; dont trois en France; quatre ports ou bassins, savoir : à Jemmapes, Saint-Ghislain, la Hamaide et Thulin. La profondeur d'eau moyenne est de deux mètres sur dix-huit mètres de largeur moyenne à la ligne d'eau. Le tirant d'eau permis en été et en hiver est d'un mètre quatre-vingts centimètres. Il est planté sur les deux rives et sur toute sa longueur de peupliers du Canada, de bois blancs et d'ormes. Les chemins de halage ont six mètres de largeur de chaque côté. Par une décision de la députation des États du Hainaut en date du dix-huit juillet 1827, une compagnie de cent haleurs a été organisée pour le service de ce canal.

Le canal de Mons à Condé, commencé en 1807 par le gouvernement français et achevé en 1814, est très-remarquable sous le rapport de sa construction sur un seul alignement, de l'uniformité de ses digues et de l'aspect florissant du pays qu'il traverse.

Voici la progression des expéditions faites sur le canal de Mons tant pour la France que pour la Belgique depuis l'année 1816 jusqu'au trente-un décembre 1828 :

En 1816	3,287	bateaux.
— 1817	3,460	»
— 1818	3,673	»
— 1819	3,739	»
— 1820	3,940	»
— 1821	3,998	»
— 1822	3,942	»
— 1823	4,052	»
— 1824	4,881	»
— 1825	5,370	»
— 1826	5,430	»
— 1827	5,440	»
— 1828	6,009	»

Non seulement le nombre des bateaux expédiés a augmenté chaque année, mais le tonnage, qui avait été jusqu'en 1826, pour le royaume, de cent soixante tonneaux nombre commun, a été porté à deux cent cinq depuis l'ouverture du canal d'Antoing.

En 1828, on a expédié trois mille six cent trois bateaux pour la France, chargés de trois millions, sept cent quarante-un mille, cinq cent quatre-vingt huit rasières de houille, et pour l'intérieur du royaume deux mille trois cent soixante-dix-huit bateaux du port commun de deux cent cinq tonneaux, ce qui donne un total de quatre cent quatre-vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix tonneaux ou quatre millions huit cent soixante-quatorze mille neuf cents rasières combles. Dans la même année, il est remonté vers Mons, quarante-deux bateaux chargés de cendres de Hollande, de bois de chêne, de sapin du Nord et de goudron.

MONSOL, ruisseau qui prend sa source à la Marcette, hameau de Strée, parcourt le territoire de Donstiennes de l'O. à l'E., et se réunit au Montliau à Thuillies.

MONT (LE), dépendance de la commune de Nalinnes.

MONTAGNARD, dépendance de la commune de Jumetz.

MONTAGNE, dépendance de la commune de Meslin-l'Évêque.

MONTAGNE, dépendance de la commune de Mainvault.

MONTANT, dépendance de la commune de Ham-sur-Heure.

MONT-AU-GRIS, dépendance de la commune de Willemeau.

MONTBLIARD, commune du canton et à 3 lieues S. de Beaumont, de l'arrondissement et à 9 lieues 1/2 S. S. O. de Charleroy, et à 10 lieues S. S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Sivry à l'E. par celle de Rance, au S. par le territoire de Chimay, et à l'O. par celui d'Eppe-Sauvage (France).

Elle a pour dépendance le hameau de Fagnette.

HYDROGRAPHIE : L'Eppe arrose le territoire de l'E. à l'O. Le ruisseau de Froment serpente dans une autre direction ; l'un et l'autre tarissent souvent en été.

SOL : Le terrain est très-inégal, principalement au centre de la commune. La plupart des plaines ont une inclinaison très-prononcée : sur divers points on remarque des coteaux escarpés. Le sol est schisteux et presqu'improductif, il n'y a que vingt-quatre bonniers de terres arables; celles-ci ont de deux à quatre pouces de couche végétale, et reposent sur une glaise brunâtre ou sur le schiste.

AGRICULTURE : Cette commune produit de l'épeautre, de l'avoine, du foin, des pommes de terre et des légumes; elle renferme quelques jardins potagers et fruitiers, et des Vergers plantés de pommiers et poiriers. Un quart de la superficie est boisé : les taillis, essence de charmes, aunes, chênes et coudriers, sont mêlés d'une assez belle futaie de chênes et bouleaux; on les exploite en coupes réglées; leur aménagement est de vingt ans. Le terrain, d'une qualité très-médiocre, offre peu de terres labourables; la majeure partie consiste en terres-prés qui ne produisent de l'avoine et de l'épeautre qu'une seule fois pendant une période de dix à quinze ans. On y rencontre aussi beaucoup de pâtures-sarts, destinées au parcours du bétail et que l'on ne livre à la culture que tous les vingt ans. — Quelques élèves de chevaux, un plus grand nombre de bêtes à cornes et moutons.

POPULATION : Cinq cent vingt-quatre habitans.

HABITATIONS : Cent deux maisons; le chef-lieu, qui est assis sur une colline, en contient une quarantaine. Il y a une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Cette commune renferme beaucoup de bucherons ; il y a une forge de maréchal.

ROUTES ET CHEMINS : Deux chemins vicinaux traversent le territoire ; l'un conduit de Rance à Eppe-Sauvage, et l'autre de Sivry à Bailièvre; ils sont impraticables pendant la saison pluvieuse.

MONTBLIARD, dépendance de la commune de Chimay.

MONT-CRAPAN (LE), monticule situé dans la partie méridionale du territoire de Grandglise.

MONT-DELEHINNE, dépendance de la commune de Gouy-lez-Piéton.

MONT-DELTOUR, dépendance de la commune de Saint-Sauveur.

MONT-DOYELLE, dépendance de la commune de Saint-Sauveur.

MONT-EN-PEINE, dépendance de la commune de Noirchain.

MONT-FAUVIEAU, colline située sur le territoire d'Ellignies-Sainte-Anne.

MONT-GARNI, dépendance de la commune de Froyennes.

MONT-GOREAU, dépendance de la commune de Bois-de-Lessines.

MONTIGNIES-LES-LENS, commune du canton et à 3/4 de lieue E. N. E. de Lens, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/4 N. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Cambron-Saint-Vincent, à l'E. par celle de Neufvilles ; elle touche, au S., au territoire de Masnuy-Saint-Pierre, et à l'O. à celui de Lens.

Cette commune se compose de son chef-

lieu, situé à peu près au centre du territoire, et des hameaux de Hubiermont, Boulois, Du Chêne, Queniau.

HYDROGRAPHIE : Ce territoire est arrosé par la Dendre et le ruisseau de la Marquette; la première active un moulin à farine.

SOL : D'un aspect légèrement déprimé, entrecoupé de plaines plus ou moins inclinées et de coteaux dont la pente est très-roide sur divers points. Le terrain est en grande partie argilo-calcaire. Il y a une carrière de calcaire compacte. On y trouve de la chaux carbonatée inverse, dodécaèdre, analogique, prismée, zonaire, émoussée, laminaire, fétide laminaire et compacte, de la chaux fluatée laminaire (violette), du quartz-hyalin prismé limpide, et du quartz-agathe onix. Quelques parties sont marécageuses. L'épaisseur de la couche végétale varie de cinq à dix pouces.

AGRICULTURE : On récolte par année dans les diverses espèces de grains et graines, trois mille six cents rasières de froment, trois mille de seigle, mille cinq cents de méteil, six cent cinquante d'escourgeon, mille neuf cent vingt d'avoine, trois cent soixante-quinze de colza, et quatre-vingts de lin. Il n'y a pas assez de fourrages pour la consommation locale. On recueille d'excellens légumes dans les jardins. La récolte des pommes et des poires s'élève annuellement à deux cents rasières. Les vergers sont assez bien garnis d'arbres fruitiers. Ce terroir est cultivé avec soin en grande, moyenne et petite tenue. Il y a dix fermes. — Assolement novennal, sexennal et quadriennal. — Fumiers, chaux et cendres de tourbe pour engrais. Le prix moyen du labourage d'un bonnier est de vingt-cinq florins. En 1830, on y comptait trente-quatre chevaux, seize poulains, cent trois bêtes à cornes, vingt-cinq veaux, vingt porcs, cent soixante moutons, douze chèvres, trente ânes et six mulets. — Un peu de volaille. — Menu gibier en petite quantité. — Laine, beurre et fromage.

POPULATION : Mille deux cent soixante-six habitans, dont six cent vingt-un du sexe masculin, et six cent quarante-cinq du sexe féminin. On a compté, en 1830, vingt-trois décès, parmi lesquels se trouvaient sept hommes; et quarante-neuf naissances, dont vingt-quatre garçons. Le nombre annuel des mariages est de neuf.

HABITATIONS : Il y a deux cent vingt-cinq maisons, construites en pierres, briques et argile, couvertes en pannes; ardoises ou en paille, et disséminées. Le chef-lieu en contient cent trente, et le hameau de Queniau vingt à peu près. — Une église et une école primaire. On y distingue le château de madame Delamotte-Baraffe; il est entouré de belles promenades. Le jardin anglais, la grotte, le canal artificiel et le petit parc clos de murs méritent d'être vus.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une carrière qui fournit une grande quantité de pierres propres à la fabrication de la chaux, un four à chaux, un moulin à farine. — Commerce agricole.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux de Neufvilles à Lens et de Cambron-Saint-Vincent à Jurbise traversent le territoire et vont aboutir à la route de Mons à Ath; ils sont praticables en hiver. — Un pont en briques.

MONTIGNIES-LE-TILLEUL, commune du canton et à 1 lieue 1/2 S. E. de Fontaine-l'Évêque, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/2 S. O. de Charleroy, et à 8 lieues E. du chef-lieu de la province.

Cette commune, la seule du canton qui soit située sur la rive droite de la Sambre, se compose de son chef-lieu et des hameaux de Bomerie, Saint-Martin, Grand-Chemin, Haie, Ferme-de-Malfalise et Trieu-Maillard.

HYDROGRAPHIE : La Sambre longe le territoire sur une étendue de trois cent cinquante aunes. L'Eau-d'Heure circule du S. O. à l'E.; cette petite rivière, dont le lit est très-rocailleux, arrose de superbes prairies; elle active une forge, une fenderie et un moulin à blé. Un étang sert de réservoir à une usine.

SOL : Ce territoire présente une surface très-inégale, entrecoupée par un grand

nombre de collines escarpées. Le calcaire compacte et les diverses roches qui appartiennent à la formation houillère constituent la majeure partie du sol. Le calcaire compacte et la houille feuilletée y sont en exploitation. On y trouve aussi de la chaux carbonatée laminaire et du fer oxidé; ce minérai fait partie d'un filon qu'on exploite à une profondeur de vingt mètres; il a une teinte un peu foncée et consiste en rognons très-volumineux: cette mine, beaucoup plus riche que celle de Labuissière, a le désagrément d'être d'un mauvais *fondage;* elle n'est employée à Hourbes que dans des momens de presse, lorsqu'on manque d'autres minerais; on ne peut l'admettre au fourneau que pour moins d'un sixième, car à ce dosage il en résulte encore une fonte qui, au bout de cinq ou six jours, éclate par la simple dilatation. — Couche végétale variant en profondeur de deux à dix pouces.

AGRICULTURE : On y récolte du froment, du seigle, de l'épeautre, de l'avoine, de la vesce, des pois, du trèfle. La majeure partie des prés avoisine l'Eau-d'Heure. Il y a quelques pâturages et vergers; ces derniers sont garnis d'arbres fruitiers. On y trouve une grande masse de bois futaie et taillis, essence mêlée de chênes, charmes, aunes et bouleaux; ces bois sont employés dans les forges et les houillères. — Une petite pépinière. — Quatre fermes. Le recensement de 1829 a donné soixante-dix-sept chevaux, quinze poulains, deux cent cinquante-trois bêtes à cornes, vingt veaux, cent cinquante porcs, sept cents moutons.

POPULATION : Mille deux cent soixante habitans.

HABITATIONS : Cette commune comprend deux cent quarante-trois maisons plus ou moins bien construites, une église et une école primaire. On y distingue un vieux château qui appartient à M. Jean Jennar, maître de forges.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une houillère et plusieurs carrières de pierre calcaire en exploitation, une fenderie, une affinerie avec deux systèmes de marteaux pour le fer, deux brasseries et un moulin à farine mû par eau. — Deux maréchaux ferrans, trois ferronniers, un tailleur de pierre, un charron, un tourneur en bois, un cartonnier-papetier, un blanchisseur de toiles, un marchand de lin et trois marchands de bois. Les habitans vendent leurs denrées au marché de Fontaine-l'Évêque.

ROUTES ET CHEMINS : On communique avec les environs par des chemins vicinaux.

MONTIGNIES-SAINT-CHRISTOPHE, commune du canton et à 1 lieue 1/4 S. de Merbes-le-Château, de l'arrondissement et à 6 lieues 3/4 S. O. de Charleroy, et à 6 lieues 1/3 S. E. du chef-lieu de la province.

Elle touche, au N., à la commune de Hantes-Wiheries, à l'E. à celle de Fontaine-Valmont, au S. au territoire de Boussignies (France), et à l'O. à celui de Coursolre.

Cette commune ne comprend que son chef-lieu et quelques maisons isolées.

HYDROGRAPHIE : La rivière de Beaumont se grossit sur le territoire du ruisseau de Thirimont; ses débordemens sont nuisibles aux prairies riveraines; elle y active deux scieries de marbre et un moulin à blé. Il y a un petit étang alimenté par l'eau de source.

SOL : Superficie élevée et coupée de collines. Le terrain est généralement formé de calcaire compacte et marneux, de couches argileuses et calcaro-sableuses. On y trouve de la chaux carbonatée laminaire. Un gîte assez intéressant de lignite fibreux a été observé dans le calcaire compacte par M. Drapiez. Dans un assez vaste enfoncement cerné de tous côtés par le rocher d'un calcaire bleu-noirâtre, extrêmement compacte, ce savant géologue découvrit un dépôt de lignite à l'état bitumino-terreux. Ce dépôt est recouvert par une croûte de terre végétale, épaisse souvent de plus de trois mètres, mêlée de galets roulés et de débris de toutes espèces de roches, qui cache une très-faible couche de calcaire sableux, et une autre de six à

huit mètres d'épaisseur d'une glaise calcaire ou marne bleuâtre que l'on retrouve plus profondément, alternant encore avec deux autres couches de lignite. Monsieur Drapiez a observé que la dernière de ces couches marneuses variait de couleur et qu'elle prenait une teinte de rouge, ce qui était dû probablement, selon lui, à la présence de pyrites que l'on ne retrouvait pas à beaucoup près aussi abondamment dans les couches supérieures. C'est aussi dans cette marne que ce naturaliste distingué a observé qu'à mesure que l'on s'enfonçait davantage, les corps végétaux se trouvaient avoir beaucoup mieux conservé leurs formes premières ; on y reconnaissait assez bien, non seulement des parties de tissus, mais encore de faibles rameaux et même des feuilles. Le calcaire compacte est exploité dans un carrière. — Surface arable assez variée, sous le rapport du degré de fertilité ; quelques parties ont une couche végétale très-profonde ; d'autres n'ont que de six à huit pouces d'épaisseur.

AGRICULTURE : On récolte, par année, six cent cinquante rasières d'épeautre, quatre-vingts de froment, soixante-douze de seigle, cent dix de méteil, cent vingt d'escourgeon, quatre cents d'avoine et cinquante de vesces. — Foin et trèfle, d'une qualité médiocre. — Pommes de terre, carottes, choux, navets, pois et autres légumes. On recueille une petite quantité de pommes, poires et cerises. Des bois taillis et futaie occupent environ le quart de la superficie; leur essence consiste en chênes, charmes, hêtres, bois blancs, coudriers, saules et bouleaux ; on coupe les taillis tous les dix-huit ans; la futaie est employée aux constructions. — Quelques oseraies. Le sol, quoique peu fertile, est bien cultivé. Il y a trois fermes. — Assolement triennal et jachères. On évalue à vingt-huit florins à peu près le labourage d'un bonnier. En 1830, la commune comptait trente-trois chevaux, seize poulains, quarante-six bêtes à cornes, trente veaux, trente porcs et deux cents moutons. — Éducation des abeilles. — Peu de menu gibier. Divers cours d'eau nourrissent des brochets et des truites. — Laine, beurre, fromage, miel et cire. — Fréquentation du marché de Binche.

POPULATION : Trois cent huit habitans, dont cent soixante-douze du sexe masculin et cent trente-six du sexe féminin. En 1829, on y a compté huit décès, onze naissances et trois mariages.

HABITATIONS : Le chef-lieu forme un groupe principal de cinquante maisons environ ; elles sont construites en pierres, couvertes en paille et agglomérées. Il y a une église et une école primaire. On distingue le château de M. Vanderheyden à Hauzeur.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture et l'exploitation des bois occupent la majeure partie de la population. Il y a une carrière de pierre de taille, deux scieries de marbre, un moulin à farine, deux fabriques d'étoffes de laine qui emploient cinq métiers; les serges que l'on y confectionne sont teintes en bleu pour être livrées au commerce. On y compte en outre cinq métiers à tisser la toile de lin. — Un affineur de lin et de chanvre, un tailleur de pierre, un charron, deux sabotiers et un bourrelier.

ROUTES ET CHEMINS : La commune est traversée par la route de Mons à Chimay et par plusieurs chemins vicinaux.

MONTIGNIES-SUR-ROC, commune du canton et à 1 lieue S. O. de Dour, de l'arrondissement et à 4 lieues 1/3 S. O. de Mons.

Elle est bornée au N. par le territoire d'Onnezies, à l'E. et au S. par celui d'Audregnies, et à l'O. par celui de Fayt-le-Franc.

Cette commune ne comprend que son chef-lieu.

HYDROGRAPHIE : Ce territoire est arrosé par la Petite-Honelle, ruisseau qui y alimente un moulin à blé, au moyen d'un réservoir.

SOL : Terrain très-varié, coupé, de collines et de vallées agréables. Le village est situé sur un rocher de pséphite ou grès

rouge formé par une élévation du banc qui se dirige vers l'E. Les couches de ce pséphite ont d'un à deux mètres d'épaisseur; elles sont séparées par une lame ordinairement très-mince d'épidote vert dont les molécules ont pris un arrangement tel qu'elles le font paraître formé d'aiguilles accolées. Lorsque les fissures des couches ont plus d'étendue, il se mêle à l'épidote du quartz-blanc et de la chlorite; parfois il en résulte des géodes dont l'intérieur est tapissé de prismes de quartz-blanc opaque. Ce banc contient aussi des masses plus ou moins fortes d'une espèce de porphyre assez tendre et souvent décomposé, de phyllade, de calschiste et de variolite (amygdaloïde) rougeâtre.—Substances minérales: quartz-hyalin prismé limpide, blanc opaque et amorphe limpide, épidote aciculaire (vert-olive-foncé), et talc-chlorite fissile (terreux).

AGRICULTURE : On récolte annuellement environ mille cent cinquante rasières de froment, deux cent dix de seigle, cinq cents de méteil, trois cent soixante-dix d'escourgeon, sept cent cinquante d'avoine, deux cents de pois et fèves, et cent soixante de colza. Il n'y a point de prairies naturelles. On dépouille par année trente mille bottes de trèfle, de sept livres chacune. Pommes de terre, carottes, choux et autres légumes, d'une qualité médiocre. Peu de fruits tels que pommes et poires. Les taillis sont composés d'aunes et de saules; la futaie consiste en chênes, frênes, ormes et peupliers: ces derniers forment l'essence dominante; on coupe le frêne, l'orme et le peuplier après quarante ou cinquante ans de croissance.—Assolement quadriennal et triennal; fumier, chaux et cendres pour engrais. Le prix moyen du labourage d'un bonnier est de vingt-six florins. On y élève des chevaux, du gros bétail, des porcs, des moutons, et plusieurs espèces de volaille telles que poulets, dindons et canards. — Peu de menu gibier. — Laine, beurre et fromage.

POPULATION : Neuf cent huit habitans, dont quatre cent soixante-treize hommes et quatre cent trente-cinq femmes. En 1829, il y a eu vingt décès et trente-une naissances.—Trois à sept mariages par an.

HABITATIONS : Les maisons, construites en pierres et en briques, couvertes en ardoises, en pannes ou en paille, sont agglomérées dans le chef-lieu. Il y a une église et une école primaire. — Résidence d'un notaire et d'un médecin.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une fabrique de serges avec deux métiers à tisser, un brasserie qui chôme les trois quarts de l'année, un moulin à farine, quinze cardeurs de laine, un maréchal ferrant et un charron. La vente des produits agricoles, qui sont assez considérables, est une des principales ressources des habitans. On y fait un assez bon commerce de laine.

ROUTES ET CHEMINS : La commune est traversée par la chaussée romaine. Les chemins vicinaux sont très-mauvais en hiver.

MONTIGNY-SUR-SAMBRE, commune du canton, de l'arrondissement et à 2/3 de lieue E. de Charleroy, et à 10 lieues E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Gilly, à l'E. par celle de Chatelineau, au S. par la Sambre qui la sépare de Couillet et Marcinelle, et à l'O. par le territoire de Charleroy.

Cette commune se compose de son chef-lieu et des hameaux de Roctiaux, Neuve-Ville, Warmonceau et Wanbraeck.

HYDROGRAPHIE : La partie méridionale de cette commune est arrosée par la Sambre, plusieurs petits cours d'eau circulent sur le territoire; les principaux sont les ruisseaux du Fonds et du Ris-de-la-Fontaine. La Sambre sert à l'irrigation des prés et donne le mouvement à un moulin à farine.

SOL : Le terrain est très-montueux; la majeure partie est élevée et forme une colline qui s'étend de l'E. au N.; le reste du territoire figure deux plateaux réguliers. L'inclinaison des plaines y est plus ou moins sensible. Sur divers points on ren-

contre des coteaux scabreux; il y a des ravins dont les bords sont escarpés et difficiles à gravir. — Bassin houiller de Charleroy. La superficie est généralement argileuse et rocailleuse. — Couche végétale de quatre à neuf pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On récolte sur ce terroir du froment, du seigle, de l'épeautre, de l'escourgeon, de l'avoine, des féveroles, du trèfle, du foin, des pommes de terre et des légumes. Le terrain n'est point propre à la culture des plantes oléagineuses. Les meilleurs prés reçoivent l'irrigation des eaux de la Sambre. — Pâturages enclos de haies et situés à proximité des habitations. Les vergers sont principalement plantés en pommiers. Ce terroir n'est point boisé. La culture des terres se fait en grande, moyenne et petite tenue. Il s'y trouve quelques broussailles et terres incultes, qui, d'après leur nature et leur pente, ne sont susceptibles d'aucune amélioration durable. On y comptait, en 1830, cent soixante-deux chevaux, treize poulains, trois cents bêtes à cornes, dix veaux, vingt-cinq porcs, soixante moutons, trois chèvres, quatre ânes et trois mulets.

POPULATION : Trois mille cent trente-quatre habitans.

HABITATIONS : La commune renferme six cent soixante maisons construites en briques et pierres, recouvertes en paille pour la majeure partie. Il y a une église, une chapelle et deux écoles primaires. On y distingue la maison de campagne de monsieur le comte de Glymes qui est assez spacieuse et bien bâtie.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les principales branches d'industrie sont l'agriculture et l'extraction de la houille. Il y a une verrerie à six creusets pour la fabrication des bouteilles. Une fabrique d'étoffes, une brasserie, un moulin à farine. — Cinq maréchaux ferrans, deux chaudronniers, deux charrons. On trouve dans cette commune beaucoup de marchands grainiers et pépiniéristes, de cloutiers et de briquetiers; un grand nombre d'individus font le commerce de colportage.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Charleroy à Namur traverse la partie septentrionale de ce territoire. Un grand nombre de chemins vicinaux communiquent avec les environs.

MONT-JUMONT, dépendance de la commune de Sivry.

MONT-JULIENNE (LE), monticule situé dans la partie méridionale du territoire de Grandglise.

MONT-LE-MAIRE, dépendance de la commune de Petit-Rœulx.

MONTLIAU, nom que porte la Biémèle à Thuillies.

MONT-PLAISIR, dépendance de la commune de Thuin.

MONT-PLAQUET, dépendance de la commune de Thirimont.

MONTROEUL-AU-BOIS, commune du canton et à 1 lieue 3/4 N. N. O. de Leuze, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 N. E. de Tournay, et à 8 lieues 3/4 N. O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes d'Anvaing et Ellignies-lez-Frasnes, à l'E. par celle d'Hacquegnies, au S. par les territoires de Beclers et Herquegies, et à l'O. par ceux de Forest et Beclers.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé à peu près à l'extrémité S. du territoire, et des hameaux du Pir, Miauvaing, Bois, Garge, Gonderniaux, Blanc-Mort et la Barberie.

HYDROGRAPHIE : La Haine arrose le terroir au N.; quelques ruisseaux serpentent dans les prairies; le plus souvent ils tarissent en été. Il y a plusieurs petits étangs.

SOL : La partie méridionale du territoire est coupée par des collines boisées; le chef-lieu est bâti sur une pente rapide qui regarde le N.; la surface présente plus d'uniformité sur les autres points. Les terres y sont médiocres; argileuses et sablonneuses sur les sommités, elles offrent une glaise, humide et froide dans les bas-fonds; les plus productives ont de sept à neuf pouces de profondeur; une terre rougeâtre et aride qui provient de bois dérodés constitue la dernière classe de terrains.

AGRICULTURE : Ce terroir produit du froment, du seigle, du méteil, de l'escourgeon, de l'avoine, des féveroles, de la luzerne, peu de colza, de la moutarde, du chanvre, du lin, des pommes de terre et diverses espèces de légumes. Les jardins et les vergers sont clos de haies vives; on cultive dans ces derniers des pommiers, des poiriers et des cerisiers. Vingt-trois bonniers de bois couvrent la partie S. de la commune; il y a des taillis composés de coudriers, charmilles, aunes, surmontés d'une assez belle futaie dont le chêne, le bois blanc, le peuplier, le bouleau et le hêtre forment l'essence. Quelques terrains bas et humides sont entrecoupés d'aunaies. Le sol est exploité en grande, moyenne et petite tenue. On y trouve douze fermes. — Assolement sexennal pour les trois premières classes de terres, quinquennal pour la quatrième. Le recensement de 1829 a donné pour résultats : cinquante-quatre chevaux, treize poulains, cent quatre-vingt-cinq bêtes à cornes, cinquante veaux, soixante porcs, trois cent cinquante moutons, deux ânes, un mulet. Il y a quelques ruches d'abeilles. Le menu gibier consiste en lièvres, perdrix et cailles; on y voit, à l'arrière-saison et au printemps, une multitude d'oiseaux de passage et surtout des oies, des canards et des bécassines. — Laine.

POPULATION : Huit cent quatre-vingts habitans.

HABITATIONS : Cent soixante-neuf maisons comprises en grande partie dans le chef-lieu; la plupart sont bâties en briques, avec toiture en chaume. Il y a une église. La ferme de Roissart, qui appartient à M. le comte d'Espanghen est remarquable par l'étendue de ses bâtimens ruraux.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture est la principale ressource des habitans de cette commune. On exporte du bétail et des menues denrées. La laine se vend ordinairement aux marchands étrangers. les petits cultivateurs préparent le lin qu'ils récoltent sur leurs fonds et le livrent au commerce. La classe ouvrière n'a d'autres moyens d'existence que les travaux agricoles et la fabrication de bas de laine dont les fabricans de bonneterie de Leuze et de Frasnes fournissent la matière première. Il y a deux moulins à farine, mûs par vent, une brasserie qui confectionne annuellement environ huit brassins de bière brune avec une cuve matière de trente-trois barils vingt litrons. — Un maréchal ferrant, deux charrons, un bourrelier.

ROUTES ET CHEMINS : On n'y trouve que deux chemins vicinaux qui, bien qu'entretenus avec soin, sont impraticables pendant l'hiver et les temps pluvieux. La chaussée Brunehault longe le territoire au S. O.

MONTROEUL-SUR-HAINE, commune du canton et à 1 lieue. 1/2 O. de Boussu, de l'arrondissement et à quatre lieues O. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Pommerœul, à l'E. par celle de Thulin, au S. par le territoire de Quiévrain et à l'O. par celui d'Hensies.

HYDROGRAPHIE : La Haine coule au N. E. et le canal de Mons à Condé au N. du territoire.

SOL : La surface est généralement plate, le terrain est argileux, sablonneux et marécageux. Les parties les plus fertiles ont douze pouces de couche végétale et produisent tous les ans.

AGRICULTURE : D'après les renseignemens fournis par les autorités de la commune, la récolte en grains et graines s'élève, année commune, à six cents rasières de froment, deux cents de seigle, deux cent soixante d'orge, cinq cents d'avoine, trois cents de graines de chanvre, cent de lin, cent de moutarde et cent cinquante rasières de colza; on cultive aussi le houblon mais en très-petite quantité; trèfle et féveroles; le foin est de mauvaise qualité; peu de bois, quelques plantations de saules, de peupliers et d'osier. — Le sol est exploité en moyenne et petite tenue; chaux et cendres pour engrais.

POPULATION : En 1829, sexe masculin trois cent soixante-quatorze, sexe féminin quatre cent cinquante-six, total : huit

cent trente habitans. Il y a eu, dans la même année, vingt-quatre naissances et dix décès.

HABITATIONS : On y compte cent soixante maisons; quelques-unes sont construites en pierre et couvertes en ardoises; le plus grand nombre est en briques avec la toiture en ardoises. Il y a une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a un moulin à vent pour moudre les grains, un moulin à huile activé par un manége, une brasserie et une distillerie de grains peu importante. Filage du chanvre.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Mons à Valenciennes passe à une demi lieue et au S. de Montrœul; deux chemins vicinaux traversent le territoire : celui de Mons à Condé est pavé.

MONT-ROUGE, dépendance de la commune de Rumillies.

MONTS, dépendance de la commune de Frasnes.

MONTS (LES), dépendance de la commune de Brugelette.

MONT-SAINT-AUBERT, commune du canton et à 2 lieues 1/2 S. de Celles, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/2 N. de Tournay; à 11 lieues 1/2 O. N. O. du chef-lieu de la province.

Bornée au N. par le territoire de Celles, à l'E. par celui de Mourcourt, au S. par la commune de Kain (canton de Tournay), et à l'O. par celle d'Obigies.

Elle se compose de son chef-lieu, assis sur la cime d'une colline élevée, et de cinq dépendances ou hameaux : Grand-Rejet, la Farinelle, la Gourdinerie, le Trieu-aux-Chevaux, les Pierrots.

HYDROGRAPHIE : La commune est traversée par plusieurs ruisseaux : le principal est le Rieu-d'Orcq.

SOL : Le territoire est en partie plane et en partie très-montueux. Le Mont-Saint-Aubert, plus connu sous le nom de la *Trinité*, se fait remarquer par son élévation : on peut découvrir de son sommet la ville d'Anvers, lorsque le temps est serein. Le versant S. de cette montagne est cultivé jusqu'à la cime; le versant N. est boisé. — Terres labourables, quatre classes : première classe, argile douce et friable, de huit pouces de profondeur, ensemencée en céréales, trèfle et féveroles, avec assolement septennal; deuxième, argile tendre, sablonneuse, de sept pouces de couche végétale, livrée au même mode de culture; troisième, deux variétés, savoir : une argile douce et sablonneuse qui provient d'anciens bois défrichés, et une terre grisâtre, compacte, dont la couche végétale n'a que cinq à six pouces d'épaisseur, cultivée en froment, trèfle et avoine, par assolement quadriennal; quatrième, terre sablonneuse, ferrugineuse, rocailleuse et sèche, qui repose tous les quatre ans.

AGRICULTURE : Les productions du sol consistent en froment, seigle, avoine, féveroles, trèfle, vesce, pois. On y cultive peu de plantes oléagineuses. Les prés sont parsemés sur divers points du territoire : le foin qu'on y dépouille est assez abondant, mais de qualité médiocre. Il y a d'assez beaux jardins potagers, entourés de haies vives, et en partie, garnis d'arbres fruitiers. — Vergers clos de haies, bien arborés. Des bois taillis et futaie occupent un dixième de la surface; leur essence se compose de chênes, de bois blancs, de hêtres, de bouleaux, de charmilles, d'aunes et de coudriers. — Une mauvaise oseraie. Le sol est très-bien cultivé; on l'exploite en grande, moyenne et petite tenue. — Élèves de chevaux pour l'agriculture, de gros et menu bétail : il y a deux nombreux troupeaux de moutons.

POPULATION : Mille cinquante-trois habitans.

HABITATIONS : La majeure partie est agglomérée sur le Mont-Saint-Aubert. On remarque le château moderne de M. de la Croix : c'est un séjour très-agréable, pendant la belle saison.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il s'y fait un petit commerce agricole de productions du sol et de bétail. Il y a un moulin à farine et à drèche, mû par vent, et une brasserie composée d'une cuve matière de la capacité de vingt-quatre barils, d'une chaudière, d'un réfrigérant et d'un séchoir.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Tournay à Renaix passe sur le territoire; plusieurs chemins vicinaux facilitent les communications avec les environs.

MONT-SAINTE-ALDEGONDE, commune du canton et à 1 lieue 1/2 N. E. de Binche, de l'arrondissement et à 3 lieues 2/3 O. de Charleroy, et à 5 lieues E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Carnières, à l'E. par celle d'Anderlues, au S. par le territoire de Leval-Trahegnies, et à l'O. par celui de Morlanwelz.

Cette commune ne comprend que son chef-lieu.

HYDROGRAPHIE : Elle est baignée par le Warimen, affluent de la Haine. Une source renommée pour la bonne qualité de ses eaux jaillit d'une colline, non loin de l'ancien château d'Escosson, dont on ne voit plus que les ruines; cette fontaine se perd dans le Warimen.

SOL : Surface très-déprimée; le village est assis sur une hauteur qui domine toutes les communes environnantes. Du village à la partie inférieure du territoire, la descente est très-rapide. Deux tiers du sol sont argileux, l'autre tiers est sablonneux. Parmi les terres arables, il en est qui se composent d'une argile douce et légère, plus ou moins sablonneuse, de cinq à six pouces de couche végétale; d'autres consistent en argile rougeâtre, un peu compacte, mêlée de grès, ayant quatre pouces de profondeur, ou en sables rocailleux, peu productifs.

AGRICULTURE : On récolte par année, dans les diverses espèces de grains et graines, quatre cents rasières de froment, cent cinquante de seigle, cent cinquante de méteil, quatre cent cinquante d'escourgeon, sept cent vingt d'avoine, trente-six de féveroles, dix-huit de pois, trente de lin et cinquante-quatre de colza. Les fourrages sont excellens, mais peu abondans; ils se consomment sur les lieux. — Pommes de terre, betteraves, carottes, navets, choux et autres légumes. — Quelques houblonnières. On recueille des pommes, poires, cerises, prunes et noix. Un vingtième environ du territoire est planté en bois taillis et futaie, essence de chênes, charmilles, coudriers, bouleaux; on coupe les taillis tous les quatorze ans. Les exploitations agricoles sont en grande, moyenne et petite tenue. — Trois fermes. — Assolement sexennal pour les terres de la première classe, divisé de la manière suivante : escourgeon après fumure; l'année d'après, seigle; troisième année, trèfle; quatrième froment; cinquième, avoine; sixième, colza ou repos. — Assolement sexennal pour la deuxième classe : froment sur fumier, seigle, trèfle, froment et méteil, avoine, repos. — Assolement quadriennal pour la troisième : pommes de terre, seigle, avoine, repos. On donne trente florins pour le labourage d'un bonnier. En 1830, il y avait quarante-un chevaux, quinze poulains, soixante-treize bêtes à cornes, dix-huit veaux, vingt-cinq porcs, trente moutons. — Quelques ruches. — Peu de menu gibier. — Laine, beurre et fromage.

POPULATION : Quatre cent quatre-vingt-quatorze habitans. Il y a eu, en 1829, vingt naissances, huit décès et trois mariages.

HABITATIONS : Cette commune renferme quatre-vingt-dix-huit maisons, construites en briques, couvertes en paille et disséminées. Il y a une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture est la principale ressource des habitans de cette commune. Il y a un maréchal ferrant. On porte les diverses denrées agricoles au marché de Binche.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Mons à Namur traverse ce territoire du N. au S. La chaussée romaine le longe au N. sur une étendue d'environ trois cents aunes. — Six chemins vicinaux qui, bien qu'entretenus avec soin, sont impraticables en hiver et dans les temps pluvieux.

MONT-SAINTE-GENEVIÈVE, commune du canton et à 1 lieue 1/2 S. E. de Binche, de l'arrondissement et à 4 lieues S. O. de Charleroy, à 5 lieues 1/2 E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune d'Anderlues, à l'E. par celle de Leernes et Thuin; elle touche, au S., aux territoires de Lobbes et Sars-la-Buissière; et à l'O., à ceux de Buvrinnes et Biennes-lez-Happart.

Cette commune ne comprend que son chef-lieu.

HYDROGRAPHIE : Deux petits ruisseaux prennent leurs sources sur le territoire et fluent dans la Sambre.

SOL : La commune occupe un plateau assez élevé qui domine les environs; elle est entourée de bois de tous les côtés, excepté vers le N.; le froid y est plus intense que dans le reste du canton. L'argile domine sur le plus grand nombre de points, plusieurs parties sont marécageuses, sablonneuses et pierreuses. Le terrain est généralement humide, léger et peu productif; les terres arables les moins ingrates ont de sept à huit pouces de couche végétale.

AGRICULTURE : On recueille, par année, cent trente-deux rasières de froment, deux cent quarante-sept de seigle, soixante-douze d'escourgeon, deux cent treize d'avoine, quatre-vingts de pois et féveroles, cent trente-cinq de pommes de terre, trois mille huit cents livres de houblon, cent quarante rasières de pommes et soixante-dix de poires; on récolte aussi des prunes, des cerises, des groseilles, des fraises et des framboises destinées au marché. On y rencontre peu de prairies et de pâturages. Les jardins potagers et les vergers avoisinent les habitations. Trois quarts environ du territoire sont boisés; on y trouve de beaux taillis composés de coudriers, charmilles, aunes, saules et frênes; surmontés d'une futaie de chênes, hêtres, bouleaux et bois blancs; le chêne, qu'on emploie aux constructions, et le bois blanc, dont se servent les sabotiers, sont les essences dominantes de la futaie. On coupe les taillis tous les treize ou quatorze ans. — *Plantes Médicinales :* camomille, mauve, menthe aquatique, genévrier commun, digitale pourprée. On exploite les terres en grande, moyenne et petite tenue. — Assolement triennal divisé ainsi qu'il suit : première année, grains d'hiver; deuxième, avoine, pois et féveroles; troisième, jachères, fumier, chaux et cendres de mer pour engrais. Le prix du labourage d'un bonnier de terre est évalué à vingt-cinq florins. On comptait, en 1830, dix-huit chevaux, dix poulains, cent quarante-cinq bêtes à cornes, vingt-huit veaux et sept porcs : les cultivateurs soignent l'éducation des abeilles. Les lièvres et les lapins surtout sont assez nombreux. — Laine, beurre, fromage, miel et cire.

POPULATION : cent soixante-sept hommes, cent soixante-sept femmes, total : trois cent trente-quatre habitans. Il y a eu, en 1829, sept naissances et trois décès. Le nombre moyen des mariages est annuellement de trois.

HABITATIONS : Il y a soixante-onze maisons, construites en briques, avec toiture en paille, et disséminées; on en compte une soixantaine environ dans le chef-lieu. Il y a une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a un haut fourneau, activé par une soufflerie : cette usine fait partie du grand établissement d'Hourbes (commune de Thuin); une petite brasserie, un moulin à farine mû par le vent, un tonnelier, un fabricant de vinaigre et deux marchands de bois. Filage de lin. La majeure partie de la population se compose d'ouvriers maçons, bucherons et moissonneurs. Le surplus de la consommation locale alimente le marché de Binche; on livre annuellement au commerce trois mille quatre cents livres de houblon, huit mille quatre cent dix de beurre, mille cent soixante de fromage, neuf de miel et cinq de cire.

ROUTES ET CHEMINS : Le principal moyen de communication avec les villes voisines est le grand chemin de Binche qui se dirige vers Thuin. Les chemins vicinaux, en général, sont praticables en hiver, excepté dans les bois.

MONT-SUR-MARCHIENNE, commune du canton, de l'arrondissement et à 2/3 de

lieue S. O. de Charleroy, et à 8 lieues 1/2 E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Marchienne-au-Pont, à l'E. par celle de Marcinelle, au S. par le territoire de Jamioulx, et à l'O. par celui de Montignies-le-Tilleul.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé sur une colline, et de deux dépendances, Forge-de-Zône et Haie-de-Mont-sur-Marchienne.

HYDROGRAPHIE : L'Eau-d'Heure borde la partie septentrionale et occidentale du territoire sur un développement de trois mille cinq cents mètres; elle reçoit le ruisseau du Fond-d'Herbois qui y prend sa source. Cette rivière imprime le mouvement à plusieurs usines.

SOL : Cette commune présente plusieurs coteaux, les uns en pente douce, les autres en pente roide; l'éminence la plus considérable est celle qui s'élève à la sortie du village et se termine à l'Eau-d'Heure. Des masses de rochers se montrent à fleur du sol. La chaux carbonatée compacte et la houille feuilletée y sont en extraction dans certains endroits. Des stratifications d'argile avec le calcaire-marbre donnent à la pierre un aspect rubanné; la disposition presque droite des lignes la fait surnommer *marbre-callemande*. Le sol, très-varié, se compose d'une argile plus ou moins compacte et mélangée de pierre calcaire ou de schiste; il est très-humide sur quelques points et très-sec sur d'autres. Les plus productives ont de dix à onze pouces de couche végétale.

AGRICULTURE : Ce terroir produit du froment, du méteil, du seigle, de l'épeautre, de l'escourgeon, de l'avoine, des féveroles, de la vesce, du trèfle, du foin et des légumes. — Quatre-vingt-trois bonniers de prés; la majeure partie borde ou avoisine l'Eau-d'Heure. La plupart des pâturages sont bien entretenus et clos de haies. — Jardins cultivés en gros légumes. — Vergers plantés de pommiers et de poiriers, d'assez belle venue. Les propriétés boisées comprennent une superficie de cent quatre-vingts bonniers dont soixante-dix environ appartiennent au gouvernement; leur essence consiste en chênes, charmes, aunes et coudriers que l'on exploite à l'âge de quatorze ans. La culture des terres se fait soigneusement en grande, moyenne et petite tenue. Quatre bonniers environ de terrain inculte offrent un tel état de nudité qu'il serait de toute impossibilité de les réduire en culture. Il y a huit fermes. — Assolement sexennal pour les terres de première et deuxième classe, quadriennal pour celles de troisième, et triennal pour la quatrième. On y comptait, en 1830, quatre-vingt-treize chevaux, vingt-huit poulains, deux cent soixante-dix-huit bêtes à cornes, soixante-quatorze veaux, cent soixante porcs, quatre cent quatre-vingts moutons.

POPULATION : Mille deux cent cinquante habitans.

HABITATIONS : La commune renferme deux cent quarante-neuf maisons dont la majeure partie est agglomérée dans le chef-lieu. Il y a une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Extraction de la pierre de taille dans une carrière, et de la houille dans un bure. Il y a un établissement assez considérable pour la préparation du fer; il se compose d'un bocard pour piler les scories du fer fondu, d'une forge pour raffiner le fer, d'un laminoir et d'une fonderie destinés à amincir le fer en barres et à le convertir en baguettes pour la clouterie. La clouterie occupe encore un assez grand nombre d'individus. — Trois fours à chaux, une brasserie, un maréchal ferrant, un charron, un bourrelier, un tanneur et un fabricant de cire.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune grande route ne parcourt le territoire. Les chemins vicinaux, qui facilitent les relations avec les communes limitrophes, sont praticables pendant toute l'année. Il y a deux ponts sur l'Eau-d'Heure.

MOREUX, dépendance de la commune de Popuelle.

MORGNY, ruisseau qui prend sa source

sur le territoire de Robechies, à la fontaine de la Cornette.

MORILMONT, dépendance de la commune de Gouy-lez-Piéton.

MORLANWELZ, commune du canton et à 2 lieues 1/4 N. E. de Binche, de l'arrondissement et à 4 lieues O. de Charleroy, et à 5 lieues E. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Chapelle-lez-Herlaimont, à l'E. par celle de Carnières, au S. par le territoire de Péronnes, et à l'O. par celui de Haine-Saint-Pierre.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé presqu'au centre du territoire, et de quatre hameaux, Mariemont, l'Olive (ancienne abbaye), les Hayettes et la Folie.

HYDROGRAPHIE : La Haine sillonne ce territoire du S. E. au N. O. : cette rivière imprime le mouvement à un tordoir et à un moulin à blé ; elle alimente aussi un étang d'une étendue de deux bonniers, qui sert de réservoir à une fonderie et à une affinerie de fer.

EAUX MINÉRALES : On trouve à Mariemont une source d'eau ferrugineuse.

SOL : Surface inégale, coupée par une colline sur laquelle se trouve le village et qui est presqu'entièrement boisée. Des coteaux à pente très-abrupte se montrent sur divers points. On y trouve du calcaire marneux, du psammite micacé, schistoïde et calcaire, du poudingue siliceux et psammitique, et de la houille feuilletée ; cette dernière y est en extraction. On a établi aussi quelques exploitations sur le calcaire marneux. Les deux premières classes de terres labourables offrent une argile brunâtre, douce et friable, de cinq à six pouces de couche végétale ; une argile noirâtre et humide, de quatre pouces d'épaisseur forme la troisième ; la quatrième consiste en sables grisâtres, arides, caillouteux, assis sur un fond sablonneux jaunâtre, et qui ne conservent pas assez d'humidité pour la végétation pendant les chaleurs de l'été ; ces terres ne peuvent être ameublies qu'à une profondeur de quatre pouces.

AGRICULTURE : On récolte, par année, mille huit cents rasières de froment, mille deux cents de seigle, cinq cent cinquante d'orge de mars, neuf cents d'escourgeon et mille quatre cents d'avoine. — Houblon. — Fourrages pour la consommation locale. Chacun cultive les légumes nécessaires aux besoins de sa famille. Il y a quelques prairies naturelles et pâturages ; les prairies artificielles sont cultivées en trèfle, luzerne et sainfoin. Il y a des vergers clos de haies vives et garnies de pommiers, poiriers, noyers et cerisiers ; la culture intermédiaire consiste quelquefois en légumes, d'autre fois en céréales, mais le plus souvent en gazon. Près de la moitié du territoire est boisée ; le bois de Mariemont offre une contenance de quatre cent quatre-vingt-deux bonniers. Il y a des taillis peuplés de charmilles, coudriers, trembles et saules, surmontés d'une belle futaie de chênes ; on y trouve aussi des frênes, des hêtres, des charmes et des bouleaux de différens âges. Le taillis est exploité à quinze ou seize ans de croissance. La futaie fournit des matériaux aux constructions qui se font dans la commune et aux houillères. — Culture soignée à grande, moyenne et petite tenue. Il y a onze fermes. — Assolement septennal, et quadriennal ; les terres de première classe ne reposent guère. Les principaux engrais sont le fumier et les cendres de houille et de tourbe. Le prix moyen du labourage est de trois florins par jour. Le recensement de 1829 a donné à la commune : cent quarante-cinq chevaux, dix-neuf poulains, cent quinze bêtes à cornes, vingt-deux veaux, soixante-six porcs, trois cent vingt-deux moutons. L'espèce de gibier la plus commune est le lièvre. — Beurre et fromage.

POPULATION : Mille cinq cent trente-neuf habitans, dont huit cent quarante-six du sexe masculin et six cent quatre-vingt-treize du sexe féminin ; cinquante-six naissances, vingt-un décès et quinze mariages.

HABITATIONS : Cette commune renferme trois cent trente-trois maisons, construites

la plupart en pierres et briques, couvertes en ardoises et pannes; elles sont toutes agglomérées, à l'exception de trois fermes, seize habitations rurales et de quarante-deux cabanes. Il y a une église, une maison communale, un hospice, deux écoles primaires et un pensionnat de garçons, dans lequel on comptait, en 1830, jusqu'à quatre-vingt-six élèves. — Une société de musique. — Un arpenteur.

Le village de Morlanwelz est assis sur le sommet de la montagne du Château, ainsi appelée parce qu'il y avait anciennement un château-fort. On prétend que cet antique manoir de la famille Turcq a été brûlé par les Français en 1378; il était occupé à cette époque par Bertrand Turcq, sire de Morlanwelz.

Près des ruines de l'ancien château de Mariemont, on remarque la superbe propriété de M. Warocqué. plusieurs autres maisons de campagne embellissent cette localité; on distingue celle de M. Paris, ancien médecin de l'empereur de Russie.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Une société charbonnière, dirigée par M. Warocqué, se livre à l'exploitation des riches mines de houille que ce territoire recèle, surtout dans les bois de Mariemont. Cette commune renferme plusieurs briqueteries; trois fours à chaux, dans lesquels on calcine le calcaire marneux qui y est en extraction; une fonderie et une affinerie de fer, avec deux systèmes de marteaux, mûs par l'eau; une raffinerie de sel, une fabrique de savon noir, une brasserie, un moulin à blé, un pressoir à huile, trois fabriques d'étoffes de laine, avec quatre métiers à tisser, dix métiers à tisser la toile et une blanchisserie de toiles. — Quatre maréchaux ferrans, un serrurier, trois charrons, un tonnelier, un marchand de vins, quatre marchands de clous, trois marchand de farine, un marchand de grains et trois marchands de bétail.

ROUTES ET CHEMINS : Toutes les rues sont pavées. La chaussée Brunehault traverse le territoire. Une route pavée part du village, parcourt le parc de Mariemont et se dirige vers **Mons et Bruxelles**. Plusieurs chemins vicinaux facilitent les communications avec les environs; l'un d'eux va rejoindre la chaussée de Charleroy à Fontaine-l'Évêque. Il y a trois ponts en pierre.

MORSEILLE, dépendance de la commune de la Hamaide.

MORSEILLE ou **MORCELLE**, ruisseau qui prend sa source dans les bois de la Hamaide et va se perdre dans le petit ruisseau à Wodecq.

MORTAGNE, dépendance de la commune de Forest.

MOTTE, dépendance de la commune de Courcelles.

MOTTE-DU-MOULIN, dépendance de la commune d'Évregnies.

MOTTE-HADOUX, dépendance de la commune d'Hacquegnies.

MOULARD, dépendance de la commune de Sivry.

MOULBAIX, commune du canton et à 1 lieue 1/3 O. de Chièvres, de l'arrondissement et à 5 lieues 2/3 N. O. de Mons.

Elle est bornée au N. par les communes de Ligne et Villers-Notre-Dame, à l'E. par celles d'Ormeignies et Villers-Saint-Amand, au S. par les territoires d'Ormeignies et Bliquy, et à l'O. par ce dernier.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé presqu'au centre du territoire, et de trois hameaux : Dubus ou le But. Andricourt et la Porte-au-Wuez ou Wez.

HYDROGRAPHIE : Le territoire est arrosé par un petit affluent de la Dendre : les inondations de ce cours d'eau sont nuisibles à l'agriculture par la vase qui se dépose sur les propriétés riveraines. Il y a un étang de quatre-vingts perches environ de superficie.

SOL : La commune est située entre deux collines, dont l'une est au N. et l'autre au S. L'argile forme en grande partie le fond du sol; il y a des terrains rocailleux, mais très-peu de marécageux et sablonneux. La surface arable est divisée en quatre classes caractérisées ainsi qu'il suit : première,

argile douce et friable, de couleur fauve, d'une culture facile, de dix à douze pouces de couche végétale; deuxième, argile tendre, mais humide, profonde de huit à dix pouces; troisième, argile mêlée de rocaille, un peu glaiseuse, d'un labour pénible, de cinq pouces de profondeur; quatrième, glaise.

AGRICULTURE : Année commune on récolte en grains et graines : huit cents rasières de froment, neuf cents de seigle et méteil, trois cents d'orge d'hiver, vingt d'orge d'été, huit cents d'avoine, cent cinquante de colza, cent vingt de lin. Les fourrages tels que le foin, le trèfle, la luzerne et les féveroles ne suffisent pas à la consommation locale. — Pommes de terre de bonne qualité, carottes, salsifis, choux, pois, fèves et quelques autres légumes. — Poires, pommes, prunes, cerises. Il y a peu de prairies et de pâturages. La culture des légumes et des arbres fruitiers est traitée avec soin dans les vergers qu'entourent des murs ou des haies vives. On y trouve d'assez beaux vergers. Un trentième environ de la superficie est boisé. Il y a deux petits bois communs sous les noms de du But et de la Fontaine : l'un n'offre qu'un taillis composé de coudriers et de charmilles, l'autre est une assez belle futaie de chênes, de frênes et de bois blancs : cette dernière essence domine généralement dans la commune; on la coupe à l'âge de soixante ans pour l'employer aux constructions. — Une petite aunaie. — Culture soignée, en moyenne et petite tenue. Après la fumure, on sème successivement le froment ou l'escourgeon, le seigle et le trèfle : on répand ensuite de la chaux et des cendres sur la terre, pour l'ensemencer en avoine, et l'année suivante en lin. Le labourage d'un bonnier est évalué à vingt florins. Quarante-huit chevaux sont employés pour l'agriculture. On élève du gros et du menu bétail : deux troupeaux de moutons de soixante individus chacun. Poules, canards et pigeons. — Lièvres et perdrix très-nombreux. L'étang est peuplé de carpes et de tanches. — Beurre et fromage.

POPULATION : Huit cent cinquante-sept habitans, savoir : quatre cent trente hommes et quatre cent vingt-sept femmes; le nombre des décès s'est élevé, en 1829, à quatorze et celui des naissance à vingt-six. On y compte annuellement quatre à cinq mariages.

HABITATIONS : Elles sont disséminées et construites en briques et argile, avec toiture en ardoises, pannes, ou chaume. Il y a deux écoles primaires, une pour les garçons et une autre pour les filles. On y remarque le château de M. le marquis de Chasteler; ce château est vaste et bien bâti, il offre une résidence très-agréable pendant la belle saison.

COMMERCE ET INDUSTRIE : On vend au marché les fruits, le beurre, le fromage et la volaille. Quelques cultivateurs élèvent des chevaux de trait pour le commerce; ces chevaux sont propres au service de l'artillerie. On y file aussi beaucoup de lin, et l'on en fabrique des toiles qui s'exportent au marché d'Ath. Il y a environ trente métiers à tisser la toile, deux moulins à farine, mûs par le vent; et une distillerie.

ROUTES ET CHEMINS : La chaussée Brunehault traverse une partie du territoire; il y a six chemins vicinaux, qui sont très-mauvais en hiver et pendant les temps pluvieux.

MOULIN, dépendance de la commune de Melles.

MOULIN, dépendance de la commune de Naast.

MOULIN, dépendance de la commune de Rouveroy.

MOULIN, ruisseau qui arrose la commune de Sars-la-Buissière.

MOULIN (RUISSEAU DU), il prend sa source à Buvrinnes et va se jeter dans la Samme.

MOULIN (RUISSEAU DU), cours d'eau qui arrose Gœgnies-la-Chaussée.

MOULIN-A-FARINE, dépendance de la commune de Bossu-lez-Walcourt.

MOULIN-A-PAPIER, dépendance de la commune de Sirault.

MOULIN-A-VENT, dépendance de la commune de Gozée.

MOULIN-A-VENT, dépendance de la commune de Saint-Amand.

MOULIN-A-VENT, dépendance de la commune de Beaumont.

MOULIN-DE-BAS-MARTEAU, dépendance de la commune de Thuin.

MOULIN-DE-BLANC, dépendance de la commune de Saint-Remy.

MOULIN-DE-CASTEAU, dépendance de la commune de Baileux.

MOULIN-DE-CELLES, dépendance de la commune de Celles.

MOULIN-DE-LA-HAIE, dépendance de la commune de Baileux.

MOULIN-DU-BERGEANT, dépendance de la commune de Ligne.

MOULIN-MANIART, dépendance de la commune de Lambusart.

MOULIN-NOTRE-DAME, dépendance de la commune de Thuin.

MOULIN-QUERTEAU, dépendance de la commune de Chimay.

MOULEUX, dépendance de la commune de Pottes.

MOULIGNEAU, dépendance de la commune de Forchies-la-Marche.

MOURCOURT, commune du canton et à 2 lieues S. de Celles, de l'arrondissement et à 2 lieues N. de Tournay, à 11 lieues O. N. O. du chef-lieu de la province.

Bornée au N. par la commune de Velaines, à l'E. par celle de Melles, au S. par le territoire de Rumillies (canton de Tournay), et à l'O. par celui du Mont-Saint-Aubert.

Elle se compose de son chef-lieu et de quatre dépendances : Bizencourt, Breuze, le Moulin et le Sart.

HYDROGRAPHIE : Ce territoire est arrosé par plusieurs petits cours d'eau formés par les eaux qui descendent des coteaux ; le principal est le ruisseau de la Mel qui sert à l'irrigation des prés. — Quelques étangs.

SOL : Le terrain, généralement uni, offre quelques élévations vers l'O. La surface arable est divisée en trois classes : la première est une terre douce et friable, de dix pouces de couche végétale, cultivée en céréales, en trèfle et féveroles, et soumise à un assolement septennal. Dans la deuxième on trouve une argile tendre, un peu humide, de sept à huit pouces de couche végétale, exploitée comme les terres de première classe. La troisième se compose d'une glaise humide et trop compacte, de cinq à six pouces de profondeur ; on l'ensemence en froment, trèfle et avoine, et l'assolement est de quatre ans.

AGRICULTURE : On récolte du froment, du seigle, du méteil, de l'avoine, de féveroles, du trèfle, des pommes de terre et des navets. La culture des plantes oléagineuses y est peu répandue. Les prés que fertilise le ruisseau de la Mel sont les plus productifs. Quelques métairies possèdent des pâturages ; mais ceux-ci sont en petit nombre, et l'herbe y croît lentement. — Jardins cultivés en gros légumes et clos de haies vives ; plusieurs d'entr'eux sont garnis d'arbres fruitiers. Le pommier, le poirier, le cerisier et le noyer forment la plantation des vergers, situés à proximité des habitations. Des bois taillis et futaie couvrent le quatorzième de la superficie ; l'essence de la futaie consiste en chênes, hêtres et bois blancs ; les taillis sont peuplés d'aunes, de coudriers et de charmilles ; on les exploite en coupes réglées de onze ans. La culture des terres, parfaitement bien soignée, se fait en grande, moyenne et petite tenue. — Élèves de chevaux et de gros et menu bétail. — Laine, beurre.

POPULATION : Mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit habitans.

HABITATIONS : Elles sont plus ou moins bien construites. On y remarque le château de M. Du Châtelet-Levaillant ; il est bâti à la moderne et forme une résidence très-agréable pendant la belle saison.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Le commerce se réduit à l'exportation de quelques productions agricoles, du bétail et du laitage.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Tournay à Renaix traverse le territoire.

MOUSTIER, commune du canton et

à 1/2 lieue S. de Frasnes, de l'arrondissement et à 4 lieues 1/4 E. N. E. de Tournay; à 8 lieues 1/2 N. O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Frasnes, à l'E. par celle de Buissenal; elle touche, au S., aux territoires de Grand-Metz (canton de Leuze) et Hacquegnies, et à l'O., à ce dernier et à celui de Frasnes.

La commune se compose de son chef-lieu situé sur une petite éminence, à l'extrémité septentrionale du territoire, et de neuf dépendances : Ayl ou Ailly, Bas-Marais, Basse-Feuillée, Lebreucq, Haute-Feuillée, Foresteau ou Sorateau, Chaussée, Communes, Coqueraumont.

HYDROGRAPHIE : Parmi les cours d'eau qui circulent sur le territoire, les plus importans sont le Ronne ou Rosne et le ruisseau des Deux-Rosoirs-d'Hacquegnies; en hiver, ils servent à l'irrigation des prés. Il y a quelques petits étangs.

SOL : La surface offre un assez grand nombre d'irrégularités : on remarque des coteaux rapides sur divers points, et des plaines dont l'inclinaison est plus ou moins prononcée. Les terres labourables ont été divisées en quatre classes : la première est argileuse, douce et friable, de couleur fauve et d'un labour facile; sa couche végétale a sept à neuf pouces d'épaisseur; les cultivateurs y récoltent toutes les espèces de céréales et du lin, et la laissent reposer au bout de six ans; l'argile dont se compose la deuxième classe est plus compacte et plus humide, et n'a que six à sept pouces de profondeur; elle est moins productive et reste ordinairement en jachères une année sur six. Dans la troisième classe, on reconnaît une terre argileuse, trop compacte et trop humide, d'une culture pénible : la couche végétale, de quatre à cinq pouces de profondeur, repose sur une glaise remplie de sources, dont les eaux couvrent, après les pluies et surtout en hiver, la superficie du sol; cette terre produit principalement du seigle du trèfle et de l'avoine, et demeure en jachères après trois ans de culture. La quatrième classe se compose de terrains ou glaiseux ou marécageux et tourbeux; on trouve dans ces derniers l'eau à quelques pouces de profondeur : cette classe est exploitée d'après un assolement triennal.

AGRICULTURE : On récolte du froment, du seigle, de l'escourgeon, de l'avoine, des féveroles, du foin, du trèfle, du lin, du houblon, des pommes de terre, des légumes et des fruits. Le colza y est peu cultivé, à cause de la nature du sol, qui est trop froid et trop humide pour ce genre de culture. Les prés qu'arrosent le Ronne et le ruisseau des Deux-Rosoirs-d'Hacquegnies produisent beaucoup de foin; une partie de ces prés occupe des bas-fonds. On y trouve d'assez gras pâturages; ils sont entourés de haies et situés à proximité des métairies. — Jardins potagers entretenus avec soin et garnis, en partie, d'arbres fruitiers. Il y a aussi des vergers plantés de pommiers, de poiriers et de cerisiers. Un cinquième environ de la superficie est couvert de bois taillis et futaie, d'une belle venue; l'essence de ces bois consiste en chênes, hêtres, frênes, bouleaux, bois blancs, coudriers, charmilles et aunes. On exploite les taillis en coupes réglées de onze ans. — Culture en grande, moyenne, et petite tenue; il y a plusieurs fermes. — Élèves de chevaux pour les travaux agricoles, et de gros et menu bétail; on y compte cinq nombreux troupeaux de moutons.

POPULATION : Mille six cent deux habitans.

HABITATIONS : La plupart sont disséminées sur les divers points du territoire; le chef-lieu n'en contient que quinze à vingt agglomérées. L'antique château de M. le baron Dussart n'offre de remarquable que les terrains d'agrément et les pièces d'eau qui l'entourent.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Exploitation des productions agricoles. Les principales branches d'industrie sont le tissage des toiles de lin et la fabrication des bas au tricot. Il y a un moulin à farine mû par vent et construit en bois, et une brasserie; elle

est composée de deux chandières de la capacité de soixante-six barils, de deux réfrigérans et de deux cuves-matières dont l'une contient cinquante barils et l'autre vingt-cinq; on y fabrique annuellement vingt-cinq à trente brassins de bonne bière, qui se consomme dans la commomne et dans les environs.

ROUTES ET CHEMINS : La commune n'est traversée par aucune grande route. Il y a six chemins vicinaux qui, malgré les soins que l'on apporte à leur entretien, sont peu praticables pendant l'hiver et les temps pluvieux.

MOUSTIER, dépendance de la commune de Thuin.

MUCHE, dépendance de la commune de Vezon.

MUGIGNIES, dépendance de la commune d'Ostiches.

MUYDT, dépendance de la commune d'Ostiches.

N

NAAST, commune du canton et à 1 lieue S. E. de Soignies, de l'arrondissement et à 4 lieues N. E. de Mons.

Elle est bornée au N. par les communes de Braine-le-Comte et Soignies, à l'E. par celles d'Enghien et Mignault; elle touche au S. aux territoires de Rœulx et Gottignies, et à l'O. à ceux de Thieusies et soignies.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé à peu près au centre du territoire et des hameaux de Haute-Folie, Maladrie, Moulin et Rue-de-la-Flandre.

HYDROGRAPHIE : La Senne prend sa source au bois d'Ottignies, situé à l'extrémité E. du territoire; elle parcourt la commune presque dans son centre. Les ruisseaux de Grand-Vivier, Quenaast et Faurœulx circulent également sur le territoire et fluent dans la Senne.

SOL : Généralement plat et uniforme; on trouve cependant au N. et à l'E. quelques parties montueuses sensiblement inclinées vers la Senne. Les plaines les plus belles, et les plus étendues sont celles que l'on désigne sous les noms de Faurœulx, Petit et Grand-Moustier. — Surface argileuse et sablonneuse; les terres arables les plus productives ont de sept à huit pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Les productions du sol consistent en seigle, froment, méteil, orge, avoine, féveroles, trèfle, lin, houblon, foin, pommes de terre, légumes et fruits. On y cultive peu de colza; le terrain ne convient pas à ce genre de culture. La plupart des prés sont disséminés sur le territoire; ils forment des parcelles de cinq à dix bonniers chacune. — Quelques pâturages. Les vergers sont clos de haies et garnis de pommiers, poiriers, cerisiers et noyers. Un tiers de la superficie est couvert de futaie et taillis; le bois d'Ottignies forme la principale masse; le chêne est l'essence dominante de la futaie; on y trouve aussi des bois blancs et des frênes; le taillis se compose de coudriers, d'aunes, saules et charmilles; on le coupe après seize ans de croissance. Il y a une aunaie d'une faible contenance. Le sol est de bonne qualité dans plusieurs endroits; on le cultive partout avec soin en grande, moyenne et petite tenue. Assolement sexennal, quinquennal et quadriennal. En 1830, on y comptait soixante-dix-sept chevaux, vingt-huit poulains, cent quatre-vingt-seize bêtes à cornes, vingt-cinq veaux, cent soixante-dix porcs, six cents moutons et dix chèvres.

POPULATION : Mille trois cent quarante-trois habitans.

HABITATIONS : Cette commune comprend cent cinquante maisons. Le chef-lieu forme une agglomération de vingt à vingt-cinq habitations plus ou moins bien construites. Il y a une église et une école primaire. On y remarque l'antique château de Court-au-Bois, ci-devant seigneurie d'Ottignies; il a été rebâti en 1622. Ce château, qu'entoure

une pièce d'eau qu'on traverse sur un pont-levis, est aujourd'hui la propriété de M. Florent Honoré de Mons. M. Charles de Behault possède aussi dans cette commune une maison de campagne.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans de cette commune s'occupent à l'exploitation des carrières de Soignies ou des bois des environs. Il a une tuilerie, une distillerie, deux moulins à farine mûs par vent; trois maréchaux ferrans, un charron, un tonnelier, un tourneur en bois et un bourrelier. — Commerce de productions agricoles, de bétail et de menues denrées. La culture du houblon était autrefois une ressource précieuse pour cette commune; ce bénéfice a été perdu pour elle depuis que les douanes françaises ont imposé sur le houblon un droit qui équivaut à une prohibition.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Soignies à Marimont et à Houdeng traverse une partie du territoire dans la direction du N. au S. On y trouve aussi le grand chemin de Braine-le-Comte à Mons, et trois chemins vicinaux qui sont pratiqués fréquemment, surtout dans la belle saison, par les voitures qui se rendent aux houillères des environs; ces chemins sont bien entretenus. — Deux ponts en pierre.

NALINNES, commune du canton et à 2 lieues 2/3 E. de Thuin, de l'arrondissement et à 2 lieues 2/3 S. de Charleroy; et à 9 lieues 1/4 E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Marcinelle et Loverval, à l'E. par celles de Gerpinnes et Tarcienne (cette dernière fait partie de la province de Namur); elle touche, au S., aux territoires de Gourdinne, Thy-le-Château et Berzée; et, à l'O., à ceux de Cour-sur-Henne, Ham-sur-Heure et Jamioulx.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé à peu près au centre du territoire, et de quatorze dépendances : Bultia, Couture, Faisanderie, Fontenelle, Grogelerie, Haie-de-Nalinnes, Haut-Bruant, Laval, Malgré-Tout ou Poivin, le Mont, Praisles, Tingremont et Wariamée.

HYDROGRAPHIE : Un petit cours d'eau donne le mouvement à deux moulins à blé; il sert aussi à l'irrigation des prés. Il y a plusieurs étangs ou réservoirs d'eau pour les moulins.

SOL : La majeure partie présente un aspect régulier, mais on remarque de fortes dépressions et des coteaux scabreux dans le bois communal qui touche à la commune de Loverval. Ce terroir, entouré de bois, est généralement froid et humide; les meilleures terres arables sont argileuses, douces, friables et ont six pouces de profondeur; dans les autres parties on distingue une argile blanchâtre et pierreuse, de quatre pouces environ de couche végétale, reposant sur le schiste.

AGRICULTURE : Ce terroir produit du froment, du seigle, de l'épeautre, peu d'orge, de l'avoine, des féveroles, du foin, du trèfle, du lin en petite quantité, des pommes de terre et quelques autres légumes. — Pâturages clos de haies, situés à proximité des métairies. Les vergers sont garnis de pommiers, poiriers, cerisiers et noyers. Un quart de la surface est planté de bois taillis et futaie; leur essence consiste en chênes, bouleaux, trembles, charmilles, aunes et coudriers; les taillis sont exploités en coupes réglées de seize ans. Ce terroir est cultivé avec soin, en grande, moyenne et petite tenue : il y a six fermes. — Assolement sexennal et triennal. Il y a des parties de terrain qu'on ne peut améliorer par la culture. On y comptait, en 1830, deux cent trente chevaux, soixante-cinq poulains, quatre cent quarante-sept bêtes à cornes, deux cent vingt-deux veaux, vingt porcs et sept cents moutons.

POPULATION : Mille cinq cent soixante-six habitans.

HABITATIONS : Trois cent vingt-huit habitations dont quatre-vingts environ sont comprises dans le chef-lieu. Il y a une église, une chapelle, deux écoles et un bureau de perception pour les contributions directes. — Résidence d'un médecin.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans

font un petit commerce de productions agricoles. L'exploitation des bois, le charroi et la clouterie occupent aussi une grande partie de la population. La commune renferme deux moulins à blé, deux brasseries dont la plus importante produit par année quinze à vingt brassins de bière commune, et une blanchisserie de toiles; il y a en outre trois maréchaux ferrans, deux charrons, trois tonneliers, trois bourreliers, un cirier et vingt-neuf voituriers.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Charleroy à Philippeville traverse la partie orientale du territoire. Sept chemins vicinaux, peu praticables en hiver, communiquent avec les environs.

NECHIN, commune du canton et à 3/4 de lieue N. N. O. de Templeuve, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/4 N. O. de Tournay, et à 13 lieues 1/4 O. N. O. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Toufflers (France), à l'E. par celle d'Estaimbourg, au S. par le territoire de Templeuve, et à l'O. par celui de Leers-Nord.

Cette commune se compose de son chef-lieu et des hameaux de Crechies, Petit-Tourcoing, le Bucquoir, Lobel-Rue, la Boyère, Lalerue, Gorgonne, Gibraltar et la Fistingue.

HYDROGRAPHIE : Aucun cours d'eau n'arrose ce territoire. Il y a plusieurs petits étangs.

SOL : Terrain plane, assez humide. Les meilleures terres arables se composent d'une argile légère, de quatorze à vingt pouces de couche végétale; les autres n'ont que huit pouces de profondeur et reposent sur un lit d'argile imperméable.

AGRICULTURE : Les principales productions du sol sont le seigle et le colza. On récolte du froment, du méteil, de l'avoine. des féveroles, du lin, des pommes de terre, des navets et diverses espèces de légumes. Il n'y a point de prairies naturelles; les prairies artificielles se composent de trèfle et de luzerne. Les vergers sont garnis de pommiers, de poiriers, de cerisiers et de noyers. — Trois bonniers de bois taillis peuplés d'aunes et de saules. Il a quelques plantations de bois blancs. Les propriétés rurales sont divisées, partie en grandes, partie en petites fermes : il y en a deux de trente à quarante bonniers, trois de quinze à vingt, et onze de sept à quinze. Les petites tenues sont les mieux cultivées.

POPULATION : Mille sept cent cinquante-deux habitans.

HABITATIONS : Il y a trois cent quatre-vingt-dix-huit habitations, une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Une grande partie de la population se livre à l'agriculture. Le tissage d'étoffes de coton et la filature de lin occupent une multitude de bras. Il y a deux moulins à huile et un à farine, mûs par vent. Les habitans vont exposer leurs denrées sur le marché de Tournay.

ROUTES ET CHEMINS : Cette commune est traversée par le grand chemin d'Audenarde et par plusieurs chemins vicinaux.

NEUFBOIS, dépendance de la commune de Villers-Perwins.

NEUFMAISON, commune du canton et à 2 lieues S. O. de Lens, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/4 N. O. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Chièvres et une partie de celle de Grosage, à l'E. par le territoire d'Herchies, au S. et à l'O. par celui de Sirault.

Cette commune se compose de son chef-lieu et du hameau des Aulnois.

HYDROGRAPHIE : Aucun cours d'eau n'arrose cette commune. Il y a un petit étang.

SOL : Ce territoire, dont la superficie est de cinq cents bonniers carrés, est généralement uni et argileux. La plupart des terres arables ont six pouces de couche végétale.

AGRICULTURE : Les principales productions du sol sont le froment, le seigle. l'escourgeon, l'avoine, le colza et le lin. — Fourrages peu abondans. On y recueille des pommes et des cerises en grande quantité. Le chêne, le bois blanc et le frêne

sont les espèces d'arbres qui dominent dans la commune.—Assolement septennal : jachères, escourgeon, seigle, colza, seigle, trèfle, avoine. On donne vingt-quatre florins pour le labourage d'un bonnier. En 1830, il y avait cinquante-sept chevaux, dix-huit poulains, cent dix-neuf bêtes à cornes, dix-neuf veaux, vingt-cinq porcs et deux cents moutons. Éducation des abeilles. Fort peu de lièvres, mais beaucoup de perdrix. —Laine, beurre, fromage, miel et cire.

POPULATION : Cinq cent soixante-dix habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme dix fermes, soixante habitations rurales et trente-trois cabanes. Les maisons sont construites en pierres, briques, et argile, couvertes en ardoises, en pannes ou en paille. Il y a une église, une maison communale et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a un moulin à farine, mû par vent, un pressoir à huile, activé par un manége, trois maréchaux ferrans, deux charrons et un tonnelier.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux, en petit nombre, sont peu praticables en hiver; ils conduisent du chef-lieu au hameau des Aulnois et aux villages voisins. Dans le centre de la commune on facilite les communications au moyen d'un brisée que l'on vient d'établir depuis peu.

NEUFVILLE, commune du canton et à 2 lieues E. de Lens, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 N. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Chaussée-Notre-Dame-Louvignies, à l'E par celle de Soignies, au S. par le territoire de Casteau, et à l'O. par ceux de Montignies-lez-Lens et Masnuy-Saint-Pierre.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé à l'extrémité N. du territoire, et de neuf hameaux: Hubertmont, Clipot, la Ramée, la Gage-Haute, le Moulignean, Masy, Bagenrieux, Godaimont et la Gage-Basse.

HYDROGRAPHIE : Elle est arrosée par le ruisseau de la Gageolle; ce petit cours d'eau traverse les hameaux de la Gage, Bagenrieux, le Moulignean, et le chef-lieu; il longe ensuite les prés A-la-Croix et flue dans la direction de Chaussée-Notre-Dame-Louvignies.

SOL : Le terrain est assez égal. Les plaines y ont une inclinaison peu sensible. — Couche végétale dont l'épaisseur varie de cinq à neuf pouces.

AGRICULTURE : On récolte sur ce territoire annuellement environ quatre mille rasières de froment, deux mille sept cents de seigle, deux mille de méteil, trois cents d'escourgeon, mille d'avoine, cinq cents de pois et de féveroles et mille de colza. — Foin, trèfle, luzerne en petite quantité. — Pommes de terre et diverses espèces de plantes potagères et légumineuses. — Pommes et poires. Il n'y a point de bois. On exploite les terres arables en grande, moyenne et petite tenue. Les diverses cultures de grains et graines se succèdent à peu près dans l'ordre suivant : pour les bonnes terres, seigle, méteil ou froment, trèfle, avoine; pour les autres, méteil ou froment, trèfle, avoine. — Fumier, chaux et cendres de tourbe pour engrais. On donne trente florins pour le labourage d'un bonnier. — Élèves de chevaux pour l'agriculture et pour le service de l'artillerie, de bêtes à cornes et de moutons. — Poules, pigeons et canards. — Fort peu de menu gibier. — Beurre et fromage.

POPULATION : Mille huit cent quatorze habitans. Il y a eu, en 1829, trente-neuf décès et quarante-huit naissances. — Dix à quinze mariages par an.

HABITATIONS : Elles sont la plupart construites en pierres, briques et argile, couvertes en ardoises, pannes, tuiles et paille; partie agglomérées, partie disséminées. — Une église et une école. On remarque dans cette commune un assez beau château, d'une construction moderne et d'une distribution régulière; il est entouré de terrains d'agrément. Ce château est la propriété de M. le baron de Stienhault.

COMMERCE ET INDUSTRIE : — Filage de

lin; trois métiers à tisser sont employés à la fabrication de toiles de lin, il y a trois moulins à blé mûs par vent. — Commerce de chevaux, de bétail et de menues denrées.

ROUTES ET CHEMINS : La chaussée Romaine ou Brunehault forme en partie la limite de cette commune; il y a en outre dix chemins vicinaux qui, bien qu'entretenus avec soin, sont impraticables pendant l'hiver et les temps pluvieux.

NEUSART, dépendance de la commune de Horrues.

NEUSSART, dépendance de la commune de Chaussée-Notre-Dame-Louvignies.

NEUVE-BARAQUE, dépendance de la commune de Lambusart.

NEUVE-RUE, dépendance de la commune de Saint-Sauveur.

NEUVE-RUE, dépendance de la commune de Flobecq.

NEUVE-VILLE, dépendance de la commune de Montigny-sur-Sambre.

NEUVILLE-SUR-SAMBRE, dépendance de la commune de Solre-sur-Sambre.

NEVERGIES, dépendance de la commune de Quevy-le-Grand.

NEVERGIES, ruisseau qui sourd dans les prairies du même nom et va se réunir au Long-Brai entre Quevy-le-Grand et Quevy-le-Petit.

NIEUPORT, dépendance de la commune de d'Everbecq.

NIMELETTE (BASSE), dépendance de la commune de Baileux.

NIMELETTE (BASSE), dépendance de la commune de Chimay.

NIMELETTE (HAUTE), dépendance de la commune de Baileux.

NIMELETTE (HAUTE), dépendance de la commune de Chimay.

NIMY-MAISIÈRES, commune du canton, de l'arrondissement et à 1/2 lieue N. de Mons.

Elle est bornée au N. par les communes de Casteau et Masnuy-Saint-Jean, à l'E. par celle d'Obourg, au S. par le territoire de Mons, et à l'O. par celui de Ghlin.

Cette commune se compose de son chef-lieu et de deux hameaux, Petit-Nimy et Maisières.

HYDROGRAPHIE : La Haine arrose le village de Nimy de l'E. à l'O.; elle fertilise par ses débordemens les prairies riveraines et donne le mouvement à quatre moulins. Il y a plusieurs petits étangs et mares.

SOL : Terrain assez uniforme, faisant partie du bassin de la Haine. Le sol est généralement sablonneux, très-humide sur quelques points et très-sec sur d'autres. On remarque çà et là, en suivant le pied de la côte qui borde la vallée de la Haine, les aspérités du système quartzeux qui coupe une partie de la province; cette roche quartzeuse consiste en couches d'une grande puissance d'un quartz grenu, d'un gris bleuâtre; elle est remplie de cavités géodiques dont l'intérieur est tapissé de sommets hexaèdres, limpides, très-serrés les uns contre les autres; dans quelques géodes se rencontrent quelquefois des prismes entiers de quartz-hyalin bien transparent et d'un volume qui atteint souvent un centimètre. mais il faut ajouter que ces cristaux entiers sont rares. Ces bancs quartzeux renferment des veinules d'argilophyre terreux d'un blanc-grisâtre, entièrement opaque; ils offrent parfois des empreintes de coquilles et des fragmens roulés ou brisés d'autres roches. L'argilophyre contient assez souvent des couches de tripoli qui varie pour la couleur entre le blanc-grisâtre, le gris-jaune et le brun. A Nimy, les bancs quartzeux sont recouverts de sables chloriteux et reposent immédiatement sur la craie. On délite la roche en cubes, pour le pavement des routes. Entre les routes de Mons à Ath et à Bruxelles, on exploite des silex pyromaques noirs dont on fait des pierres à fusil d'une très-bonne qualité; ces silex sont enfouis dans une couche d'argile chloriteuse mêlée de sable. Il est arrivé qu'en enfonçant des puits pour le camp d'exercice qui a été établi sur cette commune, on a trouvé, sous du sable quartzeux, des dépôts d'argile plastique qui contiennent des bois bituminisés et du fer sulfuré. Le calcaire compacte a donné lieu, dans le temps, à une

exploitation assez importante; il offre de la chaux carbonatée laminaire. Le sol est généralement peu fertile, principalement dans la partie septentrionale du territoire, où le sable domine; cette dernière région ne produit que du seigle et de l'avoine. La terre végétale que l'on cultive avec le plus de fruit est une argile forte, mélangée d'un sable gras.

AGRICULTURE : On récolte principalement du froment, du seigle, de l'avoine, du trèfle, du foin et des légumes. La nature du sol ne permet point qu'on se livre avec succès à la culture des plantes oléagineuses. Les meilleures prairies sont arrosées par la Haine. On trouve d'assez beaux potagers dans la partie agglomérée de la commune. — Bois taillis peuplés de chênes pour la plupart. Il y deux belles oseraies et quelques sapinières. — Culture à petite tenue. Il y a beaucoup de terrains non productifs. — Élèves de chevaux pour l'agriculture. — Fréquentation du marché de Mons.

POPULATION : Mille neuf cent vingt-huit habitans.

HABITATIONS : Le village de Nimy est bien bâti. Il y a une église et deux écoles primaires. C'est un séjour très-agréable et très-fréquenté pendant la belle saison.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Cette commune est remarquable par une belle manufacture de faïence : cet établissement a des bâtimens vastes et bien distribués; il renferme un moulin à vapeur destiné à broyer la pierre, cinq fours de grande dimension, deux séchoirs, une imprimerie, vingt-quatre tours à mouler. La faïence façon anglaise que l'on fabrique à Nimy est une poterie composée d'argile et de silex, susceptible de recevoir des formes gracieuses et qui, par la modicité de son prix, a l'avantage d'être à la portée de toutes les classes de consommateurs. Pendant la réunion de la Belgique à la France, cette faïencerie était très-florissante, plus tard l'introduction des faïences anglaises a nui à sa prospérité, et de trois cents ouvriers qu'elle employait en 1812, à peine trente à cinquante y trouvent-ils maintenant de l'occupation. Nimy possède en outre deux fabriques de pipes à fumer, un four à chaux, une raffinerie de sel, deux brasseries, trois tanneries, plusieurs fabriques de chicorée, trois moulins à blé dont un est mû par le vent, un moulin à huile avec deux pressoirs et deux couples de meules et un moulin à broyer la pierre. — Deux carrières de grès à paver.

ROUTES ET CHEMINS : La commune est traversée par la grande route de Mons à Bruxelles et par quelques chemins vicinaux ordinairement en bon état.

NOEU-MOULIN, dépendance de la commune de Péruwelz.

NOIRCHAIN, commune du canton et à 1 lieue 1/4 E. de Pâturages, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/2 S. de Mons.

Elle est bornée au N. par le territoire de Frameries, à l'E. par celui de Ciply, au S. par les communes d'Asquillies et Bougnies, et à l'O. par celle de Genly.

Cette commune, l'une des plus petites de la province, n'a point d'autres dépendances que quelques maisons isolées.

HYDROGRAPHIE : Elle est arrosée par les ruisseaux de Goly, de Grand-Père et de l'Agrappe. Ces cours d'eau sont peu importans : ils ont leur direction vers le Nord-Est.

SOL : Inégal, surtout vers la partie méridionale, où les coteaux sont très-rapides. Le sol, de nature argileuse et calcaire, renferme de la houille feuilletée et de la chaux carbonatée grossière.

AGRICULTURE : On cultive tous les ans, environ vingt bonniers de terre en froment, vingt en seigle, quinze en méteil, vingt-cinq en orge, quinze en avoine, vingt en féveroles, douze en colza, cinq en lin, vingt en prairies artificielles et trois en prairies naturelles. Légumes et fruits pour la consommation. — Assolement septennal, sexennal et triennal. Fumier, cendres de Hollande, de houille et chaux pour engrais. Le prix moyen du labourage d'un bonnier de terre est de vingt-deux florins. — En 1830, il y avait vingt chevaux, dix poulains, trente-six bêtes à cornes, qua-

rante porcs et trois cents moutons. — Fréquentation du marché de Mons.

POPULATION : Cent quatre-vingt-neuf batitans ; en 1829, le nombre des décès a été de trois, et celui des naissances de cinq.

HABITATIONS : Presque toutes les maisons sont bâties en briques et couvertes en chaume. On y remarque un château d'architecture moderne et entouré de belles promenades. Il y a une église.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Un moulin à farine mû par le vent. Extraction de la chaux pour l'amendement des terres.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Mons à Maubeuge, passe à 2/3 de lieue et à l'E. du village. Les chemins vicinaux qui traversent le territoire, sont la plupart impraticables pendant l'hiver et les temps pluvieux.

NOIRE-CROUTE, dépendance de la commune de Roucourt.

NOIRE-TACON, dépendance de la commune de Thuin.

NOLICHAMPS, dépendance de la commune de Courcelles.

NORGEAN, petit cours d'eau qui prend sa source sur le territoire de Haulchin et se perd dans le ruisseau du Marais.

NOIRE-BOUTEILLE, dépendance de la commune de Grand-Reng.

NOTRE-DAME-AU-BOIS, dépendance de la commune de Jumetz.

NOTRE-DAME-DE-TONGRES, dépendance de la commune de Jumetz.

NOUVEAU-VERD-MARAIS, dépendance de la commune d'Orcq.

NOUVELLES, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/4 S. de Mons.

Bornée au N. par Mesvin, à l'E. par Spiennes ; elle touche, au S., au territoire d'Harvengt, et à l'O. à celui d'Asquillies.

HYDROGRAPHIE : Un ruisseau venant d'Harvengt, arrose le territoire du S. au N., et se dirige vers Hyon ; ce cours d'eau porte dans la commune le nom de *rivière* de Nouvelles.

SOL : Le terrain est très-montueux au N. et à l'E. Vers le S., il s'incline en pente douce. La formation du sol offre le calcaire friable, les diverses espèces de psammites qui constituent le terrain houiller, le silex corné, l'argile et la craie. Le calcaire, tendre et friable dans ses affleuremens ne peut servir ni aux constructions, ni à sa conversion en chaux ; on l'emploie pour amender les terres arables trop fortes ou trop argileuses et pour régénérer les terrains marécageux ; à la profondeur de cinq à huit mètres il acquiert brusquement de de la consistance, et devient susceptible d'être scié et débité en cubes. Il y a dans ce dépôt calcaire des points où les couches siliceuses prennent un caractère très-prononcé ; dans une carrière, où la stratification du terrain est à jour, on aperçoit distinctement les couches de silex, de vingt-cinq à cinquante centimètres alternant avec des couches de calcaire d'environ un mètre. La première couche de silex, qui se trouve immédiatement sur la terre végétale, est composée de rognons tuberculeux, engagés dans une espèce d'argile, d'un jaune de rouille, et presque entièrement opaques. La seconde couche consiste en pièces aplaties assez grandes, d'une texture et d'une couleur presque semblables à celles de la première couche. La troisième prend l'aspect d'une couche continue ; la pâte en est plus homogène et l'opacité moindre ; la cassure devient plus conchoïde. La quatrière couche paraît être le véritable silex pyromaque ; la pâte en est assez fine, la couleur noirâtre parsemée de points nébuleux opaques ; elle est translucide ; sa cassure est largement conchoïde. La couche est continue, d'une épaisseur assez constante de trente centimètres ; ses deux surfaces sont fortement tuberculeuses. Ce silex, au sortir de la carrière, se laisse facilement tailler ; on en fabrique des pierres à fusil qui, d'après l'examen d'une commission d'ingénieurs et d'artilleurs, ne sont pas d'une qualité inférieure à celle des pierres à fusil que l'on retire de l'étranger. Les houillères, au nombre de deux, ne sont plus exploitées depuis plusieurs années.

Minéraux : chaux carbonatée grossière; quartz-agathe pyromaque; silex corné, houille feuilletée, fer sulfuré lamelliforme et pseudomorphique (dans les schistes houillers), lignite friable, etc. Le degré de fertilité du sol varie suivant les localités; la partie du terroir qui se déploie au S. vers Harvengt comprend les meilleures terres; au S. et à l'E., on rencontre beaucoup de terrains calcaires et rocailleux. On a divisé les terres arables en quatre classes : la première se compose de terres argileuses, tendres et friables; de dix pouces de couche végétale, propres à la culture des céréales et des plantes fourragères; la deuxième offre une argile plus compacte et plus humide que la première, d'une épaisseur qui varie de sept à huit pouces: cette classe ne produit point d'escourgeon; dans la troisième classe on a rangé les terrains argilo-sablonneux dont le labour est très-difficile, ou les terres d'*agaise*, formées d'argile et de craie (*marlette*), d'une couche végétale de six pouces environ d'épaisseur, peu favorables à la culture du froment et beaucoup moins fertiles que les terres des classes précédentes. Les terrains dont se compose la quatrième classe occupent un sol très-pierreux, de nature siliceuse et crayeuse; ils produisent du seigle, de l'avoine et des pommes de terre.

AGRICULTURE : Année commune, on ensemence vingt-deux bonniers en froment, seize en seigle, vingt-deux en méteil, vingt-quatre en escourgeon, vingt-quatre en avoine, vingt en féveroles, dix en colza et quatre en lin. Vingt-quatre bonniers de prairies artificielles composées de trèfle et cinq bonniers seulement de prairies naturelles. Les principaux légumes sont les pommes de terre, les carottes, les navets, les fèves, les haricots et les pois. — Vergers plantés de pommiers, de poiriers, de pruniers et de cerisiers. Les propriétés boisées consistent en deux bonniers quatre-vingts perches de bois taillis peuplés d'aunes, et futaie composée de bois blancs et de frênes. On exploite le sol en grande et moyenne tenue : cinq fermes. — Assolement sexennal pour les meilleures terres : première année, féveroles; deuxième année, froment, escourgeon ou colza; troisième année, méteil ou seigle; quatrième année, trèfle; cinquième année, froment; sixième année, avoine; on sème ordinairement le lin après la récolte du méteil ou de l'avoine. Les terres les moins productives reposent la troisième année. — Fumiers, chaux, cendres de houille et de tourbe pour engrais. On évalue à vingt-deux florins le labourage d'un bonnier de terre. Le recensement de 1829 donna à la commune : trente-trois chevaux, dix-sept poulains, quarante-sept bêtes à cornes, treize veaux, quarante porcs et trois cents moutons. On élève de la volaille. Peu de menu gibier. — Laine, beurre et fromage.

POPULATION : Deux cent soixante habitans.

HABITATIONS : La commune renferme environ cinquante maisons, en grande partie, agglomérées; elles sont toutes construites en argile et briques et couvertes en chaume, en pannes ou en ardoises. Il y a une église, une école primaire et une maison de campagne, bâtie à la moderne et entourée de terrains d'agrément; cette jolie habitation est la propriété de M. le comte de Robersart.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Extraction du calcaire pour l'amendement des terres. — Commerce des menues denrées. — Un moulin à farine mû par le vent; un maréchal-ferrant, un vannier et un apprêteur de lin.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Mons à Maubeuge touche au territoire à l'O. Quatre chemins vicinaux facilitent les communications avec les communes voisines; ils sont quelquefois impraticables pendant l'hiver et les temps pluvieux.

NOUVELLES, ruisseau qui prend sa source au Trou-à-Barbet, commune de Havay, et se perd dans la Trouille à Hyon.

O

OBAIX, commune du canton et à 1 lieue 3/4 E. de Seneffe, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 N. de Charleroy, et à 7 lieues 2/3 E. N. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Petit-Rœulx, Nivelles et Burez, à l'E. par celles de Burez et Pont-à-Celles, au S. par le territoire de Pont-à-Celles, et à l'O. par celui d'Arquennes.

Cette commune se compose de son chef-lieu, des hameaux de Rossignies et Buscayes, et de plusieurs fermes isolées.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau d'Objou arrose le hameau de Rossignies; ce petit cours d'eau, alimenté par les eaux pluviales, tarit en été; il sert à l'irrigation de quelques prés en hiver. Le canal de Charleroy à Bruxelles passe au S. du territoire et le sépare de la commune de Pont-à-Celles.

SOL : Généralement coupé de coteaux à pente douce qui facilitent l'écoulement des eaux et préservent les terres d'un excès d'humidité. Le sol est le plus productif du canton; il se compose d'une argile légère, qui, dans certains endroits, recouvre une argile rougeâtre mais compacte; la couche végétale varie de sept à dix-huit pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Ce terroir produit principalement du froment, du seigle, de l'avoine, du colza, du lin, du trèfle et des pommes de terre. Quelques prairies fournissent une herbe assez fine et assez abondante. On récolte beaucoup de légumes dans les jardins. Il y a de beaux vergers garnis de pommiers, de poiriers et de noyers. — Vingt bonniers de bois taillis sous futaie; l'essence consiste en chênes, charmilles, aunes, bouleaux et coudriers. Ce terroir est généralement bien cultivé; il n'y a qu'un bonnier et demi de terrain inculte: la grande tenue y domine. — Six fermes. Le recensement de 1829 donne à la commune: soixante chevaux, trente-sept poulains, cent trente-sept bêtes à cornes, trente-quatre veaux, cent deux porcs et quatre cent quatre-vingt-trois moutons.

POPULATION : Neuf cent soixante-onze habitans.

HABITATIONS : Au nombre de cent quatre-vingt-trois assez mal bâties. Il y a une église, deux chapelles et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans se livrent principalement aux travaux de l'agriculture et de la clouterie; ce dernier genre d'industrie est de peu d'importance. On porte les denrées au marché de Nivelles. — Une brasserie, deux moulins à blé, dont un est mû par vent, trois forges de maréchal et deux ateliers de charron.

ROUTES ET CHEMINS : Cette commune n'est traversée que par des chemins vicinaux qu'on exploite facilement en toutes saisons. Il y a un pont en pierre.

OBIGIES, commune du canton et à 2 lieues 1/2 S. O. de Celles, de l'arrondissement et à 1 lieue 3/4 N. de Tournay; à 12 lieues O. N. O. du chef-lieu de la province.

Bornée au N. par Hérines, à l'E. par Mont-Saint-Aubert (canton de Tournay), au S. par Kain, à l'O. par l'Escaut qui la sépare du territoire d'Esquelines (canton de Templeuve).

Elle se compose de son chef-lieu situé dans un fond, à l'extrémité du territoire, et de trois hameaux : Frayère ou Froyère, Havron et Quatre-Vents.

HYDROGRAPHIE : La commune est située sur la rive droite de l'Escaut, ce fleuve arrose la majeure partie des prés — Quelques marais et étangs.

SOL : Le terrain est généralement montueux. Les coteaux sont plus ou moins rapides. Sablonneux dans la partie qui longe le fleuve, le sol offre une argile glaiseuse et rocailleuse sur tous les autres points.

Les terres labourables se divisent en trois classes : la première est argilo-sablonneuse, douce, friable et d'une culture facile ; la couche végétale a dix pouces de profondeur, produit des céréales et du trèfle, et repose une année sur sept. Une terre argileuse, mais humide et mêlée de gravier, de sept pouces de couche végétale, et soumise au même assolement, forme la seconde classe. Deux variétés composent la troisième classe : l'une offre une argile mélangée de sable, de glaise et de gravier, humide et compacte, ameublie à cinq pouces de profondeur ; l'autre est un sable brun et léger, qui ne conserve pas assez d'humidité pour la végétation pendant les chaleurs ; ces terres produisent de la luzerne, du sainfoin, des pommes de terre, et restent en jachères, la quatrième année.

AGRICULTURE : On recueille du froment, du seigle, de l'avoine, des féveroles, du trèfle, du sainfoin, de la luzerne, des pommes de terre et des navets. Ce terroir produit peu de plantes oléagineuses et de lin. On remarque de superbes prairies, le long de l'Escaut ; elles abondent en foin. —Quelques pâturages de qualité médiocre, à proximité des métairies. Les jardins, clos de haies vives, sont cultivés en gros légumes. — Vergers plantés de pommiers, de poiriers et de cerisiers. Un quinzième environ de la superficie est boisé : la futaie se compose de chênes, de hêtres, de bois blancs, de belle venue ; les taillis sont peuplés de coudriers, de charmilles, de bouleaux et d'aunes. Le sol, naturellement peu productif, est bien cultivé ; on l'exploite en grande, moyenne et petite tenue : il y a quatre fermes. Les terres incultes se réduisent à un bonnier cinquante perches dix aunes. Le recensement de 1829 donne à la commune : cinquante-huit chevaux, quatre poulains, cent quatre-vingt-six bêtes à cornes, cinquante-un veaux, cent-un porcs, cent vingt moutons. — Laine, beurre, fromage.

POPULATION : Sept cent cinquante-neuf habitans.

HABITATIONS : On compte dans la commune cent vingt-cinq habitations. Il y a une église et une école primaire. On y remarque un assez beau château de construction antique, entouré de pièces d'eau et de terrains d'agrément ; ce château est la propriété de M. le baron de Ville.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans font un petit commerce agricole qui consiste en productions du sol, bétail et menues denrées. Il y a un moulin à farine et à drêche, mû par vent ; une brasserie qui contient une cuve matière de la capacité de vingt-deux barils, deux chaudières, deux réfrigérans, et un séchoir ; une distillerie, composée d'une chaudière, d'un alambic, de deux bacs à détremper de la contenance de treize hectolitres et d'un séchoir ; deux maréchaux et un charron.

ROUTES ET CHEMINS : Elle est traversée par le grand chemin de Tournay à Audenarde et plusieurs chemins vicinaux. — Un pont en pierre.

OBOURG, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue 3/4 E. de Mons.

Elle est bornée au N. E. par la commune de Saint-Denis, au S. par celles de Mons et Havré, et au N. O. par le territoire de Nimy-Maisière.

Cette commune se compose de son chef-lieu et de plusieurs maisons isolées.

HYDROGRAPHIE : Ce territoire est arrosé par la Haine qui y reçoit l'Aubechuelle : cette rivière sert à l'irrigation des prés et donne le mouvement à un moulin à farine. —Quatre petits étangs.

SOL : Terrain bas et élevé, généralement sablonneux et calcaire, compris dans le bassin houiller de l'E. de Mons ; la terre végétale la plus productive consiste en une argile douce et friable, assez profonde.

AGRICULTURE : Ce terroir produit les diverses espèces de céréales : le trèfle, la luzerne, quelques graines oléagineuses : la culture de ces dernières n'est pas assez suivie. On trouve d'assez belles prairies le long de la Haine. —Pâturages à proximité des habitations. Quelques jardins sont garnis d'arbres fruitiers ; il en est que l'on

convertit en houblonnières. Le pommier, le poirier et le noyer font les principales richesses des vergers. — Bois taillis peuplés de chênes, charmes et coudriers; leur aménagement est de quatorze ans. La futaie se compose de chênes, hêtres et sapins qu'on emploie aux constructions. — Aunaies et oseraies d'une faible contenance. Les productions sont abondantes sur les terres qui réunissent à un bon mélange des principales substances terreuses la profondeur, l'exposition et les engrais convenables pour recevoir toutes les plantes qui sont en rapport avec la nature du sol; mais il n'en est pas de même des terrains qui ne jouissent point de toutes ces qualités favorables à la végétation; dans les terres arides, sablonneuses et légères, le cultivateur doit varier ses assolemens et en établir de particuliers pour chaque espèce, et quelque bien préparé que soit le sol de cette nature, il ne peut fournir une longue série de récoltes sans l'épuiser. — Fumier et cendres de tourbe pour engrais. — Trois fermes. Il y avait, en 1830, quarante-neuf chevaux, huit poulains, cent quarante bêtes à cornes, vingt-un veaux, vingt porcs, cent trente moutons. On élève diverses espèces de volaille, telles que des poulets et des canards. — Peu de menu gibier. — Beurre et fromage.

POPULATION : Huit cent trente-un habitans. Il y a eu, en 1829, treize décès dont six du sexe masculin et sept du sexe féminin; trente-huit naissances dont vingt hommes et dix-sept femmes. Le nombre des mariages est annuellement de dix.

HABITATIONS : La commune renferme cent cinquante-huit maisons plus ou moins bien bâties en briques, couvertes en paille, pannes et quelques-unes en ardoises. Il y a une église et une école primaire. — Résidence d'un médecin.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a deux moulins à farine, un moulin à huile, une brasserie, une fabrique de chocolat, une blanchisserie de toiles. — Un maréchal ferrant, un vannier, un fabricant de broches pour filatures.

ROUTES ET CHEMINS : Le grand chemin de Mons à Rœulx passe au milieu du village; plusieurs autres chemins vicinaux se dirigent vers les communes limitrophes.

ODOUMONT, dépendance de la commune de Rèves.

ODRIMONT, dépendance de la commune de Jamioulx.

OEDEGHIEN, commune du canton et à 2 lieues 1/4 N. N. O. d'Ath, de l'arrondissement et à 6 lieues 1/3 N. E. de Tournay; à 8 lieues 1/4 N. N. O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de la Hamaide, à l'E. par celles d'Ostiches, au S. par le territoire de Mainvault, et à l'O. par celui de Buissenal.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé dans un fond, à l'extrémité méridionale du territoire, et d'un grand nombre de dépendances, telles que : Beau-Soir, Bois-Dérobé, Bois-de-Rotteleur, Buisson, Cornet, Chêne, la Chaussée, Croix-Gisart, Folie, Haie, Marais-Saint-Nicolas, Marcq-Maquet, Pommier et Sartiaux.

HYDROGRAPHIE : Trois petits cours d'eau prennent leurs sources sur le territoire et arrosent les prés.

SOL : Montueux, sillonné de coteaux rapides. La qualité du sol est assez médiocre. On y rencontre quarante-six bonniers de bruyères, dont le défrichement est presqu'impraticable. Les terres arables les plus fertiles sont argileuses et profondes de sept à onze pouces. On en distingue d'autres de nature douce et légère ou humide et sablonneuse, de cinq à six pouces de profondeur, propres à la culture du seigle, de l'avoine et des pommes de terre. Enfin sur les coteaux dont l'accès est très-difficile se trouve un sol glaiseux et rocailleux, de deux à trois pouces de couche végétale.

AGRICULTURE : Les principales productions sont le froment, le seigle, le méteil, l'avoine, les féveroles, le trèfle, le lin et les pommes de terre. La majeure partie

des prés occupe les bords des ruisseaux; le reste est disséminé sur le terroir; le foin qui en provient est abondant et de bonne qualité; le regain est estimé le tiers et le quart de la première dépouille. Les jardins potagers et les vergers, dont le pommier et le poirier forment les principales richesses, avoisinent ordinairement les maisons rurales. Trente-sept bonniers de bois taillis peuplés de coudriers, charmilles, aunes et bouleaux, entremêlés de quelques chênes et hêtres de haute futaie; l'aménagement des taillis est de dix ans. Il y a aussi beaucoup de broussailles. A l'exception d'une ferme de cinquante-six bonniers, les exploitations sont en moyenne et petite tenue. — Assolement septennal, sexennal, quadriennal et triennal; les terres de première classe ne restent point en jachères. —Quatre fermes. Le recensement de 1829 donne à la commune: quatre-vingts chevaux, trente poulains, cent quarante bêtes à cornes, soixante-dix veaux, quatre-vingt-dix porcs, et deux cents moutons.

POPULATION : Mille sept cent soixante-dix habitans.

HABITATIONS : On compte dans cette commune trois cent cinquante-quatre maisons; le chef-lieu en contient soixante-dix. Il y a une église, une chapelle, une école primaire et un bureau de perception pour les contributions directes. — Résidence d'un médecin.

COMMERCE ET INDUSTRIE : — Commerce de productions du sol. On file le lin et l'on en fait des toiles. On trouve dans la commune deux moulins à farine mûs par vent, un pressoir à huile activé par un manége, une brasserie dont le produit annuel est de trois cents barils environ; il y a, en outre, trois maréchaux ferrans et un charron.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune grande route ne traverse ce territoire. Plusieurs chemins vicinaux conduisent aux hameaux et villages voisins; ils sont d'une exploitation difficile en hiver, quoiqu'ils soient bien entretenus. Il y a deux ponts en pierre.

OFFEGNIES, dépendance de la commune de Dour.

OGY, commune du canton et à 3/4 de lieue N. O. de Lessines, de l'arrondissement et à 8 lieues E. N. E. de Tournay, et à 8 lieues 3/4 N. N. O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Ghoy et Flobecq, à l'E. par celle de Lessines, au S. par le territoire de Wannebecq, et à l'O. par celui de Wodecq.

Cette commune se compose de son chef-lieu et de plusieurs hameaux plus ou moins éloignés du centre.

HYDROGRAPHIE : L'Aude arrose le territoire du N. à l'O., jusqu'un peu au-dessus du moulin Dubois, où il se joint au ruisseau de Wodecq, qui circule de l'E. à l'O.; ces deux petits cours deau réunis prennent le nom d'Angre qui va donner le mouvement à un moulin à blé et forme en partie la limite avec Ghoy.

SOL : Toute la superficie est sillonnée de coteaux arrondis ou scabreux; ces derniers sont peu favorables à la culture, car il arrive souvent que les eaux pluviales entraînent avec elles en s'écoulant la mince couche végétale qui les recouvre et laissent ainsi la racine du blé à découvert. Les terres labourables les plus productives ont dix pouces de profondeur; elles offrent une argile douce, assise sur un fond d'argile forte.

AGRICULTURE : Les productions du sol consistent en froment, seigle, escourgeon, avoine, trèfle, colza, chicorée et lin. On trouve quelques belles prairies le long de l'Angre. Il y a peu de pâturages et de vergers; ces derniers sont principalement garnis de pommiers et de poiriers.—Deux petites houblonnières, comprenant ensemble douze perches et quatre-vingt-dix aunes.— Peu de bois taillis et futaie, de mauvaise venue. La plupart des terres sont exploitées avec soin par leurs propriétaires mêmes; on en trouve peu qui soient affermées. — Six fermes. On trouve çà et là quelques petites parcelles incultes; elles présentent ou des marais situés dans des

bas-fonds constamment humectés, ou des terres qui, par leur peu d'étendue et leur nature ingrate, ne peuvent compenser les soins qu'on devrait leur donner pour les rendre productives. Il y a quatre-vingt-trois chevaux, vingt-deux poulains, cent soixante-sept bêtes à cornes, quarante-sept veaux, vingt porcs, trois cents moutons, quatre chèvres et deux ânes.

POPULATION : Mille trois cent deux habitans.

HABITATIONS : La commune comprend cent quatre-vingt-dix-neuf maisons, une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La principale branche d'industrie consistait naguère dans la confection des toiles de lin; mais depuis que ce genre de fabrication ne présente plus que de très-faibles avantages, on l'a remplacé par la fabrication et le commerce de la chicorée : bien que cette racine soit momentanément d'un assez grand rapport, ce n'est pas le désir du gain qui engage la plupart des propriétaires et fermiers à livrer à ce genre de culture quelques parties de leur exploitation; un motif plus généreux les anime : comme la chicorée exige beaucoup de main-d'œuvre, soit pour l'obtenir, soit pour lui faire subir les préparations nécessaires, elle occupe pendant une grande partie de l'année la classe ouvrière qui, privée de moyens d'existence depuis la stagnation du commerce des toiles, deviendrait à charge à la commune. Les cultivateurs fréquentent ordinairement le marché de Lessines pour la vente de leurs denrées. — Deux moulins à farine dont un est mû par vent. Un moulin à bras pour la chicorée, une petite brasserie qui produit par année trente-quatre barils de bière, une distillerie dans laquelle on fabrique annuellement environ cinquante-deux barils soixante litrons de genièvre à dix degrés; un maréchal ferrant, un charron, deux tonneliers, un brûleur de chicorée, un cirier.

ROUTES ET CHEMINS : Quelques chemins vicinaux facilitent ses relations avec les environs.

OIGNIES, dépendance de la commune d'Aiseau.

OISE (L'), rivière qui prend sa source dans les bois de la Thiérache, sur le territoire de Chimay, près du hameau de Poteau-pré; elle flue de l'E. à l'O., traverse la forêt de la Thiérache, longe une partie de la limite de Chimay avec Seloignes et pénètre en France.

OLIVE (L'), dépendance de la commune de Morlanwelz.

OLLIGNIES, commune du canton et à 1 lieue S. S. E. de Lessines, de l'arrondissement et à 8 lieues 3/4 E. N. E. de Tournay; et à 7 lieues N. N. O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune des Deux-Acren, à l'E. par celle de Bois-de-Lessines, au S. E. et au S. par le territoire de Ghislenghien, et à l'O. par celui de Popignies.

Cette commune se compose de son chef-lieu et de six dépendances: En-Haut, Florbecq, Grand-Marais, Mazeuque, Pont et Verte-Louche.

HYDROGRAPHIE : Le territoire est arrosé à son extrémité N. par la Dendre, rivière navigable, qui y reçoit le ruisseau de Lignes; elle donne le mouvement à un moulin à blé et sert à l'irrigation des prés. — Quelques étangs.

SOL : Surface inégale et découpée; la plus forte dépression se fait remarquer au centre de la commune. Quelques coteaux présentent des pentes douces. Le terrain est en grande partie sablonneux. La meilleure couche végétale est argilo-sablonneuse et profonde de dix pouces environ.

AGRICULTURE : On récolte du froment, du seigle, de l'escourgeon, de l'avoine, des féveroles, du foin, du trèfle, du colza, des pommes de terre et des navets; le froment, le seigle et l'avoine sont les principales productions. Il y a de belles prairies et de gras pâturages. Quelques fonds marécageux, désignés sous le nom de *Bas-prés*, ne produisent qu'un foin maigre et peu abondant. — Jardins potagers. — Vergers plantés de pommiers, poiriers,

noyers et cerisiers, d'assez belle venue. Les propriétés boisées comprennent deux cent soixante-treize bonniers de bois taillis, essence d'aunes, coudriers, chênes et bois blancs; leur coupe n'est point réglée. Ce terroir est cultivé avec beaucoup de soin en grande et petite tenue; cependant il n'y a que deux exploitations qui méritent le nom de ferme. La petite culture, mieux traitée, est d'un plus grand rapport que celles d'un ordre supérieur. Il y avait, en 1830, soixante chevaux, vingt poulains, deux cent quatre-vingt-seize bêtes à cornes, cinquante-un veaux, cinquante-deux porcs, cinquante-deux moutons.

POPULATION : Mille cent vingt-sept habitans.

HABITATIONS : Il y a deux cent vingt-trois maisons, une église, une chapelle et une école primaire. — Résidence d'un notaire. On y remarque le château de Madame la comtesse d'Arberg, née princesse de Stolberg; ce château, fondé depuis près de six siècles, présente un corps de bâtiment à deux ailes.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Après l'agriculture, la fabrication des toiles de lin est la principale branche d'industrie. Il s'y fait un assez grand commerce de bois. Les denrées agricoles alimentent le marché de Lessines. — Deux moulins à farine dont un est mû par vent, un moulin à bras pour la chicorée, une brasserie qui fabrique annuellement quatre mille cinq cents barils de bière, une distillerie dont le produit annuel est de cent soixante-quinze barils d'eau-de-vie à dix degrés; deux maréchaux ferrans, un charron, deux brûleurs de chicorée, deux briquetiers, deux voituriers.

ROUTES ET CHEMINS : Cette commune est traversée par la route de Soignies à Gand par Grammont; plusieurs chemins vicinaux facilitent en outre les communications avec les environs. — Six ponts en pierres.

ONIAT, dépendance de la commune de Lodelinsart.

ONNEZIES, commune du canton et à 1 lieue 1/3 S. O. de Dour, de l'arrondissement et à 4 lieues 1/2 S. O. de Mons.

Elle est bornée au N. par les territoires de Baisieux et d'Audregnies, à l'E. par Montignies-sur-Roc, au S. par Autreppe, au S. O. et à l'O. par Angre.

HYDROGRAPHIE : Le seul cours d'eau qui arrose cette commune, est le ruisseau de Saint-Pierre qui y prend sa source.

SOL : Ce terroir est inégal; sur divers points et particulièrement vers Angre, les coteaux offrent des pentes assez rapides. Le sol, de nature argileuse et sablonneuse, est très-fertile. Quelques terrains sont marécageux et pierreux.

AGRICULTURE: Suivant les renseignemens fournis par les autorités communales, on récolte tous les ans mille cinq cents rasières de froment, quatre cent cinq d'escourgeon, cent quatre-vingts de méteil, cent quatre-vingts de seigle, mille cent vingt-cinq d'avoine, quatre-vingts de féveroles et quatre cents de colza; les prairies artificielles fournissent environ deux cent quatre-vingt mille livres de fourrages de différentes espèces. On cultive aussi le lin, le chanvre et le houblon. Vergers plantés de pommiers, poiriers, pruniers et cerisiers. Les bois taillis mêlés de futaie occupent une surface de dix bonniers; quelques-uns sont aménagés à dix ans. — Assolement quadriennal et triennal. Six fermes. Fumier, chaux et cendres de Hollande pour engrais. Le prix moyen du labourage d'un bonnier de terre est de vingt-six florins. En 1830, on y comptait : quarante-six chevaux, quinze poulains, soixante-cinq bêtes à cornes, vingt-huit veaux, vingt porcs et cent quatre-vingt-quinze moutons. — Peu de gibier. — Laine, beurre et fromage.

POPULATION : Cent trente-trois hommes, cent cinquante-une femmes; total deux cent quatre-vingt-quatre habitans. En 1829, le nombre des décès a été de quatre et celui des naissances de neuf.

HABITATIONS : Les propriétés baties qui composent cette commune sont : six fermes, trente-deux habitations rurales, dix-huit

cabanes, une église et une école primaire. Les maisons sont construites en pierre et en briques; plusieurs sont couvertes en ardoises et pannes, mais la toiture du plus grand nombre est en chaume. Elles sont agglomérées.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Une brasserie, deux métiers à tisser des toiles et quatre boutiquiers. Les pommes et les poires excèdent les besoins de la consommation; on en vend environ quarante rasières au dehors.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux qui traversent ce territoire ne sont praticables pendant l'hiver que momentanément. — Deux ponts en briques sur le ruisseau de Saint-Pierre.

ORCQ, commune du canton, de l'arrondissement et à 2/3 de lieue O. de Tournay; à 11 lieues 1/2 O. du chef lieu de la province.

Bornée au N. par Froyennes, au S. par Froidmont; elle touche, à l'E., au territoire de Tournay; et à l'O. à celui de Marquain.

La commune est composée de son chef-lieu, situé à un huitième de lieue de la grande route de Tournay à Lille, à peu près au centre du territoire, et de trois dépendances : le Bourg, Nouveau-Verd-Marais et Quart-de-Marquain.

HYDROGRAPHIE : Elle est arrosée du S. au N. par un petit cours d'eau. — Quelques étangs.

SOL : Le terrain présente une surface plane, légèrement inclinée vers le S. On a divisé les terres arables en trois classes : la première offre une argile douce et friable, de douze à quatorze pouces de couche végétale, sur fond de même nature; les terres de cette classe sont propres à toutes espèces de culture. Dans la deuxième classe, on reconnaît une terre argileuse, tendre, un peu légère et humide, de dix pouces de profondeur, assise sur un sol pareil; elle a les mêmes productions que les terres de première classe. La troisième classe consiste en une argile douce, très-légère, humide, de peu de consistance; sa couche végétale a sept à huit pouces d'épaisseur.

AGRICULTURE : Ce terroir abonde en céréales de toutes espèces, plantes fourragères et oléagineuses, pommes de terre et légumes. Il y a peu de prés; mais la surface est entrecoupée d'un nombre considérable de jardins, dans lesquels on cultive les légumes qui approvisionnent les marchés de Tournay. Des vergers bordés, en partie, de haies vives, sont plantés d'arbres fruitiers. Le sol est très-productif; la proximité de la ville de Tournay et la facilité des communications lui donnent beaucoup de valeur. On cultive généralement en petite tenue. La plus forte exploitation n'excède pas seize bonniers. Il y avait, en 1830 : quarante-sept chevaux, trois poulains, quatre-vingt-sept bêtes à cornes, dix veaux, huit porcs. — Fréquentation du marché de Tournay.

POPULATION : Cinq cent soixante-quinze habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme quatre-vingt-six maisons, dont plusieurs se font remarquer par une construction régulière. Il y a une église et une école primaire. Parmi les maisons de campagne qui embellissent cette localité, on distingue celles qu'habitent MM. Delvingne-Perrier et Lefebvre-Boucher.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Cette commune entretient avec la ville de Tournay un commerce très-lucratif. Un grand nombre de petites charrettes, chargées de laitage et de légumes et attelées d'ânes, se dirigent tous les jours vers la ville pour alimenter les marchés. Le commerce des huiles est aussi très-important; il s'y forme quelquefois des associations commerciales, semblables à celles établies à Lille. Il y a un moulin à huile et un moulin à tan; tous les deux sont mûs par le vent; un tisserand, un maréchal ferrant.

ROUTES ET CHEMINS : La commune est traversée par la grande route de Tournay à Lille, de l'E. à l'O. Plusieurs chemins vicinaux viennent aboutir à cette route. Le chemin de *Bonvignes* parcourt égale-

ment le territoire ; il est assez fréquenté et praticable en toutes saisons.

ORDENAPPE, dépendance de la commune de Goudregnies.

ORET ou DE BIESMES, cours d'eau qui baigne le territoire de Gougnies.

ORMEIGNIES ou ORMEGNIES, commune du canton et à 3/4 de lieue O. de Chièvres, de l'arrondissement et à 5 lieues 1/2 N. O. de Mons.

Elle est bornée au N. par les communes d'Ath et de Irchonwelz, à l'E. par celle de Tongre-Notre-Dame, au S. par les territoires de Huissignies et Ladeuze, et à l'O. par ceux d'Ellignies-Sainte-Anne, Aubechies, Bliquy, Moulbaix et Villers-Saint-Amand.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé à l'extrémité N. E. du territoire, et de deux dépendances : Autreppe et Bétissart.

HYDROGRAPHIE : Quelques petits cours d'eau circulent sur le territoire. — Étangs.

SOL : Le terrain est généralement plat. La surface arable présente quatre classes de terres : la première est une argile tendre et friable qui a douze pouces de couche végétale ; la deuxième, argileuse et humide, atteint à une profondeur de huit à dix pouces ; la troisième, de nature glaiseuse, et de huit pouces de couche, repose sur un fond plus humide et plus compacte ; la quatrième est une glaise, profonde de six pouces environ.

AGRICULTURE : Cette commune produit du froment, du seigle, de l'escourgeon, de l'avoine, des féveroles, du foin, du trèfle, du lin, des pommes de terre, des navets, des légumes et des fruits. — Quelques prés et pâturages ; ces derniers sont situés à proximité des métairies. Les jardins sont clos de murs ou de haies vives : dans les vergers croissent des arbres fruitiers de diverses espèces. Un sixième environ de la superficie est couvert de bois taillis mêlés de futaie ; les taillis sont bien garnis et consistent principalement en coudriers. Ce terroir, généralement productif, est cultivé avec beaucoup de soin : les exploitations sont en grande, moyenne et petite tenue. On y élève des chevaux pour l'agriculture, du gros et du menu bétail : il y a trois troupeaux de moutons. — Beurre.

POPULATION : Mille cent trente-six habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu contient cinquante maisons environ ; on trouve quelques belles fermes dans les hameaux d'Autreppe et Bétissart. Le château de madame de Rouillé appartient à une époque très-reculée, on remarque que la distribution en est assez régulière.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Le commerce agricole consiste dans l'exportation des productions du sol, du bétail et du laitage. Il y a un moulin à farine, mû par vent ; il est construit en briques.

ROUTES ET CHEMINS : Cinq chemins vicinaux servent à l'exploitation de cette commune ; ils sont très-mauvais, et dans certaines parties, impraticables en hiver et pendant les temps pluvieux.

ORMONT, dépendance de la commune de Kain.

OSSOGNE, dépendance de la commune de Thuillies.

OSTICHES, commune du canton et à 2 lieues N. d'Ath, de l'arrondissement et à 7 lieues 1/4 E. N. E. de Tournay ; à 7 lieues 3/4 N. N. O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de la Hamaide et Wannebecq, à l'E. par celle de Rebaix, au S. par les territoires de Mainvault et Bouvignies, et à l'O. par celui d'OEudeghien.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé dans un fond, à peu près au centre du territoire, et de six dépendances : Gommenpont, Mugignies, Petit-Marais, Picqbecq, Sarteau et Stocque.

HYDROGRAPHIE : Le Rieu-de-Trimpont arrose le territoire de l'E. à l'O. ; il fertilise les prés riverains.

SOL : Montueux, présentant un grand nombre de coteaux escarpés. Le terrain est assez fertile : les parties les plus productives se composent d'une argile friable, de

huit à douze pouces de couche végétale; d'autres n'ont que cinq à six pouces de profondeur et ne produisent que du seigle, de l'avoine, des pommes de terre et quelquefois du froment.

AGRICULTURE : On recueille du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, des féveroles, du trèfle, du colza, du lin et des pommes de terre. La plupart des prés longent le Rieu-de-Trimpont : on y dépouille un foin abondant et de bonne qualité; le regain équivaut au tiers et au quart de la première herbe. Les pâturages, situés à proximité des fermes, sont clos de haies et bien soignés. Il y a de beaux jardins potagers, cultivés en légumes de toutes espèces. On trouve dans les vergers le pommier, le poirier et le noyer. Les propriétés boisées offrent une superficie totale de huit bonniers; elles consistent en taillis peuplés de coudriers, bouleaux et aunes, surmontés d'une belle futaie de chênes et bois blancs. A l'exception d'une ferme de cinquante-deux bonniers, les exploitations sont en moyennes et petites tenues. — Vingt-cinq fermes. — Assolement septennal, sexennal, quadriennal et triennal : les terres de première classe sont cultivées sans interruption. Il y avait, en 1830, quatre-vingts chevaux, trente-quatre poulains, cent cinq bêtes à cornes, quarante-deux veaux, vingt-six porcs et soixante moutons.

POPULATION : Neuf cent quatre-vingt-six habitans.

HABITATIONS : Cent quatre-vingt-treize maisons, dont soixante environ sont comprises dans le chef-lieu. On y trouve une église, une maison communale et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La principale branche d'industrie est le tissage des toiles de lin. Il s'y fait un petit commerce de denrées agricoles. — Trois moulins à farine mûs par vent, un pressoir à huile, activé par un manége; deux maréchaux ferrans, deux charrons et un tonnelier.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune grande route ne traverse la commune. Les chemins vicinaux qui servent à la communication du chef-lieu avec les hameaux et les villages voisins, sont impraticables dans la mauvaise saison. Il y a un pont en pierre et deux ponts en bois.

OUILLIES, dépendance de la commune de Lens.

OUTRE-L'EAU, dépendance de la commune de Buissenal.

P

PACHAUD, dépendance de la commune de Beaumont.

PADRYE, dépendance de la commune d'Ellezelles.

PAILLARD, dépendance de la commune de Flobecq.

PAILLE, dépendance de la commune de Peissant.

PAIN-BLANC, dépendance de la commune de Houdeng-Aimeries.

PAIROIS, dépendance de la commune de Carnières.

PAIRON (LE), une des sections de la commune de Saint-Amand.

PAIX (LA), nom d'une houillère située sur le territoire de Saint-Vaast, renommée par la qualité du combustible qu'elle produit.

PALISSADE, dépendance de la commune de Thirimont.

PANINGUE, dépendance de la commune de Thulin.

PAPIGNIES, commune du canton et à 1 lieue S. de Lessines, de l'arrondissement et à 8 lieues E. N. E. de Tournay, et à 7 lieues 1/3 N. N. O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Lessines, à l'E. par celle d'Ollignies, au S. par le territoire d'Isières, et à l'O. par celui d'Ostiches.

Cette commune se compose de son chef-

lieu et de huit dépendances, Trimpont, Pire-à-Bail, Petignies, Braille, Moulin, Hayettes, Foire, Couturelle.

HYDROGRAPHIE : La Dendre traverse la partie méridionale du territoire ; elle donne le mouvement à deux moulins, et fertilise en hiver par ses débordemens les prairies riveraines. Quelques pièces d'eau.

SOL : Ce territoire, dont la superficie est de deux cent six bonniers métriques, offre un aspect uniforme. Les terres labourables sont assez productives ; la meilleure se compose d'une argile douce et légère, qui a dans certains endroits plus de quinze pouces de couche végétale, et recouvre ordinairement une terre blanche que l'on y désigne sous le nom de *marne*. Quelques parties sont douces, mais plus ou moins humides ; elles ont l'inconvénient de s'affaisser et de découvrir la racine des grains, particulièrement à la suite d'un hiver pluvieux.

AGRICULTURE : Ce terroir produit des céréales, du trèfle, des plantes fourragères, légumineuses et potagères, au-delà de la consommation des habitans. On récolte surtout beaucoup de froment et de foin. Quelques autres végétaux y sont également cultivés, mais sans faire partie des assolemens : tels sont le lin, le colza, la chicorée et le tabac. Il y a de belles prairies, mais peu de pâturages et de vergers. En 1830, on y comptait quarante-trois chevaux, neuf poulains, quatre-vingt-quinze bêtes à cornes, vingt-quatre veaux, quinze porcs, cent dix moutons.

POPULATION : Six cent quarante habitans.

HABITATIONS : La commune comprend cent-soixante-dix maisons, une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans sont principalement voués à l'agriculture. Cette commune renferme un moulin à blé et plusieurs fabriques de chicorée ; deux maréchaux ferrans, un tonnelier et un briquetier.

ROUTES ET CHEMINS : Le grand chemin d'Ath à Lessines traverse le territoire.

PAPIGNIES, dépendance de la commune de Gondregnies.

PARADIS, dépendance de la commune de Thirimont.

PARADIS (LE), dépendance de la commune de Wodecq.

PAR-DELA-L'EAU, dépendance de la commune de Spiennes.

PARISEL, PANISEL ou PALISELLE (MONT DE), montagne située à mille mètres environ S. E. de la ville de Mons. Son élévation au-dessus du niveau de l'Océan est de 280 mètres, moyenne de trois observations barométriques faites avec le plus grand soin par M. Drapiez. Cette montagne, qui domine en quelque sorte la ville, s'élève du centre des terrains houillers. Elle est formée d'une roche particulière que M. Drapiez a désignée sous le nom de psammite verdâtre. Cette roche est très-faiblement attaquée par les acides ; elle scintille difficilement sous le briquet ; sa cassure est greuue ; elle est composée de grains anguleux de quartz arénacé, aglutinés, mêlés d'une multitude de très-petits points arrondis de chlorite d'un vert-noirâtre, ce qui donne à la roche un aspect verdâtre. Cet agrégat ne contient point de lamelles de mica ; ses masses, ordinairement compactes, ne se délitent jamais en feuillets ; elles prennent souvent le tissu lustré. Toutes les couches sont de même nature ; leur puissance varie depuis vingt jusqu'à soixante-dix centimètres. Elles sont presque toutes séparées par un lit de silex pyromaque d'un gris-blond, ces silex ont peu d'épaisseur ; ils sont en rognons et disposés, comme les pavés d'une chaussée, qui laisseraient entre eux d'assez grands intervalles. On observe entre ces couches des pseudomorphoses d'une espèce inconnue de Jambonneau (*pinna*), si abondantes et tellement serrées qu'elles se croisent et se confondent en tous sens dans le ciment qui les unit. On y trouve aussi, mais moins abondamment, diverses espèces de cardites, de camites, de pectinites, des ostracites, des patelites, des buccinites, des échinites, des belemnites, des corallites, etc., etc.

Toutes les dépouilles solides de ces animaux ont conservé leur nacre intérieure, et lorsqu'on brise une masse qui en contient, on voit cette partie de la coquille tomber en éclats brillans, en laissant un moule qui rend parfaitement la coquille réduite à un plus petit volume. On y trouve encore assez souvent des pseudomorphoses de substances végétales; M. Drapiez y a recueilli un fragment de bois qui offrait le tissu du hêtre, long de quarante centimètres; il était, comme tous les quartz xyloïdes de ce terrain, d'un blanc mat, fragile, néanmoins assez dur pour donner de vives étincelles sous le briquet. — *Minéraux* : psammite verdâtre; grès lustré; chaux phosphatée terreuse (verdâtre); quartz résinite xyloïde (bois pétrifié). — Fossiles : ancillite buccinoïde, volutite harpe, volutite épineuse, volutite à côtes rares, buccinite croisél, pinnite nacrée, vénite petite-râpe, vénite non déterminée (qui ressemble à la cythérée labiée), cuculléite crassatine, ananchite ovale, clypeorsite à rosace, etc., etc. Ces fossiles sont à l'état calcaro-argileux.

Le nom de *Parisel* dérive, à ce que l'on prétend, par corruption, de *Panicelle*, qu'il portait au temps où il était habité par les Druides qui y avaient dressé des autels pour sacrifier au dieu Pan. Ce qu'il y a de certain c'est qu'au temps de Jules-César, cette position, occupée par les Romains, faisait partie de la forêt charbonnière. Il n'y a pas plus de cinquante ans que sa cime qui, d'un côté s'étend très au loin, se trouvait couronnée de chênes qui le disputaient pour l'âge et la décrépitude, à ceux que, dans la forêt voisine (le bois d'Havré), la coignée semble respecter.

PAS-A-WASMES, dépendance de la commune de Bailleul.

PASSE-TOUT-OUTRE, dépendance de la commune de Fayt-le-Franc.

PATARD, dépendance de la commune de Mevergnies.

PATER, dépendance de la commune de Thirimont.

PATURAGES, commune et chef-lieu du canton de son nom, de l'arrondissement et à 2 lieues S. O. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Quaregnon, à l'E. par celles de Frameries et Eugies, au S. et à l'O. par le territoire de Wasmes.

Ses dépendances sont Cul-du-Quevau ou Cul-du-Cheval, et Cocailleau.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau du Cœur circule du S. au N., il est peu important.

SOL : La surface est assez inégale. Le chef-lieu est situé sur un plateau dont le versant S. O. est très-rapide. Ce terroir, qui fait partie du bassin houiller de l'O. de Mons, renferme plusieurs houillères en exploitation. On y trouve de la chaux carbonatée équiaxe, de la houille feuilletée et compacte, du fer sulfuré primitif, du fer sulfuré cubo-octaèdre, et du fer oxidé carbonaté lenticulaire brun. La qualité du sol offre un grand nombre de variétés. Il y a des terrains argileux, sablonneux et rocailleux; quelques parties sont très-humides, tandis que d'autres sont très-sèches et ont une couche végétale si mince, qu'une sécheresse tant soit peu prolongée y détruit tout espoir de récolte.

AGRICULTURE : Les habitans de Pâturages s'occupent très-peu d'agriculture; la plupart des terres arables appartenant à l'hospice de Mons, et aux communes d'Eugies, Frameries et Jemmapes sont exploitées par les habitans de ces localités. Les productions de ce territoire sont le froment, le seigle, le méteil, l'escourgeon, le trêfle, le foin et les légumes. La culture des plantes oléagineuses y est peu en usage. — Les terres sont toutes exploitées en petite tenue. On élève très-peu de bétail.

POPULATION : Cinq mille six cent six habitans. Il y a quelques familles protestantes : leur église est à Dour.

HABITATIONS : On y compte trois à quatre cents maisons disséminées sur tous les points du territoire. Il y a deux écoles primaires.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a quatre brasseries, un moulin à farine mû par le vent et une forge où l'on confectionne des

ustensiles pour les houillères. Presque tous les habitans sont occupés dans les houillères du territoire ou dans les nombreux établissemens du même genre qui l'avoisinent. Il existe sur la commune plusieurs établissemens destinés à l'extraction de la houille; les principaux appartiennent à MM. Fontaine-Spitaels et Degorge-Legrand : ils emploient un grand nombre d'ouvriers des deux sexes.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Mons à Valenciennes passe à une demi-lieue et au N. du chef-lieu. Il y a en outre plusieurs chemins pavés qui se dirigent vers la grande route et aboutissent au canal de Mons à Condé.

PAVÉ, dépendance de la commune de Jumetz.

PAVÉ, dépendance de la commune d'Irchonwelz.

PAVÉ (LE), dépendance de la commune d'Erbisœul.

PEAU-TAU-PRÉS. *Voyez* POTEAUPRÉ.

PECQ, commune du canton et à 2 lieues N. N. E. de Templeuve, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 N. de Tournay, et à 12 lieues 3/4 O. N. O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Warcoing, à l'E. par l'Escaut, au S. par le territoire de Bailleul, et à l'O. par celui d'Estaimbourg.

Cette commune se compose de son chef-lieu et des hameaux de Maubray, houtaing, Cattignies, Petit-Lannoy, Raspollotte, Quenculte, Jorel, Trieu-Delnys, Triomunque et Wasmes.

HYDROGRAPHIE : L'Escaut baigne le territoire de cette commune par sa rive gauche; les eaux de ce fleuve fertilisent les prairies riveraines, il y a quelques petits étangs.

SOL : D'un aspect assez uniforme. Les terres labourables présentent trois variétés principales : la première offre une terre végétale, profonde de dix-huit pouces, assise sur une argile jaunâtre; la deuxième a un pied d'épaisseur et recouvre un lit d'argile rougeâtre; la troisième ne peut être ameublie qu'à huit pouces de profondeur et repose sur la glaise.

AGRICULTURE : Les principales productions de ce terroir sont le froment, le seigle, le méteil, l'avoine, les féveroles, le trèfle, la luzerne, le colza, le lin, les pommes de terre et les navets. Il y a de superbes prairies dans le bassin de l'Escaut. — Un bonnier de pâturages. — Vergers garnis de pommiers, de poiriers, de cerisiers, et de noyers. La commune n'est point boisée; on y rencontre seulement une petite aunaie et quelques pépinières et plantations de bois blancs. — Vingt-trois fermes.

POPULATION : Deux mille deux cent quatre habitans.

HABITATIONS : La commune renferme trois cent soixante-quinze maisons, parmi lesquelles on en remarque plusieurs qui sont bien bâties. Il y a une église et une école primaire. Le château de mademoiselle Paris occupe un site agréable, embelli par des bosquets, des jardins et des pièces d'eau.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Cette commune est essentiellement agricole. La fabrication de toiles et d'étoffes de coton n'offre qu'un faible intérêt. Mais on y fabrique beaucoup d'huile qu'on exporte. Il y a une brasserie, une distillerie, un moulin à farine et plusieurs moulins à huile, activés par vent. Le commerce d'huile et de charbon est très-important. Les denrées agricoles alimentent les marchés de Tournay, que les habitans fréquentent ordinairement.

ROUTES ET CHEMINS : Cette commune est traversée par la route de Tournay à Courtray, par le grand chemin d'Audenarde à Lille et par plusieurs chemins vicinaux.

PEISSANT, commune du canton et à 1 lieue 1/2 N. N. O. de Merbes-le-Château, de l'arrondissement et à 6 lieues 1/3 O. S. O. de Charleroy, et à 4 lieues 1/4 S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Faurœulx et Vellereille-lez-Brayeux, à l'E. par celle de Merbes-le-Château, au S. par le territoire d'Erquelinnes, et à l'O. par celui de Croix-lez-Rouveroy.

Cette commune se compose de son chef-

lieu et des hameaux de Paille, Cul-de-fer, Beau-Regard, le Bruillaux, Mon-Étable et Ramquin.

HYDROGRAPHIE : Deux petits cours d'eau, le ruisseau des Gautiaux et la Fontaine-Saint-Marc où A-la-Chapelle, prennent leurs sources sur le territoire ; ils se réunissent à la sortie du village.

SOL : Les plaines n'offrent, en général, qu'une faible inclinaison. Quelques mouvemens de terrain assez sensibles se font remarquer dans la partie qui touche au territoire de Merbes-le-Château. Le sol est argileux sur divers points, sablonneux sur d'autres ; certaines localités sont très-humides et même marécageuses. Les terres de première classe offrent une argile franche, de dix à onze pouces de couche végétale.

AGRICULTURE : La quantité de grains et graines que l'on récolte dans cette commune s'élève annuellement à trois cent soixante-dix rasières de froment, deux cent cinquante de seigle, deux cent soixante-dix de méteil, quatre cents d'escourgeon, mille cinquante d'avoine, cent vingt-et-une de féveroles, cinquante-cinq de pois, quarante de vesce et trente de lin. Les fourrages sont très-abondans. On cultive dans les jardins des pommes de terre, des carottes, des choux, des betteraves, des haricots et autres légumes. Les vergers fournissent des pommes, des poires et des noix. — Quelques houblonnières. — Bois taillis et futaie, essence de chênes, hêtres, bouleaux et coudriers. On coupe les taillis au bout de treize à quatorze ans. La futaie est employée aux constructions. Il y a une sapinière. Les cultivateurs de cette commune sont très-actifs et très-laborieux ; ils emploient les meilleurs procédés propres à améliorer et à féconder un sol naturellement peu productif. — Sept fermes. Les jachères sont en grande partie supprimées. On cultive les grains quelquefois deux années de suite ; le plus souvent on les alterne avec les diverses plantes fourragères et oléagineuses. Le labourage d'un bonnier peut être évalué à vingt-deux florins. En 1830, on y comptait soixante-quatorze chevaux (propres au service de l'armée), quarante-trois poulains, cent-dix neuf bêtes à cornes, quarante-huit veaux, quarante porcs, trois cents moutons. Les basses-cours sont peuplées de poulets, chapons, dindons et canards. — Peu de ruches. — Lièvres, lapins et perdrix, en assez grand nombre. — Laine, beurre, fromage, miel et cire.

POPULATION : Six cent quarante-deux habitans dont trois cent trente-deux du sexe masculin et trois cent dix du sexe féminin. En 1829 il y a eu douze décès et trente naissances. — Deux à trois mariages par année.

HABITATIONS : Cette commune renferme cent quarante-six maisons ; le chef-lieu en contient cent vingt plus ou moins bien bâties. Il y a une église, trois chapelles, une maison communale et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture est la principale ressource de cette commune. Il y a une tannerie, un moulin à farine mû par vent ; un maréchal ferrant, un charron, un tonnelier et deux affineurs de lin. On y fait un commerce assez important de chevaux et de productions agricoles. — Fréquentation du marché de Mons.

ROUTES ET CHEMINS : L'intérieur de la commune est empierré. La grande route de Mons à Chimay passe à une demi-lieue du village. Plusieurs chemins vicinaux parcourent le territoire ; on les exploite difficilement en hiver.

PEISSANT ou FAUROEULX, cours d'eau qui arrose le territoire de Fauroeulx.

PERCE-EAU ou MARAIS, dépendance de la commune de Houdeng-Aimeries.

PERDU, dépendance de la commune de Leers-Nord.

PERFONDRY, dépendance de la commune de Thuin.

PÉRONNES, commune du canton et à 2 lieues S. de Rœulx, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 E. de Mons.

Elle est bornée au N. par les communes de Trivières, Saint-Vaast, Haine-Saint-Pierre et Haine-Saint-Paul, à l'E. par celle

de Morlanwelz et Ressaix, au S. par les territoires de Battignies et Waudrez, et à l'O. par celui de Bray.

Cette commune ne comprend que son chef-lieu.

HYDROGRAPHIE : Le territoire est arrosé par plusieurs cours d'eau ; le plus considérable est la Princesse, affluent de la Haine ; le lit de ce ruisseau est souvent à sec pendant les fortes chaleurs, mais l'eau en est très-limpide ; elle fertilise en hiver les prés riverains. Il y a un petit étang.

SOL : Surface assez déprimée. Les inégalités du terrain se font remarquer principalement autour du chef-lieu, qui est assis dans un fond, et à l'extrémité du territoire. Quelques belles plaines se développent le long de la route de Mons à Nivelles, vers Waudrez et Bray. Cette localité offre du grès à paver et du calcaire en extraction. La superficie du sol est en grande partie argileuse et très-productive. On y trouve aussi de la marne blanche, du sable et de la glaise ; le sable, dont la couleur varie du jaune au rougeâtre, est exploité sur divers points et employé pour la bâtisse. Les meilleures terres arables se composent d'une argile fauve plus ou moins foncée, tendre, friable, de huit à neuf pouces de couche végétale ; elles forment des masses assez considérables.

AGRICULTURE : On recueille du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, des féveroles, de la vesce, de la luzerne, du trèfle, du sainfoin, du lin, des pommes de terre et diverses espèces de plantes potagères et légumineuses. Il y a une petite houblonnière située sur un fond marneux dont la couche végétale est trop mince pour favoriser ce genre de culture. Quelques mauvais prés s'étendent le long de la Princesse. Les vergers, en petit nombre, sont enclos de haies et garnis de pommiers pour la majeure partie. La commune n'est point boisée. Les parties du terroir dont la culture est la mieux soignée sont les campagnes qui environnent le chef-lieu et les champs des carrières et du Grand-Ravin. Les terres de première classe ne restent point en jachères. — Treize fermes. En 1830, on y comptait : soixante-quinze chevaux, vingt-huit poulains, soixante-huit bêtes à cornes, vingt-sept veaux, et soixante porcs.

POPULATION : Trois cent dix habitans.

HABITATIONS : La commune comprend soixante-dix-sept maisons, agglomérées en grande partie ; quelques-unes bordent la route de Mons à Nivelles. Il y a une église et une maison communale. Le château de Madame d'Harvengt à Péronnes n'est remarquable que par son architecture gothique ; les deux ailes du bâtiment sont surmontées par une tourelle. On y distingue plusieurs belles fermes.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Cette commune renferme une belle carrière de grès à paver qu'on exploite avec succès depuis plusieurs années ; la proximité des routes de Binche et de Nivelles facilite beaucoup le débit et le transport de ces grès. Il y a aussi une carrière de calcaire d'où l'on extrait une pierre propre à être convertie en chaux, un moulin à blé, mû par vent, deux distilleries, deux tanneurs, deux maréchaux ferrans, et deux charrons.

ROUTES ET CHEMINS : Ce terroir est traversé dans sa plus grande longueur par la route de Mons à Nivelles ; la chaussée Brunehault le sépare des communes de Battignies et Ressaix. Il y a en outre plusieurs chemins vicinaux en bon état, deux ponts en pierre et briques.

HISTOIRE : Ce village est célèbre dans les fastes de l'histoire de la Belgique par la bataille que Regnier et Lambert fils de Regnier II, comte de Hainaut, y gagnèrent en 974 sur Garnier et Rainold.

PERONNES, commune du canton et à 1/4 de lieue S. d'Antoing, de l'arrondissement et à 9 lieues 1/4 O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune d'Antoing, à l'E. par celles de Fontenoy et Maubray, au S. par les territoires de Laplaigne et Mortagne (ce dernier fait partie du royaume de France), et à l'O. par l'Escaut qui la sépare de celui de Bruyelles.

Cette commune ne se compose du village de Péronnes, dont l'étendue est d'environ un quart de lieue.

HYDROGRAPHIE : L'Escaut longe toute la partie occidentale de la commune; il reçoit le ruisseau de Rosoir, qui donne le mouvement à un moulin à blé. Le canal de Pommerœul traverse un coin du territoire. L'Escaut fertilise en hiver par ses débordemens les magnifiques prairies qui se déploient dans son bassin.

SOL : Terrain assez uni; cependant la partie terminée à l'O. par l'Escaut est sillonnée de coteaux rapides. Le calcaire compacte forme sur quelques points le fond du sol; cette roche y est en extraction. Le terrain meuble se compose de parties argilo-sablonneuses et calcaires qui recouvrent un sable roux ou une glaise compacte et humide; les plus productives ont quatorze pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On y cultive avec succès les diverses céréales et surtout le froment, les féveroles, le trèfle, la luzerne, les plantes oléagineuses, potagères et légumineuses. Les prés qui longent l'Escaut sont entrecoupés de rigoles sur lesquelles on a établi des écluses pour retenir ou faire écouler les eaux au gré des propriétaires; le foin qu'on y dépouille est de bonne qualité. Les potagers qu'on a soin de bien engraisser fournissent aux habitans les légumes nécessaires à la consommation. Un septième environ de la superficie est boisé; il y a de beaux taillis mêlés de futaie, dont l'essence consiste en chênes, ormes, hêtres, frênes, bois blans, sorbiers, charmes, coudriers et mélèzes; quelques oseraies, une pépinière et une petite aunaie. La science agricole fait beaucoup de progrès dans cette commune; on y remarque une tendance très-prononcée vers la culture flamande. La fertilité du sol répond assez bien aux soins des cultivateurs : cependant, sur quelques points on découvre des parties arides qui n'offrent aucun espoir d'amélioration durable, ou des pâturages maigres et stériles connus sous la dénomination de marais communaux. On y compte vingt-cinq petites fermes. Le recensement de 1829 donne à la commune, cinquante-six chevaux, dix poulains, deux cent vingt-sept bêtes à cornes, cinquante veaux, quarante porcs et deux ânes.

POPULATION : Huit cent quarante habitans.

HABITATIONS : La commune comprend cent quatre-vingt-sept maisons plus ou moins disséminées. Il y a une église et deux écoles primaires.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une carrière d'où l'on extrait une pierre calcaire que l'on convertit en chaux pour la bâtisse et l'amendement des terres. Les cultivateurs fréquentent le marché de Tournay. Il y a deux moulins à farine dont un est mû par vent, trois maréchaux ferrans, deux charrons, un vannier, deux marchands de charbon, et cinq marchands de bois.

ROUTES ET CHEMINS : Cette commune est traversée par le grand chemin de Tournay à Condé et par plusieurs chemins vicinaux qui sont bien entretenus et praticables en toutes saisons. Il y a un pont tournant sur le canal.

PERQUIÈSE, dépendance de la commune de Rebaix.

PERSEAU, dépendance de la commune de Fontaine-l'Évêque.

PÉRUWELZ, commune et chef-lieu du canton, de l'arrondissement et à 4 lieues 2/3 S. E. de Tournay, à 4 lieues 3/4 S. O. d'Ath, à 6 lieues 1/2 O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Roucourt, Bury et Thumaide, à l'E. par celles de Basècles et Blaton; elle touche, au S., à la France, et à l'O. aux communes de Wiers et Brasmenil.

La commune se compose de son chef-lieu, situé à peu près au centre du territoire, et d'un grand nombre de dépendances, telles sont : le village de Bonsecours, Chassandrie, Cerfontaine, la Hurtrie, Mambourg, Outre-l'Eau, Nœu-Moulin, Roë, Trieu, Tamont, Vallée, Vert-Coron et Vergnesien.

HYDROGRAPHIE : Trois ruisseaux circulent sur le territoire : la Verne-de-Basècles coule dans la direction du N. E. au S. O. sur une longueur de trois kilomètres, et donne le mouvement à deux usines; la Verne-de-Bury longe le périmètre O., et la Verne-de-Wiers se dirige du centre à l'extrémité S. Le canal d'Antoing passe à l'E. La superficie est entrecoupée de quelques marais et étangs. Des sources, dont l'eau est très-pure, surgissent sur tous les points et s'opposent très-souvent aux constructions souterraines.

SOL : Le terrain est généralement assez plane; cependant on trouve des coteaux à pentes rapides à l'extrémité N. O., et dans la partie S., le long de son périmètre avec la France. Le point culminant du territoire est le mont de Bon-Secours, qui domine la ville de Péruwels et forme la limite des vallées de l'Escaut de la Verne; le Mont-de-Roncourt sépare à l'O. cette dernière vallée de celle du ruisseau de Brasmenil. Le calcaire compacte y est très-abondant; on l'exploite pour la fabrication de la chaux. Aux bancs calcaires viennent s'accoler des schistes alunifères ou ampelites alumineux, imprégnés d'alumine sulfatée alcaline amorphe, et contenant des masses notables de fer sulfuré; leurs couches, quoique très minces, sont encore les plus considérables qu'on ait reconnues dans la province; les carrières que l'on y avait établies pour l'extraction du schiste alunifère ont été abandonnées. La superficie arable est très-variée quant à la nature et au degré de fertilité des parties qui la composent : les terrains les plus fertiles offrent pour caractères principaux : un sable argileux, noirâtre, de dix à douze pouces de couche végétale, une argile forte, caillouteuse, un peu humide, ou marneuse, noirâtre et de huit à dix pouces de profondeur; le reste du terroir consiste en sables jaunâtres, brunâtres, grisâtres, rocailleux, légers et peu productifs; l'épaisseur de leur couche végétale varie de trois à huit pouces.

AGRICULTURE : Ce terroir produit toutes espèces de céréales, du foin, du trèfle, des plantes oléagineuses et légumineuses et surtout des pommes de terre. La commune renferme environ soixante-treize bonniers de prés. Les pâturages sont entourés de haies vives et situés à proximité des habitations. — Jardins potagers garnis d'arbres fruitiers. Les vergers offrent une plantation assez vigoureuse de pommiers, poiriers et noyers. Il y a environ deux bonniers et demi de bois taillis peuplés de chênes, fusains et bois blancs, entremêlés de chênes, bois blancs et peupliers de Caroline de haute futaie; les taillis s'exploitent de neuf à dix ans. On y trouve aussi quelques aunaies et oseraies. Le sol, d'une qualité médiocre, est cultivé avec soin en moyenne et petite tenue. On y rencontre environ vingt-cinq bonniers de terrain non productif. — Élèves de chevaux pour l'agriculture et de bétail.

POPULATION : Six mille neuf cent cinquante-huit habitans.

HABITATIONS : La commune renferme mille quatre cent soixante-quatorze maisons. Le chef-lieu, jadis gros bourg, élevé au rang de ville par le décret d'organisation des États, est situé au pied du mont de Bon-Secours; cette ville contient environ six cents maisons agglomérées et se compose d'une place assez étendue et de trois rues principales : les maisons qui bordent la place sont régulièrement bâties. La chapelle de Bon-Secours renferme une image de la Vierge, qui y attire de nombreux pélerinages. Il y a deux pensionnats de demoiselles, deux écoles primaires pour les garçons, une école de musique; une commission sous-urbaine de bienfaisance, un bureau de postes, un bureau de contrôle et de recette des contributions directes. Cette ville est la résidence de deux notaires, d'un arpenteur-géomètre, de trois médecins et de trois pharmaciens.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Extraction du calcaire pour le convertir en chaux. Il y avait autrefois une fabrique d'alun et de couperose qui était alimentée par les schistes alunifères que l'on y extrayait; mais le bas prix auquel on peut donner

maintenant ces deux sels fabriqués de toutes pièces, au moyen de nouveaux procédés, et le peu de produit que l'on retirait des schistes, ont fait tomber ce genre de fabrication. La principale branche d'industrie est aujourd'hui la grosse bonneterie, qui consiste dans la confection au métier et au tricot de bas, bonnets, chaussons habillemens en coton et en laine. On compte dans la commune vingt fabriques de bonneterie, trois fabriques de cotonnettes, deux de serges, une de passementerie, quatre tanneries, huit corroieries, deux maroquineries, une mégisserie, deux fabriques de tabac, diverses teintureries, sept brasseries, trois distilleries, cinq tordoirs à huile, une savonnerie, quatre raffineries de sel, quatre fabriques de chandelles, une d'amidon, deux de chocolat, six fours à chaux et un chantier de construction. Son commerce d'exportation consiste en bonneterie, tissus de laine et de coton, cuirs tannés, tabac, etc. Les objets d'importation sont les laines en suint et peignées, les cotons filés, les cuirs verts, les teintures, le sel brut, le bois de construction, etc. — Les principaux hôtels sont le *Singe d'Or*, le *Lion Blanc*, et la *Croix de Bourgogne*. Une diligence part trois fois la semaine de Péruwelz pour Tournay.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient tous les ans une foire le premier dimanche de mai et deux marchés par semaine : le mardi pour les légumes, le beurre et la volaille, et le vendredi pour les bestiaux et les grains.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Valenciennes à Gand traverse la ville du S. au N. Les chemins vicinaux sont peu praticables pendant l'hiver.

PETIGNIES, dépendance de la commune de Papignies.

PETIT (DU), dépendance de la commune d'Anvaing.

PETIT-AUTREPPE, dépendance de la commune de Blicquy.

PETIT-BAISIEUX, dépendance de la commune de Maulde.

PETIT-BRUXELLES, dependance de la commune de Bois-de-Lessines.

PETIT-BRUXELLES, dépendance de la commune de Boussu.

PETIT-CHIÈVRES-EN-ARBRE, dépendance de la commune de Chièvres.

PETIT-CHIÈVRES-EN-TONGRE, dépendance de la commune de Chièvres.

PETIT-COURCELLES, dépendance de la commune de Courcelles.

PETIT-DOUR, dépendance de la commune de Dour.

PETIT-FERRIÈRE, dépendance de la commune de Virelles.

PETITE-HOLLANDE, dépendance de la commune de Rœulx.

PETITE-HOLLANDE, dépendance de la commune de Ghoy.

PETITE-HOLLANDE, dépendance de la commune de Cordes.

PETITE-QUENETTE, dépendance de la commune de Seloignes.

PETITE-THIÉRACHE, dépendance de la commune de Momignies.

PETIT-FLEURUS, dépendance de la commune de Fleurus.

PETIT-HAVRÉ, dépendance de la commune de Havré.

PETIT-HOLLAYE, dépendance de la commune de Celles.

PETIT-HOMME, dépendance de la commune d'Ellezelles.

PETIT-HOUILLON, dépendance de la commune de Thuin.

PETIT-HOWARDRIES, dépendance de la commune de Howardrie.

PETIT-HUBAUMEL, dépendance de la commune de Horrues.

PETIT-LANNOY, dépendance de la commune de Pecq.

PETIT-LANNOY, dépendance de la commune de Saint-Léger.

PETIT-MARAIS, dépendance de la commune d'Ostiches.

PETIT-MONT, dépendance de la commune de Flobecq.

PETIT-MOULIN, dépendance de la commune de Feluy.

PETIT-NIMY, dépendance de la commune de Nimy-Maisières.

PETIT-PARADIS, dépendance de la commune de Thuin.

PETIT-PARNASSE, dépendance de la commune de Thuin.

PETIT-PREUX, dépendance de la commune de Saint-Léger.

PETIT-RESQUETIA, dépendance de la commune de Thuin.

PETIT-RIGNEUX, dépendance de la commune de Rouveroy.

PETIT-RUMES, dépendance de la commune de Rumes.

PETIT-SART, dépendance de la commune de Viesville.

PETIT-SART, dépendance de la commune de Hondeng-Aimeries.

PETIT-TOURCOING, dépendance de la commune de Nechin.

PETIT-TRIVIÈRES, dépendance de la commune de Trivières.

PETIT-VILLEROT (LE), dépendance de la commune de Hautrages.

PETIT-VOISINAGE, dépendance de la commune de Saint-Léger.

PETIT-WASMES, dépendance de la commune de Wasmes.

PIE-AU-VENT, dépendance de la commune de Willemau.

PIEBECQ, dépendance de la commune d'Ostiches.

PIED-AU-HAUT, dépendance de la commune de Saint-Sauveur.

PIERAILLE, dépendance de la commune de Thuin.

PIERRE (LA), dépendance de la commune de Wodecq.

PIERRE (SAINT), ruisseau qui prend sa source sur le territoire d'Onnezies.

PIERRE (SAINT), dépendance de la commune de Saint-Symphorien.

PIERRE (SAINT), dépendance de la commune de Froid-Chapelle.

PIERRE (SAINT), dépendance de la commune de Labuissière.

PIERRE-CAPELLE (SAINT), commune du canton et à 1 lieue N. O. d'Enghien, de l'arrondissement et à 7 lieues 3/4 N. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune d'Herinnes (province de Brabant), à l'E. par celle d'Enghien ; elle touche, au S., au territoire de Marcq, et à l'O. à ceux de Biévène, et Thollenbeek (Brabant).

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé à peu près au centre du territoire, et de trois dépendances : Saint-Meyers-Marcke, Manhaege et Lysbroeke.

HYDROGRAPHIE : Ce terroir est arrosé par plusieurs cours d'eau ; les principaux sont la Marcq, le Belle-Beek et le Rasbecq ou Rasbeek : ce dernier traverse du S. à l'O. la partie orientale de la commune. La Marcq active un moulin à blé à l'aide d'un réservoir.

SOL : Surface unie, sillonnée par quelques coteaux dont quatre sont en pente rapide. Les plaines n'offrent qu'une légère inclinaison. La qualité du sol est assez médiocre. Quant aux terres arables, les meilleures se composent d'une argile douce, facile à cultiver, plus ou moins légère et humide, profonde de huit à douze pouces : ces terres sont propres aux divers genres de culture usités dans la commune. D'autres, formées d'une argile glaiseuse, mêlée de rocaille, fortement détrempée d'eau, d'un labour pénible, ont de trois à sept pouces de couche végétale et reposent sur une glaise compacte qui s'oppose à l'infiltration ; on cultive sur ces dernières le méteil, le seigle, l'avoine, le trèfle et très-peu de froment.

AGRICULTURE : Les principales productions sont le froment, le seigle, l'avoine, les féveroles, le trèfle et les pommes de terre. On cultive un peu de colza et de houblon. Les prés sont disséminés sur tous les points du terroir ; la Marcq en arrose quelques parties. — Pâturages, jardins potagers et vergers plantés de pommiers, poiriers, noyers, cerisiers, bordés de haies et situés près des habitations. — Neuf bonniers quarante-trois perches trente aunes de bois, divisés en plusieurs parcelles ; ils consistent en taillis mêlés de futaie,

essence de chênes, frênes, hêtres, bois blancs, charmes, aunes et coudriers. L'agriculture a fait beaucoup de progrès dans cette commune, qui est la seule du canton, où les exploitations ont lieu en moyenne et petite tenue; les propriétés étant très-divisées, les habitans peuvent contribuer puissamment à l'amélioration du sol en lui donnant les soins que nécessite sa culture. Il est à remarquer que, pour ce même motif, les biens ruraux y sont loués au-dessus de leur valeur réelle, comparativement au prix des fermages établi dans les communes où la grande exploitation domine. — Culture non interrompue pour les terres de première classe; assolement sexennal, quinquennal et quadriennal. — Trente-cinq fermes. En 1830: cent trente-un chevaux, trente-un poulains, trois cent trois bêtes à cornes, cinquante-huit veaux, quatre cent vingt porcs, cent vingt-cinq moutons, et quarante chèvres. — Peu de laine, beurre.

POPULATION: Deux mille cent quatre-vingt-treize habitans.

HABITATIONS: Il y a quatre cent dix maisons; une trentaine composent le chef-lieu; les autres sont partie agglomérées dans les hameaux, partie disséminées sur divers points. On y trouve une église, une chapelle, une école primaire et un bureau pour la perception des contributions directes. — Résidence d'un arpenteur.

COMMERCE ET INDUSTRIE: Le commerce des toiles et des denrées agricoles occupe un grand nombre de cultivateurs. On y file le lin et l'on en fait des toiles. Les ouvriers employés à l'agriculture en été, se livrent à la tisseranderie en hiver. La commune renferme quatre moulins à farine dont trois sont mûs par eau, deux pressoirs à huile activés par un manége, une distillerie qui chôme depuis quelques années; trois maréchaux ferrans, un charron, un tonnelier et deux teinturiers.

ROUTES ET CHEMINS: La route, en projet, d'Enghien à Grammont traversera le territoire du S. au N. O. Trois chemins vicinaux aboutissent au chef-lieu; un quatrième longe la commune vers Herinnes; ces chemins, quoique bien entretenus, ne sont guère praticables dans la mauvaise saison, à cause de l'humidité du sol. Il y a un pont en pierre sur la Marcq.

PIERROTS (LES), dépendance de la commune de Mont-Saint-Aubert.

PIERRESOULX, dépendance de la commune de Gosselies.

PIÉTON, commune du canton et à 3/4 de lieue de Fontaine-l'Évêque, de l'arrondissement et à 2 lieues 2/3 O. de Charleroy, et à 6 lieues 1/4 E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Chapelle-lez-Herlaimont et Trazegnies, à l'E. par celle de Forchies-la-Marche, au S. par le territoire de Fontaine-l'Évêque, et à l'O. par celui de Carnières.

Cette commune se compose de son chef-lieu et de deux fermes situées aux extrémités du territoire.

HYDROGRAPHIE: Le Piéton prend sa source sur le territoire qu'il traverse du S. au N.; il donne le mouvement à un moulin à blé. Il y a quelques petits étangs.

SOL: Le terrain est généralement uni. On trouve quelques monticules vers le chef-lieu et les limites d'Anderlues et Carnières. La terre végétale se compose d'une argile rougeâtre, assise sur le schiste.

AGRICULTURE: On récolte principalement du froment, du méteil, du trefle. Les prairies qui longent le Piéton occupent un sol marécageux et peu productif. — Jardins et vergers d'un faible rapport; le pommier, le poirier et le cerisier sont les principales espèces d'arbres fruitiers que l'on y cultive. Cette commune renferme deux masses de bois taillis et futaie: l'une, connue sous le nom de Bois des Haillons, est la propriété de M. Quinet; l'autre appartient au Gouvernement; leur essence consiste en frênes, chênes, bouleaux, charmes, coudriers, saules et hêtres; les taillis offrent une coupe tous les quatorze ans. Le terrain est très-bien cultivé. Il n'y a d'inculte que quelques pièces de pâturages

communaux. On y fait des élèves en chevaux pour l'agriculture.

POPULATION : Cinq cent cinquante-six habitans.

HABITATIONS : Il y a une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture est la principale branche d'industrie. On y compte un assez grand nombre de cloutiers qui travaillent pour le compte des marchands de clous de Fontaine-l'Évêque. Il y a deux moulins à blé dont un mû par vent.

ROUTES ET CHEMINS : Plusieurs chemins vicinaux facilitent les relations avec les communes limitrophes.

PIÉTON, rivière qui prend sa source sur le territoire de ce nom ; elle se dirige du S. au N., traverse les territoires de Chapelle-lez-Herlaimont et Gouy-lez-Piéton, dévie brusquement à l'E., arrose Pont-à-Celles, et flue dans la direction du S. par Viesville, Gosselies, Jumetz, Roux et Dampremy ; elle se jette dans la Sambre à mille mètres au-dessus de Charleroy. Cette rivière alimente le canal de Charleroy jusqu'au-dessus de Pont-à-Celles.

PILERIE, dépendance de la commune de Momignies.

PILETTE, dépendance de la commune d'Arquennes.

PINCE-MAILLES, dépendance de la commune de Vellereille-lez-Brayeux.

PIPAIX, commune du canton et à 1 lieue S. O. de Leuze, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/4 E. de Tournay ; à 7 lieues 3/4 N. O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Maulde et Gallaix, à l'E. par celle de Leuze; elle touche, au S., aux territoires de Willaupuis et Baugnies, et à l'O. à celui de Bary.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé presqu'au centre du territoire, et de trois hameaux assez considérables, Lignette, Ghysignies ou Ghissegnies et Bariseul.

HYDROGRAPHIE : Deux petits affluens de la Dendre prennent leurs sources sur le territoire ; ils servent à l'irrigation des prés. Il y a quelques étangs.

SOL : Le terrain est généralement uni. On y remarque de vastes et belles plaines, entr'autres la Bonne-Couture et le Bois-d'Ardillies. Les terres arables constituent quatre classes principales caractérisées par une argile meuble, de neuf à dix pouces de couche végétale ; par une variété plus douce, plus humide, mais moins productive et moins profonde (de six à sept pouces) que la première ; par une terre tendre et légère, provenant de bois dérodés et ne conservant pas assez d'humidité pour la végétation pendant les chaleurs (de quatre à cinq pouces) ; et en dernier lieu, par un sol marécageux, où l'on remarque un grand nombre de sources. Les deux premières variétés produisent les diverses céréales et plantes fourragères ; la troisième est destinée principalement à la culture du froment, du trèfle et de l'avoine ; enfin, la dernière ne donne qu'une récolte de froment et d'avoine.

AGRICULTURE : Les principales productions du sol sont le froment, le méteil, le seigle, l'escourgeon, l'avoine, les féveroles, le foin, le trèfle, le colza, le lin, les pommes de terre, les légumes et les fruits. Les meilleures prairies sont disséminées par parcelles d'un à trois bonniers le long des cours d'eau ; le foin y est abondant et de bonne qualité. La majeure partie des jardins occupent un sol fertile : on y trouve peu d'arbres fruitiers. Les vergers, parmi lesquels il en est quelques-uns qu'entrecoupent des rigoles, offrent une assez belle plantation composée de pommiers, de poiriers, de cerisiers et de noyers. La superficie des propriétés boisées est de vingt-sept bonniers soixante-neuf perches cinquante aunes : elles consistent en taillis peuplés en grande partie de coudriers, d'aunes et de charmilles, entremêlés de bois blancs, de chênes et de bouleaux sur futaie ; l'aménagement des taillis a lieu tous les dix ans ; ces bois, dont la végétation est très-vigoureuse, ont l'avantage d'être situés à proximité des grandes routes. La culture des

terres est traitée avec beaucoup de soin ; les mauvaises se composent presqu'en totalité de bois dérodés. On n'y rencontre point de marais ni terrains analogues non productifs, à l'exception de quelques pâtis parsemés çà et là, le long des chemins, et qui servent de pacage aux moutons. Les exploitations sont en grande, moyenne et petite tenue. — Assolement sexennal, quadriennal et triennal; les terres de première classe reposent rarement. — Élèves de chevaux pour l'agriculture, de gros et menu bétail. Il y a un assez nombreux troupeau de moutons.

POPULATION : Mille sept cent quarante-un habitans.

HABITATIONS : Le village de Pipaix contient trente-cinq à quarante maisons agglomérées, parmi lesquelles on remarque le presbytère, qui est une belle habitation, couverte en ardoises. Les trois hameaux comprennent toutes les grandes fermes et la majeure partie des maisons rurales. Quelques hôtelleries sont établies sur les grandes routes. Le château de M. le comte de Ghissegnies, situé près de la chaussée de Mons à Tournay, est vaste et bien distribué ; les promenades et les pièces d'eau qui embellisent cette propriété en font un séjour très-agréable en été. Le château du Catoir, qui appartient à M. Hannecart, offre une construction régulière.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Cette commune fait un petit commerce agricole. Il y a un moulin à farine, mû par vent, deux brasseries dont la principale renferme deux chaudières, l'une de quarante-trois et l'autre de dix-huit barils, une cuve matière de la contenance de quarante-quatre barils et deux réfrigérans ; une petite distillerie agricole composée d'une chaudière de trois à quatre barils, et de quatre à cinq cuves mobiles : elle est peu activée.

ROUTES ET CHEMINS : Le territoire est traversé de l'E. à l'O. par la grande route de Bruxelles à Lille ; la chaussée de Mons à Tournay parcourt une partie dans la direction du N. au S. ; celle de Leuze à Condé passe à un huitième de lieue de la limite E. Indépendamment de ces moyens de communication, un grand chemin de terre qui conduit par la traverse de Leuze à Mortagne (France), coupe le terroir, ainsi que plusieurs chemins vicinaux que leur entretien rend praticables en toutes saisons.

PIR, dépendance de la commune de Montrœul-au-Bois.

PIR-A-BAIL, dépendance de la commune de Papignies.

PIRONCHE, dépendance de la commune de Buissenal.

PIRONCHE, dépendance de la commune de Frasnes.

PIROUCHE, petit cours d'eau qui prend sa source dans les bois de la Hamaide et arrose le territoire de Buissenal.

PITIÉ (MAISON DE), dépendance de la commune de Châtelet.

PLACARD, dépendance de la commune de Chapelle-lez-Herlaimont.

PLACE (RUISSEAU DE LA), petit cours d'eau qui prend naissance dans le bois d'Assoment, commune de Buissenal. Il reçoit le ruisseau de Placette à la limite de cette commune vers Frasnes, et va se perdre dans le Ronne à Frasnes.

PLACE-A-L'AUNOI, dépendance de la commune d'Ellezelles.

PLACE-D'ARC, dépendance de la commune d'Arc-Ainières.

PLACETTE (RUISSEAU DE), petit cours d'eau qui sourd dans le bois d'Assoment, commune de Buissenal, et se réunit au ruisseau de la Place, à la limite de cette commune vers Frasnes.

PLACETTE, dépendance de la commune de Flobecq.

PLAETSBECKE, dépendance de la commune d'Everbecq.

PLAISNOIS, dépendance de la commune de Thieulain.

PLANCHE, dépendance de la commune de Dampremy.

PLANCHE (LA), dépendance de la commune de Chimay.

PLANCHE-A-L'EAU, dépendance de la commune de Blaugies.

PLANCHE-A-LEUZE, dépendance de la commune de Thieulain.

PLANCHE-LEZ-MOINES, dépendance de la commune de Salles.

PLANCHETTE (LA), ruisseau qui arrose la commune de Bienne-lez-Happart.

PLANCQ, dépendance de la commune de Leuze.

PLANNES, dépendance de la commune de Leernes.

PLANOIS, dépendance de la commune de Hennuyères.

PLANQUE, dépendance de la commune de Flobecq.

PLANQUETTE, dépendance de la commune de Ladeuze.

PLANTIS, dépendance de la commune de Howardries.

PLANTIS, dépendance de la commune de Dour.

PLAQUERIE, dépendance de la commune d'Isières.

PLATIEN, ruisseau qui arrose la commune de Bouvignies et va se perdre dans la Dendre à Rebaix.

PLATINNERIE, dépendance de la commune de Solre-sur-Sambre.

PLEINE, dépendance de la commune de Celles.

PLEUMONT, dépendance de la commune de Chimay.

PLOUYS, dépendance de la commune de Herchies.

POINT-DU-JOUR, dépendance de la commune de Ronquières.

POINT-DU-JOUR, dépendance de la commune de Thuin.

POINT-DU-JOUR, dépendance de la commune de Flobecq.

POIVIN ou MALGRÉ-TOUT, dépendance de la commune de Nalinnes.

POMMEROEUL, commune du canton et à 1 lieue 2/3 S. de Quevaucamps, de l'arrondissement et à 7 lieues 1/2 S. S. E. de Tournay; et à 4 lieues O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Ville-Pommerœul et Harchies, à l'E. par celle d'Hautrage; elle touche, au S., aux territoires de Montrœul et Thulin, et à l'O. à ceux d'Hensies et Harchies.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé presqu'à l'extrémité du territoire, et du hameau de Petit-Crépin, au S. E.

HYDROGRAPHIE : La Haine limite ce territoire avec ceux d'Hensies, Montrœul et Thulin; le Rieu entre dans la commune, au S., reçoit la Rivièrette, qui vient de l'orient, se dirige au N. O. vers Harchies et prend le nom de Grand-Courant: ce dernier se grossit des eaux du Rieu-Colon, du Courdeau, qui prend naissance dans la partie orientale du territoire, et du Courant-de-la-Fontaine, dont les sources se trouvent dans un bois, au N. La partie méridionale est traversée par le canal de Mons à Condé ; c'est un peu à l'E. du point où il coupe le cours de la Haine qu'on a construit le nouveau canal de Pommerœul qui se dirige vers le N. O. et joint la Haine à l'Escaut. La Haine, qui servait autrefois à l'irrigation des prés, n'offre plus qu'une eau stagnante; le Grand-Courant donne le mouvement à un moulin à farine.

SOL : Surface uniforme; les plaines qui la composent ont une inclinaison peu prononcée. Le terrain est généralement sablonneux et rocailleux. Les terres arables se divisent en quatre classes, caractérisées ainsi qu'il suit : première, argile friable, un peu sablonneuse, de huit à neuf pouces de couche végétale; deuxième, sable gras, argileux, sur fond compacte, profond de six à sept pouces; troisième, sable noirâtre, assis sur un sable blanc et humide, d'une couche végétale de quatre à cinq pouces; quatrième, sable blanc, veiné de jaune, sur tuf; cette dernière permet à peine un léger labour.

AGRICULTURE : Ce terroir produit du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, des féveroles, du foin, des trèfles, de la luzerne, du houblon, des pommes de terre, des légumes et des fruits. Le houblon y est cultivé en grand. La majeure partie des prés sont situés le long de la Haine; ils donnent beaucoup et de bon foin. Il y a peu de pâturages. On soigne la culture des lé-

gumes dans les jardins entourés de murs ou clos de haies vives. — Vergers plantés de pommiers, de poiriers, de noyers et de cerisiers. Dans la partie septentrionale du territoire se trouve un petit bois de sept bonniers environ de contenance : il consiste en taillis d'aunes, entremêlés de quelques chênes et bois blancs sur futaie. Le sol, de médiocre qualité, est bien cultivé, en moyenne et petite tenue. — Élèves de chevaux pour la culture, de gros et de menu bétail : Il y a un troupeau de moutons. — Oies. — Laine et beurre.

POPULATION : Mille trois cent cinquante-un habitant.

HABITATIONS : On compte deux cent soixante habitations dans le chef-lieu ; la majeure partie est construite en briques, et couverte en pannes.

COMMERCE ET INDUSTRIE : On exporte les productions du sol, le bétail et le laitage. Il y a deux moulins à farine dont un est mû par vent, deux moulins à huile activés par un manége, une brasserie composée de deux chaudières, de deux cuves matières de grande dimension, d'un réfrigérant, où l'on fabrique annuellement cinquante brassins de bière, une petite distillerie, une saline où l'on raffine par année environ deux mille cinq cents kilogrammes de sel brut, une savonnerie et une tannerie ; cette dernière contient neuf cuves à tan et deux fosses préparatoires.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient une foire aux bestiaux le lundi de la semaine qui suit la Fête-Dieu.

ROUTES ET CHEMINS : La chaussée de Belle-Vue traverse le territoire du S. au N. Il y a en outre cinq chemins vicinaux praticables en toutes saisons. On traverse les divers cours d'eau sur quatre ponts et trois ponceaux ; les deux principaux sont celui sur lequel on passe la Haine et le pont de la *Fraite-Manotte*, établi sur le Grand-Courant. Il y a un pont-levis sur le canal de Pommerœul.

POMMEROEUL (CANAL DE), ou CANAL D'ANTOING ; il commence sur le territoire de Pommerœul un peu à l'E. du point où le canal de Mons à Condé coupe le cours de la Haine, et va déboucher dans l'Escaut à quelque distance et au S. d'Antoing. Ce canal a été commence en 1823 et rendu navigable en 1826. Il facilite, sans passer sur le territoire français, la communication entre Mons et Tournay.

POMMEROEUL, dépendance de la commune de Ragnies.

POMMIER, dépendance de la commune d'OEudeghien.

PONCHAU, dépendance de la commune d'Arbre.

PONCHAU, ruisseau qui prend sa source au hameau de ce nom ; il coule du N. E. au S. O. et va se jeter dans la Dendre par la rive droite, à l'O. du village d'Arbre.

PONCHAUX, dépendance de la commune de Chièvres.

PONCHEAUX, dépendance de la commune de Maffles.

PONT, dépendance de la commune d'Ollignies.

PONT (LE), dépendance de la commune de Thuin.

PONT-A-CELLES, commune du canton et à 2 lieues E. de Seneffe, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/4 N. de Charleroy, et à 7 lieues 3/4 E. du chef-lieu.

Cette commune se compose de son chef-lieu et des hameaux de Bernimont, la Chaussée, Cheval-Blanc, Fichaux, Ferme-de-Coliriaux, Ferme-de-Corbijon, Larmoulin, Launoy, Heriamont, Maillemont, Lutre et Traulée.

HYDROGRAPHIE : Ce territoire est arrosé du S. O. au S. E. par le Piéton, qui y reçoit la Rampe ou rivière de Lutre qui parcourt le hameau de ce nom. Ces cours d'eau fertilisent les belles prairies qui sont situées dans leurs bassins ; la Rampe donne le mouvement à un moulin à farine ; un étang alimenté par les eaux du Piéton sert de réservoir à une autre usine de ce genre. Cette commune est aussi baignée par le canal de Charleroy à Bruxelles.

SOL : Surface inégale, entrecoupée de coteaux. Le terrain est assez varié ; l'argile

et le sable dominent tour à tour; quelques parties se composent de sable mouvant; d'autres offrent des fonds humides et marécageux. La terre végétale la plus productive consiste en une argile légère, plus ou moins sablonneuse, de seize pouces de profondeur; elle repose sur un lit d'argile rougeâtre.

AGRICULTURE : Cette commune produit du froment, du seigle, de l'avoine, du trèfle, du colza, du lin, des pommes de terre et diverses espèces de plantes légumineuses et potagères. Il y a des vergers garnis de pommiers, de poiriers et de noyers. On y trouve aussi quelques bois taillis assez touffus et dont le produit est consommé dans la commune; ils comprennent près du quarantième de la superficie imposable; ces taillis, peuplés de coudriers, d'aunes et de charmes, sont exploités régulièrement tous les douze ans. Le recensement de 1829 a donné le résultat suivant: deux cent soixante-cinq chevaux, cent dix-sept poulains, trois cent six bêtes à cornes, cent deux veaux, quatre cent trente-cinq porcs, trois cent soixante-quatre moutons. — Fréquentation du marché de Nivelles.

POPULATION : Deux mille deux cent trente-huit habitans.

HABITATIONS : Quatre cent dix-sept maisons; la plupart sont construites d'une manière assez rustique, en pierres brutes, avec toiture en chaume. On y trouve une église, deux chapelles, une maison communale et une école primaire. Résidence d'un chirurgien et d'un dentiste. — La maison presbytérale est vaste et bien distribuée. Sur la chaussée Brunehault on distingue la petite maison de campagne de Belle-Vue, habitée par M. le baron de Herissens.

COMMERCE ET INDUSTRIE : En été, les habitans de cette commune s'adonnent à l'agriculture; les travaux de la clouterie les occupent en hiver. Il y a trois brasseries, une distillerie, deux tanneries, quatre moulins à blé dont deux sont mûs par le vent, et plusieurs petites forges pour la clouterie.—Trois maréchaux ferrans, deux charrons, deux tonneliers, trois affineurs de lin.

ROUTES ET CHEMINS : L'ancienne chaussée romaine ou de Brunehault parcourt le territoire.— Deux ponts fixes et un pont tournant sur le canal de Charleroy à Bruxelles; trois ponts en pierre sur le Piéton.

PONT-A-CHIN, dépendance de la commune de Ramignies-Chin.

PONT-A-LAYE, dépendance de la commune d'Escanaffles.

PONT-A-MIGNELOUX, dépendance de la commune de Mellet.

PONT-A-MIGNELOUX, PONT-A-MIGLOUX, ou TINTIA, cours d'eau qui arrose la commune de Thiméon.

PONT-A-MIGNELOUX, dépendance de la commune de Gosselies.

PONT-A-MIGNELOUX, dépendance de la commune de Wayaux.

PONT-A-RIEUX, dépendance de la commune de Saint-Maur.

PONT-BERGEROND, dépendance de la commune de Jumetz.

PONT-CHATELAIN, dépendance de la commune de Beaumont.

PONT-D'ANCRE, dépendance de la commune de Ghoy.

PONT-D'EAU, dépendance de la commune d'Esplechin.

PONT-DE-LENS, dépendance de la commune de Cambron-Casteau.

PONT-DE-LOUP, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue 3/4 E. de Charleroy, et à 11 lieues 1/4 E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. et au N. E. par la commune de Farciennes, à l'E. par celle de Presles, au S. par le territoire de Châtelet, et à l'O. par celui de Chatelineau.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé sur la rive droite de la Sambre, et du hameau de Pironchamp, sur la gauche et à un quart de lieue de distance du village.

HYDROGRAPHIE : La Sambre, qui forme la limite de cette commune avec celles de Châtelineau et Farciennes, sépare le village du hameau de Pironchamp resserré entre les deux communes. Les inondations aux-

quelles cette rivière est sujette depuis l'époque de sa canalisation sont nuisibles à l'industrie agricole. Le ruisseau de Ris-du-Moulin ou Par-delà-le-Rie prend sa source dans les champs de Jonquières sur ce même territoire, et flue dans la Sambre. — Douze bonniers de marais.

SOL : Surface assez uniforme ; elle ne présente en quelques endroits qu'une faible inclinaison. Les bords de la Sambre sont plus ou moins déprimés. Le sol est en grande partie argileux, mélangé de sable et de rocaille. L'épaisseur de la couche végétale varie de six à onze pouces.

AGRICULTURE : On cultive le froment, le seigle, l'épeautre, l'escourgeon, l'orge d'été, l'avoine, les féveroles et le lin. Les fourrages sont assez abondans. On récolte dans les jardins des pommes de terre, des carottes, des navets et quelques autres légumes ; des pommes, des poires, des cerises et des prunes. Les prés qui avoisinent la Sambre et le ruisseau de Par-delà-le-Rie produisent beaucoup de foin. — Près de trois bonniers de pâturages clos de haies et situés à proximité des habitans. Les vergers sont assez bien garnis de pommiers et de poiriers. Les bois taillis et futaie occupent principalement le hameau de Pironchamp ; leur essence consiste en chênes, charmes, aunes, bouleaux et coudriers, qu'on exploite en coupes réglées tous les quatorze ans. Le bois de haute futaie est employé principalement au service des houillères et aux constructions. Assolement quadriennal : froment ou seigle, avoine, féveroles ou trèfle, jachères. Le prix moyen du labourage d'un bonnier est de vingt-trois florins. Ce terroir est cultivé en grande, moyenne et petite tenue ; on ne néglige aucun procédé propre à améliorer la nature du sol. Il y a trois fermes. On y comptait en 1830, trente-sept chevaux, dix-neuf poulains, quatre-vingt-seize bêtes à cornes, trente-cinq veaux, dix-neuf porcs, cent cinquante moutons. — Quelques ruches. — Peu de menu gibier. La Sambre nourrit des brochets, des carpes, des tanches, des barbeaux et des anguilles. — Laine, beurre, fromage et miel. — Fréquentation des marchés de Charleroy et Châtelet.

POPULATION : Elle était, en 1829, de cinq cent soixante-quatre habitans, dont deux cent quatre-vingts du sexe masculin et deux cent quatre-vingt-quatre du sexe féminin. Il y a eu, cette année, huit décès, vingt-huit naissances et six mariages.

HABITATIONS : Cette commune comprend cent-treize maisons construites en pierre et briques et la plupart recouvertes en paille et disséminées. Il y a une église et une école primaire. M. Quirini y possède une belle maison de campagne.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il ne s'y fait d'autre commerce que celui des productions agricoles. — Un maréchal ferrant.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Charleroy à Namur passe sur le territoire de cette commune. Parmi les chemins vicinaux qui aboutissent au village, on cite ceux de Châtelet à Presles et de Farciennes à Châtelineau ; ils sont bien entretenus et praticables pendant toute l'année.

PONT-DE-LURE, dépendance de la commune de Bienne-lez-Happart.

PONT-DE-PIERRE, dépendance de la commune de Quevy-le-Grand.

PONT-D'HERMONPONT, dépendance de la commune d'Estaimpuits.

PONT-FAVART, ruisseau qui arrose la commune d'Athis.

PONT-PAQUETTE, dépendance de la commune d'Évregnies.

PONT-TORDOIR, dépendance de la commune de Steenkerque.

POPUELLES, commune du canton et à 2 lieues S. S. E. de Celles, de l'arrondissement et à 3 lieues N. E. de Tournay ; à 10 lieues O. N. O. du chef-lieu de la province.

Bornée au N. par Velaines, à l'E. par Forest (canton de Frasnes), au S. et à l'O. par le territoire de Quartes.

Elle se compose de son chef-lieu, et de trois dépendances le Banc, le Sart et Moreux ou Maureux.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau de Le Banc

traverse la commune et arrose quelques prés; il tarit en été.

SOL : Plaine assez uniforme, interrompue par deux collines dont l'une est inclinée vers le S. et l'autre vers le N. On divise les terres arables en trois classes : la première se compose d'une argile douce, de couleur grisâtre, sur un fond d'argile plus compacte; elle s'ameublit de six à sept pouces de profondeur, produit des céréales, des plantes fourragères et du lin, et repose une année sur sept. Les terres de la deuxième classe sont aussi argileuses, tendres, assises sur un sol coloré en rouge, plus compacte que dans la première classe : ces terres, soumises au même assolement, ont quatre à cinq pouces de couche végétale. Une argile grise, friable et humide caractérise la troisième classe; elle repose sur une glaise qui absorbe difficilement l'eau, et n'a que quatre pouces de couche végétale; on y cultive principalement le méteil, l'avoine, les pommes de terre, le sainfoin et la luzerne.

AGRICULTURE : On récolte du froment et du seigle, pour la majeure partie; moins de méteil, d'avoine, de féveroles, de trèfle, de sainfoin, de luzerne, de lin, de pommes de terre et de navets. Le plus grand nombre des prés occupent la partie du territoire connue sous la dénomination de Rigaux-Sart, le long du ruisseau de Le Banc. Il y a des jardins potagers, entretenus avec soin; des vergers, clos de haies, plantés de pommiers, de poiriers, de noyers et de cerisiers. — Quatre-vingt-quatre perches cinquante aunes de bois taillis et futaie, essence d'aunes et de bois blancs. La culture des terres est, en général, assez bien traitée. Les exploitations sont en grande, moyenne et petite tenue : trois fermes, dont une de cinquante bonniers, et deux de trente à quarante. En 1829, il y avait : quarante-cinq chevaux, trois poulains, cent cinquante-huit bêtes à cornes, trente veaux, quarante porcs, cent cinquante moutons, deux chèvres, trois ânes et un mulet. — Laine, beurre et fromage.

POPULATION : Cinq cent cinquante et un habitans.

HABITATIONS : Il y a cent habitations; le chef-lieu en comprend dix-neuf plus ou moins bien construites. Une église.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il s'y fait un petit commerce de productions agricoles, de bétail et de menues denrées. Quelques cultivateurs préparent le lin et vont le vendre par bottes au marché de Renaix. — Un moulin à farine et à drèche, mû par vent; un maréchal et un charron.

ROUTES ET CHEMINS : La commune est traversée par le grand chemin de Tournay à Renaix et par plusieurs chemins vicinaux.

PORTE, dépendance de la commune de Saint-Sauveur.

PORTE-AU-WUEZ, dépendance de la commune de Moulbaix.

PORTE-DE-GAND, dépendance de la commune de Rebaix.

POSSELINS (DES) RUISSAU DE LA FOLIE; il sépare le territoire d'Erquenne de la France.

POTEAU-PRÉ, dépendance de la commune de Chimay.

POTEAUPRÉ ou PEAU-TAU-PRÈS, dépendance de la commune de Chimay.

POTRAY, dépendance de la commune du Cambron-Saint-Vincent.

POTTERIE, dépendance de la commune de Flobecq.

POTTERIE (LA), dépendance de la commune de Rumes.

POTTES, commune du canton et à 1 lieue O. N. O. de Celles, de l'arrondissement et à 4 lieues 1/4 N. de Tournay; à 13 lieues N. O. du chef-lieu de la province.

Bornée au N. par les communes d'Escanaffles et Autryve (cette dernière appartient à la Flandre-Occidentale); elle touche, à l'E., aux territoires d'Escanaffles et Celles; au S., à ce dernier et à Herines; et à l'O. aux communes d'Elchin et Espierres (Flandre-Occidentale).

Elle se compose de son chef-lieu, situé sur le grand chemin de Tournay à Audenarde, presqu'à l'extrémité N. du territoire, et de sept dépendances : Lannoy, Godie,

Marais, Mouleux, le Quesnoy, Sèble ou Cèble et Vieux-Comté.

HYDROGRAPHIE : L'Escaut, dont la direction est du S. S. O. au N. N. E., forme, en serpentant, sa limite avec les communes qui appartiennent à la Flandre-Occidentale. Les autres cours d'eau qui arrosent le territoire tarissent le plus souvent en été. Les débordemens de l'Escaut sont parfois nuisibles aux prés riverains, surtout lorsque les eaux y séjournent trop long-temps. — Quelques étangs et marais.

SOL : L'aspect du territoire est assez uniforme. Dans la partie qui avoisine l'Escaut, les plaines ont une inclinaison peu sensible. Le sable et la glaise forment le fond du sol ; la glaise domine dans les terrains qui s'étendent à l'E. Un grand nombre de variétés différencient la surface arable ; elles constituent quatre classes principales : la première est une terre argileuse, douce et friable, très-fertile, facile à ameublir, de neuf à dix pouces de couche végétale ; elle produit sans interruption les diverses espèces de plantes céréales, le colza et le lin. Deux sortes de terre composent la seconde classe : l'une offre une argile douce et friable, mélangée de sable, de six à sept pouces de profondeur ; l'autre n'en diffère qu'en ce qu'elle est plus compacte et plus humide ; on les cultive également sans année de repos. La troisième classe présente trois variétés, savoir : une terre sablonneuse, trop légère et trop humide ; une argile compacte et humide, assise sur la glaise ; et une argile froide, légère et remplie de sources ; elles ont, en général, quatre à cinq pouces de couche végétale ; la première variété n'a pas assez de consistance pour la culture du froment et du colza ; ces terres restent peu en jachères. Dans la quatrième classe, on a compris deux espèces distinctes : l'une est un sol sablonneux, sec et brûlant, dont la couche végétale se réduit en poussière pendant les fortes chaleurs ; l'autre, de nature argileuse, humide et compacte, permet à peine un léger labour ; au lieu de jachères, on y cultive des pommes de terre et des navets, la troisième année, après le seigle et l'avoine.

AGRICULTURE : On récolte principalement du froment, du seigle, de l'escourgeon, de l'avoine, des féveroles, du foin, du trèfle, du colza, du lin, des pommes de terre, des légumes et des fruits. — Les prairies qui longent l'Escaut produisent beaucoup de foin ; leur prix était autrefois beaucoup plus élevé qu'il ne l'est aujourd'hui : il n'y a qu'une quinzaine d'années environ, qu'un bonnier de prés de première classe se vendait de sept à huit mille francs ; on l'affermait pour une somme de trois cent cinquante à quatre cents francs. Il faut attribuer la baisse que ces terres ont éprouvée au séjour trop prolongé des eaux du fleuve qui détériorent la végétation. Il y a peu des pâturages ; ils sont clos de haies, et à proximité des métairies. — Jardins potagers, en partie, garnis d'arbres fruitiers. — Vergers plantés de pommiers, de poiriers, de cerisiers et de noyers. — Deux bonniers quarante-trois perches quatre-vingts aunes de bois, divisés en cinq parcelles et peuplés de bois blancs, de frênes, de peupliers et d'aunes. Le sol est assez fertile et cultivé avec un soin particulier. Les exploitations sont à grande, moyenne et petite tenue : il y a dix-neuf fermes. En 1829 on comptait cent seize chevaux, dix-neuf poulains, trois cent douze bêtes à cornes, quatre-vingt-cinq veaux, cent porcs, six cents moutons, vingt chèvres, deux ânes et un mulet.

POPULATION : Mille sept cent quarante-sept habitans.

HABITATIONS : La commune contient trois cent soixante-onze habitations. Le chef-lieu se compose de quelques maisons éparses, plus ou moins bien bâties. Le reste est disséminé dans les hameaux, et principalement le long du grand chemin de Tournay à Audenarde et sur les biens communaux qu'occupent une multitude de chaumières. Il y a une église, deux maisons communales et une école primaire. — Résidence d'un médecin. La ferme du château de M. Charles Vandekerckove, à Pottes, est remarquable par l'antiquité et la vaste

étendue de ses bâtimens ; on y distingue encore les traces d'une inscription féodale et les vestiges d'un petit fort.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il s'y fait un petit commerce de productions agricoles et de bétail. Un assez grand nombre de cultivateurs préparent le lin, le filent et en font des toiles qu'ils blanchissent en partie eux-mêmes et qu'ils vont ensuite exposer en vente aux marchés de Tournay, Renaix et Audenarde ; le produit de ces toiles suffit ordinairement pour payer le fermage et pour faire face aux frais domestiques. Il y a quatre moulins à farine et à drêche et deux moulins à huile, mûs par vent ; deux brasseries dont le produit a été en 1829 de vingt-six brassins de bière, à l'aide de deux cuves matières de quarante-cinq barils cinquante-cinq litrons de contenance ; trois maréchaux ferrans et un charron.

ROUTES ET CHEMINS : Outre le grand chemin de Tournay à Audenarde, on y trouve encore deux chemins vicinaux qui, à force d'entretien, sont devenus praticables, en toutes saisons. — Six ponts.

PRAIRIE, dépendance de la commune de Hellebecq.

PRAISLES, dépendance de la commune de Nalinnes.

PRÉAU, dépendance de la commune de Willemau.

PRÉAU, ruisseau qui prend naissance à Leugnies, arrose la partie du territoire de Leval-Chaudeville, et se perd dans la rivière de Beaumont près de Chaudeville.

PRÉAU, dépendance de la commune de Harchies.

PRÉ-BRULART, dépendance de la commune de Chimay.

PRÉ-FEUILLET, dépendance de la commune d'Élouges.

PRÉFEUILLET, ruisseau qui arrose la commune de Wiheries.

PRÉFEUILLET, dépendance de la commune d'Athis.

PRENSCAMP, dépendance de la commune de Meslin-l'Évêque.

PRÉS, dépendance de la commune de Steenkerque.

PRÉS-DESSOUS-LA-VILLE, dépendance de la commune de Houdeng-Aimeries.

PRÉS-DU-BOIS, dépendance de la commune de Baileux.

PRESLES, commune du canton, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/3 E. de Charleroy, à 2/3 de lieue S.E. de Châtelet, et à 12 lieues E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune d'Aiseau, à l'E. par celles de Roux et Sart-Saint-Eustache (province de Namur), au S. par le territoire de Châtelet. Le hameau de Rosselies, qui ne tient à Presles que par une langue de terre, est borné au N. et à l'O. par la commune de Farciennes, à l'E. par celle d'Aiseau, et au S. O. par le territoire de Pont-de-Loup.

Cette commune se compose de son chef-lieu, et de trois hameaux : Rosselies situé à trois quarts de lieue N. du village, Lez-Binch à près d'une demi lieue S., et les Vesquoit à un quart de lieue E.

HYDROGRAPHIE : La Sambre longe une partie du territoire au N. vers Rosselies. Le ruisseau de Presles y active un moulin à blé et une papeterie. — Quelques étangs.

SOL : Le territoire est inégal sur le plus grand nombre de points. Le village occupe un vallon circonscrit par un rideau de collines en pente abrupte ; ce sont la plupart des rochers élevés, recouverts par une faible couche végétale. Dans les autres parties de la commune, les mouvemens du terrain sont moins prononcés ; les terres arables de première classe ont dix pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On récolte sur ce terroir du froment, du méteil, du seigle, de l'épeautre, de l'avoine, des féveroles, de la vesce, du trèfle, du foin et des légumes. Il y a deux petites houblonnières. Les meilleurs prés sont ceux que longe le Presles. — Jardins et vergers assez bien entretenus. — Bois taillis et futaie peuplés de chênes, charmes, aunes et coudriers ; on exploite les taillis à quatorze ans. On cultive les terres en grande, moyenne et petite tenue. — Élèves de chevaux pour l'agriculture.

POPULATION : Huit cent un habitans.

HABITATIONS : Il y a une église, une école primaire et une maison de campagne occupée par M. le baron de Presles : cette propriété est vaste et bien construite.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture et l'exploitation des bois fournissent les principaux moyens d'existence aux habitans de cette commune. Il y a une papeterie et un moulin à farine. — Trois maréchaux ferrans, deux charrons et un tonnelier.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune grande route ne traverse le territoire. Les chemins vicinaux, la plupart pratiqués dans un sol montueux, sont bien entretenus, mais d'une exploitation difficile pendant la mauvaise saison.

HISTOIRE : Les historiens prétendent que c'est sur le territoire de Presles que César vainquit les Nerviens ; ils font dériver Presles du mot latin *prælium,* combat.

PRESLES, ruisseau qui arrose le territoire de ce nom, où il active une papeterie et un moulin à blé.

PRET-A-SAULT, ruisseau qui arrose la commune de Sars-la-Bruyère.

PRET-A-NONNETTES, ruisseau qui arrose la commune de Sars-la-Bruyère.

PRET-DES-PLANTES, petit ruisseau qui baigne la commune de Sars-la-Bruyère.

PREYS ou **PRAYS**, dépendance de la commune de Forest.

PRICEN, dépendance de la commune d'Everbecq.

PRIDENVEAU, dépendance de la commune de Masnuy-Saint-Pierre.

PRINCESSE (LA), affluent de la Haine qui arrose les territoires de Trivières et Péronnes.

PUIDT, dépendance de la commune de Biévène.

PUVINAGE, dépendance de la commune de Flobecq.

Q

QUADESTRAETE, dépendance de la commune de Marcq.

QUAIRELLE, dépendance de la commune de Jumetz.

QUAISETTE, dépendance de la commune de Jumetz.

QUAREGNON, commune du canton, et à 1 lieue 1/4 E. de Boussu, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/2 O. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Baudour, à l'E. par celle de Jemmappes, au S. par les territoires de Pâturages et Frameries, et à l'O. par ceux de Wasmes et Wasmuel.

Cette commune se compose de son chef-lieu, et de deux dépendances, la Mariette et le Rivage.

HYDROGRAPHIE : Ce territoire est traversé par la Haine et le canal de Mons à Condé : outre ces cours d'eau la commune est encore arrosée par le Rieu-du-Cour, le Richon et le ruisseau de Wasmes, qui vont se perdre dans la Haine ; l'un de ces affluens fait mouvoir un moulin à farine. Le canal de Mons à Condé sert principalement au transport du charbon de terre dont la plus grande partie est extraite dans la commune : deux ponts-levis sont établis sur ce canal.

SOL : Surface déprimée, entrecoupée de collines. C'est principalement dans la partie qui avoisine le Flénu que les mouvemens du terrain sont le plus sensibles. Le terroir présente néanmoins trois belles plaines dont l'inclinaison toutefois est plus ou moins rapide ; il appartient au bassin de l'Ouest de Mons : la houille feuilletée est en extraction dans quinze à seize bures. La superficie du sol offre des parties argileuses, sablonneuses, rocailleuses et marécageuses. Deux variétés principales caractérisent les terres arables : l'une est une argile grisâtre, douce, friable, mélangée de sable sur quelques points, de huit

à dix pouces de couche végétale; l'autre consiste en une terre légère, de nature sablonneuse et graveleuse, de quatre à six pouces de profondeur. Ces terres sont généralement productives.

AGRICULTURE : Année commune, la quantité des grains et graines récoltés sur ce terroir s'élève à mille deux cents rasières de froment, six cents de seigle, mille trois cents d'escourgeon, cent cinquante d'orge, six cent cinquante d'avoine, trois cents de féveroles, deux cents de colza et cent de chanvre. La plupart des prés longent la Haine et le canal; ils ne reçoivent point d'irrigation, mais le sol qu'ils occupent est gras et productif. Il y a très-peu de pâturages. Le foin, quoique abondant, suffit à peine à la consommation locale : on en dépouille annuellement trente mille bottes ou deux cent vingt-cinq mille kilogrammes. On cultive le trèfle, le sainfoin, la luzerne, le lin, la pomme de terre, le navet, la betterave, la carotte, l'asperge, le chou, le haricot et les diverses espèces potagères et légumineuses. — Pommes, poires, pêches, abricots, cerises, groseilles, noix et noisettes en petite quantité. On y trouve quelques vergers clos de haies et plantés de pommiers, poiriers et cerisiers. La commune renfermait une vingtaine de bonniers de bois taillis mêlés de futaie que l'on a dérodés et rendus à la culture. Le peuplier et le saule sont les espèces d'arbres qui dominent. On exploite les terres principalement en petite tenue; la grande et la moyenne sont moins communes. Il y a sept fermes. La série des récoltes n'est jamais interrompue. Mode de culture : première année, féveroles; deuxième, escourgeon; troisième, froment ou colza; quatrième, trèfle; cinquième, froment; sixième, avoine. — Fumier, chaux et cendres pour engrais. On évalue à vingt-huit florins le labourage d'un bonnier de terre. Il y avait, en 1830, deux cent dix-neuf chevaux, quarante-quatre porcs, deux cent dix-sept bêtes à cornes, cent soixante veaux, cent vingt porcs, deux cent dix moutons, six chèvres et quatre ânes. On élève des poules, des pigeons et des canards. — Fort peu de ruches. Le menu gibier n'est point nombreux; il consiste en lièvres, lapins, perdrix et cailles. Les divers cours d'eau sont peuplés de brochets, de poissons blancs et d'anguilles. — Laine, beurre, fromage, miel et cire.

POPULATION : Trois mille cent soixante-quatorze habitans. Il y a eu, en 1829, soixante-dix décès, dont trente-sept hommes et trente-trois femmes; et cent soixante-six naissances dont quatre-vingt-dix garçons et soixante-seize filles. Le nombre des mariages est annuellement de vingt-huit.

HABITATIONS : Sept cent trente-cinq maisons, construites en pierres et briques, couvertes en ardoises, pannes ou paille et agglomérées. Une rue pavée s'étend depuis l'extrémité S. de la commune, jusqu'au canal. Il y a une église, une maison communale et deux écoles primaires. — Une société philharmonique et plusieurs confréries pour le tir à l'arc. — Résidence d'un médecin. Au centre de la commune, non loin de la grande route, existe une ancienne tour en ruines : cette tour, que l'on connaît dans le pays sous le nom de la Haute-Cour, dépendait d'un château où les anciens châtelains du Hainaut rendaient la justice.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Indépendamment d'un trafic assez important de denrées agricoles, il s'y fait un commerce très-considérable de houille, dont l'extraction occupe un grand nombre de bras dans la commune. Les exploitations, au nombre de quinze à seize, sont dirigées par six sociétés mères : la principale est celle dite *Belle-et-Bonne*, la houille est en grande partie exportée à l'étranger. Il y a une fonderie de fer; cette usine se compose de deux soufflets activés par un manége, de deux couplots pour la fonte du fer et d'une petite forge : on y fabrique des pièces destinées aux mécaniques; la fonte de fer s'élève annuellement à six cents kilogrammes. — Une fabrique de pipes,

deux fours à chaux, quatre moulins à farine dont deux sont mûs par vent, trois brasseries dans lesquelles on fait annuellement de quarante à soixante brassins de bière; plusieurs forges de maréchal; quatre ateliers de charron, un chaudronnier, un tonnelier, deux vanniers, un bourrelier, vingt-cinq charretiers et six marchands de vin.

ROUTES ET CHEMINS : Cette commune est traversée par la grande route de Mons à Valenciennes et par plusieurs chemins vicinaux qui facilitent les communications avec les environs. Quatre ponts en briques.

QUART-DE-MARQUIN, dépendance de la commune d'Orcq.

QUARTES, commune du canton et à 2 lieues 1/4 S. de Celles, de l'arrondissement et à 2 lieues 3/4 N. E. de Tournay; et à 9 lieues 2/3 O. N. O. du chef-lieu de la province.

Bornée au N. par Velaines et Popuelles, à l'E. par Forest (canton de Frasnes), au S. par Beclers et Thimougies, et à l'O. par Havines et Melles.

Elle se compose de son chef-lieu, et de cinq dépendances : le Bois, le Bas-Hameau, Haut-Rejet, Verte-Vallée et Willerie.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau du Blanc arrose les prés de cette commune.

SOL : Le terrain, quoiqu'assez inégal, présente deux plaines inclinées sensiblement, l'une vers le N., et l'autre vers le S. On a divisé les terres arables en trois classes : la première offre une terre argileuse, douce, assise sur un fond de même nature, rougeâtre, et que l'eau pénètre facilement : cette terre, de six à sept pouces de couche végétale, produit les diverses céréales, le trèfle et le lin, et repose une année sur sept. Dans la deuxième classe, on reconnaît une terre végétale argileuse, tendre, de quatre à cinq pouces de profondeur; elle recouvre un sol analogue, mais de couleur jaunâtre, à travers lequel l'eau s'infiltre assez bien ; on soumet cette classe au même assolement que la précédente. La troisième se compose d'une terre grise, glaiseuse et un peu rocailleuse, de quatre pouces de profondeur; le lit sur lequel elle repose est plus compacte et plus humide ; ses principales productions sont le méteil, l'avoine, les pommes de terre, le sainfoin et la luzerne, et son mode de culture est l'assolement quadriennal.

AGRICULTURE : La majeure partie des terres sont cultivées en froment, seigle, méteil, féveroles, trèfle, sainfoin, luzerne, lin, pommes de terre et navets. Les prés qu'arrose le ruisseau du Blanc produisent du foin en abondance et de bonne qualité. On cultive beaucoup de légumes dans les jardins potagers, dont la plupart sont entourés de haies vives. Les arbres fruitiers qui peuplent les vergers sont le pommier, le poirier, le cerisier et le noyer. La science agricole offre un état assez prospère; on exploite en grande, moyenne et petite tenue : il y a trois fermes. Il y avait, en 1829, cinquante-cinq chevaux, quatre poulains, cent vingt-six bêtes à cornes, trente-huit veaux, sept porcs, deux cent quatre moutons. — Laine, beurre, fromage.

POPULATION : Quatre cent quarante habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme soixante-deux habitations, dont vingt-quatre sont comprises dans le chef-lieu. — Une église. On y remarque l'ancien château de Braffe, aujourd'hui converti en ferme; M. Auguste Herrier, qui en est le propriétaire, l'a acquis de M. le marquis de Vignacourt.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'exportation des céréales est la principale branche de commerce. Les habitans portent aux marchés environnans le surplus de leur consommation en légumes, fruits, laitages et menus denrées. — Un maréchal-ferrant et un charron.

ROUTES ET CHEMINS : La commune est traversée par le grand chemin de Renaix et par plusieurs chemins vicinaux.

QUATRE-CHEMINS, dépendance de la commune de Saint-Sauveur.

QUATRE-CHEMINS (LES), dépendance de la commune de Wodecq.

QUATRECHIN, dépendance de la commune d'Esplechin.

QUATRE-VENTS, dépendance de la commune de Ghoy.

QUATRE-VENTS, dépendance de la commune d'Ellezelles.

QUATRE-VENTS, dépendance de la commune d'Obigies.

QUENAAST, petit affluent de la Senne qui arrose la commune de Naast.

QUENAU, dépendance de la commune de Flobecq.

QUENCULTE, dépendance de la commune de Pecq.

QUENIAU, dépendance de la commune de Montignies-lez-Lens.

QUENNESIE, dépendance de la commune de Vezon.

QUENOQUE-TRINIÈRE, dépendance de la commune de Hertain.

QUESNOIT (LE), dépendance de la commune de Wodecq.

QUESNOY, dépendance de la commune de Rongy.

QUESNOY, dépendance de la commune de Saint-Sauveur.

QUESNOY ou **QUENNOY**, dépendance de la commune de Dergneau.

QUESNOY, dépendance de la commune d'Anserœul.

QUESNOY (LE), dépendance de la commune de Blicquy.

QUESNOY (LE), dépendance de la commune de Pottes.

QUEUE-DE-LORZE, dépendance de la commune de Froid-Chapelle.

QUEUE-DU-VIVIER, dépendance de la commune de Couillet.

QUEVAUCAMPS, commune et chef-lieu de canton, de l'arrondissement et à 6 lieues E. S. E. de Tournay; à 5 lieues O. du chef-lieu de la province, et à 4 lieues S. d'Ath.

Elle est bornée au N. par les communes d'Ellignies-Sainte-Anne et Belœil, à l'E. par celle de Stambruges; elle touche, au S., au territoire de Blaton, et à l'O. à celui de Basècles.

Cette commune ne se compose que de son chef-lieu, situé à peu de distance de la grande route de Mons à Tournay, et presqu'au centre du territoire.

HYDROGRAPHIE : Ce territoire n'est arrosé par aucun cours d'eau : il ne renferme que deux étangs occupant un terrain argileux : la superficie est d'un bonnier cinquante perches.

SOL : Ce terrain offre un aspect très-uniforme; il contient du calcaire compacte bleu et du marbre noir qui sont l'objet d'un grand nombre d'exploitations. Aux bancs calcaires sont agglomérés des ampélites alumineux ou schistes pyriteux, imprégnés d'alumine sulfatée alcaline. *Minéraux :* Chaux carbonatée primitive, inverse, métastatique, bis-alterne, trirhomboïdale, triforme, doublante, laminaire, compacte, quartz-agathe roulé veiné (dans les graviers), quartz-résinite xyloïde (bois pétrifié), ampélite alumineux, alumine sulfatée alcaline. — Terres arables, quatre variétés : argile douce et sablonneuse, de dix pouces environ de couche végétale; sable gras ou argileux, de sept à huit pouces de profondeur, sur un lit de sable jaune ou sur roche; sable graveleux, profond de six pouces, sur fond pierreux; terre rocailleuse et brûlante, ayant à peine un labour de profondeur, assise sur la roche.

AGRICULTURE : Un huitième des terres destinées à la grande culture est ensemencé en froment, un huitième en escourgeon, et six huitièmes en seigle, avoine et pommes de terre. On récolte des féveroles, du trèfle, de la luzerne, des légumes et des fruits. La culture des plantes oléagineuses ne prospère guère sur ce territoire. Les pâturages communaux présentent une contenance de cent quarante-deux bonniers; on les trouve principalement sur la limite d'Ellignies-Sainte-Anne et dans les endroits nommés *Marlière-Waucourt* et *Rosuel*. Les jardins, attenant aux habitations, offrent une culture soignée, plusieurs d'entr'eux sont garnis d'arbres fruitiers. — Vergers clos de haies vives, plantés de pommiers, de poiriers, de noyers et de

cerisiers. Il y a soixante-quatre bonniers de bois taillis, essence de frênes, aunes, coudriers, charmes et bouleaux, surmontés d'une futaie composée de bois blancs pour la majeure partie. — Chênes et hêtres épars. — Quarante-huit perches quatre-vingts aunes d'oseraies. — Pépinières. On y cultive plusieurs espèces de plantes médicinales. Le sol, quoique d'une qualité médiocre, est exploité avec succès, en moyenne et petite tenue. — Il y a cinq fermes. Les engrais qu'on emploie dans cette commune consistent principalement en fumier animal, chaux et cendres. Le labourage, à raison de trois labours, se paie vingt-deux florins. En 1830, le nombre des chevaux s'élevait à quatre-vingt-douze, celui des poulains à sept; on comptait cent soixante-une bêtes à cornes, quarante veaux, soixante-quinze porcs, cent cinquante moutons, soixante ânes et un mulet. — Peu de volaille. — Lièvres, lapins et perdrix en assez grand nombre. Les principales productions animales sont la laine, le beurre et le fromage.

POPULATION : Mille sept cent sept habitans.

HABITATIONS : Le village de Quevaucamps renferme trois cent trente-trois maisons plus ou moins agglomérées; la majeure partie, construite en moellons et en briques, a la toiture en chaume; quelques unes sont couvertes en ardoises ou en pannes. Il y a une église, une maison communale et une école primaire. C'est la résidence d'un chirurgien. Il s'y trouve en outre deux sociétés d'archers sous les noms de Saint-Sébastien et de la Réunion.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Extraction du calcaire compacte bleu dans cinq carrières. — Le marbre noir n'est exploité que dans deux carrières. On travaille la pierre sur les lieux, pour la livrer ensuite au commerce : les fragmens sont convertis en chaux dans cinq fourneaux. L'exploitation des schistes pyriteux alimentait autrefois dans la commune des fabriques d'alun et de couperose (sulfate de fer) que l'on obtenait de la lixiviation, après calcination, de ces schistes; mais le bas prix auquel on peut donner maintenant ces deux sels, fabriqués de toutes pièces, au moyen de nouveaux procédés, joint au peu de produits que donnaient les schistes, ont fait tomber ces fabriques. La fabrication de gros lainages tels que serges, bas et autres tricots, est une des principales branches d'industrie. Le commerce de colportage est très-important; plus de cent trente marchands transportent dans l'intérieur du royaume les divers produits des fabriques. Cette commune renferme trois briqueteries, une fabrique de vinaigre de fruits, deux moulins à farine mûs par vent, un pressoir à huile activé par un manége, une teinturerie en bleu, cinq fabriques de serges au métier, deux fabriques de bas tricotés et tricots en laine, une fabrique de cire; trois maréchaux ferrans, trois charrons, un bourrelier; trois marchands de bas, deux marchands de couvertures de laine, un marchand de briques, un marchand qui colporte de la poterie et de la verrerie, quatre commissionnaires en marchandises, et un messager.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient deux foires par an pour toute sorte de marchandises : — L'une a lieu le dernier mardi de juin, et l'autre le dernier mardi de septembre; leur durée est d'un jour.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Mons à Tournay traverse une partie du territoire de l'E. à l'O.; la chaussée Brunehault court du S. au N. — Quatre chemins vicinaux, praticables en tout temps, facilitent les communications avec les communes limitrophes.

QUEVETTES (LES), dépendance de la commune de Chimay.

QUEVY-LE-GRAND, commune du canton et à 2 lieues S. E. de Pâturages, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 S. de Mons.

Bornée au N. et à l'O. par la commune de Quevy-le-Petit, à l'E. par celle d'Havay et au S. par le territoire de Gœgnies-Chaussée.

Elle a pour dépendance les fermes ou

maisons isolées de Haute-Folie, Warelles, Nevergies, Long-Brai et Pont-de-Pierre.

HYDROGRAPHIE : Plusieurs ruisseaux arrosent ce territoire ; ils sont connus sous les noms de Wambe, de Rieu-du-Trieu-Doucet, de Long-Brai, de Barbe et de Nevergies, de la Prairie-de-Wante, de ruiseau de la Fontaine-de-la-Ville; les cinq derniers ont leur source dans la commune. Vers l'extrémité méridionale se trouve un marais d'environ deux bonniers de surface et dont les deux tiers sont situés sur la commune de Gœgnies-Chaussée.

SOL : Surface ondulée. Terrain argileux, marneux, sablonneux, rocailleux et calcaire. Les meilleures terres ont huit à dix pouces de couche végétale, les autres de cinq à sept pouces.

AGRICULTURE : On ensemence tous les ans cent vingt-cinq bonniers en froment, cinquante en seigle, quatre-vingt-cinq en méteil, cent dix en escourgeon, soixante-quinze en colza, quatre-vingt-cinq en avoine, quatre-vingt-cinq en féveroles et vingt-cinq en lin. On cultive environ cent bonniers de prairies artificielles et cinquante de prairies naturelles dont les produits sont consommés sur les lieux. Légumes et fruits pour la consommation. Un seul petit bois peuplé d'aunes et de peupliers.—Les terres sont exploitées en grande, moyenne et petite tenue.— Onze fermes. — Assolement septennal pour les terres de première classe et triennal pour les autres. Cendres de Hollande, de houille et de chaux pour l'engrais des terres. — En 1830, on y comptait cent quatre chevaux, quarante poulains, cent trente bêtes à cornes, trente-six veaux, cinquante porcs, mille vingt-cinq moutons. — Gibier peu nombreux. — Fréquentation du marché de Mons.

POPULATION : Six cent quatre-vingt-sept habitans.

En 1829, il y a eu dix décès et dix-huit naissances. Le nombre moyen des mariages est annuellement de quatre.

HABITATIONS : Cent dix maisons construites en briques ou argile, couvertes en chaume ; on y remarque le château de Warelles et quelques belles fermes. Il y a une église ; deux chapelles et une école primaire. — Résidence d'un médecin.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une distillerie, deux moulins à farine et deux fours à chaux pour l'amendement des terres. On y trouve un maréchal ferrant, deux charrons et un vannier.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Mons à Maubeuge traverse l'extrémité orientale du territoire. Les chemins vicinaux sont en général très-mauvais pendant l'hiver. Il y a un pont en pierres et briques sur le Wambe.

QUEVY-LE-PETIT, commune du canton et à 1 lieue 3/4 S. E. de Pâturages, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/3 S. de Mons.

Elle est bornée au N. par le territoire de Bougnies, à l'E. par celui de Quevy-le-Grand, au S. par la commune d'Aulnois, et à l'O. par celle de Genly.

Ses dépendances sont Bommetau et Blairon.

HYDROGRAPHIE : Deux ruisseaux, le Bommeteau et le Bouveroir, arrosent ce territoire.

SOL : Inégal, principalement sur les bords du ruisseau de Bommeteau où les coteaux ont des pentes très-rapides. Le terrain est en général de médiocre qualité; dans la partie méridionale, vers Aulnois et Sars-la-Bruyère, il est trop humide; les flancs des coteaux, dont une faible couche végétale revêt immédiatement le roc, sont incultes et ne produisent qu'un maigre pâturage pour les moutons. Les meilleurs sols se composent d'une terre argileuse et calcaire, de couleur fauve, ayant neuf à dix pouces de profondeur.

AGRICULTURE : La quantité de grains et graines, récoltés annuellement, est évaluée à : froment, mille six cent quatre-vingt-dix rasières; méteil, mille cent; seigle, mille deux cent soixante-quinze; escourgeon, trois mille; avoine, deux mille cinq cent vingt; pois et féveroles, neuf cents; colza, cent soixante; lin, soixante-douze. Légumes et fruits consommés sur les lieux.

Un dixième de la surface est couvert de bois taillis mêlés de futaie de chênes, frênes, ormes, bouleaux; les taillis, composés de charmilles, coudriers, aunes, etc., sont exploités en coupes réglées à treize ans. La plus grande partie de ces bois est consommée dans les houillères des environs; le reste est employé au chauffage et à la construction des bâtimens. — Assolement septennal et quinquennal; fumier, cendres de houille, cendres de Hollande et chaux pour engrais. Onze fermes principales; un grand nombre de moyennes exploitations. Le prix du labourage d'un hectare de terre est de vingt-huit florins. — En 1830, on y comptait quatre-vingt-deux chevaux, vingt-sept poulains, quatre-vingt-dix-neuf bêtes à cornes, trente-trois veaux, cent vingt-cinq porcs et trois cents moutons. — Le gibier est peu nombreux. — Fréquentation du marché de Mons.

POPULATION : Huit cent treize habitans.

En 1829, le nombre des décès a été de onze, et celui des naissances de dix-neuf. Le nombre moyen des mariages est annuellement de huit.

HABITATIONS : Cette commune se compose de soixante-quinze habitations. On remarque, au N. du chef-lieu, le château Du Bosqueau, et, dans la partie occidentale, le Petit-Cambray, jolie maison de campagne située sur une éminence. Elle appartient à M. le chevalier Depatoul. — Église et chapelle.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une brasserie, une tuilerie, deux fours à chaux pour l'amendement des terres, deux moulins à farine dont un est mû par le vent; deux maréchaux-ferrans, deux charrons et quelques marchands de menues denrées. — Laine, beurre et fromage en petite quantité.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Mons à Maubeuge, qui passe à une demi lieue du centre du chef-lieu, traverse l'extrémité orientale du territoire. Les chemins vicinaux sont montueux, et très-mauvais en hiver, ce qui rend l'accès de ce village très-difficile dans cette saison.

QUIÉVRAIN, commune du canton et à 1 lieue 3/4 O. de Dour, de l'arrondissement et à 4 lieues 3/4 O. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Hensies, à l'E. par celle d'Élouges, au S. par le territoire de Baisieux, et à l'O. par ceux de Quievrechain et Crepin (France).

Cette commune se compose de son chef-lieu et de quelques maisons isolées.

HYDROGRAPHIE : L'Aunelle, qui forme la limite avec la France, et l'Auneau, arrosent la partie méridionale du territoire; ils se réunissent au moment qu'ils pénètrent en France, après avoir alimenté deux moulins.

SOL : D'un aspect uniforme. Les plaines n'offrent qu'une légère inclinaison. Ce terrain fait partie du bassin houiller de l'O. de Mons : on y trouve de la houille feuilletée et compacte; le sol présente à sa superficie un sable noirâtre et graveleux mêlé d'un peu d'argile. La couche végétale a sur le plus grand nombre de points huit à neuf pouces d'épaisseur; elle est très-productive.

AGRICULTURE : Les terres sont principalement ensemencées en froment, seigle, méteil, escourgeon, avoine et trèfle. On y cultive aussi le chanvre et la moutarde. Les fourrages sont de bonne qualité. Il y a des jardins potagers, quelques houblonnières et vergers, un petit bois taillis de dix à douze bonniers de contenance, appartenant au duc d'Aremberg : l'essence consiste en frênes, saules et bouleaux. — Oseraies. — On y élève des chevaux pour les besoins de l'agriculture; bêtes à cornes; quelques troupeaux de moutons.

POPULATION : Deux mille un habitans.

HABITATIONS : Quatre cent quarante-trois maisons, dont une grande partie est agglomérée dans le chef-lieu : elles sont bâties en briques et pierres, avec la toiture en ardoises et pannes, et quelques-unes en paille; plusieurs d'entre elles sont construites avec goût. Il y a une église et deux écoles primaires.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a quatre

fabriques de tabac, une fabrique de chicorée, une fabrique de gros lainages, plusieurs métiers à tisser la toile de lin, une raffinerie de sel, trois brasseries, une petite tannerie, trois moulins à farine et deux pressoirs à huile. On y fait un commerce assez actif de tabac, et autres denrées avec la France par voie de contrebande. Les productions agricoles qui excèdent les besoins locaux sont portées au marché de Mons.

FOIRES ET MARCHÉS : Une foire d'un jour, le 18 octobre ; deux marchés hebdomadaires, les mardis et les samedis.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Mons à Valenciennes traverse le centre du village. La chaussée romaine, qui parcourt une partie du territoire, facilite les communications avec Bavay et Montrœul. — Deux ponts sur les cours d'eau.

QUIÈVREMONT, dépendance de la commune de Chièvres.

QUIÈVREMONT, dépendance de la commune de Mourcourt.

QUI-VIVE, dépendance de la commune d'Ath.

R

RABION, affluent de la Sambre qui forme la limite de la commune de Lobbes avec celles de Mont-Sainte-Geneviève et Sars-la-Buissière.

RAGNÉE ou RAGNIES, commune du canton et à 3/4 de lieue S. de Thuin, de l'arrondissement et à 4 lieues 1/2 S. E. de Charleroy; et à 7 lieues E. S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Thuin, à l'E. par celles de Biesmes-sous-Thuin et Thuillies, au S. par les territoires de Donstiennes et Fontaine-Valmont, et à l'O. par ceux de Leers-et-Fosteau, Fontaine-Valmont, Sars-la-Buissière et Lobbes.

La commune se compose de son chef-lieu, situé dans la partie méridionale du territoire, de trois hameaux qui sont : la Roquette, Lizée et le Temburens, et de plusieurs dépendances, telles que la Borne, Folie, Pommerœul, Cocriamont, Loulle, Agaises, Hymée et Blanchans.

HYDROGRAPHIE : Les ruisseaux de la Fontaine-à-Ronce et de la Fontaine-du-Marais prennent leurs sources sur le territoire et se dirigent vers Biesmes-sous-Thuin.

SOL : Partie bas et uni, partie sillonné de collines. On y remarque de belles plaines. Cette localité offre du calcaire compacte et fétide; la première variété est exploitée dans une seule carrière; l'autre se montre entre Ragnies et Strée et présente tous les caractères du marbre dit *petit-granite :* cette roche renferme de grandes coquilles, et surtout beaucoup de gryphites; elle contient aussi, épars et à de grandes distances entre eux, des noyaux, souvent de la grosseur du poing, de calcaire laminaire blanc; quelquefois des veinules assez épaisses de la même substance traversent la pierre en différens sens. — *Minéraux :* Chaux carbonatée fétide coquillière, chaux carbonatée compacte, chaux carbonatée laminaire. — Terres arables, quatre variétés : argile douce et friable, sur fond perméable, de six pouces de couche végétale; argile forte et compacte, profonde de cinq pouces, sable léger et humide, mêlé de schiste; argile blanchâtre, très-dense, schisteuse, assise sur une glaise qui s'oppose à l'infiltration des eaux pluviales : cette terre se crevasse et devient d'une grande dureté lorsque les eaux sont desséchées par l'ardeur du soleil; ce qui nuit beaucoup à la végétation.

AGRICULTURE : On récolte, année commune, dans les diverses espèces de grains et graines, mille deux cents rasières de froment, huit cents de seigle, mille huit cents d'épeautre, mille six cents d'escourgeon, mille huit cent soixante-quinze d'avoine, six cents de féveroles, six cents de pois, cent vingt de lin et sept de colza. Les four-

rages qu'on y dépouille sont consommés sur les lieux. On y cultive du trèfle, de la luzerne, du sainfoin, un peu de houblon. — Pommes de terre, carottes, choux, pois, haricots de bonne qualité. On recueille annuellement quatre-vingt-dix rasières de pommes, quarante-cinq de poires, soixante-cinq livrés de prunes, quatre cents de cerises, trois rasières d'abricots; ces fruits sont assez estimés. — Jardins potagers et vergers à proximité des habitations. — Bois futaie et taillis peuplés de chênes, hêtres, bouleaux, trembles, cerisiers, aunes, charmes et frênes: le chêne forme l'essence dominante; la coupe de la futaie se fait de quarante à cinquante ans; les taillis s'exploitent au bout de quinze ans. La culture des terres est soignée en grande, moyenne et petite tenue: dix fermes. — Assolement sexennal et triennal: ce dernier mode de culture, qui est le plus en usage, a lieu de la manière suivante: première année, froment, seigle, épeautre ou escourgeon; deuxième, avoine, trèfle ou colza; troisième, lin ou jachères. On emploie le fumier, la chaux et les cendres de tourbe pour engrais: les principaux outils aratoires sont la charrue à roulettes, l'araire, la herse et le rouleau. Le prix moyen du labourage d'un bonnier de terre est de vingt-deux florins. On comptait, en 1830, cent trente chevaux propres à l'agriculture et au service de l'armée, soixante-huit poulains, deux cent douze bêtes à cornes, quarante veaux, soixante porcs, mille cent quatre-vingts moutons et quatre chèvres. On élève des poules, des pigeons et des canards. — Quelques ruches. — Menu gibier peu nombreux. — Laine, beurre, fromage et miel.

POPULATION : Cinq cent quatre-vingt-onze habitans. En 1829, il y a eu treize décès, dont sept hommes et six femmes; et onze naissances: huit garçons et trois filles. Deux mariages.

HABITATIONS : Cent seize maisons construites en pierres et en briques, couvertes, partie en ardoises et partie en chaume; disséminées. Le chef-lieu renferme environ cinquante habitations; les hameaux comprennent plusieurs fermes. Il y a une église, quatre chapelles, une maison communale et une école primaire. — Résidence de deux jurisconsultes.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Commerce agricole. Il y a une carrière d'où l'on extrait des moellons et de la pierre de taille. — Filage de lin. Six métiers sont employés à la fabrication de la toile. On trouve dans cette commune: un tailleur de pierre, deux maréchaux ferrans, un tonnelier, un charron, un sabotier, un préparateur de lin, un bourrelier et un marchand de grains.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux qui coupent ce territoire sont impraticables en hiver et dans les temps pluvieux. Il y a six ponts en pierre.

RAMEGNIES, commune du canton et à 1 lieue 1/4 N. O. de Quevaucamps, de l'arrondissement et à 5 lieues E. de Tournay; à 6 lieues O. du chef lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Tourpes, et à l'E. par celle de Wadelincourt; elle touche, au S. et à l'O., au territoire de Thumaide.

La commune se compose de son chef-lieu, situé à l'extrémité O. du territoire, et de quelques maisons éparses.

HYDROGRAPHIE : Un petit cours d'eau longe une partie du périmètre de la commune et va se jeter dans un étang.

SOL : La surface du territoire est généralement assez unie; elle n'offre que quelques pentes douces. Les terres labourables sont divisées en trois classes: la première est une argile, tendre et friable, de douze à quatorze pouces de profondeur, la deuxième présente une argile douce, un peu humide, de neuf à dix pouces de couche végétale; la troisième est une argile douce, humide, profonde de sept à huit pouces, assise sur un lit d'argile compacte.

AGRICULTURE : Ce terroir produit diverses espèces de céréales, du trèfle, des graines oléagineuses, des pommes de terre et des légumes. Il n'y a que trente-sept

perches de prés. Les pâturages, clos de haies vives, fournissent une herbe peu abondante, mais de bonne qualité. — Jardins potagers, entretenus avec soin, en partie plantés d'arbres fruitiers en pyramides ou en espaliers. Les vergers sont assez bien garnis. Il y a un taillis d'aunes et bois blancs, mêlés de futaie, essence de bois blancs et de peupliers du Canada. — Culture en moyenne et petite tenue : cinq fermes. Le recensement de 1829 donne à la commune vingt-neuf chevaux, quinze poulains, soixante-six bêtes à cornes, vingt-six veaux, douze porcs. — Fréquentation du marché de Leuze.

POPULATION : Deux cent soixante-onze habitans.

HABITATIONS : Soixante maisons de construction plus ou moins régulière. Il y a une église et un château moderne entouré de terrains d'agrément et de pièces d'eau; c'est la propriété de M. le baron Desejournet.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les productions agricoles et le bétail alimentent un petit commerce d'exportation. La commune renferme un moulin à farine, mû par vent et une tuilerie.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune grande route ne traverse ce territoire. Les chemins de Ramegnies à Tourpes et à Wadelincourt sont les principaux moyens de communication avec les environs, et encore ne sont-ils pas praticables en toutes saisons.

RAMIGNIES-CHIN, commune du canton et à 3/4 de lieue N. E. de Templeuve, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/2 N. de Tournay, et à 12 lieues 1/4 O. N. O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. et à l'E. par l'Escaut, au S. par la commune de Froyennes, et à l'O. par celle de Templeuve.

Cette commune se compose de son chef-lieu, du hameau de Pont-à-Chin et de trois autres dépendances.

HYDROGRAPHIE : L'Escaut baigne le territoire de cette commune par sa rive gauche. Les débordemens auxquels ce fleuve est sujet fertilisent les belles prairies qui longent son cours. On y rencontre quelques petits étangs.

SOL : Surface unie, très-productive. Une argile légère, de couleur jaunâtre, de vingt pouces environ de couche végétale, constitue les meilleures terres. On ameublit les autres parties arables à une profondeur de huit à quatorze pouces.

AGRICULTURE : On récolte dans cette commune, du froment, du méteil, du seigle, de l'avoine, des féveroles, du foin, du trèfle, de la luzerne, du lin, des pommes de terre, des navets et diverses espèces de plantes potagères et légumineuses. On trouve de belles prairies dans le bassin de l'Escaut; elles abondent en foin. Il en est qui ne reçoivent d'autre irrigation que celle des eaux pluviales; leur produit est de peu de valeur. Les jardins occupent un terrain gras et fertile; ils fournissent aux cultivateurs de bons légumes et fruits. Le gazon forme la culture principale des vergers, qui n'offrent qu'une faible plantation de pommiers, poiriers, cerisiers et noyers. Il y a environ douze bonniers de bois taillis peuplés d'aunes pour la majeure partie; on les exploite régulièrement tous les neuf ans. Ce terroir ne laisse rien à désirer sous le rapport de la culture.

POPULATION : Neuf cent soixante-un habitans.

HABITATIONS : Il y a une église, une école primaire et deux châteaux : l'un appartient à monsieur Deghouy, l'autre est la propriété de M. Desourdat.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Cette commune renferme deux brasseries et quatre moulins à blé, dont trois sont mûs par vent. Les denrées agricoles se portent au marché de Tournay.

ROUTES ET CHEMINS : Elle est traversée par la grande route de Tournay à Courtray et par plusieurs chemins vicinaux qui sont d'une exploitation très-difficile en hiver.

RAMONERIE, dépendance de la commune de Blaregnies.

RAMPE (LA) ou RIVIÈRE-DE-LUTRE, affluent du Piéton, qui arrose le territoire de Gouy-lez-Piéton.

RAMPEMONT, dépendance de la commune de Fayt-le-Franc.

RAMQUIN, dépendance de la commune de Peissant.

RANCE, commune du canton et à 2 lieues 2/3 S. de Beaumont, de l'arrondissement et à 8 lieues 3/4 S. S. O. de Charleroy, et à 10 lieues 1/4 S. S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Renlies et Froidchapelle, à l'E. par cette dernière, au S. par le territoire de Chimay, et à l'O. par ceux de Sivry et Montbliard.

Ses dépendances sont la Cense-de-Raincul, le Champ-de Rance et Boite.

HYDROGRAPHIE : L'Eppe circule sur le territoire; il y active une scierie de marbre pendant quelques mois de l'année; son lit se trouve souvent à sec en été. On y rencontre plusieurs étangs.

SOL : Montueux. La pente des coteaux est très-rapide sur plusieurs points. Il y a du calcaire coquillier que l'on exploite, et trois carrières de marbre : l'une d'elles fournit au commerce un marbre à fond rouge veiné de noir, de blanc et de gris. Les terres labourables, dont la couche végétale a de trois à cinq pouces d'épaisseur, reposent sur du schiste, du calcaire ou une argile grise.

AGRICULTURE : On récolte sur ce terroir de l'épeautre, du seigle, du méteil, de l'avoine, des pois, du trèfle, de la luzerne, des pommes de terre et des fruits. Les plantes oléagineuses n'y soint point cultivées. Il y a des prés qui produisent une assez grande quantité de foin. Jardins potagers garnis d'arbres fruitiers. Les vergers sont en général bien engraissés. Deux tiers de la superficie plantés en bois taillis, essence de charmes, hêtres et chênes surmontés d'une futaie de chênes et hêtres. Le sol est généralement mauvais, mais bien cultivé : on l'exploite en grande, moyenne et petite tenue; grâce à l'activité des habitans, il ne s'y trouve aucun terrain inculté. Pâtures-sarts éloignées des habitations : on les réduit en culture pendant une ou deux années sur vingt. — Élèves de chevaux pour les besoins de l'agriculture. Un troupeau de soixante moutons.

POPULATION : Neuf cent quatre-vingt-sept habitans.

HABITATIONS : La commune renferme cent soixante-dix-huit maisons; le chef-lieu, qui est situé dans un vallon, en contient cent cinquante, dont un assez grand nombre réunissent une construction solide à une distribution régulière. Il y a une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Le marbre qui s'achète brut dans les environs est travaillé sur les lieux. La coupe des bois occupe aussi une partie de la population. On y exploite aussi la pierre de taille. Il y a deux forges, une scierie de marbre, trois fabriques de potasse, une brasserie et un moulin à farine.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Mons à Chimay passe au centre de la commune, dans la direction du N. O. au S. O. Il y a six chemins vicinaux : celui de Froidchapelle est impraticable pendant la saison pluvieuse.

RANDICAMPS, dépendance de la commune de Vezon.

RANSART, commune du canton et à 2/3 de lieue E. de Gosselies, de l'arrondissement et à 1 lieue 3/4 N. de Charleroy, à 9 lieues 1/2 E. du chef-lieu de la province.

Bornée au N. E. par Heppignies, à l'E. par Fleurus, au S. par Gilly (canton de Charleroy) et Jumetz, et au N. O. par Gosselies.

Ses dépendances sont : Socquoi, Rasp-. Place, Lansurel, Hayettes, Glatigny, Grande-Commune, Flannée, Fontigny, Commune-Jean-Freie, Vigneron, et Taheny.

HYDROGRAPHIE : Cette commune est arrosée par plusieurs petits cours d'eau qui, sous les noms des Bancs, de Capilanne, du Bois-du-Roi et de Tongorie, forment ses limites avec Gosselies, Heppignies, Fleurus et Jumetz; ces ruisseaux sont souvent à sec en été. — Quelques étangs et abreuvoirs.

SOL : Le terrain offre peu d'inégalités, et l'on y remarque des plaines assez étendues; il appartient à la formation houillère et se compose principalement de psammite micacé, schistoïde et calcaire, de poudingue psammitique et de schiste bituminifère et impressionné. Ces roches sont recouvertes par des couches argilo-sablonneuses. Qui, dans plusieurs endroits, contiennent encore les débris d'anciennes exploitations de houille. *Minéraux :* chaux sulfatée aciculaire (dans les schistes des houillères); talc chlorite fissile et terreux; anthracite feuilleté (gris foncé) et compacte (noir bleuâtre); houille feuilletée; fer sulfuré lamelliforme et pseudomorphique (dans les schistes houillers); schiste luisant; lignite friable, etc., etc. En général, le sol est de bonne qualité et bien cultivé; cependant les parties qui avoisinent Fleurus, Gilly et Jumetz, sont moins productives que le reste du terroir. Les terres labourables se divisent en quatre classes : première classe, terre argileuse, grisâtre, douce et friable, de sept à huit pouces de couche végétale; le froment, le seigle et l'escourgeon forment la culture dominante de ces terres que l'on ne laisse presque plus en repos. La deuxième classe présente également un sol argileux, mais un peu humide, froid et sablonneux; la couche végétale n'a que six pouces d'épaisseur. La troisième classe est une terre sablonneuse mêlée d'argile veinée ou de cailloux; elle a trois à quatre pouces de couche végétale et produit du seigle, de l'avoine et des pommes de terre. La quatrième classe comprend les plus mauvais terrains de la commune; ils sont glaiseux ou caillouteux et remplis de détritus de houillères; leur couche végétale a deux à trois pouces d'épaisseur et n'est ameublie que pour la culture des pommes de terre.

AGRICULTURE : Les principales productions sont : le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, les féveroles, le foin, le trèfle, la luzerne, le sainfoin, les pommes de terre, les légumineuses et les fruits. — Jardins et vergers clos de haies; ces derniers, situés à proximité des habitations sont plantés de pommiers, de poiriers, de noyers et de cerisiers. — Bois taillis mêlés de futaie; ils couvrent une surface de cent soixante-trois bonniers environ, ce qui équivaut aux deux huitièmes du territoire. L'essence de ces bois consiste en chênes, bouleaux, coudriers et charmilles; on fait la coupe des taillis tous les dix-huit ans. Les cultivateurs exploitent leurs terres en petite tenue : aussi remarque-t-on que les propriétés y sont très-divisées; chacune d'elles est close de haies. On fait peu d'élèves en chevaux; la plupart de ceux que l'on emploie à la culture sont achetés dans les communes voisines. Le bétail n'est pas nombreux. En 1830 on comptait : soixante-quatre chevaux, seize poulains, deux cent soixante-cinq bêtes à cornes, cinquante-trois veaux, et cent cinquante porcs.

POPULATION : Deux mille quarante-trois habitans.

HABITATIONS : Cette commune comprend quatre cent dix maisons presque toutes disséminées. Il y a une église, une maison communale et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Un grand nombre d'habitans se livrent à la clouterie; les produits de cette fabrication se débitent principalement à Gosselies. Plusieurs familles vont exercer dans les environs ou à l'étranger la profession de briquetiers. — Un moulin à farine mû par le vent et une brasserie; cette dernière usine se compose de deux chaudières et de deux cuves dont une seule est employée.

ROUTES ET CHEMINS : Plusieurs chemins vicinaux, assez bien entretenus facilitent les communications avec les communes limitrophes.

RANWEZ, dépendance de la commune de Strée.

RASBECQ ou RASBEEK, ruisseau qui arrose la partie E. du territoire de Saint-Pierre-Chapelle.

RASPES, dépendance de la commune de Ransart.

RASPOLLOTTE, dépendance de la commune de Pecq.

RASTELEUR, dépendance de la commune de Masnuy-Saint-Pierre.

RAT, dépendance de la commune de Beaumont.

RAVET, dépendance de la commune de Froid-Chapelle.

RAVEZ, dépendance de la commune de Carnières.

RAWARTE, dépendance de la commune de Labuissière.

RÉAU, ruisseau qui prend sa source sur le territoire de Leval-Trahegnies.

REBAIX, commune du canton et à 1 lieue 1/4 N. d'Ath, de l'arrondissement et à 7 lieues 1/4 E. de Tournay; et à 7 lieues N. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Wannebecq, à l'E. par celles d'Isières et Lanquesaint; elle touche, au S., aux territoires d'Ath et Bouvegnies, et à l'O. à celui d'Ostiches.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé sur le grand chemin d'Ath à Lessines, à peu près à l'extrémité S. du territoire, et de six dépendances : Ardenne, Batreau, Franquié, Marais, Perquièse et Porte-de-Gand.

HYDROGRAPHIE : La Dendre, rivière navigable, arrose ce terroir du S. O. au N. E.; elle y reçoit le Trimpont, le Champ-du-Moulin et l'Ardenne, ruisseaux qui ne servent qu'à l'irrigation des prairies. Il y a un petit étang.

SOL : Irrégulier et sillonné de coteaux dont quelques-uns sont assez abruptes. Le sol est très-productif : les meilleures parties offrent une argile légère et friable, facile à diviser par le labour, de huit pouces à un pied de couche végétale. Il y a des terres argileuses, froides et humides qui n'ont que six à huit pouces de profondeur et que l'on destine à la culture du froment, du seigle, du trèfle et des pommes de terre; et d'autres de nature glaiseuse, caillouteuse et compacte dont la couche végétale permet à peine un léger labour.

AGRICULTURE : Les principales productions sont le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, les féveroles, le foin et les pommes de terre. On y cultive peu de colza et de lin. La majeure partie des prés est située dans un fond que sillonnent les eaux qui descendent des coteaux; d'autres occupent les bords de la Dendre et des ruisseaux : le foin y est abondant et très-estimé. — Jardins potagers cultivés avec soin; quelques-uns d'entr'eux sont garnis d'arbres fruitiers. — Vergers clos de haies et plantés de pommiers, de poiriers et de noyers. Il y a sept bonniers de bois divisés en plusieurs parcelles : ils consistent en taillis mêlés de futaie, d'une croissance médiocre. Les terres sont exploitées en grande, moyenne et petite tenue : on y compte dix fermes. — Assolement sexennal et quinquennal; les parties les plus productives du terroir ne reposent jamais. Suivant le recensement de 1829, il y avait dans cette commune : quatre-vingts chevaux, trente-quatre poulains, cent dix bêtes à cornes, trente-cinq veaux, cinquante porcs, soixante moutons et sept ânes.

POPULATION : Neuf cent quatre-vingt-douze habitans.

HABITATIONS : Cent soixante maisons, dont cent trente environ sont comprises dans le chef-lieu. Il y a une église, deux chapelles et une école primaire. On y remarque la ferme de M. Séville de Paris; elle se compose d'un corps-de-logis vaste et bien bâti et de beaux bâtimens ruraux.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Indépendamment d'un petit commerce de productions agricoles, les habitans s'occupent de la tisseranderie de toiles de lin, et de la fabrication de poterie, de pannes et de carreaux; on trouve dans la commune, quatre fabriques de poterie en terre, deux brasseries, dont la plus importante contient deux chaudières de treize à vingt-neuf barils, une cuve matière de vingt-neuf barils, et produit annuellement de douze à quinze brassins de bière commune; il y a en outre deux distilleries, l'une à deux alambics de cinq barils quarante litrons chacune, neuf cuves de macération en été et douze en hiver; l'autre se compose d'un alambic de cinq barils et de huit cuves de macération. — Deux maréchaux ferrans, deux charrons.

un tonnelier, un sabotier, un bourrelier et deux fabricans de chicorée.

ROUTES ET CHEMINS : La commune est coupée par le grand chemin d'Ath à Lessines, qui est très-fréquenté en été. Six chemins vicinaux communiquent avec les terroirs limitrophes; quoiqu'ils soient bien entretenus, on les exploite difficilement en hiver et dans les saisons pluvieuses ; les débordemens de la Dendre contribuent beaucoup à les détériorer : le chemin de Rebaix à Isière est en partie inondé, deux fois dans la semaine, le mardi et le vendredi, quand on retient les eaux pour favoriser la navigation de la rivière. Il y a un pont en pierre et six en brique.

RECK, dépendance de la commune de Mainvault.

REECKE, dépendance de la commune d'Everbecq.

REEP-CLEYE, dépendance de la commune d'Everbecq.

REJET-A-ROSNES, dépendance de la commune d'Anserœul.

REJET-DU-RHONE, dépendance de la commune d'Escanaffles.

REJET-MAQUET, dépendance de la commune d'Escanaffles.

RELIGIEUSE, dépendance de la commune de Flobecq.

REMONQUESNOY, dépendance de la commune de Mainvault.

REMY (SAINT), commune du canton et à 1/2 lieue O. de Chimay, de l'arrondissement et à 11 lieues 1/3 S. de Charleroy, et à 13 lieues S. S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Robechies, à l'E. et au S. par celle de Chimay, et à l'O. par les territoires de Salles et Villers-la-Tour.

Ses dépendances sont Terne-des-Vaches, Cense-Thieressart, Moulin-de-Blanc, Haut-Fourneau, et Haie-de-Saint-Remy.

HYDROGRAPHIE : L'Eau-Blanche parcourt le territoire dans la direction du S. O. au N. E. Cette rivière y active un haut fourneau et un moulin à blé.

SOL : Surface déprimée, coupée par des coteaux rapides. L'argile et le schiste forment la base du sol ; les terres arables ont de trois à sept pouces de profondeur; dans certains endroits elles reposent immédiatement sur le roc.

AGRICULTURE : L'épeautre, le seigle, l'avoine, les pommes de terre et le foin sont les principales productions. On cultive diverses espèces de légumes et d'arbres fruitiers dans les jardins. Quelques vergers offrent des pommiers d'une belle venue. Un huitième de la superficie est planté en bois taillis, essence de coudriers, chênes et charmilles, que surmonte une futaie de chênes; leur aménagement est de vingt ans. Le sol est, en général, d'une qualité très-médiocre ; on l'exploite en grande, moyenne et petite tenue : les deux premières dominent. — Quatre fermes. Il y a plusieurs pâtures-sarts, peu susceptibles d'amélioration. En 1830, on comptait dans la commune : cinquante chevaux, dix-huit poulains, quatre-vingt-seize bêtes à cornes, cinquante-huit veaux, quinze porcs et six cents moutons.

POPULATION : Trois cent quarante habitans.

HABITATIONS : Il y a quatre fermes, cinquante-cinq habitations rurales, quinze cabanes, une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il s'y trouve un haut-fourneau ; cette usine se compose d'un fourneau pour la fonte du minerai, activé par deux moteurs cylindriques auxquels l'Eau-Blanche communique le mouvement à l'aide d'un tournant, d'un bocard destiné à extraire le fer des *crasses* du fourneau, et d'un marteau qui sert à écraser les pierres que l'on mélange avec le minerai et le charbon de bois; une briqueterie, un four à chaux, un moulin à blé; un maréchal ferrant, quatre chaudronniers, deux charrons, un tisserand de toiles et un marchand de bois.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Chimay à Avesnes traverse l'extrémité septentrionale du territoire. On y compte plusieurs chemins vicinaux qui sont assez bien entretenus.

RENARD, dépendance de la commune d'Ath.

RENARD, dépendance de la commune de Lanquesaint.

RENG (GRAND), commune du canton et à 1 lieue 2/3 O. de Merbes-le-Château, de l'arrondissement et à 7 lieues 1/2 O.S.O. de Charleroy, et à 4 lieues 1/4 S. S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Rouveroy, à l'E. par celle d'Erquelinnes, au S. par le territoire de Lameries (France), et à l'O. par celui de Vieux-Reng (France).

Cette commune se compose de son chef-lieu et du hameau de Boutignies.

HYDROGRAPHIE : La Trouille prend sa source sur le territoire de cette commune qu'il limite du S. à l'E. avec la France; elle se dirige vers Vieux-Reng.

SOL : Terrain argileux, d'un aspect très-uniforme. On y exploite de l'argile figuline. Les terres arables sont grasses et productives ; elles ont jusqu'à onze et douze pouces de couche végétale.

AGRICULTURE : Année commune, on y récolte mille trois cent dix rasières de froment, six cent soixante de seigle, trois mille d'orge, cinq mille d'avoine et six cents de féveroles. — Peu de fourrages. Beaucoup de pommes de terre, navets et carottes de bonne qualité. On ne recueille qu'une très-petite quantité de fruits, tels que pommes, poires, prunes et cerises. — Deux bouquets de taillis, essence d'aunes, bouleaux et coudriers; on les coupe de onze à douze ans. Ce terroir fournit abondamment aux besoins de ses habitans, parmi lesquels il y a des cultivateurs très-zélés pour les progrès de leur art. Les bonnes terres reposent rarement; les autres sont assujéties à l'assolement suivant : première année, froment, seigle ou orge; deuxième, avoine, féveroles ou trèfle; troisième, jachères.—Fumier, cendres de mer et chaux pour engrais. On donne vingt-cinq florins pour le labourage d'un bonnier. quatre-vingt-trois chevaux sont employés à l'agriculture. — Quatre-vingt-treize bêtes à cornes, trois cents moutons. On y élève diverses espèces de volaille, telles que poules, pigeons et canards. — Peu de ruches. — Lièvres en petit nombre, plus de perdrix. — Laine, beurre, fromage, miel et cire.

POPULATION : Mille deux cent cinq habitans, dont six cent quinze hommes et cinq cent quatre-vingt-dix femmes ; il y a eu, en 1829, dix-huit décès et trente-sept naissances. — Six mariages par année.

HABITATIONS : Cette commune renferme deux cent quarante-huit maisons, construites, partie en briques, partie en pierres. couvertes en paille pour la majeure partie; les trois quarts sont agglomérés. Il y a une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une briqueterie, une fabrique de carreaux, une brasserie, une petite distillerie, un moulin à farine, mû par vent, et cinq forges de maréchal. On porte les denrées agricoles au marché de Mons.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Mons à Chimay, qui traverse une partie du territoire et repasse à un quart de lieue du village. Quelques chemins vicinaux se dirigent vers Rouveron, Erquelinnes, Jeumont, Lameries et Vieux-Reng ; ils sont bien entretenus, mais impraticables en hiver.

RENGIES, dépendance de la commune de Wiers.

RENI-CHÊNE, dépendance de la commune de Thuin.

RENLIES, commune du canton, et à 1 lieue 1/3 S. de Beaumont, de l'arrondissement et à 7 lieues S. S. O. de charleroy, et à 9 lieues 1/4 S. S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Barbançon, à l'E. par celle du Vergnies, au S. par les territoires de Froid-Chapelle et Rance, et à l'O. par celui de Solre-Saint-Gery.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé dans la partie N. O. du territoire. et de deux dépendances, Forge-Cuqueny et Haut-Marteau.

HYDROGRAPHIE : La rivière de Beaumont

arrose la commune et les prairies qui l'avoisinent; ce cours d'eau imprime le mouvement à trois moulins à blé et à un moulin à scier le marbre. On trouve au Haut-Marteau un étang qui sert de réservoir à une usine.

SOL : Terrain calcaire et schisteux, d'un aspect varié, coupé de collines. Le calcaire compacte est en extraction dans plusieurs carrières. Les terres arables offrent une couche végétale, dont l'épaisseur varie de trois à six pouces.

AGRICULTURE : Année commune, on récolte cent rasières de froment, trois cents d'épeautre, cent vingt d'escourgeon, quatre cents d'avoine.—Fourrages et légumes pour la consommation. On ne trouve dans les vergers qu'un petit nombre de pommiers, poiriers, cerisiers et noyers. Un tiers de la superficie est couvert de bois taillis et futaie; ils sont pleuplés de chênes, hêtres, bouleaux, charmes et coudriers; on exploite les taillis de l'âge de quatorze à seize ans; la futaie fournit beaucoup de bois pour les constructions. — Culture en grande, moyenne et petite tenue; il y a quatre fermes. On y rencontre quelques pâtures-sarts qui produisent une récolte d'avoine et de pommes de terre tous les huit ou douze ans. Le labourage d'un bonnier est évalué à dix florins. En 1830, cette commune comptait : soixante-huit chevaux, dix-huit poulains, cent soixante-une bêtes à cornes, soixante-huit veaux, quinze porcs et sept cent quatre-vingts moutons. — Éducation des abeilles. Le menu gibier consiste en lièvres et perdrix; de temps à autre on trouve des chevreuils et des sangliers. Les étangs nourrissent des brochets, des carpes et des poissons blancs.—Beurre, fromage, peu de miel.

POPULATION : Six cent trente-deux habitans. Il y a eu, en 1829, neuf décès, quatorze naissances et trois mariages.

HABITATIONS. Le chef-lieu contient environ cinquante-huit maisons; la plupart sont bâties en pierres et briques, couvertes en ardoises, pannes et paille, et disséminées. Il y a une église et une école primaire. -- Résidence d'un notaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : — Extraction du calcaire pour convertir en chaux. — Filage de lin. Il y a une brasserie où l'on fabrique d'assez bonne bière, une tannerie, une scierie de marbre composée de quatre armures dont une a dix-huit scies; on y scie des blocs de quatre à neuf pieds de diamètre. — Trois moulins à farine. — Deux taillandiers, deux maréchaux ferrans, un chaudronnier, un charron et un bourrelier.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux sont très-mauvais en hiver. Il y a trois ponts en pierre et un en bois.

REPOS, dépendance de la commune de Gaurain-Ramecroix.

REQUIGNIES, dépendance de la commune de Courcelles.

RESSAIX, commune du canton et à 1/2 lieue E. de Binche, de l'arrondissement et à 4 lieues 2/3 O. de Charleroy, et à 4 lieues 1/4 E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Péronnes, au N. E. par celle de Morlanwelz, à l'E. et au S. E. par le territoire de Leval-Trahegnies, au S. par celui d'Espinois, et à l'O. par la commune de Battignies.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé presqu'au centre du territoire, du hameau des Trieux-de-Ressaix, placé dans la partie méridionale, du château de la Hutte, vers l'O., et de quelques maisons isolées.

HYDROGRAPHIE : Le territoire de cette commune est arrosé par le ruisseau du Mazi; ce cours d'eau n'y est d'aucune utilité.

SOL : Surface ondulée sur le plus grand nombre de points. Le sol est argileux et rocailleux. On ne rencontre de mauvais terrains que dans la région méridionale, aux environs du hameau de Trieux-de-Ressaix; partout ailleurs s'étendent des campagnes fertiles. Les parties arables que l'on cultive avec le plus de succès sont celles qui offrent pour base une argile grasse, onctueuse, friable, de couleur fauve, et de huit pouces de couche végétale; les autres variétés consistent en argiles douces, fortes et

brunâtres, en sables jaunâtres, rougeâtres, secs et brûlans.

AGRICULTURE : La récolte en grains et graines est évaluée, année commune, à : froment, trois cents rasières; seigle, quatre-vingt-dix-huit; méteil, soixante-douze; orge, deux cent quarante; avoine, trois cent soixante; féveroles, quinze; lin, vingt. — Fourrages en abondance et de bonne qualité, consommés sur les lieux. Il y a deux petites houblonnières. On recueille d'excellens légumes tels que pommes de terre, betteraves, navets, carottes et choux. — Pommes, poires, prunes, cerises; pêches en petite quantité; les vergers sont garnis principalement de pommiers, poiriers, cerisiers et noyers. Il n'y a ni prés, ni bois. — Mode de culture : pour les terres de première classe, assolement sexennal, escourgeon après fumure, méteil, trèfle, froment, avoine, repos; pour celles de deuxième classe même assolement, mais dans lequel on fait succéder les diverses cultures dans l'ordre qui suit : froment après fumure, seigle, trèfle, froment, avoine, jachères; pour la troisième classe, assolement triennal, seigle, avoine, jachères ou féveroles. Il y a deux fermes. On donne trente florins pour le labourage d'un bonnier. En 1829 : quatorze chevaux, cinquante-huit bêtes à cornes, cinquante porcs, cent moutons. — Un peu de volaille. — Lièvres et perdrix en petit nombre. — Laine, beurre et fromage.

POPULATION : Trois cent dix-huit habitans. Il y a eu, en 1829, treize naissances, cinq décès et quatre mariages.

HABITATIONS : Cinquante-six maisons construites en briques et pierre, couvertes en paille pour la majeure partie; cinq ont la toiture en ardoises et une en pannes; elles sont disséminées et réparties principalement entre le chef-lieu qui en contient trente-quatre et le hameau des-Trieux-de-Ressaix dans lequel on compte environ vingt habitans. Cette commune, qui possède une église, n'offre de remarquable que le château de la Hutte, bâtiment assez vaste, formé de trois ailes, d'une distribution régulière; cette maison de campagne, dont le site est très-pittoresque, appartient à M. le vicomte de Lattre.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La laine est vendue sur les lieux. On porte au marché quelques veaux gras, du beurre et du fromage. Il y a un marchand de grains.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Binche à Charleroy passe à la limite S. de la commune sur une étendue d'environ quatre cents mètres. Le territoire est séparé en partie de ceux de Péronnes et Morlanwelz, au N. et au N. E., par la chaussée Brunehault. Il y a plusieurs chemins vicinaux; ils sont constamment praticables.

RESTAUMONT, dépendance de la commune d'Écaussinnes-d'Enghien.

REUMONT, dépendance de la commune de Thuillies.

REVEAU, dépendance de la commune de Chapelle-à-Oie.

RÊVES, commune du canton et à 3 lieues E. de Seneffe, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 N. de Charleroy, et à 8 lieues 2/3 E. du chef-lieu de la province.

Elle se compose de son chef-lieu, de quelques hameaux et fermes isolées.

HYDROGRAPHIE : Son territoire est arrosé par la Rampe, affluent du Piéton : ce ruisseau fertilise par ses débordemens les prairies qu'il longe dans son cours.

SOL : Inégal, sillonné de coteaux en pente douce ou rapide. Le sol y est assez varié. Une argile jaune et légère, de sept à seize pouces de couche végétale, forme la majeure partie des terres arables; elle repose sur une argile rougeâtre, impénétrable à l'eau.

AGRICULTURE : Les productions du sol consistent principalement en froment, seigle, avoine, trèfle et pommes de terre. Les prairies abondent en foin. Jardins potagers clos de haies vives, cultivés en gros légumes. Vergers plantés de pommiers, poiriers et noyers. Bois taillis, essence de chênes, aunes, coudriers et charmilles, dont la coupe a lieu tous les douze ans. La culture des terres est très-soignée les meilleurs procédés sont mis en usage

pour l'amélioration du sol ; rien n'est resté inculte, quoiqu'une grande partie du terroir se compose de forêts dérodées. — Assolement sexennal, quinquennal et triennal. Élèves de chevaux pour les besoins agricoles ; bêtes à cornes.

POPULATION : Mille deux cent vingt-sept habitans.

HABITATIONS : Deux cent six maisons, une église et une école primaire. Cette commune est la résidence d'un arpenteur. On y remarque le château de M. de la Rochefoucault ; il est vaste, et d'une distribution régulière.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une briqueterie, une brasserie, deux moulins à farine mûs par vent ; cinq maréchaux ferrans, deux charrons, un tonnelier, un tourneur en bois et un préparateur de lin. — Fréquentation du marché de Nivelles.

ROUTES ET CHEMINS : Ce territoire est traversé par plusieurs chemins vicinaux, bien entretenus et praticables en toutes saisons.

REVIOUX, dépendance de la commune de Rèves.

REZ (LE), dépendance de la commune de Sivry.

RIANWELZ, dépendance de la commune de Courcelles.

RICHON, ruisseau qui arrose le territoire de Quaregnon.

RIE-DE-RIE ou **RIDERY**, ruisseau qui prend sa source à Nante-à-Fontaine, commune de Donstienne ; il se perd dans le Montlian à Thuillies.

RIEU, dépendance de la commune de Leers-Nord.

RIEU ou **GRAND-COURANT**, cours d'eau qui reçoit la Bieverette à Pommerœul, coule au N. O. et va se perdre sur le territoire de Harchies.

RIEU ou **MEULEBECQ**, ruisseau qui arrose la commune d'Everbecq de l'O. à l'E. et y active un moulin à farine.

RIEU ou **RIEUX (LE)**, ruisseau qui prend sa course à Cordes, coule de l'E. à l'O., et se jette dans le Ronnes à Anvaing.

RIEU (GRAND) ou **LE GRAND-RUISSEAU**, cours d'eau qui prend naissance à Ellezelles, reçoit le Rieu-de-Ronsart à Wodecq, arrose Ogy et se rend dans la Dendre près de Lessines.

RIEU ou **GRAND-RIEUX**, ruisseau qui arrose la commune de Willemeau de l'O. à l'E.

RIEU-BARON, ruisseau qui arrose la commune de Houdeng-Aimeries.

RIEU-COULON, ruisseau qui a sa source à Ville, arrose le territoire de Pommerœul et s'y perd dans le Grand-Courant.

RIEU-DE-BRABANT, ruisseau qui baigne le territoire de Familleureux.

RIEU-DE-BRABANT (LE), petit cours d'eau qui baigne le territoire de Bois-d'Haine.

RIEU-DE-BRUNE, ruisseau. *Voyez* BRUNE (LA).

RIEU-DE-FRANCE, ruisseau qui prend sa source sur le territoire de Chimay.

RIEU-DE-LA-BASSE-RUE, ruisseau qui arrose la commune d'Eugies.

RIEU-DE-LA-FONTAINE-FOREUSE, petit affluent de la Trouille qui prend sa source dans le Champ-de-Plognes, commune de Genly.

RIEU-DE-LA-GRANDE-FONTAINE, afflent de la Trouille qui arrose la commune de Genly.

RIEU-DE-LA-RONGE, ruisseau qui arrose la commune de Genly.

RIEU-DE-MANEGON, ruisseau qui arrose le territoire de Chimay.

RIEU-DE-RONSART, ruisseau qui a sa source à la Hamaide et se réunit au Grand-Rieu à Wodecq, après avoir reçu le Petit-Ruisseau.

RIEU-DE-FOURBAIX, ruisseau qui arrose le territoire de Velaines.

RIEU-DES-PRÉS-MALANOIS (LE), ruisseau qui arrose la commune de Wez-Velvain.

RIEU-DES-ROGNAUX, ruisseau qui arrose la commune d'Eugies.

RIEU-DE-TRIMPONT, ruisseau qui arrose le territoire de Wannebecq et se perd dans la Dendre à Papignies.

RIEU-D'ORCQ, ruisseau qui arrose le territoire de Mont-Saint-Aubert.

RIEU-DU-BOIS-DE-COLFONTAINE, ruisseau qui arrose la commune d'Eugies.

RIEU-DU-COEUR, ruisseau qui arrose la commune d'Eugies.

RIEU-DU-COUR, affluent de la Haine qui arrose le territoire de Quaregnon.

RIEU-DU-MOULIN (LE), ruisseau qui sourd dans la partie montueuse du territoire de Saint-Sauveur et se jette dans le Ronne à Wattripont.

RIEU-DU-MOULIN, affluent de l'Escaut qui longe la partie N. du territoire de Hollain.

RIEU-DU-PONT-D'EAU, ruisseau qui arrose la commune d'Esplechin du S. O. au N. E.

RIEU-DU-TRIEU-DOUCET, ruisseau qui prend sa source à Gœgnies-Chaussée, sépare cette commune de celle de Quevy-le-Grand sur un espace de deux cents mètres et va se réunir au Wambre.

RIEU-FROMENT, dépendance de la commune de Thuin.

RIEUX ou RIVIÈRE-DE-BLIQUY-A-LIGNE, cours d'eau qui a sa source à Tourpes, longe une partie du périmètre du territoire de Chapelle-à-Oie et va se perdre dans la Dendre à Blicquy.

RIEUX, ruisseau qui prend sa source à Complines (France), sépare le territoire de Blandain de celui de Templeuve et afflue à l'Escaut à Pont-à-Chin, commune de Ramignies-Chin.

RIEUX, ruisseau qui arrose la commune d'Estaimpuis et se jette dans l'Espierre au Pont-d'Hermonpont.

RIEUX (GRAND). *Voyez* GRAND-RIEUX.

RIEUX (LE), affluent de l'Espierre qui prend sa source à Lannoy (France).

RIEUX (LES), dépendance de la commune de Havay.

RIEUX-DE-BURY, dépendance de la commune de Blaregnies.

RIEUX-DES-LABASSES, ruisseau qui arrose la commune de Grand-Metz.

RIEUX-DES-PRÉS (LE), ruisseau qui a sa source à Rumes et se jette dans l'Escaut à Hollain.

RIEUX-DU-GARD, ruisseau qui prend sa source aux fontaines-du-Gard, commune de Wadelincourt; il longe ce territoire au S. vers Basècles et va se jeter dans la Verne près de la ferme de Saint-Martin à Basècles.

RIÈZES, dépendance de la commune de Chimay.

RIGAUDRIE, dépendance de la commune d'Ellezelles.

RIGAUX, dépendance de la commune de Thimougies.

RINVAL, dépendance de la commune de Mont-Saint-Aubert.

RIS-DE-LA-FONTAINE (LE), ruisseau qui arrose le territoire de Montigny-sur-Sambre.

RIS-DU-MOULIN ou PAR-DELA-LE-RIE, ruisseau qui prend sa source dans les champs de Jonquières, commune de Pont-de-loup, et se jette dans la Sambre.

RISQUE-A-TOUT (LE), dépendance de la commune de Harchies.

RISSOIR, dépendance de la commune de Flobecq.

RIVAGE, dépendance de la commune de Saint-Ghislain.

RIVAGE (LE), dépendance de la commune de Lens.

RIVAGE (LE), dépendance de la commune de Quaregnon.

RIVIÈRETTE, ruisseau qui arrose la commune de Pommerœul et va se perdre dans le Rieu.

RIVREULLE, dépendance de la commune de Vellereille-lez-Brayeux.

RIXANSART, dépendance de la commune de Petit-Rœulx-lez-Nivelles.

RIZ-DU-PONT, ruisseau qui baigne le territoire de Couillet.

ROBECHIES, commune du canton et à 1 lieue N. N. O. de Chimay, de l'arrondissement et à 10 lieues 1/2 S. de Charleroy, et à 12 lieues 1/4 S. S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes

de Virelles et Chimay, à l'E. par celle de Saint-Remy; elle touche, au S., aux territoires de Salles et Bailièvre, et à l'O. à celui de Bailièvre et au bois de Chimay.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé dans un fond, au N. du territoire et à peu de distance de la grande route de Mons à Chimay, et de deux hameaux qui en sont éloignés de dix minutes environ, Hurtebise et A-delà-Aux.

HYDROGRAPHIE : Deux ruisseaux circulent dans la partie inférieure du territoire : le Wayer ou Wayère, qui prend naissance à la fontaine d'Esclobay, et le Morgny formé par les eaux de la Fontaine-de-la-Cornette (dans la commune); leurs débordemens sont favorables en hiver aux prairies riveraines, mais ils tarissent le plus souvent pendant les fortes sécheresses. On trouve dans le chef-lieu un étang de quinze perches environ de superficie, de deux aunes de profondeur; le fond en est tourbeux, et l'eau de source qu'il contient est claire et limpide.

SOL : Aspect très-varié. Le chef-lieu est situé sur le haut d'une montagne. Plusieurs autres irrégularités diversifient la physionomie de ce territoire. Sur divers points, les coteaux ont une pente très-abrupte. On y remarque cependant un plateau assez étendu. Le terrain est en grande partie argileux, sur fond de calcaire coquillier et de schiste; ces roches déchirent çà et là la croûte du sol, et montrent leurs fronts dépouillés. La meilleure terre arable, de nature argileuse, un peu compacte, a cinq pouces de couche végétale. Un schiste broyé, froid et peu productif constitue la plupart des mauvaises terres.

AGRICULTURE : La récolte des diverses espèces de grains peut s'élever annuellement à mille six cents rasières d'épeautre, soixante d'escourgeon, vingt-cinq d'orge, et mille cinquante d'avoine. On cultive peu de seigle et rarement du froment. Les prairies forment deux masses principales, connues sous la dénomination de prés d'Andennes et Grands-Prés; elles produisent annuellement cent huit mille livres de mauvais foin. Il y a quelques prairies artificielles formées de trèfle, de sainfoin et de luzerne. Les potagers fournissent à peine les légumes nécessaires à la consommation du lieu. Il y a des vergers dans lesquels on cultive quelques pommiers, poiriers, pruniers et cerisiers; le produit en est presque nul. Des bois taillis et futaie occupent près du tiers de la superficie; la futaie ne se compose que de chênes et de charmes; le chêne est l'essence dominante des taillis, qui contiennent aussi beaucoup de charmilles, des coudriers, des aunes et quelques bouleaux et trembles; on les exploite en coupes réglées de vingt ans. Le bois de chêne est employé avec succès à la charpente et à la menuiserie; on en fait des douves. Ce terroir, quoiqu'assez ingrat, est bien cultivé en grande, moyenne et petite tenue. — Assolement triennal : première année, épeautre; deuxième, avoine; troisième, jachères. Il y a beaucoup de pâtures-sarts qu'on ne livre à la culture que tous les quinze ou vingt ans; le roc y est à jour sur divers points. — Fumier et cendres de mer pour engrais. On donne vingt-huit florins pour le labourage et l'ensemencement d'un bonnier cultivé en épeautre, et la moitié seulement pour l'avoine. Les bœufs et les chevaux sont employés aux travaux agricoles. — En 1830 : quatre chevaux, deux poulains, soixante-dix-neuf bêtes à cornes, trente-trois veaux, douze porcs, trois moutons, deux chèvres. — Vingt ruches. Les bois sont peuplés de renards et de lièvres : ces derniers sont les plus nombreux. On rencontre parfois des loups, mais rarement. — L'étang nourrit des carpes. — Beurre, fromage et miel pour la consommation locale.

POPULATION : En 1829, cent trente-trois hommes, cent trente femmes, total : deux cent soixante-trois habitans; douze naissances, huit décès; deux mariages par année.

HABITATIONS : On en compte cinquante-cinq, dont quarante environ comprises dans le chef-lieu; elles sont construites en pierres, partie en argile, avec toiture en

chaume ou en ardoises. Il y a une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans de cette commune s'occupent principalement de l'exploitation des bois, dont le produit alimente un commerce assez important. On y file le lin. Il y a un maréchal ferrant, un charron, un tonnelier et un marchand de farine.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux, pratiqués dans un sol pierreux, s'exploitent facilement en toutes saisons. On trouve sur le Wayer le pont Daquent qui est construit en pierre.

ROCH (SAINT), dépendance de la commune de Jumetz.

ROCH (SAINT), dépendance de la commune de Frasnes.

ROCH (SAINT), dépendance de la commune de Saint-Sauveur.

ROCHES, dépendance de la commune de Gaurain-Ramecroix.

ROCMONT, dépendance de la commune de Hoves.

ROCQ (SAINT), dépendance de la commune de Thuin.

ROCTIAUX, dépendance de la commune de Montigny-sur-Sambre.

ROE, dépendance de la commune de Péruwelz.

ROE, dépendance de la commune de Roucourt.

ROEULX (LE) ou GRAND-ROEULX, commune et chef-lieu de canton, de l'arrondissement et à 3 lieues N. E. de Mons, à 13 lieues E. de Tournay, et à 6 lieues 1/2 O. de Charleroy.

Elle est bornée au N. par la commune de Mignault, à l'E. par celles de Strepy et Houdeng-Aimeries, au S. par les territoires de Strepy et Thieu, et à l'O. par ceux de Thieu et Gottignies.

Cette commune se compose de son chef-lieu ou de la petite ville de Rœulx, et de six dépendances, Cense-du-Vivier, Teissart-dit-l'Enfer, Rouges-Terres, Petite-Hollande, Duquette, Ferme-d'Ayette.

HYDROGRAPHIE : Quelques petits cours circulent sur le territoire, ils contribuent par leurs débordemens à fertiliser les prés. On y trouve plusieurs étangs.

SOL : La surface du territoire est généralement montueuse; parmi les éminences que présente ce terrain, on signale la hauteur du moulin à vent de Montauban; elle passe pour le point le plus élevé de la province. Quelques indices de terrain houiller rattachent ce sol à la grande formation houillère qui s'étend à l'E. de Mons; on y trouve des psammites micacé et schistoïde, du poudingue psammitique et la plupart des roches qui appartiennent à cette formation. On rencontre peu de bonnes terres dans cette commune; les moins ingrates, de nature argileuse et de huit à neuf pouces de couche végétale, se montrent dans le voisinage de la ville et le long de la route de Soignies à Marimont.

AGRICULTURE : Les productions du sol consistent en céréales, trèfle, foin, houblon, chanvre, pommes de terre, légumes, et fruits. On rencontre d'assez belles prairies dans les environs du chef-lieu. Il y a de gras pâturages que les fermiers entretiennent avec beaucoup de soins; la plupart sont entourés de haies, ainsi que les vergers, dont la plantation est assez vigoureuse. Les propriétés boisées occupent plus du quart de la superficie : l'essence de la futaie, qui est généralement d'une belle venue, se compose principalement de chênes, de frênes et de hêtres; les taillis sont peuplés de coudriers, d'aunes, de charmilles et de bouleaux; ces bois sont situés très-avantageusement, à proximité des houillères. Le sol est exploité en grande, moyenne et petite tenue. Il y a sept fermes. On y comptait, en 1830, cent quatre-vingt-six chevaux, vingt-huit poulains, deux cent dix-neuf bêtes à cornes, quarante moutons, quatorze chèvres, treize ânes et un mulet.

POPULATION : Deux mille quatre cent cinquante habitans.

HABITATIONS : Elles sont en grande partie agglomérées dans la ville. Il y a une église, une chapelle, une maison communale, un hôpital, un hospice, une communauté religieuse, une sous-commission

urbaine de bienfaisance, trois écoles primaires et une prison. Rœulx a une société philharmonique et deux confréries pour le tir à l'arc.

Cette ville est la résidence d'un juge de paix, d'un inspecteur honoraire et d'un commissaire-voyer pour les chemins vicinaux, d'un contrôleur et d'un receveur des contributions directes, de deux notaires, d'un médecin et d'un chirurgien.

Le château du Rœulx est un des plus remarquables de la Belgique. La façade principale, qui a été rebâtie vers l'an 1760, offre dans son architecture autant de régularité que de noblesse; la façade opposée, qui donne sur le parc, est très-antique; elle est ornée de tours élevées, et d'un dôme qui couvre la chapelle et forme un point de vue très-agréable; les toits sont à l'italienne. Les jardins, très-bien dessinés, sont arrangés dans le genre des parcs anglais; la première pelouse d'entrée a cinq hectares de superficie; vingt-quatre hectares sont dirigés en promenades. On y remarque un pont rustique long de quatre-vingts pieds et élevé de trente au-dessus d'un chemin creux et boisé, qui faisait partie des fossés des anciennes fortifications. Ce parc renferme plusieurs jolies fabriques, d'un goût exquis, telles que la glacière, l'île et la maison hollandaise, le banc avec le parasol, les serres chaudes et la Haye-du-Rœulx, bois touffu coupé par une allée qui communique avec l'ancien château de Marimont, éloigné de deux lieues. Une belle pièce d'eau aboutit à un canal qui sert de fermeture et d'où la vue plane sur un paysage très-étendu.

La terre du Rœulx, qui était une des six pairies du Hainaut, appartient depuis plusieurs siècles à l'illustre maison de Croy. C'est le prince de Croy-Solre qui en est aujourd'hui le propriétaire. On remarque encore au Rœulx la maison de campagne de M. Philippe Papin; elle est bâtie sur les ruines d'une ancienne abbaye de Prémontrés.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans de cette commune se livrent exclusivement à l'agriculture et au commerce des produits du sol. Il y a trois moulins à farine, mûs par vent, un pressoir à huile, activé par un manége, deux brasseries, contenant deux chaudières et deux cuves matières, deux salines dont la plus importante renferme une poêle de quatorze pieds et demi carrés; une tannerie et deux forges de maréchal.

FOIRES ET MARCHÉS : Une foire annuelle se tient le 5 mai; deux marchés hebdomadaires, le lundi et le jeudi.

ROUTES ET CHEMINS : Les routes de Soignies à Marimont et de Mons à Nivelles traversent le territoire de cette commune; cinq chemins vicinaux facilitent les relations avec les environs. — Un pont.

HISTOIRE : Rœulx, en latin *Riodium*, est bâti dans un endroit appelé anciennement Apolline, qui était un vallon, dans lequel, selon Vinchant, on rendait un culte à Apollon. Saint-Feuillen y fut assassiné, et les habitans du pays y élevèrent une chapelle, qui devint une église, et en 1125, une abbaye de Prémontrés. Le Rœulx, fut dans la suite, une seigneurie importante, érigée en comté par Charles-Quint.

ROEULX-LEZ-BRAINE (PETIT) commune du canton et à 2 lieues S. S. E. d'Enghien, de l'arrondissement et à 5 lieues 1/2 N. N. E. de Mons.

Elle est bornée au N. par les communes de Steenkerque et Rebecq (cette dernière appartient au Brabant), à l'E. par cette même commune et celle de Braine-le-Comte; elle touche, au S., au territoire de Braine-le-Comte, et à l'O. à ceux de Horrues et Steenkerque.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé à peu près au centre du territoire, et de quatre dépendances : Fosses, Haut-Bois, Marin et Mont-le-Maire.

HYDROGRAPHIE : La Brainette traverse le territoire de l'E. à l'O.; elle imprime le mouvement à un moulin et fertilise les prés riverains. On y trouve aussi quelques petits étangs.

SOL : Déprimé, surtout au centre et à

l'extrémité O.; cette dernière partie du terroir est sillonnée de collines escarpées. Des bancs de grès schisteux forment le noyau du sol : cette roche y est en extraction. Les plaines offrent un grand nombre d'ondulations. Quatre classes de terrains diversifient la surface arable ; on les reconnaît aux variétés suivantes : terre végétale argileuse, d'une culture facile, de huit à neuf pouces de puissance; argile, douce, légère, profonde de six à sept pouces; glaise humide, caillouteuse, de trois à quatre pouces de couche végétale, sur un fond de glaise compacte, ou terre légère, molle, rocailleuse et recouvrant un sable humide; sol argileux et pierreux, dont la couche végétale est très-mince et ne produit qu'à force de soins et d'engrais. La plupart des productions territoriales conviennent aux deux premières classes; on ne cultive guère que le seigle, l'avoine et la pomme de terre dans les autres. Ce sol, un des plus mauvais du canton, est généralement froid, humide et caillouteux.

AGRICULTURE : Les terres sont principalement ensemencées en froment, seigle, avoine et trèfle. Quelques fermiers cultivent le colza. On récolte aussi du foin, des pommes de terre et diverses espèces de plantes potagères et légumineuses, et des fruits. Il y a de belles prairies surtout le long de la Brainette, dont les débordemens suffisent pour les fertiliser. Les pâturages, arrosés par les eaux pluviales, sont clos de haies et situés près des métairies. — Jardins garnis d'arbres fruitiers, attenant aux habitations. — Vergers bien entretenus et plantés de pommiers, de poiriers, de cerisiers et de noyers. Quelques petites parties de bois n'offrent qu'une croissance languissante; l'essence se compose de coudriers, d'aunes et de charmilles. Le sol, quoique mauvais, est bien cultivé : on ne néglige aucun moyen qui tend à son amélioration; tout est réduit en culture. Exploitation des terres à grande, moyenne et petite tenue : les deux principales fermes sont situées sur la limite du territoire, vers Braine-le-Comte; le tiers des biens ruraux qu'elles exploitent dépend de cette dernière commune. — Assolement sexennal, quinquennal, quadriennal et triennal: quelques fermiers ont aboli le système des jachères pour les terres de première classe. — Élèves de chevaux employés aux travaux agricoles et de bêtes à cornes; trois troupeaux de moutons. — Laine, beurre et fromage.

POPULATION : Huit cent soixante-neuf habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu contient environ quatre-vingts maisons dont quelques unes sont bien bâties; les hameaux se composent d'un petit nombre de fermes et habitations rurales. Il y a une église, une école primaire et une jolie maison de campagne, dont M. Criquillion est le propriétaire. — Un bureau pour la perception des contributions directes.

COMMERCE ET INDUSTRIE : On extrait dans quelques carrières une espèce de grès schisteux connue dans le pays sous la dénomination de *rocaille ;* la principale de ces carrières occupe constamment huit ouvriers, et fournit au commerce annuellement pour une valeur de cinq cents francs; la pierre est travaillée sur les lieux et s'emploie pour la construction des maisons villageoises. On exporte aussi des productions du sol et du bétail. Il y a deux moulins à farine dont un est mû par vent, et deux brasseries dont la plus importante fait, par année, de vingt à trente brassins de bière brune.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune grande route ne traverse le territoire. Le chemin de terre d'Enghien à Nivelles et deux chemins vicinaux facilitent les communications avec les environs; leur entretien les rend praticables en toutes saisons.

ROEULX-LEZ-NIVELLES (PETIT), commune du canton et à 1 lieue 1/4 N. E. de Seneffe, de l'arrondissement et à 4 lieues 2/3 N. N. O. de Charleroy, et à 7 lieues N. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Nivelles (Brabant), à l'E. par celle de

Buzet, au S. par le territoire de Seneffe, et à l'O. par celui d'Arquennes.

Ses dépendances sont Grainfaux et Rixansart.

HYDROGRAPHIE : Un ruisseau circule sur le territoire. Il y a plusieurs étangs.

SOL : Le terrain y est assez inégal, surtout à l'O., où s'élève une colline escarpée; les autres éminences offrent la plupart une pente douce. Les coteaux exposés au midi sont les plus fertiles : cette exposition est très-favorable à la végétation. Les terres arables, argilo-calcaires et sablonneuses, ont une couche végétale de six à douze pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Les productions du sol consistent en céréales, féveroles, foin, trèfle, luzerne, houblon et légumes. On y cultive avec succès le froment, le seigle, l'avoine et même le colza, dont la culture vient de s'introduire dans cette commune. Les prairies, qui n'ont d'autre irrigation que celle des eaux pluviales, donnent un foin d'une qualité médiocre. Il y a quelques gras pâturages, clos de haies. Vergers plantés de pommiers et noyers. Bois taillis et futaie, essence de chênes, hêtres, bouleaux, frênes, charmes. Quatre fermes. Assolement sexennal, quinquennal et triennal. En 1829: trente-neuf chevaux, douze poulains, soixante-douze bêtes à cornes, vingt-cinq veaux, soixante porcs, quatre-vingt-deux moutons.

POPULATION : Trois cent quatre habitans.

HABITATIONS : Soixante-trois maisons, une église, un hospice. Il s'y trouvait anciennement un château appartenant à la famille de Trazegnies.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La plupart des habitans s'adonnent aux travaux de l'agriculture; quelques-uns vont travailler dans les carrières d'Arquennes. Il y a un maréchal ferrant, un tonnelier et un tourneur en bois. Les denrées agricoles se transportent au marché de Nivelles.

ROUTES ET CHEMINS : Deux chemins vicinaux, quoique bien entretenus sont impraticables pendant l'hiver et les temps pluvieux.

ROGERIE ou ROYERIE, marais dune surface d'environ deux bonniers dont les deux tiers sont situés sur la commune de Gœgnies-Chaussée et l'autre tiers sur celle de Quevy-le-Grand.

ROISIN, commune du canton et à 2 lieues 1/2 S. S. O. de Dour, de l'arrondissement et à 5 lieues 1/2 S. S. O. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune d'Angreau, à l'E. par celles de Bettrechies et Gussegnies, au S. par celle de Bry et à l'O. par celle de Sébourg (ces quatre dernières communes appartiennent à la France).

Elle se compose de son chef-lieu, du hameau de Meauzain et de quelques maisons isolées.

HYDROGRAPHIE : La Honelle et deux ruisseaux, dont l'un traverse le chef-lieu et l'autre le hameau de Meauzain, arrosent le territoire. Il y a en outre trois étangs près du château de Roisin.

SOL : Le territoire de cette commune offre une plaine argileuse et compacte dont la culture est très-difficile. On y trouve aussi des terrains pierreux et marécageux. Le sol, quoique peu fertile, donne d'abondantes récoltes, parce qu'il est cultivé avec beaucoup de soins.

AGRICULTURE : On récolte, année commune, trois mille six cents rasières de froment, deux cent trente-neuf de seigle, cinq cent quatre-vingt-un d'escourgeon, sept cent vingt-cinq d'avoine, deux cent soixante-dix d'œillette. La culture des plantes oléagineuses n'est pas assez suivie pour entrer dans les assolemens. Il y a plusieurs houblonnières très-productives. Les vergers sont peuplés de pommiers, poiriers, cerisiers et noyers. Bois taillis mêlés de futaie de chêne et de hêtre; on les coupe à quatorze ans. — Suivant le recensement fait en 1830, il y avait: cent soixante-quatre chevaux, trente-quatre poulains, deux cent cinquante-deux bêtes à cornes, quatre-vingt-dix-huit veaux, cinquante-deux porcs et trois cent quarante moutons. — Peu de gibier.

POPULATION : Mille trois cent soixante-dix-neuf habitans.

HABITATIONS : Il y a cent quatre-vingt-quinze habitations rurales, vingt-une fermes, soixante-deux cabanes; deux églises, une chapelle et quatre écoles dont une pour les filles. On y remarque le château de M. le marquis de Louvencourt. — Résidence d'un médecin, d'un chirurgien et d'un pharmacien.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Deux brasseries, une tannerie; un moulin à farine. Six tisserands qui emploient treize métiers; quatre fabricans de tabac, un fabricant de cordes, un blanchisseur de toile et trente boutiquiers. Après les produits agricoles, qui sont considérables dans cette commune, il existe peu de commerce et d'industrie.

ROUTES ET CHEMINS : La chaussée Brunehault passe au S. du territoire. Les chemins vicinaux sont très-mauvais pendant l'hiver.

ROMAINS, dépendance de la commune de Hacquegnies.

ROME, dépendance de la commune de la Hamaide.

ROMECAMPS, dépendance de la commune de Sirault.

ROMON-CHEVAL, dépendance de la commune de Lodelinsart.

ROMONT, dépendance de la commune de Biévène.

RONCHY, dépendance de la commune de Hennuyères.

ROND-BONNET, dépendance de la commune de Beaumont.

RONGE, dépendance de la commune de Genly.

RONGY, commune du canton et à 2 lieues S. S. O. d'Antoing, de l'arrondissement et à 2 lieues 2/3 S. de Tournay, et à 10 lieues O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Lesdain, à l'E. par celle de Bleharies, au S. et à l'O. par l'Elevon, qui la sépare des territoires de Lecelles et Rumegnies. (France.)

Cette commune se compose de son chef-lieu, qui comprend dans un rayon d'un quart de lieue la majeure partie des habitations, et du hameau de Quesnoy qui renferme une trentaine de feux.

HYDROGRAPHIE : La petite rivière d'Elevon baigne ce territoire au S. et à l'O.; plusieurs filets d'eau coulent dans les diverses directions et arrosent les prés. Outre quelques étangs, on rencontre çà et là des marais dont on ne peut opérer le dessèchement.

SOL : Surface ondulée, légèrement inclinée vers le S. Le terrain y est froid, humide et peu fertile. On y extrait de l'argile plastique employée à la fabrication des tuiles et carreaux. La meilleure terre arable est une argile mêlée de calcaire et de sable roussâtre; elle repose sur une argile rougeâtre et présente une couche végétale d'environ un pied de profondeur. On remarque une plus forte adhérence dans les parties dont se composent les autres terrains labourables; ceux-ci sont aussi beaucoup plus humides et recouvrent ordinairement une couche de glaise mouvante et imperméable qui a de l'analogie avec l'argile plastique.

AGRICULTURE : On y cultive beaucoup de froment et de seigle, du trèfle, de la luzerne, des féveroles, des plantes oléagineuses, potagères et légumineuses. Les prairies naturelles forment une contenance totale de six hectares environ; elles produisent en regain le tiers de la première herbe. Il y a une petite houblonnière. La plupart des potagers et vergers tiennent aux habitations, ce qui permet aux cultivateurs d'y répandre abondamment des engrais. Un cinquième de la superficie est planté de bois taillis et futaie assez bien peuplés de chênes, ormes, hêtres, frênes, bois blancs, sorbiers, charmes, coudriers et mélèzes. On y rencontre plusieurs petites aunaies et pépinières d'arbres forestiers. Le terroir, quoique très-ingrat, est exploité avec soin. Les habitans s'appliquent surtout à introduire chez eux les procédés agricoles qui distinguent la culture flamande. Cepen-

dant certaines parties du sol sont tellement arides qu'il serait de toute impossibilité d'en améliorer la nature ; aussi les laisse-t-on en friche. — Une ferme. En 1830, on y comptait cinquante chevaux, quatre poulains, deux cent trente-cinq bêtes à cornes, vingt-deux veaux, soixante porcs, quatre-vingts moutons.

POPULATION : Mille deux cent trente-un habitans.

HABITATIONS : Il y a deux cent quatre-vingt-quatre habitations, une église dédiée à saint Eleuthère, un temple pour les protestans et deux écoles primaires. — Résidence d'un chirurgien. — Au S. du village, on distingue l'ancien château de M. le baron de Roisin; le bois de Rongy et ses avenues se montrent sur les deux côtés du château et forment une perspective très-agréable.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La majeure partie de la population est livrée aux divers travaux agricoles. L'extraction de l'argile plastique et la fabrication des tuiles et carreaux occupent, pendant la belle saison, une douzaine de familles dans la commune. Il s'y fait un petit commerce d'exportation en sel, café et autres denrées. Les cultivateurs vendent leurs produits au marché de Tournay. Il y a un moulin à farine, mû par vent, une brasserie et plusieurs tuileries ; deux maréchaux ferrans, un constructeur de bateaux, trois charrons, un tonnelier, un vitrier, un tanneur, un bourrelier, cinq fabricans de tabac, deux marchands de grains, un marchand de bétail, un marchand de volaille et vingt-deux bateliers.

ROUTES ET CHEMINS : Cette commune est traversée par plusieurs chemins vicinaux qui, bien qu'entretenus avec soin, sont impraticables pendant l'hiver et les temps pluvieux, à cause de l'humidité naturelle du sol; le principal est celui de Marchienne à Tournay.

RONNE, dépendance de la commune de Chapelle-à-Wattines.

RONNE, ROSNE ou RHONE, petite rivière formée par la réunion des eaux qui sourdent dans les parties montueuses et boisées des communes de Frasnes, Buissenal et Moustier; elles opèrent leur jonction sur le territoire d'Anvaing. Ce cours d'eau flue d'abord dans la direction du N.; il traverse le parc d'Anvaing et arrose les terroirs d'Arc-Ainières et Dergneau; puis, déviant brusquement au N. O., il coule sur la limite de la province vers la Flandre-Orientale, baigne Wattripont et Escanaffles par la gauche, sort du Hainaut et va se jeter dans l'Escaut non loin de Renaix.

RONQUIÈRES, commune du canton et à 3 lieues E. de Soignies, de l'arrondissement et à 6 lieues 2/3 N. E. de Mons.

Elle est bornée au N. par les communes de Braine-le-Comte, Virginal et Itre, à l'E. par celles d'Itre et Bonnival, au S. par les territoires de Bonnival, Feluy et Écaussinnes-Lalaing, et à l'O. par ceux d'Écaussinnes-d'Enghien, Henripont et Braine-le-Comte.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé au centre du territoire, des hameaux de Charlier-de-Bois, le Chenu, Point-du-Jour et Rue-Sorbise, et d'un grand nombre de maisons éparses.

HYDROGRAPHIE : Parmi les cours d'eau qui sillonnent la superficie de ce territoire, on en distingue deux assez considérables qui forment la Senne par leur jonction dans le chef-lieu; cette rivière imprime le mouvement à une usine et sert à l'irrigation des prés. Le canal de Charleroy à Bruxelles coupe la commune dans la direction du S. E. au N. O. — Quelques étangs.

SOL : Le terrain y est très-inégal. Les plaines sont peu nombreuses et ont une inclinaison très-sensible; les coteaux offrent presque partout une pente extrêmement roide. La nature du sol est très-variée; l'argile, le sable et la rocaille dominent tour à tour. — Couche végétale dont l'épaisseur varie de quatre à huit pouces.

AGRICULTURE : Les productions du sol consistent en froment, seigle, orge, avoine, féveroles, trèfle, pommes de terre, légumes et fruits. On n'y cultive guère les

tions sont le froment, le seigle, l'escourgeon, l'avoine et le trèfle. On dépouille une assez grande quantité de foin dans les prairies, quoiqu'elles ne soient arrosées que par les eaux pluviales. La plupart des fermiers possèdent des pâturages dans lesquels ils engraissent leur bétail; ces propriétés, situées à proximité des métairies, sont closes de haies. Il y a des vergers plantés de pommiers et poiriers pour la majeure partie. — Quelques taillis, essence de coudriers, chênes, aunes, saules et charmes; ces bois appartiennent à M. le vicomte de Rouveroy, qui les fait exploiter en coupes réglées tous les quatorze ans. — Culture soignée en grande et moyenne tenue. — Sept fermes. On laisse reposer rarement les bonnes terres. Le recensement de 1829 a donné trente-cinq chevaux vingt-cinq poulains, soixante-treize bêtes à cornes, vingt-huit veaux, vingt porcs, deux cents moutons, deux chèvres et douze ânes.

POPULATION : cinq cent vingt-six habitans.

HABITATIONS : La commune contient cent onze maisons, dont quatre-vingt-dix environ sont comprises dans le chef-lieu. On y trouve une église, quatre chapelles, une maison communale et une école primaire. Le château de M. Charles De Bousies, vicomte de Rouveroy, se fait remarquer par son architecture moderne; il est entouré d'un parc assez vaste, de pièces d'eau et d'autres embellissemens du meilleur goût.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture est la principale ressource des habitans. Il y a un moulin à farine, mû par vent; deux maréchaux ferrans, deux charrons, un tonnelier, deux marchands de bois et trois marchands de bestiaux. On vend au marché de Mons ce qui excède les besoins de la commune.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Mons à Chimay parcourt une partie du territoire; elle traverse le chef-lieu. Les chemins vicinaux qui y aboutissent, sont ceux de Haulchin, Villers-Sire-Nicole (France), et Grand-Reng; ils sont impraticables dans les temps pluvieux.

ROUVOY, dépendance de la commune de Rumes.

ROUX, dépendance de la commune de Buzet.

ROUX, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue N. de Charleroy, et à 8 lieues 1/3 E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Courcelles, à l'E. par celle de Jumetz, au S. par le territoire de Marchienne-au-Pont, et à l'O. par celui de Joncret.

Cette commune se compose de son chef-lieu et de quatre hameaux, Brassée, Hube, Wilbouroux et Zaizelies.

HYDROGRAPHIE : Le Piéton circule du S. au N. sur le territoire de cette commune; le ruisseau de Clairfontaine alimente les deux étangs du château, qui servent de réservoirs à deux moulins; le Piéton imprime également le mouvement à un moulin.

SOL : Entrecoupé par un grand nombre d'irrégularités. Les plaines y ont une inclinaison assez sensible. Sur plusieurs points se présentent des coteaux d'une pente très-roide. — Les terres de première classe consistent en une argile douce et friable, de couleur fauve, sur fond d'argile compacte; la profondeur de la couche végétale est de huit à neuf pouces.

AGRICULTURE : Les principales productions agricoles sont le froment, le seigle, l'escourgeon, l'épeautre, l'avoine, les féveroles, le foin, le trèfle, les pommes de terre. On n'y cultive guère les plantes oléagineuses. La majeure partie des prés avoisine le Piéton. — Jardins et vergers, à proximité des habitations. — Bois taillis et futaie, composés de chênes, bouleaux, charmes, coudriers et aunes; on exploite les taillis régulièrement tous les dix-huit ans. — Culture soignée en grande, moyenne et petite tenue. On élève à peine le nombre de chevaux nécessaire aux travaux agricoles. — Gros et menu bétail.

POPULATION : Deux mille cent quatre-vingt-treize habitans.

HABITATIONS : La plupart des maisons sont assez bien construites. Il y a une

église, une école primaire et une maison de campagne, d'une construction antique : cette dernière appartient à madame de Thiébault.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La majeure partie de la population se livre à l'agriculture; un assez grand nombre de familles trouvent leurs principaux moyens d'existence dans l'exploitation des houillères des environs, ainsi que dans les travaux de la clouterie. Il y a deux brasseries, quatre distilleries et trois moulins à blé.

ROUTES ET CHEMINS : Cette commune, éloignée de plus d'une demi-lieue de la grande route de Charleroy à Namur, est coupée par deux chemins vicinaux qui, bien qu'entretenus avec soin, sont impraticables pendant l'hiver et les temps pluvieux.

ROYAUME, dépendance de la commune de Beclers.

RUBIGNIES, dépendance de la commune de Sars-la-Buissière.

RUE, dépendance de la commune de Blandain.

RUE-AUX-POIDS, dépendance de la commune de Templeuve.

RUE-DE-LA-FLANDRE, dépendance de la commune de Naast.

RUE-DU-BOIS, dépendance de la commune de Chièvres.

RUE-NEUVE (LA), dépendance de la commune de Sivry.

RUE-SAINT-BRICE, dépendance de la commune de Bailleul.

RUE-SORBISE, dépendance de la commune de Ronquières.

RUE-VINGLOTTE, dépendance de la commune de Bailleul.

RUINCETTE, dépendance de la commune d'Erquennes.

RUISSEAU (GRAND), cours d'eau qui arrose les communes de Wagnelée et Bry.

RUISSEAU (PETIT), cours d'eau qui prend naissance sur les limites de la commune de Wodecq, vers la Hamaide; il reçoit le Rieu-de-Ronsart non loin du village de Wodecq.

RUISSEAU-DE-LA-FONTAINE, petit cours d'eau qui arrose la commune de Bouvigne et va se perdre dans la Dendre à Rebaix.

RUMES, commune du canton, et à 2 lieues 1/2 O. d'Antoing, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/4 S. O. de Tournay, et 11 1/2 O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes d'Esplechin et Froidmont, au N. E. par celle de Willemeau, à l'E. par les territoires de Taintignies et Guignies, au S. par ceux de Lesdain et Howardries, et à l'O. par la France.

Cette commune se compose de son chef-lieu et de dix hameaux : la Potterie, la Glanerie, l'Aventure, Baspréau, Rouvoy, Sartine, Sentier, Trinquet, Petit-Rumes et Corbeau.

HYDROGRAPHIE : Elle est arrosée par le Coulant-de-Mouchain. Il y a un étang.

SOL : Surface plane, légèrement inclinée vers le Sud. Le terrain est généralement peu productif; il occupe en partie le fonds d'anciens bois dérodés. La couche végétale, argileuse ou sablonneuse, a d'un demi à un pied de profondeur.

AGRICULTURE : Les principales productions du sol sont le froment, le seigle, le méteil, l'avoine et le trèfle. Il y a un assez grand nombre de prairies, mais elles ne reçoivent d'autre irrigation que celle des eaux pluviales. La plupart des pâturages avoisinent les habitations. Les vergers offrent une assez belle plantation de pommiers, de poiriers et de cerisiers. On y trouve quelques parcelles de taillis peuplés d'aunes et coudriers qui sont exploités tous les douze ans. Le terrain, quoique mauvais, est en général bien cultivé; cependant on y rencontre des parties qui, bien que susceptibles de culture, ne le sont pas momentanément : les propriétaires ont l'habitude de laisser ces terrains en jachères ou de les louer aux fermiers à des prix très-modiques. On y fait des élèves en chevaux pour l'agriculture. — Fréquentation du marché de Tournay.

POPULATION : Deux mille huit cent vingt-sept habitans.

tions sont le froment, le seigle, l'escourgeon, l'avoine et le trèfle. On dépouille une assez grande quantité de foin dans les prairies, quoiqu'elles ne soient arrosées que par les eaux pluviales. La plupart des fermiers possèdent des pâturages dans lesquels ils engraissent leur bétail; ces propriétés, situées à proximité des métairies, sont closes de haies. Il y a des vergers plantés de pommiers et poiriers pour la majeure partie. — Quelques taillis, essence de coudriers, chênes, aunes, saules et charmes; ces bois appartiennent à M. le vicomte de Rouveroy, qui les fait exploiter en coupes réglées tous les quatorze ans. — Culture soignée en grande et moyenne tenue. — Sept fermes. On laisse reposer rarement les bonnes terres. Le recensement de 1829 a donné trente-cinq chevaux vingt-cinq poulains, soixante-treize bêtes à cornes, vingt-huit veaux, vingt porcs, deux cents moutons, deux chèvres et douze ânes.

POPULATION : cinq cent vingt-six habitans.

HABITATIONS : La commune contient cent onze maisons, dont quatre-vingt-dix environ sont comprises dans le chef-lieu. On y trouve une église, quatre chapelles, une maison communale et une école primaire. Le château de M. Charles De Bousies, vicomte de Rouveroy, se fait remarquer par son architecture moderne; il est entouré d'un parc assez vaste, de pièces d'eau et d'autres embellissemens du meilleur goût.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture est la principale ressource des habitans. Il y a un moulin à farine, mû par vent; deux maréchaux ferrans, deux charrons, un tonnelier, deux marchands de bois et trois marchands de bestiaux. On vend au marché de Mons ce qui excède les besoins de la commune.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Mons à Chimay parcourt une partie du territoire; elle traverse le chef-lieu. Les chemins vicinaux qui y aboutissent, sont ceux de Haulchin, Villers-Sire-Nicole (France), et Grand-Reng; ils sont impraticables dans les temps pluvieux.

ROUVOY, dépendance de la commune de Rumes.

ROUX, dépendance de la commune de Buzet.

ROUX, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue N. de Charleroy, et à 8 lieues 1/3 E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Courcelles, à l'E. par celle de Jumetz, au S. par le territoire de Marchienne-au-Pont, et à l'O. par celui de Joncret.

Cette commune se compose de son chef-lieu et de quatre hameaux, Brassée, Hube, Wilbouroux et Zaizelies.

HYDROGRAPHIE : Le Piéton circule du S. au N. sur le territoire de cette commune; le ruisseau de Clairfontaine alimente les deux étangs du château, qui servent de réservoirs à deux moulins; le Piéton imprime également le mouvement à un moulin.

SOL : Entrecoupé par un grand nombre d'irrégularités. Les plaines y ont une inclinaison assez sensible. Sur plusieurs points se présentent des coteaux d'une pente très-roide. — Les terres de première classe consistent en une argile douce et friable, de couleur fauve, sur fond d'argile compacte; la profondeur de la couche végétale est de huit à neuf pouces.

AGRICULTURE : Les principales productions agricoles sont le froment, le seigle, l'escourgeon, l'épeautre, l'avoine, les féveroles, le foin, le trèfle, les pommes de terre. On n'y cultive guère les plantes oléagineuses. La majeure partie des prés avoisine le Piéton. — Jardins et vergers, à proximité des habitations. — Bois taillis et futaie, composés de chênes, bouleaux, charmes, coudriers et aunes; on exploite les taillis régulièrement tous les dix-huit ans. — Culture soignée en grande, moyenne et petite tenue. On élève à peine le nombre de chevaux nécessaire aux travaux agricoles. — Gros et menu bétail.

POPULATION : Deux mille cent quatre-vingt-treize habitans.

HABITATIONS : La plupart des maisons sont assez bien construites. Il y a une

église, une école primaire et une maison de campagne, d'une construction antique: cette dernière appartient à madame de Thiébault.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La majeure partie de la population se livre à l'agriculture; un assez grand nombre de familles trouvent leurs principaux moyens d'existence dans l'exploitation des houillères des environs, ainsi que dans les travaux de la clouterie. Il y a deux brasseries, quatre distilleries et trois moulins à blé.

ROUTES ET CHEMINS : Cette commune, éloignée de plus d'une demi-lieue de la grande route de Charleroy à Namur, est coupée par deux chemins vicinaux qui, bien qu'entretenus avec soin, sont impraticables pendant l'hiver et les temps pluvieux.

ROYAUME, dépendance de la commune de Beclers.

RUBIGNIES, dépendance de la commune de Sars-la-Buissière.

RUE, dépendance de la commune de Blandain.

RUE-AUX-POIDS, dépendance de la commune de Templeuve.

RUE-DE-LA-FLANDRE, dépendance de la commune de Naast.

RUE-DU-BOIS, dépendance de la commune de Chièvres.

RUE-NEUVE (LA), dépendance de la commune de Sivry.

RUE-SAINT-BRICE, dépendance de la commune de Bailleul.

RUE-SORBISE, dépendance de la commune de Ronquières.

RUE-VINGLOTTE, dépendance de la commune de Bailleul.

RUINCETTE, dépendance de la commune d'Erquennes.

RUISSEAU (GRAND), cours d'eau qui arrose les communes de Wagnelée et Bry.

RUISSEAU (PETIT), cours d'eau qui prend naissance sur les limites de la commune de Wodecq, vers la Hamaide; il reçoit le Rieu-de-Ronsart non loin du village de Wodecq.

RUISSEAU-DE-LA-FONTAINE, petit cours d'eau qui arrose la commune de Bouvigne et va se perdre dans la Dendre à Rebaix.

RUMES, commune du canton, et à 2 lieues 1/2 O. d'Antoing, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/4 S. O. de Tournay, et 11 1/2 O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes d'Esplechin et Froidmont, au N. E. par celle de Willemeau, à l'E. par les territoires de Taintignies et Guignies, au S. par ceux de Lesdain et Howardries, et à l'O. par la France.

Cette commune se compose de son chef-lieu et de dix hameaux : la Potterie, la Glanerie, l'Aventure, Baspréau, Rouvoy, Sartine, Sentier, Trinquet, Petit-Rumes et Corbeau.

HYDROGRAPHIE : Elle est arrosée par le Coulant-de-Mouchain. Il y a un étang.

SOL : Surface plane, légèrement inclinée vers le Sud. Le terrain est généralement peu productif; il occupe en partie le fonds d'anciens bois dérodés. La couche végétale, argileuse ou sablonneuse, a d'un demi à un pied de profondeur.

AGRICULTURE : Les principales productions du sol sont le froment, le seigle, le méteil, l'avoine et le trèfle. Il y a un assez grand nombre de prairies, mais elles ne reçoivent d'autre irrigation que celle des eaux pluviales. La plupart des pâturages avoisinent les habitations. Les vergers offrent une assez belle plantation de pommiers, de poiriers et de cerisiers. On y trouve quelques parcelles de taillis peuplés d'aunes et coudriers qui sont exploités tous les douze ans. Le terrain, quoique mauvais, est en général bien cultivé; cependant on y rencontre des parties qui, bien que susceptibles de culture, ne le sont pas momentanément : les propriétaires ont l'habitude de laisser ces terrains en jachères ou de les louer aux fermiers à des prix très-modiques. On y fait des élèves en chevaux pour l'agriculture. — Fréquentation du marché de Tournay.

POPULATION : Deux mille huit cent vingt-sept habitans.

HABITATIONS : Il y a une église, une école primaire, un bureau de perception pour les contributions directes et un bureau de douanes.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans sont entièrement voués à l'agriculture. Il y a un moulin à blé, mû par vent.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Tournay à Douai offre une communication facile avec les environs; les chemins vicinaux sont impraticables pendant les temps pluvieux.

RUMEZ, dépendance de la commune de Templeuve.

RUMILLIES, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue N. E. de Tournay, à 10 1/2 O. du chef-lieu de la province.

Bornée au N. par Mourcourt (canton de Celles), au N. E. par Melle (même canton), à l'E. par Havrinnes, au S. par Warchin, à l'E par le territoire de Tournay, et au N. O. par celui de Kain.

Ses dépendances sont : Bourgache, Druquet ou Draguet et Mont-Rouge.

HYDROGRAPHIE : Deux petits cours d'eau circulent sur le territoire : le ruisseau de Rumillies ou le Rieu se dirige de l'E. à l'O. et forme la limite des communes de Rumillies et Warchin; un autre décrit la ligne de séparation avec Melle; ce dernier tarit souvent en été, tous servent à l'irrigation des prés. Il y a quelques petits étangs.

SOL : Le terrain est généralement uni; les inégalités que l'on y remarque sont peu sensibles, et l'inclinaison des plaines n'y est pas très-prononcée. Le sable forme le fond du sol. Trois classes principales caractérisent la surface arable : dans la première, on distingue une argile tendre, un peu sablonneuse, profonde, assise sur un fond argilo-sablonneux, mais dans lequel le sable domine; ce terrain est propre à la culture du froment, du seigle, de l'avoine, des féveroles et du colza; il ne repose jamais. La seconde classe ne diffère de la première, qu'en ce qu'elle offre une couche plus sablonneuse et moins épaisse; cette couche gît sur une espèce de glaise mélangée de sable; quelques cultivateurs laissent ces terres en jachères au bout de cinq ans. Enfin, deux variétés constituent les terrains de troisième classe : l'une est une terre presqu'entièrement composée de sable, peu profonde et assise sur une couche glaiseuse; l'autre présente une argile, de nature glaiseuse, peu profonde et reposant sur une glaise pure; les terres sablonneuses sont cultivées principalement en seigle, avoine et pommes de terre; celles dont l'argile forme la base produisent toutes les espèces de grains qui réussissent dans les sécheresses et manquent dans les années pluvieuses. Les terres de cette classe reposent ordinairement la troisième ou la quatrième année.

AGRICULTURE : Les productions du sol consistent en froment, seigle, escourgeon, avoine, féveroles, foin, trèfle, pommes de terre, légumes et fruits. La plupart des prés sont arrosés par les cours d'eau qui sillonnent le territoire; quelques-uns occupent un sol élevé, peu susceptible d'irrigation. On cultive toutes espèces de légumes dans les jardins potagers, dont plusieurs sont garnis d'arbres fruitiers. — Vergers clos de haies et plantés de pommiers, de poiriers et de cerisiers. Cette commune était très-boisée ci-devant; un riche propriétaire de Tournay y a fait défricher cent cinquante bonniers de bois; afin de rendre à la culture cette masse de terrains, il vient d'y établir une ferme qu'il exploite lui-même et dans laquelle on compte deux cent vingt-cinq bêtes à cornes, en partie employées aux travaux agricoles, quarante chevaux et trois cents moutons; deux distilleries que ce propriétaire a réunies à sa ferme acquièrent de jour en jour plus d'importance. La culture est, en général, assez bien soignée dans la commune. Les exploitations sont en grande, moyenne et petite tenue : six fermes. En 1830, il y avait quatre-vingt-cinq chevaux, six poulains, trois cent soixante-dix-neuf bêtes à cornes, dix veaux, treize porcs, quatre cent cinquante-huit moutons.

POPULATION : Quatre cent quatre-vingt-quatorze habitans.

HABITATIONS : Il y a cent cinq maisons, une église et un château. On y distingue plusieurs fermes et maisons de campagne. Le château de M. le baron de Cazier est remarquable par la beauté de son site; les jardins et les terrains d'agrément qui entourent ce château, en font un séjour très-agréable en été. La maison de campagne dite *la Solitude,* n'offre rien d'intéressant.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les légumes et quelques autres productions agricoles se vendent au marché de Tournay. — Deux distilleries établies depuis peu; un maréchal ferrant et deux charrons.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Tournay à Renaix passe à l'extrémité O. du territoire. Les chemins vicinaux, qui établissent les communications avec les communes limitrophes, sont assez bien entretenus; quelques-uns sont praticables toute l'année, tels sont ceux qui traversent la partie sablonneuse du territoire; quelques autres parcourent un sol argileux, et sont d'une exploitation difficile pendant l'hiver. —Un pont en pierre.

RUMILLIES (RUISSEAU DE) ou LE RIEU, petit cours d'eau qui arrose la commune de Rumillies, coule de l'E. à l'O. et forme sa limite avec Warchin.

RYOLERIE, dépendance de la commune de Forges.

S

SABLON, dépendance de la commune d'Everbecq.

SABLONNIÈRE, dépendance de la commune de Gaurain-Ramecroix.

SAINT-ANTOINE, dépendance de la commune de Ligne.

SAINT-MEYERS-MARCKE, dépendance de la commune de Saint-Pierre-Capelle.

SAINT-PIERRE, une des sections de la commune de Villerot.

SAINT-PIERRE, ruisseau qui prend sa source près de la ferme d'Esdin, commune de Villerot.

SAIRU, dépendance de la commune de Thulin.

SAISINNE (LA), dépendance de la commune de Thieusies.

SALINNES, dépendance de la commune de Leers-Nord.

SALLES, commune du canton et à 1 lieue 1/4 O. de Chimay, de l'arrondissement et à 11 lieues 1/2 S. de Charleroy, et à 12 lieues 1/2 S. S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Chimay, à l'E. par celles de Robechies et Saint-Remy; elle touche, au S., aux territoires de Villers-la-Tour et Monceau-Imbrechies, et à l'O. à ceux de Bailièvre et Macon.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé à peu près au centre du territoire, du hameau de Desivier, éloigné de près d'une lieue du village, dans un bois, et des dépendances suivantes : Cense-de-Beauricaux, Bas-des-Viviers, Haut-des-Viviers, Chapelle-de-l'Arbrisseau, Planche-lez-Moines.

HYDROGRAPHIE : Plusieurs ruisseaux circulent sur le territoire, ils y prennent leurs sources et fluent les uns vers la Sambre et les autres vers la Meuse. Leurs débordemens sont favorables aux prairies riveraines en hiver, mais ils tarissent pendant les sécheresses. Il y a un petit étang.

SOL : Élevé, alternativement uni et coupé par de petites collines. Le calcaire coquillier et le schiste forment la charpente du sol; la superficie arable est en grande partie argileuse et rocailleuse; l'épaisseur de la couche végétale varie de deux à cinq pouces.

AGRICULTURE : Ce terroir produit par année cinq cents rasières d'épeautre, cinq cent cinquante-quatre de seigle et méteil

et mille six cent soixante-neuf d'avoine. Le foin qu'on dépouille dans les prairies ne suffit pas aux besoins de la commune; mais il y a beaucoup de prairies artificielles dont le fond se compose de trèfle, de luzerne et de sainfoin. Chaque habitant recueille dans son potager les légumes nécessaires. Il y a quelques vergers plantés de pommiers, de poiriers; de pruniers et de cerisiers. Les bois taillis et futaie couvrent près du tiers du territoire; l'essence des taillis offre principalement le charme, le coudrier et le chêne; cette dernière espèce domine dans la futaie qui se compose aussi de hêtres, de trembles et d'aunes; on fait la coupe des taillis à dix-huit ans. Le sol est de médiocre qualité pour le canton; on l'exploite en grande, moyenne et petite tenue. Il y a trois fermes. — Assolement triennal et jachères. — Pâturessarts. On emploie des chevaux et des bœufs pour l'agriculture. Le labourage d'un bonnier est de vingt-quatre florins et demi. Il y avait, en 1830, trente-un chevaux, douze poulains, cent quatre-vingt-une bêtes à cornes, quarante-huit veaux, vingt porcs et sept cent vingt moutons. — Fort peu de ruches. On trouve quelques sangliers et chevreuils dans la forêt; le menu gibier est plus nombreux. — Rarement des loups. — Laine, beurre et fromage.

POPULATION : Cent soixante-six hommes, cent quatre-vingt-une femmes; total : trois cent quarante-sept habitans; neuf naissances, six décès. On y compte annuellement trois mariages.

HABITATIONS : Cette commune comprend soixante-dix-neuf maisons construites la plupart en pierres, couvertes partie en ardoises et partie en chaume, disséminées. Il y a une église, une chapelle et une école primaire. La chapelle, située au milieu d'une plaine, a été bâtie, dit-on, par les Espagnols, en mémoire d'une bataille où ils furent vainqueurs.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans de cette commune se livrent particulièrement à l'agriculture et à l'exploitation des bois. Il y a une carrière de pierre bleue, une brasserie, deux maréchaux ferrans, un charron, un tonnelier et un bourrelier. — Commerce de bois scié en planches, de bétail et de chevaux (ce dernier article est peu important).

ROUTES ET CHEMINS : Il y a quatorze chemins vicinaux dont l'exploitation est très-pénible en hiver.

SALPOT, dépendance de la commune de Ghoy.

SAMBRE, *Sabis*, rivière qui prend sa source en France, dans la forêt de la Haye-Cartigny, près et à l'O. de Fontenelle, département de l'Aisne, arrondissement de Vervins, canton de la Capelle. Elle arrose Landrecy, Pont-sur-Sambre et Maubeuge. Cette rivière entre dans la province de Hainaut à Erquelinnes, canton de Merbes-le-Château, parcourt en serpentant l'arrondissement de Charleroy, de l'O. S. O. à l'E. N. E. et pénètre dans la province de Namur un peu au-dessous d'Aiseau.

Par sa rive droite elle baigne dans le Hainaut les territoires de Solre-sur-Sambre, Hantes-Wiheries, Labuissière, Fontaine-Valmont, Thuin, Montignies-le-Tilleul, Marchienne-au-Pont, Couillet, Pont-de-Loup et Aiseau; et par sa rive gauche ceux d'Erquelinnes, Merbes-le-Château, Sars-la-Buissière, Lobbes, Landelies, Monceau-sur-Sambre, Dampremy, Montignies-sur-Sambre, Châtelineau et Farciennes. La Sambre traverse les villes de Charleroy et de Châtelet. Le cours de cette rivière est de trente-neuf lieues; son développement dans la province est de cinquante mille six cent trente-deux mètres. Sa largeur moyenne est de vingt-un mètres et la pente de son lit est de cinq centimètres par mille mètres de développement.

Cette rivière reçoit un grand nombre d'affluens par sa rive droite; les principaux sont la Thure, la rivière de Beaumont, la Biemèle, l'Eau-d'Heure, l'Acoz et la Biesmes. A l'exception du Piéton qui est assez considérable, les tributaires de la Sambre, sur la rive gauche, sont peu importans.

La contrée que la Sambre arrose de

Merbes-le-Château à Charleroy, dessine d'agréables vallons. Les sites les plus romantiques se déploient devant le voyageur qui se dirige de Lobbes à Thuin. Entre l'ancienne abbaye d'Alne (commune de Gozée) et Montignies-le-Tilleul, le lit de la rivière est resserré entre de hautes montagnes. Le bassin de la Sambre n'est pas moins intéressant pour le géologue. Ses rives offrent tour-à-tour le calcaire compacte, les psammites argileux et micacé, les grauwackes calcaire et schisteuse, diversement colorés depuis le gris verdâtre jusqu'au noir intense. Entre Lobbes et Landelies, le pséphite (grès rouge) forme un plateau très-étendu et déchiré de tous côtés par des vallées magnifiques dont la riche végétation contraste admirablement avec le squelette pierreux qu'offrent des flancs escarpés de plus de cent pieds d'élévation. Dans la plupart de ces localités, de puissantes masses de marbre semblent offrir leur richesse à qui voudra utilement les exploiter. Plus bas, la Sambre entre dans la formation houillère, connue plus particulièrement sous le nom de bassin houiller de Charleroy. On remarque, vis-à-vis de Thuin, une argilolite tendre d'un gris verdâtre, gisant dans une argile d'un rouge rose sale. La vallée de la Sambre renferme aussi du lignite et de la tourbe.

Avant 1814, la navigation de la Sambre n'avait lieu que pendant quatre mois de l'année; depuis cette époque des travaux de canalisation ont rendu la navigation facile en tout temps. On compte dans la province quatorze écluses sur cette rivière; elles sont situées à Solre-sur-Sambre, Labuissière, près de la ferme de Pommerœul, à Lobbes, à Thuin, au Long-Courant, au Trou-d'Alne, à l'abbaye d'Alne, Landelies, Montignies-le-Tilleul, Charleroy, Montignies-sur-Sambre, Châtelet et Farcienne. On traverse la Sambre sur des ponts établis sur la route de Mons à Beaumont, à Merbes-le-Château, à Charleroy, à Thuin, etc. La plupart des écluses ont aussi des ponts-levis. Des bâteaux du port de cinquante-cinq à cent vingt tonneaux peuvent naviguer sur cette rivière. Les transports consistent principalement en houille, bois, grès, fers, etc.

On pêche dans la Sambre : des brochets, des truites, des carpes, des perches, des brêmes, des meuniers, des tanches, des anguilles, des rosses, des nases et des loches.

SAMME, affluent de la Haine qui prend sa source dans le bois de Hoyaux, commune de Buvrinnes ; il arrose les territoires d'Epinois, Ressaix, Battignies et Waudrez, et va se réunir à la Haine par la rive droite à Péronnes.

SAMME, petite rivière qui jaillit sur le territoire de Bellecourt qu'elle sépare de celui de Chapelle-lez-Herlaimont, elle coule du S. au N. et sort de la province non loin de Ronquières pour entrer dans le Brabant, où elle va se perdre dans la Senne.

SAMME, dépendance de la commune de Battignies.

SANS, dépendance de la commune des Deux-Acren.

SARAZINS, dépendance de la commune de Gibecq.

SARS, dépendance de la commune de Gondregnies.

SARS (LES), dépendance de la commune de Lessines.

SARS (LES), dépendance de la commune de Wannebecq.

SARS-LA-BRUYÈRE, commune du canton et à 1 lieue 1/3 S. de Pâturages, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 S. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune d'Eugies, à l'E. par celle de Quevy-le-Petit; elle touche au S. au territoire de Blaregnies, et à l'O. à celui de Blaugies, canton de Dour.

Cette commune ne se compose que de son chef-lieu et de quelques maisons isolées.

HYDROGRAPHIE : Les principaux cours d'eau qui arrosent ce territoire sont le ruisseau des Rognaux, le Pret-à-Sault, le Pret-des-Nonnettes, et le Pret-des-Plantes.

SOL : La surface de cette commune est

généralement plane. Le sol est froid, humide, compacte et de très-médiocre qualité. Depuis quelques années on y a dérodé une grande quantité de bois qui ont été mis en culture. La couche végétale a six à neuf pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On récolte, année commune, trois mille deux cents rasières de froment, mille trois cent quatre-vingt-dix rasières de seigle, mille trois cent quatre-vingt-dix rasières de méteil et trois mille sept cents rasières d'avoine. On y cultive aussi un peu de lin et de colza; pommes de terre, pois, haricots; les vergers sont plantés de pommiers, poiriers et noyers. Bois taillis mêlés de futaie; essence de chênes, frênes, bouleaux, hêtres : on les coupe à treize ans. Quelques oseraies. — Assolement triennal; fumier, cendres et chaux pour engrais. Quatre fermes. Cette commune renferme huit cent vingt-six bonniers de terres arables dont un quart est ensemencé tous les ans en froment, un huitième en méteil, un huitième en seigle, et un huitième en avoine. Le prix moyen du labourage d'un hectare de terre est de vingt-cinq florins. — En 1830, on y comptait quatre-vingt-dix-sept chevaux, trente-cinq poulains, cent quarante-six bêtes à cornes, soixante veaux, trente-trois porcs et deux cent cinquante moutons. Très-peu de volaille. — Fréquentation du marché de Mons.

POPULATION : En 1829 : huit cent soixante-seize habitans. Dans la même année, le nombre des décès fut de onze et celui des naissances de vingt-cinq.

HABITATIONS : Quatre-vingt-seize habitations rurales et soixante câbanes; construites en briques, couvertes en paille et disséminées. Il y a une église, une école primaire et une maison de campagne. On y remarque les ruines d'un ancien château-fort. — Résidence d'un chirurgien.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Deux moulins à farine, mûs par le vent, quatorze tisserands. On exporte un peu de grains, des fruits et un petit nombre de bêtes à cornes.

ROUTES ET CHEMINS : Elle est traversée par l'ancienne chaussée romaine. Les chemins vicinaux sont impraticables pendant l'hiver.

SARS-LA-BUISSIÈRE, commune du canton et à 1 lieue N. E. de Merbes-le-Château, de l'arrondissement et à 5 lieues 1/4 S. O. de Charleroy, et à 5 lieues 1/2 S. E. du chef-lieu de la province.

Elle touche au N. à la commune de Bienne-lez-Happart, à l'E. à celle de Ragnée, au S. au territoire de Fontaine-Valmont, et à l'O. à celui de Merbes-Sainte-Marie.

Cette commune se compose de son chef-lieu et de plusieurs dépendances, Chevesnes, Rubignies, Gersies, Chapelle, Ferme-de-Fonstaille, Ferme-de-Taille-de-Mineur. Ferme-de-Grignart et Ferme-de-Sarty.

HYDROGRAPHIE : La Sambre longe la partie méridionale du territoire. Deux petits cours d'eau y circulent, les ruisseaux du Moulin et de la Buissière : le premier alimente une platinerie et une scierie de marbre; l'autre active un moulin à blé. — Plusieurs étangs.

SOL : L'aspect de ce territoire est très-varié. La partie méridionale est la plus montueuse. On y voit divers plateaux assez élevés dont le massif le plus étendu dessine d'agréables vallons. En approchant de la rivière, le terrain s'aplanit, d'immenses prairies se déploient et offrent un coup-d'œil charmant. Parmi les roches qui entrent dans la composition du sol, on reconnaît le calcaire compacte qu'on y exploite, le pséphite ou grès rouge, le poudingue argiloïde et siliceux et le psammite quartzeux; cette dernière, dans laquelle dominent de gros grains de quartz, s'y présente isolément et s'y lie aux roches calcaires. Le pséphite perce sur plusieurs points la croûte du sol. On y trouve du quartz-hyalin prismé blanc opaque et des mines de fer oxidé exploitées avec succès. Il y a aussi une carrière de pierre meulière dont la qualité n'est pas inférieure à celle que l'on tire de l'étranger à grands frais; cette carrière n'est connue que depuis quatre à cinq ans. Les meilleures terres ara-

bles ont dix pouces de couche végétale.

AGRICULTURE : Les productions du sol sont assez abondantes et dépassent les besoins des habitans. On y récolte toutes espèces de céréales, du trèfle, de la luzerne et des plantes oléagineuses; ces dernières ne sont pas assez suivies pour être comprises dans les assolemens. Les prairies sont assez productives. Il y a quelques pâturages d'une qualité médiocre et que l'on n'entretient qu'à force d'engrais. Les vergers sont plantés de pommiers et poiriers de belle venue. On y rencontre plusieurs masses de bois taillis; elles contiennent peu de futaie; l'essence se compose de charmilles, bouleaux et chênes que l'on exploite en coupes réglées dans une période de quatorze ans. —Six fermes. Il y avait, en 1829, soixante-dix-neuf chevaux, quarante poulains, cent trente-huit bêtes à cornes, soixante-dix-huit veaux, trente porcs et deux cent cinquante moutons.

POPULATION : Sept cent quatre-vingt-treize habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme cent soixante-huit maisons, une église, une chapelle et une assez belle maison de campagne.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Extraction du calcaire compacte, du fer et de la pierre meulière. Il y a une platinerie de fer, une distillerie à vapeur appartenant à MM. Louis Dooms frères, de Lessines, deux moulins à farine et une scierie de marbre; les scies mécaniques sont composées de 18 lames d'acier fixées entre elles sur un châssis. Deux maréchaux ferrans, un tailleur de pierre, un charron, un sabotier, un tonnelier, un blanchisseur de toiles, un bourrelier. On porte les denrées agricoles au marché de Binche.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux qui traversent ce territoire sont très-mauvais en hiver et dans les temps pluvieux. — Un pont en pierre.

SARS-LE-COMTE, dépendance de la commune de Masnuy-Saint-Pierre.

SARS-LONGCHAMPS, nom d'une houillère établie sur le territoire de Saint-Vaast; elle se compose de six puits d'extraction dont cinq sont activés par des manéges et un par mécaniques. Il y a une machine à feu pour opérer l'épuisement des eaux.

SART (LE), dépendance de la commune de Popuelles.

SART (LE), dépendance de la commune de Mourcourt.

SART (PETIT), dépendance de la commune de Viesville; elle est située entre le Piéton et le canal de Charleroy à Bruxelles.

SARTALLET, dépendance de la commune de Gilly.

SART-A-RÈVES, dépendance de la commune de Rèves.

SART-COLIN, dépendance de la commune de Laplaigne.

SART-CULPART, dépendance de la commune de Gilly.

SARTEAU, dépendance de la commune d'Ostiches.

SARTIAUX ou SARTIEAU, dépendance de la commune de Thirimont.

SARTIAUX, dépendance de la commune d'OEudeghien.

SARTINE, dépendance de la commune de Rumes.

SARTIS (LES), dépendance de la commune de Courcelles.

SART-LE-MOINE, dépendance de la commune de Gosselies.

SART-LE-MOINE, dépendance de la commune de Jumetz.

SART-MOLLET, dépendance de la commune de Bry.

SART-ROUGE, dépendance de la commune de Seneffe.

SATTALART, dépendance de la commune de Fontaine-Valmont.

SAUCY, petit bois situé dans la commune de Frasnes-lez-Gosselies, à proximité de la grande route de Charleroy à Bruxelles.

SAULE-PENDUE, dépendance de la commune de Buissenal.

SAULE-PIQUET, dépendance de la commune de Chimay.

SAUPIQUET, dépendance de la commune de Seloignes.

SAUSSEZ, ruisseau qui sépare les territoires de Dour et d'Élouges; il prend sa source vers le village d'Athis.

SAUSSOY, ruisseau qui arrose la commune d'Erpion.

SAUTAIN, dépendance de la commune de Sivry.

SAUVE-QUI-PEUT, dépendance de la commune de Gosselies.

SAUVEUR (SAINT), commune du canton et à 1 lieue 3/4 N. N. O. de Frasnes, de l'arrondissement et à 5 lieues 1/2 N. E. de Tournay; à 10 lieues 1/2 N. O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par le territoire de Renaix (Flandre-Orientale), à l'E. par les communes d'Ellezelles et de Frasnes; elle touche, au S., au territoire de cette dernière commune, et à l'O. à ceux d'Anvaing et Dergneau.

La commune se compose de son chef-lieu, situé dans la partie occidentale du territoire, et d'un grand nombre de dépendances; telles sont: l'Arabie ou l'Arrabie, l'Aulnoit, Bailly, Boucq-du-Haut, Brun-Culot, Bruyère-Santinne ou Sentine, Champ-des-Mottes, Croisette, Croix-ou-Pille ou le Croix-ou-Pile-de-Notre-Dame-de-Job, Cul-de-Sac, Deflierre ou la Deflère, Delaunois, De-la-Rivière, Delprée, Deporte ou Delporte, Durenne, En-Bas, l'Etampe ou l'Etanque, Etoquoit, le Garceau, Gazicaux, Gibet-Martin, Grinquier, Jarneux, Menil ou Saint-Menil, Mont-Dettour, Mont-Doyelle, Neuve-Rue, Pied-au-Haut, Porte, Quatre-Chemins, Quesnoy, Saint-Roch, Socoz-Dian, le Sourdeau, Tombelle, Verte-Feuille.

HYDROGRAPHIE : Ce terroir est arrosé par les ruisseaux de Rieu-Houssi et Rieu-du-Moulin, qui ont leur source dans les parties élevées de la commune, au centre de laquelle ils viennent se réunir : ces ruisseaux font mouvoir deux moulins à farine. Deux petits étangs servent de réservoirs aux moulins.

SOL : La surface du territoire est très-inégale et coupée par des collines; elle offre de nombreux escarpemens et s'exhausse beaucoup à l'E.; la partie occidentale est la moins déprimée; le centre présente une élévation moyenne. Les plaines sont en petit nombre, peu étendues et s'inclinent généralement en pente rapide. Cinq classes distinctes caractérisent les terres arables : la première, de nature argileuse, de six à huit pouces de couche végétale, est facile à cultiver, produit principalement de l'escourgeon, du seigle, du froment, du lin, du trèfle, et repose au bout de six ans. La seconde classe se compose de deux variétés : l'une consiste en une argile, trop compacte et trop humide, dont la couche végétale a cinq à six pouces d'épaisseur; l'autre est une argile légère, un peu sablonneuse, assise sur un sol sablonneux; les fermiers exploitent ordinairement ces terres d'après un assolement sexennal. Deux variétés constituent également la troisième classe : c'est une terre argileuse, compacte, trop humide, mêlée de rocaille; ou bien une autre mélangée de sable et de cailloux; ces terrains, qui n'ont que quatre pouces de couche végétale, sont cultivés en seigle, avoine et pommes de terre, et soumis au système des jachères. Dans la quatrième classe, on reconnaît un sable brûlant, caillouteux et ferrugineux, de deux à trois pouces de profondeur; les cultivateurs y récoltent du seigle et des pommes de terre et le laissent reposer au bout de deux ans. La cinquième classe ne comprend que des terrains de bruyères que l'on essaie peu à peu de rendre à la culture : ces terres ne produisent que du seigle et des pommes de terre, et restent quelquefois en jachères deux années de suite.

AGRICULTURE : La quantité de grains et graines s'élève, année commune, à six mille cinq cent cinquante-cinq rasières de blé; deux mille cent soixante-dix-huit d'avoine, trois cent quatre-vingts d'escourgeon, vingt-neuf d'orge d'été, neuf cent cinquante de fèves, cent soixante de colza, cent de camomille, six cent dix de lin. On récolte aussi du trèfle, du foin, des pommes de terre, des carottes, des betteraves, des artichauts,

des pois, des haricots et diverses espèces de plantes potagères et légumineuses. Les fruits consistent en pommes, poires, prunes, cerises, noix, noisettes, cornouilles, châtaignes, framboises, groseilles, mûres, fraises, mirtilles, raisins, pêches, abricots. Les meilleures prairies sont celles qui avoisinent le Rieu-Houssi et le Rieu-du-Moulin; elles produisent du foin en abondance et de bonne qualité. — Pâturages situés près des habitations, clos de haies et arrosés par les rigoles qui descendent des coteaux. La culture des légumes est traitée avec soin dans les jardins, dont un assez grand nombre sont plantés d'arbres fruitiers. Le pommier, le poirier et le cerisier prospèrent dans les vergers. Un cinquième environ du territoire est occupé par des bois taillis mêlés de futaie; leur essence est composée de chênes, de hêtres, de charmilles, de coudriers et d'aunes. Il y a aussi des frênes, des bouleaux, des ormes, des saules, des sapins et des bois blancs; la futaie est employée aux constructions; on exploite les taillis sans coupe réglée. Parmi un grand nombre de plantes médicinales, on cite: la camomille romaine, *anthemis nobilis* (L.); la guimauve, *althæa officinalis* (L.); le cochlearia, *cochlearia officinalis* (L.); la couleuvrée, *bryonia alba* (L.); l'absinthe romaine, *arthemisia pontica* (L.); la saxifrage bleue, *saxifraga cœsia* (L.); l'armoise aurone, *arthemisia abrotanum* (L.); la lavande commune, *lavendula spica* (L.); la sabine, *juniperus sabina* (L.); la rue, *ruta graveolens* (L.); la mélisse officinale, *melissa officinalis* (L.); la tormentille droite, *tormentilla erecta* (L.); l'euphraise, *euphrasia officinalis* (L.); le fenouil doux, *anethum fœniculum* (L.); la bugle, *ajuga pyramidalis* (L.); la sanicle d'Europe, *sanicula europœa* (L.); l'eupatoire d'Avicennes, *eupatorium cannabinum* (L.); la tanaisie, *tanacetum vulgare* (L.). Le sol, de nature médiocre, est bien cultivé; on l'exploite en grande, moyenne et petite tenue. Il y a plusieurs fermes. Le mode de culture se rattache, en général, aux diverses espèces de terres arables; les récoltes se succèdent dans l'ordre suivant : pour la première classe, blé, trèfle, avoine et lin; pour la deuxième, blé, trèfle et lin; pour la troisième, blé, trèfle et avoine; pour la quatrième, seigle et pommes de terre; on sème quelquefois de l'escourgeon au lieu du froment. Les engrais en usage sont : le fumier, la chaux de Basècles et de Tournay, la cendre de houille et de tourbe. On évalue à près de vingt-cinq florins le labourage d'un bonnier de terre. Le nombre des chevaux s'élève à cent vingt-un; ils sont propres au service de l'artillerie. On élève aussi du gros et du menu bétail : il y a trois nombreux troupeaux de moutons. La volaille consiste en poules, dindons, pigeons, canards. On compte trente à trente-cinq ruches d'abeilles. — *Gibier :* lièvres, lapins, perdrix, bécasses, bécassines, grives, ortolans, cailles, râles. Les étangs sont empoissonnés de carpes, de brochets, de tanches et d'anguilles. — Laine, beurre, miel.

POPULATION : Mille soixante-six hommes, mille soixante femmes; total: deux mille cent vingt-six habitans. Il y a eu, en 1829, cinquante-huit naissances et cinquante-deux décès. Le nombre des mariages est annuellement de huit à douze.

HABITATIONS : Le chef-lieu se compose de dix-huit à vingt maisons agglomérées; la majeure partie des habitations sont disséminées dans les hameaux; construites en briques, en bois et argile, avec toiture en chaume ou en pannes. On y rencontre une multitude de chaumières habitées par la classe indigente. — Une église et deux écoles primaires. La maison de campagne de M. Le Cocq est remarquable par son site élevé.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Exportation de productions agricoles, telles que légumes et fruits. Les principales branches d'industrie sont le filage du lin et le tissage des toiles; en hiver, ces deux branches occupent les trois quarts de la population. Il y a quatre-vingts métiers à tisser la toile que l'on porte au marché de Renaix

(Flandre-Orientale); cinq moulins à farine, dont trois mûs par vent, et deux par eau; une brasserie composée de deux cuves, de deux chaudières et d'un réfrigérant, dont le produit annuel varie de quinze à vingt brassins de bière commune qui se consomme dans l'endroit et les environs; une distillerie, située à l'écart, près le bois de Saint-Amand, contenant douze cuves matières et une chaudière de trois cent cinquante litrons : cette usine, qui manque souvent d'eau, chôme fréquemment ; une blanchisserie.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Leuze à Renaix coupe le territoire sur deux points différens, dans la partie occidentale. — Cinq chemins vicinaux, bien entretenus, mais d'une exploitation difficile en hiver.

SAVARDE ou **LA SAVARTE**, hameau dont une partie dépend de la commune de Ciply et l'autre de celle d'Hyon.

SCAMPS, dépendance de la commune d'Ath.

SCARBION. *Voy*. SQUERBION.

SCAUBECQ, dépendance de la commune de Braine-le-Comte.

SCAUBECQ, dépendance de la commune de Wannebecq.

SCIERIE-AU-MARBRE, dépendance de la commune de Leugnies.

SCIERIE-DU-PONT-CHATELAIN, dépendance de la commune de Beaumont.

SCORBOTTE, dépendance de la commune de Wattripont.

SCOUMONT, dépendance de la commune d'Arquenne.

SCOUPIGNIES, dépendance de la commune de Wodecq.

SCOURMONT, dépendance de la commune de Bourlers.

SCOURMONT, dépendance de la commune de Chimay.

SEBLE ou **CEBLE**, dépendance de la commune de Pottes.

SECRÉE, dépendance de la commune de Horrues.

SEIN, dépendance de la commune de Laplaigne.

SELLE (LA), dépendance de la commune de Jamioulx.

SELLE (LA), dépendance de la commune de Thuin.

SÉLOIGNE, commune du canton et à 1 lieue 1/3 S. O. de Chimay, de l'arrondissement et à 12 lieues 1/2 S. de Charleroy, et à 13 lieues 1/2 S. S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. et à l'E. par la commune de Villers-la-Tour; elle touche, au S. et à l'O., à ce même territoire et aux bois du prince de Chimay.

Ses dépendances sont : Petite-Quenette, Cendron, Loge-Watticau, Forge-Philippe, Fourneau-Philippe, Grande-Quenette, Air-d'Oiseau, et Saupiquet.

HYDROGRAPHIE : La commune est baignée par l'Eau-Blanche et l'Oise, cette dernière y active une forge. Il y a plusieurs étangs.

SOL : Montueux et plus ou moins déprimé. Les plaines s'inclinent d'une manière très-sensible. Le terrain meuble y est assis sur le calcaire coquiller; il a une couche végétale dont l'épaisseur varie de trois à six pouces.

AGRICULTURE : Ce terroir produit de l'épeautre, de l'avoine, du foin, des légumes et quelques fruits. On n'y cultive point de plantes oléagineuses. Quelques prairies donnent une herbe d'assez bonne qualité. Il y a des jardins potagers et des vergers plantés de pommiers. Un tiers de la superficie est couvert de bois taillis, essence de coudriers, de charmes et bouleaux, surmontés d'une futaie de chênes et bois blancs ; on coupe les taillis au bout de vingt ans. Le sol est de mauvaise qualité; il est cependant assez bien cultivé; on l'exploite en grande, moyenne et petite tenue. Il n'y a point de terres labourables proprement dites : les terrains soumis à la culture sont périodiquement labourés et convertis en prés : on les désigne sous la dénomination de *terres-prés*. — En 1830, on y comptait soixante-seize chevaux, dix poulains, quatre cent cinquante-neuf bêtes

à cornes, quarante-trois veaux et dix-huit porcs.

POPULATION : Neuf cent cinquante habitans.

HABITATIONS : Cent soixante-dix maisons, une église, une chapelle au hameau de la Forge-Philippe, une maison communale et une école primaire. — Résidence d'un arpenteur.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Une partie de la population se livre à l'exploitation des bois. Il y a une fonderie de fer composée d'un haut fourneau, d'un soufflet, d'une pompe foulante et aspirante et d'un bocard; deux brasseries.

ROUTES ET CHEMINS : Deux chemins vicinaux, dont l'un conduit de Chimay à Maquenoise, et l'autre au hameau du Vieux-Fourneau, facilitent les communications avec les environs; quoiqu'assez bien entretenus, ils ne sont pas moins mauvais en hiver.

SENEFFE, commune et chef-lieu du canton de son nom, de l'arrondissement et à 4 lieues 2/3 N. O. de Charleroy et à 6 lieues E. N. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes d'Arquennes et Feluy, à l'E. par celle de Petit-Rœulx-lez-Nivelles, au S. par les territoires de Gouy-lez-Piéton, Chapelle-lez-Herlaimont et Fayt, et à l'O. par ceux de Bois-d'Haine et Familleureux.

Cette commune se compose du bourg de Seneffe, chef-lieu, et des hameaux Tyberchamps, Sart-Rouge, Soudrement, Long-Sart, Manage, Bois-de-Nausse, Belle, et Buisseret.

HYDROGRAPHIE : La Samme et le canal de Charleroy à Bruxelles traversent le territoire du S. au N.; la première y active deux moulins. Il y a plusieurs étangs.

SOL : Surface inégale, sillonnée par un grand nombre de coteaux arrondis ou scabreux. L'adhérence des parties constituantes de ce terrain le rend extrêmement humide. Les terres labourables de la première classe offrent une couche végétale, argilo-calcaire et sablonneuse, de couleur brunâtre, profonde de neuf pouces, sur argile compacte.

AGRICULTURE : Ce terroir produit des céréales, des féveroles, du foin, du trèfle, de la luzerne, du houblon et des légumes. On trouve quelques belles prairies le long de la Samme. La commune est surtout renommée pour ses gras pâturages qui occupent près du tiers de la superficie. Il y a six bois dont deux appartiennent à l'État. Ils consistent en taillis et futaie, essence de chênes, bouleaux, hêtres, frênes, charmes, coudriers et aunes. La culture des terres est très-bien soignée; on les exploite en grande, moyenne et petite tenue. — Élèves de chevaux dont le nombre excède de moitié celui que l'on emploie aux travaux agricoles. Bêtes à cornes. — Beurre excellent, très-recherché dans les marchés environnans.

POPULATION : Trois mille quatre cent soixante-quatre habitans.

HABITATIONS : Cinq cent cinquante-trois maisons plus ou moins bien construites, une église et deux écoles primaires. Le bourg de Seneffe est remarquable tant par la beauté des sites que par le grand nombre de châteaux qui l'environnent; on en compte quatre dans la commune. Il est peu de palais qui égalent la magnificence du château de M. De Pestre, comte de Seneffe et de Turnhout : il est bâti en granite, décoré à chaque façade de huit colonnes d'ordre corinthien. Les galeries latérales, qui forment les ailes du palais, sont d'ordre ionique, ornées de belles statues surmontées de plates-formes, chacune d'elles se termine par un dôme : l'un sert de demeure au jardinier; l'autre est une chapelle, construite à l'italienne, dans laquelle on distingue un autel en marbre de Gênes. L'intérieur du palais mérite également d'être vu : le salon d'entrée a soixante pieds de longueur et reçoit le jour par six croisées : il est pavé en marbres de différentes couleurs. On remarque l'escalier en acajou et parqueté : la rampe est en fer et travaillée en arabesques. Les appartemens sont richement tapissés, ornés de lustres

d'un grand prix, de glaces de Venise et de cheminées de marbre. Dans un des salons on voit des pilastres en marbre de Saint-Remy; il y a un billard en acajou et une bibliothèque qui contient quatre mille volumes; on y voit aussi deux tables magnifiques, dont une mosaïque, qui renferme une collection de marbres de tous les pays; l'autre, en acajou, décorée d'ouvrages en or fin, dite de *Marimont*, parce qu'elle avait été faite pour le prince Charles, a coûté quatre mille florins. Dans la galerie des tableaux, est un bas-relief qui représente une bataille livrée par Alexandre-le-Grand à Darius; parmi un grand nombre de bustes on distingue ceux de Henri IV, de Louis XIV, des princes de Soubise et de Condé. Les salles de bains renferment des baignoires en marbre (il s'y trouve trois sortes d'eau). Les promenades et les terrains d'agrément qui embellissent ce séjour sont du meilleur goût. On arrive au château par une grande avenue de peupliers d'Italie, d'un quart de lieue de longueur, à six rangées d'arbres, tirées en ligne droite à partir du clocher du bourg, qui, vu du perron du palais, ressemble à un obélisque. Le grillage d'entrée est d'un travail très-recherché. Le parc, fermé par une enceinte de murailles offre une salle de spectacle, où se trouve le panorama du château de Lunéville, en Lorraine. Les serres chaudes, bâties à l'italienne, ont la toiture en glaces. On remarque un oranger qui a cinq siècles d'existence et qui se trouvait dans l'orangerie du duc Jean de Brabant; on y distingue aussi une Vénus de Médicis d'une grandeur colossale. Le point de vue de la pelouse, pris sur l'escalier du château, ainsi qu'un étang de cent pieds carrés, placé sur le sommet d'une montagne, et le lac au milieu duquel se trouve un jet d'eau qui monte à vingt-cinq pieds de hauteur, forment un ensemble du plus bel effet; les trois jardins potagers, disposés en amphithéâtre, au milieu de chacun desquels est un bassin, offrent également un beau coup d'œil. Mais ce qu'on ne se lasse pas d'admirer, est le quinconce qui offre en petit la forêt de Soigne, la cabane des Voleurs, la tour de Bel, la Glacière, la Colonne de Trajan, l'Ermitage du frère Bruno, les ponts rustiques et plusieurs autres embellissemens de ce genre. Toutes les allées du parc sont ornées de statues et de vases. Deux belles statues de marbre de Gênes sont placées sur le perron du côté du midi.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une verrerie où l'on fabrique des bouteilles et verres à vitre, une raffinerie de sel, une fabrique de chapeaux communs, deux tanneries, quatre brasseries, une distillerie, deux moulins à tan et quatre moulins à blé, mûs par le vent.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient tous les ans une foire le dix août.

ROUTES ET CHEMINS : Cette commune est traversée par la grande route de Mons à Nivelles et par un grand nombre de chemins vicinaux qui, malgré leur bon entretien, sont en quelque sorte impraticables en hiver.

HISTOIRE : Deux batailles sanglantes furent livrées sur le territoire de Seneffe. En 1674, les alliés menaçaient d'assiéger Charleroy. Le prince de Condé qui voulait empêcher ce siége attaqua le 1er août, à la tête de quarante-cinq mille hommes, dans les plaines de Seneffe, l'armée des alliés, forte de soixante mille, sous les ordres du jeune prince d'Orange. Le comte de Monterey y commandait les Espagnols, et le comte de Souche, les Allemands. Le prince de Condé, après avoir battu l'arrière-garde des ennemis à Seneffe, attaqua le reste de l'armée du prince d'Orange. Cette bataille fut très-meurtrière. On évalua le nombre des morts à vingt-sept mille hommes. Les deux partis, qui y firent des prodiges de valeur, s'attribuèrent l'avantage de cette journée. Mais le champ de bataille, avec tous les équipages de l'armée ennemie, resta aux Français. Le 2 juillet 1794, les troupes autrichiennes furent battues dans ce village par les généraux français Olivier et Marceau.

SENNE, rivière qui prend sa source

dans les bois d'Ottignies, commune de Naast; elle coule d'abord de l'E. à l'O., traverse la ville de Soignies, flue dans la direction du N. par Hoves et Steenkerque, et sort de la province pour entrer dans le Brabant.

SENTIER, dépendance de la commune de Rumes.

SERN, affluent de la Sambre qui prend naissance à Erquelinnes.

SILLE, petite rivière qui a sa source dans le bois de Bronfaut à Silly; elle arrose le territoire de Bassilly du S. au N. O., en décrivant un hémi-cycle, parcourt les communes de Hellebecq et Ghislenghien et va se jeter dans la Dendre au N. O. du village d'Isières. Son principal affluent est le ruisseau de Buissenal qu'elle reçoit à Ghislenghien.

SILLY, commune du canton et à 2 lieues 1/4 S. O. d'Enghien, de l'arrondissement et à 5 lieues 1/2 N. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Bassilly, à l'E. par une partie du territoire de Marcq, au S. par les communes de Thoricourt et Fouleng, et à l'O. par celles de Gondregnies et Gibecq.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé entre les chaussées de Bruxelles à Tournay et de Lessines à Soignies, et de plusieurs dépendances; telles sont: Bronfaut, Carmois, Mauvinage, Grand-Bermont, Saint-Marcoult, Tramasure et la Wastine.

HYDROGRAPHIE : La Sille prend sa source dans le bois de Bronfaut et se dirige au N., vers Bassilly. Quelques ruisseaux, alimentés par les eaux pluviales, circulent sur le territoire; ils sont le plus souvent à sec. Il y a plusieurs petits étangs.

SOL : Une moitié du terroir présente des anfractuosités assez sensibles, l'autre s'étend en plaines unies et légèrement inclinées. Les parties les plus fertiles sont les campagnes de la Wastine et de la Wastinelle; le reste est ingrat. Les terres arables, dont la couche végétale a de huit à onze pouces d'épaisseur et se compose d'un sol argileux mais léger, conviennent à la culture des céréales, des plantes fourragères et oléagineuses et du lin; dans d'autres, on distingue une argile rougeâtre, maigre et rocailleuse, ou une variété glaiseuse très-compacte, caillouteuse et d'un labour pénible; ces terres produisent du seigle, de l'avoine et des pommes de terre.

AGRICULTURE : Les récoltes consistent principalement en froment, seigle, avoine, féveroles, trèfle, colza, lin et pommes de terre. Les prés, situés en grande partie sur les bords de la Sille, produisent en regain le tiers de la première dépouille, qui est assez estimée. — Gras pâturages, jardins potagers, vergers plantés de pommiers, de poiriers et de noyers, clos de haies et situés à proximité des habitations. Un sixième environ du terroir est boisé: la principale masse des bois porte le nom de Bois de Bronfaut: il y a de beaux taillis de coudriers, charmilles et aunes, surmontés d'une superbe futaie de chênes, hêtres, frênes, charmes et bois blancs; les taillis offrent deux coupes régulières, l'une à onze et l'autre à quatorze ans. — Culture soignée, en grande, moyenne et petite tenue. On y compte quarante-quatre fermes. Les bonnes terres restent rarement en jachères; les autres sont soumises à un assolement quadriennal ou triennal. Le recensement de 1829 a donné à la commune: cent soixante-quatorze chevaux, vingt-quatre poulains, deux cent soixante-dix bêtes à cornes, quarante-sept veaux, quatre-vingt-treize porcs, deux cent dix moutons, huit chèvres et quinze ânes.

POPULATION : Deux mille six cent vingt-un habitans.

HABITATIONS : Quatre cent soixante-quatorze maisons; on en compte à peu près une centaine dans le chef-lieu: elles sont assez bien construites. Il y a une église, une chapelle, une école primaire, un petit château qui appartient au prince de Ligne, et une ferme nommée le château de la Wastine. — Résidence d'un notaire, de deux médecins et d'un receveur des contributions directes.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il s'y fait un

assez grand commerce de denrées agricoles et de toiles qu'on fabrique sur les lieux. Cette commune renferme trois moulins à blé et un pressoir à huile activés par le vent, une raffinerie de sel, une savonnerie; un teinturier, deux briquetiers, cinq maréchaux ferrans, deux charrons, un tourneur en bois, un boisselier, un bourrelier et un vitrier.

FOIRES ET MARCHÉS : Outre un marché hebdomadaire qui a lieu le lundi, il s'y tient encore deux foires, l'une le mardi qui suit le premier dimanche de juillet, l'autre, le mardi après le troisième dimanche de septembre.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Bruxelles à Tournay passe à l'extrémité N. O. de la commune; celle de Soignies à Lessines traverse la partie méridionale. Les chemins vicinaux conduisent du chef-lieu aux hameaux de Saint-Marcoult, Mauvinage, Carmois et Bronfaut, et aux villages voisins.

SIRAULT, commune du canton et à 2 lieues 1/2 S. S. O. de Lens, de l'arrondissement et à 2 lieues 2/3 O. de Mons.

Elle est bornée au N. par les communes de Neufmaison et Belœil, à l'E. par celle d'Herchies, au S. par le territoire de Baudour, au S. O. par celui de Villerot et à l'O. par Stambruges et Hautrages.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé presqu'au centre du territoire, et des hameaux de Ramecamp, Cavin, Moulin-à-Papier, Happart, Lonfant et Trieu-Maquette.

HYDROGRAPHIE : Le Rieu-Amand ou Fontaine-de-Sirault, prend naissance dans la partie centrale de la commune; il coule de l'E. à l'O. et donne le mouvement à un moulin à blé; ce cours d'eau tarit rarement. On y trouve aussi un marais d'une contenance de dix bonniers environ.

SOL : La surface du territoire présente presque partout des inégalités; mais elles ne sont bien sensibles que sur deux points : à Happart (limite d'Hautrage et de Stambruges), et dans la partie comprise entre le chef-lieu et Moulin-à-Papier; la pente des coteaux y est très-rapide. Le sable domine dans le terrain meuble; celui-ci recouvre le calcaire compacte et le gneiss talqueux. Le calcaire compacte encaisse quelques filons de plomb sulfuré primitif, cubo-octaèdre, octaèdre laminaire, et de plomb carbonaté laminaire (nacré) et terreux (jaunâtre). La mine de plomb a été mise en exploitation, il y a 45 ans environ; mais on a dû abandonner les travaux à cause de la pauvreté des filons. Dans les terres cultivées qui avoisinent l'ancien puits d'extraction, on retrouve encore des fragmens de minerai amenés au jour avec les déblais. Ce fut en creusant une rigole d'écoulement, assez profonde, que l'on découvrit une veinule de galène. Un tailleur de pierre, nommé Prévost, demanda et obtint facilement la permission de l'exploiter; il forma aussitôt une société composée de vingt-cinq actionnaires pris, pour la plupart parmi les habitans de l'endroit. Les travaux, conduits avec beaucoup d'irrégularités, entraînèrent à des frais considérables sans fournir aucun produit; bientôt tous les actionnaires, à la réserve de Prévost, se débarrassèrent à vil prix de leurs actions en faveur de Castiaux, lequel, après avoir formé une société nouvelle, reprit les travaux et les enfonça à la profondeur de vingt-quatre mètres, où il ouvrit une galerie qu'il mena environ à soixante mètres. Le bure n'ayant fait reconnaître que quelques petits filons sur lesquels n'a point porté la galerie, on se mit à ouvrir plus loin une autre fosse dans la direction qu'avaient indiquée les petits filons. En creusant le nouveau bure on recoupa un filon qui promettait une épaisseur favorable; on le suivit dans sa direction du N. E. au S. O., sur le calcaire d'un gris-bleuâtre, mais le filon s'est insensiblement affaibli, et enfin il a disparu après une course d'environ trente-cinq minutes. On se proposait d'ouvrir d'autres travaux, de construire une nouvelle machine à molettes, et d'augmenter le nombre des pompes; mais il survint divers obstacles qui firent suspendre l'exécution

des ouvrages projetés, et depuis, les travaux n'ont plus été repris.

Les terres labourables se composent d'une argile douce et jaunâtre ou d'un sable humide, de trois à huit pouces de couche végétale.

AGRICULTURE : L'avoine, le trèfle, le colza et les pommes de terre sont les principales productions. On y récolte fort peu de froment, d'escourgeon et de foin. Il y a plusieurs parcelles de bois taillis et futaie; leur contenance totale est de soixante-dix ou soixante-quinze bonniers. Les exploitations rurales sont en grande, moyenne et petite tenue. L'agriculture y a fait beaucoup de progrès depuis quelques années; la majeure partie des bruyères a été défrichée. — Élèves de chevaux pour la culture, de bêtes à cornes et de moutons : ces derniers forment trois troupeaux, de cent cinquante bêtes chacun.

POPULATION : Mille huit cent cinquante-cinq habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu contient environ cent maisons; le hameau de Cavin, de cinquante à soixante, et celui de Happart, trente. Il y a une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a un four à chaux pour l'amendement des terres, quatre poteries de terre, dix-huit tuileries, une raffinerie de sel dans laquelle on emploie annuellement quinze mille livres de sel brut, une brasserie, deux moulins à blé dont un est mû par vent, cinq forges de maréchal et trois ateliers de charron. Une douzaine de métiers à tisser sont employés à la fabrication de la toile. On exporte beaucoup de tuiles, carreaux et poterie.

ROUTES ET CHEMINS : La plupart des chemins vicinaux, pratiqués dans un terrain sablonneux, s'exploitent facilement en toutes saisons.

SIRE-MATAGNE, ruisseau qui sépare le territoire de Bouffioulx, de ceux d'Acoz et Châtelet.

SIRIEUX, dépendance de la commune de Thieusies.

SIVRY, commune du canton et à 2 lieues 1/4 S. S. O. de Beaumont, de l'arrondissement et à 9 lieues S. S. O. de Charleroy, et à 9 lieues S. S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Grandrieux, à l'E. par celle de Montbliard, au S. et à l'O. par la France.

Cette commune se compose, 1° de son chef-lieu situé au N. du territoire; 2° des hameaux de Grandriaux, Voies-de-Renlies, les Culots, le Bouterue et Marais, à l'E.; Soutain, Vieux-Sart, le Rez, le Mont-Sumont et les Terniaux, au S. E.; la Louvière, le Gris-Mont et Tous-Vents, au S.; la Rue-Neuve, le Val, la Marzelle, le Moulard et le Long-des-Bois, à l'O. La superficie totale de la commune est de trois mille quatre-vingt-sept bonniers et demi.

HYDROGRAPHIE : Le Mirgo, gros ruisseau alimenté par vingt sources qui descendent des hauteurs voisines, baigne le territoire dans la direction du S. E. au N. O. On trouve encore au S. E., au S. et au S. O. dix autres ruisseaux qui sourdent dans les bois de la Fagne, et vont porter le tribut de leurs eaux à la petite rivière d'Eppe, en France. Au N. O., un étang très-poissonneux, de sept bonniers quarante-quatre perches de superficie, sert de réservoir à trois moulins à farine, sur la commune de Grandrieux.

SOL : Cette commune est située dans un pays très-montueux. Le chef-lieu, qui occupe le site le plus bas du territoire, est entouré, à la distance de deux mille cinq cents mètres, d'une chaîne de collines circulaires qui ne laissent d'autres passages aux eaux qui descendent de leurs flancs, qu'une gorge étroite au N. O. Le sol est argileux sur les hauteurs; ailleurs il est schisteux et rocailleux, et dans quelques endroits, sablonneux. La couche végétale, généralement très-mince, renferme des parties ferrugineuses.

AGRICULTURE : On récolte deux mille cent cinquante rasières d'avoine par année; de l'épeautre, moins de froment et de

assez grand commerce
et de toiles qu'on fal
Cette commune renf
blé et un pressoir à
vent, une raffinerie d
rie; un teinturier, de
maréchaux ferrans,
tourneur en bois,
bourrelier et un vitrie

FOIRES ET MARCHÉS
hebdomadaire qui a li
tient encore deux foi
qui suit le premier d
l'autre, le mardi aprè
che de septembre.

ROUTES ET CHEMINS
Bruxelles à Tournay
N. O. de la commu
à Lessines traverse
Les chemins vicin
lieu aux hameau
Mauvinage, Car
villages voisins.

SIRAULT,
2 lienes 1/2 S.
dissement et à
Elle est born
de Neufmaison
d'Herchies,
Baudour, au
à l'O. par St
Cette com
lieu, situé
et des ham
Moulin-à-l'



lus importantes communes rura-
rovince.

e : On croit que le village de
tait déjà en 1003, du temps de
le-Barbu, seigneur d'Avesnes,
pendait alors de la ville de Beau-

ILLES, dépendance de la com-
ores.

NSES, dépendance de la com-
tit-Enghien.

DIAN, dépendance de la com-
aint-Sauveur.

OI, dépendance de la commune

ES, commune et chef-lieu de
l'arrondissement et à 4 lieues
. E. de Mons, à 8 lieues 1/2
Charleroy, et à 12 lieues E. de

est bornée au N. par les communes
et Braine-le-Comte, à l'E. par
dernière commune et celle de Naast;
he, au S., aux territoires de Naast,
et Casteau, et à l'O. à ceux de
aille et Chaussée-Notre-Dame-Lou-

ette commune se compose d'un chef-
eu de la ville de Soignies, de ses fau-
rgs et de sa banlieue. La ville, entou-
de remparts qui tombent de vétusté, est
ée sur un terrain incliné vers le N., pres-
au centre du territoire. Les faubourgs, au
mbre de trois, Mons, Enghien et Braine;
t contigus à l'enceinte extérieure de la
lle. Sept hameaux assez considérables
t compris dans la banlieue : Carrières,
Borain, Coulbrie, Rouge,
Biamont. Quelques autres
sont désignées sous les noms
Germes, Caffenières, Calais,
lade et Thieudonsart.

e : Plusieurs cours d'eau
surface du territoire ; la
de Naast, serpente du S. E.
lle arrose la ville de Soi-
ière dont le lit est encaissé,
t les fortes chaleurs de l'été,
alimentée par les eaux qui s'épanchent des carrières ; elle imprime cependant le mouvement à deux usines.

SOL : L'aspect du sol est diversifié par des coteaux ou des ondulations plus ou moins fortes, par des ravins et par des plaines étendues dont l'inclinaison est à peine sensible. La constitution géologique n'est pas moins variée ; indépendamment des roches, qui, telles que le calcaire compacte et fétide, appartiennent à la formation calcaire, on y trouve du schiste argileux, de la brèche schisteuse et une espèce de stéaschiste tellement chargée de mica que l'on a cru pouvoir la désigner sous le nom de gneiss talqueux. Le calcaire compacte et le calcaire fétide qui dégage par le frottement une odeur d'hydrogène sulfuré, sont remarquables par les vastes exploitations que l'on y a établies pour l'extraction de la pierre de taille ; cette pierre fournit, par la calcination, une chaux estimée en ce qu'elle contient une assez grande quantité de fer oxidé qui contribue à augmenter la solidité des cimens. Cette localité offre en outre au minéralogiste : la chaux carbonatée inverse, métastatique, dodécaèdre, dilatée, rétrograde, tri-rhomboïdale, continue, laminaire, saccharoïde et pulvérulente ; la chaux fluatée primitive, cubique et laminaire (violette) ; le mica écailleux (jaune) ; le fer oxidé carbonaté laminaire (jaune) ; radié (grisâtre), et pseudomorphique. Le calcaire compacte recèle un grand nombre de fossiles, entre autres, l'ammonite crénelé, le gryphite pointu, l'ostracite fausse-came, le vénéricardite ridé, la térébratulite plissée, la térébratulite lacuneuse, la térébratulite andouillée et la térébratulite frisée. Sous le rapport agricole, la qualité du sol est très-variée ; les terres arables les plus fertiles se trouvent à proximité de la ville, des carrières et le long de la chaussée de Lessines ; partout ailleurs, le sol est froid et humide. La profondeur de la couche végétale est de trois à neuf pouces.

AGRICULTURE : Les productions de ce terroir sont le froment, le seigle, le méteil, l'escourgeon, l'orge d'été, l'avoine, les fé-

veroles, le foin, le trèfle, la luzerne, le colza, le lin, le houblon, les pommes de terre, les navets et les diverses plantes légumineuses et potagères. On trouve de belles prairies le long de la plupart des cours d'eau. Il y a de gras pâturages clos de haies, auprès des métairies. Le pommier, le poirier, le cerisier et le noyer sont les espèces d'arbres fruitiers que l'on cultive dans les vergers; les bois taillis et futaie n'offrent qu'une faible contenance de trois bonniers soixante-quatorze perches vingt aunes; le taillis consiste en aunes et coudriers; le bois blanc et le bouleau forment l'essence de la futaie. — Assolement novennal, sexennal et quinquennal. — — Élèves de chevaux pour les travaux agricoles, de bêtes à cornes et de moutons dont il y a cinq à six troupeaux.

POPULATION : La ville avec sa banlieue contiennent six mille trois cent treize habitans, dont quatre mille environ appartiennent à la classe indigente; deux mille deux cent dix de ceux-ci reçoivent des secours du bureau de bienfaisance.

HABITATIONS : La commune de Soignies renferme environ douze cents feux; la ville en compte quatre cents. Les trois faubourgs comprennent ensemble deux cents maisons bien alignées et agglomérées le long des grandes routes. Parmi les hameaux, celui des carrières est le plus important; il présente une multitude d'habitations, occupées la plupart par des ouvriers, des cabaretiers et des boutiquiers.

La ville de Soignies offre un aspect assez agréable; la plupart de ses maisons sont vastes et bien bâties. Parmi ses édifices on distingue l'église de Saint-Vincent qui passe pour le plus ancien monument de la province. Le collége de Soignies, qui a été fondé par des Oratoriens, comptait avant la révolution française une centaine d'élèves internes. Depuis cette époque son accroissement a été très-sensible : en 1827 il s'y trouvait au-delà de deux cent quatre-vingts élèves internes. Il y a en outre deux écoles primaires pour l'un et l'autre sexe, et une école pour les filles dirigée par les sœurs hospitalières. Parmi les établissemens de bienfaisance on signale l'hôpital, composé de cent vingt-deux lits, et dans lequel les malades sont confiés aux soins des sœurs-grises hospitalières; l'hospice des orphelins, qui admet assez régulièrement trente individus de l'un et de l'autre sexe; l'hospice des vieillards, fondé il y a peu d'années et dans lequel on ne peut recevoir qu'une douzaine de personnes. Le couvent des sœurs-grises compte trente religieuses. Un bureau de bienfaisance est chargé de distribuer des secours à domicile tels que médicamens, pain, viande, charbon, chemises, couvertures, etc.; un revenu annuel de trente mille francs est affecté à l'entretien de ces divers établissemens. Soignies a une sous-commission urbaine et cantonale de bienfaisance, et un bureau de postes aux lettres. Elle est la résidence d'un juge de paix, d'un inspecteur honoraire et d'un commissaire voyer des chemins vicinaux, d'un receveur des domaines et des droits de l'enregistrement, d'un contrôleur et d'un percepteur des contributions directes, de deux notaires, de six médecins, de deux chirurgiens, de trois pharmaciens et d'un artiste vétérinaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'exploitation des carrières de calcaire était naguère une ressource précieuse pour la classe ouvrière : plus de douze cents individus étaient employés à l'extraction de la pierre de taille. On compte encore aujourd'hui quatre carrières en activité; elles occupent deux cents ouvriers; l'extraction se fait à l'aide de machines à vapeur. On en tire des blocs de quinze pieds cubes. Le calcaire fétide offre, dans certaines parties, un grain très-fin; on pourrait le scier en tablettes, lui donner le poli et l'employer au recouvrement des meubles comme le calcaire-marbre des Écaussinnes; jusqu'ici on ne s'en est servi que pour la bâtisse, la construction des bassins, des monumens et des édifices; on en fait des colonnes, des corniches et autres ornemens de ce genre; la pierre se façonne sur les lieux. Les débris de la pierre et les couches les plus minces de la

roche calcaire sont convertis en chaux; un four coulant et huit fours à feu dormant sont destinés à cette fabrication. — Une forge avec fourneau à réverbère, deux raffineries de sel, deux savonneries, quatre brasseries, trois distilleries, quatre tanneries. Le commerce offre un état prospère. Les principales maisons de commerce sont, pour les denrées coloniales, la maison Leroy frères; pour les vins de Bordeaux et de Champagne, celle de Joly père.

FOIRES ET MARCHÉS : Deux foires par année, le lundi avant la Pentecôte et le 14 juillet. — Deux marchés hebdomadaires, le mardi et le vendredi.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Bruxelles à Mons, qui traversait autrefois le centre de la ville, coupe aujourd'hui la partie orientale dans la direction du N. au S.; celle de Rœulx, qui joint le pavé de Lessines à l'entrée de la ville, parcourt le centre du chef-lieu du S. E. au N. O. Il y a un grand nombre de chemins vicinaux qui sont bien entretenus et praticables en toutes saisons. Les principaux et les plus fréquentés sont ceux de Neufvilles et de Nivelles.

HISTOIRE : Soignies était désignée sous le nom de *Sunniacum*, dès le neuvième siècle; ce fut vers cette époque qu'elle fut ravagée par les Normands. Elle ne prit la forme de ville qu'au milieu du siècle suivant. Baudouin-le-Bâtisseur l'entoura de remparts de terre en 1150. En 1360, par les ordres du duc Albert de Bavière, régent du Hainaut, elle fut ceinte de murailles, percées de portes.

SOIRE, dépendance de la commune de Flobecq.

SOLEILMONT, dépendance de la commune de Fleurus.

SOLRE-SAINT-GERY, commune du canton et à 3/4 de lieue S. de Beaumont, de l'arrondissement et à 7 lieues 1/3 S. S. O. de Charleroy, et à 8 lieues 1/2 S. S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Beaumont, à l'E. par celle de Barbençon, au S. par les territoires de Renlies et Rance, et à l'O. par ceux de Givry et Grandrieux.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé à peu près au centre du territoire, et des hameaux d'Escaille, Trou-de-Loup, Cense-de-Toffette, Marteau-Bernard, Maison-de-Lauroy, Bon-Air, Hututu, Jonquières, Hameau et Court-Tournant.

HYDROGRAPHIE : La rivière de Beaumont arrose le territoire du S. au N.; un autre cours d'eau serpente dans les prairies du Fond-Renaud et Bouillon, et flue dans le premier aux Prés-du-Prince. La rivière de Beaumont active plusieurs usines importantes; elle déborde deux ou trois fois dans l'année, et cause alors de grands préjudices aux propriétés riveraines. Il y a deux étangs ou réservoirs : l'un, d'une contenance de quatre-vingt-onze perches quarante-six aunes, est situé au-dessus du haut-fourneau; l'autre a deux bonniers soixante-deux perches de superficie et se trouve placé au-dessous de cette même usine; leur profondeur est de quatre aunes.

SOL : Partie bas, partie élevé, entrecoupé de collines. — Terrain calcaire et schisteux. La superficie est argileuse dans certains endroits, sablonneuse dans d'autres, marécageuse et caillouteuse. Les terres arables ont de trois à six pouces de couche végétale.

AGRICULTURE : Année commune, on récolte mille six cents rasières d'épeautre, deux cents de froment, deux cents de méteil, quatre cents de seigle, quatre-vingts d'escourgeon, cinquante d'orge de mars, mille quatre cents d'avoine, cent cinquante de pois et vesce, huit cents livres de semences de trèfle. Les fourrages sont assez abondans. — Beaucoup de pommes de terre, choux de diverses espèces, carottes, navets, betteraves, artichauts, pois, haricots et autres légumes. — Fruits pour la consommation, tels que pommes, poires et prunes. Un huitième du territoire est planté en bois taillis et futaie; les taillis se composent de charmes, coudriers, chênes, aunes et bouleaux; on les coupe tous les seize

ans. La futaie consiste en chênes, hêtres, sapins, trembles, peupliers d'Italie et du Canada. Plusieurs particuliers cultivent la camomille dans les jardins. Le sol est exploité en grande, moyenne et petite tenue. — Assolement triennal et jachères. On y rencontre quelques pâtures-sarts. — Fumiers, chaux et cendres pour engrais. Cent quarante chevaux et douze à quinze bœufs sont employés à l'agriculture; le prix moyen du labourage d'un bonnier est de vingt-deux florins pour les grains d'hiver, et de la moitié pour les marsages. On élève des chevaux propres à l'agriculture et au service de l'artillerie, des bêtes à cornes et des moutons. — Quelques ruches. — Peu de menu gibier, lièvres, lapins, perdrix, cailles, grives et alouettes. La pêche fournit des brochets, des truites, des carpes, des goujons et des poissons blancs. — Laine, beurre, fromage.

POPULATION : Huit cent trente-trois habitans dont quatre cent quinze du sexe masculin et quatre cent dix-huit du sexe féminin; il y a eu, en 1829, treize naissances, et treize décès. Le nombre des mariages varie de cinq à huit.

HABITATIONS : La commune comprend cent soixante-dix-huit maisons. Le chef-lieu en contient environ quatre-vingt-dix. Elles sont construites, partie en pierres, partie en briques, couvertes en paille pour les deux tiers; l'autre tiers a la toiture en ardoises. Il y a une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a un haut-fourneau avec un creuset dans lequel on peut fondre quatre-vingt mille kilogrammes de matières brutes; on y coule aussi de la poterie; le charbon de bois, mêlé de pierre calcaire, alimente le feu; on tire le minerai des mines de Morialmé et Yves (province de Namur). On y trouve en outre une forge, une affinerie et une platinerie : toutes ces usines sont exploitées par M. Depaul Bachi-Fontaine. — Une briqueterie, deux scieries de marbre, une brasserie et un moulin à blé. On y fabrique de la chaux. — Commerce agricole, en laine, beurre et productions du sol.

ROUTES ET CHEMINS : Le territoire de cette commune est traversé du N. au S. par la route de Mons à Chimay, et de l'E. à l'O. par celle de Beaumont à Philippeville; deux chemins vicinaux conduisent du chef-lieu vers les deux chaussées; ils sont bien entretenus et peuvent être exploités en hiver, mais avec de petites charges seulement.

SOLRE-SUR-SAMBRE, commune du canton et à 1/2 lieue S. de Merbes-le-Château, de l'arrondissement et à 6 lieues 1/2 S. O. de Charleroy, et à 5 lieues 1/2 S. E. de Mons.

Elle touche, au N., à la commune de Merbes-le-Château, à l'E. à celle de Hantes-Wiheries, au S. aux territoires de Colleret (France) et Bersillies-l'Abbaye, et à l'O. à celui de Jeumont.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé sur la droite de la Sambre, du hameau de Neuville-sur-Sambre qui occupe la rive gauche, et de trois autres dépendances, Platinerie, Ferme-d'Ernhaut et Ferme-de-Lature.

HYDROGRAPHIE : La Sambre, rivière navigable, de trente aunes de largeur, sur deux à trois de profondeur, coupe le territoire en deux parties. On y a établi une écluse; la pente est de sept palmes. On traverse la Sambre sur un grand et beau pont avec pont-levis, construit récemment sur les ruines de l'ancien, à l'endroit où la route de Mons à Chimay passe le canal. Deux autres cours d'eau sillonnent ce terroir : la Strente arrose le centre de la commune; la rivière de Beaumont coule sur la limite orientale; tous les deux affluent dans la Sambre; les débordemens de cette dernière causent de grands préjudices aux propriétés riveraines. Il y a deux petits étangs dans l'intérieur de la commune.

SOL : Élevé, coupé par des collines. La pente des coteaux est très-roide sur plusieurs points. Le calcaire compacte et l'argile forment le fond du sol. On y trouve

de la chaux carbonatée laminaire. La pierre bleue est exploitée dans deux localités. Le marbre de Sainte-Anne, d'un gris-bleu-foncé, veiné de noir et de blanc, faisait jadis la richesse de trois carrières; les travaux d'extraction ont été suspendus depuis long-temps à cause des eaux. La terre végétale, en grande partie argileuse, est profonde et assez productive dans certains endroits.

AGRICULTURE : Ce terroir produit tous les ans environ deux mille cent soixante rasières de froment, mille quatre cent quarante de seigle, mille six cent vingt d'épeautre, mille cent cinquante-deux d'escourgeon, cent quarante d'orge d'été, trois mille deux cent quarante d'avoine, deux cent seize de féveroles, deux cent vingt de vesce, cent vingt de pois, quarante de lentilles, cinq cent quarante de colza et trois cents de lin. Les fourrages sont assez abondans. Il y a quelques houblonnières. Les jardins fournissent diverses espèces de légumes, telles que choux, carottes, panais, asperges, pois, haricots. On recueille des pommes, des poires, des prunes, des cerises, en petite quantité. Un quart environ de la superficie est planté en bois taillis et futaie, dont l'essence est un mélange de chênes, hêtres, charmes, cerisiers, bouleaux, aunes et trembles. Le chêne qui domine est employé aux constructions. On coupe les taillis de seize à dix-sept ans. Les cultivateurs ne négligent aucun procédé qui tend à améliorer le sol. Ils exploitent les meilleures terres d'après un assolement sexennal divisé ainsi qu'il suit : première année, escourgeon après fumure; deuxième, seigle; troisième, trèfle; quatrième, froment; cinquième, avoine; sixième, repos et fumier. Assez souvent, on emploie l'assolement octennal, dans lequel les diverses cultures se succèdent dans cet ordre : féveroles, colza, froment, trèfle, lin, épeautre, vesce; la huitième année est consacrée au repos. Les terres de deuxième, troisième et quatrième classe demeurent en jachères tous les trois ans. Les engrais usités dans la commune sont le fumier, la chaux et les cendres de tourbe; celles-ci se répandent sur les champs ensemencés de trèfle, féveroles et vesces. On évalue à trente-trois florins le labourage d'un bonnier. — Élèves de chevaux propres au trait et au service de l'artillerie; ils étaient au nombre de cent quarante-trois en 1830. On élève aussi des bœufs, des vaches, des moutons, des porcs, des chèvres; poulets, chapons, dindons, canards. — Quelques ruches. Le menu gibier est peu nombreux; il consiste principalement en lièvres, lapins, perdrix, cailles, grives, merles. Parmi les oiseaux de passage, on cite la bécasse, la bécassine, l'étourneau, le pluvier, le canard et l'oie. On y connaît plusieurs espèces d'animaux nuisibles à l'industrie agricole; telles sont le renard, le putois, la belette, le campagnol, le loir; le loup s'y montre rarement. On pêche dans les étangs et cours d'eau, des brochets, des barbeaux, des carpes, des brèmes, des goujons, des loches, des perches et des écrevisses. — Laine, beurre, fromage, miel et cire.

POPULATION : Mille cent soixante habitans, dont cinq cent quatre-vingt-un du sexe masculin et cinq cent soixante-dix-neuf du sexe féminin. On a compté, en 1829, trente-quatre naissances et vingt-cinq décès. Le nombre des mariages varie annuellement de huit à neuf.

HABITATIONS : Le chef-lieu forme un groupe d'environ cent quatre-vingts maisons; elles sont construites, partie en pierres, partie en briques, avec toiture en paille. Les trois quarts des habitations sont agglomérés. Il y a une église et une école primaire. On y remarque le château qui appartient à M[me] la comtesse de Mérode; sa fondation remonte au onzième ou douzième siècle.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Extraction du calcaire dans deux carrières. Il y a une fonderie de fer, une platinerie, une raffinerie de sel, une brasserie, une scierie de marbre et un moulin à farine. — Commerce de chevaux. On porte les

denrées agricoles au marché de Mons.

ROUTES ET CHEMINS : La commune est traversée par la route de Mons à Chimay par Beaumont. Le grand chemin de Merbes-le-Château à Binche, qu'on a projeté d'empierrer, part de la chaussée et parcourt le village du S. au N. — Chemins vicinaux praticables en hiver. Il y a cinq ponts en pierre sur les cours d'eau ; deux servent au passage des voitures; les trois autres sont traversés à pied.

SONDEVILLE, dépendance de la commune de Frasnes.

SOREL, dépendance de la commune de Pecq.

SOUDROMONT, dépendance de la commune de Seneffe.

SOURCE-A-HAYE (LA), ruisseau qui arrose la commune de Couillet.

SOURDEAU (LE), dépendance de la commune de Saint-Sauveur.

SOUVRET, commune du canton et à 1 lieue 1/4 N. de Fontaine-l'Evêque, de l'arrondissement et à 1 lieue 3/4 O. de Charleroy, et à 7 lieues 1/4 E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Courcelles, à l'E. par celles de Jumetz et Roux, au S. par le territoire de Monceau-sur-Sambre, et à l'O. par celui de Forchies-la-Marche.

Cette commune ne comprend que son chef-lieu.

HYDROGRAPHIE : Un affluent du Piéton prend sa source sur le territoire; il traverse le village et donne le mouvement à un moulin à farine. Il y a plusieurs petits étangs.

SOL : Élevé et plat, coupé par un grand nombre de coteaux. Le terrain est généralement argilo-sablonneux.

AGRICULTURE : Année commune on récolte six cent vingt-cinq rasières de froment, quatre cent cinquante de seigle, cinq cents d'escourgeon, mille quatre-vingts d'avoine, cinq cents de féveroles, cent quatre-vingts de pois, cent cinq de vesce, trois mille cinq cents de pommes de terre, quarante-cinq mille bottes de trèfle de cinq livres chacune, trois cents rasières de pommes de bonne qualité, moins de poires; très-peu de fruits à noyau. — Prairies, potagers, houblonnières et vergers, en petit nombre. — Point de bois; il y a seulement une aunaie d'une faible contenance. La culture des terres ne laisse rien à désirer. On remarque sur quelques points de petites parcelles de marais ou bas-prés qu'on ne pourrait dessécher avec fruit. Il y a douze fermes. On comptait, en 1830, quatre-vingts chevaux, quarante-cinq poulains, quatre-vingt-cinq bêtes à cornes, quarante veaux, quatre-vingt-dix porcs, cent quatre-vingts moutons. Les basses-cours sont peuplées de poules, de pigeons et de canards. — Lièvres et perdrix en assez grand nombre. — Beurre et fromage.

POPULATION : Mille douze habitans, dont cinq cent vingt-cinq du sexe masculin et quatre cent quatre-vingt-sept du sexe féminin. En 1829, il y a eu trente-trois naissances, dix-huit garçons et quinze filles; et trente-trois décès, quinze hommes et dix-huit femmes. Le nombre des mariages s'élève annuellement à sept ou huit.

HABITATIONS : Cette commune renferme deux cent vingt-deux maisons bâties en pierres et briques, couvertes partie en ardoises, partie en pannes et la plupart en chaume. Il y a une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'industrie agricole est une des principales ressources des habitans de cette commune. Un grand nombre d'individus de la classe ouvrière exercent au dehors les professions de cloutiers et briquetiers. Il y a deux moulins mûs par vent, une brasserie et neuf distilleries agricoles de pommes de terre. — Quatre maréchaux ferrans, un charron, deux tonneliers, un bourrelier, un cirier.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux sont praticables en toutes saisons.

SPIENNES, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/4 S. E. de Mons.

Bornée au N. par Saint-Symphorien, à l'E. par Harmignies (canton de Pâturages); elle touche, au S., au territoire de Nouvelles (même canton), et à l'O. à la banlieue de Mons.

Elle se compose de son chef-lieu situé près de la grande route de Mons à Beaumont, et des hameaux de Par-delà-l'Eau, la Barrière et le Faubourg.

HYDROGRAPHIE : La commune est arrosée du S. S. E. au N. N. O. par la Trouille; cette rivière donne le mouvement à un moulin à farine et fertilise les prés riverains.

SOL : Aspect varié. La partie du territoire qui s'étend vers Nouvelles est très-montueuse; sur quelques points seulement le terrain offre plus de régularité. Les plaines, en général, sont plus ou moins inclinées. La nature du sol est aussi très-variée : le calcaire, l'argile, le sable et le silex concourent à la formation des différentes espèces de terrains. On a divisé les terres labourables en cinq classes : la première se compose d'une argile tendre, jaunâtre, de dix pouces environ de couche végétale, très-favorable à la culture des céréales; la deuxième classe comprend les terres argileuses, en partie siliceuses, trop friables, d'une couche végétale de huit pouces d'épaisseur et assez productives. On range dans la troisième classe les terres rocailleuses argileuses et légèrement sablonneuses dont la couche végétale n'a que six pouces de profondeur. La quatrième classe se compose de terres très-pierreuses et glaiseuses, d'une culture difficile et de cinq à six pouces de couche végétale; ces terres produisent principalement du méteil, des pommes de terre, du sainfoin et de la luzerne. Dans la cinquième classe, sont compris les terrains siliceux et en pente rapide; on n'y récolte qu'à force de soins et d'engrais un peu de pommes de terre, de l'avoine et de la luzerne.

AGRICULTURE : Ce terroir produit du froment, du seigle, de l'escourgeon, de l'avoine, des féveroles, de la luzerne et du sainfoin; lin, peu de chanvre et de colza. Les principaux légumes sont : les pommes de terre, les carottes et les fèves; vergers plantés de pommiers, poiriers et cerisiers; bois blancs et saules; quelques oseraies, généralement trop humides. On exploite les terres en grande, moyenne et petite tenue : sept fermes. Les engrais en usage sont les fumiers végétaux et animaux, les cendres de houille et de tourbe. Les travaux agricoles se font avec des chevaux et des vaches; charrue, binois, herse et rouleau pour outils aratoires. Le labourage d'un bonnier de terre est évalué à vingt-sept florins. Le recensement de 1829 donne à la commune : soixante-treize chevaux, vingt poulains, quatre-vingt-deux bêtes à cornes, vingt-sept veaux, trente-un porcs. On élève des moutons, de la volaille et quelques ruches d'abeilles. — Lièvres, perdrix et cailles. La Trouille est peuplée de poissons blancs. — Laine, beurre, fromage et miel.

POPULATION : Deux cent soixante hommes, deux cent quarante femmes; total : cinq cents habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme quatre-vingt-dix maisons : la majeure partie est construite en briques et couverte en paille; quelques unes ont la toiture en ardoises ou en pannes. Il y a une église et une maison communale. On remarque la maison de campagne de M. le comte Ernest de Glymes.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les productions du sol et le bétail alimentent un petit commerce d'exportation. On trouve, dans la commune : un moulin à farine mû par l'eau, une blanchisserie de toiles; un maréchal ferrant et un charron.

ROUTES ET CHEMINS : Une partie de la commune est traversée de l'E. à l'O. par la grande route de Mons à Beaumont; on compte en outre quatre chemins vicinaux, bien entretenus, mais impraticables pendant l'hiver.

SPINOY, dépendance de la commune de Jumetz.

SPODIAUX, dépendance de la commune de Soignies.

denrées agricoles au marché de Mons.

ROUTES ET CHEMINS : La commune est traversée par la route de Mons à Chimay par Beaumont. Le grand chemin de Merbes-le-Château à Binche, qu'on a projeté d'empierrer, part de la chaussée et parcourt le village du S. au N. — Chemins vicinaux praticables en hiver. Il y a cinq ponts en pierre sur les cours d'eau ; deux servent au passage des voitures ; les trois autres sont traversés à pied.

SONDEVILLE, dépendance de la commune de Frasnes.

SOREL, dépendance de la commune de Pecq.

SOUDROMONT, dépendance de la commune de Seneffe.

SOURCE-A-HAYE (LA), ruisseau qui arrose la commune de Couillet.

SOURDEAU (LE), dépendance de la commune de Saint-Sauveur.

SOUVRET, commune du canton et à 1 lieue 1/4 N. de Fontaine-l'Evêque, de l'arrondissement et à 1 lieue 3/4 O. de Charleroy, et à 7 lieues 1/4 E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Courcelles, à l'E. par celles de Jumetz et Roux, au S. par le territoire de Monceau-sur-Sambre, et à l'O. par celui de Forchies-la-Marche.

Cette commune ne comprend que son chef-lieu.

HYDROGRAPHIE : Un affluent du Piéton prend sa source sur le territoire ; il traverse le village et donne le mouvement à un moulin à farine. Il y a plusieurs petits étangs.

SOL : Élevé et plat, coupé par un grand nombre de coteaux. Le terrain est généralement argilo-sablonneux.

AGRICULTURE : Année commune on récolte six cent vingt-cinq rasières de froment, quatre cent cinquante de seigle, cinq cents d'escourgeon, mille quatre-vingts d'avoine, cinq cents de féveroles, cent quatre-vingts de pois, cent cinq de vesce, trois mille cinq cents de pommes de terre, quarante-cinq mille bottes de trèfle de cinq livres chacune, trois cents rasières de pommes de bonne qualité, moins de poires ; très-peu de fruits à noyau. — Prairies, potagers, houblonnières et vergers, en petit nombre. — Point de bois ; il y a seulement une aunaie d'une faible contenance. La culture des terres ne laisse rien à désirer. On remarque sur quelques points de petites parcelles de marais ou bas-prés qu'on ne pourrait dessécher avec fruit. Il y a douze fermes. On comptait, en 1830, quatre-vingts chevaux, quarante-cinq poulains, quatre-vingt-cinq bêtes à cornes, quarante veaux, quatre-vingt-dix porcs, cent quatre-vingts moutons. Les basses cours sont peuplées de poules, de pigeons et de canards. — Lièvres et perdrix en assez grand nombre. — Beurre et fromage.

POPULATION : Mille douze habitans, dont cinq cent vingt-cinq du sexe masculin et quatre cent quatre-vingt-sept du sexe féminin. En 1829, il y a eu trente-trois naissances, dix-huit garçons et quinze filles ; et trente-trois décès, quinze hommes et dix-huit femmes. Le nombre des mariages s'élève annuellement à sept ou huit.

HABITATIONS : Cette commune renferme deux cent vingt-deux maisons bâties en pierres et briques, couvertes partie en ardoises, partie en pannes et la plupart en chaume. Il y a une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'industrie agricole est une des principales ressources des habitans de cette commune. Un grand nombre d'individus de la classe ouvrière exercent au dehors les professions de clautiers et briquetiers. Il y a deux moulins mûs par vent, une brasserie et neuf distilleries agricoles de pommes de terre. — Quatre maréchaux ferrans, un charron, deux tonneliers, un bourrelier, un cirier.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux sont praticables en toutes saisons.

SPIENNES, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/4 S. E. de Mons.

Bornée au N. par Saint-Symphorien, à l'E. par Harmignies (canton de Pâturages); elle touche, au S., au territoire de Nouvelles (même canton), et à l'O. à la banlieue de Mons.

Elle se compose de son chef-lieu situé près de la grande route de Mons à Beaumont, et des hameaux de Par-delà-l'Eau, la Barrière et le Faubourg.

HYDROGRAPHIE : La commune est arrosée du S. S. E. au N. N. O. par la Trouille; cette rivière donne le mouvement à un moulin à farine et fertilise les prés riverains.

SOL : Aspect varié. La partie du territoire qui s'étend vers Nouvelles est très-montueuse; sur quelques points seulement le terrain offre plus de régularité. Les plaines, en général, sont plus ou moins inclinées. La nature du sol est aussi très-variée: le calcaire, l'argile, le sable et le silex concourent à la formation des différentes espèces de terrains. On a divisé les terres labourables en cinq classes : la première se compose d'une argile tendre, jaunâtre, de dix pouces environ de couche végétale, très-favorable à la culture des céréales; la deuxième classe comprend les terres argileuses, en partie siliceuses, trop friables, d'une couche végétale de huit pouces d'épaisseur et assez productives. On range dans la troisième classe les terres rocailleuses argileuses et légèrement sablonneuses dont la couche végétale n'a que six pouces de profondeur. La quatrième classe se compose de terres très-pierreuses et glaiseuses, d'une culture difficile et de cinq à six pouces de couche végétale; ces terres produisent principalement du méteil, des pommes de terre, du sainfoin et de la luzerne. Dans la cinquième classe, sont compris les terrains siliceux et en pente rapide; on n'y récolte qu'à force de soins et d'engrais un peu de pommes de terre, de l'avoine et de la luzerne.

AGRICULTURE : Ce terroir produit du froment, du seigle, de l'escourgeon, de l'avoine, des féveroles, de la luzerne et du sainfoin; lin, peu de chanvre et de colza. Les principaux légumes sont : les pommes de terre, les carottes et les fèves; vergers plantés de pommiers, poiriers et cerisiers; bois blancs et saules; quelques oseraies, généralement trop humides. On exploite les terres en grande, moyenne et petite tenue : sept fermes. Les engrais en usage sont les fumiers végétaux et animaux, les cendres de houille et de tourbe. Les travaux agricoles se font avec des chevaux et des vaches; charrue, binois, herse et rouleau pour outils aratoires. Le labourage d'un bonnier de terre est évalué à vingt-sept florins. Le recensement de 1829 donne à la commune : soixante-treize chevaux, vingt poulains, quatre-vingt-deux bêtes à cornes, vingt-sept veaux, trente-un porcs. On élève des moutons, de la volaille et quelques ruches d'abeilles. — Lièvres, perdrix et cailles. La Trouille est peuplée de poissons blancs. — Laine, beurre, fromage et miel.

POPULATION : Deux cent soixante hommes, deux cent quarante femmes; total : cinq cents habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme quatre-vingt-dix maisons : la majeure partie est construite en briques et couverte en paille; quelques unes ont la toiture en ardoises ou en pannes. Il y a une église et une maison communale. On remarque la maison de campagne de M. le comte Ernest de Glymes.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les productions du sol et le bétail alimentent un petit commerce d'exportation. On trouve, dans la commune : un moulin à farine mû par l'eau, une blanchisserie de toiles; un maréchal ferrant et un charron.

ROUTES ET CHEMINS : Une partie de la commune est traversée de l'E. à l'O. par la grande route de Mons à Beaumont; on compte en outre quatre chemins vicinaux, bien entretenus, mais impraticables pendant l'hiver.

SPINOY, dépendance de la commune de Jumetz.

SPODIAUX, dépendance de la commune de Soignies.

SQUERBION ou SCARBION, ferme assez considérable qui est située à 3/4 de lieue, et au S. S. O. de Givry, dont elle dépend.

SQUESNES, dépendance de la commune de Flobecq.

SQUINTERIE, dépendance de la commune de Meslin-l'Évêque.

STAMANNE, dépendance de la commune de Steenkerque.

STEENPLAIN, dépendance de la commune d'Everbecq.

STENKUP, dépendance de la commune de Petit-Enghien.

STAMBRUGES ou ESTAMBRUGES, commune du canton et à 3/4 de lieue E. S. E. de Quevaucamps, de l'arrondissement et à 6 lieues 2/3 E. de Tournay; à 4 lieues 1/4 O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Quevaucamps et Belœil, à l'E. par celle de Sirault; elle touche, au S., aux territoires de Ville-Pommerœul et Hautrages, et à l'O. à celui de Grandglise.

Cette commune ne se compose que de son chef-lieu qui occupe l'extrémité O. du territoire.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau de la Fontaine-Claire prend sa source dans le bois de Stambruges, à la Fontaine-Bouillante; il arrose le territoire du N. E. à l'O. et se dirige vers Grandglise; ce ruisseau, qui a deux aunes de largeur, sur trente pouces de profondeur, fournit l'eau à la majeure partie de la commune; il alimente un moulin à farine, au moyen d'un réservoir. Il y a deux étangs : l'un, situé au N., sur la lisière du bois, a un bonnier cinquante perches d'étendue; l'autre, d'un bonnier dix-sept perches de superficie, avoisine le village et sert de réservoir au moulin; son eau est limpide et potable.

SOL : Excepté à l'E. et au S., où l'on rencontre une élévation aride d'une certaine étendue, connue sous le nom de *bruyère* de Stambruges, ce terroir offre un aspect assez généralement uni. Le terrain meuble est sablonneux pour les deux tiers, le reste est rocailleux ou argileux; il recouvre immédiatement cette formation siliceuse, caractérisée par la présence du grès rouge, du grès bigarré, de la brèche siliceuse et siliceo-calcaire et du calcaire compacte bleu; ces roches découvrent sur plusieurs points leurs sommités arides. Ce terrain renferme un grand nombre de minéraux; les principaux sont la chaux carbonatée métastatique, le quartz-agathe cornaline semi opaque (dans les sables), le quartz-agathe panaché (dans les graviers), le quartz résinite commun jaune et brun, le quartz xyloïde (bois pétrifié). On rencontre du lignite fibreux dans quelques excavations que l'on a pratiquées dans le bois de Stambruges pour trouver une espèce de glaise sableuse que l'on emploie, avec succès, à l'amendement des terrains trop chargés de calcaire. Cette glaise, qui repose sur des bancs calcaires, est stratifiée dans une assez grande étendue par des couches souvent interrompues de ce lignite dont la puissance varie de trois à seize centimètres : ces couches alternent avec celles de glaise qui varient d'un mètre à un mètre cinq centimètres. Ce combustible est négligé par les habitans à cause du voisinage des houillères, qui leur permet d'acquérir la houille à un prix qui n'équivaut pas à celui du temps que l'on emploierait à la recherche et à l'exploitation du lignite. Les terres arables sont très-variées quant à leur nature et leur degré de fertilité : les unes sont argilo-sablonneuses ou composées d'un sable gras, de sept à dix pouces de couche végétale, et assez productives; les autres offrent un sable léger, brûlant, caillouteux et aride, qui n'a que cinq à sept pouces de profondeur, et repose sur la roche.

AGRICULTURE : On récolte très-peu de froment, un peu plus de seigle et d'avoine, du trèfle, des pommes de terre, de la camomille. Il y a quelques pâturages; jardins et vergers, clos de haies vives : ces derniers sont plantés de pommiers, de poiriers, de noyers et de cerisiers. La moitié environ de la surface totale qui est de huit cent quarante-huit bonniers, est plan-

tée de taillis, essence d'aunes, de charmes de chênes, de frênes et de coudriers, surmontés d'une belle futaie de chênes et de bois blancs; on coupe les taillis à l'âge de douze ans. Les terres sont exploitées en moyenne et petite tenue. Il y a cinq fermes. — Mode de culture: on sème d'abord le seigle, puis le trèfle, on répand ensuite du fumier pour le froment, auquel succèdent le seigle et l'avoine. — Fumier, cendre de houille et chaux pour engrais. Il y avait, en 1829, quarante-cinq chevaux, trois poulains, cent cinquante-quatre bêtes à cornes, huit veaux, cinquante porcs et cent vingt ânes. — Peu de volaille. — Quelques ruches. — Lièvres et lapins, en assez grand nombre, perdrix et cailles. Les étangs sont empoissonnés de carpes, de tanches, d'anguilles et de perches.

POPULATION : En 1829, il y avait mille sept cent quarante-sept habitans, savoir : huit cent cinquante hommes, et huit cent quatre-vingt-dix-sept femmes ; cinquante décès et autant de naissances. La population totale était, en 1830, de mille sept cent quatre-vingt-cinq.

HABITATIONS : Le village de Stambruges, renferme trois cents maisons agglomérées dont la majeure partie est bâtie en moellons et couverte en pannes ou en chaume. L'église a été brûlée en 1828 ; elle n'est pas encore rétablie. Il y a deux chapelles : l'une, dite *du Buisson ;* est située sur le chemin de Neufmaison ; l'autre, appelée *l'Arc-au-Puche*, se trouve dans le bois du Carnoy. — Deux écoles primaires.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a des carrières importantes de grès et de calcaire compacte dont l'exploitation occupe un assez grand nombre de bras. Mais la principale industrie consiste dans la fabrication au tricot de gros lainages tels que jupons, vêtemens d'enfans, couvertures, bas, etc. Près de trois cents individus, parmi lesquels on compte quatre-vingt-huit patentés, se livrent au commerce d'exportation ; ces marchands ambulans, connus sous le nom de *Campenaires*, colportent dans l'intérieur du royaume et en France, des tricots et couvertures en laines, des peaux de lièvres, de fouines, de lapins, de renards etc., des fruits secs, du poisson salé, des chiffons, etc. Cette commune renferme un four à chaux, trois moulins dont deux à drèche et mûs par vent ; deux brasseries, dont la principale produit par année vingt-cinq brassins de bière brune, une fabrique de tabac, deux forgerons, un charron et un marchand de poissons.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Mons à Tournay passe à vingt minutes environ du centre de la commune, dont une partie est pavée. Il y a huit chemins vicinaux ; il en est parmi eux qui sont impraticables pendant l'hiver et les temps pluvieux. Les principaux conduisent de Quevaucamps à Mons et de la grande route à Ath par Belœil. On traverse le ruisseau de la Fontaine-Claire sur trois ponts en pierre.

ANTIQUITÉS : Dans la partie septentrionale de la commune on voit les vestiges d'un ancien château-fort environné d'eau : des pans de murs, des débris de tours et de créneaux qui échappèrent à l'incendie, attestent la solidité de construction de ce monument féodal. Au milieu de ces ruines on a découvert des fragmens de javelots et d'arbalettes, ainsi que des pièces de cuivre frappées à l'effigie de Philippe, roi d'Espagne. — Quelques antiquaires prétendent avoir reconnu quelques traces du séjour des Druides à Stambruges : un bois situé à l'E. de Stambruges porte le nom d'*Hotée des Fées :* on croit qu'il était consacré au culte des Druides.

STEENKERQUE, commune du canton et à 1 lieue 1/2 S. S. E. d'Enghien, de l'arrondissement et à 6 lieues N. N. E. de Mons.

Elle est bornée au N. par les communes d'Hoves et Petit-Enghien, à l'E. par celles de Rebecq (Brabant) et Petit-Rœulx ; elle touche, au S., à ce dernier territoire, et à l'O. à celui d'Horrues.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé dans la partie orientale du territoire, et de onze dépendances : Aulnois, Bisaert, Bois-de-Couplet, Bultois,

Bucq, Haut-Bosquet, l'Hôtel, Horlebecq, Pont-Tordoir, Pré et Stamanne.

HYDROGRAPHIE : La Senne traverse la commune du S. O. au N. E., elle reçoit la Brainette à une petite distance S. E. du chef-lieu; le Horlebecq et le Rebecq circulent aussi sur le territoire, mais ils tarissent pendant les chaleurs. La Senne active une papeterie et un moulin à blé; cette rivière sert, ainsi que les autres cours d'eau, à l'irrigation des prairies riveraines. On y trouve aussi quelques petits étangs.

SOL : Déprimé, entrecoupé de coteaux scabreux ou arrondis. Les plaines, généralement peu étendues, offrent une inclinaison très-prononcée. Le terrain meuble est assis sur le schiste argileux dont les masses assez épaisses se délitent en feuillets droits et si minces qu'on les prendrait pour des ardoises s'ils en avaient la solidité : cette roche, le plus souvent tendre et homogène, est quelquefois mélangée de noyaux de feld-spath, de chlorite, de mica, de calcaire, de quartz, de fer oxidulé, de fer sulfuré, de fer arsénical, etc. On a cherché à exploiter ce schiste à Steenkerque, où le rocher a été coupé perpendiculairement jusqu'au niveau du sol, et contre lequel ont été appuyés depuis, des bâtimens auxquels il sert de murailles. Quelques parties du terroir occupent le fonds d'anciennes carrières dont l'exploitation a été abandonnée. On y trouve aussi des terrains arides qui, par leur pente et leur stérilité, sont peu susceptibles d'amélioration. Parmi les terres arables, il en est qui, argileuses, grasses et faciles à diviser, ont dix pouces de couche végétale et sont très-productives; d'autres se composent d'une argile tendre, mais trop légère, de sept à huit pouces de profondeur, assise sur une argile compacte et humide; ces terres jouissent d'un moindre degré de fertilité; un assez grand nombre, de nature argileuse, mais denses, fortement détrempées et recouvrant une glaise rougeâtre ou le roc, sont destinées principalement à la culture de l'avoine et du seigle : on y sème rarement le froment; quelques-unes enfin offrent un sol rocailleux que la charrue peut à peine entamer et qui repose sur le roc que l'on découvre à la profondeur d'un labour, ou une variété sablonneuse, extrêmement légère, sur fond de sable ou de glaise compacte qui retient les eaux à sa superficie : cette classe de terres arables a ordinairement trois pouces de couche végétale et peut à peine produire un peu de seigle et d'avoine.

AGRICULTURE : Les terres sont ensemencées, pour la majeure partie, en froment, seigle, avoine, féveroles, trèfle et pommes de terre. Quelques fermiers cultivent le colza. Les prairies, que fertilisent la Senne et la Brainette, abondent en foin de première qualité; on y dépouille un tiers moins de regain. Il y a peu de bons pâturages. On cultive les diverses espèces de légumes dans les jardins, dont un petit nombre seulement sont garnis d'arbres fruitiers. Le pommier, le poirier, le noyer et le cerisier font les richesses des vergers. un quinzième du terroir est planté en taillis mêlés de futaie : ces bois consistent en chênes, frênes, bois blancs et coudriers; on les exploite en coupes réglées de dix à douze ans. — Culture en grande, moyenne et petite tenue : il y a vingt-six fermes. — Assolement sexennal, quinquennal, quadriennal et triennal; les terres de première classe restent rarement en jachères. En 1830, il y avait cent vingt-six chevaux, quarante-neuf poulains, deux cent soixante-trois bêtes à cornes, quatre-vingts veaux, cent cinquante porcs, trois cent cinquante moutons, dix chèvres, dix ânes et trois mulets.

POPULATION : Mille quinze habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme trois cent quatre-vingt-dix-neuf maisons, dont cinquante environ sont comprises dans le chef-lieu. Il y a une église, une chapelle, une maison communale, deux écoles primaires et un bureau de perception pour les contributions directes.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Commerce de productions du sol et de bétail. On y fa-

brique beaucoup de toiles de lin. La commune renferme une papeterie, un moulin à farine, deux brasseries dont une chôme depuis quelques années, quatre blanchisseries de toiles; trois maréchaux ferrans, deux charrons, un tonnelier et un bourrelier.

ROUTES ET CHEMINS: La route d'Enghien à Soignies traverse une étendue de terrain d'environ un quart de lieue, du N. au S., dans la partie occidentale de la commune. Il y a en outre neuf chemins vicinaux qui, bien qu'entretenus avec soin, sont pour la plupart impraticables pendant l'hiver et les temps pluvieux. — Deux ponts en pierre sur la chaussée.

HISTOIRE: Le village de Steenkerque est célèbre par la victoire qu'y remportèrent les Français, sous les ordres du maréchal de Luxembourg et du marquis de Boufflers, sur les Alliés, commandés par Guillaume III, roi d'Angleterre. Ce prince, n'ayant pu secourir la place de Namur que Louis XIV venait d'emporter, résolut, le 3 août 1692 de surprendre le maréchal de Luxembourg à Steenkerque; mais celui-ci soutint l'attaque pendant un jour entier, et parvint au moyen des renforts que lui amena le marquis de Boufflers, à faire céder le champ de bataille aux Alliés, qui perdirent sept mille hommes. Ce combat, l'un des plus meurtriers de l'époque, coûta la vie à tant d'officiers distingués de l'armée française, que presque toutes les premières maisons de France prirent le deuil; on eut surtout à regretter la mort du jeune prince de Turenne.

STIENEUSE, dépendance de la commune de Flobecq.

STOCQUE, dépendance de la commune d'Ostiches.

STOCQUIN, dépendance de la commune de Gibecq.

STOCQUOI, dépendance de la commune de Ghoy.

STOCQUOI, dépendance de la commune de Meslin-l'Évêque.

STOQUOY, dépendance de la commune de Hellebecq.

STONPRÉ, dépendance de la commune de Thuin.

STRÉE, commune du canton et à 1 lieue 2/3 S. de Thuin, de l'arrondissement et à 5 lieues 1/4 S. S. O. de Charleroy; à 8 lieues S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. et à l'E. par la commune de Donstiennes, au S. par celles de Clermont (province de Namur) et Beaumont, et à l'O. par le territoire de Thirimont.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé dans la partie orientale du territoire, et de trois dépendances: Marzelle, Ranwez et le Trieu-du-Chêne.

HYDROGRAPHIE: Le Monsol ou Grand-Bie traverse le territoire du S. au N.; il fertilise quelques prés.

SOL: La superficie est assez uniforme et n'offre qu'un petit nombre de coteaux. — Terrain argileux, sablonneux, marécageux et rocailleux, reposant dans quelques endroits sur le calcaire fétide (petit granite), principalement dans la direction de Ragnies. — *Minéraux:* Chaux carbonatée fétide, laminaire et compacte. — Une argile douce et meuble caractérise les meilleures terres arables, dont la couche végétale est de cinq à six pouces. Les autres parties du terroir présentent une argile très-tendre et froide, sur fond compacte, ou une terre blanchâtre, mêlée de rocaille, assise sur un lit de glaise; elles n'ont que trois à cinq pouces de profondeur.

AGRICULTURE: La récolte des grains et graines consiste, année commune, en: deux cent cinquante-trois rasières de froment, deux cent quarante de seigle, cent quatre-vingt-dix de méteil, huit cents d'épeautre, quatre cent six d'escourgeon et quarante de lin. On cultive les féveroles, le trèfle, la luzerne, le sainfoin et le houblon; les fourrages suffisent à la consommation locale. Les principaux légumes sont la pomme de terre, le chou, la carotte, le navet, le pois et le haricot. — *Fruits:* Pommes, poires, prunes, cerises, pêches, abricots, noix et raisin.

Les vergers sont bordés de haies et plantés de pommiers, de poiriers, de cerisiers et de noyers. Un quart de la superficie est boisé : il y a des taillis mêlés de futaie, essence de chênes, bouleaux, aunes, charmilles et coudriers; ces bois, d'une belle venue, s'exploitent en coupes réglées de seize ans. La commune renferme en outre des chênes, des bouleaux, des hêtres, des frênes et des trembles épars : les deux premières espèces dominent généralement. La culture des terres est traitée en grande, moyenne et petite tenue : Quatre fermes. — Assolement triennal pour la majeure partie des terres, sexennal pour quelques-unes. — Fumier et cendres de tourbe pour engrais. Le prix moyen du labourage d'un bonnier est de vingt-six florins. On comptait, en 1830, soixante-dix-neuf chevaux, trente-neuf poulains; cent cinquante-cinq bêtes à cornes, soixante-six veaux, cent porcs, deux cent quatre-vingts moutons et dix chèvres. — *Volaille :* Poules, chapons, dindons, pigeons, oies et canards. On élève des abeilles. — Peu de menu gibier. Les principales productions animales sont la laine, le beurre, le fromage, le miel et la cire.

POPULATION : Le recensement de 1829 donne à la commune : quatre cent quatre-vingt-cinq hommes, cinq cent trente-une femmes ; total : mille seize habitans. Il y a eu, pendant la même année, dix-sept décès et trente-deux naissances. La population totale était, en 1830, de mille quarante-six habitans. Le nombre annuel des mariages est de huit.

HABITATIONS : Cette commune se compose de deux cent seize maisons, partie agglomérées et partie disséminées ; elles sont construites en pierre, en briques et en argile, leur toiture est en ardoises et en paille; le chef-lieu en contient quatre-vingts environ. Il y a une église, une maison communale et deux écoles primaires.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Le surplus de la consommation en céréales, légumes et fruits, le bétail et les diverses productions animales sont livrés au commerce. On vend quelques chevaux pour le service de l'armée. — Filage de lin ; treize métiers sont employés pour la fabrication de la toile de ménage. Il y a une brasserie dont le produit annuel s'élève de vingt à vingt-cinq brassins de bière commune. — Deux maréchaux ferrans, un charron, un tonnelier, un tanneur, un bourrelier, deux marchands de bois, un marchand de grains et un marchand de farine.

ROUTES ET CHEMINS : Une partie de l'intérieur de la commune est pavée. Les chemins vicinaux sont peu praticables dans la mauvaise saison.

STRENTE, rivière. *Voy.* THURE.

STREPY, commune du canton et à 1 lieue 1/3 S. de Rœulx, de l'arrondissement et à 3 lieues E. de Mons.

Elle est bornée au N. par les communes de Maurage et Thieu, à l'E. par celle de Rœulx, au S. par les territoires de Houdeng-Aimeries et Trivières, et à l'O. par une partie de celui de Maurage.

Cette commune se compose de son chef-lieu et du hameau de Bracquegnies, éloignés l'un de l'autre d'un quart de lieue environ.

HYDROGRAPHIE : Le Thiriau ou Tiriau arrose le territoire du S. au N. et flue dans la Haine, qui sépare la commune de celle de Maurage; il fournit souvent assez d'eau pour alimenter un moulin; son lit est quelquefois à sec en été. On y remarque plusieurs petits étangs.

SOL : Surface irrégulière, coupée par un grand nombre de collines dont quelques-unes ont des pentes abruptes; les intervalles qu'elles laissent entre elles offrent des plaines plus ou moins resserrées. La nature du sol n'est pas moins variée que l'aspect : on y reconnaît le terrain houiller qui se rattache au bassin de l'E. de Mons, formé de houille feuilletée que l'on y exploite, de schistes et de psammites; ces roches sont recouvertes par un vaste lambeau de terrain meuble dont la composition se modifie à chaque pas au point qu'il est très-difficile de trouver

réunie une certaine quantité de terres de même nature : des couches d'argile, de sable, de rocaille ou de calcaire marneux se montrent tour à tour à la superficie; les parties arables les plus productives ont de sept à huit pouces de profondeur et présentent une argile rougeâtre ou jaunâtre, onctueuse et friable. On rencontre à Bracquegnies quelques petits dépôts d'argile légère d'un gris-brun; on ne l'exploite pas parce qu'elle renferme beaucoup de sable grossier. On croit qu'elle est beaucoup plus pure à une grande profondeur, et qu'elle pourrait être employée à tous les usages qui réclament la terre pourrie.

AGRICULTURE : Les principales productions agricoles sont le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, les féveroles, la vesce, le foin, le trèfle, la luzerne, le sainfoin, le lin et les pommes de terre. Il y a plusieurs petites houblonnières. Les vergers sont enclos de haies et plantés de pommiers pour la majeure partie. On rencontre des masses assez considérables de prés dans les localités dites *les Huberts* et *les Awoises*, aux bords de la Haine. Il n'y a que soixante-deux perches de taillis maigre que l'on coupe à des époques très-éloignées. Çà et là sont disséminées quelques plantations de peupliers, de saules et de frênes. Une oseraie de la contenance de neuf perches occupe un fonds assez productif et propre à la croissance de l'osier. On y trouve aussi une pépinière de peu d'étendue. En général, la culture des terres est traitée avec soin. Il y a dix fermes. Le recensement de 1829 donne à la commune : soixante-dix-neuf chevaux, vingt-neuf poulains, cent seize bêtes à cornes, quarante veaux, vingt-huit porcs, quatre cents moutons et six ânes.

POPULATION : Huit cent cinquante-cinq habitans.

HABITATIONS : La commune renferme cent douze maisons, une église, une maison communale et une école primaire. On y remarque plusieurs belles fermes.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a trois bures d'extraction pour la houille à Bracquegnies; dans l'un d'eux on extrait le combustible à l'aide de mécaniques. On y trouve deux pompes à feu pour l'épuisement des eaux. Ce genre d'industrie occupe une assez grande partie de la classe ouvrière. Cependant la plupart des habitans se livrent exclusivement à l'agriculture qui est pour eux d'un grand intérêt. Les productions du sol alimentent ordinairement les marchés de Mons et de Binche. Il y a deux fours à chaux dans lesquels on calcine la pierre extraite sur les lieux; un moulin à farine et à drèche, une distillerie, un maréchal ferrant, un charron, un tourneur en bois, un tanneur et un bourrelier.

ROUTES ET CHEMINS : Plusieurs chemins vicinaux assez larges et en bon état traversent le territoire; les plus remarquables sont ceux de Binche à Rœulx et de Maubeuge à Rœulx.

SYMPHORIEN (SAINT), commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue 1/4 E. de Mons.

Bornée au N. par Havré et par le territoire de Mons, à l'E. par Villers-Saint-Ghislain (canton de Rœulx); au S. par les communes d'Harmignies (canton de Pâturages et Spiennes, et à l'O. par les territoires de Spiennes et de Mons.

Cette commune est composée de son chef-lieu, situé sur la grande route de Mons à Charleroy et presqu'au centre du territoire, et de plusieurs maisons isolées connues sous les noms de Cernaux, Saint-Pierre, Saint-Martin et Marais.

HYDROGRAPHIE : Le territoire n'est arrosé par aucun cours d'eau. Il y a quelques petits étangs empoissonnés.

SOL : Ce terroir présente un assez grand nombre de plaines dont l'inclinaison est presque insensible. Le calcaire compacte, l'argile et le sable forment le fond du sol; le calcaire est en exploitation. — *Minéraux :* chaux carbonatée laminaire et compacte; fer phosphaté pulvérulent. L'aspect agricole est très-varié : la plaine qui s'é-

tend à l'E. et au S. vers les communes de Villers-Saint-Ghislain, Harmignies et Spiennes, comprend les meilleures terres, tandis que celle qui se développe au N. et à l'O. ne se compose presque exclusivement que de sables plus ou moins légers. Les terres labourables offrent cinq classes ou variétés, caractérisées ainsi qu'il suit : première classe, argile douce et friable, affectant une couleur fauve, d'une couche végétale d'environ dix pouces d'épaisseur, propre à toute espèce de culture; deuxième classe, argile plus compacte, plus humide ou plus légère, mais aussi profonde quoique moins fertile que celle de la première classe; troisième classe, terre glaiseuse ou sablonneuse, d'une culture difficile, de huit pouces de couche végétale : l'escourgeon n'y réussit point et les terres de cette classe dans lesquelles le sable domine ne produisent point de froment ; quatrième classe, terres glaiseuses provenant de bois dérodés, ou terrains sablonneux et rocailleux dont la couche végétale n'a environ que six pouces de profondeur : on n'y cultive que le seigle, l'avoine, les pommes de terre, peu de méteil et de trèfle ; cinquième classe, terrain sablonneux, léger et très-brûlant que l'on ensemence en seigle, avoine, pommes de terre et très-peu de trèfle.

AGRICULTURE : Ce terroir produit toutes espèces de céréales, du trèfle, du colza, fort peu de lin, des pommes de terre et autres légumes. Le foin est peu abondant. Les pâtures, entourées de haies et situées à proximité des fermes, sont bien entretenues. On cultive plusieurs espèces d'arbres fruitiers dans les vergers. — Deux parcelles de bois taillis et futaie, de la contenance de huit bonniers, quarante perches, dix aunes ; l'aune, le saule et le chêne forment l'essence des taillis; la futaie se compose de chênes d'une croissance très-chétive : ces bois font partie des masses situées sous Havré. Quelques oseraies occupent un sol humide, où l'on ne cultive avec succès que l'osier de l'espèce grossière. — Douze fermes en grande tenue. En 1830, on comptait dans la commune : cent vingt-quatre chevaux, cinquante-cinq poulains, quatre-vingt-cinq bêtes à cornes, quarante-neuf veaux, soixante-dix porcs et deux cent soixante-dix moutons. Les étangs sont peuplés de poissons blancs.

POPULATION : Neuf cent cinquante-six habitans.

HABITATIONS : On compte dans la commune cent trente-trois maisons, parmi lesquelles on en distingue trois qui offrent une construction assez régulière. Il y a une église, une maison communale et une école primaire et deux maisons de campagne dont l'une appartient à Mme la veuve Desebille et l'autre à M. Gabriel.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Commerce agricole. — Il y a un fabricant de cartes à jouer, une brasserie, une blanchisserie de toiles, un moulin à farine; un marchand de vin, un maréchal ferrant et un charron.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Mons à Charleroy traverse le centre de la commune, de l'O. à l'E. Trois chemins vicinaux facilitent les communications avec les communes d'Obourg, d'Harmignies et de Spiennes; ils sont quelquefois presqu'impraticables pendant l'hiver et les temps pluvieux.

T

TAC-FESSE, dépendance de la commune de Leers-et-Fosteau.

TAEMELBROECK, dépendance de la province d'Everbecq.

TAHENY, dépendance de la commune de Ransart.

TAILLÉE-VOIE, dépendance de la commune de Buzet.

TAINTIGNIES, commune du canton, et à 1 lieue 3/4 O. d'Antoing, de l'arrondissement et à 1 lieue 3/4 S. de Tournay, et à 11 lieues O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Willemeau, à l'E. par celle de Wez-Velvain, au S. E. par le territoire de Guignies, au S. O. et à l'O. par celui de Rumes.

Cette commune se compose de son chef-lieu, et des hameaux de Notre-Dame-de-Codes, Florent, Decodes-de-Clermay, l'Écuelle, Wailly et Wattimez.

HYDROGRAPHIE : Aucun cours d'eau n'arrose ce territoire.

SOL : Généralement plane, excepté vers Guignies, où les mouvemens du terrain sont assez sensibles; cette partie de la commune est terminée en pente. La nature du sol est peu variée : les terres arables consistent en argiles sablonneuses, jaunâtres, rougeâtres ou noirâtres, de six à seize pouces de couche végétale; elles reposent assez souvent sur un fond d'argile compacte, peu propre à l'infiltration des eaux.

AGRICULTURE : On récolte principalement du froment, du seigle, de l'avoine, du trèfle et du colza. Il y a quelques prés et pâturages. Les vergers sont garnis de pommiers, de poiriers et de cerisiers, pour la majeure partie. — Bois taillis peuplés de chênes, de bouleaux et de charmilles, surmontés d'une futaie de bouleaux et de chênes; ces bois sont loin de suffire aux besoins de la commune. Ce terroir, quoique peu productif, est bien cultivé. — Assolement octennal, sexennal, quinquennal et triennal. Il y a quatre fermes. On comptait, en 1830, soixante-dix-sept chevaux, dix poulains, quatre-cent trente bêtes à cornes, vingt veaux, cent cinquante porcs, trois cents moutons, dix chèvres, huit ânes et quatre mulets.

POPULATION : Mille neuf cent vingt-neuf habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme quatre cent treize maisons, une église et une école primaire. — Résidence d'un notaire et d'un médecin. On y remarque le château de M. Philippe-Marie-Joseph Leclement, baron de Taintignies; il est entouré de terrains d'agrément.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture occupe une partie de la population. Plus de huit cents individus se rendent tous les jours à Tournay, pour y exercer la profession de maçon ou de charpentier. Quelques habitans font un trafic de denrées coloniales avec les contrebandiers français, qui les introduisent chez eux en fraude. Il y a une briqueterie, quatre brasseries, trois moulins à farine, deux à drèche et un pressoir à huile mûs par vent, et une raffinerie de sel.

ROUTES ET CHEMINS : Plusieurs chemins vicinaux facilitent les communications avec les environs.

TAMBOUR, dépendance de la commune de Cambron-Saint-Vincent.

TAMON, dépendance de la commune de Péruwelz.

TAQUENERIE, dépendance de la commune de Leernes.

TAT, dépendance de la commune de Ligne.

TEISSART-DIT-L'ENFER, dépendance de la commune de Rœulx.

TEMPLEUVE (FERME DU), dépendance de la commune de Frameries.

TEMPLEUVE, commune et chef-lieu de canton, de l'arrondissement et à 1 lieue 3/4 N. O. de Tournay, et à 12 lieues 3/4 O. N. O. de Mons.

Elle est bornée au N. par les communes de Bailleul et Néchin, à l'E. par celle de Ramignies-Chin, au S. par le territoire de Blandain, et à l'O. par ceux de Sailly et Touffler (France).

Cette commune se compose de son chef-lieu et des hameaux de Coho, Cornet, Étafflers, Épinette, Esparquiaux, Crouzet, Crombrue, Forzeau, Haut-Terne, Cazeau, Chemin-Neuf, Chauny, Brielle, Rue-aux-Poids, Rumez, Trieu-du-Pape et Trieu-de-l'Ewille.

HYDROGRAPHIE : Le Rieux sépare le ter-

ritoire de cette commune de celui de Blandain. Il y a plusieurs petits étangs.

SOL : Terrain généralement uni et humide. Les terres labourables offrent trois variétés principales : la plus productive consiste en une argile légère, de couleur jaune, d'un labour facile, ayant vingt pouces de couche végétale et reposant sur un lit d'argile rougeâtre, imbibée d'eau ; une autre espèce, plus humide que la première, a quatorze pouces de profondeur et recouvre une argile rouge, très-compacte; une troisième classe de terre présente un sol noirâtre, très-dense et fortement détrempé, dont la couche végétale atteint à peine une épaisseur de six pouces et gît sur un fond d'argile figuline.

AGRICULTURE : Ce terroir abonde en froment, seigle, méteil, avoine, féveroles, colza, lin, pommes de terre, navets et légumes. Il s'y trouve quelques prairies naturelles, qui ne produisent qu'un foin de médiocre qualité. On y rencontre des prairies artificielles, cultivées en trèfle et luzerne. Le pâturage peut être considéré comme la culture principale des vergers: ceux-ci sont garnis d'un petit nombre de pommiers, poiriers, cerisiers et noyers ; ils avoisinent les habitations rurales. Il y a sept bonniers environ de bois taillis, essence d'aune et de bois blanc ; on en coupe une partie régulièrement tous les neuf ans. — Quelques pépinières et plantations de bois blancs. On compte un grand nombre de ruches dans cette commune. Le beurre, le miel et la cire sont les principales productions animales.

POPULATION : Trois mille six cent treize habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme six cent quarante-trois maisons, parmi lesquelles on en distingue quelques-unes qui sont bien bâties. Il y a une église et trois écoles primaires.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La population se livre particulièrement à la préparation du lin et à la grande tisseranderie. Il y a deux brasseries, une distillerie, un moulin à huile et un à farine, mûs par le vent. — Commerce de productions agricoles, de beurre, de miel et de cire ; le beurre que produit le canton de Templeuve est d'une qualité excellente : il passe très-souvent dans le commerce pour du beurre d'Ixmude, le plus renommé des cantons de la Flandre pour cette denrée. Les habitans de cette commune fréquentent le marché de Tournay.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient un marché le vendredi de chaque semaine ; on y vend des céréales, des légumes, du beurre et autres denrées.

ROUTES ET CHEMINS : Le territoire de cette commune est traversé par le grand chemin de Tournay, et par plusieurs chemins vicinaux.

TEN-BERGE, dépendance de la commune d'Everbecq.

TENRE, dépendance de la commune d'Ath.

TERBEKEN, dépendance de la commune d'Everbecq.

TERGNÉE, dépendance de la commune de Farciennes.

TERNE-DE-FÉAUX, dépendance de la commune de Leval-Chaudeville.

TERNE-DES-VACHES, dépendance de la commune de Saint-Remy.

TERNE-DES-VACHES, dépendance de la commune de Thuin.

TERNIAUX, dépendance de la commune de Vergnies.

TERNIAUX (LES), dépendance de la commune de Sivry.

TERRAQUE (LA). dépendance de la commune de Wannebecq.

TERTRE (LE), dépendance de la commune de Baudour.

THABOR, dépendance de la commune de Bassily.

THERMEDOIS, dépendance de la commune de Beaumont.

THIARMONT, dépendance de la commune d'Écaussinnes-d'Enghien.

THIEU, commune du canton et à 3/4 de lieue S. de Rœulx, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 E. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune

de Rœulx, à l'E. par celle de Strepy, au S. par les territoires de Maurage et Boussoit, et à l'O. par ceux de Ville-sur-Haine et Gottignies.

Cette commune se compose de son chef-lieu et du hameau de Coron-de-Thieu.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau de Thiriau traverse le territoire et va se perdre dans la Haine, qui baigne la limite; ces deux cours d'eau servent à l'irrigation des prés. Il y a un petit étang.

SOL : Le terrain est généralement montueux, offrant çà et là des coteaux en pente roide; il appartient au bassin houiller de l'E. de Mons. Le calcaire crayeux y est en extraction. On vient d'y découvrir des mines de fer. Les terres arables sont très-variées, quelques-unes se composent d'une argile friable, de huit pouces de couche végétale; d'autres consistent en argile calcaire, dite *marnette,* particulièrement propre à la culture du froment, mais d'un labour très-difficile; en argiles blanchâtres, grisâtres et veinées, sur fond compacte.

AGRICULTURE : On y récolte du froment très-estimé, du seigle, du méteil, de l'escourgeon, de l'avoine, des féveroles, du trèfle. Le foin est assez abondant, mais d'une qualité médiocre.—Pâturages clos de haies. Les jardins produisent beaucoup de légumes de diverses espèces. — Houblonnières contiguës aux jardins, cultivées alternativement en houblon et légumes. Il y a des vergers plantés de pommiers et de poiriers.—Dix bonniers de taillis et futaie, essence de coudriers, aunes, frênes et chênes; ces derniers ne s'y trouvent pas en grand nombre. On coupe les taillis de douze à treize ans. Les exploitations agricoles sont en grande, moyenne et petite tenue: huit fermes. — Assolement sexennal et quinquennal; les terres de première classe ne reposent jamais. En 1830, on y comptait quatre-vingt-trois chevaux, vingt-trois poulains, quatre-vingt-treize bêtes à cornes, vingt-neuf veaux, quinze porcs et deux cent neuf moutons.

POPULATION : Six cent trente-deux habitans.

HABITATIONS : Leur nombre s'élève à cent neuf. On y trouve une église, une école primaire et une maison de campagne, propriété de monsieur Fontaine-Dujoncquoi.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une carrière de pierre calcaire, un four à chaux, deux brasseries; un maréchal ferrant, un charron et un tonnelier. — Commerce agricole. On porte les denrées de la commune au marché de Mons.

ROUTES ET CHEMINS : La commune n'est traversée que par des chemins vicinaux presqu'impraticables pendant l'hiver. — Trois ponts en pierres et briques.

THIEUDONSART, dépendance de la commune de Soignies.

THIEULAIN, commune du canton et à 3/4 de lieue N. de Leuze, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 E. de Tournay; à 8 lieues N. O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes d'Herquegies et Hacquegnies; à l'E. par celle de Grand-Metz; elle touche, au S., aux territoires de Leuze, Pipaix et Gallaix; et à l'O., à celui de Maulde.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé dans un fond, presqu'au centre du territoire, et de dix dépendances: Coron, Dargies, Gogart, Hinaumetz, Humont, Lamourette, Marais, Plaisnois, Planche-à-Leuze et Worde.

HYDROGRAPHIE : Un affluent de la Petite-Dendre arrose le territoire; il sert à l'irrigation des prés.

SOL : Terrain très-déprimé, entrecoupé de coteaux rapides. Les plaines, en petit nombre, sont peu étendues; elles offrent une inclinaison assez prononcée. Sur les hauteurs se trouve une argile assez productive, mêlée quelquefois de rocaille, ce qui détériore alors la nature du sol; la glaise domine dans les fonds, généralement humides. Quatre variétés composent les terres labourables : argile meuble, tendre, profonde de sept à huit pouces; argile froide, humide, douce et légère, de cinq à six pouces de couche végétale; terre glaiseuse, compacte, humide et caillouteuse, de trois à

quatre pouces de profondeur, d'une culture difficile; sol glaiseux et rocailleux, compacte, très-humide, d'un labour pénible et peu profond; les deux premières sont propres à la culture des céréales et des plantes fourragères; les autres sont cultivées principalement en froment et avoine.

AGRICULTURE : Les principales productions sont le froment, le seigle, le méteil, l'avoine, les féveroles, le foin, le trèfle, le lin et les pommes de terre. Le sol ne convient pas à la culture de l'escourgeon et du colza. Il y a d'assez belles prairies; elles produisent de bon foin, et en regain le tiers environ de la première herbe. Les pâturages sont en petit nombre, mais gras et entretenus avec soin. On cultive d'excellens légumes dans les jardins, qui contiennent peu d'arbres fruitiers. — Vergers clos de haies et plantés de pommiers, de poiriers, de cerisiers et de noyers. — Oseraies de belle venue. — Exploitation des terres en grande, moyenne et petite tenue: il y a vingt-une fermes. — Assolement novennal, octennal, septennal, sexennal, quinquennal et triennal. En 1830, le nombre des chevaux s'élevait à cinquante-un, celui des poulains à dix-sept; on comptait cent quarante-deux bêtes à cornes, soixante-sept veaux, cent cinquante moutons. — Laine, beurre et fromage. — Fréquentation du marché de Leuze.

POPULATION : Mille deux cent quatorze habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme deux cent vingt-quatre habitations; vingt-cinq à trente sont agglomérées dans le chef-lieu; le reste est parsemé dans les hameaux, et principalement sur la chaussée de Leuze à Renaix. Le presbytère et quelques fermes et hôtelleries offrent une construction assez régulière; les autres habitations sont mal bâties et d'une distribution peu commode. Il y a une église, une maison communale, une école primaire et une société d'archers sous le patronage de saint Denis.

COMMERCE ET INDUSTRIE : — Commerce agricole en grains, graines et bétail. On prépare le lin pour le vendre ensuite par bottes aux marchés environnans. Le commerce de détail est peu important. Un grand nombre d'habitans sont réduits à l'état d'indigence : la nécessité les force de recourir aux fabricans de Leuze, qui les emploient au tricot de bas de laine. Cette commune contient deux moulins à farine, mûs par vent; deux maréchaux ferrans, un charron et un tourneur en bois.

ROUTES ET CHEMINS : La chaussée de Leuze à Renaix traverse du S. au N. l'extrémité E. du territoire. Les chemins vicinaux, au nombre de six, quoique bien entretenus sont souvent impraticables en hiver et pendant les temps pluvieux.

THIEUSIES, commune du canton et à 1 lieue O. de Rœulx, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 N. E. de Mons.

Elle est bornée à l'O. et au N. par les communes de Casteau et Soignies, au N. E. par celle de Naast, à l'E. et au S. E. par le territoire de Gottignies, et au S. par celui de Saint-Denis.

Cette commune se compose de son chef-lieu, et des hameaux de Sirieux, la Saisinne et Roquette.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau d'Abrechœul traverse une partie du territoire; il se grossit de la Saisinne vers la limite de Casteau; ses eaux alimentent un moulin à farine et à tan. Il y a quelques petits étangs.

SOL : à l'exception de quelques coteaux escarpés, le territoire est généralement plane. Les terres arables sont en grande partie argileuses; elles ont de cinq à huit pouces de couche végétale. Quelques terrains de bruyères défrichés et livrés à la culture n'offrent qu'un sable léger et aride.

AGRICULTURE : Les productions de ce terroir consistent principalement en froment, seigle, escourgeon, avoine et trèfle. — Prairies et pâturages; ces derniers sont bordés de haies. — Jardins et houblonnières cultivés avec soin. Il y a des vergers garnis de pommiers et poiriers de belle venue. Un vingt-cinquième environ de la superficie est couvert de taillis mêlés de futaie, essence de coudriers, aunes et bois blancs. — Une pépinière. Le sol est

d'assez bonne qualité ; on l'exploite en grande, moyenne et petite tenue. Il y a vingt fermes. — Assolement sexennal et quinquennal ; les terres de première classe sont cultivées sans interruption. On y rencontre sept bonniers de bruyères non susceptibles d'être défrichées. Le recensement de 1829 a donné : cent vingt-deux chevaux, quarante poulains, deux cent dix-neuf bêtes à cornes, vingt-neuf veaux, soixante porcs, cent neuf moutons, dix ânes et cinq mulets.

POPULATION : Mille quarante-neuf habitans.

HABITATIONS : Cette commune contient deux cent douze maisons. Il y a une église, deux chapelles, une maison communale et une école primaire. Le château de Thieusies, appartenant à M. le vicomte Obert de Thieusies, mérite d'être vu. On remarque aussi le château de la Roquette, propriété de M. Henri de Libotton, et la maison de campagne qu'habite M. de la Roche : de superbes terrains d'agrément embellissent ces résidences.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une brasserie, une fabrique de chicorée, un moulin à tan et deux moulins à farine. — Deux maréchaux ferrans, deux charrons, un tonnelier et un bourrelier. — Commerce agricole ; les productions agricoles se vendent au marché de Mons.

ROUTES ET CHEMINS : On n'y trouve que des chemins vicinaux ; le principal est celui de Casteau à Rœulx, très-fréquenté pour le charbonnage de Houdaing. Il y a quatre ponts en briques.

THIMÉON, commune du canton et à 1/2 lieue N. de Gosselies, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 N. de Charleroy ; à 8 lieues 2/3 E. du chef-lieu de la province.

Elle touche, au N., à la commune de Liberchies, à l'E. à celle de Mellet, au S. à Gosselies, et à l'O. à Viesville.

Cette commune se compose de son chef-lieu, de trois hameaux : Haut-Bois, Auzebois ou Zebois, et Commune-Estinnes ou Estiennes, et de plusieurs maisons isolées.

HYDROGRAPHIE : Plusieurs cours d'eau arrosent ce territoire ; les principaux sont les ruisseaux de Pont-à-Migneloux ou Migloux ou de Tintia, des Agasses et des Gayolettes ; le premier alimente un moulin à farine. Le canal de Charleroy à Bruxelles traverse l'extrémité occidentale. Il y a quelques étangs et marais.

SOL : Ce terroir offre une belle plaine, dont l'uniformité n'est interrompue par quelques inégalités que dans la partie qui s'étend au S., vers Gosselies. Il y a plusieurs carrières pour l'extraction du calcaire à chaux hydraulique. On a formé quatre classes des terres labourables : dans la première sont comprises les terres argileuses, de douze pouces de couche végétale, assises sur un fond sablonneux que l'eau pénètre facilement ; les terres de deuxième classe, sont de nature à peu près semblable, mais elles reposent sur une argile compacte. La troisième classe se compose de terres argileuses plus fortes et plus denses que les précédentes, ou d'une terre légère, menue, sur un fond sablonneux et glaiseux. Dans la quatrième classe, on a rangé des terres caillouteuses, peu profondes, qui ne produisent presque rien dans les fortes sécheresses.

AGRICULTURE : Le territoire produit du froment, du seigle, de l'escourgeon, de l'avoine, du trèfle. On y cultive aussi un peu de colza et de lin. Les meilleures prairies sont celles qu'arrose le ruisseau de Pont-à-Migneloux ; cependant le foin que l'on y récolte est d'une qualité médiocre. —Jardins légumiers clos de haies.—Vergers assez bien entretenus. Il y a quelques bois taillis communaux ; leurs principales essences sont l'aune, le bouleau et le chêne. On remarque sur divers points des plantations d'arbres forestiers. Ce terroir, quoique peu fertile par sa nature, fournit abondamment aux besoins des cultivateurs ; ce qui prouve le degré de perfection que l'économie rurale a atteint dans cette commune. — Six fermes. Il y avait, en 1830, cent trente-six chevaux, trente-six poulains, quatre-vingt-deux bêtes à cornes,

trente-neuf veaux, vingt-neuf porcs et trois cents moutons. — Laine, beurre, fromage. — Fréquentation du marché de Gosselies.

POPULATION : Sept cent soixante-six habitans.

HABITATIONS : La commune contient cent soixante-cinq maisons, parmi lesquelles on distingue plusieurs belles fermes. Il y a une église, une maison communale et une école primaire. — Résidence d'un arpenteur.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Indépendamment des productions du sol que l'on porte au marché de Gosselies, une partie de la population se livre au commerce des cendres que l'on emploie dans les verreries des environs de Charleroy. — Extraction du calcaire à chaux hydraulique, calciné dans un fourneau; un moulin à farine, mû par l'eau; une blanchisserie de toiles; deux maréchaux ferrans, deux cloutiers; dix marchands de houille, un marchand de grains et un marchand de lin.

ROUTES ET CHEMINS : Quelques chemins vicinaux communiquent avec Viesville et Gosselies; ils sont d'une exploitation difficile pendant l'hiver.

THIMOUGIES, commune du canton et à 2 lieues 1/4 N. O. de Leuze, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/4 E. de Tournay, à 9 lieues 1/2 N. O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Quartes et Forest, à l'E. et au S. par celle de Beclers, et à l'O. par les territoires de Quartes et Beclers.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé sur une éminence, à l'extrémité S. O. du territoire, et du hameau de Rigaux.

HYDROGRAPHIE : Les ruisseaux qui circulent sur le territoire sont le plus souvent à sec en été; ils fertilisent quelques prés en hiver.

SOL : Aspect varié, sillonné de coteaux rapides sur plusieurs points. Le terrain est généralement argileux, froid et humide; la rocaille domine sur les sommités. L'épaisseur de la couche végétale est de quatre à huit pouces.

AGRICULTURE : Ce terroir produit du froment, du seigle, de l'escourgeon, de l'avoine, des féveroles, du trèfle, de la luzerne, des pommes de terre. Les potagers abondent en légumes de toutes espèces. On recueille beaucoup de pommes, de poires et de cerises dans les vergers. La principale masse des prairies occupe le vallon de la Couture-des-Prés; les autres sont disséminées çà et là. Il y a quelques pâturages. — Douze bonniers de bois taillis mêlés de futaie : cette dernière consiste en chênes, frênes et bois blancs; les taillis sont peuplés de coudriers, de charmilles et d'aunes. — Culture en grande, moyenne et petite tenue. — Assolement sexennal et quinquennal. — Élèves de chevaux pour l'agriculture; il y a aussi du bétail. Les moutons forment un seul troupeau.

POPULATION : Trois cent quatre-vingt-quinze habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu contient quatre-vingt-deux maisons et une église. On y remarque deux corps de ferme assez vastes et bien distribués, et le château de M. le baron de Snoy; ce château, qui n'est plus habité depuis plusieurs années, tombe de vétusté.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Commerce agricole. Il y a un moulin à blé, mû par vent.

ROUTES ET CHEMINS : La commune n'a d'autres moyens de communication que deux chemins vicinaux qui, bien qu'entretenus avec soin, sont impraticables pendant l'hiver et les temps pluvieux.

THIRIAU, affluent de la Haine qui arrose les territoires de Boussoit et de Thieu.

THIRIAU-DU-LUC, ruisseau. *Voyez*: TIRIAU-DU-LUC.

THIRIAU-DU-SART, ruisseau. *Voyez*: TIRIAU-DU-SART.

THIRIMONT, commune du canton et à 2/3 de lieue N. de Beaumont, de l'arrondissement et à 6 lieues 1/2 S. O. de Charleroy, et à 7 lieues 1/2 S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Fontaine-Valmont, à l'E. par celle de

Strée, au S. E. par le territoire de Beaumont, au S. par celui de Leval-Chaudeville, à l'O. par la commune de Boussignies (France), et au N. O. par celle de Montignies-Saint-Cristophe.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé à peu près au centre du territoire, et de onze hameaux : Paradis, Claire-Fontaine, Pater, Palisade, la Bouteillerie, Mont-Plaquet, les Baraques, Sartieau ou Sartiaux, Malaise, Routure et Tombois.

HYDROGRAPHIE : Deux ruisseaux circulent sur le territoire : celui de Longue-Fontaine est le plus important; il prend naissance à l'étang de Claire-Fontaine, non loin de la ferme de la Tourette, coule d'abord du S. au N., traverse le village, dévie brusquement à l'O., coupe la route de Mons à Chimay, à Sartieau, et se dirige vers Boussignies (France). Ces cours d'eau fertilisent quelques prairies. Il y a trois étangs : celui de Claire-Fontaine a une étendue de trente perches, sur deux mètres de profondeur.

SOL : Surface déprimée, coupée de collines; les hameaux de Tombois et de Routure offrent le plus d'inégalités. Le schiste, l'argile, le grès et le quartz arénacé forment le fond du sol; ces deux dernières espèces sont en extraction. Il y a aussi des parties marécageuses. Les meilleures terres arables ont de cinq à six pouces de couche végétale et se composent d'une argile assez productive; il en est d'autres qui n'ont que deux à trois pouces de profondeur et présentent pour caractères un sol compacte ou sans consistance, glaiseux, schisteux, caillouteux, de couleur brûnatre, grisâtre, de nature froide et humide.

AGRICULTURE : On recueille un peu de froment, méteil, épeautre, escourgeon, avoine, trèfle. — Fourrages, légumes et fruits en petite quantité. Les pâturages, les jardins et les vergers sont pour la plupart clos de haies : le pommier, le poirier et le prunier sont les principales espèces d'arbres fruitiers qui végètent dans les vergers. Plus d'un quart du terroir est planté en taillis peuplés d'aunes, bouleaux, trembles, charmes et coudriers, surmontés d'une futaie de chênes, bouleaux et trembles; l'exploitation a lieu à des époques variables de dix à dix-huit ans. Il y a une pépinière de peupliers. Les chemins sont bordés de bois blancs. — Culture en grande, moyenne et petite tenue. L'assolement est le plus souvent sexennal et quelquefois quadriennal et triennal pour les bonnes terres; on fait reposer les autres tous les trois ans. La commune contient trente-cinq bonniers de pâtures-sarts, qui servent aussi au parcours du bétail. — Huit fermes. En 1830, on y comptait: soixante-dix-neuf chevaux, vingt-six poulains, cent soixante-treize bêtes à cornes, soixante-quatre veaux, trente-sept porcs et cinq cents moutons. — Quelques ruches d'abeilles. — Beurre et fromage.

POPULATION : Elle était, en 1829, de cinq cent soixante-dix-neuf individus, dont deux cent quatre-vingt-quatre du sexe masculin et deux cent quatre-vingt-quinze du sexe féminin. On a compté, durant cette année, dix-neuf naissances, treize décès et trois mariages.

HABITATIONS : Au nombre de cent vingt, construites en pierres et en briques, couvertes en ardoises, en pannes et en paille et presqu'entièrement disséminées. Il y a une église, une maison communale et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Extraction de grès et de sable. On porte aux marchés environnans le beurre, le fromage et les menues denrées. Cette commune renferme plusieurs petites briqueteries. Il y a un cirier, trois maréchaux ferrans, trois charrons, un tailleur de pierre et sept marchands de bois ou de farine.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Mons à Chimay par Beaumont parcourt la partie occidentale du territoire de cette commune. On communique encore avec les environs à l'aide de chemins vicinaux, dont un assez grand nombre, pratiqués dans un sol sablonneux ou pierreux, se laissent exploiter en toutes saisons; il en est d'autres qui traversent des fonds humi-

des et sont par conséquent impraticables en hiver et dans les temps pluvieux.

THORICOURT, commune du canton et à 3 lieues S. S. O. d'Enghien, de l'arrondissement et à 4 lieues 1/2 N. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Silly, à l'E. par celle d'Horrues, au S. par les territoires de Lombize et Chaussée-Notre-Dame, et à l'O. par celui de Fouleng.

Cette commune se compose de son chef-lieu, qui occupe la partie centrale du territoire, du hameau de Froidmont, et de plusieurs fermes et maisons isolées.

HYDROGRAPHIE : Plusieurs petits cours d'eau circulent sur le territoire; le principal est le ruisseau de Lannoy qui se dirige du N. au S. Ils tarissent souvent pendant les chaleurs, et ne servent qu'à l'irrigation des prés. Il y a quatre étangs.

SOL : Superficie montueuse présentant un grand nombre d'escarpemens. Les terres arables les plus productives sont celles que caractérise une argile douce, grisâtre, facile à cultiver et dont la couche végétale varie de dix à douze pouces d'épaisseur; on en trouve qui, également argileuses, mais tant soit peu denses, n'ont que huit pouces de profondeur, et reposent sur une argile compacte; d'autres, glaiseuses, très-humides et profondes de cinq pouces environ, recouvrent un lit de glaise; d'autres enfin se composent d'un sable glaiseux, mêlé de rocaille, et occupent les parties du terroir dont l'inclinaison est très-rapide.

AGRICULTURE : Les principales productions sont le froment, le seigle, l'avoine, les féveroles, le trèfle, le colza, le lin et les pommes de terre. On dépouille, en général, peu de foin dans les prairies, dont les meilleures sont arrosées par le ruisseau de Lannoy et par les eaux qui descendent des coteaux; le regain surtout est d'un faible rapport; il y a de beaux pâturages, bordés de haies. — Jardins potagers cultivés avec soin en légumes de toutes espèces; quelques-uns d'entre eux sont garnis d'arbres fruitiers en espalier et en pyramide. — Vergers plantés de pommiers, de poiriers. de cerisiers et de noyers. Les trois huitièmes de la surface sont boisés : on y trouve des taillis mêlés de futaie, composés de chênes, hêtres, frênes, bois blancs, coudriers et charmes; on en fait la coupe de douze à quatorze ans. Les terres sont exploitées en grande, moyenne et petite tenue : il y a plusieurs belles fermes. — Assolement septennal, sexennal; les bonnes terres reposent rarement. — Élèves de chevaux pour la culture, de bêtes à cornes et de moutons : il s'y trouve trois troupeaux de ces derniers, l'un est de cent cinquante individus, les deux autres n'en contiennent que cinquante à soixante. — Laine, beurre.

POPULATION : Six cent quatre-vingt-seize habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu comprend environ cent maisons, une église et deux écoles primaires. Il y a dans la commune deux belles maisons de campagne, entourées de pièces d'eau et de terrains d'agrément : l'une appartient à Mad. Obert de Thoricourt, et l'autre à Madame d'Auxhy de Lannoy.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Le commerce agricole et la tisseranderie sont les principales ressources des habitans de cette commune. Il y a près du village un moulin à blé, mû par vent; il est construit en bois et se compose d'un tournant et de deux couples de meules.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Lessines à Soignies coupe le territoire dans sa partie septentrionale. Les chemins vicinaux qui conduisent aux communes voisines sont, quoique bien entretenus, impraticables dans la mauvaise saison.

THUILLIES, commune du canton et à 1 lieue 1/3 S. de Thuin, de l'arrondissement et à 4 lieues 1/2 S. S. O. de Charleroy; et à 8 lieues E. S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Thuin, au N. E. par celle de Gozée, à l'E. par les territoires de Marbais, Ham-sur-Heure et Cour-sur-Heure, au S. E. par ceux de Castillon, Rognée et Berzée (pro-

vince de Namur), au S. par la commune de Clermont (même province), à l'O. par celles de Donstiennes et Ragnies, et au N. O. par le territoire de Biesmes-sous-Thuin.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé à l'extrémité occidentale du territoire, de trois hameaux qui sont la Houzée ou Louzet, Ossogne et Reumont, et d'une petite ferme isolée, placée à la limite N. et destinée à l'exploitation de quelques mauvais terrains (bois dérodés).

HYDROGRAPHIE : Le Montliau, venant de Clermont, se dirige du S. au N., traverse le chef-lieu et y reçoit le Monsol, Monsolt ou Monsot et le Baulet; les autres affluens sont le Rie-de-Rie ou Ridery, qui circule de l'O. à l'E., et le ruisseau de la Houzée; ce dernier cours d'eau passe dans la partie inférieure du hameau de la Houzée, coule de l'E. à l'O., arrose le territoire au N. et flue dans le Montliau à la limite vers Biesmes-sous-Thuin. Le Montliau active un moulin à farine; ils servent tous à l'irrigation des prairies riveraines. — Un étang.

SOL : Très-montueux à la Houzée, le long du ruisseau de ce nom, à Reumont et dans toute la partie N. qui avoisine le territoire de Thuin; partout ailleurs le terrain est uni ou les plaines n'ont qu'une faible inclinaison; le grès blanc, le calcaire compacte et le fer hydraté sont les principales masses minérales qu'on trouve dans cette localité, le calcaire est exploité sur plusieurs points; le fer hydraté, qui est aussi en extraction, abonde surtout dans la partie N. O. de la commune, comprise entre la Houzée et le territoire de Biesmes-sous-Thuin. — *Minéraux :* chaux carbonatée dodécaèdre, triforme et laminaire; fer oxidé hématite, concrétionné; fer oxidé géodique, pseudomorphique et terreux (rouge-brun). Le sol, sans être d'une qualité supérieure, quant au degré de fertilité, est généralement bon, excepté sur la lisière des bois, à Reumont et vers Biesmes-sous-Thuin. Les terres arables se composent d'argiles jaunâtres, rougeâtres ou blanchâtres, de sables rougeâtres ou de schistes décomposés; les meilleures ont de cinq à sept pouces de couche végétale.

AGRICULTURE : Les productions du sol consistent principalement en froment, seigle, méteil, épeautre, escourgeon, avoine, féverolcs, pois, vesce, foin, trèfle, colza et lin. Les fourrages ne sont pas abondans. — Pommes de terre, betteraves, panais, navets, etc. On récolte d'excellens fruits, mais en petite quantité; le pommier, le poirier et le noyer prospèrent dans les vergers. — Quelques gras pâturages. — Cinquante bonniers de bois taillis peuplés d'aunes, charmilles et coudriers, surmontés d'une belle futaie composée de chênes et de bouleaux pour la majeure partie : on coupe les taillis à quatorze ans. — Chênes, hêtres, bouleaux, trembles, employés aux constructions : l'essence du chêne domine. Le sol est exploité avec soin en grande, moyenne et petite tenue : il y a quinze fermes. — Assolement sexennal et triennal; les terres de première classe reposent rarement; les principaux engrais sont le fumier, les cendres de houille et de tourbe et la chaux. Le prix moyen du labourage d'un bonnier est de vingt-huit florins. En 1830, on comptait : cent quatre-vingt-un chevaux propres à l'agriculture et au service de l'artillerie, quarante-cinq poulains, cent soixante-cinq bêtes à cornes, cinquante-sept veaux, soixante-dix porcs, mille sept cents moutons, trois chèvres et quatre mulets. Les basses-cours sont peuplées de poulets, de chapons, de pigeons, de dindons, d'oies et de canards. on y trouve quelques ruches d'abeilles. — Menu gibier peu nombreux. Le Montliau nourrit des brochets, des truites, des carpes, des goujons, des perches et des anguilles. — Laine, beurre, fromage, peu de miel.

POPULATION : En 1829, mille cent trente-huit habitans, savoir : cinq cent quarante-six hommes et cinq cent quatre-vingt-douze femmes; trente-une naissances, vingt-un décès. La population totale était, en 1830, de mille cent vingt-huit habi-

tans. Le nombre annuel des mariages varie de six à huit.

HABITATIONS : Deux cent quinze habitations construites en pierres et briques, couvertes en ardoises, en pannes ou en paille, et disséminées. Le chef-lieu contient environ cent cinquante maisons; le hameau d'Ossogne en renferme vingt-deux parmi lesquelles on compte six fermes. La Houzée se compose de trois fermes et de trente-cinq maisons de petits ménagers et journaliers. Reumont comprend seize feux. Cette commune possède une église, une maison communale et deux écoles primaires. Elle est la résidence d'un artiste vétérinaire et d'un receveur des contributions directes.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Indépendamment de l'industrie agricole, les habitans se livrent à l'extraction du minérai de fer et de la pierre à chaux et à bâtir dont on trouve trois carrières dans la commune : l'une d'elles porte le nom de Baulet, les deux autres sont appelées Louzée. Il y a un moulin à blé, une brasserie, quatre maréchaux ferrans, un charron, un tonnelier, un tanneur, un bourrelier, un vitrier, un apprêteur de lin et quatre marchands de grains.

ROUTES ET CHEMINS : Un grand nombre de chemins vicinaux communiquent avec Gozée, Marbais, Ham-sur-Heure, Cour-sur-Heure, Berzée, Rognée, Castillon, Donstiennes, Ragnies et Biesmes-sous-Thuin; ceux qui traversent un sol argileux sont impraticables en hiver; les autres, creusés dans un terrain élevé, mais sec, sablonneux et pierreux, sont viables en tout temps. — Trois ponts en pierre sur le Montliau, et deux ponts en bois.

THUIN, *Thudinium*, commune et chef-lieu de canton, de l'arrondissement et à 4 lieues S. O. de Charleroy, à 3 lieues N. de Beaumont, à 3 lieues S. E. de Binche, et à 6 lieues 2/3 S. E. de Mons.

Elle est bornée au N. par les communes de Lobbes et Mont-Sainte-Geneviève, à l'E. par celles de Gozée et Thuillies, au S. par les territoires de Biesmes-sous-Thuin, Ragnies et Biercée, et à l'O. par ceux de Ragnies et Lobbes.

Cette commune est composée de son chef-lieu situé dans la partie orientale du territoire, des hameaux du Pont, du Chêne, des Trieux, de Maladrie et de la Borne, et d'un grand nombre de dépendances; telles sont : Bethléem, Bonchampe, Champ-des-Oiseaux, Chapelle-Fagnard, la Corbeillerie, la Couture, Desert, Escaille, Grand-Courant, Grand-Houlion, Grand-Parnasse, Grand-Resquetia, Hermitage, Hourbes, Jérusalem, Maroielles, Marteau, Mont-Plaisir, Moulin-de-Bas-Marteau, Moulin-Notre-Dame, Noire-Tacon, Moustier, Perfondry, Petit-Houillon, Petit-Paradis, Petit-Parnasse, Petit-Resquetia, Pieraille, Point-du-Jour, Reni-Chêne, Rieu-Froment, Saint-Druon, Saint-François, Saint-Hubert, Saint-Jean, Saint-Roch, la Selle, Stoupré, Terres-des-Vaches, Tienne, Tienne-Trappe, Tordoir, Verd-Gazon et Waibes. Le chef-lieu ou la ville de Thuin se divise en ville haute et en ville basse : la première, assise sur la cime d'une montagne escarpée dont l'accès est très-difficile sur divers points, s'élève du milieu d'un groupe de collines boisées dont l'aspect est des plus pittoresques; la ville basse, qui occupe le pied de la montagne, est baignée par la Sambre.

HYDROGRAPHIE : La Sambre arrose le territoire de l'O. à l'E.; elle longe la ville basse par sa rive droite. La Biémèle ou Biesme-l'Eau, venant de Biesmes-sous-Thuin, coule du S. au N., laisse Thuin à l'E. et afflue à la Sambre au N. O. de cette localité; ce dernier cours d'eau active plusieurs usines et fertilise par ses débordemens les prairies riveraines en hiver. La Sambre qui est canalisée facilite le transport des diverses marchandises qu'on expédie dans l'intérieur de la Belgique ou en France. La superficie du territoire est parsemée de quelques étangs.

SOL : Surface déprimée, entrecoupée de plaines ondulées ou fortement inclinées et de coteaux en pente abrupte. Le terrain

meuble, composé en grande partie d'argiles jaunâtres, ou rougeâtres, repose sur des roches qui, sur plusieurs points, déchirent le sol et montrent à jour leurs fronts dénudés : le calcaire compacte qui coupe la Sambre s'appuie sur une espèce de psammite à gros grains, à noyaux calcaires et à ciment d'argile, de mica et de talc que M. Drapiez considère comme la grauwacke des Allemands; sur toute l'étendue du territoire comprise entre la limite vers Lobbes et l'abbaye d'Alne (commune de Gozée), cette grauwacke paraît appartenir plutôt à la commune qu'à la schisteuse; elle offre une teinte brunâtre passant au verdâtre, abstraction faite de la couleur des noyaux qui varie à l'infini. Sur quelques points le calcaire se lie à un psammite quartzeux dans lequel dominent de gros grains de quartz. Le pséphite ou grès rouge y forme un plateau très-étendu, découpé par des vallées magnifiques dont la riche végétation contraste admirablement avec le squelette pierreux qu'offrent des flancs escarpés de plus de cent pieds d'élévation ; en plusieurs endroits viennent s'accoler brusquement aux rampes du rocher, d'épaisses couches de calcaire compacte, de schistes, de psammites argileux et micacés et de grauwacke calcaire. Cette localité offre aussi une argilolite tendre, d'un gris verdâtre, gisant dans une glaise d'un rouge-rose sale; cette roche, qu'on ne rencontre qu'en ce seul endroit du Hainaut en couches aussi étendues, fait partie d'un bas-fond situé en face de la ville, au-dessous du moulin *à Marteau*. La variolite amygdaloïde rougeâtre et le poudingue argiloïde stratifient également les roches qu'on vient de décrire ou se trouvent mêlés avec elles. Parmi un grand nombre d'espèces minérales que le terrain recèle, il faut signaler la chaux carbonatée laminaire et compacte, le quartz-hyalin prismé limpide, le quartz-hyalin blanc opaque, le quartz-hyalin amorphe limpide et le talc chlorite terreux. L'épaisseur de la couche végétale varie de trois à six pouces.

AGRICULTURE : Les productions du sol consistent en froment, seigle, orge, avoine, féveroles, foin, trèfle, sainfoin luzerne, pommes de terre, légumes et fruits. On y cultive le houblon. La majeure partie des prés longent le bassin de la Sambre qui depuis l'époque de sa canalisation ne peut plus les arroser; le reste est parsemé le long de la Biémèle. On trouve dans le voisinage des métairies de gras pâturages, entourés de haies et bien entretenus. La culture des légumes est soignée dans les jardins, parmi lesquels on en remarque plusieurs qui sont clos de murs et contiennent des arbres fruitiers en pyramides et en espaliers. — Vergers garnis de pommiers, de poiriers, de noyers et de cerisiers. Les bois taillis et futaie couvrent un tiers de la superficie; leur essence offre un mélange de chênes, bouleaux, aunes, charmilles et coudriers; ces bois sont bien peuplés et d'une belle venue; on exploite les taillis en coupes réglées de seize ans. La culture des terres se fait en grande, moyenne et petite tenue. On n'y rencontre que sept bonniers de terres incultes. — Assolement sexennal et triennal. — Élèves de chevaux pour la culture et de gros et menu bétail : il y a deux nombreux troupeaux de moutons.

POPULATION : Trois mille six cent quatre-vingt-six habitans.

HABITATIONS : La ville de Thuin renferme environ deux cent trente-deux maisons assez bien bâties dont plusieurs sont remarquables par leur architecture régulière. L'église est sous l'invocation de Notre-Dame. Il y a un hospice, un collége d'humanités qui était régi ci-devant par les prêtres de l'Oratoire, quatre écoles primaires dont trois pour les garçons et une pour les filles, une sous-commission urbaine de bienfaisance, une commission des beaux-arts et de conservation des monumens, un bureau de distribution pour les postes. Cette ville est la résidence d'un commissaire de district, d'un juge de paix, d'un inspecteur des écoles pour le district, d'un inspecteur honoraire et

d'un commissaire-voyer pour l'entretien et la police des chemins vicinaux, d'un garde-général forestier, d'un receveur de l'enregistrement et des domaines, d'un contrôleur et d'un percepteur des contributions directes, de deux notaires, d'un médecin, d'un chirurgien et d'un artiste vétérinaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Commerce de détail de divers objets manufacturés, de céréales, de légumes, de bois, de bétail et d'autres denrées agricoles. On distingue à Hourbes le bel et vaste établissement de M. Warocquier et Ce, qui renferme plusieurs bâtimens étendus et d'une construction solide. L'ancien local contient un haut-fourneau, deux fours à réverbères pour fondre et couler les pièces, deux soufflets cylindriques qui se meuvent au moyen d'un tournant activé par l'eau ; trois autres soufflets agissent à l'aide d'un mécanisme activé par un manége ; une grue sert à élever les grosses pièces ; dans un local latéral on a disposé des ateliers où l'on perfectionne les objets fondus et où l'on façonne les moules pour la fonte nouvelle. Le haut-fourneau à coke est encore plus important : les deux soufflets qui sont mûs par la vapeur ont la force de trente-six chevaux ; le local attenant dans lequel s'opère la fonte est très-vaste et proportionné de manière à ce que l'on y puisse couler les pièces des plus grandes dimensions. Dans un autre bâtiment on trouve deux allésoirs, un tour et un cylindre mis en mouvement à l'aide de la vapeur et de mécaniques de la force de seize chevaux ; ces instrumens sont destinés à forer, arrondir et polir les objets fabriqués : des pièces de douze mille cinq cents kilogrammes y sont façonnées. L'établissement renferme en outre deux moulins à bocard mûs par l'eau et vingt-sept fours employés à la calcination du charbon de terre, ainsi que plusieurs bâtimens destinés pour les ateliers des mécaniciens, des forgerons, des charpentiers, pour les magasins et les bureaux. Les deux fourneaux fondent annuellement environ deux millions cinq cent cinquante-cinq mille livres de fer ; ils sont alimentés en grande partie par le minérai de Labuissière qu'on y mêle avec du minérai de Fraire, de Morialmé, d'Yve et de Florennes, qui est reconnu pour être du fer tendre, c'est-à-dire aigre ou cassant à froid, et dont celui de Labuissière, qui est du fer fort, corrige la roideur. Dans des momens de *presse*, ou lorsqu'on manque d'autres minérais, on emploie la mine de Montignies-le-Tilleul, qui, bien que plus riche, a le désagrément d'être d'un mauvais *fondage*. La commune de Thuin renferme quatre moulins à farine et deux à foulon mûs par l'eau, deux brasseries dont la principale, située dans la ville haute, produit par année soixante-quatorze brassins de bière, cinq tanneries et plusieurs blanchisseries.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient quatre foires par année : le mardi après Lætare, le 15 juin, le mardi après le premier dimanche de septembre, et le 5 novembre. — Deux marchés dans la semaine, le mercredi et le samedi.

ROUTES ET CHEMINS : Un embranchement de route part de Thuin et va joindre la chaussée de Binche à Charleroy sur le territoire d'Anderlues. Plusieurs chemins vicinaux établissent des communications sur divers points, ils sont en général bien entretenus quoique difficiles à exploiter.

HISTOIRE : Cette ville dépendait ci-devant du pays de Liége. Il y avait autrefois un château-fort que les abbés de Lobbes avaient fait bâtir ou fortifier pour protéger leur abbaye contre les attaques de leurs ennemis. Francon, moine de Lobbes, devenu évêque de Liége, obtint en 888 d'Ardoul, roi de Lotharingie, la propriété de l'abbaye et des terres de Lobbes dans laquelle était compris le château de Thuin. L'évêque Notger en fit une ville en 972, et l'entoura de bonnes fortifications. En 1654, Thuin soutint un siége mémorable contre le comte de Duras, maréchal de Lorges, qui ne put la

prendre : elle était défendue par les bourgeois, que le prince de Liége récompensa de leur bravoure en leur accordant de grands priviléges. Les Français, commandés par le général Moreau, s'en emparèrent en 1794 après un combat opiniâtre.

THULIN, commune du canton et à 1 lieue O. de Boussu, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 O. de Mons.

Elle est bornée au N. par les communes de Pommerœul et d'Hautrage, à l'E. par celle d'Hainin; elle touche, au S., au territoire d'Élouges, et à l'O. à ceux de Quiévrain et de Montrœul-sur-Haine.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé sur la chaussée particulière de Belle-Vue et des hameaux de Pamingue, Saint-Homme, Sairu, Sardon et Debiham.

HYDROGRAPHIE : La Haine, qui n'est plus navigable depuis la construction du canal de Mons à Condé, baigne le territoire au N. Un ruisseau peu important circule dans la direction du S. au N.

SOL : Cette commune offre une surface assez unie. Les terres labourables sont divisées en quatre classes : argile onctueuse, friable, facile à cultiver, de dix à douze pouces de couche végétale; argile sablonneuse, un peu humide, de huit à dix pouces de profondeur; argile compacte, froide et humide, de sept à huit pouces de couche végétale; enfin la dernière variété est une terre noire, tourbeuse, ayant une couche végétale très-mince.

AGRICULTURE : Année commune, on récolte environ deux mille huit cents rasières de froment, deux mille cent de méteil, mille quatre cents de seigle, deux mille cent d'escourgeon, soixante de lin, cent vingt de chanvre et soixante de graine de moutarde. On cultive aussi l'avoine, les féveroles, le trèfle et le houblon en petite quantité. Légumes pour la consommation. Quelques vergers, clos de murs ou de haies, sont plantés de pommiers, poiriers, etc.; les fruits ne suffisent pas à la consommation des habitans, ils en achètent dans les environs. Les principales prairies sont situées dans les endroits appelés le Boulouvet, le Sardon, Debiham et les marais d'Élouges; ils fournissent du foin en assez grande abondance. Les pâturages communaux occupent une superficie de cent vingt-sept bonniers. Très-peu de bois; un seul terrain est planté de peupliers. Quelques oseraies d'une belle croissance. — On élève des chevaux pour l'agriculture, beaucoup de bêtes à cornes, moutons et porcs. Éducation des abeilles. — Le gibier est peu nombreux.

POPULATION : En 1829, sexe masculin, huit cents; sexe féminin, mille cent; total : mille neuf cents habitans. Dans la même année le nombre des naissances a été de cinquante-sept, celui des décès de trente-deux, et celui des mariages de neuf.

HABITATIONS : Le chef-lieu se compose de trois cents maisons; un assez grand nombre sont construites en pierres et briques et couvertes en ardoises ou en pannes. Les hameaux sont peu importans. Il y a une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a trois brasseries et trois moulins à farine dont deux sont mûs par le vent. La culture des terres et l'éducation du bétail sont la principale industrie de cette commune. Le nombre des chevaux dépassant les besoins de l'agriculture, il s'en vend environ un cinquième au dehors. — L'exploitation des mines de houille situées sur les territoires d'Élouges, Boussu et Dour procure de l'occupation à la classe ouvrière et augmente ses ressources.

ROUTES ET CHEMINS : La route de première classe de Mons à Valenciennes traverse le territoire de l'E. à l'O. et passe à un quart de lieue de Thulin. Il y a en outre deux chemins vicinaux qui sont en partie pavés ainsi que l'intérieur du chef-lieu. Un pont en briques sur la Haine.

THUMAIDE, commune du canton et à 1 lieue 1/4 N. O. de Quevaucamps, de l'arrondissement et à 4 lieues 2/3 E. de Tournay; à 6 lieues O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Tourpes, à l'E. par celle de Ramegnies, au S. par les territoires de Basècle, et Peruwelz; elle touche, à l'O., à celui de Bury.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé à l'extrémité O. du territoire, et de quelques fermes isolées.

HYDROGRAPHIE : Elle est arrosée de l'E. au S. par la Verne, ruisseau qui prend sa source sur le territoire, dans le pré des Paradis; ce petit cours d'eau alimente un moulin à farine. On y trouve un étang d'un bonnier environ d'étendue, sur trois aunes de profondeur, à fond tourbeux; il est contigu à la commune de Ramegnies.

SOL : Le terrain est bas et légèrement ondulé. La nature du sol offre l'argile, le sable et la tourbe; quelques parties du terroir sont marécageuses. Les tourbières présentent une superficie de vingt bonniers environ; elles ne sont pas exploitées. — Terres labourables, quatre classes : première, argile douce et friable, de douze à quatorze pouces de couche végétale, sur un fond d'argile sablonneuse; deuxième, terre douce, argile sablonneuse, de neuf à onze pouces de profondeur; troisième, sable brun et humide, profond de sept à huit pouces, sur sable jaunâtre ou argile tendre; très-humide, de sept à huit pouces de couche végétale, sur fond glaiseux; quatrième, terre argilo-sablonneuse très-humide, profonde de cinq à six pouces, assise sur un sable très-humide, mêlé de particules ferrugineuses.

AGRICULTURE : La quantité de grains et graines recoltés par année s'élève à : quatre cent cinquante rasières de froment, neuf cent dix de seigle, neuf cent vingt d'orge, six cents d'avoine, trois cents de pois et féveroles, cent vingt-cinq de colza, et cinquante de lin. On recueille en outre du foin, du trèfle, des pommes de terre, des légumes et des fruits. Les fourrages ne sont pas abondans. Il y a vingt-trois bonniers de prés dont le produit n'est jamais vendu sur pied. — Quelques gras pâturages, clos de haies vives. — Jardins potagers cultivés avec soin; on en remarque plusieurs qui sont entourés de murs et garnis d'arbres fruitiers en pyramides ou en espaliers. La plantation des vergers est belle et assez vigoureuse. — Quelques aunaies mêlées de peupliers du Canada. On exploite les terres en grande, moyenne et petite tenue : il y a douze fermes. Le système des jachères n'est en usage que pour les terres du troisième et quatrième ordre. Le fumier, la chaux et les cendres sont les principaux engrais. On donne dix-huit florins pour le labourage d'un bonnier. En 1830, on comptait soixante-deux chevaux dont quarante-quatre étaient employés pour l'agriculture, vingt-six poulains, cent trente-six bêtes à cornes, trente-cinq veaux et trente-un porcs. — Éducation des abeilles. — Peu de menu gibier. On pêche dans les étangs des brochets, des carpes et des anguilles. — Fréquentation du marché de Leuze.

POPULATION : Le recensement de 1829 a donné : sept cent quarante-quatre habitans, savoir : trois cent soixante-quatre hommes, et trois cent quatre-vingts femmes; vingt-deux décès et quinze naissances. En 1830, la population totale s'est élevée à sept cent quarante-sept habitans.

HABITATIONS : Cent quarante-cinq maisons dont le plus grand nombre se trouvent agglomérées dans le chef-lieu; elles sont construites, partie en briques, partie en argile, avec toiture en ardoises, en pannes ou en chaume. Il y a une église, une école primaire et un château bâti à la moderne, dont M. François Delebidart est le propriétaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il s'y fait un petit commerce de productions du sol et de bétail. Cette commune renferme un petit moulin à farine, un pressoir à huile activé par un manége, une tuilerie; deux maréchaux ferrans, un chaudronnier, deux charrons, un cirier et deux marchands de bois.

ROUTES ET CHEMINS : La commune est coupée dans son extrémité S. O. par la

grande route de Mons à Tournay; la route de Leuze à Peruwelz l'avoisine à l'O. Elle est en outre traversée par plusieurs chemins vicinaux praticables en toutes saisons : les principaux sont ceux de Willanpuis à Tourpes, et de Thumaride à Roucourt, Bury et Peruwelz. Il y a un pont en pierre.

THURE, STRENTE ou **MIRGO**, petite rivière qui prend sa source à Sivry, arrose la partie S. du territoire de Grandrieux, pénètre en France et parcourt les communes d'Hestrud et Coursolre. La Thure rentre dans la province à Bersillies-l'Abbaye, baigne les murs de l'ancienne abbaye de la Thure dont elle porte le nom, et va se jeter dans la Sambre à Solre-sur-Sambre. Ce cours d'eau porte à Sivry le nom de Mirgo et à Bersillies-l'Abbaye celui de Strente.

THY, dépendance de la commune de Havay.

TIENNE-A-COULON, dépendance de la commune de Feluy.

TIENNE-TRAPPE, dépendance de la commune de Thuin.

TILLEUL, dépendance de la commune de Vezon.

TILLEUL-AU-BOIS, dépendance de la commune de Petit-Enghien.

TILLEUL-TRÉSART, dépendance de la commune de Beaumont.

TINGREMONT, dépendance de la commune de Nalinnes.

TINTÉAUL, dépendance de la commune de Mainvault.

TINTIA ou **PONT-A-MIGNELOUX**, ruisseau qui arrose la commune de Thiméon.

TIRIAU, ruisseau qui arrose le territoire de Saint-Vaast de l'E. à l'O.

TIRIAU ou **THIRIAU**, petit affluent de la Haine qui arrose la commune de Strepy du S. au N.

TIRIAU-DU-LUC ou **THIRIAU-DU-LUC**, ruisseau qui parcourt la commune de Houdeng-Aimeries où il active une platinerie et un moulin à blé.

TIRIAU-DU-SART ou **THIRIAU-DU-SART**, ruisseau qui circule sur le territoire de Houdeng-Aimeries.

TIRLIBRAY, dépendance de la commune d'Erquennes.

TOMBE, dépendance de la commune de Kain.

TOMBE, dépendance de la commune de Marcinelle.

TOMBELLE, dépendance de la commune de Buissenal.

TOMBELLE, dépendance de la commune d'Ellezelles.

TOMBELLE, dépendance de la commune de Saint-Sauveur.

TOMBELLE (LA), dépendance de la commune de Buissenal.

TOMBOIS, dépendance de la commune de Thirimont.

TONGORIE, ruisseau qui arrose la commune de Ransart.

TONGRE-NOTRE-DAME, commune du canton et à 1/2 lieue O. de Chièvres, de l'arrondissement et à 4 lieues 3/4 N. O. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune d'Ath, à l'E. par celle de Tongre-Saint-Martin et Chièvres; elle touche, au S., au territoire de Ladeuse, et à l'O. à celui d'Ormeignies.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé à l'extrémité S. E. du territoire, du hameau de Dujardin et de quelques maisons isolées.

HYDROGRAPHIE : La Punelle arrose la partie S. E. de ce terroir; ce cours d'eau y donne le mouvement à un moulin à farine et fertilise quelques prés.

SOL : L'aspect du territoire est très-varié : au centre dans la direction de l'E. et du S. la superficie est assez régulière, tandis qu'à l'O. et au N. elle devient montueuse et présente un grand nombre d'escarpemens. Les terres arables offrent quatre classes : la première, de nature argileuse, tendre et friable, a douze à quatorze pouces de couche végétale; la deuxième, plus humide, profonde de neuf à dix pouces, repose sur une argile compacte; la troisième, argileuse et caillou-

teuse, atteint une profondeur de sept à neuf pouces et repose sur un lit de glaise imperméable à l'eau; enfin la quatrième est une glaise très-humide qui n'a que trois à quatre pouces de couche et occupe le fonds d'un bois défriché. Les céréales, les plantes oléagineuses et fourragères prospèrent sur les terres des trois premières classes : quant à la quatrième, ce n'est qu'à force d'engrais qu'on peut parvenir à en retirer un peu de froment, d'avoine, de sarrazin et de pommes de terre.

AGRICULTURE : On cultive les diverses espèces de céréales, le blé sarrazin, les plantes oléagineuses, le trèfle, les pommes de terre et les légumineuses. Quatre bonniers de prés humides, arrosés par la Punelle, ne donnent qu'un foin médiocre mélangé de plantes aquatiques. Les jardins sont cultivés avec soin; quelques-uns, entourés de murs, offrent des arbres fruitiers en pyramides et en espaliers; les vergers, ainsi que la plus grande partie des jardins, sont clos de haies vives : les arbres fruitiers qui croissent en plein vent sont d'un assez bon rapport; les cerisiers viennent aisément et pullulent beaucoup. — Six bonniers de bois taillis sous futaie, essence de coudriers, de saules et de charmes : le charme surtout est cultivé avec succès lorsqu'on a soin d'en coucher les jeunes jets en terre : la futaie est formée de chênes et de bois blancs : on exploite régulièrement les taillis tous les douze ans. — Les aunaies occupent un terrain humide : elles sont mêlées de frênes et de bois blancs sur futaie.—La culture des terres est bien soignée. Les exploitations sont en grande, moyenne et petite tenue. Le système des jachères n'est presque plus suivi que pour les deux dernières classes de terrains. — Élèves de chevaux et de bétail. — fréquentation du marché d'Ath.

POPULATION : Six cent cinquante-six habitans.

HABITATIONS : Cent cinquante-trois habitations, parmi lesquelles on distingue la ferme de Beaumont, qui appartient à M. Sevel, et les maisons de campagne de MM. Horion et Huet de Bruxelles.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La vente des productions agricoles et du bétail forme la principale ressource des habitans de cette commune. Il y a un moulin à farine mû par l'eau; une petite brasserie qui produit annuellement quatorze brassins de bière commune, au moyen d'une chaudière de trente-sept barils et d'une cuve matière de quarante-quatre barils quatre-vingts litrons; une distillerie agricole composée de deux alambics dont la contenance totale est de douze barils et de douze cuves de macération; blanchisseries de toiles.

ROUTES ET CHEMINS : La commune est traversée par les grands chemins d'Ath à Belœil et d'Ormeignies à Tongre-Notre-Dame.

TONGRE-SAINT-MARTIN, commune du canton et à 1/4 de lieue O. de Chièvres, de l'arrondissement et à 4 lieues 3/4 N. O. de Mons.

Elle est bornée au N. et à l'E. par la commune de Chièvres et à l'O. par celle de Tongre-Notre-Dame; elle touche, au S., aux territoires de Ladeuze et Tongre-Notre-Dame.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé à peu près au centre du territoire et du hameau de Dujardin.

HYDROGRAPHIE : La Punelle arrose ce territoire du S. au N. cette petite rivière active, au moyen d'un réservoir, un moulin à farine; ses inondations, qui sont assez fréquentes, nuisent beaucoup aux prés riverains. Il y a trois petits étangs.

SOL : Aspect très-varié : toute la partie du terroir qui s'étend en deçà de la Punelle présente une surface plane, légèrement inclinée vers le S.; le sol est montueux et déchiré au-delà de cette même rivière. Les terres arables sont comprises dans trois classes : la première est une argile douce et friable dont la couche végétale a douze à quatorze pouces d'épaisseur; la deuxième, également argileuse, mais un peu humide, atteint une profondeur de

dix pouces environ et repose sur une argile forte; la troisième enfin, argileuse, compacte, caillouteuse et profonde de six à sept pouces, repose sur un sous-sol glaiseux qui se tasse et ferme ses pores à l'humidité.

AGRICULTURE : La quantité de grains et graines récoltés par année s'élève à : six cent vingt rasières de froment, sept cent trente-six de seigle, cent vingt de méteil, cent soixante d'escourgeon, cent soixante d'avoine, vingt de colza, quatre-vingt-dix de lin. Les fourrages sont peu abondans. On cultive des pommes de terre, des carottes, des haricots, des pois d'assez bonne qualité. Les fruits consistent en pommes de plusieurs espèces, poires, prunes, cerises, abricots, pêches, raisins, noix et noisettes; on en a récolté fort peu en 1829. — Douze bonniers environ de prés : le foin que l'on y dépouille est mélangé de plantes aquatiques. Les jardins sont principalement cultivés en gros légumes. Vergers clos de haies vives, entretenus avec soin. — Soixante perches vingt aunes de bois taillis sous futaie; les taillis, peu garnis, se composent d'aunes et de coudriers; la futaie, d'assez belle venue, est peuplée de jeunes frênes et bois blancs.—Exploitation en grande, moyenne et petite tenue; ces deux dernières semblent y dominer. On n'y rencontre que douze perches dix aunes de terrains non productifs. Mode de culture : après la récolte du colza ou du lin, les bonnes terres sont fumées et ensemencées successivement en escourgeon ou froment, en seigle, trèfle, froment ou avoine, colza ou lin; les engrais les plus généralement usités sont les cendres de houille et de tourbe, les fumiers animaux et la chaux. On évalue de quatorze à quinze florins le labourage d'un bonnier. Vingt-cinq à trente-cinq chevaux sont employés aux travaux agricoles. — Élèves de bêtes à cornes et de moutons. — Éducation des abeilles. — Fort peu de perdrix. — Laine, beurre, fromage. — Fréquentation du marché d'Ath.

POPULATION : En 1829, il y avait cent soixante-treize habitans, savoir quatre-vingt-sept hommes et quatre-vingt-six femmes; le nombre des décès était de trois, et celui des naissances de deux. En 1830, la population totale s'est élevée à deux cent deux habitans.

HABITATIONS : Trente-six maisons, construites partie en pierres et briques, partie en bois et argile; elles sont couvertes en chaume, en ardoises ou en pannes.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les productions agricoles, telles que les céréales et les fruits, sont vendues au marché. On livre annuellement au commerce soixante-dix toisons de laine et sept cents livres environ de beurre et de fromage. Les diverses préparations du lin et la fabrication des toiles sont les principales branches d'industrie. — Six métiers à tisser la toile de lin, un moulin à farine, mû par eau, une briqueterie.

ROUTES ET CHEMINS : La commune est traversée par les grands chemins d'Ath à Belœil et de Chièvres à Leuze, qui seraient praticables en toutes saisons, s'ils étaient bien entretenus.

TORDOIR, dépendance de la commune de Thuin.

TORDOIR (LE), dépendance de la commune de Cour-Sur-Heure.

TORREZELLE, ruisseau qui prend sa source dans le bois de ce nom (commune de Biévène); il se perd dans les prairies de Thollembecq.

TORREZELLE, dépendance de la commune de Biévène.

TOURNAY ou TOURNAI, en flamand *Doornik*, en latin *Tornacum* ou *Turris Nerviorum*, commune, ville et chef-lieu de canton et d'arrondissement, à 9 lieues N. E. de Mons, à 7 lieues 1/2 N. N. O. de Lille, à 7 lieues S. S. E. de Courtray (Flandre-occidentale), et à 15 lieues S. O. de Bruxelles.

Cette ville, siége d'un évêché suffragant de l'archevêché de Malines, de tribunaux de première instance et de commerce, du ressort de la cour supérieure de Bruxelles

est la résidence d'un commissaire de district et d'un commandant de place.

Le territoire de Tournay est borné au N. par les communes de Froyennes et de Kain, à l'E. par celles de Rumillies et Warchin, au S. par Waulx et Chercq, et à l'O. par Willemeau, Froidmond et Orcq.

Deux faubourgs, ceux de Saint-Martin et de Lille, sont à l'O. de la ville, sur la rive gauche de l'Escaut. Sur la rive droite de ce fleuve, à l'E. de Tournay, s'étend le faubourg Morel. Du côté du N. est le faubourg de Maire ou des Sept-Fontaines; enfin, au S. se trouvent les faubourgs d'Allain, de Barge, d'Ère et de Valenciennes.

POSITION ASTRONOMIQUE : Latitude N. 50°, 36′, 20″. Longitude E. 1°, 3′, 2″. Ses dépendances sont les hameaux d'Allain, de Barge, d'Ère et les maisons isolées de Pic-au-Vent, Fontaine-à-Corbeau, la Tombe, le Champ-de-Morel, le Champ-de-la-Garde-de-Dieu et le Vieil-Allain.

HYDROGRAPHIE : L'Escaut arrose le territoire de Tournay du S. S. E. au N. N. O.; il partage la ville en deux parties. Le ruisseau de Grand-Rieux coule presque au pied de la citadelle et flue dans l'Escaut. Ce fleuve, resserré entre des rochers, roule ses eaux dans un encaissement assez profond pour recevoir des bélandres de cent cinquante tonneaux; la navigation est facilitée dans l'intérieur de la ville par l'établissement de quatre ponts tournans qui, avant leur reconstruction, étaient fixes et gênaient beaucoup la navigation, à cause du peu d'élévation de leurs arches. L'écluse d'amont de Tournay fait partie des murs d'enceinte de la ville et forme une porte d'eau à trois ouvertures : la largeur du passage entre les bajoyers est de cinq mètres soixante-cinq cent. L'écluse d'aval, qui a également trois passages, a une largeur de cinq mètres quarante-quatre cent. Les débordemens fréquens auxquels ce fleuve est sujet ne sont pas moins favorables à l'agriculture. A la suite de ces exondations, qui ont le plus souvent lieu en hiver, l'Escaut fertilise de ses eaux les prairies riveraines et les engraisse de son limon.

ASPECT ET SOL : Tournay, qui réunit à l'agrément du site un air salubre et très-pur, est placé, pour ainsi dire, sous la protection du Mont-Saint-Aubert, qui garantit cette ville des premiers coups de vent du Nord. L'Escaut, qui se dirige du S. au N., traverse la ville dans sa plus grande longueur et la divise en deux parties à peu près égales sous le rapport de l'étendue, mais très-inégales en largeur. La partie orientale ou la rive droite de l'Escaut, qui contient près de mille deux cents maisons, ne présente d'autres inégalités qu'une pente très-insensible vers le fleuve. La partie occidentale, au contraire, dans laquelle il existe environ deux mille cinq cents habitations, forme une espèce d'amphithéâtre qui commence à s'élever au bord de l'Escaut et se prolonge vers les faubourgs de Lille et de Saint-Martin. Les deux collines qui s'étendent le long du fleuve depuis Bruyelles jusqu'à cette ville, recèlent des carrières de calcaire compacte, marneux et coquillier très-intéressantes sous le rapport du produit. La pierre est d'un gris-bleu foncé, traversé par des veines de chaux carbonatée laminaire, distantes entre elles de 0m 30 à 0m 60 et parsemé de nœuds de la même substance; ces nœuds sont assez souvent géodiques et renferment alors des cristaux réguliers; on en trouve aussi dans les fissures, dans les intervalles que laissent entre elles les couches. Ce calcaire est riche en espèces fossiles; les plus remarquables sont décrites sous les noms d'orthocératite, anachorète, hippurite, anomite, venite oblique, térédite commune, térébratulite lacuneuse, térébratulite andouillée, térébratulite frisée. Parmi un grand nombre de substances minérales dont l'existence a été reconnue dans ce même terrain, on signale la chaux carbonatée primitive, les variétés métastatique, bi-rhomboïdale, dodécaèdre, dilatée, laminaire, compacte et fétide; la chaux fluatée primitive cubique et laminaire (violette). Toutes les exploitations sont à ciel ouvert. La pierre calcaire, qui se présente sous le terrain meuble

à six ou huit mètres de la surface, est disposée en couches plus ou moins épaisses, légèrement inclinées au sud, d'une direction constante de l'E. à l'O.; on l'attaque d'abord à la poudre, et les blocs détachés par ce puissant effort, sont ensuite débités en tailles régulières ou en éclats propres à la cuisson. Les carrières varient pour la profondeur; il en est qui atteignaient, il y a quelques années, jusqu'à cinquante mètres et même plus, mais à cette profondeur, les eaux deviennent incommodes, et l'on est souvent obligé d'employer les machines à vapeur pour opérer leur épuisement.

La fontaine du Saulchoit appelée la Fontaine de Madame par les habitans du hameau de la Tombe, près de Tournay, et par quelques-uns Fontaine-de-Saint-Bernard, est située à une demi-lieue et au Nord-Est de Tournay : c'est une source abondante dont les eaux forment un ruisseau assez considérable et vont se perdre dans l'Escaut, én dirigeant leur cours vers le couchant. Le sol, dans lequel existe cette source, est marécageux. On découvre dans ce terrain humide de la marne, spécialement dans le fond de la Fontaine, où elle est entremêlée d'une terre noire, ayant un goût ferrugineux et répandant une odeur faible de foie de soufre. Cette source minérale paraît jaillir à deux endroits voisins, et former un bouillonnement sensible presque dans le milieu de la fontaine, qui se remplit en peu de temps de matières jaunâtres ochreuses. La fontaine du Saulchoit a presqu'à son Nord, le Mont-Saint-Aubert, dit de la Trinité, dont les collines sont parsemées de pierres ferrugineuses. En 1771 on en a fondu environ cent livres qui, ont fourni au-delà de vingt-cinq livres de fer très-pur.

Le docteur Planchon, agrégé de l'ancien collége de médecine de Tournay, l'un des premiers a appelé l'attention du public sur les propriétés médicales de ces eaux ferrugineuses qu'il avait employées avec succès, dans le traitement de plusieurs maladies.

AGRICULTURE : Les environs de Tournay sont très-fertiles. On y cultive en grand le froment blanc, le froment roux, le seigle, l'escourgeon ou orge d'hiver, l'orge de mars, l'avoine, les féveroles, le lin et les plantes oléagineuses; lors de la floraison, du haut des remparts de la ville, on est frappé du magnifique spectacle des champs de colzas qui se déroulent en brillantes nappes d'or sur tous les points de l'horizon. Il y a des prairies naturelles et artificielles. Les légumes et les plantes potagères croissent parfaitement dans les jardins, les arbres fruitiers sont cultivés avec le plus grand succès; les fruits à pepin de Tournay. sont les plus beaux et les plus exquis de la Belgique; on distingue surtout la poire bon-chrétien, dont la chair est ferme et grenue, et le goût savoureux : cette poire est préférée à la célèbre poire d'Auch, près Bordeaux. — Le beurré d'Hardenpont, qui porte le nom de l'un des plus zélés pomologistes du Hainaut, est fondant, et d'un arome très-agréable; parmi les pommes, les plus recherchées sont le calville à la chair fine, tendre et légère, le courtpendue au rouge pourpre, et le *gold pipin* des Anglais, fruit ferme, très-relevé et très-sucré; ces produits ont acquis une grande renommée : ils appartiennent entièrement au commerce. En 1815, les Anglais ont enlevé à tout prix la presque totalité de la récolte : exploitée plus en grand cette branche agricole pourrait être d'un grand rapport; les clos de Tournay n'ont peut-être besoin que d'être connus pour acquérir quelque célébrité.

POPULATION : La population de Tournay n'est plus proportionnée à l'étendue de son enceinte, qui pourrait contenir jusqu'à soixante mille habitans; la décadence de nombreuses manufactures en a exilé un grand nombre de citoyens industrieux; on y compte encore aujourd'hui vingt-huit mille neuf cent dix-neuf habitans.

ÉTABLISSEMENS PUBLICS, ÉDIFICES, HABITATIONS, ETC., ETC. : Sous l'empire français, Tournay pouvait être placé parmi les villes du troisième ordre; son étendue est presqu'égale à celle de Lille. L'Escaut partage cette cité en *ville vieille* et *ville*

neuve; dans celle-ci, un superbe quai planté d'arbres, de mille trois cents pas de longueur, sur quatre-vingts de largeur, forme la promenade la plus belle et la plus fréquentée de la ville; les maisons en sont bien bâties, les rues propres et assez droites; l'autre quartier, bien moins beau, rappelle en partie la ville qui servit de résidence à plusieurs rois de France de la première race, et qui fut érigée en évêché au v[e] siècle. La place principale est vaste, on y voit la grande garde et le beffroi; plusieurs édifices attestent l'ancienne prospérité dont cette ville a joui; on admire la cathédrale ou l'église de Notre-Dame dont les cinq cloches s'aperçoivent à une distance considérable; l'architecture intérieure de ce temple a de la grandeur et de la majesté. La révolution qui éclata à la fin du xviii[e] siècle, a diminué de beaucoup le grand nombre de chapelles richement ornées, ainsi que de tombeaux d'évêques, tant de marbre que de bronze qu'on y voit encore aujourd'hui. On attribue la fondation de cette église à Childeric, petit-fils de Clodion, roi des Francs. L'église de l'abbaye de Saint-Martin, d'une noble simplicité, grande, magnifique et d'une construction moderne du plus beau style, a été rasée jusqu'aux fondemens. Le quartier de l'abbé est devenu l'hôtel-de-ville, et les jardins ont été convertis en promenade publique.

Les établissemens de bienfaisance sont l'hospice des incurables, fondé pour les pauvres des deux sexes; l'hospice de la vieillesse; l'hospice de Notre-Dame où l'on admet les pauvres des deux sexes, deux hospices pour les orphelins, l'hospice des anciens prêtres où sont reçus les ecclésiastiques âgés ou infirmes. Il y a, en outre, quarante-huit fondations particulières administrées selon les vœux des fondateurs.

Cette ville possède une chambre de commerce, un conseil d'administration, deux tribunaux de paix, un tribunal de police, une maison d'arrêt, un collége d'administration des prisons, un bureau secondaire de poids et mesures, un bureau de garantie des matières d'or et d'argent, une commission pour l'encouragement et le soutien du service militaire, une commission administrative pour les écoles primaires, une commission de beaux-arts et de conservation des monumens pour le district et une commission locale, une académie de dessin, de sculpture et d'architecture, un théâtre, une bibliothèque publique, un cabinet d'histoire naturelle [1], un athénée, un séminaire épiscopal, trois écoles spéciales pour les pauvres dont une pour les filles, quatorze écoles particulières de demoiselles, plusieurs écoles primaires pour les deux sexes, un pensionnat pour les garçons, une école d'enseignement pour les chirurgiens et les sages-femmes, une commission médicale, une commission administrative des hospices, un mont-de-piété, un bureau de bienfaisance, une sous-commission urbaine de bienfaisance, un comité consultatif pour les intérêts des établissemens de charité pour l'arrondissement. Tournay est en outre la résidence de deux inspecteurs et commissaires-voyers pour les chemins vicinaux, d'un inspecteur et d'un vérificateur de deuxième classe pour l'administration de l'enregistrement, d'un receveur et d'un conservateur de l'enregistrement et des domaines, d'un inspecteur d'arrondissement pour les contributions directes, les droits d'entrée et de sortie et des accises.

Tournay, dont Joseph II avait fait démolir les fortifications en 1782, devint, après les événemens de 1814, une place de première ligne; elle est protégée par un rempart entouré de fossés dont plusieurs sont à sec et les autres sont destinés à contenir les eaux de l'Escaut. Sa nouvelle citadelle, qui est construite sur une hauteur dominant la ville vers le Sud, fait l'admiration de tous les militaires.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Tournay est une des principales villes manufacturières

[1] On doit en grande partie l'érection de ce cabinet aux soins de M. Dumortier, l'un des naturalistes les plus distingués de la Belgique.

de la Belgique; les différentes branches d'industrie occupent plus des trois quarts de la population; et comme la plupart des ouvriers travaillent à demeure, on y voit très-peu de circulation. La bonneterie est la première du royaume; elle se compose exclusivement de tricots et ouvrages au métier en fil, laine et coton. La bonneterie en fil ne donne que des bas et chaussettes au tricot; ces produits étaient autrefois exportés jusqu'en Espagne et en Amérique. On travaille à Tournay des bas, des chaussettes et des bonnets en laine au métier et au tricot; des camisoles, des jupons, des robes d'enfant, des couchettes, des courtes-pointes, des gilets d'homme et de femme et des *spencers,* espèces de camisoles courtes pour femmes, dont l'usage s'est extraordinairement répandu depuis une trentaine d'années. La bonneterie en coton offre à peu près les mêmes produits, à l'exception des spencers. On compte à Tournay de douze à seize cents métiers qui sont employés à ces divers genres de fabrication; cette ville, de temps immémorial, est en possession de cette branche importante d'industrie; on croit que le tricot faisait partie des étoffes que l'on y fabriquait pour le service des troupes romaines. La *notitia imperii,* dont on attribue le relevé aux soins de l'impératrice Placide, fille de Théodose-le-Grand, désigne Tournay comme une des quinze villes de l'empire qui contenaient des fabriques de fil et de laine.

Les tapis de Tournay ont acquis une renommée européenne; l'établissement de MM. Piat Lefebvre et fils, qui appartient aujourd'hui à MM. Schumacher, Overman et Comp[e], mérite une description détaillée: les talens, l'activité, la persévérance des propriétaires de cette belle manufacture, qui tient un rang très-distingué parmi les premières fabriques de l'Europe, ont poussé au plus haut degré la perfection, la solidité des ouvrages et l'économie de la main-d'œuvre; toutes les diverses parties de l'art se trouvent réunies dans un même local. L'organisation intérieure de cette fabrique est un chef-d'œuvre qui peut servir de modèle aux plus vastes établissemens. Tout enfant mâle est reçu dans les ateliers dès l'âge de sept ans, avec la certitude d'y apprendre de suite et gratuitement un métier proportionné à son intelligence, et d'y gagner sa nourriture dès son entrée: il est ouvrier fait à l'âge de quinze ans; alors il est inscrit sur le registre des ouvriers de la fabrique. L'ouvrier est payé sur son ouvrage d'après le prix de la fabrication pour chaque espèce et qualité, avec une gratification proportionnée à la bonne exécution; il peut gagner jusqu'à trente-six francs par semaine. Un jury, composé d'un directeur-inspecteur des ateliers, d'un sous-directeur-chef d'ateliers et de cinq anciens ouvriers, surveille les élèves, fait marcher la police intérieure, et juge des fautes dans la fabrication des ouvrages. Tout ouvrier qui a vingt ans consécutifs de service reçoit une pension annuelle et viagère plus que suffisante pour couvrir le loyer de son habitation; celui qui a cinquante ans de service, ou qui est incapable de travailler par suite d'un accident essuyé dans la fabrique, reçoit une pension viagère suffisante pour vivre. Les veuves de tous les ouvriers, indistinctement, reçoivent une pension alimentaire, la pension cesse lorsqu'elles se remarient; les enfans de ces veuves reçoivent aussi jusqu'à dix-huit ans une pension proportionnée à leur âge. Ces différentes pensions se paient sur une caisse de secours établie dans la manufacture; les revenus de cette caisse résultent: 1° de fonds affectés par les propriétaires de la fabrique; 2° d'une retenue de quatre centimes par semaine sur chaque ouvrier; 3° d'une rétribution annuelle et obligatoire par tous les livranciers de la fabrique; l'administration de cette caisse est confiée à un bureau composé dans la même forme que le jury. Lorsqu'un ouvrier tombe malade, il est transporté à l'hospice, et pendant sa maladie, sa femme et ses enfans reçoivent des secours proportionnés à leur nombre et à leur âge, et suffisans pour leur existence: lorsque l'ouvrier sort

de l'hospice, il est admis pendant un mois à une table de restauration établie dans la fabrique même. Le voyageur qui visite cette maison croit se trouver au milieu d'une république d'artistes : du mouvement et de l'activité sans confusion ; une hiérarchie de talens, de grades et de pouvoirs ; une savante distribution des divers ateliers ; le jeu de plusieurs centaines de métiers ; la plus grande propreté ; de l'ordre et de l'économie partout, tels sont les divers plans du tableau vivant qui frappe les yeux de l'observateur et qui provoque son admiration. La filerie, la peignerie, la teinturerie, le cabinet des dessinateurs, forment autant de subdivisions qui méritent chacune une attention particulière ; mais ce qui existe de plus curieux, c'est l'atelier dit de la Savonnerie. On y travaille des tapis dans le genre de la fabrique royale de France, et, chose admirable! la fabrication des tapis de la Savonnerie s'opère par les mains d'enfans de six à douze ans : la chaîne est, comme dans la haute-lisse, montée perpendiculairement ; un seul maître-ouvrier dirige l'exécution de plusieurs immenses tapis à la fois ; on l'appelle indicateur ; il a devant lui la table du dessin réduit au point ; chaque point du dessin doit répondre à un point du tapis ; il indique le nombre et la couleur des points à la brigade d'enfans placée immédiatement auprès de lui ; ceux-ci exécutent sur cette indication ; en exécutant, ils répètent à haute voix, et tous ceux du même atelier répondent fidèlement à cet appel, en faisant la même manœuvre chacun de leur côté : c'est une merveille que de voir naître sous les doigts de ces enfans les dessins les plus variés et les plus difficiles en apparence ; ce travail est réellement pittoresque ; à Paris, il ne s'exécute que par des ouvriers faits et de quinze ans d'expérience au moins, circonstance qui triple le prix de la marchandise. Tous les dessins de la Savonnerie se traitent également sur les métiers ordinaires, c'est-à-dire en *moquette*, à un degré de perfection naturellement inférieur, mais aussi à moitié de différence dans le prix de la vente. Les produits de cette manufacture ont pénétré dans toutes les contrées de l'Europe. On peut dire qu'il n'est aucun palais de souverain qui ne soit orné de tapis de Tournay. La fabrication des tapis de pied est d'autant plus précieuse, que presque toutes les matières premières sont indigènes ; les sept huitièmes des couleurs qu'on y emploie sont des extraits des végétaux du pays. Outre l'établissement que l'on vient de décrire, il existe encore à Tournay quatre autres fabriques de tapis dont les produits sont très-recherchés.

La tisseranderie des toiles de Tournay approvisionne quelques petites villes de l'arrondissement, telles que Peruwelz, Leuze et Antoing. La petite tisseranderie qui a beaucoup perdu de son ancienne importance comprend la fabrication des basins, des nankinets et des molletons ; quelques fabricans, désignés sous le nom de filtiers, achètent du fil écru pour le blanchir ou le teindre et le retordre ; ces filtiers faisaient autrefois avec la France un commerce très-avantageux ; mais, réduits aujourd'hui à la consommation intérieure, et forcés d'entrer en concurrence avec les fabricans étrangers, ils ont vu tomber leurs manufactures de fils retors dans une inaction presque complète. De vingt-quatre métiers de rubannerie qui existaient à Tournay lorsque les grands débouchés étaient en France, il n'en reste plus que douze en activité ; cette rubannerie se compose de rubans ou cordons, tissés en fil de lin sans mélange ; les rubanniers comme les filtiers achètent leurs fils écrus, et les teignent eux-mêmes ; ils tissent au fil simple à navettes volantes, c'est-à-dire, à navettes mues par un mécanisme ; un ouvrier en fait agir de vingt-cinq à quarante sur un seul métier. Plusieurs établissemens s'occupent de la filature de coton. On y file ordinairement depuis le numéro vingt jusqu'au numéro quatre-vingts ; on y a même été jusqu'à cent. Il y a deux filatures de laine, une fabrique de couvertures de laine, trois fabriques d'étoffes et une fabrique de couvertures de

coton ; huit raffineries de sel et une raffinerie de sucre très-importante. La fabrication des cartes à jouer et des papiers à meubler a beaucoup souffert par suite de l'introduction des papiers français et du système fiscal sur les cartes. Depuis l'ouverture des relations coloniales, Tournay s'est appliqué à la fabrication du chocolat en grand ; on y travaille le chocolat de santé, le chocolat à une vanille, à double vanille, au salep de Perse, au cachou du Japon, au sagou, au jujube et à l'angélique ; on en expédie en France, en Flandre, en Brabant et dans la province de Liége. Le curaçao de Tournay, connu à Paris sous le nom de curaçao de Hollande, mérite bien qu'on en fasse mention ; le curaçao blanc, la vanille, la menthe et les crêmes qu'on y prépare s'exportent jusque dans les provinces méridionales de la France. La moutarde de Dambrin est en possession d'une certaine réputation. La culture du tabac, qui prospère dans plusieurs communes de cet arrondissement, favorise les manufactures établies à Tournay, qui étaient très-importantes autrefois ; le savon de Tournay est de très-bonne qualité, il l'emporte sur ceux de France par sa ténacité. Cette ville compte aussi plusieurs teintureries en bleu au froid et au chaud ; elles alimentent la plupart des fabriques de bonneterie et de tisseranderie. La tannerie et la corroierie y occupent un grand nombre de bras ; les tanneurs fournissent à la Flandre et au Brabant des cuirs de vache, connus dans le commerce sous le nom de *rosettes ;* les produits de la corroierie flamande qu'exercent tous les tanneurs ne sont destinés qu'à la consommation locale ; la corroierie anglaise a été portée depuis une trentaine d'années à un haut degré de perfection ; le lustre et le moëlleux des cuirs de Tournay ne laissent rien à désirer ; il s'en fait un commerce assez actif avec Mons, Gand, Bruges et Ostende. Tournay a été renommé pour sa pelleterie, et quoiqu'il ne reste plus qu'une seule des anciennes maisons qui faisaient ce commerce, elle suffit pour lui conserver sa vieille réputation ; cette fabrique recueille les sauvagines dans un rayon de trente lieues ; une centaine de facteurs, presque tous paysans de Stambruges, Bléharies, Rongy, parcourent les villes et les campagnes pour acheter des renards, des fouines, des putois, des blaireaux, dont la majeure partie est expédiée aux foires de Francfort et de Leipzick pour être échangée contre les fourrures du Nord. La chapellerie, qui est tombée en décadence à l'époque de la réunion de la Belgique à la France, ne s'est plus relevée depuis. La pierre calcaire qu'on extrait dans les environs de cette ville fournit une des meilleures chaux hydrauliques connues ; l'eau semble la pétrifier, et les constructions auxquelles on l'emploie deviennent presqu'impérissables ; outre ces précieux avantages, la chaux, celle même de la plus inférieure qualité, est éminemment propre à l'engrais des terres arables et des prairies. La porcelaine de Tournay doit à son usage économique, et surtout à la modicité du prix, cette célébrité dont elle jouit depuis un grand nombre d'années ; les fabriques de porcelaine de Tournay sont d'autant plus remarquables que la plupart ne confectionnent que des objets de première nécessité. Cette porcelaine a pour caractères distinctifs un beau blanc de lait et un émail brillant, elle peut soutenir l'épreuve d'un feu modéré. Ses dessins sont en général en bleu, il n'entre pas de kaolin dans sa composition. Le prix de la main-d'œuvre est égal à la valeur des matières premières et du combustible. La soude est une des premières bases de cette fabrication. C'est à François Peterinck que cette ville doit la création de sa porcelaine ; il y vint établir une manufacture en 1750 ; il obtint, en 1751, un octroi de l'impératrice Marie-Thérèse ; il fallut toute la protection du gouvernement autrichien pour soutenir cette industrie naissante ; c'est à sa munificence et à ses encouragemens qu'elle dut en partie le succès de ses opérations. François Peterinck, qui visait moins au lucre qu'à la renommée, prouva que ses produits pouvaient atteindre un haut degré

de perfection. Il réunit les plus habiles artistes et fit exécuter sous ses yeux des ouvrages du plus grand prix. On rapporte entr'autres qu'il entreprit pour le duc d'Orléans la composition d'un service de luxe qui coûta cent mille francs; l'application de l'or moulu sur la porcelaine, inventée par un artiste de Tournay, donne un nouveau prix à cette fabrication. Il y a environ quinze ans qu'on a trouvé le moyen d'imprimer sur la porcelaine. On y fabrique aussi de la faïence grossière et du grès anglais, qui ne sont proprement que des espèces de poteries composées d'argile et de silex. La poterie en terre et la fabrication de tuiles, de pannes et de carreaux forment l'objet de plusieurs autres établissemens. Quelques fabriques de pipes à fumer fournissent au Hainaut et à une partie de la Flandre. La poterie d'étain de Tournay jouit d'une réputation méritée; on y exécute des candelabres d'église, des réchauds hydrauliques, des cafetières économiques, des ménagères; tous ces produits sont remarquables par la hardiesse et le fini, surtout lorsqu'on considère que l'étain, moins ductile que l'argent, présente plus de difficultés dans le travail. L'usage, généralement répandu des objets en porcelaine, a beaucoup nui à la confection des produits en étain. Cette ville possède aussi une superbe fabrique de bronzes dorés. La position topographique de Tournay offre de grands avantages pour le commerce spéculatif. L'Escaut facilite aux négocians les moyens de faire circuler plus rapidement les objets qui entrent dans le calcul de leurs opérations; tels sont, entr'autres, les grosses épiceries, les bois de teinture, les tabacs étrangers, les planches de sapin, les eaux-de-vie, les vins de Bordeaux, les genièvres, les sels. Ces objets se placent partie dans la consommation locale, partie dans l'intérieur de la province et partie en France. C'est encore par l'Escaut qu'arrivent les houilles, dont le commerce, il est vrai, ne s'étend guère au-delà des besoins de la consommation locale. Les pierres, la chaux, les grains, les huiles trouvent par eau leur écoulement facile. Les produits des diverses manufactures de bonneterie, de tisseranderie, de tapis, de bronzes dorés et de marbres, les porcelaines, la faïence, la poterie, etc., alimentent un commerce très-étendu. On y fait aussi de nombreuses expéditions pour l'étranger, de chocolat, de curaçao et d'autres liqueurs, et de fruits à pépins dont la majeure partie s'exporte en Angleterre.

FOIRES ET MARCHÉS : Il se tient à Tournay deux grandes foires par année, de la durée de dix jours : le jeudi qui précède le dimanche le plus rapproché du 15 septembre, et le jeudi le plus rapproché du 15 mai. — Deux foires aux chevaux et aux bestiaux, d'un seul jour : le troisième lundi de mai et le quatrième de septembre. — Un marché destiné à la vente des légumes, des fruits, du beurre en pièces, de la volaille, du poisson et du charbon de bois a lieu tous les jours; trois marchés hebdomadaires pour le commerce de bétail, le lundi, le jeudi et le samedi; un marché aux grains, au beurre en cuvelles, au lin et au fil de lin, le samedi de chaque semaine; six marchés aux toiles par année, les trois samedis qui suivent le samedi après l'Ascension, et les trois autres qui viennent après le samedi de la kermesse; un marché aux fleurs et aux jambons, le Vendredi-Saint.

ROUTES ET CHEMINS : Les routes qui, avec l'Escaut, favorisent les relations commerciales de cette ville sont, vers l'intérieur du royaume, celle de Bruxelles avec embranchement sur Mons, celle de Courtray (Flandre occidentale), celle de Renaix (Flandre orientale); et vers la France, les routes de Douay, Lille et Valenciennes. Plusieurs chemins vicinaux établissent des communications faciles entre la ville et la commune de Kain, et entre les faubourgs et les communes voisines. Ces chemins sont très-bien entretenus et praticables toute l'année.

HISTOIRE : Suivant quelques historiens, Tournay, *Tornacum Nerviorum*, *Civitas regalis*, est la plus ancienne ville de la Gaule Belgique; son origine daterait de plusieurs siècles avant l'ère chrétienne, et

ce serait cette ville dont César se rendit maître après la victoire qu'il remporta sur les Nerviens, près des bords de la Sambre. Selon d'autres, Tournay n'existerait que depuis le deuxième ou le quatrième siècle, et aurait perdu considérablement de sa première splendeur, par les dévastations des Vandales au commencement du cinquième siècle. Quoi qu'il en soit, il est constant que Clodion, qui succéda à Pharamond, premier roi de France, accorda en 443 à Mérovée, prince du sang royal, pour prix de sa valeur et de ses services, la ville de Tournay, où il se fixa avec sa famille. Après Clodion, en 448, Mérovée établit le siége du royaume des Francs à Tournay. Childéric, qui y mourut en 482, y fut enterré au bord de l'Escaut, dans un endroit renfermé depuis dans l'enceinte de la ville. En 575, Chilpéric, poursuivi par Sigebert, roi d'Austrasie, se retira à Tournay, où Sigebert l'assiéga. Cette ville fut saccagée par les Normands, en 880; les habitans qui échappèrent au fer des barbares furent traînés en esclavage. Elle resta au pouvoir des Français jusqu'au règne de Charles-le-Chauve; comprise alors dans la Flandre devenue indépendante, elle fut souvent ravagée par les guerres civiles et étrangères. Tournay se mit sous la protection de Philippe-Auguste, à son retour de la Palestine, en 1192; mais ce prince ne tarda pas à lui dicter des lois. Fernand de Portugal s'en empara en 1213. Les Français reprirent ensuite cette ville et la conservèrent. Sous le règne de Philippe-le-Bel, en 1295, elle fut entourée de fossès et flanquée de tours. En 1302, les Flamands, après avoir ruiné la ville de Terouane, vinrent assiéger Tournay avec une armée de cinquante mille hommes; mais ils échouèrent dans leur entreprise. En 1426, la peste y exerça de grands ravages; et en 1437, elle fut désolée par la famine, qui dura jusqu'en 1439. Louis XI l'accabla d'une forte garnison en 1477, pour s'opposer aux attaques d'Adolphe d'Egmont qui l'assiégea quelque temps après. Henri VIII prit Tournay en 1513 et y fit construire un château qui a été rasé. En 1518, dans un traité de paix qui se fit à Tournay, François I[er] conclut le mariage du dauphin avec la fille de Henri VIII, et racheta Tournay et Térouane pour la somme de cent cinquante mille florins. Charles-Quint s'en rendit maître en 1521, et François I[er] la lui céda par le traité de Madrid en 1525. Avant l'an 1543, les maisons n'étaient couvertes que de chaume; cette même année on ordonna de les couvrir en tuiles. En 1566, les réformés y commirent les plus grands désordres; ils chassèrent l'évêque, le clergé et les moines, et pillèrent toutes les églises. Ce fut pour réduire les habitans sous le joug espagnol auquel ils venaient de se soustraire, que le prince de Parme assiégea cette place en 1581, et malgré la vigoureuse résistance des assiégés, animés par la princesse d'Epinoy, née Lalaing, qui la défendait en l'absence de son mari, et qui fut même blessée au bras en repoussant un assaut, la ville fut obligée de se rendre: on ne capitula avec le prince de Parme, que lorsque cette héroïne eut perdu les trois quarts des soldats qu'elle commandait. Au commencement de mai 1667, Louis XIV s'empara de Tournay. Pour toute déclaration de guerre, ce monarque s'était borné à écrire à la reine mère, tutrice de Charles II, roi d'Espagne, qu'il allait se mettre en possession de ce qui lui appartenait du chef de son épouse. Par le traité d'Aix-la-Chapelle, en 1668, Tournay resta au pouvoir des Français. Louis XIV y fit élever des fortifications en 1670; la citadelle, que l'ingénieur Mesgriny y construisit, passait pour un chef-d'œuvre de l'art; les alliés, sous la conduite du prince Eugène et de Marlborough, l'emportèrent en 1709; elle fut cédée à la maison d'Autriche par la paix d'Utrecht en 1713; la garde en fut donnée aux Hollandais par le traité des barrières en 1715. Les Français investirent de nouveau la ville le 26 avril 1745; ils ouvrirent la tranchée la nuit du 1 au 2 mai. Louis XV vint lui-même au siége avec le

dauphin. La bataille de Fontenoy, qui se donna le 11, et où les Français remportèrent une victoire complète sur les alliés, commandés par le duc de Cumberland, qui voulait secourir la place, décida du sort de Tournay qui se rendit le 22. Louis XV fit démolir les fortifications de la citadelle du côté de la ville. Le traité d'Aix-la-Chapelle restitua Tournay à la maison d'Autriche en 1748. Joseph II fit détruire les fortifications en 1782. Prise de nouveau par les Français le 8 novembre 1792, cette ville fut évacuée le 31 mars 1793. Le 30 juin 1794, le général Pichegru entra dans Tournay à la tête de son armée, et s'empara de l'artillerie et de toutes les munitions qui s'y trouvaient. Les Français évacuèrent cette place le 17 février 1814. Ses fortifications furent ensuite étendues dans toutes les directions de la ville et la citadelle fut rétablie.

La fondation de l'ancien évêché de Tournay remonte à peu près à l'année 484, qui est celle du sacre de saint Éleuthère, son premier évêque. Cet évêché fut réuni vers l'an 530 à celui de Noyon, dans la personne de saint Médard. Ces deux siéges furent séparés en 1146, et le premier évêque de Tournay, depuis cette séparation, fut Anselme, sacré en 1147 ou 1149. Cet évêché a été maintenu par le concordat de 1801; il comprend la province actuelle du Hainaut.

ANTIQUITÉS : La ville de Tournay, célèbre par son ancienneté, renferme dans son enceinte un grand nombre d'antiquités. On y a découvert, le 27 mai 1655, le tombeau de Childéric Ier, roi des Francs. Lors de la démolition de quelques vieilles maisons qui entouraient l'église de Saint-Brice, en creusant les fondemens, on trouva d'abord, à la profondeur de sept pieds, une agrafe d'or et un sac de cuir presque pourri, qui contenait une centaine de médailles d'or. On n'eut pas fouillé longtemps, que l'on trouva encore environ deux cents médailles d'argent, deux têtes de mort et quelques os, les dents et la machoire d'un cheval, dont un des fers était encore intact. Ensuite, dans un espace d'environ cinq pieds carrés, on découvrit une épée dont la lame, quand on la leva tomba en plusieurs fragmens; diverses parcelles d'or qui servaient d'ornement au fourreau de l'épée ou au baudrier; le fer d'une hache et celui d'un javelot rongés par la rouille; un étui d'or avec un style pour écrire; deux petites verges d'or carrées et émaillées de rouge, avec leurs charnières en or, qui avaient servi à joindre ensemble deux plaques d'ivoire pour des tablettes; une petite tête de bœuf d'or émaillée; plusieurs figures d'abeilles d'or et d'émail; diverses autres pièces d'or et d'émail, que l'on croit avoir servi à orner la bride et le harnais d'un cheval; un gros anneau d'or sans chaton et sans cachet; quatre agrafes d'or qui paraissent avoir servi à attacher le ceinturon ou le baudrier du prince; une petite boule de cristal, et enfin un anneau d'or orné d'un cachet, sur lequel on voit la figure de Childéric, avec ces mots gravés autour, en caractères romains : *Childerici Regis*.

En 1786, on a découvert environ deux cents médailles quinaires ou de petit modèle, et aux mois de mai et juin 1821, on a trouvé dans les fouilles de l'aqueduc de la grande place, un grand nombre de monumens gaulois et romains; des urnes et des vases cinéraires de différentes formes, en verre et en terre grise, rouge et noire; des médailles en bronze, en argent, en moyen bronze, en petit bronze, de plusieurs empereurs; des lacrymatoires, des plats, des jattes; le reste d'un bûcher, une pierre tumulaire avec une inscription.

Enfin, tout récemment on a découvert dans cette ville, une vingtaine de manuscrits qui avaient été déposés dans une armoire masquée, sous l'escalier de la bibliothèque du chapitre de Tournay. L'un de ces manuscrits contient les procès-verbaux de cinquante-deux réunions d'une société de rhétorique, tenues depuis le 1er mai 1477, jusqu'au 1er juin 1491; chaque procès-verbal renferme différentes pièces de poésie. Un autre manuscrit est

l'*historia Tornacensis*, de Sanderus [1].

TOURPES, commune du canton et à 2 lieues N. de Quevaucamps de l'arrondissement et à 4 lieues 3/4 E. de Tournay; à 6 lieues 1/4 N. O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Leuze, Chapelle-à-Oie et Bliquy; à l'E. par celles d'Aubechies et Ellignies-Sainte-Anne; elle touche, au S., aux territoires de Ramegnies, Quevaucamps et Wadelincourt, et à l'O. à ceux de Willaupuis et Thumaide.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé vers la partie septentrionale du territoire, et des hameaux de Bois-Horland ou Bois-Horlor et Malmaison.

HYDROGRAPHIE : La Petite-Dendre longe le territoire vers Chapelle-à-Oie, Bliquy et Aubechies.

SOL : La partie méridionale est coupée par une colline dont la direction est de l'E. à l'O; les coteaux y sont en pente rapide. Le reste du terroir offre une plaine uniforme. La surface arable présente quatre classes : la première est une terre meuble, argileuse, douce et friable, de douze à quatorze pouces de profondeur; deuxième, argile tendre, un peu humide, de huit à dix pouces de couche végétale, sur fond compacte; troisième, argile douce, très-légère, mais très-humide, profonde de huit à dix pouces; enfin, la quatrième, composée d'une argile-glaiseuse, assise sur glaise, s'ameublit de cinq à six pouces.

AGRICULTURE : On récolte par année, en grains et graines, environ quatre mille sacs de froment, deux mille trois cents de seigle, cent cinquante d'escourgeon, deux mille cinq cents d'avoine, six cents de colza et deux cents de lin. Les fourrages tels que foin et trèfle suffisent à la consommation locale. — Plantes potagères et légumineuses pour les besoins des cultivateurs. On recueille des pommes, des poires et des cerises. — Douze bonniers de prés, en grande partie le long de la Petite-Dendre; le foin qui en provient est ordinairement mélangé de plantes aquatiques. Il y a d'assez gras pâturages autour des habitations; ils sont clos de haies vives. — Jardins et vergers bien entretenus. Au N. de la commune, on trouve deux petits bois, de la contenance de huit bonniers environ : il y a des taillis et de la futaie, composés de chênes, de hêtres, de frênes, de bois blancs, d'ormes : les taillis offrent une coupe tous les neuf ans; on emploie la futaie aux constructions. — Aunaies et oseraies assez bien garnies, mêlées de bois blancs et de peupliers du Canada sur futaie. — Quinze perches de pépinières. Ce terroir, d'assez bonne qualité, est exploité en grande, moyenne et petite tenue : il y a vingt fermes. Les meilleures terres ne reposent ordinairement pas; on laisse encore en jachères les parties les moins productives. Les assolemens se succèdent à peu près dans l'ordre suivant : première année, froment après fumure; deuxième, seigle; troisième, trèfle, colza ou avoine; quatrième, lin. — Fumier animal, cendres et chaux pour engrais. Le labourage d'un bonnier est évalué à seize florins. Il y avait, en 1830, cent trente-un chevaux, trente-un poulains, deux cent une bêtes à cornes, cinquante-neuf veaux, cent dix porcs, cent cinquante moutons, quatre ânes et un mulet. On élève dans les basses-cours des poulets, des pigeons et des canards. Les lièvres, les lapins et les perdrix sont peu nombreux. — Laine en petite quantité, beurre et fromage. — Fréquentation du marché de Leuze.

POPULATION : Elle était, en 1829, de mille deux cent quatorze habitans, savoir : six cent douze hommes et six cent deux femmes; le nombre des décès était à cette époque de quarante-quatre, et celui des

[1] M. Dumortier a découvert à Tournay divers bas-reliefs des treizième et quatorzième siècles et de la plus grande beauté. Ces bas-reliefs, dont le fini égale celui du burin, sont en pierre calcaire de Tournay, et semblent indiquer l'existence, à cette époque, d'une école de sculpture dont l'histoire ne fait aucune mention. M. Dumortier a fait part à l'académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles de cette découverte, qui est du plus haut intérêt pour l'histoire des beaux-arts en Belgique.

naissances de trente-huit. On y compte annuellement six mariages.

HABITATIONS : Deux cent huit maisons construites, la majeure partie, en briques, et couvertes en pannes ou en chaume. Il y a une église et une école primaire. — Résidence d'un chirurgien.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Le surplus de la consommation en céréales, fruits, volaille, etc., est livré au commerce. On vend aussi du bétail, quelques chevaux et un peu de laine. Les habitans fabriquent aussi des bas de laine au tricot. On trouve dans cette commune un moulin à farine, mû par vent, un forgeron, un taillandier, trois charrons, trois sabotiers et un marchand de vin.

ROUTES ET CHEMINS : La chaussée de Péruwelz à Leuze forme la séparation du territoire avec cette dernière commune; il y a en outre plusieurs grands chemins, qu'un bon entretien rend praticables en toutes saisons : tels sont ceux d'Ath à Mortagne et de Mons à Leuze. L'intérieur de la commune est pavé. — Trois ponts en pierre.

TOUR-QUI-BROUILLE, dépendance de la commune de Feluy.

TOUS-VENTS, dépendance de la commune de Sivry.

TOUT-VENT, dépendance de la commune de Waudrez.

TRAHEGNIES, dépendance de la commune de Leval-Trahegnies.

TRAHISON, dépendance de la commune de Horrues.

TRAHISON, dépendance de la commune d'Ath.

TRAMASURE, dépendance de la commune de Silly.

TRAQUETTE, dépendance de la commune de Châtelet.

TRATENRE, dépendance de la commune d'Isières.

TRAULÉE, dépendance de la commune de Pont-à-Celles.

TRAUX, dépendance de la commune de Jumetz.

TRAZEGNIES, ruisseau qui arrose la commune de Gouy-lez-Piéton.

TRAZEGNIES, commune du canton et à 1 lieue 3/4 N. de Fontaine-l'Évêque, de l'arrondissement et à 2 lieues 2/3 N. O. de Charleroy, et à 6 lieues 3/4 E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Gouy-lez-Piéton, à l'E. et au S. par celle de Courcelles, et à l'O. par le territoire de Chapelle-lez-Herlaimont.

Cette commune ne renferme que son chef-lieu.

HYDROGRAPHIE : Trois petits cours d'eau serpentent sur le territoire, ils portent les noms de Fontaine-du-Bois-Colau, Fontaine-de-la-Place et Fontaine-d'En-Bas. Les six étangs qui entrecoupent le sol offrent une contenance de près de trois bonniers, ils sont alimentés par une eau de source limpide.

SOL : Cette commune présente plusieurs coteaux en pente douce, exposés à l'E. et à l'O. Le terrain est généralement sablonneux et marécageux. Une argile mélangée de sable, de six pouces de profondeur, constitue les meilleures terres arables.

AGRICULTURE : On récolte pour la consommation locale du froment, du seigle, de l'escourgeon, de l'orge de mars, de l'avoine et des féveroles. Les prés sont généralement humides, les potagers fournissent d'excellens légumes. On y cultive aussi le houblon. Le pommier et le poirier prospèrent dans les vergers. Il y a de soixante-huit à soixante-neuf arpens de bois futaie et taillis; ils offrent un mélange de chênes, frênes, bouleaux, charmes, érables, hêtres et peupliers; les taillis s'exploitent de douze à quatorze ans. Le peuplier qui domine dans la futaie se coupe ordinairement à cinquante ans de croissance; on l'emploie fort peu à la construction. — Élèves de chevaux pour l'agriculture, de bêtes à cornes. — *Volaille :* poules, pigeons et canards. — Lièvres et perdrix en très-grand nombre. On pêche dans les étangs des carpes et des brochets. — Laine, beurre et fromage.

POPULATION : Mille quatre cent quinze habitans : il y a eu, en 1829, quarante-huit naissances, vingt-un garçons et vingt-sept filles, et trente-quatre décès, dix-neuf du sexe masculin et quinze du sexe féminin. On y compte annuellement neuf à dix mariages.

HABITATIONS. La plupart des maisons sont agglomérées et bâties en pierres et en briques, avec la toiture en chaume. Il y a une église et une école primaire.

On admire dans l'église le monument sépulcral de Gillon Otton, marquis de Trazegnies, et de Jacqueline de Lalaing, comtesse douairière de Middelbourg, son épouse; ce mausolée, l'un des chefs-d'œuvre du célèbre François Duquesnoy, représente ces deux personnages couchés sur un lit d'honneur. Gillon est vêtu du paludamentum, de la cuirasse et des brassards, il a près de lui son bâton de commandement et à ses pieds un lion en repos. Les deux statues, plus grandes que nature, sont en marbre blanc de Gênes. Les têtes font le plus grand honneur au ciseau de Duquesnoy. D'un côté du tombeau se trouvent les armes de la maison de Trazegnies et de l'autre celles de la maison de Lalaing : ce mausolée, l'un des plus beaux et des plus précieux de la Belgique, mérite de fixer l'attention des connaisseurs.

Le château de Trazegnies est, sous tous les rapports, un des plus remarquables et des plus intéressans de la province de Hainaut. Sa position sur une colline assez élevée au pied de laquelle se déploie le village de Trazegnies entouré d'une vaste plaine, multiplie autour de lui, les points de vue les plus pittoresques. Ce château, bâti vers le onzième siècle, fut entièrement restauré et considérablement agrandi au commencement du seizième siècle. Il offrait encore il y a quinze ans l'aspect d'un château-fort. Depuis ce temps le pont-levis et les larges fossés qui l'entouraient, ont fait place à de belles plantations et à une pelouse dont les inégalités produisent un effet très-agréable. La seconde porte d'entrée de l'ancien château subsiste encore; elle est flanquée de tourelles, qui, au milieu d'arbustes de toute espèce dont cette masse est entourée, sélèvent d'une manière très-pittoresque. La cour intérieure formait un carré très-étendu, fermé par une muraille d'une très-grande épaisseur, au-desus de laquelle se trouvait une terrasse, couverte de plates-bandes de fleurs et entourée d'une galerie à jour. La vue qui autrefois était attristée par ce mur gothique, élevé jusqu'à la hauteur du château, s'étend maintenant des appartemens sur une pelouse immense, ornée de corbeilles de fleurs et de massifs très-variés. A l'extrémité de cette pelouse on a conservé d'énormes charmilles qui ont plus de deux siècles d'existence, et dont l'élévation est telle qu'on peut les apercevoir à plusieurs lieues de distance. L'intérieur du château est parfaitement distribué; il s'y trouve plusieurs appartemens très-vastes, une chapelle élégamment ornée, et une terrasse sur le jardin, qui domine une des plus belles vues des environs. Le parc est très-étendu, il renferme plusieurs étangs considérables et des sites agréablement variées. Les allées, percées avec art, sont larges et spacieuses; on s'y promène en voiture.

Le château de Trazegnies est connu dans l'histoire par deux tournois considérables, dont le premier eût lieu en 1170; le second, qui se donna en 1251 est célèbre par la mort de Guillaume de Dampierre, fils aîné de la comtesse de Hainaut, victime de la trahison de Jean et de Baudouin d'Avesnes. Ce fut aussi à Trazegnies que logea le grand Condé la veille du jour où il livra la bataille de Seneffe.

COMMERCE ET INDUSTRIE : On y fabrique des clous, des étoffes de laine et principalement des serges dont la confection occupe treize métiers répartis entre cinq fabricans. — Deux moulins à farine. — Commerce de productions agricoles, de clous et de gros lainages.

ROUTES ET CHEMINS : Plusieurs chemins vicinaux entretiennent les relations de cette commune avec les environs.

TREJOULET, dépendance de la commune de Ghoy.

TREUVIEUSART, dépendance de la commune de Gosselies.

TRIBOUREAU, dépendance de la commune d'Écaussinnes-d'Enghien.

TRIBOURIAU, dépendance de la commune d'Isières.

TRICHAUX, dépendance de la commune de Ransart.

TRIEU, dépendance de la commune de Carnières.

TRIEU, dépendance de la commune de Péruwelz.

TRIEU, dépendance de la commune de Haulchin.

TRIEU ou **LES TRIEUX**, dépendance de la commune de Mevergnies.

TRIEU, dépendance de la commune de Houdeng-Gœgnies.

TRIEU (LE) ou **TRIEUX**, dépendance de la commune de Cordes.

TRIEU-ALBART, dépendance de la commune de Gilly.

TRIEU-AUX-CHEVAUX (LE), dépendance de la commune du Mont-Saint-Aubert.

TRIEU-A-VALLÉE, dépendance de la commune de Houdeng-Aimeries.

TRIEU-A-VALLÉE, dépendance de la commune de Houdeng-Gœgnies.

TRIEU-CHARLIER, dépendance de la commune de Jumetz.

TRIEU-CHON, dépendance de la commune d'Esplechin.

TRIEU-DE-LEVAL, dépendance de la commune de Leval-Trahegnies.

TRIEU-DE-L'ÉROILLE, dépendance de la commune de Templeuve.

TRIEU-DELNYS, dépendance de la commune de Pecq.

TRIEU-DE-REQUIGNIES, dépendance de la commune de Courcelles.

TRIEU-DE-WASMES, dépendance de la commune d'Esplechin.

TRIEU-D'HAYES, dépendance de la commune de Loverval.

TRIEU-DU-CHÊNE (LE), dépendance de la commune de Strée.

TRIEU-DU-COLLEROY, dépendance de la commune de Cambron-Saint-Vincent.

TRIEU-DU-PAPE, dépendance de la commune de Templeuve.

TRIEU-GILSON, affluent de l'Acoz qui prend sa source sur le territoire de Joncret.

TRIEU-GORET, dépendance de la commune de Bienne-lez-Happart.

TRIEU-HAILLEZ, dépendance de la commune de Bailleul.

TRIEU-JEAN-SARS, dépendance de la commune de Blangies.

TRIEU-MAILLARD, dépendance de la commune de Montignies-le-Tilleul.

TRIEU-MAQUETTE, dépendance de la commune de Sirault.

TRIEU-MOUCHON, dépendance de la commune de Jumetz.

TRIEU-PÉRILLEUX, dépendance de la commune d'Ath.

TRIEU-PLANQUENART, dépendance de la commune de Saint-Léger.

TRIEU-QUEVAUX, dépendance de la commune de Melles.

TRIEUX, dépendance de la commune d'Anderlues.

TRIEUX, dépendance de la commune de Chapelle-à-Wattines.

TRIEUX, dépendance de la commune de Forchies-la-Marche.

TRIEUX, dépendance de la commune d'Estinnes-au-Mont.

TRIEUX, dépendance de la commune de Bailleul.

TRIEUX, dépendance de la commune de Thuin.

TRIEUX, dépendance de la commune de Melles.

TRIEUX-DE-BLAREGNIES, dépendance de la commune de Blaregnies.

TRIEUX-DE-RESSAIX (LE), dépendance de la commune de Ressaix.

TRIEU-DES-AGNEAUX, dépendance de la commune de Courcelles.

TRIEUX-DU-LOQUET (LE), dépendance de la commune de Froyennes.

TRIEUX-GODINS, dépendance de la commune de Chimay.

TRIHERÉE, dépendance de la commune d'Écaussinnes-d'Enghien.

TRIMPONT, petit affluent de la Dendre qui arrose la commune de Rebaix.

TRIMPONT, dépendance de la commune de Papignies.

TRIMPONT, dépendance de la commune d'Everbecq.

TRINCHON, dépendance de la commune d'Esplechin.

TRINQUET, dépendance de la commune de Rumes.

TRIOMUNQUE, dépendance de la commune de Pecq.

TRIVIÈRES, commune du canton et à 1 lieue 1/2 S. de Rœulx, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 E. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Houdeng-Aimeries, à l'E. par celle de Saint-Vaast, au S. par les territoires de Péronnes et Bray, et à l'O. par ceux de Maurage et Strepy.

Cette commune se compose de son chef-lieu et des hameaux de la Chapelle et Petit-Trivières.

HYDROGRAPHIE : Elle est arrosée par la Haine, la Princesse et la Wasmes; cette dernière forme sa limite avec Maurage. La Haine y reçoit la Princesse et imprime le mouvement à un moulin; le lit de cette rivière est en partie encaissé, ce qui la rend alors peu propre à l'irrigation des prés.

SOL : Le terrain présente un grand nombre d'anfractuosités; des collines remarquables par leur étendue et des ravins profonds sillonnent la superficie. On y distingue peu de plaines, et encore sont-elles très-resserrées; la nature du sol est aussi variée que sa configuration : ce terroir se rattache au bassin houiller qui s'étend à l'E. de Mons; la houille feuilletée y est l'objet d'une exploitation peu importante, à cause de la mauvaise qualité du combustible. Outre les schistes et les diverses espèces de psammites qui appartiennent à la formation houillère, cette localité offre de la marne blanche, de l'argile jaune et rouge et du sable quartzeux dont se compose le terrain meuble; la couche végétale a de six à huit pouces d'épaisseur.

AGRICULTURE : Les productions agricoles consistent en froment, seigle, orge, avoine, féveroles, trèfle, sainfoin, colza, houblon, pommes de terre et légumes. Il y a près de cent bonniers de prés et pâturages; aussi les fourrages sont-ils surabondans. Les potagers et les vergers tiennent pour la plupart aux habitations et sont enclos de haies; on cultive principalement le pommier et le noyer dans les vergers, dont la commune renferme un assez grand nombre. On y compte dix-neuf bonniers de bois taillis mêlés d'un peu de futaie; leur essence se compose de frênes, d'aunes, de charmes, de coudriers et de chênes; une partie de ces bois est située sur un terrain productif et peut donner une coupe tous les six ou sept ans; le reste occupe un fond marécageux constamment submergé par les eaux, et ne s'exploite que de dix à douze ans. Ce terroir, quoique très-ingrat, est cultivé avec beaucoup de soin; on laisse peu de terres en jachères. — Six fermes. Le recensement de 1829 a donné à la commune, soixante-six chevaux, seize poulains, cent dix bêtes à cornes, vingt-cinq veaux, quarante porcs, trois cents moutons et six ânes.

POPULATION : Cinq cent quatre-vingt-dix-neuf habitans.

HABITATIONS : La commune comprend cent douze maisons dont la majeure partie est comprise dans le chef-lieu. On y trouve une église, une chapelle et une école primaire. Il y a une société d'archers, composée de vingt membres, dont la fondation est très-ancienne. Le château de M. Vanbroucken, bourgmestre de la commune, est assez vaste et bien bâti; il y a une orangerie et un jardin anglais.

COMMERCE ET INDUSTRIE : La houille y est exploitée par la société du Bois-du-Luc de Houdeng-Aimeries. Les habitans se livrent exclusivement à l'agriculture; ils portent les produits du sol dans les communes voisines et sur les marchés de Mons et

de Binche. On vend le foin qui excède les besoins aux fermiers des environs. Il y a un moulin à farine et à drèche, une brasserie, une distillerie; un maréchal ferrant, deux serruriers, un charron, un tonnelier, un bourrelier, un tanneur et un voiturier.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux sont larges et bien entretenus; les principaux conduisent de Rœulx à Binche, de Strepy à Péronnes et de Trivières à Bray. On traverse la Haine sur un pont.

TROIS-BUOTS, dépendance de la commune de Villers-Saint-Amand.

TROU (LE), dépendance de la commune de Hoves.

TROU-DE-LOUP, dépendance de la commune de Solre-Saint-Gery.

TROU-DES-LOUPS (LE), dépendance de la commune de Lobbes.

TROUILLE, rivière qui prend sa source à Grand Reng, canton de Binche, se dirige d'abord de l'E. à l'O. vers la France où elle arrose les territoires de Vieux-Reng et Villers-Sire-Nicolle, et rentre immédiatement dans le Hainaut. Cette rivière flue alors au N. N. O., en passant par Givry, Harvengt, Harmignies, Spiennes, Mesvin, Hyon, pénètre dans la ville de Mons qu'elle partage en deux parties inégales, et se réunit à la Haine, sur le territoire de Jemmapes. Ses principaux affluens sont la rivière de Nouvelles et le Rognaux. Depuis la construction du canal de Mons à Condé, cette rivière n'est plus navigable. Un grand nombre d'usines sont établies sur ses bords.

TROUX, dépendance de la commune de Hoves.

TUTIAU, dépendance de la commune de Havinnes.

TYBERCHAMPS, village qui dépend de la commune de Seneffe. Il est placé sur une éminence au milieu de gras pâturages et de champs fertiles en lin et en céréales de toute espèce. Il se compose d'environ cinquante maisons et des fermes de Preau, Montgarny, la Cours-au-Bois, la Faulx, la vieille Pasture, la nouvelle Pasture, Malepreche et la Basse-Cour-du-Château. On y remarque le château de M. Charlé de Tyberchamps, qui a été bâti par son aïeul, lequel était conseiller, trésorier de Chartres de la province de Hainaut. Ce château, qui est dans le style italien, a quatre-vingt-quatorze pieds de longueur sur cinquante pieds de largeur. On y jouit d'une vue très-étendue.

Tyberchamps, ancienne commune et seigneurie du duché de Brabant, que Gramaye désigne sous le nom de Campus Tiberii, a été réuni à la commune de Seneffe en 1794.

U

URLUGEAI, dépendance de la commune de Cour-sur-Heure.

URTEBISE, dépendance de la commune de Mainvault.

V

VAAST (SAINT), commune du canton et à 1 lieue 3/4 S. de Rœulx, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 E. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Bois-d'Haine, à l'E. par celle de Haine-Saint-Paul, au S. par le territoire de Péronnes, et à l'O. par ceux de Trivières et Houding-Gœgnies.

Cette commune se compose de son chef-lieu, des hameaux de Haies-du-Rœulx, les Bois, Beaume, Fond-Gaillard, Hocquet et de plusieurs autres fermes et maisons isolées.

HYDROGRAPHIE : Le chef-lieu est arrosé par la Haine; le ruisseau de Tirieu coule de l'E. à l'O. et forme ensuite la limite avec Houdeng-Gœgnies; il traverse les hameaux des Bois et de Hocquet. La Haine

imprime le mouvement à quatre moulins et sert à l'irrigation des prés. Il y a un étang.

SOL : Le terrain de cette commune présente plusieurs plateaux terminés en pentes abruptes sur divers points, principalement aux environs du chef-lieu; il se rattache en grande partie au bassin houiller de l'E. de Mons; les exploitations désignées sous les noms de la Paix et de la Louvière fournissent au commerce une houille très-estimée et préférable à celle que l'on extrait des fosses de Sars-Longchamps qui se trouvent sur le même territoire. Le sol est très-varié à sa superficie; la partie méridionale comprend les meilleures terres. Au N., on trouve un terrain froid, humide et peu productif. La couche végétale y atteint une profondeur qui varie de six à neuf pouces.

AGRICULTURE : On récolte toutes espèces de céréales, du trèfle, du foin, des pommes de terre, des plantes potagères et légumineuses. La culture du colza n'y est guère en usage. Il y a plusieurs houblonnières. Les prairies et les pâturages sont en assez grand nombre. On y trouve d'assez beaux vergers et deux petites parcelles de bois, de la contenance d'un bonnier environ; elles offrent un taillis de coudriers et d'aunes, surmonté de quelques frênes et chênes sur futaie. Le terrain est exploité en grande, moyenne et petite tenue. — Seize fermes. On comptait, en 1830, cent soixante-six chevaux, quarante poulains, deux cent quatorze bêtes à cornes, cinquante veaux, quatre-vingts porcs, cinq cents moutons et trente ânes.

POPULATION : Mille neuf cent quatre-vingt-deux habitans.

HABITATIONS : Elles sont au nombre de deux cent soixante-dix-huit, parmi lesquelles on distingue plusieurs grandes fermes. Il y a une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'exploitation de la houille occupe la majeure partie de la classe ouvrière. Les houillères de la Paix et de la Louvière sont renommées pour la bonne qualité du combustible qu'on y exploite : elles offrent six fosses d'extraction, dont trois sont activées par des manéges, et les trois autres par des machines à vapeur. L'établissement de Sars-Long-Champs, se compose de six puits d'extraction : on exploite le combustible à l'aide de chevaux dans cinq bures; le sixième est muni de mécaniques qui marchent par la vapeur. Deux pompes à feu sont employées à l'épuisement des eaux dans les houillères de la Paix et la Louvière; on n'en compte qu'une à Sars-Long-Champs. L'exploitation de toutes ces houillères donne lieu à un commerce considérable. La commune renferme en outre deux fours à chaux, deux moulins à blé, dont un est mû par vent et moud de la drèche en même temps, un moulin à aiguiser, un moulin à tan, un pressoir à huile, un moulin à chicorée mû à bras, deux brasseries; il y a aussi un coutelier, un fabricant de mécaniques, un potier en terre, un vitrier, un charron, quatre tonneliers, un fabricant de vinaigre et cinq maréchaux ferrans.

ROUTES ET CHEMINS : La commune est traversée par la route de Soignies à Marimont; la route de Nivelle à Binche forme la limite avec Péronnes. Il existe en outre cinq chemins vicinaux pour communiquer avec les environs. Il y a un pont dans le village sur la Haine et deux autres sur le Tiriau, au hameau de Hocquet.

VACRESSE (GRANDE), dépendance de la commune de Herchies.

VACRESSE (PETITE), dépendance de la commune de Herchies.

VALLÉE, dépendance de la commune de Péruwelz.

VARTOUCHE ou WARLOCHE, dépendance de la commune de Buissenal.

VAULX, commune du canton, de l'arrondissement et à 3/4 de lieue E. de Tournay; à 10 lieues O. du chef-lieu de la province.

Bornée au S. par l'Escaut, qui la sépare des communes de Chercq et de Calonne (canton d'Antoing), à l'E. par Gaurain-Ramecroix et Antoing (même canton); elle,

touche au N. et à l'O., au territoire de Tournay.

La commune se compose de son chef-lieu, situé sur la rive droite de l'Escaut, et d'un grand nombre d'habitations disséminées sur le territoire.

HYDROGRAPHIE : L'Escaut longe la commune au S. Un petit cours d'eau circule dans la partie S. O. du territoire et forme sa limite avec Antoing. L'Escaut fertilise les prés riverains.

SOL : Le terrain présente une surface plane, légèrement inclinée vers le N. La roche calcaire compacte forme le fond du sol, dont la superficie est très-productive; le calcaire y est en extraction. Un grand nombre de variétés caractérisent les terres arables; on les a distribuées en trois classes : la première se compose de deux espèces; l'une est une argile douce, légère et friable, de douze à quatorze pouces de profondeur, assise sur une argile sablonneuse; l'autre offre à peu près les mêmes caractères, mais repose sur un fond argilo-sablonneux jaunâtre; les terres de cette classe sont propres à toutes sortes de culture et ne restent jamais en jachères. Dans la seconde classe, on distingue une terre argileuse, douce et légère, de huit pouces environ de couche végétale, sur glaise mêlée de rocaille, et une autre, également de nature argileuse, mais dont la couche végétale assez douce quoique caillouteuse, de huit pouces environ dépaisseur, repose sur un lit de pierres; ces terres donnent les mêmes productions que celles de la première classe. La troisième offre un sol rocailleux, couvert de débris de carrières; ce terrain, qu'on ne peut cultiver qu'à la pioche, produit un peu de seigle, d'avoine, de pommes de terre et de sainfoin.

AGRICULTURE : On récolte du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du foin, du trèfle, du sainfoin, des pommes de terre. La culture des plantes oléagineuses est de peu d'importance. Les fruits et surtout les poires y sont exquis. Il y a dix-sept bonniers de prés; ils sont situés le long du fleuve; le foin qui en provint est mélangé de beaucoup de plantes aquatiques. Les jardins occupent un sol très-productif; un assez grand nombre sont entourés de murs : la culture des légumes et des arbres fruitiers en pyramides et en espaliers y est traitée avec un soin extrême; les autres jardins, clos de haies, sont uniquement destinés aux gros légumes. — Vergers mal peuplés : le peu d'épaisseur de la couche végétale nuit au développement de la racine des arbres, qui dépérissent promptement. Les propriétés boisées offrent une contenance totale de quinze bonniers de bois taillis et futaie : les principales essences sont le chêne, l'aune, le bouleau, le charme et le coudrier. On fait la coupe des taillis à douze ans. Le terroir est généralement fertile; on le cultive en petite tenue. La plus forte exploitation n'excède pas quinze bonniers. En 1830, il y avait quarante chevaux et quatre-vingt-dix bêtes à cornes.

POPULATION : Huit cent soixante-huit habitans.

HABITATIONS : La commune comprend cent quatre-vingts maisons, une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'extraction de la pierre de taille, *à diguer* et à chaux, et la fabrication de la chaux, alimentent un assez grand commerce d'exportation que facilite la navigation de l'Escaut. La plupart des cultivateurs sont tout à la fois agriculteurs et voituriers. Les productions du sol, telles que les légumes et les fruits, sont également livrées au commerce; les poires se vendent quelquefois jusqu'à quarante-cinq et même soixante-dix cents la pièce. Il y a quatre fours à chaux, un moulin à farine mû par vent, trois maréchaux ferrans et trois charrons.

ROUTES ET CHEMINS : La commune est traversée par l'ancien chemin de Mons, par le vieux chemin de Condé et par plusieurs chemins vicinaux dont l'exploitation est très-difficile en hiver et à la suite des pluies abondantes; ce mauvais état de routes provient en partie du passage continuel des voitures employées au transport

des pierres que l'on extrait dans les carrières environnantes.

VAUX, commune du canton et à 2/3 de lieue N. E. de Chimay, de l'arrondissement et à 11 lieues S. de Charleroy, et à 13 lieues 1/4 S. S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Froid-Chapelle, à l'E. par celle de Lompret; elle touche, au S., aux territoires de Baileux et Bourlers, et à l'O. à celui de Virelles.

Cette commune se compose de son chef-lieu, et de quelques maisons isolées.

HYDROGRAPHIE : L'Eau-Blanche est un des principaux cours d'eau qui arrosent le territoire, sur lequel jaillissent une multitude de sources. L'Eau-Blanche, active un moulin à farine.

SOL : Très-inégal, sillonné de coteaux en pente rapide. Le terrain est en grande partie argileux et schisteux. Le roc, que recouvre immédiatement la terre meuble, se montre à jour sur divers points. L'épaisseur de la couche végétale varie de deux à six pouces.

AGRICULTURE : Les principales productions sont l'épeautre, le seigle, l'avoine, le foin, la luzerne, le trèfle, le sainfoin, les pommes de terre et les légumes. On n'y cultive guère les plantes oléagineuses. La majeure partie des prés avoisinent l'Eau-Blanche. Il y a des vergers garnis de pommiers, de poiriers, de noyers et de cerisiers. Un sixième environ de la superficie est planté en bois taillis et futaie, essence de chêne, bouleau, charmille et coudrier; on fait la coupe des taillis tous les vingt ans. Le sol est de médiocre qualité, mais assez bien cultivé; on l'exploite en grande, moyenne et petite tenue. On y rencontre quelques pâtures-sarts qui, après quinze ou vingt ans de jachères, donnent deux dépouilles, l'une en épeautre et l'autre en avoine. Il y a une ferme. On y comptait, en 1830, vingt-sept chevaux, dix poulains, cinquante-neuf bêtes à cornes, trente-trois veaux, douze porcs, cinq cent cinquante moutons.

POPULATION : Cent trente-quatre habitans.

HABITATIONS : Cette petite commune ne comprend que vingt-une maisons; le chef-lieu en contient cinq parmi lesquelles on remarque un assez beau corps de ferme. La chapelle de Saint-Pierre, qui tient lieu d'église, se trouve presqu'au centre du village sur une hauteur.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans de cette commune trouvent leurs principales ressources dans l'exploitation des bois, dont le produit donne lieu à un commerce assez étendu. La vente du bétail et des denrées agricoles procure encore quelques moyens d'existence à la population. Il y a un moulin à blé et un marchand de bétail.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune grande route ne traverse ce territoire. Il y a sept chemins vicinaux, assez bien entretenus, mais impraticables en hiver.

VELAINES, commune du canton et à 1 lieue 1/2 S. de Celles, de l'arrondissement et à 2 lieues 2/3 N. E. de Tournay; à 10 lieues 1/2 O. N. O. du chef-lieu de la province.

Bornée au N. par la commune de Celles, à l'E. par Cordes (canton de Frasnes), au S. par le territoire de Mourcourt, et à l'O. par celui d'Anserœul.

Elle se compose de son chef-lieu, situé à l'extrémité du territoire, et des hameaux de Loge, Logimont, Mehart, le Haut-Rejet, la Cruppe, le Clipet, Berlion, le Vorcq, le Pré, l'Ogimont, le Quièvremont, le Jauchy et la Haye.

HYDROGRAPHIE : Parmi les cours d'eau qui arrosent ce terroir, on cite les ruisseaux de la Haye, le Rieu-de-Sombaix et le Delpré; ce dernier sert à l'irrigation de quelques prairies, et déborde assez souvent en hiver. — Plusieurs petits étangs.

SOL : Surface assez uniforme. Les terres arables forment quatre classes distinctes : dans la première on reconnaît une argile douce et friable, de couleur fauve, de sept à huit pouces de couche végétale; cette terre, facile à cultiver, produit des céréa-

les, du trèfle et du lin, et repose une année sur sept. La deuxième classe est également argileuse et tendre, mais plus compacte que la précédente; elle a cinq pouces de profondeur et suit le même mode de culture. Deux variétés constituent les terres de la troisième classe : l'une est une terre forte, un peu glaiseuse, sur fond d'argile jaune qui absorbe l'eau difficilement; l'autre offre une argile tendre, assise sur un sol froid et humide; ces terres, qui n'ont que quatre à cinq pouces de profondeur, sont cultivées en méteil, avoine, pommes de terre, sainfoin, luzerne; leur mode de culture est l'assolement quadriennal. La quatrième classe se compose d'un sol glaiseux, gris et compacte, sur glaise humide, qui acquiert une dureté nuisible à la végétation des céréales, lorsqu'il est devenu sec à sa superficie. La couche végétale n'a que trois à quatre pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Les productions du sol consistent en froment, seigle, méteil, avoine, escourgeon, féveroles, foin, lin, houblon, pommes de terre, navets, légumes et fruits. On n'y cultive guère les plantes oléagineuses. Le foin abonde dans les prairies que fertilise le ruisseau Delpré. — Pâturages clos de haies, situés à proximité des métairies. — Jardins potagers entourés de murs ou de haies vives, cultivés avec beaucoup de soin. Les houblonnières ne présentent qu'une superficie de dix perches soixante aunes. — Vergers plantés de pommiers, de poiriers, de noyers et de cerisiers. La quarantième partie environ du territoire est boisée; il y a des taillis mêlés de futaie : leur essence consiste en chênes, aunes, frênes, charmilles et coudriers; on les coupe au bout de neuf ans. La culture des terres est traitée avec soin : il n'y a qu'un bonnier quatre-vingt-six perches vingt aunes de terrain improductif. On exploite en grande, moyenne et petite tenue. Le nombre de chevaux qu'on y élève ne suffit pas au renouvellement des écuries des fermiers; gros et menu bétail : cinq troupeaux de moutons.

POPULATION : Deux mille trois cent soixante-sept habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu contient environ quatre-vingt-dix-huit maisons plus ou moins bien construites. On remarque dans cette localité trois châteaux, bâtis à la moderne : le plus vaste et le mieux exposé est celui qu'occupe Mlle De Lannoy; les deux autres sont les propriétés de MM. Lacroix d'Ogimont et Lachaisse-Fontenelle.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il s'y fait un petit commerce agricole dont les productions du sol et le bétail font la base. La commune renferme cinq moulins à farine, mûs par vent; deux brasseries : la principale contient deux chaudières dont une de trente-huit barils et une autre de trente-un, une cuve matière de cinquante-neuf barils, deux réfrigérans, un séchoir de dix pieds carrés; elle produit vingt brassins par année; une distillerie composée d'un alambic et de huit cuves à macérer; saunerie avec un poêle, qui consomme annuellement six mille livres de sel brut.

ROUTES ET CHEMINS : Plusieurs chemins vicinaux facilitent les communications avec les environs.

VELLEREILLE-LE-SEC, commune du canton et à 3 lieues S. de Rœulx, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 E. S. E. de Mons.

Elle est bornée au N. par les communes de Villers-Saint-Ghislain et Estinnes-au-Val, à l'E. par celle d'Estinnes-au-Mont, au S. par les territoires d'Haulchin et Givry, et à l'O. par celui d'Harmignies.

Cette commune ne comprend que son chef-lieu.

HYDROGRAPHIE : Ce terroir n'est arrosé par aucun cours d'eau.

SOL : Ce terrain n'offre qu'un petit nombre d'accidens dans sa configuration; les collines ont peu d'élévation. Si l'on en excepte les parties qui touchent au territoire de Villers-Saint-Ghislain et qui se composent d'une argile brunâtre et douce, le sol est généralement peu fertile; il est

aride et ne présente sur le plus grand nombre de points que de la glaise et de la marne blanche. On a observé qu'il devient plus productif dans les années pluvieuses. L'épaisseur de la couche végétale varie de quatre à neuf pouces.

AGRICULTURE : On recueille du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du trèfle, du sainfoin et des pommes de terre. Ce terroir ne renferme qu'un très-petit nombre de prés et de vergers. On cultive dans les potagers les légumes nécessaires à la consommation locale. Il s'y trouve un maigre taillis de bouleaux, d'ormes, de charmilles et de coudriers qui sont exploités à des époques indéterminées. Les meilleures terres ne reposent jamais. Il y a quatre fermes. Le recensement de 1829 donne à la commune, vingt-huit chevaux, treize poulains, quarante-quatre bêtes à cornes, dix veaux, trente porcs et trois cent cinquante moutons.

POPULATION : Quatre-vingt-dix habitans.

HABITATIONS : Cette petite commune comprend onze maisons rurales et quatre fermes agglomérées dans le village ; il y a en outre une église, une école primaire et un château dont M. le baron François Tahon de la Motte est le propriétaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture est la seule branche d'industrie exercée par les habitans ; ceux-ci fréquentent les marchés de Binche et de Mons. Il y a un maréchal ferrant.

ROUTES ET CHEMINS : La commune n'est traversée par aucune grande route ; la chaussée de Mons à Charleroy passe à trois quarts de lieue du village ; la chaussée romaine en est éloignée de plus d'un quart de lieue. Quelques chemins vicinaux établissent les communications avec les environs.

VELLEREILLE - LEZ - BRAYEUX, commune du canton et à 1 lieue S. de Binche, de l'arrondissement et à 5 lieues 1/2 O. de Charleroy, et à 4 lieues S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes d'Estinnes-au-Val et Waudrez, à l'E. par celle de Buvrinnes ; elle touche, au S., aux territoires de Merbes-Sainte-Marie et Merbes-le-Château, et à l'O. à ceux de Fauroeulx et Estinnes-au-Mont.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé sur le chemin de Merbes-Sainte-Marie, des hameaux de Bonne-Espérance, Belle-Maison et Pince-Mailles, et de quelques autres dépendances, telles que la Basse-Cour, Rivreulle, Maison-de-mon-Plaisir et Ferme-du-Chat-Barré.

HYDROGRAPHIE : Un affluent de la Haine prend ses sources dans le bois de Pince-Mailles ; il déverse une partie de ses eaux dans les étangs de Bonne-Espérance ; ceux-ci, au nombre de trois, offrent une contenance totale d'un bonnier quatre-vingt-dix-sept perches dix aunes, sur deux aunes de profondeur ; le fond en est tourbeux : deux servent de réservoirs à des moulins.

SOL : Élevé et découpé. Les plaines y ont une inclinaison plus ou moins sensible. Le terrain est argileux, sablonneux, marécageux et rocailleux. Les meilleures terres arables ont de sept à huit pouces de couche végétale.

AGRICULTURE : Année commune, on récolte, dans les diverses espèces de grains et graines, quatre cent cinquante rasières de froment, deux cent soixante-dix de seigle, trois cents de méteil, quatre cent dix d'escourgeon, mille cent d'avoine, cent vingt de féveroles, cinquante-neuf de pois, cinquante de vesce et dix-neuf de graines de lin. Les légumes suffisent uniquement à la consommation locale ; tels sont les pommes de terre, les carottes, les betteraves et les haricots. Beaucoup de fruits : pommes, poires et noix. Il y a peu de prés. Quelques parties du terroir sont converties en prairies artificielles, qui donnent trois à quatre dépouilles par année ; on y cultive surtout du sainfoin. — Houblonnières, potagers et vergers situés à proximité des habitations ; trois huitièmes environ de la superficie sont occupés par des bois taillis, mêlés de futaie ; les taillis, se composent

de charmilles, de coudriers, d'aunes; la futaie est peuplée de chênes, de hêtres, de frênes et de bois blancs; ces bois sont d'une belle venue; les taillis offrent une coupe tous les douze ans. — Aunaies et pépinières. Ce terroir est cultivé presqu'intégralement en grande tenue par six fermiers dont chaque exploitation dépasse cent hectares; quelques habitans des communes voisines y exploitent en moyenne tenue. On donne vingt florins pour le labourage d'un bonnier. — Élèves de chevaux, de gros et de menu bétail. Les basses-cours sont peuplées de poules, de dindons, de canards et des pigeons. — Éducation des abeilles. — Peu de menu gibier. La pêche fournit des brochets, des carpes, des tanches et des anguilles. — Laine, beurre, fromage, cire et miel.

POPULATION : En 1829, on y comptait deux cent soixante-quatre hommes et deux cent trois femmes; total : quatre cent soixante-sept habitans. Dans la même année le nombre des naissances a été de douze et celui des décès de onze.

HABITATIONS : Le chef-lieu contient environ quatre-vingts maisons bâties en pierres, briques et argile, couvertes en chaume ou en ardoises et agglomérées; les habitations sont disséminées dans les hameaux. On remarque dans cette commune l'ancienne abbaye de Bonne-Espérance, de l'ordre de Prémontré. L'évêque de Tournay a fait restaurer les bâtimens et y a établi un petit séminaire, où environ cent cinquante élèves, se préparent aux études théologiques. Les bâtimens dont se compose l'abbaye sont très-vastes, d'une architecture élégante, et d'une construction solide.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture occupe la majeure partie de la population. Les fermiers font le commerce de chevaux avec les marchands français. Il y a deux moulins à farine, mûs par l'eau.

ROUTES ET CHEMINS : L'intérieur de la commune est empierré. Trois chemins vicinaux, praticables en toutes saisons, facilitent les relations avec les environs; le principal est le chemin de Binche.

VELORY, dépendance de la commune de Gaurain-Ramecroix.

VELVAIN. *Voyez* WEZ-VELVAIN.

VERD-GAZON, dépendance de la commune de Thuin.

VERGNE, dépendance de la commune de Wiers.

VERGNESIEN, dépendance de la commune de Perawelz.

VERGNIES, commune du canton et à 1 lieue 3/4 S. S. E. de Beaumont, de l'arrondissement et à 7 lieues 1/3 S. de Charleroy, et à 9 lieues 1/2 S. S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Barbençon, à l'E. par celle d'Erpion, au S. et à l'O. par le territoire de Froidchapelle.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé dans la partie septentrionale du territoire, et de deux hameaux, Manensart et Terniaux.

HYDROGRAPHIE : Un filet d'eau circule sur le territoire de cette commune de l'E. à l'O.; il sert à l'irrigation de quelques prés. Il y a deux petits étangs.

SOL : D'un aspect varié, coupé par des collines. Le terrain est argileux et sablonneux. L'épaisseur de la couche végétale varie de trois à cinq pouces.

AGRICULTURE : Le seigle, l'épeautre et l'avoine sont les principales productions du sol. On récolte un peu de trèfle. En général, les fourrages suffisent à peine à la consommation locale. Chaque cultivateur recueille dans son jardin les légumes qui lui sont nécessaires. Quelques vergers sont plantés de pommiers et de poiriers. Un quart de la superficie est occupé par des bois taillis mêlés de futaie; leur essence consiste en chênes, bouleaux, aunes, charmilles, coudriers et hêtres; ces taillis sont exploités de quatorze à dix-huit ans. On cultive les terres arables en grande, moyenne et petite tenue; il y a trois fermes. — Pâtures-sarts qu'on livre à la culture tous les quatorze ans; ces parties incultes pourraient être améliorées à l'aide d'engrais et à force de soins. — Assolement

triennal et jachères. Les chevaux et les bœufs sont employés aux travaux agricoles. On donne dix-huit florins pour le labourage d'un bonnier de terre. — Éducation des abeilles. — Lièvres et perdrix. Les étangs sont peuplés de brochets et de carpes. — Beurre et miel.

POPULATION : Trois cent vingt-un habitans, dont cent soixante-sept hommes et cent cinquante-quatre femmes. On y a compté, en 1829, huit décès et neuf naissances. — Deux mariages par année.

HABITATIONS : Le chef-lieu contient environ cinquante-neuf maisons; elles sont construites en pierres et briques, couvertes en ardoises ou en chaume, partie agglomérées, partie disséminées. Il y a une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'agriculture occupe la majeure partie de la population. Il y a une brasserie, un moulin à farine et à tan, mû par vent; un maréchal ferrant et un charron.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux sont impraticables en hiver et dans les temps pluvieux.

HISTOIRE : Vergnies est la patrie du célèbre musicien Gossec, mort à Paris en 1829.

VERION-PLANQUE, dépendance de la commune de Mainvault.

VERNE (LA), affluent de l'Escaut qui prend sa source dans les environs de Basècles, arrose Roucourt, Peruwelz et Wiers, et passe sur le territoire français.

VERNE-DE-BURY (LA), ruisseau qui longe le périmètre O. de Peruwelz.

VERNE-DE-PERUWELZ-A-BASÈCLES (LA), ruisseau qui arrose le territoire de Peruwelz de l'E. à l'O.

VERNE-DE-WIERS (LA), ruisseau qui coule du centre du territoire de Peruwelz à l'extrémité S.

VERSAILLES, un des faubourgs de la ville de Binche.

VERT-CHEMIN, dépendance de la commune de Celles.

VERT-CORON, dépendance de la commune de Peruwelz.

VERTE-FEUILLE, dépendance de la commune de Saint-Sauveur.

VERTE-LOUCHE, dépendance de la commune d'Ollignies.

VERTERNE (LA), dépendance de la commune de Bienne-lez-Happart.

VERTE-VALLÉE, dépendance de la commune de Beaumont.

VERTE-VALLÉE, dépendance de la commune de Quartes.

VERTE-VALLÉE, dépendance de la commune de Gaurain-Ramecroix.

VERT-FAGOT, dépendance de la province de Flobecq.

VERT-GALANT, dépendance de la commune d'Ere.

VERT-GALANT, dépendance de la commune de Willemeau.

VERT-MARAIS, dépendance de la commune d'Aubechies.

VESQUOIT (LES), dépendance de la commune de Presles.

VEZON, commune du canton et à 2 lieues 1/2 N. O. de Peruwelz, de l'arrondissement et à 2 lieues E. S. E. de Tournay, et à 8 lieues 3/4 O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Gaurain-Ramecroix et Bary, à l'E. par celles de Baugnies et Wasmes-Audemetz-Briffœil, au S. par le territoire le Maubray, et à l'O. par celui de Fontenoy.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé à peu près au centre du territoire, des hameaux de Bertencroix et Boucheniette, et d'un grand nombre de dépendances dont voici les noms : Gautier, Haut-Préau, Haut-Chêne, Muche, Quennesie, Randicamps, Tilleul.

HYDROGRAPHIE : Aucun cours d'eau n'arrose ce territoire.

SOL : Inégal, sillonné de coteaux dont les pentes sont très-abruptes sur divers points. Les plaines offrent une inclinaison plus ou moins prononcée. La surface labourable est généralement argileuse, et d'une qualité médiocre; les terres de première classe, ont de dix à douze pouces de couche végétale.

AGRICULTURE : Les productions du sol consistent en froment, seigle, orge, avoine, féveroles, trèfle, luzerne, colza, lin, pommes de terre, légumes et fruits. On récolte peu de foin dans les prairies ; celles-ci occupent un terrain froid et humide. Les pâturages, qu'entourent des haies vives, sont arrosés par les eaux pluviales ; ils ne reçoivent point d'autre irrigation ; le pommier, le poirier et le noyer sont les principales espèces d'arbres fruitiers qui végètent dans les vergers. Il y a environ cent soixante-dix bonniers de bois taillis et futaie ; cette dernière est presqu'entièrement peuplée de chênes et de hêtres ; l'essence des taillis se compose de coudriers, d'aunes, de chênes et de charmilles. On exploite les terres arables en moyenne et petite tenue. — Quinze fermes. Il y avait, en 1830, cinquante chevaux, trois poulains, deux cent soixante bêtes à cornes, trois veaux, onze porcs, onze moutons et six ânes.

POPULATION : Mille cinq cent cinquante-trois habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu contient environ deux cent quarante maisons qui sont d'une construction peu régulière ; les deux hameaux sont assez importans et comprennent quelques petites fermes. La commune renferme trois cent cinquante-quatre habitations, une église et trois écoles primaires. Il y a un bureau de recette pour les contributions directes et une société d'archers dite de Saint-Sébastien.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans de cette commune sont voués à l'agriculture, dont les produits servent à alimenter un petit commerce d'exportation. Il y a un moulin à farine, mû par vent ; trois maréchaux ferrans, trois charrons, un fabricant de bas, un teinturier, six charretiers, deux marchands de grains et de graines, deux marchands de bétail, un marchand de bois et un marchand de lin.

ROUTES ET CHEMINS : La commune n'offre point de grandes routes. Il y a quatre chemins vicinaux, impraticables pendant l'hiver et les temps pluvieux, malgré les soins que l'on donne à leur entretien.

VIEILLE-FORGE-DE-RANCE, dépendance de la commune de Salles.

VIESVILLE ou VIEUVILLE, commune du canton et à 3/4 de lieue N. O. de Gosselies, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 N. N. O. de Charleroy ; à 8 lieues 1/3 E. du chef-lieu de la province.

Bornée au N. par Liberchies, à l'E. par Thiméon, au S. par Courcelles (canton de Fontaine-l'Évêque), et à l'O. par Pont-à-Celles (canton de Seneffe).

Cette commune se compose de son chef-lieu et de quatre dépendances : Petit-Sart, situé entre le Piéton et le canal de Charleroy à Bruxelles, Maison-Haute-Bois, Joli et Grand-Sart.

HYDROGRAPHIE : Elle est arrosée par le Piéton et par le ruisseau de Saint-Aubril ; le Piéton venant de Pont-à-Celles, passe au hameau de Petit-Sart se dirige vers Roux ; il active un moulin à farine ; l'un et l'autre servent à l'irrigation des prés. Le canal de Charleroy à Bruxelles longe le Piéton depuis son entrée dans la commune jusqu'à sa sortie. — Quelques mares.

SOL : Ce territoire offre généralement une surface plane, interrompue çà et là par de légères éminences, sous une couche de terre meuble de plusieurs mètres d'épaisseur, on trouve le calcaire compacte qui fournit par la calcination une chaux hydraulique très-estimée ; cette roche, d'un gris bleu foncé, est traversée par des veines de chaux carbonatée laminaire. — *Minéraux* : chaux carbonatée métastatique, laminaire et compacte. — Terres arables, quatre classes caractérisées ainsi qu'il suit : première classe, argile jaune, tendre et friable, de douze pouces de couche végétale, très-facile à cultiver ; les terres de cette classe produisent sans interruption de l'escourgeon, du seigle, du trèfle, du froment et de l'avoine. La deuxième classe présente deux variétés : l'une se compose d'un sol léger et contient moins d'argile ; l'autre, de nature argileuse, plus humide et plus douce que la précédente, repose sur un lit d'argile com

pacte. Les terres de troisième classe sont ou légères et menues, de cinq à six pouces de couche végétale et assises sur un fond de sable, ou fortes et humides et recouvrent une espèce de terre glaise. La quatrième classe n'offre qu'un sol rocailleux et aride où la végétation languit dans les sécheresses.

AGRICULTURE : Ce terroir fournit abondamment aux besoins des habitans; il produit du froment, du seigle, de l'avoine, du trèfle, des légumes et des fruits. On y cultive peu de lin et de colza. Les prés que fertilisent le Piéton et le Saint-Aubril, donnent d'assez bonnes récoltes. — Jardins entourés de murs ou clos de haies, cultivés avec soin. — Vergers plantés de pommiers et de poiriers pour la majeure partie. Il y a des bois taillis mêlés de futaie, essences de chêne, bouleau, charmille et hêtre. On y élève de beaux chevaux, qui ne sont pas moins remarquables par leur force que par leur légèreté.

POPULATION : Huit cent trente-huit habitans.

HABITATIONS : Cette commune contient cent quatre-vingt-neuf maisons, parmi lesquelles on remarque une assez belle maison de campagne. Sur un monticule qui conserve encore le nom de château de Viesville, se trouvent les ruines d'un château-fort; on y a déterré récemment d'anciennes armes.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Extraction de la pierre à chaux hydraulique que l'on calcine dans un fourneau. Plusieurs habitans exercent la profession de cloutier. Il y a une blanchisserie, située à un quart de lieue du chef-lieu, un moulin à farine mû par eau et une petite brasserie.

ROUTES ET CHEMINS : La commune est traversée par quelques chemins vicinaux, qui sont en très-mauvais état en hiver.

VIEUX-BARON, dépendance de la commune d'Ath.

VIEUX-COMTÉ, dépendance de la commune de Pottes.

VIEUX-GANCHIES, dépendance de la commune de Chimay.

VIEUX-LEUZE, dépendance de la commune de Leuze.

VIEUX-PONT, dépendance de la commune de la Ligne.

VIEUX-SART, dépendance de la commune de Sivry.

VIGNERON, dépendance de la commune de Ransart.

VILERS, une des sections de la commune de Villerot.

VILERS, affluent de la Sambre, qui prend sa source à Biercée.

VILLE (LA) dépendance de la commune de Gouy-lez-Piéton.

VILLE-POMMEROEUL, commune du canton et à 1 lieue 2/3 S. S. E. de Quevaucamps, de l'arrondissement et à 7 lieues 1/2 S. E. de Tournay; à 3 lieues 1/2 O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Stambruges et Hautrages; elle touche, à l'E., à cette dernière; au S., au territoire de Pommerœul, et à l'O à celui d'Harchies.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé à l'extrémité S. O. du territoire, et de quatre dépendances : Grand-Rond, Maison-Bourdon-au-coin-du-Bois, Maison-Sodoyer-sur-le-Pavé et Maison-l'Hoir-sur-la-Bruyère.

HYDROGRAPHIE : Le Rieux et la Rivièrette sont les principaux cours d'eau qui arrosent le territoire.

SOL : Ce terroir, d'un aspect assez irrégulier, offre des plaines inclinées en pente douce. Dans des fouilles qui ont eu pour objet la recherche de la houille qu'on n'a pu jusqu'ici rencontrer, il a été découvert à quarante mètres de profondeur une argile zographique verte qu'on a exploitée en assez grande quantité, et qui maintenant est encore employée en peinture au lait. Cette localité renferme aussi de l'argile plastique et du talc chlorite terreux. — Terres labourables, quatre classes : première, sable argileux et marneux, de huit pouces de couche végétale; deuxième, sable jaunâtre, légèrement argileux, sur fond de sable jaunâtre, de six à sept pouces de profondeur; troisième,

sol pierreux et brûlant, de quatre à cinq pouces d'épaisseur; quatrième, sable blanc, veiné de noir et de jaune, assis sur tuf, ayant à peine un labour de profondeur.

AGRICULTURE: Les principales productions sont le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, les féveroles, le trèfle, la luzerne; le houblon et les pommes de terre. On n'y cultive guère les plantes oléagineuses. Les prés donnent un foin aigre et mélangé de plantes aquatiques. — Jardins potagers et houblonnières situés à proximité des habitations. — Vergers clos de haies et plantés de pommiers, de poiriers, de cerisiers et de noyers. Un tiers environ de la supercie est couvert de bois taillis et futaie: l'essence des taillis consiste en charmilles, aunes, coudriers et tilleuls; la futaie est peuplée de chênes, pour la majeure partie. — Oseraies. Le sol, quoique peu productif, est cultivé avec soin, en moyenne et petite tenue. Quelques terrains de bruyères sont, par leur aridité, peu susceptibles de défrichement. Il y a six fermes. En 1830, on comptait cinquante-cinq chevaux, quatorze poulains, cent vingt-neuf bêtes à cornes, trente-quatre veaux, quarante porcs, soixante-dix moutons. — Peu de laine, beurre.

POPULATION : Sept cent cinquante-huit habitans.

HABITATIONS : Cent quarante-cinq habitations, plus ou moins bien bâties. Il y a une église et une école primaire. — Résidence d'un notaire et d'un arpenteur.

COMMERCE ET INDUSTRIE : On exporte quelques productions du sol, du bétail et des laitages. Il y a un moulin à farine avec pressoir à huile, mû par vent et bâti en pierre de taille; deux blanchisseries de toiles; deux maréchaux ferrans, un charron, deux marchands de charbon, un marchand de bois, un marchand de grains.

ROUTES ET CHEMINS : La commune est traversée de l'E. à l'O. par la grande route de Mons à Tournay, et du N. au S. par la chaussée de Belle-Vue. On y compte en outre sept chemins vicinaux, bien entretenus et praticables en toutes saisons.

VILLEROT, commune du canton et à 1 lieue 1/4 N. de Boussu, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 O. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Sirault, à l'E. et au S. E. par celle de Boudour, et à l'O. par le territoire d'Hautrages.

Cette commune se compose de son chef-lieu, du hameau de Petit-Villerot, de la petite ferme d'Esdin, et de quelques maisons disséminées dans la partie septentrionale du territoire. Elle se divise en trois sections : Saint-Pierre, Long-Biés et Vilers.

HYDROGRAPHIE : Cette commune n'est arrosée par aucune rivière : on remarque seulement, près de la ferme d'Esdin, la source du ruisseau de Saint-Pierre, qui flue du N. au S., sans être utile à l'irrigation des prés. — On voit aussi deux étangs, dont les eaux sont presque toujours à sec pendant l'été.

SOL : L'aspect du terroir offre une pente douce qui se prolonge dans la direction du N. au S., jusqu'à la route de Mons à Tournay. Le sol est en majeure partie sablonneux, rocailleux et de mauvaise qualité. Les terres les moins ingrates avoisinent le chef-lieu et s'étendent le long du ruisseau de Saint-Pierre; elles sont formées d'une argile assez forte d'environ six pouces de profondeur, assise sur un sable noirâtre, ou sur une terre marneuse qu'on ne pourrait entamer sans nuire à la couche végétale : ces terres, qui sont caractérisées par les meilleurs produits, ne sont soumises à aucune jachère. La section de l'O., vers Hautrages, offre une terre sablonneuse, jaunâtre ou grisâtre, de sept à huit pouces de puissance. Enfin un sable blanc ou gris-noirâtre dont la légèreté est sous l'influence du vent, repose sur un sable rouge ou sur un tuf graveleux rougeâtre, qui constitue la base des terrains d'une nature en grande partie stérile qui se déploient en demi cercle du N. au S., sur la lisière des bois.

AGRICULTURE : On récolte, année commune, deux cent cinquante rasières de froment, quatre cent dix de seigle, trois cent quatre-vingts d'avoine et cent cinquante de

sarrazin. Ce terroir produit aussi de l'orge, des féveroles, des pois, de la vesce, du trèfle, du houblon et des pommes de terre. Il n'y a qu'un petit nombre de prairies artificielles. Les légumes ne suffisent pas à la consommation locale. — Pommes, poires, prunes, cerises, noix. Quelques vergers sont bordés de haies et plantés principalement en pommiers et noyers. Un dixième de la surface est couvert de bois taillis et futaie; leur essence offre un mélange d'aunes, de chênes et de bouleaux: cette dernière espèce domine. La coupe des taillis se fait à treize, à quatorze ou à quinze ans. On y trouve aussi des hêtres, des peupliers et des saules; on emploie ces bois aux constructions. — Une oseraie. — Culture en moyenne et petite tenue. — Trois fermes. Le prix moyen du labourage d'un bonnier de terre est de dix florins. On comptait, en 1830, trente chevaux, dix poulains, cent vingt-une bêtes à cornes, quarante-huit veaux, quarante-un porcs, cent quarante moutons et deux ânes. *Volaille:* poules, pigeons, canards. — Lièvres, lapins, perdrix en petit nombre. — Beurre et fromage.

POPULATION : En 1829, trois cent soixante-deux habitans, savoir : cent soxante-dix hommes et cent quatre-vingt-deux femmes; cinq naissances, trois décès et cinq mariages. La population totale était, en 1830, de trois cent soixante-dix-huit habitans.

HABITATIONS : Au nombre de soixante-dix maisons bâties en pierres et briques, avec toiture en chaume; le chef-lieu en contient à peu près quarante. Il y a une église. On remarque la maison de campagne qui appartient à M. Dupuis-Recq : située à l'entrée d'un bois, au milieu d'un terrain ingrat, la régularité de sa construction en acquiert d'autant plus d'intérêt.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans vendent au marché de Saint-Ghislain le surplus de leur consommation en productions du sol, beurre, fromage et autres denrées agricoles. Il y a trois marchands de bois.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Mons à Tournay longe le territoire au S. à raison de la nature du sol qui, en général, est assez sablonneux, l'entretien des chemins vicinaux devient plus facile et leur exploitation ne rencontre d'obstacle en aucune saison.

VILLERS, ruisseau qui arrose la commune d'Acoz.

VILLERS-LA-TOUR, commune du canton et à 1 lieue O. de Chimay, de l'arrondissement et à 12 lieues S. S. O. de Charleroy, et à 13 lieues S. S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Salles, à l'E. par celle de Saint-Remy, au S. par le territoire de Seloignes, et à l'O. par ceux de Chimay et Monceau-Imbrechies.

Cette commune se compose de son chef-lieu et du hameau des Cheneux.

HYDROGRAPHIE : Trois cours d'eau circulent sur le territoire de cette commune, l'Eau-Blanche, le Vivier-de-Bayt et le ruisseau de Seloignes; ces deux derniers tarissent en été. On y trouve dix étangs : le principal a cinq bonniers de superficie et sert de réservoir à un moulin à farine; les autres n'ont chacun qu'environ dix perches de contenance.

SOL : D'un aspect varié, alternativement bas et élevé, entrecoupé de coteaux en pente rapide. Les plaines offrent une inclinaison très-sensible. Le terrain meuble, de nature argileuse et rocailleuse, repose sur le calcaire coquillier. On y exploite du fer oxidé terreux (rouge-brun); le minerai est en rognons friables, d'un brun-noirâtre; le mur des couches est, ainsi que le toit, formé d'un argile durcie passant à l'état schisteux; tous les filons sont encaissés dans le calcaire. Les travaux sont au compte du prince de Chimay. La couche végétale a de cinq à six pouces de puissance dans les parties les plus productives.

AGRICULTURE : On récolte par année environ vingt-sept rasières de froment, cinquante de seigle, mille deux cent d'épeautre et huit cents d'avoine. Les four-

rages, bien qu'assez abondans, se consomment sur les lieux; les prés les plus productifs sont arrosés par l'Eau-Blanche. Pommes de terre, choux, carottes, navets, pois, fèves et autres légumes. Poires, pommes et prunes, d'assez bonne qualité, mais en petite quantité. Les bois, composés de taillis et futaie, sont peuplés de chênes, hêtres, charmes, bouleaux, trembles, aunes et platanes; on coupe les taillis au bout de vingt ans; les chênes et les trembles sont employés aux constructions. Assolement triennal et jachères; ces dernières sont remplacées par la culture du trèfle tous les neuf ou quinze ans. Fumier, chaux et cendres pour engrais. Le prix moyen du labourage d'un bonnier est de vingt-quatre florins. Quarante-deux chevaux et trente-trois bœufs destinés aux travaux de l'agriculture. Il y a quatre fermes. En 1830, on y comptait quarante-deux chevaux, vingt-un poulains, cent quatre-vingt-onze bêtes à cornes, cinquante-cinq veaux, vingt porcs et quatre cent quatre-vingts moutons. Peu de volaille. Une vingtaine de ruches. Un petit nombre de chevreuils, lièvres, perdrix et cailles. Quelquefois des sangliers. Le loup se montre rarement. La pêche fournit des brochets, des carpes et des perches. — Beurre et fromage.

POPULATION : Cinq cent trente-six habitans, dont deux cent trente-huit hommes et deux cent quatre-vingt-dix-huit femmes; dix décès et seize naissances en 1829; trois à quatre mariages par année.

HABITATIONS : Quatre fermes et cent vingt-une habitations rurales. Les maisons, généralement disséminées, sont construites partie en pierres, partie en bois et argile, couvertes en ardoises ou en chaume. Il y a une église, une maison communale et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Le minerai qu'on extrait sur le territoire alimente les hauts-fourneaux qui sont établis dans les environs. Les travaux agricoles et l'exploitation des bois occupent une grande partie de la population. On y file le chanvre et le lin. Il y a un moulin à farine, trois maréchaux ferrans, deux charrons, un tonnelier, un cirier et un marchand de bois.

ROUTES ET CHEMINS : On ne communique avec les environs qu'au moyen de chemins vicinaux qui sont impraticables pendant l'hiver.

VILLERS-NOTRE-DAME, commune du canton et à 1 lieue 1/3 N. O. de Chièvres, de l'arrondissement et à 6 lieues N. O. de Mons.

Elle est bornée, au N. et à l'E., par la commune de Villers-Saint-Amand (canton d'Ath); au S. par celle de Moulbaix, et à l'O. par les territoires de Ligne (canton de Leuze) et Villers-Saint-Amand.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé presqu'au centre du territoire et du hameau du Bois.

HYDROGRAPHIE : Elle est traversée par la Dendre; ce cours d'eau donne le mouvement à un moulin à farine.

SOL : Le terrain y est assez irrégulier, et les plaines y inclinent en pente plus ou moins sensible. On divise les terres arables en trois classes : la première est argileuse, tendre et friable, d'un pied environ de couche végétale; la deuxième, composée d'une argile douce et froide, a sept à huit pouces de profondeur; la troisième offre une couche argilo-sablonneuse, épaisse de six pouces.

AGRICULTURE : Les productions territoriales consistent en froment, seigle, escourgeon, avoine, féveroles, foin, trèfle, colza, pommes de terre, légumes et fruits. Il y a quelques bonnes prairies. Les jardins sont situés près les habitations et cultivés en gros légumes; ils contiennent peu d'arbres fruitiers. — Vergers clos de haies. — Bois taillis peuplés d'aunes, mêlés de bois blancs sur futaie. — Une petite pépinière où l'on élève des arbres forestiers. Le sol est productif et cultivé avec soin, en grande, moyenne et petite tenue. — Élèves de chevaux employés aux travaux agricoles, de bêtes à cornes et de moutons; ces derniers sont au nombre de cent cinquante environ. — Beurre.

POPULATION : Deux cent vingt-sept habitans.

HABITATIONS : Elles sont plus ou moins bien construites.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il s'y fait un petit commerce d'exploitation qui consiste en productions du sol, bétail et laitage.

ROUTES ET CHEMINS : La commune est traversée par trois chemins vicinaux qui sont d'une exploitation difficile en hiver.

VILLERS-PERWIN, commune du canton et à 1 lieue 1/2 N. N. E. de Gosselies, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/3 N. de Charleroy; à 9 lieues 2/3 E. du chef-lieu de la province.

Bornée au N. par Marbais et Sart-Dame-Avelines (Brabant méridional), à l'E. par Saint-Amand, au S. par Mellet, et à l'O. par Frasnes et Liberchies.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé dans un fond, à peu près au centre du territoire, et des hameaux de la Chaussée et de Neufbois.

HYDROGRAPHIE : Un petit cours d'eau traverse le territoire du S. au N.; il sert à l'irrigation des prés. Il y a un étang.

SOL : La surface est assez irrégulière, surtout au S. et à l'O. On y distingue plusieurs belles plaines dont l'inclinaison est plus ou moins sensible. Sur quelques points se montrent des coteaux en pente rapide. Les plaines qui entourent le village sont les plus fertiles. On a formé quatre classes des terres arables : la première se compose d'une terre argileuse et friable, de couleur fauve, de huit pouces environ de couche végétale et d'un labour assez facile; les terres de cette classe, qui reposent rarement, sont principalement cultivées en froment, escourgeon, seigle, trèfle et avoine; elles produisent aussi, mais en petite quantité, des pommes de terre, du lin, du colza et des féveroles. Les terres de deuxième classe offrent une argile ou trop douce et blanchâtre, ou trop compacte; elle a la même couche végétale et donne les mêmes produits que celle de première classe, mais en moindre quantité. Deux variétés distinctes constituent la troisième classe : l'une est une terre argileuse, humide, assez compacte pour empêcher l'infiltration des eaux; l'autre est un sol sablonneux qui ne conserve pas assez d'humidité pour la végétation pendant les chaleurs; les terres de cette classe, dont la couche végétale a six pouces environ d'épaisseur, ne sont favorables qu'à la culture du seigle, de l'avoine, des pommes de terre et des navets; on y sème peu de froment et de trèfle. La quatrième classe se compose d'un sable brûlant et pierreux, de cinq pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On récolte du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, des féveroles, du trèfle, du colza, du lin, des pommes de terre, des légumes et des fruits. Les prairies qu'arrose le ruisseau produisent beaucoup de foin, mais d'une qualité médiocre. On cultive avec soin les légumes et les arbres fruitiers dans les jardins clos de haies et situés à proximité des habitations. Les vergers sont plantés de pommiers. Il y a un petit bois de la contenance de soixante-quatre perches quatre-vingts aunes, et une mauvaise oseraie. Le sol est bien cultivé, principalement aux environs du chef-lieu, on l'exploite en grande, moyenne et petite tenue. Quatre fermes. Il y avait, en 1830, soixante-trois chevaux, cent quinze bêtes à cornes, trente-sept veaux, trente porcs. — Beurre, fromage.

POPULATION : Six cent sept habitans.

HABITATIONS : On compte dans la commune cent quarante-sept maisons d'une construction assez régulière. Il y a une église, une école primaire et un château qui appartient aux héritiers de M. le baron de Neverlée.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il ne s'y fait d'autre commerce que celui des productions du sol, du bétail et de quelques menues denrées. Il y a un moulin à farine mû par le vent; ce moulin, situé sur le chemin qui conduit à Mellet, est construit en bois, et se compose d'un tournant et de deux couples de meules qui ne peuvent pas être activées en même temps; une brasserie qui

contient une chaudière et trois cuves, dont l'une sert de réfrigérant; un maréchal ferrant, un charron.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Charleroy à Bruxelles traverse du S. au N. l'extrémité O. du territoire. La chaussée Romaine en parcourt une partie de l'E. à l'O. On y compte, en outre, quatre chemins vicinaux assez bien entretenus, mais d'une exploitation difficile pendant l'hiver et les temps pluvieux. — Cinq ponts en pierre.

VILLERS-POTTERIE, commune du canton, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/3 S. S. E. de Charleroy, et à 11 lieues E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Châtelet, au N. E. par celle de Presles, à l'E. et au S. par le territoire de Gerpinnes, et à l'O. par celui d'Acoz.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé sur une petite colline, et du hameau de Figotterie.

HYDROGRAPHIE : Ce territoire est arrosé par le ruisseau de la Fontaine, qui reçoit à l'entrée du village un autre petit cours d'eau.

SOL : La surface n'est déprimée que dans la partie du territoire qui correspond au chef-lieu. Le village est bâti sur la pente et au pied d'un coteau peu élevé, formé par une masse de rochers calcaires qui, au N. et à l'O., montrent leurs fronts dépouillés. Il y a du minérai de fer en extraction. Le terrain est, en général, peu productif; le sable et la rocaille dominent sur quelques points; dans certains endroits, on trouve des parties argileuses et marécageuses; dans d'autres, on découvre une terre calcaire blanchâtre qui ressemble à la marne. — Couche végétale de six à neuf pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On y récolte annuellement cent vingt rasières de seigle, mille cinq cent quatre-vingt-quatre d'épeautre, cent vingt d'orge, neuf cent quatre-vingts d'avoine et deux cents de pommes de terre, vingt mille livres de foin; choux, carottes et autres légumes; pommes, poires et prunes. Les bois taillis mêlés de futaie se composent de chênes, de charmes, d'aunes, de coudriers et de hêtres; on coupe les taillis à l'âge de quinze ans. La futaie est employée aux constructions et aux houillères. — Culture soignée en grande, moyenne et petite tenue. Il y a une ferme. — Assolement triennal : première année, épeautre; deuxième, avoine; troisième, repos. — Fumier, chaux et cendres de mer pour engrais. Le prix moyen d'un bonnier est de vingt-deux florins. Il y avait, en 1830, trente-quatre chevaux, quinze poulains, quatre-vingts bêtes à cornes, vingt-neuf veaux, trente-cinq porcs, trois cents moutons. Les chevaux sont propres au service de l'artillerie. — Quelques ruches d'abeilles. — Peu de menu gibier. — Beurre et fromage.

POPULATION : Il y avait, en 1830, trois cent quatre-vingt-douze habitans, dont cent quatre-vingt-dix-neuf du sexe masculin et cent quatre-vingt-treize du sexe féminin; six décès, huit naissances et deux mariages.

HABITATIONS : Au nombre de quatre-vingt-quatre; elles sont, en général, construites en pierres, couvertes en paille et disséminées. Il y a une eglise et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans de cette commune s'adonnent principalement à l'agriculture; quelques-uns sont employés comme bûcherons à l'exploitation des bois. Il y a une brasserie, deux maréchaux ferrans et un charron.

ROUTES ET CHEMINS : La route de Châtelet à Dinant traverse la commune. Plusieurs chemins vicinaux facilitent les communications avec les environs.

VILLERS-SAINT-AMAND, commune du canton et à 1 lieue 1/2 N. O. de Chièvres, de l'arrondissement et à 6 lieues O. de Tournay, et à 6 lieues 1/4 N. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Mainvault, Ath et Bouvignies, à l'E. par Irchonwelz et Ath, au S. par Houtaing, Ligne et Bliquy, et à l'O. par Ormeignies, Villers-Notre-Dame et Moulbaix.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé près de la grande route d'Ath à Tournay, et de quatre dépendances : Coucou, Foucaumont, Hardimé et Trois-Buots.

HYDROGRAPHIE : La Petite-Dendre côtoie la commune vers Villers-Notre-Dame et coule à l'E., dans la direction d'Irchonwelz ; ce cours d'eau occasione rarement des inondations : lorsqu'elles surviennent, les fourrages en souffrent beaucoup. Quelques ruisseaux circulent en outre sur le territoire ; ils tarissent le plus souvent en été.

SOL : Montueux et très-anfractueux. Le terrain est argileux et sur quelques points crû et humide. La surface arable n'offre qu'un petit nombre de variétés : les parties les plus favorables à l'agriculture sont celles qui caractérisent une argile douce et friable, de dix pouces de couche végétale ; dans les autres terres, on reconnaît une argile forte et brûlante, ou douce, humide, froide et graveleuse, de sept à neuf pouces de profondeur ; quelques-unes de ces dernières proviennent de bois défrichés.

AGRICULTURE : La récolte en grains et graines s'élève, année commune, à cinq mille rasières de froment, mille cinq cents de seigle, deux cent soixante-quatorze d'escourgeon, huit cent cinquante d'avoine, quatre-vingt-trois de féveroles et soixante de lin. Les fourrages ne suffisent pas à la consommation locale. On cultive de colza, les pommes de terre, les carottes, les choux et diverses espèces de plantes potagères et légumineuses. — Peu de fruits. — Prés et pâturages, généralement trop humides. La plupart des maisons villageoises ont leur jardin et leur verger. Ce terroir n'offre point de propriétés boisées. Le chêne, le bois blanc, le hêtre et le frêne qu'on trouve épars çà et là sont les arbres dont l'essence domine. La culture des terres est traitée avec beaucoup de soin en grande, moyenne et petite tenue. — Élèves de chevaux propres au service de l'artillerie ; ils sont au nombre de quarante-huit. Il y a du gros bétail et quatre troupeaux de moutons. — Menu gibier en petite quantité.

POPULATION : En 1822, six cent quarante habitans, savoir : trois cents hommes et trois cent quarante femmes. Au 1er janvier 1831, on y comptait sept cent cinq habitans.

HABITATIONS : La majeure partie est construite en argile et la toiture en chaume ; quelques-unes sont bâties en briques et couvertes en tuiles ou en ardoises. Il y a une église, une école primaire. On y remarque le château de M. Ducorron, qui est assez vaste et commodément distribué.

COMMERCE ET INDUSTRIE : On y fait un petit trafic de productions agricoles et de bétail. On livre aussi quelques chevaux au commerce. Il y a plusieurs blanchisseries de toiles le long de la Petite-Dendre.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route d'Ath à Tournay traverse le centre de la commune de l'E. à l'O. ; cette route facilite beaucoup les communications avec les environs. La chaussée Brunehault coupe le territoire sur une étendue de mille cinq cent quarante-sept aunes. Cinq chemins vicinaux, quoique bien entretenus, sont d'une exploitation difficile dans la mauvaise saison.

VILLERS-SAINT-GHISLAIN, commune du canton et à 2 lieues 1/2 S. de Rœulx, de l'arrondissement et à 1 lieue 2/3 E. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Havré, à l'E. par celles de Bray et Estinnes-au-Val, au S. par les territoires de Vellereilles-le-Sec et Harmignies, et à l'O. par celle de Saint-Symphorien.

Cette commune ne comprend que son chef-lieu.

HYDROGRAPHIE : Ce terroir n'est arrosé par aucun cours d'eau.

SOL : Il est très-uniforme et présente de belles plaines dont l'inclinaison est généralement peu prononcée. Le sol jouit d'un haut degré de fertilité, car à l'exception d'une quinzaine de bonniers, dont le fond est naturellement glaiseux et compacte, il se compose d'une argile profonde et très-productive qui n'exige presque point d'engrais ; aussi sous le rapport agricole, cette

commune est une des plus intéressantes du canton. L'épaisseur de la couche végétale varie de cinq à dix pouces.

AGRICULTURE : On recueille du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, des féveroles, du trèfle, des pommes de terre, des légumes et des fruits. Il n'y a point de prairies. Les pâturages forment une masse de vingt bonniers environ et sont situés dans une partie de la commune qui porte le nom de Champ-de-Bosquetiau ; on les fauche quelquefois, principalement lorsque les années sont favorables ; ces pâturages occupent un sol glaiseux et tellement détrempé dans certains endroits que les eaux pluviales y séjournent pendant plusieurs mois sans pouvoir s'écouler ou s'infiltrer ; les meilleurs sont entourés de haies vives assez épaisses ; les autres sont ceints de fossés peu larges et peu profonds. On ne trouve qu'un petit nombre de potagers et de vergers dans cette commune. Il n'y a qu'un demi bonnier de bois taillis. — Très-peu de jachères. — Huit fermes. Le recensement de 1829 a donné : soixante-douze chevaux, quatorze poulains, quatre-vingt-quatre bêtes à cornes, vingt-un veaux, quatre-vingts porcs.

POPULATION : Six cent un habitans.

HABITATIONS : On y compte quatre-vingt-sept habitations, parmi lesquelles on distingue plusieurs belles fermes. Il y a une église, une maison communale et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans de cette commune se livrent exclusivement à l'agriculture. On y trouve deux fabricans de chicorée, deux maréchaux ferrans et un charron.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Mons à Charleroy traverse le territoire et facilite ses relations avec les communes voisines. On y trouve en outre le chemin de Villerot et plusieurs autres chemins vicinaux assez larges mais dont quelques-uns sont en mauvais état.

VILLE-SUR-HAINE, commune du canton et à 1 lieue S. S. O. de Rœulx, de l'arrondissement et à 2 lieues E. N. E. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Gottignies, à l'E. par celle de Thieu, au S. par le territoire de Boussoit, au S. O. et à l'O. par celui de Havré.

Cette commune ne comprend que son chef-lieu.

HYDROGRAPHIE : La Haine parcourt le territoire de l'E. à l'O. La Wance, venant de Gottignies, flue dans la Haine au centre du chef-lieu ; ce derniers cours d'eau active un moulin à farine et fertilise les prairies qui se déploient dans son bassin.

SOL : La surface de ce territoire est très-montueuse ; elle est coupée par un grand nombre de collines dont les unes ont une pente assez raide ; les autres s'inclinent légèrement. Des fouilles y ont été faites : les veines de houille qu'on y a trouvées sont de mauvaise qualité, en ce qu'elles contiennent trop de parties sulfureuses ; aussi les travaux ont été abandonnés. Les meilleures terres arables ont de six à sept pouces de couche végétale ; elles offrent une argile douce, d'un labour facile.

AGRICULTURE : On y récolte du froment, du seigle, de l'escourgeon, de l'avoine, du trèfle, du foin, des féveroles, du houblon et des légumes ; le blé est renommé pour sa bonne qualité. Les plantes oléagineuses n'y sont guère cultivées. Quelques prairies, fertilisées par les eaux de la Haine, abondent en foin. On trouve aussi de gras pâturages le long de la rivière, où l'on fait paître le bétail. Les houblonnières sont contiguës aux jardins. — Vergers plantés de pommiers et poiriers en plein rapport. — Trois parcelles de taillis, d'une contenance totale de quatre-vingt-dix-sept perches soixante-dix aunes ; leur essence consiste en coudriers, aunes et charmilles. Le sol est bien cultivé, les meilleures terres avoisinent les habitations et le chemin de Mons à Carnières. On exploite généralement en grande tenue : il y a dix fermes. — Assolement sexennal, quinquennal et quadriennal avec jachères ; les terres de première classe ne reposent point. En 1830,

on y comptait soixante-huit chevaux, trente poulains, cent vingt-cinq bêtes à cornes et trois cent seize moutons.

POPULATION : Cinq cent deux habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu forme une agglomération d'environ cent quatre maisons. Il y a une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a un four à chaux, une brasserie et un moulin à farine; deux maréchaux ferrans, un charron et un tonnelier.

ROUTES ET CHEMINS : Plusieurs chemins vicinaux communiquent avec les environs; ils sont impraticables en hiver et dans les temps pluvieux. — Un pont en pierre.

VIRELLES, commune du canton et à 1/2 lieue N. de Chimay, de l'arrondissement et à 11 lieues S. de Charleroy, et à 13 lieues S. S. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Chimay et Froid-Chapelle, à l'E. par celle de Vaux; elle touche, au S., aux territoires de Chimay et Bourlers, et à l'O. à celui de Chimay.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé dans un fond, sur l'Eau-Blanche, vers le S. du territoire, et de trois dépendances, Forge-de-Virelles, Grande-Ferrière et Petite-Ferrière.

HYDROGRAPHIE : Ce territoire est arrosé par l'Eau-Blanche, plusieurs autres cours d'eau sillonnent la superficie; ils sont alimentés par l'eau de source. L'Eau-Blanche active deux moulins à farine. Il y a un vaste étang qui a plus de cent bonniers de superficie.

SOL : La surface est très-déprimée. On remarque sur divers points des coteaux très-scabreux. L'inclinaison des plaines se fait sentir sur une assez grande étendue du territoire. Le calcaire coquillier et le schiste forment la charpente du sol dont la superficie offre une terre argileuse, ferrugineuse, mêlée de débris de schiste et de calcaire; ces roches découvrent çà et là leurs crêtes dépouillées; la profondeur de la couche végétale est de six pouces pour les bonnes terres.

AGRICULTURE : On récolte de l'épeautre, du seigle, de l'avoine, du foin, du trèfle, du sainfoin, de la luzerne, des pommes de terre. Le bassin de l'Eau-Blanche offre d'assez belles prairies. La culture des légumes est bien soignée dans les potagers. On trouve dans les vergers le pommier, le poirier, le prunier, le noyer et le cerisier. Les propriétés boisées occupent presque la moitié du territoire; ce sont des taillis mêlés de futaie, essence de charme, coudrier, chêne et bouleau; on les coupe à dix-huit ans. Le sol est en général de mauvaise qualité; une centaine de bonniers sont assez favorables à la culture; le reste est ou boisé ou couvert de landes, *pâtures-sarts* qui ne produisent que tous les quinze ou vingt ans. — Élèves de chevaux pour la culture, d'un grand nombre de bêtes à cornes. Il y a trois troupeaux de moutons. L'étang de Virelles nourrit beaucoup de poissons qu'on pêche tous les trois, quatre ou cinq ans.

POPULATION : Quatre cent soixante-dix-sept habitans.

HABITATIONS : Le chef-lieu contient environ cent maisons plus ou moins bien construites. Il y a une église, une école primaire et une maison de campagne, de construction moderne, qui n'est plus habitée depuis plusieurs années.

COMMERCE ET INDUSTRIE : L'exploitation des bois occupe un grand nombre de bras dans cette commune; le bois scié donne lieu à un commerce étendu. On commerce aussi en bétail et en denrées agricoles. Le poisson qui provient de l'étang de Virelles est exposé en vente; il arrive souvent que les pêcheurs ne peuvent s'en défaire, à cause du vil prix auquel on vend le poisson et des nombreux étangs qui entrecoupent la surface du canton.

ROUTES ET CHEMINS : Les chemins vicinaux, au nombre de huit, sont bien entretenus, mais impraticables pendant l'hiver et les temps pluvieux.

VIRY, dépendance de la commune de Gaurain-Ramecroix.

VIVIERS, affluent de la Sambre qui

prend sa source sur le territoire d'Erquelinnes.

VIVIER (DU), affluent de l'Eau-d'Heure qui prend sa source dans un bois situé sur la commune de Jamioulx.

VIVIER (GRAND), petit affluent de la Senne qui arrose la commune de Naast.

VIVIER-COULON, dépendance de la commune de Bienne-lez-Happart.

VIVIER-JEAN-JEOT, dépendance de la commune de Bourlers.

VIVIER-ROLAND, dépendance de la commune de Jurbize.

VIVIERS-DES-HONORÉES, dépendance de la commune de Baileux.

VOIES-DE-RENLIES (LES), dépendance de la commune de Sivry.

VOISINAGE, dépendance de la commune d'Estaimpuit.

VOISINAGE-DU-GREFFIER, dépendance de la commune d'Evregnies.

VOZONCHAUX, dépendance de la commune de Maubray.

VRIEUH-GOUCHER, dépendance de la commune de Forge.

VRISSART, dépendance de la commune d'Ellezelles.

W

WADELINCOURT, commune du canton et à 1 lieue N. O. de Quevaucamps, de l'arrondissement et à 5 lieues E. de Tournay; à 5 lieues 3/4 O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Tourpes et d'Ellignies-Sainte-Anne, à l'E. et au S. par celle de Basècles; elle touche, à l'O., aux territoires de Thumaide et Ramegnies.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé à l'extrémité O. du territoire, et de quelques maisons isolées.

HYDROGRAPHIE : Le Rieux-du-Gard prend sa source sur le territoire, aux fontaines du Gard, et forme la limite au S. vers Basècles.

SOL : Plat, incliné en pente douce. Les terres les plus productives se composent d'une argile, douce et friable, plus ou moins humectée, dont la couche végétale atteint de neuf à quatorze pouces de profondeur; les autres, de nature argileuse, tendres, mais humides et de peu de consistance, ont de cinq à huit pouces de profondeur, et reposent sur un sol glaiseux ou tourbeux.

AGRICULTURE : On récolte du froment et du seigle pour la majeure partie, moins d'escourgeon et d'avoine; foin, trèfle, plantes oléagineuses, pommes de terre et légumes pour la consommation locale; très-peu de pommes, de poires et de prunes. Cette commune ne renferme que trois bonniers environ de prés. — Quelques pâturages, clos de haies vives, attenant aux habitations. — Jardins potagers, parmi lesquels il s'en trouve un petit nombre que l'on cultive avec soin en légumes de toutes espèces et en arbres fruitiers en pyramides et en espaliers. Les vergers sont assez bien entretenus. — Quelques terrains bas et humides offrent des aunaies, essence d'aunes sur taillis et de bois blancs de haute futaie. Ce terroir est en général assez productif; on l'exploite en grande, moyenne et petite tenue : quatre fermes. — Peu de jachères. On donne treize florins pour le labourage d'un bonnier de terre. Le recensement de 1829 donne à la commune : vingt-six chevaux, huit poulains, soixante-treize bêtes à cornes, quinze veaux, trente porcs, un âne et un mulet. — Volaille en petite quantité. — Le menu gibier est peu nombreux. — Beurre et fromage qui se consomme sur les lieux. — Fréquentation du marché de Leuze.

POPULATION : En 1829 on comptait quatre cent seize habitans, savoir : deux cent sept hommes et deux cent neuf femmes; quinze décès et douze naissances. La population était, en 1830, de quatre cent vingt-six habitans. Le nombre des mariages est annuellement de quatre à cinq.

HABITATIONS : La commune renferme soixante-quinze habitations ; elles sont construites en pierres, en briques ou en argile; leur toiture est en pannes et en chaume. On les trouve agglomérées dans le chef-lieu. Il y a une église et une maison de campagne: cette dernière, de construction antique, est entourée de quelques terrains d'agrément ; c'est la propriété de M. le baron de Morpas.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il s'y fait un petit commerce agricole. On trouve dans la commune un moulin à farine, mû par vent, un maréchal ferrant et un marchand de bois.

ROUTES ET CHEMINS : Plusieurs chemins de terre traversent cette commune; le principal est celui de Basècles à Ellignies-Sainte-Anne qui se dirige du S. au N. Ces chemins sont peu praticables pendant l'hiver.

WAGNELÉE, commune du canton et à 2 lieues N. E. de Gosselies, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/3 N. N. E. de Charleroy, à 10 lieues 1/2 E. du chef-lieu de la province.

Bornée au N. par Marbais (Brabant-Méridional) et Bry, à l'E. et au S. par Saint-Amand, et à l'O. par Marbais (Brabant-Méridional).

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé à peu près au centre du territoire, et de trois hameaux, Bure-Sans-Croûte, Lespinoy et Long-Pré.

HYDROGRAPHIE : Un cours d'eau dit le Grand-Ruisseau circule sur une partie du territoire et se dirige vers Bry ; il sert à l'irrigation des prés. — Quelques abreuvoirs.

SOL : Ce territoire offre une surface assez unie; mais l'inclinaison des plaines y est plus ou moins sensible. Les terres labourables se divisent en trois classes : première classe, argile friable, de couleur fauve, d'une culture assez facile, ameublie à huit pouces de profondeur ; les terres de cette classe produisent les diverses espèces de céréales et le trèfle, et reposent rarement. La deuxième classe comprend les terres argileuses blanchâtres, trop douces ou trop compactes, aussi profondes, mais moins productives que celles de première classe. Dans la troisième classe, on connait deux variétés de terrains : les uns sont sablonneux, pierreux et légers et ne conservent pas assez d'humidité pour la végétation pendant les fortes chaleurs; les autres sont argileux et tellement compactes qu'ils se refusent à l'infiltration des eaux, qui croupissent à leur surface; devenus secs, ces terrains acquièrent une dureté considérable et sont peu susceptibles de culture. Leur couche végétale a six pouces environ d'épaisseur; on les ensemence en seigle, avoine, pommes de terre, et quelquefois en trèfle et froment.

AGRICULTURE : Ce terroir produit du froment, du seigle, de l'orge, des féveroles, du trèfle, du foin, du colza, du lin. des pommes de terre et autres légumes, et des fruits. La culture du lin et du colza n'y est pas généralement répandue ; cependant, il est des années où ces végétaux y réussissent assez bien. Les meilleurs prés sont ceux qu'arrose le Grand-Ruisseau; les autres occupent des fonds marécageux. — Vergers clos de haies et plantés de pommiers. La culture des terres est bien soi gnée; on exploite en grande, moyenne et petite tenue : cinq fermes. Le recensement de 1829 donne à la commune : soixante chevaux, trente poulains, quatre-vingts bêtes à cornes, trente-cinq veaux et soixante porcs. — Laine et beurre.

POPULATION : Quatre cent dix-neuf habitans.

HABITATIONS : La commune contient quatre-vingt-neuf maisons. On y remarque trois fermes assez bien bâties dont deux ont la toiture en ardoises. La majeure partie des habitations sont couvertes en chaume. Il y a une église et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Exportation des productions du sol, du bétail et de menues denrées. — Une brasserie contenant une chaudière et trois cuves, dont une sert de réfrigérant; un maréchal ferrant et un serrurier.

ROUTES ET CHEMINS : La chaussée romaine traverse le territoire. On communi-

que avec les communes environnantes par deux chemins vicinaux que l'on exploite difficilement en hiver, quoiqu'ils soient bien entretenus.— Quatre ponceaux.

WAHIET, dépendance de la commune de Flobecq.

WAIBES, dépendance de la commune de Thuin.

WAILLY, dépendance de la commune de Taintignies.

WAINAGE, dépendance de la commune de Farciennes.

WALINGUE, dépendance de la commune d'Estaimpuits.

WAMBE, ruisseau qui prend sa source à Gœgnies-Chaussée, arrose la commune de Quevy-le-Grand et va se réunir à Harveng à un affluent de la Trouille.

WAMES, ruisseau qui baigne le territoire d'Estaimbourg à l'E.

WANBRAECK, dépendance de la commune de Montigny-sur-Sambre.

WANCE, affluent de la Haine qui arrose les communes de Gottignies et Ville-sur-Haine.

WANDEGNIES, dépendance de la commune de Chièvres.

WANFERCÉE-BAULET, commune du canton et à 2 lieues 1/2 E. de Gosselies, de l'arrondissement et à 3 lieues N. E. de Charleroy, à 11 lieues 1/4 E. du chef-lieu de la province.

Bornée au N. par Ligny, à l'E. par Keumiée, au S. par Moignelée (toutes les trois de la province de Namur), et à l'O. par Lambusart et Fleurus.

Cette commune en formait deux autrefois, Wanfercée et Baulet. Le village de Baulet est plus considérable que celui de Wanfercée, qui est le chef-lieu. On y trouve aussi la dépendance de Lespinoy.

HYDROGRAPHIE : Parmi les cours d'eau qui arrosent ce territoire, celui d'Amour ou d'Argenton alimente, pendant une grande partie de l'année, un étang qui sert de réservoir à un moulin à farine.

SOL : La surface de ce territoire est assez régulière. On y distingue plusieurs belles plaines et principalement la plaine du Fayt, qui s'étend depuis le château de Baulet jusqu'à la limite de la commune, vers Ligny. Le terrain se rattache à la formation houillère, composée de psammite micacé, schistoïde et calcaire, de poudingue psammitique et de diverses espèces de schistes. *Minéraux :* chaux sulfatée aciculaire dans les schistes houillers; talc chlorite fissile et terreux; anthracite feuilleté (gris foncé) et compacte (noir-bleuâtre); houille feuilletée. Cette dernière substance minérale est en extraction dans un seul bure. Le sol est assez productif, excepté dans la partie qui touche aux territoires de Keumiée, Moignelée et Lambusart, où le sable domine. Quoiqu'il en soit, la surface arable présente quatre variétés ou classes de terres : la première est caractérisée par une argile douce et friable, d'une couleur ordinairement fauve et de huit à neuf pouces de couche végétale; les terres de cette classe, qui ne reposent jamais, produisent principalement du froment, du seigle et de l'escourgeon. Dans la deuxième classe on comprend une terre argileuse, douce, mais de couleur blanchâtre et mêlée de sable; sa couche végétale n'a que six à sept pouces d'épaisseur. La troisième classe se compose, ou d'une terre forte, glaiseuse et sablonneuse, ou d'une terre argileuse, douce, blanche et humide, de quatre à cinq pouces de couche végétale; on y cultive du seigle, de l'avoine, des pommes de terre, mais rarement du froment. La quatrième classe est formée d'une terre blanchâtre, douce et sans consistance, de nature sablonneuse; sa couche végétale a quatre pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Les productions du sol consistent en froment, seigle, orge, avoine, foin, trèfle, luzerne, sainfoin, colza, lin, pommes de terre, légumes et fruits. On y cultive aussi un peu de houblon. Plusieurs jardins sont garnis d'arbres fruitiers. Le pommier et le poirier prospèrent dans les vergers. Les propriétés boisées présentent une contenance de trente-cinq bonniers quatre-vingt-dix perches quarante aunes;

elles se composent de taillis mêlés de futaie: essence de chêne, bouleau, coudrier, saule et charmille. La culture des terres est traitée avec soin; on les exploite en grande, moyenne et petite tenue: deux fermes. On y fait peu d'élèves en chevaux pour la culture; les fermiers vont acheter à la foire de Fleurus les chevaux qui leur sont nécessaires. Le gros bétail est assez abondant. On y compte plusieurs troupeaux de moutons.

POPULATION : Deux mille cinquante-neuf habitans.

HABITATIONS : La commune renferme environ quatre cents maisons; plusieurs d'entr'elles offrent une distribution régulière. Il y a une église à Wanfercée. On remarque à Baulet le beau château de M. le baron Philippe de Neverlée; ce château, de construction moderne, est vaste et bien bâti. La maison de campagne de M. Henri Deposson, à Wanfercée, mérite aussi d'être citée, ainsi que la ferme de M. Hanolet, qui comprend de beaux bâtimens ruraux.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Une partie de la population se livre à l'extraction de la houille. —Deux moulins à farine dont un mû par eau et un par vent, un pressoir à huile activé par un manége; trois brasseries, un maréchal ferrant, deux charrons, deux affineurs de lin et quatre marchands de farine.

ROUTES ET CHEMINS : Un grand nombre de chemins vicinaux facilitent les communications avec les communes voisines; ils sont assez bien entretenus, sauf un seul qui conduit à Fleurus et que l'on exploite difficilement pendant l'hiver et les temps pluvieux.

VANGRAVE, dépendance de la commune des Deux-Acren.

WANNEBECQ, commune du canton et à 3/4 de lieue S. O. de Lessines, de l'arrondissement et à 8 lieues E. N. E. de Tournay, et à 8 lieues N. N. E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Lessines, à l'E. par celle de Papignies, au S. par le territoire de Rebaix, et à l'O. par celui de la Hamaide.

Cette commune se compose de son chef-lieu et d'un grand nombre de dépendances, telles sont Arbre-à-Leumont, la Chapelle, Franquier, Haute-Rue, Marais, la Terraque, Scaubecq, les Sars et Trieu.

HYDROGRAPHIE : Le Rieu-de-Trimpont passe sur une partie du territoire et forme sa limite avec Rebaix; il donne le mouvement à un moulin à blé, mais seulement pendant huit mois de l'année. Il y a trois étangs.

SOL : La commune présente un territoire assez uniforme; cependant quelques dépressions se font remarquer au N., au S. et à l'O. La surface arable offre peu de variété dans sa composition; la meilleure terre végétale est argileuse, douce et a jusqu'à quinze pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On récolte diverses céréales et surtout du froment, du seigle et de l'avoine, du foin, du trèfle et autres plantes fourragères. Le froment est d'assez bonne qualité, mais bien inférieur à celui qu'on dépouille dans les campagnes fertiles d'Ath. On y cultive aussi, mais en petit, le lin, le colza, la chicorée et le tabac; pommes de terre et légumes pour la consommation locale.—Prés et pâturages. —Peu de vergers. Il y a quelques aunaies situées dans des fonds humides que les eaux submergent pendant les deux tiers de l'année. On y comptait, en 1830, soixante-deux chevaux, vingt-sept poulains, cent quarante bêtes à cornes, quarante veaux, quatre-vingts porcs et quatre-vingts moutons.

POPULATION : Mille deux habitans.

HABITATIONS : Cent quatre-vingt-sept maisons, une église et une école primaire. On y remarque le château de Blocus qui a été bâti par les comtes d'Egmont et qu'habite aujourd'hui M. Debagenrieux.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans de cette commune s'adonnent presque exclusivement à l'agriculture. Ils fréquentent le marché d'Ath. Un quart des céréales récoltées est exporté annuellement. Il y a

deux moulins à blé dont un est mû par vent; l'autre, situé sur le Rieu-de-Trimpont, moud de la drêche en même temps ; une petite brasserie; trois maréchaux ferrans, un charron et un tonnelier.

ROUTES ET CHEMINS : On y trouve le chemin d'Ath à Lessines et Grammont qui est très-fréquenté pendant l'hiver. Il y a cinq ponts en pierres et briques.

WANTE (RUISSEAU-DE-LA-PRAIRIE DE); il prend sa source dans la prairie de ce nom et va grossir le ruisseau de la Fontaine-de-la-Ville, à Quevy-le-Grand, à deux cents mètres au-dessous de sa source.

WARCHA, ruisseau qui baigne le territoire de Dampremy.

WARCHAT, ruisseau qui arrose le territoire de Lodelinsart.

WARCHAT, dépendance de la commune de Lodelinsart.

WARCHIN, commune du canton, de l'arrondissement et à 3/4 de lieue E. de Tournay; à 10 lieues 1/3 O. du chef-lieu de la province.

Bornée au N. par Rumillies, à l'E. par Havinnes, au S. par Gaurain-Ramecroix, et par une partie du territoire de Tournay, et à l'O. par ce même territoire.

Cette commune se compose de son chef-lieu et d'une maison isolée.

HYDROGRAPHIE : Elle est arrosée par deux petits cours d'eau ; le ruisseau de Warchin serpente dans la partie S.; celui de Rumillies sépare Warchin de Rumillies; ces ruisseaux sont le plus souvent à sec; ils servent à l'irrigation des prés. — Quelques étangs.

SOL : La surface de ce territoire offre peu d'irrégularités ; les plaines sont légèrement inclinées du S. au N. On a formé trois classes des terres arables : la première se compose d'une argile, assez douce, plus ou moins sablonneuse, de onze à douze pouces de couche végétale; elle repose sur un sol également argileux, mais dans lequel le sable se montre en plus grande quantité; les terres de cette classe produisent principalement le froment, le seigle, l'avoine, le colza et les féveroles; on ne les laisse jamais en jachères. Le sable à l'état de mélange avec l'argile constitue les terres de deuxième classe, dont la couche est moins profonde, et recouvre un sable mêlé de gravier; elles ne reposent pas. Dans la troisième classe, on reconnaît deux espèces de terrain : une argile noirâtre, assez forte, très-humide, peu profonde, sur glaise mêlée de sable, et une terre presqu'entièrement sablonneuse assise sur le sable pur. Leur couche végétale n'a que cinq à six pouces d'épaisseur; les terrains sablonneux sont cultivés en seigle, en avoine et en pommes de terre. Les céréales, qui réussissent dans les sécheresses et dépérissent dans les années humides, conviennent aux terres argileuses. Les terres de troisième classe reposent après trois ou quatre ans de culture.

AGRICULTURE : Les principales productions sont le froment, le seigle, l'avoine, les féveroles, la luzerne, le colza, les pommes de terre, les légumes et les fruits. Quelques prés bordent le cours des ruisseaux et fournissent beaucoup de foin; d'autres occupent un sol sablonneux ou tourbeux et n'offrent qu'un maigre pâturage. Les jardins potagers sont d'un grand produit; plusieurs sont plantés d'arbres fruitiers. On cultive le pommier, le poirier et le cerisier dans les vergers clos de haies. Sept parcelles de bois, d'une contenance totale de six bonniers six perches six aunes, composent les propriétés boisées; la majeure partie consiste en taillis peuplés de chênes, de charmes et de coudriers ; leur coupe n'est point réglée. Les exploitations sont en grande, moyenne et petite tenue : il y a cinq fermes. On comptait, en 1830, vingt-neuf chevaux, six poulains, cinquante-six bêtes à cornes, dix-neuf veaux, neuf porcs, cent cinquante-trois moutons. — Fréquentation du marché de Tournay.

POPULATION : Deux cent dix-sept habitans sur une superficie de deux cent cinquante bonniers carrés.

HABITATIONS : La commune se compose de trente-une habitations ; le chef-lieu en

contient trente. Il y a une église. Dans un site isolé, on remarque la maison de campagne de l'Hôpital : elle est entourée d'un bosquet et de jardins d'agrément; c'est la propriété de M Auguste Levaillant.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Commerce agricole.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Tournay à Bruxelles passe à peu de distance de la partie S. du territoire.

Parmi les chemins vicinaux, on cite l'ancien chemin d'Ath et ceux qui établissent les communications avec Tournay, Rumilies, Havinnes, Gaurain-Ramecroix; ils sont entretenus avec soin et praticables en tout temps. Il y a un pont en pierre.

WARCHIN (RUISSEAU DE), cours d'eau qui arrose la partie méridionale de la commune de Warchin.

WARCOING, commune du canton et à 2 lieues 1/3 N. de Templeuve, de l'arrondissement et à 3 lieues N. de Tournay, et à 13 lieues O. N. O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune d'Espierre (Flandre occidentale) à l'E. par l'Escaut, au S. par le territoire de Pecq, et à l'O. par celui de Saint-Léger.

Cette commune se compose de son chef-lieu et des hameaux de Hadincq et la Barrière.

HYDROGRAPHIE : L'Escaut baigne par sa rive gauche le territoire de cette commune; ce fleuve fertilise par ses débordemens les prairies riveraines. Il y a un étang.

SOL : Surface plane. Les terres arables constituent trois classes; la première a dix-huit pouces de couche végétale et recouvre une argile jaunâtre; la deuxième a un pied de puissance et repose sur un fond argileux rougeâtre; la troisième offre une terre légère, provenant de bois défrichés, elle a huit pouces d'épaisseur.

AGRICULTURE : Les principales productions de ce terroir sont le froment, le méteil, le seigle, l'avoine, les féveroles, le trèfle, la luzerne, le colza, le lin, les pommes de terre et les navets. Le bassin de l'Escaut renferme de superbes prairies. Il y a fort peu de pâturages. On cultive le pommier, le poirier, le cerisier et le noyer dans les vergers. La commune n'est point boisée. Il s'y trouve seulement deux perches soixante aunes d'oseraies, quelques pépinières et plantations de bois blancs.

POPULATION : Mille soixante-quatorze habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme cent quatre-vingt-dix maisons, une église et deux écoles primaires.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a une raffinerie de sel, une brasserie, un moulin à huile et un à farine, mûs par vent. — Commerce de charbon. On porte les denrées agricoles au marché de Tournay.

ROUTES ET CHEMINS : Cette commune est traversée par le grand chemin de Tournay à Courtray et par celui de Tournay à Audenarde. Plusieurs chemins vicinaux facilitent en outre les relations avec les environs.

WARDAU, dépendance de la commune d'Irchonwelz.

WARDE, dépendance de la commune de Thieulin.

WARDE (LA), WARTE ou DELWART, dépendance de la commune de la Hamaide.

WARELLES, dépendance de la commune de Quevy-le-Grand.

WARESSAIX, dépendance de la commune de Carnières.

WARIAMÉE, dépendance de la commune de Nalinnes.

WARICHAIS, dépendance de la commune de Hennuyères.

WARICHET ou LA FONTAINE-DE-LA-BRUYÈRE, petit affluent de l'Acoz qui prend sa source à Joncret.

WARIMEZ, ruisseau qui arrose le territoire de Mont-Sainte-Aldegonde.

WARLOCHE. *Voy.* VARTOUCHE (LE).

WARLOCHE, dépendance de la commune de Buissenal.

WARMONCEAU, dépendance de la commune de Charleroy.

WARMONCEAU, dépendance de la commune de Montigny-sur-Sambre.

WARNIFOSSE, dépendance de la commune de Baugnies.

WARQUIGNIES, commune du canton et à 1 lieue S. de Boussu, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/2 S. O. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Wasmes, l'E. par celle d'Eugies, au S. par le territoire de Dour, et à l'O. par celui de Hornu.

Cette commune se compose de son chef-lieu et de quelques maisons éparses.

HYDROGRAPHIE : Ce territoire est arrosé par un petit cours d'eau qu'alimentent les eaux pluviales.

SOL : Plateau élevé, terminé par une pente rapide, vers le S. — Terrain houiller, compris dans le bassin de l'O. de Mons; la houille feuilletée y est en extraction. La surface arable est assez variée, quant à la nature du sol; on y trouve une argile grisâtre et friable, assez productive, de huit à neuf pouces de couche végétale, une terre brune également argileuse, épaisse de six à sept pouces, et une autre de couleur noire, rocailleuse, qui ne peut être ameublie qu'à quatre pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Les principales productions de ce terroir sont le froment, le seigle, le méteil, l'escourgeon, l'avoine, les féveroles, le foin, le sainfoin, le trèfle, la luzerne, le colza, le lin, les navets, les pommes de terre, les légumes et les fruits. Il y a quelques gras pâturages, enclos de haies. On cultive le pommier, le poirier et le cerisier dans les vergers. Il s'y trouve un bois taillis mêlé d'un peu de futaie; il se compose de chênes, de coudriers, de charmilles et d'aunes; on l'exploite tous les douze ans et l'on en retire des perches pour les houillères. — Culture soignée, en moyenne et petite tenue. — Assolement sexennal et quinquennal. Il y avait, en 1830, vingt-trois chevaux, deux poulains, quarante-cinq bêtes à cornes, quatre veaux, trente porcs et neuf ânes. On élève fort peu de volailles. — Quelques ruches. Le menu gibier n'est pas nombreux. — Beurre et fromage en petite quantité.

POPULATION : Elle s'est élevée, en 1829, à six cents individus, trois cent trente du sexe masculin et deux cent soixante-dix du sexe féminin. Il y a eu pendant cette année, vingt-deux naissances et dix-huit décès. En 1830, il y avait six cent seize habitans. Le nombre annuel des mariages varie de quatre à six.

HABITATIONS : La commune renferme quatre-vingts maisons dont la majeure partie est agglomérée dans le chef-lieu. Il y a une église et une école primaire. L'ancien château a été converti en brasserie.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a de riches mines de houille exploitées par la société charbonnière du Grand-et-Petit-Tas-Réunis. On y fabrique quelques toiles de lin à l'usage des habitans de la commune et des communes environnantes. Il y a deux métiers à tisser la toile, un moulin à blé, mû par vent; une brasserie qui contient une cuve matière de soixante-trois barils, et dans laquelle on confectionne annuellement de dix-huit à vingt brassins de bière brune, deux forges de maréchal et un atelier de tonnelier.

ROUTES ET CHEMINS : L'intérieur de la commune est traversé par une route pavée qui va rejoindre celle de Hornu et Dour; cette route est la propriété de la société charbonnière, qui est autorisée à y percevoir un droit de barrières. Plusieurs chemins vicinaux facilitent les relations de la commune avec les environs; ils sont praticables en tout temps.

WARRISART, dépendance de la commune de Biévène.

WARTE, dépendance de la commune de Feluy.

WARTE-WOISE, rivière qui a sa source dans les bois de la Thiérache, à Scourmont, territoire de Chimay; elle longe toute la partie S. O. de la Thiérache, et forme sa limite avec Sygnies-le-Petit et Wattigny-Saint-Michel (France). Elle active les forges Philippe et Cendron sur le territoire de Chimay.

WASMES, dépendance de la commune de Percq.

WASMES, commune du canton et à 1 lieue E. de Boussu, de l'arrondissement et à 2 lieues O. de Mons.

Elle est bornée au N. par la commune de Wasmuël, à l'E. par celles de Pâturages et Quaregnon, au S. par le territoire de Warquignies et à l'O. par celui d'Hornu.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé dans la partie occidentale du territoire, du hameau de Petit-Wasmes et d'un grand nombre de maisons isolées.

HYDROGRAPHIE : Elle est arrosée par plusieurs ruisseaux ; celui de Ribeaupont est le plus utile à l'industrie : il alimente deux moulins et une platinerie.

SOL : Ce terroir, dont l'aspect est assez inégal, offre quelques coteaux peu rapides et deux belles plaines; il est compris dans le bassin houiller de l'O. de Mons et renferme de la houille feuilletée. Les terres labourables sont divisées en quatre classes : la première se compose d'une argile douce, friable, de huit à neuf pouces de couche végétale ; la deuxième d'une terre noirâtre, un peu caillouteuse, de sept à huit pouces de profondeur ; la troisième est sablonneuse et pierreuse et a cinq pouces ; enfin, les terres de la quatrième classe, noires, brûlantes et mêlées de pierres, n'ont que trois à quatre pouces de couche végétale. On cultive toute espèce de céréales, du lin et du trèfle. Dans les deux premières variétés ; du seigle, des grains de mars, des plantes fourragères et des gros légumes, dans les deux autres.

Wasmes est une commune du Hainaut aussi importante pour la beauté et la richesse de ses houillères, que remarquable par les explosions funestes dont celles-ci furent si souvent le théâtre. On se rappelle encore ce terrible coup de *grisoux* qui, en 1818, donna la mort à trente-neuf infortunés mineurs, et livra aux horreurs de la misère plusieurs familles nombreuses dont ils étaient les uniques soutiens. On doit à M. Gossart, pharmacien à Mons et président de la chambre de commerce de cette ville, l'observation suivante qui est du plus grand intérêt. Dans le courant du mois de juillet (1819), Tanvoye fils, habitant de Wasmes, se promenant dans la prairie de son père, fut attiré vers un point de peu d'étendue, par une forte odeur de *grisoux* (gaz hydrogène carboné) ; jugeant qu'il devait s'en être concentré une grande quantité dans ce lieu, il creusa un trou à l'aide de la bêche, et en effet le dégorgement devint plus considérable, et le courant fut bientôt très-sensible. Un corps enflammé lui ayant été présenté, il s'alluma et continua de brûler tranquillement comme aurait pu le faire une lampe philosophique. Tanvoye fils, ayant appelé son père pour être témoin de sa singulière découverte, l'un et l'autre songèrent au moyen d'en tirer parti. Ils creusèrent plus profondément, et rassemblant le gaz dans un tuyau de conduite pratiqué en maçonnerie, ils adaptèrent à leur tuyau l'extrémité d'un canon de fusil qu'ils bouchèrent avec du liége, afin d'éviter toute déperdition inutile de gaz, en se réservant néanmoins la faculté de le déboucher à volonté pour allumer le *grisoux*. L'intensité de la chaleur produite par la combustion, ayant été reconnue assez grande pour faire bouillir le liquide contenu dans une chaudière que l'on plaçait au-dessus de la flamme, il fut établi, sur le conduit en maçonnerie, un trépied qui reçut un grand chaudron où chaque jour se préparait le potage avec lequel on nourrissait les vaches. Ce potage a été parfaitement cuit, et les possesseurs du fourneau économique naturel eussent continué de l'employer, si la nature, qui aurait du être plus libérale envers ceux qui savaient si bien profiter de ses bienfaits, ne fût venue tout à coup à les leur retirer. Le dégagement du *grisoux* cessa dès que les pluies eurent mis fin à l'extrême sécheresse, dont heureusement les exemples sont rares en Belgique.

AGRICULTURE : Le froment, le seigle, l'escourgeon, le méteil, l'avoine, les féveroles, le foin, le sainfoin, et la luzerne,

les légumes et les fruits sont les principales productions de cette commune; les pommes de terre et les navets sont des objets de grande culture. Les vergers, assez nombreux, sont clos de haies vives et plantés de pommiers, poiriers, et cerisiers. Les pâturages sont en général situés près des métairies et entourés de haies bien entretenues. Les bois taillis dans lesquels la haute futaie est très-rare, sont peuplés de chênes, charmilles, aunes, noisetiers et frênes: leur aménagement est de onze ans. — Ce territoire, bien cultivé, est exploité en petites tenues pour la majeure partie; il ne renferme que vingt-deux perches environ, de terrain inculte. Assolement sexennal et quinquennal. On y élève peu de chevaux et de bétail.

POPULATION : Quatre mille cinq cent quatre-vingt-onze habitans.

HABITATIONS : On compte dans cette commune neuf cent quatre-vingt-quatre maisons, dont quelques unes sont assez bien bâties. On y remarque une des plus belles fermes de la province : elle appartient à M. Derbaix. Un grand nombre d'habitations sont disséminées. Il y a deux écoles primaires.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il se trouve sur le territoire de Wasmes deux carrières dans lesquelles on extrait de la craie pour convertir en chaux, et de riches mines de houille en exploitation qui occupent un grand nombre de bras. Il y a une forge à martinet dans laquelle on travaille le fer en mitrailles pour le réduire en barres; une tannerie, trois brasseries et trois moulins à farine dont un est mû par le vent.

ROUTES ET CHEMINS : Aucune grande route ne traverse ce terroir; on communique avec les routes voisines par des chemins vicinaux.

HISTOIRE : A Wasmes qui n'était qu'une très-petite commune, il y a soixante-dix ans, existe encore dans l'esprit du moindre enfant, la tradition du dragon ailé et celle de son vainqueur que le peuple y appelle familièrement *chin-chin*. De tous les dragons ailés dont la contrée a conservé le souvenir, il n'en est pas de plus renommé que le dragon de Wasmes, dont chaque année les sanglans exploits sont rappelés à l'imagination du peuple par deux célèbres processions. Voici le fait tel qu'il est rapporté dans un ouvrage publié sur les meilleures autorités. « Une bête effroyable, un monstre d'une grandeur énorme « désolait le pays et le rendait désert par « ses courses affamées et ses hurlemens « épouvantables : il ne sortait de son trou, « qui se voit encore dans Wasmes, que « pour s'élancer sur quelques bestiaux ou « quelques voyageurs pour en faire sa nourriture. Tout le pays était dans la consternation, tout le monde fuyait, lorsqu'un généreux cavalier nommé Gilles « de Chin, chambellan de Baudouin IV, « comte de Hainaut, inspiré de Dieu, prit « la résolution de combattre ce monstre. » Déjà, disent les historiens du pays, ce seigneur s'était fait connaître par un trait de bravoure, lorsqu'étant à la guerre sainte de Syrie, il avait terrassé et percé de sa lance un lion furieux qui fondait sur lui. Baudouin, qui aimait son chambellan, lui avait long-temps refusé la permission d'aller combattre le dragon de Wasmes : enfin cette permission lui fut accordée. D'abord Gilles de Chin « se « prépara au combat par le jeûne et la « prière : il choisit entre ses domestiques « trois ou quatre des plus forts et des plus « adroits à la lance (arme qui était celle « du temps), fit faire une machine à peu « près ressemblante au monstre, et après « avoir habitué ses chevaux et ses chiens « à lutter contre cette figure inanimée, « il partit de Mons avec sa petite troupe « pour aller combattre la bête monstrueuse. »

Son premier mouvement, dès qu'il fut sur les lieux, fut d'entrer dans l'antique chapelle de la Vierge de Wasmes : après s'y être prosterné aux pieds de l'autel et avoir demandé la victoire, il remonte à cheval et se précipite de là, à la tête de sa troupe, vers l'antre affreux où le mons-

tre avait sa retraite. « Ils ne le cherchèrent « pas long-temps, continue l'historien, « cette bête flairait de loin : elle tenait dans « son trou, selon quelques auteurs, une « jeune fille qu'elle allait dévorer, lors- « qu'à la vue des cavaliers elle quitte sa « proie et d'un vol rapide va droit à eux : « elle a les yeux pleins de feu et étincelans « de colère, sa gueule béante présente une « denture d'un sinistre augure, mais la « contenance des chevaux épouvante le « monstre, il hésite, recule, bondit de « rage, revient à la charge en battant ses « ailes avec force, cherche par mille dé- « tours à surprendre la troupe. Chin s'en « approche; la bête vient à lui, jetant des « regards affreux, et le combat commence : « le monstre est d'abord repoussé; de colère « il frappe la terre à grands coups de sa « queue massive; il revient à la charge, « s'élance avec furie, étrangle des chiens, « terrasse des chevaux; la victoire paraît « incertaine. Gilles de Chin lève les yeux « au ciel, appelle la Vierge à son secours, « enfonce sa lance dans la gueule ouverte du « monstre au moment où celui-ci s'élance, « et lui perce la gorge d'outre en outre : les « domestiques le frappent en vingt autres « endroits. » Le dragon vaincu tombe, effraie le pays de ses hurlemens épouvantables et expire noyé dans son sang. Le vainqueur reconnaissant retourne à la chapelle, se prosterner devant l'image de la Vierge qu'il a vue dans le combat à ses côtés, dépose dans le lieu saint sa lance comme un monument de sa victoire, fait des fonds pour l'ornement de la chapelle, et finit par faire donation de ses biens à l'abbaye de Saint-Ghislain, où son corps fut inhumé en 1137. On lisait encore en 1789 dans le caveau, sépulture des religieux, l'épitaphe suivante : « Cy gît noble et vertueux che- « valier Messire Gilles de Chin, seigneur « de Berlaimont et chambellan de Hainaut : « par sa femme Idon dame de Chièvres, « personnage vraiment digne de mémoire, « de haut courage et d'entreprise, et qui « grandement fut renommé par sa vail- « lantise et vertu militaire, non seulement « en Hainaut, mais aussi par toute la « France et l'Allemagne : aimé des bons, « craint des malveillans, grand zélateur « de l'honneur de Dieu et service d'icelui, « il fit beaucoup de bien à la maison de « céans : entr'autres bienfaits mémorables « il a occis de ses propres mains, aidé de « la Vierge Marie, mère de Dieu, un « monstre effroyable et de merveilleuse « grandeur ayant la similitude d'un dra- « gon. Il mourut percé d'une lance à Rou- « court, l'an 1137. »

En commémoration de cet événement, il se fait à Wasmes une procession tous les ans, le mardi après la Pentecôte. A deux heures du matin le curé dit la messe; à quatre heures le cortége se met en marche : On y porte l'image vénéré de la Vierge de Wasmes; elle est précédée d'un drapeau sur lequel on voit le combat de Gilles de Chin contre le dragon, et la Vierge qui lui apparaît. Sur le même drapeau sont écrits en gros caractère les deux vers suivans :

Attaque, Gilles de Chin, ce dragon furieux,
Et tu seras de lui par moi victorieux.

Avant 1789, le drapeau était escorté avec beaucoup de pompe par six nombreuses confréries dont les membres étaient costumés de différentes manières et tous montés; elles parcouraient environ l'espace de quatre lieues.

WASMES-AUDEMETS-BRIFFOEIL, commune du canton et à 1 lieue 3/4 N. O. de Peruwelz, de l'arrondissement et à 3 lieues S. E. de Tournay; et à 8 lieues O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Vezon et Baugnies, à l'E. par celle de Braffe, au S. par les territoires de Callenelle et Brasmenil, et à l'O. par celui de Maubray.

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé à peu près au centre du territoire, et des villages de Briffœil, Audemetz et Bouchenies.

HYDROGRAPHIE : Aucun cours d'eau n'arrose ce terroir. Il y a quelques étangs.

SOL : Le terrain n'offre qu'un petit

nombre d'ondulations rapides; les plaines en général s'inclinent en pente douce. Une argile productive forme la base du sòl; elle repose en quelques endroits sur un fond rougeâtre. Les terres de première classe ont une couche végétale qui atteint à un pied de profondeur.

AGRICULTURE : On récolte du froment, du seigle, de l'escourgeon, de l'avoine, des féveroles, du trèfle, de la luzerne, du colza, du lin, des pommes de terre, des légumes et des fruits. Les prairies produisent d'assez bon foin. Quelques habitations sont entourées de pâturages destinés à l'engrais du bétail. — Jardins potager entretenus avec soin. — Vergers clos de haies vives et plantés de pommiers, de poiriers et de noyers pour la majeure partie. Cette commune n'est point boisée; on y trouve seulement quelques petites aunaies On exploite les terres en grande, moyenne et petite tenue. — Dix-huit fermes. Les bonnes terres sont cultivées sans jachères. Le recensement de 1829 donne à la commune : cent cinq chevaux, vingt-sept poulains, deux cent vingt-sept bêtes à cornes, cinquante-sept veaux, vingt-neuf porcs, trois moutons, deux chèvres et deux ânes.

POPULATION : Neuf cent quarante habitans.

HABITATIONS : Cette commune comprend deux cent une maisons; le chef-lieu en contient cent environ; les hameaux renferment plusieurs fermes bien bâties. Il y a une église et une école primaire. L'antique château de Briffœil, d'architecture gothique, appartient à Madame la vicomtesse Defenal; les alentours, dont une partie est aujourd'hui mise en culture, offrent encore quelques vestiges de leur ancienne splendeur. Le château n'est plus habité. On remarque aussi dans cette commune les restes d'une abbaye qui a été convertie en ferme.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans sont principalement voués à l'agriculture, ils font commerce de productions du sol et de bétail. Il y a un moulin à farine mû par vent, une petite brasserie, trois maréchaux ferrans, un charron, deux tonneliers, deux marchands de bas, un marchand de grain et un marchand de lin.

ROUTES ET CHEMINS : Sept chemins vicinaux communiquent avec les environs, la plupart sont impraticables pendant l'hiver et les temps pluvieux.

WASMES, affluent de la Haine qui arrose le territoire de Quaregnon.

WASMES (LA), affluent de la Haine qui parcourt les territoires de Bray et Trivières.

WASMUEL, commune du canton et à 1 lieue de Boussu, de l'arrondissement et à 2 lieues 3/4 de Mons.

Elle est bornée au N. et à l'E. par la commune de Quaregnon, au S. par celle de Wasmes, et à l'O. par le territoire de Hornu.

Cette commune ne comprend que son chef-lieu.

HYDROGRAPHIE : Ce territoire est arrosé par le ruisseau de Grand-Courant. Il y a un marais à fond tourbeux, d'une contenance de dix-huit bonniers.

SOL : Surface plane, inclinée au N. Ce terrain, qui appartient au bassin de l'Ouest de Mons, est en grande partie sablonneux et marécageux à la superficie : il recouvre le psammite micacé et des couches de houille feuilletée dont l'exploitation a été abandonnée. La terre végétale présente trois variétés principales : une argile grisâtre et friable de neuf à dix pouces de profondeur, une argile douce, mêlée à une petite quantité de sable : l'épaisseur de cette couche varie de sept à huit pouces; la troisième variété présente un sable peu productif, assis sur un sol ferrugineux et compacte : la profondeur dépasse rarement six pouces.

AGRICULTURE : Année commune, on peut récolter deux cent cinquante rasières de froment, cent vingt de seigle, deux cents d'escourgeon, trente d'orge, cent vingt d'avoine, soixante de féveroles, quarante de colza, vingt-cinq de chanvre et quarante de lin. Les fourrages sont as-

ses abondans et consistent principalement en foin, trèfle, luzerne, sainfoin, que l'on consomme sur les lieux. — Pommes de terre, navets, carottes, choux, pois, haricots, etc. — Peu de fruits : pommes : poires, pêches, abricots, cerises, groseilles, noix et noisettes. Il y a quelques pâturages communaux. — Bois blancs et saules. On exploite les terres en moyenne et petite tenue. — Neuf fermes. — Point de jachères. La série des récoltes a lieu dans l'ordre suivant : première année, féveroles; deuxième, escourgeon; troisième, froment ou colza ; quatrième, trèfle; cinquième, froment; sixième, avoine. — Fumier, chaux et cendres pour engrais. Le prix moyen du labourage d'un bonnier est de trente florins. En 1830, on comptait quatre-vingt-quatre chevaux, dix-neuf poulains, cent dix-huit bêtes à cornes, trente veaux, vingt porcs, cent cinquante moutons et trois ânes. On élève des poules, des pigeons et des canards. — Quelques ruches. — Le menu gibier n'est point nombreux; il consiste en bécassines et canards. — Beurre et fromage.

POPULATION : Six cent soixante-huit habitans. Il y a eu, en 1830, trente-neuf naissances, dont vingt mâles, et vingt décès, dix du sexe masculin et dix du sexe féminin; quatre mariages.

HABITATIONS : Cent maisons construites en pierres et briques, couvertes en ardoises, pannes ou paille, agglomérées dans le chef-lieu. Il y a une église, une maison communale et une école primaire.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les travaux de l'agriculture, occupent une partie des habitans : un grand nombre d'entr'eux, préfèrent se livrer à l'extraction de la houille pour l'établissement de M. Degorge-Legrand à Hornu : d'autres sont employés au transport du charbon de terre. Il y a une petite fonderie de fer où l'on coule des poêles, des chaudrons et autres menus objets. — Un moulin à farine, mû par vent; deux maréchaux ferrans, un charron.

ROUTES ET CHEMINS : Cette commune est traversée par les routes de Mons à Valenciennes et par celle de Mons à Tournay par Saint-Ghislain. Il y a un bras de pavé. Les chemins vicinaux sont praticables en toutes saisons.

WATIAMONT, dépendance de la commune d'Écaussinnes-Lalaing.

WATTIMEZ, dépendance de la commune de Taintignies.

WATTINE (LA), dépendance de la commune de Silly.

WATTINMAI, dépendance de la commune de Rèves.

WATTINNES, dépendance de la commune de Chapelle-à-Wattinnes.

WATTRIPONT, commune du canton et à 1 lieue 2/3 N. E. de Celles, de l'arrondissement et à 5 lieues 1/2 N. N. E. de Tournay; à 11 lieues 1/2 N. O. du chef-lieu de la province.

Bornée au N. et à l'E. par la commune de Renaix (Flandre-Orientale), au S. par celles de Dergneau et Arc-Ainières (canton de Frasnes); elle touche, à l'O., aux territoires d'Anserœul et Russignies (ce dernier fait partie de la Flandre-Orientale).

Elle se compose de son chef-lieu situé sur le grand chemin de Tournay à Renaix, et du hameau de Scorbotte.

HYDROGRAPHIE : Ce territoire est arrosé par le Rosnes et ses affluens; le Rosnes le traverse presque dans sa partie centrale; il sert ainsi que les autres cours d'eau à l'irrigation des prés, et donne le mouvement à un moulin à farine et à huile.

SOL : Le terrain est inégal et très-varié. Les plaines, peu étendues, s'inclinent toutes vers le Rosnes. On a formé trois classes des terres arables : la première offre une couche végétale, de nature argileuse, douce et friable, facile à labourer, de près d'un pied d'épaisseur ; les terres de cette classe produisent les diverses espèces de céréales, le colza et le lin, et ne reposent jamais. Dans la deuxième, on reconnaît une argile plus compacte et plus humide que dans la première ; elle recouvre un sol glaiseux et n'a que six à sept pouces de profondeur. Après quatre années de culture, on est dans l'usage de la laisser en

jachères ou de remplacer ces dernières par les pommes de terre ou les navets. Une terre glaiseuse, fortement imbibée d'eau, d'un labour très-pénible et de quatre à cinq pouces de couche végétale, caractérise la troisième classe; cette terre occupe principalement les parties du terroir qui avoisinent le Rosnes et dans lesquelles les eaux croupissent à la suite des orages ou des débordemens des ruisseaux; elle repose ordinairement après avoir donné une récolte de seigle, d'avoine et de pommes de terre.

AGRICULTURE : Les productions du sol consistent en froment, seigle, escourgeon, avoine, féveroles, foin, trèfle, colza, lin, pommes de terre, légumes et fruits. Il y a de belles prairies le long du Rosnes; elles abondent en foin. La culture des légumes est traitée avec soin dans les jardins potagers dont les principaux sont plantés d'arbres fruitiers. On trouve le pommier, le poirier et le cerisier dans les vergers, généralement clos de haies.—Deux bonniers et demi de bois taillis, peuplés de chênes, de hêtres, d'aunes et de coudriers; exploités en coupes réglées. — Une aunaie de peu de valeur. Le sol, d'assez bonne qualité en certains endroits. est très-mauvais en d'autres, à cause de son humidité naturelle. La culture est en moyenne et petite tenue. — Élèves de chevaux pour les travaux agricoles, de gros et menu bétail. — Beurre.

POPULATION : Quatre cent quarante-quatre habitans.

HABITATIONS : Elles sont presque toutes agglomérées dans le chef-lieu; le reste est disséminé le long du grand chemin de Tournay à Renaix. Il y a une église. On y remarque un ancien château, entouré de fossés.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Commerce agricole dont les productions du sol et le laitage sont les principaux objets. On file le lin et l'on en fabrique des toiles. — Un moulin à farine et à huile, mû par eau, et deux blanchisseries de toiles.

FOIRES ET MARCHÉS : Il s'y tient une foire le deuxième lundi de mai.

ROUTES ET CHEMINS : La commune n'est traversée par aucune grande route; mais on y trouve plusieurs chemins de terre qui facilitent les communications avec les environs; le plus important est le grand chemin de Tournay à Renaix.

WAUDREZ, commune du canton est à 1/3 de lieue O. de Binche, de l'arrondissement et à 3 lieues 1/2 O. de Charleroy, et à 3 lieues 1/2 E. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Peronnes, à l'E. par celles de Battignies, Binche et Buvrinnes; elle touche, au S., au territoire de Vellereille-lez-Brayeux, et l'O. à celui d'Estinnes-au-Val.

HYDROGRAPHIE : Plusieurs cours d'eau sillonnent ce territoire; les principaux sont la Samme, qui l'arrose à l'extrémité N., et le ruisseau de Bruille; le premier active un pressoir à huile, le second imprime le mouvement à un moulin à blé. Un étang de soixante-dix-huit perches, quarante aunes de superficie, à fond tourbeux, sert de réservoir à la dernière usine.

SOL : Élevé, coupé par trois collines. Les coteaux ont une pente rapide sur divers points. Le terrain meuble est argileux, sablonneux et rocailleux ; il repose dans certains endroits sur un fond de pierre calcaire (*marne*), qu'on exploite pour la convertir en chaux. Cette localité offre aussi du grès en extraction. La terre végétale, de nature argileuse, de couleur jaunâtre ou brunâtre, a de cinq à huit pouces d'épaisseur. Certaines parties arides se composent d'une terre calcaire grisâtre ou sablonneuse et caillouteuse qu'on ne peut ameublir qu'à trois pouces de profondeur.

AGRICULTURE : La quantité de grains et graines récoltés par année s'élève à neuf cents rasières de froment, cinq cents de seigle, cinq cents de méteil, six cent vingt d'escourgeon, cent cinquante d'avoine, cent vingt de féveroles, soixante-neuf de pois, cinquante de vesce, vingt de lin et quarante de colza. — Trèfle, sainfoin, en assez grande quantité. — Légumes des potagers. — Quelques houblonnières. Les

vergers sont plantés de pommiers, de poiriers et de noyers. Un onzième de la superficie est couvert de taillis, essence de coudriers, charmilles, aunes, saules, surmontés d'une futaie de chênes, frênes, hêtres et bouleaux. Ces bois sont bien peuplés; on coupe les taillis de quatorze à quinze ans. Le terrain, d'assez bonne qualité, est très-bien cultivé, on l'exploite en grande, moyenne et petite tenue. On n'y rencontre ni bruyères ni terrains incultes; à force d'industrie et d'activité, le cultivateur en maîtrisant le sol, a rendu toute la surface productive. La culture des grains est de deux années pour les terres de première classe, et d'une année pour les autres; quelques parties ingrates sont converties en prairies artificielles qui donnent de deux à trois dépouilles par an. On évalue à vingt florins le labourage d'un bonnier de terre. — Douze fermes. Il y avait en 1830, soixante-un chevaux, quinze poulains, cent vingt-cinq bêtes à cornes, trente-quatre veaux, soixante porcs, cent cinquante moutons. On élève des poules, des pigeons, des canards et des dindons. — Fort peu d'abeilles. — Menu gibier en petite quantité. On pêche dans l'étang des brochets, des carpes, des tanches et des anguilles. — Laine, beurre, fromage.

POPULATION : Deux cent quatre-vingt-deux hommes, deux cent soixante femmes; total : cinq cent quarante-deux habitans, il y a eu, en 1829, vingt naissances, neuf décès et trois mariages.

HABITATIONS : Cent dix maisons bâties en pierres et briques, avec toiture en chaume, partie agglomérées, partie disséminées. Il y a une église, une chapelle et une école primaire, et un château.

COMMERCE ET INDUSTRIE : On extrait du calcaire pour la fabrication de la chaux, du grès et de l'argile à briques. Il y a plusieurs briqueteries, un four à chaux trois moulins à farine dont deux mûs par vent, un pressoir à huile, une savonnerie, une distillerie, un maréchal ferrant, un charron, un tonnelier, un affineur de lin, un bourrelier et un marchand de vin.

ROUTES ET CHEMINS : L'intérieur de la commune est presqu'entièrement pavé. La grande route de Mons à Charleroy traverse son territoire de l'O. à l'E. On y trouve la haute chaussée de Brunehault et sept chemins vicinaux qui, bien qu'entretenus avec soin, sont difficiles à pratiquer pendant l'hiver et les temps pluvieux. — Un pont en briques.

HISTOIRE : Waudrez, en latin *Volgoriacum* ou *Valdriacum*, est le premier endroit qui soit marqué dans l'itinéraire d'Antonin et dans la table Théodosienne, sur la voie romaine de Bavay à Tongres, connue dans le pays sous le nom de chaussée Brunehault. Un ruisseau nommé la Bruille, qui traverse Waudrez, a donné son nom depuis 1200 à un hameau et à un château, qui de nos jours est appelé le château de Clerfayt-sur-Bruille, où le 14 octobre 1733, naquit ce célèbre militaire, qui fut lieutenant gouverneur et capitaine général *ad interim* des Pays-Bas, en 1794, après le départ de l'archiduchesse Marie Christine. Il mourut à Vienne, le 18 juillet 1798, à l'âge de 65 ans. On rapporte qu'après la levée du blocus de Mayence, l'électeur Frédéric Charles fit présent au feld-maréchal de Clerfayt, d'une boîte enrichie de brillans et ornée de son portrait avec l'inscription suivante :

CLERFAYTIO,
OBSESSAE MOGUNTIÆ
LIBERATORI,
GERMANIÆ VIRTUTIS
VINDICI,
FRED. CAR. JOS.,
PRIM. ELEC. MOGUNT.
1795.

Le château de Clerfayt-sur-Bruille appartient aujourd'hui à M. le comte François de Robiano.

WAUGENÉE, dépendance de la commune d'Écaussinnes d'Enghien.

WAUGENIES ou WANGENIES, commune du canton et à 1 lieue 1/4 E. de Gosselies, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/4

N. N. E. de Charleroy ; à 10 lieues E. du chef-lieu de la province.

Bornée au N. par Saint-Amand, à l'E. par Fleurus, au S. et à l'O. par Heppignies.

La commune est composée de son chef-lieu, situé à peu près au centre, et du hameau de Bonnaire ou Bon-Air.

HYDROGRAPHIE : Elle n'est arrosée par aucun cours d'eau.

SOL : Ce terroir offre peu d'inégalités. Les plaines y sont assez étendues. Des couches argileuses ou sablonneuses recouvrent le bassin houiller dans lequel la commune se trouve comprise ; les roches qui composent ce terrain sont le psammite micacé, schistoïde et calcaire, le poudingue psammitique et les diverses espèces de schiste houiller. Le sol est généralement assez fertile, excepté dans quelques parties vers le hameau de Bonnaire. Quatre classes distinctes caractérisent les terres arables : celles de première classe sont argileuses, tendres, friables, de couleur jaunâtre et d'une couche végétale de neuf à dix pouces d'épaisseur ; on y cultive principalement le froment, le seigle et l'escourgeon, et on les laisse rarement reposer. Dans la deuxième classe, la terre, également argileuse, est plus froide et plus compacte, et n'a que six à sept pouces de profondeur. La troisième classe présente un sol composé d'argile blanchâtre et de sable, de cinq pouces de couche végétale ; on l'ensemence en seigle et en avoine. Les terres de quatrième classe offrent une argile blanchâtre et veinée, et n'ont que trois pouces de profondeur ; l'avoine, le seigle et les pommes de terre forment leur culture dominante.

AGRICULTURE : Les principales productions sont : le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, les féveroles, le foin, le trèfle, la luzerne, le sainfoin, le colza, les pommes de terre et autres légumes, et les fruits. Il y a peu de prés, et encore se trouvent-ils disséminés sur tout le territoire. Les pâtures, en plus grand nombre, sont à proximité des habitations et entourées de haies. On cultive principalement le pommier dans les vergers. — Une assez belle oseraie qui occupe le fond d'un ancien étang. Les exploitations sont en grande, moyenne et petite tenue : trois fermes. En 1830, on comptait dans la commune : trente-sept chevaux, douze poulains, soixante-dix-huit bêtes à cornes, seize veaux, quarante porcs.

POPULATION : Quatre cent seize habitans.

HABITATIONS : Cette commune contient soixante-treize maisons parmi lesquelles on distingue deux beaux corps de ferme : l'un appartient à M. Minet, bourgmestre de la commune ; l'autre est la propriété de M. le baron de Hérissem. Il y a une église et une chapelle.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Commerce argricole. Les fermiers vendent quelquefois leurs chevaux au-dehors. — Un maréchal ferrant et un charron.

ROUTES ET CHEMINS : Plusieurs chemins vicinaux facilitent les communications avec les environs.

WAYA (RIEU DES), petit affluent de la Trouille, qui prend sa source dans le champ de Plognes, commune de Genly.

WAYAUX, commune du canton est à 3/4 de lieue N. E. de Gosselies, de l'arrondissement et à 2 lieues 1/4 N. de Charleroy ; à 9 lieues 1/2 E. du chef-lieu de la province.

Elle touche, au N., à la commune de Mellet, à l'E. à celle d'Heppignies ; au S. et à l'O. au territoire de Gosselies.

La commune est composée de son chef-lieu et de plusieurs dépendances ; les principales sont : Pont-à-Migneloux, Haize-Bois et Long-Prés.

HYDROGRAPHIE : Elle est arrosée par le ruisseau du Moulin ou de Long-Prés ; ce petit cours d'eau fertilise quelques prairies. Il y a plusieurs étangs ; un seul sert de réservoir à un moulin à farine, pendant cinq à six mois de l'année.

SOL : La surface est généralement plane. Les terres arables présentent trois variétés ou classes principales. La première offre une terre tendre et friable, dont la couche végétale, de douze pouces environ de pro-

fondeur, repose sur un lit d'argile forte : cette classe est propre à la culture du trèfle, de l'escourgeon et de l'avoine. La deuxième se compose d'une terre légère, menue, moins productive que la précédente. Dans la troisième classe, on a compris : ou les terres argileuses fortes et impénétrables à l'eau, assises sur un sol de même nature ; ou les terrains sablonneux, dont la couche végétale, de quatre à cinq pouces d'épaisseur, recouvre un sable grossier et très-compacte; ces terres, qui ne produisent qu'à force d'engrais, sont destinées à la culture du seigle, de l'avoine, et des pommes de terre.

AGRICULTURE : On récolte en abondance toutes espèces de céréales, du foin, des pommes de terre, des légumes, des fruits. Les prés qu'arrose le ruisseau du Moulin sont très-productifs. Pâturages, situés à proximité des habitations. Plusieurs jardins sont entretenus avec soin et garnis d'arbres fruitiers. — Vergers. — Quelques mauvais bois taillis et futaie, essence de chêne, bouleau et bois blanc. A force de soins et d'engrais, les cultivateurs de cette commune parviennent à féconder des terrains naturellement ingrats. Il y a trois fermes. On comptait, en 1830, quarante-six chevaux, quatorze poulains, soixante-six bêtes à cornes, dix-huit veaux, vingt porcs et deux cent cinquante moutons. — Fréquentation du marché de Gosselies.

POPULATION : Trois cent vingt-six habitans.

HABITATIONS : On compte dans la commune : soixante-cinq maisons ; le chef-lieu en contient trente. Il y a une chapelle, une maison communale et un château, propriété des héritiers de M Wilmet d'Yvoir.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Commerce agricole. — Un moulin à farine, mû par l'eau, un maréchal ferrant, un appréteur de lin ; un marchand de houille.

ROUTES ET CHEMINS : Une partie du territoire est traversée par la grande route de Charleroy à Bruxelles. Plusieurs chemins vicinaux communiquent avec les communes limitrophes; ils sont ordinairement en bon état.

WAYER ou WAYÈRE, ruisseau qui prend sa source à la fontaine d'Esclobay, commune de Robechies.

WELZ, dépendance de la commune de Frasnes.

WESPES, dépendance de la commune de Leernes.

WEZ-VELVAIN, commune du canton et à 1 lieue 1/4 O. S. O. d'Antoing de l'arrondissement et à 1 lieue 1/2 S. de Tournay, et à 10 lieues 1/2 O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par la commune de Saint-Maur, au N. E. par celle de Bruyelles, au S. E. par le territoire de Jollain ; elle touche, au S., à celui de Lesdain, au S. O. à la commune de Guignies, et à l'O. à celle de Taintignies.

Cette commune se compose de son chef-lieu et du hameau de Velvain.

HYDROGRAPHIE : Son territoire est arrosé par le Rieu-des-Prés-Malanois. On y trouve plusieurs étangs.

SOL : Aspect assez uniforme. La surface arable présente une couche argileuse, jaunâtre, qui repose sur un lit d'argile compacte et humide; elle a de cinq à seize pouces de profondeur.

AGRICULTURE : Produit du froment, du seigle, de l'avoine, du trèfle, du colza ; peu de Chanvre et de lin. On dépouille de bon foin dans les prairies. Il y a de beaux vergers garnis de pommiers, de poiriers et cerisiers. Le produit des bois qui se trouvent dans cette commune, ne suffit pas aux besoins des habitans ; on n'y trouve qu'un maigre taillis de chênes, de charmilles et de coudriers. Il y a une aunaie et quelques pépinières. Les propriétés rurales sont très-divisées ; les terres cultivées en petite tenue reçoivent une culture très-soignée; elles donnent des récoltes plus abondantes que celles qu'on exploite en grand. Il y a quatre fermes; le recensement de 1829, a donné pour résultats : cinquante chevaux, six poulains, cent soixante bêtes à cornes, onze veaux, soixante-dix porcs et six chèvres.

POPULATION : Huit cent quatre-vingt-quinze habitans.

HABITATIONS : On y compte cent soixante-dix-sept habitations. Il y a deux églises et une communauté de religieuses; le bâtiment que ces religieuses occupent, sert en même temps de pensionnat et de maison de santé: on y distribue tous les jours des vivres à la classe indigente, grâce à la philanthropie de la supérieure.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans de cette commune sont entièrement voués à l'agriculture; ils exposent au marché de Tournay les denrées destinées au commerce. Il y a deux brasseries, une forge de maréchal, un atelier de charron; un tonnelier, un bourrelier et un tanneur.

ROUTES ET CHEMINS : Plusieurs chemins vicinaux facilitent les relations avec les communes limitrophes; ils sont en bon état.

WIAU, dépendance de la commune de Gaurain-Ramecroix.

WIERS, commune du canton et à 1 lieue 1/4 O. de Péruwelz, de l'arrondissement et à 3 lieues 3/4 S. E. de Tournay; et à 7 lieues 1/2 O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Callenelle et Brasmenil, à l'E. par celle de Péruwelz; elle touche, au S., aux territoires d'Ergnies et Vieux-Condé (France).

Cette commune, placée à l'extrême frontière vers la France, se compose de son chef-lieu, situé au centre du territoire, et de cinq dépendances : la Croix, Gourgue, Garenne, Rengies et Vergne.

HYDROGRAPHIE : La Verne après avoir donné le mouvement à un moulin à blé, coule le long du périmètre S. du territoire, et forme la limite avec Ergnies et Vieux-Condé. Le canal d'Antoing traverse la partie N. de l'E. à l'O.

SOL : Surface unie, s'exhaussant au hameau de Garenne. Le sol est généralement sablonneux; on y trouve peu de parties argileuses. Les terres arables se composent de sables brunâtres, blanchâtres, plus ou moins légers ou humides, mêlés de silex; les plus fertiles contiennent de l'argile et ont de dix à douze pouces de couche végétale; les autres atteignent de quatre à huit pouces de profondeur.

AGRICULTURE : On récolte toutes espèces de céréales, du trèfle et autres plantes fourragères, du colza, des pommes de terre, des légumes et des fruits; les prés, d'une contenance d'environ deux cents bonniers, sont situés principalement le long de la Verne dont elles reçoivent l'irrigation. Il y a peu de bons pâturages; la plupart avoisinent les habitations. Les jardins et les vergers sont clos de murs ou de haies vives. — dix bonniers de bois taillis et futaie : leur essence consiste en aunes, chênes et bois blancs; les taillis offrent une coupe tous les dix ans. — Quelques aunaies et pépinières. On exploite le sol en moyenne et petite tenue. Les meilleures terres sont cultivées sans jachères; les autres reposent assez souvent et ne deviennent productives qu'à force de soins et d'engrais. — Élèves de chevaux pour l'agriculture, de gros et de menu bétail.

POPULATION : Trois mille treize habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme six cent cinquante-neuf maisons, une église, trois écoles primaires un bureau de perception pour les contributions directes et un bureau de douanes. On y trouve un vieux château assez vaste mais d'une construction peu régulière.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Le commerce agricole consiste principalement dans la vente des produits du sol et du bétail. La classe ouvrière confectionne divers ouvrages en laine au tricot pour le compte des négocians. Il y a deux moulins à blé dont un est mû par vent.

ROUTES ET CHEMINS : Plusieurs chemins de terre, qu'un bon entretien rend praticables en tout temps, facilitent les communications avec les environs; les principaux sont ceux qui conduisent de Tournay à Condé et de Wiers à Péruwelz et à Mortagne.

WIHERIES, dépendance de la commune de Hantes-Wiheries.

WIHERIES, commune du canton et à une demi lieue S. O. de Dour, de l'arrondissement et à 3 lieues 3/4 S. O. de Mons.

Elle touche, au N., à la commune d'Élouges; à l'E., à celles d'Élouges et Athis; au S., aux territoires d'Audregnies et Montignies-sur-Roc, et à l'O. à celui d'Audregnies.

HYDROGRAPHIE : Le ruisseau de Préfeuillet traverse le territoire et se dirige vers la commune d'Élouges.

SOL : Surface plus ou moins ondulée, coupée de coteaux rapides vers Athis et Montignies-sur-Roc. L'inclinaison des plaines est assez sensible. Le terrain appartient au bassin houiller qui s'étend à l'O. de Mons; les psammites de cette formation y prennent un caractère particulier et se rapprochent des grès lustrés par la dureté et le tissu. Les couches ou lames qui, près du sol, ont une épaisseur de 0,06 à 0,16 en acquièrent plus de 0,60 à 0,90, lorsqu'elles sont à vingt mètres de profondeur. On y a établi deux carrières; la pierre est débitée en parallélipipèdes propres au pavement et à la bâtisse. Cette localité offre de la houille feuilletée, de la chaux carbonatée, laminaire et compacte, et de la stéatite commune. La profondeur de la couche végétale varie de quatre à douze pouces.

AGRICULTURE : Année commune on récolte dans les diverses espèces de grains et graines six mille rasières de froment, huit cents de seigle, huit cents d'escourgeon, deux mille d'avoine, mille de colza. La culture du lin n'est pas assez suivie pour entrer dans des assolemens réguliers. Les fourrages ne sont pas abondans. Les années où les arbres fruitiers réussissent, on recueille cent quatre-vingts rasières environ de pommes et poires. Il n'y a point de bois, le sol est d'une qualité médiocre; cependant il donne d'abondantes récoltes, grâce aux soins et à l'activité des cultivateurs. Cinq fermes. Assolement sexennal. En 1830, soixante chevaux, dix-sept poulains, cent soixante-seize bêtes à cornes, trente-neuf veaux, cinquante porcs, deux cent trente-cinq moutons, dix ânes. Un petit nombre de lièvres. — Beurre.

POPULATION : Mille quatre cent soixante-dix-neuf habitans, dont sept cent vingt-huit du sexe masculin et sept cent cinquante-un du sexe féminin. Il y a eu, en 1829, vingt-cinq décès, quarante-six naissances et dix-sept mariages.

HABITATIONS : Cinq fermes, cent quatre-vingt-onze maisons rurales et cent dix cabanes; le plus grand nombre sont construites en pierres et couvertes en chaume; partie agglomérées, partie disséminées. Il y a une église et une école primaire. — Résidence de trois arpenteurs.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a deux carrières de grès à paver, une fabrique de cotonnette, une fabrique de tabac, deux brasseries de peu d'importance; deux maréchaux ferrans, un charron, deux tonneliers et un marchand de grains. Les fruits et cinq cents livres de beurre par année se vendent au marché de Mons.

ROUTES ET CHEMINS : Quatre chemins vicinaux entretiennent les communications avec les environs; ils sont praticables en tout temps. — Un pont en pierre.

WILBOUROUX, dépendance de la commune de Roux.

WILIAPONT, dépendance de la commune de Horrues.

WILLAUPUIS, commune du canton et à 1 lieue S. de Leuze, de l'arrondissement et à 3 lieues 2/3 E. de Tournay, et à 7 lieues O. du chef-lieu de la province.

Elle est bornée au N. par les communes de Pipaix et Leuze, à l'E. par celles de Tourpes, Thumaide et Bary; elle touche, au S. et à l'O., au territoire de Br[illegible].

Cette commune se compose de son chef-lieu, situé à un quart de lieue de la chaussée de Leuze à Condé, et de quelques maisons isolées.

HYDROGRAPHIE : Ce territoire est arrosé par quelques sources de la Dendre.

SOL : Les terres arables offrent quatre

variétés principales : une argile douce et friable, d'une culture facile, de huit à neuf pouces de profondeur ; une argile tendre, froide et humide, de cinq à six pouces de couche végétale ; une argile froide, remplie de sources, assise sur un fond compacte, et n'ayant que trois à cinq pouces de profondeur; une glaise dense et humide dont la couche est trop mince pour être bien ameublie. Les deux premières sont propres aux divers genres de culture ; la troisième est ordinairement ensemencée en froment, trèfle et avoine; la quatrième ne produit que du froment et de l'avoine.

AGRICULTURE : On récolte principalement du froment, du méteil, du seigle, de l'escourgeon, de l'avoine, des féveroles, du foin, du trèfle, du colza, du lin et des pommes de terre. Quelques prairies sont situées dans la partie du territoire qu'on désigne sous le nom de *Couture-des-Noises;* elles donnent peu de foin et produisent à peine en regain le quart de la première herbe. Les pâturages, en plus grand nombre, sont entourés de haies et bien entretenus. La majeure partie des jardins potagers ne contiennent que peu d'arbres fruitiers. Il y a des pommiers, des poiriers, des cerisiers et des noyers dans les vergers, qu'on trouve à proximité des habitations. Un bonnier environ est planté en aunes d'assez belle venue. On exploite ce terroir en grande, moyenne et petite tenue; il y a six fermes. — Assolement sexennal, quinquennal et triennal; la culture n'est jamais interrompue pour les terres de première classe. — Recensement de 1829 : quarante-un chevaux, neuf poulains, quatre-vingt-trois bêtes à cornes, treize veaux, vingt porcs, cent trente moutons et un mulet.

POPULATION : Cinq cent soixante-un habitans.

HABITATIONS : Cette commune renferme cent seize maisons dont trente environ sont agglomérées dans le chef-lieu; le reste est disséminé. Il y a une maison communale et une école pour les filles.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Les habitans de cette commune, livrés presqu'exclusivement à l'agriculture, préparent le lin et le vendent aux marchés environnans. Une grande partie de la population n'a d'autres ressources en hiver que le tricot de bas de laine. — Un maréchal ferrant et trois charrons.

ROUTES ET CHEMINS : La partie orientale de la commune est traversée du N. au S. par la grande route de Leuze à Condé. Trois chemins vicinaux facilitent les communications avec les territoires limitrophes. — Un pont en pierre dit le *Pont-du-Plat-Diable*.

WILLEMEAU, commune du canton, de l'arrondissement et à 1 lieue S. de Tournay, et à 11 lieues 1/4 O. du chef-lieu de la province.

Bornée au N. par les territoires de Tournay, Froidmont et Ère; à l'E. par ce dernier; au S. par la commune de Taintignies (canton d'Antoing), et à l'O. par Froidmont.

Elle se compose de son chef-lieu, situé dans un fond, au centre du territoire, et des hameaux de Bourgage-du-Printemps, Hodion ou Audion, Marlière, Mont-au-Gris, Pie-au-Vent, Préau et Vert-Galant.

HYDROGRAPHIE : Le Rieu ou Grand-Rieux circule sur le territoire de l'O. à l'E.; ce ruisseau donne le mouvement à un moulin à farine, pendant quelques mois de l'année.

SOL : Le territoire présente quelques ondulations en pente peu sensible. La surface arable offre trois variétés ou classes de terrain principales. Dans la première classe, on reconnaît une argile douce et friable, jaunâtre, facile à ameublir; la couche végétale, de dix à douze pouces d'épaisseur, repose sur un fond argileux; les terres sont ensemencées en froment, seigle, escourgeon, colza, lin, avoine, trèfle, luzerne; on cultive ces diverses espèces sans interruption. La deuxième classe se compose d'une argile douce, un peu fondante, de huit à dix pouces de couche végétale, assise sur un sol de même nature; quelques fermiers

exploitent ce terrain sans le laisser reposer; d'autres le laissent en jachères au bout de quatre ans. Une argile humide et mélangée de sable, sur fond glaiseux, forme la troisième classe; la couche végétale a sept à huit pouces de puissance; on y cultive le froment, le seigle, l'avoine, le trèfle et les pommes de terre, suivant un mode d'assolement quadriennal.

AGRICULTURE : Les principales productions sont le froment, le seigle, l'escourgeon, l'avoine, les féveroles, le trèfle, la luzerne, le colza, le lin, les pommes de terre, les légumes et les fruits. On y rencontre quelques mauvais prés, situés dans un bas-fond. Les jardins, cultivés en gros légumes, sont clos de haies. Il en est de même des vergers, dont les plantations se composent de pommiers et poiriers. Il y a environ un bonnier de bois, divisé en plusieurs parcelles; le bois blanc est l'essence dominante. — Une petite aunaie. Le sol, comparé à celui des autres communes, tient le second rang pour le degré de fertilité. Il est très-bien cultivé; et on l'exploite généralement en moyenne et petite tenue. Il y a dix fermes. En 1830, on comptait : cinquante-deux chevaux, quatre poulains, cent soixante-huit bêtes à cornes, dix-sept veaux, dix porcs, soixante-cinq moutons. — Beurre. — Fréquentation du marché de Tournay.

POPULATION : Quatre cent quatre-vingt-huit habitans.

HABITATIONS : La commune renferme, soixante six maisons, dont cinquante environ sont comprises dans le chef-lieu. Il y a une église et une maison communale.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Il y a deux moulins à farine, et une brasserie.

ROUTES ET CHEMINS : La grande route de Tournay à Douai (France), longe le territoire du N. au S.O.; le grand chemin de Mortagne à Lille (France), et quatre chemins vicinaux facilitent les communications avec les villages voisins; malgré les soins que l'on donne à leur entretien, ils sont d'une exploitation difficile, pendant l'hiver. — Cinq ponts en pierre.

WILLERIE, dépendance de la commune de Quartes.

WODECQ, commune du canton et à 1 lieue 1/3 S. E. d'Ellezelles, de l'arrondissement et à 7 lieues 1/2 N. E. de Tournay; et à 9 lieues 1/4 N. du chef-lieu de la province.

Bornée au N. par Flobecq et Ogy (cette dernière du canton de Lessines), à l'E. par Wannebecq et la Hamaide (du canton de Frasnes), au S. par cette dernière commune, et à l'O. par Ellezelles.

La commune se compose de son chef-lieu situé à l'extrémité N., et de quatorze dépendances ou hameaux : Anaize, Aillemont ou Aillemend, le Bois, Brackel, Dupré, l'Encre, Lanterne, Marloyaux ou Marloyau, le Paradis, la Pierre, les Quatre-Chemins, le Quesnoit, Scoupignies et le Vrai-Quesnoit ou Quesnoy.

HYDROGRAPHIE : Trois cours d'eau arrosent le territoire, le Grand-Rieu ou Grand-Ruisseau, le Rieu-de-Ronsart qui se réunit au premier, et le Petit-Ruisseau; celui-ci se perd dans le Rieu de Ronsart, près du chef-lieu. Ces ruisseaux sont quelquefois à sec en été, le Grand-Rieu donne le mouvement à deux moulins à farine et à huile, pendant une partie de l'année. Tous les trois servent à l'irrigation des prés. Il y a aussi un étang.

SOL : Le terrain est légèrement ondulé, assez plat. L'inclinaison des plaines se fait plus ou moins sentir, et sur divers points, on remarque des coteaux en pente très-rapide. — Sol en grande partie argileux; quelques parties sont sablonneuses et rocailleuses. Quatre classes distinctes caractérisent les terres arables : la première classe offre un sol argileux, tendre et friable, de couleur fauve et d'environ neuf pouces de couche végétale; les terres de cette classe sont propres à toutes espèces de culture et ne reposent jamais. Les terres de deuxième classe présentent deux variétés: les unes occupent un fond et se composent d'argile trop compacte et trop froide; les autres, sur les hauteurs, sont formées d'une argile trop douce et trop froide :

leur couche végétale est également de neuf pouces d'épaisseur. La troisième classe comprend des terres sablonneuses et légères, des terres argileuses et rocailleuses en pente rapide, ou des terres humides situées dans les bas-fonds ; elles n'ont que six à sept pouces de couche végétale. Dans la quatrième classe, on a rangé quelques terrains argileux et pierreux, de couleur jaunâtre, et des parties sablonneuses et rocailleuses qui avoisinent les bois.

AGRICULTURE : La quantité de grains et graines récoltés par année s'élève à trois mille sept cent quatre-vingt-seize rasières de froment, mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit de méteil et de seigle, cent d'escourgeon, trente d'orge d'été, six mille trois cents d'avoine, sept cent quatre-vingts de féveroles, cent vingt de colza. On cultive aussi le lin, les trèfles et diverses espèces de plantes légumineuses et potagères, telles que pois, fèves, choux, carottes ; pommes de terre, dont on récolte, année commune, six mille rasières environ ; fourrages pour la consommation. — Vergers plantés de pommiers et de poiriers dont le produit s'élève annuellement à cent cinquante rasières. Quelques bouquets de bois taillis mêlés de futaie sont disséminés çà et là sur le territoire : essence de chêne, bouleau, frêne, aune, etc. ; on les coupe après sept à huit années de croissance. — Chênes, hêtres et bois blancs employés aux constructions. La culture du sol est bien soignée. On trouve généralement peu de terrains incultes. Les exploitations sont en grande, moyenne et petite tenue. Trente fermes. L'assolement est septennal pour les terres de première qualité, et les récoltes se succèdent dans l'ordre suivant : première année, froment ; deuxième année, seigle ; troisième année, trèfle ; quatrième année, froment ; cinquième année, avoine ; sixième année, lin ; septième année, jachères. La majeure partie du terroir, qui comprend principalement les terres de deuxième et troisième classe, repose ordinairement la sixième année. Le prix moyen du labourage d'un bonnier de terre est de trente florins. En 1830 on comptait : cent soixante-treize chevaux dont un petit nombre était propre au service de l'artillerie ou à la selle, soixante-quatre poulains, quatre cent seize bêtes à cornes, cent quarante-deux veaux, deux cent cinquante porcs et six cents moutons. — *Volaille :* poules et canards. Quelques particuliers se livrent à l'éducation des abeilles. — Peu de menu gibier. — Laine, beurre et fromage.

POPULATION : Mille quatre cent quatre hommes, mille quatre cent vingt-six femmes ; total : deux mille huit cent trente habitans.

HABITATIONS : Cette commune contient cinq cent vingt maisons ; la plupart sont construites en bois et argile et couvertes en paille ; les maisons des personnes aisées, parmi lesquelles on distingue plusieurs belles fermes, sont bâties en briques et ont la toiture en pannes ou en ardoises. Il y a une église, une chapelle et une école primaire d'enseignement mutuel ; l'instituteur de cette école tient quelques pensionnaires pendant l'hiver. — Résidence d'un médecin.

COMMERCE ET INDUSTRIE : Filage de lin pour la fabrication de la toile, qui occupe trois cents métiers à tisser dans la commune. On porte aux marchés environnans, des toiles, du lin, du beurre et du fromage. Les fermiers font un petit commerce de chevaux. La laine est vendue sur les lieux. — Une briqueterie, cinq moulins à farine dont deux mûs par eau et trois par vent, deux pressoirs à huile activés par eau, deux moulins à chicorée mûs par bras, une brasserie dont le produit est de mille barils de bière par année ; cinq forgerons et deux charrons.

ROUTES ET CHEMINS : Il y a un bout de pavé dans le chef-lieu. Sept chemins vicinaux facilitent les communications avec les communes voisines ; les principaux conduisent à Ellezelles, à Flobecq, à Ogy, à la Hamaide, etc. Ces chemins sont d'une exploitation très-difficile dans les temps pluvieux. — Quinze ponts en briques.

WODECQ, ruisseau qui arrose le territoire d'Ogy et s'y réunit à l'Aude pour former l'Angre.

Y

YVELOOT, dépendance de la commune d'Everbecq.

Z

ZAIZELIES, dépendance de la commune de Roux.

ZEBIER, dépendance de la commune de Gouy-lez-Piéton.

ZEBOIS, dépendance de la commune de Thiméon.

FIN.

ES

AINAUT.

ssées.

CLASSE.	DÉS… AQUEDUCS, …ES D'ART. …UX D'ENTR'EUX.	PENTES ET RAMPES LES PLUS REMARQUABLES.	LIEUX D'EXTRACTION DES MATÉRIAUX SERVANT AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN.	PRIX MOYEN RENDU A PIED D'OEUVRE. DU 1000 DE PAVÉS.	DU MÈTRE CUBE DE SABLE.	DU MÈTRE CUBE DE PIERRES CONCASSÉES.
	R…nètres d'ouverture. S…nts ont été recon- lim… Br…educs ayant moins M… à Soignies et l'au-	Route légèrement montueuse à l'exception des pentes et rampes ci-après : 1° Dans la traverse de Braine-le-Comte rampe de 0^m 06 par mètre sur 100 mètres de longueur, suivie d'une autre de 0^m 04 sur 300 m. de long. 2° Dans la traverse du bois de Casteau, pente de 0^m 034 par mètre sur 1289 m. de longueur. Les autres pentes et rampes ont peu de longueur et n'excèdent pas 0^m 035 par mètre.				
PREMIÈRE.	R…ètres d'ouverture. S…es ayant moins de à la… roy… Val…	Route presque de niveau sur toute son étendue. On n'y rencontre que cinq pentes très-courtes. Elles sont situées dans les traverses de Jemmappes et de Quiévrain, et n'excèdent pas 0^m 035 par m.				

CLASSE.	DÉSIGN[…] d[…] ROU[…] SECT[…] EMBRAN[…]	AQUEDUCS, […]ES D'ART, […]AUX D'ENTR'EUX.	PENTES ET RAMPES LES PLUS REMARQUABLES.	LIEUX D'EXTRACTION DES MATÉRIAUX SERVANT AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN.	PRIX MOYEN RENDU A PIED D'OEUVRE, DU 1000 DE PAVÉS.	DU MÈTRE CUBE DE SABLE.	DU MÈTRE CUBE DE PIERRES CONCASSÉES.
PREMIÈRE.	ROUT[…] Sectn[…] à Beau[…]	[…]re; les piles et les […]vertes d'un tablier […]l'ouverture sur la […]ffluens de la Sam-[…]tres d'ouverture et […]s. […]tres et treize aque-[…]débouché. […]cule hydrostatique […] pont a été établi	A la montagne du Petit-Versailles, pente de 5 centimètres par mètre sur 600 m. de longueur. A l'entrée d'Harmignies, même pente par mètre sur 780 mètres de longueur. De l'auberge du Coq au-delà du pont de Sambre à la 25me borne kilométrique, pente de 0m 07 par mètre sur une longueur de 320 mètres. Dans le bois d'Avesnes, rampe de 0m 06 par mètre sur 420 m. de longueur. Près du château de Montignies-Saint-Christophe, pente de 0m 05 par m. sur une longueur de 1320 m. De la barrière de Sartiau, à la 30me borne, pente de 0m06 sur 810 mètres de longueur. Près du cabaret Mairiau, rampe de 0m 05 sur 200 m. de longueur. A l'entrée de Beaumont, pente de 0m 08 par mètre sur une longueur de 140 m.				
	ROUT[…] Sec[…] mont à[…] vers […] ville.	[…] de moins de 2 mè-[…]	Route peu montueuse. Les pentes n'ont pas plus de 0m 04 par mètre entre Beaumont et Barbençon et 0m 03 de Barbençon à la limite.				

CLASSE.	...UX, AQUEDUCS, ...VRAGES D'ART, ...NCIPAUX D'ENTR'EUX.	PENTES ET RAMPES LES PLUS REMARQUABLES.	LIEUX D'EXTRACTION DES MATIÈRES SERVANT AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN.	PRIX MOYEN RENDU A PIED D'OEUVRE, DU 1000 DE PAVÉS.	DU MÈTRE CUBE DE SABLE.	DU MÈTRE CUBE DE PIERRES CONCASSÉES.
	...ouverture à Warcoing. ... ponceaux de 1 à 3 mè... ...moins de 1 mètre d'ou...	Aucune pente ne mérite d'être mentionnée.	Les pavés proviennent des carrières du département du Nord, de Grandglise et autres.			
PREMIÈRE.	... 3 mètres d'ouverture. ...le débouché. ...'embranchement de la ... à Bary. ... été restaurés en 1827.	Aucune pente remarquable.	On tire les pavés du département du Nord et des carrières de Grandglise et d'Attre.			
	...nal de Mons à Condé et ...uverture, sur la Haine, ...in. ... à 4 mètres d'ouverture. ...drostatique à l'embran... ... à Hornu.	Pente du criquet, entre les barrières de Grandglise et d'Hautrage de 0m 02 sur 600 mètres de longueur.	Les pavés proviennent des carrières de Grandglise et de Saint-Denis.			

DÉSIGN d… ROUT… SECTI… e… EMBRANC…	X, AQUEDUCS, …AGES D'ART, …CIPAUX D'ENTR'EUX.	PENTES ET RAMPES LES PLUS REMARQUABLES.	LIEUX D'EXTRACTION DES MATÉRIAUX SERVANT AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN.	PRIX MOYEN RENDU À PIED D'OEUVRE, DU 1000 DE PAVÉS.	DU MÈTRE CUBE DE SABLE.	DU MÈTRE CUBE DE PIERRES CONCASSÉES.
ROUTE … Sectio… au pont … cule de… (vers M…	…mètres, six ponceaux …queducs de moins d'un … …struit un aqueduc en… , restauré le pont de …ponceaux et aqueducs.	Dans le bois de Mons, pente de 0m 05 sur 900 mètre de longueur. Dans la traversée de Lens, rampe de 0m 04.				
ROUTE … Secti… Mons à … tière ve… beuge.	deux ponceaux de 1 à …s de moins d'un mètre	1° Du moulin de Blaive à la chaussée royale, pente de 0m 05 sur une longueur de 580 mètres. 2° De la Croix Macarte à Asquillies, même pente que ci-dessus sur 1050 mètres de longueur. 3° De l'ancienne barrière du Pont-de-Pierre aux fours à chaux, pente de 0m 04 sur une longueur de 1050 mètres.				
ROUT… Secti… ghien … gnies.	3 mètres, deux ponts …x ponts de plus d'un à …queducs de moins d'un … …iles des deux ponts sur …uits depuis 1814.	Cette, route peu montueuse, n'offre aucune pente de plus de 0m02 par mètre.				

CLASSE.	UX, AQUEDUCS, VRAGES D'ART; NCIPAUX D'ENTR'EUX.	PENTES ET RAMPES LES PLUS REMARQUABLES.	LIEUX D'EXTRACTION DES MATÉRIAUX SERVANT AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN.	PRIX MOYEN RENDU A PIED D'OEUVRE. DU 1000 DE PAVÉS.	DU MÈTRE CUBE DE SABLE.	DU MÈTRE CUBE DES PIERRES CONCASSÉES.
	ɑ de plus de 3 mètres mètres d'ouverture. mètres d'ouverture. moins d'un mètre de	Entre le pont du Sars et la barrière de la Bergère, pente de 0m04 sur 380 mètres de longueur. Les autres pentes sont de 0m02 à 0m03 sur de très-grandes distances.				
	3 mètres, un ponceau *sept* aqueducs de moins	En deçà et au-delà de la barrière de Haine-Saint-Paul, pentes de 0m04 par mètre; la première à 500 mètres et la deuxième 300 mètres de longueur. Les autres pentes ont alternativement 0m02 et 0m03.				
DEUXIÈME.	3 mètres d'ouverture. mètres d'ouverture. 2 mètres et douze aque- d'ouverture.	Du pont de Croyère à la chapelle de Bray, pente de 0m04 sur une longueur de 800 mètres. Du pont ci-dessus vers Bray, rampe de 0m03 sur 1220 mètres de longueur.				

…UX, AQUEDUCS …RAGES D'ART ; …ICIPAUX D'ENTR'EUX.	PENTES ET RAMPES LES PLUS REMARQUABLES.	LIEUX D'EXTRACTION DES MATÉRIAUX SERVANT AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN.	PRIX MOYEN RENDU A PIED D'ŒUVRE,		
			DU 1000 DE PAVÉS.	DU MÈTRE CUBE DE SABLE.	DU MÈTRE CUBE DE PIERRES CONCASSÉES.
3 mètres d'ouverture. à 2 mètres et quinze nètre d'ouverture.	1° Non loin du chemin des ânes, à Anderlues, pente de 0m07 par mètre sur 740 mètres de longueur. 2° Près de la barrière de Fontaine, rampe 0m06, sur une longueur de 360 mètres. 3° A Leval-Trahegnies, pente de 0m05 sur 695 mètres de longueur. 4° Près du chemin des ânes, à Anderlues, rampe de 0m05 sur 547 mètres de longueur. 5° Id. à la suite, pente de 0m045 sur 310 mètres de longueur. 6° Près de la maison Godfroy en allant sur Fontaine-L'Évêque, pente de 0m035 sur une longueur de 560 mètres.				
tres d'ouverture. d'un mètre de débou-	Du Sart Allé à la Bonne Femme, pente de 0m03 sur 2800 mètres de longueur. Du fond du Sart Allé à la barrière Ste Barbe, rampe 0m03 sur 480 mètres de longueur.				

CASSÉES.

CLASSE.	DÉSIGNATION des ROUTES, SECTIONS et EMBRANCHEMEN	AQUÊDUCS D'ART ; X D'ENTR'EUX.	PENTES ET RAMPES LES PLUS REMARQUABLES.	LIEUX D'EXTRACTION DES MATÉRIAUX SERVANT AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN.	PRIX MOYEN RENDU A PIED D'OEUVRE, DU 1000 DE PAVÉS.	DU MÈTRE CUBE DE SABLE.	DU MÈTRE CUBE DE PIERRES CONCASSÉES.
DEUXIÈME.	ROUTE N° 10. Section de la limite vers *Bruxelles* à la Planche.	l'ouverture. s et deux aqueбouché. que à Gosselies,	Route montueuse, sur toute son étendue. Les principales pentes sont : 1° A la montagne de la Planche, pente de 0m04 sur 700 mètres de longueur. 2° Montagne de la Brulotte, rampe de 0m03 sur une longueur de 2000 mètres. 3° De la place de Gosselies à la maison Lejuste, pente de 0m04 sur 400 mètres de longueur.				
	ROUTE N° 10. Embranchement de Lodelinsart (rout n° 10) à la Sam*bre* (Chatelet)	l'ouverture. tres et un aqueбouché.	1° Près du chemin de Lodelinsart, pente de 0m06 sur 490 mètres de longueur. 2° *Idem* de Chatelineau, rampe de 0m03 sur une longueur de 740 mètres.				
	ROUTE N° 10. Section de Charleroy à limite vers Philippeville.	l'ouverture. es. mètre de débou-, à Charleroy.	Dans le bois de Couillet, pente de 0m045 sur 1145 mètres de longueur. 2° Près du pont de Loverval, rampe de 0m032 sur une longueur de 854 mètres. Les autres pentes sont très-douces.				

S.

CLASSE.	...AUX, AQUEDUCS, ...UVRES D'ART ; ...INCOUX D'ENTR'EUX.	PENTES ET RAMPES LES PLUS REMARQUABLES.	LIEUX D'EXTRACTION DES MATIÈRES SERVANT AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN.	PRIX MOYEN RENDU A PIED D'OEUVRE, DU 1000 DE PAVÉS.	DU MÈTRE CUBE DE SABLE.	DU MÈTRE CUBE DE PIERRES CONCASSÉES.
	...mètres, sept ponceaux neuf aqueducs de moins	1° Près de la croix de la Bataille, pente de 0m08 sur 520 mètres de longueur. 2° Dans Beaumont, pente de 0m07 sur 440 mètres de longueur. 3° A la sortie de Beaumont même pente sur une longueur de 1275 mètres. 4° Dans Chimay, même pente sur 106 mètres de longueur. 5° A la sortie de la forêt de Rance, rampe de 0m065 sur 380 mètres de longueur. 6° A l'entrée du bois communal de Rance, même rampe sur 1200 mètres de longueur. 7° Près de la barrière de Chimay, même rampe sur une longueur de 600 mètres. 8° Près du ruisseau d'Eppe, pente de 0m06 sur 610 mètres de longueur. Enfin, il s'y trouve plusieurs pentes de 0m05 1/2, 0m05 et 0m04 par mètre sur différentes longueurs				
	d'ouverture, à Bouton-	Près du 3e pon-				

...UX, AQUEDUCS ...RAGES D'ART; ...CIPAUX D'ENTR'EUX.	PENTES ET RAMPES LES PLUS REMARQUABLES.	LIEUX D'EXTRACTION DES MATÉRIAUX SERVANT AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN.	PRIX MOYEN RENDU A PIED D'OEUVRE. DU 1000 DE PAVÉS.	DU MÈTRE CUBE DE SABLE.	DU MÈTRE CUBE DES PIERRES CONCASSÉE.
...mètres d'ouverture. ...s d'un mètre de débou-	Cette route n'offre aucune pente remarquable.	On tire les pavés des carrières du département du Nord, de Grandglise, etc.			
...verture, à Hollain. ...2 mètres et neuf aque- ... d'ouverture. ...nt en pierre de taille et ...nstruits en 1828.	Du pont de Chercq au Moulin Folie, pente de 0^m 04 sur 1200 mètres de longueur.	Les pavés proviennent des carrières du département du Nord, de Grandglise, etc.			

UX, AQUEDUCS RAGES D'ART ; CIPAUX D'ENTR'EUX.	PENTES ET RAMPES LES PLUS REMARQUABLES.	LIEUX D'EXTRACTION DES MATÉRIAUX SERVANT AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN.	PRIX MOYEN RENDU A PIED D'OEUVRE, DU 1000 DE PAVÉS.	DU MÈTRE CUBE DE SABLE.	DU MÈTRE CUBE DE PIERRES CONCASSÉES.
canal de Pommerœul 0 d'ouverture, sur le nètres d'ouverture. moins d'un mètre de	1° Au Puriau, pente de 0m 05 sur 97 mètres de long. 2° En descendant vers Anvaing, pente de 0m 04 sur 340 mètres de longueur. 3° Au pont Magloir, pente de 0m 04 sur 475 mètres de longueur. 4° Au pont Badeux, pente de 0m 05 sur une longueur de 370 mètres; 5° Idem, au-delà, rampe de 0m 04 sur 310 mètres de longueur. 6° A la montagne de l'Amourette, pente de 0m 044 sur 500 mètres de longueur. 7° A la ferme Pozier, rampe de 0m 06 sur 335 mètres de longueur. 8° A l'entrée de Leuze, pente de 0m 05 sur 270 mètres de longueur. 9° A la montagne de Bon-Secours, rampe de 0m 08 sur une longueur de 160 mètres.	Les pavés proviennent des carrières de Lessines, Attres, Grandglise, Bon-Secours, Wiheries et Villers-saint-Amand.			
ouverture. , à Lessines, l'un re en bois de 8m80 lenghien. 3 mètres et quatre e d'ouverture.	A Lessines pente de 0m06 sur 170 mètres de longueur.	On extrait les pavés dans les carrières de Lessines.			

…X, AQUEDUCS … GES D'ART ; …IPAUX D'ENTR'EUX.	PENTES ET RAMPES LES PLUS REMARQUABLES.	LIEUX D'EXTRACTION DES MATÉRIAUX SERVANT AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN.	PRIX MOYEN RENDU A PIED D'OEUVRE ; DU 1000 DE PAVÉS.	DU MÈTRE CUBE DE SABLE.	DU MÈTRE CUBE DE PIERRES CONCASSÉES.
mètres d'ouverture. …s d'un mètre de dé-	A Meslin-l'Évêque pente de 0^m04 sur 540 mètres de longueur. A Berland, rampe de 0^m04 sur 425 m. de longueur. Au bois du Renard, rampe de 0^m03 sur une longueur de 600 mètres. Pente à la suite, de 0^m045 sur 410 mètres de longueur.	Les pavés proviennent des carrières de Lessines, Quenast et Attres.			
…verture, sur les fossés 3 mètres et quatorze …tre d'ouverture.	A Petit-Enghien, pente de 0^m04 sur 405 mètres de longueur. A Enghien, pente de 0^m045 sur 250 mètres de longueur. A la suite rampe de 0^m05 sur 240 m. de longueur.	On tire les pavés des carrières de Lessines, Quenast, Attres, etc.			
Leuze; il a 3 arches chacune. … mètres d'ouverture. …us d'un mètre de dé-	Montagne d'Irchonwelz, pente de 0^m04 sur 600 mètres de longueur.	Les pavés proviennent de Lessines, Attres, Grandglise et Villers-Saint-Amand.			
mètres d'ouverture. mètres d'ouverture. moins d'un mètre de …s d'art ont été con-	Trois pentes de 0^m04 par mètre : la 1re près du pont d'Auxi longue de 760 mètres; la 2me près de				

X, AQUEDUCS ,GES D'ART ; PAUX D'ENTR'EUX.	PENTES ET RAMPES LES PLUS REMARQUABLES.	LIEUX D'EXTRACTION DES MATIÈRES SERVANT AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN.	PRIX MOYEN RENDU A PIED D'OEUVRE, DU 1000 DE PAVÉS.	DU MÈTRE CUBE DE SABLE.	DU MÈTRE CUBE DE PIERRES CONCASSÉES.
d'ouverture. mètres et sept aque- d'ouverture.	A la montagne de Mourcourt, rampe de 0m5 sur une longueur de 270 mètres.	Les pavés sont extraits dans les carrières de Grandglise, d'Attres et dans celles du département du Nord.			
uverture.	Cette route n'offre aucune pente remarquable.	Les pavés proviennent de Grandglise, du département du Nord, etc.			
deux aqueducs de	Avant le village de Leugnies, pente de 0m035 sur 626 mètres de longueur. A la sortie du village, pente de 0m045 sur 219 mètres de longueur. Id. à la suite rampe de 0m03 sur une longueur de 553 mètres.				
ıbre. uverture, sur la ri- e et neuf aqueducs	A la montagne de Waibes, près de Thuin, pente de 0m49 sur 1200 mètres de longueur.				
l'ouverture et deux carrés.	Près du pont de Lobbes, pente 0m10				

…AUX, AQUEDUCS …VRAGES D'ART; …NCIPAUX D'ENTR'EUX.	PENTES ET RAMPES LES PLUS REMARQUABLES.	LIEUX D'EXTRACTION DES MATÉRIAUX SERVANT AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN.	PRIX MOYEN RENDU A PIED D'OEUVRE. DU 1000 DE PAVÉS.	DU MÈTRE CUBE DE SABLE.	DU MÈTRE CUBE DES PIERRES CONCASSÉES.
…mètre d'ouverture.	La pente varie de 0m3 à 0m5 par mètre.				
…70 d'ouverture.	Cette route n'offre qu'une seule pente de 0m05 par mètre. Les autres pentes ont moins de 0m03.				
…anal latéral de la Haine. …l'ouverture, sur la déri- …m20, sur le ruisseau des	Deux pentes; la plus forte n'a que 0m01 par mètre.				

…x, AQUEDUCS …ges d'art; …aux d'entreux.	PENTES ET RAMPES LES PLUS REMARQUABLES.	LIEUX D'OÙ PROVIENNENT LES PIERRES EMPLOYÉES A L'ENTRETIEN DE L'EMPIERREMENT.	PRIX DU MÈTRE CUBE DE CES PIERRES RENDUES A PIED D'ŒUVRE.
…tre d'ouverture.	Partant du Champ des Lièvres, une pente de 0m05 sur 429 mètres de longueur et une rampe de 0m05 sur 360 mètres de longueur. Les autres pentes et rampes ont 0m03 et 0m02 par mètre.		

ET PAR BARRAGES.

DES DÉVERSOIRS, USINES, ETC. …ILS A CET ÉGARD.	DÉPENSE ANNUELLE D'ENTRETIEN PAR LIEUE DE 5000 MÈTRES.	BATEAUX. GENRE.	DIMENSION.	TONNAGE.	PRIX MOYEN DU TRANSPORT PAR TONNEAU ET PAR LIEUE.
te dans la province, qua- sur cette rivière, 1° à Solre- , 2° à la Buissière, 3° près Pommerœul, 4° à Lobbes, 6° au Long-Courant, 7° au , 8° à l'abbaye d'Alne, 9° 10° à Montignies-le-Tilleul, :roy, 12° à Montigny-sur- à Châtelet 14° à Farciennes. sont formées par deux ba- murs en retour, circulaires taille. Les portes d'écluses s et en charpente. L'écluse les portes en fer de fonte. hacune des écluses se trou- :rsoirs; ils sont construits, lit de la rivière, soit en dé- lon que les localités l'ont éversoirs, composés de trois tures au moyen de culées et açonnerie revêtues en pierre nt garnis de poutrelles ma- r un treuil, et lorsque le cas in poteau valet. ruction de plusieurs hauts ir une très-grande échelle, es usines qui sont activées s d'eau formées par les nou- s, l'agrandissement de beau- s fabriques, tels sont les éta- qu'on a construits sur les e la Sambre depuis l'époque sation.	»	»	Les anciennes sambroises : 21ᵐ de longʳ. 3ᵐ60 de largʳ. et 1ᵐ20 de tirant d'eau. Les bateaux construits depuis la canalisation : 35ᵐ de longueur 4ᵐ70 de largeur et 1ᵐ60 de tirant d'eau. Les bateaux de Meuse : 40ᵐ de longueur, 4ᵐ80 de largeur et 1ᵐ30 de tirant d'eau.	55 tonneaux. 210 à 220 tonneaux. 120 tonneaux.	0 fl. 126 de Charleroy vers la France et 0,153 de Charleroy vers Namur.

A TROUILLE.

rce à Grand-Reng, canton de Binche, se dirige
a France où elle arrose les territoires de Vieux-
ét rentre immédiatement dans le Hainaut. La
). par Givry, Harvengt, Harmignies, Spiennes,
Mons, qu'elle partage en deux parties inégales
e territoire de Jemmappes. Depuis la construc-
ndé, cette rivière n'est plus navigable. Un grand
es sur les bords.

DIION …U; SYPHONS, …S'INES, GARRES …, ETC. …AI: ÉGARD.	BATEAUX.			PRIX MOYEN DU TRANSPORT PAR TONNEAU ET PAR LIEUE.	PRIX MOYEN D'ENTRETIEN PAR AN ET PAR LIEUE.
	GENRE.	DIMENSION.	TONNAGE.		
CA…					
Il… pà Mons pour de … lm de la Haine en …al. dép… p, dont trois en de … où i… porsins; savoir: rive… ppmètres de lon- …5 nlargeur; un à …ain pètres de lon- …52 margeur; à la …e 53 de longueur …res d; à Thulin, …es desur 55 mètres …tatiors et de peu- …nades deux rives …, quioutre remar- …a con sur un seul … par nce de sa na- …péditelle d'environ …x), formité de ses … l'aissant du pays …e.	A fond plat.	Ils ont 33 m. de longueur, 4 m. 65 de largeur et 1 m. 80 à 2 m. de profondeur. Le gouvernail a 3 à 5 m. de longueur.	200 à 230 tonneaux.	»	3300 Francs.
B… …cans contre-fossé, ré… …50 ouverture. …vis. a… …té s deux rives de Car de saules.	Bateaux à fond plat.	33 m. de longueur, 4m65 de largeur et 1m80 à 2 m. de profondeur.	200 à 230 tonneaux.	»	»

